INTRIGUES DÉVOILÉES

OU

LOUIS XVII, DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE.

INTRIGUES DÉVOILÉES,

OU

LOUIS XVII,

DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE,

Décédé à Delft, le 10 Août 1845,

PAR

Mr. GRUAU DE LA BARRE,

Ancien Procureur du Roi.

> Un roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel.
>
> TOUCHARD-LAFOSSE.
>
> Madame, on n'assassine pas un imposteur!
>
> *Paroles de Mr. Morel de St. Didier à Mad. la Duchesse d'Angoulême en 1834.*
>
> Je ne voudrais pas affirmer que Mr. Naundorff *n'est pas* le Dauphin; mais je ne voudrais pas qu'il fût reconnu; parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe.
>
> *Paroles de Mr. de Rochow ministre prussien.*

TOME PREMIER.

ROTTERDAM.

H. NIJGH.

1846.

Imprimé chez C. Blommendaal à La Haye.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

INTRODUCTION.

Chapitre I.

Les décrets impénétrables de Dieu, qui confondent la raison de l'homme, le conduisent vers ses destinées éternelles, par des voies bien différentes des nôtres. Cette vérité trop oubliée et peut-être méconnue du monde, ressort des moindres circonstances de la vie ; et son action providentielle domine les individus comme les nations, dont les incidens de carrière, le bien-être ou la décadence, proviennent de causes mystérieuses pour nous, mais qui sont, évidemment, les conséquences des lois fixes de la création. En vain nous prétendrions nous soustraire à cette action de la Providence divine, sa main toute puissante nous ramène dans ses voies: les prévisions et les calculs de notre sagesse viennent échouer contre la volonté incomprise du grand ordonnateur des mondes, de l'Eternel Très-Haut, maître absolu de toutes choses, roi des rois, père de l'humanité. Nous voulons tous être heureux, et combien peu parviennent à ce but, objet unique de tous leurs efforts, de toutes leurs pensées, source de toutes les inquiétudes de la vie, qui fatiguent le corps et usent l'intelligence.

Pourquoi toujours irrésolus dans notre marche, mécontens du présent, tourmentés sur notre avenir, n'avons-nous que des plaintes à la bouche, que tristesse en nous-mêmes? Parce que les commandemens de la terre ont remplacé ceux du ciel qui consistent seulement à aimer Dieu de tout son coeur, de toute son ame et de toute sa pensée, et son prochain comme soi même ; car toute la loi et les prophètes se rapportent à ces deux commandemens; (Mathieu, Ch. XXII, v. 37, 38, 39, 40.) parce que personne ne fait aux hommes toutes les choses qu'il voudrait que les hommes lui fissent. Au contraire, chacun de nous dirigé par l'amour exclusif de soi, prend à tâche de méconnaître que les autres aient également droit à la même part de bonheur terrestre; il se place, sans cesse, en dehors des intérêts qui ne lui sont pas personnels, et cherchant son plus grand avantage loin de la justice de Dieu et de l'amour de ses frères, au lieu de se rapprocher du bonheur véritable, il s'en éloigne, et ne trouve, au fond de ses jouissances matérielles, que déboires, déceptions et troubles de conscience. Delà, la majeure partie des désordres qui affligent la société; mais non la principale cause.

Que voyons-nous dans le monde moral, politique et physique? Tout le cortège des passions mauvaises qui gouvernent l'humanité : Les rivalités des peuples entre eux; les luttes des gouvernés contre les gouvernans, des monarques contre les peuples; l'esprit de domination chez les prêtres; des partis qui divisent les masses et qu'une ambition égoïste maintient dans un état de guerre permanente; l'orgueil des grands, l'abjection des petits; les considérations individuelles substituées à la justice; la dissimulation l'emporter sur la bonne foi; les intrigues de la cupidité, les animosités, les haines, la fraude, la violence et les crimes d'état qui prospèrent; l'innocence, la vertu, la probité qui succombent; enfin, l'inégalité des rangs et des conditions; des pauvres nombreux, mé-

prisés, souffrans; une classe laborieuse rudement éprouvée, tant de familles qui, pour se gagner leur pain quotidien, n'ont pas assez de douze heures de travail par jour; et cependant, à côté des douleurs humaines, d'immenses richesses, arrogamment dépensées ou entassées sans égard à la misère publique; une diversité effrayante de maux et de maladies qui désolent les uns, tandis que les autres jouissent de toutes les douceurs de l'existence.

A la vue de ces affreux résultats de la corruption, et de cette vieille société des civilisés, dont les bases s'écroulent sous les secousses réitérées des factions; en présence de ces théories successives de gouvernemens, déplorables essais du fort contre le faible, et qui, loin de répondre aux besoins de l'humanité, n'ont su faire encore, et ne feront jamais que des oppresseurs et des opprimés; parce que l'homme faussé dans sa nature reste toujours le même, et que c'est l'homme qu'il faudrait changer; ne se sent-on pas presque tenté de murmurer contre Dieu, le père de tous, Dieu infiniment bon, infiniment sage, infiniment juste; et l'on se demande avec terreur pourquoi l'infinie perfection semble, en permettant tous ces scandales, vouloir les justifier par le sommeil de sa providence terrestre?

Les théologiens et autres docteurs en morale, s'imaginent qu'ils ont répondu à toutes les difficultés de la question, en enseignant la doctrine d'un péché originel, et la nécessité de l'expiation, en raison d'une désobéissance de nos premiers parens, sans se douter, que, dans les principes de souveraine justice, la faute héréditaire étant égale pour tous, l'expiation aussi devrait être la même. Ils nous disent encore avec l'apôtre Paul, dans son épitre aux Romains, Ch. IX:

« Dieu appelle et rejette qui il lui plaît, parce que telle » est sa volonté. En effet, avant que les deux enfans d'Isaac » et de Rébecca fussent nés, et qu'ils n'eussent fait ni bien » ni mal, Dieu avait arrêté, non *à cause des oeuvres*,

» mais *par sa volonté*, que l'aîné serait assujetti au plus
» jeune; et c'est ainsi qu'il est écrit: j'ai aimé Jacob et
» j'ai haï Esaü. Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'injustice
» en Dieu? Nullement, car Dieu fait miséricorde à celui à
« qui il fait miséricorde; et il a pitié de celui de qui il a
» pitié. C'est pour cela qu'il a fait subsister *Pharaon*, afin
» de faire voir en lui sa puissance, et que son nom fût célébré
» par toute la terre. Il fait donc miséricorde à qui il veut,
» et il endurcit qui il veut. O homme! qui es-tu, pour con-
» tester avec Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a
» formé: Pourquoi m'as-tu fait ainsi? Un potier n'a-t-il
» pas le pouvoir de faire, d'une même masse de terre, un
» vaisseau pour des usages honorables, et un autre vaisseau,
» pour des usages vils? Et qu'y a-t-il à dire, si Dieu veut
» montrer sa colère, sur les vaisseaux de colère, disposés à
» la perdition, et faire connaître les richesses de sa gloire dans
» les vaisseaux de miséricorde qu'il a préparés pour sa gloire? »

Mais il n'est pas vrai que, parmi les mortels, les uns soient dignes de haine, les autres dignes d'amour, par la seule volonté de l'Eternel, et non à cause de leurs oeuvres. La saine raison rejette comme un blasphème contre Dieu saint, Dieu tout amour, notre père céleste, cette croyance erronée, qu'il y aurait des hommes créés, ceux-ci pour être des vases d'élection, ceux-là, pour être des vases de colère. Quand nous souffrons, c'est que nous l'avons mérité, nous personnellement, et non pas parce qu'Adam et Eve auraient mangé une pomme dans le paradis terrestre; non pas parce que Dieu le veut, mais parce qu'il est écrit dans le livre de l'éternité, que tout homme subira nécessairement les conséquences de ses actions. Toutefois, si nous sommes nous-mêmes les artisans de nos peines, comment s'expliquer les gémissemens de l'enfant qui vient de naître, les douleurs qui accompagnent son enfance; pour beaucoup, une mort violente, ou l'effet de cruelles maladies, avant qu'il

ait pu commettre aucun mal? Tant d'existences, toutes de vertu, d'amour, de bienfaisance et de charité, poursuivies par la haine et brisées par le crime?

Ces hautes considérations, nées de l'étrange physionomie de la terre, dont l'aspect a souvent fait le sujet de mes méditations, dans la solitude de ma conscience, ont plus impérieusement que jamais frappé mon esprit, à la mort du Dauphin, dernier fils du Roi Louis XVI et de Marie-Antoinette Reine de France, orphelin du Temple, Roi Louis XVII, couronné dans les fers et décédé à l'hotel du Casino, à Delft, le 10 Août 1845, jour anniversaire de celui qui fut le tombeau de l'antique monarchie française. Quand je me représente toutes les circonstances de la vie la plus vertueuse, et néanmoins la plus affreusement torturée par le génie du mal; quand je réfléchis surtout que cette mort obscure du roi légitime de France, assure le triomphe de sa soeur hautement fratricide, fait la joie de ceux qui l'ont trahi, tranquillise ses assassins, et sanctionne en apparence à nos yeux le machiavélisme des pouvoirs qui ont immolé ce royal paria aux convenances de leur politique; mon intelligence s'obscurcit, j'insiste, je presse mes questions, et j'avoue fermement qu'avec les vieux enseignemens de la foi, je ne comprendrais pas Dieu, principe éternel de toute justice. Mais ce n'est pas ici le moment de traiter une matière religieuse, en examinant le problême social et de destinée humaine, dont la solution, au surplus, repose sur la doctrine céleste des premiers temps du monde, et sur l'évangile même de notre Seigneur Jésus-Christ, dans sa pureté primitive. Que ceux qui, comme moi, se sont dégagés des superstitions du jeune âge, et des préjugés d'une éducation routinière, lisent et méditent les paroles de Mathieu, Chap. XVII, v. 10, 11, 12, 13; de Marc, Chap. IX, v. 9, 10, 11, 12; de Luc, Chap. XI, v. 47, 48, 49, 50, 51, 52; les versets 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43,

44, 46, du Chap. XV de Paul, 1 Corinthiens et le verset 19 du Chap. XXVI d'Esaïe; Jérémie, Chap. XXIII, v. 5, Chap. XXX, v. 9, Chap. XXXIII, v. 15; Ezéchiel, Chap. XXXIV, v. 23, 24, Chap. XXXVII, v. 24, 25; s'ils ont des yeux pour voir, ils verront.

Je ne me dissimule pas que l'excentricité de ce langage va soulever contre moi de bien amères critiques; un peu plus ou un peu moins, que m'importe; depuis bientôt dix ans que je suis aux prises avec les injustes de la terre, pour leur faire reconnaître une vérité qu'ils nient de mauvaise foi, loin de rechercher leurs suffrages, je me trouve honoré par leurs dédains, et sans me préoccuper de savoir si je heurte les opinions dominantes, je ne me ferai pas faute de les flétrir, quand elles entretiendront l'ignorance, et abriteront les oeuvres d'iniquité; car la vérité appartient au monde; elle est le droit de l'humanité. Ces observations d'ailleurs ne sont pas aussi étrangères qu'on pourrait le croire aux conséquences de la vie et de la mort de S. A. R. le duc de Normandie; et le lecteur impartial sera forcé d'en convenir plus particulièrement, en apprenant qu'un parti de Catholiques, amis du prince, en France, propagent la croyance que le bruit de sa mort est une intrigue, et que l'Auguste défunt se tient caché pour reparaître encore; tant il se liait pour eux une idée d'avenir de justice, à l'existence terrestre du royal persécuté. L'égarement de ces personnes respectables, sous d'autres rapports, prouve que si leurs yeux, comme les nôtres, avaient vu s'éteindre l'existence de celui auquel, nous aussi, nous pensions que Dieu réservait une glorieuse justification, à la honte de ses calomniateurs, elles se demanderaient sans pouvoir se répondre: mais pourquoi la Providence l'avait-elle conservé miraculeusement jusqu'à ce jour, pour le laisser mourir ignoré?

Quelle bizarre destinée que celle de ce prince, et de son Auguste famille! Il nous était donc aussi réservé d'être traités

d'imposteurs, par ceux qui furent avec nous les énergiques soutiens de la vérité. Comment s'est-il trouvé quelqu'un qui n'ait pas craint d'insulter, en quelque sorte, au deuil de notre maison, en nous assimilant aux misérables qui ont joué une tragédie de mort, sur le cercueil d'un roi vivant! Une dame m'écrit que pour croire au décès du prince, il lui faut des documens plus authentiques que mes dires et ceux des journaux, et j'ai en outre reçu la lettre suivante:

« Par votre dernière lettre, vous me donniez l'espoir de » vous revoir bientôt en France. Franchement parlant, je » n'y comptais pas beaucoup; parce que je ne voyais dans » cette démarche qu'un moyen pouvant vous paraître propre » à accréditer, s'il était possible, parmi les croyans à l'iden- » tité du fils de Louis XVI, une nouvelle qui ne faisait » et ne pouvait faire aucune dupe. Maintenant que je ne » vois plus d'inconvénient à vous parler sans ambiguité, » permettez-moi, pour toute censure de votre coopération » à une pitoyable fraude, de soumettre à votre conscience » de bon chrétien d'autrefois, et à votre loyauté d'ancien » magistrat, l'appréciation et le jugement du triste rôle dont » vous n'avez pas craint de surcharger votre responsabilité. » Un jour, hélas! votre deuil sera grand. Combien on est à » plaindre quand on a eu le malheur *d'éteindre l'esprit;* » car alors le bon sens s'éclipse, on perd la voie droite, » les lumières de la raison s'obscurcissent de plus en plus, » et l'on fait chute sur chute, parce que l'on ne marche » plus qu'en trébuchant dans les ténèbres. Telle est en peu » de mots, votre lamentable histoire. »

Ainsi dans la foi religieuse de ces bons Catholiques-Romains, la mort du fils de Louis XVI, avant une reconnaissance authentique, était pour eux un évènement impossible; et comme il n'est que trop vrai que l'homme de douleur a quitté la terre, humilié jusqu'à la confusion; ce mystère avec tant d'autres demeure impénétrable à ceux qui croient

être les conducteurs des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, les docteurs des ignorans, les maîtres des simples, ayant la règle de la science et de la vérité dans la loi. Mais, pour que ces pauvres aveugles, tout éclairés qu'ils sont de leur *esprit non éteint*, ne prolongent pas plus long-temps leur compromettante illusion, qu'il sachent que j'étais présent, quand la famille consternée du prince lui a fermé les yeux; que j'ai vu placer dans son cercueil, le corps déja décomposé de mon royal maître, que mon cachet est du nombre de ceux qui l'ont scellé, que j'ai arrosé de mes larmes le cimetière où il repose et la pierre sépulcrale qui ne se soulèvera plus, pour rendre à la terre le duc de Normandie.

Quoi qu'il en soit des aberrations de l'esprit humain, toujours restera-t-il évident que si la royale victime, frappée pendant plus d'un demi-siècle par des mains ennemies, a survécu aux cachots, à la misère, au poison, aux incendies, aux balles et aux poignards, pour succomber dans son lit, à une maladie de quelques semaines, c'est qu'elle a été soutenue visiblement d'en haut, jusqu'aux jours de ses dernières agonies, afin que toute sa vie fût un enseignement pour la terre et devînt une révélation des destinées incomprises de l'humanité.

Les catastrophes qui bouleversent les empires et les désastres qui atteignent les individus, sont pour beaucoup des évènemens sans portée, et leur intelligence asservie par la matière, ne va pas jusqu'à s'élever à la hauteur des causes providentielles qui sont le mobile de toutes choses sur ce globe et dans ceux dont se compose l'incommensurable Univers. Cependant, tous, tant que nous sommes, instrumens de Dieu, et serviteurs de ses volontés éternelles, chacun de nous a sa mission spéciale à remplir, mission toute d'amour envers nos frères, et d'abnégation pour leur plus grand bien-être. Tant pis pour ceux qui s'écartent de leur voie, un avenir dont ils ne se doutent pas, les y replacera:

personne ne peut échapper à l'oeil ni à l'action de la Providence divine et la vérité n'en subsiste pas moins, quoique combattue par la superstition, l'ignorance ou la fourberie.

Reportons-nous un instant aux dernières années du siècle du grand roi. Avec lui disparaissent les splendeurs de la maison de Bourbon. Là commence pour sa royale famille, une série de calamités dont le cours se perpétue jusqu'à la génération actuelle, et d'où surgira pour la France ce foyer de révolutions qui embràsera l'Europe, et désorganisera les vieilles dynasties. Dans la vieillesse de Louis XIV, sa descendance légitime disparait, moissonnée brusquement par des morts que l'histoire attribue aux crimes de la politique. Louis XV, épargné, a vu lui-même attenter à ses jours. Il apprend à gouverner son peuple, au milieu des orgies de la régence. Son fils meurt, sans parvenir au trône. Alors, en attendant qu'un d'Orléans détruise la royauté, et qu'un autre s'en empare, le chef de cette branche royale, premier prince du sang, avilit la couronne les grands et la cour, prostitue le pouvoir, prépare le règne de la Dubarry, et montre aux nations, que leurs plus chers intérêts sont le moindre souci de leur gouvernement, que les monarques n'usent de la suprême puissance qu'au profit d'une minorité corrompue, en couvrant de leur manteau royal les dilapidations prélevées sur les sueurs des peuples. Mais l'histoire a déchiré le manteau, derrière lequel sommeillait déjà la souveraineté populaire avec sa démocratie hideuse, sa terreur et ses échafauds; ses constitutions qu'on fait et défait en cherchant le meilleur des gouvernemens, et, en le cherchant dans la désaffection générale et l'abus de la force. Après un demi-siècle de commotions en France, on n'est ni plus sage, ni plus habile. En Europe, l'agitation et le mal-aise règnent partout en place des lois, parce que l'amour universel, la confraternité de nation à nation, la fraternité parmi les hommes, principes constitutifs d'un bon gouvernement ne sont pas même

soupçonnés. Qu'ont produit les conquêtes de l'Empire avec sa soif de domination? Une grande mortalité, et les honteux traîtés de 1815, qui ont consacré deux usurpations, pour les laisser tomber au profit d'une troisième. Néanmoins tant de désastres qui se sont pressés avec une effrayante rapidité, depuis l'époque que j'ai indiquée, par des causes indépendantes de la volonté de l'homme, ont fait progresser le genre humain vers un but dont il est donné à peu de personnes d'entrevoir le dénouement, au milieu du cahos matériel et de la confusion des esprits, qu'enveloppent de profondes ténèbres; c'est que ces désastres ne sont point dus à l'insignifiance du mot hazard; c'est qu'ils remontent à une cause éternelle, dont la saine intelligence contribuera un jour à réunir les hommes entre eux, dans l'intérêt commun de tous.

Louis XVI, père de son peuple, voulut régner par la vertu; mais trop honnête homme pour la génération née des règnes précédens, trop faible pour résister au torrent qui l'entraînait, pour imposer aux autres pouvoirs corrupteurs, ses vues de bien-être général; et subissant d'ailleurs les conséquences voulues par l'éternelle justice, des iniquités des pères, ce vertueux monarque, victime de son amour pour le peuple, ne fut ni compris, ni secondé; les ambitions individuelles, l'égoïsme des cours et *l'ordre de choses*, resultat obligé des fausses doctrines qui prévalent, firent tomber sa tête sous la hache révolutionnaire, qui se rougit après du sang de l'héroïque Marie-Antoinette, et de l'angélique princesse Elizabeth. Déjà le fils aîné du roi-martyr, premier dauphin, l'attendait dans la tombe. Enfin, Charles-Louis, duc de Normandie, devenu dauphin, à la mort de son frère, fut étreint par le malheur, dès sa plus tendre enfance, à l'âge où l'on ne connait pas le mal. Enfermé dans la tour du Temple, avec toute sa royale famille, lui seul survécut avec sa soeur qui refusa de le reconnaître, et deux oncles qui se sont approprié son héritage. Son cousin, devenu roi des

Français, l'a chassé hors des tribunaux, dont il réclamait l'appui et le jugement ; on l'a enfermé au dépôt de la préfecture de police sans lui dire pourquoi, sans vouloir le juger, et sans décision légale, administrativement, on l'a expulsé de sa patrie, en défendant à la justice, *au nom de la loi*, scandale inoui dans les fastes judiciaires, de s'occuper d'un procès en réclamation d'état, dont elle avait été régulièrement saisie; et le plaideur royal se vit condamner arbitrairement à la misère et aux humiliations. Le pouvoir en haine de l'homme, eut même l'insigne maladresse de provoquer des peines disciplinaires contre les officiers ministériels qui, conformément aux dispositions impératives de la loi, avaient consenti que leur nom fût inscrit dans l'acte introductif d'instance. Le conseil d'état, mis en demeure de réformer l'arbitraire de l'administration a renvoyé le plaignant devant les chambres, et les chambres se sont ri de ses pétitions.

Ainsi le fils de Louis XVI commença dès 1792 à boire un calice d'amertume qui ne se viderait point. Après trois ans d'emprisonnement, la fidélité se dévoua et brisa ses chaines. Il sortit du Temple; mais pour être de nouveau bientôt après réincarcéré. Il passa une partie de sa vie dans les cachots. Ses jours de liberté furent autant de jours d'esclavage; puisqu'il fut contraint de cacher son origine, et quand il la révéla en demandant justice, on l'a traîté d'imposteur; il a voulu parler, on ne l'a pas écouté, et l'on a crié plus haut à l'imposture. Quand les rois tombent dans l'infortune, et qu'ils sont précipités du faîte des grandeurs dans une condition privée, ils sont perdus dans un abîme dont il n'est donné qu'à eux de sonder la profondeur ; car plus la chute est immense, plus le malheur est incommensurable. Mais encore, ils n'ont pas la ressource des adversités communes; leurs douleurs font taire les émotions ; les touchantes sympathies s'éloignent d'eux ; ils restent seuls rigoureusement

seuls avec eux-mêmes. Le hideux égoïsme les enveloppe de ses froides individualités, parce que l'on ne peut les assister sans heurter les pouvoirs qui les anéantissent, et qu'il n'y a rien à attendre de l'homme, tel qu'il est, si son intérêt personnel lui commande d'imposer silence à son coeur; c'est une triste fatalité attachée à la personne des rois. Aussi l'existence du duc de Normandie n'a été qu'une vaste solitude, au milieu des mondes qu'il a traversés. Les hommes ont détourné leur face de lui. Les lois qui doivent protéger, l'ont flétri; la religion qui commande l'amour, a prêché contre lui la haine et l'on a épuisé son ame par l'excès de l'adversité. Il fut le méprisé, le dernier des hommes; on pourrait même dire avec une effrayante vérité, qu'aux yeux de l'humanité, il cessa d'être homme; car il a été errant sur toute la terre et personne ne l'a recueilli. On l'a pressé, accablé, il a été enlevé par la force de l'angoisse et de la condamnation, et ses longs jours de deuil n'ont été qu'une permanente agonie, de laquelle il semblait renaître incessamment, pour éprouver avec une nouvelle intensité le retour des aiguillons de la souffrance. Chacun de ses jours avait plus triste lendemain et ses langueurs ressemblèrent à l'immensité de l'océan dont l'infini, dans tous les sens, ne laisse rien à l'espérance, que des flots toujours renaissans. Il n'est pas une partie de son être qui n'ait senti les stygmates de la douleur. S'il respira un instant dans sa vie cachée en Prusse, ce moment de relâche fut pour lui, plus tard, la cause d'une recrudescence de malheurs, en lui donnant une nouvelle famille et à ses ennemis des victimes de plus à persécuter.

Cette vie ne cache-t-elle pas un profond mystère et un enseignement pour l'humanité? N'est-elle pas la plus amère critique de notre civilisation et des gouvernemens de l'époque, puisqu'il est des crimes qu'on ne punit point, des justices qu'un pouvoir ne rend jamais? Quand un individu, quel qu'il soit, ne peut obtenir le redressement des torts qu'il

subit dans son honneur, dans sa fortune et dans ses droits de citoyen, quand refoulé par les puissances intéressées à le perdre, aucune voix ne s'élève du milieu de la multitude en faveur de la justice qui lui est due, et que chacun s'associe par les rumeurs de ce qu'on nomme l'opinion publique, aux illégalités qui le repoussent, pour en consacrer les iniques conséquences; on doit convenir qu'un monde où se passent de pareilles iniquités, aux acclamations publiques, placé en dehors des lois de la nature, et des destinées de l'humanité créée pour être heureuse, est antipathique au bien-être des masses, non moins que des individus; car les denis de justice, et les abus de puissance deviennent la règle générale, pour tous les cas où un intérêt d'obsession guide les dispensateurs de la force dérisoirement appelée légale. Un pareil monde doit finir pour faire place à un monde meilleur, fondé sur les lois imprescriptibles de justice et de vérité célestes.

Cependant, cet homme qui a traversé un si vaste champ de tribulations, auquel on a été jusqu'à reprocher sa naissance royale, source de toutes ses infortunes, et de n'avoir pas péri sous la main des bourreaux de sa royale famille ; cet homme n'a jamais ouvert la bouche que pour bénir et pour pardonner. Cet homme, maître d'une nouvelle puissance de guerre que lui révéla son génie, ne devait aucun respect aux lois qui n'étaient pas faites pour lui ; il ne devait rien à la société puisque la société le rejetait de son sein ; il aurait donc pu se frayer une route par la violence, et briser le pouvoir de ses ennemis politiques, en se mettant à la tête des mécontens. En 1836, un chef de parti lui offrit le secours de 40,000 hommes pour forcer le gouvernement français à lui rendre la liberté et à le replacer devant ses juges naturels. Le Prince refusa avec énergie une assistance illégale, ne voulant pas que son nom pût être l'occasion d'un désordre. Depuis ce moment et plusieurs fois il reçut des propositions pour livrer les secrets de sa puissance destructive, afin de faciliter les moyens

d'opérer une révolution en France, et de détruire la monarchie de juillet. Il comprit toujours que si quelquefois le bien provient du mal, la fin ne justifie pas les moyens, et que les instrumens du mal, n'en restent pas moins criminels; par suite de ces nobles sentimens, nous l'avons vu avertir Louis-Philippe de projets d'attentats qui tendaient au renversement de son trône, quoique Louis-Philippe fût son ennemi, et qu'il l'eût chassé de France. Un fourbe se serait fait conspirateur. Mais la marche de la vérité n'est pas celle du mensonge. L'homme de bien préféra souffrir. On l'a vu constamment droit et juste dans toutes ses voies, car ses voies, à lui, qui n'ont pas toujours été goûtées de ceux-là mêmes qui l'approchaient, ont été, dans toutes les circonstances de sa vie les voies de Dieu. Il aima les hommes, et les hommes le persécutaient, il se sacrifia pour eux en publiant des vérités utiles qui ont grossi la masse de ses ennemis. Il n'avait aucun des préjugés du monde, la pureté de son âme et la bonté de son coeur dirigèrent toutes ses actions; bon père, bon époux, généreux ami, il était adoré de sa famille et de ceux qu'il honorait de son intimité. Il y avait dans toute sa personne, un charme irrésistible qui entraînait, qui conviait à l'aimer, ceux mêmes qui l'abordaient sans le connaître; une noblesse de port et de manières qui imposaient le respect. Quand, plus tard, on se trouvait initié au mystère de ses infortunes, on se sentait saisi d'une profonde admiration, en voyant cet auguste affligé, maîtriser les émotions de sa douleur, par le calme religieux d'une conscience irréprochable, au milieu des mépris publics contre lesquels il n'avait de recours que dans le sein de Dieu, notre père céleste; et ne répondre à ses calomniateurs qu'avec une élévation d'ame, une égalité de caractère qui, seules, eussent dû faire évanouir toute idée d'imposture. J'en appelle à tous ceux qui se sont rencontrés sur sa route; l'amertume de leurs souvenirs est la plus touchante justification de l'honnête homme qui n'est plus;

aucun témoignage ne s'élèvera contre le duc de Normandie. Il était simple et affable avec tout le monde, quoique digne ; s'effaçant toujours pour le bonheur des autres ; pauvre lui-même, il n'eut jamais la force de refuser aux malheureux qui lui tendaient la main, l'obole de la veuve ; bien souvent je l'ai vu aller les secourir sur leur misérable grabat, habiller ceux qui étaient nus, loger ceux qui étaient errans, relever le courage de ceux qui étaient abattus et recueillir les orphelins. Ces oeuvres de charité l'avaient rendu en Angleterre la providence des pauvres. Des amis qui connaissaient sa détresse et le soutenaient de leur dévouement, le blâmaient quelquefois d'être si miséricordieux, mais ces observations toujours pénibles pour le royal orphelin, ne faisaient que rehausser à leurs yeux la sublimité des sentimens du parfait chrétien. Je me souviens qu'un jour l'un d'eux murmurait assez haut, contre ce qu'il appelait des prodigalités déplacées ; il alla trouver le Prince et lui fit envisager que Dieu n'exigeait pas de lui de pareilles aumônes, dans l'état d'abandon où il était placé lui-même. « Mon » ami, lui répondit son Altesse Royale avec tristesse, l'amour » que Dieu commande pour le prochain ne dispense personne » de secourir l'indigence, chacun, suivant ses moyens ; c'est » toujours par de fausses considérations qu'on enfreint ce » commandement ; ne lisez-vous pas tous les ans dans les » journaux que de pauvres abandonnés meurent de faim sur » les trottoirs de Londres ; puisque les riches ont le coeur » dur pour leurs frères, c'est à ceux qui, comme moi, ont » connu la misère, à ne pas détourner la tête de ceux que » le monde aussi dédaigne. Que celui qui n'approuve pas » ma conduite, garde son argent ; Dieu pourvoira à mes » besoins, car l'aumône attire les bénédictions du Ciel sur » ceux qui soulagent les affligés : et d'ailleurs, dans chaque « pauvre, je crois voir un de mes enfans rebuté par l'égoïste » insensibilité du siècle. » L'ami, douloureusement affecté ne peut que dire : « Pardon, mon prince, de mes observations,

» j'avais tort; continuez à suivre les nobles penchans de » votre coeur; vous seul comprenez bien la charité chrétienne.» Pendant sa détention à la préfecture de police à Paris, le prisonnier Royal partageait avec les autres la nourriture que lui envoyaient ses amis, et même se dépouillait pour eux d'une partie de ses vêtemens. Que de gens en Prusse bénissent encore la mémoire du bon Mr. Naündorff, l'honnête horloger de Spandau! je ne puis me refuser de transcrire ici une lettre qu'écrivait en 1836 à un ami du Prince, l'un des hommes les plus honorables de Crossen, Mr. Charles Gaëbel.

Crossen, 22 avril 1836.

« Je réponds, monsieur, avec beaucoup de plaisir à vos questions que je tiens pour des témoignages de votre impartialité et équité.

« Je connais M. Naündorff depuis novembre 1829. Je lui fis ma visite la première fois afin qu'il me travaillât quelque chose mécanique que personne ne me put faire qu'un bien adroit artiste mécanique: tel on me l'avait recommandé. Je trouvai en lui un horloger qui n'avait pas assez de travail, qui enseigna ses enfants lui-même et ne les laissa fréquenter l'école publique. Sa fille aînée commença alors le clavecin; elle sembla avoir douze ans. Un fils de neuf ans commença à écrire le français, le latin, etc.

« M. Naündorff me reçut très-amicalement, et l'idée mécanique que je voulais poursuivre l'animait lui-même de produire d'autres qui lui auraient donné le droit de se nommer l'inventeur.

« Souvent il me promit de me faire son compagnon et sociétaire quand il trouverait dans le chemin pratique ce qu'il me croyait encore cherchant.

« Mais mon idée, je ne persécutais plus... Il me dit souvent

que les savants ne pourront jamais trouver ce que la nature leur détourne, parce qu'ils voient seulement dans les livres et dans leur propre esprit, pendant que les amis de la nature poursuivent elle-même. Je le lui croyais sans savoir qu'il pourrait compter moi-même dans le nombre de tels savants...

« Je le voyais bien souvent, et nous parlâmes beaucoup de toutes les affaires humaines,... de notre foi religieuse;... et le caractère de cet homme me parut bien aimable. Il fut bien instruit des peines des hommes et plein de la volonté d'aider par son conseil et ses actions à tout le monde. Il savait un grand nombre de choses utiles dans les maladies; et tel lui dut sa santé à de bons conseils où à des remèdes que mon ami préparait lui-même.

« Quand j'aperçus qu'il écrivit mal, je l'instruisis dans l'écriture allemande. Je lui parlai souvent de Dieu et d'une application nécessaire à notre Sauveur, de ma conviction de sa déité, de la vérité de tous les prodiges qui sont racontés dans le nouveau Testament, de la nécessité des prières, etc... Mon ami secoua souvent la tête, disant qu'il ne croit rien, qu'il était tout comme les anciens païens.

« Je ne pus comprendre une si grande crudité de l'esprit; je tâchai de la convaincre par toutes les raisons que je pus trouver pour la chose de la vérité.

« Nous nous levâmes presque chaque jour de bonne heure au printemps de l'an 1830, et nous allâmes dans la belle nature; nous lûmes le nouveau Testament et parlâmes sur les principaux passages. Il montra un esprit clair et adonné au bien. Mais croire à la déité, à la résurrection de notre Sauveur après sa mort, il ne put pas. Un jour, étant ému de son grand malheur : *Mon ami*, me disait-il, *je vous montrerai la cause de mon incrédulité... Je hais la religion chrétienne parce que les hommes les plus cruels la professent... Ils m'ont enseigné que cette religion*

n'était qu'un mot... Que les hommes fassent ce à quoi ils puissent répondre devant le juge! J'ai appris de ma jeunesse: Fuyez les hommes, car ils ne sont pas hommes, et cela est vrai, ou montrez-moi un homme qui soit tel comme il dit, en chrétien: je l'aimerai, je le croirai.

«Ces entretiens me provoquèrent de lui être ami et vrai chrétien, comme à tous les autres. La confiance lui ouvrit aussi son coeur sur le mystère de son histoire et de sa naissance.

«Il me donna un jour un cahier écrit par sa main, qui contenait l'essentiel de sa vie: ce cahier avait environ une demi-main, et contient aussi son testament; car il l'avait écrit croyant de mourir bientôt. Alors il était content d'avoir trouvé un homme qui méritait sa confiance et dans le coeur duquel il pouvait verser le torrent des larmes que les malices des hommes avaient repoussées du fond de son intérieur. Il parut devant tous les hommes gai et presque fier, ne personne le vit jamais pleurer; mais quand il me découvrit le fond secret de son coeur il pleura longtemps, et toute la journée que je restai là coulaient ses larmes sur ses joues, et il me dit sans beaucoup de paroles que de grands malheurs l'avaient frappé et rencontré, et que les siens et ceux de ses parents méritaient les larmes les plus ardentes. Le ton de son récit était celui d'un mort, ou comme parle un père déjà élevé de dessus les amertumes de la vie.

«Je me jetai à son cou, je pleurai avec lui, je promis de lui être toujours ami et de lui montrer que le plus pur dédommagement de tous ses malheurs serait dans la sincérité de mon amitié. J'avais la plus grande compassion pour un homme qui avait une si cruelle histoire: toute mon amitié était compassion.

«Je connaissais l'histoire de ce prince et de ses parents comme elle est racontée dans l'histoire universelle, mais

son écriture était une continuation intéressante pour moi. Je compris maintenant son ignorance dans les sciences, dans l'histoire universelle, dans la géographie et dans la religion... Il m'avouait qu'il n'avait jamais été reçu à la sainte Cène, qu'il était par conséquent encore païen.

« Je trouvais tout dans le rapport le plus sévère : sa haine de la religion chrétienne, son incrédulité, l'empêchement de ses enfants à l'école et à l'église, son ignorance dans les sciences ; ses larmes au récit de la mort de Louis XVI, de son enfance, de l'amour de sa mère, de sa soeur, etc., tout était dans la plus belle harmonie. Je croyais enfin son histoire, et donnai à mon ami si chéri les meilleurs conseils que je savais. Je ne lui conseillai pas de dire à tout le monde ce qu'il était, car je craignis que tout son malheur reviendrait quand il dirait à personne sa naissance. Je craignis autant le ci-devant roi de France, Charles X, que Louis XVIII. Mon ami le connaissait aussi fort bien, et m'obéissait. Il connaissait la nouvelle histoire des rois de France parfaitement ; il lisait la gazette avec beaucoup d'ardeur, et le plus le chapitre de la France. Il me disait souvent que les rois de la France étaient environnés de faux amis et d'aveugles conseillers ; il avait prévoyé presque toute l'histoire du bannissement des Bourbons, et il ne se nomma plutôt prince de France que quand cette chérie famille n'existait plus dans ce royaume. M. Petzold, syndic lui avait conseillé cela ; et ses renseignements étaient adressés d'abord à notre juste roi Frédéric-Guillaume III. Il partit deux fois pour Berlin ; mais on n'a pu répondre à une chose qui tient aux mains des personnes les plus puissantes de l'Europe et de sa soeur encore vivante.

« Cependant deux ans étaient coulés, et nous commençâmes l'an 1832 comme notre bon Petzold mourut. Je l'ai vu dans sa maladie ; une fois je lui parlai tout seul. Il était un homme de grand amour pour la justice ; il avait beaucoup

de droiture et de bienfaisance, mais ses bonnes actions ne devait savoir personne.

« Il serait à présumer que sa vie lui a été ôtée. La cause en doit être cherchée dans sa protection de M. Naündorf; car celle-ci était magnifique et digne d'un fils royal qui est abandonné de tous ses parents et persécuté de tout le monde, afin que celui-ci ressente que tous les hommes ne sont pas méprisables, quand même la plupart.

« M. Naündorff apprit bien facilement le français, mais on ne pouvait pas entendre dans son langage allemand qu'il n'ait pas parlé l'allemand dès son enfance; au contraire il parlait l'allemand avec beaucoup de saisie, et il ne connut plus une autre langue excepté un peu de français. Mais je lui donnai un livre aisé pour traduire: dans peu de temps il le comprit et le finit. Je lui donnai maintenant le Télémaque, qu'il n'a pu assez lire, relire et admirer. Celui-là était un livre écrit pour lui-même. Il l'aimait tant qu'il le mena avec lui à son voyage pour la Suisse.

« Son caractère après ses renseignements de sa naissance était plus pur, plus amical et plus humain que d'abord. Il guérit beaucoup d'hommes de leurs maladies; il enseigna ses enfants soigneusement; il avait une foi à Dieu qui était bien pure et puissante, et ses actions étaient des témoignages d'une salutaire réactivité de son ame. Auparavant il avait souvent joué de la vérité, mais à présent elle lui était sainte. Sa volonté sur tout était bien idéale et parfaite, mais sa défiance le baissa souvent et le fit pécher aussi contre la sincérité de mon amitié. Mais je ne veux rien de lui; je suis bien content puisqu'il vit, et je souhaite que son désastre soit fini.

« Je finis ces mots en me recommandant à votre amitié, et je suis, etc.

« *Signé* Carl Gaebel, docteur. »

Les rois et les hommes d'état, en repoussant le Duc de Normandie, savaient bien que s'il eut été placé sur le trône que lui méritaient ses vertus et son amour de l'humanité, plus encore que sa naissance, il eût régné par la justice et la vérité, et gêné leur marche tortueuse; ils n'ignoraient point qu'élevé à l'école du malheur; ayant passé sa vie dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les ateliers de l'artisan; il avait appris par lui-même tous les besoins du peuple, et qu'il n'aurait eu de sollicitude que pour son bonheur. Pourquoi la France n'a-t-elle pas compris que ceux qui rejetaient le fils de Louis XVI n'étaient pas les amis du peuple; que les cabinets étrangers qui le diffamaient, jaloux de nos prospérités nationales, n'avaient en vue que de maintenir la tendance hostile de leurs Gouvernemens, contre une nation destinée à dicter des lois à l'Europe, quand les Français réunis par leur amour autour d'un trône garant des félicités publiques, assureront la paix de l'intérieur, dont l'harmonie fera la force, et deviendront, par là-même, l'effroi des diplomaties immorales? Quel brillant avenir, mes concitoyens, encore si ballottés par le génie révolutionnaire, ne devaient-ils point espérer sous le sceptre paternel de leur roi légitime! Il avait reçu l'éducation du peuple, il avait mangé le pain des prolétaires, pendant toute sa vie, à la sueur de son front; il avait souffert toutes les souffrances du peuple; tous les sentimens de son être avaient frémi sous l'oppression des divers ordres de la société; ceux qui se disent légitimistes le dédaignaient; la légitimité pour lui c'était le peuple Français; il ne connaissait des cours que la corruption des courtisans que la bassesse, des pouvoirs, que la persécution; la souveraine puissance dans des mains pures de toutes les réactions politiques, confiée à un prince que le malheur avait fait homme, eût été la sauve-garde du bien-être de tous; une constitution qu'il avait rêvée pour la France, dans ses nuits d'insomnies, sur la paille de ses cachots, l'eût fait sans contredit sur-

nommer le sage des rois, l'ami du peuple, le bienfaiteur de l'humanité. Les anciens serviteurs du roi qui avaient connu le Dauphin dans les jours de sa splendeur, et qui furent si heureux de le reconnaître en 1833, aimaient à rappeler les merveilles de son jeune âge. Quel tribut d'amour et de vénération ne reçut-il pas de la part de Mr. de Joly, ancien ministre de Louis XVI, de Mr. de Brémont, sécretaire privé du roi, de Mr. et Mme. Marco de St. Hilaire, de Mme. de Rambaud et de tant d'autres, dont les puissans témoignages n'ont pu ramener la duchesse d'Angoulême à l'acquit sacré de ses devoirs envers ce frère si miraculeusement ressuscité! Weber, dans ses mémoires, nous dit en parlant de l'héritier de la couronne. « J'allais souvent faire ma cour » à ce jeune et aimable prince, chez son instituteur, je le » voyais croître chaque jour en grâces et en beauté, sa » figure était ravissante; elle réunissait la noblesse des traits » de Louis XV, la beauté et la physionomie de son père et » l'éclat du teint de son auguste mère; les maîtres de l'art » y auraient vu le bel idéal de l'enfance, son moral égalait » son physique; on était étonné de la vivacité et de la » justesse de ses reparties; on les recueillait avec avidité; » on admirait son tact, pour distinguer par leurs traits le » caractère des hommes qui l'approchaient. Il connaissait » parfaitement sa situation et celle de sa famille; aussi avait-il » une réserve et une discrétion surprenantes pour un enfant » de son âge. Il était bon, il était reconnaissant de l'atta- » chement qu'on portait à ses augustes parens; en un mot, » élevé comme il l'était, au sein de l'adversité, il aurait » certainement fait un très-grand roi, si la Providence eût » permis qu'il montât au trône de ses ancêtres. »

Le fameux Mirabeau, qu'on n'accusera certes pas d'avoir été l'adulateur des rois, ce génie si fatalement célèbre, avait reconnu dans le jeune prince un esprit, une finesse, un discernement et une discrétion qui

frappèrent. Aussi disait-il de lui : « Si cet enfant atteint l'âge mur, il sera un des hommes les plus remarqua- » bles qui aient existé. » Mirabeau avait pu former son jugement dans ses rapports avec la Cour et les entrevues secrètes qu'il eut avec la reine, à l'époque où il avait résolu sincèrement de quitter le parti de la révolte, pour servir les intérêts de la monarchie ; car ces entrevues avaient toujours lieu en présence du dauphin. Le prince n'avait point oublié cet homme extraordinaire, ni l'impression qu'il avait toujours conservée de sa laideur. Il m'a plusieurs fois tracé son signalement, et parlé des négociations qui se traitaient devant lui ! « Ma » mère, me disait-il, fut obligée de le voir en secret; et comme » les ennemis du trône répandaient sur elle les plus infâmes » calomnies, elle ne voulait pas que je la quittasse dans ces » momens dont le souvenir m'est encore si pénible. Oh ! » pourquoi ma soeur a-t-elle refusé de me recevoir ! que de » choses inconnues de tout le monde j'aurais pu lui dire pour » la convaincre que je suis réellement son frère ! »

Voilà l'homme qui, renié dans son existence, aurait été comme le Melchisédec dont parle l'Écriture, sans famille, sans nom, sans patrie ; qui ne put jamais obtenir que la grande famille humaine lui assignât une place sur la terre. Les injustes le craignaient : il fallait donc l'écarter ; et ils l'ont traité d'imposteur. L infortuné prince était si frappé de cette idée, que fréquemment nous l'avons entendu répéter dans ses longues heures de délire : « Pauvre humanité ! il y » a tant à faire pour le bonheur du peuple, et on ne me » comprend pas ! j'ai voulu ouvrir les yeux des aveugles ; et » on m'a méconnu ! Pauvre humanité ! »

Le royal infortuné, en réfléchissant sur lui-même ; sur les calamités qui avaient pesé sur sa race ; en repassant méditativement cette chaîne de malheurs dont la charrue de l'adversité avait labouré sa vie, sans qu'il pût s'en expliquer la cause, surprenait parfois sa raison dans une sorte de

révolte, contre les incompréhensibles dispensations des volontés du Très-Haut. Mais l'esprit de Dieu pour le soutenir et le consoler, était venu au secours de son intelligence, plusieurs années avant sa mort. Les lumières de la vérité céleste le soumirent humblement aux décrets de la divine Providence, fortifièrent son ame et la préparèrent à s'endormir dans le sein de son père céleste, pour y goûter le repos qu'il n'avait point trouvé dans la maison de ses frères. Il écrivait à Mr. Charles Gaebel, quelques mois avant sa maladie:

« Ne croyez pas que je vous aie oublié; ni vous, ni vos » enfans, ni votre femme non plus. Dieu seul est sage, à lui » seul appartient le temps dans lequel il plaît à sa sainte » providence de nous délivrer des maux que, nous nous » sommes souvent créés nous-mêmes, par nos propres fautes... » persécution et calomnies me suivent partout, et Dieu sait » quand finiront mes peines. Votre lettre m'a été envoyée » en Hollande, où je suis actuellement avec quelques-uns » de mes amis. C'est encore la main de Dieu qui m'arrête » ici, car je n'avais pas le projet d'y rester plus de vingt- » quatre heures... ma confiance en Dieu est toujours la même, » et sa voie conduit infailliblement au bonheur ceux qui ont » connu sa sainte sagesse; je suis un de ceux là, et pour » vous le prouver je n'attends plus rien de ce monde, ni » couronne, ni richesses, je m'occupe seulement de vendre » mes inventions de guerre, afin de procurer à ma pauvre » famille de quoi vivre, et de faire l'éducation de mes enfans, » selon la volonté de mon Dieu, l'Eternel Jéhovah, le » créateur de l'univers. J'ai huit enfans dont le plus jeune » n'a pas encore deux ans... vous voyez bien, mon brave » ami, que j'ai assez de soucis pour gagner ce qu'il faut » pour moi et mes bien-aimés: ma femme était un ange, » telle que vous l'avez connue, et elle est restée telle, bonne » mère et bonne épouse; je n'ai jamais été si riche et si » pauvre à la fois, c'est-à-dire je suis riche en connaissances,

» mais toujours le plus pauvre en argent. Croyez bien que
» s'il était en mon pouvoir de devenir possesseur de votre
» travail, je ne le laisserais passer dans les mains de per-
» sonne autre. Je vous dois beaucoup de reconnaissance, et
» Dieu est mon témoin que si jamais je deviens riche en biens
» terrestres je paierai aux enfans de mes anciens amis ce qui
» leur est dû ; j'ai toujours travaillé à ce but, mais la po-
» litique de mes ennemis a su trouver le moyen de me
» ruiner de fond en comble. Dieu, l'Eternel Jéhovah seul,
» peut me sauver, et voilà pourquoi je ne chercherai plus
» ni mon salut, ni celui de mes bien-aimés chez les hommes
» et par les hommes. J'ai trouvé des choses terribles et
» puissantes; un jour l'humanité sera protégée par elles et
» contre toute injustice. On n'aura plus besoin de pousser
» masse contre masse, pour soutenir l'opinion des grands
» brigands. Mais les peuples feront justice. Oh! mon ami,
» depuis que je vous a quitté, je n'ai trouvé la vérité nulle
» part ; ni dans la bouche des princes, ni dans celle de
» leurs prêtres. Tout est hypocrisie, déception, calcul de po-
» litique, et là, mon cher ami, où il y a de la politique,
» il n'y a ni vérité, ni justice. J'ai suivi la doctrine de
» Jésus-Christ depuis que je l'ai comprise, et pour cette
» raison on m'a volé, persécuté plus ardemment, on a payé
» des assassins pour m'ôter la vie. Je suis dans ma soixante
» et unième année, c'est assez de souffrances, et s'il plaît
» au Tout-Puissant, je suis prêt à partir. Veuillez me faire
» connaître si Mr. le baron de Seckendorff (l'ancien gouver-
» neur de la prison de Brandebourg où fut enfermé le
» prince) vit encore à Crossen, ou dans les environs ; il
» m'importe beaucoup de savoir si cet ami vit toujours.
» C'est un homme d'honnenr, et la preuve de son ame noble
» c'est qu'il est pauvre. »

Ainsi, ce royal paria, si éminemment religieux, brisé par le poids d'une terre ennemie, n'en resta pas moins ferme et

inébranlable dans sa sainte résignation aux volontés de l'Eternel; il envisageait de sangfroid le moment où son ame redeviendrait libre de la captivité du corps; plein de confiance en Dieu qui tient compte, même d'un verre d'eau donné en son nom, il se rapprochait par l'esprit du jour que lui et nous, nous croyions encore bien éloigné où, comparaissant devant le seul tribunal infaillible qui juge l'homme selon ses oeuvres, le martyr des iniquités de ce monde trouverait la justification d'une conscience qui n'avait jamais eu la pensée du mal; la récompense des persécutions qu'il avait souffertes pour la justice. Il ne fut donc pas pris à l'improviste quand sonna son heure suprême; comme il l'a dit lui-même, il était prêt à partir; et il est mort, ainsi qu'il avait vécu, roi dépouillé de son trône, de sa fortune, de son nom, pauvre et méconnu; ne laissant pour héritage que le souvenir de ses vertus, et les malheurs attachés à son nom. Depuis un an il vivait loin de sa famille, s'efforçant de lui procurer, par les oeuvres de son génie, un avenir indépendant. Mais, ô profondeur des jugemens de Dieu! cette jouissance du coeur ne lui était pas réservée; la royale famille, déjà si affreusement éprouvée, en apprenant la maladie du prince, s'empressa de se rendre auprès de lui, pour entourer de ses soins l'auguste malade. Et six jours après son arrivée d'Angleterre, au lieu d'un époux, d'un père tendrement aimé, elle ne vit plus qu'un corps sans vie et bientôt un cercueil traverser solitairement les rues de la ville de Delft, emportant les restes du roi de France qui allait prendre sa place parmi les morts de la Hollande!

Fut-il jamais douleur pareille à celle de ce fils des rois, mourant dans la pensée qu'il n'avait pu se faire écouter, comprendre, avouer par les hommes; et qu'après lui, son innocente famille, née comme lui pour souffrir; presque doublement orpheline, solitaire dans une société qui la méconnaît, resterait sous le poids de la même réprobation

que celle dont il fut frappé lui-même! Mais avant de quitter ces seuls êtres humains qui l'avaient constamment chéri, et pour l'amour desquels il se heurta de nouveau contre la malice des hommes, il eut du moins le triste bonheur, si c'en est un, de n'avoir pas le sentiment d'une aussi cruelle séparation: Dieu lui épargna l'amertume du dernier adieu. Peut-être aussi cette âme magnanime, si fortement trempée pour l'infortune, eut-elle l'énergie de cacher ses pressentimens pour ne pas renouveler des scènes d'attendrissement comme il y en eut plusieurs pour lui au Temple, et dont la mémoire l'attrista toujours, car il n'avait rien oublié. Ce silence d'un mourant vénéré, l'absence de ces paroles affectueusement sacrées qui survivent et se gravent éternellement dans le coeur de ceux qui demeurent, ont été vivement sentis par nous tous, et ajoutent encore aujourd'hui à la vivacité de nos regrets; toutefois, la sainteté de sa mort nous apporta de puissantes consolations; ce fut un bienheureux sortant des prisons de la terre pour entrer dans les joies célestes de la liberté; il avait la paix de la conscience du juste, et nous aussi, nous pouvions lui dire comme le digne Edgeworth au roi martyr, son père, sur l'échafaud « fils de St. Louis, montez aux cieux. »

Frédéric écrivait à Voltaire en 1740, « mon cher ami, j'ai assisté aux derniers momens d'un roi, je n'avais pas besoin de cette leçon pour être dégoûté de la vanité des grandeurs humaines. » L'histoire nous apprend comment ce monarque si absolu dans sa puissance, profita de la leçon que présentait à son esprit la mort d'un roi heureux, qui lègue à l'héritier de son nom ses vaines grandeurs passées, en expirant au milieu d'une orgueilleuse ostentation dont on fait encore honneur au cadavre royal, qu'attend avec pompe le caveau de ses ancêtres! Ce fut à l'hôtel du Casino qu'apparaissait dans toute sa nudité la vanité de l'orgueil humain. Combien la mort du roi délaissé, bien plus que celle du roi puissant, doit parler éloquemment au coeur de l'honnête homme! quelle leçon pour

le monde, s'il savait la mettre à profit ! quel sujet de méditation pour le philosophe, le moraliste, les réformateurs de religion, et les fabricateurs de gouvernment! Combien de vérités sublimes, d'imposantes instructions jaillissent de l'existence exceptionelle du roi Louis XVII, noyé dans un océan de tribulations, dont la somme surchargeait son ame près de partir !

Que n'étaient-ils là, ceux qui l'ont abreuvé de déboires, ceux qui ont rempli d'amertume la coupe de sa vie; ceux qui ne lui ont pas accordé un coin solitaire, où tranquille, il pût reposer son infortune et son tourment! En assistant au dénouement du drame tragique qui finissait pour l'orphelin du Temple, leur haine n'eût pu se soutenir, en présence du lugubre et navrant tableau qu'offrait la chambre témoin de scènes de désolation impossibles à décrire. Ils eussent frémi, en entendant les gémissemens de leur royale victime, demandant à Dieu un nom céleste que les hommes ne pourraient pas lui ravir, appelant devant son lit de mort ses lâches calomniateurs, pour se voir confondus par la sérénité de son âme et recevoir de sa bouche le pardon qu'il leur accorda. Ils n'auraient pu, j'en suis sûr, supporter sans remords, mais sans remords trop tardifs, la vue de ces pleurs rares, signes certains d'une émotion non moins profonde que vraie, échappés comme par mégarde, à une trop vive oppression, et qui sillonnaient douloureusement la figure si noble, si bouleversante du royal moribond : alors par l'entraînement d'une invincible puissance, proclamant tout haut la vérité qu'ils se sont si souvent dite à voix basse, dans leurs conciliabules secrets, ils se seraient écrié : oui, cet homme était véritablement le fils de Louis XVI.

Ils eussent avec intérêt peut-être aussi tourné leurs regards vers la royale famille qui, dans les déchiremens du coeur, muette de murmure, conservant la douceur angélique du langage, se montrait supérieure aux forces de la nature par le déploiement des plus sublimes vertus, par une résignation

calme et surhumaine. En face de l'agonie silencieuse de la mort ; ils n'auraient pas contemplé froidement l'agonie plus désolante encore des vivans, étrangers à tout autre sentiment que celui de l'amour d'un père, d'un époux. J'en prends ici à témoin l'humanité tout entière, car il est des momens, bien fugitifs pour la plupart, où l'homme le plus dur se sent homme. Ceux qui avec le plus de sécheresse de coeur ont suivi leur plan de persécution contre la famille orpheline, se seraient fait un mérite d'admirer le religieux dévouement d'une épouse magnanime, qui n'avait-aimé l'étranger que pour s'associer à ses peines et lui en alléger le fardeau ; qui fut toujours de moitié dans ses vastes tribulations, et qui pendant six jours et six nuits, s'était oubliée elle-même par sa tendre sollicitude près d'un époux expirant, ne voulant pas songer aux besoins de son corps, à sa propre douleur, qu'elle n'eût, elle aussi, consommé son sacrifice.

Ils n'auraient pu, ces hommes si tranquillement barbares jusque là, persister dans leur criminel système de méconnaissance, en voyant la mère d'affliction soutenue dans ses pénibles devoirs de garde-malade, par deux jeunes princesses nées pour faire l'ornement d'une cour, et douées de toutes les qualités qui font les charmes de la grandeur, toujours debout malgré leur santé délicate, près du lit où languissait, pour bientôt n'être plus, le meilleur des pères, et quand l'heure tant redoutée de la séparation eut frappé, inondant sans proférer aucune plainte, de leurs larmes brûlantes, la royale figure déjà glacée par le trépas, l'oeil fixe pour saisir un soufle qui ne reviendrait plus et redemandant à Dieu une vie qu'il ne leur rendrait pas.

En voyant enfin à côté de ces trois femmes héroïques, le fils âgé de vingt-quatre ans, la tête inclinée vers le mort, immobile de consternation, devenu homme dans une nuit, se pénétrant tout d'abord de la haute mission qui lui échéait

d'être chef de maison, soutien de la veuve et des orphelins, promettant de n'y jamais faillir, et s'élevant avec l'énergie d'une ame forte au-dessus de la souffrance qui l'oppressait, pour ne penser qu'à sa famille, et relever leur ame anéantie par le chagrin.

Oh! alors assurément ces implacables persécuteurs de l'innocence auraient dit avec l'accent poignant du repentir: cette physionomie de tous, si dignement imposante, ce naïf abandon de la douleur loin de tous regards humains, tout cet ensemble de vérité dans un pareil moment solennel qui saisit l'ame et commande le respect, sont des témoignages irrécusables que cette famille n'était point une famille d'imposteurs.

Mais non, il n'en devait point être ainsi; pendant que ces scènes de désolation se passaient sous nos yeux, les véritables imposteurs étaient dans leurs somptueux palais à ourdir encore sans doute quelques nouvelles machinations, à inventer quelques nouveaux mensonges, pour rendre ridicule la plus étonnante infortune que le monde ait jamais vue. Le jugement de l'histoire les couvrira d'un opprobre éternel; malheur à eux, qui ont fait des ordonnances d'iniquité contre leur frère, qui ont fait écrire aux scribes des arrêts d'oppression, pour ravir le droit des affligés, afin d'avoir la veuve pour leur butin, et de piller les orphelins!

Toutefois à côté de ces oeuvres d'infamie, l'histoire aussi enregistrera les noms des chevaleresques courtisans de la royauté bannie; des quelques rares amis de l'orphelin qu'il a trouvés de loin en loin dans les déserts de sa vie errante. Ce n'est pas ici le lieu de signaler leur noms à l'admiration du monde, mais je ne saurais résister au besoin de payer dès maintenant un juste tribut de reconnaissance à la brave population hollandaise qui, dès les premiers temps du séjour de S. A. R. dans ces parages, n'a pas hésité à reconnaître le fils de Louis XVI dans la personne toute royale de ce

noble étranger, si digne, si imposant par ses manières, si élevé dans ses sentimens, si magnanime dans son coeur, et dont le regard surtout décélait la haute naissance et le sang du commandement. Il en est beaucoup qui, quoique n'ayant fait qu'entrevoir le prince, ont eu dans nos jours de poignante amertume, des pleurs pour le royal décédé, des paroles de douce consolation pour la famille proscrite; la circonspection m'impose le devoir de ne nommer personne; puisse cet écrit passer sous leurs yeux et leur porter les bénédictions de l'infortune! Qu'ils sachent combien nous ommes touchés de la sensibilité de leur coeur, qui nous a donné une si haute idée des vertus hospitalières de ce pays, le seul où le roi détrôné n'ait eu que des actions de grâce à rendre, le seul, où des hommes énergiques se soient associés spontanément à ses malheurs, où toute une ville ait ressenti le oup affreux qui nous frappait si cruellement. Honneur à jamais à ceux qui ont compris une grande douleur, qui continuent d'environner d'un dévouement de vénération, non moins sublime que désintéressé la veuve et les enfans du fils de Louis XVI! gloire et longues prospérités, au monarque heureux qui a su faire ériger dans ses états, en principes de nationalité, la sympathie pour le malheur et la grandeur d'ame; d'aussi nobles sentimens qui sont, pour ainsi dire, l'expression de ceux du public, font d'autant plus ressortir la majesté du trône d'où ils émanent, car les vertus du peuple, chez cette nation peu imitée, sont un hommage rendu aux vertus du roi parce que les bons peuples seuls révèlent les bons rois!

Princes et rois à qui le pouvoir a été remis pour rendre la justice, et qui avez écrasé de vos illégalités le fils innocent de Louis XVI, votre frère et votre égal; qui avez attiré sur sa tête, tous les genres d'infortune qu'entraîne l'indigence après elle; qui l'avez diffamé et laissé assassiner sous vos yeux; princes et rois, tout est consommé : la vic-

time de vos criminels calculs a succombé ; envoyez vos ambassadeurs à Delft, qu'ils se rendent au cimetière de la ville ; ordonnez-leur de descendre au fond d'un caveau, où le peuple leur dira qu'est enterré le duc de Normandie ; de s'assurer soigneusement de l'identité du mort ; pour celle-ci ils n'en repousseront pas l'examen : et quand ils seront bien convaincus que l'âme du roi légitime de France est devant le tribunal de la souveraine justice, pour demander celle que vous lui avez refusée ; qu'ils se hâtent de vous adresser leur rapport, en y joignant l'acte de décès, afin de dissiper tous vos doutes ; alors princes et rois, devant ces monumens de la vanité de vos grandeurs, dormez en paix sur vos trônes, car vous avez consolidé le bonheur de vos peuples en leur apprenant à fouler aux pieds les droits sacrés de la légitimité, par le mépris que vous en avez fait dans la personne du roi Louis XVII !

Prêtres de la religion romaine, le fils de Louis XVI est mort ; diffamez sa mémoire, comme vous avez calomnié ses vertus de son vivant. Les Forbin de Janson, les de Quelen, les Blanquart de Bailleul, les de Latil, et tant d'autres ont soulevé contre lui de nombreux oppresseurs, et vous avez marché sur les traces des princes de votre église. Au nom d'un Dieu d'amour et de vérité, vous avez assuré le bonheur éternel des élus aux usurpateurs Louis XVIII et Charles X, au vertueux duc d'Angoulême, tous morts dans ce que vous appellez l'impénitence finale, puisqu'ils sont tous morts détenteurs des biens de l'orphelin leur roi, et la haine dans le coeur ; vous élevez dans les mêmes principes d'usurpation votre futur Henri V, dont la naissance fut arrosée du sang d'un père que les modernes régicides ont fait assassiner par Louvel, pour enlever au duc de Normandie le seul soutien qu'il eût dans la maison de Bourbon ; il vous reste un dernier devoir à remplir, absolvez la pieuse duchesse d'Angoulême, car son frère est mort renié par elle. Elle a

droit aux indulgences de l'église, car votre pape, le vicaire de Dieu par son esprit infaillible, et contre la vérité des documens déposés au St.-Vatican, a proclamé du haut de la chaire pontificale que le fils de Louis XVI était un imposteur; et pourtant, on lui faisait promettre que le clergé le reconnaîtrait pour roi de France et de Navarre, si, se prosternant aux pieds d'un de vos agens, il voulait être, entre vos mains, l'instrument de vos mondaines ambitions.

Et toi femme sans coeur, fille sans respect pour la mémoire de tes royaux parens, soeur dénaturée, spoliatrice éhontée des biens de l'orphelin, oublieuse du compagnon de ta captivité au Temple, et félone à ton roi légitime; applaudis-toi dans ta conscience cautérisée et dans tes fausses vertus; le fils de Louis XVI est mort; il ne te fatiguera plus de demandes réitérées d'entrevues, pour te rappeler à tes devoirs; *te voilà soulagée d'un fardeau pénible;* cet écrit te portera la nouvelle de la mort de ton frère, si tu ne la connais pas déjà. Tu as marié richement ta nièce; place maintenant la couronne de France sur la tête du duc de Bordeaux; Louis XVII ne la lui disputera point! ton père Louis XVI et ta digne mère, Marie-Antoinette, lui en ont donné une incorruptible dans les cieux. Serre la main de tes lâches courtisans, réunis autour de toi, reine Marie-Thérèse, tous tes légitimistes, et chante avec eux un chant de victoire; parce que ton frère, leur roi, est mort. Il est retourné avec ceux qui l'ont aimé sur la terre et qui, morts pour sa défense, seront là tes accusateurs devant Dieu, où peut-être bientôt toi-même, tu iras rendre compte de tes oeuvres; car les jours marchent vite, et l'éternité t'attend. Que la voix de la renommée qui immortalise les grands crimes, soit désormais la justice de la terre, pour toi et pour tous ceux qui furent complices de ton odieuse méconnaissance, comme elle sera la récompense des vertus du fils de Louis XVI, et celle des huit enfans qu'il laisse après lui, dont tu détiens l'héritage!

Le nom du duc de Normandie appartient aujourd'hui à l'histoire, de même que celui des grands coupables qui l'ont si affreusement sacrifié à leurs passions politiques. Le moment est donc venu de soumettre au jugement de l'histoire la cause de l'orphelin du Temple, deuxième dauphin de France et roi Louis XVII, reconnu officiellement par tous les pouvoirs politiques de l'Europe, après la mort de Louis XVI; et conséquement décédé roi légitime de France, puisqu'il n'a jamais abdiqué, qu'il n'a jamais été frappé de *déchéance*.

Bien au contraire, il existe un traité secret de Paris, daté de 1814, dont le premier article explique de quelle manière l'Europe avait permis au comte de Provence (Louis XVIII) de venir occuper le trône de France; cet article porte en substance:

« Que bien que les hautes puissances contractantes, sou-» veraines alliées, n'aient pas la certitude de la mort du fils » de Louis XVI; la situation de l'Europe et les intérêts poli-» tiques exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir en » France, Louis Stanislas Xavier, comte de Provence, sous le titre » de roi ostensiblement, mais *n'étant de fait*, dans leurs trans-» actions secrètes que régent du royaume, pour les deux » années qui vont suivre; se réservant pendant ce laps de » temps, d'acquérir toute certitude *sur un fait qui déter-» minera ultérieurement, quel doit être le souverain régnant » de la France, etc.*

C'est-à-dire que les souverains alliés, certains du fait qu'ils mettaient en doute, puisque le prince leur avait officiellement notifié son existence, et le lieu de sa retraite, exploitaient dans leur intérêt la dévorante ambition de l'oncle qu'ils investissaient de l'usurpation: mais avec menace indirecte de l'en dépouiller au bout de deux ans, s'il n'asservissait pas la majesté du trône de France aux volontés impérieuses de l'étranger. Et la France fut avilie, et Louis XVIII resta roi!

Monsieur Labrelli de Fontaine, bibliothécaire de feu

madame la duchesse douarière d'Orléans, auteur d'une brochure intitulée : ***Révélations sur l'existence de Louis* XVII, *duc de Normandie***, a copié ces lignes authentiques sur l'original du traité; il ajoute qu'étant à Venise, en 1812, un ancien sénateur vénitien, il signor Grizzo, lui fit lire une proclamation du comte de Provence, datée de Véronne du 14 Octobre 1797, dans laquelle il prenait seulement le titre de régent du royaume; preuve infaillible que Louis XVII n'était pas mort.

Tous les gouvernemens qui se sont succédés, dans ma patrie, n'ont donc été que des gouvernemens de fait, violemment établis; tous les traités passés avec eux, que de criminelles transactions, lesquels fondés sur un silence perfidement calculé ou sur une erreur de fait, n'ont pas eu la force, selon le droit des nations, et d'après toutes les constitutions des royaumes, de disposer d'une couronne qui n'était pas vacante; et dont la possession légale a toujours reposé sur la tête du monarque, héritier légitime du trône de France, et légitimement investi de ses droits aux termes de traités antérieurs, qui subsistent dans toute leur plénitude, tant qu'ils n'auront pas été directement abolis. Ces principes indestructibles de haute législation, sont la loi des nations entre elles; et les cabinets de l'Europe, s'ils savent se respecter, du moins sous ce rapport, devront se prononcer officiellement sur l'imposante question que je me borne à indiquer ici, quand la voix des peuples, formulant la justice de Dieu, aura prononcé avec indignation la fausseté de l'acte de décès du 12 Juin 1795.

Je me propose de raconter les principaux incidens de la vie du roi omis dans les pactes des rois entre eux; et rattachant aux faits généraux de l'histoire moderne l'existence du fils de Louis XVI, de révéler les secrets motifs de bien des évènemens mal appréciés, et les causes occultes qui ont toujours entravé la marche du gouvernement français, en le livrant

aux pernicieuses influences de ceux de l'étranger. Là question de la vie ou de la mort de l'orphelin du Temple ultérieurement à la date de la fabrication de l'acte de décès, seul document rapporté dans l'histoire pour l'établir, est devenue une question Européenne ; il est temps d'éclairer le monde et de prouver aux hommes le peu de cas qu'on fait d'eux, lorsqu'ils ont le malheur de gêner la politique des souverains, et d'être en contact avec l'égoïsme des grands. C'est une tâche bien pénible, sans doute ; et plus d'une fois ma main laissera tomber ma plume pour essuyer les larmes qui arroseront les pages de la vie errante du meilleur des maîtres, et du plus royal des amis ; il me faudra du courage, pour revenir sur le passé, et m'appesantir sur des souvenirs qui, en ravivant l'amertume de mes regrets, me feront souvent désirer de perdre la mémoire : mais il me reste un dernier devoir à remplir. Quelque infructueux qu'aient été mes efforts pour obtenir que le fils de nos rois fût reconnu de son vivant ; je dois, par respect pour la mémoire du prince, défendre son nom, car ses ennemis ne savent pas même respecter sa tombe.

A peine la cruelle catastrophe fut-elle connue du public, que les habitans de la ville s'émurent d'une vive sympathie et d'un puissant intérêt en faveur d'une famille étrangère qui venait de perdre son chef, son appui, son unique soutien dans ses peines. La presse aussi s'empara de cet évènement, et comme toujours, l'opinion générale fut de nouveau égarée, par des articles de journaux où la mauvaise foi le disputait à la malice, et que d'autres répétèrent dans un but honorable, sans être à même d'en démêler la perfidie. Mon dévouement au royal infortuné lui survit, pour se continuer à sa famille qu'il a daigné me faire considérer comme la mienne, en autorisant de la part de ses enfans une qualification de tendresse qui m'impose envers eux les obligations d'un père. Je n'ai donc pas le choix de parler ou de me taire, car ces nobles descendans des rois de France n'en ont pas encore fini avec

les diffamateurs de la vérité. Il importe que par une éclatante manifestation des gens de bien, le nom royal qui leur appartient soit honoré dans leur personne, comme ils l'honorent par leurs vertus. C'est la seule fortune que leur a laissée l'orphelin: l'histoire de ses malheurs, voilà son testament; moi seul, son compagnon d'exil, son conseil et son ami, j'en puis être l'exécuteur. Je le répète donc, dans le travail auquel je me consacre, je suis entraîné par des considérations impérieuses qu'il ne m'est pas facultatif de combattre. Je dirai ce dont j'ai été témoin depuis l'année 1836 que j'ai constamment vécu avec le prince, et ce que S. A. R. m'a appris de sa vie aventureuse; l'ensemble de cet ouvrage, pour un lecteur judicieux portera le sceau d'une vérité incontestable; car, joignant aux faits révélés, les témoignages qui viennent les confirmer, personne n'aura le droit de les récuser, puisqu'ils ne seront pas l'oeuvre du narrateur. Ma conviction personnelle, à moi-même, fortifiée par de longues années d'observations, et la ligne de conduite que j'ai suivie, depuis le jour où elle me fut acquise, ne sera pas sans influence sur les esprits non prévenus: on ne supposera pas que, pour favoriser une grande imposture, un homme renonce à une carrière honorable, s'exile de sa patrie, et voue son existence au sort d'un intrigant qui, hors d'état de pouvoir récompenser ses complices, n'aurait eu au contraire à leur offrir que sa misère, les dédains du monde et une vie d'humiliations. L'intérêt, seul mobile des actions humaines, ne peut point être ici autre que celui de la vérité. Cette considération, décisive pour valider la reconnaissance des témoins de l'identité, la plupart appartenant aux classes les plus élevées de la société, tandis que d'autres se composent d'hommes plus près de la nature, qui ne savent pas se prêter à déguiser une vérité ou à colorer un mensonge, s'applique avec une force bien plus entraînante au prétendant lui-même. En 1836, il a appelé la famille royale de France devant les tribunaux de Paris, pour discuter contradictoirement

avec la duchesse d'Angoulême qu'il nomme sa soeur, le mérite de ses prétentions. Un imposteur, un pauvre horloger prussien n'eût certes pas été assez dépourvu de sens pour se flatter de convaincre la magistrature française, contre la vérité, que le fils de Louis XVI avait été sauvé du Temple; que ce fils, c'était lui; un imposteur n'eût pas eu la maladresse d'intenter un procès régulier, pour se faire administrer un certificat authentique d'imposture. De tous les faux dauphins que la politique a fait surgir, en est-il un seul qui ait osé se présenter fièrement devant la justice? Non. Et cependant ils ont tous été saisis, jugés, condamnés comme de misérables intrigans. La marche franche que le prince a suivie a donc imprimé à sa personne un caractère indélébile de légitimité, que le gouvernement de Louis-Philippe a lui-même confirmé, en arrêtant le cours d'un procès dont il redoutait les conséquences inévitables, en jetant le royal plaideur dans une prison sans l'interroger, de là dans un coupé de diligence entre deux gendarmes, et en définitive sur un paquebot d'Angleterre, pour se débarrasser d'une vérité qu'il pensait pouvoir compromettre la dynastie régnante. Ce déni de justice au surplus, d'après une révélation qui me fut faite alors, avait été résolu dès avant le commencement du procès. Une personne bien informée, vint me prévenir confidentiellement que tous nos efforts pour faire rentrer le pouvoir dans les voies de la légalité demeureraient infructueux, parce que le ministère français avait promis à la duchesse d'Angoulême, sur la demande du ministère autrichien, *que le procès n'aurait jamais lieu.*

L'importance du sujet demanderait certainement un talent supérieur pour être traité dignement ; mais tout convaincu que je sois de mon insuffisance, je me flatte que le nom du duc de Normandie excitera des sympathies qui suppléeront à l'incapacité de l'écrivain ; ce n'est point d'ailleurs un ouvrage savant que je veux donner au public, ni une prétention

d'auteur que je veuille afficher. Je reproduirai les souvenirs personnels du royal proscrit, tels qu'il les a présentés lui-même, avec toute la simplicité d'une conscience droite et vraie, avec l'ingénuité de la candeur, et l'abandon de l'innocence; ce sera donc dans les épanchemens d'une belle ame que les lecteurs de bonne foi puiseront leurs plus puissans motifs de conviction. Les préventions qui en troublant l'intelligence ôtent la liberté de réflexion et la volonté d'examen; l'incrédulité, l'indifférence calculée, ne pourront plus faire ombre à la vérité, en présence de l'imposante démonstration de faits rapportés de mémoire par le prince, sans l'aide d'aucun livre, et sans qu'il cherchât à les coordonner avec tous les ouvrages qui ont parlé de la révolution française, et que j'affirme n'avoir pas été connus de S. A. R. avant les communications qu'il a faites à ses amis. Comme l'auguste proscrit, s'il n'était pas le fils de Louis XVI ne pourrait être, selon nos adversaires et par leurs aveux officiellement acquis du prétendant, qu'un Prussien de basse extraction; après avoir lu les souvenirs de son enfance, on se demandera comment un étranger obscur aurait pu nous parler avec tant de précision de la tour du Temple, des châteaux royaux, de nombreuses particularités qui se sont passées dans l'intimité de la vie intérieure de la famille royale, et de tant de détails qui se lient aux malheurs de la maison de France. Aussi pour empêcher toute confusion des faits historiques bien connus avec ceux de ce *mémoire justificatif d'identité*, je ne m'occuperai des évènemens généraux, qu'autant qu'ils se rattacheront aux infortunes de l'orphelin royal; et quand au sortir de la ténébreuse tour du Temple, j'aurai conduit le lecteur avec l'exilé de la terre, dans les prisons de France, dans celles de Prusse, dans celles de France encore, dans celles d'Angleterre; qu'en dernier lieu, on l'aura vu arrêter à son débarquement à Rotterdam, par la perfidie du consul Hollandais Mr. May, agissant probablement sous l'influence

de l'infâme politique Anglaise; lorsque enfin, nous aurons été verser des pleurs d'attendrissement sur la tombe du juste; Oh! alors je ne crains pas qu'on traite de paradoxale cette assertion que j'ai souvent opposée aux incrédules et dénégateurs de mauvaise foi: il serait plus inexplicable que Ch. G. Naündorff ne fût pas le fils de Louis XVI, qu'il n'est extraordinaire qu'il le soit. Alors l'indignation publique assurera le triomphe de la vérité; et me reportant aux paroles de Mr. de Rochow, ministre Prussien, qui dit à l'un des envoyés du prince à Berlin en 1836: « *Je n'oserais pas affirmer que Mr. Naündorff n'est pas le dauphin; mais je ne vaudrais pas qu'il fût reconnu; parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe.* Je demanderai à cette excellence de nous démontrer si elle le peut, que l'honneur des souverains, compromis, selon elle, s'ils se fussent acquittés d'un devoir sacré en proclamant une vérité qu'ils n'ignoraient point; si cet honneur peut s'abriter désormais derrière la tombe du monarque mort au milieu de leurs persécutions. Il était réservé à notre époque de voir un personnage que tous les pouvoirs ont constamment traité d'imposteur sans jamais vouloir le juger, acceptant de sa part en silence les accusations les plus flétrissantes; auquel on a fait l'honneur des plus flagrantes illégalités, au scandale de l'Europe; et qu'on a, pendant plus d'un demi-siècle, surveillé, espionné, tenté d'assassiner, écrasé, comme une puissance formidable!!! »

L'acte de décès étant de nature à fixer l'opinion publique d'une manière certaine, sur l'évènement auquel beaucoup de personnes ne veulent pas croire, j'ai cru nécessaire de le transcrire ici. Je pense également qu'il importe de rappeler aux lecteurs les signes naturels qui existaient sur le corps du dauphin, et qui sont exactement ceux que portait sur le sien l'auguste personnage décédé au Casino; comme si la Providence avait voulu constater, sans le témoignage des

hommes, par une autorité qui ne se discute pas, l'identité du pauvre horloger de Crossen, avec le fils de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Ses traits étaient ceux de Louis XVI avec un mélange de ceux de la reine ; ses habitudes de corps, son allure, tout retraçait Louis XVI dans l'intérieur de sa famille.

Comme le dauphin, il portait à la cuisse un signe connu de plusieurs personnes de la cour de Louis XVI, encore existantes, et décrit dans le signalement fait par le roi et la reine, dans un écrit que le gouvernement Prussien a reçu en 1810, et que, contre les lois impérieuses de l'honneur, il retient dans sa possession.

Comme le dauphin, il avait les yeux bleus, les cheveux bouclant naturellement et peu foncé en couleur, la bouche petite comme celle de la reine, le front bombé, la poitrine bombée, la tête en arrière et la taille cambrée.

Comme le dauphin, il avait un signe très-remarquable au dessous du sein, les deux premières dents incisives inférieures plus avancées, et qu'on appelait des dents de lièvre.

Le dauphin avait une petite cicatrice à la lèvre supérieure, en forme de chevron brisé, provenant de la morsure d'un lapin, et une autre sous le menton, dessinant le coin de la chaise sur laquelle le brutal Simon l'avait jeté; le prétendant portait ces deux cicatrices.

Comme le dauphin, il avait sur les deux bras des marques d'inoculation, disposées en triangle, contre l'usage, et par la volonté expresse de la reine. Madame de Rambaud, témoin de l'inoculation faite au dauphin, a déclaré que les cicatrices du prince qu'elle a reconnues, étaient exactement celles d'un instrument qui n'avait servi que pour le dauphin.

J'ajoute que tous les enfans du proscrit ont une ressemblance frappante avec quelque membre de la famille royale de France : que la princesse Amélie rappelle particulièrement la figure de Mme la Duchesse d'Angoulême, et celle de la

Reine Marie-Antoinette, et que chacun des garçons était, dans son bas âge, le portrait vivant du dauphin. Le jeune Adelbert a tous les traits de l'enfant royal; quand on confronte sa physionomie avec les portraits que nous avons du fils de Louis XVI, on crorait que c'est son portrait qu'on a fait.

Un procès-verbal rédigé par trois médecins Hollandais qui ont soigné l'auguste défunt, dans sa maladie, constatent la réalité de tous ces signes.

Copie de l'Extrait du Registre des Actes de décès, tenu dans la Ville de Delft.

« L'an mil-huit-cent-quarante-cinq, le dix Août, est décédé Charles-Louis de Bourbon, Duc de Normandie (Louis Dix-Sept), ayant été connu sous les noms de Charles-Guillaume Naündorff, né au Château de Versailles, en France, le vingt-sept Mars, dix-sept-cent-quatre-vingt-cinq, et par conséquent âgé de plus de soixante ans, demeurant en cette ville, fils de feu Sa Majesté Louis Seize, Roi de France, et de Son Altesse Impériale et Royale Marie-Antoinette, Archiduchesse d'Antriche, Reine de France, morts tous deux à Paris. — Époux de Madame la Duchesse de Normandie, née Jeanne Einert, demeurant ici.

« Délivré par extrait, par nous Henri van Berkel, bourgmestre, officier de l'état civil de la ville de Delft, ce jourd'hui 27 Août 1845.

Signé, VAN BERKEL. »

Bourgmestre.

L'AUTRICHE ET L'ANGLETERRE.

CHAPITRE II.

Malgré le plan que je me suis tracé, de ne pas m'occuper des grandes questions de politique générale, je ne puis cependant me dispenser de rappeler les principaux évènemens qui, sur la fin du règne de Louis XV, préparèrent l'épouvantable révolution, dont le but secret était le démembrement de la France. Ou aurait tort d'en attribuer les causes à la nation française elle-même. Sans l'influence des cabinets d'Autriche et d'Angleterre, les Français seraient purs des horreurs qui ont souillé le sol de la patrie; les crimes de la révolution ne sont point imputables à la nation en masse; ils sont ceux d'agens salariés par les ennemis de la France : c'est une vérité qu'on reconnaîtra en consultant les mémoires et particulièrement les historiens qui ont le mieux apprécié les faits, et qui en ont indiqué la véritable origine. De tous les ouvrages publiés sur le règne de Louis XVI, le plus remarquable sans contredit et le plus judicieux, ce sont les mémoires historiques et politiques du citoyen Soulavie, ancien résident de la république française à Genève. Cet auteur a le mérite bien rare d'avoir écrit sans passion, sans partialité, et de ne fonder les jugemens qu'il porte que sur des

documens irrécusables. On verra que les mêmes motifs qui ont suscité tant de partis sanguinaires contre la royauté légitime, ont fait proscrire le fils de Louis XVI. Il avait eu l'imprudence de dire que si jamais il remontait sur le trône de ses ancêtres, il voulait que la France devînt sous son régne, grande, forte et respectée comme dans les beaux jours du siècle de Louis XIV. Ses hautes vues politiques lui rendirent à jamais hostiles les cabinets de l'étranger, intéressés à organiser en France des gouvernemens faibles, pour conserver sur eux toute leur prépondérance. Voilà pourquoi, à la chute de l'empire, la légitimité fut disgraciée. Louis XVIII et successivement Charles X, ainsi que le duc d'Orléans, se trouvant dans une fausse position, à l'égard de l'extérieur, par l'absence de tout droit à la couronne de France, convinrent aux puissances ennemies de nos prospérités nationales, pour être exploités plus efficacement par elles à leur profit. La France était encore trop forte en 1814; aussi on a produit la tragédie des cent jours, dans laquelle l'empereur d'Allemagne a pour la seconde fois sacrifié à son ambition une archiduchesse d'Autriche, son gendre et son petit-fils. On m'a assuré, et je n'ai pas de peine à le croire, que le premier coup de fusil tiré contre la troupe en 1830, le fut par un Anglais.

Ces courtes observations renferment l'explication de bien des mystères: fortifions-les, en présentant le tableau de ce qu'était l'administration publique en France, avant l'avènement de l'infortuné Louis XVI au trône. Je ne ferai que reproduire ici des points historiques savamment développés dans les mémoires de Soulavie, sans m'astreindre à le citer toujours littéralement.

« Le système diplomatique de la France, conservé depuis Henri IV, jusqu'au traité de 1756, comme le feu sacré des vestales, considéré par les bons Français et les bons esprits comme la véritable source de la puissance extérieure, et

du crédit de notre nation, fut anéanti et oublié trente-trois ans avant la révolution française. »

« Pour habituer les derniers rois de la maison de Bourbon à des systèmes opposés, la maison d'Autriche nous procura le duc de Choiseul pour ministre des affaires étrangères. Il s'établit en conséquence, dans le sein de la cour de Versailles, dans le ministère, et jusque dans l'intérieur de la France, une lutte mémorable entre l'ancienne diplomatie de la France, et le système politique des Autrichiens, qui mit le désordre dans la famille royale et dans l'intérieur de la cour, qui accéléra les scènes tragiques de la révolution française, et fit périr alternativement sur des échafauds, les partisans des deux doctrines opposées; comme dans l'ancienne France, elle avait alternativement élevé et exilé les ministres qui osèrent se dire les soutiens de l'un ou de l'autre système.»

« Le traité de 1756, et celui de 1758 que le duc de Choiseul trafiqua avec la cour de Vienne, ont été, aux yeux de toutes les puissances l'opprobre de Louis XV, qui, en se liant les mains, permit à Marie-Thérèse d'exécuter au nord de l'Europe, au préjudice de nos alliés, les dévastations et les démembremens les plus révoltans. »

La régence du duc d'Orléans, toute dans les intérêts de l'Autriche, avait posé les bases de ce changement de politique.

« L'alliance avec l'Autriche, qui se sanctionna par les traités ci-dessus mentionnés, eut pour adversaire le dauphin père de Louis XVI, consciencieusement et vigoureusement attaché à la politique de sa maison. Elle avait été négociée à Versailles, avec madame de Pompadour et l'abbé de Bernis qui avait sa fortune à faire, et qui convoitait le chapeau de cardinal. »

« Louis XV, en ce temps là, fut assassiné par Damiens; la faction Autrichienne, déjà formée à Paris, et réunie chez madame de Pompadour, était l'ennemie du dauphin, dont elle redoutait le règne et la politique opposée; elle s'empara

de cette affaire, et pour s'asservir le roi, elle lui fit accroire que Damiens s'était porté à cet attentat, enivré d'un fanatisme *par les ordres secrets du dauphin*. Le comte de Stainville, membre de cette faction, fut accusé aussi d'avoir persuadé le roi que le dauphin était un des auteurs du crime de Damiens, il fut envoyé à la cour de Vienne en qualité d'ambassadeur de Louis XV pour y prendre les ordres de Marie-Thérèse, et deux mois et demi après, il fut créé duc de Choiseul, et revint à Versailles pour y exécuter les intentions de l'impératrice en qualité de ministre des affaires étrangères. On donna à l'abbé de Bernis la calotte de cardinal qui lui avait été promise. Il avait ouvert les portes du cabinet de Versailles à la cour de Vienne; on l'exila, lorsqu'il aperçut le précipice, et qu'il voulut le fermer. »

La cour de France fut subjuguée dès ce moment-là, par cette faction étrangère; les Choiseul sortirent de tous les coins de la terre et s'élevèrent de toutes parts: ils se multiplièrent dans le conseil du roi et à la tête des affaires administratives. Le duc de Choiseul, fort de la puissance de madame de Pompadour, que Marie Thérèse avait enivrée de gloire et de vanité, en lui donnant le titre de *ma cousine*, et des cadeaux analogues, appuyé du crédit des parlemens, dont il se disait le protecteur-né, avec une fortune au-dessous de la médiocre, et ayant peu à perdre, suivit un système qui lui offrait la perspective de cette pompe et de cette puissance que nous lui avons vues. Il avait toutes les qualités requises pour devenir en France, très-impunément, le premier commis de la cour de Vienne, et pour resserrer les noeuds de l'alliance de 1756. Louis XV, parvenu, par un libertinage effréné, dans une sorte de caducité anticipée, et incapable de toute entreprise éclatante, abandonna son cabinet au parti autrichien. Ces circonstances et la vanité singulière du duc de Choiseul le rendaient peu soucieux de faire la cour au dauphin, qui

professait sur l'autorité du roi envers les parlemens, et sur la politique française à l'égard de la maison d'Autriche, des principes absolument opposés. Le duc d'Aiguillon, ami du dauphin, toujours appuyé en secret du dauphin, pour toutes les oppositions contre la nouvelle politique, était à la tête d'un système contradictoire qui, avec celui des Français Autrichiens, agitèrent la France vers la fin du règne de Louis XV.

« Le traité de 1758 qui, changeait la France, comme on le dit, en province autrichienne, répandit dans l'âme du dauphin la consternation, que le traité du régent avec la cour de Vienne avait inspirée aux enfans de Louis XIV; ce grand prince qui y voyait la ruine de sa maison, disait au duc d'Aiguillon : « Lorsque la France fait la guerre à son profit, elle en retire au moins quelques avantages qui compensent ses pertes, mais la France, cette fois, asservie au duc de Choiseul, ne fait la guerre que pour les plaisirs d'autrui, et ne *s'épuise* que pour relever la maison d'Autriche, notre rivale, à l'humiliation et au démembrement de laquelle ma maison doit sa gloire et sa puissance. Comment voudrait-on que je pusse être insensible à l'oubli de tous nos intérêts, et au mépris des principes de notre agrandissement et de notre considération. »

« Ces paroles extraites des papiers de Louis XVI, prouvent toute la profondeur des vues politiques du dauphin, son père. Le dauphin de France était bien déterminé, à son avènement au trône, à renverser l'édifice autrichien établi à la cour de Versailles; la mort de ce prince fut résolue. Le duc d'Aiguillon était, avec l'héritier de la couronne, le seul homme de la cour capable de renverser toutes les mesures de la faction, et de reprendre l'ancien système politique; tout le reste des courtisans se trouvant nul ou gagné; pour avilir ce qu'il ne pouvait lui-même corrompre, Choiseul s'unit plus intimement avec les parlemens, et les animant contre le duc

d'Aiguillon, il s'efforça avec eux de le déshonorer, et, s'il était possible, de lui faire perdre la vie.

« Depuis 1760, le dauphin se vit dépérir insensiblement : une maladie lente et inconnue le consumait, son embonpoint admiré de toute la cour, son teint frais, les couleurs vives de son visage, se changèrent en marasme, en pâles-couleurs et définitivement en teint cadavéreux, avant-coureurs de la mort prématurée qui coupa le fil de ses jours. Ce prince infortuné qui détestait madame de Pompadour, avec toute la nation, et dont il censurait le libertinage par sa conduite exemplaire et maritale dans l'intérieur de sa maison, ce prince qui eût rendu la France heureuse, et dont le gouvernement eût été vigoureux et ferme, mourut le 20 Décembre 1765.

« Plusieurs mémoires, des notes et des billets que Louis XVI avait réunis et cachetés de son petit sceau, accusent de ce forfait le duc de Choiseul. La dauphine née saxonne, avait de la religion, du savoir et un très-grand caractère. La mort du dauphin arrivant, la régence de France, pendant la minorité du duc de Berry (Louis XVI) lui appartenait ; avec elle, d'après ses principes connus, la grande alliance autrichienne eût périclité. Les raisons d'état du duc de Choiseul, suivant le duc d'Aiguillon, engagèrent ce ministre à perdre cette princesse comme son époux. Elle mourut le 13 mars 1767. Tous les deux expirèrent dans la persuasion que leur mort n'était pas naturelle. Plusieurs fois par jour, dans les derniers temps de leur souffrante existence, ils embrassaient leur fils aîné; on eût dit, en voyant leur désolation, qu'ils prévoyaient sa destinée. »

« La reine donna de l'inquiétude à son tour à l'ambition du duc de Choiseul ; elle expira le 24 Juin 1768 ; on trouva ses entrailles gangrénées et pourries, et le duc de Choiseul fut le premier à en expliquer les causes, en assurant que les drogues et les épiceries avec lesquelles les cuisiniers polonais

assaisonnaient leurs ragoûts, avaient produit cet effet dans les entrailles de la reine. »

« Toute la France murmura de ces morts inopinées; tous les seigneurs de la cour du parti du dauphin, en accusèrent hautement le duc de Choiseul : ces accusations dont l'évidence n'a pu être démontrée, font partie de l'histoire, obligée de développer l'animosité des partis qui divisaient la cour. »

« La famille royale saisie d'effroi, ne pouvait cacher la terreur dont elle était frappée. Madame Louise, quatrième fille du roi, voyant sa maison dépérir avec la même rapidité que la postérité de Louis XIV, se retira au monastère des carmélites. »

Il est d'autres morts encore, non moins mystérieuses, que je passe sous silence.

« Ainsi, la situation de la cour de France était composée de deux partis qui ne cessèrent de se détester, de se poursuivre et de se calomnier réciproquement. L'un, à la tête duquel était le duc d'Aiguillon, accusait le duc de Choiseul, chef de l'autre, d'avoir par le poison fait périr la moitié de la famille royale; et le duc de Choiseul poursuivait avec acharnement le duc d'Aiguillon, devant les cours de justice pour les affaires de son commandement en Bretagne, pour le perdre. » C'est dans cette politique contradictoire qu'il faut voir la source de tous les malheurs de la France qui se développèrent vers la fin du règne de Louis XV, et se continuèrent sous celui de Louis XVI, jusqu'au moment où il n'y eut plus de monarchie en France. L'Autriche n'a jamais songé, et ne songe encore qu'à affaiblir et diviser la France pour reprendre les provinces françaises, qui furent toujours le but de son astucieuse politique. Les citations ne manqueraient pas, à l'appui de cette vérité. Dans une séance des plus orageuses de la Convention Nationale, en Mai 1793, les montagnards ou jacobins demandaient la tête de vingt-deux députés; dans une assemblée où se réunissaient des

femmes furieuses, on proposait, dit Thiers, de saisir l'occasion du premier tumulte à la Convention, et de les poignarder. Ces forcenées portaient des poignards, faisaient tous les jours grand bruit dans les tribunes, et disaient qu'elles sauveraient elles-mêmes la république.

Le président Isnard se découvre et demande à faire une déclaration importante. Il est écouté avec le plus grand silence, et du ton de la plus profonde douleur, il dit:

« On m'a révélé un projet de l'Angleterre que je dois faire » connaître. Le but de *Pitt* est d'armer une partie du » peuple contre l'autre, en le poussant à l'insurrection. Cette » insurrection doit commencer par les femmes; on se portera » contre plusieurs députés, on les égorgera, on dissoudra la » Convention Nationale, et ce moment sera choisi pour faire » une descente sur nos côtes. »

Rabaut St. Étienne démontre qu'il serait politique de créer une commission pour découvrir les complots de *Pitt* et de l'Autriche, qui paient tous les désordres de la France.

« L'Autriche, dit Louis XVIII, avait tressailli de joie, » aux premiers embrâsemens de nos troubles intérieurs; elle » en espérait de grands avantages; et dans le nombre, elle » plaçait en premier ligne la conquête de l'Alsace, de la » Lorraine, des trois évêchés, et de la Franche-Comté. »

La reine, dans les premiers temps de la révolution, ayant fait proposer par le baron de Breteuil un traité particulier d'alliance avec l'Autriche; la première condition que fit le cabinet de Vienne, fut la cession au corps germanique de l'Alsace ou de la Lorraine.

Touchard Lafosse, en racontant la mise en liberté de Marie-Thérèse de France, ajoute qu'une depêche émanée du cabinet de Vienne, invitait le *comte de Lille* à quitter les bords du Rhin, portant que s'il persistait à demeurer à l'armée; on en viendrait quoiqu'à regret, à des voies de contrainte, et que les mesures de compression auraient pour but de le

conduire, sous bonne escorte, en Hongrie ou bien en Transylvanie. « Il me semble, observe l'auteur, que, dans » cette circonstance, la conduite des souverains alliés envers » ce prince signalait clairement, non seulement le peu d'intérêt » qu'ils prenaient à sa cause, mais la crainte qu'elle ne » vînt à nuire à leurs desseins secrets qui, certes, ne ten- » daient nullement à la restauration des Bourbons. Or, voilà » ce qui se passait à Vienne, tandis qu'on expulsait Louis XVIII » des bords du Rhin. Je crois avoir dit, en son lieu, que » long-temps le cabinet Autrichien s'était montré fort indiffé- » rent aux infortunes des captifs du Temple; lorsque les » Bourbons de Naples et de Madrid avaient sollicité, près » des ministres de l'empereur, une intervention active pour » l'échange de Marie-Thérèse de France, ces hommes d'état » avaient répondu négligemment; » de quelle utilité sera pour nous la délivrance de Madame? « Mais un beau jour l'idée » d'une telle utilité se glissa parmi les spéculations politiques » du Nord, et cette idée servit de base au projet d'échange » accompli en décembre 1795. Il ne paraissait pas douteux » à Mr. de Thugut, ministre dirigeant de l'empereur, que » l'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes, et la Franche- » Comté n'appartinssent de droit à Madame, comme *unique* » *héritière* du roi, son père. Où serait la difficulté, que les » princesses portassent des provinces en dot à des princes » étrangers? Ce projet étant bien pesé, bien mûri, on » négocia fort activement auprès du Directoire pour la mise » en liberté de Madame. »

« Dès que la fille de Louis XVI fut à Vienne, l'impéra- » trice s'empressa de la pressentir sur les vues du cabinet » Autrichien qui voulait la marier avec le prince Charles, » son cousin. Madame résista avec persévérance, sans alléguer » *d'abord* aucun motif de ses refus, sinon l'éloignement » qu'elle éprouvait à s'engager si jeune dans les liens du » mariage. *Vint ensuite et comme par ressouvenir*, la

» promesse faite au roi martyr d'épouser le duc d'Angoulême, » la princesse refusa obstinément, et l'on doit présumer que » la principale cause de ce refus n'était point *une passion » déclarée* pour le duc d'Angoulême, mais bien plutôt les » *secrètes incitations* de son oncle, le prétendant. La cour de » Vienne avait fait parvenir à ce dernier une note ainsi conçue. »

« L'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes et la Franche-» Comté appartiennent à Madame Royale *comme unique » héritière* du roi son père. Que le comte de Lille renonce, » en son nom et au nom des princes Français, à leurs droits » sur ces provinces, et le cabinet de Vienne le reconnaîtra » Louis XVIII, roi de France et de Navarre. »

Le cabinet Autrichien, on le voit, dans sa conduite envers la France pendant la première révolution, n'a point été guidé par des intérêts monarchiques; alors et depuis, cette puissance n'a jamais eu en vue que son agrandissement; et l'infortunée Marie-Antoinette, ainsi que le duc de Normandie, ont été sacrifiés à l'ambition de la famille autrichienne, comme le furent Marie-Louise et le duc de Reichstadt.

Ce fut dans les circonstances de l'ancienne lutte politique que j'ai rapportée que le 16 Avril 1770, eut lieu à Versailles le mariage du dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette. Le duc de Choiseul, dans l'espoir de fortifier son parti Autrichien, et son alliance politique par une alliance de famille, fut le principal négociateur de cette union. On concevra aisément que la jeune princesse se trouva, dès son entrée à la cour de France, le point de mire permanent de la faction anti-Autrichienne : c'est-à-dire des conservateurs de l'honneur national, ennemis acharnés du duc de Choiseul et de ses partisans: que pour lors, introduite dans la famille royale sous les auspices d'un ministre traître à sa patrie, on la rendrait quoique bien innocente, responsable des intrigues qui se suivaient dans la diplomatie, en faveur de la maison d'Autriche. Mesdames elles-mêmes, n'avaient pas vu avec

plaisir le duc donner à la France, pour souveraine, une fille de Marie-Thérèse. C'était une fâcheuse disposition d'esprit, pour faire accueillir et apprécier la dauphine comme elle le méritait par ses hautes qualités personnelles, dont elle donna de si douloureuses preuves, jusqu'au jour où l'aveugle haine qu'on portait à *l'Autrichienne* (suivant l'expression de mépris dont la qualifiaient les révolutionnaires), vint se repaître de son sang sous le couteau de la guillotine. La beauté, l'esprit, les connaissances supérieures et l'énergie de caractère qui distinguèrent si éminemment la reine, et lui donnèrent une grande influence sur les résolutions de son royal époux, soulevèrent en même temps contre elle de nombreuses rivalités, et lui suscitèrent l'animosité des ambitieux qui ne l'avaient pas pour appui. Ceux aussi, qui, jaloux de son intimité, ne purent l'obtenir, devinrent ses ennemis personnels, et le comte de Provence fut de ce nombre, si même on en croit l'histoire, ayant eu la prétention de s'en faire aimer; Monsieur ne lui pardonna pas d'avoir été l'objet des légitimes dédains de sa vertueuse souveraine.

Voilà, dans la vérité des faits, toute l'histoire de cette femme sublime, le secret et l'unique cause des odieuses imputations qui ne lui furent pas épargnées, le seul mobile des calomnies qui empoisonnèrent son existence, mais qui ne firent jamais tache à la pureté de son âme, aux yeux de ceux qui la jugèrent par la loyauté de ses sentimens, et la magnanimité d'un coeur qui ne battit jamais, que pour les plus grandes prospérités de la France, sa nouvelle patrie, et pour l'amour de son royal époux, devenu sa seule famille politique. Le seul reproche qu'on puisse faire à Marie-Antoinette, c'est d'avoir manqué de prudence dans le choix de ses intimités, et de s'être montrée à découvert avec ses innocentes pensées de jeune princesse, et le naïf laisser-aller des plaisirs de son âge, sans vouloir les coordonner avec la sèche étiquette des cours: mais pouvait-elle croire à tant de ma-

lice des hommes, au danger de conserver un entourage et des liaisons qu'elle eût brisés sans retour, si elle avait pu soupçonner les secrètes pensées d'une faction vendue à la perfide politique Autrichienne. Les haines implacables qu'elle ne pouvait inspirer personnellement, provoquées et entretenues par les grands conspirateurs, pesèrent sur elle de tout le poids de celles que s'était attirées le parti impérial; et l'on peut dire que ce furent les amis eux-mêmes de l'impératrice qui conduisirent sa fille à l'échafaud. Dévouée aux intérêts les plus chers du roi, la reine ne voulait avec lui que le maintien de l'honneur national; et tous deux ne furent jamais animés que du désir de fonder le bonheur du peuple, sur les réformes que réclamaient les intérêts généraux et les exigences de l'époque. Il y avait en outre, dans ce coeur de mère, trop d'énergie et de sollicitude, pour qu'elle ne se fût pas indignée à la seule pensée de laisser à son fils une couronne avilie au profit de l'Autriche. Les honteuses accusations dont l'ont chargée ses lâches calomniateurs, étaient le mot d'ordre des démolisseurs de la monarchie. Le monde sait ce que vaut une calomnie, et combien il est aisé de dénaturer les actions et les sentimens d'une reine, au sein d'une cour attaquée par l'étranger, divisée par les partis hostiles de l'intérieur. Le système de diffamation adopté et suivi depuis tant d'années pour faire traiter d'imposture une vérité incontestable, dans la personne du duc de Normandie, a trop bien prévalu pour qu'on n'apprécie pas à sa juste valeur l'infâme et même tactique qui laisse encore planer quelques nuages sur la vertu de la plus digne des femmes, de la meilleure des épouses, de la plus tendre des mères et de la plus héroïque reine qui ait jamais embelli la cour de France.

Qu'on juge quelles durent être les machinations des révolutionnaires, par un évènement jusqu' ici mal interprêté dans l'histoire.

« Un évènement inopiné, dit l'historien déjà cité, affligea

bientôt la France. La ville de Paris ordonna un feu d'artifice autour de la statue équestre de Louis XV, et le jour de cette fête fut choisi pour un massacre préparé par le dépit et le ressentiment des partis opposés en secret à l'alliance. Les ordres de la cour et les écrits du temps accusèrent d'incapacité le maire et les échevins de la capitale; mais le massacre de douze cents Français, continué jusque dans les rues non encombrées, manifesta trop bien que ce malheur fut le résultat d'un dessein prémédité. On tua des Parisiens, des femmes, des vieillards, et même des enfans, paisibles observateurs de la fête, dans les champs Élysées, sur les ponts, et sur les quais. On vit des assassins fendre la presse, armés d'épées, de poignards. Le Parisien, superstitieux et crédule, était loin de se soulever; il se contenta de dire que ce règne ne serait pas heureux. Une seule phrase des papiers du roi, nous apprend que le dépit de ceux qui avaient apporté des obstacles à son mariage, se changea en rage le jour de la fête; et qu'il était fort essentiel de couvrir d'un voile impénétrable ce qui s'était passé dans cette journée, et de ne pas laisser soupçonner *les coups affreux* qu'on voulait porter et qui manquèrent. »

Mr. de Montjoie, dans sa vie de Louis XVI, dit aussi qu'on compta des cadavres dans les champs Élysées, sur le quai des Tuileries, et jusques sur le pont royal. C'est un fait notoire, ajoute-t-il, qu'on vit, dans la durée de cette calamité, des hommes l'épée nue à la main, se jeter dans la mêlée et frapper tous ceux qui s'opposaient à leur passage : Mr. de Montjoie conjecture de là avec beaucoup de vraisemblance, que ceux qui ont fait la révolution de 1789, la désiraient dès lors en 1770, et cherchèrent à faire un premier essai de leurs forces, en profitant d'un grand rassemblement, pour plonger la masse du peuple dans un accès de désespoir.

L'Angleterre aussi a joué son rôle atroce comme puissance provocatrice de nos crimes révolutionnaires. Si nous jetons

un coup d'oeil sur le passé de sa politique, nous verrons son gouvernement pousser aux excès qui ont ensanglanté la France, et produit ses lamentables déchiremens intérieurs; nous le verrons recruter de tout temps des individus dans toute l'Europe, et soudoyer des factions pour nous déclarer la guerre de l'anarchie; afin de pouvoir offrir, sans doute, les crimes de la France en expiation des supplices de Marie Stuart, de Charles I, et de l'expulsion d'un roi légitime; et, selon monsieur Pitt, pour que les Français ne pussent plus faire baisser les yeux à un Anglais hors de son île, en les forçant de rougir de leurs attentats régicides. Le fils du grand Chatam était né l'ennemi de la France, il avait été inspiré dans sa haine par son père qui disait au duc de Nivernais, qui lui reprochait en plaisantant quelques pirateries anglaises: « *Si la Grande-Bretagne était juste envers la France, dans ses procédés, elle ne durerait pas désormais un demi-siècle.* »

Soulavie disait à Franklin, en 1781:

« En étudiant l'histoire naturelle de nos montagnes méridionales, je n'ai point perdu de vue les monumens historiques anciens et modernes, qui pourraient éclairer quelque partie de l'histoire de France. Mes recherches locales m'ont fait déterrer une suite de manuscrits originaux sur nos guerres civiles qui, la plupart, contiennent des faits ignorés, et néanmoins très-précieux pour notre histoire. Je vais extraire à la hâte quelques anecdotes sur les entreprises de la Grande-Bretagne; elles vous rappèleront un système des Anglais constamment suivi pendant plus d'un demi-siècle, pour opérer la révolte intérieure des provinces où s'était introduite la religion dissidente. »

« Depuis 1627 jusqu'au commencement de ce siècle, ils n'ont pas cessé d'y semer la discorde. En 1627, le général des protestans appuyé de leur secours, publia un manifeste imprimé, où il prétend se justifier d'avoir eu recours au roi

d'Angleterre, et d'avoir pris les armes pour la défense des églises réformées. On sait qu'alors les Anglais firent une descente dans l'ile de Rhé, qu'ils assiégèrent le fort et la citadelle de St. Martin, et qu'ils furent défaits en 1628. »

« Le roi fit la paix avec l'Angleterre en 1629; vers la fin du siècle, la cour de Londres reprit avec les chefs des religionnaires, des liaisons révolutionnaires. Jurieu, ce célèbre prophète et ministre protestant, à Genève, l'émissaire et l'instrument de cette cour en 1689, envoya des apôtres dans les Cevennes, à qui il sut inspirer le don de prophétie, ou plutôt de fanatisme, et commença la guerre des Camisards, dont il imagina et conduisit les plans. »

« En 1702 le même système de la cour de Londres se manifesta; cent émissaires qu'elle soudoyait parcoururent les montagnes et semèrent l'esprit de révolte qui eut lieu cette année-là. »

« En 1703, Cavalier se mit à la tête des troupes révoltées; on sait qu'il osa se qualifier prince des Cevennes; il devint général d'une véritable armée qu'il avait formée, et qui fut secourue par les Anglais; il finit ses jours à Londres où fut imprimée, en anglais, l'histoire de ses exploits. »

« Ravanel se mit en 1705 à la tête des troupes, et toujours à l'instigation des Anglais. Un gentilhomme nommé Desollier fut pensionné la même année de 600 florins; la reine d'Angleterre fit passer des sommes considérables; j'ai la note détaillée sur cet article. »

« En 1709, les Anglais envoyèrent trois Camisards refugiés cui, Dupont et Mazet, pour exciter encore le peuple à la révolte ; ils s'abouchèrent avec un gentilhomme de Vals, nomme Justet, qui en fut le moteur ; j'ai sa correspondance avec les Anglais. »

« Les Camisards, cependant, furent défaits par le Duc de Roquelaure, mais les Anglais inspirèrent encore aux rebelles l'esprit de sédition ; ils les exhortèrent à ne pas perdre courage, et promirent de faire une descente en Languedoc ; dans peu

de temps, soixante mille florins furent déposés pour faciliter le soulèvement. »

« Le plan définitif de ces troubles consistait à choisir en France un territoire connu par son zèle pour le culte protestant, pour en faire le point central d'une république indépendante, divisée en ses provinces, capitale, et cités, aux dépens du royaume de France. »

» Je me propose de publier une note relative à ces faits dans le Journal de Paris; mais cette publication ne changera ni les projets de l'Angleterre, ni les destinées du royaume. Des catastrophes se préparent en France; les Anglais n'y sont pas étrangers, ils se vengeront de ce que nous avons aidé à secouer leur joug; il se forme graduellement un esprit d'indépendance républicaine. L'Angleterre, suivant les diplomates les plus instruits est l'amie, l'alliée naturelle de nos philosophes, et elle entretient un parti par le moyen duquel elle punit quiconque ose, en France, la contrarier dans ses vues et ses plans; elle pousse le fanatisme de ses intérêts et de son patriotisme au point de perdre quand elle le peut, *tout Français qui a des sentimens de dévouement au roi*, quand ce sentiment lui porte préjudice: et on ajoute que le ministre Français qui a mis en avant un bon sujet, l'abandonne dans le péril où il l'a mis, et le laisse devenir à Paris, la victime secrète de la puissance britannique. On assure que la politique Française est la même à l'égard de l'Autriche; si cela est vrai, cette politique dénaturée et dégradée est bien dans le cas de jeter la France dans un état d'apathie, parce que l'astuce et l'énergie des cabinets de Londres et de Vienne, sont les deux premières qualités de leur diplomatie.»

« En 1770, la cour avait rappelé de Madagascar Mr. de Modave et nommé Mr. de Benousky à sa place. Ce dernier ayant, par une conduite criminelle, désorganisé la colonie dans l'espace de deux ans, vint en France pour se justifier; dévoilé dans sa perfidie, il passa à Londres et partit avec des Anglais

pour fonder à Madagascar une colonie pour le compte de la Grande-Bretagne ; et acheva de détruire le reste des établissemens Français qui avaient résisté, pendant son commandement, à ses coupables entreprises. Les Français, le voyant de retour, furent obligés de s'armer contre ses hostilités anarchiques, Benousky, à la tête des Anglais, s'arma de son côté, et voulut engager le combat; ce misérable expira dans l'action, sans avoir organisé sa colonie Anglaise, et sans avoir totalement détruit la nôtre »

Que de Benousky ont été et sont encore dans le sein du gouvernement Français; et combien d'exemples récens n'avons nous pas que l'Angleterre suit toujours avec persévérance son système de politique envahissante, forte de la faiblesse des autres.

« Le cabinet de St. James ne fut pas étranger à l'insurrection de la magistrature sous Louis XV. La Bretagne, dans tous les temps, fut travaillée par les émissaires de l'Angleterre. Les intelligences des mécontens de cette province sont assez connues, mais on ignore que dans le moment où la France était le plus agitée contre la révolution opérée par Mr. de Maupeou, le duc d'Orléans vit arriver à Villers-Cotterets une députation de six mécontens Bretons qui lui déclarèrent, que leur province, furieuse contre le roi Louis XV, était disposée à un soulèvement universel. Ils ajoutèrent que leur insurrection serait conduite par des chefs qui avaient conçu le plan de détrôner le Sardanapale qui régnait à Versailles, qui exilait les princes du sang, qui dépouillait la magistrature de leurs offices, de leurs propriétés et de leur liberté, etc. Ils déclarèrent qu'ils étaient résolus de tout oser, pour assurer leur résolution, pourvu que lui, prince du sang, consentît à se laisser couronner par quarante mille Bretons dont la paie était assurée. »

« Le duc d'Orléans ayant répondu qu'il avait l'honneur d'être premier prince du sang, et qu'il mourrait premier

prince du sang, les députés jetèrent les yeux sur le duc de Chartres (citoyen égalité). C'est le même parti de mécontens qui depuis, fonda au mois de Décembre 1788, à Versailles, le club Breton, nommé à Paris, après le 5 Octobre, le club des Jacobins. «

« Le maréchal de Richelieu, de qui l'on tient cette anecdote, ignorait ce qui fut négocié avec le fils du premier prince du sang; mais on fut instruit, que depuis cette circonstance, les Bretons et le duc de Chartres eurent entre eux des liaisons, et que des Anglais s'immiscèrent dans ces secrètes intelligences.»

« Louis XVI neutralisa momentanément les efforts du parti Anglais, mais l'émeute des blés de 1775 se manifesta, et les Anglais continuèrent d'attiser le feu de la discorde. Quoique la cour ne connût jamais les profondeurs de cette révolte, qui avait pour but d'assaillir les riches, les commerçans et le gouvernement; elle en apprit assez pour se croire obligée de se défendre en favorisant de son côté l'insurrection des colonies, depuis long-temps irritées contre l'Angleterre. »

Beaucoup de personnes ont blâmé Louis XVI de sa coopération efficace à assurer l'indépendance de l'Amérique. Celles-là n'avaient pas consulté les monumens historiques; elles se seraient convaincues que l'Angleterre avait mérité la leçon sévère que lui donna la France, dans une circonstance où les droits de l'humanité réclamaient, en faveur des Américains, le terme d'un asservissement qui n'était plus tolérable pour eux.

« Les colonies américaines se déclarèrent indépendantes à la suite des brillans succès de la guerre maritime, qui éclata en 1778 entre la France et l'Angleterre. Celle-ci se voyant dans l'impuissance de préparer et de soutenir avantageusement la campagne de 1783, s'était décidée à nous demander la paix dans le courant de 1782. Lord Chatam s'était écrié en expirant : « *la paix avec l'Amérique et la guerre*

contre la maison de Bourbon.» Un traité de paix s'en suivit et nous allons voir ce que vaut la foi Anglaise, semblable à la foi punique autrefois si hautement décriée. »

« Avant cette même année 1782, un parti de révolutionnaires en Suisse, sous prétexte d'obtenir un code de lois à Genève, forts des promesses et de la protection de l'Angleterre, s'étaient armés contre leur gouvernement et contre la France, garante de la constitution de Genève.»

« Parmi les démocrates, amis secrets de l'Angleterre, un ministre de l'évangile, nommé Reibatz, écrivait à Genève en 1779, l'apologie des principes du parti populaire; en 1794, il remit au comité l'apologie de leur effet, c'est-à-dire, l'histoire mutilée de la tyrannie, des massacres, des proscriptions et du pillage du parti victorieux dont il fut le ministre à Paris. On distinguait encore dans le parti populaire le jeune avocat Duroveray, remarquable par ses idées factieuses, d'Yvernois, Clavières, Flournois, Vieusseux et d'autres personnages qui conduisaient la ville de Genève à sa ruine.»

« Clavières et Duroveray allèrent à Versailles pour réclamer l'assistance du gouvernement; ils se présentèrent au comte de Vergennes, sur l'invitation de M. Necker; le ministre savait très-bien que le parti populaire de Suisse était vendu à l'Angleterre; ils ne purent rien obtenir de lui. Peu de temps après, une insurrection du peuple éclata à Genève; il prit les armes et s'empara des postes militaires de la ville. Le gouvernement de Genève fut détruit et remplacé par des comités de sûreté générale et des clubs. C'est ainsi qu'on essaya les moyens qui plus tard devaient aussi révolutionner la France, et la livrer à la merci des agitateurs soudoyés, pour anéantir la prépondérance continentale d'une nation, dont le sol, le climat, la population militaire et les richesses territoriales offusquaient l'orgueil insulaire de celle qui n'avait qu'une puissance artificielle et commerciale.»

« La faction révolutionnaire fit de la ville entière, disaient les fugitifs, un théâtre d'horreurs, tel que notre infortunée patrie si souvent agitée, n'avait jamais souillé ses annales par des opprobres de cette nature. Les magistrats, les chefs du parti du gouvernement furent arrêtés et déposés comme ôtages à l'auberge des Balances. »

« Les Suisses amis de la légalité s'unirent à la France et au roi de Sardaigne, pour réprimer le parti populaire et délivrer les prisonniers. M. de Vergennes appelait la révolution de Genève une maladie épidémique qui envahirait bientôt la France. Il multiplia ses mémoires, ses courriers et ses observations près la cour de Turin et le gouvernement de Berne, pour accélérer, la marche des troupes qui s'étaient coalisées contre les usurpateurs de l'autorité. »

« Les révolutionnaires avaient emprisonné les ôtages, disaient-ils, pour les immoler, si la France poursuivait ses projets sur Genève. Ils faisaient pis : ils amoncelaient les poudres de la république dans la cathédrale, et dans l'intérieur des quartiers des aristocrates, pour faire sauter la ville dans le lac, suivant les uns, ou pour forcer le parti du gouvernement à partager le danger, suivant les autres. Les ôtages, dans ce même moment, pleins de courage et de dévouement, écrivaient au comte de Vergennes, que leur situation ne devait pas l'empêcher de poursuivre l'exécution de ses vues bienfaisantes pour la délivrance de Genève, déclarant qu'ils s'honoraient de mourir glorieusement pour le soutien de la liberté. »

« Les factions qui gouvernaient la république se préparaient de différentes manières à conjurer l'orage qui les menaçait. Ils voyaient trois armées menaçantes s'avancer non contre la république, mais contre le seul parti des factieux ; déjà suivant les mémoires de ce parti, d'Yvernois et Duroveray négociaient avec l'Angleterre pour en obtenir des traitemens favorables. Suivant les mémoires de Mr. de

Vergennes à Louis XVI, ils demandaient d'être utiles à la Grande-Bretagne, au préjudice de la France. D'Yvernois dans ses dépêches à Londres, conjurait Mr. Abingdon de veiller au sort d'un petit état sur le point de devenir la victime des maximes tyranniques. Ce chef des tyrans tenait dans les prisons son propre gouvernement, et il suppliait Abingdon de le délivrer de la tyrannie. Daniel Laroche, Siordet et Duroveray négociaient déjà à Londres, et il le priait de les présenter au ministère anglais en qualité *d'envoyés, munis des pouvoirs nécessaires pour agir au nom des genevois près du ministère et près de toutes les personnes généreuses, qui prenaient part à Londres à leur situation. Les geoliers du gouvernement* emprisonné, prenaient la qualité *d'envoyés de Genève* à Londres. »

« Les oppresseurs du peuple américain devaient naturellement prendre sous leur protection les révolutionnaires de Genève, par la même raison que la France les poursuivait. Abingdon répondit à *d'Yvernois secrétaire des commissaires citoyens et bourgeois représentans de Genève;* qu'il avait été un temps où les flottes Anglaises étaient le porte-voix de la justice autour du globe. Les temps sont bien changés, disait le protecteur Anglais, en témoignant le regret de ne pouvoir faire parler son pays aux ennemis des libertés du genre humain, avec son ton ordinaire d'autorité. L'ambassadeur Anglais à Turin, voyant le départ des troupes sardes, fut si affecté de n'avoir pu sauver les citoyens de Genève, qu'il quitta cette cour. On peut juger par ce fanatisme Anglais pour le parti insurgé, des instructions secrètes de la cour de Londres. »

Les insurgés, à l'ébranlement des trois armées de France, de Suisse et de Turin, éprouvèrent les plus vives alarmes. «Ils viennent délivrer nos ôtages, disaient ils, qu'ils approchent donc les Français, nous leur enverrons en guise de boulets la tête des tyrans auxquels ils veulent nous soumettre. Cette France veut donc se faire écraser.»

« Le 29 juin 1782, les trois généraux arrivèrent devant Genève. Ils firent sommer les insurgés d'ouvrir les portes, et accordèrent 24 heures pour se soumettre. Les plus furieux des factieux demandaient de se défendre à outrance, les uns, pour délivrer Genève de l'invasion des Français, se disposent à faire sauter la ville dans le lac, au moyen des poudres, et à précipiter de ses hauteurs la cathédrale sur la cité; les autres condamnent les plus notables des aristocrates à la même explosion. Mais bientôt la terreur s'empare des démocrates, et les trois généraux deviennent maîtres de la ville. Vingt-cinq des agitateurs révolutionnaires furent expatriés. « Les insurgens que je chasse de Genève, » disait Mr. de Vergennes, dans un mémoire à Louis XVI, « sont les agens de l'Angleterre; la bonne et ancienne bourgeoisie de Genève est notre amie nécessaire. Il y a peu de temps qu'elle osa résister aux insinuations des Anglais, qui voulaient établir près d'elle un agent diplomatique. Les révoltés sont égarés par quelques misérables, *soudoyés par la Grande-Bretagne*, qui se sont mis dans la tête l'étrange projet de faire sauter Genève dans le lac, par les poudres, s'ils ne peuvent la gouverner. Ils iront à Londres, mais je préserverai Genève. »

« Les bannis de Genève, en effet, dirigèrent leur marche vers Londres, par suite des négociations que d'Yvernais avait commencées avec Mr. Abingdon, avant même la marche des trois armées; et telle était l'animosité de l'Angleterre contre la France, qu'il suffisait que la cour de Versailles eût persécuté un parti dans Genève, pour qu'en Angleterre ce parti trouvât la plus grande protection. Deux puissances amies, la cour de Sardaigne et la Suisse, et la France à qui l'Angleterre demandait la paix, avaient banni de Genève les principaux révoltés; ces aventuriers sortaient de leur patrie; trois nations les avaient flétris par leurs actes diplomatiques, et traités comme des incendiaires;

maintenant errans et fugitifs, sans lieu ni domicile, odieux à l'Europe entière, pour avoir amoncelé les poudres et voulu, par un seul coup-d'état, faire sauter en l'air, au besoin, l'universalité des citoyens; leurs attentats, dont tous les gouvernemens ne parlaient qu'avec effroi, leur furent des titres favorables pour être accueillis en Angleterre. Plus leur haine pour la France était vive et profonde, plus ce sentiment était agréable à l'Angleterre.»

«Les bannis étaient à peine sortis de Genève, qu'ils nommèrent six commissaires, D'Yvernois, Clavières, Grenus, Ringler, Duroveray, Gasc, qui se joignirent à Londres à Siardet, la Roche et autres, qui assiégeaient déjà les bureaux. Le gouvernement qui poursuivait ses négociations avec la France, refusa des secours directs; mais le vice-roi, gouverneur d'Irlande, reçut l'ordre de pourvoir à leur existence. Il existe, à la date du 4 Avril 1783, une capitulation de la Grande-Bretagne avec les bannis de Genève, par laquelle le gouvernement Anglais leur accorda 50,000 livres sterlings pour les besoins des expatriés et pour bâtir une Genève en Irlande. Nous avons transmis les mémoires des Génevois, disait le gouvernement au roi, et il a plu gracieusement à Sa Majesté de signifier son approbation royale, d'un projet fondé sur des motifs qui intéressent si évidemment *la justice* et *l'humanité*. L'administration du subside fut confiée par le gouvernement à huit membres du conseil privé, à quatre membres du parlement et à six Génevois réfugiés, D'Yvernois, Gasc, Grenus, Duroveray, Clavières et Ringler, qui avaient pris la qualité de commissaires du parti représentant à Genève, persécuté par les Français.»

«On employa tous les moyens en Angleterre pour allumer l'imagination des bannis, et pour les maintenir dans leur haine fanatique contre le nom Français. Fergusson, président de la ville de Londonderry, écrivait à D'Yvernois: «*Vertueux citoyen*, les arts dans lesquels vous excellez, peuvent en-

richir le pays que vous choisirez pour asile; mais *c'est la haine généreuse que vous portez à la tyrannie*, c'est le zèle noble que vous avez développé dans la cause de la liberté, qui vous rendront *de précieux citoyens* dans cet état libre.» Duroveray et D'Yvernois répondaient à ces expressions par des expressions équivalentes, et dès le 22 Janvier 1783, ils ne manquaient pas, dans leurs épitres, de citer *les droits de l'homme*, qu'ils vinrent en 1789 nous enseigner.»

«Le lord Mahon offrit aux expatriés des terres et toutes sortes de secours. Le premier ministre, suivant D'Yvernois, déclara qu *ces Génevois étaient la race la plus propre à réparer les maux qu'une guerre déplorable venait de faire à la population Anglaise.* Ce fut le lord Temple, marquis de Buckingham, qui leur procura la Chartre précitée et le secours des cinquante mille livres sterlings. Deluc, Delolme, et autres chefs du parti expatrié occupèrent en Angleterre des places intimes et de confiance, telles que celle de Deluc, lecteur de la reine. Mr. Pitt, devenu ministre, continua aux révolutionnaires les assistances du gouvernement. Dumont,Chauvet, Marat, Melly allèrent les joindre à Londres.»

Quelle a été, après ces insidieux préliminaires, la marche de ces hommes de sang, devenus les instrumens de l'Angleterre, pour servir ses passions furieuses contre nous, renverser l'ancien régime de France et notre organisation sociale?

Les systèmes Anglo-Génevois introduits dans le sein de l'administration Française, amenèrent l'organisation d'une banqueroute frauduleuse, par l'élévation du papier révolutionnaire sur les débris du système de la monnoie métallique, institution suggérée par l'Angleterre à ses partisans; par la sortie de France du reste du numéraire; enfin par la chute des assignats. La conduite des révolutionnaires à l'égard de l'ancienne monarchie Française, va clairement ressortir d'un

mémoire rédigé dans le temps par le parti conservateur de Genève. Les signataires disaient au résident de France :

« Mr. Necker, par ses opérations ministérielles, n'eut pas » plutôt commencé la subversion de votre ancienne consti- » tution, par des opérations qui étaient le prélude nécessaire, » qu'on vit arriver en France et à Genève le plus habile de » nos révolutionnaires, D'Yvernois, auteur principal des plans » hostiles contre votre repos intérieur. L'ambassadeur Gower » ne rougit pas de les recevoir chez lui et de les produire » dans le monde. Se lier plus intimement à Mr. Necker et » propager les principes de votre révolution, furent leurs pre- » mières tentatives. Bientôt Clavières, également exilé par » Louis XVI, accourut à Paris avec des plans révolutionnaires. » Doubler le Tiers-État, délibérer en une seule chambre, accoler » l'aristocratie en minorité à la majorité armée et en effer- » vescence, furent en France les premières opérations que les » révolutionnaires Génevois inspirèrent. Ils proposaient d'exécu- » ter ce qu'ils avaient déjà essayé à Genève. En multipliant les » mémoires, ils gagnaient l'amitié de Mirabeau qui trouvait » dans leurs plans une révolution toute imaginée, et appelait » Duroveray son maître en révolutions et Clavières son maître » en finances. Les partis les plus égarés en France, furent les » amis de nos agitateurs, et Mirabeau avait à peine reçu le » premier prix de ses dévouemens au parti qui le payait en » secret, qu'abandonnant son *Courrier de Provence*, il l'ac- » corda à nos Génevois révolutionnaires, à Duroveray, Clavières, » Dumont et Reybas. Le mauvais ton de ces conspirateurs » le fit tomber, au point que l'Angleterre fit tous les frais » du Journal. Le *Courrier de Provence* était pourtant l'indi- » cateur des révolutions à consommer en France, des individus » à détester et à poursuivre, des assignats à créer et à mul- » tiplier, pour opérer la déportation de votre numéraire, » ainsi *que l'Angleterre l'avait conçu*. Que si vous voulez » connaître à fond les intentions *de cette puissance*, lisez

»les mémoires, les discours et les motions de Mirabeau dont »nos agitateurs Génevois fournissaient l'esquisse, et sur lesquels »Mirabeau ajoutait son style et son ton. Lisez ensuite ce »Journal, vous y trouverez ce que vous préparait de malheurs »*l'inquiète et vindicative Angleterre*, à l'aide de nos proscrits »de 1782. Lisez ensuite le Journal de Brissot et ses motions. »Exilé de la France comme nos agitateurs de Genève, par »Mr. de Vergennes', compagnons de malheurs et d'aventures, »voyez comme ils deviennent complices dans leurs vengeances.

«S'il fut un temps peu opportun à la déclaration de la »république, c'était certainement à l'époque de la fuite du »roi. L'assemblée nationale, quoique influencée par la dé»mocratie, était presque toute royale d'esprit et de principes; »cependant, c'est dans cette circonstance que *nos expatriés* »*osent précipiter le but de la Grande-Bretagne*, *qui ne* »*vit pendant la Constituante*, *dans vos troubles domesti*»*ques*, que l'expulsion des Bourbons, le projet de l'établis»sement, dans le continent, d'une autre dynastie, et le »démembrement de la monarchie. Vous souvenez-vous d'un »certain bâtard agitateur des Cordeliers, nommé Duchâtelet? »Il était le prête-nom des écrits de nos Génevois.

«Cependant l'ouvrage de nos exilés se soutint en France »à peu-près comme leur gouvernement à Genève. Ils avaient »réussi à faire adopter une démocratie royale populaire aux »chefs de la Constituante; démocratie qu'un souffle suffisait »pour réduire en poudre. Pour la renverser, nos émissaires »s'identifient avec les brissotins qui, avant le 10 Août, étaient »les montagnards de la deuxième législature. *L'Angleterre* »*voulait faire déclarer la guerre à l'Autriche par* la »France déjà déchirée de factions, et qu'on croyait démem»brée par le traité de Pilnitz; il s'agissait encore d'anéantir »votre alliance Autrichienne de 1756. Les brissotins se »chargèrent de tout ce qu'il y avait d'odieux dans une »déclaration de guerre que *nos proscrits réussirent à*

» *susciter au profit de l'Angleterre* à vos meilleurs amis,
» comme aux puissances neutres, sans aucun égard ni distinc-
» tion des puissances amies ou ennemies de la France.

« C'est dans cette circonstance terrible pour la cour, que
» *l'Angleterre, après avoir fait de grands frais pour*
» *soulever vos faubourgs de Paris*, au 14 Juillet, au 6
» Octobre, au départ du roi, de concert avec le duc d'Orléans,
» veut avoir dans le ministère Français un homme à elle. Le
» parti de la reine y était opposé; elle connaissait à fond les
» vues révolutionnaires de l'Angleterre. Le parti Anglais
» éprouva donc des difficultés pour faire élire Clavières;
» mais la faction les leva, en glaçant de terreur cette Prin-
» cesse. La dernière contre-façon des assignats irritant les
» patriotes, un conseil secret de deux de nos bannis, présidé
» par Brissot, se résolut d'accuser cette souveraine de com-
» mander et de diriger la fabrique de ces assignats faux, si elle
» n'admet pas Clavières dans le ministère. Cette cour de
» France s'est bien précipitée elle-même dans le gouffre;
» elle était bien avertie et bien instruite; le roi eut cependant
» la lâcheté d'appeler ce Génevois dans son ministère.

« Clavières était une espèce d'aventurier plein d'esprit,
» d'audace, de vues et de vices dangereux dans tous les états.
» Il passait pour tel, dans l'esprit de tous les gens sensés à
» Genève, et pour un homme douteux sur les affaires d'hon-
» nêteté: quatre puissances l'avaient banni de Genève et
» l'avaient excepté de toute amnistie pour ses séditions, et
» ses projets d'incendier sa patrie où il ne pouvait régner à
» son aise. Le roi ne pouvait ignorer que ce Génevois avait
» été nommé administrateur avec le lord Grenville, et autres
» Anglais, de l'étrange subside de 50,000 livres sterlings,
» aussi la cour était à peine revenue de l'effroi que la menace
» de Brissot avait opéré, qu'elle renvoya Clavières. Celui-ci
» offensé d'avoir été appelé au ministère pour quelques jours,
» soulève tous les faubourgs, le 20 Juin, contre le roi aux

»frais de l'Angleterre, et les dirige vers le château qui fut
» forcé.

« Vous connaissez les évènemens du 10 Août ; il fallait
»que *nos émissaires Anglais* remportassent cette autre
»victoire, pour que Clavières pût être encore élevé au mi-
»nistère. Ce ministère fut bien plus désastreux que le
»premier. Danton reçut de Clavières des sommes qui furent
»employées aux révolutions d'Août, et depuis aux massacres
»du 2 Septembre, et Mr. *Pitt* se déchargea sur Brissot et
» sur le parti, de *l'inconvénient d'une déclaration de guerre*
»*contre le voeu de l'Angleterre*. Poursuivis par les mon-
»tagnards, les girondins tentent de se sauver par une coalition
»avec les modérés, et travaillent à conserver le roi en le
»détrônant; *tandis que les montagnards veulent en le*
»*détrônant le faire périr*.

« Cette haine est conduite contre le roi, avec beaucoup de
»mesure et de degré en degré, *par l'Angleterre*, dont
»nos révolutionnaires Génevois *tiennent leur commission*
»*directement*. Conseillers et banquiers de Mirabeau dès
»l'ouverture des États-Généraux, ils délibèrent avec lui le
»renvoi des troupes du Champ-de-Mars, et la détention de la
»personne du roi aux Tuileries. Le Génevois Dumont se cache
»sous le nom de Duchâtelet, pour présenter le projet d'une
»république. Avez-vous enfin une première constitution?
»Clavières l'insulte, en soulevant la populace de Paris, le
»20 Juin. Le corps législatif reçoit-il dans son sein le roi
»vaincu du 10 Août, le Génevois *Marat*, *qui avait été*
»*recevoir à Londres ses instructions*, dominateur dans la
»muncipalité de Paris, y fait délibérer que ce prince sera
»envoyé au Temple, et se prépare à le faire mourir. C'est
»principalement contre la personne royale que nos aventuriers
»génevois dirigent leurs coups ; c'est le centre de l'autorité
»qu'ils attaquent directement. Que fait l'Angleterre? Que
»font les Espagnols dans cette circonstance? Ceux-ci prenant

»hautement la défense du roi, donnent du courage au »parti opposé à Marat, et gagnent au prince accusé quelques »suffrages des députés limitrophes de l'Espagne. Nul doute, »qu'un semblable témoignage d'intérêt de la part de la »Grande-Bretagne, n'eût gagné des suffrages de plusieurs »députés de vos contrées littorales de l'ouest. Pitt n'a pas »cru depuis qu'il avilirait la Grande-Bretagne *en armant* »*les royalistes pour détruire*. Pourquoi a-t-il cru s'avilir, »quand il s'agissait des démarches politiques, pour conserver »le monarque? Sombre de caractère et calculateur profond, ce »ministre repoussant l'opinion généreuse de Mr. Fox, éluda les »mesures favorables au roi et les démarches officielles d'amitié »et de protection que l'opposition et tous les Anglais manifestè- »rent dans cette désastreuse circonstance. L'Angleterre n'avait »pas accueilli avec des intentions pures ces révolutionnaires »dans son sein; elle ne les avait pas déversés, sans projet, dans la »France en révolution. Elle était intéressée, suivant le système »Mr. Pitt, à réduire votre pays dans une telle position, »qu'il n'osât plus accuser les Anglais de régicide. Aussi des »aventuriers, des gens nés dans le sein de nos conjurations »de Genève, et sortis avec un esprit ivre et égaré, du sein de »nos révolutions, nos Dumont, nos D'Yvèrnois, nos Clavières, »nos Marat, etc., furent employés pour exécuter les diffé- »rentes scènes et proscriptions de la révolution Française. »Louis XVI fut donc décapité par la faction dominante du »génevois *Marat*, qui succédait à présent à la faction du »génevois Clavières. La faction Clavières et la faction Marat »réunies firent le 14 Juillet, le 20 Juin et le 10 Août. »Le 21 Janvier, la faction Marat consomma le plan déstruc- »teur du gouvernement Francais.

«Il y a dans les périodes de la révolution Française »comme dans la nôtre, une marche dont je veux vous donner »la clef. Je ne la donne point au résident de France, mais »à un Français qui s'occupe de l'histoire de son pays. Cette

»clef de notre révolution et de la vôtre est celle-ci. Toutes »les pièces de ces révolutions *ont été préparées d'avance »par l'Angleterre*, à peu près comme un négociant hor»loger de cette ville dirige ici la fabrique de toutes les »pièces de sa montre. Les rôles ont été distribués comme »nous avons classé à Genève les différens ouvrages d'horlogerie. »C'est le même mécanisme prévu, combiné et monté. Notre »gouvernement devient impuissant: nos agitateurs tiennent »des comités secrets: nos clubs deviennent leur pouvoir »exécutif. Ainsi chez vous comme à Genève il y a des clas»sifications révolutionnaires dont la hiérarchie sauvage imite »parfaitement la hiérarchie constitutionnelle. Nos génevois »expatriés, directeurs de votre révolution, ont observé cette »hiérarchie, et l'on voit en eux une génération perpétuelle »de passions destructives si bien engrenées, qu'à la ruine »de Necker, on voit s'approcher l'établissement de Clavières, »à la ruine de Clavières, succède la faction Marat; etc., tous »étaient unis, frères et amis en 1789; tous sont divisés en 1792. »Londres est le tronc commun de ces ramifications révolution»naires. Que si vous voulez connaître par un signe caractéristi»que les autres factions subalternes, tant Françaises que »Génevoises, qui ont palpé les sommes versées dans votre révo»lution par l'Angleterre, je vais vous les signaler toutes, par »une observation générale: — elles n'ont été, elles ne sont, »elles ne seront contentes d'aucune sorte de gouvernement en »France: elles les trahiront tous.

«L'ancienne France étant renversée, les ordres hiérar»chiques anéantis, et ses plus illustres membres mis à mort »par les chefs des Septembriseurs, ou conduits à l'échafaud; »la France constitutionnelle étant également abolie, il restait »encore à votre nation un peuple industrieux, intelligent »et actif. Vous aviez des manufactures précieuses. Lyon »était encore le point central de votre commerce; l'impor»tation étrangère était toujours de 90 à 100 millions que

»vous deviez à l'existence de cette cité intéressante. Eh bien! »*la jalouse Angleterre anéantit en ce moment-ci la ville* »*de Lyon par des mains génevoises*. Des sommes énormes »sont versées au parti de Précy par la cour de Londres et »par le canal de Genève, sous la protection et garantie de »votre gouvernement révolutionnaire, pour détruire les »Jacobins. De pareilles sommes sont envoyées aux chefs »des Jacobins, pour détruire *les boutiquiers*. Voyez, d'un »autre côté, comme les troupes de la Convention entourent »déjà Lyon, la métropole de votre commerce. Les débats »sanglans des royalistes et des révolutionnaires la détruiront, »n'en doutez pas, de fond en comble. Avec un autre gou-»vernement, vous auriez pris au fait les agens de l'Angleterre »chargés de la direction génerale des troubles de Lyon, et »ils auraient été punis d'une perfidie qui devait compromettre »les deux nations. Mais le gouvernement révolutionnaire gé-»nevois est influencé par la plupart des individus qui ont »palpé, en 1783, les sommes de l'Angleterre. Peut-il punir »cette puissance de la continuation de ses bienfaits en faveur »de vos ennemis?

«Nous avons dans Genève un illuminé, mais un honnête »homme, nommé Chenaud, notaire, qui est tout plein de »bonnes intentions pour la France, votre patrie. Il est initié »dans les secrets d'une branche d'illuminés allemands, qui »se sont séparés de la tige, parce que leurs plans destructeurs »et réformateurs des institutions humaines, sont bien plus »modérés. Ou assure que ce notaire a écrit tous les ans à »chaque époque révolutionnaire, à vos prédécesseurs et à »Louis XVI, ce que le parti destructeur préparait de mal-»heurs à la France pour l'année courante. J'ai ouï dire »enfin qu'il présentait des moyens sûrs pour arrêter le torrent »des révolutions qui ravageront enfin toute la France. Si ce »fait est vrai, comme je n'en puis douter, vous voyez que »les Français ne sont que des instrumens et que *les vertus*

»comme *les crimes* et *les passions*, ont été également »soulevés dans votre sein, pour métamorphoser votre gouver- »nement en révolution.

« On m'a assuré que la prévoyance de Chenaud allait au »point qu'il était assuré d'avance de la variété d'aventures »en partie romanesques, en partie sanglantes de Clavières, »un des plus notables révolutionnaires, Une prévoyance »qu'on peut avoir dans les états sujets, comme celui-ci, à »des révolutions périodiques, peut l'avoir guidé dans ses »méditations. Les chefs du parti révolutionnaire sont bien »de justes calculateurs des révolutions futures. Ils ont un »tel sentiment du succès de leurs délits, que l'un d'eux a »peint la troupe, en se peignant lui-même. Je vais vous »dire de mémoire les deux vers que Clavières voulait qu'on »mît au bas de son portrait:

»On tombe, on se relève, on terrasse, on détruit,
»On recule, on avance, on s'arrête, on poursuit.»

Voici l'explication de ces deux vers:

Clavières, excepté de l'amnistie de 1782, est banni de Genève. (on tombe.)

Les bannis sont nommés administrateurs du subside Anglais. (on se relève.)

Le 14 Juillet et autres révolutions de la Constituante anéantirent la monarchie. (on terrasse, on détruit.)

La fusillade du Champ-de-Mars arrête la révolution momentanément, et institue la France constitutionnelle. (on recule.)

Premier ministère de Clavières. (on avance.)

Clavières est renvoyé du ministère. (on s'arrête.)

Le 20 Juin, le 10 Août et le second ministère de Clavières donnent de nouvelles forces à la révolution. (on poursuit.)

«Duroveray, tandis que sa patrie était asservie à ses compagnons d'aventures, parcourait la Suisse d'où il se fit expulser par le gouvernement de Berne. Il y intriguait avec Fitzgerald, ministre de George III, et une poignée d'émigrés, pour soulever les Montagnes du Jura. On croirait à ce trait, ce Génevois dévoué aux partisans de l'ancien régime de la France, s'il n'existait un monument historique qui constate aux yeux de la postérité les perfidies du gouvernement Anglais, et ses moyens de désorganiser la France. Ce Duroveray qui, en 1794, était à la tête d'une poignée de nobles émigrés, travaillait en 1789 à les détruire. Avant la réunion des trois ordres, avant le 14 Juillet, il s'établissait dans l'enceinte même de la salle du Tiers-État, pour le diriger contre le roi et contre les autres chambres. Duroveray ainsi posté, Duroveray pensionnaire de George III, collègue du lord Grenville pour l'administration du subside Anglais, distribuait aux deputés Bretons et autres du parti Anglais, les billets préparatoires des premières opérations erronées et désastreuses de cette chambre, d'où sont venus tous les malheurs ultérieurs de la France. D'anciens magistrats de Genève, stupéfaits de l'audace des bannis, écrivaient à Louis XVI.

«Les magistrats de la république de Genève dont votre »majesté connaît la loyauté et le plus fidèle dévouement à »votre personne sacrée, vous font parvenir avec une douleur »extrême leurs plaintes sur la conduite de Clavières et de »Duroveray. Nous ignorons les sources de leur crédit et de »leurs richesses, mais *ils arrivent de Londres, où le gou-»vernement* les a favorisés, avec une telle profusion que »nos yeux ne peuvent croire aux écrits qui nous l'annoncent. »Ils environnent nuit et jour les députes du Tiers-État; non »les plus vertueux, mais ceux qu'on présume, d'après l'opi-»nion publique, être le plus enclins aux désordres. Ils ré-»pandent de l'argent, ils professent les principes les plus

»effrayans contre la religion, contre l'état, contre votre »personne sacrée; ils rôdent autour, et pénètrent dans le »palais royal; ils vont de Paris à Versailles, porter des »motions subversives de toute société, et les distribuent »imprimées et manuscrites aux membres les plus connus du »Tiers-État. Ah! sire, ils bouleverseront la France. Mr. ** »les dirige.»

«Des Génevois qui observaient les intrigues des bannis, pénétrèrent eux-mêmes dans la chambre du Tiers, avant la réunion, pour prendre sur le fait les révolutionnaires de 1782; et par l'organe du député Madier, la chambre du Tiers-État étonnée entend cette étrange motion: *je demande à la chambre qu'elle ordonne l'expulsion hors de son sein des individus non députés qui se trouvent assis parmi nous. J'en vois un étranger, proscrit de son pays, réfugié en Angleterre, pensionnaire du roi d'Angleterre qui, depuis plusieurs jours, écrit et fait circuler des billets dans la Salle.* La chambre stupéfaite de voir un pensionnaire, un agent de George III, ainsi posté, parut un instant dans l'émotion, lorsque Mirabeau qui déjà subjuguait la chambre par la puissance de son génie, y fit maintenir l'étranger.

«D'Yvernois établi en Angleterre dans les bureaux secrets du lord Grenville, indiquait par ses écrits à toute l'Europe, à tous les partis Anglais établis en France, en Russie, à Vienne, à Philadelphie et à Londres, et surtout aux membres du parlement d'Angleterre, ce qu'ils devaient croire de la France révolutionnaire, et comment ils devaient se comporter avec elle. Il fut à Londres l'ame des bureaux qui révolutionnaient la France. Etranger aux factions de la Grande-Bretagne, il connaissait l'art de plaire à Pitt et à Fox. C'est le premier fonctionnaire public du gouvernement Britannique qui ait eu l'audace d'avouer les premiers projets de Mr. Pitt.

Louis XVIII, qui mieux que personne, pouvait nous révéler les causes de la révolution, dans laquelle il a joué, quoique ténébreusement, le principal rôle, Louis XVIII a aussi écrit dans ses mémoires :

« Les causes extérieures de la révolution ne manquaient »pas non plus ; l'Angleterre irritée des secours décisifs que »nous avions fournis aux insurgés de l'Amérique, s'était promis »d'exercer de cruelles représailles, en nous humiliant par »où nous avions triomphé. Elle sema l'anarchie en France »en employant mille moyens divers, soldant les révolution»naires, les agens provocateurs, les chefs des émeutes: en»fin, elle répandit des sommes énormes pour causer un »bouleversement total. Ce furent les ministres et le Prince »de Galles, à leur tête, qui encouragèrent le duc d'Orléans, »dans ses intrigues, et qui aidèrent ses amis à renverser la »monarchie. Cette puissance avait en outre un intérêt positif »à agir ainsi; la ruine de notre marine qui maintenait dans »de sages limites l'extension de la sienne, et celle de nos »manufactures, qui disparaissaient nécessairement au milieu »des discordes publiques. »

Mr. Wraxall, dans la chambre des communes d'Angleterre, avait répeté le mot célèbre *Delenda est Carthago;* il faut détruire la marine de France. Sur la question, comment s'y prendre, pour effectuer cette destruction? Je viens de répondre à cette question, répliqua l'orateur; *formez une alliance* avec l'Empereur, et la marine *de la maison de Bourbon est détruite.*

Nous pourrions dire encore aujourd'hui de l'Angleterre, ce que le comte de Brog ie disait à Louis XVI, par suite d'observations qui résultaient de sa correspondance secrète:

« L'Angleterre, sans doute, n'espère pas de prendre et de détruire Paris. Sa puissance de terre est aussi inférieure à la nôtre que Rome, à cet égard, était supérieure à Carthage. Mais ses forces de mer ont pris sur les nôtres le même

ascendant, pendant et depuis la dernière guerre. Elle a plus que jamais adopté le même principe, de ne pas nous laisser relever, de veiller sans cesse sur nos ports, sur nos chantiers, sur nos arsenaux; de guetter nos projets, nos préparatifs, nos moindres mouvemens, et de les arrêter tout court, par des insinuations hautaines, ou des démonstrations menaçantes.

«Supérieure en tout à l'Angleterre, la France ne le cède qu'en fait de marine, et à l'Angleterre seule. Si l'Angleterre nous laisse le loisir de rétablir la nôtre, il n'y aurait bientôt plus d'égalité. Les avantages naturels de la France, ses moyens, ses ressources du sol, de la population, de l'industrie, du numéraire, l'enthousiasme patriotique dont la nation est susceptible; tout cela mis en oeuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formerait un poids, une masse dont l'impulsion bien dirigée, renverserait enfin le colosse de la puissance Anglaise,

«L'administration Anglaise sent la disproportion et la disjonction des pièces dont elle est composée; leur tendance naturelle à l'écroulement, à la dissolution; *les mouvemens convulsifs de l'Irlande*, fatiguée du joug; le danger prochain et inévitable d'une scission entre ses colonies et la métropole; l'immensité de la dette nationale, le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la necessité d'augmenter cette dette par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts, s'il survenait une nouvelle guerre contre elle.

«Quant aux Bourbons, dit l'auteur des mémoires de Talleyrand pour servir à l'histoire de France, l'Angleterre ne s'en souciait nullement. Elle les regardait seulement comme un être de raison collectif, dont l'intérêt prétendu lui permettait de voiler sa haine envers la France, sous de faux semblans d'amour pour des princes malheureux.

«Sous le consulat, la diplomatie était merveilleusement bien secondée par les instincts du peuple Anglais, pour entrer en arrangement pacifique avec l'Angleterre, mais il

était difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à un résultat tant que Mr. Pitt serait le ministre influent du pays. Ce ministre aurait moins que jamais consenti à se relâcher du système de guerre opiniâtre dont il était le plus violent instigateur, et plus le gouvernement consulaire présentait de garantie d'ordre, de retour à des doctrines anti-subversives, plus devait s'accroître l'inimitié de Mr. Pitt. Il aurait plutôt traité avec la France grosse encore de révolutions et de désastres antérieurs, qu'avec la France portant dans son sein les germes d'une prochaine prospérité; un mot horrible de lui l'atteste. La France, avait dit ce ministre, *n'est pas assez saignée.*

« *Règle générale, tout gouvernement fort aura en France l'Angleterre pour ennemie; et dès que vous la verrez se rapprocher de la France, déclarez hautement, qu'en France il n'y a point de gouvernement national.* »

Tout le monde connaît les détails de l'affaire de Quiberon, qui sera à jamais l'opprobre de la nation Anglaise, mais ce que l'on ne sait pas, c'est que la massacre de nos officiers de marine était prévu et commandé d'avance. Un gentilhomme de ma connaissance, Mr. le comte de **, m'a raconté qu'il était un de ceux qui devaient faire partie de l'expédition. Avant l'embarquement, il fut donné aux officiers Français et au comte d'Artois, un repas, à bord du vaisseau du commodore Anglais. On but beaucoup. Mr. de ** frappé de propos assez extraordinaires que tenait le commodore trahi par le vin et devenu singulièrement expansif, s'observa et conserva tout son sang-froid. Alors il entendit l'agent du gouvernement Anglais faire l'infâme révélation des ordres secrets qu'il avait reçus, et qui s'exécutèrent ponctuellement par le sanglant résultat de l'expédition. Le lendemain, Mr. de ** s'empressa de faire part au prince, à jeun, de l'horrible plan dont il avait surpris le mystère. Le comte d'Artois, on a peine à le croire, sans dire pourquoi, *négocia seulement*

afin d'obtenir qu'un corps de réserve restât sur les lieux, pour faire partie d'une expédition ultérieure, pour laquelle bien entendu, il se réserva lui-même, en retenant avec lui l'émigré qui lui avait donné la communication. C'est à cette circonstance, ajouta Mr. de **, que je dois de n'avoir pas péri à cette époque si affreusement célèbre de nos malheurs. Cette révoltante trahison qui n'avait été que soupçonnée jusqu'ici, fut conduite avec une rare perfidie. Voici quelques passages d'une lettre citée dans les mémoires de Louis XVIII, qui lui aurait été adressée peu de temps avant l'expédition.

« Toute l'attention du cabinet de Londres paraît se concentrer sur les divers ressorts mis en jeu pour favoriser la descente sur la plage de Quiberon; rien n'est négligé; on prodigue l'argent, on rassemble en quantité les provisions, munitions et armes qui pourront être nécessaires. Les meilleurs marins de l'Angleterre sont désignés, ainsi que des navires de choix. On appelle en même temps de toutes les parties de l'Europe les émigrés qui voudront prendre part à cette entreprise. *Nos officiers de marine sont surtout invités à s'y réunir,*

« Les émigrés arrivent en foule; le régiment Royal Artillerie, est entièrement composé de *réfugiés de Toulon.* Un grand nombre de *soldats républicains prisonniers en Angleterre*, se sont enrôlés dans Royal-Louis, *dont ils forment la majorité.* Ils sont *aussi* en force dans Royal-émigrant, *puis* dans les légions Dudresnay et d'Hector: *celle-ci* renferme presque *toute* notre marine royale. Peut-on répondre que les républicains n'auront pas le désir, dès qu'ils auront mis pied à terre, d'aller rejoindre leurs camarades? J'en ai fait l'observation à un membre du conseil, qui m'a répondu que *cela était égal.* J'ai dû être peu satisfait de cette réponse.

« Cette première division forme une masse d'environ quatre

mille hommes ; elle est commandée par le comte d'Hervilly, serviteur dévoué de la royauté, dans la personne du frère de votre Altesse Royale. Mais un dévouement sans bornes, une bravoure à toute épreuve, suffisent-ils dans de telles circonstances ? Je me demande s'il possède les qualités nécessaires au chef d'une expédition si importante ; je ne puis écarter de sinistres prévisions : Dieu veuille me rendre mauvais prophète. »

La seconde division était sous les ordres du comte de Sombreuil, qui, retardée *sans cause réelle*, arriva le 15 Juillet pour assister le lendemain à la défaite de d'Hervilly sans pouvoir s'y opposer. Il est bon de remarquer ici que ce fut le 8 du mois de juin 1795, par conséquent à cette époque, que le Dauphin, Roi Louis XVII, parvint à sortir de la tour du Temple. Ne semble-t-il pas qu'on aurait voulu faire comprendre aux généreux protecteurs de l'Orphelin, qu'en lui sauvant la vie, ils ne lui assuraient point la couronne de France; qu'il y avait en dehors de ses intérêts, un mobile secret d'impulsion désorganisatrice des défenseurs du trône, puisqu'on anéantissait d'un seul coup les plus fermes soutiens de la légitimité; puisque l'on désorganisait, et l'émigration, et les armées royales de France.

Avant l'expédition, des observations avaient été faites sur le choix peu rassurant des chefs, et l'on avait répondu que ceux qui paient ont le droit incontestable de décider. Après la défaite, «Puisaye, dit Louis XVIII, au lieu de songer à se joindre à Sombreuil pour reprendre l'avantage, monta sur les vaisseaux anglais et s'enfuit. Quatre mille hommes furent faits prisonniers, au nombre desquels figuraient neuf cents émigrés dont la Convention Nationale ordonna le supplice. Les exécutions se firent dans une prairie, près d'Auray. Avant que le désastre fût consommé, tandis que les émigrés combattaient encore, la flotte anglaise avait remis à la voile, les troupes britanniques n'avaient pas quitté le bord, et elles

abandonnaient ces malheureux. L'un d'eux, à la vue de cette retraite inattendue, s'écria: «*le but de l'expédition est atteint*, le corps entier de la marine française est détruit.»

Analysons maintenant ce qui résulte des renseignemens donnés par Thiers, dans son histoire de la révolution.

Puisaye se fit conférer par le comte d'Artois les pouvoirs nécessaires pour commander l'expédition et nommer à tous les grades, *en attendant son arrivée*. Le ministère anglais de son côté, lui confia la direction de l'expédition; mais d'Hervilly devait commander les régimens émigrés jusqu'au moment où la descente serait opérée. L'escadre qui portait l'expédition (mi-juin) se composait de trois vaisseaux de ligne de 74 canons, de deux frégates de 44, de quatre vaisseaux de 30 à 36, de plusieurs chaloupes canonnières et vaisseaux de transport. Elle était commandée par le commodore Waren, l'un des officiers les plus distingués et les plus braves de la marine anglaise. Il avait été convenu qu'aussitôt après son départ, une autre division navale *irait prendre à Jersey les émigrés organisés* en cadre. En même temps, des vaisseaux de transport devaient aller à l'embouchure de l'Elbe, *prendre les régimens émigrés* à cocarde noire, pour les transporter auprès de Puisaye. Si ce dernier pouvait prendre une position solide sur les côtes de France, *une nouvelle expédition portant une armée anglaise*, de nouveaux secours en matériel, *et le Comte d'Artois*, devait sur-le-champ mettre à la voile.

«Il n'y avait, dit Thiers, qu'un reproche à faire à ces dispositions,» et ce reproche, suivant moi, est capital: «c'était de diviser l'expédition en plusieurs détachemens; *mais surtout de ne pas mettre le prince français à la tête du premier.*» Dans une entreprise de cette importance, d'où dépendait pour ainsi dire le sort de toute l'émigration, si l'on eût voulu le succès, on aurait dû en effet réunir des moyens d'attaque tellement puissans que la victoire ne dût

pas être douteuse, à moins d'évènemens imprévus, qui contrarient les prévisions de la sagesse humaine. L'absence du Comte d'Artois, fort peu honorable pour lui, ne peut non plus s'expliquer sans le motif mystérieux que j'ai indiqué.

Lorsqu'on eut mouillé dans la baie de Quiberon, un *conflit* d'autorité s'éleva entre Puisaye et d'Hervilly. Puisaye voulait descendre à terre, d'Hervilly s'y opposait, déclarant qu'il ne hasarderait pas ses troupes sur une côte ennemie et inconnue, avant d'avoir fait une reconnaissance; Puisaye et le commodore ayant décidé la descente, d'Hervilly fut obligé d'y consentir.

L'expédition débarqua dans le fond de la baie, au village de Carnac. Aussitôt, divers chefs royalistes accoururent avec leurs troupes; ils amenaient quatre ou cinq mille hommes aguerris, mais mal armés, et mal vêtus. Il était facile de remédier à cet inconvénient puisque l'escadre portait dix-sept mille uniformes complets d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt-sept mille fusils, dix pièces de campagne et six cents barils de poudre. Les bandes royalistes grossies des paysans s'élevèrent à dix mille hommes en deux jours. On distribua des fusils et des habits; des rixes eurent lieu. « Ces premières circonstances étaient peu propres à établir la confiance entre les insurgés, dit Thiers, *et les troupes régulières, qui, venant d'Angleterre et appartenant à cette puissance, étaient à ce titre un peu suspectes aux Chouans.* »

D'Hervilly avait un plan, Puisaye en avait un autre; il voulait commander en maître; d'Hervilly niait son autorité, et ne voulait pas reconnaître dans Puisaye le chef suprême et le maître des opérations. Puisaye envoya aussitôt à Londres, pour faire expliquer les pouvoirs. Les démêlés continuèrent, il y eût désordre dans l'organisation des postes, des plaintes, des murmures, toujours des volontés contradictoires entre Puisaye et d'Hervilly. « Une partie des Chouans qui

» étaient sous l'influence des agens royalistes de Paris, atten-
» daient pour se réunir à Puisaye *qu'un prince parût avec*
» *lui*. Le cri de ces agens et de tous ceux qui partageaient
» leurs intrigues, fut que l'expédition était insuffisante et
» fallacieuse et *que l'Angleterre venait en Bretagne répéter*
» *les évènemens de Toulon*. « On sait qu'à cette dernière
époque, toute la marine militaire de Toulon fut remise à
l'Angleterre, comme un dépôt sacré qui devait être rendu
à Louis XVII. Ce fut le commencement de la destruction
de notre marine. *La loyale Angleterre* possède encore ce
dépôt sacré. C'est un souvenir de honte pour les royalistes
qui livrèrent un poste Français à l'étranger, une tache de
plus d'infamie pour la puissance qui les trahit au nom de
George III. A Quiberon « on ne disait plus que l'Angleterre
» voulait donner la couronne au comte d'Artois *puisqu'il*
» *n'y était pas*, mais au duc d'York; on écrivit qu'il
» ne fallait pas seconder l'expédition, mais l'obliger à se
» rembarquer, pour aller descendre auprès de *Charette*. Celui-
» ci ne demandait pas mieux. *Il répondit qu'il avait envoyé*
» *M. de Scépeaux à Paris pour réclamer l'exécution*
» *d'un des articles de son traité;* qu'il lui fallait donc
» attendre le retour de cet officier, pour ne pas l'exposer à
» être arrêté, en reprenant les armes. »

D'après ce que je sais du Duc de Normandie, tout me porte à croire, qu'au lieu de l'exécution d'un des articles de son traité avec le gouvernement français, Charette attendait l'arrivée du prince en Vendée, comme il est vrai qu'il s'y rendit alors, dans le château d'un de ses amis, où il tomba malade et où il vit le général Charette. La reprise des hostilités de la part du général, ne pouvait donc s'effectuer que lorsque l'Orphelin du Temple qui venait de quitter sa prison, serait en lieu de sûreté.

En attendant le retour du messager envoyé à Londres par Puisaye, plusieurs combats avaient eu lieu, malgré le

désaccord des deux chefs, et les plaintes des Chouans qui s'indignaient d'être exposés seuls aux coups des Républicains sans être soutenus et secondés par des troupes de ligne. Cependant, on s'était rendu maître du fort Penthièvre; Puisaye fit débarquer dans la presqu'île tout le matériel envoyé par les Anglais; il y fixa son quartier-général, y transporta toutes ses troupes, et résolut de s'y établir solidement. Le 7 Juillet les Républicains attaquent dix mille Chouans. Ceux-ci regardent sur la falaise, et ne voient pas arriver les troupes régulières. Alors ils entrent en fureur contre les émigrés qui ne viennent pas à leur secours. Jean Georges Cadoudal dont les soldats refusent de se battre, les supplie de ne pas se débander, mais ils ne veulent pas l'entendre. Georges, furieux à son tour, s'écrie que ces scélérats d'Anglais et d'émigrés ne sont venus que pour perdre la Bretagne, et que la mer aurait dû les anéantir avant de les transporter sur la côte. Le désordre règne parmi les Chouans parcourant en désespérés un terrein labouré par les balles et les boulets républicains. Vauban s'efforce de réunir les hommes les plus braves, pour faire une retraite en bon ordre, qui fera rougir, leur dit-il, cette troupe de ligne qui les laisse seuls exposés à tout le péril. Les émigrés n'avaient pas encore donné, qu'on remarque bien cette circonstance. Le commodore Waren jugea qu'il était politique de faire une démonstration en faveur des Chouans, menacés d'être jetés dans la mer par une charge vigoureuse des Républicains. Il foudroie ces derniers et les empêche, pour ce jour-là, de pousser plus loin leurs avantages.

Puisaye écrivit aussitôt à Londres pour qu'on envoyât sur-le-champ des vivres, *des munitions*, *des troupes* et *le prince français*.

En même temps, d'autres points de la France, on écrivait en Bretagne, pour désapprouver l'expédition qui, disait-on, *avait un but dangereux*, *puisque le prince n'y était pas*.

Le 15, la division navale des émigrés passés à la solde de l'Angleterre, sous le nom de régimens à la cocarde noire, arriva dans la baie. Elle était forte de onze cents hommes commandés par Mr. de Sombreuil. Cette escadre annonçait trois mille Anglais amenés par Lord Graham *et la prochaine arrivée du Comte d'Artois avec des forces* plus considérables. Une autre dépêche reçue en même temps, terminait le différend, élevé entre d'Hervilly et Puisaye, donnait à ce dernier le commandemant absolu de l'expédition, et lui conférait, de plus, le titre de *lieutenant-général au service de l'Angleterre.*

Sans attendre les renforts annoncés et l'arrivée du prince qui se tenait toujours loin du danger, Puisaye prépare une attaque pour le lendemain 16. Un engagement général a lieu; un feu de mousqueterie et d'artillerie accueille les émigrés, la mitraille, les boulets et les obus pleuvent sur eux : tandis qu'on sonne la retraite à gauche on sonne la charge à droite ; la confusion et le carnage sont épouvantables; toute l'armée fuit vers le fort Penthièvre. Les *prisonniers républicains* enrôlés dans les régimens émigrés, se rendirent en foule au camp républicain, et indiquèrent un moyen de pénétrer dans la presqu'île. Le général y pénètre par surprise, une lutte effroyable s'engage des deux côtés; mais *les soldats complices des assaillans accourent sur les crénaux, présentent la crosse de leurs fusils aux Républicains et les introduisent.* Tous ensemble fondent alors sur le reste de la garnison, égorgent ceux qui résistent et arborent aussitôt le pavillon tricolore. Les Républicains se rendent maîtres du fort. Dans ce moment *Vauban et Puisaye, éveillés par le feu accouraient au lieu du désastre ; mais il n'était plus temps.* Les troupes éparpillées dans la presqu'île, couraient çà et là, ne sachant où se rallier. Puisaye ce chef de l'expédition quitte le lieu du carnage, et va trouver le commodore pour faire approcher l'escadre que *l'éloignement,*

l'obscurité et le mauvais temps avaient empêchée d'apercevoir le désastre. L'amiral fit force de voiles, arriva enfin à la portée du canon à l'instant où Hoche, à la tête de sept cents grenadiers, pressait la légion de Sombreuil et allait lui faire perdre terre.

« Quel spectacle, » lit-on dans Thiers, « présentait en cet »instant cette côte malheureuse! la mer agitée permettait »à peine aux embarcations d'approcher du rivage; une »multitude de Chouans, de soldats fugitifs entraient dans »l'eau jusqu'à la hauteur du cou pour joindre les embar- »cations et se noyaient pour y arriver plustôt. Un millier de »malheureux émigrés, placés entre la mer et les baïonnettes »des Républicains étaient réduits à se jeter dans les flots »ou sur le feu ennemi, *et souffraient autant du feu de »l'escadre Anglaise que les Républicains eux-mêmes.* » Les émigrés n'ayant plus d'autres ressources que de se rendre ou de se faire tuer, mirent bas les armes pour être bientôt immolés par ordre de la Convention.

Tel fut le résultat de l'expédition. « Dix mille hommes, dit Touchard-Lafosse, émigrés, Chouans et Anglais tombent au pouvoir du vainqueur. Ce désastre pouvait être prévu; il était une conséquence de l'impéritie des chefs de l'expédition : s'ils eussent voulu se priver de tout moyen non seulement d'attaque, mais encore de défense, certes ils n'auraient pas pris une position plus vulnérable. » Néanmoins cet écrivain ne partage pas l'opinion de ceux qui avancent que la marine Britannique fit pleuvoir mitraille et boulets sur les émigrés dans le dessein de les sacrifier. Il ne peut croire que le cabinet de St.-James ait, avec une infâme préméditation, placé les émigrés français entre deux inimitiés. C'eût été une monstruosité de haine machiavélique dont Pitt lui-même ne pouvait, *selon lui*, être capable. Mais nous le voyons ailleurs, oubliant ses scrupules, charger le gouvernement Anglais d'infamies qui ne le cèdent en rien à celle de la

trahison de Quiberon ; car il nous démontre que ce ministre dominait par Robespierre les Jacobins de la Convention, et que dès-lors il fut le provocateur de tous les forfaits *de la montagne.*

«Reportons nous,» dit-il au sujet d'une arrestation momentanée de Bonaparte, «aux bruits qui coururent lors »de la prise de Toulon. Si des faits obscurs de cette époque, »et de l'explication embarrassée qu'en donne Robespierre, on »peut conclure, après beaucoup de gens, que *la montagne »conspirait avec les Anglais et l'émigration;* on arrive »assez naturellement à reconnaître que Bonaparte serait »tombé en disgrâce, pour avoir fait échouer le Jacobinisme »simulé devant Toulon et son véritable grief serait d'avoir »repris cette ville. Une telle interprétation, toute hardie »qu'elle paraît au premier abord, soutient mieux qu'aucune »autre l'épreuve du raisonnement : on ne doute presque »plus aujourd'hui que Toulon n'ait été livré par la faction »de Robespierre; et la mission de cet homme affreusement »célèbre, a cessé, dans l'esprit des plus sages observateurs, »de tacher la révolution pour empreindre une autre cause »de honte et d'infamie.»

Touchard ajoute aussi au sujet de Quiberon, que Sombreuil, avant de subir la funeste conséquence de la défaite, s'éleva avec véhémence contre la lâcheté et la fourberie du comte de Puisaye, général-en-chef des Chouans, qu'il paraissait soupçonner de trahison ; et que si l'on doit s'en rapporter aux mémoires de Mr. de Vauban, ce soupçon n'était pas dépourvu de fondement. Rappelons-nous que Puisaye avait le titre de lieutenant-général au service de l'Angleterre. Touchard veut bien, dans tous les cas, reconnaître que les Anglais ont vu périr avec une sorte de satisfaction, par suite de cet échec, environ trois cents officiers de l'ancienne marine Française ; car là, ajoute-t-il, se trouvait une partie du personnel des flottes qui avaient aidé à l'affranchissement de

l'Amérique ; et cette coopération laissa, dans le coeur de nos voisins, un levain de ressentiment qui subsistera longtemps encore.

Thiers aussi parait ne pas vouloir croire à une trahison, « tout fut imputé, dit-il, à Puisaye et à l'Angleterre par les brouillons qui composaient le parti royaliste. Puisaye était, à les entendre, un traître vendu à Pitt pour renouveler les scènes *de Toulon*. Cependant il était constant que Puisaye avait fait ce qu'il avait pu ; et enfin le zèle que le commodore Waren mit à sauver les malheureux restés dans la presqu'île, prouve que, malgré son gènie politique, l'Angleterre n'avait pas médité le crime hideux et lâche qu'on lui attribuait. »

Mr. Thiers peut avoir ses raisons pour interprêter ainsi l'évènement qui détruisit notre marine. Ces preuves ne sont en rien concluantes : car les traîtres n'agissent jamais à découvert, et se ménagent toujours des ressources de justification qu'on admet, ou qu'on n'admet pas.

Pourquoi le *Prince Français* n'était-il pas là, pour exciter par sa présence l'enthousiasme des royalistes, et par la concentration de l'autorité suprême sur sa tête, empêcher les divisions des chefs qui furent si scandaleuses, si funestes aux émigrés et aux royalistes de la Bretagne ?

Pourquoi n'avoir pas tenté l'expédition avec toutes les forces disponibles réunies ?

Pourquoi Puisaye qui, comme chef, devait rester le dernier sur le lieu du combat, quitte-t-il la presqu'île au milieu de la déroute de ses troupes, pour se rendre à bord de la flotte, sous prétexte d'avertir le commodore ?

Que faisait le commodore à cette distance ; et pourquoi la flotte Anglaise n'a-t-elle pas protégé l'engagement *de ses alliés ?* Pourquoi ne s'est-elle approchée et n'a-t-elle tiré le canon qu'après la défaite des émigrés, et lorsque le feu de ses batteries faisait autant de mal aux poursuivis qu'aux poursuivans ?

Les faits incontestables qui nous sont appris par l'histoire, loin d'être en désaccord avec la révélation de Mr. le Comte de ** la confirment rigoureusement, puisque nous avons eu à déplorer le dénouement tragique qu'il avait annoncé d'avance et qui, suivant ce qu'il apprit le *jour de l'ivresse, était écrit dans les ordres secrets* donnés par l'Angleterre. Cette révélation guide victorieusement le juge impartial, dans le vaste champ des suppositions sincères ou hypocrites des divers hommes politiques, et des récits contradictoires des historiens. Les mauvaises pensées se décèlent par les mauvaises actions; et si un concours de circonstances fatales, faciles à prévoir, devait rendre, comme elles ont rendu la défaite infaillible; elles accusent hautement le pouvoir directeur de l'entreprise.

Je maintiens donc dans toute sa force la déclaration d'un gentilhomme plein d'honneur qui, vivant retiré dans son château, étranger à la politique, n'avait d'autre intérêt dans la communication qu'il m'a faite, que celui de me raconter un évènement de sa jeunesse dont la cause ignorée, était d'une immense importance pour l'histoire. Quant à Mr. Pitt, sa mémoire restera à jamais entachée du sang qui fut versé en France par les féroces dominateurs de la Convention; il a littéralement accompli le dernier voeu de son père expirant; il a fait une guerre à mort à la maison de Bourbon.

Pitt a été jugé d'ailleurs par ceux des Anglais pour qui l'honneur national n'est pas un vain mot. Ce ministre avait soulevé contre lui une opposition violente dans le parlement d'Angleterre, à la tête de laquelle se trouvaient placés par leur énergie et leur entraînante éloquence, les célèbres Fox et Shéridan. L'expédition de Quiberon surtout, avait excité contre lui une indignation générale. Pitt voulut s'excuser en disant que le sang Anglais n'avait pas coulé. «Oui, repartit Shéridan avec véhémence, oui, le sang Anglais n'a pas coulé; mais l'honneur Anglais a coulé par tous les pores.»

« Je ne prononce pas le nom de Pitt, disait l'infortunée Marie-Antoinette à Mme Campan, que la petite mort ne me passe sur le dos. Cet homme est l'ennemi mortel de la France ; il veut, par notre destruction, garantir à jamais la puissance maritime de son pays, des efforts que le roi a faits pour relever sa marine, et des résultats heureux qui en ont été la suite pendant la dernière guerre, il sait que c'est non seulement la politique, mais l'inclination particulière du roi de s'occuper de la marine, que la démarche la plus marquante qu'il ait faite pendant son règne, a été de visiter le port de Cherbourg ; Pitt a servi la révolution Française dès les premiers troubles ; il la servira peut-être jusqu'à son anéantissement. »

« Il a fallu, dit encore Mme Campan dans ses mémoires, pour produire un changement total dans l'ancien amour du peuple Français pour ses souverains, la réunion des principes de la philosophie moderne, à l'enthousiasme pour la liberté puisé dans les champs de l'Amérique ; et que cette fureur de novation et que cet élan aient été servis par la faiblesse du monarque et *par la constante corruption de l'or des Anglais.* »

« Qu'on ne croie pas, ajoute-t-elle, cette accusation basée sur celle tant de fois répétée par les chefs du gouvernement Français depuis la révolution. Deux fois, entre le 14 Juillet 1789 et le 6 Octobre de la même année, jour où la cour fut traînée à Paris, la reine m'avait empêchée d'y faire de petits voyages d'affaires ou de plaisir, me disant « n'allez pas tel jour à Paris, *les Anglais ont versé de l'or*, *nous aurons du bruit.* »

Nous apprenons de la même dame que, lorsque la famille royale fut installée aux Tuileries, un soir, *un lord Anglais* qui jouait à la même table de jeu que la reine, eût l'impudence de montrer avec affectation une énorme bague dans laquelle il y avait une mèche de cheveux d'Olivier

Cromwell. Cette grossière impertinence qui fit sur l'esprit de sa majesté une profonde et pénible impression, offrait un indice bien saillant des desseins cachés de la politique britannique, puisque un haut personnage, admis aux honneurs du salon de la reine, ne savait même pas conserver le respect que commandaient la présence de sa majesté et le lieu où il ne s'était fait admettre, peut-être, que pour en surprendre et trahir les secrets.

Aussi après le 10 août 1792, la reine dont le linge avait été pillé, en ayant reçu une corbeille, de Lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, renvoya cette corbeille avec dignité, en disant: «je remercie Lady Sutherland, mais dites de ma part à l'ambassadrice que les secours de l'Angleterre viennent trop tard.»

Je pourrais multiplier les preuves de l'action directe des gouvernemens étrangers, et surtout de l'Angleterre, sur l'esprit des révolutionnaires Français, action dont les suites étaient d'autant plus inévitables, que cette nation avait acquis par elle-même l'expérience des moyens de révolutionner un pays; puisque l'exemple de Cromwell la dirigeait, dans l'application qu'elle faisait chez nous des maximes régicides. Thiers rapporte qu'on trouva un porte-feuille sur les murs de l'une de nos villes frontières, renfermant des lettres qui étaient écrites en anglais, et que des agens en France s'adressaient entre eux. Il était question dans ces lettres de sommes considérables envoyées à des agens secrets répandus dans nos camps, nos places fortes et nos principales villes. Les uns étaient chargés de se lier avec les généraux pour les séduire, de prendre des renseignemens exacts sur l'état de nos forces, de nos places et de nos approvisionnemens; les autres avaient mission de s'introduire dans les arsenaux, dans les magasins, avec des mèches phosphoriques, et d'y mettre le feu. «Faites hausser, disaient encore ces lettres, »le change jusqu'à deux cents livres pour une livre sterling.

»Il faut discréditer le plus possible ls assignats, et refuser »tous ceux qui ne porteront pas l'effigie royale. Faites »hausser le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres »à vos marchands d'accaparer tous les objets de première »nécessité. Si vous pouvez persuader à Cott..ti d'acheter le »suif et la chandelle à tout prix, faites-les payer au public »jusqu'à cinq Francs la livre. Milord est très-satisfait pour »la manière dont B. t. z. a agi. Nous espérons que les »assassinats se feront avec prudence. Les prêtres déguisés »et les femmes sont les plus propres à cette opération.»

A cette courte analyse d'accusations hautement motivées, dont la justification se rencontre à chaque page de notre histoire, je joindrai le témoignage de Mr. de Brémont, qui fut secrétaire privé de Louis XVI. En 1836, cet ancien serviteur de la monarchie fut appelé à déposer, devant le tribunal de son canton en Suisse, dans une procédure en escroquerie intentée par le gouvernement Français au duc de Normandie, *après son expulsion.* Mr. de Brémont, après avoir donné des preuves irrécusables de l'identité du prince, s'exprime ainsi.

«C'est à la reine d'Angleterre à se faire représenter le »traité secret passé entre Louis XVI et le roi Georges III. Elle »y lira les devoirs qu'il lui impose, en faveur du fils du »roi martyr. Qu'elle demande aussi à son ambassadeur en »Suisse, dans laquelle des légations accréditées dans ce »pays, on a osé dire que, sans doute, Mr. Naündorff »pouvait être l'Orphelin du Temple; mais qu'on le défiait »de pouvoir jamais le prouver, parce que tout le monde »était intéressé à le faire échouer. La reine, dit-il encore, «pourrait faire vérifier à l'hôtel des monnaies, à Paris, la »somme des guinées dépensées, pour payer les crimes en »1792. Mes agens suivaient les sacs qui sortaient de l'hôtel »de l'ambassade Anglaise et qu'on portait à Santerre et à »Pétion. Mr. de Montmorin que j'avais prié de faire cette

» vérification, m'a assuré qu'on y changeait quatre-vingts » marcs de guinées par semaine, et que pour faire placer » le bonnet rouge sur la tète de Louis XVI, on y avait » porté huit cents marcs. »

Dans ce document important, Mr. de Brémont parle aussi d'un comte de Proly, et d'un Juif Ephraïm, commissionné de la cour de Prusse, près du gouvernement de France, qui, sous l'influence de la Prusse et de l'Autriche, dirigèrent les faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau, pour y opérer les grandes journées; puis il ajoute:

« Pour dévoiler toutes les causes qui ont produit le » malheur de l'Orphelin du Temple, il faudrait aussi dévoiler » les causes de l'assassinat du Roi de Suède; le mystère » des négociations, pour faire nommer par Louis XVI, le » Duc de Brunswick connétable de France, avec le traite- » ment annuel de trois à quatre millions; il faudrait surtout » expliquer les motifs de la retraite de l'armée Prussienne, » commandée par le Roi de Prusse en personne, et par le » Duc de Brunswick, retraite qui livra l'armée de Clairfait » à Dumouriez. Alors, on se convaincra que la révolution » Française a été la plaie de la France, *produite par un* » *grand crime* Européen. »

J'expliquerai dans le chapitre suivant, avec les causes de la mort de Gustave III, les motifs de la retraite de l'armée Prussienne. Pour en finir en ce moment avec toutes les abominations de l'Angleterre qui voulait la perte de la France, qu'on sache qu'un membre du parlement d'Angleterre vint à Paris quelque temps avant le neuf thermidor, chargé de négocier avec Robespierre. Il annonçait qu'il y avait une faction dans Londres disposée à reconnaître la république Française, si le tyran voulait fixer un pouvoir exécutif amovible, sur une ou deux têtes, comme dans la république romaine.

« Witel et Conte, dit Soulavic, interceptaient la corres-

pondance du membre du parlement qui s'était présenté à Robespierre et avait reçu de lui un passe-port pour Genève, pour conférer par écrit de sa mission. Ces deux individus m'annoncèrent que Robespierre traitait avec des étrangers, comme s'il était le chef de la république et le maître de ses destinées. Ils firent plus, ils m'apportèrent les lettres de l'Anglais, qu'ils avaient interceptées, et sommèrent le résident de France de redoubler d'efforts, pour empêcher qu'un individu traitât seul en France avec des Anglais, et surtout un individu tel que Robespierre. Mais que faire alors des lettres décachetées en témoignage de la vérité de l'assertion de Witel? A qui les adressera-t-on? Meaulle, député de la Convention, arrivait dans l'Ain, en qualité de représentant en mission; et il fut dit à Witel que Meaulle, effrayé de voir la France inondée de sang, allait passer en Suisse, prévenu que Robespierre voulait le faire guillotiner. Meaulle fut donc invité à envoyer les dépêches de l'Anglais au comité de sureté générale qu'il apprit être en opposition avec Robespierre. Le comité reçut ces dépêches interceptées, et Vadier, membre de ce comité, qui commença la révolution du 10 thermidor, les présenta à Robespierre avec les lettres également interceptées de Chenaud, et prépara le cri libérateur : à bas le tyran. »

Cette atroce combinaison nous est encore révélée par un des membres de la Convention, dans le temps où la Princesse Elisabeth porta sa tête sur l'échafaud. Voici ce que Mr. Boissy-d'Anglas écrivait à Louis XVIII.

« Il est de mon devoir de vous instruire de ce qui se » passe, je lis enfin dans l'ame de Robespierre. C'est un » autre Cromwell qui se prépare, mais un Cromwell sans » courage, et à qui un crime inutile sourit encore comme crime.

» Robespierre veut la couronne de France, non avec le » titre de Roi, mais avec celui de dictateur, de conservateur » de Président du Conseil, que sais-je? Il a immolé à ce

»désir immodéré de pouvoir, la Reine, le Duc d'Orléans, »*je prévois la mort de votre neveu*, et celle de votre »vertueuse soeur; préparez-vous à cette double perte; elle »est inévitable. Votre nièce seule restera en France.

»Pourquoi, me direz-vous? pour en faire sa femme. Vous »reculez d'horreur, et cependant telle est la pensée de »Robespierre. *Votre surprise augmentera encore, lorsque* »*vous saurez que cette pensée lui a été suggérée par* »*l'Angleterre.* Il y a ici un agent de ce cabinet qui, »quoique caché pour le plus grand nombre, ne l'est pas »pour moi. Croyez qu'il se passe à l'étranger des choses »faites pour étonner; qu'on s'y arrangerait pour nous d'un »gouvernement qui concéderait certains avantages commer- »ciaux, ou qui donnerait pour gage de ses intentions »pacifiques, tel ou tel port de mer. *L'Autriche*, car il faut »tout vous dire, *l'Autriche reconnaîtrait* Robespierre, »*à quelque titre que ce fût, s'il lui abandonnait la* »*Lorraine ou l'Alsace.*

»Or, on *flatte l'homme*, on fait luire à ses yeux une »perspective capable de le tenter; mais lui, rien ne l'arrête, »et déjà il se croit au faîte de l'échelle.

«On va vite en révolution; ainsi, méditez sur ce que je vous mande.»

Nous verrons quel fut le fruit des méditations du comte de Provence. Devenu Louis XVIII, c'est lui-même qui cite cette lettre, après quoi il ajoute:

«Bientôt je sus la vérité tout entière. Mme Elisabeth, »ce modèle de toutes les perfections, l'unique et dernière »consolation de notre nièce, lui fut arrachée violemment »le 9 Mai 1794. On la conduisit à la conciergerie, et dès »le lendemain eurent lieu à la fois son jugement inique et »son odieuse exécution.

»Elle parut pour la forme devant le tribunal révolu- »tionnaire; j'ai depuis acquis la certitude que l'arrêt de sa

»condamnation avait été libellé, écrit et signé à l'avance,
»dans un souper qui, la veille au soir, avait eu lieu chez
»Robespierre, souper où furent admis le président Dumas,
»l'accusateur public, Fouquier Tinville, Collot-d'Herbois,
»et Barrère.»

Ensuite le Roi historien transcrit une note historique que lui remit le Duc d'Otrante, le *Régicide Fouché*, *en* 1814; on remarque les passages suivans:

«Il est un point qu'on ne peut nier, c'est le projet de
»dictature perpétuelle enfanté par Robespierre. Il crut éluder
»toutes les difficultés, en se plaçant de manière à ce qu'il
»n'y eût que lui en France qu'on pût charger du pouvoir.
»Il savait que les puissances, *fatiguées de guerres qui ne*
»*leur apportaient point des avantages sur lesquels elles*
»*avaient compté*, seraient bien aises qu'on leur fournît un
»prétexte de mettre bas les armes. Ces puissances néanmoins
»ne pouvaient traiter avec l'anarchie; il fallait, pour satisfaire
»aux convenances, qu'elles ne parussent pas sanctionner les
»excès permanens de la révolution; et cette dernière ne sem-
»blerait terminée que, lorsqu'on leur présenterait, à sa
»place, une forme de gouvernement offrant des chances de
»solidité, et *en harmonie avec leurs idées*. Une présidence,
»un consulat, ou une dictature à vie, étaient ce qui en
»approchait le plus.

»*Il était fait à Robespierre personnellement des pro-*
»*positions positives*, *quoique* détournées, par l'Angleterre
»et l'Autriche. Cette négociation se poursuivait encore au
»moment du 9 thermidor, par l'intermédiaire du Baron de
»Thugut.»

Tous les historiens sont d'accord sur cette question de la dictature de Robespierre et de son mariage projeté avec Marie-Thérèse. Bonaparte manifestant à Cambacérès sa surprise qu'on eût rendu la liberté à cette Princesse, Cambacérès, en le regardant fixement lui répliqua:

« Et le moyen de la retenir ici ? Ils voulaient tous l'épouser, à commencer par feu Robespierre; c'était un leurre qu'on a présenté successivement à tous ceux qui ont pris de l'influence : *nous avons préféré qu'elle se mariât à son cousin.* »

Nul ne pourra désormais mettre en doute la terrible puissance exercée par le cabinet de Londres sur les affaires de la France ; puissance de haine toujours active, toujours permanente, et qui ne fait jamais défaut dans nos désastres publics; car elle se montra non moins pernicieuse en 1814, en 1815 et en 1830. Mr. Fox avait fait, avant la mort de Louis XVI, dans la chambre des communes, une motion qui eût sauvé le monarque, si elle n'avait pas été accueillie par les dédains de Mr. Pitt. Le Marquis de Lansdown la présenta dans la chambre haute ; mais le ministre lord Grenville lui répliqua : — « avec qui pourrions-nous donc négocier en France ? Traiter avec de tels hommes, ne serait-ce par reconnaître la république ? Le *caractère* et *la dignité* de la Grande-Bretagne ne seraient-ils pas *déshonorés* en traitant avec de tels misérables ? (with such desperate rabble) Nous n'avons rien à négocier avec les agens de ce nouveau gouvernement, et rien à leur communiquer, *sans abaisser la dignité nationale.* » — Ces paroles et les oeuvres du gouvernement Britannique révèlent toutes les noirceurs de la politique Anglaise qui, dès-lors, inventa contre la France un système de bascule dont le résultat fut de soutenir alternativement tous les partis l'un contre l'autre, pour les détruire l'un par l'autre. N'est-ce pas une amère dérision d'avoir vu les conseillers de la couronne d'Angleterre, se targuer de la dignité nationale, pour ne pas traiter de la délivrance du Roi de France avec les hommes de la république, au moment même où ils honoraient de leur protection des révolutionnaires honteusement chassés de Genève, et au nombre desquels était Clavières, le collègue de lord

Grenville, dans l'affaire du subside des cinquante mille livres sterlings! L'honneur et la dignité de la Grande-Bretagne ne lui ont pas permis non plus sans doute, de reconnaître le Duc de Normandie; mais, sans la mort de Robespierre, elle eût volontiers accepté ce hideux scélérat, comme dictateur de la France, et mari de la fille de Louis XVI! C'est bien le cas de nous écrier avec un de nos auteurs comiques: où l'honneur va-t-il se nicher?

Après des faits d'une telle gravité, et dont l'héritier de la couronne de France a dû nécessairement subir les conséquences voulues par les auteurs et complices du grand crime Européen, il deviendra superflu de répondre à une objection qui n'en est pas une pour les hommes d'état, mais que j'ai souvent entendu répéter par ceux qui jugent l'action des gouvernemens d'après le cours régulier des affaires communes de la vie. On a dit et on dit tous les jours, en parlant du Duc de Normandie : s'il était véritablement le fils de Louis XVI, pourquoi les Bourbons, pourquoi les puissances étrangères ne l'ont-elles pas reconnu? Mr. Touchard Lafosse, dans ses souvenirs d'un demi-siècle, répond victorieusement à cette question.— Parce qu'un Roi que l'intrigue a découronné, est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel. — Que les esprits judicieux sachent tirer des conséquences rationelles des faits qui leur sont appris; et la conduite qu'on a tenue à l'égard du Prince ne sera plus inexplicable pour eux. Dans la vie privée, l'intérêt divise les familles; dans le monde politique, l'intérêt fait les nations ennemies entre elles, et se transforme en raisons d'état qui, devenues la seule morale des gouvernemens, autorisent et justifient les trahisons, les crimes, les bouleversemens des empires, toutes les infamies politiques enfin qui constituent les grands hommes; car, en administration publique, les vertus, l'honneur, la probité, la franchise, sont des vices capitaux qu'on n'admet pas à la cour des Princes.

L'Autriche n'avait pas à tant de frais créé ses intrigues et fait l'application de ses principes destructeurs de l'ancienne monarchie française, pour la reconstituer sur des bases qui ne lui laissassent plus les chances possibles de nous reprendre l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, etc., en un mot, d'arriver au démembrement de la France, objet de toutes ses pensées du jour, des rêves de toutes ses nuits. Le gouvernement qui n'a eu ni le courage, ni la volonté de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'assassinat de Louis XVI, et de la Reine de France, Archiduchesse d'Autriche, devait en 1814, par des motifs semblables à ceux qui dirigèrent la faction ennemie de nos intérêts en 1793, pour être conséquent, frapper d'une permanente proscription l'héritier royal légitime, qui seul, par ses principes connus si éminemment nationaux, une fois rétabli sur le trône de France d'où on l'avait écarté par un faux acte de décès, pouvait réunir tous les Français sous une même bannière. On savait, que loin de se prêter à l'avilissement de sa patrie, il trouverait au contraire dans son génie et ses hautes vues politiques, la puissance de la replacer aux jours de sa plus belle gloire, et de lui rendre sa vieille suprématie, sans en demander la permission à personne. On n'ignorait point qu'il avait de généreuses sympathies pour la malheureuse Pologne, dont la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient partagé les dépouilles. Toutes les paroles d'un Prince sont recueillies et font autorité. Le Duc de Normandie, élève de la nature et étranger aux dissimulations de la politique, n'avait pas su se prémunir contre les nobles inspirations de son âme. Trop souvent, pour son malheur terrestre, il avait exprimé tout haut ses pensées qui, toutes, se rapportaient à son immense amour de l'humanité. On ne pouvait donc pas vouloir, pour la France révolutionnée, d'un monarque qui, en gouvernant par la justice et la vérité, eût dominé l'Europe, et appris aux autres souverains que, pères

de leurs peuples, ils sont dépositaires de leur bonheur, responsables de leurs souffrances, et que le plus petit d'entre leurs sujets, est le plus digne de leur sollicitude. En diplomatie il n'y a pas de liens de famille; on ne connaît ni père, ni mère, ni fils, ni parens. Les hommes d'état forment une société en dehors des lois de la nature, qui ne se compose que de fourbes et d'ambitieux.

L'Angleterre, cette terre classique des intérêts matériels, qui vend et achète les vertus comme les crimes, suivant qu'ils lui sont profitables pour accoître sa domination et grandir ses richesses; cette grande pirate de toutes les mers qui ne peut souffrir que le soleil éclaire une île à sa convenance, où elle n'ait pas, en souveraine dominatrice, ses comptoirs de commerce; cette nation qui ne voit qu'elle dans le monde, qui n'apprécie que l'argent, si arrogamment immorale, si fastueuse dans ses paroles, si individuelle dans ses actes; l'Angleterre ne pouvait accepter pour Roi de France l'héritier des martyrs d'un révolution soudoyée par elle, et si dignement couronnée par le grand oeuvre de Quiberon. Un ancien militaire Anglais n'a pas craint d'imputer à son gouvernement l'incendie de Moscou, qui fut le signal de la ruine de Bonaparte. — « C'est moi, m'a révélé Mr. *** qui fus chargé de mettre le feu à la ville. On craignait que l'Empereur de Russie ne fît la paix avec l'homme dont la puissance était si redoutable pour l'Angleterre. On pensa, avec raison, que la destruction de la seconde ville de l'empire pour arrêter la marche de Napoléon et compromettre son armée, exciterait contre lui de la part de l'empereur, un ressentiment qui ne permettrait plus désormais entre ces deux souverains, aucun rapprochement. L'évènement a justifié la tactique. » Je donne ce récit tel que je l'ai reçu. Il prouve dans tous les cas que les Anglais ont eux-mêmes l'opinion qu'aucun crime ne coûte à la politique Anglaise, quand ses intérêts le commandent.

Un pair d'Angleterre a dit : « Nous savons bien que le

fils de Louis XVI existe; qu'il est à Londres et malheureux, mais nous ne pouvons pas l'assister; ce serait le reconnaître, et Louis-Philippe nous convient. » On n'avait pas oublié, que ce Prince avait droit de demander compte à l'Angleterre de la marine de Toulon qu'elle avait reçue comme un dépôt sacré qui devait être restitué à Louis XVII. Quelques centaines de mille livres sterlings, dans la balance de ce peuple industriel, emportent les poids de la justice.

Quant à la Prusse, elle non plus n'a pas les mains pures de nos excès révolutionnaires; car son gouvernement fut subjugué par un concours de volontés qui annihilèrent les magnanimes résolutions de Frédéric-Guillaume II. Elle aussi fut en définitive, comme les autres, guidée par une politique qui s'efforçait de faire tourner à son avantage nos dissentions intérieures. Le démembrement de la France directement ou indirectement, devait servir à son agrandissement. Alors, sans s'occuper de l'avenir, on ne songeait qu'à détruire chez nous, pour édifier chez soi. On ne réfléchissait pas que les haines de nations sont vivaces et indestructibles comme le temps qui les conserve, et en prépare, pour une époque plus ou moins reculée, une éclatante expiation; que tout ce qui sort des règles de l'éternelle justice, demande une réparation terrestre, à laquelle les individus, de même que les peuples, sont tenus de satisfaire. Les crimes ou les vertus des uns et des autres, sont comme des semences morales qui produiront un jour pour eux des fruits bons ou mauvais. C'est là une vérité dont on ne se pénètre pas assez, et dont l'histoire de tous les siècles nous fournit de nombreux témoignages. La Providence suscite, à son heure, des instrumens de ses volontés, pour faire marcher les destinées de l'humanité, d'après les lois invariables de sa souveraine sagesse; et pour que l'homme, individuellement ou en masse, recueille selon qu'il a semé. Nous l'avons vu dans la personne de Napoléon, qui fut véritablement dans le principe, le génie tutélaire de la nationalité Française, et le vengeur des crimes

de l'Europe. Tous les souverains coalisés contre notre bien-être intérieur, rencontrèrent sur leur chemin cet homme puissant. Il ordonna d'autorité à la révolution de s'arrêter; et la révolution s'arrêta: et la France aux abois se releva de ses angoisses; se redressa fière et menaçante à son tour. La Prusse trompée dans ses calculs, fut conquise elle-même avec l'Allemagne, et l'Angleterre fut humiliée par le gouvernement successeur de celui qu'ils avaient anéanti. A la chute de l'empire, sans égard à la leçon sévère qu'ils avaient reçue, tous ces cabinets de l'étranger reprirent les erremens de leur vieille politique, basée sur le mensonge et l'injustice, et la Prusse ne voulut pas plus que les autres le retour de la légitimité en France. Elle avait aussi des pertes à réparer et un bon marché à faire avec Louis XVIII qui, dès l'arrestation de Louis XVI, s'était fait dans l'émigration, par ses intrigues, une royauté, dont il ne se départirait plus; laissant entrevoir aux souverains de l'Europe tout le parti qu'ils pourraient tirer de son ambition, en cas d'évènement. Le Prince de Hardenberg, signataire de la paix de Paris en 1814, n'était pas l'ami de la France, et ce fut lui qui, spoliateur des documens d'identité de l'Orphelin royal, a été depuis l'auteur de toutes ses infortunes en Prusse. J'ai cité les paroles de Mr. de Rochow; elles nous confirment qu'en politique, loin de faire un pas rétrograde, on couvre un crime par d'autres crimes; et, pour sauver l'honneur du monarque prussien, son gouvernement s'est déshonoré en transigeant avec l'usurpateur; en accusant mensongèrement le Roi légitime de France d'être un incendiaire, un faux-monnoyeur, et en le condamnant à quatre années de prison, non pas, parce qu'il était coupable; car la justice a du moins eu la pudeur de déclarer qu'il ne l'était pas, mais parce qu'une condamnation devenait nécessaire, attendu qu'il « *s'était* » *conduit pendant le cours du procès, comme un menteur* » *impudent se disant Prince natif*, et laissant supposer

» qu'il appartenait à l'auguste famille des Bourbons. » Ce sont les termes de la sentence.

La Russie, plus loin de nos frontières, et sous ce rapport ayant moins à espérer ou à redouter du gouvernement français, quel qu'il fût, se montra aussi la plus désintéressée dans la question qui se décidait en 1793. Catherine II, avait même la ferme volonté d'employer des mesures efficaces pour rendre à l'autorité légitime de Louis XVI toute sa force et son indépendance. Elle comprenait les devoirs de la royauté envers une royauté amie, que déchirait l'animosité des partis hostiles à la paix intérieure en France: et ces devoirs l'impératrice les eût dignement accomplis, si elle n'avait eu à combattre que des révolutionnaires français. Aussi l'Empereur Alexandre fut magnanime en 1814, et vivement touché du sort du fils de Louis XVI; mais le ministre de Cazes, lâche complaisant de son maitre, sut s'y prendre de manière à ce que les bonnes dispositions de l'autocrate, ultérieurement se changeassent en dégoût, contre le prince qu on lui fit envisager, *dans la personne* d'un *imposteur*, comme une Altesse Royale dégradée, indigne de la moindre considération.

Je ne parlerai pas des états secondaires, qui ne prennent la liberte de penser et d'agir que sous le bon plaisir des puissances de premier ordre.

On voit donc par l'exposé des faits dont se compose ce chapitre, que la conservation du Duc de Normandie contrariait les plans révolutionnaires, sortis des cabinets étrangers, pour détruire la monarchie Française et bouleverser la nation. Louis XVII ne pouvait convenir à ceux qui avaient fait ou laissé périr sa royale famille sur l'échafaud. Il dut rencontrer, de la part de Louis XVIII, une opposition dont je développerai les causes dans le chapitre suivant, et de la part des souverains, les mêmes sentimens d'animadversion que la royauté légitime, par le passé: car son retour au trône de France eût arrêté le cours des systèmes politiques

qui, depuis la chute de Napoléon, ont si bien fait les affaires des gouvernemens, moins celles de la France. Cette vérité est si évidente, qu'elle a même été reconnue et confessée à Londres dans une brochure publiée en 1795 par d'Yvernois, cet agent de l'Angleterre dans les bureaux secrets de lord Grenville. Ce même agitateur a écrit, entraîné par la force de la vérité qui sort triomphante de sa plume :

« Il faut avoir le courage de dire aux Français, dès-à-pré-
» sent et sans déguisement, qu'ils ne se soustrairont à des
» protégés de l'Angleterre ou de la maison d'Autriche, et
» qu'ils n'assureront leur indépendance au dehors et leur
» tranquillité au dedans, qu'en revenant à l'auguste famille
» de leurs Rois, et *en la replaçant sur son trône héré-
» ditaire.* »

On comprend en effet, que le règne seul de la légitimité en France, aurait pu lui restituer la suprématie qui lui appartient, et qu'en laissant cette légitimité proscrite et errante de pays en pays, sans qu'aucun voulût accorder un asile au Prince sur la tête duquel elle reposait, on maintenait le système d'hostilité commencé en 1789 et qui continue toujours. Aussi je ne crains pas d'avancer que le parti prétendu légitimiste en France, la Duchesse d'Angoulême et le Duc de Bordeaux, sont d'aveugles instrumens des cabinets de l'étranger qui exploitent leur naïve crédulité au profit d'une secrète politique ennemie des prospérités de la France; et que la méconnaissance du fils de Louis XVI, par la famille des Bourbons et ses faux amis, les a rendus complices des premiers révolutionnaires de France. Ces gens à courte vue qui crient bien haut: tout par la France et rien par l'étranger, sont ridiculement les dupes de l'étranger. Mais, comme l'a dit Mr. de Chateaubriant dans une autre occasion; ce sont des enténébrés auxquels les leçons de l'expérience ne profiteront jamais.

LOUIS XVIII ET ROBESPIERRE.

Chapitre III.

Donnons maintenant un rapide aperçu du vrai caractère de Louis XVIII, qui s'étant posé le chef de sa famille par usurpation, en a dirigé les membres, dans la criminelle ligne de conduite qu'ils ont tenue. La Duchesse d'Angoulème et lui, ont été informés officiellement de l'évasion du Dauphin, dès le principe, et, dès le principe aussi, ils furent, notamment le Comte de Provence, les principaux moteurs de la conspiration qui l'a constamment fait supprimer. Dévoré de la soif du pouvoir suprême, ce Prince ne vit jamais que lui dans le monde, et jusqu'au jour où ses menées ténébreuses l'eurent placé sur le trône de France, il n'eut de pensées et d'actions que pour écarter les obstacles qui l'en éloignaient. Sa subtile politique sut prendre toutes les formes, pour faire tourner à son profit toutes les phases de l'anarchie. Lui-même poussa à la destruction, dans l'espoir qu'on l'appellerait à réédifier, et qu'il se donnerait le renom d'avoir été le répa-

rateur des maux de la France. La vie des hommes ne fut comptée pour rien, dans le calcul de ses moyens. Il s'est à demi-dévoilé dans des mémoires qu'il a composés ponr sa justification, comme Roi de France; se flattant, sans doute, que l'inviolabilité de sa personne royale ne permettrait à qui que ce fût de suspecter sa véracité. Mais le temps n'est plus où l'honneur et la vérité formaient le plus bel apanage des Princes, du moins, où telle était la croyance commune; on ne croit plus aujourd'hui, même quand on dit, c'est une parole de Roi; on apprécie et l'on juge. Mr. de Talleyrand nous a appris que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée; il aurait dû ajouter, et les chartes, pour mieux tromper les peuples.

On a publié en 1832 et 1835 deux ouvrages intitulés: *Mémoires de Louis XVIII. — Soirées de Sa Majesté Louis XVIII.— Recueillis et mis en ordre par Mr. le Duc de D....* Les récits qu'ils contiennent, rapprochés des faits que nous transmet l'histoire, mettent le lecteur judicieux et impartial sur la trace de bien des vérités, qui jetteront un grand jour sur la question relative à l'existence du Duc de Normandie. Il y a lieu de présumer que les souvenirs du Comte de Provence n'étaient pas destinés par lui à être livrés au public, tels qu'il les avait écrits, indubitablement pour lui-même, et comme *memento* de son passé à consulter. Il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre que ces épanchemens solitaires de son ame, non modifiés, deviendraient des documens redoutables contre lui; s'il a été assez aveugle de penser le contraire, la famille royale a fait preuve de bien peu de discernement, en en facilitant l'impression. Mais la Providence l'a permis, pour le triomphe de la vérité. L'auteur qui nous les a donnés, a libellé, sans s'en douter, un acte foudroyant d'accusation contre le monarque pour lequel il professe une haute admiration. Les réticences du royal écrivain, ses demi-aveux, ses protestations hypocrites démen-

ties par ses actes, ne le trahiront pas moins que certaines médailles mystérieuses dont il se garde bien de nous parler. Suivons-le avec quelque détail, jusqu'au moment où, contre la volonté formelle du Roi et de la Reine, il commença son usurpation en s'emparant des droits de la régence, pour réunir dans sa personne toutes les attributions de la royauté. En repassant avec lui quelques uns des premiers épisodes de sa vie, malgré sa profonde dissimulation, nous verrons percer son ambition mal déguisée d'occuper le trône; nous la verrons grandir, se développer à l'ombre de ses sourdes manoeuvres. Enfin, pendant que son infortunée famille indignement trahie par lui, deviendra prisonnière à Varennes, nous le verrons gagner tranquillement les Pays-Bas, donnant à l'imitation du Comte d'Artois et des émigrés de 1789, le second signal d'une lâche défection, et loin de tout danger personnel, allant attendre la couronne qu'il convoitait, en dirigeant par ses agens, les évènemens qui devaient hâter le dénouement voulu par lui, du grand drame révolutionnaire. Je dois recueillir les principaux incidens qui le montrent sous son vrai jour, et tracer la marche oblique de son ambition; puisqu'elle a été l'inépuisable source des malheurs de l'Orphelin du Temple, et qu'elle explique la conduite, autrement incompréhensible, de sa famille à son égard. Avant de raconter avec le Duc de Normandie, il est essentiel de bien juger le Comte de Provence. Si je réunissais dans un seul cadre tous les portraits qu'en a donnés l'histoire, on ne pourrait en supporter la vue sans effroi; et néanmoins l'ensemble de tous laisse encore la ressemblance incomplète. Dès 1789 voici quelle était l'opinion de Mr. de Talleyrand sur son compte.

« Monsieur est taquin, orgueilleux, méchant peut-être; il » n'aime que lui et ne tire vanité que de sa maison; il feint » l'amitié parce qu'il est de mode d'être sensible, et il ne » parle d'amour que du bout des lèvres; *il veut la couronne*

»*pour lui d'abord*, *ensuite* pour sa famille. Mais comme il »n'a pas d'enfans et qu'il est probable qu'il n'en aura pas, »peu lui importe que la royauté se perpétue par son frère »aîné, ou son frère puîné. *Le premier lui fait obstacle*, »*il est possible qu'il s'en débarrasse*, sauf à se contenter »d'accommoder l'exercice du pouvoir sous l'autorité de la »régence. Il a plus de mémoire que d'acquis, et plus de »lecture que d'esprit. Son goût pour les anciens, est un moyen »de jeter de la poudre aux yeux; il lit Horace lorsqu'on le »regarde, et des ordures quand il est seul.»

Je citerai encore le jugement de Soulavie:

«Monsieur, dit-il, sur la fin du règne de son frère, a aidé »à en accélérer la chute, en professant les principes démo- »cratiques destructeurs de la monarchie. En 1775, il n'avait »cessé de traverser les opérations de Mr. Turgot, et depuis, »celles du premier ministère de Mr. *Necker*. Quel fut donc »notre étonnement, en voyant Monsieur en 1788 s'unir au »mois de décembre à ce dernier ministre et à la minorité »de la seconde assemblée des notables, pour y déterminer »Louis XVI à doubler les envoyés du tiers aux États-Géné- »raux, et pour renforcer les opinions et le parti démocra- »tiques. Il prêta depuis un serment civique, et vint s'asseoir »à côté, et plus bas que Bailly, au point de dégrader, par »ce burlesque cérémonial, honni dans le temps des royalistes »et sifflé des démocrates, les idées que toutes les nations »de l'Europe s'étaient faites de la Majesté Royale, dans les »monarchies tempérées, et les notions reçues de la dignité «particulière de la maison de Bourbon, relativement aux »autorités subalternes de l'Empire. Son ambition était obscure, »souterraine, indécise et flottante, suivant les évènemens. »Son naturel le porta toujours à favoriser le parti contraire »au gouvernement. Il ne cessa de devenir chaque jour plus »populaire, en professant les opinions chéries de la multi- »tude. Cette popularité le fit un jour accoster par les dames

»de la Halle qui, lui sautant au col, l'obligèrent plusieurs »fois de leur permettre de l'embrasser à l'aise.»

Il est un fait incontestable, c'est que dès l'ouverture de l'assemblée des notables, et lors de la réunion des États-Généraux, Monsieur se mit immédiatement en rapport avec les *mécontens*, et les députés du tiers-état au nombre desquels était *Robespierre*. Sur le trône de France, voyant les choses de plus loin, et désireux alors de se disculper, il s'efforça de pallier l'odieux de son triste passé, tandis que le présent n'en était que l'hypocrite continuation. Mais la vérité qui l'accuse ne va devenir que plus frappante, par son astuce à la dénaturer.

Le caractère ambitieux du Comte de Provence n'était déjà plus un mystère, à la cour de Louis XV. Il nous apprend lui-même que le Roi, son grand-père, lui supposait toujours des arrière-pensées dans ses actions les plus simples. «Il prétendait, dit-il, *que je troublerais le règne de son successeur*, et cela me désespérait, moi qui connaissais l'injustice de telles imputations. Il m'est revenu que lorsqu'il fut question de mon mariage avec la Princesse de Piémont, notre ambassadeur chargé de traiter cette affaire, ayant appris au Roi que celle qu'on me destinait, pourrait bien ne pas avoir d'enfans, Sa Majesté s'était écriée en parlant de moi — «*Tant mieux! l'ambition du Provençal ne pourra du moins se porter que sur lui-même. Le Roi me jugeait mal.*»—L'avenir, au contraire, a prouvé que les pressentimens de Louis XV étaient prophétiques. Aussitôt après le mariage du dauphin, le Provençal prit une allure qui donna de la réalité aux prévisions de son grand-père. Ce mariage lui avait déplu souverainement. Si on l'eût consulté, il aurait fait donner, à l'héritier présomptif du royaume, une autre femme que *l'Autrichienne*. Aussi fut-il toujours en état d'hostilité avec sa belle-soeur. Peu touché des témoignages d'amitié que lui prodigua Marie-Antoinette, dans les premiers instans de son

arrivée à la cour de France, les protestations de cette intéressante Princesse de sacrifier à sa nouvelle famille toutes ses habitudes, ne furent pour lui que *du miel qui coulait de ses lèvres Autrichiennnes;* et lui, en retour d'une sincérité de sentimens qu'il ne comprenait pas, et dont il ne se sentait pas digne, il lui voua une haine implacable. Quand elle fut devenue sa souveraine, il s'étudia à la contrarier en tout et à la faire haïr, à la couvrir d'odieux et de ridicules; sachant bien qu'en avilissant dans la personne de la reine la majesté du trône, il en détruisait la puissance. Placé en tête des inimitiés qu'on lui suscita, il organisa mystérieusement contre elle un vaste plan de dénigrement et de calomnies, qui la conduisirent à l'échafaud.

« C'est de la cour de Versailles et des palais des Princes » du sang, dit Soulavie, que partirent les premiers cris contre » Marie-Antoinette. C'est de là que surgit l'opinion qu'une » *Autrichienne* occupait la place d'une Reine de France. » Les plaintes et les cris volent de Versailles dans la capi- » tale: ils passent de là dans la bourgeoisie et dans le peuple. » Dès la première assemblée des notables, il fut remis un » mémoire à Louis XVI, où il était dit que Marie-Antoinette » n'avait plus d'amis que son époux, et quelques seigneurs » incapables de lui conserver les respects de la nation. On » représentait au Roi *qu'elle était alors évidemment odieuse* » *à Monsieur*. On citait *les Princes* du sang, les grands » de l'état et le public, qui lui attribuaient hautement et » à l'envi les malheurs des temps, et le déficit résultant de » la distraction de nos deniers au profit de sa maison. *On* » *proposait au Roi* de la sacrifier *en la renvoyant à* » *Vienne*, comme le seul et dernier remède aux maux que » cette haine nationale préparait à l'état. La probité et la » constance de Louis XVI, qui se dévoua en grande partie » pour elle, seront d'un grand poids auprès de la postérité, » pour l'apprécier; parce que d'ailleurs ce seul ami qui lui

»resta fidèle avant et pendant la révolution, la connut à »fond pendant plus de vingt années. Nous l'avons tous »observée cette tactique révolutionnaire et savante qui anéantit l'ancienne autorité par intervalles méthodiques. Dans »toutes les catastrophes, Marie-Antoinette attire tous les »regards de l'humanité. On la trouve seule dans son parti »avec de la fermeté, avec un grand caractère; et quand on »voit la Reine de France, la fille de tant de Césars, la fille de »la célèbre Marie-Thérèse, assaillie et tourmentée sans aucun »relâche, détenue aux Tuileries, à la loge du logographe, »au Temple et à la conciergerie, dans le cachot impur destiné à »punir les assassins, et dédaignant d'adoucir son sort; sa situa»tion tient tous les sentimens en état de souffrance. L'histoire »jugera avec sévérité la série de partis, qui la livrèrent »successivement aux insultes de la multitude. Elle citera »*ses belles soeurs et Monsieur lui-même*, *qui les premiers* »*donnèrent l'exemple des plaintes et des railleries*. Lors»qu'on eut répandu que la reine était moins l'épouse de »Louis XVI et la mère d'un dauphin qu'une Autrichienne »qui détestait la France, lorsque *Monsieur* eut publié ses »caricatures *contre les rapacités de* Calonne, *réputé le* »*caissier de la Reine;* le ressentiment contre la Reine, »dès cette époque, alla sans cesse en empirant; elle fut »l'objet d'une aigreur et d'une haine incurable; et l'on »alla par des propos et par *des écrits jusqu'à manifester* »*des doutes sur la légitimité de l'héritier présomptif* »*de la couronne*. Rien ne fut capable de tempérer la ma»lignité publique qui dépréciait chaque jour la majesté »royale.»

L'amer censeur des dilapidations de la cour, à qui la reine doit l'injurieuse qualifiation de *Madame déficit*, a omis de faire connaître la part qu'il prenait dans ces scandales financiers. Ses caricatures contre les rapacités de Calonne, ne lui étaient inspirées qu'en haine de Marie-

Antoinette ; car lui-même était inscrit au fameux livre rouge dont on a tant parlé au commencement de la révolution, pour des sommes de 200,000, 400,000, 800,000; et sous le ministère de Calonne, il avait touché, suivant un historien, 13,824,000 livres. Plus tard devenu Roi, combien n'a-t-il pas dilapidé les deniers de la nation, pour empêcher la révélation de ses actes coupables, et acheter le silence de ceux qui savaient l'existence du fils de Louis XVI! Si l'on pouvait parcourir son livre rouge, à lui, l'indignation publique en accompagnerait la lecture. La soeur de Robespierre, et Madame Manson témoin du meurtre de Fualdès, qui n'avaient qu'un mot à dire pour ébranler son trône, ont été, à la connaissance de tout le monde, les pensionnaires de cet usurpateur. La plupart des caricatures qu'on doit à son imagination déréglée, ont été conservées par l'histoire. Mme. d'Abrantès, dans ses mémoires sur la restauration, et l'éditeur de ceux de Mme. Campan, nous en rapportent plusieurs.

»Tandis que la restauration, dit Mme. d'Abrantès subis-»sait son anathème de fatalité, tandis que Louis XVIII, dans »sa colère contre l'armée, faisait contre les généraux qui »l'avaient trahi en 1815, *des caricatures* mi-parties, comme »il les appelait, semblables *à celles qu'il faisait contre »sa belle-soeur, en* 1786 *et* 1787, lors des notables; Napo-»léon, lui aussi, fournissait sa carrière de malheur.» Puis elle ajoute en note:

«Avant qu'on eût en France aucune idée du déficit, et »que Mr. de Calonne l'eût fait connaître à Louis XVI, »Monsieur attaquait le gouvernement, et surtout sa belle-»soeur, par des caricatures mystérieuses, dont l'auteur fut »long-temps inconnu. L'une d'elles que j'ai vue, représente »un monstre à face humaine, et est intitulée: harpie du »lac de Fagua, au royaume de Santa-Fé, au Pérou, dans »l'Amérique méridionale.»

«Ce monstre, dit l'explication qui est en tête de la gravure,

»a été pris dans des pièges qu'on lui avait tendus. Il fut con-
»duit vivant au vice-roi qui, voulant le conserver, le fit
»nourrir avec un boeuf, une vache, un taureau, et quatre
»cochons qu'on lui donnait tous les jours. Il est très-friand
»des cochons.»

«Dans une autre la reine était représentée sous la figure
»de Madame déficit.....»

Louis XVIII, en avouant la première caricature à laquelle il donne une tout autre application, ajoute que *le monstre surprenant dont on voulait perpétuer l'espèce en Europe, paraissait être de celle des harpies qu'on avait regardées jusqu'ici comme un animal fabuleux.*

Deux autres sont extraites de l'ouvrage ayant pour titre: *Anecdotes du règne de Louis XVI.* Le citateur en fait précéder la relation des réflexions suivantes:

«Je suis forcé de rappeler ici deux caricatures du temps;
»parce qu'elles montrent, l'une dans sa gaieté grossière,
»l'autre dans sa méchanceté calomnieuse, quelles attaques
»on commençait à diriger contre le trône et les plus augustes
»personnages.»

«Dans ces temps de trouble et de haines, (lors de l'exil
»des parlemens à Troyes) on se permit deux caricatures qui
»feront juger jusqu'à quel point les esprits étaient exaspérés.
»Dans la première, on faisait allusion au siège de Troie,
»à ce que les poètes racontent de la ruse qui favorisa la
»prise de cette ville. On voyait un cheval que montait la
»Reine de France; d'une de ses oreilles, passait l'édit de
»l'impôt territorial; de l'autre, la déclaration du timbre;
»le garde-des-sceaux tenait la bride; l'abbé de Vermont,
»l'étrier de la droite; la Duchesse de Polignac, l'étrier de
»la gauche; de la bouche du quadrupède, sortait l'arche-
»vêque de Sens; du côté opposé, le baron de Bréteuil; au
»bas, on lisait cette inscription: rassurez-vous, ces gens-là
»ne sont pas des Grecs.»

« Dans la seconde caricature plus simple et plus méchante, » le Roi était représenté à table avec son épouse; il avait le » verre à la main, la Reine portait un morceau à sa bouche; » le peuple était autour de la table en foule, la bouche » ouverte. Au bas on lisait: le Roi boit, la Reine mange, » le peuple crie. »

Mr. de Joly, ministre de Louis XVI qui accompagna la famille royale dans la loge du logographe, et dont le témoignage remarquable suffirait pour établir l'identité du Duc de Normandie, m'a raconté en détail les motifs de sa conviction. Ils sont tels qu'ils portent le caractère de l'infaillibilité. Quoique ce ne soit pas ici le lieu d'en parler, je ne puis résister au besoin de faire connaître que l'Orphelin du Temple lui décrivit avec des particularités étonnantes d'exactitude, plusieurs de ces gravures du temps, qui l'avaient impressionné dans son enfance, et parmi lesquelles il en rappela qui représentaient les corps des membres de la famille royale, surmontés de têtes d'animaux. Mr. de Joly fut bouleversé et souverainement ému, m'a-t-il dit, de ces réminiscences si douloureuses de quelques scènes d'intérieur du château, où le reportait, avec tant de vérité, le fils de son ancien maître. Les souvenirs circonstanciés du Prince, le frappèrent d'autant plus vivement que, de beaucoup des faits signalés, ce ministre était le seul témoin qui survécut alors.

Il n'est pas un auteur qui ait tracé le nom de Marie-Antoinette, sans s'indigner de l'avoir vue atrocement le point de mire des outrages des ambitieux, des anarchistes, des courtisans dépravés; la victime immolée à la haine de la royauté.

On lit dans Montjoie:

« Lorsqu'il y eut un projet bien réel de détrôner l'infor- » tuné Louis XVI, on crut qu'il fallait commencer par l'avilir; » et pour cela le moyen le plus efficace était *d'attaquer les » moeurs de la Reine.* Il était encore essentiel, pour le

»succès de cet infernal système, de dégrader la Duchesse »de Polignac dans l'opinion publique, avant d'arriver à la »Princesse elle-même. Si en effet la Duchesse méritait le »mépris universel, l'opprobre qui la couvrait rejaillissait »sur son auguste amie.»

Le temps n'avait pu détruire entièrement dans l'esprit de Louis XVIII, l'animadversion qu'il avait conçue contre la société intime de la Reine, c'est-à-dire, selon ses expressions, contre *la cabale Polignac:* tous ses écrits en portent l'empreinte. D'après lui, les personnages qui composaient la cabale, gouvernant leur royale amie, l'auraient influencée à agir contre les intérêts de la France, au profit de ceux de l'Autriche; et Sa Majesté, à son tour, eût fait suivre au Roi la même ligne de conduite. Ces absurdes propos ont été tant de fois répétés dans les temps d'anarchie, qu'on rencontre encore aujourd'huì des écrivains qui ont la bonhomie de leur prêter de la consistance. La malheureuse Reine n'ignorait point non plus que la tactique des partis qui voulaient le renversement de la monarchie, consistait à soulever contre sa personne royale, toutes les sortes de haines, en travestissant son noble caractère, ses moeurs, ses goûts, ses sentimens politiques et ses amitiés les plus pures. Elle était informée que son beau-frère l'accusait perfidement de dépenser en frivolités, avec son entourage, la moitié des revenus de l'état; qu'il était du nombre des personnes, qui avaient juré, en elles-mêmes, de la perdre à tout prix dans l'esprit de la nation. Elle ne vit bientôt plus dans aucune occasion se manifester pour elle l'attachement du peuple, dont l'égarement et l'injustice provenaient des bruits calomnieux répandus sur sa tête royale avec une persistance infatigable; aussi disait-elle à ceux de ses fidèles serviteurs qui prenaient des précautions contre le poison: « Souvenez-vous qu'on n'emploiera pas un grain de poison contre moi. Les Brinvilliers ne sont pas de ce siècle-ci. *On a la calomnie* qui vaut beaucoup

mieux pour tuer les gens, et c'est par elle qu'on me fera périr. »

La calomnie! oui ce fut elle qui fit tomber la tête du Roi et de la Reine. Ce fut elle qui peupla les prisons sous le règne de la terreur, qui fit ruisseler le sang sur le sol de France, chaque jour de la domination de Robespierre. La calomnie! cette arme plus meurtrière que les balles et le poison, car elle frappe dans les ténèbres, sans qu'on puisse parer ses coups, et ses blessures sont toujours incurables; la calomnie! elle est sortie, j'oserai dire, furibonde et impitoyable, du cabinet des souverains, du palais des Tuileries, des châteaux des Princes déchus de la maison de Bourbon, des salons des soi-disans *légitimistes* du Duc de Bordeaux; elle a souillé le sanctuaire de la justice, les palais des Princes de l'église, et s'est répandue dans le monde, enfin contre-signée Grégoire XVI; pour tuer, à chaque heure des cinquante ans de sa douloureuse carrière, d'une manière mille fois plus brutale que les plus affreux supplices, le fils proscrit des royaux martyrs de 1793 et 1794. Louis XVIII, calomniateur de la mère a été aussi le calomniateur du fils, sachant par l'usage qu'il avait fait de la calomnie, qu'elle tue sans rémission. Nous l'entendons mugir encore, et sa voix empoisonnée vient de temps à autre troubler le deuil de l'innocente famille du royal méconnu. Oh! qu'elle a rendu amère et poignante la vie du Duc de Normandie! Par fois je le surprenais plus ému que d'ordinaire. C'est qu'il pensait à la calomnie. On lui en avait appris de nouvelles sur son compte, et les angoisses qu'il en ressentait, lui révélaient toutes celles qu'avait dû éprouver Marie-Antoinette. Le souvenir de sa mère, qu'il avait aimée avec passion, irritait sa propre douleur. Alors il me disait. « J'ai fait dix-sept années de prison, j'ai subi toutes les privations que peut supporter la nature; les balles ont traversé mon corps, le poignard a cherché mon coeur, mais aucune torture

n'est comparable au mal que je souffre de la calomnie. On ne veut pas que je sois moi. Plût à Dieu que je fusse né dans les derniers rangs du peuple; on ne m'eût pas calomnié ! »

Pour compromettre la Reine d'une manière plus éclatante et plus scandaleuse, ses ennemis conçurent le dégoûtant complot dans lequel le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, joue le principal rôle. Je veux parler du collier de diamans qui fut acheté au nom de Sa Majesté, au moyen de fausses signatures que produisirent ses lâches calomniateurs. « Dans cette circonstance, dit Mme. Campan, la cour, *le clergé*, » les parlemens se liguèrent pour humilier le trône et la » Princesse qui s'y trouvait assise. Au lieu de la plaindre, » on la blâmait; on ne lui pardonnait pas même de laisser » éclater sa douleur et l'indignation d'une femme, d'une » épouse et d'une Reine outragée; on sait l'issue de ce » procès fameux. Le cardinal fut absous. Mme. de la Motte » condamnée, flétrie, mais fugitive, ne tarda point à publier » le plus odieux pamphlet contre la Reine. Depuis cet in» stant funeste pour Marie-Antoinette, jusqu'à celui de sa » fin, ce genre d'attaque ne cessa plus un moment d'être » dirigé contre elle. La presse ou le burin servait égale» ment la fureur de ses ennemis. Gravures obscènes, vers » licentieux, libelles impurs, accusations atroces; j'ai tout « vu, j'ai tout lu. La lecture, la vue de ces monuments » d'une haine implacable, laissent une impression de tristesse » et de dégoût qu'on ne peut vaincre, et qu'accroit encore » l'idée des maux accumulés sur la tête de Marie-Antoinette, » par la calomnie. *Le but* de ses ennemis était, sans aucun » doute, *de la faire renvoyer en Allemagne.* »

La dame de qualité, dans l'extrait des mémoires de Talleyrand, rapporte qu'en 1814, le Comte de Lamotte Valois qui pour l'affaire du collier avait été condamné aux galères, vint trouver l'ancien évêque d'Autun, pour le prier

de solliciter en sa faveur une audience de Louis XVIII. Mr. de Talleyrand indigné de l'audace de ce misérable, le fit mettre à la porte. Cet homme lui dit en sortant : *le Roi paierait cher ce que je livrerais pour ma vengeance à la publicité.* Le prince ayant parlé au Roi de cet incident, apprit du Comte Anglès que Louis XVIII avait dépêché au mari de la faussaire de 1785, une personne de confiance. Il y eut plusieurs entrevues, et à la troisième, le Comte de Lamotte reçut une somme d'argent pour laquelle il céda *des lettres authographes de Sa Majesté à la Comtesse de Lamotte, en date de* 1788 *et* 1789.

Il me semble que cette conduite de Louis XVIII répand une grande clarté sur un évènement qu'aucun historien n'avait pu encore éclaircir complètement. Sa correspondance avec une femme qui, ayant indignement outragé la Reine de France, avait été, par arrêt du parlement de 1786, condamnée au fouet, à la marque et à la prison perpétuelle; avec une femme qui, sortie de prison et réfugiée en Angleterre, publia contre Marie-Antoinette le plus abominable des libelles; il me semble, dis-je, que le nom du Comte de Provence, mêlé de la sorte aussi scandaleusement, à l'une des plus révoltantes intrigues ourdies contre la Reine, sont autant d'indices qui nous démontrent de la part de ce Prince, une complicité incontestable.

Quand, à l'aide des infâmes manoeuvres que j'ai signalées, et qui se multipliaient par la coopération d'un fils de France, quand par de sourdes rumeurs, des récits mensongers, d'amères ironies, de calomnieuses attaques journalières, qui ne respectaient même pas l'intérieur de la vie privée de la Reine, on eut ravi à cette auguste Princesse l'amour et le respect du peuple, et qu'on eut représenté Louis XVI comme subjugué par l'ascendant des volontés *de l'Autrichienne;* le Comte de Provence marcha plus directement à ses fins. Il écrivit au Duc de Fitz-James, à Versailles, au mois de mai 1787:

« Voici, mon cher Duc, l'assemblée des notables qui tire »vers sa fin, et cependant on n'a pas encore abordé la »grande question. Vous ne pouvez douter, les notables »n'hésiteront pas à croire, d'après les pièces que vous leur »avez remises il y a plus de six semaines, *que les enfans »du roi ne sont pas les siens.* Ces pièces vous prouvent, »jusqu'à l'évidence, la conduite coupable de la Reine. Vous »êtes sujet trop attaché au sang de vos maîtres, pour ne »pas rougir de ployer devant ces fruits adultérins. Dès demain »donc, pas plus tard, proposez un rapport à mon bureau »sur ce sujet. Je serai absent, mais *mon frère d'Artois*, »dont le bureau ne tient pas de séance, présidera à ma »place. Le fait dont il s'agit, une fois avéré, *les consé»quences* sont faciles à tirer.

« Le parlement qui n'aime pas la Reine, ne fera pas grande »difficulté; mais s'il avait la fantaisie d'en élever, nous avons »le moyen de le rendre raisonnable: enfin il faut tenter »le coup; il faut réussir, ce n'est qu'ainsi qu'il me sera »facile d'oublier *les sacrifices énormes* qu'il m'a fallu »faire, pour acquérir cette conviction. Je sais qu'elle ne »sera pas très-agréable au Roi. Entre nous, *jouet comme »il est de sa femme*, mérite-t-il de régner? Oui, mon cher »Fitz-James, c'est un pauvre Sire, et la France est digne »*d'avoir un véritable Roi.*

« (*signé*) Louis-Stanislas-Xavier. »

L'ambition du Comte de Provence l'aveuglait au point que dans cette même année 1787, il engagea les membres du Châtelet à faire déclarer *bâtards* les enfans de Louis XVI. C'est du moins ce que m'ont rapporté des personnes qui me retraçaient leurs souvenirs de cette époque.

Ainsi, pour donner de l'importance à la noirceur d'une calomnie dont il était l'inventeur, ce frère aîné du Roi, tenta d'y associer la magistrature, et certainement les notables.

La *conséquence* devait en être pour lui, selon son plan, la couronne de France. Cette atroce diffamation qu'il a lui-même réfutée, se répète encore aujourd'hui, mais provient toujours de la même source. On s'en est prévalu pour repousser l'Orphelin du Temple. Croirait-on, que j'ai entendu des gens s'expliquer la stérilité du mariage de la Duchesse d'Angoulême, par la foi que *cette angélique Princesse, d'une conscience* si timorée, ajoutait à de vils propos qui donnaient pour père aux enfans de Louis XVI, le Comte d'Artois. Et pourtant cette fille si crédule contre l'honneur de ses royaux parens, n'a pas craint d'affirmer avec son oncle, que Louis XVI, dans la derniere entrevue qu'il eut avec sa famille, avait exigé d'elle par serment qu'elle n'aurait jamais d'autre époux que le Duc d'Angoulême. Ce fait n'est pas vrai. Mais le premier dont l'authenticité m'a été garantie, se trouve également consigné dans l'histoire.

Touchard Lafosse s'exprime ainsi à ce sujet:

« Depuis l'accomplissement du mariage de la fille de » Louis XVI avec son cousin, les tendresses réciproques des » époux n'ont jamais révélé bien vivement leur sympathie. » Ce ne serait pas toutefois un motif suffissant que l'infé- » condité de Madame pour confirmer l'indifférence profonde » qui régnait, selon certains rapports, entre le Duc et la » Duchesse d'Angoulême. Mais s'il fallait en croire de plus » secrètes confidences, *des considérations de haute morale* » *se seraient opposées à la cohabitation du couple royal.* »

Aussitôt après la célébration du mariage, un prêtre remit mystérieusement à la Princesse, mais non, sans la participation de Louis XVIII, un écrit qui sans doute relatait ces hautes considérations. L'usurpateur sut habilement se ménager les moyens de parer aux chances de l'avenir, et d'étouffer la voix de l'Orphelin quand il reparaîtrait, pour qu'elle n'eût d'écho dans le coeur d'aucun Français. Toujours est-il que l'on n'a plus le droit de s'étonner que la fille qui, dans

sa pensée, flétrissait la mémoire d'un père et d'une mère irréprochables, ait eu l'immoralité de méconnaître son frère.

Louis XVIII, par un retour tardif à la vérité, et lorsqu'elle ne pouvait plus nuire à son ambition satisfaite en 1814, a rendu hommage aux vertus de Marie-Antoinette.

«La Reine que j'ai pu blâmer, dit-il, montra, depuis »1789 des qualités supérieures qui devaient se développer »dans l'infortune. Elle fit preuve d'une énergie, d'une acti- »vité qu'on ne lui avait jamais soupçonnée, on ne put »l'humilier, même dans ses concessions. Elle disait à ce »sujet: — je préfère mourir avec l'estime de mes ennemis, »plutôt que de vivre avec leur mépris. L'honneur et ma »dignité personnelle me sont encore plus chers que le pouvoir »et l'existence. — C'est ici le moment de rendre à la Reine, »un témoignage conforme à la vérité, de la justifier d'infâmes »inculpations, que la malignité des cours a répandues in- »dignement contre elle. Marie-Antoinette a pu faire des »imprudences, mais elle ne commit aucune faute. Je proteste »donc solennellement de sa vertu, et je veux, du moins, » par cette déclaration qui part du coeur, rendre à sa renommée »l'éclat dont on a cherché à la priver.»

Mais le poison de la calomnie dont les suites funestes sont incalculables, et se perpétuent long-temps dans l'avenir, avait produit ses effets irréparables, il n'était plus possible à l'usurpateur du trône de France, Louis XVIII, d'arrêter le cours des iniquités du Comte de Provence.

En 1836, un gentilhomme Ecossais, le Comte de Fitz-Gérald, se fit présenter à Londres au Duc de Normandie, et vouait un noble dévouement à ce royal proscrit. Une de ses tantes qui revenait de Paris, étant tombée malade en route, il fut prié d'aller la rejoindre à Douvres. Je remarquai au retour du Comte un changement notable dans ses rapports avec nous. Il m'invita à diner pour causer avec moi, disait-il, des affaires de S. A. R. le Duc de Normandie.

Je me rendis à son invitation. Il y avait du trouble dans ses manières, et de l'émotion dans sa voix. Plein de vénération pour le Prince, plein d'honneur et de délicatesse; ce gentilhomme éprouvait un embarras visible à entrer en matière. Me priant enfin d'excuser sa franchise, dont une détermination forcée lui faisait la loi; il me révéla que sa tante exigeait qu'il cessât toutes relations avec le Duc de Normandie; *par la raison que le Duc de Fitz-James avait déclaré à cette dame que le personnage était bien réellement le fils de Marie-Antoinette, mais non celui du Roi.* Il fut fort étonné quand je lui appris que j'étais au courant de la calomnie, dont je lui signalai l'auteur; et que nous connaissions le nouveau but criminel de cette sale intrigue renouvelée du passé; qu'on la reproduisait dans les cercles *légitimistes*, pour empêcher la reconnaissance du Duc de Normandie; parce que ces messieurs s'étaient déjà distribué les places, dans leur futur gouvernement du Duc de Bordeaux. Le Comte de Fitz-Gérald, saisi d'une généreuse indignation, ne put retenir ses larmes; il me serrait la main convulsivement, comprenait tout aussi bien que moi, l'odieuse tactique employée par les ennemis du Prince, pour lui enlever la sympathie des hommes magnanimes; mais dépendant par sa position des volontés de sa tante, il m'avoua, presque honteusement, la contrainte où il se trouvait, *dans son intérêt,* de se soumettre à ses exigences. Il me reconduisit chez le Duc de Normandie, fit ses adieux à son Altesse Royale, et depuis ce moment, nous n'avons plus entendu parler de lui.

Ce fut le 10 mai 1774 que, par la mort de Louis XV, Louis XVI, qualifié Duc de Berry, monta sur le trône; il était alors âgé de 19 ans et 8 mois. Le Comte de Modène ayant dit au Comte de Provence: « Voici un nouveau règne qui s'ouvre, Monseigneur »; Monsieur préoccupé, j'imagine, de ses pensées d'usurpation, lui répondit ces paroles bien étranges: « plaise à Dieu que ce ne soit pas une révolution. » Le

mariage du jeune Roi, dont la date remontait au 16 mai 1770, n'avait encore donné aucun héritier à la couronne; le 19 décembre 1778, seulement, la Reine eut son premier enfant, Marie-Thérèse-Charlotte, connue aujourd'hui sous le nom de Duchesse d'Angoulême. Louis XVIII raconte ainsi cet évènement.

«La France attendait avec impatience le résultat de la grossesse de la Reine. On faisait des voeux pour un garçon, *sans s'inquiéter si cela me convenait.* L'allégresse au château était générale, lorsque les mots: c'est une fille; vinrent tout à coup en réfroidir l'élan. Des chuchotemens de désappointement se firent entendre, et je vis, je ne sais combien de regards scrutateurs se fixer sur moi, cherchant à lire dans mes yeux si je pensais en ce moment à la loi salique: *mais j'avais à l'avance préparé mon visage, en cas d'une naissance féminine; on n'y vit donc rien que ce qu'il me plut d'y laisser voir.*»

Le baptême de la Princesse qui venait de naître eut lieu le même jour. Le parrain était le Roi d'Espagne, Charles III, représenté par Monsieur; et la marraine, l'impératrice Marie-Thérèse, dont la Comtesse de Provence tenait la place. Une remarque faite par le Comte de Provence, et à laquelle il donne la forme d'une plaisanterie dans ses mémoires, vient pour ainsi dire confirmer d'une manière directe, sa lettre au Duc de Fitz-James, et justifier que cet homme perfide convoitait ardemment l'héritage du Roi son frère, et qu'aucune infamie ne lui coûterait, pour atteindre son but.

«La malignité, dit-il, qui ne dort jamais et qui m'a »toujours poursuivi de ses traits envenimés, ne me laissa »pas en repos dans cette circonstance. Je vais en exposer le »récit, consigné dans les mémoires secrets de Bachaumont, »sauf à me justifier, en faisant ensuite connaître la vérité.»

«On a remarqué une observation de Monsieur au baptême »de Madame, fille du Roi. On sait que ce Prince tenait

»l'enfant sur les fonts pour le Roi d'Espagne; le grand »aumônier a demandé quel nom on voulait lui donner? »*Monsieur a répondu: mais ce n'est pas par ou l'on* »*commence; la première chose est de savoir quels sont* »*le père et la mère;* c'est ce que prescrit le rituel. Le prélat »a répliqué que cette demande se faisait, lorsqu'on ne »savait pas d'où venait l'enfant; qu'ici ce n'était pas le cas, »et que personne n'ignorait que Madame était née de la »Reine et du Roi. S. A. R. non contente, s'est retournée »vers le curé de Notre-Dame présent à la cérémonie, et »lui a demandé si, lui curé, plus au fait de baptêmes que »le Cardinal, ne trouvait pas son objection juste? Le curé »a répliqué avec respect qu'elle était vraie, en général; »mais que dans ce moment, il ne se serait pas conduit »autrement que le grand aumônier; et les courtisans malins »de rire. Tout ce qu'on peut inférer de là, c'est que Mon- »seigneur a beaucoup de goût pour les cérémonies de l'église, »est fort instruit de la liturgie, et se pique de connaissances »en tout genre.»

«Les bonnes âmes conclurent de ce récit, qu'on a sup- »primé depuis, que mes questions tendaient à élever des »doutes sur la paternité de mon frère. Jamais calomnie ne »fut plus atroce, et ne reposa sur un fondement aussi »léger.»

Pour sa justification, Louis XVIII présente le fait, comme un sujet d'amusement, le Roi ayant parié avec lui, qu'il saurait bien prendre sa science en défaut. Mais la conduite ultérieure du Parrain, donna un tout autre caractère a une observation, dont, en supposant même qu'elle fût l'objet d'une plaisanterie; chacun sentira comme moi la haute inconvenance, et l'on doit reconnaître, au contraire, qu'il s'agissait d'un motif bien autrement sérieux que celui de gagner un pari.

Par malheur pour le royal accusé, la lettre au Duc de

Fitz-James existe en original; d'autres personnes que nous en ont eu connaissance, et j'ai lieu de croire qu'on en a tiré des facsimilés. Mme. St. Elme, *la contemporaine* de Londres, m'écrivit un jour en 1836 pour me demander une entrevue, déclarant avoir à me faire, dans les intérêts du Duc de Normandie, une communication de la plus haute importance. Je me rendis chez elle.

— Savez-vous, Monsieur, me dit-elle que je vais vous faire un procès?

— Un procès, Madame, et pourquoi?

— Qui vous a donné la copie de la lettre du Comte de Provence au Duc de Fitz-James? Vons venez de la publier dans l'abrégé des infortunes du dauphin, et moi seule je possède l'original: le voici.

— C'est une question, Madame, repliquai-je, à laquelle vous me permettrez de ne pas répondre.

— A merveille, alors je vous forcerai de me le dire en justice. J'ai acheté fort cher des papiers qui compromettent Louis XVIII. Je suis entrée en pourparler avec Mr. le Comte de Crouy et Mr. le Marquis de Bonneval pour les leur vendre. Je les ai confiés pendant quelques jours à leur honneur. Il paraîtrait qu'ils ont abusé du dépôt, et vous ne pouvez tenir que d'eux le document, *vrai du reste*, dont vous avez fait usage.

Je démontrai clairement à Mme. St. Elme, qu'elle accusait à tort l'infidélité des deux gentilshommes; je l'assurai que je verrais avec plaisir les tribunaux de Londres saisis d'un débat de cette nature; et je me retirai, dans l'attente d'un procès qui n'a point eu lieu.

Cette lettre, à peu près dans le même temps, reçut une nouvelle confirmation, d'un Mr. Aubry, de Bruxelles, qui avait connu le conventionnel Courtois, rapporteur de la commission nommée pour faire l'inventaire des papiers de Robespierre après la mort de ce dernier. Tous ne furent

pas compris dans le rapport et beaucoup de noms ont été omis. Mr. Aubry depuis long-temps était en prison pour dettes et fort malheureux. On lui dit qu'il y avait à Londres un Prince Français très-bon pour les pauvres, et on l'engagea à s'adresser à lui pour solliciter des secours; ce qu'il fit. Le Duc de Normandie ayant reçu une lettre de cet homme que nous ne connaissions pas, me chargea de l'aller voir et de lui porter quelque assistance. La première fois que je vis le prisonnier, il me demanda quel était le Prince Français auquel il avait écrit et qu'on ne lui avait désigné que sous le nom de Duc de Normandie. Sur ma réponse que c'était le fils de Louis XVI, il me dit aussitôt:

«Je savais qu'il n'était pas mort au Temple, mais j'ignorais qu'il existât encore. Le hasard m'a fait connaître une lettre authographe de Louis XVIII, adressée au Duc de Fitz-James en 1787. Cette lettre est la preuve la plus complète que, déjà à cette époque, en calomniant l'auguste mère du Prince, son oncle se préparait à priver les enfans du Roi de leur héritage royal. J'ai la copie de cette lettre, et je sais où est l'original, de la propre main de Louis XVIII. Le conventionnel Courtois qui est mort en exil, en faisait le plus grand cas. Elle est placée entre deux feuilles de papier collées ensemble et cachetées.»

«J'ai demeuré autrefois à quelques lieues de Remblusin, village de la Lorraine, où Mr. Courtois faisait lui-même sa résidence. J'ai eu occasion de le voir plusieurs fois, et je lui ai entendu dire — qu'un jour viendrait, où des papiers qu'il avait en sa possession, pourraient être d'une grande utilité, à un *auguste personnage* qui avait *été enlevé* de prison; qu'un décret de la Convention avait ordonné de grandes recherches et sans aucun succès; que plus tard, on avait déclaré qu'il était *mort en prison*, *sans que rien constatât qu'il eût été repris;* ce qui prouvait incontestablement que ce personnage était réellement en

»fuite, *et que sa mort prétendue n'était qu'un mensonge, »et la substitution d'un autre à sa place.»*

Mon but, dans la présente publication, étant de conduire le lecteur à la conviction de l'identité du Duc de Normandie; peu importe comment cette conviction lui arrive, pourvu qu'elle arrive. La nature de cet ouvrage n'astreint à aucune forme de langage, à aucune méthode quelconque. C'est une oeuvre de vérité. Quelque place qu'occupe la vérité, elle guidera l'intelligence sans effort; et beaucoup de lecteurs seront fort étonnés, que la leur marche plus vite que l'écrivain, et des dispositions de leur esprit à devancer le terme du dénouement, pour ne voir bientôt plus qu'un récit de faits irréfragrables, là où ils cherchaient des moyens de conviction: car il y a de ces démonstrations morales dont une seule est assez puissante pour satisfaire l'entendement. On aura souvent lieu d'admirer la voie merveilleuse de la Providence, pour confondre l'imposture, par un enchaînement de circonstances imprévues qui toutes, se fortifiant l'une l'autre, viendront d'elles-mêmes, avec une coïncidence remarquable, se grouper pendant un demi-siècle en démonstration de l'origine Royale du pauvre horloger prussien. Ainsi l'évènement le plus grave dans la carrière politique du Comte de Provence, à l'époque de sa date, la lettre de 1787 au Duc de Fitz-James; ce fait qui domine comme un fanal, pour percer les ténèbres de sa vie ultérieure, a reçu un caractère certain d'authenticité de la part de trois personnes étrangères l'une à l'autre: la tante du Comte de Fitz-Gérald, la contemporaine de Londres, Mr. Aubry de Bruxelles. Tous trois le justifient par un concours d'incidens que la vérité seule peut réunir. Le témoignage de Mr. Aubry constate en outre l'évasion du Dauphin par celui du conventionnel Courtois. J'ai dû le donner dans son entier afin de n'en pas affaiblir la force; et comme dans sa partie la plus essentielle, il est rigoureusement d'accord avec des renseignemens que possédait dès

1818, Mr. le Marquis de Champagne; on ne trouvera pas déplacée ici la lettre suivante qui fut écrite à Mr. **** de Lyon, et dont la teneur au surplus rentre spécialement dans le sujet de ce chapitre.

Le 27 août 1818.

«Vous me demandez des détails sur le conventionel »Courtois, mort à Bruxelles depuis l'exil des principaux »régicides. Courtois a figuré aux différentes époques de la »révolution, il fut député à la Convention avec son compa- »triote Danton, de qui il partagea les principes républicains. »Après la mort de Danton, Courtois devint l'ennemi de »Robespierre, non parce qu'il était le fléau de la France, »mais parce qu'il avait fait monter Danton sur l'échafaud. »Robespierre étant mort, Courtois se fit désigner par la »Convention pour faire le rapport sur les papiers trouvés »chez le dictateur; il devint par ce moyen le confident de »tous les personnages qui avaient été en correspondance »avec Robespierre. *J'ai entendu souvent Courtois dire*, »que dans le dépouillement des papiers, il avait trouvé »plus de lettres des chefs royalistes pour entamer des né- »gociations, qu'il n'avait lu de dénonciations des révolu- »tionnaires. A l'époque du 18 fructidor je lui parlai de »la possibilité de voir revenir les Princes *et Louis* XVIII »*à leur tête.* Il me répondit*: croyez-vous que Louis* XVII »*soit mort; et connaissez-vous le véritable auteur de la* »*Révolution?* J'ai vu tous les papiers de Robespierre, et »si vous connaissiez tout ce que je sais, vous ne parleriez »pas *de Louis* XVIII, *comme de l'héritier du trône:* »*Robespierre a été son principal agent.* Je fis observer »à Courtois qu'il accusait Louis XVIII parce qu'il voyait en »lui le vengeur de son frère Louis XVI, et de Louis XVII »assassiné par la Convention; vous avez tout à redouter, lui »dis-je, de leurs successeurs. Courtois me répliqua par ce »vers de Rhadamiste:

« Hérite-t-on, seigneur, de ceux qu'on assassine? »

J'ai vu souvent Courtois depuis cette époque, *il* »*m'a toujours assuré que le jeune Roi n'était pas* »*mort au Temple;* et soit qu'il redoutât le retour de Louis »XVIII, ou qu'il voulût nuire à ce Prince, il a toujours »parlé de lui dans les termes les plus injurieux.

»Fidèle au système de proscription prononcé contre les »Bourbons, Courtois fut un de ceux qui servit le mieux »Bonaparte au 18 brumaire; il était alors du conseil des »anciens; on le vit après la fameuse journée, suivre Bo-»naparte à cheval, il courut avec lui toutes les rues de »Paris; il s'attendait à occuper un emploi important dans »le gouvernement, lorsque le banquier Fulchiron lui sus-»cita un procès qui fut un scandale pour tout Paris. Bo-»naparte feignit de respecter l'opinion publique, il éloigna »Courtois. Celui-ci quitta Paris, après sa disgrâce; il ne »revint plus dans son Département et je n'ai plus entendu »parler de lui jusqu'au moment où le ministre de la police »fit annoncer dans les journaux que, dans une visite faite »chez le régicide Courtois, on avait trouvé des lettres *de* »*Madame Elisabeth et de la famille royale*, *ainsi qu'un* »*testament de la Reine en forme de lettre. Le facsimilé* »*du testament de la Reine fut alors imprimé et répandu* »*dans toute la France.* On répandit le bruit que ce pré-»cieux écrit n'était pas le seul qu'on eût trouvé chez Courtois, »on parla de diverses correspondances dont le rapport fait »après le 9 thermidor n'avait pas fait mention. Courtois fut »exilé à Bruxelles, bien qu'il n'eût pas occupé d'emploi »dans les cent jours, tandis que *Barras* resta tranquille »en France. Ce régicide est mort à Bruxelles peu de temps »après son arrivée dans cette ville. Je présume qu'il a em-»porté de grands secrets, puisque c'est depuis la visite faite »chez lui par la police que le système du gouvernement a

»changé *et que les soutiens du trône de* la *légitimité sont*
»*devenus dangereux.* »

Dans l'année 1781, la Reine combla les voeux du Roi et ceux de la France, en donnant un héritier à l'état. Le 22 Octobre naquit Louis-Joseph-Xavier-François, premier Dauphin. Quelles réflexions suggérèrent cet heureux évènement au Comte de Provence? Il va nous l'apprendre lui-même, car il a pris soin de se révéler, presque à son insu, tel que l'a montré au monde sa longue carrière d'impostures. Au fur et à mesure que nous fouillerons dans les replis secrets de la conscience de cet usurpateur, il nous aidera à le démasquer; et plus nous l'approfondirons, plus la vérité qu'il combat deviendra claire et indestructible. La naissance d'un Dauphin qui, s'il eût entouré comme il l'a prétendu d'un dévouement sincère le trône du Roi son frère, aurait dû être une source de bonheur pour les oncles, en même temps qu'elle faisait la joie du père et de la mère, et l'allégresse de la France; cette naissance, il avoue franchement *qu'il ne la vit pas avec plaisir.*

Mais, ajoute-t-il, «je fus surtout piqué de l'air curieux »avec lequel chaque courtisan épiait le mécontentement qu'il »me supposait, dans mes regards, dans mes gestes.» Ce mécontentement, quel pouvait donc en être la cause? L'âge de ce Prince le rapprochait tellement de celui du Roi, qu'il ne pouvait se flatter d'hériter de la couronne de France, à moins que des vues secrètes, et un plan criminel n'occupassent déjà sa pensée. Il était sans enfans. C'était alors son intérêt personnel qui lui suscitait un pareil déplaisir, et motivait son dépit de l'augmentation de la famille royale dans la branche aînée; parce que la dynastie régnante devait naturellement se prolonger au delà du terme de sa vie, et que chaque héritier mâle était un obstacle de plus qu'il aurait à franchir, pour obtenir le trône; enfin parce qu'il perdait son importance, comme héritier présomptif de la couronne.

Suivons-le dans ses aveux; son attitude est surtout très-significative à ces époques mémorables de la monarchie de Louis XVI.

«Au moment de l'accouchement de la Reine, dit-il, on »convoqua aussitôt toute la famille royale. Je sortis de mon »appartement très-déterminé à concentrer en moi tout ce »que j'éprouverais à la naissance de l'enfant, quel que fût »son sexe. Cela n'empêcha pas qu'on ne signalât, à Ver- »sailles comme à Paris, l'altération qui s'était montrée sur mes »traits lorsqu'on avait annoncé que la France avait un Dau- »phin. On présenta le nouveau Prince à Mr. de Miroménil, »garde-des-sceaux, afin qu'il constatât le sexe. Pendant »cette cérémonie, chacun se taisait, retenait son haleine, »dans l'attente de ce qui allait être proclamé; l'anxiété du »Roi et de la Reine était au comble. J'avoue que mon coeur »battait avec violence, et je crois que le Comte d'Artois »n'était pas moins ému. Il s'agissait d'entendre décider une »question qui pouvait avoir une grande influence sur nos »destinées à tous. Tout-à-coup, le visage du garde-des- »sceaux s'épanouit; il jette un coup d'oeil triomphant sur le »Roi qui épiait ses moindres gestes, le visage de Louis XVI »rayonne à son tour, et je compris ce qu'il en était. *Dès »lors j'adaptai* l'expression *de mes traits à la circonstance.* »Le Comte d'Artois auquel je communiquai mes soupçons, »tressaillit involontairement.»

Un signe, un geste, un mouvement d'émotion, une parole, le silence même d'un prince, quand il ne s'associe pas franchement aux joies de la famille dans ces momens graves de la vie, révèlent tout l'homme, aux yeux de l'observateur judicieux; et ce passé des deux oncles, spoliateurs des droits de leur neveu, laissait clairement entrevoir qu'ils ne se déssaisiraient pas facilement de la couronne, s'ils parvenaient à s'en emparer. Voici au sujet du Dauphin qui venait de naître, une prédiction que nous rapporte Louis XVIII et qui se réalisa le 4 Juin 1789.

« Le Dauphin, dit-il, fut baptisé le même jour. J'eus
» l'honneur de le tenir sur les fonts de baptême. Il reçut
» les prénoms de Louis-Joseph-Xavier-François; le même
» soir je trouvai sur ma table de nuit une lettre soigneuse-
» ment recouverte d'une double enveloppe et qui portait
» l'adresse suivante: pour Monsieur seul. — Je m'informai
» de la manière dont elle m'était parvenue, et toutes les
» personnes de mon service déclarèrent n'en avoir nulle con-
» naissance; je fis signe à d'Avaray qui était près de moi de
» briser la première enveloppe; la seconde présenta la même
» inscription. Ma curiosité augmentait, je voulus rompre moi-
» même celle-ci, et par un pressentiment singulier, je me
» tournai du côté de mon lit, afin qu'aucun de ceux qui
» étaient présens, ne pût voir l'intérieur du paquet. En
» l'ouvrant, j'aperçus une feuille de papier noir, écrite en
» encre blanche; une émotion indéfinissable s'empara de moi;
» cependant, je me maîtrisai, puis remettant la feuille dans
» l'enveloppe, je me mis au lit et congédiai mes gens.

« Dès que je fus seul, cédant à mon impatience, j'ouvris
» la lettre mystérieuse, et à la clarté de ma lampe de nuit,
» je lus ce qui suit:

« *Console-toi*, je viens de tirer l'horoscope du nouveau-
» né; il ne t'enlèvera pas la couronne; *il cessera de vivre*,
» *lorsque* son père cessera de régner. Un autre que toi, ce-
» pendant, succèdera à Louis XVI, mais tu ne seras pas moins
» *Roi de France un jour..... Malheur à celui qui te*
» *remplacera!....* Félicite-toi d'être sans postérité; l'existence
» de tes fils serait menacée de trop grands maux; car ta
» famille boira jusqu'à la lie ce que la coupe du destin ren-
» ferme de plus amer.

« Adieu, tremble pour ta vie, si tu cherches à me con-
» naître; je suis..... la mort!!! »

Si ce bizarre document a véritablement été adressé au
Comte de Provence, à la date et dans les circonstances

qu'il signale, il porte témoignage que des pensées profondément criminelles fermentaient dès-lors dans quelque tête puissante, et que la monarchie avait des ennemis cachés qui méditaient sa ruine. Dans un moment où les armes victorieuses de la France venaient d'assurer l'indépendance de l'Amérique, et où la monarchie se consolidait, par la naissance d'un Dauphin; prophétiser la cessation du règne de Louis XVI, qui *serait précédée de la mort du jeune Prince*, annoncer la *royauté future* du Comte de Provence; c'était assurément dévoiler, de la part du révélateur, quel qu'il fût, l'existence occulte d'un plan de conspiration qui tendrait au renversement du trône, en faveur du Prince à qui *la mort* disait : console-toi, tu régneras.

Mais avec plus de raison, je soupçonne que cette lettre n'a été fabriquée qu'après l'issue des cruels évènemens de la révolution, et par l'auteur même de la citation qui veut bien, fictivement, nous reporter aux temps précurseurs de nos sanglantes catastrophes, pour nous initier aux abominables combinaisons de son esprit d'alors, par les pronostics d'un avenir devenu pour lui un passé dans le présent de son usurpation. Nous ne saurions en effet méconnaître la main mystérieuse de l'homme qui, par l'horrible signification de sa signature, en s'identifiant avec *la mort*, a si épouvantablement exprimé qu'il prendrait en main sa faux, pour faire tomber les têtes que son ambition trouverait pour obstacle sur sa route.

Qui donc pouvait en 1781, dans ces jours de bonheur à la cour que n'altéraient point encore de funestes pressentimens, voir des présages de mort près de la vie qui commence, et couvrir de crèpes funèbres le berceau de l'enfant royal? Qui pouvait prévoir, à cette époque, *la naissance* d'un autre *Dauphin* qui *succéderait* à Louis XVI, et pourtant n'empêcherait pas le Comte de Provence *d'être Roi de France un jour?* Qui pouvait prédire la révolution,

ses crimes et les désastres de la monarchie, sinon le Prince qui, comme acteur principal dans la tourmente révolutionnaire, les avait vus passer sous ses yeux, tels qu'on les fait pronostiquer *à la mort* auparavant; sinon cet homme prévoyant que nous avons entendu dire au Comte de Modène, le jour de la mort de Louis XV: « *Voici un nouveau règne qui commence; c'est une révolution?* » Qui, en un mot, sinon le Comte de Provence devenu *Louis* XVIII, en 1814, sur le trône de France, malgré l'existence *du légitime successeur* de Louis XVI, *Louis* XVII *second Dauphin?* Louis XVIII seul aussi, a pu se faire dire par *la mort* en 1781 ce qu'il a si souvent prédit à Charles X: malheur à celui qui me remplacera!

Ces présomptions logiques que je viens d'émettre, deviendront une vérité non équivoque au moment de la naissance du Duc de Normandie, où, sous une autre forme, les mêmes promesses de royauté se reproduiront encore, pour consoler et réjouir l'ame du royal ambitieux.

Conformément à la sinistre prédiction de *la mort*, le Dauphin mourut le 4 Juin 1789; huit ans après la sentence de mort prononcée contre lui. Il donnait les plus belles espérances; on le vit *dépérir* en peu de temps *d'une manière affreuse*, nous dit l'histoire; *et il souffrait les douleurs les plus cruelles.*

« Ce jeune Prince, rapporte Mme. Campan, mourut peu » de temps après l'ouverture des États-Généraux. Il était » tombé, en *quelques mois*, d'une santé florissante, dans » un rachitisme qui lui avait courbé l'épine du dos, allongé » les traits du visage, et rendu les jambes si faibles, qu'on » le soutenait comme un vieillard pour le faire marcher. »

Que se passa-t-il à la naissance du Duc de Normandie? Louis XVIII se met encore en scène toujours comme héritier de la couronne; et même, ce qui est bien plus digne de remarque, comme héritier de son neveu qui venait de naître;

coïncidence assez significative, avec le résultat des faits révolutionnaires. Le *premier Dauphin* déjà, ne comptait plus pour lui parmi les vivans.

«La Reine, dit-il, accoucha fort heureusement le 27 Mars »1785, à sept heures moins cinq minutes du soir, d'un Prince »nommé *Louis-Charles* et qui prit le titre *de Duc de* »*Normandie. Ce fut mon infortuné neveu qui régna dans* »*les fers sous le nom de Louis XVII*, auquel je succédai »dans l'exil. La Providence le destinait à recevoir dans le »ciel la couronne du martyre, pour prix de ses précoces »infortunes; il les supporta avec autant d'héroïsme que de »résignation. Dès sa naissance il annonça une santé vigoureuse »qui lui présageait une longue vie. Mais les bourreaux de »Louis XVI et de Marie-Antoinette, avaient décidé que »cette jeune fleur serait moissonnée avant le temps.

»La naissance de ce Prince fut accompagnée d'une par»ticularité qu'on remarqua peu, et dont je me suis toujours »souvenu. Il y avait au chevet du lit de parade de la Reine »une couronne fermée, qui faisait partie des ornemens. »Elle se détacha tout à coup à l'instant où Vermont pro»nonça les paroles d'usage: *La Reine va accoucher*, et alla »se briser en roulant près de la couche où était Marie-»Antoinette.

»Frappé de cet incident, j'en parlai à Montesquiou qui »se piquait d'expliquer les songes et il me répondit:

— »Le nouveau-né sera Roi, mais pour peu de temps.

— »Ensuite?

— »Ensuite, Monseigneur, *il ne laissera pas de pos-*»*térité.*

— »Eh bien?

— »Monseigneur, vous savez quel est celui que la loi »salique appelle à lui succéder.

— »Vous êtes un fou, Monsieur l'astrologue.

»Soit; mais personne n'a droit de se plaindre, car je

»donne mes prédictions pour rien. Convenez cependant, »Monseigneur, que si celle-ci se réalise, il me sera permis »de la faire payer un bon prix.

»Je me mis à rire pour toute réponse. Au résultat, je »rapporte ce fait, non comme digne de foi; mais il doit du »moins sembler bizarre. Les esprits les plus forts attachent »souvent de l'importance aux choses qui en méritent le moins, »tant l'homme a de penchant à la superstition.

»Le baptême de mon auguste neveu eut lieu le jour même »de sa naissance. *Je le tins sur les fonts baptismaux* avec »Mme. Elisabeth, qui réprésentait la Reine de Naples, soeur »de l'accouchée. Après la cérémonie, Mr. de Vergennes, »apporta au Duc de Normandie le cordon du St. Esprit que »les enfans des Rois ont seuls le droit de porter dès leur »naissance.»

Les réflexions qu'a fait naître la première prédiction, se représentent ici avec beaucoup plus de force encore. Cette dernière qui borne assez singulièrement en 1785, la postérité de Louis XVI aux deux jeunes princes que la nature avait placés entre le trône et le Comte de Provence, ne forme incontestablement qu'un tout homogène avec celle *de la mort*, et toutes les deux trahissent la date de l'invention; toutes les deux ne peuvent émaner que de la plume de Louis XVIII. Comme la première, la seconde promet au frère aîné une couronne qui était solidement établie sur la tête de Louis XVI, et qui naturellement, en supposant la mort du Roi, avant de revenir au Comte de Provence, devait être recueillie, d'abord par le Dauphin, ensuite par le Duc de Normandie. Louis XVIII déclare dans ses mémoires «qu'il n'a parlé de la lettre de *la mort qu'à D'Avaray* et *dans »l'émigration.*» Montesquiou ne la connaissait donc pas; comment alors aurait-il pu, pénétrant dans la pensée de Monseigneur et comme s'il eût été initié aux secrets de la prophétesse, *la mort*, ne pas dire un mot du Dauphin,

dont en 1785, la brillante santé n'inspirait à personne l'idée de sa fin prématurée ; et le faisant mourir tacitement, annoncer la royauté temporaire du Duc de Normandie; par conséquent *l'usurpation de Louis XVIII avec la proscription de Louis XVII?* La similitude de rapports entre les deux prophéties et la réalisation des faits prédits, donnent à penser que le devin de 1781, *la mort*, a pris en 1785 le nom de Montesquiou ; et que *la mort* et *l'astrologue Montesquiou*, ne sont que le Louis XVIII de 1814.

Ces deux prédictions sont jetées, avec une bonhomie affectée, à la crédulité superstitieuse des lecteurs, en forme de fatalité, comme pour lier en quelque sorte l'avenir du narrateur à quelque cause merveilleuse, antérieure aux machinations par lesquelles il avait lui-même préparé l'accomplissement *de sa destinée;* et comme pour étouffer en lui, s'il était possible, par une ingénieuse fiction, les remords d'une conscience criminelle. Il se flattait que la réapparition de Louis XVII, son roi légitime, en cas qu'elle eût lieu, ne pourrait pas se faire jour, au travers des manoeuvres qu'il avait organisées pour la rendre inefficace et impuissante. Il espérait que l'erreur publique qu'il nourrissait en propageant l'idée de sa mort, l'absoudrait de crimes dont il s'efforçait d'écarter loin de lui les soupçons. Si la conservation de l'Orphelin du Temple n'avait pas donné un démenti de tous les instans aux paroles apologétiques de l'usurpateur, il serait difficile, peut-être, d'avoir la clef de son machiavélisme. Mais la logique des faits ne permettra pas qu'on se méprenne. Pour qu'on croie à la bonne foi de Louis XVIII écrivant ses mémoires justificatifs sur le trône de France, il faudrait qu'il eût ignoré qu'il occupait la place de son neveu. Quand il aura été irrévocablement démontré qu'il fut le plus implacable persécuteur du fils proscrit de Louis XVI; on ne sera pas moins étonné qu'indigné du sang-froid avec lequel il écrivit tant de faussetés, pour

corroborer un mensonge de toute sa vie, en présentant sous la couleur de la calomnie, les vérités accusatrices de l'histoire. On se demandera comment cet homme n'a pas eu la pudeur de garder le silence; car la conduite de Louis XVIII explique celle du Comte de Provence, de même que la conduite du Comte de Provence explique celle de Louis XVIII.

Au surplus il ne s'est pas dissimulé que la tâche qu'il entreprenait était passablement épineuse et, «qu'il aurait fort à faire pour effacer entièrement les accusations multipliées, dont on l'a poursuivi, dit-il, avec tant d'injustice et sur les quelles on dira peut-être qu'il revient un peu trop souvent.»

S'il ne se fût pas senti coupable, il n'eût pas pris tant de peine pour faire croire à son innocence. Les autres Princes de la maison de Bourbon n'ont pas eu besoin de se justifier, et les prétendues calomnies dont se plaint Louis XVIII, ne les ont point atteints, parce que leurs actions seules ont suffi pour attester qu'ils n'ont jamais séparé leurs intérêts de ceux de Louis XVI. Oh! que ce royal scélérat a bien scandaleusement mis en pratique l'axiôme favori du plus fourbe des diplomates, en n'usant de la parole que pour déguiser sa pensée! Pendant qu'à force d'ingénieuses duplicités il mêlait le faux avec le vrai, et torturait la bonne foi, pour repousser les inculpations qui flétrissent sa mémoire, et faire croire à la mort de Louis XVII; pendant qu'il écrivait ces lignes :

«Ceux qui m'ont accusé d'une ambition effrénée, ont »mal connu mes sentimens. Je n'ai jamais souhaité monter »sur le trône. J'ignore ce que j'aurais pensé, si la Provi- »dence m'eût accordé des enfans; mais n'en ayant point, »je ne me regardais que comme un point intermédiaire »entre la royauté de Louis XVI et de ses héritiers directs, ou »du Comte d'Artois et des siens, dans le cas où notre frère »aîné et le Dauphin viendraient à mourir avant nous. Toutes »mes pensées et mes actes se rapportaient à mes neveux.

»J'aurais voulu être plus souvent consulté utilement par »celui qui occupait le trône. Je voulais, en contribuant »au bien de l'état, obtenir l'estime de la nation et la »confiance du roi, qui ne pouvait la placer sur une tête »plus dévouée; car je le répète, *tant que mon frère et »le malheureux Louis XVII ont vécu, leurs* intérêts *ont »été uniquement les miens.* La malice de mes ennemis a »pu seule calomnier mes intentions, mais je la défie d'in-»criminer un seul de mes actes.»

Pendant que sa plume d'où découlait l'imposture, insultait de la sorte à la bonne foi publique; en même temps il ourdissait et consommait de sombres machinations, pour empêcher la reconnaissance de l'héritier du trône, où, pour leur plus grand avantage, les puissances étrangères l'avaient fait asseoir, lui, l'oncle de l'Orphelin errant!

Ainsi quelle qualification donner à ce Prince qui, ayant été parrain du Duc de Normandie, vient nous dire effrontément qu'il fut baptisé sous les noms de Louis-Charles, tandis qu'en réalité il reçut ceux de *Charles-Louis*. Ce n'est certes pas par inadvertence que Louis XVIII commet une aussi flagrante falsification de la vérité, dans un point d'une aussi haute importance, et qui se lie d'une manière directe aux preuves de l'identité du Duc de Normandie. Je vais par anticipation donner quelques éclaircissemens que nécessite la nature de cet incident.

A différentes époques, et sous les divers règnes qui se sont succédé depuis 1795, jusqu'à celui de Louis-Philippe; lorsqu'on redoutait quelque éclat touchant l'existence de Louis XVII, on lança dans le monde de faux Dauphins, pour ridiculiser le véritable et tourner contre lui l'opinion publique. Je les signalerai, chacun au temps où ils parurent. Mais l'on doit comprendre, dès maintenant, que cette fourberie des pouvoirs politiques était un puissant témoignage en faveur de la vérité, puisque pour la combattre, on en présentait une

burlesque imitation. Si la mort du dernier Dauphin eût été aussi authentique, aussi incontestable que celle du premier, que celle de Napoléon et de son fils, que celle du Duc d'Enghien et du Duc de Berry, des imposteurs n'auraient pas cherché à faire revivre le dernier fils de Louis XVI ; et si la croyance à son évasion de la Tour du Temple n'avait pas été un fait presque notoirement reconnu, ces basses intrigues, considérées comme des actes de démence, objet de la risée de tous, n'auraient pas obtenu le moindre crédit. Pourtant le nom de Louis XVII a été un sujet d'effroi pour le gouvernement révolutionnaire, sous le consulat, sous *les deux restaurations* et même, sous Louis-Philippe l'élu de la souveraineté nationale; quoiqu'une nouvelle dynastie se trouvant substituée à la branche aînée des Bourbons, il dût paraître indifférent à la France que la légitimité déchue reposât sur la tête du Duc de Bordeaux ou sur celle du Duc de Normandie.

Or, tous les faux Dauphins trompés par une erreur commune que consacre l'histoire, et conséquemment par ceux qui les ont mis en avant, se sont fait appeler Louis-Charles, ne se doutant pas qu'ils se démasquaient eux-mêmes par l'emploi d'une signature qui n'était pas celle du véritable Dauphin. On avait consulté des almanachs et l'on se croyait à l'abri de toute méprise, en adoptant les prénoms Louis-Charles qui y sont incrits. Alors, Louis XVIII, profond calculateur, auquel son neveu, conformément aux prénoms qu'il reçut le jour de son baptême, s'était fait connaître comme Charles-Louis, dans les lettres qu'il écrivit de Prusse à sa famille, aussitôt après la chute de l'Empire; Louis XVIII, qui, en qualité d'oncle et de parrain, n'ignorait point les noms donnés à son royal filleul, les falsifie néanmoins, pour enlever à l'Orphelin du Temple l'avantage irrécusable d'avoir seul connaissance d'un fait que la nouvelle génération n'avait pas connu, et pour qu'on pût lui objecter, avec l'autorité

des livres, qu'il ne connaissait même pas les noms du Dauphin qu'il prétendait être. Il y a certes là, dans cette imposture du Roi historien, un grand raffinement de perfidie. L'objection dont je viens de parler fut faite à la cour d'Assises de la Seine, en 1834, et répétée par la presse, quand eût lieu le procès du faux Duc de Normandie, *Baron de Richemont*. Mais l'explication donnée par le Prince à ses amis, vint ajouter dans leur esprit un nouveau et puissant motif de conviction, en faveur de son identité.

Les prénoms du fils aîné de Louis XVI, furent Louis-Joseph-Xavier-François, ceux du dernier, Charles-Louis. A l'époque du décès du premier Dauphin, la douleur bien naturelle de la Reine était excessive, son coeur déjà brisé par la situation pénible où se trouvait placé le Roi, était insensible à toute consolation. Louis XVI, non moins affligé que son auguste épouse, pour adoucir l'amertume de ses regrets par une ingénieuse fiction, lui dit: *Le Dauphin sera toujours Louis.* On fit, en conséquence, substituer dans les actes à la place de *Charles-Louis*, *Louis-Charles*; et cette dernière désignation s'est perpétuée jusqu'au jour où le Duc de Normandie a reparu dans le monde. S. A. R. reprit alors ses premiers noms, en écrivant de Prusse à sa famille; et l'on doit avouer que le fils de Louis XVI seul, fort d'une vérité qu'il révélait, pouvait, par sa signature donner un démenti à un fait acquis depuis une génération, et qu'un intrigant se fût bien gardé de fronder ainsi la croyance générale, par un changement d'ordre dans les prénoms du Dauphin, et par une signature qui, si elle n'eût pas été justifiée, n'étant elle-même qu'une nou-nouvelle imposture, eût fait à l'aide seule d'un almanach, découvrir la manœuvre, et trahi le faussaire. Cette nouvelle signature Charles-Louis, était d'autant plus extraordinaire que le Prince, à la mort de Louis XVI, était devenu sous le titre de Louis XVII et non de Char-

les X, Roi reconnu par toutes les puissances, par le parti des émigrés, et par les royalistes de France. En se prévalant des prénoms Charles-Louis, il contrariait l'opinion de la plupart des vieux serviteurs de son père encore existans, qui s'étaient habitués aux prénoms de Louis-Charles, les seuls qu'on lui reconnût. Aussi, quand il revint en France en 1833, réservant cette révèlation pour l'opposer en justice comme un témoignage d'identité aux faux Dauphins qui s'étaient présentés avant lui, il se conforma dans le principe à l'usage et écrivit à sa soeur à Prague en 1834 par Mr. Morel de St.-Didier, en signant Louis-Charles. Ce ne fut qu'ultérieurement que l'explication fut donnée, reconnue vraie par les anciens serviteurs de Louis XVI auxquels elle remémora les particularités de ce fait qu'ils avaient oublié, et proclamée authentiquement par une lettre adressée au président de la cour d'Assises qui jugeait l'imposteur Richemont.

Convaincu de la vérité des prétentions du Prince par des documens infaillibles, je ne me suis pas toujours mis en peine de rechercher si les récits que me faisait S. A. R. ne seraient point le résultat d'une erreur de ses souvenirs et souvent même, il m'est arrivé de lui faire remarquer que je ne connaissais aucun écrit qui confirmât beaucoup de ses assertions. Le Prince me répondait: « Que » m'importe? Je vous ai dit la vérité, qui mieux que moi » peut savoir les circonstances de mon enfance? » Mais aujourd'hui que j'écris pour un public peu disposé à partager mes convictions, je me suis imposé la tâche de dissiper le moindre doute; et je dois ajouter, qu'il n'est pas une des paroles du Prince concernant sa royale famille, qui ne reçoive sa sanction de quelques lignes éparses dans les mille et un mémoires qui ont paru sur la révolution; je m'en suis procuré plusieurs. Pour ceux qui comme moi ont vécu dans l'intimité du Roi supprimé, l'ensemble de ces ouvrages,

prouve, sans que les mémorialistes s'en doutassent, l'exactitude de la prodigieuse mémoire de l'Orphelin Royal, le tact et le discernement d'un esprit supérieur, dont l'étonnante pénétration remonte à une époque de la vie, où d'ordinaire les enfans ne réfléchissent pas. De tout ce que le Prince vit et entendit, enfant, rien ne fut perdu pour son intelligence; et quelques mots qui lui échappèrent souvent, car il n'aimait pas à revenir sur les malheurs de sa famille, devinrent révélateurs de bien des mystères politiques, et démontrèrent qu'il était un témoin redoutable pour les grands hypocrites qui survivaient aux désastres de sa maison. J'avoue que je le croyais quelquefois exaspéré par le malheur, lorsqu'il me parlait de Louis XVIII. « Ma » mère, me disait-il, craignait plus son beau-frère que tous » les révolutionnaires. Ce misérable a été le bourreau de » ma famille; Aussi, si jamais la Providence m'appelait à » régner sur la France, pour le bonheur du peuple, les » Tuileries cesseront d'être la demeure Royale; le fils de » Louis XVI et de Marie-Antoinette n'y reposera jamais sa » tête proscrite par ceux qui les ont souillés de leurs crimes; » et pour les purifier par une destination de bienfaisance, » je les transformerai en un asile d'orphelins. Je ferai » jeter aussi, hors des caveaux où sont les cendres de mes » aïeux, le cadavre du Comte de Provence, dont toute la » vie fut l'opprobre de ma race et la honte de l'humanité. » Ce ne sera pas par un sentiment de vengeance; non, la » haine n'entre pas dans mon coeur : ce sera justice; l'assassin » ne peut rester à côté de ses victimes. » Maintenant que j'ai pu approfondir le caractère et les actes du Roi de la coalition de 1814, je m'explique la juste indignation du Prince, et le lecteur la comprendra avec moi.

Quant aux prénoms du Duc de Normandie, si mensongèrement rapportés dans les mémoires de Louis XVIII, Weber, frère de lait de la Reine de France, qui n'a quitté la cour

qu'après l'arrestation de son auguste bienfaitrice, en indiquant la naissance du second Dauphin ne l'appelle pas autrement que *Charles-Louis.* On lit au second volume de ses mémoires, page 15:

« Marie-Antoinette eut quatre enfans de son union avec Louis XVI.

1°. Marie-Thérèse-Charlotte qui a épousé son cousin le Duc d'Angoulême.

2°. Louis-Joseph-Xavier, Dauphin.

3°. *Charles-Louis*, nommé Duc de Normandie, jusqu'à la mort de son frère aîné où il prit le titre de Dauphin.

4°. Sophie-Hélène de France, née le 9 Juillet 1786, morte âgée de onze mois. »

A propos du Duc de Normandie, je termine cette apparente digression par une anecdote que Mme. d'Abrantès raconte, dans le 19e volume de ses mémoires, de la manière suivante:

« Voici un fait qui m'a été rapporté par une berceuse de » Mr. le Dauphin qui depuis fut Louis XVII. La Reine et » le Roi venaient très-souvent pour voir Mr. le Dauphin. La » Reine venait surtout pour examiner tout ce qu'on lui don- » nait. Un jour elle voulut elle-même le faire manger. On » lui servait une sorte de panade faite avec du pain séché au » four et pulvérisé avec un rouleau à pâtisserie, puis ensuite » délayé au bouillon. La Reine prit le jeune Prince sur ses » genoux et tout en remuant la panade pour la lui faire » manger, elle sentit quelque résistance au fond de l'écuelle » de vermeil contre la cuiller. On appela la berceuse chargée » du soin de faire la panade et la première femme qui devait » aussi y donner sa surveillance, toutes deux ne répondirent » autre chose, sinon qu'elle était faite comme toujours! Mais » une mère et une mère comme Marie-Antoinette ne se » laissait pas persuader par des paroles. Elle sentait toujours » cette résistance au fond de la jatte de vermeil. Enfin on

»versa la panade doucement dans un autre vase, et après »un mûr examen on trouva plusieurs parcelles *de verre* »*brisé* au fond de l'écuelle de vermeil. Le premier mouve-»ment de la Reine fut d'être tellement effrayée qu'elle »s'écria: Sire, on a voulu tuer le Dauphin!!!

«Elle était pâle et tremblante, et serrait son enfant «contre sa poitrine comme pour le dérober aux meurtriers: »le Roi plus calme et plus sage, ne parlait pas, mais il »était également bouleversé. Dans ce moment la femme »chargée de faire la panade accourut, et se jetant aux pieds »de L. L. M. M., avoua sa faute. N'ayant pas sous sa main, »dit-elle, le rouleau de bois, elle s'était servie d'une bou-»teille de verre pour écraser le pain et probablement que »les globules qui se trouvent quelquefois à la surface »avaient été écrasés avec le pain. Mais, dit la Reine »toujours tremblante, mon fils mourait cependant si je n'avais »pas été près de lui en ce moment!

»On pardonna à la femme!

«Cette affaire ne m'a jamais paru bien claire, je crois »que la vérité est d'abord sortie de la bouche de la Reine, »*et qu'on voulait tuer M. le Dauphin.* Qui? je n'en sais »rien. *Mais après tout, il y avait bien des gens alors* »*intéressés à ce que Louis XVI n'eût pas d'héritiers.*»

Dans l'année 1785, le Comte de Provence voulut commencer à donner un essor public à ses vues ambitieuses, sortir de son rôle inactif, et, dans l'intérêt sûrement des sujets futurs de son royaume promis par *la Mort*, apprendre à gouverner, en entrant dans les conseils du Roi.

«Je dressai, dit-il, en conséquence un mémoire, dont le public n'eut qu'une connaissance imparfaite, ce qui fit qu'on en dénatura les termes et le but; et je suis bien aise de le dire en passant, afin de réfuter les pamphlets de l'époque. Ce mémoire proposait simplement au Roi, dans les phrases les plus claires, de me donner entrée au conseil

afin que je pusse y discuter ses intérêts qui étaient les miens, contre ceux qui faisaient de la cause publique une cause personelle. On circonvint si bien le Roi, qu'il me répondit par un refus appuyé sur de grandes raisons d'état, qui ne m'en firent pas mieux supporter l'amertume. »

Cette démarche et l'effet qu'elle produisit dans l'opinion publique, sont relatés dans les *Mémoires et souvenirs d'un pair de France.* Son témoignage sera d'autant moins suspect, que c'est un grand enthousiaste de l'auteur de la charte, qu'il appelle *l'immortel Louis XVIII.* Les murmures accusateurs du temps justifiés par la conduite ultérieure du Comte de Provence, mettent à découvert l'ame ténébreuse de ce Prince, aux époques marquantes de sa vie, et le font juger, non par l'opinion plus au moins intéressée de ses partisans, mais selon le mérite de ses actes. Je vais transcrire le récit du pair de France dont l'impartialité d'ailleurs unie au talent de narration, a fait de ses souvenirs un ouvrage fort piquant. Sans chercher à faire partager sa manière de voir, il raconte avec une honorable franchise ce qu'il a fait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu; laissant à chacun le soin d'asseoir son propre jugement. Cet historien consciencieux, occupait une position sociale qui le mettait à même d'être mieux informé que personne, car il a été témoin de presque tous les évènemens révolutionnaires. Jusqu'au moment de la mort de Robespierre, il a eu de fréquens rapports tant, avec lui, qu'avec les Jacobins les plus prononcés. Néanmoins il conserva toujours pour la famille royale un attachement sincère, et son oncle, membre des États-Généraux, qui resta constamment dévoué aux intérêts de la monarchie, ne cessa point de mériter la confiance de la cour et même celle du Comte de Provence. Les *Souvenirs* de l'homme d'état portent donc avec eux le caractère d'une grande autorité; ils seront sur des points bien essentiels la contre-partie des mémoires de Louis XVIII. Voici comment

il s'exprime, au sujet du mémoire présenté par Monsieur pour obtenir ses entrées au conseil.

« Le Comte de Provence, disait-on, mécontent du rang » auguste qu'il occupe dans le royaume, tend à monter plus » haut encore, il veut le trône, et pour l'obtenir, il ne » craint pas de donner cours à des insinuations qu'on n'oserait » répéter. On racontait à l'appui de ceci, la question sin- » gulière qu'il avait demandé qu'on adressât à lui parrain, » lors du baptème du premier enfant de son frère aîné; » on avançait qu'il intriguait perpétuellement contre le Roi, » et quand j'arrivai à Paris, ces bruits prenaient de la » consistance. A cette époque, on répandit, avec des inten- » tions évidemment perfides, le fait suivant que je trouve » consigné dans les mémoires de l'époque.

» Mr. le Comte de Provence avait trop de lumières et » de sagacité pour ne pas reconnaître combien était inhabile » la marche du gouvernement; il sentait que la trop grande » bonté de Louis XVI, dégénérant en faiblesse, devenait » préjudiciable à l'état; il voyait les fautes de la cour, » l'incapacité des ministres, les dilapidations du contrôleur- » général des finances, qui, pour satisfaire à d'immenses » prodigalités (ce n'étaient pas celles de Monsieur) puisait à » pleines mains dans les coffres de l'état. Il démêlait sans » peine au milieu de la nation, au sein même de la frivolité » générale, une sorte de vague agitation, un besoin de » changement, un ferment révolutionnaire dont il était ef- » frayé.

» Il fallait une main ferme pour mieux diriger la machine, » pour empêcher le vaisseau de l'état de se heurter contre » les écueils qui devaient le briser, et le Prince se crut assez » fort pour prendre le soin du salut commun. Ce fut dans » cette croyance et poussé d'ailleurs par les personnes qui » l'entouraient, Mr. Cromot de Fougy, le surintendant de sa » maison, le Comte de Montesquiou Fezensac, son capitaine

»des gardes, et Madame de Balby, son amie intime, qu'il »se décida à proposer au Roi un acte utile au fond, mais »dont la forme extérieure laissait aux mécontens le droit de »taxer Monsieur d'un excès d'ambition.

»Il présenta, dit-on, un mémoire dans lequel il faisait »sentir à Louis XVI la nécessité d'avoir dans le conseil un »autre lui-même, dont les intérêts ne pussent se séparer »des siens, et qui l'aidât à découvrir les piéges que l'on »tendait journellement à sa bonté et à sa bonne foi. Or, »cet autre lui-même ne pouvait être que l'aîné de ses frè»res, le plus proche du trône après le Dauphin, puisque »cet enfant, trop jeune encore, ne possédait aucune des »conditions requises dans le mémoire. Cette proposition fit »beaucoup de bruit, on l'attribua aux jésuites, qui, dans »l'opinion de quelques-uns, seraient parvenus à séduire le »prince et à le rendre le défenseur caché de leur institut. »Quelques personnes plus hardies, et pour qui les souvenirs »de l'histoire étaient encore présents, ne craignaient pas »de soutenir que c'était un détour adroit par lequel Mon»sieur espérait s'emparer en définitive de l'autorité souve»raine.

«Ce qui est certain, c'est que le mémoire, remis par »le Roi au conseil, y fut critiqué non moins vivement que »dans le public, où, par les motifs que je viens d'expli»quer, le Comte de Provence comptait peu d'amis. On »s'était fait l'idée, à tort ou à raison, qu'il n'était point »franc et qu'il fallait se défier de lui; ses ennemis, et ils »étaient nombreux, prévinrent contre son projet la famille »royale, on effraya la Reine sur les suites qu'il pourrait »avoir, elle en parla au Roi, elle s'en plaignit très-vive»ment au prince lui-même qui plus tard, et comme pour »se justifier, offrit de faire une cession entière de ses biens »au jeune Duc de Normandie, depuis Louis XVII.

«Cette offre parut encore un acte bien étrange, il fallut

»pour l'expliquer répandre lè bruit, faux sans doute, d'une »inimitié secrète entre Monsieur, Comte de Provence, et »Monseigneur le comte d'Artois; cependant, comme ceci »paraissait invraisemblable, on revint à la première idée, »et on regarda le projet de cette cession comme le fruit »des conseils de Mr. Cromot qui aurait opéré, entre la »reine et le prince, un rapprochement dont la condition »tacite aurait été l'entrée de Son Altesse Royale au con-»seil. On ajoutait que Marie-Antoinette, revenue des crain-»tes qu'on lui avait inspirées contre son beau-frère, s'était »décidée à éloigner la plupart de ceux qui l'entouraient, »notamment les Polignac, et à donner toute sa confiance à »Monsieur. On faisait entendre, que le royaume gagnerait »beaucoup à ce que l'on plaçât à la tête des affaires, un »prince habile, éclairé, sage, économe, prudent, et qui »ménagerait les deniers de l'état comme ceux de sa caisse »particulière.

«Cette nouvelle jeta l'alarme parmi les confidents sans »mérite dont notre malheureuse reine était environnée; ils »employèrent toute la force de l'ascendant qu'ils avaient »sur elle pour la détourner d'accepter un appui dont les »résultats auraient pu être si avantageux. On l'indisposa »contre le prince; on tâcha de l'épouvanter de nouveau, »on livra son esprit aux plus amers soupçons, si bien qu'après »avoir d'abord accueilli et le mémoire et son auteur, elle déchi-»ra bientôt l'écrit devant le roi, dans un transport de vivacité »bien pardonnable, puisqu'on était parvenu à l'effrayer pour »ses enfants; elle signifia au prince qu'elle ne lui pardon-»nerait jamais ses tentatives qu'elle qualifia d'odieuses in-»trigues. Dès-lors la désunion exista plus que jamais dans »l'intérieur de la famille royale, et quoi qu'on pût faire, »il en transpira toujours quelque chose au dehors.»

Louis XVIII, faisant un appel à ses ennemis, les défie d'incriminer un seul de ses actes. Mais pour les incriminer,

nous n'avons besoin que de ses propres aveux. Sa conduite dans les deux assemblées des notables et avec le parlement, nous le montre placé en tête des oppositions, excitant à la résistance pour entraver la marche du gouvernement, forcer le roi à des mesures de rigueur, et soulevant lui-même le mécontentement public contre les actes qu'il conseillait à son frère. Il est évident pour nous aujourd'hui, qu'il ne cherchait qu'à désorganiser le pouvoir, en dépopularisant la majesté royale, qu'à jeter de la confusion parmi les conseillers de la couronne, qu'à annihiler en un mot la royauté de Louis XVI, pour s'en faire adjuger la survivance. Son système de contradiction commença ouvertement lors de la première réunion des notables, en soutenant le parti qui contrariait les volontés royales. *Le Pair de France*, dit à cette occasion :

« Les notables furent divisés en sept bureaux, présidés » chacun par un prince du sang ; Monsieur était à la tête » du premier. On lui connaissait des talens, on savait sur- » tout qu'il avait le vif désir de faire parler de lui, et de » sortir de cet oubli dans lequel les membres de la maison » régnante demeuraient comme ensévelis par la politique du » cabinet de Versailles. Les ennemis de Monsieur répan- » daient depuis long-temps, et je l'ai déjà dit, des bruits » fâcheux sur son compte, *on s'était figuré qu'il voulait » régner et qu'il intriguait sourdement pour renverser » son frère ;* ce bruit propagé par la malveillance à la cour, » à Paris et dans le royaume, ne tomba jamais, et les évè- » nemens de la révolution ne firent que lui donner plus de » consistance, sans qu'il eût au fond, *j'aime à le croire*, » plus de réalité.

» Monsieur n'aimait pas Mr. de Calonne, quoique celui-ci » *n'épargnât* point à son égard les deniers du trésor royal. »

Je n'entrerai pas dans le détail des opérations de l'assemblée, il suffit de rappeler que Mr. de Calonne fut l'objet

d'une cabale et d'un mauvais vouloir que justifient ces paroles de Louis XVIII :

«Nous convînmes, dit-il, (le Duc de Liancourt et lui) de »nous entendre avec divers notables, en choisissant ceux dont »le talent et surtout l'énergie nous inspiraient le plus de »confiance ; afin que les mêmes questions et les mêmes de»mandes fussent faites dans les différens bureaux. C'était »le seul moyen *d'opposer une forte résistance* au contrôleur»général, *qui était appuyé du Roi*, du Prince de Condé, »des Ducs de Bourbon, d'Orléans et de Penthièvre.

»Le Comte d'Artois vint me voir, muni des pleins pouvoirs »de la Reine. Il se plaignit vivement du mal que je faisais »à une personne investie de sa confiance et de celle de »Marie-Antoinette ; c'était, me dit-il, donner un mauvais »exemple en me plaçant à la tête d'une cabale qui dégé»nérait *en rébellion*. Je lui répondis que si, dans cette »affaire, il voulait jouer le rôle des idoles du psaume 113, »je n'avais nulle envie de l'imiter.»

Quand par le résultat de cette cabale, les grands mots de déficit, de dilapidations, eurent circulé dans le public et augmenté contre Mr. de Calonne l'exaspération et la haine qu'on lui suscitait, Monsieur s'empressa de dire au Roi. :

«Je ne puis m'empêcher de vous faire observer, Sire, que »les choses en sont venues au point qu'il est impossible »de reculer. La guerre à mort est déclarée entre les notables »et le ministre ; *il faut qu'il nous casse ou qu'il parte.*»

Mr. de Calonne fut cassé ; peu de temps après l'archevêque de Toulouse, Mr. de Brienne, entra au ministère, et le Comte de Provence se prononça aussitôt contre ce ministre qui ne tarda pas à perdre son crédit parmi les notables, dont l'assemblée se termina au 25 mai 1787. Ils n'avaient apporté aucun remède aux embarras du gouvernement. Loin de là, ils avaient concouru à déconsidérer la royauté et provoqué les déterminations qui firent recourir au parlement

et causèrent la lutte fatale d'où surgirent les États-Généraux.

La gène financière, dont la funeste influence entretenait dans l'esprit public une violente irritation, força le ministère, pour remplir les coffres de l'état, à faire porter devant le parlement plusieurs édits afin qu'ils y fussent enregistrés. Cette demande rencontra, de la part des magistrats, une opposition virulente. « Leur résistance prolongée, (*Souvenirs* » *d'un pair de France*) affligea le Roi, en même temps » qu'elle l'indisposa, et pour cette fois se voyant poussé à » bout par ceux qu'on appelait alors des séditieux, il se » résolut à montrer de la fermeté; mais il était trop tard, » la résistance ne fit que rendre l'opposition plus vive et » plus désastreuse.

« Le parlement de Paris ne put long-temps se maintenir » dans les bornes d'une indépendance respectueuse; il dé- » clara solennellement son insuffisance pour sanctionner de » nouveaux impôts, ajoutant qu'à la nation seule appartenait » le droit de consentir aux levées d'argent, et qu'elle ne » pouvait le faire que dans l'assemblée des États-Généraux. » Ce mot magique eut été à peine prononcé qu'on le répéta » instantanément dans toutes les provinces; un seul cri s'éleva » en France, on demanda les États-Généraux. »

Ce fut dans ces circonstances déplorables qu'il y eut un affreux déchaînement de calomnies contre la Reine, pour accroître à son égard l'aversion du peuple et des réformateurs anarchistes. Ce fut à cette époque que le Duc de Fitz-James reçut la lettre du Comte de Provence, et que parurent les caricatures de Monsieur devenues tellement populaires, que, dit Louis XVIII, le monstre (la harpie) « devint aussitôt une » réalité, on s'empressa de le reproduire de mille manières; » la mode s'en empara; il y eut des chapeaux et des couleurs » à la harpie. » On accusait la Reine, dit l'auteur des souvenirs, *à tort certainement*, d'être cause de l'embarras des finances. On disait : « qu'elle et les Princes vidaient journel-

»lement le trésor de l'état. Une fois que cette idée eut pris
»racine chez le peuple, il n'y eut plus moyen de l'en ar-
»racher, on s'éleva contre la souveraine; on lui prodigua
»les plus atroces injures, et ce fut bientôt une habitude de
»la calomnier indignement.

»L'exaspération à ce sujet alla si loin que plusieurs mi-
»sérables complotèrent de lui faire une avanie la première
»fois qu'elle viendrait à l'Opéra, ou dans tout autre cir-
»constance qui l'amenerait à Paris. Mon oncle eut vent de
»cette espèce de complot par l'indiscrétion du Marquis de
»Sainte-Hurugue.

»Ma famille avait rendu quelques services à ce personnage,
»mon oncle principalement, et le Marquis de Sainte-Hurugue
»venait le voir de temps en temps. Dans une dernière visite
»il s'abandonna à sa colère accoutumée, lâcha quelques
»mots qui donnèrent l'éveil à mon parent, et celui-ci, en
»le poussant de questions, parvint à savoir ce que l'on
»tramait. Il ne s'agissait de rien moins que d'entourer la
»voiture de la Reine et de crier à hautes voix toutes les
»infamies que l'on vomissait ordinairement tout bas. Mon
»oncle se rendit aussitôt chez Mr. Lenoir, lieutenant de
»police, lui conta ce qu'il savait et partit ensuite pour
»Versailles, où il alla faire la même déclaration au ministre
»de la maison du Roi.

«Celui-ci reçut avec trouble et douleur une pareille con-
»fidence. Il y avait déjà tant de faiblesse dans le gouver-
»nement qu'on recula devant un acte de prudente énergie.
»Le ministre passa chez le Roi, et lui communiqua ce qu'il
»venait d'apprendre, attribuant la cause de cet éloignement
»que l'on manifestait pour la Reine uniquement à des motifs
»de politique, et à l'affection qu'on lui soupçonnait pour
»son frère l'Empereur Joseph. Louis XVI éprouva une
»douleur extrême de cette confidence; sa tête se monta,
»il passa chez la Reine, et, d'un ton de mauvaise humeur,

»lui signifia que jusqu'à nouvel ordre, elle devait s'abstenir
»d'aller à Paris.

«Ce fut un coup de foudre pour cette Princesse; elle »demanda au Roi le motif de cette résolution; ce fut »alors que le Roi lui redit ce qu'il tenait de Mr. Amelot. »Ce n'était pas assez, elle envoya chercher ce dernier, et »voulut qu'il s'expliquât clairement devant elle. L'embarras »du courtisan ne fut pas médiocre, il éluda tant qu'il put, »mais forcé d'obéir, il raconta les bruits publics, et montra »les rapports de la police. A la vue de ces indignes faus- »setés, connaissant enfin par quels abominables mensonges »on parvenait à lui ravir l'affection de ses sujets, son coeur »se gonfla et ses yeux se remplirent de larmes.»

«Que puis-je faire pour les détromper, demanda-t-elle »à un grand seigneur de sa cour, homme de bien, et qu'elle »honorait de ses bontés? Rien, Madame, lui répondit celui-ci; »tout serait maintenant inutile, les concessions que vous »feriez ne serviraient à rien, il faut prendre patience, et »vous reposer sur le temps du soin de vous justifier.»

Pendant le cours des débats qui s'élevèrent entre la cour et le parlement, Monsieur s'y rangea du parti de l'opposition. Lui-même nous l'apprend. On lit dans ses mémoires:

«Je me maintins dans la ligne que j'avais suivie jusque »alors, *parce que je savais positivement* que Sa Majesté »*trouvait bon, au fond*, qu'un de ses frères suivît la »marche parlementaire, afin de servir d'intermédiaire en »cas de besoin. C'est un secret que je me dois à moi-même »d'avouer maintenant.»

Que le Roi approuvât une pareille ligne de conduite de la part d'un Prince de sa maison; c'est ce que personne ne croira, puisque selon Louis XVIII lui-même, la résistance de la magistrature «plaçait le Roi dans une fâcheuse position, »entre la convocation des États-Généraux et *la nécessité »de sortir des voies ordinaires pour gouverner;*» puisque

»*il était devenu impossible de tolérer plus longtemps* »*cette résistance;* qu'il fallait, ou céder l'administration »du royaume à la magistrature, ou la réduire au silence.»

Mais comme c'était là le but auquel tendait le perfide ambitieux, il jouissait intérieurement de son triomphe en obligeant le ministère à des mesures de rigueur qui devaient compromettre l'autorité du Roi et fortifier l'animosité des ennemis de la monarchie. Aussi Louis XVI lui ayant dit: «si l'on me pousse à bout je casserai le parlement, ou il me détrônera lui-même»; Monsieur lui répondit: «soyez ferme, Sire, et vous serez fort.»

Il y eut à cette occasion une vive altercation entre la Reine, appuyée du Comte d'Artois, et son beau-frère.

— Eh bien, Monsieur! lui dit Sa Majesté: voilà donc la couronne du Roi au greffe.

— En vérité, Madame, répondit-il, si la couronne est sortie de la véritable place pour retourner là où elle n'a siégé que trop long-temps, ce n'est point moi qu'il faut en accuser. Je m'efforce de nous tirer *d'un péril auquel, grâce à Dieu, je n'ai point contribué.*

— Je vous félicite d'avoir su si bien gagner Messieurs de la grande chambre, qui vous destinent une place sur le banc de faveur.

— Quant à moi, dit le Comte d'Artois, jamais je ne m'abaisserai à caresser cette.... La rigueur doit seule être opposée à la rébellion.

— C'est avec de tels discours, mon frère. qu'on exaspère la multitude, qu'on appelle la guerre civile; et puisque vous me mettez sur cette voie, je déclarerai franchement à la Reine que votre présence au parlement nuit beaucoup plus qu'elle n'est utile à l'autorité royale.

— C'est que le sang Bourbon bouillonne dans mes veines, lorsqu'on cherche à avilir devant moi la majesté du trône. Je n'ai point, mon frère, votre sage retenue, votre calme-

indifférence, qu'on pourrait peut être encore qualifier autrement.

— Et quelle autre qualification vous plairait-il de lui donner ?

— *L'égoïsme sait prendre toutes les formes.*

— Bien obligé, mon frère, repartit le Comte de Provence; *mon égoïsme*, à moi, est le soin bien légitime de ma conservation personnelle; *mais ce soin n'ira pas jusqu'à me faire abandonner ma famille* au moment du péril.

L'arrivée du Roi mit fin à cette querelle, dont les paroles ont aujourd'hui une grande portée. Je n'insisterai pas davantage sur un évènement qui fut la cause première des calamités subséquentes. J'ai voulu faire voir quelle avait été l'attitude du Comte de Provence, dans cette conjoncture critique qui servit merveilleusement les partis hostiles au trône, en leur frayant, au travers des États-Généraux, la route qui les conduisit à la Convention. Monsieur continuant d'assister aux séances du parlement, fut le premier *à proposer qu'on renouvelât les remontrances.* Les remontrances amenèrent le Roi à tenir un lit de justice. La magistrature persista et le parlement fut exilé. Consulté par Louis XVI s'il approuvait cette rigueur, Monsieur répondit : *je l'approuve Sire, bien que je blâme la cause qui la détermine.* La caricature à propos de l'exil du parlement, donne la mesure de la sincérité des sentimens du Comte de Provence; on ne peut nier que toutes les protestations parlementaires auxquelles il avait pris part, loin d'avoir pour but l'intérêt public, cachaient des intentions coupables et soulevaient contre le trône les passions de la malveillance. En manifestant son improbation des actes du pouvoir par des gravures insultantes contre la Reine, en s'associant ainsi au mécontentement de la multitude pour en mendier les faveurs, pouvait-il être animé lui-même de bonnes intentions? Non, certainement, car il a écrit :

»On insultait tous ceux qu'on croyait favorables au

»ministère ; la révolution préludait dans les rues, en attendant qu'elle parvînt dans le palais ; Paris en un mot offrait »cet aspect sinistre, avant-coureur des grandes catastrophes »qui agitent les empires et souvent les renversent.

«Les Parisiens avaient déjà montré des dispositions peu »favorables pour le gouvernement ; ils se surpassèrent encore dans la manifestation de leur mécontentement en apprenant l'exil du parlement. La populace, les clercs et »toute la canaille vivant du palais, ou poursuivie par la »sévérité de ceux qui venaient de disparaître, se soulevèrent en leur faveur. *Les placards contre la Reine*, le »Comte d'Artois, Mme de Polignac, MM. de Lamoignon »et de Brienne, reparurent avec une nouvelle rage. L'action de la police demeura suspendue, ou plutôt n'exista »plus pendant quelques jours. Ce fut une anarchie complète.»

L'opinion qu'on avait alors du Comte de Provence et de sa conduite, est parfaitement résumée dans les paroles suivantes de l'auteur des *Souvenirs et Mémoires :*

«La résistance des parlements continuait : on exila celui »de Paris, et il y eut à ce sujet de vives divisions dans le »sein de la famille royale.

«Monsieur, poussé par la supériorité de son esprit, qui »lui faisait sentir la nécessité d'une réforme, paraissait avoir »des idées tout-à-fait en opposition avec celles de ses frères »et de ses belles-soeurs. Les méchants disaient qu'en affichant de tels principes, il cachait de secrètes espérances; »car tant que Louis XVI vécut, on ne cessa de croire que »Monsieur *formait des projets*, *dont l'exécution devait le »mettre en possession de la couronne*, c'était assurément »une calomnie, mais il n'est aucun de mes contemporains »qui ne l'ait entendu dire comme moi.

«Dans les circonstances où nous nous trouvions, Monsieur, »plus que jamais, se montrait en opposition avec la cour ;

» *il n'approuva pas l'exil du parlement à Troyes*, ni la
» violence avec laquelle on voulait procéder à l'enregistre-
» ment des impôts. Il se prononça également contre le mi-
» nistère de l'archevêque de Toulouse.

« Cependant l'exil du parlement et son refus d'enregistrer
» les impôts qu'on voulait établir, tourmentaient le premier
» ministre. Il imagina, pour se tirer d'affaire, de demander
» à la Cour des Comptes et à celle des Aides, cet enregis-
» trement nécessaire pour la perception des taxes.

« Brienne demanda que Monsieur et le Comte d'Artois
» fussent chargés de ce soin; le premier, mandé auprès de
» son frère, refusa de consentir à se rendre dans cette cir-
» constance l'instrument d'un ministère dont il improuvait la
» marche.

« Ce refus indisposa le Roi, à qui la Reine et d'autres per-
» sonnes avaient donné de la défiance contre Monsieur.
» — « Avez-vous peur de perdre votre popularité, » lui
» demanda Louis XVI, « et songeriez-vous déjà à prendre
» des mesures propres à séparer votre cause de la mienne? »
« — « Sire, » répondit Monsieur, « telle n'est point ma
» pensée, mais comme votre ministre agit contre mon opi-
» nion, je ne me crois pas obligé à l'appuyer dans ce qu'il
» tente. »

« Le Roi, plus mécontent que jamais, répliqua avec ai-
» greur : « Je vous conseille de ne pas chercher à ramener
» des époques funestes à la monarchie. Mes frères ne joue-
» ront pas, tant que je vivrai, le rôle des frères et des
» parents de Charles VI. »

« — « Ah! Sire, » dit alors Monsieur, « le reproche
» sanglant et peu mérité que vous m'adressez, m'oblige à
» faire une abnégation entière de ma volonté pour obéir
» sur-le-champ à Votre Majesté; je suis bien à plaindre,
» si l'on est parvenu à lui inspirer de pareils soupçons con-
» tre moi! »

«La résignation de Monsieur désarma le Roi, qui embrassa
»tendrement son frère, en le priant d'excuser un mot parti
»de sa bouche dans un mouvement de vivacité. Il fut con-
»venu que Monsieur se rendrait à la Chambre des Comptes,
»il arriva au petit pas de ses chevaux; son visage pâle et
»triste, sa contenance mélancolique, *annonçaient* combien
»il éprouvait de peine à s'acquitter d'une mission *qui lui*
»*déplaisait tant; le peuple* apprécia ces dehors, il applaudit
»S. A. R., et la reçut aux cris de *Vive Monsieur!* Cer-
»tainement ce dut être pour ce Prince l'un des plus beaux
»jours de sa vie. Monsieur ne retira pas cependant de sa
»conduite tout le fruit qu'il pouvait en espérer; le premier
»moment passé, on se méfia de lui, on soupçonna sa bonne
»foi, et il demeura également exposé à toutes les attaques
»de la multitude, jusques à l'heure où l'affaire de Favras
»changea en certitude, pour beaucoup de gens, la méfiance
»qu'il inspirait.»

Louis XVIII accuse le Duc d'Orléans d'avoir été l'auteur de tous les maux qu'avait suscités la contenance factieuse des membres du parlement, et d'avoir travaillé l'esprit public, dans ce sens, parce qu'il voulait envahir le trône. Si le Duc Egalité avait aussi écrit ses mémoires, nous trouverions probablement de sa part les mêmes accusations contre le Comte de Provence; les mémoires des écrivains nous en tiennent lieu, et le placent avec beaucoup de fondement sur la même ligne que son cousin. Il n'est plus permis de contester la conspiration permanente de Monsieur contre la monarchie légitime, pour la transporter sur sa personne par l'usurpation, et l'y maintenir ensuite. Un jour qu'il censurait l'administration de Mr. de Brienne, le Roi lui répondit avec aigreur qu'il était plus facile de fronder un ministre, que de bien administrer à sa place et lui apprit en même temps, que le Duc d'Orléans, *comme lui*, offrait de prendre la tâche de diriger dans le conseil les affaires

du gouvernement. Le Comte de Provence traduisant la pensée qu'avait dû inspirer son mémoire tendant aux mêmes fins, s'écria : « quoi ! la famille irait se jeter dans la gueule du loup ! »

Quelque dissimulé qu'il fût, il ne pouvait pas se cacher à tous les yeux ; Mirabeau devenu *monarchique*, était l'un de ses plus redoutables adversaires ; dans une entrevue qu'il eut avec le Roi et la Reine, la Reine lui disait : (*Mémoires de Talleyrand : Souvenirs d'un pair de France.*)

— « Monsieur le Comte, on nous fait craindre qu'il n'y » ait *un* parti en travail pour porter au trône une autre » branche de notre famille. »

— « Un parti, Madame ? répondit Mirabeau, je dirai à » la reine qu'il y en a *deux*.

— « Deux, s'écrièrent ensemble leurs Majestés.

— « Oui, Sire, oui, Madame, *deux*. L'un dépense beau» coup d'argent pour vous nuire, et préparer ses coups : » l'autre, *celui de Monsieur* ménager du sien, se flatte de » profiter des circonstances. Le premier agit à découvert ; » peu de gens connaissent le second. »

Ce génie pénétrant disait encore dans une autre occasion à l'oncle de l'auteur des *Souvenirs d'un Pair de France*, en répondant à des propositions qu'il lui faisait pour le gagner, *mais non* de la part du roi :

« En ce cas vous me fournissez une preuve bien éclatante » qu'il y a *deux* gouvernemens et *deux* autorités ; ce qui » m'amène à croire qu'il y a pareillement *deux* intérêts : » celui de Louis XVI dont on ne s'occupe guère, et *celui* » *de Monsieur dont on s'occupe trop*. Je désire servir le » Roi et la France, et non une coterie à laquelle je ne vois » aucune force, aucune consistance, et que *je renverserai* » du premier souffle. »

La vérité que Mirabeau avait su découvrir, deviendra de plus en plus palpable, dans la suite de cet aperçu que j'ai dû donner de la marche des évènemens.

Une sorte de transaction s'étant opérée entre la magistrature et la cour, le parlement rentra à Paris. Louis XVIII, avec une apparente candeur comme s'il eût été étranger aux symptômes de bouleversement qui troublaient l'état, et feignant d'oublier sa lettre au Duc de Fitz-James, écrit:

«C'était le calme qui précède la tempête. Sur ces »entrefaites, je reçus une lettre qui *m'étonna* beaucoup; »elle était du chancelier Maupeou, et m'avait été remise »fort secrètement; la voici:

«Monseigneur,

«Je connais le dévouement de V. A. R. pour le roi, »l'état et le bonheur public. Vous savez aussi avec quelle »ingratitude on a reconnu le service éminent que j'avais »rendu à Sa Majesté en retirant sa couronne du greffe, sui- »vant l'expression consacrée; ce qui se passe aujourd'hui »doit faire regretter amèrement qu'on se soit écarté de la »route facile que j'avais pris tant de peine à tracer. Quoi »qu'il en soit, je désire en bon citoyen l'avantage du roi et »de la monarchie, et c'est ce double motif qui m'engage »à vous faire connaître ce que j'apprends par quantité de »personnes qui croient pouvoir compter sur moi pour l'exé- »cution de leurs projets de bouleversement, et supposent »que mon cœur ne peut renfermer que de la haine contre »ceux qui m'ont méconnu. Voilà, Monseigneur, ce dont »il s'agit, et je laisse à votre sagesse le soin de décider ce »qu'il lui reste à faire.

»Il est question d'abord de transporter la couronne dans »une autre branche de la famille Royale, *celle d'Orléans*. »On se flatte d'y parvenir, *au moyen d'une sorte de léga- »lité qui* consisterait *à faire déclarer* illégitimes *les en-*

»*fans du* Roi, et ceux du Comte d'Artois. Les preuves, »prétend-on ne manqueront pas; mais cette mesure ne »sera employée qu'après le bouleversement complet du »Royaume et la fuite à l'étranger des membres de la bran- »che aînée. Cette fuite sera provoquée par des soulèvemens »*dans Paris* et dans les provinces, *par le siège de Ver- »sailles, effectué par la canaille Parisienne*, et par les »actes de violence auxquels se porteront les parlemens. On »cherchera à enlever la famille Royale, soit pour s'en dé- »faire par un coup de main, soit pour la transporter au- »delà des frontières. Alors, les États-Généraux seront as- »semblés et composés des partisans du Duc d'Orléans; et »c'est *devant eux qu'on instruira le procès infâme* dont »la flétrissure retombera sur les juges et non sur les au- »gustes victimes qui en seront atteintes.

»Ce plan aussi vaste que perfide reçoit déjà un commen- »cement d'exécution, à l'aide des calomnies répandues *con- »tre la Reine* et la Comtesse d'Artois. On aura le témoi- »gnage du garde du corps Desgranges, et d'autres »personnages non moins importans. Tous les amis *du Duc »d'Orléans* coopèrent à cette oeuvre de ténèbres; mais »elle vient de recevoir un échec par l'accommodement de »la cour et de la magistrature; aussi on excite de nouveau »le parlement à des actes hostiles; peu de jours s'écouleront »avant qu'il rentre en scène plus menaçant que jamais; »c'est alors que le Duc d'Orléans se déclarera publiquement »pour lui par une démarche éclatante. Il s'y est engagé, »et c'est à cette condition que les meneurs consentent à »tromper la compagnie, qui en majorité reculerait avec ef- »froi devant ce complot, s'il lui était divulgué dans toute »sa noirceur.

»Voyez, Monseigneur, si vous jugez convenable d'ajouter »foi à cette révélation, dont je vous certifie la véracité, et »si vous croyez devoir en prévenir le roi, il faut de la

»prudence et de la fermeté. Aussi je vous abandonne entièrement cette affaire qui ne peut être en meilleures mains.
»Je vous fournirai tous les renseignemens qui vous seront »nécessaires; mais je vous conjure, dans vos intérêts et »dans ceux de votre famille, d'agir sans *l'intermédiaire* »du principal ministre; *à bon entendeur salut.*»

Le principal instigateur de cette oeuvre de ténèbres nous est connu. Si le Duc d'Orléans était le chef du parti payant, Monsieur, tout en conspirant avec le plus grand mystère, affectait ostensiblement de s'effacer; mais se tenait prêt à profiter des circonstances. Les conjurés suivaient audacieusement leur plan, dont la calomnie contre Marie-Antoinette était la base essentielle. Sans l'intervention de la police, on aurait été jusqu'à faire le procès de la reine et de sa belle-soeur, sur le pont-neuf, en face de la statue de Henri IV, *pour cause d'adultère*. Au sujet de cette monstrueuse accusation, la lettre attribuée au chancelier Maupeou, laisse entrevoir pour quelle raison celle au Duc de Fitz-James se trouvait dans les papiers de Robespierre; que Courtois a désigné comme l'agent du Comte de Provence, et dont la mission ne sera bientôt plus une énigme. Il paraît qu'on aurait voulu essayer par lui *devant les États-Généraux*, immédiatement transformés en assemblée nationale, ce que l'on n'avait pas obtenu des notables, la flétrissure des enfans de Louis XVI.

Monsieur profita de la circonstance favorable des prétendues révélations de Mr. de Maupeou, pour donner à la famille royale une preuve de son attachement, dont on avait paru douter selon lui en diverses occasions. — Il communiqua la lettre à la Reine en lui dénonçant le Duc d'Orléans comme un traître! — Le besoin de pourvoir à de nouvelles ressources de finances, suggéra l'idée d'un emprunt, et pour le faire autoriser par le parlement, le roi, d'après le conseil de Mr. de Brienne, décida qu'il tien-

drait à ce sujet une séance royale; elle fut sans résultat satisfaisant, ne fit qu'accroître les embarras du pouvoir, et battre en ruine avec une nouvelle violence les fondemens de la monarchie. Monsieur au sortir du parlement rentra chez lui où il trouva Madame tout effrayée, qui lui dit: «Pourvu que le temps ne vienne pas, *où vous serez la »seule ressource de la France*: car si jamais ce moment »arrive, quels affreux malheurs l'auront précédé!» Eh bien! dans ces jours de crises où les vrais amis de la légitimité auraient dû se serrer autour du trône afin d'en défendre les abords, où surtout la place d'un prince du sang était marquée à la droite de son roi, pour le soutenir dans les mesures que commandaient les intérêts de la monarchie, Monsieur, sans aucun doute, à l'effet de hâter la venue si impatiemment désirée de l'évènement indiqué par sa femme, prit la résolution de se prononcer ouvertement contre le roi, et d'embrasser le parti de l'opposition, ainsi qu'il nous l'apprend par ces paroles:

«Il me revenait de toutes parts les avertissemens les »plus sinistres: je savais que l'on conspirait presque ou»vertement en faveur du Duc d'Orléans, et je me voyais »enveloppé malgré mes efforts, dans l'animadversion qui »pesait sur le gouvernement. Je me demandai si, dans une »catastrophe que tout désormais paraissait rendre inévitable, »aucun des trois frères, chefs de la famille, ne conserve»rait de la popularité. Cette pensée me fit faire de sérieu»ses réflexions, et je compris que, *dans nos intérêts à »tous*, je devais ne pas braver imprudemment la désaffec»tion générale. Qu'on *ose* dire encore que je fus guidé par »une inspiration ambitieuse et égoïste dans mes prudentes »réserves.

»J'avais cependant un devoir à remplir, avant de m'en»gager, celui de communiquer ce projet au Roi. Je lui »disais dans un écrit en forme de mémoire:

»Vous devez savoir, Sire, que les mesures adoptées par
»votre ministère sont loin de réunir l'approbation générale:
»elles servent d'appui à la malveillance, et sous leur voile
»on conspire contre vous, contre vos enfans, contre la
»branche aînée de la famille des Bourbons. On est parvenu
»à l'enlever à l'amour des Français, à nous tous qui néan-
»moins en sommes dignes. Vous seul le possédez encore,
»et l'on cherche à vous le ravir. *On a réussi à envenim-*
»*mer l'opinion publique sur la Reine*, sur notre frère,
»et maintenant on agit de manière qu'avant peu nous se-
»rons, malgré nos bonnes intentions, en dehors de la vo-
»lonté publique, et placés au rang des ennemis de la na-
»tion. Ces machinations se font au *profit d'un Prince de*
»*notre sang*. Est-il coupable lui-même? Je ne puis au-
»jourd'hui l'affirmer; mais ses amis, mais ses créatures
»sont en ligne pour nous combattre. Leurs manoeuvres sont
»couronnées d'un tel succès, que Votre Majesté elle-même
»a cru devoir engager la Reine à ne pas se montrer à Paris
»de quelque temps. Le Comte d'Artois évite avec sagesse
»d'y aller, tandis que le Duc d'Orléans, depuis son retour
»de l'exil, est salué des acclamations qu'on nous dérobe.

»Pensez vous, Sire, que la bonne politique puisse vou-
»loir que les princes les plus proches du trône se main-
»tiennent dans cette fausse position? Ce serait commettre
»une erreur, dont votre sagesse est incapable. Regardez
»d'ailleurs ce qui se passe en Angleterre où l'héritier di-
»rect de la couronne compte dans les rangs de l'opposition:
»où les fils du Roi sont divisés de manière à ce que leurs
»principes satisfassent toujours les principes nationaux. C'est
»une règle de prudence, qui doit être suivie chez nous,
»sous peine de payer cher les conséquences d'une autre
»conduite. Je crois donc d'une nécessité absolue que vos
»deux frères ne suivent pas les mêmes erremens: que l'un,
»celui qui a des enfans, soit constamment d'accord avec

»vos ministres, s'ils sont guidés par le même esprit, et que »*l'autre, au contraire, aille s'asseoir avec ce qu'on ap-* »*pelle le parti national.*

»En conséquence de cette sage division, ceux qui veulent »élever à nos dépens un autre prince de la maison régnante »seront déconcertés, car ils ne pourront plus le présenter »au royaume comme étant le seul qui s'oppose à ce qu'on »nomme les dilapidations de la cour, et à soutenir la li- »berté. Or, dès ce moment, ce prince perdra la force de »sa position, qui, sans cela, irait toujours croissant, et »son crédit sera partagé.

»Beaucoup de ceux qui se rallient à lui se retourneront »de mon côté, et ces derniers, loin de vous être redouta- »bles, combattront les partisans du duc d'Orléans. Ceci est »à méditer, Sire, je le livre aux réflexions de Votre Ma- »jesté, que je supplie de ne pas m'en vouloir si je me »range de manière à nous servir tous, et si je le fais mal- »gré ce que pourra en penser et en dire un ministère qui »certes, ne peut m'approuver, puisque j'aurai l'air, en »apparence, de blâmer son plan et les moyens qu'il em- »ploie pour les mettre à exécution. Mais j'agirai dans »votre intérêt, Sire, et dans celui de la famille.

»Je vous dirai encore, Sire, que le travail de vos mi- »nistres ne paraît pas empreint de cette supériorité de vues »qui annonce le génie, ou le résultat d'une haute expé- »rience nourrie d'exemples et de réflexions. Aussi je »n'éprouve point d'inquiétude en me refusant à prendre »leurs conseils dans cette conjoncture, étant bien convaincu »que mes inspirations valent les leurs, et que je suis aussi »capable de régler ma politique qu'ils le sont de diriger »celle de votre cabinet. C'est donc à vous seul, Sire, que »je m'adresse ; c'est de vous seul, que je recevrai des or- »dres en ceci, vous prévenant seulement pour ma respon- »sabilité morale envers la postérité, que si ma résolution

»vous déplait, il me faudra l'ordre exprès de Votre Ma-»jesté pour m'empêcher de l'exécuter, non de vive voix, »mais un ordre spécial écrit de votre main. Enfin, je vous »conjure de ne point communiquer mon mémoire aux hom-»mes de votre conseil, mais seulement à la reine, en qui »j'ai autant de confiance qu'en vous, et qui retirera une »des premières l'avantage que je me promets de la nou-»velle marche que je vais adopter.»

Ce langage parfaitement intelligible, n'a pas besoin de commentaires: rapproché des faits que nous avons passés en revue, il explique la tendance, le but et les moyens de l'ambition maladroitement déguisée du Comte de Provence; et lui-même a soulevé une partie du voile qui couvrait sa face hypocrite. Deux pensées dominantes se révèlent ici: nous le voyons s'associer en sous-oeuvre aux menées des factieux contre la monarchie pour se composer une couronne des débris de celle de Louis XVI, et s'indigner des projets anarchiques du Duc d'Orléans, en affectant de vouloir les combattre; mais ne se proposant en définitive que de provoquer contre lui des mesures de rigueur, afin de se délivrer d'un concurrent dangereux. C'est dans ce sens que le Comte de Provence manoeuvrera désormais; candidat de la royauté qu'il s'efforce de détruire, il va lutter de popularité avec le parti d'Orléans, pour se faire préférer à son cousin, et diriger les évènemens de telle sorte qu'il puisse être considéré comme l'unique ressource de la France.

«Ce fragment du mémoire» ajoute-t-il, «donnera une »idée de l'ensemble. Il étonna le roi, qui, après l'avoir »lu, fit appeler Marie-Antoinette pour lui en faire part. »L'un et l'autre témoignèrent d'abord de l'inquiétude; »ma belle-soeur ne comprenant pas bien mon intention, »se fâcha contre moi, le roi dit qu'avant de me juger il »fallait m'entendre, et il donna l'ordre de me faire venir »sur-le-champ. Notre entretien fut d'abord orageux; mais

»je ramenai par degrés la reine à mon opinion, et après »lui avoir représenté les dangers de notre position et la »nécessité d'y apporter un prompt remède, et après avoir »cherché à la convaincre que, loin d'être guidé par une »ambition personnelle dans le projet que je voulais suivre, »je n'avais eu vue que de soustraire la royauté aux périls »qui la menaçaient. Je conclus en disant :

»Enfin ma conscience et mon opinion ne me per»mettant pas de me ranger plus long-temps à la suite du »ministère, je m'en sépare sans retour, et je le refuse au »roi : je ne me départirai pas de cette nouvelle conduite, »sans un ordre exprès et écrit de la main de Sa »Majesté.»

«C'est de ce point qu'il partit, pour se placer dans une ligne constitutionnelle dont il ne se départit plus, et *qui sert* à *expliquer* ses paroles et ses démarches, de ce moment jusqu'à sa sortie du royaume.» Ce *loyal* prince du sang, qui n'avait en *vue* que de soustraire la royauté aux périls qui la menaçaient, *refusa* néanmoins d'obtempérer aux ordres verbaux de son roi. Il lui fallait une défense *expresse* et *écrite* de la main de Sa Majesté, d'embrasser le parti national, non pas pour s'y soumettre, mais pour perdre Louis XVI dans l'esprit de la nation, en se prévalant d'un document perfidement surpris à la bonne foi de son auguste frère, qu'il aurait pu traîtreusement représenter à ses agens comme antipathique aux nouveaux principes de nationalité. L'abbé de Vermont, informé de cette conduite de Monsieur, conseilla de le faire arrêter et de l'exiler. Si Louis XVI avait eu alors l'énergie de chasser de France les deux princes qui se disputaient sa couronne, et dont les intentions ne pouvaient être équivoques, je n'aurais point à m'occuper aujourd'hui de prouver l'existence du Duc de Normandie, car la révolution, privée de ses moyens d'appui, eût été aisément comprimée et la monar-

chie légitime de France n'aurait pas été jetée en pâture à la rapacité des cabinets de l'étranger.

Le Comte de Provence commença son système d'opposition ouverte, par appuyer de tout son crédit le rappel de Mr. Necker: et pour y faire consentir le Roi et la Reine. «*Il »présenta le Duc d'Orléans épiant l'heure où il s'offrirait »à la nation comme son sauveur*,» et il ajouta que pour prévenir cette calamité qui *les perdrait tous*, *il fallait* satisfaire le peuple par la nomination de l'ancien ministre génevois en remplacement de Mr. de Brienne. En l'appuyant de tout son crédit, il espérait s'en faire un partisan qui pourrait à son tour le servir dans son ambition, car la faveur populaire dont jouissait ce financier, ne permettait pas de le classer parmi les fidèles soutiens de la monarchie. Le Roi fut obligé de le subir comme une fatalité.

«Dans ce temps, dit le Pair de France, on s'était »engoué de Necker, on ne jurait que par lui. Il y avait à »la cour et dans le haut clergé une redoutable opposition »contre lui. Mais cette opposition dut céder au caprice de la »mode. Mr. Necker revint, parce qu'elle se prononça en »sa faveur. Son nom répété par toutes les bouches dicta, »ou pour mieux dire, violenta la volonté du Roi.» Louis XVI, en cédant aux exigences qui l'obsédaient, pressentait néanmoins qu'il ne tarderait pas à s'en repentir. «On me force de le rappeler, dit-il, Dieu veuille qu'il n'en arrive rien de fâcheux.» Cette appréhension ne fut que trop tôt justifiée par le ministre. «Mr. Necker, rapporte le Pair de France, »voulut se venger et il y réussit cruellement, d'abord en »convaincant Louis XVI de la nécessité d'assembler les »États-Généraux; et *ensuite*, en faisant décider, *malgré la* »majorité de la seconde assemblée des notables, composée »des mêmes membres que la première, que le *Tiers-État* »aurait une *double* représentation.

«Le 5 mai 1789 eut lieu l'ouverture des séances des »États-Généraux.

« Necker, au sortir de la séance royale et après avoir » accompagné le Roi au château, rentra chez lui, et trouva » sa femme et sa fille avec cinq ou six de ses amis.

« La France, dit-il, je l'espère, me devra son bonheur, » et je ne prévois pas quelle récompense elle me prépare, » puis ensuite prenant Mr. d'Outremont à part: Voici enfin » les États-Généraux convoqués, cela n'a pas été sans peine; » il m'a fallu combattre, pour les avoir, contre tout le » Château. Vous êtes lié avec plusieurs députés, dites-leur » tout ce que j'ai fait pour eux. Je crois avoir droit à leur » reconnaissance; *dites surtout à ceux du tiers qu'ils se » tiennent fermes dans leur prétention de délibérer en » commun, ils l'emporteront, s'ils savent profiter de la » frayeur de la cour*, car à la cour on se meurt d'épouvante, » tant on redoute la sévérité de leur investigation dans les » comptes, que sans doute ils nous demanderont, et qu'il » faudra bien leur présenter.

« C'était ainsi que le génevois était fidèle au prince qui » l'employait. Mr. d'Outremont sachant combien je penchais » vers les idées nouvelles, me conta cette conversation le » soir même du jour où elle eut lieu, pour que j'en par- » lasse à Bailly, à Robespierre, à Lafayette, à Genlis, à » Beauharnais, et aux autres députés dont on savait que je » partageais les sentimens. »

» Dès le 5 mai 1789, dit aussi Talleyrand, Necker s'allia » avec les novateurs, le Duc d'Orléans et les révolution- » naires: voilà pourquoi on ne le vit point paraître à la » séance royale du 23 juin, et pourquoi il paralysa tous » les efforts de résistance que l'on tenta autour de l'infor- » tuné Louis XVI. »

Quant à Monsieur, arrivé à cette époque de sa vie, voici ce qu'il nous dit, avant de continuer le récit des faits auxquels il a pris un part active:

» Ici, j'aurai souvent une tâche pénible à remplir: je

»serai souvent forcé d'imposer silence à une indignation lé-
»gitime, car j'ai été calomnié sans pitié par tous les meneurs,
»n'importe sous quel drapeau ils se sont rangés, et cela par
»les seules raisons que *tout à mon devoir de sujet et de*
»*frère*, je n'ai eu en vue que l'intérêt du trône, et non
»celui des favoris de tel ou tel ordre de l'état. Le clergé,
»la noblesse, la cour, la roture, m'ont accablé, je le sais,
»et le louable désir de me présenter à la postérité sous mes
»couleurs véritables, est le motif principal qui m'a fait
»prendre la plume et *rédiger ces mémoires*. J'espère par-
»venir à établir ma justification qui ne peut être incomplète
»qu'aux yeux de la malignité ou de l'esprit de parti.»

A ces paroles laudatives, nous opposerons les témoignages de l'histoire, les faits et gestes du Comte de Provence; ses complots, ses intrigues, en un mot son plan de conjuration occulte qui suivit une marche progressive en rapport avec les exigences de l'opinion publique, ou autrement des révolutionnaires. Dans la seconde assemblée des notables il se prononça en faveur du parti populaire, sur la question de la double représentation du tiers; la voix qui donna la majorité à cette question dans son bureau, fut la sienne; cinq bureaux l'avaient rejetée. Tous les graves penseurs, tous les esprits judicieux qui ont le mieux apprécié les causes primitives de la révolution, sont unanimement d'accord pour attribuer la chute de la monarchie à l'innovation du double vote; et on le conçoit aisément, puisque ce fut donner la majorité au tiers contre les deux autres ordres dans le sein desquels se maintenaient encore les doctrines conservatrices de l'ancienne constitution, et que, par suite de cette majorité, la réunion des trois ordres dans une seule assemblée s'ensuivit. Ce fut donc le premier anneau d'une chaîne de calamités s'enchaînant l'une l'autre, et que les agitateurs n'auraient pu former sans ce puissant véhicule, principe de toutes les infortunes royales et des bouleversemens de la

France. Ce premier anneau revolutionnaire, ce fut le frère du Roi qui le forgea.

Ainsi s'essayait-il dans son opposition factieuse, dont le but était d'acquérir une immense popularité; et pour l'étendre encore en la faisant tourner à son profit, à l'instigation de ses amis qui ne manquaient pas d'habileté, il eut la pensée de se faire élire aux États-Généraux. On lui donnait à entendre, qu'il serait nécessairement président-né de la noblesse, et que par suite son avis prévaudrait dans l'assemblée: bref, nous dit-il, *le malin l'enquinauda*, il trouva que le rôle qu'on lui proposait était aussi honorable *qu'avantageux*; mais comme il n'osait parler de ce projet au roi, dont il lui fallait le consentement, il chargea Montesquiou d'en parler à Necker, à la condition *seulement* qu'il ne ferait point connaître *son désir* au ministre, et qu'il lui communiquerait le fait *comme venant de lui.* Le controleur-général accueillit fort bien l'idée, mais la volonté contraire du roi dérangea les projets du Comte de Provence.

— «J'ai fait une école, dit-il, à Montesquiou, en hochant la tête, tout est manqué. Je vais avoir à dos le parti de la reine, les amis du Comte d'Artois, et certes je m'estimerai heureux, si on ne tourne pas la chose en belle et bonne trahison.» Montesquiou qu'il avait chargé d'en parler au ministre Necker, à la condition qu'il ne ferait point connaître le désir de Monsieur, lui répondit: «vous prenez trop vite l'alarme, Monseigneur, d'ailleurs, de quelque façon que se termine cette affaire, *on ignorera toujours que vous en étiez instruit.*»

— «Etes-vous assez novice, mon très-cher, dans la sphère où nous vivons, répliqua le Comte de Provence, pour ne pas savoir comment on y traite ceux qu'on n'aime pas? Il ne sera bruit que de mon intrigue pour parvenir à dominer les États-Généraux, et Dieu sait ce qu'on ajoutera, à ce premier chef d'accusation.»

La Reine, avec raison, devint furieuse contre son frère, comprenant qu'il ne voulait être élu aux Généraux que pour nuire à l'administration du go nement, qu'il y jouerait le rôle des Guises, et so fut que, si le Roi tenait à conserver sa couronne, il arrêter l'essor *de certaines ambitions.*

Au moment où les États-Généraux s'assemblèrent, il visible que le Tiers-État, puissant par sa force numé et animé presque tout entier des mêmes sentimens d' lité contre la monarchie, poursuivrait ardemment ses ava en marchant d'un pas ferme vers la conquête des lil nationales, que le Roi se proposait de concéder sans trainte, mais que l'on ne voulait pas devoir à la magnan du monarque. Si, malgré le doublement du tiers, les de l'assemblée se fussent faits par ordre et non par on pouvait encore peut-être opposer des bornes au to révolutionnaire qui bientôt allait déborder. Monsieur, la tactique le fit survivre au parti d'Orléans qu'il comb par ses meneurs, en même temps qu'il minait sourde les bases de la légitimité, se montra partisan de la vérific des pouvoirs en commun. Ce travail ainsi préparé lui blait propre à confondre *en une seule couleur les nuance existaient dans l'opinion, à réunir les trois ordres en un sentiment.* « Je pouvais me tromper, avoue-t-il bénévolen mais du moins, mes intentions étaient bonnes.» En s'expri ainsi, dans le quatrième volume de ses mémoires, Louis X ne songeait plus qu'il avait écrit dans le troisième : « constamment été l'ami d'une liberté sage ; et c'est n le double vote qui a causé toutes nos infortunes qu *réunion dans une seule assemblée des trois ordres. V d'où le mal est venu.* » Qu'était-ce donc que la vérific des pouvoirs en commun, sinon la réunion dans une chambre des trois ordres? Est-il étonnant que le Chât ainsi qu'il le déclare, retentit alors de plaintes su

intentions et ses opinions; qu'on répétât à qui voulait l'entendre, qu'il cabalait pour la régence, qu'il était le promoteur de la résistance du tiers, qu'il voulait le bouleversement de toutes choses. Ce langage est celui de l'histoire, corroboré par des faits qui en démontrent la juste application. La dame de qualité dans ses *Mémoires de Talleyrand*, nous cite une démarche mystérieuse de Monsieur, entreprise le jour où le Tiers-État se constitua en assemblée nationale, près de l'évêque d'Autun, pour essayer sur lui quelques moyens de séduction. Je laisse parler Talleyrand:

— «S. A. R., dès que nous fûmes seuls, ne sortant pas de son rôle, me dit:» *qu'elle s'estimait heureuse que le hasard m'eût placé dans son chemin*,» après cet exorde, dont ma franchise eût dispensé la sienne, elle me demanda où nous en étions parmi ceux de mon ordre, relativement au grand cheval de bataille de la vérification des pouvoirs.

— «La majorité, dis-je, pense comme la noblesse: mais d'un moment à l'autre elle peut se disloquer.

— «Et comment, repartit le Prince, qui pesait mes paroles?

— «Oh! très-facilement; que cinq ou six évêques se prononcent, et cent cinquante curés les suivront:

— «Oui! mais Monsieur, il ne s'en présentera pas.

— «Alors, me rappelant le vers de Tancrède je le débitai:

Il s'en présentera, gardez-vous d'en douter.

— «Qui, vous peut-être?

— «Moi, Monsieur, le premier, et en bonne compagnie, je vous assure: car je ne partirai qu'avec MM. de Vienne, de Bordeaux, d'Aix, de Chartres, de Rodez.

— «Vous allez les nommer tous: au reste, Monsieur d'Autun, j'ai voté aux notables pour le doublement du tiers, et aujourd'hui j'approuve la réunion des ordres vérifiés en commun; elle a plus de solennité et présente une

garantie plus imposante; *je désire que mon opinion soit connue.*

— «Elle le sera, Monseigneur.

— «Ah! si le roi m'eût donné sa confiance, on n'aurait marché que la loi à la main; j'aurais détruit la corvée, l'impôt du sel, toute gabelle et aides; la tolérance eût régné dans le royaume, et j'aurais rendu aux protestans l'équivalent de l'édit de Nantes; je voudrais que le tiers eût ses places dans l'épiscopat, l'armée, la magistrature, oui, je le répète, si j'avais le pouvoir, la nation qui m'ignore, près de laquelle on me calomnie, me connaîtrait mieux.

— «Plût à Dieu, Monseigneur, m'écriai-je, que le roi pensât comme Monsieur!

— «Mes idées ne seront jamais les siennes, il y a près de lui *une personne*...... des personnes qui l'égarent souvent. *Dans une régence* on peut plus facilement accomplir le bien, que n'adopte pas un monarque absolu qui se défie de ses plus francs conseillers.

«A cette phrase que l'excellent prince débita avec une indifférence à faire peur, tant elle était profonde, je m'écriai mentalement: voilà un excellent frère qui, dans l'intérêt de son neveu, rêve son frère ou mort ou démis; cependant je compris qu'il fallait répliquer; je le fis en termes généraux qui ne m'engageaient pas: tout-à-coup S. A. R. me regardant entre les deux yeux, me dit:

«Il y en a qui portent le Duc d'Orléans à la couronne, ces Messieurs font bon marché de mes droits, de ceux de mon frère d'Artois, et des branches d'Espagne, de Naples, et de Parme.» puis je le vis manoeuvrer autour de moi, dans le but de m'attirer à son service; mais le temps n'était pas venu où par deux fois je me livrerais à son ingratitude. Ne voulant pas l'irriter, le redoutant encore, car qui alors à un jour quelconque, pouvait ima-

»giner la position du lendemain? Je fis montre d'admira-»tion pour ses vues, je parus être charmé de l'aider à les »accomplir; et, à mon tour je travaillai si bien que, pen-»dant quinze jours au moins, il s'en alla, certifiant à ses »intimes que je m'étais rallié à lui.»

Un tentative de cette nature fut exercée, dans le même temps, sur la personne de Mirabeau. Louis XVIII dont un tissu de mensonges forme la base d'une justification impossible, colore cette démarche d'un vernis de dévouement pour le Roi, en falsifie la date, et en dénature le motif. Dans *le Recueil de ses Soirées*, il la reporte adroitement vers la fin de l'année 1789, après les journées des 5 et 6 octobre, et le départ du Duc d'Orleans pour l'Angleterre, tandis qu'elle eut lieu au commencement de 1789, avant la réunion des trois ordres dans une seule chambre, au temps où il cherchait à se faire un parti au sein de l'assemblée nationale. Sa dissimulation répand une grande clarté sur les faits qu'il déguise, en dévoilant sa pensée secrète d'alors; je dois donc la faire ressortir, car l'homme de bien, fort d'une conscience irréprochable, conserve toute la dignité de l'innocence et ne la compromet pas par le mensonge. Ecoutons-le:

«Je fus un de ceux, qui comprirent de bonne heure l'ascendant que Mirabeau prendrait sur la révolution. Cet homme extraordinaire qui nous a fait tant de mal, *et dont la mort est survenue au moment ou il allait nous servir*, en finit avec la vie fort à propos, je crois, dans son intérêt privé..... On l'aurait eu à bon marché *dans le principe*, mais alors *on le dédaignait* et il était méprisé..... Quelque grand qu'il ait été, cet homme m'a toujours répugné; je reconnaissais ses talens, mais j'ai eu horreur de ses principes. Tout comme un autre, je fus curieux de le voir de près, et la conversation que nous eûmes ensemble ne me fit pas changer d'opinion. *C'était peu après les événemens d'octobre*, lorsque nous étions dans

notre prison d'honneur, le roi aux Tuileries et moi au Luxembourg : le marquis de Montesquiou n'avait pas encore rompu complétement avec moi ; je voyais beaucoup d'ailleurs *un ami* particulier de Mirabeau, et ces deux personnages ne cessaient de me parler de leur grand homme, de leur héros. Je les laissais s'enthousiasmer, ne leur disant pas tout ce que je pensais à part moi ; à force pourtant de leur entendre répéter que ce Samson moderne pouvait *seul* à son gré *perdre* ou *sauver* la monarchie, je leur dis un jour :

— « Mais que veut-il faire, quel est son but intime, en savez-vous quelque chose, Messieurs ?

— « Ah ! dit l'un, on l'a si maltraité.

— « Oh ! reprit l'autre, on le déchire avec tant d'acharnement.

— « Nous ménage-t-il, répliquai-je à mon tour ; se gêne-t-il pour nous accabler ? voyez son alliance avec le Duc d'Orléans ?

— « Elle est rompue, me fut-il répondu. La détermination que le Duc a prise de s'en aller en Angleterre a indigné Mirabeau.

— « J'aurais, dis-je, quelque curiosité à me trouver en présence de cette crinière de lion.

— « Cela est facile, répondit le Marquis de Montesquiou, et si Mirabeau sait le désir de Monsieur, je suis persuadé qu'il se hâtera de le satisfaire.

« L'ami parla dans le même sens ; *sans trop savoir pourquoi*, je consentis à ce qu'on me mît en présence de ce personnage ; toutefois *mon arrière-pensée était de le sonder dans l'intérêt de mon frère* et du gouvernement, et de voir s'il serait possible d'en tirer quelque chose de bon. J'acceptai donc la proposition, et un jour fut pris à cet effet. Ces Messieurs me quittèrent pour se rendre directement chez Mirabeau, m'assurant encore qu'ils me l'amèneraient. *Je ne crus pas devoir apprendre au Roi et à*

ma belle-sœur la démarche que je hasardais dans leur intérêt. J'ai toujours remarqué que ces confidences, faites à l'avance, paraissent souvent *suspectes* à ceux auxquels on les fait, surtout lorsqu'eux-mêmes peuvent avoir sur ce point des pensées divergentes et particulières; tandis qu'on approuve d'ordinaire ce que le succès a couronné.

«Peu de jours après, un billet de *l'ami* de Mirabeau me prévint que celui-ci irait le lendemain au soir faire une visite à mon grand-écuyer: je compris ce que signifiait cet avertissement, et me tins prêt et réellement sous les armes; j'attendis l'ennemi de pied ferme. Il fut exact au rendez-vous; *son ami et Montesquiou me le présentèrent*, et les premiers complimens épuisés, se retirèrent, ainsi que nous en étions convenus.

— «Eh bien! Monsieur, lui dis-je, comment vont les travaux de l'assemblée? et des affaires du royaume, qu'en pensez-vous maintenant?

— «En vérité, dit-il, si l'assemblée avance, c'est plutôt par sauts et par bonds que régulièrement. Quant aux affaires, elles iraient bien si on voulait qu'elles n'allassent pas tout de travers. (Je passe des détails inutiles). Le Roi doit changer de conseil, il devrait appeler auprès de lui, en choisissant bien, les hommes que l'opinion publique lui recommande. ....

— «Je repartis: le Roi s'il veut un autre conseil, peut le trouver dans sa famille.

— «Il ne le prendra pas là, Monseigneur; jamais la Reine ne consentira, par exemple, à ce qu'il vous accorde toute sa confiance.

— «N'a-t-on pas voulu, dis-je, pour détourner la conversation de cette pente, donner un lieutenant-général au royaume, aux environs du 14 juillet?

— «Et on aurait fait là une belle oeuvre! Il est vrai que cette mesure a été délibérée, qu'on a poussé celui qu'elle

concernait, à aller en avant; il est resté en arrière, et désormais il ne retrouvera plus l'occasion perdue.

— « Je fus épouvanté de l'audace de cet aveu, ce qui me contraignit à repartir: Eh! Monsieur le Comte, n'est-ce pas un acte de félonie?

— « Ce sera tout ce que Monseigneur voudra: nous sommes à une époque où de pareils motifs d'accusation seront communs.

— « Vous étiez de l'intrigue?

— « Pourquoi pas? de quoi étais-je redevable à la cour? L'homme en question pouvait servir d'instrument à ma vengeance. Fi! du vilain! je n'en veux plus.

— « Je crus alors pouvoir attaquer *la question importante*. Tout cela, dis-je, me témoigne que vous avez consenti à marcher à la suite de quelqu'un, et si *l'on vous offrait un meilleur* chef? Je m'arrêtai, c'était à lui de m'entendre; mais à ma grande surprise, il compléta la phrase, *comme j'étais loin de m'y attendre*.

— « Je n'en voudrais pas., repartit-il, *je veux servir le roi et le pays*, mais avec une pleine indépendance, *sans relever de personne*, sans concourir à l'exécution d'un plan que je n'aurais pas formé; *je ne me soucie nullement de travailler pour un tiers-parti*.

— « Et qui vous en parle, Monsieur, repartis-je avec un mouvement de juste colère, pensez-vous que je vous proposerais *ce que le roi n'approuverait pas? C'est pour lui qu'on agirait, oui, dans son intérêt seul, et je m'étonne que vous ayez pris ainsi le change; votre perspicacité aurait dû vous en détourner*. Mirabeau se permit un sourire si *impudent* que j'en fus vivement choqué. J'écoutais avec dépit ce qu'il appela une explication, et puis, à mon tour, répondant: — j'espère, Monsieur, que vous prouverez dans l'assemblée vos bonnes intentions; je ne voulus pas pousser plus loin un entretien où, réci-

proquement *on* ne s'entendait pas, et saluant le Comte de Mirabeau, je le congediai.»

Si nous n'avions pour guide de la vérité que les paroles cauteleuses de Monseigneur, elles ne sont pas tellement énigmatiques, qu'on ne puisse au travers, deviner le mot qu'il nous cache. Mais l'autorité de l'histoire vient au secours des intelligences difficiles.

«Monsieur, rapporte l'auteur des *Souvenirs et Mémoires*, instruit des mouvemens que le Comte de Mirabeau se donnait dans l'assembleé du Tiers, voulut causer avec lui. La rencontre n'eut pas lieu dans l'appartement du Prince, mais chez *M. d'Avaray*, qui avait engagé Mirabeau à se rendre un soir chez lui. Monsieur arriva comme par hasard, alors M. d'Avaray s'adressant à Mirabeau, lui dit: «Voici »le Comte de Lille qui entre, vous le connaissez certainement?»

«Mirabeau ayant aperçu S. A. R. répondit avec beaucoup de grâce, «Eh! qui ne connaît pas le plus spirituel et sans doute le plus sage de tous nos jeunes Seigneurs? Cependant, M. le Comte, il me semble qu'il y a du danger pour moi à me trouver en sa présence, il ne doit pas m'aimer, et mes amis pourraient craindre que je ne me laisse entraîner au plaisir de me rapprocher de lui.

«Monsieur sourit à ce compliment délicat.» «Je ne hais »ni n'aime encore, répondit il, un homme supérieur que »je voudrais voir seulement dans une autre voie, mais je »voudrais apprendre de lui *pourquoi* le Tiers-État insiste avec »tant de tenacité *pour la vérification* en commun?

— «Parce qu'à cette formalité, M. le Comte, est attachée »*toute son existence*, parce qu'il ne peut rien être, ni rien »faire de bien si l'on n'opine pas en réunion générale. »La division en trois chambres ne produira que du mal, »surtout dans la circonstance actuelle; nous sommes dans »un moment de crise, nous nous querellons sur le bord

»d'un volcan prêt à faire son éruption; il faut se hâter de »terminer quelque chose, car dans quelques mois peut-être »il ne serait plus temps.»

«La conversation s'engagea, Monsieur eut l'air d'être profondément indifférent à tout ce qui pouvait arriver.» *Je ne puis qu'être soumis*,» répéta-t-il à diverses reprises.» «Monsieur le Comte, lui dit Mirabeau avec une respec»tueuse gaîté, vous me parlerez tant de votre soumission »que vous me forcerez à croire que vous craignez d'y »manquer.»

«Ceci frappait trop directement au but pour ne pas déplaire au prince; il se leva et partit, laissant Mirabeau dans le salon. Le Comte d'Avaray en rentrant, se plaignit à celui-ci du propos qu'il venait de lâcher, et qui, avec raison, paraissait avoir fâché S. A. R.

«Ma foi, répliqua Mirabeau, je ne suis ici qu'en passant »et je m'y donne mes coudées franches, tandis que vous, »qui vivez à la cour, ne pouvez vous y soutenir que par »la flatterie. Je n'aime pas que *l'on finasse* avec moi, ceux »qui vont *droit au but* me semblent préférables.» Il ajouta encore quelques paroles passablement insolentes, et il s'en fut raconter à ses amis ce qui venait de lui arriver. On remarqua dès ce moment que Monsieur redoubla de démonstrations patriotiques, et pourtant qu'il montra en même temps une sorte d'éloignement pour Mirabeau. Il s'opposa plus tard, et de toutes ses forces, à la proposition qui fut faite à Louis XVI, d'appeler cet homme d'état dans son conseil. Mirabeau jugeait bien sa position à l'égard de son Altesse Royale; car un jour en parlant de ceux que charmerait sa mort, qu'il ne croyait pas si prochaine, il disait. «*Je mets* »*en tête* Monsieur, nous nous apprécions réciproquement.»

A la suite de ces préliminaires qui ne laissent rien d'équivoque sur les plans mystérieux du Comte de Provence, il parvint néanmoins à se faire un parti dans le Tiers-État,

en entretenant d'intimes relations avec beaucoup de membres mieux disposés que Talleyrand et Mirabeau, et notamment avec Robespierre. Avant d'établir ce dernier point d'une manière irrésistible, il est bon de faire connaître comment Louis XVIII a imaginé de se blanchir d'une pareille inculpation.

« La cabale, dit-il, suivait son système de cajolerie envers »la noblesse, de dédain et de mépris envers le Tiers et les »curés; je m'étais prononcé pour une autre règle de con- »duite, et dans *l'intérêt de la monarchie*, j'attirais chez »moi, et chez Madame ce qu'on appelait au château la »roture boursoufflée. Plusieurs députés, qui depuis acquirent »une triste célébrité, se firent présenter dans ma maison, »où je les reçus bien, n'ayant pas la prescience divine; je »citerai dans le nombre, Robespierre, Barrère, Pétion, »Couthon, Chaudron-Rousseau.»

« *Le premier* me parut doué d'un esprit ferme et rusé. »Je crus lui reconnaître une qualité précieuse, celle de ne »pas faire de la politique pour de l'argent. Il était impos- »sible de découvrir alors sous ses formes polies et gracieuses »même dans la recherche de sa parure, le démagogue fa- »rouche qui depuis versa des torrens de sang; bien que je »croie indigne de me justifier de l'intimité qu'on a pré- »tendu que j'avais eue avec Robespierre, je veux rétablir »les faits sous leur véritable jour. En effet, a-t-on jamais »vu cet homme m'accompagner quelque part? L'ai-je invité »à des soirées d'intérieur ou à ma table? Non sans doute. »Il venait chez moi avec ses collègues et à des heures »publiques. Peut-être est-il entré deux ou trois fois, le »matin, dans mon cabinet, soit pour me solliciter en faveur »d'un de ses mandataires, soit *pour me communiquer quel- »que résolution* de l'assemblée; car je puis affirmer que »pendant quelque temps, il a manifesté en ma présence »d'excellentes intentions parfaitement en harmonie avec les

»désirs du Roi et les miens, quoique contraires à ceux de »la société Polignac.

»*Plus tard et quand la Reine ne voulut plus de mes* »*conseils*, Robespierre jaloux de la popularité de Mirabeau »*s'écarta de la ligne que je lui avais tracée*, et cessa »de me voir. Dès-lors tous mes rapports furent rompus, »et j'atteste que jamais ils ne se renouèrent depuis, à par- »tir de ce moment. Quant à l'odieuse accusation dont on a »osé me flétrir en prétendant que j'avais employé Robes- »pierre dans mes intérêts particuliers, et que depuis ma »rentrée, *je pensionnais sa soeur* afin *d'acheter son si-* »*lence*; je l'abandonne au mépris de tous les gens de bien. »*Mademoiselle Robespierre avait une pension en vertu* »*d'une loi de l'état; et pour la lui ôter*, il fallait une »loi contradictoire; mais plutôt que de reconnaître ce fait, »on a préféré m'outrager indignement.»

La vérité qui résulte de ces paroles fallacieuses, c'est celle-là même que veut combattre Louis XVIII. Cet homme qui se vante de respecter la légalité, pour continuer une pension à la soeur du plus grand scélérat qui ait jamais respiré l'air de cette terre; à la soeur de l'assassin du Roi, de la Reine, de Madame Elizabeth, et de tant de milliers de victimes dont la tête tomba par son ordre; cet homme ne se fera pas faute d'illégalités, de basses intrigues, de crimes même, pour supprimer l'existence de son neveu et empêcher la reconnaissance de Louis XVII. Toujours est-il que ce système de défense, maladroit palliatif, confirme que le frère de Louis XVI dût avoir un secret motif, bien impérieux, pour ne pas rougir d'attacher son nom à un acte *d'exception si honorable* pour *Mademoiselle Robespierre.*

Le duc d'Orléans, voulant en 1815 se justifier auprès du Roi de certains actes qui laissaient planer des doutes sur sa fidélité, et surtout d'une lettre à double signification qu'il avait écrite, Louis XVIII lui répondit: —

Monsieur le Duc, il aurait mieux valu ne pas l'écrire, que d'être aujourd'hui contraint de la justifier: ce sont de ces fautes qu'on explique et dont on ne se blanchit pas. — Louis XVIII comme son cousin, voulut expliquer, mais il ne se blanchit point.

L'histoire va répondre d'une manière précise, et à la fois bien accablante pour l'hypocrite narrateur.

« Il arriva qu'un jour, raconte Touchard-Lafosse dans ses » *Chroniques des Tuileries*, Madame la Comtesse de Ségur » apprit que la nourrice du *dernier Dauphin* et celle *de* » *la duchesse d'Angoulême*, vivaient dans une profonde mi- » sère; la révolution ne s'était pas crue tributaire de recon- » naissance à leur égard, et cela se conçoit; mais elle eût pu, » sans déroger à son principe, se montrer humaine envers deux » êtres souffrans. La femme du grand-maître des cérémonies » sollicita, pour ces deux nourrices, les bontés de l'empereur; » elle réussit au-delà de ses voeux, Sa Majesté accorda une » pension à chacune. »

« Ici nous ferons une excursion momentanée sur les temps » de pieuse restauration: l'ordre chronologique en souffrira; » mais nos lecteurs y gagneront un rapprochement curieux. Lors- » que Louis XVIII fut parvenu à régner un peu plus réellement » qu'il ne régnait à Mittau ou dans sa solitude de Hartwell; » quand il put *alimenter son existence royale* par des re- » venus plus directement perçus *que ceux* qu'il *avait reçus* » *long-temps de Napoléon par l'entremise de M. d'André*, » il se fit présenter un matin la liste des pensions *et* raya » *de sa main celles accordées par l'usurpateur aux nour-* » *rices de feu son neveu et de sa nièce*; *par contre*, » Sa Majesté *rétablit ou conserva* les pensions faites *à la* » *soeur de Robespierre* et à *quelques terroristes vétérans:* » les actions des hommes sont grosses quelquefois de leurs » secrètes pensées. »

Quant à l'excuse que présente Louis XVIII, afin de se faire

pardonner sa liaison avec Robespierre, elle n'est pas plus admissible, car le député aux formes gracieuses, se mit avec ceux de son ordre en état de révolte contre la royauté, dès l'ouverture des États-Généraux, où la volonté du peuple, qui se formula par le serment du jeu de paume, s'annonçait révolutionnairement comme ne devant céder qu'à la force des baïonnettes. Il n'était donc pas nécessaire alors d'avoir une prescience divine, pour deviner ce que l'avenir révéla. Déjà Pétion et d'autres députés du Tiers, cajolés par Monsieur, faisaient, de l'aveu de S. A. R., une cour assidue au Duc d'Orléans, qu'elle savait être résolu à faire cause commune avec les ennemis de la famille royale. Robespierre, en arrivant à Paris, ne déguisa point ses desseins criminels, et s'il eût été animé de bonnes intentions, tout porte à croire qu'il n'aurait pas obtenu la confiance du Prince, qui ne cessa jamais de le voir, la plupart du temps, il est vrai, avec mystère. En ce qui touche Robespierre, pour fixer son opinion; on trouvera ici et ultérieurement des documens historiques dont l'exactitude ne sera pas contestable. L'auteur des *Mémoires et Souvenirs*, témoin des événemens qu'il rapporte, nous le fait connaître depuis son point de départ, jusqu'au jour où, voulant s'imposer à la France en qualité de dictateur, sous le bon plaisir de l'Angleterre, ainsi que je l'ai déjà dit, l'échafaud rompit la trame de ses abominations.

«Je vis entrer un jour chez moi, M. de Robespierre, dit l'auteur; sa piètre mine était riante, son oeil brillait de satisfaction; il m'embrassa cordialement.

«Eh bien, me dit-il, me voici membre des États-Généraux! Ils n'ont pas voulu se servir de moi au château, ni me placer parmi leurs amis; voyons ce qu'ils penseront, lorsque je me serai rangé en tête de leurs adversaires.

«Bon, lui répondis-je, êtes-vous rancuneux à ce point? Mon ami, nous sommes quelques-uns qui avons notre for-

tune à faire, et nous savons parfaitement qu'elle se fait avec plus de facilité quand on sait faire peur, que lorsque l'on rampe. Ainsi vous venez dans des intentions hostiles? Oui, très hostiles jusques au moment où l'on me mettra en position de faire une paix honorable, et je ne suis pas le seul dans ce cas. . . . . .

« Le jour de l'ouverture des États-Généraux, je disais à Robespierre: je crains que vous ne vous fassiez quelque mauvaise affaire qui vous tracassera après les États-Généraux.— Bon! que cela ne vous inquiète pas. Dieu aidant, nous mêlerons si bien la fusée qu'il leur faudra du temps pour la débrouiller. . . . . .

« Lors du repas des gardes-du-corps, où j'avais été entraîné par des dames, m'étant séparé d'elles, au milieu de la confusion, et pour mieux observer cette bacchanale sentimentale, je montai à la dernière galerie: là je rencontrai à demi-cachés derrière une colonne, deux personnages, l'un de ma connaissance intime, Robespierre, et l'autre que je voyais pour la premiere fois, Marat.

« Robespierre me reconnut, que faites-vous ici, me dit-il? vous venez de prêtez un serment de mort; vous portez à votre chapeau la marque du carnage; savez-vous qu'un tel acte est séditieux? Ce propos si peu en harmonie avec ce que je venais d'entendre, me frappa d'autant plus vivement. Je suis venu ici par hasard, répondis-je; et alors, ajouta Marat, en se mêlant à notre conversation, Monsieur, se voyant dans cette forêt, s'est mis à hurler avec les loups. Mais patience, rira bien qui rira le dernier. Je voudrais qu'on pût me dire combien, dans deux ans d'ici, il restera de ces têtes extravagantes sur ces épaules qui semblent lasses de les porter?

« Il y eut quelque chose de si atroce dans l'inflexion de sa voix, de si épouvantable dans le jeu de ses traits, que je frémis involontairement en l'entendant parler ainsi; et, quoique je ne le connusse pas, je ne pus m'em-

pêcher de lui répondre ; songez à ce que vous dites, Monsieur, et en quel lieu vous le dites. Je ne sais s'il eut peur, mais il me répondit presque effrayé : Vous avez raison, la place n'est pas tenable ; bon soir, Messieurs, et il sortit.

« Voilà, dis-je à Robespierre, un compère à bonnes pen-» sées ; on ne prétendra pas qu'il voit l'avenir couleur de » roses. »

— « Il le voit *couleur de sang*, comme *il doit être*, répondit Robespierre. — Quoi ! vous aussi ? — Ne voyez-vous pas que la cour agit sans aucune bonne foi ? Elle nous trompe, elle nous joue. — Le Roi pourtant ? — Eh bien ! le Roi peut avoir des intentions excellentes ; à quoi serviront-elles, si sa faiblesse met obstacle à leur exécution ? Il faudra en finir avec tous ces gens-là, et si vous voulez m'en croire......?

« Il n'achèva pas, car ayant jeté autour de lui un regard scrutateur, il aperçut plusieurs gardes-du-corps qui venaient nous inviter à partager leur enthousiasme. Robespierre n'avait pas de cocarde blanche, force fut à lui d'en accepter une et même avec des démonstrations de contentement, car ceux qui la lui offraient étaient exaltés à un tel point qu'un refus lui aurait attiré une affaire désagréable. Ils étaient gens à le précipiter dans le parterre, pour peu que son royalisme eût paru douteux. Allons-nous-en, ne tarda-t-il pas à me dire, il fait ici très chaud ; j'ai besoin de respirer en plein air.

« Je partis ; nous descendîmes sur la place d'armes, là il arracha sa cocarde blanche avec un mouvement de dépit, et ne put s'empêcher de s'écrier : Ils me le paieront cher ! En effet, on sait de quelle manière il a puni ceux qui, à ce moment, n'avaient pas l'intention de l'offenser personnellement ; il me quitta pour se rendre à l'assemblée, et moi, je rentrai chez mon oncle....

« J'allais de temps en temps me promener au *Luxembourg*, et souvent je rencontrais Robespierre rôdant dans

ce quartier. Un soir que j'allais faire une visite au Comte d'Echerny, je vis ce député en lévite, en chapeau rond, *s'introduire* presque furtivement et d'un air mystérieux, *dans la cour du petit Luxembourg;* cette circonstance me surprit, je me promis de tirer la chose au clair, et pour cela je demeurai dans la rue. J'eus la constance de faire ainsi le guet pendant près d'une heure, enfin celui que j'attendais sortit. Je marchai droit à lui, comme si j'avais passé là par hasard.

«Eh! d'où venez-vous donc? lui dis-je, je ne vous savais point en accointance avec les gens de cette maison.» Il parut fâché de la rencontre, et peu disposé à me dire la vérité; il prétendit être venu au Luxembourg pour parler au Comte d'Avaray en faveur d'une pauvre femme d'Arras qui sollicitait une pension de Monsieur. Je ne puis rien obtenir, poursuivit-il et il me faudra *reparaître* devant ce monde-là *dix ou douze fois* peut-être encore.

«Je compris que je le désobligerais en ayant l'air de ne pas le croire. Je lui dis où j'allais, il voulut m'accompagner, et nous nous séparâmes après avoir parlé longuement dans la rue.

«Le lendemain, je revis Robespierre; il n'était pas seul. Deux acolytes dignes de lui l'accompagnaient; Fabre d'Eglantine était l'un et Camille Desmoulins l'autre. Robespierre ne m'évita pas, il vint à moi le sourire sur ses lèvres, tandis que son oeil sévère me recommandait de me taire sur notre rencontre de la veille; je le rassurai aussitôt par un regard, et nous entamâmes à nous quatre une singulière conversation. Ils voulaient forcer la reine à sortir de la France. Camille Desmoulins prétendait faire signer à cet effet une pétition par un nombre immense de citoyens.

»Et pourquoi ne ferions-nous point partir avec elle, dit »ensuite Fabre d'Eglantine, Monsieur, dont la présence à »Paris ne me convient pas? Celui-là, croyez-moi, donne

»aussi de mauvais conseils à Louis XVI, et comme il est »plus habile, il sait mieux cacher son jeu. Mais, s'il quit- »tait le royaume, repliqua Robespierre, le Duc d'Orléans »en profiterait; le veux-tu pour Roi? Je n'en veux d'au- »cune espèce, dit Fabre, et je voudrais voir pendre tous »ceux qui entourent les Princes, *sans oublier* ceux qui leur »donnent des conseils secrets.»

«Ici je vis Robespierre tressaillir; une sorte de rougeur parut sur sa figure, il lança sur Fabre et à la dérobée un regard qui me parut significatif, et qu'il reporta ensuite sur moi, mais ce regard scrutateur ne put lui rien apprendre, j'avais eu le temps de me préparer à le soutenir; je quittai peu après ce trio, déjà voué à l'échafaud, l'un de ses membres devait bientôt envoyer les deux autres au supplice et ne pas tarder lui-même à les suivre.»

L'écrivain que je cite, et dont la plume impartiale ne laisse rien à désirer sur les témoignages qu'il nous donne, émigra avec son oncle. Quelque temps avant son départ ayant été faire une visite à Mirabeau, ce dernier le questionna sur ce que faisait son oncle, et lui demanda pourquoi ni l'un ni l'autre, ne se mêlait plus de ce qui se passait au château des Tuileries.

— «Mon oncle est en pleine disgrâce, dit-il, et par conséquent on ne m'emploie plus.

— «Cela ne m'étonne pas,» me répondit Mirabeau, «il a un ennemi acharné dans *un homme* qu'il servait na- »guère avec autant de chaleur que de fidélité. *Monsieur* »le voulait pour lui, votre parent a voulu être au Roi et »*le Prince* n'aura pas manqué de lui servir un plat de son »métier. *Celui-là* ne m'aime guère et *je suis assuré qu'il* »*travaille de son mieux* à détourner le Roi de m'employer »ostensiblement. Mais patience, il n'est pas où il croit être »et nous pourrions bien lui faire oublier *son projet de* »*régence*, par la nécessité de prendre la fuite.

« Mirabeau comme tous ceux qui s'imaginent qu'on leur en veut, et qui détestent ceux qu'ils soupçonnent leur être opposés, supposait à *Monsieur* des desseins que sans doute il n'eut jamais. La colère le rendait injuste, il plaçait *ce Prince*, bien à tort, certainement, *à la tête* d'un parti ayant les mêmes plans que *celui d'Orléans*, et tendant au même but, *celui d'enlever la couronne au malheureux Louis XVI. Savez-vous*, me disait-il à ce sujet, *que votre Robespierre travaille dans ce sens*, ou plutôt, *qu'il joue S. A. R.* en lui promettant, comme dit le proverbe, plus de beurre que de pain. Je me méfie singulièrement de ce chafouin, non que je le craigne à la tribune, mais il serait dangereux la nuit au coin d'une rue, ou *à table*, si *l'on buvait à côté de lui*. Je me récriai contre une telle insinuation. Laissez- le faire, ajouta Mirabeau, *lui-même prendra soin de me justifier* : je connais les hommes et je devine ce dont ils sont capables.

Le pair de France fit un voyage à Coblentz, son oncle avait été chargé par la Reine de sonder les intentions de Monsieur et de connaître ce qu'il prétendait faire, s'il rentrait triomphant ; voici son récit :

« Ce point ne put jamais être bien éclairci ; Monsieur donna toujours des réponses générales, il se renferma dans un profond respect pour le Roi, ce qui en résultat ne voulait rien dire. Je fus presque mêlé dans les négociations ; Monsieur à qui j'avais été faire ma cour en public, me fit dire par mon oncle de venir le trouver un matin.

« Je ne manquai pas le rendez-vous ; le Prince déploya une grâce extrême et beaucoup de gaîté ; il me demanda si je ne regrettais point Paris et les personnes que j'y avais laissées ? Monseigneur, répondis-je, c'est avec regret que je les vois exposées à la tempête révolutionnaire. Mais *dans le nombre*, dit-il, toutes ne sont pas très-royalistes ; *il en est* qui n'ont rien à redouter de la colère aveugle du peuple, et

celles-là sont non moins que les autres dans votre intimité.

« Ce propos me fit *deviner* sur-le-champ pourquoi S. A. R. m'avait appelé devant elle. Je lui répondis sans hésiter que quelque temps avant mon départ, j'avais rompu tout commerce avec ceux dont je suspectais les sentimens (Robespierre.) Ce n'était point la vérité: mais je crus devoir parler ainsi, afin de couper court à des *négociations* dans les quelles on aurait peut-être cherché *à me mêler*. Le Prince me parut fâché de ma réplique; il *hésita* un moment, puis il me dit *presque en rougissant: nul ne vous a donné de lettre pour moi ni ne vous a chargé de le rappeler à mon souvenir?* — Non, Monseigneur. — « On a singulièrement calomnié mes intentions et abusé de ma bonne foi. »

« Monsieur causa long-temps avec moi, je voyais *son dessein caché*, je me tins sur mes gardes, et je ne lui avouai rien de ce que *l'on m'avait appris*, ni *de ce que je soupçonnais.*

« De retour à Paris je vis la Reine qui me questionna sur ce qui se faisait à Coblentz, sur Monsieur en particulier, sur son attitude politique, et comme je lui disais, qu'il représentait d'une manière digne de sa naissance; « oui, répliqua la Reine, avec une sorte d'amertume, *il s'essaie à* faire le Roi. » Je compris par ces paroles que la défiance n'était pas éteinte dans ce coeur royal contre son beau-frère.....

« J'allai voir Robespierre; dans une première entrevue, il ne m'avait rien dit de Monsieur. Il fut plus communicatif à la seconde. Je ne me crois pas obligé de rapporter tout ce qu'il avança d'offensant contre S. A. R. *qui*, prétendait-il, *l'avait trompé sur tous les points*. Mais, lui dis-je, n'était-ce pas aussi un peu à charge de revanche? Il pourrait en être quelque chose, — alors pourquoi vous plaignez-vous? — Parce que si l'on aime à jouer les autres, on a honte d'avoir été joué soi-même. »

Il paraît que ces deux personnages jouaient entre eux

au plus fin, dissimulant leurs intentions secrètes, quoique d'accord sur les moyens de crimes préparatoires pour écarter les obstacles qui s'opposaient à la réalisation du but final que chacun se proposait personnellement, sans le communiquer à l'autre. A propos de Robespierre, le fait le plus hideusement remarquable dans sa vie, après la consommation de ses forfaits, fut sans contredit son projet de dictature, et l'offre que lui fit l'Angleterre de la main de la fille de Louis XVI ; ce ne sera donc pas un hors-d'oeuvre ni une longueur inutile, d'ajouter aux documens que j'ai déjà cités à cet égard, le témoignage d'un homme de l'époque qui, dans l'intérêt de sa conservation, ayant jusqu'au dernier moment entretenu des relations de bons procédés avec le forcené montagnard, s'est trouvé forcément jouer un rôle dans les négociations entamées avec le futur dictateur. Ce machiavélisme atroce qui dépasse tout ce que la politique peut inventer de plus dégradant dans ses conceptions immorales, établi désormais invinciblement, sera ma seule réponse à ceux qui, comme certaines rumeurs me l'annoncent, blâment la véhémence de mes accusations contre la politique étrangère. De nobles familles anglaises, dont je vénère les vertus, qui furent constamment à Londres la providence terrestre des royaux exilés, et auxquelles je paierai plus tard le tribut de haute admiration que méritent la grandeur d'âme et l'énergie d'un dévouement sublime à l'infortune, ces familles trop étrangères à la tactique des cours, pour croire à leur perversité, ne sauraient admettre les vérités de l'histoire qui flétrissent la marche du gouvernement Anglais dans ses rapports de nation à nation. Je conçois leurs justes susceptibilités, et je m'afflige de ne pouvoir respecter des opinions individuelles, dans une question de droit public, dont la saine appréciation m'est commandée dans l'intérêt du sujet que je traite. J'écris un ouvrage de conscience, et ma conviction, le

tableau de souffrances inouies que j'ai eu constamment sous les yeux, ne permettent pas que je cède à des considérations qui m'écartent du plan que j'ai dû adopter. La vie du Duc de Normandie a été tellement exceptionnelle, tellement au dehors des lois communes de la civilisation, pendant cinquante années d'une proscription contre laquelle aucun être de puissance n'a jamais voulu élever la voix et que par ce motif on regarde comme invraisemblable, qu'il m'a fallu remonter, pour expliquer cette méconnaissance, à des causes primitives que personne n'avait encore entrevues dans leurs rigoureuses conséquences. Ces causes ressortent des documens historiques; mais qui s'est donné la peine d'y arrêter sa pensée et de les approfondir? Ce que l'on étudie le moins, c'est l'histoire; on ne cherche point à y apprendre la connaissance de l'homme, á y démêler les rouages secrets d'une politique insidieuse; on lit pour s'amuser et de préférence des livres qui favorisent à tort ou à raison, la façon de penser du lecteur. S'agit-il, par un rapprochement de faits épars dans les pages de l'histoire, en comparant entre eux les auteurs qui ont écrit sur la même matière, de faire jaillir la lumière d'une investigation impartiale, c'est un travail que peu de personnes entreprennent. Et quand, par suite de cette étude rationnelle qui ne peut tromper dans ses résultats, les événemens vus sous toutes leurs faces, se déroulent tels qu'une opinion publique erronée ne veut pas les voir; quand, fort d'un concours d'autorités qu'on ne peut raisonnablement contester, on énonce des vérités que repoussent l'orgueil national, les préventions de l'amour-propre, les opinions politiques et religieuses d'une multitude moutonnière dans ses croyances, un sourire d'incrédulité, le sarcasme de l'ironie accueillent ces vérités déplaisantes; on ne peut pas croire à votre bonne foi, à la rectitude de votre jugement. Il est des faits dominans dans l'histoire de nos tourmentes révolutionnaires, d'une nature monstrueuse,

non moins que la suppression de l'orphelin du Temple ; ne pas y croire, fait honneur aux sentimens de l'honnête homme dont ils révoltent la conscience, mais n'en détruit pas la réalité. Au surplus je dois ici une explication pour qu'on ne prête pas à mes paroles un sens qui ne fut point dans ma pensée. On distingue en Angleterre deux autorités, celle du gouvernement, et celle des monarques ; deux nations, la nation politique et la nation privée. C'est la nation politique que j'attaque et non les individus qui, comme partout ailleurs, offrent un mélange de vices et de hautes qualités qui se lient à une question morale que je n'aborde pas. Dans les gouvernemens constitutionnels, et en Angleterre surtout où la constitution Anglaise est toute aristocratique, nous savons très-bien que la personne du Roi, rigoureusement inviolable, ne peut jamais être atteinte par la critique des actes du pouvoir. Personne plus que moi ne rend justice aux vertus publiques et privées qui rehaussèrent si éminemment la dignité royale de George III. Je me plais à dire avec Soulavie, qui a si bien représenté le mécanisme de la politique Anglaise, à l'égard de la France, que ce monarque dont la mémoire est chère à sa nation, ne fut pas l'auteur des maux que son gouvernement nous a faits, qu'il les déplora amèrement, et que s'il eût été dans son pouvoir de prévenir les crimes de la révolution ; certes, sa grande ame n'eût reculé devant aucun sacrifice pour le faire. Mais l'action ministérielle entravait la volonté royale ; la puissance constitutionnelle dirigeante, employa contre nous sa *double politique* que les historiens Anglais n'enrégistrent pas, et qui n'échappe point à la perspicacité des auteurs étrangers ; on ne saurait nier que ce gouvernement devenu si fort des concessions perfidement surprises aux autres, a ses agens ostensibles, pour la politique qui marche à découvert, et ceux occultes, qui, instrumens de la politique ténébreuse et souvent contradictoire avec les actes patens, sont soutenus

ou désavoués, suivant le besoin des circonstances. Le récit qui va suivre, vient comme une conséquence de ces observations :

« Le 1er Juin 1794, dit l'auteur des *Mémoires et Souvenirs*, il était onze heures du soir, lorsque Robespierre s'introduisit chez moi avec des formes mystérieuses qui me donnèrent beaucoup à penser. « Je viens vous voir un peu tard, me » dit-il, mais je n'ai pas dans la journée un moment dont je » puisse librement disposer ; les affaires publiques ne me lais» sent pas respirer, et certes, c'est se montrer fort désintéressé que » de travailler pour les autres avec une telle persévérance. »

« Je compris qu'il y avait quelque chose de caché sous ces paroles ; mais comme elles m'ouvraient une voie que le dictateur m'avait interdite jusqu' alors, je n'y répondis point, ne préjugeant rien de bien de cette nouvelle fantaisie. Je ne m'exprimai que d'une manière vague, de telle sorte que s'il avait un but secret, il fallait en venir à s'exprimer avec plus de franchise. Il me comprit ; car après avoir marché pendant plusieurs minutes dans la chambre, en ne m'entretenant que de ce qui formait la matière ordinaire de notre conversation, il s'arrêta en face de moi, croisa les bras, et me regardant fixement, « je vais bien vous surpendre, » me dit-il : « *l'Angleterre me propose la paix.* » — « A vous ! lui repliquai-je, sans pouvoir retenir une exclamation d'étonnement, est-ce à vous ou à la république ? » — « A moi » d'abord et à la république ensuite, » me dit-il d'une voix basse qu'il conserva pendant tout le reste de la conversation ; « *ce cabinet* me suppose un grand crédit, et se flatte que » je lui accorderai des conditions avantageuses, mais je ne » m'y fie guères ; au reste, on peut écouter ce qu'ils diront » sans pour cela s'engager à rien. » — « Sans doute » lui répondis-je, il n'y a qu'à les voir venir. Et comment savez-vous ses projets ? — « On a donné commission à Mr. Edward » Serton de me voir, de s'entendre avec moi, et d'agir en

» conséquence de ce que nous déciderions — « Qu'avez-vous
» décidé ? » — Rien encore ; je n'ai pas vu cet émissaire, je
» sais seulement qu'il viendra descendre chez vous, mon cher,
» si vous le voulez bien. — Chez moi, Maximilien, y songez-
» vous ? Ce serait horriblement me compromettre. — Est-ce
» que je ne suis pas là ? Que craignez-vous, lorsque c'est moi
» qui dirige l'affaire ? N'ayez aucune inquiétude, et demeurez
» persuadé que je ne vous abandonnerai pas. »

— « Mais pourquoi ce mystère ? Cet Anglais ne peut-il
» donc se loger dans un hôtel garni ? — « Non, il faut que je le
» voie avant mes collègues du comité de salut public ; il ne
» vient d'abord que pour moi : plus tard il arrivera pour eux. —
» Vous vous méfiez donc d'eux ? — « Je n'ai pas de plus
» grands ennemis ; mon influence les blesse ; les traîtres
» complottent contre moi ; oui, mon cher, le sévère Car-
» not.....

« Cette nuit, entre une et deux heures, Sir Serton viendra
» frapper à votre porte, vous le recevrez devant les gens de
» la maison et devant votre domestique, comme un de vos
» parents ou comme un ami d'enfance. Il parle le français
» sans accent, j'ai voulu quelqu'un qu'on ne pût soupçon-
» ner. »

« Je voyais à merveille que Robespierre, en voulant traiter
à l'insu de ses collègues, devait avoir une *arrière-pensée.*

« Voulait-il..... voulait-il entreprendre une manière d'usur-
pation, perpétuer son pouvoir ? La chose était plus probable ; ce
fut à cette conjecture que je m'arrêtai ; mais dans ce cas il
conspirait contre la république, et moi je devenais le confi-
dent et le complice de son ambition..... j'étais sous la puis-
sance du monstre.....

« Au coup d'une heure on frappa à la porte de la rue,
le portier ouvrit sur l'invitation de mon domestique, qui
introduisit chez moi deux individus, le maître Sir Edward
Serton, et le valet Harris....

« Le lendemain à neuf heures Robespierre parut, il ne me dit qu'un mot, et me demanda ensuite de le présenter à mon parent.....

« Je me réveillai tard. Auger me remit alors une lettre de *mon cousin*, qui me remerciait de mon hospitalité, prenait congé de moi, et me prévenait que je trouverais dans le secrétaire de sa chambre, dans un tiroir qu'il me désigna, une marque de souvenir de *son père*, mon oncle... c'était une montre de la plus grande beauté et enrichie de diamans ; le cadeau valait bien une dixaine de mille francs.....

« Ce brusque départ m'étonna. Vers le soir, Robespierre me fit dire qu'il m'attendait dans le jardin des Tuileries. J'allai le trouver ; il me dit :

« Savez-vous que les Anglais ont perdu la raison, ils » m'ont fait des propositions si extravagantes, que j'ai dû » croire, ou que leur cabinet est frappé de démence ; ou » qu'ils se flattent de me faire devenir fou.....

« Ils ne veulent en aucune manière de *Monsieur*, ils » ne l'aiment pas et ils s'en méfient ; ils ne veulent pas le » reconnaître pour régent ; il en a pris le titre, mais vous » savez que l'Autriche le lui a refusé, tant que Marie-Antoinette » a vécu, c'est moi qu'on veut avoir pour régent, sous la » suprématie *d'un bambin.* » — Comment ont-ils pu vous faire une telle proposition, quelles sûretés vous donnaient-ils ? Car enfin il vous en fallait. « — Oh, les offres déraison- » nables n'ont pas été épargnées, *ils prétendaient m'atta-* » *cher au jeune Roi par de tels nœuds, que je trouverais* » *à défendre ses droits un intérêt de famille.....*

— « Et vous avez décidé ? — Rien encore, on n'arrête » pas de tels actes en un moment, il faut réfléchir, exami- » ner le cas sous toutes ses faces.

» Ainsi vous ne savez que faire ? — Je suis fort embarrassé. — Et en renvoyant l'Anglais vous avez rompu avec le cabinet de Londres ? — « Oui et non ; on veut que je fasse une ten-

»tative, cela est difficile, j'ai peur de me compromettre, »tous les yeux sont fixés sur moi, on épie mes actions, on »interprête mes gestes, c'est une inquisition pénible à supporter. Cependant je verrai à frapper un grand coup, à »me montrer en public de manière à réunir les regards sur »moi.»

J'omets beaucoup de détails, me bornant à rapporter ce qu'il y a de plus substantiel. Cette scène se passa peu de temps avant le 9 thermidor. Robespierre se mit en évidence, comme le lui avait conseillé l'agent anglais. Le jour de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, il marcha en tête du cortège, avec l'attitude du chef de la république. Au retour de la cérémonie, effrayé de l'impression fâcheuse qu'avait produite son audace, épouvanté de lui-même, et voyant partout des poignards dirigés contre lui:

«Qui sait», disait-il à son ami, «si les Anglais ne se jouent »pas de moi. Je me méfie d'eux, parce que je les connais. — »Ainsi» lui répondit-il, «vos nouveaux projets sont....? — De »me venger des traîtres, s'écria Robespierre d'une voix aigre, »de les faire tous périr! Ils m'environnent, ils m'assiègent, »je les vois le jour, j'en rêve la nuit! — Il s'arrêta. Vous »êtes à plaindre. — Oui, fort à plaindre, et le diable emporte »*qui*, le premier, *m'a lancé* dans la voie où je suis. Je »lui ai bien rendu, j'en conviens, le mal pour le mal, car »je l'ai joué sous jambe; mais *sans lui!.... sans lui!....*»

Sans lui!.... ces derniers mots échappés comme un remords de la bouche du monstre, sont d'une effroyable énergie pour imposer silence à ceux qui vaudraient nier que Robespierre fût l'agent secret du Comte de Provence. Sans lui, sans le Comte de Provence, voulait-il dire, j'aurais peut-être été honnête homme! Sans lui!...... je n'aurais pas versé le sang royal; je ne me serais pas souillé de tant de crimes! Sans lui!.....je ne serais pas obligé de faire

abattre encore des têtes, pour consolider l'oeuvre de mon ambition qui ne s'est élevée qu'à l'ombre de la sienne que je trahissais ..... Après des paroles si affreusement révélatrices, la pensée s'arrête et l'on frémit d'horreur, car le frère du malheureux Louis XVI nous apparaît, se multipliant dans les moyens du crime, sous l'empire de sa passion dominante, comme un génie malfaisant pour sa famille. Reprenons-le maintenant à partir des États-Généraux, et continuons de suivre la marche des événemens:

«Le Tiers, dit Louis XVIII, persistait à vouloir *la vérification* en commun, et ne la demandait plus comme *une concession* pour perpétuer la bonne harmonie, mais comme une nécessité aux deux autres ordres de se réunir à *lui*, *seul véritable représentant* des *communes du royaume.*
« Cette doctrine perturbatrice prenait du crédit; elle se »propageait en dehors de l'assemblée, et il fallait toute »l'ignorance de ceux qui conduisaient le gouvernement pour »ne pas en apprécier *tout le danger. C'était le cas* de »terminer la querelle par une résolution énergique et sou»daine, avant que *le Tiers-État, mieux instruit de sa »force, ne la déployât tout-à-coup.*»

Nonobstant ces effrayans symptômes de bouleversement, malgré l'attitude menaçante du Tiers-État, Monsieur n'en continua pas moins ses liaisons avec un grand nombre de députés anarchistes; il n'en reçut pas moins dans son salon la minorité de la noblesse qui *penchait pour la réunion;* même après que les États-Généraux eurent cessé d'être une assemblée protectrice des droits de la couronne, pour se constituer assemblée nationale. Ce Prince qui voyait le danger de céder, intrigua pour amener la réunion et forcer Louis XVI à commander aux deux premiers ordres de se soumettre aux volontés du peuple.

«Dès lors, dit-il ingénuement, les rumeurs les plus absurdes » et les plus improbables circulèrent sur mon compte; on atta-

»cha mon nom et mon influence à chaque acte de résistance »du Tiers; on me fit l'honneur de me créer chef d'un »parti, *lorsque je n'avais d'autre désir que de servir le »Roi.* Certes, mon innocence était irréfragable, et néanmoins »on parvint à exciter des soupçons dans l'esprit des ministres, »à inspirer au Roi une sorte de défiance contre moi. De *pa-»reilles calomnies* ont bientôt des échos; le peuple de Paris »se figura aussi que je conspirais, cependant doué d'un »sens plus droit, il m'accusa d'agir, *non dans mes intérêts, »mais dans ceux du Roi. Ce fut l'unique cause de l'in-»culpation qui me fut faite d'avoir comploté d'intelligence »avec le Marquis* de Favras. Je fournirai, lorsque je serai »à cette époque si pénible de ma vie, des renseignemens »qui, je l'espère, mettront la vérité au grand jour.»

Nous verrons quelle sera cette vérité, quand nous en serons venus à cette époque indiquée de la vie du Comte de Provence.

«Tandis qu'une partie de la cour cherchait à dominer par la séduction, dit le pair de France, Monsieur s'occupait de l'avenir, ou peut-être se reposait sur le hasard, de l'amélioration de sa position. Il ne pensait pas comme le reste de sa famille, et faisait ce qu'on appelle bande à part, profitant de tout et tâchant de se montrer le partisan des idées nouvelles. Tous les députés du Tiers-État et du clergé étaient bien accueillis chez lui, il parlait finances et administration avec les premiers et soutenait des thèses de théologie avec les autres, ce qui faisait dire à Mirabeau, à qui on rapportait ces cajoleries:» je ne sais si Monsieur as-»pire à être Roi ou à être Pape.

«On voulut que ce Prince engageât Louis XVI à dissoudre les États-Généraux. «Je me garderai bien de lui donner ce conseil,» dit-il, «les autres en auraient le profit et moi »tout l'odieux. Ma place dans le royaume m'oblige aux plus »grands ménagemens. Je ne dois donner prise sur moi à

»personne. Le Roi à qui on avait toujours inspiré des préventions contre lui, disait un jour à M. de Malesherbes: «Je »gage qu'un livre manque dans la bibliothèque de mon »frère. — Lequel, Sire? — Machiavel;» — «Il n'en a pas besoin, il doit le savoir par cocur.»

Le Comte d'Artois avait eu avec le Comte de Provence un entretien animé dans lequel il lui avait cité comme conspirateurs le Duc d'Orléans, ses amis et tout le Tiers.

«Tout le Tiers, répondit Monsieur, c'est beancoup: il me semble que le Prince que vous désignez ne jouit pas d'une réputation assez brillante, pour lui attirer l'affection de toute la France. Vous n'ignorez pas le mépris qu'il inspire, *ainsi, cessez de vous tourmenter à ce sujet.*

»Je suis mieux instruit que vous ne le pensez, mon frère, ajouta le Comte d'Artois. Le Tiers arrive avec des intentions fort hostiles. Il veut renverser la monarchie, chasser la famille royale et garder les enfans de Louis XVI sous *la régence* du *Duc d'Orléans*, en attendant que celui-ci.....

— «Complette la ressemblance, reprit le Comte de Provence, avec Richard III, Roi d'Angleterre, vous voulez dire: *mais cela ne se peut*, la copie est encore loin du modèle. *Le Duc d'Orléans intrigue en insensé, en lâche;* et je gage que si l'on mettait la couronne à sa portée, il n'oserait avancer la main pour la saisir.»

Le Comte d'Artois conclut en demandant à son frère qu'il se réunît à lui, à la Reine, au Prince de Condé, à la cour entière et aux Ministres, pour supplier le Roi de suspendre l'ouverture des états. Mais ce dernier lui avait répondu: que *loin de soupçonner les intentions du Tiers, il les croyoit fort bonnes*. Les fermens de discorde convenaient aux criminels projets de ce Prince, il s'opposait à toutes les mesures qui auraient redonné de l'autorité au Roi. L'ouverture des états dans les circonstances où elle

eut lieu, favorisait ses vues ambitieuses; il excita sourdement l'esprit de sédition dans les trois ordres, *laissa le Duc d'Orléans se dessiner*, et alors, quand il le crut assez compromis, oubliant qu'il avait dit au Comte d'Artois que le Duc d'Orléans serait trop lâche pour saisir la couronne, si on la mettait à sa portée, qu'il intriguait en insensé; dès le premier instant de la scission établie entre les deux principaux ordres et le Tiers, il accusa son cousin devant Louis XVI, *d'aspirer à la couronne et d'entretenir une intrigue bien ourdie pour parvenir à ses fins.* Informé qu'on se disposait à accabler les mutins et qu'on faisait d'immenses préparatifs pour l'exécution de mesures de rigueur, il alla trouver le Roi; voici son récit.

— «Que dit-on des affaires? me demanda Sa Majesté.

— «Que nous sommes dans une situation difficile.

— »Cela est vrai; mais ne pensez-vous pas qu'il y aurait encore quelque espoir d'en sortir avec honneur, si chacun secondait mes bonnes intentions. Au lieu de cela on abuse de mon amour du bien, on veut ravir ma couronne, nous avons des rêveurs qui se feraient volontiers les citoyens d'une république. N'est-il pas temps d'aller au-devant de certaines tentatives dangereuses pour la sûreté de l'état?

— «Sire, dis-je alors, Votre Majesté veut-elle me permettre de m'expliquer franchement sur ce point?

— «Parlez, Monsieur, répondit le Roi d'un ton sévère en me regardant fixement.

— «Je vis clairement qu'on avait nouvellement prévenu Louis XVI contre moi. Sire, lui dis-je, on vous fait un monstre de la république, et *personne* ne vous dit rien *du Duc d'Orléans*; cependant, *c'est lui*, *je crois, que vous devez* plus redouter, parce qu'il intrigue sans cesse contre nous, tandis que *nul* ne pense sérieusement à renverser la monarchie. Rappelez-vous la Ligue: à cette époque, des songes-creux voulaient aussi la République; mais qui fut

alors véritablement à craindre pour Henri III et Henri IV? permettez-moi de le demander à Votre Majesté?

— «Les Guises, vous voulez dire.

»Eh bien, Sire, nous avons aussi le nôtre, il habite le Palais Royal, il fait partie des États-Généraux, son nom est dans la bouche de gens sans aveu, de qui on doit tout craindre, parce qu'ils n'ont rien à perdre; le *Duc d'Orléans enfin, plus à redouter que la république,* se fait un parti qui grossit tous les jours, qui vous menace, *et dont les forces s'augmenteront des coups que vous porterez aux États-Généraux.* »

Quelque temps auparavant, le Duc, suivant le Comte de Provence, intriguait en lâche et en insensé; et il ne fallait pas se tourmenter à ce sujet. Pourquoi donc ne parlait-il pas à Louis XVI comme il avait parlé au Comte d'Artois? Parce que l'impulsion donnée aux États-Généraux ne s'arrêterait plus, qu'il en calculait les avantages pour lui, et qu'il ne s'agissait plus que d'écarter son rival.

«Dois-je donc attendre, continua le Roi, que cette assemblée brise la couronne sur ma tête?»

«Sire, la guerre est ouverte, non entre vous et la nation, comme on ose vous le dire, mais entre le Tiers et les courtisans. Ces frayeurs qu'ils manifestent pour vos droits et votre personne, ne sont qu'un prétexte pour mettre leurs intérêts à l'abri; que pense Mr. Necker?»

— «On le dit vendu.»

— «A qui, Sire, à la république? elle est trop pauvre pour l'acheter.»

— «Au Duc d'Orléans, repartit le Roi.»

— «A la bonne heure, Sire, ceci me semble plus croyable. Ainsi, puisque le danger est de ce côté, conjurez-le donc, en vous séparant d'un parti qui vous sucerait jusqu'à la moelle, pour se mettre à la tête de la nation.»

— « Le Tiers ne la forme pas à lui seul ; les deux autres ordres resteront en opposition avec lui. »

— « Que deux ou trois s'éveillent encore, Sire, et la majorité des curés, ayant avec eux des évêques et une forte minorité de la noblesse, se rendront dans la salle commune où *le Duc d'Orléans les rejoindra.* Dès lors, il se trouvera à la tête des trois ordres, et vous subirez les conséquences de cet événement. »

— « Le Roi s'arrêta tout-à-coup, et me regardant avec plus de fixité, il me dit : »

— « Mais vous, Monsieur, ne faites-vous point partie du Tiers ? »

— « Oserai-je, Sire, demander à Votre Majesté dans quel but elle m'adresse cette question ? je vois ce que c'est. On me présente à Votre Majesté comme intriguant aussi de mon côté, contre mon devoir *et mon intérêt. Car, que gagnerai-je à l'ébranlement de l'état, si le Duc d'Orléans se tient prêt à profiter de toutes les fautes* que fera la branche aînée de la famille royale. Où est mon parti, qu'on me le signale ; il n'est nulle part, et cependant on persiste à m'en prêter un. On me dit : *Vous êtes pour le Tiers.* Ma réponse ne sera pas équivoque, *oui, je suis pour le Tiers, c'est-à-dire pour la nation.* »

Le Roi repliqua à Monsieur : « Vous êtes libre sans doute, mais il me semble que vous ne devriez pas vous isoler aussi complètement de ma famille. »

Le résultat de cette conférence fut, dit l'hypocrite narrateur, que le Roi, entraîné par ses observations, convint qu'il ne devait pas dissoudre les États-Généraux. Alors, ajoute-t-il, il n'y eut qu'un cri contre lui ; il fut déclaré à l'unanimité, un conspirateur, un républicain, un ennemi de son sang. La présence de Necker au ministère lui était encore utile, il blâma le Comte d'Artois de poursuivre avec acharnement son renvoi, déclarant qu'il en résulterait *que le Duc d'Orléans retirerait tout l'avantage de cette chute !*

Parmi les membres de la minorité de la noblesse qui se réunirent a[illegible] spontanément pour procéder avec lui à la vérificat[illegible] pouvoirs, on doit compter le Marquis de Montesquiou [illegible]ezensac. Il y eut à ce sujet une querelle très-violente dans l'intérieur de la famille royale; le pair de France la raconte ainsi :

«On reprocha avec aigreur à Monsieur la conduite du »Marquis de Montesquiou Fezensac, son capitaine des gar»des, et on lui demanda de le chasser d'auprès de sa per»sonne.»

«Ce serait une imprudence que je me garderai de commettre, »répondit-il, les opinions sont libres; puisque le Roi ne »s'est pas prononcé, je ne veux pas prendre l'initiative.»

«Monsieur ne disait pas tout, il aurait pu ajouter que »le Marquis de Montesquiou n'avait agi ainsi que *sur son* »*ordre exprès*; c'est ce que ce dernier affirma devant moi »à la Duchesse de Grammont qui, l'ayant rencontré dans »le parc, le querella sur sa défection; pour se disculper, il »avoua ce que je viens de répéter. En ce cas, dit-elle, je »croirai dorénavant tout ce que l'on dira de votre maître.»

«Mr. Boissy d'Anglas possédait une charge dans la maison »de Monsieur. Dans une réunion de députés qui se tint »le jour du serment du jeu de paume, ce député *engagea* »ses confrères à *persister* dans leur résistance, il leur assura »qu'ils seraient soutenus *au château* même; mais il ne »leur dit point par qui, laissant le champ libre à toutes »les conjectures. On devina ce qu'il taisait, car il était po»sitif que la haute sagesse de Monsieur l'avait convaincu »de la nécessité d'une réforme dans l'administration du »royaume et que par suite, *il donna franchement dans* »*les premières idées de la révolution*. Plus tard peut-être »changea-t-il de pensée, mais en 1789 sa propension pour »les idées libérales se manifesta dans toutes les circonstances.»

En présence de ces actes coupables, quelle est l'attitude du Comte de Provence au château.

« Je fus saisis d'une tristesse profonde, nous dit-il, lorsqu'on vint m'apprendre ce qui se passait; je me hâtai de le mander à la Reine par un billet de quelques lignes, en la conjurant de prendre garde à ce qui nous *menaçait.* »

« Je puis donner sa réponse, car je la possède encore en original, la voici :

« Je vous remercie, mon cher frère, de votre sollicitude » pour ce qui nous concerne tous : vous apprendrez avec d'au- » tant plus de plaisir que les malveillans seront bientôt aux » abois, et que dans peu de jours on ne pensera plus à » eux ; il est indispensable que le Roi se montre, et surtout, » qu'il soit sourd à tout conseil timide. L'indulgence a des » bornes, et il est temps enfin que la justice parle. Sa voix » *arrêtera les intrigues et confondra* les meneurs. »

« Je ne puis douter que ces nouvelles ne vous donnent » autant de joie qu'à tous ceux qui sont vraiment dévoués » au trône, *car notre cause est la vôtre, comme vous* » *l'avez mille fois répété.* »

Comment *le cher frère* reçut-il cette communication ? Il en ressentit une profonde indignation et forma la résolution, *à l'instant même*, de se tenir à l'écart de la famille, des intérêts de laquelle il avait depuis long-temps séparé les siens, et de ne lui revenir que bien dûment appelé. « Que me restait-il à faire, dit-il, *rien* ; puisque la Reine se prononçait ainsi. J'aurais été plus que niais si je n'eusse pas pris pour moi certaines expressions de sa lettre. J'étais l'homme dont les conseils ne devaient pas être suivis, l'intrigant qui verrait le terme de ses menées. *C'est ainsi* qu'on *appréciait les efforts que j'avais faits pour sauver le monarque et la monarchie.* »

Enfin au milieu des plus sinistres agitations, eut lieu la séance Royale du 23 Juin 1789, à laquelle le ministre

Necker refusa d'assister, et qui nous a laissé le souvenir des loyales réformes que le Roi proposait lui-même, dans une déclaration qu'on pouvait considérer comme une nouvelle loi fondamentale de l'état. Jamais Roi n'en avait fait autant pour la nation, et jamais Roi ne fut si mal secondé dans ses vues paternelles.

«Je déplorais, dit Louis XVIII, avec une vive douleur la marche qu'on faisait suivre à mon frère. Combien j'eusse souhaité que, *plus confiant dans ma fidélité*, il m'eût consulté sur ce qu'il devait faire dans cette journée mémorable, car je me plais à croire que je *l'eusse guidé dans une meilleure route.*»

Le Tiers prenait de plus en plus une attitude menaçante, la rébellion était ouvertement déclarée. Agissant en pouvoir supérieur à la loi et à la royauté, il déclara traître à la patrie quiconque oserait attenter à la personne des députés. La révolte gagna le peuple soudoyé par les chefs des partis anarchiques. Une mesure énergique devenue indispensable, aurait sauvé la monarchie. Tous ceux qui ont la moindre idée des devoirs d'un gouvernement, reconnaîtront que depuis le serment du jeu de paume, la persistance du Tiers à vouloir innover sur les usages suivis dans les anciens états, la qualification *d'assemblée nationale* par laquelle il avait annulé lui-même son mandat, la dernière motion faite et acceptée comme loi, étaient autant d'actes factieux qu'il importait de réprimer, selon Louis XVIII lui-même, *par une résolution énergique et soudaine*. L'acte d'autorité le plus propre à prévenir les conséquences d'une sédition hautement proclamée, était de faire arrêter les principaux conspirateurs et de les faire juger, et aussi, de prononcer la dissolution d'états qui avant même d'être constitués, agissaient en maîtres, et en dehors du titre qui seul établissait leur aptitude non pas à décréter, mais à délibérer légalement en corps d'assemblée dans les termes de leur mandat; en un mot

d'adresser au bon sens et à la loyauté des électeurs un nouvel appel, pour qu'ils procédassent à de nouvelles élections; en agissant ainsi, le pouvoir était dans son droit et eût obtenu l'assentiment de tous les hommes de bien, qui auraient tenu compte à Louis XVI de son amour du bien public, et de son désir ardent d'assurer, par tous les moyens en son pouvoir, le bonheur de son peuple. Mais hors Marie-Antoinette et quelques-uns de ses ministres, il n'était approché que par de perfides conseillers; Monsieur était toujours là, pour paralyser les déterminations royales que redoutait son ambition.

« Pour forcer la cour, nous apprend le Marquis de Ferrière » dans ses mémoires, on souleva le peuple de Versailles par » des propos incendiaires; à tel point, qu'il s'emportait sans » ménagement contre la Reine, contre le Comte d'Artois, » contre les Polignac: on allait même jusqu'à désigner un » jour pour le massacre. Ce fut alors que le Roi crut devoir » donner l'ordre de la réunion. »

Dans de semblables conjonctures, lorsque l'insurrection était menaçante dans les rues, le Comte de Provence, *pour calmer l'irritation des esprits*, faisait sourdement parler au Roi, pour *qu'il ordonnât* aux ordres du clergé et de la noblesse de se réunir au Tiers qui venait si audacieusement de déployer l'étendard de la révolte.

« Sire, dit-il au Roi, je vous conjure de ne pas tarder à vous prononcer, la situation s'aggrave de jour en jour, on excite la masse de la nation contre nous, on prend pour prétexte la résistance de la noblesse et du clergé. Commandez aux deux ordres, Sire; un sacrifice est indispensable au bonheur de la France. »

L'héroïque Marie-Antoinette gémissait des concessions que les révolutionnaires arrachaient à son auguste époux; mais « comment résister, disait-elle, *en présence de son beau-frère*, lorsque chacun nous abandonne; lorsqu'il n'y a de courage

que dans les mots : je pensais que la royauté serait mieux soutenue. »

Le Roi commanda, la noblesse hésita de se soumettre, et Monsieur *consulte* osa répondre ces trop significatives paroles :

« Sire, il faut que Votre Majesté écrive sans délai une lettre plus ferme et qui interdise toute résistance. Si la *noblesse refuse de se soumettre, ce sera elle alors* qui deviendra rebelle. Il conjura en même temps son jeune frère de tâcher de reconquérir la bienveillance du peuple en lui disant : « *Songez combien il est necessaire que nous contrebalancions les intrigues du Duc d'Orleans.* »

La réunion obtint donc forcément l'adhésion du Roi et s'effectua par son ordre. Ce fut pour ainsi dire, une tacite abdication de la puissance royale. La France entra en révolution, et il n'y eut plus qu'une ombre de monarchie qui devait bientôt s'écrouler, sous l'influence des cabinets de l'étranger, attaquée, comme elle l'était ostensiblement, par le parti d'Orleans, minée sourdement par la marche tortueuse du Comte de Provence et ses agens, dont on sait maintenant que Robespierre était un des principaux.

La majorité de la noblesse honteuse de la réunion, avait formé le projet, de concert avec la cour, d'aviser définitivement aux moyens d'organiser un plan de résistance, contre les empiétemens du Tiers-État. Monsieur que Montesquiou et Modène tenaient au courant de tout ce qui se passait, l'un comme faisant partie de la minorité de la noblesse, l'autre, comme étant fort avant dans les bonnes grâces de Mesdames de Polignac et de Polastron, sut aussitôt les projets de la cabale

« Boissy d'Anglas, dit le Pair de France, en eut vent de *Monsieur* qui lui avait dit : « Messieurs du Tiers se fient aux apparences ; ils s'endorment dans la salle des États ; ils se réveilleront dans la rue. » Ce mot ayant donné à penser

au député languedocien, le mettait déjà presque sur la voie de la vérité. »

Qu'arriva-t-il? Mirabeau dit: « Il faut les prévenir; notre » salut ne peut être que dans l'armement de Paris et de toute » la France. Nous les ferons trembler tous, dès que le peu- » ple aura le fusil à la main. »

« Il n'y avait pas de temps à perdre, ajoute l'écrivain que » je cite, les députés coururent chacun de leur côté exciter » le mouvement insurrectionnel, et surtout animer les élec- » teurs de Paris qui s'étaient installés à l'hôtel de ville, d'où » ils gouvernaient leurs concitoyens, toute autorité ayant dis- » paru devant la leur. »

Lorsque la trahison du Comte de Provence se manifestait avec des caractères si peu équivoques, Louis XVIII nous informe, avec le ton de la plainte, qu'il n'était appelé à concourir à aucune des résolutions qu'on prenait dans le cabinet, et qu'on usait de la même discrétion envers tous les officiers de sa maison; mais que néanmoins malgré toutes ces précautions, il savait tout ce qui se passait. Avait-on tort de se défier de lui, puisqu'il ne cherchait à pénétrer les secrets de la cour, que pour les livrer aux ennemis du trône. Maintenant que les États-Généraux par la fusion des trois ordres, ne sont plus que l'organe de la souveraineté du peuple, à la grande satisfaction de Monsieur, voyons comment il va s'efforcer de mettre à profit sa nouvelle position.

« A cette époque, dit Louis XVIII (la surveille de la prise de la Bastille,) *presque tous* les membres habiles des États-Généraux appartenaient au Duc d'Orléans, ou étaient en pourparler avec lui. ***Robespierre me racontait à ce sujet d'étranges choses. C'était*** un ***complot bien*** organisé, ***auquel il ne manquait qu'un chef capable;*** celui qui était à la tête, me faisait croire que la révolte n'aurait pas de suite. Que de malheurs on se serait épargnés en éloignant ce Prince dès le mois de Novembre 1788, ainsi que je le proposai alors! »

Mr. Necker fut renvoyé du ministère, les Parisiens s'armèrent spontanément, excités contre la cour par les mensonges les plus perfides, que des agens salariés colportaient partout. Enfin la force armée devint désormais illusoire, par l'esprit de sédition qui gagna le soldat. Monsieur se rangea-t-il alors parmi les défenseurs du trône? Non, *il se tint enfermé chez lui pour recevoir* ses courriers, car il avait son gouvernement occulte, beaucoup mieux organisé, à ce qu'il paraît, que le gouvernement du Roi, qui, selon lui, *ne recevait plus aucune estafette de Paris*. Dès qu'il eût connaissance du combat engagé par les révolutionnaires avec les troupes commandées par le Prince de Lambesc, il crut de son devoir de se rendre aussitôt chez le Roi, auquel il prétend avoir appris cet événement.

« Tout-à-coup, dit-il, nous voyons entrer le Baron de Breteuil, tellement bouleversé qu'il ne voit rien autour de lui, et dit au Roi: « Sire, Paris est en pleine révolte, le Prince de Lambesc battu a pris la fuite, et va être ici dans quelques minutes » le baron me voyant alors, fut fâché de ce qui lui était échappé devant moi. Il voulut raccommoder les choses en revenant sur ses paroles. Monsieur, lui dis-je, je présume que dans toutes vos prévisions, celles du succès du prince de Lambesc n'est pas entrée comme un moyen principal. *Il n'y a pas de temps à perdre*, il faut prendre *des mesures conciliantes* et fermes, *ne plus reculer, et cependant éviter d'aller en avant.* Après ces solennelles paroles, Monsieur, content de ce qu'il venait de faire pour le soutien de l'autorité légitime, rentra chez lui. Écoutons-le.

« Plusieurs membres de l'assemblée nationale m'attendaient chez moi: ils m'apprirent ce qui aurait lieu le lendemain. *On devait se réunir de bonne heure, pour prendre des mesures tellement vigoureuses* que la cabale en serait accablée sans retour: un de ces Messieurs me dit:

— « Le moment est venu de sauver le royaume ; il faut que la famille royale opte entre la nation, et une coterie qu'on a trop long-temps tolérée. Si elle ne veut pas la sacrifier aux intérêts de tous, alors nous saurons ce qu'il nous restera à faire. »

— « Je pense, du moins, que vous respecterez le trône, répondis-je. »

— « Sans doute, *s'il accepte* les conditions que l'assemblée nationale *veut lui imposer* ; si on consent enfin à abolir tous les abus ; et dans le cas contraire, il se trouvera à Paris *quelqu'un* qui saura se contenter de la part qu'on lui offrira. »

— « Je connais l'homme, mais ne craignez-vous pas qu'il recule au moment de se montrer, ou qu'il n'ose mettre la main à l'oeuvre ? »

— « D'autres la mettront pour lui. Néanmoins, Monseigneur, *évitez-nous* cette fâcheuse besogne ; *sauvez le trône*, faites ce que le Roi devrait faire. »

— « Je ne puis, Monsieur, mon devoir est de m'effacer. Si encore on écoutait mes conseils. »

— « *Alors nous serons forcés de parler pour vous.* Et Dieu veuille que notre voix se fasse entendre, car je ne réponds pas des conséquences que pourrait amener une opiniâtreté coupable. »

« Je ne nommerai pas *celui* qui me tint ce discours, quoiqu'il *fût alors bien intentionné.* Mais lui aussi se laissa entraîner par la rébellion, et *lorsque l'instant fut venu de montrer de la vigueur* pour *son propre compte, il commit la même faute que Louis* XVI ; *il fut faible et tomba comme lui.* »

Après de pareils aveux, qui constatent, pour ainsi dire, d'une manière directe la part que le Comte de Provence a prise aux horreurs de la révolution, il faudrait avoir une crédulité bien aveugle, pour ne pas reconnaitre en lui un conspirateur contre le trône en faveur duquel agissaient les

plus ardens révolutionnaires de l'assemblée nationale, tandisqu'il affectait de se tenir à l'écart. Lorsqu'on voit un frère du Roi, écouter de sang-froid les résolutions qu'on lui communique, rester calme et répondre comme quelqu'un qui eût été étranger à la famille royale; il est impossible de ne pas considérer le langage du Monsieur qu'on ne nomme pas, comme le rapport que fait au conspirateur en chef, l'un de ses principaux agens.. Ce Prince qui s'indigne quand la Reine veut repousser la force par la force, ne semble pas s'émouvoir de s'entendre qualifier le seul sauveur possible du trône, et de savoir que son nom est déjà mis, par les ennemis de son Roi, au dessus de celui de ce monarque, qu'on a résolu de dépouiller de sa couronne; et ce Prince a écrit qu'il serait souvent forcé d'imposer silence à une indignation légitime; parce qu'il avait été calomnié sans pitié par tous les meneurs, et cela, par les seules raisons *que tout* à son devoir de sujet et de frère, il n'avait eu en vue que l'intérêt du trône. Si les mémoires qu'il a rédigés pour établir sa justification, soulèvent une indignation légitime, elle n'est certes pas contre ceux qui, d'après l'examen de ses actes, l'ont jugé ce qu'il était au fond de sa conscience. L'indignation! mais elle déborde contre lui, à chaque mot qui s'échappe de sa plume. Ce Monsieur si bien intentionné! quel est-il? pourquoi ne le nomme-t-il pas? C'est que le rouge lui aura monté au front, au moment où il écrivait ces lignes; car, cet homme *c'était Robespierre!* On ne saurait, selon moi le méconnaître, au portrait qu'il en fait. Robespierre seul tomba, parce qu'il commit la faute de ne pas montrer de la vigueur *pour son propre compte*, quand le moment fut venu de se maintenir au pouvoir, *en qualité de dictateur*. Cette vérité nous est confirmée par le Comte de Provence lui-même, que nous verrons bientôt entrer en négociations avec le futur dictateur, car nous n'avons point oublié son aveu, au sujet de Robespierre. «Il venait chez moi avec ses collègues à des heures

publiques. Peut-être est-il entré deux ou trois fois le matin, dans mon cabinet, soit pour me solliciter en faveur d'un de ses mamdataires, *soit pour me communiquer quelque résolution de l'assemblée*. Car je puis affirmer que pendant quelque temps, *il a manifesté* en ma *présence d'excellentes intentions.* »

Le 13 Juillet dans la nuit *on* écrivit à Monsieur que les électeurs avaient donné au Marquis de la Fayette le commandement de la garde civique; qu'on avait établi un conseil permanent qui siégeait à l'hôtel de ville, qui possédait tous les pouvoirs, et à tel point, qu'à partir de ce jour, Paris formait une cité indépendante au milieu du royaume, dont le Roi n'était plus le maître.

Voilà les mesures vigoureuses annoncées au frère du Roi par le Monsieur bien intentioné; leur sanction fut, la sanglante journée du 14 juillet, la prise de la Bastille, le massacre de ses défenseurs, l'insurrection générale maintenue en état de permanence dans la capitale. Monsieur bien informé, attendait tranquille dans son Palais les résultats de l'événement. «Déjà antérieurement, nous dit-il, on avait formé le projet, non de sortir du Royaume, mais de conseiller à la famille royale de quitter le foyer de la sédition, pour aller habiter momentanément Lille ou Strasbourg. Il est certain, que le mois de juin n'était pas fini, que je savais le projet d'évasion exécuté plus tard. Je ne pouvais voir de sang-froid, la retraite de mes deux frères, et du Roi surtout. Je raconterai ce que je fis, *avec les meilleures intentions du monde*; et néanmoins j'en ai eu depuis des remords.» L'honnête homme! que fit-il? Le 14 juillet avait suffi pour renverser une monarchie de quatorze siècles. Dès-lors, il n'y avait plus de Roi en France; l'autorité était entre les mains du peuple: le souverain, c'était l'assemblée nationale. Quelques jours auparavant Louis XVIII déclare: «que la retraite était le cri de chacun, qu'on dé-

guisait la fuite réelle, sous une apparence de coup d'état. La Reine sans rien avouer en avait laissé échapper quelque chose devant lui. Il la conjura de ne pas céder à ses avis désespérés; de laisser partir qui voudrait, et d'éluder toute proposition qui pourrait exposer la sûreté du trône. En rentrant chez lui: «Tout est perdu, dit-il à Madame: on abandonnera la partie. Moi, je resterai, car enfin, *si l'assemblée nationale*, poussée à bout, *nomme un régent*, *il vaut mieux*, dans l'intérêt de mes frères, *que ce soit moi* que le Duc d'Orléans.»

Enfin le lendemain du 14 juillet, il fut affreusement démontré que la famille Royale était lâchement abandonnée par ses faibles partisans, qu'il n'y avait plus à Paris que des démolisseurs de la Royauté, que le foyer insurrectionnel se trouvait à Versailles, dans le sein de l'assemblée nationale, à Paris, à l'hotel de ville, et que la première victoire du peuple armé le rendrait exigeant pour de nouveaux triomphes qui ne lui seraient plus disputés. On se jeta alors, selon Louis XVIII, aux pieds de la Reine, pour la conjurer de prendre un parti; et ce parti c'était la fuite. Il avoue qu'on apprenait de toutes parts que la tête de Marie-Antoinette était proscrite. Le Duc de Liancourt lui certifia avoir lu la table de proscription. Lorsqu'il fut certain de ce malheur, *il comprit* que son devoir n'était plus de se taire mais de parler au Roi, pour lui conseiller sans doute d'adopter un système de défense qui pût, en sauvant la France de l'anarchie, être en rapport avec les intérêts sacrés de la monarchie; non, il engagea Sa Majesté à de grands sacrifices envers la multitude pour la détourner de ses coupables desseins, et de céder à la force. C'était en d'autres termes, conseiller au Roi d'abdiquer en faveur de la souveraineté populaire. Laissons le parler:

«On avait de nouveau formé le plan d'emmener la famille Royale; et ce plan bien conçu, faillit réussir, *si je*

pas opposé. On n'osait proposer d'abord à
e sortir du Royaume; mais on voulait les
Il fallait en outre que *moi* et Madame,
Madame Elisabeth et nos tantes, s'é-
Versailles et de Paris. Le Comte
à Turin sa femme et ses deux fils,
Condé partir pour Bruxelles avec les Ducs
et d'Enghien, la Princesse de Condé sa fille,
Princesse de Conti. Je ne devais être instruit qu'au
moment de monter en voiture par ordre du Roi. On se flattait
que, pris au dépourvu, je ne ferais nulle résistance. *C'était mal me connaître.* »

« Madame de P..... ayant découvert *le fil du complot vint en hâte m'en avertir*. Il était temps, on avait déjà chargé les voitures, ordonné aux gardes de se tenir prêts, et à minuit, la famille Royale toute entière devait quitter Versailles. Je fus stupéfait de cette détermination imprudente *qui servait si bien les projets criminels de la faction d'Orléans*. Sans perdre de temps, je passai chez le Roi. Ma vue excita la surprise de Louis XVI, qui se promenait de long en large, vêtu d'un simple frac, et non d'une robe de chambre, comme il aurait dû l'être à cette heure; il me demanda ce que je voulais et je me hâtai de dire :

— « Je viens savoir, Sire, jusqu'à quel point peut être fondée une révélation qu'on m'a faite. On prétend que cette nuit, vous et toute la famille Royale, quittez Versailles, pour aller à Lille. »

— « Qui vous l'a dit? »

— « Permettez-moi de ne pas vous l'apprendre, mais que je sache si on ne m'a pas trompé. »

— « On vous a dit la vérité. Toutes les têtes sages qui m'environnent pensent que l'intérêt de mes affaires exige que je m'éloigne pendant quelque temps. »

Monsieur répondit au Roi avec véhémence, il lui fit voir

tout le danger de suivre un tel conseil et *l'avantage qu'en retirerait le Duc d'Orléans*. Mais ce qu'il ne lui dit pas, c'est que sa seule inquiétude était, que ce départ ne lui fit perdre dans toutes les hypothèses possibles, *la position* que le *Monsieur bien intentionné de l'assemblée nationale* lui avait laissé entrevoir, en lui annonçant que, *puisqu'il ne voulait pas sauver la monarchie*, on *parlerait pour lui*. Le Roi renonça au voyage, quoique la Reine lui eût dit par un pressentiment prophétique: « Vous restez! vous voulez donc, Sire, voir massacrer sous vos yeux votre famille entière!» Monsieur savait qu'on avait proscrit la tête de Marie-Antoinette; mais il chercha à la rassurer par ces mots hypocrites: «Ma chère soeur, grâce à Dieu, les choses n'en sont point encore à cette extrémité. On n'en veut, au fond, à aucun de nous. Il est vrai que l'opinion publique poursuit vos amis particuliers, et ceux-ci feraient bien, par sûreté, de sortir quelque temps du royaume. Le Comte d'Artois a commis tant d'imprudences, que lui aussi peut s'éloigner sans sortir des frontières. Son absence appaisera ceux qui lui en veulent. Mais vous, ma soeur; mais nous, juste ciel! *ce serait donner la partie au Duc d'Orléans.*»

La Reine se soumit à la volonté du Roi. «Pour moi, continue Louis XVIII, si j'ai à me reprocher d'avoir en empêchant cette fuite, conservé à la révolution ses plus nobles proies, je puis du moins prouver que ma prétendue ambition fut bien facilement contenue par ce que je croyais mon devoir.»

La félonie du Comte de Provence se trouve bien clairement sanctionnée, par l'extrait suivant des mémoires et souvenirs, qui répand une nouvelle clarté sur ces jours de désolation.

«Dès que les évènemens de Paris furent connus, Versailles »prit l'aspect de la plus sombre consternation. Ceux qui »avaient juré de mourir en chevaliers Français, s'échappè»rent au plus vite pour conserver honteusement leur vie.

»La cour se trouva complétement abandonnée ; ce fut une »défection sans exemple.

»Mon oncle était à l'assemblée nationale, il fut un de »*ceux* qui apprirent *les premiers* ce qui se passait à Paris, »et *qui furent* en porter la triste nouvelle au château. La »fille de Marie-Thérèse tressaillit, mais ne ressentit aucune »atteinte d'une indigne faiblesse. Le chevalier de Coigny »entra avec le Duc de la Vauguyon ; ils venaient confirmer »les détails de la catastrophe, annoncer l'excès de la fureur »populaire, et déclarer qu'il n'y avait plus moyen de l'ar»rêter. Un prince également trompé par ses courtisans »vint là, ému de tout ce qui se passait, ne sachant plus »que faire. On vit aussi entrer *Monsieur*, *seul calme et* »*tranquille* au milieu du désespoir universel: *il voulut* »*plaisanter*, une réponse aigre lui coupa la parole, et »le piqua vivement. Il répliqua avec non moins d'assurance : »voilà, dit-il, où conduisent les intrigues mal ourdies. — »*Les vôtres* sont mieux combinées, lui répondit-on, et pour»tant elles n'auront pas de meilleur résultat.»

«La famille royale passa chez le roi. Eh bien! que faut»il faire, demanda-t-il à la Reine? — Rappeler sur le »champ Mr. Necker, et vous former un conseil qui soit à »la hauteur des circonstances. — Encore ce génevois, répon«dit le Roi, je ne l'aime pas, il fait l'entendu ; Est-ce »qu'on ne pourrait pas trouver mieux que lui dans l'as»semblée. — Sire, dit *Monsieur*, avec une sorte d'emphase »qui lui était naturelle, *le peuple le veut.* — Etes-vous chargé »de me parler en son nom, repliqua le Roi, non sans »émotion, et prendriez-vous, fils de France que vous êtes, »la charge de tribun?

»Ce *reproche* que le mécontentement du Roi lui arra»chait, et qui était d'ailleurs *motivé* par la conduite de »Monsieur, *tout en dehors des intérêts de la famille* »royale, fut sur le point d'amener une nouvelle querelle.

»Le prince allait riposter, lorsqu'on vit entrer les ministres »en corps; ils conjurèrent Sa Majesté de venir sur le champ »à l'assemblée nationale, essayer si, par sa présence, elle »pourrait calmer les esprits.»

«Quand le Roi fut de retour de l'assemblée nationale, »Mad^me^ Campan, que son service appelait dans l'intimité, »parut chez la Reine, et lui conta qu'un complot était »organisé pour faire égorger les Polignacs, le Duc de la »Vauguyon, le Maréchal de Broglie, le Baron de Benzen»val, et de plus augustes personnages encore, ajouta-t-elle. »Un des conjurés, qui lui avait fait promettre de ne pas »le nommer, lui avait tout raconté: on doit, dit-elle, de»main assembler le peuple de Paris, sur les ruines de la »Bastille, là, on lui annoncera que les princes et vos amis, »Madame, ont tenté d'assassiner les principaux députés de »l'assemblée nationale; on affirmera que plusieurs sont déjà »frappés à mort, et on excitera la populace à la vengean»ce.»

La première émigration date de cette époque; elle s'effectua le 16 juillet 1789. Le Comte de Provence lui attribue la mort de Louis XVI et la destruction de la monarchie, et pourtant, loin de l'improuver, il la fit envisager, au Roi et à la Reine, comme indispensable. Elle se composait de ceux qu'il appelait la cabale; il avait hâte de s'en débarrasser; le Comte d'Artois quitta la France, accompagné de tous les officiers de sa maison et des amis particuliers de la Reine. Ce fut une lâche défection de la part de tous ces nobles, qui ne pouvant plus exploiter la monarchie vacillante, se couvrirent d'approbre en l'abandonnant dans ces jours de péril, où les Français dévoués, et surtout les favorisés de la cour, auraient dû faire à leur Roi malheureux un rempart de leurs corps, et exercer leur influence pour réunir autour de sa personne de nombreux soutiens du trône. L'infortunée Marie-Antoinette avait rai-

son de dire qu'elle ne s'attendait pas à ce que la Royauté fût si mal défendue. Si Louis XVI commit des fautes de faiblesse qui le perdirent, nul n'a le droit de les lui reprocher; car toutes mesures de fermeté eussent été impraticables, puisque ses plus chauds partisans *en paroles*, désertaient sa cause, et que le sauve qui peut général, devint la honteuse expression du dévouement royaliste. D'ailleurs, quand plus tard on vit se laisser conduire à l'échafaud, comme des agneaux à la boucherie, tant de milliers des plus puissantes familles de France; quand on vit décimer dans les trois ordres de l'état, la haute bourgeoisie, le clergé, la noblesse; sans que personne songeât à défendre sa vie, contre quelques douzaines de terroristes, qui seuls s'étaient constitués la nation: On se demande avec stupéfaction où étaient les hommes de coeur? Et qui donc aurait résisté pour le Roi, lorsque nul n'avait le courage de se protéger soi-même? Les hommes de bien, les victimes de la terreur, furent en immense majorité, ayant à leur disposition, indépendamment de la force matérielle, la force de leur position sociale, la ressource de l'or, et l'appui du pouvoir, s'ils avaient voulu le seconder; et néanmoins, quelques douzaines de scélérats on fait tomber tranquillement deux cent mille têtes que ces deux cent mille individus ne leur ont pas disputées. Les élémens de dissolution partout répandus, enveloppaient les masses comme les individus, l'union pour conserver n'était nulle part; un esprit de vertige gouvernait les conseils du Roi, les assemblées publiques et les délibérations privées, et le sentiment du moi, impuissant pour soi-même, ne sut pas s'inspirer du sublime exemple de l'héroïque Charlotte Corday. Le souvenir de ces temps d'hébétation d'une part, de frénésie de l'autre, met encore aujourd'hui mal-à-l'aise et suffoque. Des historiens ont mauvaise grâce d'accuser le Roi et la Reine. Les destinées de la monarchie étaient livrées à la merci d'influences occultes qui fonctionnaient

pour l'anéantir : elle ne pouvait que tomber. Plaignons l'infortunée famille Royale, mais gardons-nous de la condamner ; ce serait une injustice criante, tout ce qu'elle eût voulu entreprendre pour son salut, aurait, dans toutes les hypothèses, tourné à sa perte. Les conciliabules de l'étranger, les trahisons de l'intérieur ne lui laissaient aucune ressource humaine pour sortir victorieuse de la guerre qui lui était déclarée. Elle subit son sort avec la résignation du martyr. Le Roi et la Reine furent plus grands dans leurs malheurs, qu'ils ne l'étaient aux premiers beaux jours de leur règne ; leur dignité, au milieu de tant d'angoisses, leur douceur au milieu de tant d'outrages, leur constante fermeté au milieu des crimes qui menacèrent leur vie, leur ont à jamais conquis l'admiration des siècles, et couvrent d'un profond mépris ceux qui voudraient avoir encore pour eux quelques paroles amères.

L'essentiel pour Monsieur était que le Roi ne s'éloignât pas. Il venait d'en finir avec la cabale, c'était un obstacle de moins qu'il aurait à combattre. « On m'accusait, dit-il, d'aimer la révolution. Je la voyais inévitable, et je désirais en quelque sorte, *qu'on capitulât avec elle* afin de ne pas être écrasé sous son poids. Il en arriva que la Reine, lorsqu'elle fut bien convaincue de mon méfait, *s'éloigna complétement de moi*. Je ne saurais dire combien *cette prévention injuste* me fit de mal. J'aurais voulu agir de concert avec ma famille, nous entendre sur nos intérêts communs ; mais Marie-Antoinette s'y opposa constamment, et je *fus forcé* d'agir, sans sa participation, *pour le bien de la monarchie*. L'opposition qui entravait toutes mes actions, me fit nécessairement commettre des erreurs. Nous nous nuisîmes ainsi réciproquement, bien *qu'avec des sentimens qui tendaient au même but*. Le danger réel, je le disais au Roi, *provenait* des intrigues toujours en permanence de la cabale du Duc d'Orléans ; *les divisions de l'assemblée nationale ne méritaient qu'une attention secondaire*. Le veto du Roi occa-

sionna des débats violens qui amenèrent les journées des 5 et 6 Octobre, ou plutôt qui servit de prétexte aux séditieux qui *espéraient*, par cette nouvelle révolte, *décider le Roi à s'éloigner de Versailles, afin de mettre le Duc d'Orléans à la tête de l'assemblée.* J'approche de cette époque funeste où chacun eut des torts, où le plus sage même fit des fautes. *Je rapporterai cet événement* tel qu'il *s'est passé*; personne mieux que moi ne pouvant connaître certaines particularités qui ont dû échapper aux historiens. *Je serai vrai*, parce qu'il convient de l'être sur un fait de cette importance.»

«Les amis du Duc d'Orléans intriguèrent pour faire écarter, par un décret de l'assemblée nationale, la branche espagnole de ses droits à la couronne de France, dans le cas où la branche aînée s'éteindrait ou serait élaguée. Cette question demeura indécise. La décision de l'assemblée fut donc pour nous un coup de bonheur; elle obligea *nos* adversaires à se mettre au jour, et l'attentat d'octobre les rendit si exécrables, que leur projet fut déjoué pour long-temps. Peut-être même eût-il échoué sans retour, si des fautes faites de notre côté *en dépit de mes avis*, n'eussent donné de nouvelles forces à nos ennemis.»

La trahison du Comte de Provence non moins flagrante que celle du Duc d'Orléans, était d'autant plus dangereuse, que ses menées tendaient en outre, en se faisant oublier, à effrayer la cour, pour obtenir d'elle un ordre sévère qui rendit impuissant le parti d'Orléans; afin que lui, Comte de Provence, restât seul sur le terrein de la révolte, avec le masque dont il se couvrait, et les chances de devenir le seul homme national auquel on pût offrir la souveraine puissance. Cette perfidie que je ne puis trop faire envisager est manifeste. On ne saurait plus être dupe des motifs de son affectation à toujours accuser le Duc d'Orléans, pour imputer à la calomnie les accusations si clairement justifiées, qui le concernaient lui-même. Ses écrits sont si pleins de fastidieuses répétitions

sous ce rapport, que je me vois entraîné moi-même à me répéter souvent. Mais dans le sujet que je traite, la répétition obligée naît du besoin incessant de reporter toujours les intelligences peu familiarisées avec la matière, vers les causes déterminantes d'un crime politique (la répulsion de Louis XVII) comme on n'en avait jamais vu dans l'histoire, et qui, tout inadmissible qu'il paraît, n'est pourtant qu'une conséquence naturelle des crimes de la révolution Française, dont les auteurs ont été les plus implacables ennemis du Duc de Normandie. Je prie le lecteur de le bien comprendre et de s'identifier avec moi, en me tenant compte des préventions enracinées, au travers desquelles je dois faire briller la lumière de la vérité.

Louis XVI, pour essayer de ramener son peuple aux sentimens d'amour qu'il avait droit d'en attendre, et lui prouver par sa confiance, qu'il ne voulait que son bonheur; prit la résolution non moins hardie que magnanime de se rendre à Paris. Il y alla seul et sans escorte, ne craignant pas d'affronter par sa noble attitude, la populace en effervescence. Jé ne reproduirai point les humiliations dont il fut abreuvé. On sait que Bailly le força de mettre à son chapeau la cocarde tricolore. Ce même jour, la foule était plus menaçante que jamais et la Bastille tombait, sous le marteau de la révolte. Néanmoins, le Roi rentra sain et sauf à Versailles.

Nous voici arrivés aux horribles journées des cinq et six octobre. Dans les jours qui précédèrent, quelle était la physionomie publique? Louis XVIII nous l'apprend en forme de récrimination contre Marie-Antoinette, qui, selon lui, n'aurait pas voulu voir que la sédition se propageait dans tout le Royaume; qu'à l'aide de la peur, on avait appelé aux armes chaque commune, que le pillage, l'incendie des châteaux, l'assassinat de la noblesse, dans la campagne, montraient trop que le second ordre de l'état ne possédait aucune influence, puisque lui-même ne pouvait se défen-

dre ; que déjà, l'insubordination des troupes faisait prévoir le moment où elles se déclareraient en pleine révolte, et qu'enfin, il n'y avait rien à fonder sur leur fidélité ni sur les bonnes dispositions de la province. « Loin de s'avouer cette triste vérité, rapporte Louis XVIII, la Reine poursuivait l'exécution de son plan qui consistait à déterminer une seconde fois Louis XVI à s'éloigner de Versailles. On voulait le faire partir pour Metz, *ce qui était facile*, au moyen des régimens échelonnés sur la route. Il était convenu qu'on engagerait le Roi à faire un nouvel appel à la nation, et à lui demander d'envoyer d'autres députés qui composeraient véritablement les États-Généraux. Le Baron de Breteuil qui revenait souvent à Versailles, était l'âme de cette intrigue avec l'ambassadeur d'Autriche. Ces deux hommes s'étaient adjoint le Comte de Fersen, alors ami intime de la Reine ; mais malgré leurs efforts, ils ne réussirent en rien. »

Le Roi et la Reine ne comprenaient que trop bien leur cruelle situation de cette époque, et ce qu'ils devaient attendre d'un peuple qui s'était réjoui de voir l'outrage fait par Bailly à la majesté du monarque, en le contraignant de placer à son chapeau la cocarde révolutionnaire. C'était donc parce que la Reine pénétrait toute l'étendue de cette cruelle vérité, et non pas, parce qu'elle ne pouvait se l'avouer, que cette infortunée Princesse poursuivait l'exécution du plan que lui reproche si amèrement son beau-frère ; trame coupable, selon lui, dont le souvenir faisait bouillonner son sang d'indignation.

L'exécution de ce plan ne convenait pas au Comte de Provence, il ne laissera partir la famille Royale, que quand prisonnière aux Tuileries, toute tentative d'évasion, *qu'on* saura bien empêcher de réussir, fera dresser contre elle les échafauds qui le rapprocheront du trône. Alors l'émigration, à ses yeux, sera devenue inévitable, et la sienne concourra avec

l'arrestation de Leurs Majestés, de laquelle étant certain d'avance, il se flattait de recueillir les fruits en pays étranger.

« Je reçus, nous apprend-il, sur ces entrefaites, une lettre *d'une écriture déguisée*, dans laquelle on m'engageait à veiller sur ma personne et à m'opposer à toute tentative propre à m'éloigner de gré ou de force de l'assemblée nationale. On me disait ensuite : qu'on avait connaissance *du complot* qui avait pour but d'enlever le Roi par violence, si on ne pouvait le décider à partir de bonne volonté ; et les détails de ce complot m'étaient donnés avec autant de précision que de clarté.

« Ayant mûrement médité sur ce fait, je me décidai à aller le jour même chez le Roi, à l'heure où je savais y rencontrer la Reine ; Marie-Antoinette y était en effet. Je lui dis tout d'abord que je venais de recevoir une lettre anonyme *contenant les plus infâmes calomnies*, et que je la lui apportais afin qu'elle pût en juger. J'en fis la lecture. La Reine que j'examinais ne laissa voir aucun signe d'émotion ; elle se récria sur la malice de telles allégations, mais en termes généraux.

« Quelques jours après, je reçus une seconde lettre, *de la même écriture*. On me félicitait du moyen que j'avais employé, pour déjouer le *complot* qu'on m'avait signalé. La Reine s'était plainte, ajoutait-on, à ses trois confidens de ce qui s'était passé chez le Roi, et le projet serait abandonné, *par la seule raison qu'il était connu.*»

En présence de faits aussi graves, Louis XVIII a la candeur de se plaindre que la Reine accusât Monsieur de tous les malheurs de la famille Royale ; et que, quand un plan échouait, il semblait qu'on trouvât une consolation à dire : Sans les menées de Monsieur, il aurait réussi. Mais cette vérité jaillit de ses demi-confessions. On savait d'ailleurs combien étaient violens ses moyens d'opposition, il ne prenait même pas de soin de les cacher toujours. Il était si bien servi par

ses espions qu'il savait tout ce qui se passait au château, dans les conférences les plus secrètes. Ayant appris par voie sure que dès les premiers jours de Juillet, il existait un projet d'emmener toute la famille Royale, non pas hors de France, mais hors de Versailles, il eut une explication avec son jeune frère, dans laquelle il lui dit :

«Il ne me plait nullement de me prêter à cette intrigue. Je connais mes devoirs et je les remplirai. La force seule m'arrachera de Versailles ou de Paris. *Je ne me séparerai pas des États-Généraux*, parce que c'est là qu'il faut défendre les droits de la monarchie et les intérêts du Roi. Je regarderai donc comme traîtres à Louis XVI, ceux qui lui conseilleront une pareille démarche, et si elle a lieu, je ne balancerai pas à les dénoncer à la nation, en les désignant par leurs noms, et en révélant leurs actes. Le Comte d'Artois, ajoute-t-il, ayant raconté notre conversation à la cabale, on déclara à l'unanimité, que j'étais pire encore que le Duc d'Orléans.» On avait grandement raison, car il est prouvé aujourd'hui que les *montagnards* de l'assemblée, Robespierre et ses suppôts, se servaient du Duc d'Orléans pour détruire la monarchie de Louis XVI, au profit du Comte de Provence. Ce fut vers cette époque qu'eut lieu le repas des gardes-du-corps, dont *Robespierre* avait été surveiller les mouvemens.

Tous les chefs de la révolte ameutèrent la populace qui s'empara de l'hôtel de ville; et un cri sinistre se fit entendre: «La source du mal est à Versailles, il faut aller chercher le Roi, le conduire à Paris; s'il est trop faible pour porter la couronne, qu'il la dépose; nous nommerons son fils, un conseil de régence et tout ira bien. « Lafayette se met en route et deux cent mille hommes et femmes partent avec lui.

«Voici, écrit Louis XVIII, le rapport qui me fut envoyé le 3 octobre, par un *affidé* présent à la séance de l'assemblée nationale; des motifs m'empêchent de raconter ce que je n'ai pas vu :

« Le marquis de Barbantane, suppléant de la députation de Paris, se lève d'un air d'impatience et jetant un regard sinistre du côté de l'assemblée où se placent les évêques et les nobles, ... on voit bien, dit-il, que ces Messieurs demandent encore des lanternes. Eh bien, ils en auront. — Madame Charles de Lameth lui reproche cette indiscrétion. — Vous voyez, Madame, que ces Messieurs demandent des lanternes.... Il est abominable, reprend Mr. de Raigecourt, que l'on ose tenir ici des propos semblables. »

Le même Barbantane vint trouver Monsieur au château, et lui dit: « si vous ne partez pas cette nuit, Monseigneur, ainsi que le Roi et la Reine, vous n'existerez plus demain matin. La foule environne le château; elle fait entendre des cris de mort, et une retraite prudente lui épargnera seule le crime qu'elle médite contre la famille Royale. La sagesse consiste à éviter le péril, quand la force manque pour le conjurer. »

Monsieur, comme ces fanfarons qui sont toujours braves, dans l'absence du danger, bien convaincu qu'il n'avait rien à craindre, répondit:

« Dans la situation où nous sommes, il vaut mieux mourir à Versailles, que d'être massacrés sur un grand chemin. J'ignore ce que fera le Roi; *quant à moi je sais ce que je dois à la monarchie, et rien ne pourra me le faire oublier.* » Louis XVIII nous déclare que les séditieux se proposaient par la révolte des 5 et 6 Octobre, *de décider le Roi à s'éloigner de Versailles, afin* de mettre le Duc d'Orléans à la tête de l'assemblée. Ainsi il eut été impolitique à la famille Royale de s'éloigner, il était plus conséquent qu'elle restât au pouvoir de ses ennemis. Mr. de St-Priest, secrétaire d'état, a laissé un abrégé des circonstances du départ de Louis XVI, pour Paris, le 6 Octobre 1789.

« Le 5 Octobre, vers onze heures du matin, dit-il, un de mes valets de chambre vint de Paris me prévenir que la

garde nationale parisienne, soldée et non soldée, accompagnée d'une nombreuse populace, hommes et femmes, s'était mise en marche pour Versailles. Je rendis compte au Roi, dans son conseil, de l'avis que j'avais reçu, et qui avait été confirmé depuis par plusieurs autres rapports. *Je représentai le danger* qu'il y aurait *à attendre cette multitude* à Versailles, et je proposai des mesures à prendre dans cette circonstance..... Dans un nouveau conseil, tenu le soir, j'insistai pour faire comprendre qu'il était pressant que le Roi avec sa famille et ses troupes réglées, partît pour Rambouillet. J'exposai les risques que le Roi et sa famille allaient courir, s'ils ne les évitaient en partant. Je m'étendis sur les ressources qu'on aurait en quittant Versailles pour Rambouillet et je finis par dire au Roi: *Sire, si vous êtes conduit demain à Paris, votre couronne est perdue.* Le Roi fut ému et se leva pour aller parler à la Reine qui consentit au départ.»

Des ordres furent donnés en conséquence pour la retraite instantanée de la famille Royale. Le conseil assemblé avait agi selon les intentions du Roi et de la Reine, et le Comte d'Estaing était autorisé par la municipalité de Versailles à protéger cette retraite, «mais, dit Louis XVIII, Marie-Antoinette ayant changé d'avis, on feignit de croire que la garde civique s'opposerait à la sortie des voitures et on n'y songea plus.»

Pourquoi donc ce changement si subit de détermination, lorsque le danger allait toujours croissant? car, la Reine avait reçu une écrit dans lequel on lui disait:

«Madame,

Un ami fidèle croit devoir vous prévenir que Mirabeau et Pétion vont, ce soir ou demain matin au plus tard, demander votre mise en jugement et d'abord votre arrestation. Ils seront soutenus par les bandes féroces qui arrivent de Paris à chaque instant. Evitez de tomber en leurs mains;

je sais trop le sort qu'ils vous préparent. Le Roi doit les redouter aussi : il est perdu s'il reste à Versailles, car le plan de ceux qui dirigent ces scélérats, est de placer le Duc d'Orléans sur le trône. »

Pourquoi, tout étant préparé pour le départ, ce départ qui pouvait facilement s'effectuer, n'eut-il pas lieu ? Parce que la perspicacité de Monsieur lui fit reconnaître le but secret de l'avis anonyme que recevait la Reine, et qu'elle lui communiqua ; c'était le même que celui qui avait amené chez lui le marquis de Barbantane. On voulait leur faire abandonner la partie. Son influence ne fut pas étrangère au changement d'avis de la Reine et il la laisse entrevoir par ses paroles: « Le Roi reçut aussi des avis ou menaçans ou inspirés par une affection sincère : *nous convînmes néanmoins de ne point* y céder. »

« Quoi qu'il en soit, avoue-t-il, en même temps, il arrivait à chaque instant de nouvelles troupes d'assassins. Versailles en était inondé et *nous étions sans défenseurs. Nous demeurâmes au pouvoir de nos ennemis.* La nuit avançait, le marquis de Lafayette déclara qu'on pouvait dormir tranquille, que les mesures étaient prises pour maintenir le bon ordre, et que d'ailleurs le peuple voulait la paix. Nous nous retirâmes dans nos demeures respectives, le coeur navré, et peu rassurés sur les conséquences de la journée qui venait de se passer. Les Orléanistes, loin de chercher le repos, se rendirent avec le prince dans l'église St. Louis, et là il fut décidé qu'on devait se défaire à tout prix de la famille Royale, *puisque elle persistait à rester* à Versailles. »

« Mais ce crime était plus facile à concevoir qu'à exécuter. La populace, quoiqu'étrangement égarée, n'avait aucune haine pour Louis XVI et *pour moi*, elle traita même rudement ceux qui lui proposèrent d'attenter à nos jours. Il n'en était pas de même pour la Reine, qu'on n'aimait pas depuis longtemps. Va donc pour *l'Autrichienne*, s'écria le

Duc, lorsqu'on lui rapporta les dispositions de la populace, et le signal fut donné en conséquence. Voilà pourquoi, dès le point du jour, 6 Octobre, l'attaque se dirigea avec tant d'acharnement sur l'appartement de la Reine, qui aurait été assailli, sans le dévouement héroïque du garde du corps Méomandri et de ses nobles camarades.

« Mes ennemis ont dit, avec vérité, que je ne dormis pas cette nuit du sommeil de Mr. de Lafayette, car je restai tout habillé sur un fauteuil, afin d'être prêt au premier signe d'alarme. »

« Ce fut avec des angoisses inexprimables que Madame et moi nous entendîmes le fracas qui eut lieu au point du jour dans le château. Bien qu'assez éloignés de l'appartement de Marie-Antoinette, nous nous doutâmes de ce qui se passait; et comme *j'étais aussi un obstacle aux projets du Duc*, *je devinai le sort que ses amis me préparaient*. Les gens de mon service barricadèrent donc toutes nos portes, afin de nous mettre en garde contre le danger. »

« J'envoyai par un passage secret le cher d'Avaray chez le Roi, pour *lui demander la permission d'aller mourir à ses côtés;* le Roi me fit défendre de sortir de chez moi, ajoutant : *Si on l'oublie, tant mieux; peut-être est-il destiné à sauver la monarchie*. Paroles *prophétiques*, dont plus tard je me fis l'application, avec quelque espérance de les réaliser. »

Je laisse aux admirateurs de Louis XVIII le soin de concilier avec les paroles qu'il prête à Louis XVI, le passage suivant des *Mémoires et Souvenirs*. L'auteur s'exprime ainsi:

« Je n'étais pas à Versailles pendant les affreuses journées » des 5 et 6 Octobre. Je n'en dirai donc rien. Je n'aurais » d'ailleurs sur ce point aucune particularité secrète à révéler. » Une affaire qui m'était personnelle jointe à celle qui re- » gardait *le Marquis de Favras*, me retint à Paris. Je n'en » fus pas fâché, je n'aurais pu commander à ma sincère af-

»fection pour le Roi, et peut-être aurais-je compté au nom-
»bre des victimes des assassinats, exécutés par le peuple,
»mais commandés par des personnages éminens. On connaît
»les suites de ce mouvement insurrectionel qui amena la
»famille Royale aux Tuileries, et l'assemblée nationale à l'ar-
»chevêché, où elle tint ses premières séances jusqu'au mo-
»ment où elle se transporta dans la salle du manège, située
»entre la rue St. Honoré et le jardin des Tuileries.

»Mon oncle arriva à Paris, révolté des atrocités qu'il
»avait vu commettre, il ne pouvait comprendre l'impas-
»sibilité du monarque ni la fermeté de Monsieur; ce
»dernier, me dit-il, durant ces longues heures d'agitation,
»a conservé son sang-froid d'une manière inconcevable. Le
»5 au soir, lorsque le château, investi par la multitude
»déchaînée, était sur le point d'être forcé d'un mo-
»ment à l'autre, il chantait le Vaudeville du ***Maréchal***
»***Ferrand:***

»Tôt, tôt, tôt, battez chaud;
»Bon courage.
»Faut avoir le coeur à l'ouvrage.

»Il paraît que le tumulte de cette épouvantable nuit ne
»troubla pas son sommeil, et qu'il n'eut pas autour de lui
»un ami assez dévoué pour l'en arracher et le conduire où
»son devoir l'appelait, auprès de son frère. Il dormit jus-
»qu'à huit heures du matin, s'habilla avec sa recherche
»accoutumée, et puis ensuite demanda toujours avec le
»même calme, des nouvelles de ce qui s'était passé. Mon
»oncle qui avait souffert toutes les angoisses de l'inquiétude,
»se demandait comment il pouvait y avoir tant de courage
»dans l'ame de son Altesse Royale.»

Tout à l'heure nous allons nous occuper de l'affaire Fa-
vras, *qui se traitait mystérieusement*, *le 4 octobre*, date
bien remarquable, par un enchaînement de faits sur lesquels
on ne peut arrêter son esprit, sans éprouver un sentiment

d'angoisse impossible à rendre. Mais avant d'en venir là, pour éviter un sorte de confusion dans le récit d'événemens qui se pressent tumultueusement, nous suivrons la famille Royale à Paris. Il est bien évident pour nous que le Comte de Provence, en l'empêchant par ses menées insidieuses, d'effectuer sa retraite en temps opportun, pour exécuter, dans quelque ville forte du Royaume, le plan qu'on avait conçu, a été le complice moral, sinon matériel, des catastrophes subséquentes, et dont l'héritier de la monarchie a si fatalement subi les épouvantables conséquences, qui pèseront longtemps encore et peut-être indéfiniment, sur la branche aînée méconnue de l'illustre maison de Bourbon. Les forfaits des 5 et 6 octobre, déterminèrent un grand nombre de députés à quitter l'assemblée nationale et même la France. Monsieur de Lally Tolendal qui n'était pas pur de principes révolutionnaires, fit entendre, en se retirant, ces mémorables paroles :

«Ni cette ville coupable (Paris), ni cette assemblée encore plus coupable, ne méritent que je les justifie. Il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me causaient mes fonctions. Ce sang, *ces têtes*, cette Reine presque égorgée, et ce Roi emmené esclave en triomphe à Paris, au milieu des assassins et *précédé des têtes de ses malheureux gardes du corps.....* voilà ce qui me fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages, moi et tous les honnêtes gens qui ont vu que le dernier effort à faire pour le bien, était d'en sortir. On brave une seule mort, on en brave plusieurs, quand elles peuvent être utiles; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée, n'a le droit de me condamner à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage, au milieu du triomphe du crime (Weber).»

Monsieur désormais ne pouvait plus feindre de mécon-

naître que le Roi et la Reine fussent entourés d'un dandanger permanent. L'audace des factieux, dans les sanglantes journées où la populace furieuse avait demandé la tête de Marie-Antoinette, démontrait clairement que ceux qui avaient envahi l'autorité légitime, n'avaient ni la volonté ni la force de protéger les jours de la famille Royale, et qu'elle n'avait plus de défenseurs. Du milieu de cette multitude d'assassins, des vociférations menaçantes imposaient au Roi, trop délaissé pour prendre un autre parti, de se laisser enmener à Paris, captif de la révolte.

Eh bien, Louis XVIII qui se vante d'avoir souvent entendu dire alors que, «*si le sort ne l'eût pas fait naître après Louis XVI, et que s'il eût régné à sa place, il aurait sauvé la fortune de la France*,» ce profond politique, dont on avait tort de ne pas suivre les avis, consulté par le Roi, ne put que l'encourager à aller résider aux Tuileries, à s'avilir, selon l'opinion qu'il émit plus tard, au point de rentrer dans la capitale en compagnie de hordes d'assassins. Il s'étaie du caractère faible de Louis XVI pour se justifier de ne pas lui avoir conseillé de tenir la seule conduite digne de la majesté du trône, et qui seule eût pu arrêter le triomphe de l'anarchie. Mais comment Louis XVI pouvait-il vouloir être fort, quand, de quelque côté qu'il tournât les yeux, il ne voyait, près de sa couronne brisée, que défections, pusillanimité, trahison? Quand, de ses deux frères, l'un avec le concours des premiers fuyards, irritait par ses intrigues à l'étranger le nouveau souverain, la nation, qui ne puisait déjà auparavant dans les calomnies à l'ordre du jour, que trop de prétextes de haine contre le Roi et la Reine; et que l'autre, sous l'affectation d'un dévouement menteur, entravait la marche du pouvoir et paralysait ses meilleures intentions par son opposition ténébreuse? L'énergie du devoir s'exprimait bien autrement par la bouche de la sublime Marie Antoinette: elle s'écria en

voyant son beau-frère reparaître au château devant son Roi, après l'affreuse nuit qu'on pouvait dire se prolonger encore pendant le jour :

« Eh bien, mon frère, Mr. de Lafayette a dormi cette nuit, mais le Duc d'Orléans a veillé; aussi nous recueillons les fruits de leur sommeil et de leur vigilance. Si j'existe, je le dois au généreux Méomandri. On m'accuse de gouverner. Ah! si j'étais libre, je me ferais tuer à Versailles plutôt que d'aller souffrir mille morts à Paris. Entendez-vous ces hurlemens, voyez-vous ces misérables altérés de sang? Voilà notre bon peuple! allons, Sire, obéissons au souverain que nous reconnaissons pour maître. Nous eussions pu, à dire vrai, en choisir un moins hideux!!! »

Il n'était pas possible alors aux moins clairvoyans, de ne pas prévoir que la résidence de la famille Royale à Paris la livrerait sans défense à la rage de ses ennemis; funeste résultat de la persistance de Monsieur à la retenir jusque-là forcément à Versailles. Ce perfide conseiller, par les rapports de ses affidés, n'ignorait rien des dispositions de l'assemblée nationale, ni des mouvemens ultérieurs projetés par la faction régicide, et il n'agissait point en aveugle. Le Roi se rendit aux Tuileries avec sa famille où, privés de leurs plus fidèles serviteurs, ils furent à la merci de leurs plus cruels ennemis. Le service auprès de leurs personnes fut remis à Mr. de Lafayette et à ses milices révolutionnaires, à cet homme qui dormait à Versailles, pendant que des assassins soldés enfonçaient les appartemens de la Reine pour la massacrer. Quant à Monsieur, il alla habiter le Luxembourg, « dont les caves, dit Touchard la Fosse, furent témoins de la prudence de ce Prince, mais dont les salons ne peuvent témoigner, ni du patriotisme, ni de l'amour fraternel, ni de la fidélité conjugale de S. A. R. » Son attitude et ses allures démontreront si ce furent celles d'un sujet dévoué à son Roi, s'efforçant de rendre à la monarchie la puissance qu'elle n'avait plus. Son

premier soin, le plus empressé, fut de songer à se défaire d'un rival entre les mains duquel il appréhendait de voir passer à son détriment l'autorité du souverain. Il proposa au Roi de le faire partir pour l'Angleterre, et par l'influence de Mr. de Lafayette, désireux de se faire pardonner son sommeil de Versailles, le Duc d'Orléans se soumit à un ordre d'exil déguisé, et quitta la France le 14 Octobre 1789.

Ce redoutable coucurrent écarté, nous allons voir se dérouler sous nos yeux des événemens d'une haute portée, dont la juste appréciation ressortira comme toujours, des dehors trompeurs dont un coupable enveloppe la vérité.

«Je comprenais, a dit Louis XVIII, à quel point ma situation était critique, et toute la nécessité d'une extrême prudence. J'en eus une triste preuve, ainsi que je le raconterai. Quoique je n'eusse donné aucune prise sur moi, je faillis être victime d'une calomnie à laquelle on a trop prêté l'apparence d'une vérité.

«Dès le lendemain de mon installation au Luxembourg; je me traçai un plan de conduite dont je ne m'écartai plus. Je me renfermai dans une *nullité politique* fort sage, puisque je ne pouvais plus jouer aucun rôle utile à l'état.

«Je veillais à ce que nul dans ma maison, évitât de se conformer aux idées du jour, remettant à des temps plus heureux une autre direction. Le soin extrême que je mettais à m'effacer, me dérobait aux témoignages indiscrets de la multitude, et me valait en même temps l'approbation des gens sages.»

Vers le commencement de décembre, un membre de l'assemblée constituante qui avait été à son service en qualité de maître d'hôtel ordinaire, et qui plus tard devint un de ses agens en France, Mr. Boissy d'Anglas, lui fit demander l'honneur de le voir en particulier. Il le recut. Mr. Boissy d'Anglas lui dit, après avoir parlé de choses peu importantes:

— «On parle beaucoup de vous, Monseigneur.

— « Tant pis, repliqua le Comte de Provence, nous sommes dans un temps où la célébrité ne peut être que dangereuse.

— « On voudrait vous voir où vous n'êtes pas.

— « A St. Denis peût-être?

— « Non, Monseigneur, mais aux Tuileries.

— « Le château est occupé dignement, dit alors avec gravité le Comte de Provence, qui voyait où tendait ce discours.

— « Le Roi, sans doute, continua Boissy d'Anglas, est un homme de bien, mais dans des circonstances critiques, de bonnes intentions ne suffisent pas. Il faudrait aujourd'hui pour dominer la circonstance, la perspicacité qui prévoit, l'habileté qui agit, et la fermeté qui persévère dans une résolution. Malheureusement ces trois qualités se trouvent rarement réunies, et Monseigneur, on les rencontre en vous.

« Je répondis à ce compliment, rapporte Louis XVIII, par une inclination de tête, puis, regardant Mr. d'Anglas.

— « Où voulez-vous en venir?

— « Alors Mr. Boissy d'Anglas déclara nettement que Monseigneur seul pouvait sauver la France; qu'il était envoyé par une grande partie des membres de l'assemblée nationale pour le lui dire; que S. A. R. mieux que le Duc d'Orléans, qui était un lâche, pourrait réunir toutes les opinions, calmer l'effervescence du présent, et faire espérer la paix pour l'avenir.» Il faut, poursuivit l'envoyé, que Louis XVI et la Reine quittent la France, soit sous prétexte de fuite, soit sous prétexte de santé, soit enfin par une abdication sage. La couronne passera alors au Dauphin et dans ce cas, *l'assemblée vous*décernera la *régence*, certaine que vos lumières vous conserveront en bonne intelligence avec elle. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai mission de proposer; voilà le prix auquel nous mettrons notre concours. De cette union naîtra le repos général, on *s'opposera à la rentrée*

en France du Duc d'Orléans, ceux qui agissent en son nom, seront également chassés de Paris; nous nous associerons à toutes les mesures de rigueur propres à comprimer la canaille; on achèvera paisiblement la constitution, et le soin de la faire exécuter sera remis à votre intelligence. »

« Ce serait manquer à la sincérité que je me suis imposée, avoue Louis XVIII, si je prétendais que j'entendis avec indifférence cette proposition. Elle était étrange, il est vrai. Il aurait fallu à Louis XVI une abnégation sublime pour s'y soumettre, et cependant je n'hésiterai pas à le dire; c'était le seul moyen de sauver la royauté expirante; mais plus j'en étais persuadé, et moins je crus devoir le manifester; je me tins donc dans une complète réserve, remerciant le négociateur de la bonne volonté que lui et ses amis me témoignaient; mais j'ajoutai en même temps, que je ne pouvais aucunement me prêter à cette négociation, ni même en dire ma pensée; qu'il fallait la traiter directement avec le Roi et la Reine, et se convaincre combien il serait peu séant que j'y prisse part. Je l'exhortai à agir, ainsi que ses collègues, *dans le véritable intérêt de l'état* qui *consistait*, non *à se ranger dans l'opposition* en désespoir de cause, *mais à ne jamais se* séparer du Roi. Mr. Boissy d'Anglas aurait voulu une autre réponse; mais c'était la seule que j'eusse à lui faire.

« Monseigneur, me dit-il, une fausse délicatesse perdra tout, je le crains. Il est évident que le Roi ne peut plus régner; chacun l'en déclare incapable; la Reine ne peut que nuire à sa famille en restant en France; et si *vous* ne prenez pas en main le timon de l'état, les Orléanistes s'en empareront.

« Il était de mon devoir de ne pas sortir de mon rôle, et je persistai dans mon abnégation politique. *Tout* ce que je crus pouvoir me permettre, fut d'engager Mr. d'Anglas à s'adresser à un ministre. Je lui citai Mr. de Montmorin, comme étant celui qui avait le plus de sens.

«Je lui parlerai, me dit Monsieur d'Anglas, bien que je regarde l'affaire comme manquée, puisque vous ne voulez pas vous en charger directement, ou, pour mieux dire, accepter la régence aux conditions que nous vous l'offrons.

— «Et si je le faisais, Monsieur, qu'arriverait-il?

— «Que dans 15 jours le Roi et la Reine seraient hors du Royaume, et que tout serait arrangé. Monseigneur, la proposition que je vous fais, nous a été adressée au nom du Duc d'Orléans, mais nous ne voulons de ses vices à aucun prix, tandis que nous nous réunirions tous autour de votre personne. La Royauté serait pleinement maintenue dans son droit; un monarque seul descendrait du trône; mais le trône resterait debout.

— «Ira-t-on jusque-là? demandai-je avec inquiétude.

— «Qui peut dire où l'on s'arrêtera, lorsque le peuple est entraîné par la force des choses à faire une révolution?

«Je devais me taire, et je le fis à regret. Mais qui, à ma place, se serait décidé à jouer le rôle coupable en apparence, quoique patriotique dans ses résultats, qui m'était proposé? Je redoutais le blâme des miens; je craignais d'être accusé par la postérité, d'avoir provoqué l'événement qui changerait la face de la France, et je persistai dans mon refus. J'eus tort, car lorsqu'il s'agit des intérêts d'un grand royaume, du bonheur d'un peuple, de la consolidation d'un trône menacé, il faut savoir se sacrifier soi-même, et ne se laisser arrêter par aucune des considérations qui doivent nous régler impérieusement dans le cours de la vie ordinaire.»

La régence, en attendant mieux, voilà le but criminel où tendait le Comte de Provence; c'était le premier pas vers une usurpation dont les moyens ne lui manqueraient pas ensuite: ce premier pas vers la réalisation de sa pensée secrète, qui domina toutes les autres, date de l'époque de la convocation des États Généraux.» La cour à leur approche, a dit Napoléon, ce profond observateur du coeur humain,

n'en voulait plus, hors le Roi, Monsieur, et Necker. Le Roi, parce qu'il en espérait une coopération franche; Monsieur, parce qu'il en attendait une place au conseil; parce qu'il comptait qu'on aurait recours à lui et qu'il deviendrait ainsi *le chef d'une régence déguisée sous un nom plus poli.*»

Malgré le plan astucieusement combiné de ses mémoires, il ne surprendra point la crédulité de ses lecteurs, et personne ne se méprendra sur les principaux rouages d'une intrigue, dont il était le moteur occulte. Il faut convenir que sa trahison fut habilement conduite jusque-là, sans le contact apparent de sa personne; et que les meneurs de son parti le servirent merveilleusement par le nom du Duc d'Orléans. On a fait de ce dernier le bouc émissaire, chargé de tous les crimes patens et cachés de la révolution. Il fut assez riche de ses propres iniquités, sans qu'on lui prête celles des autres. Louis XVIII ne le ménage pas dans ses accusations, et l'histoire aussi lui impute tous les crimes qui se rattachent au nom de Robespierre. Si ce Prince en eut sa part, il n'en fut pas toujours le promoteur; et bien souvent dans la rigoureuse exactitude des faits, le nom du Comte de Provence devrait être substitué ou ajouté à celui du Duc. Il existe des documens qui établissent que les sanglantes journées des 5 et 6 Octobre, à Versailles, eurent pour instigateur, non le Duc d'Orléans seul, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, *mais aussi le Comte de Provence.* Quelqu'un a eu connaissance de scènes de joie cruelle à la quelle se livra Louis XVIII sur le Rhin, lorsqu'on lui annonça la mort de son frère, et celle de sa belle-soeur. Des considérations de famille et de position, ont empêché bien des révélations qui viendront, je l'espère, bientôt en aide aux historiens consciencieux, et la vérité, sans exception d'individus, déchirera tous les masques, dévoilera toutes les turpitudes; c'est le besoin comme le droit de l'humanité. Louis XVIII a, je le répète, été

fort mal avisé d'écrire des mémoires pour sa justification. On n'accepte pas sans contrôle les assertions intéressées d'un accusé, et il est des coupables qui gagneraient beaucoup à se taire, car plus ils font d'efforts pour démontrer leur innocence, plus ils s'éloignent de leur but. Nous en avons la preuve par rapport au Comte de Provence, en envisageant sous son vrai point de vue cette question de la régence, dont il ne faut pas séparer tous les faits que j'ai rapportés précédemment, et à laquelle se rattache le complot du Marquis de Favras.

«Je reçus, dit Louis XVIII, deux ou trois jours après, la visite de Mr. de Montmorin. Il paraissait tout troublé, et j'en devinai la cause. Boissy d'Anglas l'avait vu, de concert avec un de ses collègues, et lui avait dit ce que je savais déjà. Le ministre stupéfait d'une telle proposition, n'avait pu prendre sur lui d'en instruire le Roi et la Reine. Il frémissait à la seule pensée de l'indignation de la Reine lorsqu'elle saurait ce qui se tramait contre elle. Il me fit le récit de ce dont j'étais informé, et me dit d'une voix piteuse:

— «Eh bien, Monseigneur, que vous en semble?

— «Monseigneur lui repliqua: mais Monsieur, c'est à vous, ministre du Roi, à me communiquer votre opinion sur un fait de cette importance, et non à moi à me prononcer le premier.

«Il m'assura que jamais il n'oserait en parler au roi, et je me tins à son égard dans une réserve absolue, quoi qu'il pût faire, pour m'arracher une parole. Je laissai donc le ministre dans une perplexité étrange, n'osant prendre sur lui d'en conférer avec ses collègues. Enfin, ce qu'il imagina de mieux, fut d'écrire au Roi et à la Reine une double lettre anonyme qui leur apprendrait ce qu'il n'osait leur dire. Je me moquai de cet expédient ridicule, et il me quitta plus embarrassé que jamais.

« L'idée lui vint ensuite de s'adresser à Mr. Necker; il ne pouvait plus mal choisir son confident. Peu satisfait de l'assemblée, s'apercevant que son crédit déclinait rapidement, Necker s'était retourné vers le Roi et s'accrochait à la cour pour être encore quelque chose. Or, il n'était guère probable que ce ministre approuvât un projet qui tendait à mettre le pouvoir en mes mains, car il n'espérait pas que je lui en donnerais une forte part. Il rejeta donc bien loin la proposition qui lui fut communiquée par Mr. de Montmorin, la taxant de séditieuse, et il s'opposa à ce qu'on lui donnât aucune suite. Ce fut le renversement d'un plan qui aurait peut-être tout sauvé. Néanmoins il en revint quelque chose plus tard au Roi et à Marie-Antoinette, mais avec des variantes qui donnaient à ce projet l'air d'un complot, dont on me fit l'honneur de m'attribuer la première idée. »

Dans les mémoires de Napoléon Bonaparte imprimés à Bruxelles en 1834, il est question de ce complot. Voici comment l'auteur en rend compte:

« La révolution marchait d'un pas rapide, chaque jour l'assemblée s'effaçait de plus en plus devant la volonté des meneurs. A peine parlait-on encore du Roi. La majesté Royale ne se montrait que sous un crèpe: il me revint de lieu sûr, et depuis Boissy d'Anglas me l'a confirmé, que quelques sages de l'assemblée auraient voulu arranger les choses de manière à ce que Louis XVI abdiquât, ou sortît du Royaume, afin de pouvoir porter à la régence Monsieur, son frère. Cette intrigue, conduite avec frayeur par tous les intéressés, marcha souterrainement sans faire aucun progrès. La Reine fut informée par le Roi du plan médité. Dédaignant, dans sa colère, d'avoir recours à des ménagemens, elle fit dévoiler ce qui se passait, à Mirabeau et aux meneurs. Ils en advint que pour faire cesser l'intrigue, *pour effrayer le Comte de Lille* et l'empêcher de joindre os-

tensiblement ses efforts à ceux de ses partisans, on se mit à jouer la tragédie sanglante de Favras, où le pauvre diable perdit la vie.»

Il fut indignement sacrifié par ceux qui l'avaient employé, par le Comte de Provence et Robespierre, qui craignaient de se compromettre avec la révolution, que ce dernier semblait vouloir faire tourner au profit de son royal mandant.

Suivons d'abord le récit de Louis XVIII:

«Je reviens à Décembre 1789, dit-il, qui fut si remarquable, et pendant lequel je fus exposé à un danger réel, *par l'imprudence d'un homme que je connaissais à peine:* mais il faut que je remonte un peu plus haut, pour expliquer cette fatale histoire. Quoique je n'eusse donné aucune prise sur moi, je faillis être victime d'une calomnie, à laquelle on a trop prêté l'apparence de la vérité.

«Il existait un Marquis de Favras, destiné à la carrière des armes, qui entra d'abord dans les Mousquetaires, puis dans le régiment de Bellune et enfin dans ma maison, en qualité de Lieutenant des Suisses de ma garde. Il me quitta en 1775 par démission, abandonna la France, passa en Autriche, en Prusse, en Allemagne, et enfin en Hollande, où il prit parti en 1787 dans l'insurrection dirigée contre la maison de Nassau.

«Mr. de Favras se mêlait de tout, de politique, de littérature, d'administration et même de finances. Il avait conservé des relations et revu des personnes attachées à mon service, le Comte de la Châtre, particulièrement. Il se prétendait lié d'affaires avec de riches capitalistes, et *il offrit sans qu'on le lui demandât*, de me procurer des sommes dont j'avais besoin en ce moment. Ses offres furent acceptées comme celles de dix autres agens. Le Marquis se mit donc en campagne, et pour se donner de l'importance, parla des rapports journaliers que nous avions ensemble, de ses fréquentes visites au Luxembourg; bref, *il fit tant qu'il me*

compromit, *de manière* à donner des craintes pour ma sûreté. Je l'apprends, et ordonne au Comte de la Châtre de cesser de recevoir un homme, dont les intentions pouvaient être bonnes, mais dont les discours étaient certainement dangereux.

«Je ne songeais plus au Marquis de Favras, lorsque tout-à-coup il est arrêté. Je reçois en même temps un écrit imprimé qu'on répandait de tous côtés par malveillance. Cette attaque qui m'était adressée personnellement et *qui venait du palais Royal*, me fit beaucoup de peine. J'en compris la conséquence et le parti que mes ennemis pourraient en tirer contre moi. Je *sus depuis*, *en effet*, *que ce coup avait été dirigé par les agens du Duc d'Orléans*. Ils avaient entendu parler de la proposition que Boissy d'Anglas m'avait faite, et dans la crainte que je ne l'acceptasse, on avait essayé de me brouiller avec la populace, et Mr. de Lafayette, persuadé que ce double effet produit, l'assemblée tenterait en vain de me mettre en avant.

«Je ne m'amusai pas à assembler mon conseil pour décider ce que j'avais à faire. J'envoyai donc le Comte de Modène auprès de Mr. de Lafayette, lui exprimer simplement ma douleur et mon indignation d'une attaque aussi fausse, et l'assurer que je saisirais la première occasion de le lui dire de vive voix. Mr. de Lafayette chargea non seulement mon ambassadeur de ses complimens, mais encore il vint lui-même me certifier le mépris que ces calomnies lui inspiraient.

«J'écrivis en outre au maire de Paris, pour le prévenir que le lendemain 26 décembre, je me rendrais à l'hôtel de ville, afin de m'expliquer en présence du corps municipal; j'évitai de me servir du mot de *justification*, le trouvant ce jour-là au-dessous de moi.

«Cependant, je fus appelé au château où l'on avait délibéré sur cette affaire, sans ma participation. Le Roi me

dit qu'on était d'avis que je fisse un mémoire pour être envoyé dans tout le Royaume; que, quant au reste, il fallait attendre le résultat de l'instruction de la procédure. Je repliquai que mon mémoire serait court, ne voulant point en faire ; l'accusation regardant la commune de Paris, c'était à elle seule que j'avais à faire.

« *Le* 26 *décembre* je montai en voiture sans escorte, avec deux seuls valets derrière et un piqueur en avant. »

Arrivé à l'hôtel de ville, le Comte de Provence prit la parole en ces termes:

« Messieurs,

« Le désir de repousser une calomnie atroce m'amène au » milieu de vous. Mr. de Favras a été arrêté avant-hier, par » ordre de votre comité des recherches, et l'on répand au» jourd'hui, avec affectation, que j'ai de grandes liaisons » avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, » j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls » rapports sous lesquels j'ai connu Mr. de Favras. En 1772 » il est entré dans mes gardes-suisses; il en est sorti en 1775, » *et je ne lui ai pas parlé* depuis cette époque. Privé, de» puis plusieurs mois, de la jouissance de mes revenus, » inquiet sur les paiemens considérables que j'ai à faire en » janvier, j'ai désiré pouvoir satisfaire à mes engagemens » sans être à charge au trésor public. Pour y parvenir, j'avais » formé le projet d'aliéner des contrats pour la somme qui » m'est nécessaire ; on m'a représenté qu'il serait moins oné» reux à mes finances de faire un emprunt. Mr. de Favras » m'a été indiqué, il y a environ quinze jours, par Mr. de » la Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, » Messieurs Schaumet et Sartarin. En conséquence, j'ai sous» crit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour » acquitter mes engagemens du commencement de l'année » et pour payer ma maison. Cette affaire étant purement de » finance, j'ai chargé mon trésorier de la suivre. *Je n'ai*

»*point vu M. de Favras, je ne lui ai point écrit, je n'ai*
»*eu aucune communication quelconque avec lui;* ce qu'il
»a fait d'ailleurs m'est parfaitement inconnu.

«Cependant, Messieurs, j'ai appris hier qu'on distribuait
»avec profusion dans la capitale un billet conçu en ces termes:

«Le Marquis de Favras a été arrêté dans la nuit du 24
au 25 pour un plan qu'il avait fait de soulever trente mille
hommes, pour assassiner Mr. de Lafayette et le maire de
de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur,
frère du Roi était à la tète.

Signé, Barau.»

«Vous n'attendez pas, Messieurs, que je m'abaisse jusqu'à
»me justifier d'un tel crime; mais dans un temps où les
»calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre
»les meilleurs citoyens avec les ennemis de l'état, j'ai cru,
»Messieurs, devoir au Roi, à vous et à moi-même, d'entrer
»dans tous ces détails que vous venez d'entendre, afin que
»l'opinion publique ne puisse rester un seul jour incertaine.
»Quant à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec con-
»fiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans l'assem-
»blée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale
»qui divisait encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire
»qu'une grande révolution était prête à éclater; que le
»Roi, par ses intentions, par ses vertus et son rang suprême,
»devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait être avan-
»tageuse à la nation, sans l'être également au monarque;
»enfin, que l'autorité Royale devait être le rempart de la
»liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'au-
»torité Royale.

»Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes
»discours qui ait démenti ces principes, qui ait montré que,
»dans quelque circonstance où j'aie été placé, le bonheur
»du Roi et celui du peuple ait cessé d'être l'unique objet
»de mes pensées et de mes voeux. Jusque-là, j'ai le droit

» d'être cru sur ma parole ; je n'ai jamais changé de senti-
» mens et de principes, et je n'en changerai jamais. »

Suivant l'habitude fallacieuse de Monsieur, les sublimes protestations de loyauté et de dévouement au Roi, et à la nation ne manquent pas. Bailly en répondant au discours de l'Altesse Royale patriote, félicita le Prince de ce qu'il s'était montré le premier citoyen du Royaume, en votant pour le Tiers-État, dans la seconde assemblée des notables; de ce qu'il avait été presque le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre des amis du peuple, ayant ainsi ajouté la dignité de la raison à tous ses autres titres et au respect de la nation. « Monsieur, a-t-il ajouté, est donc le premier auteur de l'égalité civile; il en donne un nouvel exemple aujourd'hui, en venant se mêler parmi les représentans de la commune où il me semble ne vouloir être apprécié que par ses sentimens patriotiques. »

Monsieur manifesta à son tour sa satisfaction et dit encore:

« Le devoir que je viens de remplir a été pénible *pour un coeur vertueux*: mais j'en suis bien dédommagé par les sentimens que l'assemblée vient de me témoigner et ma *bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grâce de ceux* qui m'ont offensé.

« Ensuite, écrit Louis XVIII, je quittai l'hôtel de ville. Le corps municipal me ramena jusqu'à ma voiture, je la trouvai entourée d'une foule de peuple qui me salua du cri de *vive Monsieur*. Les mêmes acclamations m'accompagnèrent jusqu'au Luxembourg. Je me félicitai de ma démarche qui, par sa promptitude *et sa franchise*, déconcerta *les Orléanistes* et me plaça dans une position plus avantageuse qu'auparavant. Au reste, je crus devoir la compléter, et le 28, j'écrivis au président de l'assemblée nationale; parce que le frère du Roi doit se préserver même d'un soupçon. Ce dernier coup contre mes ennemis acheva de me bien mettre dans l'esprit du peuple, et je pus être en repos, du moins sur ce point. »

Si nous nous trouvions réduits à chercher la vérité dans ce récit composé avec adresse, avec le sang-froid d'un homme qui s'est fait impassible au milieu des plus grandes scélératesses; il nous serait difficile d'arriver, peut-être, à une conviction qui fût sans réplique. Mais l'oeil de la police qui ne dort jamais, a vu ce que la mauvaise foi nous cache; l'histoire aussi a recueilli ses souvenirs, et c'est avec des documens bien autrement véridiques que les dires de Louis XVIII, que je vais compléter le récit de cette affaire. Pour en bien embrasser l'ensemble, il convient de reporter son esprit vers les journées sanglantes des 5 et 6 octobre, par lesquelles on força le Roi de se réfugier à Paris pour y être emprisonné aux Tuileries. Le jugement de l'homme impartial fera le reste. Voici ce que nous lisons dans les *Mémoires et Souvenirs* d'un pair de France; l'auteur en quittant Robespierre, après le repas des gardes du corps, rentra chez son oncle :

«Il n'y était pas, dit-il, mais je trouvai un individu de bonne mine qui l'attendait; l'inconnu se nomma, c'était le Marquis de Favras, homme de qualité, qui avait épousé la fille légitime du Prince d'Anhalt Schauenbourg et dont la tête ardente ne cessait d'enfanter des projets qui lui devinrent bien funestes. Il était revenu, depuis peu, des pays étrangers, et comme il avait servi dans les gardes de Monsieur, il voulait se rapprocher de la personne de ce Prince. Mon oncle pouvait l'aider dans ce dessein; il était venu le trouver pour lui en parler. Je lui appris ce qui s'était passé presque à l'instant même, dans la salle de l'Opéra; il me demanda si Monsieur accompagnait son frère, *ma réponse négative parut lui faire de la peine.*

« Mon oncle rentra, avec l'air fort inquiet, et alla au Marquis de Favras avant de me parler. «Je me suis occupé de vous, lui dit-il, on ne demande pas mieux que de vous voir et de vous employer; on voudrait seulement à l'avance

connaître vos plans, afin de pouvoir préjuger leur réussite.»

— «Et si je les communique par intermédiaire,» répondit Mr. de Favras, «qui réfutera les objections qu'on »ne manquera pas de faire?»

— «Vous avez raison; cependant on ne veut vous ad»mettre qu'après avoir lu votre mémoire; c'est la condition »sine-quâ-non; je vous promets qu'il ne sortira de mes »mains que pour entrer dans celles de la personne en ques»tion, et que j'insisterai auprès d'elle afin qu'elle vous »tienne la parole que je suis chargé de vous donner en »son nom.»

«Mr. de Favras promit de porter le lendemain matin son mémoire, et puis il prit congé de nous. Le lendemain Mr. de Favras revint; il remit un rouleau de papiers assez mince et une lettre sous enveloppe, à l'adresse de Monsieur. Il insista pour qu'en retour de sa confiance, une audience lui fût accordée promptement. Mon oncle lui en renouvela la promesse, et tout aussitôt prit mon bras pour s'acheminer vers le château, emportant avec lui le mémoire qu'on venait de lui confier. Nous fûmes droit à l'appartement du Comte de Provence, car on appelait encore ainsi quelquefois l'aîné des frères de Louis XVI. Mon oncle était connu de toute la maison; il parvint facilement jusques à Mr. de la Châtre, à qui il fit demander de le faire annoncer; peu après, on vint lui dire qu'il pouvait entrer. Je demeurai dans le salon voisin avec le premier gentilhomme, que je connaissais peu; il employa le temps que nous passâmes ensemble, à me faire l'éloge de mon parent et cela avec d'autant plus de chaleur qu'il ne l'aimait point, et qu'il redoutait son influence auprès du Prince.

«Au bout de vingt minutes, on sonna de l'intérieur; le Comte de la Châtre rentra, il ne tarda pas à ressortir pour me dire: «S. A. R. vous demande, Monsieur.» Je n'étais pas préparé à l'honneur de paraître devant le Prince, et

j'avoue que je fus extrêmement troublé; néanmoins je m'empressai d'obéir. Monsieur était assis dans un large fauteuil de velours rouge, il avait auprès de lui un bureau d'ébène et d'écaille, incrusté d'ornement en or et en argent. Ce bureau était couvert de papiers; je crus reconnaître dans le nombre le mémoire du Marquis de Favras.

« Monsieur avait alors trente-quatre ans, il marchait avec peine et toujours en se dandinant comme tous les princes de sa famille; étudiant avec une égale prédilection Horace et Machiavel, il s'occupait à mystifier le peuple de Paris et à ourdir une foule d'intrigues, dont je me plais à croire qu'il ne voyait pas bien le but; sa passion était de jouer un grand rôle dans le royaume, le second ne le contentait pas. Il portait à tout propos sa main sur son coeur, comme pour affecter une sincérité à laquelle personne malheureusement ne croyait, et pourtant c'était sa marotte; il voulait qu'on le crût franc, et son désespoir était de ne pouvoir le persuader à personne.

«Le Prince vit mon embarras, et tandis que j'avançais vers lui en faisant les trois révérences d'usage, il me sourit avec grâce, m'adressa un regard bienveillant, et fit de la main un geste comme pour me rassurer. » C'est donc là votre neveu, dit-il à mon oncle qui se trouvait avec lui. C'est un joli garçon » (qu'on me pardonne d'être exact à répéter son propos) «et vous dites qu'il est raisonnable.»

« Mon parent se mit à faire mon éloge, de manière à me faire rougir, il vanta surtout ma discrétion. «C'est là l'es-»sentiel» dit le Prince «et nous ne tarderons pas à en faire »l'épreuve.» Monsieur, (poursuivit il en s'adressant à moi) «nous sommes dans un temps bien critique, et dans lequel »la plus légère démarche peut être cruellement interprétée. »J'ai une opération de finances à conclure, et je vous charge »de conduire chez moi la personne que votre oncle vous »désignera. Vous viendrez par l'entrée qui donne dans les

»pièces de mes gens, et vous demanderez toujours le Comte »de la Châtre ou mon valet de chambre ; ne choisissez pas »la nuit, toute course semble alors suspecte ; venez en plein »jour, car quoique je n'aime pas en général que l'on sache »mes affaires, *celles dont il s'agit ne sont point de nature »à être cachées.* »

« *Je devinai au-delà* de ce que Monsieur me disait ; néanmoins prenant déjà les habitudes d'un courtisan, je parus ne pas douter de la sincérité de ses paroles, et j'assurai son Altesse Royale de ma fidélité et du mystère que je mettrais à lui obéir. Il m'en remercia avec une sensibilité de commande dont je fus dupe, et peu après je partis avec mon oncle, tout fier d'être pour quelque chose dans ce qui ressemblait *à une intrigue d'état.* Je n'en fis rien paraître auprès de mes amis, et je gardai fidèlement ce secret, qui m'échappe maintenant pour la première fois.

«*Le 4 Octobre*, *veille* d'un jour bien funeste, et tandis que les esprits s'exaspéraient, que l'assemblée nationale devenait une arène où luttaient les deux partis, et que la voix tonnante de Mirabeau menaçait d'accuser la Reine, j'étais dans la maison où logeait mon oncle, occupé à recevoir ses instructions, et à me préparer pour aller joindre le Marquis de Favras, qui m'attendait sur la terrasse du château en face de l'orangerie. Il y avait dans son impatience quelque chose de funeste qui me frappa ; il me questionna sur ce que nous allions faire, et me demanda *si je croyais qu'il parviendrait à parler à Monsieur.*

« *C'est par son ordre*, lui repliquai-je, que je suis venu »vous chercher, et c'est devant lui que je vais vous conduire. »Allons «me dit-il» si je suis écouté, je préviendrai peut-»être de grandes catastrophes. »

«Nous cheminâmes en silence après ces premiers propos et à la faveur de la connaissance que j'avais de cette partie du château, nous parvînmes jusques au valet de chambre de son

Altesse Royale, qui fut prendre les ordres du Prince. Je demeurai seul pendant trois quarts d'heure environ; au bout de ce temps, Mr. de Favras revint, il paraissait tout à la fois fâché et content, il se parlait à lui-même, se frappait le front et me semblait singulièrement agité. Nous ressortîmes ensemble du palais, mais par le côté qui regarde la ville.

« Mon compagnon parvenu en face de la grande écurie me remercia de mon assistance et me chargea de faire ses complimens à mon oncle, il ajouta qu'il ne tarderait pas à venir le voir, et il partit aussitôt pour Paris. Je lui faisais mes adieux, lorsque je fus abordé par Joseph Chenier.

— « Bonjour, mon ami, me dit-il, connaissez-vouz bien cet »homme que vous quittez? — Non « lui dis-je, » nous nous » sommes rencontrés sur la terrasse de l'orangerie, et je » ne l'avais vu qu'une fois. — Méfiez-vous de lui, c'est un in-»trigant. Je connais un député qu'il sollicite de changer » d'opinion, et qui, pour lui soutirer son secret, fait sem-»blant de se laisser gagner par lui. »

« Je fus charmé de ce que j'apprenais, mais ne voulant pas que Chénier pût s'apercevoir de ma joie, je changeai de propos..... Je courus trouver mon oncle pour lui rendre compte de ce que j'avais fait. Je lui appris ensuite la fourberie de ce député qui trompait le Marquis de Favras; le bon homme en fut épouvanté; il se hâta d'écrire à ce dernier; mais la lettre écrite, il n'osa pas la confier à la poste, et il me conjura de la porter moi-même à Paris. Je lui promis de partir le soir même, et le prévins que je ne reviendrais pas à Versailles de cinq à six jours; de tendres intérêts m'appelaient alors loin de cette ville. Je la quittai ainsi que nous en étions convenus. Dès mon arrivée à Paris, je fus pour trouver Mr. de Favras; il n'était plus chez lui; il venait de partir pour la Champagne, et ne devait être de retour que dans la semaine suivante. Je ne doutai

pas que ce voyage précipité n'eût été entrepris dans les intérêts du Comte de Provence.....

«De retour à Versailles, (après les journées des 5 et 6 octobre) je m'empressai d'aller chez Robespierre ; son premier mot en me voyant fut celui-ci : « Eh bien, les saturnales du premier ne leur ont guère servi : où sont maintenant les drôles qui me forcèrent ce soir-là à prendre leur infame cocarde? Ai-je tardé à me venger ?»

— «Vous êtes trop exaspéré, lui repliquai-je ; j'espère que vous n'avez pas trempé dans cette conspiration, car c'en est une véritable.

— «Pas plus que vous dans celle que l'on ourdit ailleurs »et dont vous êtes en sous-ordre l'agent dévoué.

— « Voilà une inculpation que je ne mérite pas, vous ne me l'adressez point sans motif, et vous me direz sans doute ce qui vous porte à me croire factieux.

— »Je ne puis m'expliquer davantage et cela par un »motif de la plus haute importance, cependant je suis trop »votre ami pour hésiter à vous donner un bon conseil ; ne »vous mêlez en rien de ce qui concerne le tripotage du »Marquis de Favras *avec un grand personnage* ..... Vous »me regardez avec des yeux surpris. Je n'ai pas besoin de »répéter ce que je viens de dire, mais tenez-vous pour »averti ; au reste, il faut tant pour vous *que pour moi* un »profond silence sur tout ceci, même à l'égard de votre »oncle ; tâchez de le dégoûter d'une intrigue qui ne lui »vaudra rien de bon ; *ne me nommez pas, de peur de me »compromettre, et ne me contraignez pas à me déclarer »votre ennemi.*

— »Vous auriez droit de l'être, lui répondis-je, si je vous trahissais lorsque vous cherchez à m'obliger, mais vous me dites des choses si étonnantes, que je ne sais plus où j'en suis, et vous me faites presque peur quoiqu'enfin je ne sois employé *qu'à une opération de finance.*

— »Vous êtes un enfant que l'on joue, si vous n'êtes »pas un fin compère qui joue son jeu à part; laissons »ce propos et parlons d'autre chose.»

« Les sujets ne manquaient pas, la conversation fut variée. Nous nous séparâmes enfin, et je rentrai à l'hôtel, intrigué au-delà de toute expression de ce que Robespierre venait de me dire. En rapprochant son avertissement de celui de Chenier, je m'imaginai d'abord que le premier était ce député que le second m'avait affirmé se moquer du marquis de Favras; je me trompais, *c'était de plus haut lieu que Robespierre tenait son instruction.*

« Deux jours après Mr. de Favras arriva, je lui appris ce que je savais, il ne put deviner par qui il était trahi, car il avait eu des conférences avec plusieurs membres de la majorité de l'assemblée; cependant il me promit de prendre ses mesures de manière à découvrir le traitre, il me demanda ensuite si j'avais l'ordre de le conduire chez Monsieur. Ma réponse fut négative, il alla trouver mon oncle; celui-ci n'en savait pas plus que moi; le Prince ne lui en disait pas un mot, mon oncle conseilla au Marquis de Favras de s'adresser au Comte de la Châtre; il suivit ce conseil, et depuis lors mon oncle ni moi ne sûmes rien de cette affaire que lorsqu'elle éclata; notre inquiétude alors fut extrême pendant quelque temps, nous redoutions non sans quelque sujet, d'être compromis, nous ne le fûmes heureusement pas.

« Robespierre, à qui j'en parlai, me recommanda de me taire, ainsi que mon oncle; il m'assura qu'on ne songerait pas à nous si, par une agitation dangereuse, nous n'attirions sur nous les regards des personnes chargées de poursuivre ce procès. On en connait la suite, et on sait comment l'infortuné Favras fut la victime de son dévouement.»

Cet historien qui avait surpris *Robespierre sortant la nuit du Luxembourg*, *résidence de Monsieur*, dit à ce sujet:

« Je ne fus plus étonné que *Robespierre* m'eût engagé » avec *connaissance de cause*, à ne pas me mêler aux in-» trigues du Marquis de Favras. Ceci avait lieu au moment où ce » malheureux gentilhomme venait de périr, indignement aban-» donné. Je vis que *la trahison* veillait à côté de *la dupli-» cité;* et je pris la résolution de ne point me compromettre; » il suffisait pour cela de garder un profond silence.

« Pour en finir, je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que fit Monsieur à ce sujet, pour se laver de toute coopération aux projets de ce malheureux gentilhomme. La voix publique s'opiniâtrait à voir dans S. A. R. l'auteur et l'instigateur de ce complot; ce bruit prenait une consistance capable de compromettre la tranquilité du Prince; celui-ci n'hésita pas à le combattre par une démarche éclatante; il se rendit à l'hôtel de ville. Son discours applaudi par quelques uns, parut obscur et embarrassé à beaucoup d'autres; on se demandait pourquoi Monsieur, par un acte de popularité qui n'était pas nécessaire à raison de sa dignité, donnait un exemple dangereux pour la famille Royale, et semblait provoquer le Roi ou la Reine à se justifier par eux-mêmes devant leurs sujets, des inculpations personnelles qu'on pourrait leur adresser. La démarche de Monsieur déplut généralement en France; j'entendis une femme de beaucoup d'esprit et qui certainement se trompait sur les intentions de son Altesse Royale, dire à ce sujet: « Monsieur s'imagine peut-être que » la couronne est en depôt au greffe de l'hôtel de ville. »

« C'était de l'injustice, mais on en a eu toujours à l'égard de ce Prince. Voici une anecdote qui a couru dans le temps, je voulais la raconter, lorsque je me suis aperçu qu'elle était consignée dans l'histoire de France de l'abbé de Montgaillard: elle me fut répétée par Cailhava et par le Prince Ferdinand de Rohan, dans une longue conversation, à un dîner que nous fîmes ensemble en 1808, chez la comtesse Fanny de Beauharnais; je copie l'anecdote dans l'ouvrage que je viens

de citer. « Quelque temps après *le 5 Octobre* 1789, on vint
» avertir Mr· le garde-des-sceaux Champion de Cicé, que
» Monsieur devait se rendre le lendemain vers midi, à l'hôtel
» de ville, pour y faire hommage à la commune d'un dra-
» peau tricolore, brodé par Madame, ainsi que d'un discours
» éloquent en faveur de la révolution. Il était onze heures du soir
» et Mr. de Cicé ne pouvait aller à cette heure au château;
» il s'y rendit le lendemain à sept heures et demie du matin,
» et insista fortement pour parler au Roi, quoiqu'il ne fût
» pas levé. Louis XVI en pantalon et en robe de chambre
» de molleton blanc, ouvrit la porte de sa chambre à coucher.
» C'est vous (dit-il) Monsieur l'archevêque, quoi! de si bonne
» heure, et qu'y a-t-il de nouveau, que venez-vous m'annon-
» cer de sinistre? Vous avez l'air bien embarrassé. Sire,
» répond le garde-des-sceaux; j'ai été informé hier au soir,
» très-tard, que S. A. R. Monsieur, votre auguste frère, se
» propose d'aller ce matin à l'hôtel de ville, offrir un dra-
» peau tricolore *et prononcer un discours révolutionnaire.*
» Quoique je présume que Votre Majesté est instruite d'une
» aussi étrange démarche, j'ai cru de mon devoir de me
» rendre auprès d'elle, pour l'informer des détails qui me
» sont parvenus, et pour prendre ses ordres. Mon Dieu, dit
» Louis XVI, avec un accent de douleur, et en élevant
» les mains, il sera toujours le même. »

« Je me suis singulièrement écarté du fil de mon récit, pour placer d'une manière convenable cette anecdote assez remarquable; je m'empresse d'y revenir. Bailly écouta son Altesse Royale avec dignité et lui répondit.... Rien ne manqua de tout ce qui pouvait humilier le Prince, mais il avait rempli son but, et les soupçons devaient tomber, du moins il le croyait; mais il se trompait, ils continuèrent, et Favras sur l'échafaud ne parut qu'une victime sacrifiée à la gravité des circonstances.

Le nom du Marquis de Favras avait été conservé par

Fouché, l'homme qui sut si bien se rendre nécessaire par une foule de secrets dont les plus hauts personnages avaient à redouter la révélation, et qui, quoique régicide, fut scandaleusement inscrit par le frère de Louis XVI, devenu Louis XVIII, au nombre des Ministres de France. Voici ce que nous lisons dans les mémoires de Napoléon:

«Comme cette affaire a fait grand bruit et que j'ai vu dans un des pamphlets qui m'arrivent de Paris, qu'on cherche à la remettre sur le tapis, je veux dire ce que j'en ai su. L'avocat-général T..... avait été pour quelque chose dans cette intrigue, et comme le temps n'avait pas détruit en lui le besoin d'intriguer, je dus le faire enfermer aux îles Sainte-Marguerite. Ce fut à cette occasion que je dis à Fouché: faites-moi un rapport sur cet homme; il est en surveillance, il va chez Talleyrand; qu'est-ce que tout cela signifie?

«Le lendemain Fouché me présenta un rapport d'où il paraissait résulter en effet que T..... avait joué un rôle dans l'affaire de Favras. Le malheureux, selon ce rapport, était en effet *porteur d'une lettre du Comte de Lille, qui compromettait ce dernier à un tel point, que Favras la regardait comme une sauve-garde.* La question était donc, pour pouvoir sacrifier Favras sans danger, de lui arracher préalablement *la lettre de Monsieur*, et c'est ce dont fut chargé l'avocat-général. C'était un homme d'une haute stature et doué d'une grande force corporelle. S'étant fait conduire dans la prison de Favras, il y resta seul avec lui, et ne lui dissimula point que sa position était telle qu'il fallait absolument qu'il fît le sacrifice de sa vie. *Favras s'emporta en invectives contre Monsieur, lui reprocha sa fausseté, déclara qu'il la ferait connaître, et que rien ne l'empêcherait d'user de tous ses moyens de défense, puisque ceux qui l'avaient mis en avant l'abandonnaient aussi lâchement.* Favras eut l'imprudence de

laisser entrevoir qu'il avait sur lui *la lettre de Monsieur*; là-dessus, T..... usant de la supériorité de sa force, se précipita sur le malheureux, le terrassa dans le silence de son cachot, et lui arracha la lettre, qu'il a gardée ensuite, pour s'en faire à lui-même une sauve-garde. Après cette brutale expédition, véritablement indigne d'un magistrat, Favras comprit que rien ne pouvait plus le sauver; que n'ayant plus de preuves à donner, on ne tiendrait aucun compte des déclarations qu'il pourrait faire; il se résigna donc, *et reçut la promesse que Monsieur aurait soin de sa famille.*

«Cette lettre doit exister encore au ministère de la police où elle a été déposée, quand elle fut depuis saisie avec les papiers de T..... à moins que Rovigo ne l'ait brûlée, ou rendue dans ces derniers temps à sa famille. Si elle est entre ses mains, ce sera un talisman, car on obtient tout des Bourbons par peur, et jamais rien par reconnaissance; vingt de leurs anciennes créatures me l'ont dit.

«Quant à Favras, il subit sa peine, *parce qu'il fallait épouvanter Monsieur, en frappant son confident*: voilà du moins ce que je tiens de Fouché.»

Touchard-Lafosse dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle* nous apprend quel était le but de ce complot.

«Mon père, dit l'auteur, m'emmenait une fois par semaine dîner chez un ami de la rue de Vaugirard. *Or, le 26 Décembre*, nous rendant à notre dîner hebdomadaire, nous passâmes devant la porte principale du Luxembourg, celle sur laquelle on a écrit, depuis la restauration, ce galimatias fort gentil: *Palais de la chambre des pairs.*

«Tandis que nous passions, on faisait foule à la porte de cette demeure Royale; nous nous approchâmes..... alors parut une masse vivante, au visage fleuri, à la frisure soignée, qui fit pencher considérablement un superbe carrosse à panneaux sablés d'or, pour se hisser dedans. Cette masse

n'était rien moins que Monsieur, frère du Roi. Le bulletin de la rue nous apprit que son Altesse Royale se rendait à l'hôtel-de-ville, afin de désavouer les bruits injurieux répandus dans le public, relativement à ses relations avec le Marquis de Favras, arrêté récemment comme prévenu de complots contre-révolutionnaires.

« Je ne sais si le Comte de Provence persuada la commune assemblée ; mais en admettant l'affirmative, je dois dire que cette conviction ne fut nullement partagée par le peuple. *L'on demeura et l'on* demeure convaincu, *que son Altesse se proposait tout simplement d'enlever le Roi son frère, de le jeter dans une place forte, sous prétexte de pourvoir à sa sûreté; puis de se faire déclarer d'abord régent du royaume, ensuite Roi constitutionnel, par une hypocrite et temporaire accession aux travaux du corps représentatif.* Le procès de Favras, loin d'affaiblir les soupçons qui avaient plané sur le Prince, ajouta plus tard à leur probabilité. Lorsque Monsieur fut en carrosse, il salua gracieusement de la main une dame qui lui souriait d'une fenêtre du Palais. Ma candeur de dix ans, aurait assurément vu dans cette dame, plus piquante que jolie, la volumineuse Princesse Savoyarde, au visage un peu boursoufflé que l'on appelait, *à cause de son air masculin*, le gros-Madame. Mais Monsieur de Provence ne dépensait pas ainsi sa galanterie en gracieusetés conjugales. La beauté du balcon était Madame de Balby, que le Prince honorait d'une émission de soupirs dont elle proclamait hautement l'économie.

« Dans le commencement de l'année 1790, on était fort occupé à Paris du procès de Favras, déclaré coupable de haute trahison par le Châtelet de Paris. Mais ce crime, quel était-il? Par qui avait-il été provoqué? Le Marquis de Favras ne pouvait être que le bras, non la tête d'une conspiration ; pourquoi l'aurait-il ourdie, si son résultat n'eût dû profiter à personne ; et quel autre homme qu'un

des premiers personnages de l'état eût osé songer à se revêtir du manteau royal que l'on voulait arracher à Louis XVI? Voilà ce que toute la France se dit, lors de ce procès mystérieux; puis la cour souveraine, investie du pouvoir de le juger, contribua par sa maladresse et ses iniquités flagrantes à fixer le soupçon *sur le Prince qu'elle prétendait servir.* S'il restait quelque doute à cet égard, il suffirait pour le dissiper de ces étranges paroles du rapporteur Quatremère de Roissy: « Votre mort, Monsieur, est nécessaire à la tranquillité publique. » Dans une affaire où rien n'a été éclairci, où le motif même de l'accusation fut éludé; quelle déclaration, Grand Dieu!

«Le bras de la conjuration fut anéanti, aux rires, aux chants féroces d'une foule abusée, et la tête dirigeante en ce moment-là, peut-être courbée par le remords, se redressa plus tard sur la France, avec son sourire banal, sa franchise habilement simulée ...... mais ce sourire, cet abandon laborieux, n'abusèrent que ceux qui ne savaient pas interpréter un regard oblique et faux. Dans ce regard, il y avait une pensée sanglante; elle se révéla à la fin de l'année 1815.

«J'aurai toujours présent à la vue le terrible spectacle du supplice de Favras; c'était le 19 février; je revenais avec toute ma famille de l'île St. Louis. Une espèce de houra infernal qui signale l'arrivée d'un condamné en place de Grève, se fit entendre sur un autre point, nous portâmes involontairement nos regards de ce côté, et nous vîmes s'avançant au-dessus de la foule, comme un pâle fantôme, l'infortuné Favras, monté sur une charrette et entouré de la maréchaussée portant des torches, pour éclairer cette marche funèbre. J'aurai toute ma vie présente devant moi cette figure réfléchissant à la fois le calme d'une haute résignation, et le mépris d'une grande iniquité..... Ah! laissons tomber le rideau sur cette tragédie, plus infâme

encore de son iniquité que de la sanglante catastrophe qui en marqua le terme. Monsieur entretint secrètement la veuve de l'infortuné Favras ; il acheta, a-t-on dit, au prix d'une somme de 12,000 livres, quelques infidélités à introduire dans le testament du défunt qui devait être rendu public, et par une pension assurée à Madame de Favras, s'efforça de diminuer les désastres d'une famille dont l'opinion publique l'accusait hautement d'avoir sacrifié le chef. Mais Monsieur n'en avait pas fini avec cette opinion. »

On est affligé de voir Mr. Touchard-Lafosse associer Marie-Antoinette à l'infamie du Comte de Provence, dans cette affaire Favras, que le Prince et ses complices auront probablement représentée comme tendant à servir la cause de Louis XVI en brisant les chaînes qui entravaient sa liberté ; et l'infortuné Marquis lui-même se sera vu tromper par Monsieur sur le véritable but de son entreprise. Un sentiment d'animosité guida toujours la plume de Touchard quand elle avait à tracer les noms du Roi et de la Reine. Comment n'a-t-il pas compris qu'il y avait plus que de l'absurdité à prêter à la Reine une part dans un complot dont le but était d'enfermer Louis XVI dans une place forte, et de placer la couronne sur la tête du Comte de Provence, l'ennemi le plus acharné de son auguste souveraine ? C'est ainsi que la passion aveugle, et que les mémorialistes ou historiens donnent à leurs opinions particulières, à leurs haines politiques, la consistance de faits qui le plus souvent répugnent tellement au sens commun, que la seule assertion suffit pour en démontrer la ridicule invention. J'ai pu me convaincre de cette vérité, en comparant entre eux les écrits qu'on a publiés sur les révolutions de France. Chaque écrivain a sa version sur un même fait, selon la couleur de son parti. Il en est bien peu qui restent dans les termes d'absolue vérité, hors de laquelle les ouvrages qu'on nomme historiques, ne sont pour la plûpart que des pamphlets,

des accusations sans fondement contre ceux qu'on n'aime pas; car l'opposition, avec sa tactique bien connue, existe dans l'histoire, comme elle est dans les chambres, dans les journaux, dans les chaires, escortée de toutes les considérations de l'égoïsme et de l'orgueil. Alors les histoires où la religion et la politique jouent le principal rôle, loin d'être le récit d'événemens tels qu'ils se sont passés, n'offrent que des interprétations malignes, des dissertations sur des faits, sur des personnes, qu'un auteur partial veut, bon gré, mal gré, mettre en rapport avec les opinions qu'il lui importe de faire prévaloir, d'après un système arrêté d'avance. La façon de penser des historiens fait l'histoire, et non pas l'histoire leur façon de penser, si du reste, la mauvaise foi n'entre pas pour beaucoup dans les travestissemens qu'ils se permettent. Chaque nom d'auteur a plus ou moins de partisans qui répètent niaisement ce qu'ils ont lu, et voilà comment les erreurs se propagent, comment elles deviennent l'opinion publique, que la logique et la raison vainement combattent; on croit parce que l'on croit; parce que monsieur un tel croit ainsi. C'est par cette marche perfide, que depuis l'assemblée des États-Généraux, on a flétri tant d'existences irréprochables, justifié tant de consciences criminelles. En écrivant pour soi, on a sacrifié aux individualités l'intérêt général, et il faut une profonde observation, une grande abnégation de tout préjugé, pour démêler le vrai dans l'ensemble des contradictions qu'on rencontre à chaque page, dans les ouvrages de nos hommes d'état, que j'appellerai bien plus justement, hommes de partis. En est-il un seul qui se soit donné la peine d'examiner les faits qui détruisent la croyance à la mort du Dauphin au Temple? Pas un ne paraît même se douter que ce fait appartient à l'histoire; et l'on se vante de rechercher scrupuleusement la vérité, en se bornant à dire: Le fils de Louis XVI est mort le 8 Juin 1795; lisez son acte de décès. Mais on se garde bien d'ajouter que depuis

1795, une foule d'écrits qui n'ont jamais été réfutés, ont donné publiquement un démenti formel à des assertions historiques qu'on ne répète pas moins, avec une hypocrite assurance, quoique bien convaincu de leur fausseté. Ces réflexions se trouveront souvent justifiées dans le cours de cet ouvrage, et le lecteur impartial pourra lui-même en faire une judicieuse application.

Après les journées des 5 et 6 Octobre, la cour à qui l'on avait fait croire que le Duc d'Orléans, étant éloigné de Paris, l'ordre public ne tarderait pas à renaître, parce qu'il était désigné comme le principal instigateur des mouvemens révolutionnaires qui s'étaient manifestés; la cour dut être bientôt désabusée. La populace fut de nouveau mise en effervescence, et pour remuer plus efficacement les passions populaires, on suscita une disette factice, que le continuateur de l'histoire de France de l'abbé Millot, impute aux machinations du cabinet Britannique. Des attroupemens se formèrent à Paris et l'on eut à déplorer de nouvelles scènes de désordres. Il était donc urgent pour l'autorité, de songer à jeter un contre-poids dans la balance de la révolution, pour en comprimer les excès, et puisqu'il n'y avait plus moyen de l'arrêter, pour la diriger dans sa marche. La Reine comprit que l'homme qui dominait l'opinion par son ascendant, était seul capable d'opposer des digues au torrent qui débordait de toutes parts, et menaçait d'entraîner dans son cours les derniers débris de l'ancienne monarchie. Sa Majesté se décida donc à entamer des négociations avec Mirabeau. Il y eut entre elle et lui, dès le commencement de 1790, des entrevues secrètes. Je tiens du Duc de Normandie que Mirabeau avait fait, en sa présence, à Marie-Antoinette, la promesse formelle de se ranger du parti du Roi, moyennant des engagemens réciproques du côté de la cour, conformément aux exigences du prépondérant tribun. « Ma mère, m'a dit » bien des fois S. A. R., était obligée de recevoir cet homme,

»la nuit, sans autre témoin que moi, afin d'envelopper sès
»relations du plus profond mystère, seul moyen d'en assurer
»le succès, car toutes ses démarches étaient espionnées et
»rapportées à ses ennemis. Je la vois encore tremblante et
»agitée, dirigeant Mirabeau au travers de sombres et secrètes
»communications, pour le conduire dans un endroit dérobé,
»où se tenaient les conférences. Je fus toujours avec elle,
»j'ai entendu toutes leurs conversations. Je me les rappelle.
»Je suis certain que cet homme était sincère, et qu'il eût
»employé toutes les ressources de sa puissance, pour ré-
»parer le mal qu'il avait fait, et sauver la monarchie avec
»mon infortunée famille. L'eût-il pu? Je l'ignore. Déjà il
»avait donné des preuves de sa bonne foi et préparé son plan,
»lorsqu'une mort subite et que je crois l'effet du poison,
»d'après ce que j'ai entendu dire alors, vint priver mon
»infortuné père et ma trop malheureuse mère de l'unique
»ressource de salut qui leur restât.»

L'histoire, d'accord avec ces importantes révélations, confirme sans contradiction, que Mirabeau s'était lié par un traité avec la cour, qu'il suivait loyalement la nouvelle ligne de conduite qu'il avait adoptée, et qu'il avait publiquement, avec courage, donné des preuves de son dévouement monarchique. Sa mort est également attribuée à la faction Jacobine, à qui une dénonciation secrète avait appris la conversion du puissant démagogue, qu'on savait capable de relever le trône, par la magie de sa véhémente éloquence, et la domination qu'il exerçait sur les esprits. Je citerai quelques témoignages confirmatifs.

«Mirabeau fit enfin des conventions avec la cour, *par le secours d'un intermédiaire*. Loin de sacrifier ses principes, il y amenait le pouvoir et recevait en échange les secours que ses grands besoins et ses passions désordonnées lui rendaient indispensables.

«Son traité fut fait dès les premiers mois de 1790. Mira-

beau *vit la Reine*, la charma par sa supériorité, et en reçut un accueil qui le flatta beaucoup. Il avait fait un plan pour soutenir la cause de la monarchie. On ne connaît pas tous ses moyens d'exécution. On se demande encore, si même en parvenant à dompter le parti populaire, il eût pu se rendre maître de l'aristocratie et de la cour. Un de ses amis lui faisait cette dernière objection. *Ils m'ont tout promis*, disait Mirabeau. Le Roi ayant demandé à Mr. de Liancourt s'il accepterait un portefeuille en compagnie de Mirabeau, Mr. de Liancourt répondit qu'il était décidé à faire tout ce qu'exigerait le bien de son service. Mirabeau informé de cette circonstance, en fut rempli de satisfaction et ne douta plus que, *dès que les circonstances le permettraient*, *on ne le nommât ministre*. Sa mort enleva tout courage à la cour. Elle avait voulu qu'il fît son testament, promettant d'acquitter tous ses legs. » (Thiers.)

« Au moment où l'aigle de la constituante démentait déjà ouvertement son caractère de véhémente popularité, *on avait fait consentir Louis XVI à lui accorder un ministère ;* une correspondance de la Reine avec le Marquis de Bombelles, Colonel des hussards de Berchigny, révèle les circonstances du traité conclu, vers le 24 ou le 25 Janvier 1790, entre la cour et Mirabeau. Le Roi et la Reine le reçurent *pendant la nuit*, *dans une de ces caves des Tuileries*, où Napoléon devait entasser plus tard quatre cents millions, produit de ses glorieuses conquêtes. Cette entrevue nocturne a manqué au pinceau de nos grands peintres. Quel drame dans ce rapprochement d'une éminente popularité et d'une royauté décrépite qui, pour sortir de l'abîme, se voyait contrainte à tendre la main au plus redoutable de ses adversaires! Elles devaient éclairer des physionomies étrangement expressives, les lueurs qui tombaient de la lampe appendue aux voûtes de cette salle souterraine.

Le Roi n'avait pas été appelé aux premières négociations de la cour avec Mirabeau: Ce *fut la Reine seule qui le vit d'abord.* Louis XVI, désormais fut sûr de Mirabeau, dont la grande voix ne faisait plus entendre que des opinions monarchiques.

«Tout-à-coup, dans les derniers jours de mars, retentit, comme un coup de tonnerre, par une belle matinée, cette nouvelle entièrement inattendue: Mr. de Mirabeau est dangereusement malade. Aussitôt que le peuple connut le danger de l'orateur qu'il chérissait encore, sa porte fut assiégée par une foule immense qui, d'heure en heure, exigeait qu'on lui fit parvenir le bulletin de la maladie. Non-seulement les membres influens de l'assemblée témoignèrent un vif intérêt au grand orateur, mais Louis XVI envoya plusieurs fois un de ses pages s'informer de son état. Quoique Mirabeau se vît mourir, il ne cessa point de songer aux grands intérêts de l'état. Hélas! disait-il, le 1 avril, aux nombreux amis qui entouraient son lit: j'emporte dans mon coeur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux.» (Touchard-Lafosse.)

«On avait droit d'attendre d'heureux résultats des secours de Mirabeau, lorsque la mort imprévue de ce célèbre orateur vint, au bout de trois mois, détruire toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Déjà il avait affronté les fureurs populaires, en soutenant les principes de la monarchie et n'avait pas craint de déclarer, en montrant du geste les grands révolutionnaires assis au haut du côté gauche de l'assemblée: qu'il combattrait toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce fût, et dans quelque partie du Royaume qu'ils osassent se montrer. Il voulait absolument que le Roi s'éloignât de Paris; il avait plusieurs plans à ce sujet et il en garantissait la réussite. Mais, soit que sa

constitution, altérée par des débauches sans nombre, ne pût pas résister aux orgies auxquelles sa fortune nouvelle lui permit de se livrer; soit que les factieux qu'il avait dénoncés, craignissent de lui voir réunir les fragmens de la couronne qu'ils avaient brisée ensemble, et qu'en conséquence sa fin eût été avancée par le poison, ainsi que le docteur Cabanis, son médecin, le dit hautement, il mourut, lorsqu'il commençait son oeuvre de restauration du pouvoir monarchique. Quelques semaines de dévouement et de retour à la loyauté effacèrent sur-le-champ quarante-six années de scandale de tout genre. Telle est la force de la fidélité, telle est l'influence des vrais principes. » (Weber.)

« Mirabeau n'ignorait point que dans l'état d'avilissement auquel était réduite l'autorité Royale, on ne pouvait rien tenter de décisif. Il voulut donc marcher vers son nouveau but avec prudence et mesure; car il fallait avant tout que sa popularité ne fût pas compromise. Il promettait de contenir les plus audacieux révolutionnaires en les menaçant de dévoiler à la nation le tableau de leurs crimes. Le plus important était de s'assurer de la fidélité de l'armée envers le souverain; on pensait aussi, et c'était l'avis de Mirabeau depuis son changement, qu'il fallait engager le peuple à demander la dissolution de l'assemblée et la convocation d'une assemblée nouvelle, en se fondant sur ce que la législature existante avait outrepassé l'autorité dont elle avait été originairement investie, ce qui eût mis en suspens la légitimité des décrets organiques émanés d'elle. Il entrait dans ce projet que le Roi quitterait Paris, où l'on n'osait pas se dissimuler l'état de captivité dans lequel il était réellement retenu. Se mettant en personne à la tête de ses troupes que commandait le Marquis de Bouillé, il fixerait à Montmédy sa résidence Royale, et là, il se proclamerait le protecteur de son peuple, le défenseur de ses droits et de sa liberté. A la mort de Mirabeau, les bruits les plus

atroces furent répandus dans le public; on prétendit qu'il avait été empoisonné, et les détails ne manquèrent point sur sa fin tragique. Il est hors de doute que ses plus intimes complices lui administrèrent la dose qui mit fin à sa vie. Il expira dans les bras de Talleyrand, le 2 avril 1791. « J'emporte la monarchie avec moi; des factieux s'en partageront les débris; toi, mon ami, tu as trop d'esprit, pour ne pas en avoir ta part. » Telles furent les dernières paroles de Mirabeau. Talleyrand et son ami ou instrument, le médecin Cabarrus, qui soignèrent Mirabeau durant ses dernières heures, pourraient seuls donner des explications capables de détruire les soupçons qui planent sur la cause réelle de la mort de leur héros. Mais il est à craindre que leur secret ne demeure enseveli dans la même tombe *ou fut déposé avec le corps de Louis XVII, le nom de son* empoisonneur. » (Mr. de Talleyrand. Mémoires.)

Louis XVIII rapporte à sa manière ce grave événement, auquel il donne le nom de « Double intrigue, dont les conséquences, assure-t-il, furent funestes au Roi, car il semblait que toutes les chances dussent tourner contre lui. » Son langage est si contraire à la vérité de l'histoire, son récit tellement absurde, qu'il suffit de les énoncer pour en démontrer l'imposture. Ils nous révèlent l'embarras d'une conscience inquiète, l'hypocrite noirceur d'un fourbe qui accuse pour prévenir l'inculpation que sans doute il se sent mériter.

Nul, prétend-il, ne peut mieux que lui éclaircir ce point obscur de notre histoire contemporaine, placé comme il l'était pour tout connaître. Une dame, dont le nom lui échappa, parce qu'il eût été impolitique de la nommer, lui aurait annoncé que Mirabeau avait demandé à traiter sans intermédiaire avec Mr. de Laporte, et que les négociations eurent lieu, dans une maison tierce, où l'on eut l'air de se rencontrer par hasard.

Il est possible que Mr. de Laporte ait été un intermé-

diaire entre Mirabeau et la Reine, pour amener les entrevues secrètes dont m'a parlé S. A. R. le Duc de Normandie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marie-Antoinette mit de côté les considérations les plus impérieuses, pour traiter elle-même directement avec Mirabeau une question d'une telle importance, que le sort de la monarchie, du Roi et de la Reine en dépendait; c'est que trahie et délaissée comme l'était la cause Royale, dans les circonstances désespérantes où se trouvaient leurs Majestés, la Reine ne pouvait se fier qu'à elle seule, du soin de mener à bonne fin la délicate entreprise de se faire un appui protecteur du formidable adversaire qu'elle avait tant d'intérêt à gagner; c'est que la plus légère indiscrétion eût perdu Mirabeau, en aggravant la situation du Roi, et que des deux côtés, la seule marche à suivre que commandât l'urgence, dût être et fut précisément celle rapportée par l'unique témoin des conférences obligées, le Dauphin. Et pourtant Louis XVIII, égaré par une pensée dont il ne pouvait se déguiser l'effroi, ose effrontément reprocher à la Reine d'avoir elle-même intrigué pour empêcher le résultat avantageux qu'elle feignait de vouloir obtenir dans ses négociations compromettantes avec Mirabeau. « Ses exigences, dit-il, étaient si exorbitantes, ses propositions si étranges, surtout celle d'entrer au ministère, que la Reine les trouva intolérables, quoique le Roi ne fût pas éloigné de les accepter. Comment néanmoins refuser lorsqu'il entendait avoir tout ou rien. Si l'on prenait ce dernier parti, ne se ferait-on pas de Mirabeau un ennemi irréconciliable? Quoi qu'il en soit, Marie-Antoinette ne put se décider à se donner un maître, elle qui était habituée à commander. »

Quoi! la Reine commandait, après les journées d'Octobre! Elle craignait de se donner dans Mirabeau un maître, au moment où la plus vile populace demandait sa tête, gouvernait la France et tenait emprisonnée aux Tuileries toute la famille Royale! Pour quel genre de lecteurs l'usurpateur croyait-il donc écrire?

« Le Baron de Breteuil que la Reine consulta, *je crois*, ajoute-t-il, lui fournit un *stratagême* qu'elle s'empressa de mettre en usage; ce fut *d'instruire en secret les Orléanistes, que Mirabeau avait traité avec la cour, à la condition d'être premier ministre*, et que sa nomination se ferait incessamment. Les Orléanistes comprirent sans peine tout l'intérêt qu'ils avaient à s'y opposer ; ils travaillèrent donc en conséquence ; ils représentèrent le député provençal comme étant sur le point de devenir le régulateur de la France et de l'assemblée, par les fonctions de premier ministre qu'il allait remplir ; ils parlèrent avec indignation de sa prétendue trahison ; bref, ils indisposèrent les esprits contre lui, et les préparèrent à lui être défavorables. Necker se lia avec les Orléanistes ; enfin les royalistes qui haïssaient Mirabeau à titre de transfuge, ne voulurent point seconder les désirs du Roi et de la Reine, et ils usèrent de tous leurs moyens pour empêcher Mirabeau d'entrer au ministère.

« Parmi les députés qui se signalèrent dans cette ligue contre un seul homme, on distingue les Noailles..... *Robespierre* jetant dès-lors les fondemens de sa popularité, et déjà signalé comme incorruptible, puis le garde-des-sceaux *Champion de Cicé*, l'un de ceux dont la Reine s'était servie dans cette circonstance.

« Tandis que par cette voie détournée, Marie-Antoinette essayait d'écarter Mirabeau, *elle le leurrait*, en affectant un vif empressement à remplir la promesse qu'on lui avait faite. Il fallait, pour l'effectuer, que l'assemblée y fût en quelque sorte consentante, et engageât Mirabeau à faire, à ce sujet, des démarches dont *à l'avance elle prévoyait le non succès*. Mirabeau avec tout son esprit ne soupçonna pas *qu'on le jouait*, sachant quel besoin on avait de lui aux Tuileries. Vaincu, il s'indigna de sa défaite, en chercha la cause, et ne put la découvrir, tant le secret fut bien gardé. Personne avant moi, je crois, ne l'a fait connaître. Néan-

moins, la Reine fit tout son possible pour consoler Mirabeau de sa mésaventure, en lui demandant ses conseils; elle voulait bien utiliser son génie dans l'avantage de la couronne, mais non consentir à le placer dans une position qui mit cette couronne sous sa dépendance absolue. Tel fut le dénouement de cette intrigue remarquable, où la personne qui avait le plus grand intérêt à ce qu'elle échouât, fut celle qui mit tout en oeuvre pour sa réussite. *Ce ne fut qu'après la mort de Mirabeau que la Reine me conta ce qu'elle avait fait.* »

Cette dernière partie du récit met le comble au dégoût que nous inspire la mauvaise foi du narrateur. Qui croira que la Reine qui, dans ses rapports mystérieux et si pénibles pour elle, avec Mirabeau, n'avait en vue que le salut de l'état, ait pu avoir même la pensée de se jouer d'un pareil homme, du député le plus influent de l'assemblée? Qui croira que, dans l'hypothèse de ce fait évidemment mensonger, elle eût subitement oublié les menées ténébreuses de son beau-frère, la haine qu'il lui portait, pour lui faire, à lui son ennemi personnel, la confidence inutile et compromettante d'une trâme non moins impolitique que contraire à sa dignité Royale, et dont la conception n'a pu entrer que dans la tête de celui qui la raconte. On doit nécessairement imputer à quelque dénonciation traîtresse l'issue fatale des négociations qui, couronnées d'un plein succès, se terminèrent par la mort du héros populaire, au moment où il employait l'ascendant de son génie dans les intérêts du trône désormais constitutionnel. Mais d'où partit la dénonciation? *Voilà le point obscur de l'histoire.* En accuser la Reine, c'est insulter grossièrement au plus commun bon sens. Avoir la sottise de sanctionner cette fable ridicule du témoignage de la Reine, qui, d'après les propres aveux du Comte de Provence s'était complétement éloignée de lui, c'est calomnier son jugement, après avoir diffamé les vertus et la loyauté de cette femme héroïque

qui fut si grande dans ses malheurs, si étonnante par l'étendue de sa perspicacité et la supériorité de son intelligence, que même, elle a conquis l'admiration de ses ennemis, et fut avec justice égalée aux Reines dont la postérité consacre les hautes vues de profonde politique. Louis XVIII, en accusant par le mensonge, donne le droit d'accusation contre lui, car la dénonciation a dû venir de la part de quelqu'un dont l'ambition ne pouvait consentir à ce que Mirabeau devînt le défenseur du trône de Louis XVI. L'usurpateur de la couronne de Louis XVII n'avait-il pas en 1790, d'après son caractère bien connu, des motifs pour redouter la présence de Mirabeau dans les conseils du Roi? S'il en avait, et ce fait n'est point équivoque, le nom de l'accusateur prend forcément la place de celui de la Reine dérisoirement accusée, et le seul point obscur à éclaircir, est éclairci.

Comme l'événement de la mort de Mirabeau est d'une haute importance dans l'histoire et l'un des plus désastreux pour la famille Royale; qu'il fait ressortir avec une vérité entraînante les mensonges délibérés de Louis XVIII, et les motifs qui le dirigeaient dans la rédaction de ses mémoires, ceux de masquer les voies de son ambition, par un système de fourberie qui met le comble à l'opprobre dont il s'est couvert, je terminerai ce récit par le témoignage de l'auteur des *Mémoires et Souvenirs*.

« La Reine, dit-il, s'apercevant que ceux en qui elle avait placé sa confiance, n'étaient pas de force à maîtriser le torrent, avait fini par revenir de ses préjugés contre Mirabeau, et cherchait à le gagner. Elle commença l'exécution de ce projet en chargeant mon oncle de voir le fougueux tribun. Ce ne fut pas cette fois de la part d'une coterie comme auparavant, mais de la part du Roi.

« Afin de ne pas éveiller les soupçons, mon oncle réunit à dîner les députés que je viens de nommer; Mirabeau, à

qui il avait témoigné à l'assemblée le désir de causer intimement avec lui, s'était engagé à venir de bonne heure. Il ne manqua pas au rendez-vous. Je l'attendais au salon, et je le fis passer au plus vite dans le cabinet de mon oncle. Il dit en entrant à celui-ci: «Nous voici de nouveau en »présence, Monsieur, je présume que nous aurons à causer »sérieusement, et j'en suis d'autant plus charmé que les »obstacles dont je me défiais ne sont plus en France; leur »éloignement ne leur donnera pas la facilité de mal conseiller.»

«A la suite de ce propos, il demanda si le Roi avait le dessein de l'employer. «C'est plus en son nom encore qu'en »celui de la Reine, répliqua mon oncle, que je suis chargé »de vous parler. — Oh! répondit Mirabeau, avec vivacité et »en riant, vous allez au-delà de mes désirs, je veux bien »que le Roi soit dans ceci pour quelque chose, mais j'aime »cent fois mieux que la Reine en soit aussi, c'est une maî»tresse femme; il y a dans sa tête seule plus de caractère »que dans celle de tous les Bourbons ensemble. Je me »flatte de réussir si elle songe à se raccommoder avec moi, »mais elle m'a traité bien horriblement.

— «Elle vous jugeait d'après vos oeuvres, lui dit mon »oncle, vous avez paru si furieux. — Bon! il fallait être »comme cela; autrement, comment me serais-je fait con»naître? Au fond, quoique je sois un gros mangeur, je ne »suis pas un ogre, ce n'est pas du sang qu'il me faut, »mais de l'argent, car j'ai d'immenses besoins; quand je »dis de l'argent, ce n'est pas tout, il y a encore la con»sidération publique à laquelle j'attache un grand prix; »mais voyons ce que vous avez à me proposer, je présume »que vous n'êtes pas ici sans une manière de lettre de »créance.»

«Mon oncle en avait deux; une du Roi et l'autre de la Reine. La première ne contenait que peu de mots, elle donnait au porteur plein pouvoir pour traiter avec Mirabeau;

la seconde plus étendue, et que j'ai eue dans les mains, car on nous l'apporta sous cachet volant, était ainsi conçue. « Je »suis, Monsieur, épouse, mère, et Reine; les Français, »quoique les enfans d'adoption ne me sont pas moins chers »que ceux donnés par la nature. Si je me suis trompée »dans la voie que j'ai suivie pour faire leur bonheur, je »ne me refuse pas de prendre un meilleur chemin, je suis »prête à prendre les conseils d'un homme d'état habile, qui »veuille comme moi conserver les droits du trône et ceux de »la nation; de vous, Monsieur, par exemple, de vous qui »avez voulu nous paraître redoutable, afin de vous faire »connaître, et qui dans votre cœur, conservez, tout me »l'assure, les sentimens d'un gentilhomme et d'un Français »loyal; voulez-vous nous servir avec autant de franchise »qu'on en met à vous le demander? Notre confiance est à »ce prix; nous voulons tout ce qui sera bien, mais nous »n'entendons pas nous livrer pieds et poings liés à des in»trigans dont vous ne tarderiez pas à vous plaindre vous»même. Vous savez ce qu'on veut et à qui on en veut; nous »vous apprendrons ce que nous voulons, et nous n'en vou»lons à personne, car parmi ceux qui nous en veulent, il »y en a beaucoup d'égarés. Je compte sur votre zèle comme »vous pouvez être certain de notre reconnaissance.»

— « Voilà une lettre charmante, s'écria Mirabeau, en »la portant à sa bouche dans un enthousiasme respectueux. »Ah, si le Roi pouvait..... Monsieur, poursuivit-il, vous »annoncerez à Sa Majesté qu'elle n'aura pas désormais un »sujet aussi fidèle et aussi complètement dévoué.»

« Mon oncle, charmé de ce propos, crut en vrai vieillard, devoir ajouter en passant un mot sur les avantages honorifiques et pécuniaires qu'on lui réservait. Mirabeau l'interrompant aux premières paroles: « Ah! pour aujourd'hui, dit-il, »laissez-moi rentrer dans la chevalerie, demain nous redes»cendrons aux vils calculs de la nécessité.»

« Mirabeau ajouta qu'on pouvait s'adresser à lui par l'intermédiaire d'un de ses amis qu'il désigna. Il me fit l'honneur de dire à mon oncle que si l'on m'envoyait en message vers lui il ne me repousserait pas ; mais il insista fortement sur un point, celui d'avoir promptement une audience de la Reine. « Qu'elle me la donne où elle voudra, je me hâterai » de me rendre à ses ordres. »

« La conférence finit là. Mirabeau, sortant du cabinet de mon oncle, rentra dans le salon par l'antichambre comme s'il ne faisait que d'arriver.

« Mon oncle se hâta de rendre compte à la Reine de son entretien avec Mirabeau ; elle parut flattée de l'enthousiasme qu'il avait manifesté, puis faisant un retour sur elle-même : « Le croyez-vous sincère, demanda-t-elle ? — Oui, Madame, » tout me répond de lui, sa vanité, son ambition et son orgueil » nobiliaire, non moins que son amour de la dépense et du » jeu.

— « Il tiendrait aux privilèges de son ordre ? — Beaucoup » plus, Madame, que ceux qui les défendent contre lui.

« Marie-Antoinette dit qu'elle parlerait au Roi et qu'elle ferait connaître la décision de Sa Majesté. Je rapporterai plus tard la suite de cette intrigue si légitime.

« Robespierre, le lendemain du dîner de mon oncle, vint me voir de grand matin, je me levais. « Vous voilà de bonne » heure, lui dis-je ? — Jamais assez tôt quand on peut servir » son pays, me répondit-il ; vous avez eu hier nombreuse » compagnie. — Quelques députés. — Oui, Cazalès et Mirabeau, » Maury et Vadier, l'eau et le feu, le soleil et la nuit. » Votre oncle serait-il alchimiste par hasard, et voudrait-il » faire sortir de cette fusion la pierre philosophale ? — Je ne » le pense pas. Les uns sont ses amis, les autres lui ont » été recommandés.

— « Mirabeau est venu ? — Le dernier.

— « Mon ami, » poursuivit Robespierre, je vous le ré-

»pète, n'intriguez pas, vous vous en trouverez bien. — Moi!
»intriguer à mon âge. — On dirait que vous avez quinze ans.
— «J'en ai vingt-six. — Mais votre oncle en a soixante-
»dix peut-être, il pense pour vous et vous marchez pour
»lui; je vous veux du bien, tenez vous tranquille.

— «Il me semble qu'on vous a bien vite parlé de ce
»dîner.

— «Oui, on surveille Mirabeau, et on ne veut pas
»croire à l'innocence de ses démarches.

«Je compris que nous avions été dénoncés par un de nos convives, peut-être par trois, mais il me fut prouvé qu'on n'avait pas soupçonné que Mirabeau était arrivé avant eux. Je fus lui conter, dès que Robespierre m'eut quitté, ma conversation avec celui-ci. — «Le drôle, me dit-il, voilà un
»beau métier! Veut-il seul se mêler de cabaler; qu'il ne
»me fasse pas monter la moutarde au nez, car je pourrais
»bien lui demander en face de toute l'assemblée *ce qu'il*
»*va faire nuitamment au petit Luxembourg*.

«Vous croiriez, m'écriai-je? — Mon jeune ami, me
»répliqua Mirabeau avec gravité, le Roi est bien malheu-
»reux, et si une main puissante ne le tire de là, il est
»perdu! Ce pauvre Prince est seul, oui, seul avec la Reine.»

«Après avoir ainsi parlé, il se promena à grands pas, et s'appuyant sur la tablette de la cheminée, il se mit à réfléchir profondément, puis se tournant vers moi: «Allez dire à votre oncle que je me dévoue plus que jamais à mon nouveau parti; il n'y a que moi, qui puisse venir utilement au secours de cette famille.»

«La Reine qui appréciait sa position, demeurait convaincue que l'assistance de Mirabeau lui était nécessaire; elle parla dans ce sens à Louis XVI; ce dernier ne partageait pas entièrement son opinion: beaucoup de gens avaient cherché à le prévenir contre cet homme extraordinaire qu'il avait redouté d'abord, et qu'alors il méprisait; ce qui était pis.

Monsieur, à qui le Roi, sans le mettre dans toute sa confidence, s'était contenté de faire part de son désir de se rapprocher du député; *Monsieur*, dis-je, avait fait de son mieux pour porter son frère à changer de résolution; il lui parla même un jour à ce sujet avec tant de chaleur, qu'il surprit la Reine présente à la conversation; elle lui demanda s'il avait des motifs personnels d'en vouloir à Mirabeau et si celui-ci l'avait offensé particulièrement.

«Monsieur, *surmontant son embarras*, répliqua que non, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de se méfier d'un personnage dont la conduite était si peu en rapport avec sa naissance, que d'ailleurs il le croyait vendu à la maison d'Orléans. Eh bien, dit la Reine, puisqu'il se vend, on »peut espérer de l'acheter une autre fois, et il nous serait »facile de le payer à un tel prix, que nul ne nous le dis»puterait; au reste, il faut avant d'en venir là, ajouta-t»elle, avec beaucoup de prudence, savoir si, une fois ac»quis, il n'y aurait pas de danger à l'employer, car vous »conviendrez que ce n'est pas un homme de petite capacité.»

«La conversation finit à ces derniers mots, et Mirabeau parut être oublié; mais la Reine revint à la charge auprès de son époux, elle lui fit parler par Mr. de la P..... dont il estimait la probité: on lui montra si bien la nécessité de surmonter un éloignement qui n'était plus de saison, qu'on parvint enfin à le décider; il consentit à ce que le député fût admis en sa présence; mon oncle reçut par Mr. de la P..... l'autorisation nécessaire, je fus chargé de la transmettre à Mirabeau; mais *ou* pouvait avoir lieu cette entrevue importante; comment s'y prendre pour que les espions des ennemis de la royauté n'en fussent pas instruits? Il fallut chercher les moyens de les tromper, et voici ce que l'on imagina.

«Quand la nuit arriva, on laissa ouverte une grille du Jardin des Tuileries; Mirabeau enveloppé d'un immense

Witschoura, vêtement de saison, car nous étions dans les derniers jours du mois de Janvier, rôdait à l'entour dans une voiture de place; il mit pied à terre sur le quai de la terrasse et s'introduisit furtivement par un passage qui donnait du côté des cuisines; il fut conduit ensuite à travers plusieurs corridors dans une sorte de chambre ou plutôt *de cave* dépendante de l'office; c'est là qu'il attendit la venue du Roi, qui arriva bientôt avec la Reine. A la vue de ces augustes personnages, Mirabeau se mit presque à genoux. Louis XVI le releva, en lui disant: «Monsieur, ces marques »de respect sont de trop. J'aime néanmoins à croire qu'elles »partent de votre coeur. — «Sire, repliqua Mirabeau, mon »coeur vous est dévoué ainsi qu'à S. M. et à la monarchie.»

Je passe les détails de la conférence qui se termina par ces paroles:

«En ce cas, Sire, j'appartiendrai dorénavant sans réserve »à Votre Majesté, je me flatte de lui offrir des conseils »utiles, et de la diriger de telle sorte qu'elle puisse arriver »à bon port.»

«Monsieur, dit alors la Reine, je ferai tout ce qui vous »sera agréable, tout ce qui sera utile.

— «Et alors, dit Mirabeau, nous marcherons droit au »succès.»

«Mirabeau ne tut à mon oncle aucun de ces détails, dont je puis garantir l'exactitude. En sortant du château, il me pria de le conduire à la porte de la Comédie Française, et de faire ses complimens à mon oncle; il m'annonça qu'il viendrait le lendemain lui demander à diner. «Ayez »soin, poursuivit-il, de *lui faire entendre que les secrets »du Roi ne sont pas ceux de Monsieur.*» *Je compris* parfaitement *ce qu'il* voulait me dire, et je m'acquittai avec soin de cette commission.

«Depuis ce moment, Mirabeau, tout en conservant en apparence une attitude hostile à la Royauté, devint cepen-

dant en secret le régulateur de la conduite du Roi; il se flattait de parvenir au ministère, dès que l'assemblée nationale aurait terminé sa session, car on n'avait pas encore porté le décret qui devait l'en exclure à jamais, décret qui fut rendu plus tard et aux approches de sa mort, sur la proposition de ses anciens amis devenus ses ennemis. Robespierre que je continuais à voir, et qui, vers cette époque, proposa dans l'assemblée constituante l'abolition de la peine de mort, ne me cachait pas la haine qu'il portait à Mirabeau.

«C'est un traître, me disait-il; j'ai la certitude qu'il »est vendu à la cour, et maintenant il va nous devenir »plus dangereux qu'utile. *Il y a un Prince qui le connaît »bien et qui ne l'aime pas.* — Cela pourrait-être à charge »de revanche, repartis-je. — En ce cas ils se rendent justice »tous les deux. Je voudrais que la nation cessât de voir en »Mirabeau son idole. Ce culte qu'on lui rend *lui coûtera »cher.*»

«Je ne donnai pas de suite à ce propos, n'en soupçonnant point toute la portée, et certes je ne pouvais croire qu'il y eût dans l'assemblée nationale des êtres assez pervertis pour recourir au poison. La chose eut lieu cependant, et voici ce que je sais de science certaine à ce sujet. Robespierre, en 1793, dans un moment d'expansion ne craignit pas de se vanter de la participation qu'il avait prise à ce crime. *Deux partis* travaillaient à la perte du Roi, *un troisième* la désirait sans oser le déclarer; tous virent avec peine que Louis XVI tendit à se rapprocher franchement de la constitution, et tous redoutèrent les conseils habiles que Mirabeau pouvait lui donner; on savait que cet homme était seul capable de diriger les affaires de manière à maintenir les factions dans les bornes qu'elles espéraient franchir, et comme il formait le seul obstacle qu'on pût leur opposer, ce fut contre lui qu'on dirigea tous les efforts. Le dépopulariser était incertain; le

tuer valait mieux, mais on ne trouva pas d'occasion, il fallut donc employer le poison. Marat en donna la recette, ce fut sous sa surveillance qu'on le prépara, et il répondit de l'effet.

« On ne savait d'abord de quelle manière l'administrer, on imagina enfin de choisir le tumulte d'un repas pendant lequel on placerait les ingrédiens vénéneux soit dans le pain, soit dans le vin, soit même dans une certaine partie de deux ou de trois plats qu'on savait être préférés de Mirabeau. Robespierre et Pétion se chargèrent de conduire au dernier terme cet exécrable attentat, ils furent aidés de Fabre d'Eglantine et de deux ou trois orléanistes en sous ordre. Mirabeau n'eut aucun soupçon de cette perfidie. Le mal jeté dans ses entrailles ne tarda pas à se manifester à la suite d'une partie de plaisir qu'il ne refusa pas après ce dîner funeste, et dans laquelle il se signala par son intempérance en tous genres. Il reconnut bientôt la présence du poison, et s'en expliqua avec ses amis intimes, avec Cabanis notamment, à qui il dit: « Vous cherchez la cause de ma mort dans » mes excès physiques, vous la trouverez plutôt dans la haine » que me portent ceux qui veulent la bouleversement de la » France, ou ceux qui redoutent mon ascendant sur l'esprit » du Roi et de la Reine.

« Dites à la Reine, ajouta-t-il à mon oncle, venu pour le » voir, que je meurs son serviteur dévoué, que je lui don» ne pour tout conseil de n'en prendre de personne, il ne » reste autour d'elle que des imbéciles ou des malveillans. »

« La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le Roi, pour la monarchie, pour les aristocrates eux-mêmes, qui le craignaient et qu'il contenait; ni les uns ni les autres ne la sentirent dans le moment, ils furent même tentés de se réjouir. La cour eut quelques inquiétudes que l'on ne trouvât parmi ses papiers des renseignemens sur le traité secret qu'elle avait passé avec lui. Mr. Delamarck, son exécuteur testamentaire, eut le soin de tout soustraire.

«Chenier que je vis le lendemain de la mort de Mirabeau, me dit: «Voilà, mon ami, la première victime que la raison »d'état révolutionnaire s'immole; si on eût laissé faire ce »gaillard, il nous aurait repoussés vers la monarchie absolue. — »Vous croyez donc que le poison.... — Je ne crois rien, je de- »vine, je calcule, et je touche au doigt la vérité. Il ne »faut pas, dans les temps où nous vivons, de ces hommes si »fort au-dessus des autres et dont la volonté fasse loi; ils »tendent trop à la tyrannie.»

«Je rapporte ce propos pour prouver qu'à cette époque on était convaincu que le trépas de Mirabeau n'était pas naturel. Mon oncle fut chargé par Mr. Delamarck d'aller rassurer la Reine en lui remettant la liasse de papiers dont l'existence l'inquiétait. Il trouva cette Princesse vivement affectée et les larmes aux yeux, elle s'écria dès qu'il entra: «A quel degré de malheur suis-je tombée, puisque vous »me voyez pleurant le Comte de Mirabeau! Il nous avait »fait beaucoup de mal, et il meurt au moment de nous »servir!»

«Mon oncle s'acquitta de sa double commission, des adieux du mourant et de la remise des papiers. La Reine éprouva une vive douleur à cette preuve non équivoque du dévouement de Mirabeau, elle ne se cacha pas pour la témoigner. «Je pense comme lui, dit-elle, ceux qui me sont fidèles »n'ont à m'offrir que de bonnes intentions, le génie leur »manque; les autres sont plus habiles, mais où me con- »duiraient-ils?»

D'aussi graves renseignemens précisés avec tant de détail, ne supportent pas la contradiction. Si ceux qui sont relatifs au genre de mort de Mirabeau avaient besoin d'une nouvelle démonstration, nous la trouvons dans les mémoires du Prince de Talleyrand-Périgord, rédigés par une dame de qualité. L'auteur nous fait en outre une révélation d'une nature telle que, pour laisser chacun maître de former son

jugement d'après ses propres impressions, je me contenterai de l'énoncer.

«Or, rapporte l'évêque d'Autun, le parti républicain »ayant reconnu que Mirabeau, loin de venir à lui, balan»çait sur ce qu'il avait à faire, commença à lui manifester »son mal-vouloir, en faisant décréter par l'assemblée na»tionale que nul ne pourrait être ensemble ministre et »député. Mirabeau sentit le choc, et à cette occasion, il »me dit:

«Voici que les coquins me déclarent la guerre, ils ne »m'égorgeront pas, mais je serai empoisonné.

«Cette crainte le porta à mettre une discrétion extrême »dans son traité avec la cour; cependant *il fut dépisté*; »et dirai-je *qui le dénonça au comité d'exécution du club »des Jacobins? Ce fut le Marquis de Montesquiou »Fézensac*, premier *écuyer de Monsieur*. Ce Prince, non »encore détrompé sur son compte, avait en lui une haute »confiance. Mirabeau aurait bien voulu que *l'on cachât à »Monsieur son retour aux bons principes*; cela ne se »pouvait pas. Il fallut le lui dire. S. A. R. *persuadée de »la loyauté* de son premier écuyer, lui conta la bonne »nouvelle, et le Marquis de Montesquiou, *sans autre idée »que celle de faire montre d'importance et de faveur*, »rapporta ce qu'il savait positivement.

«Dès-lors la perte de Mirabeau fut résolue.... Je ne »livrerai à l'indignation publique, maintenant, que les ini»tiales des juges du nouveau tribunal secret, Marat, Robes»pierre, Pétion, B.... re. C... t... O... S...

«Ce fut un *génevois*, parmi ceux qui avaient leur en»trée chez Mirabeau qui, en retour de 30,000 francs qu'on »lui compta par avance, versa lui-même le poison dans une »tasse de café ou de chocolat.»

Mirabeau l'avait bien dit, il emporta avec lui dans sa tombe les derniers débris de la monarchie. Le Roi ne pou-

vant plus compter sur aucun appui efficace, capable de le tirer de l'affreux labyrinthe révolutionnaire, où les trahisons fortes de ses faiblesses l'avaient entraîné, essaya de mettre à exécution le plan suggéré par Mirabeau : c'est-à-dire de se rendre dans une ville frontière pour y ressaisir son autorité, à l'abri des secousses des factions. Il partit pour Montmédy, fut arrêté à Varennes, et ramené à Paris, où il fut plus strictement que jamais gardé à vue, dans sa prison des Tuileries. Je remets à parler de cette douloureuse catastrophe à l'endroit des récits du Duc de Normandie, où S. A. R. elle-même fixera nos idées, sur un évènement que les historiens ont plus ou moins laissé enveloppé de mystère. Monsieur, depuis long-temps, avait aussi songé à son évasion, et personne ne se douterait du motif qui lui fit prendre un semblable parti, s'il ne nous le disait pas lui-même ; c'est parce que «en France il était impossible *d'exercer sa religion.*» Ce saint homme «avait horreur de l'apostasie et ne se sentait nulle vocation pour le martyre.» D'ailleurs il était trop nécessaire au bonheur de la France, pour ne pas se conserver, afin de fermer le gouffre révolutionnaire dont il creusait si habilement les profonds abîmes. Tout était bien préparé pour qu'il allât trôner en pays étranger ; il décida donc, le jour du Vendredi-Saint de l'année 1791, qu'il partirait dans la nuit de Pâques ; puisqu'il n'avait plus la liberté d'édifier les fidèles, en s'acquittant du devoir sacré que commandent les canons de l'église. Mais *son* coeur fut mis à une trop rude épreuve, quand il alla prendre congé du Roi et de la Reine. Leurs Majestés craignant que sa fuite, à cette époque, ne nuisît à la leur, *qu'elles préparaient à la sourdine*, selon lui, cherchèrent à le détourner de son dessein ; *son amour* pour son frère et sa belle-soeur l'emporta sur sa raison, il fut ébranlé et céda, remettant à faire concourir son départ avec celui du Roi. Je rendrai compte des deux en même temps, lorsque je

ferai connaître les causes de l'arrestation de la famille Royale. Je vais tout d'un trait conduire le lecteur à Coblentz, *à la cour* des Princes. Ce n'est pas ironiquement que je me sers de cette expression, car l'émigration avait rompu avec la cour de France. «Il n'y avait plus de cour à Paris, dit le pair de France, j'en retrouvai deux à Coblentz, toutes les deux complètes en ambitions. «On n'y »tenait nul compte de la fidélité à Louis XVI qui n'était »plus le Roi des émigrés; c'était pourtant le Roi qu'il fal»lait défendre au lieu de suivre les Princes, mais alors »on n'entendait pas cela, et je ferais frémir, si je racontais »tous les affreux propos tenus alors par les Royalistes contre »Louis XVI. Ce monarque Jacobin, comme on osait l'ap»peler publiquement, n'aurait rien de mieux à faire, au »retour des vainqueurs, que de céder la régence à l'un de »ses frères.

«Je dis à *l'un*, parce que l'on n'était pas d'accord sur »les droits de ceux-ci. La naissance rendait Monsieur supé»rieur de fait au Comte d'Artois; mais Monsieur n'était »pas aimé, il avait aux yeux des fanatiques, une teinte de »Jacobinisme qui ne s'effaça jamais complétement. On lui »reprochait amèrement sa conduite, pendant les années qui »avaient précédé sa sortie. Il s'était prononcé, disait-on, »dans la première assemblée des notables, pour des réfor»mes odieuses à la noblesse; dans la seconde, il avait voté »pour la double représentation du tiers; on s'obstinait à »ne pas le croire innocent de la mort du Marquis de Fa»vras, et on tenait une note exacte de ses paroles et de ses »actes, qu'on qualifiait de révolutionnaires.

«Il ne nous est venu, disait un Maréchal émigré, que »quand il n'a pu rester: *son émigration a été forcée*, et »nous ne devons lui en savoir aucun gré.

«Monsieur travaillait beaucoup dans l'exil, entretenait avec »l'étranger et la France une correspondance active, et tâ-

»chait d'augmenter son importance, par ses prétentions »qu'il poussait jusqu'à vouloir être reconnu en qualité de »régent, titre qu'il était impatient de s'adjuger lui-mê»me.»

«S. A. R. le Comte d'Artois, était l'objet de l'amour »des émigrés.»

Ce fut un nouveau rival que Louis XVIII rencontra sur la route et que n'épargnent point non plus ses accusations. «Aussitôt après son émigration, dit-il *dans ses Soirées*, il »fut fait le Roi de France par la cabale, il eut son conseil, »ses ministres, sa cour, ses agens, son armée. On paralysa »dans son nom les mesures du Roi réel, on indisposa la »nation Française, on irrita l'assemblée constituante, on »*nous* compromit devant l'Europe ; et de la divergence des »actes extérieurs et intérieurs, naquirent tous les malheurs »de la révolution, malheurs qu'on doit en première ligne »faire retomber sur la cabale Polignac. Oui, je le répète, »les crimes que nous avons eu à déplorer n'auraient pas »été commis, si cette tourbe avide et inconséquente, s'était »dissipée seule, et n'eût pas entraîné notre frère avec elle.»

Il y a une bien inconcevable hardiesse d'hypocrisie dans des assertions de cette nature. Au surplus, si elles sont une preuve de la félonie du Comte d'Artois, sous la plume de son frère, elles ne sont que l'expression d'un dépit mal déguisé. Ce que personne ne contestera, c'est que les deux frères de Louis XVI se disputaient entre eux les lambeaux de sa couronne brisée, c'est que la noblesse en corps avait déserté la cause du Roi de France, et que les Princes avaient l'indignité de l'attirer vers eux, comme instrument de leurs desseins criminels. Coblentz était devenu le rendez-vous général des royalistes, le théâtre de leurs intrigues habituelles. Les dames de nos salons aristocratiques, imbues des mêmes principes d'émigration, présentaient une quenouille et un fuseau à ceux des gentilshommes qui persistaient à vou-

loir rester dans la patrie. Les descendans des anciens preux, n'avaient plus que l'énergie de la fuite, que le courage de la défection, que le sentiment de l'égoïsme. Sous la direction des meneurs du nouveau parti royaliste, l'émigration se classa en catégories. Les émigrés de 1789, pour avoir les premiers abandonné le Roi, étaient les purs; la seconde fournée valut aux déserteurs le nom de modérés; ceux qui ne quittèrent la France que pour se soustraire au régime de la terreur, n'étaient bons à rien, dignes d'aucune faveur. L'auteur des *Mémoires et Souvenirs* qui émigra momentanément, éprouva un tel dégoût, au milieu des cupides rénégats qui se pressaient autour des princes, qu'il préféra rentrer en France, et venir y affronter la mort, plutôt que de s'associer par sa présence aux scandales politiques dont le souvenir excite encore une juste indignation. Si l'émigration forcée fut une honte, l'abandon du Roi Louis XVI en 1789, un honneur, conséquemment, l'ignominie de la méconnaissance du Roi Louis XVII, ultérieurement, dut être envisagée comme un devoir, par les gens purs et sans tache, qui se vantaient d'avoir rapporté de l'étranger, le dépôt immaculé des doctrines de la *légitimité révolutionnaire*. Le dévouement à la personne de son Roi malheureux, devint naturellement, aux yeux de Louis XVIII, un acte coupable; aussi nous l'avons vu, en 1815, pendant que son gouvernement s'entourait de serviteurs pris dans les rangs des défenseurs de l'empereur, rendre une ordonnance d'amnistie en faveur de ceux qui avaient suivi à Gand sa royauté en déroute. Revenons à celle qu'il organisa à Coblentz. Mr. Bertrand de Motteville, ancien ministre de Louis XVI, qui eut de nombreux rapports avec les cabinets étrangers, confirme l'opinion partout répandue, que les frères du Roi avaient des intentions entièrement opposées à celles de Sa Majesté, et notamment celle d'agir *indépendans et de créer un régent*.

En apprenant la triste nouvelle de l'attentat de Varennes,

Louis XVIII *assure* qu'il versa des pleurs de douleur, qu'il regretta le succès de son entreprise, et qu'il eut un moment la pensée de rentrer en France, et d'aller reprendre ses fers, pour partager ceux de ses malheureux parens; mais ayant réfléchi que sans pouvoir les servir, il se perdrait lui-même, ses idées prirent une autre direction. Ce fut le 7 Juillet 1791 qu'il arriva à Coblentz. Il eut grand' peine à faire reconnaître sa suprématie au lieu de celle du Comte d'Artois. Mais tous les obstacles de mauvaises volontés se brisèrent devant sa fermeté inébranlable, et sa résolution de remplir sa tâche, dans toute l'étendue de son droit, *et de servir la cause du Roi par affection et par devoir.*

«Soutenu, ajoute-t-il, par les puissances étrangères, à l'exception de l'Autriche, je ne fus contredit que par des Français qui devaient être un jour mes sujets. Je savais au reste que par ma conduite privée, je m'acquérais l'estime et la considération des étrangers; et que s'ils ne m'aidaient pas un jour à placer la couronne sur ma tête, du moins ils me croiraient digne de la porter. *Je dis placer la couronne sur ma tête, parce que dès le moment où le Roi fut contraint de revenir à Paris, tout me fit croire que le Duc d'Orléans chercherait à se défaire de lui et de mon neveu, soit par le poison ou par l'assassinat;* car alors j'étais loin de penser qu'on oserait le faire au moyen de formes prétendues juridiques. Ainsi donc, *convaincu de la mort prochaine de ces deux personnes sacrées;* je voyais nécessairement le trône me revenir de droit; or, il était important que je me maintinsse dans un rang qui me permit un jour d'orner mon front de la couronne, sans que j'eusse contribué en rien à en ternir l'éclat.»

Placé maintenant sur un terrein où il aurait toute facilité d'action, sans danger personnel, Monsieur se constitua lieutenant-général du royaume, en vertu, prétend-il, de pleins pouvoirs que le Roi, *dès le* 9 *Juillet*, lui aurait envoyés

par précaution, *pour le cas où Sa Majesté serait dans l'impuissance* de continuer à diriger l'action du gouvernement. L'absurdité d'une pareille invention ne se réfute pas. Louis XVI voyait avec deuil la désertion de la noblesse, dont la bravoure en intrigues à l'étranger, soulevait contre sa personne royale d'implacables inimitiés ; le 7 Juillet il avait envoyé à l'assemblée son désaveu sur les enrôlemens qui se faisaient en son nom pour les corps d'émigrés se formant hors de France ; il se flattait que quand il aurait accepté la constitution, tout rentrerait dans l'ordre, et que la révolution serait finie ; il n'eût donc pas eu la maladresse de donner raison, à ceux qui voulaient sa déchéance, en abdiquant toute autorité, pour transporter le siège de son gouvernement au milieu des baionnettes étrangères et prendre, pour son lieutenant-général, l'indigne frère dont la trahison n'était plus pour lui problématique. On verra bientôt que le Comte de Provence avait à son service quelqu'un qui imitait parfaitement l'écriture du Roi. Il notifia aux divers cabinets sa nouvelle situation, en envoyant une ampliation de ce qu'il appelait l'ordre royal. Il demandait aussi qu'on accréditât auprès de lui des ministres qui pussent représenter leurs cours respectives ; enfin, il organisa une manière de gouvernement qui sans l'embarrasser l'aidât à agir ; *c'était donc moi*, dit-il, *qui dès lors me trouvais véritablement* Roi de France.

Cette nomination de lieutenant-général, à laquelle je ne crois pas du tout, se trouve néanmoins mentionnée dans les mémoires de Madame Campan, par une note de l'éditeur, mais avec des variantes qui ne font que confirmer mon incrédulité.

« Le 21 juin 1791, y est-il dit, jour du départ du Roi pour Varennes, Sa Majesté, qui, lorsqu'elle fut obligée de se rendre à l'hôtel-de-ville de Paris, au mois de juillet 1789, avait donné à Monsieur un écrit de sa main, par

lequel elle le nommait lieutenant-général du Royaume, et lui en confiait le gouvernement dans le cas où elle serait hors d'état de l'exercer, (écrit que Monsieur avait rendu en 1790) dit à M. de Fersen qu'elle le chargerait de lui en porter un pareil ; mais la précipitation l'ayant empêché de le faire avant son départ, lorsque Sa Majesté fut à Bondy, et au moment de prendre son relais, elle chargea expressément M. de Fersen d'aller, dans le cas qu'elle fut arrêtée, attester à Monsieur ses intentions, et lui annoncer que, dès qu'elle le pourrait, elle lui enverrait par écrit les pleins pouvoirs qu'elle lui donnait verbalement.

«M. de Fersen *s'acquitta de sa commission* lorsqu'il joignit les Princes à Bruxelles immédiatement après l'arrestation du Roi, et leur fit part des ordres de S. M. qu'il avait eu soin d'écrire immédiatement après les avoir reçus.

«Monsieur écrivit aussitôt (*le 2 juillet*) au Baron de Bre-»teuil, qu'il venait d'être informé directement que l'inten-»tion du Roi était qu'il fit en son nom, de concert avec »le Comte d'Artois, tout ce qui pouvait servir au réta-»blissement de sa liberté et au bien de l'État, en traitant »à ce sujet avec les puissances; qu'en conséquence lui, »Baron de Breteuil, devait regarder comme révoqués les »pouvoirs qu'il avait recus antérieurement, et n'employer »désormais son zèle que conformément à ce qui lui serait »prescrit de leur part.» Quelques jours après, Monsieur reçut les pouvoirs du Roi, datés du 7 juillet 1791.» (Mémoires de Bertrand de Molleville, *tome I.*)

Quelques observations suffiront pour démontrer l'erreur, sinon l'imposture. Louis XVIII a déclaré qu'il alla faire ses adieux à son frère, au moment de son départ: c'était donc à lui, et non pas à Mr. de Fersen, que le Roi eût dû faire part de ses intentions de lui conférer la lieutenance-générale? On fait remonter cette nomination au mois de juillet 1789. Comment Louis XVIII n'en parle-t-il pas dans

ses mémoires? Lui qui a écrit sciemment tant de mensonges se serait bien gardé d'omettre un pareil fait. Il nous rend compte du voyage de Sa Majesté à Paris et se borne à nous dire :

«Je demandai à mon frère la faveur de partager le péril de cette démarche, en l'accompagnant. Il s'y refusa. Non, dit-il, j'irai seul; si je succombe, *du moins vous me remplacerez auprès de mon fils, il n'y a que vous qui puissiez être régent. On ne voudrait pas de la Reine pour remplir cette fonction.* Je baisai avec attendrissement la main du Roi *en lui jurant que je serais toujours fidèle à mon devoir.*»

Les paroles de Louis XVIII justifient encore que Mr. de Fersen ne s'acquitta, en le voyant, d'aucune commission de la part du Roi, car voici ce qu'il écrit: «à Mons, je vis arriver le Comte de Fersen qui avait conduit le Roi jusqu'à Bondy. Alors rien ne manqua plus à mon bonheur, *persuadé comme je l'étais (car enfin il faut dire que je ne connaissais aucun détail du plan d'évasion), qu'une fois sorti de Paris, le Roi ne courait plus de risques.* Je me livrai tout entier à ma joie, et j'embrassai Mr. de Fersen de tout mon coeur.»

Enfin, Mr. Bertrand de Molleville rapporte que Monsieur écrivit *le* 2 *juillet* au Baron de Breteuil, avant d'avoir reçu les pouvoirs du Roi, datés *du* 7 *juillet* 1791, pour l'informer de sa nomination; et Monsieur nous apprend au contraire qu'il ne lui écrivit que le 20. «En sortant du Royaume, dit-il, Mr. de Breteuil avait obtenu de Louis XVI des pleins-pouvoirs presque aussi étendus que les miens. La Reine était entrée pour beaucoup dans cette marque de faveur qui donnait un crédit immense à un homme très-ordinaire. La chose était au point qu'avec la mission de traiter directement avec les étrangers, il avait le droit de se faire obéir de tout sujet du Roi hors de France: *si bien*

que moi-même je me serais trouvé son subordonné. Il est pourtant vrai de dire que ma nomination postérieure de lieutenant-général du Royaume, annulait sa pancarte. Mais enfin elle existait et il devenait convenable de la lui retirer. Je m'en occupai d'abord, et dès *le* 20 *juillet* je lui écrivis l'intention formelle du Roi.»

Ainsi tout porte à envisager cette affaire de lieutenance-générale comme une intrigue, de même que va l'être celle de la régence.

A peine Monsieur eût-il établi à Coblentz le siège de sa lieutenance-générale, qu'il lui vint *des nuées d'émigrés de tout rang et de tout ordre de l'état*. Croirait-on que tandis *qu'il travaillait* de la sorte *à affranchir le Roi de ses fers*, il y eut des gens *assez mal intentionnés* pour répandre le bruit infâme *que le plan des Princes était de perdre le Roi et son fils*, *afin de s'en assurer la couronne*. Ces gens-là, en s'exprimant ainsi, oubliaient sans doute que telle était *la volonté du Roi*, *clairement manifestée par les pleins-pouvoirs de son lieutenant-général*. Mr. le Baron de Breteuil qui était en correspondance secrète avec la Reine, *prêta même à Monsieur charitablement* un plan de conjuration qui aurait eu pour but *de laisser égorger le Roi*, et dans le cas *ou* le Dauphin *ne périrait pas aussi*, *de réveiller d'anciennes calomnies tendant à le frapper* d'illégitimité. C'étaient là *d'affreuses calomnies*. Monsieur pour confondre ses calomniateurs et les réduire au silence, pensa que pour le bien général, il devait changer son titre de lieutenant-général en celui de regent, parce que le premier était révocable à volonté, et que le second frappait le Roi d'incapacité.

«Je demande au lecteur, nous dit-il gravement, de peser mûrement les motifs qui m'avaient décidé à prétendre à la régence, à m'en investir de fait, et à m'y maintenir jusqu'à l'heure où *le crime* me fit monter *malgré moi* sur le

trône dont je n'avais voulu que *raffermir les fondemens.* Telle fut ma pensée; je ne crois pas devoir en rougir et cependant il faut presque m'en justifier, car mille écrits m'accusent. Néanmoins j'ai dédaigné de me défendre, et ce n'est qu'après moi que mes intentions seront véritablement connues; c'est alors que *l'équité* déclarera qu'elles furent *constamment droites comme mes actions.* En conséquence je provoquai à Manheim, une assemblée à l'instar des États-Généraux ou des notables, dans laquelle chaque classe, chaque ordre de citoyens fut représenté. Il y eut un assez grand nombre de pairs, de conseillers au parlement et aux cours souveraines, d'évêques, de curés, et de gentilshommes qui, après avoir discuté en plusieurs séances, la proposition qui leur était faite, déclarèrent que le seul moyen de terminer la révolution, et de guérir les maux qui pesaient sur la France, c'était de m'investir de la régence, en ma qualité de premier frère du Roi.»

Pendant que ces oeuvres de la plus insidieuse perfidie se consommaient en pays étranger, le malheureux Louis XVI, dans son isolement complet, gémissait avec la Reine de se voir ainsi compromis par ceux qui auraient dû le défendre. Le 11 Octobre de cette année 1791, il écrivit au Comte de Provence ainsi qu'au Comte d'Artois, pour leur donner l'ordre de revenir en France, où leur véritable place était auprès du Roi. Leur éloignement irritait la nation, et soulevait de nouvelles animosités contre la famille Royale. La constitution était achevée, la révolution pouvait s'arrêter là, si l'on eût secondé le Roi dans la sincérité de son adhésion au voeu de la France, dans son amour du bien public. Sa lettre, parfaitement écrite, dit Mme. Campan, d'un style touchant et simple, analogue au caractère de Louis XVI, était remplie d'argumens très-forts, sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution. Les frères du Roi résistèrent aux ordres de leur Souverain, qu'ils laissèrent indignement balloté au milieu des factions révolutionnaires, dont leurs

intrigues à l'étranger accroissaient la violence. Le Roi écrivit en même temps au Baron de Breteuil :

« Vous vous transporterez à Vienne, dès la reception de » la présente, auprès de notre puissant et cher frère l'em- » pereur, pour lui communiquer nos intentions. Vous agirez » de même envers toutes les têtes couronnées, et les supplierez » de ma part, et en mon nom, de n'admettre ni de reconnaître » la régence. Les actes de cette autorité contradictoire ne » serviraient qu'à irriter davantage mon peuple, et le porterait » infailliblement à des excès contre moi.....» La Reine avait écrit en *post scriptum :* « le Roi étant persuadé que la ré- » gence de notre frère entraînerait de graves inconvénieus, je » joins ma recommandation à ses ordres, car il paraît que » cette mesure soulèverait la France. »

Le Comte de Provence avait obtenu la régence de ses États-Généraux révolutionnaires, il la garda, et s'occupa activement de l'administration de l'intérieur et de l'extérieur du Royaume de Coblentz. Le 5 décembre 1791, il signa avec le Comte d'Artois une commission, par laquelle le Marquis de la Rouairie était chargé *de le représenter* dans sa province ; et par un second acte du 2 mars suivant, il lui conféra, comme au chef des Royalistes Bretons, tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires, et ajouta à cette suprématie celle des provinces voisines. Il envoya le Comte du Saillant dans le Vivarais. Mais il s'aperçut bientôt que le Royaume de France était absolument perdu pour lui. « Dès lors, rapporte-t-il, et bien persuadé de cette triste vérité, je me tournai vers les étrangers, quelque pénible qu'il fût pour un Prince Français d'avoir besoin de ces auxiliaires. Je redoublai mes démarches auprès des puissances ; mais ce fut en vain. C'est alors que *par une inspiration lumineuse*, je conçus le projet, puisqu'elles ne voulaient point prendre l'initiative, *de leur faire déclarer la guerre par la France*, ainsi que cela eut lieu au commencement de

cette année 1792. On a ignoré jusqu'ici l'influence que j'eus dans cette détermination, et je puis me flatter de l'avoir provoquée à l'aide des amis que j'avais conservés dans le Royaume.» Il reçut à cette occasion les félicitations de *A. R.*, qui ne peut être autre qu'Augustin Robespierre, et qui lui écrivait:

«Réjouissez-vous, Monseigneur, tout va au gré de vos »voeux. La déclaration de la guerre vous sauve encore un »bon coup de collier, et Votre Altesse achèvera dignement »le grand oeuvre qu'elle a entrepris. Dans deux mois, les »coalisés peuvent être en ligne, et vous terminerez la belle »saison à Brunoy. Il existe plus d'une personne à Paris qui »attend ce moment avec une vive impatience. A. R.»

Cette lettre transporta d'aise le Comte de Provence qui déjà, traçait sur la carte des frontières l'itinéraire qui le conduirait le plus directement à Paris. Il espérait *y rentrer en Roi*. «Car, dit-il, je rêvai au moyen de raffermir *notre* vieille constitution, par des principes contenus dans la déclaration du 23 juin 1789, qui devint, dès-lors, *la base de toutes les concessions que je croyais indispensable de faire à la marche de l'esprit public.*» Mais il se vit cruellement désappointé. L'empereur d'Autriche, le Roi de Prusse, leur conseil et le Duc de Brunswick, eurent *l'impertinence* de discuter le plan de campagne, sans qu'on songeât à l'y appeler: *il s'agissait ostensiblement du Roi de France, et le frere de ce Roi était laissé à l'écart: on aurait dit qu'il n'avait aucun intérêt à sa délivrance.* C'était là un inconvenient qu'il n'avait pas prévu. Les revolutionnaires, et lui aidant, le tirèrent d'embarras. C'est ici le moment de relater la mort du Roi de Suède, et la cause de la retraite de l'armee Prussienne, lorsque maître de Verdun, Frederic-Guillaume II, n'avait plus qu'un pas à faire pour tenter la delivrance de la famille Royale. J'emprunterai d'abord à Louis XVIII le recit des deux évenemens.

« Gustave III, Roi de Suède, fût assassiné le 16 mars 1792 dans un bal masqué, par Ankarstroem, qui donna ainsi le signal aux régicides de France. Un évènement singulier se rattacha à cette affreuse catastrophe. Le 13 mars, je rentrais dans ma chambre à coucher, venant de faire une promenade assez longue. Fatigué, je me mis d'abord dans un fauteuil, puis, portant mes yeux sur la tapisserie ornée des portraits de Louis XVI, de l'Empereur d'Allemagne, de Catherine de Russie, du grand Frédéric, et du Roi de Suède ; il me sembla voir sur celui de ce dernier une grande ombre causée par la présence d'un corps étranger dont je ne distinguais pas la forme. J'examine avec plus de soin, je me frotte les yeux et me tournant vers La Châtre qui était là, je lui montre l'objet de ma surprise en lui disant d'aller s'assurer de ce que ce peut être. Il s'approche du mur, puis tout-à-coup, je le vois pâlir, et faire un mouvement qui me paraît étrange.

— « Qu'est-ce, lui dis-je? ne me cachez rien.

« Ce n'était autre chose qu'un grand couteau de cuisine dont on avait percé le portrait du Roi de Suède, à l'endroit du coeur. Ce fait qui ne pouvait être qu'une atroce menace, me fit horreur. On alla aux informations, mais on ne put découvrir l'auteur de cet attentat. Je pensai qu'on voulait m'annoncer que Gustave III périrait victime d'un forfait. Il m'était donc prouvé que nous avions autour de nous, et jusque dans l'intérieur de notre appartement, des hommes exécrables aux ordres des révolutionnaires. Je me hâtai d'écrire au monarque dont la fin était si prochaine, pour le prévenir de ce qui venait d'arriver chez moi. Ma lettre, hélas ! ne lui parvint pas, car déjà ses bourreaux avaient fondu sur leur victime. *Ce meurtre odieux fut le premier coup porté à Louis XVI.* Il rappela comment on se défaisait d'un Roi. *Les révolutionnaires* qui le craignaient *lui seul plus que tous les autres monarques de l'Europe*

ensemble, rugirent de joie à la nouvelle d'un attentat que leur propagande avait indignement provoqué.

«Le 4 juillet précédent j'avais trouvé le Roi de Suède à Aix-la-Chapelle. *Plus instruit que moi du plan d'évasion du Roi*, il s'était rendu dans cette ville sous le prétexte de prendre des eaux, mais afin d'être à portée du théâtre des événemens où sa grande ame lui faisait désirer de jouer un rôle. Aussitôt qu'il avait appris l'arrestation du Roi, il m'avait écrit une lettre charmante à ce sujet.

«J'ai su que *le Duc d'Orléans et ses complices* avaient trempé dans cette odieuse conspiration; ils savaient que tant que le Roi de Suède eût vécu, *ils ne se seraient pas défaits impunément de Louis XVI.*»

Mr. Thiers que j'aurai plusieurs fois l'occasion de contredire, et dont l'opinion personnelle dirige les jugemens qu'il porte sur beaucoup d'événemens révolutionnaires, et de personnages qui ont figuré dans ces temps désastreux, déclare, sans donner aucune preuve, *qu'il était bien prouvé* que l'assassinat du Roi de Suède fut le crime de la noblesse humiliée par Gustave, dans la dernière révolution de Suède. C'est souvent sa manière de raisonner, mais ce n'est pas celle de convaincre. Gustave était connu pour être un défenseur énergique des principes conservateurs de la légitimité en France. Il voulait efficacement débarrasser Louis XVI des liens révolutionnaires qui l'enchaînaient, et il agissait dans ce sens. Le révolutionnaire Cambon dit à ce sujet à l'auteur des *Mémoires et Souvenirs:* «Le Roi de Suède était à craindre à cause de son caractère *et nous nous en sommes défaits.*»

Madame la Comtesse d'Adhémar, dans ses *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, raconte des particularités assez piquantes à propos de cet événement. Le 5 Octobre jour de l'insurrection parisienne, elle reçut une lettre signée *Comte de St. Germain*, qui lui disait:

« Tout est perdu, Madame la comtesse, ce soleil est le dernier
» qui se couchera sur la monarchie, demain elle n'existera plus;
» il y aura un autre cahos, une anarchie sans égale, etc.... »

Pour ne pas trop m'écarter du sujet que je traite en ce moment, je ne suivrai point la dame mémorialiste dans les étranges communications qu'elle nous donne sur ce personnage, auquel l'histoire attribue un rôle extraordinaire dont le mystère n'est point encore éclairci et que l'on fait parler des siècles passés comme s'il les avait connus personnellement. Peut-être aurai-je l'occasion de reparler de ce Comte de St. Germain. Il annonça la marche de la révolution, ses résultats, la république, ses échafauds, l'empire, bref, les horreurs que Mme. d'Adhémar, morte en 1822, a vu se dérouler sous ses yeux, et aussi, que cette dame existerait, après que la tempête aurait tout abattu. Il eut une entrevue secrète avec la Comtesse et lui dit, en la terminant :

« Madame, qui sème du vent, recueille des tempêtes.
» Jésus l'a dit dans l'évangile, peut-être non pas avant moi
» mais enfin ses paroles restent écrites, on n'a pu que pro-
» fiter des miennes. Je vous l'ai écrit, *je ne peux rien, j'ai
» les mains liées, par plus fort que moi;* il y a des pério-
» des de temps, où reculer est possible; d'autres où, quand
» *il* a prononcé l'arrêt, il faut que l'arrêt s'exécute; *nous
» entrons dans celle-là.* La Reine est dévouée à la mort;
» allez lui dire de prendre garde à elle, que ce jour lui
» sera funeste, il y a complot, préméditation de meurtre.
» L'heure du repos est passée, les arrêts de la Providence
» doivent recevoir leur exécution. Les Bourbons seront chassés
» de tous les trônes qu'ils occupent, et en moins d'un siècle
» ils rentreront dans le rang de simples particulier dans leurs
» diverses branches. »

« Que je ne vous retienne pas plus tard, il y a déjà de
» l'agitation dans la ville. *J'ai voulu voir, j'ai vu;* main-

»tenant je vais reprendre la poste et vous quitter. *J'ai un* »*voyage à faire en Suède; un grand crime s'y prépare*, »je vais tenter de le prévenir. S. M. Gustave III m'intéresse; »il vaut mieux que sa renommée.»

— «Et on le menace?»

— «Oui, on ne dira plus: heureux comme un Roi, ni »comme une Reine surtout.»

— «Adieu donc, Monsieur. En vérité je voudrais ne pas »vous avoir entendu.»

— «Ainsi nous sommes gens de vérité, on accueille des »trompeurs, et fi! à qui dit ce qui sera. Adieu, Madame, »au revoir.»

— «Vous êtes un terrible prophète; quand vous reverrai-je?»

— «Encore cinq fois, ne souhaitez pas la sixième?»

«J'ai revu Mr. de St Germain, observe Mme. d'Adhémar et toujours à mon inconcevable surprise, à l'assassinat de la Reine, aux approches du 18 brumaire, le lendemain de la mort de Mr. le Duc d'Enghien, en 1815 dans le mois de Janvier, et la veille du meurtre de Mr. le Duc de Berry. J'attends la sixième visite quand Dieu voudra.»

Cette observation est du 12 Mai 1821.

Dans le temps du séjour de la famille Royale à Paris, Mme. d'Adhémar reçut d'un de ses serviteurs appelé Laroche, la demande d'une entrevue pour un jeune garçon dont il était le parrain, et qu'on désignait sous le nom de petit Jacques. Quand ce dernier fut en présence de la Comtesse, il lui dit:

— «Madame, vous préviendrez la Reine qu'elle court un grand danger.»

— «D'où le sais-tu?»

— «Je suis l'ami d'un jockey de Mr. le Duc d'Orléans, il vient coucher avec moi lorsqu'il s'attarde, cela lui est arrivé la nuit dernière; ce matin en partant, il a laissé

tomber sur le plancher une lettre; je l'ai reluquée de l'oeil, et lui parti, je l'ai ramassée; il est revenu inquiet, et ne m'a rien dit même en cherchant; j'en ai été piqué, et je lui ai rendu la pareille; il a fini par croire avoir égaré la dite lettre la veille au soir où il avait soupé. Je l'ai laissé dire, il est reparti fort dolent. J'ai bravement ouvert la dépêche..... tenez, Madame, jugez par vous-même de ce que vaut ce chiffon de papier. Si j'étais Roi, et qu'on m'en montrât un semblable, je le payerais bien un Louis.»

«Paris ce 1 mars 1790.

«Monseigneur,

«Votre Altesse Royale tire sa poudre aux moineaux à »Londres, la couronne de France est à Paris. Venez l'y »prendre, sinon l'on trouvera gens qui s'en accommoderont »et en attendant on la mettra en dépôt *sous un bonnet de* »*républicain*.

«*L'étrangère* fait des siennes, nous savons les noms du »comité Autrichien..... Calonne dirige les mouvemens; on se »rallie autour *du Verdet* (M. le Comte d'Artois); trop »d'union nous serait nuisible; *si l'on pouvait leur détacher* »*Monsieur*, la discorde serait au camp d'Agramant, nous »y gagnerions gros.

«On a trouvé un homme audacieux, il se rend à Vienne; »*on en cherche un autre pour Stockholm*; il en faudrait »un troisième pour St. Pétersbourg; il s'en présente dix, »ce sont tous des maladroits ou des intrigans. Pourquoi »n'y en a-t-il pas en France? *Nos amis sont pour des* »*jugeries* continuelles, *tandis que d'un seul coup de* »*main*....

«Revenez, Monseigneur, votre Mirabeau que j'ai toujours »méprisé, passera aux Troyens; Danton a faim déjà. Buzot »crie misère, Marat hurle que son garde-manger est vide; »Gorsas fait chorus, Voidel, Louvet, St. Hurugues, Fabre,

»Desmoulins, sont aussi comme des affamés; le cher Pétion »est bien embarrassé pour payer quatre mille francs, dont »le billet va écheoir. Après tant de hautes infortunes, je »n'ose me placer, mais la rosée du retour de Monseigneur »nous rendra la vie.»

«*Un R. seul* signait, rapporte Madame d'Adhémar. *Je n'ai pas connu* l'écriture contrefaite; d'ailleurs la pièce était, comme on le voit, de la plus haute importance. J'y remarquai d'abord le complot dévoilé de changer l'ordre de succession au trône, les dénonciations contre des Royalistes, l'âpre avidité des serviteurs du Duc, et, par dessus tout, l'assassin trouvé pour faire périr l'empereur, *la recherche pour commettre en Suède le même crime*, et le projet de traîner le Roi de France devant un tribunal régicide, et nous n'étions pourtant qu'en 1790.

«Je donnai dix Louis à petit Jacques, et je courus porter aux Tuileries la lettre soustraite. *On ne balança pas à la croire de Robespierre.* On me donna pour le petit Jacques cinquante Louis et l'assurance d'obtenir sous peu une bonne place dans la maison de la Reine. Le malheureux enfant ne reparut plus, après avoir été vu le lendemain avec un jockey du Duc d'Orléans, qui était venu le chercher pour faire une partie de boule.

L'empereur Joseph mourut peu de temps après, et écrivit à la Reine, quelques jours avant sa mort, «qu'il était »frappé, non par la nature, mais par la science; qu'il ne »mourait pas à son heure et qu'on en avait hâté le mo»ment.»

La Reine fit écrire par le Comte de Fersen, et elle-même écrivit au Roi de Suède, pour le prévenir que la propagande l'avait dévoué à la même mort. Mais Gustave III ne put éviter le sort que lui réservaient ceux qui furent ensuite les assassins de Louis XVI. Il n'ignora point la cause réelle de sa mort. Le 15 mars, il reçut une lettre anonyme par

laquelle on l'informait qu'un projet existait de l'assassiner cette nuit-là. Sa Majesté devait assister déguisée à un bal masqué. On avait choisi cette opportunité pour consommer le crime. Malgré l'avertissement, le Roi se rendit au bal, et bientôt après, reçut un coup de pistolet dans le côté. On arrêta l'assassin ; c'était Ankarstroem, ancien enseigne dans ses gardes.

« Que pensez-vous, Messieurs, dit le Roi à quelques mi-»nistres étrangers qui l'entouraient, de la sensation que cet »événement va produire en Europe? Les partisans de la »révolution de France vont se prévaloir d'un progrès, »continua-t-il avec un sourire amer.

« Je ne le pense pas, Sire, répondit l'ambassadeur Fran-» çais, car ce serait à tort qu'on les accuserait d'avoir sus-»cité cet assassinat.

« Eh! qui donc voulez-vous, Monsieur, qui l'ait inspiré, »demanda Sa Majesté d'un air mécontent? Vos révoltés »savent que depuis un an je pousse de tout mon pouvoir »les puissances de l'Europe à leur faire la guerre. »

Ces renseignemens sont extraits des *Souvenirs d'un demi-siècle.* L'assassin assura dans ses interrogatoires n'avoir aucun complice, *qu'à lui seul* appartenait *l'honneur du crime.* La déclaration de Cambon et la lettre de Robespierre détruisent une pareille assertion, non moins que la lette anonyme, et le couteau de Coblentz. La pensée de ce misérable ne fut pas un mystère pour tout le monde.

La retraite de l'armée Prussienne, après la reddition de Verdun, s'effectua sous l'empire des mêmes motifs que ceux qui avaient présidé à l'assassinat du Roi de Suède. Elle fut l'œuvre des révolutionnaires qui redoutaient les efforts qu'on tentait pour opérer la délivrance de Louis XVI, alors enfermé dans la prison du Temple. Le Comte de Provence, avant la déclaration de guerre faite par la France, avait écrit à la Reine *qu'il jurait et prenait Dieu à témoin qu'elle et*

son fils n'auraient jamais de serviteur plus dévoué et plus sincère que lui. Il avait aussi envoyé un mémoire au Roi, pour lui prouver que son *salut serait dans la guerre.* Mais il espérait au contraire que la nation épouvantée de la puissance de la coalition demanderait la paix, et que les Souverains y mettraient pour condition l'échange du trône de Louis XVI contre la régence de l'aîné de ses frères. Tel ne devait point être le résultat des succès de l'armée Prussienne, car le Comte de Provence s'aperçut qu'on ne se battait pas pour lui. On ne voulait le souffrir nulle part, ni lui, ni le Comte d'Artois, ni le Prince de Condé dont il s'était fait un auxiliaire, en lui laissant croire sans doute que tous les efforts de l'émigration tendaient à rétablir la monarchie de Louis XVI sur ses anciennes bases. Il fallut donc aviser au moyen d'arrêter la marche victorieuse du Roi de Prusse, et ce moyen fut une lettre supposée de Louis XVI. Suivons le rapport de Louis XVIII.

«Le Roi de Prusse, dit-il, avait une envie immodérée de livrer bataille et nous nous y préparâmes.

« Dès la pointe du jour, notre cavalerie se rangea en ligne; je montai à cheval avec le Comte d'Artois. *Notre impatience d'arriver à un résultat qui sauverait le Roi,* notre frère, nous fit négliger de prendre aucune nourriture, mais notre attente fut vaine. Les colonnes qui avaient reçu l'ordre de se porter sur Somme-Tourbe et Lacroix, s'y arrêtèrent par un ordre contraire arrivé vers la fin du jour. Ce fut là que le maréchal de Broglie nous rejoignit, il accourait pour prendre part à une dernière victoire qui aurait réjoui sa vieillesse, et il n'assista qu'à une retraite sans exemple, *dont la postérité demandera compte à ceux qui osèrent la* décider. Ce fut la politique tortueuse de l'Autriche et l'or que prodiguèrent les révolutionnaires, qui amenèrent cette mesure honteuse à laquelle nous dûmes notre perte; ce fut encore, je ne crains pas de le dire, *le Duc d'Orléans,*

qui fabriqua une lettre de Louis XVI au Roi de Prusse, lettre que mon frère n'écrivit ni n'ordonna d'écrire.

« Frédéric-Guillaume, au moment où il déboucha dans les plaines de la Champagne, reçut par la voie d'un trompette une lettre autographe de Louis XVI, qui exprimait le désir que la coalition ne poursuivît pas sa marche triomphante sur Paris, ajoutant :

« Mes ennemis n'attendent que le moment de me mettre à » mort, avec ma femme, mes enfans, et ma soeur ; ils re» culent devant un jugement, sachant que ma défense tourne» rait à leur honte ; ils veulent donc y suppléer par un » meurtre, afin qu'on n'en accuse que la fureur de la po» pulace. Je sais de science certaine que ce noir complot » sera exécuté aussitôt après la prise de Châlons ou de Reims.

« Je ne pense pas que Votre Majesté, que l'Empereur, » croient devoir acheter la victoire au prix de mon sang et de » celui de ma famille. Arrêtez donc le cours de vos triom» phes ; négociez la paix, en y mettant pour condition » principale ma liberté. Les meneurs, et le Duc d'Orléans en » tête, sont tellement effrayés qu'ils accorderont tout.

« Je prie donc Votre Majesté de consentir aux propositions » qui lui seront faites par le général Dumouriez, et surtout » d'être bien convaincue que c'est vouloir ma mort que de » persister à marcher sur Paris. Je m'adresse à votre générosité. » Conférez-en avec mes frères ; eux aussi ne balanceront pas » à joindre leurs instances aux miennes. »

« Le reste n'était plus que des formules d'usage. Cette lettre que le Roi nous communiqua, nous parut tellement précise, que force fut à nous de suivre la conduite qu'elle nous indiquait. *Rien ne nous faisait présumer qu'elle était le produit d'un faux abominable ;* ce fait me fut dévoilé plus tard par les soins du vertueux Malesherbes, qui sur ma prière expresse, s'informa de la vérité de cette lettre.

« Voici la réponse exacte de Louis XVI, que Mr. de Malesherbes

se trouver dans les archives de votre roi.
· que disait alors mon infortunée mère, en
de cette lettre mentionnée ci-dessus? Il
ssacrer par ce fait infâme. Elle
Provence..... L'armée prussienne
sez, Monsieur le ministre, les
de cette retraite. Eh bien, c'est
omte de Provence, qui trahit
Varennes. Les souverains
le tous ses crimes, et ils
me leur semblable! Ils
ins de mes infortunés
ont honte du fils du Roi
ochow, qu'est donc devenu l'ancien
des anciens Allemands! Ne croyez pas,
ministre, que je cherche à vous gagner à
non, mes affaires sont les affaires de la Provi-
ne; mais, si vous êtes sincèrement attaché à
lle Royale, remettez ma lettre *ci-jointe* à Sa
otre souverain actuel..... »
Prusse en 1792, dirigé par de nobles instincts,
pris qu'une guerre contre-révolutionnaire, dé-
ut sentiment d'intérêt personnel. Il voulait sin-
fectuer la délivrance de Louis XVI, sauver la
ale, et préserver la France des horreurs de l'a-
trarié dans l'exécution de ses vues magnanimes,
tique égoïste des autres coalisés, Fréderic-Guil-
exprima son indignation par ces mémorables
e prends Dieu à témoin que vous paralysez les
e j'aurais tentés pour sauver le malheureux
, et que s'il succombe sous le crime, il ne sera
vous auquel on ne soit en droit de reprocher

te de l'armée prussienne coïncida avec la pro-

me fit tenir et que je communiquai à mon tour à Frédéric-Guillaume :

« Je vous assure, disait le Roi à son généreux défenseur, » qu'on ne m'a jamais proposé d'écrire au Roi de Prusse » sous aucun prétexte que ce soit et que je ne l'ai pas fait » non plus de ma propre impulsion. Mais je sais, à n'en » pouvoir douter, que le Duc d'Orléans possède l'art d'imiter » mon écriture, au point que je m'y tromperais moi-même. » Dieu me préserve cependant de l'accuser de cet acte de » fausseté ; il ne s'est déjà rendu que trop coupable. »

« Je n'ajouterai aucune réflexion à cette preuve irrécusable de ce que j'avance. »

A la preuve irrécusable de Louis XVIII, qui ne repose que sur son témoignage menteur, j'opposerai celui du Duc de Normandie, et c'est dans le nom de ce Prince dépouillé par lui de son héritage, que la postérité vouera la mémoire de l'usurpateur à l'exécration des siècles. Voici dans quels termes l'orphelin Royal révéla à Mr. de Rochow, ministre Prussien, la vérité d'un fait complètement ignoré par l'histoire. Il lui écrivait entre autres choses:

« Vous avez dit à mon chargé d'affaires que vous ne » pourriez pas affirmer que je ne suis pas le fils de Louis » XVI ; mais que vous ne voudriez pas que je fusse reconnu » comme tel, parce que ma reconnaissance compromettrait » l'honneur des souverains de l'Europe..... pourquoi donc » ma reconnaissance serait-elle une honte pour les monarques ? » C'est peut-être par le souvenir de la lâcheté de vos pré- » décesseurs qui ont laissé périr ma Royale famille, sous » la main de ses bourreaux. Croyez-vous, Monsieur le mi- » nistre, que mon existence fasse rougir, à cause de cela, » tous les souverains de l'Europe ? S'il en est ainsi, Monsieur » de Rochow, *je puis vous indiquer une lettre écrite au* » *nom de mon infortuné père, qui en reçut copie, lorsque* » *nous étions enfermés dans la tour du Temple : l'ori-*

» *ginal doit se trouver dans les archives de votre roi.*
» *Savez-vous ce que disait alors mon infortunée mère, en*
» *lisant la copie de cette lettre mentionnée ci-dessus? Il*
» *va nous faire massacrer par ce fait infâme. Elle*
» *parlait du Comte de Provence...... L'armée prussienne*
» *se retira; vous connaissez, Monsieur le ministre, les*
» *déplorables conséquences de cette retraite. Eh bien, c'est*
» *l'auteur de cette lettre, le Comte de Provence, qui trahit*
» *mon père et le fit arrêter à Varennes.* Les souverains
» de l'Europe ont eu connaissance de tous ses crimes, et ils
» l'ont reconnu comme leur frère et comme leur semblable! Ils
» ont reconnu le gouvernement des assassins de mes infortunés
» parens! Ils ont reconnu..... et ils ont honte du fils du Roi
» martyr! Oh! Monsieur de Rochow, qu'est donc devenu l'ancien
» sang des Princes des anciens Allemands! Ne croyez pas,
» Monsieur le ministre, que je cherche à vous gagner à
» ma cause: non, mes affaires sont les affaires de la Provi-
» dence divine; mais, si vous êtes sincèrement attaché à
» votre famille Royale, remettez ma lettre *ci-jointe* à Sa
» Majesté, votre souverain actuel..... »

Le Roi de Prusse en 1792, dirigé par de nobles instincts, n'avait entrepris qu'une guerre contre-révolutionnaire, dégagée de tout sentiment d'intérêt personnel. Il voulait sincèrement effectuer la délivrance de Louis XVI, sauver la famille Royale, et préserver la France des horreurs de l'anarchie. Contrarié dans l'exécution de ses vues magnanimes, par la politique égoïste des autres coalisés, Fréderic-Guillaume leur exprima son indignation par ces mémorables paroles: « Je prends Dieu à témoin que vous paralysez les » efforts que j'aurais tentés pour sauver le malheureux » Louis XVI, et que s'il succombe sous le crime, il ne sera » aucun de vous auquel on ne soit en droit de reprocher » sa mort. »

La retraite de l'armée prussienne coïncida avec la pro-

clamation de la république en France, qui fut annoncée à Louis XVIII, par la lettre ci-après d'un *personnage très-influent*, avec lequel *il reconnaît* avoir été en *correspondance*, pour être tenu au courant de ce qui se passait parmi les meneurs. — « Celui qui m'écrivait, dit-il, membre » de la Convention, avait un sens droit, un mérite peu com» mun; *il m'était attaché*; il le fut du moins jusqu'à l'époque » de son vote dans le procès du Roi, et cependant, il n'a» vait pu se garantir de la contagion générale. » Voici le texte de la lettre :

Paris 22 septembre 1792.

« Monsieur,

« Hier fut une journée dont le souvenir ne s'éteindra » pas. Nous venons de franchir le Rubicon, de proclamer » la république. La Royauté a été renversée sur la propo» sition d'un comédien (Collot d'Herbois), et d'après celle » d'un prêtre (l'abbé Grégoire). La révolution vient en » quelque sorte par-là de brûler ses vaisseaux en présence » de l'armée ennemie, et en face des Souverains de l'Eu» rope. Cet acte important, qui termine une monarchie de » quatorze siècles, et commence une autre ère, a été ac» cueilli avec enthousiasme et acclamation. Levés, le 21, » sujets d'un monarque, nous nous sommes couchés Rois à » notre tour.

« Pour dire toute ma pensée à Votre Altesse, il ne me » convenait pas, d'après le rôle que je me suis choisi, de » lutter contre la majorité de mes collègues. Néanmoins ne » soyez pas trop effrayé de la proclamation de la république; » ce n'est sans doute qu'un *obstacle de plus à vaincre pour* » *vous*.

« Vous devez penser aussi qu'Égalité d'Orléans a été » forcé hier de renoncer à l'espoir d'un trône ou d'une ré» gence, et il doit tourner ses intrigues vers un autre point.

»Je sais que pour le consoler, on lui promettait, hier au »soir, la présidence annuelle de la république; mais je »crains qu'on lui réserve toute autre chose que peut-être »il aura bien méritée.

«Je suis profondément affecté du sort que l'on prépare à »Louis XVI; avisez, s'il est possible, aux moyens d'empê- »cher que le procès ait lieu, car c'est la seule chance fa- »vorable qui lui reste. Je ne vous cacherai point non plus »les dangers que courent Marie-Antoinette, son fils et sa »belle-soeur. En vous parlant avec cette franchise, c'est »vous prouver que je ne suis pas courtisan. Faites donc »tous vos efforts pour sauver votre famille de ses ennemis; »c'est l'instant de leur montrer l'attachement que vous leur »portez. Les mesures à l'ordre du jour sont le procès du »Roi et la présidence de la république pour le Duc d'Or- »léans. *Agissez en conséquence*, et *comptez sur moi*; si »je ne puis vous servir activement, je le ferai toujours par »l'exactitude des avis que je vous donnerai.

«Je suis ......

R.»

Ce correspondant de Louis XVIII, loin de se rendre méconnaissable par la signature *R.* se montre visible à nos yeux, et par cette communication, associe clairement à tous ses crimes le Prince qui, *en septembre* 1792, ne rougissant pas de son attachement, osa plus tard sur son trône usurpé, avoir le courage de s'en vanter; c'était Robespierre. Monsieur n'ignorait point pourtant qu'il fut un des meneurs sanguinaires qui excitaient au carnage, et au meurtre de la Reine, dans la nuit du 6 octobre 1789; il devait savoir aussi, ainsi que nous l'apprend Madame d'Adhémar, qu'il se servit du nom du Duc d'Orléans, comme lui Comte de Provence l'avait fait si souvent, pour vaincre la répugnance que manifestait Louis XVI à se rendre à Paris.

La circonstance m'oblige de revenir sur le passé, car je ne puis trop signaler la mauvaise foi de Louis XVIII. Il est incontestable que les chefs du complot des 5 et 6 octobre, avaient pour but principal, si leur projet de massacrer la famille Royale venait à échouer, de l'entraîner à Paris. Tant que le Roi fut resté à Versailles, il aurait toujours eu plus de moyens, quand il le voudrait, avec sa maison militaire, et ceux qui n'avaient pas encore déserté sa cause, de se soustraire aux cabales qui, organisées à Paris contre sa personne, ne pouvaient s'exécuter qu'à Versailles. Il y avait lieu de craindre que, dès que la populace et la milice Parisienne seraient rentrées dans la capitale, la famille Royale ne prît enfin la détermination de se retirer dans une résidence éloignée du centre de la révolte. Il importait donc de l'attirer aux Tuileries, d'où la retraite serait plus difficile sinon impraticable. Louis XVIII alors en imposait sciemment quand il a écrit : — « Ceux qui ont prétendu que » les conspirateurs avaient provoqué la mesure d'emmener » le Roi à Paris, se sont étrangement trompés : *elle leur » causa au contraire un vif chagrin* ; car, par le fait, » nous étions plus en sûreté à Paris qu'à Versailles. » — Placé comme il l'était, nous a-t-il dit, pour tout savoir, il a dû connaître les particularités suivantes, extraites des souvenirs de la Comtesse d'Adhémar :

« Les meneurs, surpris que le Roi n'obtempérât pas sur-» le-champ à la prétendue volonté souveraine, tentèrent » une autre voie de l'y déterminer ; ils se servirent du Duc » de Liancourt, et voici ce qui arriva :

» Un individu *très-connu* aux appartemens du Roi cherche » M. de la Rochefoucauld, lui fait signe, et l'amène dans » un cabinet écarté ; là il lui dit :

« Je suis un malheureux, j'ai trahi le Roi ! puisse aujour-» d'hui mon repentir réparer mes fautes. Ecoutez-moi, pro-» fitez de ma révélation : si Louis XVI ne vient pas à Paris

»sur-le-champ, l'armée à son retour, et à la barrière de »la Conférence, *proclamera Roi de France M. le Duc »d'Orléans*; le peuple accédera ainsi que la municipalité, »et la révolution sera consommée.»

— «Mon Dieu! est-ce bien sûr? n'êtes-vous pas trompé »par un faux récit?

«Le Monsieur (c'était un évêque) tire de sa poche *une »lettre de Robespierre* à Mirabeau et la donna au Duc; »elle disait à peu près:

«Tout va bien! saluez le nouveau Roi, il couchera ce »soir au Tuileries! *mais il faut pour cela, que l'ancien »ne veuille pas quitter Versailles;* s'il se décide à venir »à Paris, *partie remise.*

«Vale.»

«La signature faisait foi de la véracité de la nouvelle. »M. de Liancourt hésite encore; *le malin boîteux* le presse, »lui fournit *d'abondantes lumières;* enfin, il fait si bien »que la peur gagne sa dupe; elle retourne au Roi et l'in-»struit de ce qui se passe. Mr. de St. Priest à qui on en »a insinué autant, le répète; la Reine croyant M. le Duc »d'Orléans capable de tout, donne *dans le piège*, et est »la première à décider Louis XVI. Depuis, la fourberie »fut éclaircie. Mr. de la Rochefaucauld-Liancourt jura de »son innocence et que lui-même avait été trompé. La »Reine indignée d'avoir fait cette école, le crut d'intelli-»gence avec les meneurs et ne lui pardonna jamais. Je ne »peux savoir s'il disait vrai; j'ai de la peine à croire qu'une »aussi ferme vertu se soit démentie en cette circonstance. »Quant à la Reine, elle m'a toujours parlé de la trahison »de Mr. de Liancourt.»

Certes s'il fut jamais spectacle douloureux à voir, c'était celui de la famille Royale prisonnière, escortée de tout un peuple en fureur qui la retenait sous sa brutale puissance, et dont chaque individu constituait autant de féroces geôliers.

Eh bien, en présence de ce cortège funèbre qui conduisait la monarchie de France au tombeau, Mme. d'Adhémar nous dit: «*qu'elle admira comment Monsieur pouvait prendre à volonté une physionomie aussi riante; on aurait cru qu'il faisait partie* d'une de ces *cérémonies solennelles et majestueuses d'autrefois, et non qu'avec son frère et toute sa famille, il était traîné captif par un peuple mutiné. Madame également se montrait calme et souriante.*»

Qu'on s'explique, si l'on peut, autrement que par une complicité à laquelle je ne puis résister de croire, la contenance scandaleusement révoltante de leurs Altesses Royales. Ce calme, cette satisfaction peinte dans leurs traits, laissent soupçonner que le deuil de leur Roi et de leur Reine n'avait rien de triste pour eux, et qu'une joyeuse pensée d'avenir occupait en ce moment leur esprit. On éprouve un saisissement d'une nature indéfinissable à chaque pas que l'on fait dans la carrière politique du Comte de Provence, où nous rencontrons de nouveaux indices, qui semblent lier indubitablement les impressions de son ame au triomphe des actes monstrueux de Robespierre, son bienveillant correspondant de 1792. Nous connaissons la conduite du monstre en 1789, nous l'avons vu nuitamment fréquenter le palais du Luxembourg jusqu'au départ de Monsieur; il fut l'un des assassins de Mirabeau; il pressa le retour du Duc d'Orléans à Paris, en lui prédisant la mort de l'Empereur, celle du Roi de Suède, et que la couronne de France serait mise en dépôt sous un bonnet de républicain; après le 10 Août 1792, il écrivit au pair de France:

«Je n'ai pu vous voir parce que je vous avouerai que je »n'ai pas eu le temps de songer à vous; j'ai eu tort, ex»cusez-moi, car je sais être ami, croyez-le bien. Mais vous, »qui êtes-vous? Un insensé ou un mauvais citoyen. Nous »entrons dans une crise terrible, je ne sais plus où elle »finira. Peut-être en vous épargnant fais-je mal; puisque

»je sacrifie mon opinion particulière à l'intérêt de ma patrie. »*Un grand acte national ne tardera pas a avoir lieu*, »*et certaines têtes a bas*, qui pourra se flatter de conserver »la sienne?

« Vale,

R.

P. S. Brûlez cette lettre. »

Enfin, en définitive, il fait part au Comte de Provence de l'établissement de la république, en lui conseillant de ne pas trop s'effrayer, *parce que ce ne sera qu'un obstacle de plus a vaincre pour lui.* Tous ces incidens de la vie de Robespierre, et ses oeuvres ultérieures, entre-mêlés de rapports directs avec le régent révolutionnaire, n'établissent-ils pas entre ces deux hommes une entente incontestable; un même concert de vues, tendant au renversement de la monarchie légitime? Cette conclusion domine, comme conséquence des faits que nous connaissons. Nous approchons du jour de honte éternelle pour les auteurs de la révolution de 1793, dont le nom taché du sang Royal le plus pur, passera d'âge en âge, pour être livré à la malédiction des temps. Nous arrivons au dénouement tragique que tout coeur sensible voudrait pouvoir retrancher de l'histoire du monde, et qui fit, pendant plus de cinquante années, la désolation du fils des Royaux martyrs, au milieu de peuples divers que n'émurent point ses angoisses, sous les yeux des Rois ses égaux et à la connaissance de sa Royale famille régnante, qui n'eurent pour l'Orphelin de la terre que des outrages, les dédains de l'orgueil, l'abus de la puissance et la sécheresse de l'égoïsme. Je ne m'arrêterai point en face des tombeaux creusés par le crime, et qui m'en rappellent trop amèrement un autre que j'ai vu s'ouvrir pour y recevoir la dernière victime des forfaits du dernier siècle. La solennité d'événemens aussi douloureux demande le silence. Toute

réflexion impuissante pour rendre les sensations qui envahissent l'âme, ne pourrait qu'affaiblir l'énergie de la pensée, sur ces Royales catastrophes nées d'une même cause; car si les régicides de 1793 et 1794 n'ont pas immolé le fils de Louis XVI, ils le frappèrent néanmoins, dès ce moment, de mort civile, et son trépas arrivé le 10 Août 1845, n'a été, en réalité, que le terme d'une cruelle agonie, commencée pour lui au pied de l'échafaud de son père, de sa mère, et de sa tante. Je n'écris point non plus pour attendrir sur des infortunes consommées, mais pour indiquer la source d'une iniquité politique qui fait encore le malheur de la Royale famille, seule légitime de France.

Au moment de la proclamation de la république française, le Comte de Provence ne pouvant pas compter sur la bonne disposition en sa faveur des cabinets étrangers, se trouva dérangé dans ses calculs; il vit le succès de son ambition indéfiniment reculé. Repoussé de tous côtés, ils se renferma dans sa douleur, nous apprend-il, et néanmoins négocia secrètement avec la partie de la Convention qu'on nomma la Gironde, ou avec d'autres membres de cette assemblée, dont *la plupart l'auraient trompé indignement*. Dans l'excès de ses chagrins, par suite de tant de mécomptes, il écrivit à son frère d'Artois le 28 décembre 1792:

« Tout ce que la fortune pouvait imaginer de plus fatal, » s'était réuni contre nous, depuis plus de 18 mois; mais » il semble qu'elle veuille s'apaiser et nous regarder avec » plus de faveur. Que nous importe, en effet, que Condé » ait obtenu à notre préjudice le commandement de l'armée » fournie par le Roi de Prusse et l'Empereur? *Si le coup* » *qui se prépare est frappé, il vaut lui seul une armée.* » Soixante *montagnards* de l'assemblée *et le ministère* » *Anglais* nous resteront. Avec de tels secours on peut tout » espérer. Le roseau qui ploie, vit plus longtemps que le » chêne qui rompt. Vous serez chêne, à votre tour, mon » frère, et Dieu sait ce qui résultera. »

Pendant que le Comte d'Artois n'était encore qu'un faible roseau, qui, plus tard, devint comme son frère, un grand arbre d'iniquité; Louis XVIII dont l'inconcevable hypocrisie fait mal à envisager, rédigeait ses mensonges historiques transformés pour les esprits de discernement en contre-vérités, et il écrivait, tranquillement assis sur le trône de Louis XVII :

« Nous apprîmes que la famille Royale était de plus en plus resserrée dans la prison du Temple, et bientôt, qu'un acte sacrilège de la Convention mettrait le Roi en jugement. Cette nouvelle nous causa une douleur que j'exprimerais difficilement. Quant à moi qui savais jusqu'à quel excès pouvait se porter la rage révolutionnaire, j'étais désespéré; je le fus encore plus en recevant de Boissy d'Anglas des détails sur ce qui se passait, les voici :

« Le parti ennemi de la famille Royale vient de l'emporter; » on va mettre aux voix l'accusation de Louis XVI, et elle » sera admise..... Je suis sûr de Manuel, je crois pouvoir » l'être de Pelletier St. Fargeau; *celui-ci nous procurera » une trentaine de voix*. Il serait tout à vous, si vous con- » sentiez à lui faire des agaceries. Je redoute Robespierre; » je ne me fierais pas à Pétion; j'ai la promesse positive » de Cambacérès; je cherche à gagner Barbaroux. Nous » prolongerons le procès; mais sauver le Roi est impossible. » Robespierre me disait l'autre jour avec sa mine de chat- » tigre : Boissy-d'Anglas, ne *mangerons-nous pas bientôt de » la chair de Roi?* »

« Boissy-d'Anglas fut trompé dans quelques unes de ses espérances. Barbaroux lui manqua dans le procès de Louis XVI; Pelletier St.-Fargeau en fit autant; ce fut *le Duc d'Orléans* qui entraîna ce dernier, en lui promettant de marier le Duc de Chartres avec sa fille, aujourd'hui Mme de Morfontaine. *Ce leurre grossier décida St.-Fargeau à son vote de mort*. Je tiens ce fait de personnes irrécusables. »

« Dès que je sus la mise en jugement du Roi, je me hâtai de lui écrire. Je recommandai à mon frère de ne jamais reconnaître la Convention Nationale, comme un tribunal apte à le juger.

« La sécurité de mon malheureux frère tenait en partie à une perfidie atroce que je veux dévoiler. *Égalité* d'Orléans souhaitait que Louis XVI fût jugé de son consentement. *Il savait* que s'il persistait à reculer, ses juges ne demanderaient pas mieux que le décret de l'appel au peuple passât sans difficulté, et que la décision à intervenir fût renvoyée à la double chambre des assemblées primaires, et de la Convention nouvelle, nommée à cet effet. On devait présumer que le Roi adopterait cette voie; elle faisait gagner du temps..... On pouvait *en profiter pour essayer une fuite, un coup de main, ou une réaction. C'était donc de toute manière un avantage immense qu'il convenait d'écarter.* Mais comment s'y prendre? *Égalité* imagina de décider Louis XVI à consentir de reconnaître à la Convention le droit de le juger. *En conséquence* on dépêcha *au Temple de faux Royalistes* qui annoncèrent au Roi que les Girondins et la majorité de la Convention avaient l'intention de l'acquitter. Il reçut des listes de noms, des notes, des renseignemens rédigés dans ce sens. Le vertueux Cléry y fut pris. La Reine tomba également dans le piège, *et cette trame odieuse me fut révélée trop tard*, pour que je pusse *m'opposer à sa réussite*. C'est après la mort du Roi, que je connus tous les meneurs de ce noir complot; la révolution en a fait justice. Ils ont tous péri à leur tour. Un seul existe aujourd'hui (1818), un seul..... *j'ai dû lui pardonner* et je tairai son nom. »

Ce nom, nous ne chercherons pas à le découvrir: sa révélation ne serait d'aucune importance, car il est un homme non moins fameux que Robespierre dans le crime, qui sous la restauration, *régulateur* de la politique du Roi

Louis XVIII, contresigna ses ordonnances avec le sang de Louis XVI: et cet homme, c'est le régicide Fouché, l'exterminateur de la ville de Lyon, le hideux scélérat qui aussitôt après la mise en accusation du Roi, fit annoncer à la Convention la découverte d'une armoire en fer, cachée aux Tuileries, armoire qui était bien connue de tous les meneurs, car elle avait été visitée, et on n'y avait *rien trouvé*, parce que Louis XVI, après le 20 juin, en avait retiré tous les documens précieux qui s'y trouvaient antérieurement. Le but de cette odieuse tactique, c'est Louis XVIII qui le dévoile dans le cinquième volume de ses mémoires, à la page 227, où on lit :

« Au moment où Louis XVI fut mis en accusation, on »*voulut faire apparaître tout-à-coup des pièces à sa* »*charge, et Fouché imagina cette ruse*; lui-même *m'en* »*a fait l'aveu* en 1814, dans la première audience secrète »que je lui accordai. *On* entassa dans cette armoire une »multitude de notes, de comptes, et de rapports de tous »genres, qui ne compromettaient que les morts, puis »Lafayette, *ou des émigrés, ou des Royalistes dont le* »*trépas était* résolu.»

La nomination de Fouché, comme ministre de France, à la restauration, suffirait seule pour faire juger Louis XVIII et démentir les pages de ses écrits dans lesquelles il parle *des efforts tentés par lui* pour *sauver* son malheureux frère. Je n'en dirai pas davantage sur la question de la mort de Louis XVI. Nous savons tous que le 21 janvier fut le résultat des intrigues, des séductions, d'un système d'intimidation organisé auprès des membres de la Convention par les infâmes qui voulaient la chute du trône légitime. Le lecteur décidera si le Comte de Provence doit être considéré comme faisant partie de ces derniers. Sa Royale famille ne douta plus de ses desseins criminels, lors de son refus de rentrer en France. M. le Baron de Goguelas, dans

les Mémoires de Tous, rend compte de la résistance des frères du Roi, dans les termes suivans:

«Le Roi, la Reine, ainsi que Madame Elisabeth, soeur »du Roi attendaient leurs réponses avec une anxiété qui »surpassait leur espoir, hélas! bien faible. Quand elles »leur parvinrent, toute cette famille en fut attérée. Ils »nous tuent! Ils nous égorgent! s'écria la Reine; et plu- »sieurs fois en sanglottant, elle répéta; Caïn, Caïn! un »frère! Monsieur nous livre, il nous assassine! ..... quelle »ame de fer! et M. le Comte d'Artois qui oppose son ser- »ment à celui du Roi! Grand Dieu! il ne nous reste donc »plus qu'à mourir; ils ont juré que nous mourrions!»

Ces paroles accusatrices seront l'arrêt de la postérité, et Monsieur lui-même s'est chargé de les justifier, en annonçant ainsi au Comte d'Artois la mort du Roi:

«C'en est fait, mon frère, le coup est porté! Je tiens »dans mes mains la nouvelle officielle de la mort du mal- «heureux Louis XVI, et n'ai que le temps de vous la »transmettre.

«On m'apprend aussi que *son fils s'en va mourant.* »Vous n'oublierez pas de quelle utilité pour l'état va devenir »leur mort. Que cette idée vous console; et pensez que le »Grand-Prieur, votre fils, est après moi, l'espoir et l'héritier »de la monarchie.»

L'assassinat du Roi fut le prélude de celui de la Reine, que ne tarda pas à suivre sur le même échafaud la vertueuse Madame Elisabeth. La lettre de Boissy-d'Anglas au Comte de Provence que j'ai citée dans le deuxième chapitre, lui révèle les projets de *Robespierre.* Le supplice de la Princesse avait été décrété la veille chez le dictateur, au milieu d'une orgie.

Le double crime de la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette aux yeux de Louis XVIII, *s'expliquait à la rigueur* en *politique*, par la nécessité d'anéantir la royauté, et de se venger sur la Reine de la haine qu'elle avait mon-

trée à la révolution. Mais il nous dit n'avoir pas compris quel avantage résultait pour les révolutionnaires de celle de Madame Elisabeth, qu'il qualifie *un forfait* en pure perte. Là, comme ailleurs, il n'exprime pas toute sa pensée, et les matériaux de l'histoire encore, viendront en aide à l'intelligence. Cet homme ténébreux, qui, pour expliquer ses rapports avec les montagnards de l'assemblée, répéta à satiété dans ses mémoires, qu'il n'agissait ainsi, d'abord que pour sauver Louis XVI et ensuite, pour opérer la délivrance de son neveu, nous a donné plus d'un exemple des infamies que couvre la politique, et que les gouvernemens, quels qu'ils soient, réguliers ou révolutionnaires, ne tiennent pas à déshonneur, quand leur raison d'état les commande. Ainsi, Louis XVIII s'est expliqué aussi à la rigueur en politique, son occupation du trône de France, pendant la vie proscrite de son neveu, son Roi légitime. La politique, telle que les pouvoirs l'entendent et la pratiquent; c'est l'application constante de cette funeste doctrine: la fin justifie les moyens; c'est la domination de l'égoïsme immolant à ses passions individuelles tout ce qui peut en arrêter la marche, c'est le renversement de tous les principes sacrés de la saine morale et de la vraie religion, le mépris des vertus sociales et le triomphe de la fourberie, l'abus du pouvoir au profit de ceux qui gouvernent contre les intérêts généraux des gouvernés, l'absence de toute bonne foi, l'empire des mille et une considérations qui faussent les devoirs de l'homme avec ses semblables; c'est une lutte permanente d'astuces et de perfidies, l'art de mieux tromper, l'immoralité des nations dans leurs relations entre elles. La politique! Mais c'est une monstruosité, un crime incessant de lèze-humanité. La politique espionne, calomnie, invente, assassine, préside à toutes les bassesses, légitime toutes les défections, sanctionne toutes les iniquités qui lui profitent. Protée à mille formes, hydre infecte de corruption, elle a retrempé dans le crime toutes

les ambitions, rassasié toutes les haines; de vengeances atroces; c'est elle qui a dénaturé la religion primitive, et divinisé l'imposture, pour mieux asservir les masses par l'ignorance et la superstition; elle repousse toutes les vérités utiles au bien-être de l'homme, pour maintenir son règne despotique et matériel, ses oeuvres l'ont jugée, l'indignation publique la condamne. Honte à ceux qui, comme Louis XVIII, méconnaisant les nobles et sublimes destinées de l'humanité, excusent, par des nécessités politiques, les crimes de la terre, les horreurs de nos révolutions, ses massacres et ses égorgemens! Ce monarque, dont certains écrivains ont pourtant fait l'apologie, aurait voulu se faire passer lui-même pour un grand homme d'état, en déversant sur lui l'opprobre à pleins bords dans ses écrits *politiques*. Mais ceux qui les liront désormais, sauront démêler la vérité du mensonge et ne sépareront plus son nom de celui de Robespierre.

Le Roi, la Reine, avaient couvert ce tigre de la Convention de leur sang Royal, il songeait à consolider son atroce dictature par un mariage avec la fille de ses victimes, et dans ce moment-là même, le Comte de Provence lui faisait parler en sa faveur, entamait des négociations qu'il s'efforce de représenter comme un dévouement à la monarchie légitime, dont le représentant vivait proscrit, plongé dans la misère par cet indigne spoliateur de son héritage. C'est encore par son propre témoignage qu'il se condamnera ici.

« Ce que m'avait marqué Boissy-d'Anglas, dit-il, ne sortait pas de mon esprit. Je me tourmentais, pour amener de l'intérieur une contre-révolution. Plus d'une fois, l'idée me vint de chercher, *dans l'intérêt-général*, à nouer une négociation avec *Robespierre*. La grande difficulté était d'attacher le grelot. Mes agens les plus dévoués reculaient à l'idée de se trouver en présence de ce monstre. C'était courir à une mort certaine, car, s'il refusait d'entrer en pourparlers, il ferait périr celui qui le lui aurait proposé.

«Sur ces entrefaites, le chevalier de Lasser, un de mes correspondans de Hollande, me manda que sa bonne fortune l'avait mis en rapport avec un agent de Robespierre qui habitait Amsterdam, et que cet agent ayant deviné qu'il était dans mes secrets, lui avait dit que Robespierre ne refuserait pas de *s'entendre avec moi*, si on voulait *satisfaire a ses exigences.*

«Ma réponse ne se fit pas attendre, j'écrivis à Lasser que *je consentais* à traiter *avec Robespierre*, à condition qu'au préalable j'aurais une preuve que cet agent ne nous trompait pas. Lasser s'acquitta de ma commission auprès de cet homme qui lui remit un double d'une lettre qu'il venait d'écrire à Robespierre, lui promettant de lui montrer sa réponse. J'ai ces deux pièces curieuses que je transcris ici. La première est celle de l'agent:

«Vous êtes inquiet, sans doute, de n'avoir pss reçu plus »tôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, »pour faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille »sur tout ce qui concerne ces effets, et votre sûreté person»nelle. Il est inutile de vous rappeler tous les dangers qui »vous menacent en France. Le dernier pas qui vous a porté »à la présidence vous rapproche de l'échafaud, où vous ver»riez cette canaille vous cracher au visage, comme elle l'a »fait à Égalité d'Orléans. Ainsi, puisque vous êtes parvenu »à vous former ici un trésor suffisant pour vos besoins, je »vous attendrai avec une bien vive impatience, afin de rire »ensemble du rôle que vous avez joué dans les troubles d'une »nation aussi ridicule qu'avide de nouveautés. *Elle mérite »la verge de fer qui la châtie, et tout homme raisonnable »ne s'amusera pas à la plaindre.*

«Prenez votre parti, d'après nos arrangemens, tout est »disposé, je vous attends pour toute réponse.»

«Cette lettre écrite dans les premiers jours *de mai* 1794, eut une réplique datée du 22 de ce mois. Le chevalier de

Lasser la copia. Je présume qu'elle piquera la curiosité du lecteur, elle était conçue en ces termes :

« Vous êtes bien pressé de me voir, mais vous ne réflé-»chissez pas dans vos craintes exagérées, qu'il ne serait pas »sage à moi de fuir, lorsque je puis tirer de si grands avan-»tages de ma position. Les difficultés s'applanissent, la mort »fait justice de ceux que j'aurais à redouter, ce sont d'ail-»leurs des ennemis de la patrie. Les étrangers me voient »avec plus de crainte que de haine. Ils savent que *ma vertu* »ne se démentira pas, que je resterai *l'incorruptible* Robes-»pierre. Tous ceux qui peuvent me faire ombrage, me sont »désignés par Collot ; ce sont les pavots de Tarquin ; ils »tombent dès que leur nom est prononcé. Les militaires ont »sur nous un grand avantage ; ils savent monter à cheval et »manier le sabre. Il y a des instans où je doute qu'un homme »qui n'est qu'administrateur puisse *s'élever a la première* »*place*, car il lui manque toujours le prestige des victoires »remportées sur les ennemis du dehors. Si au lieu d'avoir »été avocat, j'eusse suivi la carrière des armes, je serais plus »sûr de mon avenir. Nos amis pensent comme moi. Ils veu-»lent tenter plus longtemps la fortune. Nous aurons toujours »le loisir de fuir si la chance tourne...... Je ne veux pas »finir par la main du bourreau, ce genre de mort me fait »horreur..... Si je pouvais me fier à ceux qui veulent traiter »avec moi..... Leur bonne foi est impossible : ce sont des »Rois..... et j'en ai envoyé un à l'échafaud..... encore deux »mois, et si je n'ai pas fait un pas éminent, je prétexte »une tournée générale dans les départemens, je longe la »frontière et j'arrive chez vous. »

« Robespierre, dont on m'a accusé d'avoir fait mon agent dans la révolution, *s'est toujours au contraire montré mon ennemi*. De mon côté, je voyais en lui un tigre, l'assassin de ma famille ; aussi, lorsqu'il s'agit de traiter avec lui, j'eus de la peine à m'y déterminer, il *fallut*

pour cela l'espoir d'arracher le Roi mon neveu à une mort certaine. Le chevalier de Lasser demanda à Van P... agent de Robespierre, ce qu'il exigerait si, par son intermédiaire, *la contre-révolution* s'opérait. Van P.... voulut avant tout avoir sur ce point une explication avec son commettant, et il lui fit part de ce qui se passait.

« Tout me porte à croire que, dans ces préliminaires, il y avait un dessous de cartes; que *déjà Van P.... savait à quoi s'en tenir, et que ce n'était pas* de proprio motu *qu'il venait de faire la première ouverture.* Cependant il fallait avoir l'air de le croire et de se confier à sa franchise. Il expédia donc un courrier à Robespierre qui ne le renvoya que *bien avant dans le mois de juin.* Sa réponse très-entortillée, dont l'agent ne voulut communiquer que l'analyse, me prouva que Robespierre flattait son ambition et un reste de bon sens; qu'il redoutait d'ailleurs un piège et que par *un motif inconnu* il ne refusait cependant pas de négocier avec tout le monde.

« Il disait entre autres choses qu'il voulait tout ce qui assurerait le bonheur de la France, et qu'avant de s'engager, il désirait savoir sur quelles bases on prétendait traiter. C'était comme on voit mettre le marché à la main. Le chevalier de Lasser se trouva donc arrêté dès le premier moment de la négociation; *il crut devoir s'en référer à moi*, et me pria de lui désigner *quelle offre on ferait à Robespierre.*

« Les communications n'étaient ni promptes ni faciles, *d'Amsterdam à Vérone;* la lettre me parvint tard, le chevalier de Lasser n'eut *ma réponse* qu'après un assez long délai, et pendant que Van P.... écrivait à Robespierre, la catastrophe du 9 Thermidor arriva. Elle délivra sans doute la France d'une effroyable tyrannie; mais en même temps, *elle rompit le fil que je nouais avec tant de soins pour arriver plus vite à la restauration de notre monarchie.* »

Ici quelques réflexions sont nécessaires, car il y a beau-

coup d'obscurité dans les communications que nous donne Louis XVIII. Il garde le silence sur ce qu'il eût été le plus essentiel de faire connaître, *les bases du traité proposé*, sans l'appréciation desquelles nous ne pouvons pas accepter pour vrai, sur sa parole, un récit incomplet dans lequel il y a aussi de sa part *un dessous de cartes.* Habitué comme il l'est à déguiser sa pensée, nous devons raisonnablement présumer qu'il se tait sur la partie de la négociation la plus honteuse à confesser. Toutefois nous n'avons pas besoin de tous ses aveux, pour éprouver une horreur de dégoût, en songeant qu'un Bourbon a pu se salir au mois de mai 1794, par des rapports, quel qu'en fût le but en définitive, avec des êtres tels que Robespierre et ses agens. Mais ce qui met le comble à l'abomination d'une pareille conduite, c'est que ce Bourbon cherche à se faire un mérite de son infamie, en voulant nous laisser croire qu'il agissait *daus les intérêts de la monarchie légitime;* tandis qu'au contraire, il travaillait à s'assurer le bénéfice des crimes révolutionnaires. Il s'expliquait sans doute encore, en politique, les nouveaux assassinats commandés, par la nécessité pour *l'incorruptible Robespierre*, de se défaire de tous ceux qui pouvaient lui faire ombrage; puisqu'après le 22 *mai*, en restant dans les termes de son récit, les négociations entamées se poursuivirent activement. Il est même un fait affreux à relater; c'est que ce fut *le 10 du même mois* que, par l'immolation de Madame Elisabeth et de vingt-quatre autres victimes, de *nouvelles difficultés* s'aplanissaient. L'arrêt de condamnation de cette angélique Princesse, ayant été écrit et signé la veille au soir, chez Robespierre, sa lettre du 22 aurait fait nécessairement allusion à ce dernier forfait. Le 22 avril précédent, Lamoignon de *Malesherbes*, âgé de 72 ans, ex-ministre et *défenseur de Louis* XVI, avait été aussi exécuté avec sa soeur, sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille.

Une autre observation résulte de la première lettre que Louis XVIII fait écrire par Van P...., vers *les premiers jours de mai* 1794. Il y a dans cette indication ou erreur, ou *mensonge*, mais certainement un mystère. Elle n'est pas rigoureusement conforme à celle qui se trouve dans le rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, quoique la même au fond à peu près; et selon Louis XVIII, c'est le *double* de cette lettre qu'on lui aurait remis. *La date* de l'envoi non plus n'est pas la même. Voici comment Courtois en rend compte:

« Un plan de fuite fut arrêté entre Robespierre *et un de* » *ses affidés*, caché sous le voile de l'anonyme. Robespierre » avait, dans tous les temps, entretenu à ce qu'il paraît, » des correspondances avec des agens de différens pays. Les » correspondances et le fait de la fuite sont confirmés, au moins » par quelques lettres; entr'autres, par une datée *de Londres*, » à peu près insignifiante, sans date de lieu, *ni d'époque*, mais » *à lui adressée quelque temps après la fête à l'Éternel.* » Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse. »

La fête en l'honneur de l'Être-Suprême, dont Robespierre était le grand-prêtre, a été célébrée le 8 Juin. Ainsi évidemment la première lettre, citée par Louis XVIII, est postérieure *au mois de mai*, et la réponse ne peut pas être du 22. Je rétablis ici la lettre originale:

« Sans doute vous êtes inquiet de n'avoir pas reçu plus tôt » des nouvelles des effets que vous *m'avez* fait adresser *pour* » *continuer le plan* de faciliter votre retraite dans ce pays. » Soyez tranquille *sur tous les objets que votre adresse* a » su *me faire parvenir depuis le commencement de vos* » *craintes personnelles*, et non pas sans sujet. Vous savez » que je ne dois vous *faire de réponse* que par notre courrier » ordinaire; *comme il a été interrompu dans sa dernière* » *course; ce qui est cause de mon retard aujourd'hui. Mais* » *lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance*

»*qu'exige la nécessité de fuir un théâtre où vous devez bien-*
»*tôt paraître et disparaître pour la dernière fois.* Il est
»inutile de vous rappeler *toutes les raisons qui vous exposent;*
»*car* le dernier pas qui *vient de vous mettre sur le* sopha
»*de la présidence* vous rapproche de l'échafaud, où vous
»verriez cette canaille *qui vous cracherait* au visage, comme
»*elle a fait à ceux que vous avez jugés. Égalité dit*
»*d'Orléans, vous en fournit un assez grand exemple.*
»Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former ici un
»trésor suffisant *pour exister long-temps, ainsi que les per-*
»*sonnes pour qui j'en ai reçu de vous;* je vous attendrai avec
»grande impatience, pour *rire avec vous* du rôle que vous
»auriez joué dans *le trouble* d'une nation aussi crédule
»qu'avide de nouveautés.... Prenez votre parti, d'après nos
»arrangemens; tout est disposé. *Je finis, notre courrier*
»*part*; je vous attends pour réponse.»

Louis XVIII a ajouté à la suite du mot nouveautés, cette phrase: *elle mérite la verge de fer qui la châtie, et tout homme raisonnable ne s'amusera pas à la plaindre*; et nous lisons dans ses mémoires cette note de l'éditeur: «*l'original de cette lettre a été trouvé dans les papiers de Robespierre, on avait omis la phrase soulignée en l'imprimant.*»

Je ne prétends imposer à personne ma façon de penser dans cette circonstance, mais je la dirai franchement. J'avoue, à ma grande confusion, que je ne comprends pas, comment un agent de Robespierre aurait osé dévoiler à un agent du Comte de Provence, que *l'incorruptible* s'était composé un trésor, et qu'il songeait à trahir la république, en se ménageant les moyens de fuir en pays étranger? Je ne puis me faire à l'idée que cet agent ait eu la hardiesse, en Mai ou Juin 1794, de livrer ces secrets de l'être féroce qui savait atteindre en tous lieux par ses seïdes ceux dont il eût pu soupçonner l'indiscrétion; et encore, à une époque où il était au plus fort de sa puissance, lorsque

l'Angleterre lui faisait proposer la régence. Je ne comprends pas non plus que *l'agent de Robespierre devine les secrets de l'agent royal;* je ne m'explique pas pourquoi Louis XVIII fait partir la lettre *d'Amsterdam*, lorsque Courtois bien instruit nous rapporte qu'elle fut écrite *de Londres*, et pourquoi aussi il la date des *premiers jours de mai;* pourquoi enfin, puisque l'éditeur des mémoires de Louis XVIII reconnait que la même lettre a été trouvée dans les papiers de Robespierre, elle n'en est pas la copie exacte. D'après Courtois on ne connaissait pas l'auteur de cette lettre anonyme; le correspondant ne voulait donc pas être connu, et pourtant le Comte de Provence le fait désigner sous les initiales de Van P..... par son chevalier de Lasser, à qui celui-là par un rapport étrange *de pensées* vient, à point nommé, confier que Robespierre ne refuserait pas de s'entendre avec son commettant; au moment même où Monsieur, pour en venir là, ne savait pas par qui faire *attacher le grelot.* Autres invraisemblances. Quel sera donc le mot de l'énigme, car il y en a un? Voici les conjectures que je hasarde. Tout s'explique en considérant Van P..., comme un être imaginaire, ou comme l'agent du Comte de Provence, ou comme le Comte de Provence lui-même, qui, loin d'entamer des négociations, continuait celles qui n'avaient jamais cessé d'exister entre lui et Robespierre. Alors les invraisemblances dans l'exposé de Louis XVIII, ne seraient qu'une ruse pour empêcher de dépister la vérité. De quoi s'agissait-il? D'opérer par Robespierre *une contre-révolution*, non pas à son profit, mais à celui de son Royal chef. N'oublions pas que c'est *le premier juin* que Robespierre eut une entrevue avec Sir Serton. Dans la conférence, il fut question *de Monsieur* pour *régent*, car Robespierre a dit: «Les *anglais n'en veulent d'aucune manière.*» Selon le rapport de Courtois qui fait partir la lettre de Londres, on doit en induire qu'elle a été écrite sous la direction

du Comte de Provence, et qu'elle n'est pas étrangère aux démarches de Sir Serton, l'envoyé britannique. Je remarque en effet dans son contenu et dans la réponse, une grande analogie avec le résumé de la conférence entre l'agent anglais et Robespierre. Rappelons-nous les paroles de ce dernier : — « *On veut que je fasse une tentative; je verrai à frapper un grand coup, à me montrer en public de manière à réunir les regards sur moi.* » — Cette phrase ne semble-t-elle pas correspondre avec celle omise dans la lettre citée par Louis XVIII : — « Lorsque vous recevrez le courrier, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité *de fuir un théâtre, où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois.* » — La mission de Robespierre est accomplie, sinon pour lui, du moins pour le Comte de Provence; et comme le Prince n'en a plus besoin à la tête de la république, il lui fait envisager l'échafaud pour le forcer à sortir de France, et cherche à l'épouvanter par ces autres paroles de la lettre originale : — « Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent; » — et en définitive, il l'attend pour toute réponse. Mais Robespierre ne trouve *pas sage de fuir, lorsqu'il peut tirer de si grands avantages de sa position.* Il demande encore *deux mois* pour *tenter de faire un pas* éminent; et ce pas éminent le conduit à l'échafaud. Trompé dans son attente, le nom du Comte de Provence irrite sa fureur, et il le charge de sa malédiction par ces paroles énergiques que nous a transmises le pair de France : — « *Que le diable emporte qui le premier m'a lancé dans la voie où je suis! ..... sans lui! sans lui! .....* »

Je ne me dissimule point que cette interprétation hardie, paraîtra peut-être émanée d'une disposition d'esprit à ne voir que des scélératesses dans les actes de Louis XVIII. Mais je ne suis pas le seul à voir ainsi. L'auteur de l'ou-

vrage intitulé: *Secrets de la cour de Louis* XVIII, imprimé à Paris en 1815, parle de la duplicité qui fut toujours sa qualité prédominante et il la justifie par ces paroles:

«Nous ne croyons pas inutile de donner une notice très-»succincte de la vie de *cet homme extraordinaire* seule-»ment par sa duplicité.... Que ce mot n'effraie personne: »quand on le verra *prenant les moyens de faire égorger »son malheureux* frère, pour s'emparer de sa couronne, »et traiter de *pauvre Sire et de Soliveau* un monarque »qui n'eut à se reprocher que son *excessive bonté*, on se »formera de Louis XVIII une idée encore plus affreuse »que celle que notre esprit, peut-être trop modéré, s'en »est formé.»

J'écris sous l'empire des impressions qui m'entraînent, et je gémis de ne pouvoir les surmonter, car j'enregistre la folie du crime; l'oncle de Louis XVII m'apparaît comme le bras qui faisait mouvoir Robespierre, en qui se personnifia la révolution toute entière. Les nouveaux documens historiques par lesquels je terminerai ce chapitre, démontreront que, si je vais trop loin dans la recherche de la vérité, celle à laquelle j'ai le malheur de croire et qui échappe à ma sincérité, n'est pas du moins invraisemblable. Robespierre agissait sous des influences dirigeantes, telle est la conclusion du rapport fait par Courtois, après l'extermination du chef de la montagne.

«Ce n'est point une disgression, citoyens, que le tableau des angoisses du tyran,» disait à ses collègues de la Convention, le rapporteur, dont l'opinion en pareille matière doit faire autorité. «Vous venez d'assister aux combats, aux »hésitations de cette âme sans ressort; audacieuse loin des »dangers; devant eux, molle et chancelante; qui, dans le »crime même n'eut personnellement que la puissance du »désir, jamais celle de l'exécution; puisque elle *ne put*, »en effet, *qu'autant de temps que lui dura l'assistance*

»*de quelques bras complaisans;* et que, *réduite à sa* »*seule force, elle ploya sous le fardeau du pouvoir.....*»

«Le plan de contre-révolution était combiné ainsi:

«Il faut que les fils de la trame, s'étaient dit les adroits »sinons des comités du gouvernement, passent, presque tous, »*par les mains de Robespierre;* que cette main soit, en »quelque sorte, le métier sur lequel ces fils reposent. Faisons »si bien, que lorsque nous donnerons le mouvement au mé»canisme, *la machine qui le recevra, croie et paraisse* »*l'imprimer. Le raisonnement* était sain; si la trame réus»sissait, *l'instrument était brisé bientôt par les comités* »*vainqueurs;* si elle échouait, par la Convention qui n'au»rait vu *que l'instrument* sans deviner *les doigts* qui se »*cachaient* sous la texture de la toile.

«*Robespierre, de son côté, parce qu'il tenait les fils,* »*croyait en être l'ordonnateur.*

«Embarras étrange, qu'il faille souvent *établir* la puissance »de son rival pour *fonder la sienne.* Tel est celui du co»mité qui tend au décemvirat, et *du tyran qui marche à* »*la dictature.* L'un est l'instrument de l'autre, qui sera le »sien à son tour, c'est une communauté de bons offices, ou »pour mieux dire, *de tromperies;* c'est un prêt de part et »d'autre usuraire, dont la patrie a fourni les fonds.

«Accoutumons le Français, se disait Robespierre, à n'obéir »plus qu'à douze hommes; il sera plus rapproché de l'obé»issance à un seul; et il s'établissait le chevalier de ces douze.

«Revêtons, se disait d'autre part le comité, un seul »homme de la confiance publique, il sera plus facile après »de l'en dépouiller que sept cents, et les organes du comité »venaient ici rompre des lances pour ce seul homme.

«Quel nouveau trait de douleur va s'enfoncer dans vos »âmes, ô mes collègues! Il va les déchirer, comme il a »déchiré la mienne! Vérité! j'ai promis d'être ton organe, »je le serai, dussé-je être ton martyr!

« *Ce n'est point à des mains vulgaires* que vos tyrans » ont confié la conduite de leur plan dévastateur. S'ils em- » ploient, pour exécuter, de mercenaires instrumens, *ils ont* » *créé des chefs pour ordonner*. S'il est des démolisseurs et » des assassins, *il est aussi des régisseurs d'assassinats* » *et de ruines.* »

A ces réflexions dont la portée est d'une immense étendue et qui étourdissent par les lumières qu'elles répandent, car on ne saurait en restreindre l'application, j'ajouterai les passages ci-après des souvenirs de Touchard-Lafosse, qui sut aussi lire couramment dans la noirceur de l'amę du Royal régicide. Le règne de la terreur s'organisait ; les girondins venaient de frapper Robespierre d'une dénonciation foudroyante, en l'accusant de vouloir usurper le suprême pouvoir.

« Rebecqui et Barbaroux, dit l'écrivain, appuyèrent cette dénonciation. Le parti qui veut établir la dictature, s'écria le premier, est celui de Robespierre. Je me présente, ajouta Barbaroux avec véhémence, pour signer la dénonciation qu'on vient de faire entendre contre Robespierre ; nous étions à Paris, avant et après le 10 Août; nous avons été recherchés par les partis qui divisaient la capitale, on nous fit venir chez Robespierre. On nous dit qu'il fallait nous rallier aux citoyens qui avaient acquis le plus de popularité, on parla *de créer une dictature*, *et le citoyen Panis*, nous désigna nommément *Robespierre*, comme l'homme vertueux qu'il fallait y élever.

« Quant à l'accusation portée contre Robespierre, voici des circonstances recueillies à diverses époques et dont le rapprochement peut répandre quelque lumière *sur le mobile* encore mal défini de *l'ambition* dominatrice de *cet homme* horriblement célèbre. Ni lui, ni son seïde Marat ne se montrèrent au 10 Août. A peu près dans le même temps, les diatribes périodiques du dernier furent *vendues au château*. Pendant les septembrisades, Robespierre et Marat

disparurent de nouveau. Ils avaient ménagé la cour en août, ils ménagèrent ses partisans en septembre. Louvet dans l'accusation portée contre Robespierre, parla de spoliations ourdies dans le mystère. Ceci sous entendait le vol du garde-meuble, et les brigandages commis dans les rues, qui avaient précédé cet attentat hardi, or une partie des diamans fut retrouvée à Londres, dans les mains de certains Royalistes; d'autres furent restitués, non pas au gouvernement républicain, non pas à l'empereur, mais, en 1814 *à un ministre des Bourbons*, après avoir été au pouvoir d'un employé de la couronne. Enfin, et *comme pour établir une sorte de connexité entre ces circonstances éparses*, *Louis* XVIII fit payer *de son trésor* une pension à la soeur de *Robespierre*, et *une autre au terroriste Panis*, *qui*, *dès* 1792 *avait proposé* de décerner la *dictature à Robespierre*. Il était un des chauds partisans de ce dernier et membre de la commune au moment du massacre des prisons. Je laisse le commentaire à d'autres, mon opinion est fixée: mais je ne prétends pas l'imposer.

«Un officier bordelais, fait prisonnier à la bataille de Nerwinde, puis délivré par échange, revint à Paris le 3 mai 1793, et rencontra Guadet au Palais Égalité.

— «Ah! mon ami, s'écria-t-il en l'abordant, je suis charmé de vous rencontrer. J'arrive des prisons de l'ennemi. Je voulais vous aller voir demain matin, mais jusque-là, ce que j'ai à vous dire m'aurait pesé.

— «Vraiment, mon cher capitaine, répondit en riant le girondin. Racontez-moi donc cela.

— «Lorsque j'étais prisonnier de guerre, je m'étais lié avec un officier de l'état-major du Prince de Cobourg, dont les procédés généreux avaient mérité ma reconnaissance. Avant peu, m'a-t-il dit, *vingt-deux têtes* tomberont dans la Convention.

— «Lui, cet étranger vous a dit cela? à quelle époque?

— « Le 8 Avril.

— « Et le 13 les commissaires des sections *demandaient la proscription de ce même nombre de têtes!* 22 ! Existerait-il *donc une secrète intelligence entre les Jacobins* et le parti de *l'étranger*?

— « Quoi, mon ami, vous en doutez encore, réprésentant Guadet continua l'officier, j'ai entendu raisonner les autrichiens, *les émigrés*, *les créatures* des *Princes Français*. Ils abhorrent les girondins, ils abhorrent Brissot et les siens, ils ont soif du sang de Danton. *Mais si vous les entendiez parler de Mr. Robespierre*, de Mr. Marat; les espérances de nos ennemis du dehors reposent sur eux.

— « Du parti d'Orléans, je le concevrais, s'écria le girondin.

— « Eh non, ce n'est pas de cette faction qu'il s'agit, poursuivit le capitaine, *c'est avec* les autres que vos *adversaires s'entendent et correspondent*.

— « Les autres ! Qui? s'écria Guadet avec impatience?

— « Eh ! *les Bourbons réfugiés* à l'étranger.

— « Ah ! ma vie, pour une preuve, ma vie je la donnerais de bon coeur, car la république serait sauvée.

« En ce moment, un groupe de Jacobins qui survint dans le lieu où se tenait l'entretien, en rendit la continuation impossible. L'officier et Guadet se séparèrent, ils ne purent se rejoindre depuis.

« Robespierre est entré au comité de salut public, le 27 juillet 1793; dès lors la guillotine est en permanence; dès lors le sang ne sèche plus sur son fatal plancher..... On n'assassine point par système; lorsqu'on verse le sang, c'est pour *féconder un intérêt* ou un principe. Eh bien, c'est entre ces deux mobiles qu'il faut choisir le véhicule des exterminations révolutionnaires de 1793 et 1794; peut-être même faut-il les adopter tous deux en faisant à chaque nuance de la faction Jacobine, sa part de motif déterminant. *Il semble*

aujourd'hui bien démontré que Robespierre et ses adhérens obéissaient à *l'intérêt:* intérêt personnel à ce démagogue..... ou dont il s'était fait le représentant.

« *Le procès de la Reine* et les causes de sa condamnation resteront *long-temps encore* et peut-être toujours environnées d'un mystère impénétrable. Le comité de salut public savait que, quoi qu'il fît, il ne réunirait pas dans cette procédure assez de charges précises, pour frapper légalement l'accusée : *d'ailleurs le gouvernement n'était pas porté par animosité à la sacrifier, il pensait plutôt à conserver les prisonniers du Temple, elle comprise, comme les ôtages de la révolution contre les entreprises du dehors.* Vers la fin de Juillet, et lorsque deux diplomates Français, les citoyens Maret et Sémonville, partirent pour se rendre à Naples et à Constantinople, *il circula secrètement dans les salons* un *dire* qui fut alors répété chez mon père, par le représentant du peuple Frecine. *Les deux ambassadeurs*, disait-on, *devaient s'entendre secrètement avec les souverains de Naples et de la Toscane, pour sauver les prisonniers du Temple.* Cette négociation *avait obtenu*, assurait-on, *l'assentiment de la majorité du conseil exécutif.* Mais les citoyens Maret et Sémonville furent arrêtés, au pied des Alpes et sur un pays neutre, au mépris du double droit des gens et des nations. Par qui fut donc ordonnée cette arrestation, qu'effectuèrent d'obscurs sbires de Milan? On ne l'a jamais su positivement. Mais *il demeura clair*, pour les politiques du temps, que *le but* de cette même arrestation *était de prévenir l'entrevue des envoyés Français avec le monarque Napolitain et le grand Duc de Toscane.*

« Maintenant l'ordre exécuté par les sbires milanais était-il parti de Vienne, de Londres, ou des deux villes à la fois. C'est probable. *Mais ce ne fut pas assurément sa première origine;* et je citerai plus tard une indiscrétion qui répandra quelque lumière sur cette question.

«Quoiqu'il en soit, *cet événement eut à Paris une sorte de contre-coup électrique*. Arrivé au pays des Grisons le 25 Juillet, à peine pouvait-il être connu dans cette capitale le 1er Août, et *ce jour même*, *fut rendu le décret ordonnant le transfert de Marie-Antoinette à la conciergerie*, *et son renvoi immédiat devant le tribunal révolutionnaire.* Les papiers des deux envoyés ne découvrirent rien qui pût motiver leur détention.

«*Mais elle ne s'en prolongea pas moins* l'espace de trente *mois*. *Ils languirent* soit à *Mantoue*, soit à *Kuffstein*, JUSQU'APRÈS LA MORT DU DAUPHIN, reconnu Louis XVII par les puissances alliées; et la *liberté* ne leur *fut rendue que lorsqu'aucun membre de la famille de Louis XVI présent en France ne pût*, *dans le cas d'une contre-révolution toujours prévue par les royalistes*, *relever* l'étendard des lis. Alors, *il n'y avait plus à craindre pour les Bourbons émigrés*, une négociation entre la France et les souverains de Naples et de Florence, *touchant les Bourbons du Temple*; *leurs droits étaient ensevelis* avec eux dans la tombe.

«Il me semble que mes présomptions, appuyées sur les dires du temps, montrent une *chaîne d'intelligences* assez ostensiblement étendue *entre les puissances* de l'émigration *et quelque partie du Comité de salut public où Robespierre était entré le* 27 *Février*, Robespierre dont la soeur fut pensionnée plus tard par Louis XVIII. La coïncidence de l'arrestation des ambassadeurs et de la mise en jugement de Marie-Antoinette, établissent, ce me semble, plus d'une probabilité.

«A l'époque qui nous occupe, on pouvait être *mieux* informé quelquefois, *sur les bords du Rhin*, qu'on ne l'était aux bords de la Seine, *sur ce qui se passait au Temple et à la Conciergerie*. Or, voici des circonstances qui avaient échappé à la surveillance, pourtant bien active,

de l'ombrageuse commune et du comité de salut public. La chimère de Marie-Antoinette, depuis le supplice de Louis XVI, fut constamment *d'obtenir* la régence du Royaume de France, dont elle ne cessa pas de juger la restauration prochaine. Il paraît même que la Reine avait exprimé, à diverses reprises, le désir que ses droits de régente fussent constatés dans *le testament* du Roi, *qu'on eût alors tenu secret.*

« Antoinette devenue veuve, Antoinette, enfermée à la conciergerie, ce vestibule de l'échafaud d'où l'on ne sortait que pour mourir, continua les intelligences commencées au Temple pour recouvrer sa liberté. Libre, elle se fut, dit-on, rendue dans la Vendée, au milieu d'une armée de rebelles, déjà puissante, et qui le fut devenue bien davantage, lorsque ses bannières eussent ondulé sur le front de la régente.

« Deux employés supérieurs, chargés de la surveillance des prisons, Michonis et Jobert, s'étaient dévoués à Marie-Antoinette avec trois gardiens de la conciergerie. Les dernières dispositions arrêtées pour l'évasion parvinrent à la Reine, renfermées dans le coeur d'un oeillet. D'après une convention précédemment arrêtée, Marie-Antoinette répondit à cette communication par des trous d'épingle disposés d'une certaine manière sur un carré de papier, et qu'elle fit parvenir au porteur de l'oeillet mystérieux par un gendarme de service auprès d'elle. Il est probable que ce militaire faisait partie des trois personnes gagnées dans l'intérieur: ce *fut lui qui, se livrant à une lâche délation, découvrit la trame tissue jusqu'alors avec assez de bonheur.*

« Michonis paya de sa tête son dévouement à l'illustre captive, et dès-lors, elle n'eut plus d'autre perspective que celle de l'échafaud.

« Vers la fin de Mars 1794, Robespierre se jugea assez fort, avec ses redoutables auxiliaires, le club des jacobins et

le tribunal révolutionnaire, pour briser les instrumens dont il s'était servi, et qui pouvaient eux-mêmes mesurer leur part, à la curée du pouvoir..... leur tête tomba. Robespierre qui était le comité de salut public, comme Louis XIV était l'État, devint le point de départ de tout pouvoir, le centre où alla aboutir toute responsabilité; après avoir par d'adroites dispositions annulé toute chance possible de résistance, il *pouvait marcher droit à son but.* S'il eût enfin arrêté le char de la terreur, alors il gouvernait, il régnait sans obstacle. Mais, soit que son but fût la souveraine puissance, *ou qu'il exerçât la lieutenance suprême d'un maître à venir*, il suivait un autre plan de conduite. Les massacres continuèrent; Robespierre marqua tout à coup des victimes dans le sein même de l'assemblée. *On vit* que ce jacobin ne *voulait qu'anéantir des rivalités.* La Convention s'était faite à tel point l'esclave de Robespierre qu'elle ne savait plus lui résister en rien; trente ou quarante têtes tombaient quelque fois en un seul jour; le 1er mai 1794, époque que l'on à généralement regardée comme l'apogée de ce système d'extermination, les prisons de Paris renfermaient huit mille détenus.

« Au milieu de ses méditations, Robespierre *parut se rappeler tout à coup la Princesse Elisabeth, soeur de Louis XVI*, qu'il semblait avoir oubliée dans la tour du Temple. *Mais ce ressouvenir fut trop prompt, pour qu'on pût le croire spontané. Elisabeth, ange de vertu et de douceur pouvait réconcilier un jour la France avec le nom de Bourbon, et ce n'était pas ainsi qu'un Prince de cette maison entendait relever le trône de St. Louis.* La mise en accusation de l'angélique créature *fut un chapitre de cette histoire des causes secrètes de la terreur qui ne tardera peut-être pas à se dévoiler.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun des démagogues sanguinaires de 1793, n'avait demandé la tête de cette femme vertueuse. Pas un seul

d'entre eux, n'avait osé flétrir d'un soupçon une vie si pure; aussi, craignit-on que le supplice de l'infortunée n'excitât un mouvement de pitié hostile à ses juges..... Elisabeth fut confondue dans le fatal tombereau, avec vingt-quatre autres condamnés. »

Robespierre maître de la Convention, avait commandé la mort de soixante-treize personnes dont les existences lui faisaient ombrage. La nuit du 8 au 9 thermidor (27 Juillet 1794) avait été fixée pour leur assassinat. Ce fut alors que soudain il entendit gronder un murmure sinistre autour de lui, dans l'enceinte des jacobins; il se rend à la Convention. Panis qui fut *pensionné* par *Louis* XVIII, et qui d'abord avait été pour la dictature de Robespierre, s'écria dans la séance de l'assemblée : — « Je veux que Robespierre n'ait pas plus d'influence qu'un autre; je veux qu'il dise s'il a proscrit nos têtes, qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée. — »

Dénoncé, décrété d'accusation, mis hors la loi, le 10 thermidor (28 Juillet 1794) ce monstre vomi par les enfers, fut étendu sur la fatale bascule et le bourreau montra sa tête au peuple, qui la salua avec des trépignemens de joie. Robespierre après sa mise en accusation s'était réfugié à l'hôtel-de-ville, et il résulte du rapport fait à la Convention, *qu'un cachet sur lequel avait été gravée récemment une* fleur de lis, venait d'y être trouvé.

« Ainsi, dit encore Touchard Lafosse, finit le despotisme de Robespierre, inspiration, *ou mission criminelle*, *ou but mystérieux encore*, qui couvrit la France d'échafauds pendant près de deux ans. On a dit du système abstrus de cet homme, qu'il n'offrait ni plans, ni vues nettement dessinées; que loin de disposer de l'avenir, il était entraîné par lui, et qu'il obéissait à une impulsion qu'il ne pouvait ni suspendre ni diriger. Cette interprétation fatidique est trop absurde, pour qu'on s'y arrête un instant. D'autres

ont avancé que Robespierre n'avait pour mobile que l'amour de la destruction, qu'il conspirait uniquement pour ruiner des prospérités et éteindre des existences. *Cette opinion n'est ridicule qu'en la séparant de l'idée d'une tendance quelconque.* Car lorsque le despote montagnard disait : *Je régénère la nation*, il laissait pénétrer plus avant qu'on ne l'a pensé dans ses projets ; et peut-être n'est-il pas hasardeux de dire que ce dominateur *s'efforçait d'user la révolution par la vélocité meurtrière qu'il imprimait à sa marche.* Or, quand la révolution eût été broyée, anéantie par les âpres frottemens de ses rouages rapides, *il ne fut resté à la nation qu'un seul moyen de salut ; le retour aux vieilles institutions.* Maintenant, quel était le chef de cette restauration que préparait Robespierre ? Bonaparte anticipé, édifiait-il pour lui-même, dans sa pensée, un trône formé d'élémens révolutionnaires, *ou songeait-il à ressaisir et à rassembler les débris du trône de Louis* XVI, au pied de cette Montagne contre laquelle il s'était brisé, *pour y replacer un Bourbon, qu'il se fût flatté de gouverner à la manière des anciens maires du palais?* C'est *à cette alternative* qu'une *sage* judiciaire doit *s'arrêter :* mais qu'il me soit permis de réunir quelques documens aux probabilités que j'ai déjà exposées, *touchant le dessous de cartes Royalistes du tyran tombé le* 9 *thermidor.*

« Lorsque le résultat de cette révolution fut connu des puissances étrangères, un souverain allemand s'écria : « *Quel dommage que Mr. Robespierre soit mort !* S'il eût vécu quelques semaines de plus, il allait être le maître de la France. Je l'aurais reconnu comme chef du gouvernement, et nous aurions tous la paix, à l'heure qu'il est. » Tandis que ce Prince parlait ainsi, *Pitt se désolait à Londres de la chute du chef jacobin, et montrait presque du découragement après son supplice.* Ajoutons à cela que peu

de jours avant la réaction thermidorienne, un officier Autrichien, fait prisonnier à la bataille de Fleurus, disait à l'un de nos généraux : «Tous vos succès ne sont rien, nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, et nous changerons bientôt votre gouvernement.» Enfin, voici une lettre d'un agent contre-révolutionnaire trouvée plus tard dans le portefeuille du vendéen Charette:

«De grands malheurs nous sont arrivés, *il n'est plus.* Mais il faut avouer aussi que la parcimonie est impardonnable. Où il fallait de l'or, à peine avait-on du vieux linge (des assignats). Ce n'est pas ainsi qu'on traite une grande affaire. Que nos fautes nous servent, qu'elles nous donnent de l'expérience. Au fait, un autre acteur doit remplacer ici celui que l'assassinat politique vient de nous enlever, car il est mort, renversé à la Convention par ceux-là mêmes *qui craignaient qu'il ne parlât ; nos amis l'ont tué.* C'est moi qui vous le dis ; le Français a peur de la guillotine, et je vous promets que si les scélérats avaient de l'esprit, et qu'ils la remissent en jeu, il n'y aurait plus même moyen d'approcher du diable.

«Il fallait engager, compromettre davantage ceux qui pouvaient et voulaient nous servir : il faut arriver là, ou jamais nous ne ferons rien. C'est là l'art, le grand art de la politique. Il faut donc que ce qui nous manque, soit remplacé par un caractère chaud qui ait des moyens, de l'esprit, du nerf, qui ne craigne pas la mort, et qui puisse remuer les deux partis. Eh bien, avant que ma tête tombe, cet homme sera trouvé. J'ai un trésor en ce genre, vous avez de l'expérience, de l'esprit, ne laissez pas échapper ce que je vous indique.» — Ne pourrait-on pas écrire au bout de cette phrase : Pichegru.

«J'ai vu l'original de cette lettre entre les mains de la femme d'un officier d'état-major, qui avait contribué à

l'arrestation de Charette : *il me semble qu'elle répand un jour* assez vif *sur la direction de vues* de Robespierre ; et si, réunissant cette probabilité à celles que j'ai déjà rapportées dans ces mémoires, *je posais hardiment en principe qu'il était le successeur d'un Marquis de Favras*; je baserais, je crois, mon opinion sur des témoignages moins sujets à controverse, que beaucoup de preuves historiques, proclamées irréfragables. »

A la mort de Mr. Durand de Maillane, ancien député des États-Généraux et membre de la Convention, on a trouvé dans ses papiers sur les événemens révolutionnaires, des renseignemens qui vont servir, en quelque sorte, comme de résumé à tout ce chapitre, pour bien fixer l'idée qu'on doit se former de la conduite du Comte de Provence, jusqu'à l'époque où nous l'avons conduit. Les extraits suivans qui viennent de m'être adressés par un jurisconsulte distingué de Hollande, sont une sorte de réflexion des lumières qui jaillissent de tant de points différens.

« On sait que lors de l'assemblée des notables, le bureau de *Monsieur*, frère du Roi, fut absolument contraire à tous les autres. Ce Prince calculait *depuis long-temps* les moyens de se faire nommer, tout au moins, *régent* du royaume.

« Il n'y a aujourd'hui que très-peu de personnes qui savent qu'il est *l'auteur* du dépôt de pièces qui fut fait au parlement de Paris, lors de l'assemblée des notables, par *le Duc de Fitz-James*, au nom des Ducs et Pairs du royaume. Ces pièces mensongères avaient été forgées dans un conciliabule, *pour priver les enfans du Roi de leur héritage. La couronne devait passer aux enfans du Comte d'Artois.*

« Le Duc d'Orléans a été partisan de ce projet, qu'il a ensuite abandonné, *dirigé* en cela *par le cabinet de Londres.*

« Lafayette a également trempé dans ce complot, mais

seulement pour *masquer le sien*. Tous ceux qui ont été en Amérique avec lui, déposeront qu'ils lui ont entendu dire publiquement, et plus d'une fois: — «Quand est-ce donc »que je me verrai le Washington de la France?» — Il voulait en faire une république fédérative. S'il eût été nommé maire de Paris, il avait pour lui la garde nationale; on l'aurait vu sauter de son fauteuil de maire, sur le trône.

«*Le Marquis de Favras a été sacrifié à l'ambition de Monsieur, qui s'était lié d'intérêt avec Lafayette pour conduire le Roi à Péronne*, et se faire nommer *régent* du Royaume. Si ce projet eût réussi, il aurait fait usage des pièces déposées au parlement pour faire déclarer que les enfans de Louis XVI *n'étaient* pas de lui.»

«Je ne craindrai pas de le dire, (souvenirs de Mme. d'Adhémar) Mr. de Favras était l'agent du Prince: celui-ci »s'était figuré qu'en répandant de l'argent, il jouerait un »rôle, *le Marquis son émissaire ayant un coeur plus »élevé, tourna ceci en un plan de résistance à la révolu»tion.* Le Prince *compromis et dupé*, retira son épingle du »jeu, et *sacrifia* sans marchander *l'homme* qu'il avait mis »en avant. Le Marquis portait sur lui, lors de son arrestation, »une pièce qui, en le justifiant complètement, *chargeait »en entier Monsieur.* Monsieur la fit réclamer proposant »en échange une somme énorme; et sur le refus de Mr. de »Favras, de la livrer, *une personne douée d'une force co»lossale*, et en crédit dans la prison, y descendit, colleta, »terrassa, bâillonna l'infortuné prisonnier, lui enleva son »trésor, et le privant de ce moyen de défense, *le livra »sans retour à la mort.* Chacun sait avec quelle lâcheté, »les conseillers au Châtelet signèrent sa sentence; on le tua »pour plaire au peuple, et par crainte de la lanterne pour »son propre compte, on y envoya un innocent. On m'a dit »que dans la nuit du supplice de Favras, les gens du service »de Monsieur, effrayés des cris aigus qu'il poussa tout-à-coup,

»entrèrent dans sa chambre, le trouvèrent baigné de sueur, »le visage décomposé et se parlant à lui-même, tel que »l'on est à la sortie du cauchemar; on prétendit qu'il avait »vu le spectre du Marquis de Favras qui venait lui reprocher »sa mort.»

«*Monsieur* fit circuler de Coblentz, dans tous les recoins du royaume, des lettres portant que la noblesse qui n'émigrerait pas, serait rayée du tableau; que l'officier qui serait resté à son corps, en serait renvoyé; que les personnes qui auraient accepté des emplois, en seraient chassées; que l'acquéreur du bien du clergé le lui restituerait; que tout serait rétabli sur l'ancien pied; que les *constitutionnels* seraient pendus..... Ces lettres n'ayant pas d'abord produit leur effet, il députa de Coblentz des intrigans vers le beau sexe, pour le prier de mettre l'émigration à la mode, et d'envoyer des quenouilles à ceux qui ne voudraient pas sortir.»

«*Les prêtres* d'un autre côté criaient à tout le monde, en leur qualité de bergers de l'esprit public: «à Coblentz.... »à Coblentz, faut-il donc *que ce soit nous qui vous donnions »l'exemple du courage et de la fermeté?*» Tous ces gentillâtres conduits *par les prêtres*, les suivirent dans *la madrague* du temps. A leur arrivé à Coblentz, *Monsieur*, pour leur *justifier* que ce n'était point *la cause du Roi* qu'ils venaient embrasser et que *la déclaration de* 23 *Juin* était *un piège* que la faction déroutée avait tendu au Tiers-État, se fit remettre les brevets expédiés depuis cette déclaration, *en preuve qu'il ne reconnaissait plus l'autorité de son frère*, au nom de qui ces expéditions avaient été faites.

«Pour s'assurer de ceux qui avaient sorti de l'argent, il le leur emprunta; pour rassurer chacun contre le mérite et les talens, il vendit les emplois ... et scandalisa jusqu'au roi de Prusse par son luxe et ses prodigalités. Ce monarque, pour lui faire sentir qu'il improuvait sa conduite, l'invita à dîner,

ne lui fit servir que quatre plats, et lui dit qu'il n'était pas assez riche pour le traiter comme il l'avait été.

« *Le projet de Monsieur était*, en faisant émigrer le clergé la noblesse et les riches, de se former un parti, dans le dedans, de leurs parens et amis : s'il *n'eût pas été trompé*, maître, à ce moyen, de l'opinion, il se serait fait déclarer *régent* du royaume, *aurait dépouillé le Roi des attributions de la royauté*, fait avaler *à la Reine* le calice des déboires, jusqu'à la lie, et se serait prévalu, *contre leurs enfans*, des pièces déposées au parlement.

« Monsieur avait porté son attention sur toutes choses. Afin de diriger l'opinion, il avait attiré au dehors tous les plus fameux spadassins..... Il n'en est aucun dans le dehors qui ne l'accuse d'être l'auteur de tout le mal.

« Aussitôt la sortie de France de *Monsieur*, il envoya en son nom des agens auprès de tous les Princes de l'Europe; leur mission était de les tromper, et d'empêcher qu'aucun français ne pût faire parvenir la vérité.

« Lorsqu'il vit que l'empereur Léopold ne voulait point déclarer la guerre à la France, il emprunta deux millions en Hollande, et les envoya à Dumouriez, pour qu'avec cette somme, il corrompît le conseil du Roi, et le fît déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse. Cette perfidie a transpiré, et a beaucoup contribué à la retraite du roi de Prusse, qui pour s'en venger, ainsi que l'empereur, n'a point voulu lui souffrir d'armée. *Voilà l'unique cause du* licenciement de *celle qu'ils avaient* consenti qu'il eût. Comme le Prince de Condé n'a jamais eu aucune part à ces intrigues, et pour humilier davantage *les frères* de Louis XVI, ils lui ont conservé la sienne.

« *Les émigrés*, s'entend *les grands seigneurs et les évêques*, disaient hautement, *en* 1792, que *le Roi était Jacobin constitutionnel*, *qu'il n'était point propre à la couronne;* qu'il fallait *un régent*, en désignant pour cette place *Monsieur*.

«Il y a un temps prescrit par l'expérience pour que la vérité soit mise à jour sur toutes choses. On peut néanmoins avancer, en attendant qu'on ait ramassé çà et là cette vérité, que c'est *le dehors qui a dirigé Robespierre. Il était entouré d'Agens de Monsieur*, qui lui ont successivement *désigné* les personnes dont il craignait les remords, *celles qui avaient pénétré ses projets, et celles qu'il savait ne lui être pas favorables.*

«On sait que Pelletier de Saint-Fargeau gagna 200 *voix* en un jour, *pour la mort du Roi;* on sait, dans le dehors, que *les émigrés* répétaient, comme des perroquets, *que le sacrifice du Roi avait été nécessaire; qu'on ne voulait ni de la Reine pour régente ni de son fils pour Roi.....* On sait que tous les membres du parlement qui ont eu connaissance du dépôt fait par le Duc de Fitz-James, ont *été* guillotinés, que M. *de Malesherbes* l'a été *parce qu'il* était dépositaire *du codicile secrèt du Roi.* On remarque, en lisant le testament de Louis XVI, qu'il *ne recommande point* ses enfans à ses frères mais *à sa soeur.*

«On sait que le maréchal de Mouchy a été guillotiné, *pour avoir révélé au Roi* le projet de l'émigration, et que *Madame Elisabeth* l'a été *parce qu'elle avait pris l'engagement avec son frère de révéler toutes ces horreurs* à son fils, lorsqu'il aurait atteint *l'âge de raison.*»

Pour dernier trait du caractère du Comte de Provence, il faut qu'on sache aussi que, pendant qu'il prodiguait l'or et la corruption, pour parvenir à ses fins, la Princesse sa femme, qui ne pouvait en rien servir à ses desseins, fut complètement abandonnée par lui. Madame a vécu longtemps en Bohême dans le voisinage du défunt Comte de Bucquoy dont l'épouse était née Comtesse de Paar. La Princesse et toute sa petite cour étaient *dans une telle indigence* qu'elles auraient à la lettre *manqué de pain*, si la famille Bucquoy ne leur eût pas envoyé presque journellement des vivres.

L'époque de juillet 1794 à laquelle nous sommes parvenus, suggère une question du plus puissant intérêt. Comment se fait-il qu'à la mort de Robespierre, le fils de Louis XVI, reconnu Roi Louis XVII, par les cabinets Européens et proclamé officiellement par les Princes Français, par les royalistes de France et par ceux de l'étranger, existât encore? Comment le futur dictateur, qui avait eu soif du sang de Mme. Elisabeth, oublia-t-il dans la tour du Temple l'héritier du trône légitime, sans songer à applanir cette difficulté bien autrement sérieuse, que celle de l'existence d'une Princesse qui, toujours étrangère à la politique, n'avait marqué les actions de sa vie que par ses vertus? Ce personnage devait pourtant faire ombrage au bourreau de sa famille.

La seule réponse possible qui résulte de l'ensemble des faits de ce chapitre, c'est que la vie de l'orphelin Royal importait alors aux vues personnelles de la politique du mandataire exterminateur, et du mandant qui le dirigeait; c'était un ôtage indispensable à Robespierre, pour mieux tromper le Comte de Provence; un nom dont le Comte de Provence avait besoin, pour arriver au trône par la régence, et dont il se prévaudrait quand, tranquille possesseur de la souveraine puissance, il repousserait, par des paroles de Roi, la criminalité de son passé, en se représentant hypocritement comme ayant été astreint à de cruelles nécessités, par son prétendu dévouement *à la monarchie*. Les moyens ne manqueraient pas ultérieurement pour s'en défaire, ou dans tous les cas, pour s'en débarrasser. Il paraîtrait que plus tard, on voulut lui faire trouver la mort dans *un plat d'épinards empoisonnés*; car Louis XVIII trompé par ses notes de l'époque, et oubliant de coordonner son récit avec le procès-verbal des médecins qui firent l'autopsie de cadavre d'un enfant substitué au Dauphin, a écrit imprudemment dans ses mémoires, *que Louis* XVII *mourut empoisonné par un plat d'épinards*. Mais des amis puissans qui veil-

laient à la garde de l'orphelin, ceux-là qui furent assez heureux pour briser ses chaînes, empêchèrent le plat de parvenir jusqu'à lui. Monsieur, au 9 thermidor, avait donc eu un intérêt majeur à sa conservation. Personne, en 1794, n'eût accepté l'oncle pour Roi de France, il ne pouvait être régent à l'extérieur que d'une Royauté reconnue, et les sympathies qu'inspiraient les malheurs si touchans de l'enfant Royal, devaient devenir l'objet d'une habile exploitation dans les projets du frère régicide et fratricide. La monarchie avait été détruite par la mort de Louis XVI, la régence de la Reine, par celle de Marie-Antoinette; et la Princesse Elisabeth avait été sacrifiée, à l'urgence d'écarter un témoin d'avenir dangereux et incorruptible en faveur du Duc de Normandie, en cas d'une évasion possible, comme elle le fut en effet.

Quant à Marie-Thérèse, sa destinée la livrait également à la spéculation de son oncle, qui, sachant qu'il la tiendrait sous sa domination, ne redoutait rien de sa part, car il serait le maître de diriger l'éducation de sa nièce, dans le sens d'une usurpation qui ne rencontrerait plus désormais d'obstacle. Lorsqu'elle fut consommée, cette usurpation, en 1814, les Vendéens qui avaient été si chevaleresques dans leur défense de l'autel et du trône, ces nobles héros de la légitimité, qui survivaient aux désastres de leurs contrées, devaient sans doute s'attendre à une ample rémunération de leur sublime dévouement. Il n'en fut rien cependant. J'occupais alors des fonctions de magistrature qui me mettaient en rapport avec les hauts fonctionnaires de l'état, et je me suis indigné plus d'une fois, en voyant jeter comme une aumône à des familles entières plongées dans la plus profonde misère, *par suite de leur attachement à la légitimité*, quelques pieces de cinq francs, tandis que *l'émigration* prélevait un milliard sur les impôts dont le petit peuple payait sa grande part. Le nom Vendéen était devenu

tellement odieux à Louis XVIII, qu'on n'osait plus le prononcer devant lui. Dans un court séjour que fit la Duchesse d'Angoulême à Laval, on lui présenta un des vieux chefs Royalistes du Maine, dont le nom se rattachait à l'insurrection de cette province. A peine *Madame* daigna-t-elle l'honorer d'un de ses regards. Je comprends aujourd'hui pourquoi quiconque avait des principes purs de Royalisme, n'était point en faveur sous le gouvernement de l'usurpateur, et je viens de révéler pourquoi aucun des princes émigrés ne passa dans la Vendée, aux jours de ses héroïques exploits.

C'est que le Vendéen, sans peur et sans reproche, ne sut jamais transiger avec sa conscience; il s'était battu pour la légitimité et non pour le Comte de Provence.

C'en est assez maintenant au sujet de ce Prince, le surplus de ses actes viendra dans son lieu. Nous l'avons vu sous son vrai jour; et après l'avoir approfondi, l'esprit fatigué par le poids d'un mal-aise indicible ne peut que rester sous l'impression d'une muette stupeur. La plume s'arrête, et la pensée demeure sans force. On est épouvanté de tant de combinaisons dans le génie du mal, pour l'ambition d'une couronne. Etourdi de ce que l'on sait, on a plus d'effroi encore de ce que l'on ne sait pas; car la tendance des pouvoirs politiques et religieux est toujours la même, égoïste et oppressive. Le sentiment du moi dont ils s'inspirent, démontre quel est le triste sort de l'humanité depuis que le précepte d'amour, unique base de la religion éternelle, n'est point le régulateur des actions publiques ou privées. Du fond de la tombe du Duc de Normandie, un cri pénétrant s'élève contre les corrupteurs du genre humain, contre ceux qui pour l'appas des vaines satisfactions de cette terre, pactisent avec les artisans du mensonge et de l'iniquité, et qui laissent se perpétuer les abus de la puissance, en s'y associant, parce qu'ils leur sont profitables. Nous allons parcourir une nouvelle série de crimes et de machinations qui, pendant

cinquante ans ne se discontinueront point, pour écarter une existence royale, dont la conservation, néanmoins, enveloppée de mystère, importait, comme un *en-cas* aux calculs du machiavélisme. L'orphelin du Temple, dont nous devons suivre la destinée, n'a encore eu que ses douleurs d'enfant, qui, pour l'avoir saisi dans son jeune âge, n'en ont pas été moins poignantes; car, des splendeurs de la cour de son père, il avait passé sous les verroux d'une prison, et à l'époque de la vie humaine où toutes les pensées de l'enfance se concentrent dans les affections paternelles et maternelles, son coeur était fermé aux douceurs de l'existence, il se voyait seul sur la terre, n'ayant plus pour gardiens que les geôliers de son cachot. Les trônes et les autels s'entendront pour le proscrire, ses malheurs personnels vont commencer. Chacun peut dorénavant former son jugement, sans qu'il soit besoin de commentaires, sur les secrets motifs de la méconnaissance de l'héritier du trône de France. Louis XVIII s'est représenté comme une victime de la calomnie, comme un homme sans ambition personnelle. Un seul fait, dont il ne parle pas, lui donne un solennel démenti; l'existence de Louis XVII. Je suis arrivé au moment de traiter directement cette question, qui se présente sous un point de vue qu'on n'avait point encore envisagé. Les gouvernemens et les hommes d'État, mis en demeure de se prononcer catégoriquement, se sont renfermés dans un système occulte de calomnies et de diffamations. Ils se seront diffamés eux-mêmes; accusateurs et accusés se trouvent forcément en présence, la lutte va finir par un arrêt décisif de la saine opinion publique. Avant d'entrer en matière, j'ai dû placer le lecteur sur le vrai terrein de la cause, par des considérations préliminaires, et un aperçu des principaux élémens de la révolution française, car il ne faut pas faire de la conservation de l'orphelin du Temple un fait purement individuel, en l'isolant de la politique générale, qui seule sera la clef d'un système de proscription impossible ou

invraisemblable pour beaucoup. D'après la forme de mon début, on doit s'attendre que j'écrirai sans déguisement, sous l'énergique impression d'une âme profondément indignée d'un demi-siècle de crimes permanens, qui ont échappé à la justice de la terre, et plongé toute une Royale famille dans un deuil perpétuel; aussi, je déchirerai les voiles qui couvrent bien des tombes, et je briserai les masques sur la figure de ceux qui en portent encore. Le ton et la nature de cet ouvrage, soulèveront contre moi bien des ressentimens, mais je n'en prends nul souci. Il est des individus et de hauts personnages qui, par honte plus que par un zèle irréfléchi, jaloux de conserver à tout prix l'honneur des Bourbons, s'évertuent à crier qu'il faut ménager leur réputation, et ne pas publier les vérités qui les offensent; qu'il ne faut pas froisser les pouvoirs pour ne pas les exciter davantage contre la famille opprimée; comme s'il leur restait encore quelque mal à lui faire; comme si par la crainte de nouvelles inimitiés nous devions lâchement aduler les persécuteurs de l'innocence. Qu'on y réfléchisse bien: l'existence du Duc de Normandie n'était pas compatible avec les vertus publiques et privées des membres de sa Royale famille, avec la loyauté des gouvernemens et la magnanimité des souverains. Faudrait-il donc toujours que l'innocence pressurée fût sacrifiée à des considérations qui blessent la justice? La vérité appartient au monde. Que ceux qu'elle accuse descendent dans leur conscience, c'est là qu'ils trouveront leur propre accusateur. Et moi aussi, je fus dévoué à nos anciens maîtres. J'aimais à les environner de ma vénération. Plût-à-Dieu qu'il eussent pu se justifier, et que tout l'odieux de leur méconnaissance du Prince fût retombé sur de perfides conseillers qui les auraient égarés; je serais mille fois heureux d'avoir été à même de pouvoir concilier mon attachement à l'infortuné fils du Roi martyr, avec les sentimens qui, quand arriva la dernière révolution, me fit rester fidèle à mon

serment, et dès le 1er août 1830, me détermina à renoncer à des fonctions de magistrature, que, par principe d'honneur, je ne voulus pas continuer pendant un seul instant de la nouvelle usurpation. Si l'orgueil des Bourbons, si la dignité de certains cabinets souffrent de mon langage, qu'ils se posent contradictoirement et à découvert les adversaires du fait que sanctionne leur silence; qu'ils me couvrent de ridicule, en prouvant *authentiquement*, par des documens irréfragables, que le corps qui repose dans le cimetière de Delft n'est pas celui du fils de Louis XVI; je leur en porte hautement le défi. Jusque-là, quelque dures que soient les vérités que je connais, je les proclamerai énergiquement, puisqu'elles sont le côté indispensable de la justification de ceux qu'ils ont traités d'imposteurs. Ce sont eux qui, par une résolution mûrement concertée, s'étant portés accusateurs, ont provoqué contre eux l'accusation. Depuis 1814, le Duc de Normandie s'est efforcé, par tous les moyens imaginables, de les associer à une reconnaissance amicale, promettant de tout oublier et de ne troubler la paix d'aucun État, car il leur faisait le sacrifice de ses droits politiques. Loin qu'on lui sût gré de ses généreux efforts, chaque tentative de conciliation a amené contre lui de nouvelles intrigues. Ils se sont donc exposés librement aux conséquences qui découlent de leur conduite. Le lecteur impartial comprendra que, sans compromettre la cause des innocens, nous ne pouvons pas nous soustraire à la désolante nécessité qu'on nous a imposée par une persistance diabolique. Qu'on se reporte à plus de cinquante années de souffrances qui ont traversé la vie d'un Prince constamment malheureux et néanmoins constamment vertueux; quand il s'agit de signaler les coupables combinaisons qui l'ont fait frapper d'interdit, aujourd'hui surtout que la Royale victime ne peut plus recevoir de réparation, devra-t-on s'étonner qu'une légitime indignation flétrisse les oppresseurs du juste?

Au surplus, nous n'admettons pas la bonne foi de tous ceux qui, pour couvrir l'usurpation de 1814, voudraient imposer silence à la vérité, devant un fait accompli, disent-ils audacieusement; parce que cette vérité est pénible à entendre pour l'auguste fille de Louis XVI; ne sont-ce pas ceux-là mêmes, qui ont employé l'arme du ridicule et de la diffamation contre un Prince qui, lui aussi, était le fils de Louis XVI, et qui, indépendamment des infortunes qui lui furent communes avec sa soeur, a compté un demi-siècle de plus de déchirantes angoisses, pendant quinze ans desquelles cette auguste fille vécut royalement à la cour des deux oncles du Roi légitime de France, tandis que ce Roi, son frère, proscrit par eux, traînait une vie errante et humiliée. Que ceux qui tenteraient inconsidérément de défendre les Bourbons, sachent que les premiers, ils ont outragé cette fille Royale en empêchant par leurs intrigues la réunion de la soeur avec le frère, ou en courbant servilement leur volonté sous le joug des exigences d'une femme enracinée dans l'injustice. Je le répète donc; si d'une part la vérité condamne, cette vérité aussi justifie. Nous ne devons aucun égard à ceux qui nous forcent de la dire au monde, seul tribunal qu'on nous ait laissé; parce que l'on ne peut pas nous le ravir C'est aux maîtres de la terre à donner les premiers les exemples de probité et de justice. C'est par leurs actions qu'ils doivent être grands, non par leurs titres, dont ils ne sauraient se prévaloir. La naissance vient de Dieu; les vertus et les crimes sont les oeuvres de l'homme.

LE DUC DE NORMANDIE.

LES 5 ET 6 OCTOBRE 1789. — VOYAGE DE VARENNES.

CHAPITRE IV.

Le Duc de Normandie se proposait, en 1836, de publier en France un abrégé de ses infortunes, comme document judiciaire, à l'appui de sa demande en réclamation d'État. La première livraison de cet ouvrage avait paru, lorsque S. A. R. fut arrêtée, détenue vingt-six jours à la préfecture de police, sans subir aucun interrogatoire, et en définitive conduite entre deux gendarmes à Calais, pour être embarquée sur un paquebot d'Angleterre. Le Prince, en arrivant à Londres, y trouva deux Louis XVII, un nommé Meves, à qui une fraction de Royalistes avait octroyé une origine Royale ; et le faux Baron de Richemont, que le gouvernement Français venait d'y envoyer, en le libérant arbitrairement de douze années de réclusion auxquelles il avait

été condamné par arrêt de la cour d'assises de la Seine, en 1834.

La mission diplomatique de ce dernier, consistait à s'emparer des noms et qualités du Duc de Normandie, pour détourner du Royal proscrit les sympathies du peuple Anglais. Il était qualifié Prince par son entourage, et notamment par un Sieur Morin de Guérivière, l'agent le plus actif de cette burlesque principauté, et que nous verrons le correspondant confidentiel d'un ministre de France.

Meves, orphelin jeté dans le monde par un père et une mère qui l'ont délaissé, avait une ressemblance si frappante avec Charles X, et d'autres bâtards nés de ce Prince, que tous ceux qui l'ont connu n'hésitent pas à le regarder comme un des nombreux fruits de la jeunesse libertine du Comte d'Artois. Ce brave homme, en raison de son origine mystérieuse, fut un moment accaparé par des intrigans qui, tout en lui persuadant qu'il était l'orphelin du Temple, souffraient qu'il donnât des leçons de musique pour nourrir sa famille. On s'empressa de l'opposer au Duc de Normandie, dès les premiers jours de son arrivée à Londres. S. A. R. alla aussitôt rendre visite à son compétiteur, accompagné de deux amis, Mr. le Marquis de la Ferrière, et mon frère, ancien Garde-du-corps de Louis XVIII, et l'un des *criminels amnistiés de Gand*. L'entrevue fut des plus originales. Le crédule Dauphin, questionné sur son enfance, à la cour, sur le voyage de Varennes, sur la tour du Temple, ne pouvait faire qu'une réponse: j'ai tout oublié. Il resta donc bien et dûment convaincu qu'il était le passif instrument d'imposteurs; il répudia son titre, et n'ayant pas de raisons pour méconnaître les droits du fils de Louis XVI, il finit par lui confier *qu'il avait été invité de la part de la Duchesse d'Angoulême à se rendre auprès d'elle et qu'il s'y était refusé.*

Quant à Richemont, c'est un agent salarié d'une bien

autre importance. Le rôle de faux Dauphin dont on l'a chargé, date de loin, et son nom se lie à bien des turpitudes politiques. J'aurai plus tard à raconter une longue série de manoeuvres, bien dégradantes pour les pouvoirs qui l'ont protégé et dirigé dans ses impostures. Les papiers du premier prisonnier de Rouen, les lettres du Prince à sa famille, le nom d'un Prince de la maison de Bourbon indignement abusé, ont été les principaux élémens de cette vaste intrigue; Louis XVIII et son ministre de Cazes s'en sont habilement servis, pour tromper la crédulité publique. Nous savons tout, et les ressorts qu'on a mis en jeu, pour accréditer le mensonge et perdre la Royale victime condamnée pour ainsi dire dès sa naissance. La politique a des expédiens que ne soupçonne pas la bonne foi, et qui sont la terreur des gens de bien, car on étouffe même la voix de ceux qu'on opprime, par les cris de malédiction dont on les poursuit. Je n'avais point l'intention de parler de Richemont, dans ce chapitre, mais l'étonnante effronterie de ce misérable charlatan me fait un devoir de prémunir les hommes de conscience, contre une nouvelle rouerie de ses commettans. On le remet en scène. C'est le héros des adversaires politiques deLouisXVII;c'est le vaillant champion des détracteurs de la vérité,qui,nepouvant la combattre que par le mensonge, ont tellement honte de la bassesse de leurs attaques, qu'il n'osent se mettre en évidence. Il leur faut un prête-nom, et encore, malgré leur puissance et l'argent qu'ils prodiguent, ils ne peuvent le trouver que dans les égouts de la police. Depuis l'affreuse mort de l'infortuné Prince, la saine opinion publique de ce pays se préoccupait d'une histoire de l'orphelin du Temple, annoncée et impatiemment attendue. Le bruit d'un ouvrage qui allait paraître se répandit dans certain lieu, et il me revint qu'on voulait enfin en finir avec le Duc de Normandie, en republiant toutes les absurdes inventions de la politique. L'intrigue se développe et l'oeuvre de dégoût s'accomplit, elle est ainsi annoncée par la presse:

«Mémoire d'un contemporain que la révolution fit orphelin »en 1793 et qu'elle raya du nombre des vivans en 1795; »pour servir de pièces *à l'appui de sa demande en recon-»naissance d'état qu'il se propose de présenter.* In 8° de »26 $^1/_2$ feuilles, à Paris, chez Maistrasse, rue Notre-Dame-»des-Victoires, 16. L'auteur dit être né à Versailles le 27 »Mars 1785 dans le château de ses pères: il appelle »Louis XVIII, son oncle. L'ouvrage est daté de Paris, le »1er Novembre 1846, et signé l'ex-Baron de Richemont.»

Déja en 1831, le même imposteur avait publié un ouvrage intitulé: *Mémoires du Duc de Normandie, fils de Louis XVI écrits et publiés par lui-même.* Le gouvernement Français laisse librement circuler ces productions du mensonge, tandis que tous les écrits du véritable orphelin du Temple, même une pétition aux Chambres, et jusqu'aux correspondances privées de ses amis, ont été saisis à la frontière. Par cette tactique maladroite, le pouvoir se trahit lui-même; il est évident qu'en protégeant un faux Dauphin, dans la personne de Richemont, il expulsait en connaissance de cause, et persécutait le véritable, dans celle de Mr. Naündorff. Pour ne pas trop anticiper sur les renseignemens qui viendront à leur date, je me contenterai dans ce moment de rapporter sur Richemont les aveux précieux que le dépit d'une disgrâce a sans doute arrachés à la franchise de Mr. Gisquet, ancien préfet de police à Paris. Les paroles suivantes que j'extrais de ses mémoires, page 53, du troisième volume, et par lesquelles je termine ces courtes réflexions, feront monter au front de plus d'un complice de Richemont, la rougeur de la honte:

«C'était un adroit coquin, un hypocrite fieffé, jouant avec »habilité le rôle qu'il s'attribua, pour s'enrichir des libé-»ralités de ses dupes, *et gagner les fonds secrets de la »puissance quelconque dont il est l'instrument.*»

Maintenant j'aborde directement l'histoire du Duc de

Normandie. Afin de conserver aux récits de l'orphelin Royal le cachet d'entraînante conviction qu'ils présentent à l'esprit d'un lecteur probe et judicieux, qui recherche la vérité pour y croire, je le laisserai souvent parler lui-même. Il y avait quelque chose de si naturel dans le Prince, dans ses manières, dans ses conversations, un abandon si persuasif de pensées chez ce fils de France qui ne reçut d'autre éducation que celle du malheur, que, vouloir le traduire, ce serait ôter à son portrait ses plus beaux traits de ressemblance. C'était une de ces grandeurs qui imposent par elles-mêmes, et qui, sans rien emprunter des autres, restent toujours telles, avec le prestige de leur noble simplicité, comme ces beautés que déparent les ornemens de l'art. Son style a un charme tout particulier, auquel ajoute nécessairement la puissance de sensations profondément senties, et dont il porte l'empreinte : car les malheurs de son enfance s'imprimèrent sur sa jeune ame en caractères ineffaçables, dont l'image, sans cesse reproduite à son esprit, dans sa vie permanente avec lui-même, loin des hommes et au fond des prisons, rattacha son passé à chaque heure de son triste présent, par une chaîne de souvenirs que la mort seule pouvait rompre. Et cette chaîne il la traça avec une pénible contrainte, obligé qu'il était d'associer le lecteur à ses secrètes souffrances. Au touchant intérêt qui naîtra de ces récits personnels de l'auguste affligé, que ne puis-je aussi joindre l'émotion si vraie, que, malgré son habitude de souffrir, il n'avait pas la force de toujours maîtriser, et qui décelaient involontairement ses angoisses de l'âme, lors de ses plus cruelles réminiscences, surtout lorsqu'il parlait de son père, de sa mère, de sa tante, et même de sa soeur quoiqu'elle le repoussât. C'eût été là, pour les témoins de ces communications, autant d'indices révélateurs de l'identité, si déjà ils n'en eussent pas acquis une démonstration satisfaisante. Parmi ceux qui ont étudié le coeur humain, plus d'un observateur attentif a reconnu

le fils de Louis XVI, dans un coup d'oeil lancé aux Tuileries, dans un geste, une parole, une intonation de la voix; dans un de ces mouvemens de la nature qui échappent, mais qu'on n'imite pas. Je mettrai donc le lecteur à même de juger l'homme par l'homme même, en conservant autant que possible la forme de narration de S. A. R., car rien ne ressemble moins à la vérité que l'imposture qui veut en prendre la physionomie; et quand, pour le besoin du sujet, je m'approprierai les relations de l'orphelin, j'aurai soin de l'indiquer par des guillemets. Il m'arrivera aussi quelquefois pour faire ressortir la force de la vérité, et sans changer la forme du récit, afin de ne pas le couper d'une manière désagréable, d'intercaler des témoignages historiques, confirmatifs des faits, et qui se confondront avec les relations du Prince. Mais l'absence de guillemets indiquera ce qui est ajouté par l'auteur de ces mémoires.

Le Royal narrateur, comme on va le voir, ne cherchait point à émouvoir, malgré l'éloquence du coeur qu'il possédait au plus haut degré. En nous reproduisant quelques particularités des plus douloureuses époques de sa vie, il négligea scrupuleusement tous les détails qui pouvaient impressionner trop vivement la sensibilité; son but n'était point de persuader en attendrissant, mais de convaincre par la raison, par l'irrésistible logique des souvenirs, témoins irrécusables de la vérité dont ils sont la fidèle image. La majeure partie des renseignemens que je transmets, ont été écrits sous la dictée du Prince, pour ainsi dire, sans désemparer, comme une suite de causeries dont l'intérêt se doublait d'une description si représentative, qu'en attestant l'exactitude d'une mémoire prodigieuse, elle rendait présens, pour ceux qui écoutaient, les époques, les lieux, les événemens retracés. Il existe déjà un ouvrage intitulé: *Abrégé des infortunes du Dauphin, publié à Londres*, que l'on destinait à paraître en justice à l'appui du procès intenté à Madame

la Duchesse d'Angoulême, et que la police de France a saisi à la frontière par ordre supérieur. Nous le prendrons pour base de cette nouvelle relation, et nous entrerons en matière avec l'orphelin Royal, comme il suit:

«Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es.»

«Ce proverbe est d'une vérité très-équivoque dans un ordre de choses plus ou moins général. En effet, notre Sauveur mangeait avec les pécheurs et certes il n'était point un pécheur. Un bon Prince appartient et s'attache à son peuple, sans être pour cela le Roi *de la populace;* et bien des gens sont désignés grands, qui sont très-petits. Mais comment connaître la vérité? Il est écrit: *cueille-t-on des raisins sur les épines, ou des figues sur des chardons?* Donc ce sont les fruits qui font connaître l'arbre. Mes ennemis se donnent assurément beaucoup de peine pour me faire du mal par des calomnies infâmes, mais ils ne réfléchissent pas qu'eux-mêmes s'exposent à être traités d'imposteurs par les gens de bien; car toute personne de probité ne peut s'empêcher d'exiger de mes calomniateurs les preuves de leurs hideuses délations. Un honnête homme ne doit parler que de ce qu'il sait, et toujours se taire sur ce qu'il ignore: sans cela il est calomniateur lui-même ou encore pire, l'instrument des misérables qui persécutent l'innocence pour la perdre, afin de cacher des crimes qui ne leur permettent plus de retourner sur le chemin de la vertu.

«Toutes les actions des hommes sont incontestablement dirigées par un moteur secret caché dans le coeur humain; c'est là le principe qui fait agir, et juger la conduite des autres; et c'est toujours par les actions, que la loyauté incorruptible des Français, dignes de ce beau nom, formera son jugement: voilà comment et pourquoi on reconnaîtra l'arbre à son fruit. Mes adversaires, pour anéantir mon existence, m'ont opposé des injures et des outrages chaque fois que j'ai fait un mouvement en faveur de mes droits.

e de la politique traite le lien sacré des familles?
supprimé par les coupables succès de tant
oi, persécuté par les descendans de ceux qui
hafaud, au moyen des mêmes persécutions,
ère, et ma tante; puis-je résister sans
n mystère qui n'appartient qu'à Dieu.
ujourd'hui que des scélérats soldés,
rnaux, ont précipité mes pauvres
îme des derniers malheurs. Que
de ces victimes, qui comme
l à sa patrie; qui, loin de là,
de sa cause personnelle,
a famille usurpatrice ni
ec cet esprit de justice
is comme les actions
dit, reçoivent leurs impulsions
, mobile de nos volontés, on pourra se
qu'il n'y a rien de faux en moi, car celui qui
spirations de son coeur, ouvre ainsi, pour ainsi
e au public comme un livre où chaque juge in-
t de bonne foi peut lire la vérité.

ulé de temps à autre des fragmens de ma véri-
e, dont se sont emparés mes ennemis, pour en
posture. Le mensonge s'est approprié mes paroles
ations, et la presse égarée ou vendue, a trompé
l'opinion publique sur mon compte. J'ai dû
le répondre, jusqu'au moment où je pourrais
nt les tribunaux saisis de mes réclamations, et
nies doivent s'effacer, pour laisser la puissance
uverner la justice. C'est en présence des ma-
a patrie seulement, et afin d'éclairer leur religion
me révéler entièrement; là je ne serai point jugé
rations de la malveillance, la vérité y sera ma
loi mon appui.

Il faut avouer qui c'était le meilleur moyen d'aveugler et d'éloigner ma soeur de moi, ainsi que les bons, mais faibles Français, qui se sont toujours laissé séduire par une poignée de scélérats, même à leur préjudice, et jusqu'à l'échafaud où ils ont traîné par leurs calomnies mes vertueux parens. Qui pourra donc nier aujourd'hui cette vérité? Et qui peut nier que des intrigans, misérables ennemis de la vérité, à cause de leur cupidité et de leurs fourberies dont ils se sont fait une habitude de routine, aient inventé tous les mensonges imaginables, pour faire croire à Madame la Duchesse d'Angoulême que *je suis le fils d'une basse famille bien connue en Allemagne et cependant qu'on n'a pas pu nommer encore?*

« Il y a bien des gens qui ont la bonhomie de s'imaginer que si j'étais le véritable fils de Louis XVI, les puissances étrangères m'auraient entouré de leurs soins empressés, pour alléger les privations et les besoins de ma position malheureuse; ou qu'au moins la vertu de Madame la Duchesse d'Angoulême, dans cette hypothèse, n'aurait jamais failli aux exigences de son devoir. Sans me jeter dans une longue et inutile discussion, ma réponse sera péremptoire. Je demanderai pourquoi ces puissances n'ont pris aucun moyen, n'ont tenté aucun effort, n'ont rien fait, en un mot, absolument rien pour sauver mon malheureux père.

« Si la démence ou la mauvaise foi voulaient répondre, que les cabinets n'ont jamais pu penser que l'audace des infâmes calomniateurs osât aller jusqu'à attenter à la vie du plus vertueux des Rois, et qu'ils avaient été atterrés par la hardiesse du crime; pourquoi donc ces cabinets ont-ils laissé assassiner une Reine dont l'innocence était aussi démontrée que celle de la vertueuse Madame Elisabeth, soeur du meilleur des Rois? La famille d'Autriche ne se compose certainement que d'excellentes âmes, et pourtant son gouvernement a sacrifié en 1814 l'archiduchesse Marie-Louise! Ne sont-ce pas là des preuves incontestables du peu de respect avec

lequel l'égoïsme de la politique traite le lien sacré des familles?

«Et moi, supprimé par les coupables succès de tant d'intrigues; moi, persécuté par les descendans de ceux qui ont traîné à l'échafaud, au moyen des mêmes persécutions, mon père, ma mère, et ma tante; puis-je résister sans succomber? C'est un mystère qui n'appartient qu'à Dieu. L'Europe entière sait aujourd'hui que des scélérats soldés, échappés des antres infernaux, ont précipité mes pauvres parens dans le profond abîme des derniers malheurs. Que peut donc en attendre le fils de ces victimes, qui comme elle n'a jamais fait le moindre mal à sa patrie; qui, loin de là, n'a jamais voulu, dans l'intérêt de sa cause personnelle, troubler le bonheur présumé de sa famille usurpatrice ni la paix de la France? Ce n'est pas avec cet esprit de justice peut-être qu'on jugera mon coeur: mais comme les actions de l'homme, ainsi que je l'ai dit, reçoivent leurs impulsions d'une cause secrète, mobile de nos volontés, on pourra se convaincre qu'il n'y a rien de faux en moi, car celui qui reçoit ses inspirations de son coeur, ouvre ainsi, pour ainsi dire, son âme au public comme un livre où chaque juge incorruptible et de bonne foi peut lire la vérité.

«Il a circulé de temps à autre des fragmens de ma véritable histoire, dont se sont emparés mes ennemis, pour en habiller l'imposture. Le mensonge s'est approprié mes paroles et mes révélations, et la presse égarée ou vendue, a trompé fréquemment l'opinion publique sur mon compte. J'ai dû m'abstenir de répondre, jusqu'au moment où je pourrais le faire devant les tribunaux saisis de mes réclamations, et où les calomnies doivent s'effacer, pour laisser la puissance des faits gouverner la justice. C'est en présence des magistrats de ma patrie seulement, et afin d'éclairer leur religion que je puis me révéler entièrement; là je ne serai point jugé par les inspirations de la malveillance, la vérité y sera ma force, et la loi mon appui.

«Oui, peuple français, c'est à l'impartiale justice de tes magistrats que j'en appelle; c'est à toi, par leur organe, de juger si je suis un mensonge ou une vérité. Je vais donc tracer ici la véritable histoire et les preuves irrécusables d'identité du plus infortuné fils de France. C'est moi-même qui écris: je n'ai d'autre guide que la droiture des sentimens de mon coeur: voilà toute mon éloquence. Je t'appelle à mon secours; non par l'insurrection, que je regarde comme un crime qui n'est pas fait pour moi. Que Dieu me garde d'un semblable malheur! Mon héritage ne dût-il coûter la vie qu'à un seul et au plus petit de mes amis, ce serait l'acheter trop cher. Mais j'en appelle à toi pour me rendre une patrie et un tombeau dans la terre paternelle. Si tu me refuses l'un et l'autre, tu ajouteras à tous mes malheurs celui de voir mes droits si légitimes repoussés par l'égarement de ta justice. Je ne suis pas venu en France pour faire valoir mes droits à la couronne. Non! non! le véritable fils du Roi Martyr ne pourrait marcher dans les voies du trône, là où le sang des siens arrêterait à chaque instant ses pas incertains et chancelans. Comment agirait-il pour ton bonheur, lorsqu'il ne peut que vivre de ses larmes! Hélas! ces larmes peuvent-elles suspendre leur cours puisqu'elles descendront avec lui dans la tombe?

«Ami du bon ordre, j'ai les factieux en horreur. Témoin de toutes les calamités que des êtres de rapine et d'orgueil ont déversées sur ma patrie et sur moi, je les ai jugés par leurs oeuvres. Jamais je n'attendrai le bonheur de la France de ceux qui n'ont pas d'autres pensées que de se mettre à la place d'autrui; ils veulent le mal parce que le mal est l'élément et le besoin de leur coeur.

«Je suis l'ennemi de toute hypocrisie et l'ami de la justice et de la vérité; c'est pourquoi je déclare ici à tous ceux qui se disent mes amis, espérant dans l'avenir un portefeuille pour leur prétendue amitié, qu'ils se trompent,

car je ne demande rien que mon nom et mon héritage civil. Si jamais la Providence divine se décidait à me mettre sur le trône de mes pères, en aucun cas, l'hypocrisie ni l'intrigue n'auront la récompense qui appartient au mérite: mais je le répète, je ne demande rien que mon héritage civil: c'est-à-dire les propriétés qui étaient en propres à la famille Royale de France, avant la première révolution. Aucun gouvernement n'a le droit de me priver de cet héritage. J'aurai pour moi, à cet égard, le suffrage de tous les Français, parce qu'il s'agit ici d'un grand acte de justice nationale; et la nation française ne veut autre chose que la justice. Telles sont mes opinions: elles se rattachent à toute la franchise de mon ame; c'est assez dire que j'aime à les proclamer hautement. Je prie donc ceux qui se disent mes amis par une combinaison politique intéressée, de s'éloigner de moi et de mes affaires. Je le redis encore: je n'exposerai jamais la vie du plus petit de mes amis personnels, pour porter la couronne la plus belle de la terre aux yeux de tout le monde, et qui ne saurait l'être pour le véritable orphelin du Temple, Charles-Louis, duc de Normandie.

«Pour éclairer mes juges naturels, il m'est nécessaire d'écrire non pas l'histoire de France, mais seulement les faits qui se sont gravés dans ma mémoire depuis mon enfance, et qui n'ayant été imprimés nulle part jusqu'à ce jour, sont des preuves incontestables de mon identité.

«Né en France avant la révolution, dont les horreurs ont eu tant de retentissement, et qui a vastement étendu ses ravages, comme un torrent qui creuse des abîmes partout où roulent ses flots tumultueux; moi seul, de tant de milliers de victimes, j'ai été le plus pesamment frappé; j'ai vu périr sur l'échafaud toute ma Royale, quoique innocente famille, et les artisans de ces épouvantables crimes ne se sont pas bornés à me dépouiller de l'héritage de mes

pères, ils m'ont de plus écrasé sous le poids de persécutions atroces et inouïes. Je leur pardonne, car mon coeur ne sait pas haïr, mais en pardonnant à ceux-là mêmes qui ne cessent par leurs hostilités d'être coupables envers moi; si j'avais quelqu'autre chose à leur dire, je leur rappellerais ces paroles du Tout-Puissant: «malheur à celui qui est la »verge de mon courroux et le bâton de ma colère!» Puissent-ils en comprendre toute la portée, et s'identifier avec les sentimens de mon ame. Ils rentreraient alors en eux-mêmes, et réformant leur conduite par un retour sincère à la vertu évangélique, ils échapperaient aux conséquences inévitables de la justice infinie, qui a si amèrement atteint le fils pour les péchés de ses pères, commis long-temps avant sa naissance. Puisse aussi la France mettre à profit les leçons que lui apportent l'expérience de mes longues souffrances, et la malice de mes persécuteurs. Les incidens de ma longue carrière de malheurs sont gros d'enseignemens pour quiconque s'applique à en avoir l'intelligence. Il y a aussi des signes qui se lient aux événemens de la terre; ils apparaissent par intervalles, pour prévenir de fâcheux résultats, et rappeler à l'accomplissement de devoirs qu'on a méconnus: on peut y croire, sans être ni insensé, ni visionnaire. Ces signes se manifestent dans l'intégrité du jeune âge, comme à l'homme raisonnable: heureux celui qui sait en profiter!

«Personne n'ignore, qu'à l'époque à jamais lamentable où mon infortuné père fut livré à la rage des ennemis de la France, j'étais trop jeune encore, pour que mon esprit pût se former des imaginations susceptibles de troubler le sommeil de l'innocence. Néanmoins j'ai eu des rêves qui me présageaient des événemens dont la réalité s'est accomplie plus tard. Je les rapporterai tout-à-l'heure, car mes souvenirs d'enfance sont une démonstration non suspecte de la vérité de mon origine Royale.

«Je me rappelle exactement l'époque où nous quittâmes Versailles pour venir nous fixer à Paris; mes souvenirs se rattachent même à des faits antérieurs à cette époque. Avant le 6 octobre, j'occupais des appartemens autrefois habités par mon frère, près *des pièces* qui servaient à Mesdames Victoire et Adélaïde. C'est là où Madame *de St. Hilaire* qui était au service de Madame Victoire, avait l'occasion de me voir souvent: c'est *dans une de ces pièces* que je couchai, la dernière nuit que nous passâmes à Versailles: c'est de *là*, où mon trop bon père venait de me *réfugier*, qu'il m'emporta dans ses bras, pour me soustraire aux assassins; *suivi de Madame de Bare* qui avait veillé cette nuit auprès de moi, il entra avec elle et moi, par un escalier dérobé, *dans la chambre où nous trouvâmes ma mère* qui me prit dans ses bras, en me couvrant *avec son manteau de lit* qui était d'une étoffe blanche. Une personne fut chercher mes vêtemens pour m'habiller, *ce qui se fit dans la chambre de mon père*: je n'ai point oublié cette personne. Ma soeur plus âgée que moi de sept années était présente à cette scène; elle doit demander, à celui qui se dit son véritable frère, quelle était cette personne. Pour garantie de cette vérité qui ne peut être connue que du fils de Louis XVI, j'invoque le témoignage de Madame la Duchesse d'Angoulême elle-même.

«Pendant notre voyage de Versailles à Paris, *deux monstres portaient au bout de leurs piques deux têtes d'hommes; ils marchaient devant notre voiture. Au milieu d'eux figurait un homme d'un aspect atroce; il avait une grande barbe et portait sur l'épaule la hache ensanglantée avec* laquelle vraisemblement il avait consommé cet horrible sacrifice; enfin on nous fit arrêter devant une boutique où ces scélérats entrèrent, et bientôt ils sortirent *ayant poudré les têtes de leurs victimes*. Tout-à-coup un de ces misérables s'avança vers nous, et *approcha une tête de mes yeux*.

J'étais debout à la portière, *sur laquelle s'appuyait un de nos amis* pour nous protéger contre la populace. Ce brave écartait tous ceux qui s'approchaient pour l'éloigner, mais il ne put empêcher les assassins de mettre une de ces têtes sous nos yeux. Je fus si fortement effrayé de cet affreux spectacle, que je m'élançai dans le sein de ma mère pour cacher mon visage. De toutes les personnes qui étaient avec moi dans la même voiture, une seule existe; c'est ma soeur. Aurait-elle le coupable courage de nier ce fait, que personne au monde ne peut connaître que son véritable frère? Enfin arrivés à Paris, nous fûmes enlevés par le peuple et *conduits à l'hôtel-de-ville*. Je montai l'escalier entre ma mère et Madame Elisabeth; ces tendres amies me donnaient la main pour me conduire dans une vaste salle qui déjà était remplie d'hommes, dont la plupart étaient ivres. Nous y restâmes *jusqu'à une heure avancée de la nuit;* et malgré les cris bruyans de la populace pendant la traversée de l'hôtel de ville aux Tuileries, je m'étais endormi dans la voiture sur les genoux de ma bonne mère, et je fus réveillé par les cris: *Mon fils! Mon fils! il est enlevé!* Je répondis: *Maman!* car effectivement je me trouvais entre les mains *d'un étranger* qui me remit entre les bras d'un frère de Clery, valet de chambre de ma soeur, qui s'appelait Hannet. J'ai si bien présent à ma pensée ce fidèle serviteur, que je me rappelle, comme si le fait était d'hier, qu'il nous donnait, le soir, le spectacle d'une lanterne magique, pour nous amuser, moi et ma soeur, dans notre enfance.

«J'avais alors quatre ans, Hannet me rendit à la tendresse inquiète de mon excellente mère qui me pressa contre son sein, en me couvrant de baisers.

«Il est sans doute bien facile, avec une bonne mémoire, de raconter ce qui est écrit par d'autres, relativement à ce qui s'est passé durant notre malheur. Mais indépendamment

de ce que je n'ai jamais lu aucune histoire de la révolution, et que je m'occupe fort peu de savoir si je suis en rapport, ou non, avec les écrivains de cette époque, je suis certain de donner des détails qui n'ont jamais été publiés, et qui ne sont pas connus. L'exactitude de mes souvenirs, voilà la pierre de touche pour Madame la Duchesse d'Angoulême, si elle veut se convaincre de la vérité. »

Mr. Thiers qui, dans son histoire de la révolution et du consulat, a plus songé à assortir certains événemens, à une certaine manière de voir, qu'à les offrir sous leur vrai jour, Mr. Thiers, l'auteur de l'arrestation du Duc de Normandie en 1836, fait un pompeux éloge de Mr. de Lafayette, et le représente comme sincèrement dévoué au Roi, dans les journées des 5 et 6 Octobre. Nous ne pouvons sur ce point laisser sans réponse plusieurs passages hautement démentis par les témoignages de l'histoire impartiale.

« Mr. Lafayette, dit cet auteur, arriva à Versailles vers minuit. Il courut au château; il y parut plein de respect et de douleur, fit connaître au Roi les précautions qui avaient été prises, et l'assura de son dévouement et de celui de l'armée. Le Roi parut tranquille et se retira pour se livrer au repos. *La garde du château avait été refusée à Lafayette.* On ne lui avait donné que les postes extérieurs. Les autres postes étaient destinés *au régiment de Flandre*, dont les dispositions n'étaient pas sûres, aux Suisses et *aux Gardes-du-corps. Ceux-ci d'abord avaient eu ordre de se retirer.* Ils avaient été *rappelés* ensuite, et n'ayant *pu se réunir*, ils ne se trouvaient *qu'en petit nombre* à leur poste. Dans le trouble qui régnait, tous les points accessibles n'avaient pas été défendus. Une grille même était restée ouverte. Lafayette fit occuper les postes extérieurs qui lui avaient été confiés; *et aucun d'eux ne fut forcé*, ni même *attaqué.* »

Comment se fit-il donc que la foule se rua dans les

appartemens du château, si l'extérieur n'avait pas été forcé? Il est vrai que l'écrivain fait entrer les brigands par la grille ouverte. Mais ils ne purent entrer que de l'extérieur, et si les hommes de garde que le général avait dû placer là, n'ont pas été forcés, c'est qu'alors ils auront, sans résistance, laissé l'entrée libre aux brigands.

Mr. Thiers voudrait faire envisager l'invasion du château comme *le résultat d'une cause accidentelle;* il parle d'une rixe qui se serait engagée avec un Garde-du-corps. «Le Garde-du-corps, assure-t-il, fit feu des fenêtres; les brigands s'élancent aussitôt, traversent la grille qui était restée ouverte, *montent un escalier qu'ils trouvent libre*, et sont enfin arrêtés par deux Gardes-du-corps qui se défendent héroïquement et ne cèdent le terrein que pied à pied, en se retirant de porte en porte. L'un de ces généreux serviteurs était Miomandre.» Ce n'est sans doute pas sans intention que Mr. Thiers omet de rapporter que l'escalier trouvé libre ne le devint que lorsqu'on eût tranché la tête à deux gardes-du-corps postés là.

«Lafayette qui reposait à peine depuis quelques instans, ajoute-t-il, et qui ne s'était pas même endormi, entend du bruit, s'élance sur le premier cheval, se précipite au milieu de la mêlée, et y trouve plusieurs Gardes-du-corps qui allaient être égorgés. Tandis qu'il les dégage, il ordonne à sa troupe de courir au château, et demeure presque seul au milieu des brigands. L'un d'eux le couche en joue, Lafayette, sans se troubler commande au peuple de le lui amener, le peuple saisit aussitôt le coupable, et, sous les yeux de Lafayette, brise sa tête contre les pavés. Lafayette, après avoir sauvé les Gardes-du-corps, vole au château avec eux, et y trouve ses Grenadiers qui s'y étoient déjà rendus. Tous l'entourent et lui promettent de mourir pour le Roi. En ce moment, les Gardes-du-corps, arrachés à la mort, criaient: *Vive Lafayette. La cour entière qui se voyait sauvée par lui et sa troupe*,

reconnaissait lui devoir la vie. Les témoignages de reconnaissance étaient universels. Madame Adélaïde, tante du Roi, accourt, le serre dans ses bras en lui disant: Général vous nous avez sauvés.»

«Le peuple en ce moment demandait à grands cris que Louis XVI se rendît à Paris. On tint conseil, *Lafayette invité à y prendre part, s'y refuse*, pour *n'en pas gêner* la liberté. Il est enfin décidé que la cour se rendra au voeu du peuple. Des billets portant cette nouvelle sont jetés par les fenêtres. Louis XVI se présente alors au balcon, accompagné du général, et les cris de : *Vive le Roi!* l'accueillent.» Mr. Thiers, à tort assurément, ne mentionne point la source à laquelle il a puisé ces gracieux renseignemens dont s'exalte son enthousiasme en faveur *du héros des deux mondes*, qui à la tribune de l'assemblée nationale, rapporte un historien véridique, «eut la stupide effronterie de professer l'effroyable »maxime, que *l'insurrection est le plus saint* des devoirs, »et qui, avant d'escorter la canaille parisienne sur la route »de Paris à Versailles, s'était fait remettre par la munici»palité un ordre ainsi conçu: ««Vu les circonstances et le désir »»du peuple, *et sur la représentation de Mr. le Comman»»dant général qu'il est impossible de s'y refuser*, l'as»»semblée autorise Mr. le Commandant-général et même lui »»ordonne de se transporter à Versailles.»

Travestir ainsi la vérité et à propos d'une des scènes les plus atroces de la révolution, c'est vouloir faire du roman dans l'histoire; mais du roman de fort mauvais goût. Vraiment il est fâcheux pour *l'immortel Lafayette*, que les paroles de son panégyriste n'aient pas la puissance de créer des vérités, car dans cette épouvantable nuit du 6 Octobre, le général insurgé, à son grand étonnement, transformé en bienheureux et fidèle sujet serré dans les bras de la Princesse Adelaïde, aurait encore eu la jouissance de baiser la main de la Reine qui le méprisait, et qu'en dormant, il avait

failli laisser assassiner par sa troupe parisienne. Il suffirait de citer les paroles suivantes, pour en signaler le ridicule:

«Des voix menaçantes s'élevaient contre la Reine. Lafayette l'aborde, Madame, lui dit-il, que voulez-vous faire? — Acccompagner le Roi, répond la Reine avec courage. — Suivez-moi donc, reprend le général; et il la conduit tout étonnée sur le balcon. Quelques menaces sont faites par les hommes du peuple. Un coup funeste pouvait partir, les paroles ne pouvaient être entendues; il fallait frapper les yeux. S'inclinant alors et prenant la main de la Reine, le général la baise respectueusement. Ce peuple de France est transporté à cette vue, et il confirme la réconciliation par les cris, *Vive la Reine! Vive Lafayette!* La paix n'était pas encore faite avec les Gardes-du-corps. Ne ferez-vous rien pour mes Gardes, dit le Roi à Lafayette? Celui-ci en prend un, le conduit sur le balcon, et l'embrasse en lui mettant sa bandoulière. Le peuple approuve de nouveau, et ratifie par ses applaudissemens cette nouvelle réconciliation.»

Enfin Mr. Thiers qui n'a rien vu, avance encore ce fait mensonger:

«Les principales bandes étaient parties pour Paris; Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée, pour les empêcher de revenir sur leurs pas. *Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux Gardes-du-corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du Roi.*»

Au sujet de ce dernier fait, on se demandera qui a raison, de l'historien qui nie *sur sa parole*, ou de celui qui affirme comme Dauphin en disant: «J'étais là; je l'ai vu.» Mr. Thiers a dû nécessairement désavouer un acte de barbarie qui, s'étant passé sous les yeux du général Lafayette, contrastait trop ouvertement avec sa conduite qu'il veut faire passer pour *un dévouement continuel* pendant les journées

des 5 et 6 Octobre, et qui s'alliait mal avec le romanesque témoignage affectueux d'une Princesse, et le baisement de la main de la Reine.

Quant au Prince, il n'est pas permis de douter de la véracité de ses assertions qui, plus d'une fois, réformeront les erreurs accréditées par des historiens ou trompés, ou trompeurs. On conçoit aisément que la figure de l'homme à longue barbe, et deux têtes portées au bout de deux piques, offrirent un spectacle dont l'horreur dut se graver dans l'esprit du royal enfant. Il ne peut y avoir méprise de sa part; son récit est tellement circonstancié que nous semblons le voir cacher sa tête avec terreur dans le sein de son auguste mère. Dans ce jour d'épouvantable mémoire aussi, où la plus hideuse populace ne savait quel genre d'outrages inventer pour insulter à la majesté de la famille royale, les deux têtes des deux défenseurs du Roi, égorgés pour sa cause, étaient un cortège obligé d'infamie, au milieu de tant d'autres infamies.

On remarquera que l'orphelin du Temple, en retraçant quelques uns de ses plus pénibles souvenirs, s'est appliqué particulièrement à décrire des particularités saillantes, que ceux qui ont étudié l'histoire trouveront facilement à classer parmi les faits généraux bien connus. Cette concordance sera décisive pour convaincre que celui qui ne raconte que par sa mémoire, ne pouvait être qu'une des royales victimes des temps désastreux dont il nous parle si savamment. C'est pour ainsi dire un enfant qui dit naïvement ce qui l'a le plus impressionné dans les scènes qui se sont passées sous ses yeux. L'homme et la raison de l'homme mûr s'effacent, pour ne laisser voir que la candeur et la simplicité du jeune âge vers lequel il nous reporte, en nous représentant des images éparses de son triste passé, tel que fut alors pour lui l'affreuse réalité; fort de sa conscience, il provoque les investigations les plus sévères, en un mot il nous fait lire dans son âme d'enfant et nous en parle le langage. Comme il ne se propo-

sait que de rappeler sa famille à l'acquit de ses devoirs envers lui, il a eu l'ingénieuse pensée de s'attacher particulièrement à des circonstances de détails dont les seuls témoins fussent cette même famille. La plupart peignent la sollicitude de la mère, et les impressions du fils qui trouve un douloureux bonheur à repasser dans son esprit les caresses de celle qu'il aimait d'adoration. Cet amour réciproque, il le peint à sa soeur, non pas par la subtilité du raisonnement, mais par les émotions du coeur en faisant un appel à la sympathie du sien, dont il ne peut comprendre la sécheresse. En vérité ce n'est pas ainsi qu'on invente; les allures du mensonge n'ont pas cet abandon, et l'imposteur n'ouvre pas son coeur avec tant d'ingénuité, avec une précision qui n'était pas sans danger pour l'orphelin royal, en cas d'erreur possible, et dont la Duchesse d'Angoulême n'eût pas manqué de se prévaloir; quoique dans une matière aussi grave, des méprises de mémoire ne détruisent pas des témoignages positifs: un fourbe se serait bien gardé de rien écrire qui ne fut authentiqué par des documens irrécusables. Le faux Dauphin Richemont, interpellé sur les dix premières années de sa prétendue existence royale, balbutiait avec confusion, comme Meves, qu'il avait tout oublié; parce que l'on n'avait pas pu l'instruire à répondre à des questions imprévues. L'attitude du fils de Louis XVI fut bien différente. Il alla au-devant des questions qu'on pouvait lui adresser; il fut interrogé mille fois par d'anciens serviteurs du Roi, et mille fois il leur prouva son identité par ses réponses. On trouve dans les mémoires de Weber et de Hue des passages confirmatifs des souvenirs du Prince, en même temps qu'ils sont une réfutation des *idéalités* de Mr. Thiers.

«Mr. de Lafayette, dit Weber, qui venait à Versailles pour exécuter les ordres de la populace armée, la fit arrêter aux barrières de cette ville, et lui fit prêter serment de respecter l'assemblée nationale et la loi, et d'obéir au Roi

qu'elle venait arracher à coups de fusil de ses foyers pour le transférer à Paris. Il se présenta ensuite dans l'assemblée où il dit au président qu'il venait le rassurer ; que la vue de son armée ne devait troubler personne ; qu'elle avait juré de ne faire et de ne souffrir aucune violence; *qu'il fallait calmer le mécontentement du peuple, en priant le Roi d'éloigner le régiment de Flandre.* Sortant de la salle de l'assemblée, ce général monta chez le Roi, auquel il dit en entrant *que Paris était fort tranquille*, et que sa troupe et lui n'étaient venus *que pour veiller à la sûreté de la famille royale*, et à celle de l'assemblée..... Il plaça quelques soldats de sa milice en sentinelle, à divers postes du château, puis ayant répondu des intentions de sa troupe *et du maintien du bon ordre*, il se retira vers deux heures du matin ; selon l'expression d'un journal célèbre du temps, il alla se jeter entre les bras de Morphée, après avoir endormi les victimes au milieu des bourreaux.

« Vers six heures du matin, je m'étais précipité de mon lit, je trouvai les cohortes parisiennes sur la place d'armes, située en face du château. Cette armée qui avait l'air de délibérer, était pêle-mêle avec les poissardes et les gens à piques ; l'on distinguait au milieu de tous *un homme à grande barbe* connu de tout Paris, et qui fut surnommé ensuite *le coupe-tête*. Les brigands prirent le chemin de la gauche du château, *par ou l'on pouvait facilement parvenir aux appartemens de la cour, dont le plus près était celui de la Reine.*

Deux Gardes-du-corps qui étaient en sentinelle, *l'un auprès de la grille*, l'autre *sous une voûte* qui conduisait au grand escalier, Mr. Deshutte et Mr. Varicourt, furent massacrés sans pitié. *Leur tête fut coupée à l'instant par l'homme à longue barbe;* et dès cette heure, on vit *les têtes* de ces deux victimes, promenées dans les rues de Versailles, *au bout de piques* de douze pieds de longueur.

«Une bande d'assassins, au nombre d'environ soixante, tant hommes que femmes, *ayant des guides* à sa tête, pénétra sans peine jusqu'à l'appartement de la Reine. La Reine n'eut que le temps de sauter hors du lit, et de s'enfuir *dans les* appartemens du Roi. Arrivée à l'oeil de boeuf, Sa Majesté trouva la porte de ce corridor fermée et il lui fallut attendre encore quelques minutes, au milieu des inquiétudes les plus cruelles, avant qu'elle fût ouverte. Enfin cette malheureuse Princesse, échappée aux mains des assassins, se trouva dans les bras du Roi qui était allé au-devant d'elle. *Bientôt*, elle eut le bonheur *de voir tous ses enfans*, Monsieur et Madame, et Madame Elisabeth réunis *auprès d'elle.*

«Les assassins entrèrent et pénétrèrent jusqu'au lit de la Reine, dont ils soulevèrent les rideaux. Furieux de voir que la victime leur eût échappé, ils se jetèrent sur le lit et le percèrent de leurs piques. De l'appartement de la Reine, ils retournèrent dans la galerie pour forcer l'oeil de boeuf et l'appartement du Roi. Dans la rage qui les transportait, ils auraient massacré la famille royale, *s'ils n'avaient pas rencontré dans cette anti-chambre des anciens grenadiers des gardes françaises qui avaient pris* les Gardes-du-corps sous leur protection, et qui, de concert avec un petit nombre d'entre eux, défendaient la porte du Roi. Les grenadiers menacèrent cette horde exécrable de faire feu si elle ne quittait pas à l'instant le château. Elle s'écoula par le grand escalier, et alla rejoindre dans la cour le groupe de brigands qui se préparaient à mettre à mort quinze Gardes-du-corps sous les fenêtres même du Roi.

«*Mr. de Lafayette avait été réveillé dans les entre-faites. Il courut au château.* Désespéré de son sommeil, de sa crédulité, et de toutes les fautes qu'il avait faites depuis vingt-quatre heures, il harangua d'un ton passionné ces anciens gardes-françaises, nouvellement incorporés dans la milice

parisienne: il leur demanda s'ils laisseraient ainsi assassiner lâchement de braves gens sous leurs yeux. Ils lui jurèrent qu'ils ne le souffriraient point. Alors il mit ces infortunés sous leur sauve-garde et celle d'un officier de la milice nationale. Au même instant, *le Roi, instruit que ses gardes* couraient le plus grand risque d'être misérablement égorgés, *ouvrit lui-même ses fenêtres, se présenta au balcon*, et demanda *au peuple de laisser la vie à ces infortunés.* Ceux des Gardes-du-corps qui étaient refugiés auprès de la personne du Roi, voulant sauver leurs camarades, *jetèrent du* haut du balcon *leurs bandoulières au peuple, en criant : Vive la nation. Alors* il partit de toutes les cours et de tous les coins de la place des cris redoublés de *Vive le Roi.*:

«Lorsque la Reine fut entrée dans le chambre du Roi, il s'en fallut de beaucoup que l'on fût complétement rassuré sur la fidélité de ces mêmes soldats qui s'étaient déjà laissé corrompre une fois. Tout était sanglots et confusion autour de Leurs Majestés. La Reine avec une fermeté noble et touchante, consolait et encourageait tout le monde. «J'ai le courage de savoir mourir, leur dit-elle, mais je voudrais au moins que ceux qui sont assez vils pour faire le métier d'assassins, eussent la conscience du crime, c'est-à-dire, de se montrer tels qu'ils sont.» Quelque temps après que les ministres furent arrivés chez le Roi, *on tira encore dans les cours quelques coups de fusil, dirigés contre les croisées de Sa Majesté.*

«Le peuple qui avait fait grâce aux Gardes-du-corps, ne perdait point de vue pour cela le principal objet de son entreprise. Il demandait à grand cris que le Roi vînt à Paris: *Mr. de Lafayette secondait ce voeu de toutes ses forces dans le conseil qui se tenait alors auprès de Leurs Majestés.* Enfin le Roi fatigué, sollicité, pressé de toutes parts, se rendit, et donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vola bientôt de bouche en bouche, les

sur les hommes et les choses ; et je demanderai ici à Madame la Duchesse d'Angoulême, s'il était vrai qu'elle crût que son frère était un imposteur qui eût étudié son rôle dans l'histoire, pourquoi elle a refusé de le voir, pourquoi elle ne s'est pas empressée de lui accorder une entrevue si instamment sollicitée par lui, afin de le démasquer, et de mettre son honneur et sa loyauté de fille de France à l'abri de tout reproche ? Je lui demanderai encore comment, ne pouvant nier la vérité des révélations du proscrit, si dans sa pensée il eût copié des pages de l'histoire, pour se les approprier, comment, à moins que d'avoir une connaissance personnelle des événemens relatés, il eût par une inspiration qu'on devrait dire surnaturelle, choisi toujours la vérité, de préférence au mensonge ? Laissant à Madame la Duchesse d'Angoulême et à ses faux légitimistes, le soin de nous répondre autrement que par des outrages, qui ont été jusqu'à ce jour leur seul et criminel système de défense ; j'ajouterai à l'autorité des paroles de Weber celles de Hue qui, comme le Prince, fut un de ceux qui assistèrent aux horribles scènes du 6 Octobre. Cette circonstance est d'une trop haute gravité, pour que je ne donne pas dans son entier la relation de ce digne serviteur de Louis XVI. En comparant entre eux les deux récits, on y verra une analogie, qui justifie que la vérité, des deux côtés, en est la base rigoureuse, et qu'elle était loin de la plume, sinon de la pensée de Mr. Thiers. Mr. Hue s'exprime ainsi.

« Vers sept heures du soir, le Duc de Fronsac arriva à Versailles, à pied, et confirma *que Paris était dans la plus violente agitation*, et que les barrières en étaient fermées, ajoutant qu'il n'avait pu sortir qu'à l'aide d'un travestissement et avec de grandes difficultés.

« Peu d'heures après la tête des colonnes déboucha dans l'avenue du château. En cet endroit *Mr. de Lafayette* fit faire halte à sa troupe, la rangea en bataille, lui fit réitérer

le serment de fidélité *à la nation* et au Roi. Il entra ensuite dans la salle de l'assemblée. Des brigands armés de piques, des femmes venues de Paris, y faisaient des pétitions horribles. Les députés factieux y répondaient par des motions analogues.

« A l'arrivée des colonnes parisiennes, le président proposa à l'assemblée de se transporter auprès du Roi. Le côté gauche s'y refusa. Le président, quelques secrétaires, et des députés du côté droit, se rendirent chez le Roi, déterminés à lui faire un rempart de leurs corps. La salle de l'assemblée fut en un instant remplie de crocheteurs, de poissardes *et d'agens* de la faction, qui allaient, venaient *et délibéraient sur les mesures à prendre pendant la nuit.* Au nombre des députés qui préparèrent l'attaque du château, en visitant nuitammant les postes, et en y répandant de fausses nouvelles pour exaspérer les esprits, il y en avait, entre autres *Robespierre*, qui étaient déguisés sous des vêtemens féminins.

« Entre dix et onze heures du soir, *Mr. de Lafayette poussa son avant-garde jusqu'aux grilles du château.* Il y monta, accompagné d'officiers de son état-major, et de quelques membres de la municipalité de Paris. L'antichambre du Roi était remplie de ses plus fidèles serviteurs, accourus pour le défendre. Introduit dans le cabinet du conseil, il trouva le Roi environné de ses ministres, lui parla d'un ton respectueux, *l'assura de la pureté de ses intentions, et de celle de la garde nationale parisienne; demanda que les postes occupés par des troupes de ligne, depuis la défection des gardes Françaises*, lui fussent confiés, *et promit*, à ce prix, *de maintenir le bon ordre.* Sa Majesté *crut à ces assurances; elle consentit à la demande qui lui était faite.* Après quelques minutes, Mr de Lafayette sortit de l'appartement *avec un air satisfait.* En passant, il serra la main à quelques Gardes-du-corps. « *Messieurs*, leur dit-il, *tout*

est arrangé. Les anciens Gardes Françaises vont reprendre leur service au château. Le Roi veut que demain vous arboriez la cocarde nationale. Descendu de l'appartement, le général fit *la distribution des postes* que les circonstances avaient *forcé* le Roi de *lui remettre*. De là retournant à l'assemblée *il alla se concerter de nouveau avec ses partisans*.

«Quelque soit le rôle que joua dans cette conjoncture Mr. de Lafayette, soit que les factieux l'eussent rendu, malgré lui, *l'instrument du complot*, soit qu'il le fût volontairement, du moins, *est-il certain qu'il finit par le seconder*. Peut-être les conjurés, à qui l'irrésolution de son caractère était connue, avaient-ils compté d'avance sur ce résultat.

«Aussitôt que le Roi eut donné audience à M. de Lafayette, et que, du consentement de Sa Majesté, *les postes du château* eurent *été rendus aux Gardes Françaises, les Gardes-du-corps* reçurent l'ordre de passer de la cour royale sur la terrasse du jardin. De cette terrasse ils descendirent sur le tapis vert, d'où, sur les deux heures du matin le duc de Guiche les conduisit au château de Trianon. A peine les Gardes-du-corps étaient-ils entrés dans Trianon et se préparaient-ils à prendre quelque repos, qu'on leur annonça qu'ils allaient être attaqués. Dispersés dans les cours et dans les avenues, gênés de tous côtés pour leurs évolutions par les arbres qui les entouraient, ils n'avaient ni la liberté de se réunir, ni celle de manoeuvrer. Dans cette position, le Duc de Guiche ne pouvant combattre l'infanterie avec avantage, ni espérer de se maintenir, prit les ordres du Roi. Sa Majesté lui commanda de faire remonter sa troupe à cheval et de la mener à Rambouillet. Dès lors, *il ne resta plus à Versailles que le nombre de Gardes-du-corps nécessaire pour le service des appartemens du Roi, de la famille royale, et de l'hôtel de ces gardes.*

«L'inquiétude et le danger du Roi avaient amené au

château un certain nombre de députés fidèles. Après l'audience donnée à Mr. de Lafayette, le Roi sortit du cabinet du conseil, fit approcher le président de l'assemblée, les secrétaires et les députés qui étaient avec lui.

« Messieurs, leur dit-il, dans les circonstances où je me » trouve, j'avais besoin de m'environner de vos personnes, de » vos conseils. Mr. de *Lafayette m'assure de la pureté de » ses intentions et de celles de la Garde Nationale pa» risienne; je crois à sa sincérité.* Mon désir est que » l'assemblée rentre aussitôt en séance. »

« Du château, à la salle de l'assemblée, l'espace à parcourir était occupé, dans toute la longueur, par les *colonnes parisiennes.* Passer au milieu d'elles, dans l'obscurité de la nuit, n'était pas sans péril pour les députés ecclésiastiques et ceux de leurs collèques désignés sous le nom d'aristocrates. Personne n'hésita; *le trajet se fit au milieu des insultes et des menaces de cette soldatesque.* Arrivés à la salle, les députés ne se placèrent qu'avec peine. Le fauteuil du président, le bureau des secrétaires, les banquettes, les tribunes, *tout était garni d'hommes, de femmes, de soldats.* Il était minuit. A deux heures et demie, les députés se retirèrent. (Lafayette avait fait dire à Mounier, président, que *tout lui paraissait tranquille*, et qu'il pouvait renvoyer les députés.) Les brigands venus de Paris, passèrent la nuit dans la salle.

» Dès que le Roi fut seul, il me fit appeler. « Allez chez la Reine; dites-lui de ma part d'être tranquille sur la situation du moment et de se coucher. Je vais en faire autant. » *Mr. de Lafayette voulut que le Roi ordonnât aux personnes qui*, en apprenant le danger dont les jours de la famille royale paraissaient menacés, *étaient accourues au château, de sortir des appartemens et de se retirer. Il fallut obéir au Roi.*

» Mr. de Lafayette n'ayant pu exiger que les officiers de

la chambre du Roi quittassent leur service, *je veillai*, ainsi que plusieurs d'entre eux, *à la porte de Sa Majesté*.

»*Vers deux heures après minuit*, *Mr. de Lafayette revenant au château*, apprit que le Roi était couché. *Il assura que la tranquillité régnait dans la ville*, et lui-même, dit-il, alla dormir. Il alla dormir !.... *Il savait que le crime veillait!*

«Au sortir de la séance nocturne que l'assemblée avait tenue, les conjurés se rendirent à l'église paroissiale de St. Louis. *Depuis minuit*, l'église, les sacristies, les salles, les corridors, et toutes les parties dépendantes de la maison, étaient remplis de Gardes nationales et de gens à piques. Dans l'église, tantôt ils allumaient les cierges et marchaient processionnellement d'une manière burlesque; tantôt des orateurs montaient dans la chaire et *faisaient des motions effroyables*.

«A cinq heures, on fit demander au curé s'il pouvait procurer une messe..... Cette messe dite, les conjurés s'embrassèrent, se promirent fidélité, et volèrent au carnage. Les premiers rayons du jour éclairaient à peine la demeure sacrée de nos Rois. Une légion de brigands, hommes et femmes, *guidés par des députés travestis*, *força les entrées du château*, *y pénétra*, remplit en un instant la terrasse du jardin et les cours. Des hurlemens épouvantables annonçaient les séditieux. Ces bandits criaient: «la tête de »la Reine. A bas la Reine. Louis ne sera plus Roi. Nous »n'en voulons plus.» Des femmes de la halle, des mégères disaient *en rugissant:* «Où est-elle, cette coquine..... »emmenons-la morte ou vive..... nous te verrons entre deux »yeux, Marie-Antoinette. Tu as dansé pour ton plaisir, tu »vas danser pour le nôtre..... égorgeons-la..... coupons-lui »la tête..... mangeons-lui le coeur.....» quelques unes de ces forcenées tirant une faucille cachée sous leur tablier: «Voilà, disaient-elles, de quoi l'expédier.» Les horribles

menaces, les hurlemens de ces bêtes féroces, étaient entremêlés de cris: « Vive le Duc d'Orléans! Vive notre père d'Orléans! » La décence me fait un devoir de purger ce récit des obscénités jointes à ces infâmes propos.

« Les têtes de la famille royale étaient donc mises à prix. Celle de la Reine devait tomber la première; ce fut vers son appartement que les assassins se précipitèrent. *Un député* osa, dit-on, montrer du doigt la porte qu'il fallait enfoncer. Durepaire, Garde-du-corps, était en sentinelle à cette porte; il en défendit l'entrée. Assailli par la multitude et couvert de blessures, il resta étendu sans mouvement. Miomandre de Ste. Marie prit son poste, barra avec son mousqueton la porte de la chambre à coucher, entr'ouvrit un des battans et cria: « Sauvez la Reine. » A ces mots, il tomba frappé de plusieurs coups. Des femmes de la Reine, que leur attachement avait retenues toute la nuit auprès de leur auguste maîtresse, l'ayant éveillée précipitamment, Sa Majesté passa à la hâte un jupon, *jeta un manteau de lit* sur ses épaules et, par un passage de communication, *passa chez le Roi*. Dans le trajet elle entendit ces cris: Il faut la prendre, il faut l'égorger. Un coup de fusil et un coup de pistolet furent tirés au même instant. La Reine était à peine sortie, que la porte de sa chambre fut enfoncée. Les assassins, dans la rage d'avoir manqué leur coup, vomirent mille imprécations.

« Tremblant pour les jours de son fils, *le Roi courut à la chambre de ce précieux enfant, et l'emporta dans ses bras*. Pour se dérober à la vue des séditieux, Sa Majesté fut obligée de passer *par un souterrain obscur*. Au milieu du trajet, la bougie qui l'éclairait s'éteignit. « Tenez ma robe de chambre, » dit tranquillement le Roi *à la dame de Barre*, l'une des femmes de service auprès de Monsieur le Dauphin. Arrivé à tâtons *dans son appartement, il y trouva la Reine*, Madame Royale, Monsieur, Madame, Madame Elisabeth, et la Marquise de Tourzel. La famille

Royale ainsi réunie, attendit avec moins d'effroi le sort qui la menaçait.

« Dans le premier moment de l'attaque, deux jeunes Gardes-du-corps s'étaient laissés massacrer, plutôt que d'abandonner le poste où ils étaient en sentinelle. Leurs têtes sanglantes, plantées chacune au bout d'une pique, furent promenées en triomphe.

« L'abatteur de têtes, *homme à longue barbe* noire, d'un aspect farouche, les bras nus jusqu'au coude, les yeux étincelans, les mains et les habits ensanglantés, agitait avec fureur *la hache*, instrument de ses cruautés. Cette journée lui fit donner le surnom de coupe-tête.

« Dans le château, les bandits poursuivirent le cours de leurs attentats. La pièce appelée l'oeil de boeuf, où s'étaient rassemblés les Gardes-du-corps qui avaient pu y pénétrer, fut attaquée avec furie. Des bancs, des banquettes entassées, barricadèrent la porte et servirent de retranchemens. « Messieurs les Gardes, s'écria un grenadier de la garde nationale, ouvrez : nous ne voulons vous faire aucun mal. » Les Gardes-du-corps délibérèrent. Mais trop certains d'après des vociférations qu'ils entendaient, qu'un refus plus long ne retarderait leur massacre que de quelques minutes, ils se déterminèrent à ouvrir. Les grenadiers étaient des Gardes Françaises qui, à l'époque du 14 Juillet précédent, avaient abandonné leurs drapeaux pour se mêler à la révolte, ils entrèrent aussitôt. L'un d'eux se plaça de lui-même en faction à celle des portes la plus voisine de l'appartement du Roi. Plusieurs Gardes-du-corps furent contraints de prendre des bonnets de grenadiers ; ce moyen leur étant indiqué comme le plus sûr préservatif contre la fureur du peuple. Quelques grenadiers disaient, en versant des larmes, qu'ils périraient plutôt que de laisser plus longtemps égorger des Gardes-du-corps qu'ils reconnaissaient pour des hommes pleins d'honneur.

« *Pendant cette scène*, dix-huit Gardes-du-corps restés à

leur hôtel, soit pour la garde soit pour quelqu'autre service, s'étaient mis en marche pour venir au château. Parvenus à la place d'armes, la populace les entoura et voulut les massacrer. A la lanterne, criait-elle. *Mr. de Lafayette accourut. A moi, Grenadiers, s'écria-t-il; me reconnaissez-vous pour votre général?* — Oui, dirent plusieurs voix — Eh bien, sauvez ces hommes-là, les Gardes-du-corps, je viens de répondre au Roi sur ma tête qu'il ne leur serait fait aucun mal. A l'instant des Grenadiers entourèrent ces gardes et les conduisirent au château. *Là Mr. de Lafayette fit prêter aux Gardes-du-corps le serment de fidélité au Roi et à la nation.* Levez, leur dit-il, les mains en signe d'approbation. Les mains furent levées.

« A la nouvelle du massacre de quelques uns de ses Gardes, le Roi se montra sur le balcon et parla au peuple en leur faveur. Les Gardes qui se trouvèrent dans l'appartement, parurent après Sa Majesté et, *par son ordre*, jetèrent au peuple leurs bandoulières. Le Roi voulut aussi qu'ils prissent la cocarde tricolore. Ce peuple qui, tout-à-l'heure, ne respirait que carnage, cria : *vive le Roi! vive les Gardes-du-corps!*

« *M. de Lafayette monté chez le Roi*, lui demanda *au nom du peuple, de venir, dès ce jonr même, fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs effrayantes les dangers du refus. Forcé de consentir à tout*, le Roi parut de nouveau sur le balcon, et annonça lui-même qu'il allait partir avec sa famille pour la capitale. *Que la Reine se montre, demandèrent quelques voix. La Reine s'avança, tenant d'une main Monsieur le Dauphin*, et de l'autre, *Madame Royale*. Point d'enfans, crièrent les mêmes voix. Les enfans furent écartés. *La fille des Césars demeurée seule*, promena majestueusement ses regards sur la multitude. *Le peuple frappé d'admiration, applaudit*. Les assassins furent déconcertés.

« Insensiblement l'agitation se calma. La tranquillité sembla

renaître. *Mr. de Lafayette qui dès-lors, tenait dans ses chaînes la famille Royale, affecta la puissance d'un maître, ordonna dans le château, signa dans le cabinet du conseil du Roi les passe-ports nécessaires aux personnes qui devaient suivre la famille Royale.*

«A une heure, le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin, Madame Royale, Monsieur, frère du Roi, Madame, Madame Elisabeth, et la Marquise de Tourzel montèrent en voiture. Du moment où le Roi fut monté en voiture, *Mr. de la Salle*, le plus anciens des Gardes-du-corps de la compagnie de Luxembourg, fit à pied la route de Versailles à Paris, *la main continuellement appuyée sur le bouton de l'une des portières du carrosse de Sa Majesté.* Plusieurs fois des gens du peuple voulurent lui faire lâcher prise. Sachez, disait-il, en les repoussant, que, jusqu'à ma mort, je suis et serai le Garde de mon Roi. Pour cortège, marchaient en avant, des trains d'artillerie, des munitions de guerre et de bouche, des brigands armés de piques, des femmes ivres, échevelées, couvertes de boue et de sang; à cheval sur des canons, montées sur des chevaux de Gardes-du-corps, les unes en cuirasse, les autres avec des fusils et des sabres, elles poussaient des cris effrayans et chantaient des obscénités. Un corps de cavalerie entre-mêlé de députés, de soldats, de grenadiers et de femmes, environnait la voiture. Suivaient deux cents Gardes-du-corps désarmés, sans chapeaux et sans bandoulières, conduits un à un, entre deux grenadiers, quelques Cent-Suisses, des soldats du régiment de Flandre, des dragons et des soldats. La famille royale ne pouvait lever les yeux, sans voir des canons chargés à mitraille dirigés sur sa voiture.

«*Les têtes livides des deux Gardes-du-corps* Deshutte et Varicourt, *furent portées sur des piques. On distinguait au milieu des deux monstres* qui s'enorgueillissaient de cette atrocité, *l'horrible coupe-tête, la hache* sur l'épaule, et

le visage rouge du sang dont il l'avait frotté. *Les scélérats qui portaient les têtes des deux Gardes-du-corps* eurent l'inconcevable barbarie *d'en faire friser et poudrer la chevelure, en passant au village de Sèvres.*

« *Mr. de Lafayette commandait! Il souffrait ces horreurs* »!

Madame la Comtesse d'Adhémar, dame du palais, dans ses souvenirs sur Marie-Antoinette, déclare que les Gardes-Françaises gangrenées complètement, eurent, par les postes qu'ils occupaient, les grilles en leur pouvoir, et qu'un poste de ces Gardes *livra le passage aux assassins, après un signal* donné par trois coups de fusil répétés dans trois lieux différens. Ensuite elle s'exprime de la sorte:

« Pendant que le château était pris de force, qu'on en égorgeait les défenseurs, que l'on tentait d'arriver jusqu'à la Reine, pour la mettre à mort, MM. de Lafayette et d'Estaing *dormaient,* ils dormaient profondément; tandis que le sang coulait à flots. Le *prémier* réveillé par un de ses aides-de-camp, s'habille à demi, et court *où il croit rencontrer son armée;* elle n'y était plus, elle s'était portée à *l'attaque* de ce Roi *qu'elle avait juré de défendre.* »

En présence de renseignemens si en opposition avec la conduite chevaleresque du général Lafayette, selon Mr. Thiers, son complaisant historien, on voit que le salut de la famille Royale ne fut nullement dû au commandant de la milice parisienne, et que cet homme, loin de refuser d'assister au conseil du Roi, pour n'en pas gêner la liberté, insista au contraire avec énergie, pour que Sa Majesté se laissât traîner ignominieusement à Paris, par l'ordre du peuple. Que signifie maintenant l'épisode ridiculement sentimentale de l'accolade d'une Princesse, du baisement de la main de la Reine que Lafayette protège de sa popularité, et autres gentillesses accessoires? De pareilles assertions, pour disculper le chef de la force armée, sommeillant ou inactif au milieu des vociférations du carnage, sont une insulte gratuite

envers les augustes personnages dont la dignité se trouve ainsi compromise sous la plume d'un écrivain peu véridique.

Madame d'Adhémar, trompée vraisemblablement par des rapports erronés, appelle *mensonge historique*, l'assertion qui fait précéder la voiture du Roi des têtes coupées de ses Gardes-du-corps. « Ces affreux trophées, dit-elle, emportés dès le matin, *firent halte à Sèvres*. Là, on contraignit *un perruquier*, *homme de bien*, à les *friser* et à les *poudrer*. » Je ne me charge pas de concilier des versions inconciliables, mais dans la confusion d'une marche déréglée et tumultueuse de plus de cinquante mille individus, bien peu de personnes ont pu voir ce qui se passait à l'une des portières de la voiture du Roi; les méprises se conçoivent. Il est très-possible que les deux forcenés qui portaient les têtes aient pris les devans, après en avoir placé *une poudrée et frisée sous les yeux du Dauphin*.

Le Duc de Normandie passant sous silence le laps de temps qui s'écoula jusqu'au 20 Juin 1791, nous reporte immédiatement au voyage de Varennes, dont il nous parle en ces termes:

« J'étais très-enfant lorsque le voyage de Varennes fut décidé; néanmoins je me rappelle très-bien que *le Comte de Provence s'entretenait devant moi avec mon père et ma mère*, *avant le départ;* mais je ne pensais rien. Ma mère me réveilla subitement au milieu de la nuit, *et en présence de ma soeur*, qui couchait à un étage supérieur. Lorsque je fus réveillé *par les baisers* dont ma tendre mère me couvrait en m'éveillant, je vis Madame de *Tourzel* auprès de moi, *c'est elle* qui m'enleva dans ses bras, et, *sans dire mot*, nous descendîmes *dans la chambre* de ma mère, où cette tendre mère, en m'embrassant encore m'habilla et me *déguisa en petite fille*.

« Je fus ensuite recouché *dans le fond d'une voiture*, où je restai assez longtemps *endormi;* quelqu'un marcha sur moi en entrant dans cette voiture; *c'était ma tante:* j'avais

peur, c'est pourquoi je ne dis rien, jusque là où ma bonne mère vint nous rejoindre. Elle me prit sur ses genoux, et m'y garda jusqu'au moment où nous chan geâmes de voiture. Notre voiture s'arrêta; mon père parlait avec des gens qui étaient avec nous: enfin il descendit pour rechercher l'autre voiture qui n'était pas encore là, revint avec cette voiture, et fit descendre ma mère qui me remit alors sur les genoux de Madame de Tourzel, car elle était avec nous. Ensuite mon père revint à moi, *et lui-même m'enleva sur ses bras et me donna à ma mère qui était déjà remontée dans la nouvelle* voiture.

«Niez ces faits, Madame la Duchesse d'Angoulême! Ou faites-vous dire par les intrigans qui vous entourent, où cela était imprimé, avant que je vous l'eusse fait savoir par Mr. Morel de Saint-Didier.

«La voiture fut mise en route, et je m'endormis sur les genoux de ma mère jusqu'au lendemain. Je remarquai alors que mon père était déguisé, et je demandai à ma mère pourquoi j'étais déguisé en petite fille. Ma soeur me coupa la parole, en disant à ma tante, Madame Elisabeth, qui était avec nous dans la même voiture, *et qui n'avait pas été dans la chambre de ma mère lorsqu'on me déguisa, ni lorsque nous quittâmes les Tuileries: Hier, il croyait que nous allions jouer la comédie.....* Ou une tragédie, me dit ma mère; mais soyez prudent, mon fils, et si on vous demandait comment vous vous appelez, dites *Aglaé*, et votre soeur s'appelle *Amélie*. Où donc encore, Madame, de pareilles choses ont-elles été imprimées avant que je vous eusse écrit en 1816? Vous n'avez pas voulu recevoir les papiers que je vous ai envoyés par un brave militaire, et vous les avez fait remettre au ministre de la police. Vous n'avez pas voulu me voir. Eh bien, Madame, c'est vous qui me forcez à tenir ce langage, mon histoire vous fera connaître vos aimables amis qui vous disent tous les jours combien ils vous honorent,

pour vous tromper plus facilement et vous laisser mourir dans vos peines, que vous ne méritez certainement pas. Toutefois on peut pécher par omission; et par là, chère soeur, vous sentirez que la Providence n'est point injuste; mettez la main sur votre coeur, et regardez ceux qui vous entourent et ceux avec lesquels ils sont en correspondance. Les Princes comme les Princesses ont été faits pour voir par leurs propres yeux: ainsi voyons.

«Nous arrivâmes bientôt dans une ville dont toutes les maisons étaient couvertes de tuiles formant un ∽ renversé. Je demandai le nom de cette ville, que mon père me dit s'appeler *Châlons-sur-Marne*. Après, nous atteignîmes une petite ville où nous crûmes être arrêtés, je ne sais plus au juste le nom, mais je crois que c'était *Epernay*. Un jeune officier de la Garde Nationale, avec lequel s'entretint beaucoup ma mère, *sans quitter la voiture*, nous arracha heureusement pour cette fois.....

«Il était déjà nuit lorsque nous arrivâmes à Varennes, où nous fûmes arrêtés et détenus provisoirement chez un homme nommé *Mr. Sauze*, dont la femme, qui nous servait, fut assez affable avec nous.

«Notre triste retour est assez connu pour que je ne m'occupe pas de ces détails; néanmoins il est une circonstance que je ne dois pas omettre.

«Un sieur *Latour-Maubourg*, l'un des commissaires qui nous ramenaient à Paris, nous suivait *avec Pétion dans une autre voiture*. Quoique la populace respectât ces Messieurs, ils laissèrent pourtant assassiner sous nos yeux un ami de mon père, ami qui était très-connu de Mr. Latour-Maubourg.

«Ce fut dans ce moment, où la populace furieuse assassinait cet ami, que *Barnave* qui était *dans notre voiture me prit sur ses genoux*, pour me protéger plus facilement en cas de besoin, pendant notre voyage. Il me serrait sou-

vent les mains, et me prodigua ainsi des témoignages d'intérêt, jusqu'à notre arrivée à Paris. Dans le jardin, devant les Tuileries, Barnave me remit entre les mains d'un officier de la Garde Nationale, qui me porta au château, dans la salle de l'assemblée. Là Mr. *Hue* s'empara de moi pour me porter dans mes appartemens, où je fus gardé assez long-temps par des officiers de la Garde Nationale.

«La première nuit, on me mit au lit en présence de ces officiers, auxquels je ne faisais pas attention, car la route m'avait bien cruellement fatigué. Cléry se hâta de me déshabiller. J'étais peu en état de causer beaucoup, tant j'étais épuisé: et dès qu'il m'eût donné mon vêtement du soir, il me fit coucher. Bientôt après, je dormis profondément jusqu'au lendemain. *Je vis alors, en songè, les officiers de la Garde se changer en bêtes féroces*, dont le nombre allait toujours croissant, tellement qu'à la fin, il y en eut de toute espèce qui, m'entourant, semblaient indiquer, par leurs grincemens de dents, qu'elles se disposaient à me dévorer. Mais au moment du danger le plus éminent pour moi, un être inconnu se présenta, et m'arracha à l'horreur de ma situation, en me retirant du milieu de ces animaux menaçans. Ce rêve, dont l'intelligence était au-dessus de mes facultés d'enfance, n'est jamais sorti de ma mémoire, et j'en ai connu l'affreuse réalité, lorsque enfermé dans la tour du Temple avec toute ma famille, des hommes transformés en démons renchérissaient sur la férocité des tigres et des ours, par les tortures qu'ils exercèrent contre nous.»

Auprès de St. Ménéhould, M. le Marquis de Dampierre, qui s'était approché de la voiture du Roi, pour témoigner aux illustres captifs, son respect, son attachement et sa douleur, fut arraché violemment de la portière du carrosse, et massacré sous les yeux de la famille Royale; les roues de la voiture furent teintes de son sang. Les commissaires de l'assemblée n'étaient point encore arrivés. Mais entre Châlons

et Meaux, une scène du même genre se renouvela. Un prêtre voulait aussi pénétrer jusqu'à la voiture. Il en était assez près, lorsque les Gardes-Nationales se jetèrent avec fureur sur lui, et l'entraînèrent pour l'égorger à quelque distance. L'histoire rapporte que Barnave usa de son influence populaire pour empêcher ce meurtre, et qu'il ne fut pas consommé.

Avant de déchirer le voile qui couvre encore les causes de l'arrestation du Roi à Varennes, nous allons jeter un coup d'oeil sur l'histoire, et mettre en regard les opinions divergentes de la plupart des écrivains. On a beaucoup disserté sur cette douloureuse catastrophe, et personne n'a laissé entrevoir la vérité; nul n'a fait connaître l'auteur principal d'une trahison, dont la pensée serre toujours le coeur péniblement, et met l'âme dans un état d'angoisse non moins saisissant, que si le crime, dans sa hideuse noirceur, se commettait sous nos yeux. Mais il arrive un moment dans la vie des peuples, où la lumière dissipe les ténèbres de l'erreur pour éclairer l'humanité, et la diriger dans les voies de son bonheur terrestre. Ce moment est venu. L'existence du fils de Louis XVI sera pour nous une source d'enseignemens, et sa parole expliquera bien des mystères, bien des choses incomprises ou faussées par la croyance de l'homme, et dont pourtant l'intelligence se lie à ses destinées éternelles. Le sujet tout politique à présent s'agrandira par la suite; et les moins clairvoyans se convaincront que la conservation de l'orphelin du Temple, tient à des causes providentielles dont les effets ne devaient point passer inaperçus dans le monde, et qui concourront un jour au bien-être général. Mais sans anticiper sur des temps encore loin de 1791 par la date de ce récit, nous n'avons à nous occuper maintenant que du voyage de Varennes.

Mr. Thiers, dans son histoire de la révolution nous dit: «Tous les préparatifs furent faits pour partir le 20 Juin;

tout était prêt ; cependant une crainte fit retarder le voyage jusqu'au 21, délai qui fut fatal à cette famille infortunée. *Mr. de Lafayette était dans une complète ignorance du voyage.* Il n'y avait *dans la confidence* de ce projet *que les personnes indispensables à son exécution.* Quelques bruits de fuite avaient cependant couru, soit que le projet eût transpiré, soit que ce fût une de ces alarmes si communes alors. Quoi qu'il en soit, le comité de recherches en avait été averti, et la vigilance de la Garde Nationale en avait été augmentée. La Reine en se rendant à la voiture, rencontra *la voiture* de Mr. de Lafayette, dont les gens marchaient *avec des torches.* Elle se cacha sous les guichets du Louvre, et, sauvée de ce danger, parvint à la voiture où elle était impatiemment attendue.

« La funeste issue de ce voyage ne peut être justement attribuée à aucun de ceux qui l'avaient préparé. *Un accident* le fit manquer, un accident pouvait le faire réussir. Quoi qu'il en soit, ce voyage ne doit être reproché à personne, ni à ceux qui l'ont conseillé, ni à ceux qui l'ont exécuté ; il était *le résultat de cette fatalité* qui poursuit la faiblesse, au milieu des crises révolutionnaires. »

On lit dans les *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France :*

« La famille Royale ne s'occupa plus que de sa fuite, elle voulait sortir de Paris, espérant qu'elle retrouverait la puissance, lorsqu'elle aurait passé la barrière..... je rappellerai que Mme. Campan qui en était instruite *donna un rendez-vous secret au Marquis de Lafayette pour lui apprendre ce qu'elle savait.*

« Certain d'être le seul qui savait ce qui se tramait, il arrangea les choses de manière à ce qu'elles pussent réussir, écartant les personnes dangereuses et faisant le guet lui-même aux environs des Tuileries. Si la fuite du Roi manqua son but, *ce ne fut pas par l'effet de la trahison*, mais par le concours de mille incidens qui se réunirent contre elle. »

Mme. Campan qui dit avoir été dans les secrets de tous les préparatifs de départ, par *les communications mêmes de la Reine*, accuse une femme de la Garde-robe, qui avait pour amant Mr. de Gouvion, aide-de-camp de Lafayette, d'avoir, dès le 21 Mai précédent, fait à Bailly une dénonciation portant qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un départ. La Reine demanda à cette femme la clef d'une porte qui conduisait sous le grand vestibule des Tuileries, en lui disant qu'elle voulait en avoir une pareille, pour éviter de sortir par le pavillon de Flore. Messieurs de Gouvion et Lafayette, toujours d'après Mme. Campan, *durent être instruits* de cette circonstance, et des gens bien informés l'ont assurée que la nuit même du départ de la Reine, cette malheureuse (la femme de la Garde-robe), avait chez elle un espion qui vit sortir la famille Royale. Enfin Mme. Campan ajoute que la Reine attribuait essentiellement à Mr. Goguelas l'arrestation à Varennes, par suite des mauvaises dispositions qu'il avait prises.

Parlant ensuite du retour à Paris, cette dame *se fait dire par la Reine què* Pétion était dans la voiture du Roi, qu'il y mangeait et buvait avec malpropreté, jetant les os de volailles par la portière, au risque de les envoyer sur le visage du Roi, haussant son verre sans dire un mot, quand Madame Elisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez, enfin *tenant le Dauphin sur ses genoux*, et lui tirant les boucles de ses cheveux assez fort pour le faire crier.

Le Duc de Normandie à qui j'ai fait part de ces étranges détails, m'a affirmé que c'étaient autant d'inventions, parce que, ainsi qu'il l'a rapporté, Pétion n'était pas avec lui dans la voiture du Roi.

Voici ce qu'on lit dans les souvenirs de Madame la Comtesse d'Adhémar:

« On prit mal les mesures de sûreté, on donna coup sur coup des instructions contradictoires, on fit si bien enfin,

que tout Paris eut connaissance du prochain départ. *Mr. de Lafayette fut instruit des premiers.* Il en parla tout de suite à la Reine, non par forme d'interrogation, mais en homme qui, *souhaitant le succès*, craignait une catastrophe, à cause des imprudences. La Reine qui le haïssait de tout coeur crut qu'il lui tendait un piège; sa réponse fut concise, il termina la conversation par cette phrase:

— « Madame, il est malheureux de ne pas être compris. »

« Il me revint quelque chose du projet de fuite; Sa Majesté ne m'en parlant pas, ma bouche resta close. On attendait que *Madame Campan finît son service, car on se méfiait autant d'elle que d'une autre dame de l'intérieur dont le nom m'échappe, ou que, plutôt, ma plume retient.* L'obstination de Madame de Tourzel retarda le départ de vingt-quatre heures, dès lors il y eut une foule de mal-entendus, de marches, de contre-marches inutiles.

« A minuit on quitta les Tuileries; *on passa auprès de M. de Lafayette qui reconnut les augustes fugitifs.* Sa terreur fut extrême, il *faisait une ronde nocturne* et ne put la continuer. M. de Romeuf, son aide-de-camp, gentilhomme bien intentionné et cruellement calomnié par ceux qui blâment tout, lui conseilla de rentrer et de se reposer.

— « Le repos! lui dit-il, on nous manquera tout: le Roi part en ce moment!

« M. de Romeuf poussa un cri.

— « Allez vous coucher, dit le général.

— « Non répondit l'aide-de-camp avec autant de loyauté que de délicatesse; d'après ce que vous m'apprenez, je ne vous quitterai que lorsque cette nouvelle sera publique.

« Mr. de Lafayette m'a répété plus tard ce propos.

« Le Roi se laissa arrêter à Varennes: je n'ose raconter ce que je sais: peut-être plus tard acheverai-je un récit que mille motifs me commandent aujourd'hui de laisser incomplet. De Varennes, la famille Royale fut ramenée prison-

nière. Barnave et Pétion, envoyés pour la garder, s'en retournèrent avec elle. Pétion se conduisit comme un cuistre mal élevé; il osa tirer les cheveux de Monseigneur le Dauphin, mais Barnave rempli de soins, d'attentions délicates, parut métamorphosé en galant chevalier Francais.»

M. Touchard-Lafosse, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, donne aussi sa version sur les incidens du voyage de Varennes. Mais dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, où il est question du Roi et de la Reine, il n'a pas su payer au malheur, toujours respectable, quand même il n'atteindrait pas d'augustes et royaux infortunés, les égards que commande le respect pour soi-même. Il entremêle son récit d'un fatras de non-sens insultans pour Leurs Majestés, qui nous donnent la mesure de l'égarement où conduisent les passions politiques. En le citant, je me renfermerai strictement dans les faits matériels du voyage et de l'arrestation, sans daigner prendre la peine de faire ressortir tout ce qu'il y a de déplacé et d'invraisemblable dans le langage et la conduite qu'il attribue à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Vouloir les réfuter, serait méconnaître le caractère de grandeur et d'éminente dignité, que le Roi et la Reine n'oublièrent pas un seul moment, au plus fort de leurs infortunes, selon le témoignage même de leurs persécuteurs. Cet écrivain va même jusqu'à faire parler le Dauphin, d'un manière ridicule, à son retour de Varennes à Paris, comme s'il avait pu savoir ce qui se passa en présence du Roi et de la Reine. Laissons passer en silence ces déplorables écarts de l'imagination, qui ne compromettent que celui qui n'a pas conservé à la vérité de l'histoire sa physionomie la plus imposante.

«Tout le monde sait, dit l'auteur, que le Roi arrangeait dès longtemps, avec le marquis de Bouillé, commandant en Lorraine, les moyens de protéger son évasion de Paris, et sa retraite dans une ville frontière, peut-être même à

l'étranger..... plusieurs retards successifs avaient été apportés à l'exécution de ce projet.... Ils avaient obligé Bouillé à contremander plusieurs fois les escortes déjà échelonnées sur la route que Leurs Majestés devaient parcourir pour se rendre à Montmédy par Châlons. *Un dernier délai* qui retarda le départ *de* 24 *heures*, *le* 19 *Juin*, produisit un grave empêchement à l'exécution précise de ces dispositions militaires. Les détachemens stationnés en divers lieux, et qui avaient fait séjour, pour se reposer, ne pouvaient sans exciter des soupçons, doubler ce temps de repos; ils partirent, et les illustres voyageurs ne devaient plus les trouver sur leur passage. Enfin le départ fut irrévocablement fixé à la nuit du 20 au 21 Juin. *Les dispositions intérieures se firent avec adresse et prudence.*

« Mais tous les précédens du voyage ne furent pas aussi heureusement combinés : plusieurs femmes de la Reine, parties cinq à six jours avant celui fixé pour l'évasion, avaient reçu l'ordre d'aller attendre les fugitifs au-delà des frontières..... le bruit de ce premier départ, effectué presque ostensiblement, avait circulé dans les hôtels de la vieille aristocratie, et les valets s'étaient chargés, comme il arrive toujours, de le répandre au dehors. On dit même alors que les Gardes-du-corps Dumoustier, Valory et Maldent, informés par les confidences du Faubourg Saint-Germain, du rôle qu'on voulait leur faire jouer, avant l'instant marqué pour l'exécution, s'en vantèrent auprès du tailleur qui confectionnait leurs vestes jaunes, et peut-être à l'hôtel de Malte, rue de Richelieu, que ces officiers habitaient. Pourtant le Roi et la Reine croyaient avoir préparé leur fuite dans le plus grand mystère.

« Vers le 15 Juin, Mr. d'Ormesson, colonel de la Garde Nationale du Faubourg Saint-Antoine, s'était rendu chez *Lafayette*, il paraissait haletant, inquiet, troublé même. Il dit à son général qu'il avait reçu l'avis très-positif que

le Roi, la Reine et Madame Elisabeth devaient quitter Paris une de ces nuits. Lafayette feignit d'abord de ne pas croire à ce renseignement, mais ensuite il montra à d'Ormesson des échantillons de l'habit et de la robe que le Roi et la Reine s'étaient fait faire pour le voyage, et congédia le colonel en lui disant:

«Je sais ce qui convient à l'instruction du Roi et à celle du peuple. Allez, Mr. d'Ormesson, et rappelez-vous que des grands dangers viennent les grandes leçons»

«Il est donc évident, ajoute l'écrivain, pour moi comme pour toutes les personnes qui ont étudié la conduite de *Lafayette* à cette époque, *qu'il était instruit des projets d'évasion* du Roi, *et qu'il ne voulut pas s'y opposer, afin de laisser voir au monarque imprudent toute la profondeur de l'abîme vers lequel il faisait en ce moment un pas immense.*

«Les ennemis de Lafayette, loin d'admettre *les bonnes intentions de ce général*, ont prétendu au contraire que républicain dès lors déclaré, *il n'avait fermé les yeux sur le départ du Roi*, que pour laisser porter par les anarchistes un dernier coup à la monarchie. Les événemens eux-mêmes démentiront *cette opinion calomnieuse.* A quelques considérations qu'ait obéi le commandant supérieur de la Garde Nationale, on a vu que, sciemment il laissa accomplir la fuite de la famille Royale.» L'auteur a oublié d'ajouter: jusqu'à Varennes.

Touchard-Lafosse, au moment du départ de Paris, fait *arriver, à la voiture de remise, Madame Elisabeth donnant la main aux enfans de France, et suivant le Roi son frère. Lafayette selon lui, débouchant d'un guichet avec vingt officiers*, passa si près de Marie-Antoinette qu'elle sentit son coude légèrement froissé par le sien; et pourtant il ne la reconnut pas. D'après Thiers, le général aurait été *en calèche éclairée par des torches.* Touchard en outre

fait voyager Valory jusqu'à Varennes sur le siége de la voiture, et nous déclare que le Roi montait les côtes à pied, s'arrêtait deux ou trois fois par jour pour manger, et ne prenait pas plus de précautions *que s'il se fût* agi de se rendre à l'une de ses maisons de plaisance. Au retour de Varennes, il place aussi Pétion dans la voiture du Roi.

Les nombreuses relations qu'on a publiées jusqu'à ce jour sur les événemens du voyage de Varennes, sont toutes, comme on peut le voir par celles que j'ai citées, en opposition l'une avec l'autre. Il ne pouvait guère en être autrement, parce que, de toutes les personnes qui ont été à même de tout connaître, la Duchesse d'Angoulême ou son frère, pouvaient seuls nous transmettre des renseignemens exacts. La vérité a été défigurée par ceux qui avaient intérêt à la déguiser, ou dénaturée par des traditions successives, toujours, de plus en plus, moins en rapport avec la source d'où elles émanent. Les historiens obligés d'adopter une version, choisissent de préférence celle qu'ils peuvent adapter à leur façon de penser. Plusieurs reproduisent un même fait, tout erroné qu'il est. Mais qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ces reproductions, elles ont toutes la même origine et l'on doit bien se garder de considérer chaque récit ultérieur comme un témoignage nouveau. C'est tout simplement la répétition d'une erreur, si le fait n'est pas rapporté sous la garantie d'une autorité à laquelle on doive croire. Ces observations seront toutes-puissantes quand j'aurai à parler du décès du Dauphin, que l'histoire a accrédité, sans autre preuve qu'un faux acte de décès. Pour le moment il convient de donner aux assertions du Duc de Normandie, par rapport à Varennes, un caractère d'authenticité qui investisse désormais irrésistiblement les renseignemens qu'il nous fournit, d'une puissance de vérité qu'on ne puisse méconnaître, à moins que de fermer volon-

tairement les yeux à la lumière. Mr. Hue, l'un des officiers de la Chambre du Roi, devient un témoin bien compétent parce que, comme S. A. R., il parle de ce qu'il a vu, et n'écrit point sur des *on dit.* Aussi, les mémoires qu'il a publiés, loin de contredire les réminiscences du Prince, leur impriment au contraire la force d'un autorité qu'il est de mon devoir de faire ressortir. Je livre à l'appréciation des gens impartiaux, les passages remarquables suivans:

«Les relations que quelques personnes employées lors du départ du Roi, et même présentes à son arrestation, avaient bien voulu me communiquer, sont *trop contradictoires* pour que je puisse donner au public *un récit authentique* et capable de fixer son opinion sur cet événement.

«Le départ de Sa Majesté pour Montmédy, *arrêté d'abord* pour *la nuit du* 19 *au* 20 *Juin*, ne put avoir lieu que *dans celle du* 20 *au* 21. Mais, oh! destinée fatale! le Roi dont, sans doute, *on avait trahi le secret*, fut arrêté à Varennes.

«Le jour où le Roi devait arriver dans la capitale, malgré la consigne de ne laisser entrer personne dans le jardin des Tuileries, j'étais parvenu à m'y introduire. *Dans la voiture du Roi étaient la famille Royale*, la Marquise de Tourzel et Barnave. Les *deux autres* commissaires, *Latour Maubourg et Pétion suivaient dans une voiture séparée.* On a dit que le courage et le calme de la famille Royale avaient fait sur Barnave une telle impression que, dès-lors il était revenu à de meilleurs sentimens; au moins est-il certain que, *pendant la route, ayant habituellement tenu Monsieur le Dauphin sur ses genoux, il lui avait prodigué des soins empressés et respectueux.*

«Pour moi, fendant la presse, je parvins à temps auprès de la voiture, et tendis les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge, Mr. le Dauphin m'aperçut à peine, que

ses yeux se remplirent de larmes. *Malgré mes efforts pour le prendre dans mes bras, un officier de la Garde Nationale s'en empara, il l'emporta dans le château, et le déposa sur la table du cabinet du conseil.* J'arrivai dans l'appartement aussitôt que cet officier. Quelques minutes après, entrèrent le Roi, la Reine et les Princesses.

« Le Roi, accablé de la fatigue d'un si pénible voyage, se retira ensuite dans l'intérieur de ses appartemens. Sa famille l'y suivit. Dans ce moment un officier de la Garde Nationale voulut s'emparer de Mr. le Dauphin, le Roi s'y opposa; alors, d'après l'ordre de Sa Majesté, *prenant entre mes bras le jeune Dauphin, je le portai dans son appartement*, et le remis à la Marquise de Tourzel.

« Le lendemain, à son lever, Mr. le Dauphin me dit, *en présence des Gardes* que Mr. de Lafayette avait placés auprès de lui, *qu'il avait fait un rêve affreux*; qu'il *s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer.* Chacun se regarda et n'osa proférer une parole.

« Le Marquis de Lafayette avait, par ordre de l'assemblée, choisi, dans la milice Parisienne, trente-six hommes, la plupart dévoués à leur chef. Placés par lui, pour la garde du Roi et de la famille Royale, dans l'intérieur même de leurs appartemens, ils devaient se relever par tiers de vingt-quatre en vingt-quatre heures. Mr. de Lafayette si *peu actif* dans la nuit du 5 au 6 Octobre 1789, ne connaissait plus le repos. Jour et nuit, il obsédait la famille Royale, faisant observer les gestes, l'attitude, tout, jusqu'au moindre mouvement. Ses satellites secondaient de tous leurs efforts *la dureté réfléchie de leur chef.* Il en était cependant qui savaient allier la sévérité de leur consigne, avec le respect dû à leurs augustes captifs.»

Je rapporterai ici une particularité assez piquante au sujet

d'un des trois membres de l'assemblée qui ramenèrent la famille Royale aux Tuileries. Mr. de Latour-Maubourg vivait encore, quand l'orphelin du Temple vint à Paris en 1833. L'un des amis du Prince insistait auprès de ce gentilhomme, pour qu'il consentît à se faire présenter à S. A. R. Mais l'ancien commissaire, honteux sans doute du rôle qu'il avait joué en 1791, refusa obstinément de voir le prétendant, ajoutant que si, surpris par lui dans une maison où il se trouverait, le Prince entrait par la porte, *lui sortirait par la fenêtre*.

Il convient à présent de jeter un coup d'oeil sur les mémoires de Louis XVIII. En analysant les explications qu'il donne, nous le voyons concerter un plan de départ avec Mme. de Balby, avant même d'en avoir parlé au Roi, et se mettre en mesure de l'exécuter, dans la nuit du vendredi au samedi saint de l'année 1791. En allant prendre congé du Roi et de la Reine, il les trouva occupés à préparer les moyens d'effectuer leur retraite dont, assure-t-il, *ils ne lui avaient pas communiqué le plan*, et sur lequel ils ne lui avaient pas fait d'autre ouverture *que de lui demander des matériaux* pour la déclaration que le Roi a laissée à son départ; et qui, selon le témoignage de Weber, fut l'oeuvre personnelle du Roi, toute écrite par lui et connue seulement de la Reine avant le départ. Depuis l'époque que nous venons d'indiquer, le Comte de Provence remarqua qu'on l'épiait avec plus de soin, et que Mr. de Romeuf, aide-de-camp de Mr. de Lafayette, venait de temps en temps se promener dans les cours du Luxembourg. Le jeudi 16 Juin, la Reine lui déclara que le départ était fixé au lundi suivant 20; alors le vendredi 17, *il décida avec d'Avaray* qu'ils se rendraient *à Mons;* Madame, par Douai et Orchies, et lui, avec son ami, par Soissons, Laon et Maubeuge. Le samedi 18, il demanda à la Reine si elle croyait qu'un passe-port de l'ambassadeur d'Angleterre fût suffisant. La Reine l'ayant assuré que le Roi lui-même

n'en avait pas d'autre que du ministre de Russie ; cette réponse le tranquillisa, mais il pensa bientôt qu'il s'était mal expliqué, car le passe-port du Roi avait réellement été expédié au bureau des affaires étrangères ; néanmoins s'il rapporte cette circonstance, *c'est* parce qu'il s'était promis de tout dire, *voulant bien reconnaître que la Reine n'avait aucune raison de vouloir le tromper.*

Le dimanche matin 19, un *nommé* Beauchêne lui dit qu'un homme était venu trouver Audouin, le journaliste, qu'il lui avait apporté un plan d'évasion du Roi *et d'eux tous*, en disant qu'il était sûr que ce plan avait été adopté aux Tuileries ; qu'il l'avait prié de l'insérer dans sa feuille et qu'il paraîtrait le lendemain. Cet avis l'inquiéta, même il croit, sans en être bien sûr, avoir pâli en le recevant. Toutefois, après avoir interrogé Beauchêne, il vit que si l'on savait quelque chose, il s'en fallait bien qu'on sût tout, et il se rassura entièrement.

Le lundi matin 20, le bruit se répandit que la Reine avait été arrêtée dans la nuit, en se sauvant dans un fiacre avec sa belle-soeur. Il ne s'en inquiéta guère ; mais, en y réfléchissant, il crut apercevoir deux choses dans le bruit combiné avec ce que lui avait dit Beauchêne : la première, que leurs geôliers avaient de l'inquiétude ; la seconde, que ce n'était encore qu'une inquiétude vague. Il en conclut qu'ils auraient encore le temps de se sauver ; mais que le moment était bien choisi, et que, s'ils le laissaient échapper, il ne reparaîtrait plus. Le soir à sept heures, d'Avaray vint causer avec lui, ensuite il se retira, pour revenir à onze heures, temps fixé pour leur départ. Laissons maintenant parler Louis XVIII :

« En sortant de chez moi, dit-il, d'Avaray fut arrêté par un homme que je crois, sur le signalement qu'il m'en a donné, être Desportes, mon huissier de cabinet, qui lui dit qu'il avait quelque chose de pressé et d'important à lui dire.

Cet homme, après un long préambule d'attachement pour le Roi et pour moi, lui dit qu'un de ses amis, homme très-digne de foi, lui avait confié qu'on était venu lui emprunter de l'argent, pour faciliter l'évasion de toute la famille Royale, *qui devait avoir lieu dans la nuit même;* qu'il croyait devoir lui donner cet avis, et qu'il le priait de vouloir bien rentrer sur-le-champ pour me le donner aussi. D'Avaray ne se démonta pas; il lui dit que c'était un de ces mille projets dont on berçait le public depuis un an; mais l'autre insista, et il ne put s'en débarrasser qu'en lui promettant de m'en parler le soir même à mon coucher ou au plus tard, le lendemain. Cependant *il crut la chose assez sérieuse pour m'en avertir*, il rentra par mon petit appartement et vint frapper à la porte de mon cabinet; mais ce fut en vain, j'étais déjà parti pour les Tuileries. Alors il agita en lui-même s'il ne ferait pas mieux d'y aller aussi, et d'y faire demander, soit la première femme de chambre de la Reine, soit moi-même, pour instruire la Reine ou moi de ce qu'il venait d'apprendre; mais il fit réflexion que cela pourrait faire événement, d'autant plus que, s'abstenant depuis long-temps d'aller dans le monde, afin d'éviter des questions, on serait surpris de le voir aux Tuileries, et que, d'ailleurs, les choses étaient si avancées, qu'il n'y avait plus moyen de reculer. *Toutes ces considérations le portèrent à garder l'avis pour lui seul, à ne pas même m'en parler, avant que nous fussions en sûreté*, et à remettre le succès entre les mains de la Providence.»

Je doute que M. d'Avaray dans une circonstance aussi grave, ait pris par son silence la responsabilité du péril que courait la famille Royale, après des renseignemens aussi précis; et que le soir, il ne les ait pas communiqués à Monsieur, car il devenait évident, que par indiscrétion ou *perfidie*, le projet de départ du Roi était connu et *trahi*. Quoiqu'il en soit pour le moment; «J'avais, continue Monsieur, une impatience d'autant plus

grande d'arriver aux Tuileries, *que je savais que ma soeur devait enfin, depuis l'après-midi du même jour, être instruite du secret qu'il me coûtait de lui garder depuis si long-temps.* Je la trouvai tranquille, soumise à la volonté de Dieu, satisfaite, mais sans explosion de joie, aussi calme en un mot, que si elle eût été instruite du projet depuis un an ..... nous causâmes quelque temps de la grande entreprise ..... je descendis chez la Reine, que j'attendis quelque temps, parce qu'elle était enfermée *avec trois Gardes-du-corps qui lui ont donné, ainsi qu'au Roi, la dernière et malheureuse preuve de leur zèle.*

« *Nous soupâmes et nous restâmes tous les cinq ensemble, jusqu'à près de onze heures. Quand* le moment de la disparition fut venu, *le Roi qui, jusque là, ne m'avait pas fait part du lieu où il allait, me déclara qu'il allait à Montmédy, et m'ordonna positivement* de me rendre à Longwy, en passant par les *Pays-Bas Autrichiens.* Enfin nous nous embrassâmes bien tendrement, et nous nous séparâmes très-persuadés, *au moins de ma part,* qu'avant quatre jours, nous nous reverrions en lieu de sûreté.

« Il n'était pas onze heures quand je sortis des Tuileries et j'en étais bien-aise, parce que j'espérais que le Duc de Levis qui me reconduisait ordinairement tous les soirs, ne serait pas arrivé ; je le désirais pour deux raisons : parce que je ne me souciais pas qu'on me fît des questions, qui tout éloignées qu'elles fussent, *auraient pu m'embarrasser ;* parce que j'étais dans l'usage de causer assez long-temps avant que de me coucher, et que je craignais, en me couchant tout de suite comme cela était nécessaire, de lui donner *quelques soupçons.* »

Il est difficile de concilier les instructions données par le Roi à son frère, *au moment de leur départ,* sur la route qu'il devait suivre, avec le commencement du récit de Louis XVIII, puisqu'il nous apprend que déjà, tous les arrangemens à ce sujet avaient été définitivement arrêtés

avec Mr. d'Avaray. Par son langage embarrassé, il veut probablement se faire pardonner *le bonheur* qu'il a eu de quitter la France sans accident, avec Madame, tandis que son infortunée famille était arrêtée à Varennes. L'on ne doit pas moins remarquer son insistance à vouloir faire croire qu'il *ne connaissait aucun détail du plan d'évasion*, *et qu'il n'apprit le lieu où se rendait le Roi*, *qu'à l'instant même où ils se firent leurs adieux*. Il lui importait beaucoup qu'une pareille erreur s'accréditât, pour détourner de lui les soupçons, et laisser entrevoir l'impossibilité où il aurait été de trahir le Roi; aussi écrit-il fort peu de choses sur un événement qu'il ne pouvait cependant pas passer sous silence. Il se trouvait placé sur un terrein brûlant, dont il avait hâte de sortir. Mais malgré sa prudente réserve, il en a dit encore trop. Il rapporte que la Reine *lui déclara*, le jeudi de la Pentecôte, que le départ était fixé au *lundi suivant* 20 Juin, et qu'il fixa le sien en conséquence pour le même jour. Le Comte de Provence ne peut pas faire une erreur de date par inadvertance, et pourtant il en commet une d'une grave importance, au sujet d'un fait sur lequel s'accordent tous les historiens; c'est que le départ fut dans le principe arrêté pour la nuit du dimanche au lundi, 19 *et* 20 Juin; et que ce fut, pour ainsi dire au moment de l'effectuer, qu'il fut retardé de 24 *heures*, *par un événement imprévu*, une indisposition de la femme de chambre qui devait reprendre son service le dimanche matin. Cette circonstance nous est ainsi racontée, dans les mémoires de Weber, par un prélat qui dit en avoir été informé par la Reine, dans plusieurs entretiens qu'il eut avec Sa Majesté après le retour aux Tuileries, en 1791 et 1792.

«Les dispositions préliminaires faites, le départ fut fixé à *la nuit du dimanche au lundi* 19 *et* 20 Juin. Mr. de Bouillé en fut instruit assez à l'avance pour qu'il pût faire ses dispositions depuis Châlons jusqu'à Montmédy, et avoir

le temps d'en instruire la Reine, avant le départ de Paris. *Il se rendit à Montmédy et à Stenay, quelques jours avant le* 20, *pour faire ses dernières dispositions.*

« Quoique tout fût prêt pour *la nuit du* 19 *au* 20, fixée pour le départ, *un événement imprévu le fit retarder de* 24 *heures.* L'usage était que le service des femmes de chambre de quartier changeât tous *les dimanches* matin. Quoique *la Reine n'eût confié son secret qu'à la seule* Mme. Thibault, sa première femme de chambre qui devait partir par une autre route, en même temps qu'elle, il était difficile que le jour même du départ il n'y eût pas des mouvemens dans l'intérieur qui donnassent des soupçons à celles des femmes de son service, et surtout de celui de ses enfans, qui auraient quelques dispositions à la trahir. Elle avait en conséquence pris les arrangemens pour que la nuit de son départ coïncidât avec le service de femmes tellement sûres, que, sans leur confier le secret, elle n'eût pas à craindre même d'indiscrétion de leur part, si elles avaient des soupçons. *Le hasard fit* qu'une femme de chambre de monseigneur le Dauphin, personne sûre, *qui devait prendre le service ce jour-là*, ayant été indisposée, sa camarade, qui était très-suspecte de démocratie, *continua jusqu'au lundi.* La Reine ne crut pouvoir remédier à cet inconvénient, qu'en *différant le départ de* 24 heures. »

Il est donc évident que la Reine n'a pu tromper son beau-frère sur le jour précis de son départ; car il avait dû coïncider avec des mesures préalables prises pour en assurer le succès, et Sa Majesté ne pouvait le jeudi, prévoir *l'accident imprévu* du dimanche suivant. Dans le court récit que Louis XVIII a jugé à propos de nous faire, il y a bien certainement une dissimulation calculée, et fausseté. Lorsque M. d'Ormesson communiqua au général Lafayette les informations qu'il tenait de bonne source, disait-il, il ajouta : « Sachez que *Monsieur* lui-même, qui doit partir » du Luxembourg, au moment où le Roi partira des Tuileries,

»a fait donner à plusieurs personnes, et sans trop de mys-
»tère, l'avis de ce double départ; Son Altesse a porté
»l'abandon *jusqu'à désigner la route que suivront* les
»augustes fugitifs.»

On trouve aussi dans les papiers de Mr. Durand de Maillane la note qui suit. «La fuite du Roi avait été concertée
»par M. M. de Mercy, de Breteuil et Thugut: ils avaient pour
»objet *de déjouer les projets de Monsieur*, du Duc
»d'Orléans, et de *Lafayette.* Le Roi qui était encore dans
»l'ignorance de toutes choses, *mit son frère dans la con-*
»*fidence, et celui-ci, pour tourner la fuite à son profit,*
»*en confia le secret à Monsieur de Lafayette* qui, à son
»tour, *trompa tout le monde.* Il favorisa la fuite de l'un,
»et fit arrêter l'autre.»

Mais avant de m'expliquer davantage, et afin de faire mieux apprécier les moyens mis en oeuvre pour opérer l'arrestation du Roi, je me vois contraint par la nécessité de donner une idée du voyage dans son ensemble. De tout ce qui précède, on est forcé de convenir qu'il y a eu trahison. Voyons comment cette trahison a été conduite. L'analyse que je vais transmettre, sera le résumé de la relation du prélat cité par Weber, et que je crois le plus approcher de la vérité dans sa partie essentielle, car elle se lie parfaitement avec les révélations de l'orphelin Royal. L'écrivain qui la donne ne prétend pas qu'elle soit exempte d'erreur, il raconte ce qui resta dans sa mémoire des conversations qu'il eut avec la Reine, avant le 10 Août 1792, avec le Marquis de Bouillé, et d'autres personnes. Il importe de faire remarquer que la Reine ellemême, n'a bien connu toute la vérité que dans la prison du Temple.

Mr. de Bouillé fut contrarié dans ses arrangemens *par des ordres émanés du ministre de* la guerre. Il se vit *ôter* successivement les *Carabiniers* Royal-Liégeois, et *Vigiers.* Un *nouvel ordre*, encore plus douloureux, vint éloigner

de lui Saxe-Hussards et *Royal-Normandie*, *dont il était très-sûr et qu'il comptait employer*. Il fut contraint de se servir *d'autres moins bons*. Le brave *Royal-Allemand* seul lui fut laissé et resta en garnison à Stenay.

Mr. de Bouillé, pour avoir un motif plausible d'envoyer quelques détachemens sur la route que le Roi devait prendre, fit répandre le bruit de l'arrivée d'un convoi d'argent de Paris, pour la solde des troupes. Il fit tracer un camp sous Montmédy, sous le prétexte de la sûreté de la frontière; neuf bataillons et vingt-six escadrons, composant environ 10,000 hommes, reçurent l'ordre d'y arriver les 20, 21, 22.

Quarante Hussards de Lauzun avec un officier nommé M. Boudet, eurent ordre d'aller le 19 Juin à Ste. Ménéhould, et de se rendre le 20 de bonne heure à Pont-de-Sommevelle, à trois lieues de Châlons, et d'y attendre le Roi jusqu'au soir; de l'escorter jusqu'à Ste. Ménéhould et de revenir ensuite garder le passage de Pont-de-Sommevele, pendant dix-huit ou vingt heures, après le passage du Roi, pour ne laisser passer qui que ce fût. Mr. le Duc de Choiseul dont le régiment était dans ces cantons, et Mr. de Goguelas officier de l'état-major, devaient accompagner ce détachement; ces deux officiers étant particulièrement connus du Roi et de la Reine, avaient porté à M. de Bouillé l'ordre du Roi de leur communiquer le secret, et de les employer à ce premier poste qui devait donner l'impulsion à tous les autres.

M. d'Andouin, Capitaine de *Royal-Dragons* eut ordre d'être à Ste. Ménéhould le 20, pour y recevoir le Roi, et l'escorter jusqu'à Clermont.

Là cent Dragons du régiment de Monsieur, et soixante de Royal, commandés par le Comte Charles de Damas aussi instruit du secret, devaient arriver le 19, sous prétexte d'aller cantonner à Mouzon et ayant séjour à Clermont. Le 20 cette escorte devait conduire le Roi à Varennes, où

M. de Bouillé donna l'ordre à soixante Hussards de Lauzun de se porter le 19 au soir.

Cent Hussards du même régiment, sous les ordres de M. Deslong, furent placés à Dun sur la Meuse.

A Monza, petit village entre Dun et Stenay, M. de Bouillé envoya cinquante cavaliers de *Royal-Allemand*, qui devaient escorter le Roi jusqu'à Montmédy.

Enfin le général lui-même devait se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnemens, pour être promptement informé et donner ordre à tout.

Varennes est une petite ville, sur une rivière profonde, divisée par un pont en haute et basse ville; elle n'est pas sur la ligne des postes. On avait prévu que les chevaux de poste qui y conduiraient, ne pourraient pas aller plus loin; pour parer à cet inconvénient, il fut convenu que Mr. le Duc de Choiseul, *y ferait trouver un relai* de six chevaux qui attendrait le Roi *dans une maison fort apparente à l'entrée de Varennes du côté de Clermont.* Comme les chemins étaient mauvais du côté de Dun, M. de Bouillé eut encore la précaution de faire tenir un autre relai de ses propres chevaux à Dun.

Le retard de vingt-quatre heures survenu inopinément avait été mandé par un courrier envoyé exprès à Mr. de Bouillé qui agit en conséquence de cet incident; *mais l'officier à qui Mr. de Choiseul avait confié le soin de faire partir et de placer* son relai, *négligea de changer ses premiers ordres;* il arriva à Varennes le 19 au soir.

Le Roi et la Reine se firent désigner par le Comte d'Agoult, trois Gardes-du-corps qui devaient les accompagner; l'un d'eux, *Valory, possédait beaucoup d'intelligence et d'activité.*

Enfin, tous les obstacles étant levés et les préparatifs faits, la nuit du 20 au 21, la famille Royale se mit en route. Ce ne fut guère que *vers les huit heures du matin* qu'on s'aperçut à Paris de la fuite du Roi; selon le rapport du prélat,

il suppose que le premier avis fut donné à Mr. de Lafayette ou à Mr. de Gouvion, par une femme de garde-de-robe. Mr. de Gouvion a déposé que plusieurs jours auparavant, *une personne croyable*, qu'il fit entendre être une femme du château des Tuileries, *avait averti du projet de fuite, et l'avait annoncé pour la nuit du* 20 *au* 21 *d'une manière assez précise, pour désigner jusqu'à la porte par laquelle elle devait s'effectuer*, et que le lendemain, la même personne vint lui apprendre que le Roi et la famille Royale s'étaient *échappés* par cette porte. Il est certain, dit ensuite le prélat, que le Roi et la Reine n'avaient pas confié leur secret à Mr. de Lafayette; mais qu'ils avaient toujours cru avoir le plus grand intérêt à le lui cacher. *Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier, étaient tellement sûres, qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi!!*

Je suis bien certain aussi moi, de mon côté, que la Reine n'a point dit au prélat que personne ne l'avait trahie.

La famille Royale *sans s'arrêter même pour manger, ayant emporté dans la voiture ce qui suffisait pour cela*, arriva heureusement à Châlons; on ne leur demanda leurs passe-ports nulle part, et on ne fit nulle difficulté pour leur fournir des chevaux.

Après avoir passé Châlons, la voiture étant un moment arrêtée sur la grande route, *un inconnu s'approcha et dit: vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés;* et il s'éloigna aussitôt. La première escorte devait être à Pont-de-Sommevele; c'était là où devaient se trouver Mr. de Choiseul et Mr. de Goguelas, chargés des ordres particuliers du Roi et de Mr. de Bouillé, et c'est delà que devaient partir l'impulsion et les ordres à donner à tous les postes suivans. Le Roi y arriva vers les six heures du soir sans rien apercevoir ni sur la grande route, ni à portée d'elle. *Ce premier contre-temps*, joint à ce qu'avait dit l'inconnu, frappa singulièrement la Reine; elle ne put s'empêcher de

dire tout bas à Madame Elisabeth que tout était perdu et qu'ils seraient arrêtés.

Le prélat attribue l'absence de l'escorte à trois causes: *Un des trois courriers qui devait toujours*, dans les arrangemens convenus, *précéder la voiture de deux heures*, ne s'était pas montré, la voiture était en retard de quatre à cinq heures; là vue des Hussards qui attendaient à poste fixe, avait excité des murmures, à Pont-de-Sommevele; on menaçait de sonner le tocsin; et M. de Choiseul et M. de Goguelas avaient été obligés de repartir avec leur troupe. Ils tournèrent la ville de Clermont, au lieu de la traverser, et gagnèrent Varennes par le plus court chemin, à travers les bois du Clermontois.

Il y avait environ une heure que le détachement de Pont-de-Sommevele s'était mis en marche, lorsque la voiture du Roi y arriva, *presque en même temps que son courrier, qui, dans toute la route ne le précéda* jamais de plus de cinq minutes, faute capitale. Le Roi relaya paisiblement et gagna Ste. Ménéhould. *Le courrier toujours si tardif, arriva trop tôt dans cette dernière* ville, car pendant les cinq minutes qu'il y fut avant le Roi, il *se trompa* sur le lieu de la poste, revint sur ses pas dans la ville, questionna de côté et d'autre pour apprendre son chemin, *et excita l'attention publique*.

Le peuple de Ste. Ménéhould ne perdait pas de vue une minute les Dragons de M. d'Andouin. Cet officier, par prudence, avait pris le parti de ne point tenir sa troupe sous les armes. Il se promenait dans la rue avec plusieurs de ses Dragons, lorsque la voiture du Roi passa. Les Dragons portèrent tous la main à la visière de leur casque; était-ce simple politesse, ou commençaient-ils à pénétrer le secret? On ne leur avait point dit quelles étaient ces personnes qu'ils saluaient. La voiture se remit en route. *Drouet*, fils du maître de poste et très-chaud patriote, était à Ste. Méné-

hould, et *avait reconnu le Roi*; il monta à cheval, et suivit la voiture.

Mr. de Damas était posté à Clermont avec *ses Dragons du régiment de Monsieur.* Il voyait avec inquiétude arriver le moment où il ne pourrait plus tenir les chevaux sellés au milieu des murmures de la population. Il se promenait sur la place, lorsqu'il vit arriver la famille Royale. Il s'approcha, causa un instant avec Leurs Majestés; et le Roi lui ordonna de faire ce qu'il pourrait pour le suivre avec ses Dragons, et de le laisser partir sans rien dire. Lorsque la voiture eut relayé, M. de Damas alla donner l'ordre à ses cavaliers de monter à cheval pour se mettre en bataille sur la place, et partir de là pour Mouzon. L'ordre fut exécuté assez vite. Le peuple qui était sur la place, sembla s'opposer au départ, Mr. de Damas ordonna à ses cavaliers de mettre le sabre à la main et de partir; *ils firent presque tous un mouvement, comme pour l'enfoncer davantage dans le* fourreau *et restèrent à leur place.* En ce moment, les officiers municipaux parurent, et requirent en forme l'officier de renvoyer ses cavaliers dans leur caserne. M. de Damas voyant qu'il ne pouvait plus rien abandonna sa troupe en criant: qui m'aime me suive, et prit la route pour tâcher d'atteindre la voiture. Il ne fut suivi que de deux ou trois personnes.

Ce qui se passa à Clermont après le départ du Roi, fut moins l'effet des circonstances que celui de l'arrivée de *Drouet* qui suivit de près la voiture du Roi. Ce misérable prit un cheval frais, et suivant un chemin de traverse qui menait assez directement à *Varennes*, il fit tant de diligence qu'il y arriva avant le Roi.

Le Roi devait trouver dans cette ville un relai et une escorte de soixante Hussards. Ces derniers, par ordre de la municipalité, *avaient été casernés* à l'ancien couvent des Cordeliers situé en deçà du pont, et le Commandant,

Mr. Rodwel, jeune homme de 18 ans, se trouvait logé chez un bourgeois du même côté de la ville. *Le relai* qui devait être placé dans une espèce de ferme, *à l'entrée de Varennes* du côté de Clermont, s'était arrêté dans une auberge, de *l'autre côté du pont*: c'est-à-dire à l'extrémité contraire à celle où le Roi devait le trouver. M. de Bouillé, dès le 21 au matin, avait envoyé à Varennes son fils, le chevalier de Bouillé, et M. de Raigecourt, avec l'instructiôn de faire placer le relai tout disposé pour l'arrivée du Roi, et de venir l'avertir de tous les événemens. La fermentation qui régnait dans Varennes, leur fit penser qu'il serait prudent de ne faire aucun mouvement, jusqu'au signal qui devait leur être donné à l'avance par M. de Goguelas, ou *par un* courrier. Ils se bornèrent à dire à M. Rodwel, qu'ils ne crurent pas devoir instruire de la vérité, de faire tenir ses gens prêts à partir au premier ordre. Il paraît que celui-ci *négligea entièrement cet avis*, ignorant de quelles grandes destinées il se trouvait dans ce moment le dépositaire.

Le Roi arriva vers onze heures du soir. La maison où devait être le relai, lui était si bien désignée, qu'il la connut aisément et y fit frapper pour demander des chevaux; on ne put lui en donner aucune nouvelle. *Ne voyant personne qui pût l'instruire*, il entra dans la ville haute, et mit pied à terre avec la Reine. Celle-ci frappa à plusieurs portes, et entra dans quelques maisons, sous le prétexte de demander des nouvelles de son relai, *mais* en effet pour voir *si le hasard ne lui ferait pas rencontrer quelques unes des personnes qui devaient l'attendre à Varennes*. Toutes les recherches furent vaines; *personne* de ceux qui étaient employés dans cette petite ville *n'ayant songé* à faire tenir quelqu'un du côté où le Roi devait venir, afin de l'instruire. Leurs Majestés après s'être promenées quelque temps dans la ville haute, proposèrent aux postillons de passer outre. Ils s'en défendirent

par la raison que les chevaux étaient excédés, et qu'ils ne pouvaient aller plus loin, sans se reposer et manger. Après cette contestation qui dura assez long-temps, le Roi obtint qu'ils le conduiraient de l'autre côté du pont.

Cependant Drouet qui était à Varennes, avant la voiture, n'avait pas perdu un moment pour mettre des obstacles au passage de Leurs Majestés. Son premier soin fut d'instruire le procureur de la commune, nommé *Sausse* et de le déterminer à faire arrêter le Roi. Ce *Sausse* désigné par le Duc de Normandie sous le nom de *Sauze* était une espèce de fanatique de révolution, mais qui ne manquait pas d'adresse.

Il fit rassembler la Garde Nationale de Varennes et entourer le couvent des Cordeliers où étaient les soixante Hussards, pendant que Drouet, aidé de deux ou trois hommes armés de fusil, renversait des voitures pour barrer le pont, et se plaçait en embuscade sous une voûte par laquelle il fallait nécessairement passer avant d'arriver au pont. Toutes ces dispositions furent faites, *sans que soixante Hussards, ni leurs officiers, ni les personnes envoyées par Mr. de Bouillé s'en aperçussent.* La voiture du Roi engagée sous la voûte fut arrêtée par Drouet et ses complices, et conduite chez le procureur de la commune. *Sausse* eut l'air de prendre la famille Royale pour de simples voyageurs; il leur demanda leurs passe-ports, les lut et parut les trouver en règle, et sous prétexte que leurs chevaux avaient besoin de se rafraîchir il pria les voyageurs de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture. La famille Royale fut reçue dans une salle basse. *La politesse et la dissimulation de Sausse cachées* sous le masque *de la bonhomie*, et probablement imitées par sa *femme qui fut*, dit le Duc de Normandie, *assez affable*, se soutinrent jusqu'au moment où il se crut assez fort pour ne plus se déguiser. Le tocsin sonnait, la foule grossissait, la maison était investie; alors il

déclara au Roi qu'ils étaient prisonniers. Et cette monstrueuse machination, qui n'était point due à des circonstances fortuites, mais bien le résultat d'un plan que des mains invisibles avaient préparé d'avance à Paris et dirigé habilement par leurs agens, se consomma en présence d'une force armée suffisante pour délivrer et sauver la famille Royale, si les ordres du Roi et de la Reine avaient été fidèlement exécutés, ou si la trahison n'avait pas marché avec eux.

Le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt, informés du malheur qui était arrivé, *par le bruit du tocsin* et le tumulte qu'il occasionna, montèrent à cheval, et sortirent de Varennes, au milieu de quelques coups de fusil, pour aller instruire M. de Bouillé. Il y avait une heure que le Roi était arrêté, lorsque M. M. Choiseul, de Goguelas et de Boudet parurent aux portes de Varennes, avec le détachement de quarante Hussards qu'ils ramenaient de Pont-de-Sommevele. Ils demandèrent à être reconnus par les Hussards qui étaient dans la ville et dont ils faisaient partie; on alla chercher le commandant, Mr. de Rodwell, qui les reconnut comme étant de sa troupe.

Mr. de Boudet donna l'ordre à M. de Rodwel de tenter tout ce qui serait en son pouvoir pour la sûreté et la défense du Roi: mais ce jeune homme, soit qu'il eût perdu la tête, soit qu'il vît l'impossibilité de rien faire, n'eut rien de plus pressé que de sortir de Varennes, sous prétexte d'aller avertir M. de Bouillé, *sans donner aucun ordre à sa troupe* qui resta casernée, et en laissant le commandement à un maréchal des logis *connu pour sa démocratie.*

Cependant le détachement de Pont-de-Sommevele parvint à la maison où était le Roi, devant lequel il se forma en bataille. M. M. de Choiseul, de Goguelas et de Damas, entrèrent dans la maison pour prendre les ordres du Roi. M. de Goguelas ressortit bientôt après, et dit aux Hussards

et au peuple que c'était le Roi et la Reine qui étaient arrêtés: ensuite, il ordonna aux Hussards de mettre le sabre à la main, *et leur demanda s'ils étaient pour le Roi ou pour la nation?* Ils répondirent: *vive la nation: nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle.*

Drouet et Sausse, craignant l'arrivée de M. de Bouillé, prirent toutes les précautions possibles pour ne pas laisser délivrer leurs prisonniers, et furent secondés dans des dispositions militaires assez bien entendues, présume-t-on, par un M. de Sigemont, chevalier de St. Louis, commandant de la Garde Nationale. Des postes avancés avaient été placés hors de Varennes, et le pont ainsi que les rues adjacentes étaient fermés par des barricades. La famille Royale fut donc reconduite à Paris.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de la relation publiée par Weber; l'extrait que j'en donne me paraît assez vraisemblable, quoique je ne puisse garantir l'exactitude entière des faits dont il se compose. Le récit va se compléter par le surplus des révélations de l'auguste orphelin qui explique, ainsi qu'il suit, ce grand mystère d'iniquité:

«La profonde scélératesse du Comte de Provence n'a jamais été bien connue, et je veux révéler le secret d'un événement dont les conséquences ont été si fatales à mon infortunée famille et à moi. Je n'ai plus d'égards à garder pour personne. Lorsque mon Royal père se laissa persuader de quitter la France avec sa famille, ce fut le Comte de Provence qui se chargea de tout arranger, pour la sûreté de notre voyage, et de faire protéger notre fuite par des gens qui lui étaient dévoués. Que de sang a été répandu, pour l'ambition de ce Roi fratricide! Et combien de mes nobles amis assassinés par son ordre, dont les cadavres ont été le marchepied de son trône! Car c'est lui qui nous a livrés entre les mains de nos ennemis à Varennes. Il avait confié à un nommé *Valory* le soin d'éclairer notre route, et de

faire tenir prêts les chevaux de poste, à chaque relai. Ce Valory, l'instrument du Comte de Provence, précédait toujours notre voiture; mais il disparaissait, de temps en temps, pour remettre des lettres aux agens de notre ennemi secret qui avait préparé le complot de faire arrêter notre Royale famille, à la frontière, afin de fournir à la nation un prétexte d'accusation contre mon infortuné père. Le Roi n'avait pas une confiance absolue dans son frère, aussi avait-il pris des mesures pour se ménager une protection efficace, de l'autre côté de Varennes. Mais le Comte de Provence avait tout prévu, *il était en relation avec Robespierre*, lequel ayant connaissance de la position de l'armée qui nous attendait, donna l'ordre de nous arrêter à Varennes. Voici les preuves de ce que j'avance.

« Lorsque nous eûmes passé Châlons-sur-Marne, un homme à cheval nous suivait partout. Tantôt cet inconnu se tenait derrière notre voiture, tantôt à côté, quelquefois devant. La nuit, il allait de compagnie avec Valory qui, par l'arrangement du Comte de Provence, était notre courrier. Ce courrier disparut tout-à-coup, peu de temps avant notre arrivée à Varennes. Il resta plusieurs heures absent, et ne se fit revoir que peu de temps avant notre arrestation. J'ignorais toutes ces particularités, parce que je m'étais endormi sur les genoux de ma bonne mère. Ma soeur, qu'on appelait alors *Amélie*, était assise à côté de notre tante, Madame Elisabeth, et elle me réveilla, en poussant un grand cri. Ma mère et ma tante s'entretenaient ensemble sur la disparition de leur courrier, et se faisaient part de leurs mutuelles inquiétudes. Ma mère ayant demandé à ma soeur pourquoi elle criait, elle lui répondit qu'elle avait eu peur, croyant que notre postillon venait de renverser la voiture. Peu d'instans après nous arrivâmes à Varennes où nous fûmes arrêtés: il était nuit et le lendemain on nous fit repartir pour Paris. En route, ma mère communiqua à mon père ses soupçons, sur la conduite

de notre courrier Valory ; mais mon père ne voulut pas croire à sa trahison. Quand nous eûmes repassé Châlons-sur-Marne, nous fûmes remis entre les mains d'hommes féroces, à la tête desquels parurent trois commissaires de Paris, qui devaient nous reconduire dans cette ville, déjà en pleine révolution ; un de ces commissaires, jeune homme alors, fut placé dans notre voiture, pour être notre gardien, disait-on. Il s'assit en face de mon père et de ma mère, sur lesquels, sans rien dire, au commencement, il fixa toujours ses regards. J'étais encore sur les genoux de mon infortunée mère, qui me tenait entre ses bras, de peur qu'il ne m'arrivât du mal. Mon père était assis au fond de la voiture, du côté gauche, ma mère au milieu, et ma tante Elisabeth au côté droit; Madame de Tourzel en face de ma tante, ensuite ma soeur. Lorsque le commissaire entra dans la voiture, ma mère plaça Madame de Tourzel entre ma soeur et lui. Ce jeune homme ne s'occupa pas d'elle, mais beaucoup de moi et de ma mère qui était fort inquiète, à cause de moi. Le commissaire ayant remarqué l'effroi de ma mère lui dit : ayez confiance en moi ; je suis un honnête républicain, donnez-moi votre fils et confiez-le à ma sauve-garde, il ne lui sera fait aucun mal. Pendant que ce jeune homme me tendait les bras, pour me prendre, ma mère fixa ses yeux sur lui. Je regardai ma mère, elle était calme, et laissa faire le commissaire qui m'assit sur ses genoux en disant : soyez tranquille, Madame, ce petit vous fatiguerait beaucoup, et je réponds de lui, à votre satisfaction. Pendant le retour de notre voyage à Paris, ma mère fut fort occupée de ce jeune homme et en lui parlant elle l'appelait Mr. Barnave. Il m'est impossible de rapporter tous les détails de leurs conversations, mais la bonté de cet homme pour moi, jusqu'aux Tuileries, l'avait gravé dans ma mémoire, et je le revis, pour la première fois, dans la Tour du Temple. C'est lui qui plus tard me remettait ses lettres et d'autres communications par écrit pour mon in-

fortunée mère. Dans une de ces lettres, Barnave disait que la trahison d'un monstre, tel que le Comte de Provence, l'avait disposé à tout faire pour nous sauver, et qu'il l'aurait fait depuis longtemps s'il avait eu connaissance de toutes les abominations de cet homme. Il confirma dans cette même lettre que c'était seulement lorsqu'il fut constitué gardien de ma famille Royale, qu'il connut l'atrocité de la conduite de ce criminel frère. Toute la correspondance de M. Barnave avec mon infortunée mère, et d'autres documens plus importans encore, ont été remis entre les mains de mon ami le Comte de Montmorin, qui les a confiés au Marquis de Briges, lequel les avait déposés entre les mains de M. Thor de la Sonde, dans le château de qui mes amis me cachèrent, lorsque je fus délivré de ma captivité de la Tour du Temple. Ma soeur a été informée de tout ce que je rapporte ci-dessus, et c'est le neveu de M. Thor de la Sonde qui fut chargé par mes amis, le *Comte* de Montmorin et le marquis de Briges, de lui communiquer tous ces tristes détails, lorsque après sa sortie de prison elle fut arrivée à Vienne. Elle n'a jamais répondu. Alors le neveu de M. Thor de la Sonde eut la mission de renouveler ses communications, quand le Comte de Provence appela Madame près de lui, en Russie, pour la marier avec le fils de son frère, le Comte d'Artois; quoique mon père n'eût jamais eu un moment l'idée de ce mariage, par lequel le Comte de Provence voulut *ainsi* rapprocher sa nièce de la couronne de France, pour avoir plus d'empire sur son esprit et lui faire sacrifier son frère à l'orgueil de son ambition. Tous les efforts du noble neveu de Thor de la Sonde furent infructueux. Le parti était déjà pris de me méconnaître. Le mariage eut lieu, Madame Royale devint Madame la Duchesse d'Angoulême, soeur dénaturée, fille indigne de Louis XVI et de la vertueuse Marie-Antoinette, la complice de tous les crimes qui ont si pesamment traversé ma

longue existence. Je n'étais pas libre alors, mais je sais positivement que le neveu de M. de la Sonde indigné de la conduite de Madame, notifia tout ce que je viens de relater à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et au Roi de Prusse : *je le sais car c'est lui-même qui me l'a dit.* »

Après une accusation aussi formelle, aussi puissamment appuyée, et sur laquelle les faits du chapitre précédent ne permettent pas d'élever un doute sérieux, l'obscurité de l'histoire sur la cruelle catastrophe de Varennes est dissipée. S'il était besoin de fortifier un témoignage qui ne laisse rien à désirer, contre la trahison du Comte de Provence, il suffirait de faire connaître que *Drouet*, conventionnel et régicide, l'auteur de l'arrestation du Roi, fut *jugé digne* de la munificence de Louis XVIII. Il ne reste plus rien à dire, après ces propres paroles de l'usurpateur, extraites de *ses Soirées.* « Le Comte..... *me priant de ne pas me souvenir qu'il s'appelait Drouet, obtint mes faveurs* et me trahit l'un des premiers, en 1815, »

Barnave fut au nombre de ceux qui faisaient ombrage à Robespierre, et formaient un obstacle pour le Comte de Provence ; il y a peu d'accord entre les historiens sur le jour précis de sa mort ; mais j'ai de puissantes raisons pour croire qu'elle eut lieu dans l'année 1794, vraisemblablement à l'époque où le chef de la Montagne, faisait ses épurations sanguinaires.

Je terminerai ce chapitre par deux lettres du Prince à sa soeur, qui bien que de dates postérieures aux événemens que nous avons passés en revue, me semblent, par leur contenu, devoir se classer ici.

Spandau le 3 Août 1815.

à S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême à Paris.

« Ma bien chère soeur,

« La journée d'aujourd'hui, jour d'amour et de bonheur pour le peuple Prussien (jour de la fête du Roi de Prusse),

me rappelle de nouveau ma félicité perdue. Hélas! rien ne m'est resté que les souvenirs amers et tristes de notre fuite à Varennes. C'est en vous uniquement que repose maintenant le peu de confiance que je dois avoir en tout ce qui porte le nom d'homme.

«Je sais qu'on cherche à vous cacher mon existence, mais un temps viendra où tous les traîtres seront punis. Ah! je me rappelle le jour où celui qui est encore à présent mon ennemi et mon persécuteur vint prendre congé de moi: c'était un soir, peu de temps avant notre départ pour Varennes, je ne puis préciser la date, mais je me souviens de ce fait comme s'il venait de m'arriver.

«La nuit était déjà avancée lorsque notre bonne mère accompagnée de Madame de Tourzel, s'approcha de mon lit et me réveilla en m'embrassant. Je fus aussitôt habillé en petite fille par Madame de Tourzel, dans la chambre de ma mère. Hélas! cette excellente mère, pourquoi ne peut-elle plus témoigner en ma faveur? Mais vous, ma chère soeur, et Madame de Tourzel, si elle existe encore, avec lesquelles j'ai quitté les Tuileries, n'êtes vous pas toutes deux des témoins irrécusables de mon existence! Hélas! peut-être ma soeur abusée en doute-t-elle encore? Elle doit savoir au reste que personne autre que moi, ne peut lui dire ce qui se passa durant cette nuit, quels pieds foulèrent les miens lorsque j'étais caché et accroupi dans le fond de la voiture. Rappelez-vous la défense de ma bonne mère, lorsqu'elle m'ordonna un silence absolu, quelque chose qui arrivât. Je ne soufflai pas le mot, quoique ma tante me donnât, dans ses brusques mouvemens, des coups qui me faisaient beaucoup de mal.

«Mais aujourd'hui une douleur bien plus grave me tourmente; car je cherche la soeur que j'ai perdue, pour savoir d'elle si elle veut enfin mettre un terme à la situation pénible que mon déguisement me faisait considérer à cette époque comme

une comédie! Ah! je le sens, cette cruelle incertitude ne finira peut-être jamais, puisque l'homme qui me porta dans ses bras, en changeant de voiture, dans le cours de ce voyage, n'existe plus. Cela se passait, je crois, dans un des faubourgs de Paris. Je ne veux pas m'épuiser en regrets et en plaintes inutiles; je préfère transmettre à ma soeur chérie le récit d'un de mes fidèles amis; il sera peut-être pour elle un éclaircissement utile.

«Pendant ce triste voyage, un nommé Valery (*Valory*) doit nous avoir accompagnés comme courrier. Le misérable doit avoir averti, peu de temps avant notre arrivée à Varennes, les traîtres qui nous y ont arrêtés. C'est ainsi qu'il aurait tout préparé pour notre arrestation, *par ordre de Lafayette et du consentement de notre oncle.* Ce Valery existe-t-il encore? Dans ce cas, il vous serait facile d'avoir enfin la preuve de l'ambition criminelle de celui qui me poursuivit sans cesse.

«Je n'ose vous communiquer, par écrit, d'autres détails concernant cet événement, ne sachant si cette lettre arrivera ou non jusque dans vos mains.

«Adieu ma très-chère soeur, mes voeux et ma bénédiction vous accompagneront partout; soyez sûre que jamais je ne vous oublierai.

«Votre malheureux frère,

«CHARLES-LOUIS, *Duc de Normandie.*»

Spandau le 4 Septembre 1819.

à S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême à Paris.

«Madame,

«Mon coeur ne peut se refuser à vous considérer comme l'objet de toute sa tendresse, quoique vous ayez laissé sans réponse les lettres que je vous ai adressées. Une voix intérieure me dit que vous prenez part également à tous les malheurs de mon existence comme aux éclairs de bonheur de mon triste ménage.

« Je dois croire que mon mariage vous est connu ; je m'empresse donc de vous annoncer que ma jeune épouse m'a rendu père d'une fille, le 31 Août dernier ; cet enfant est l'image d'un ange. En me rappelant vos traits, je les retrouve sur la figure de cet enfant. Je n'ose pas lui donner votre nom, il me rappellerait un passé trop cruel ; mais je lui ai donné celui d'*Amélie*. Ce choix doit conserver dans ma mémoire les détails du malheureux voyage de Varennes, et vous convaincre que je n'ai rien oublie de ma première enfance, j'en excepte néanmoins la date du jour où, pendant la nuit suivante, notre bonne mère, accompagnée de Madame de Tourzel, me réveilla pour ce voyage et me revêtit d'un costume féminin. Je ne sais si vous ignorez ce que je dis à maman et à Madame de Tourzel sur ce singulier accoutrement. Quant à moi, je me rappelle encore distinctement, comme si c'était en ce moment, que je pensais que nous allions jouer la comédie. Hélas ! j'étais loin de prévoir alors que c'était d'un triste drame dont il s'agissait..... Qui m'aurait dit que tant d'années après, je donnerais à mon premier enfant le nom d'*Amélie* que vous portiez pendant ce voyage ? Ah ! ma soeur ! si vous pouviez être témoin, dans cet instant, de la joie mêlée de tant de douleur que mon coeur récèle, certes, vous ne repousseriez pas plus longtemps votre frère.

« Je vous le répète encore, n'avez-vous pas reçu mes lettres, ou êtes-vous toujours trompée par un oncle coupable ? N'est-ce pas lui en effet qui fait surgir de temps à autre des imposteurs qui s'arrogent mes droits et empruntent mon nom ? Ou vous-même, Madame, n'avez-vous aucune foi à mon existence ?

« Je vous rappellerai le jour terrible où nous fûmes transférés de Versailles à Paris. Je n'ai pas oublié le Garde-du-corps fidèle qui courait à pied auprès de la portière, pendant ce fatal trajet. Je n'ai pas oublié non plus le monstre couvert

de sang, courant avec son arme meurtrière au milieu d'une bande de cannibales portant sur leurs fourches, au-devant de la voiture, les têtes de nos malheureux amis!..... Combien mes instans si rares de bonheur sont empoisonnés par ces affreux souvenirs!..... Hélas! il ne me reste donc plus d'espoir d'être réuni avec les êtres chers aux mains desquels je me trouvai, en quittant nuitamment les Tuileries pour revenir bientôt après prisonnier dans ce palais! Ah! ma soeur! rappelez-vous la question que vous m'adressâtes alors et la réponse que je vous fis. Vous fixâtes vos yeux sur moi avec inquiétude, vous me prîtes la main en me demandant ce que nous allions faire! Vous ne pouvez pas douter que votre véritable frère peut, seul, vous dire où et dans quelle chambre tout cela se disait et ce qui nous est arrivé d'horrible à Varennes; mais *je veux tâcher de ne pas m'en ressouvenir*. Faites-moi seulement retrouver une soeur, et à ce prix, je pardonnerai à mes bourreaux.

« Charles-Louis, *Duc de Normandie.* »

20 JUIN. — 10 AOÛT 1792. — LA TOUR DU TEMPLE.

ÉVASION.

CHAPITRE V.

Pendant trois années, environ, que le Prince demeura à Paris, avant d'intenter son procès en réclamation d'état, les hommes du gouvernement ne l'inquiétèrent que par un vaste espionnage organisé contre lui : une division spéciale de police fut même créée pour cette affaire, et ses ramifications s'étendirent plus tard jusqu'en pays étranger, avec une activité telle qu'elle décelait l'effroi du pouvoir, à la pensée seule du Duc de Normandie. S. A. R. avait donc toute facilité de voir les personnes qui désiraient l'entretenir. Néanmoins ses amis prenaient pour lui des précautions, et l'on évitait, autant que possible, de rendre trop public le lieu de sa retraite. Parmi ceux qui se firent présenter, il y en avait de toutes sortes ; beaucoup qui venaient avec des

intentions perfides; les gens désireux d'apprendre la vérité pour y croire, formaient le petit nombre des visiteurs. Il s'en trouva qui eurent l'insigne lâcheté d'adresser, au Royal infortuné qu'ils ne voulaient pas reconnaître, des questions insidieuses, pour l'embarrasser et se prévaloir ensuite d'une absence de mémoire qui, eût-elle existé, n'eût été d'aucune conséquence contre la verité de son origine, tandis que des souvenirs exacts en étaient la démonstration évidente. Mais les tactiques de la mauvaise foi tournèrent toujours contre ceux qui étaient ou se faisaient les humbles agens d'un parti politique quelconque. Les questionneurs hypocrites se gardèrent bien de publier leur confusion, ils n'en furent que plus ardens à calomnier le fils de Louis XVI qui s'était révélé à eux par des signes non équivoques. On avait opposé au Prince, à propos du 20 Juin, 1792, des assertions erronées: ce fut pour y répondre, qu'avant de nous introduire avec lui dans la Tour du Temple, il fait quelques réflexions par lesquelles je reprends la continuation du récit Royal. « Tout ce qui s'est passé, depuis notre retour de Varennes jusqu'au 20 Juin, est très-connu. Je ne reviendrais pas sur ces malheureux souvenirs si l'on n'avait pas prétendu, il y a peu de temps, m'avoir vu ce jour-là même *dans la chambre de mon père*, *au moment* où le peuple égaré venait d'enfoncer les portes de ses appartemens; cette prétention est fausse. Je me rappelle très-bien que nous étions dans la chambre de mon père auparavant, ce fait est vrai; mais aussitôt que le danger s'annonça par les hurlemens de la populace, *ma mère nous emmena promptement moi et ma soeur dans une autre chambre où nous restâmes. Ce fut Madame la Princesse de Lamballe qui détermina ma mère à rester auprès de nous*, *car elle voulait par force se rendre auprès de mon père qui était en danger*. Il importe que je rappelle cette circonstance à Madame, parce qu'elle ne peut pas avoir oublié que la Princesse se

jeta entre les bras de notre mère, lorsqu'elle voulut retourner *dans la chambre où était resté notre père avec notre bonne tante Madame Elisabeth.* J'invoque ici le témoignage même de Madame la Duchesse d'Angoulême qui ne peut méconnaître son frère à l'indication du fait exact que je cite ici, et du nom de celle qui se jeta dans les bras de ma mère pour l'empêcher de retourner dans l'appartement dont la populace avait déjà enfoncé les portes.

« Les autres détails de cette triste journée sont trop connus pour que je m'y arrête. Le fait dont je viens de parler témoigne suffisamment que je n'ai rien oublié de ce que j'ai vu moi-même : pendant cette journée et depuis, ma mère n'a point cessé de pleurer ; aussi cette journée fut l'avant-coureur du 10 Août. »

Panis, dont j'ai déjà parlé et qui fut, *sous la restauration*, l'un des terroristes pensionnés de Louis XVIII, harangua les Gardes Nationales postées devant la porte de la cour Royale, selon le témoignage de Hue, et les décida, avec un nommé Sergent, à l'ouvrir aux révoltés. Le même Panis présida, le 2 Septembre, au massacre des évêques et des prêtres renfermés dans le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Ces précédens nous expliquent pourquoi ce scélérat fut, comme la soeur de Robespierre et Drouet, jugé digne du bienveillant intérêt de l'usurpateur. Il n'était pas indifférent de lier ces faits entre eux.

Madame Elisabeth, au rapport du même témoin, montrant dans cette journée périlleuse, un courage égal à sa vertu, *voulut partager les dangers* et le sort de son auguste frère. Le tenant par son habit, elle le suivait avec la ferme résolution de ne point s'en séparer. *Tandis que les séditieux enveloppaient le Roi, la Reine, dans une chambre contigue au lieu de la scène, tenait ses enfans tendrement embrassés et les baignait de larmes.* M. d'Aubier était accouru près de la Reine, par ordre de Madame

Elisabeth, il lui était expressément recommandé de la retenir dans cette pièce. D'abord Sa Majesté refusa d'y rester; les personnes qui entouraient la Reine, *la Princesse de Lamballe* et autres, profitèrent de ce moment pour lui dire que si elle était épouse, elle était mère aussi; que dans une pareille circonstance, aller auprès du Roi, c'était le compromettre inutilement, sans espoir raisonnable d'être d'aucun secours, et même avec la certitude d'exposer le Roi davantage; que redevable de ses soins à ses enfans, elle ne pouvait, dans l'état de frayeur où ils se trouvaient, les abandonner un instant,

Quand le danger fut passé et que la famille Royale fut réunie, un député ayant abordé la Reine et lui ayant dit d'un ton familier: «Vous avez eu bien peur, Madame, convenez-en.» — «Non, Monsieur lui répondit dignement Sa »Majesté, je n'ai point eu peur, mais j'ai beaucoup souf»fert d'être séparée du Roi, dans un moment où ses jours »étaient en danger, du moins j'avais la consolation d'être »avec mes enfans, de remplir un de mes devoirs.»

On voit que le Prince avait parfaitement raison de considérer les faits qu'il communiqua à sa soeur pour preuve de son identité, comme décisifs; puisque l'exactitude de sa mémoire devait trouver sa sanction dans celle de Madame la Duchesse d'Angoulême, non moins que dans son coeur et dans sa conscience. Il lui adressa beaucoup de questions qui toutes étaient de nature à l'éclairer puissamment, si de bonne foi, elle eût ignoré l'existence de son frère, car lui seul au monde pouvait tenir un pareil langage. Mais elle n'a jamais voulu répondre, parce qu'elle n'avait point besoin de lumières: sa conduite, depuis sa sortie du Temple, apportera la conviction de cette vérité. Si l'entourage qui la tient en chartre-privée n'empêche pas ces mémoires de parvenir jusqu'à elle, elle y trouvera l'explication de plusieurs passages des lettres qu'elle a reçues et le sujet de bien des remords, quand

arrivera aussi pour elle le moment d'aller subir, par la mort de son corps, les conséquences de ses oeuvres, suivant les décrets de l'éternelle justice. Le Prince, au nombre des faits sur lesquels il rappelait les réminiscences de la fille de Louis XVI, lui avait demandé: «quelle est la personne qui »coucha dans ma chambre, la nuit du 9 au 10 Août 1792.» Il le confia à ses amis. — «Ce fut ma mère, dit-il, qui »était venue chercher quelque repos, en se jetant sur le lit »de celle qui veillait cette nuit auprès de moi.» S. A. R. raconte ensuite les événemens qui survinrent, et durent graver profondément, dans son esprit, le dernier sommeil de liberté que goûta désormais la femme de toutes ses affections, la tendre mère dont il ne pouvait point prononcer le nom, sans laisser voir, sur sa physionomie, la désolation d'un coeur brisé, et qu'il s'efforçait en vain de dissimuler. Entrons avec lui dans la Tour du Temple, pour en sortir après mystérieusement, et quand il sera tranquille, sous la garde de ceux qui le délivrèrent de sa dure captivité, nous démontrerons aux yeux des plus incrédules que l'évasion de l'orphelin Royal est pour ainsi dire de notoriété historique, et que lui seul était capable de reconstruire par la pensée, avec les particularités qui accompagnent son récit, une vieille prison, déjà démolie en 1810, époque de son arrivée en Prusse où il résida constamment jusque vers la fin de l'année 1832. Le Prince continue ainsi la relation que nous avons un moment interrompue:

«Le jour suivant, le 10 Août, nous devînmes prisonniers, car nous quittâmes les Tuileries pour aller à l'assemblée, où nous fûmes bientôt enfermés dans une espèce de prison. Je devais d'autant plus avoir cette pensée que ce *trou* était grillé de fer; quoique Madame de Tourzel et Madame la Princesse de Lamballe fussent enfermées avec nous, c'était toujours ma tendre mère qui me tenait entre ses bras ou sur ses genoux. Arrivés là, je souffris bientôt de la faim, n'ayant

mangé pendant toute cette journée qu'une pêche et un morceau de pain; mais j'avais encore plus soif, car il faisait très-chaud. Malgré tous les efforts de ma bonne mère, il était presque impossible de se procurer quelque chose, et d'ailleurs elle ne savait à qui se confier. Enfin un de nos amis, *c'était le ministre de la justice*, nous fit entrer dans une autre petite pièce pour nous faire manger une soupe au riz et un peu de volaille. Ma bonne tante, Madame Elisabeth, vint avec nous, mais elle ne mangea pas; ma soeur même ne mangea que de la soupe. Mon père, ma mère et les autres personnes qui étaient avec nous ne prirent aucune part à notre repas: nous rentrâmes après dans la prison grillée, où je ne tardai pas à m'endormir sur les genoux de ma bonne mère. Pour preuve de ce que j'avance ici, je donne comme témoins Madame la Duchesse d'Angoulême et l'ancien ministre de la justice, M. de Joly.»

Ce ministre fut du nombre de ceux qui accompagnèrent la famille Royale dans la loge du logographe et passèrent la journée entière avec elle. Il est mort en 1837. Je l'ai beaucoup connu, et j'ai su par lui comment, après avoir résisté longtemps aux instances qu'on lui faisait de voir le prétendant, il reconnut invinciblement le fils de ses anciens maîtres, dans la personne d'un étranger qu'il croyait être un imposteur, et qu'il s'était fait fort de démasquer. Réservant son témoignage pour le réunir à d'autres non moins importans, qui seront la matière d'un chapitre spécial, je me bornerai, quant à présent, à déclarer qu'il a reconnu la rigoureuse exactitude de ce récit, mais avec des particularités bien autrement démonstratives de l'identité. Il y a des personnes de mauvaise foi qui, par une détermination fixe et un parti pris, de nier même l'évidence, ont l'absurde prétention de vouloir détruire la logique des faits, en disant d'un ton niaisement doctoral — impossible qu'un enfant, après quarante-six ans, puisse se rappeler aussi exactement

le passé. — Mais comment une chose qui existe peut-elle être impossible ?- Le vrai, tout invraisemblable qu'il paraisse à des esprits étroits, n'en est pas moins constant. Le Prince répond à ces paroles de la sottise par un argument sans réplique, et j'ai été témoin moi-même que la mémoire du ministre était moins fidèle que la sienne.

«Un jour, dit S. A. R. avec raison, M. de Joly se disputait avec moi, en présence de mes avocats, assurant que le grillage dont j'ai parlé, avait été enlevé *le premier jour* et il appuyait ses assertions de celles des historiens. Je lui soutins le contraire, parce qu'il était déjà tard, lorsqu'on nous fit sortir de là, et que la grille y était encore; mais le lendemain à notre rentrée je ne la vis plus. J'étais d'autant plus certain de ne pas me tromper, que mon esprit me répresentait toujours la scène qui se passa sous mes yeux, et je me figurais alors la salle de l'assemblée comme une grande loge, renfermant des bêtes féroces, dont nous étions séparés par des barres. M. de Joly finit par convenir que je devais avoir raison. Il prit des renseignemens à cet égard, quand nous nous fûmes séparés, et lorsqu'il me revit, il me confirma de nouveau qu'il s'était convaincu que mes souvenirs ne m'abusaient point: en effet il existe plusieurs témoins qui en ont attesté l'exactitude.

«Enfin en sortant de là pour la premiere fois, on nous conduisit dans un autre édifice où nous fûmes enfermés. Je ne savais pas alors où cela était; je sais aujourd'hui que ce lieu s'appelait les Feuillans. Le lendemain, je me trouvai dans une autre petite prison avec Madame de Tourzel, couché sur une espèce de matelas par terre. Je lui demandai avec instance d'être conduit chez ma mère; elle me tranquillisa bien vite, car cette bonne mère était auprès de moi avec ma soeur, dans une pièce voisine dont la porte donnait dans la mienne.»

La famille Royale avait été placée dans un corridor,

autrefois le dortoir des religieux Feuillans. Le logement qui lui fut donné, était celui de l'architecte de la salle des séances. Il consistait en quatre cellules, *communiquant les unes aux autres*. La première formait une antichambre; le Roi couchait dans la seconde, la troisième *était occupée par la Reine et par Madame Royale;* la quatrième *l'était par Monsieur le Dauphin et par Madame de Tourzel;* Madame Elizabeth et la Princesse de Lamballe avaient, dans le même corridor, une seule chambre, séparée de ces quatre pièces. (Hue)

«J'ai déjà mais vainement demandé à Madame si elle se rappelait le jeune homme qui nous servit avec un zèle si chevaleresque pendant notre séjour aux Feuillans: car ce sont là des détails *qui ne sont connus que de ma soeur*, et qui ne pouvant l'être que de son frère, étaient de nature à fixer son attention. Les choses générales de ces jours de nos douleurs ne sont ignorées de personne, j'en éloignerais volontiers mes tristes souvenirs si la nécessité ne m'y ramenait malgré moi, par rapport aux faits inconnus et non publiés. Ne sont-ils pas en effet la preuve la plus éloquente que je n'ai rien de commun avec ces misérables audacieux qui ont usurpé mon nom et mes qualités; et qui s'en sont servis assez et trop long-temps pour faire tant de dupes, ou qui ont agi sciemment, comme instrumens de mes persécuteurs, pour étouffer la vérite? Enfin, nous quittâmes les Feuillans, théâtre de cruels acteurs qui ont su si bien tromper, voler, déshonorer, et égorger en son propre nom la nation Française.

«On nous fit monter dans un fiacre, mon père, ma mère, ma soeur, ma tante et moi; Madame la Princesse de Lamballe, Madame de Tourzel et sa fille Pauline y entrèrent avec nous. Il n'y avait plus de place, lorsque tout-à-coup trois misérables s'y précipitèrent, non pour nous accompagner et pour notre sûreté, mais pour nous gêner et nous outrager. En ce

moment j'étais debout devant Madame de Tourzel, quand aussitôt ma bonne mère me prit sur ses genoux, pour faire de la place; et elle me pressait dans ses bras, afin de me protéger contre tout danger. Mon père, ma mère, ma tante, moi, ma soeur, Madame la Princesse de Lamballe, nous étions tous assis, presque l'un sur l'autre, dans le fond de cette voiture. J'invoque, pour attester l'exactitude de ce fait, le témoignage de Pauline de Tourzel qui était dans la voiture en face de ma mère et de moi. A peine arrivé à Paris, mes premières pensées furent de faire un appel aux anciens serviteurs de la cour de France, s'il en existait encore; j'en ai retrouvé plusieurs, ainsi que je le dirai plus tard. Je demandai surtout instamment à voir Pauline de Tourzel, mais Pauline de Tourzel a, comme tant d'autres, oublié qu'à la cour de mon père, elle était fière d'être admise à l'honneur de partager les plaisirs du Dauphin; la fille de la gouvernante des enfans de France, devenue Comtesse de Béarn, attachée par son mari au service de la maison d'Orléans, s'est refusée à venir reconnaître le Dauphin, car le Dauphin est malheureux, et persécuté par Louis-Philippe!

«Nous arrivâmes au palais du Temple, dans un assez joli appartement où nous restâmes, je crois, jusqu'à minuit, lorsque tout-à-coup les traîtres nous enlevèrent mon père.

«Je laisse à Madame la Duchesse d'Angoulême le soin de m'interroger sur ce qui s'est passé parmi nous depuis cet enlèvement. Dans ce moment là, Madame la Princesse de Lamballe, Madame de Tourzel, Pauline sa fille, et les Dames Saint-Brice, Navarre et Bazire, étaient avec nous; Mr. de Chamilly et Mr. Hue avaient été enlevés avec mon père. Nous nous trouvâmes tous ensemble le lendemain dans une maison qui figurait une tour à quatre étages. Cet édifice avait sur les deux angles deux tourelles; l'une, qui était située à droite, se prolongeait dans la forme de tourelle jusqu'à terre, l'autre, à gauche, qui donnait sur la rotonde, commençait là où était la chambre occupée par ma bonne tante

Madame Elisabeth et ma soeur. Cette chambre avait une seule fenêtre qui, située entre la demi-tourelle de la petite tour et d'une tourelle sur l'angle de la grande tour, donnait sur le fond du jardin. Perpendiculairement sous cette fenêtre était la porte d'entrée, dans une allée de hauts et gros marronniers qui nous servait de promenade. Cette allée était du côté gauche dans le jardin qui était entouré de hautes murailles. Pour entrer dans la petite tour, il fallait monter quelques marches; au milieu de ces marches, était placé par terre un soupirail donnant sur le rez-de-chaussée de cet édifice, dont le premier étage formait une seule pièce avec un cabinet pris sur la tourelle, en face de l'entrée, et qui donnait dans la tour du palais du Temple, et qui descendait jusqu'à terre. Cette seule pièce (ou salon) était précédée d'une espèce de vestibule, dans lequel se trouvait une petite porte toujours fermée : par là on arrivait à l'escalier qui conduisait au second étage occupé par ma mère, moi, ma bonne tante, et par ma soeur. Au bas de cet escalier, dans une petite loge à droite, demeuraient des êtres qui n'avaient d'humain que la figure, et dont les noms sont indignes d'être tracés par ma plume.

« Le second étage était composé d'une grande chambre avec un cabinet pris sur la tourelle qui descendait jusqu'à terre. Cette chambre avait, comme celle occupée par ma bonne tante et ma soeur, une seule fenêtre, mais plus grande, garnie de rideaux blancs. Cette fenêtre donnait sur la cour du palais du Temple, et par là on pouvait voir bien facilement tous ceux qui entraient dans la cour et dans le jardin. Cette chambre (après l'enlèvement de nos amis) fut occupée par moi pendant tout le temps que nous restâmes avec ma mère dans cet édifice; elle était séparée de celle habitée par ma tante et ma soeur par une espèce de corridor oblong, étroit et obscur. Dans ce corridor couchèrent pendant la nuit deux municipaux qui nous surveillaient pendant le jour

dans notre chambre même. Malgré ces obstacles ma mère correspondait tous les jours avec ma tante, voilà pourquoi j'ai fait imprimer cette question adressée par moi à Madame la Duchesse d'Angoulême: «Que faisait notre mère tous les matins, avant de se lever, pour donner de ses nouvelles à notre bonne tante?»

«Si ma soeur n'a pas répondu qu'elle a été convaincue de mon identité par cette seule question, c'est qu'elle vit au milieu d'un cercle d'intrigans intéressés à lui dérober l'éclat de la lumière. Eh bien, je vais prendre son rôle et tout dire pour elle: ma mère dans la matinée écrivait dans son lit à ma tante toutes ses correspondances, soit pour le dehors soit pour d'autres amis, car elle écrivait beaucoup. Mes ennemis politiques ne manqueront pas de dire que cela ne se peut pas, attendu que les municipaux étaient là jour et nuit: cette objection est juste; mais ma mère avait toute la prudence que réclamait sa position, aussi n'ouvrait-elle jamais sa porte avant l'arrivée du fidèle Cléry, ce qui avait lieu seulement à huit heures du matin. J'ai demandé aussi à ma soeur qui était le porteur de ces nouvelles; même silence, par les mêmes causes. Je vais y suppléer.

«Ma bonne mère cachait ce qu'elle écrivait le matin avant d'ouvrir, car les municipaux entraient avec Cléry et fouillaient souvent. J'ai également demandé à ma soeur: Où cachait-elle son écriture? Point de réponse. Eh bien, je vais le dire hautement: —

«C'était sur son fils: c'était sur moi que la Reine ma mère cachait les lettres qu'elle écrivait; c'était moi qui servais de facteur lorsque le fidèle Cléry ne le pouvait pas; Cléry, fidèle à ma mère et à ma tante, à ces deux grandes âmes qui ne sortiront jamais de mes souvenirs! J'ai demandé également à ma soeur: où et comment faisions-nous échanger nos dépêches? C'était dans le cabinet pris dans la demi-tourelle, à gauche, au coin de la chambre où était la garde-

robe, et où notre bonne tante m'amenait *elle-même* souvent sous prétexte de besoin; mais c'était pour recevoir de moi ce que ma bonne mère avait caché sur moi. Vous savez, Madame la Duchesse d'Angoulême, que notre mère était forcée d'agir ainsi lorsqu'elle était entourée de gens pareils à ceux qui vous trahissent aujourd'hui. Hélas! dans les temps de la communauté de nos malheurs j'avais au moins une consolation, car vous étiez alors ma bonne et tendre soeur: mais aujourd'hui!!!

«Pardonne-moi, lecteur: le coeur humain n'est pas toujours le maître de se taire lorsque les assassins moraux viennent le déchirer. La nature de l'homme est trop faible pour pouvoir soustraire les coeurs souffrans aux palpitations affreuses; ce n'est pas ma soeur qui m'assassine ainsi, ce sont ceux qui l'entourent, du moins j'aime à le croire, et je les ferai connaître.

«Le troisième étage occupé par mon père était la même chose, excepté que la chambre avait une alcôve dans laquelle était placé son lit. Cette alcôve était en sortant de la chambre de mon père, du côté gauche, et tout droit en face de la fenêtre, laquelle donnait, comme la fenêtre de la chambre de ma mère, dans la cour du palais. La chambre de ma mère n'avait point d'alcôve.

«La petite tour était adossée à la grande et flanquée de deux tourelles. Celle que je nomme la demi-tourelle donnait sur la rotonde: et celle, dans laquelle était au premier la bibliothèque donnait sur le coin de la cour du palais, ainsi que le corps de l'édifice de la petite tour faisant face à l'enclos qui séparait le jardin des petits et différens édifices de la rotonde: mais dans une de ces tourelles il se trouvait un petit escalier. Pourrais-je demander à Madame la Duchesse d'Angoulême dans laquelle il était, ou dans quel étage commençait ce petit escalier? Que voyait-on en haut, au bout de cet escalier? Nous ne restâmes pas longtemps dans

cet édifice, et ce fut mon père qui quitta le premier la petite tour, pour être transféré avec Cléry dans la grande. Ma mère, ma tante, ma soeur et moi nous restâmes seuls dans cette petite tour assez longtemps encore. Enfin, nous aussi, nous fûmes transférés dans la grande tour, où je fus remis à mon père et à Cléry; alors je ne voyais ma mère, ma tante et ma soeur, qu'au déjeûner, à la promenade ou à dîner.

«La grande tour était située presque au milieu du jardin; elle était flanquée de quatre tourelles, dont l'une, celle dans laquelle était l'escalier, se trouvait en face du palais. Remarquez bien que la petite tour en face du palais était située à gauche, et la grande à droite. La grande avait aussi quatre étages; mais elle était beaucoup plus haute que la petite, et chaque étage était voûté; ce qui n'existait point dans la petite. Dans la petite tour ma bonne mère, ma tante, ma soeur et moi nous occupions le second étage, et mon père avec Chamilly et Hue, habitait le troisième; mais pendant notre séjour dans la grande tour c'était le contraire: mon père, *moi* et le bon Cléry nous étions enfermés au second; et ma mère, ma tante *et ma soeur se trouvaient au troisième étage*. On voit que tout était changé dans le nouvel ordre de distribution de nos prisons; pendant que nous habitions la petite tour les municipaux ne s'y tenaient pas; ils demeuraient tous au rez-de-chaussée de la grande tour. Le premier étage était voûté et soutenu au milieu par un gros pilier carré et flanqué de quatre petits piliers ronds sur les quatre coins. Cet étage formait une seule pièce en carré, avec trois cabinets pris dans les tourelles. Il n'y en avait pas dans le quatrième, parce qu'il était occupé par l'escalier qui commençait tout en bas et qui desservait tous les étages de la tour. En montant, cet escalier tournait à gauche et formait au second étage, devant la première porte d'entrée des pièces qu'occupaient mon père, moi et

Cléry, un palier pour faciliter l'ouverture des portes; car il y en avait deux: la première était de gros bois entièrement couvert de larges clous et de grands verroux en fer. Cette porte énorme s'ouvrait de droite à gauche vers l'intérieur de la petite tourelle. En ouvrant cette porte on se trouvait en face d'une autre, qui était entièrement en fer: celle-là s'ouvrait aussi de droite à gauche, mais dans l'intérieur de l'antichambre qui précédait la chambre de mon père et formait une des quatre cloisons qui divisaient le second étage de la tour en quatre parties. Les planches qui composaient cette antichambre étaient recouvertes d'un papier gris et noir. Ce papier peint en forme de pierres carrées, représentait une voûte de prison. En entrant dans cette pièce, on voyait en face sur le côté gauche une porte à deux battans dont la partie supérieure était vitrée; et près de cette porte était affiché un papier carré oblong et blanc sur lequel étaient écrits les Droits de l'homme en grands caractères noirs. Tout cela était encadré, et le cadre était entouré d'autres papiers aux trois couleurs. La porte vitrée donnait dans la salle à manger: en entrant dans l'antichambre on avait deux objets en face; c'est pourquoi j'ai dit que la porte vitrée était en face, au côté gauche, car vis-à-vis, au côté droit, on y voyait une porte d'entrée dans la chambre de mon père. Cette porte était ouverte pendant le jour, pour que les municipaux pussent toujours avoir les yeux sur mon père. Très-souvent des gens fort grossiers ne quittaient même pas cette chambre pendant la durée de leur service. La nuit seulement, cette porte était fermée, et les municipaux mettaient leur lit en travers, afin que nous ne pussions entrer dans leur pièce, car il y en avait qui avaient peur de nous. La chambre de mon père avait encore deux autres issues; l'une qui donnait dans la salle à manger et l'autre dans la chambre de Cléry.

« Depuis mon retour dans ma patrie, Mr. Letor qui demeure

à Paris m'a remis le journal de Cléry, dans lequel j'ai trouvé la description de l'intérieur des appartemens habités à cette époque par moi, mon père et lui. *Cette description ne peut pas venir de Cléry lui-même, parce qu'elle est tout-à-fait inexacte.* Cet ouvrage est la propriété des libraires Patris et Chaumerot jeune: *il a été imprimé le* 5 *Août* 1814 et renferme de grossières erreurs que je ne veux pas songer à réfuter. Il est seulement nécessaire de dire que, lorsque l'issue qui de la chambre de mon père communiquait à celle de Cléry eut été fermée la nuit par la malice de quelques municipaux, il était impossible à ce fidèle serviteur d'entrer chez nous autrement que par la porte vitrée. C'était le seul moyen de ne pas réveiller les commissaires qui couchaient en travers de la porte d'entrée de la chambre de mon père.

« J'ai dit que le premier étage était voûté; le second l'était aussi quoiqu'on ne vît pas la voûte, attendu que les quatre pièces avaient un plafond de toile grise; aussi, rien de la voûte n'était-il visible que le pilier placé en sortant de la chambre de mon père et seulement dans la salle à manger: on ne l'apercevait pas dans la pièce occupée par les municipaux. Pour confirmer cette vérité je m'en rapporte au témoignage de Madame la Duchesse d'Angoulême. La chambre de Cléry avait également une porte de communication dans la salle à manger: en entrant par cette porte, on voyait en face, au côté gauche, une autre porte qui donnait dans une tourelle où était la garde-robe. Entre la porte d'entrée de la chambre de Cléry et de la salle à manger, il y avait un petit recoin; j'appellerai l'attention de mes lecteurs sur cette circonstance dans le cours de mon histoire.

« La fenêtre de la chambre de mon père donnait sur la cour du palais, et la fenêtre de celle de Cléry sur le fond du jardin; il y en avait une autre sur la rue de la Corderie. La chambre de Cléry était la seule au second étage qui eût

deux fenêtres: la dernière fut fermée par suite d'une trahison dont ma soeur aura gardé la mémoire.

«Il existe peut-être encore quelques individus de cette malheureuse époque, qui ont exactement connu non seulement la division de la tour, mais aussi le contenu de la chambre de mon père. J'en appelle donc ici à leurs souvenirs comme une sanction de l'exactitude des miens.

«Le lit de mon père était placé, en entrant par l'antichambre en face du côté gauche et adossé vers la cloison de la chambre du fidèle Cléry, ou, en entrant de la salle à manger, au côté gauche; de sorte que mon père lorsqu'il était couché avait les pieds vers la porte qui donnait dans la chambre de Cléry, et la tête, en face du pilier qui, comme je l'ai dit, était visible dans la salle à manger, derrière la porte qui donnait de ce côté dans la chambre de mon père. Vis-à-vis du lit, entre la cloison de l'antichambre et la fenêtre il y avait une cheminée enfoncée dans la muraille. Tout le monde peut savoir que cette cheminée existait: mais où était-elle fixée? C'est une autre question. Dans l'antichambre des municipaux un grand poële chauffait le second étage de la Tour, soit par le plafond, soit par la porte ouverte. Quelle était la forme de ce poële et où était-il posé? Ce sont là des questions dont je réserve les réponses pour les opposer à l'imposteur que des intrigans ont le projet de me présenter pour adversaire devant les tribunaux.

«Dans cette prison dont je viens de donner la description, j'ai été enfermé avec mon père et le noble Cléry jusqu'au jour où séparé de mon père, je fus remis entre les mains de ma malheureuse mère: mais j'ignore la date de cette époque.»

Ce fut le 29 Septembre, à dix heures de matin. Cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine, où était la famille Royale. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au Roi d'un arrêté du conseil de la commune qui

ordonnait — «d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus, que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet-de-chambre et autres personnes du service de la tour. —» «Le Roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Après le souper, comme le Roi quittait la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux qui, le matin, avaient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des commissaires, jusqu'où devaient s'étendre leurs projets. Ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux; et cette séparation qui annonçait déjà tant d'autres malheurs fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple (Cléry).

L'impression douloureuse qu'en ressentit le Dauphin, alla même jusqu'à troubler son sommeil par une effroyable vision qui ne fut que trop littéralement prophétique. La voici, telle que le Prince la donne au cours de son récit.

«Je me trouvais sur une grande place, où l'on avait élevé un large échafaudage sur deux forts piliers carrés, qui me semblaient être de bois de chêne: une immense multitude de peuple et de soldats de tout genre l'environnait: mon père vêtu seulement d'une chemise, d'une culotte noire, avec des bas blancs et des souliers, se tenait debout au milieu, dans l'attitude de quelqu'un qui parle au public. Tout-à-

coup, et au même instant, une petite bête, en forme de lièvre, mais recouverte de longs poils rougeâtres qui descendaient jusqu'à terre, sortit comme un éclair du milieu des pieds du peuple, et, s'élançant vers un des piliers avec la rapidité d'un boulet de canon, elle le brisa en mille morceaux. L'échafaudage s'écroula, je n'aperçus plus alors que le corps de mon père nageant dans son sang. Saisi d'épouvante, je poussai des cris déchirans. Ma tendre mère, dont la sollicitude veillait continuellement sur moi, se précipita pour me tranquilliser; je lui racontai cet horrible rêve, et elle me défendit d'en parler à qui que ce fût. Toutefois, je remarquai que depuis cette communication ses malheurs s'étaient accrus, et que ses peines étaient devenues plus accablantes qu'auparavant. Très-souvent prosternée aux pieds de mon lit, quand tout le monde la croyait endormie, elle adressait ses prières à Dieu, la plupart du temps en allemand; et toujours les derniers accens de sa voix étaient étouffés par ses sanglots. Je l'ai surprise même bien des fois, se jetant à genoux sur son lit, et répétant avec angoisse: « O mon Dieu! sauve-le à cause de ta miséricorde divine! » Rien ne m'échappait des mouvemens et des paroles de cette mère de douleurs; car nos deux lits se touchaient. La sagesse du Tout-Puissant en avait décidé autrement. Moi, et ma soeur qui me méconnaît, nous devions seuls survivre à la monarchie de France brisée par la hache des assassins. Les Français ont détruit le bon arbre, espérant cueillir des figues sur des chardons; combien n'ont-ils pas été cruellement abusés! En vain ils ont cherché les sources du bonheur public dans le sein des factions; ils se sont convaincus, par les désastres communs, que l'ivraie ne peut pas produire de bon grain, et que toute maison dont Dieu n'est pas l'architecte, tout établissement quelconque qui n'est pas fondé sur la justice et la vérité, tôt ou tard tombe en ruine; ils moissonneront selon ce qu'ils ont semé.

«Je reviens à la tour du Temple. Quand on nous eût ravi mon père, j'habitai avec ma mère, ma tante et ma soeur, le troisième étage de la tour, qui était presque divisé comme le second, excepté que la chambre de ma mère n'avait d'autre porte de communication avec la chambre de ma tante, que par la chambre qu'occupaient Tison et sa femme.»

Ce n'était pas pour le service seulement qu'on avait placé dans la tour ces deux individus: un rôle plus important leur avait été confié; c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entraient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avaient choisis; car la femme Tison qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est fait ensuite connaître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie; Tison, ancien commis aux barrières, était un veillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil (Cléry).

Aussi dans ces temps d'anarchie et d'impiété, tous les employés de l'intérieur du Temple se disputaient à l'envi le mérite d'être cruels.

«La chambre de ma tante et celle de ma mère étaient séparées par une cloison en planches. En entrant dans la chambre de ma mère, son lit était placé au côté gauche adossé à cette cloison; le lit de ma tante, en entrant dans la chambre, était au côté droit, de sorte qu'il n'y avait d'autre intervalle entre les deux lits, que l'épaisseur de cette cloison; le mien fut mis au pied du lit de ma bonne et tendre mère, qui se réveillait au moindre mouvement que je faisais pendant la nuit, en me demandant si je n'étais

pas malade. Le lit de ma soeur, dans la chambre de ma tante, était placé de la même manière; près de la fenêtre dans le coin à droite. Un petit cabinet, comme celui de mon père, pris dans la tourelle, était tout ce qui composait notre demeure. Dans la chambre de ma mère il y avait un fauteuil, dont l'étoffe était verte, et le bois peint en blanc. Je fais mention de ce fauteuil, parce que mon père s'en servait très-souvent pour faire un sommeil de quelques instans après son dîner. Je suis resté dans cette prison, jusqu'au moment où je fus livré entre les mains de Simon et de sa femme, époque où je fus beaucoup plus malheureux encore, car déjà Tison et sa femme avaient commencé à me traiter moins brutalement.»

Simon, cordonnier et officier municipal, était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple: mais il était le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme affectait dans toutes ses manières, la plus basse insolence, et une barbarie calculée (Cléry).

«Mon but n'est point de révéler ce que la tyrannie m'a fait éprouver dans cette indicible situation de ma pénible enfance. A l'exemple de ma famille mes espérances reposaient en Dieu. Dans ce séjour de larmes, mon incomparable mère m'avait fait apprendre deux petites prières par lesquelles j'intercédais la Bonté Infinie, pour nous, pour nos amis et pour la France. Je priais, sans avoir trop l'intelligence de ce que c'était que prier. Je n'étais jamais le dernier à genoux, quand je voyais ma mère, ma tante et ma soeur se prosterner. Avec elles, je vivais comme si j'eusse été dans la compagnie des anges. Mais cette consolation fut de courte durée; mes bourreaux vinrent, une nuit, m'arracher de leurs bras, pour me transporter dans un donjon séparé. Sans vouloir exciter la compassion de mes lecteurs ni de ceux qui jugeront mon histoire, je ne tairai pourtant pas

que ma cruelle séparation d'avec ma tendre mère, ma tante et ma soeur, me fit verser un torrent de larmes que pouvait comprimer la dureté seule de mes geôliers. Sans secours désormais, sans espérance, sans amis auprès de moi, je fus privé des dernières douceurs qu'il me fut donner de goûter durant ma longue captivité, jusqu'au jour tant désiré de ma délivrance. Combien je ressentis durement l'horreur de ma nouvelle situation, soumis ainsi que je l'étais, à la surveillance brutale d'êtres dénaturés, qui n'avaient de l'homme que l'apparence !

« Je fus enfermé seul, dans la chambre autrefois occupée par Cléry, *au second étage.* Comme je l'ai dit, cette chambre était alors tout-à-fait transformée en prison. La porte qui communiquait à la salle à manger avait disparu et on l'avait remplacée, par une espèce de poële, qu'on allumait par le petit recoin dont j'ai fait mention. Les fenêtres étaient tellement closes, que je ne voyais pas clair. On avait fermé la porte de la tourelle qui s'ouvrait sur l'appartement de Cléry et dans laquelle se trouvait la garde-robe, ainsi on avait mis dans ma chambre une chaise percée, dont l'odeur m'incommodait singulièrement de plus en plus.

« On a dit qu'on *avait fait au travers de la seule porte qui fût disponible, un tour pour y déposer mes alimens; cette assertion est inexacte;* il existait à la vérité un guichet, mais on ne l'ouvrait que lorsqu'on m'appelait pour s'assurer que j'étais encore là: la porte dans laquelle était ce guichet, servait autrefois d'entrée à la chambre de mon père, et c'est par là qu'entraient mes geôliers pour m'apporter journellement deux fois ma nourriture. Depuis cette translation, ce n'étaient plus des voix humaines que j'entendais, c'étaient des hurlemens de bêtes farouches, qui me criaient presque à chaque instant: « Capet, louveteau, race de vipère, viens que je te voie. » Pendant la nuit même, et à peine étais-je endormi, un nouveau cerbère ouvrait le guichet et

me forçait de paraître devant lui. Fatigué de ces tourmens, je résolus de me faire tuer plutôt que de répondre.

« Le contenu de ma prison était moi, mon lit, une chaise, une table de bois carrée et oblongue, au-dessous, une cruche d'eau, et un bois de lit seulement, qui avait servi à Cléry. Dans ce déplorable état, personne ne songeait à me fournir du linge ni d'autres vêtemens, et bientôt, rongé par la vermine et par l'infection de ma prison, je tombai réellement malade. Mes geôliers et deux municipaux entrèrent avec d'autres personnes que je ne connais pas et que j'ai pensé être des médecins, car ils m'interrogèrent, me prièrent de leur parler et de leur dire ce que je désirais. Je ne leur fis point de réponse. A partir de ce moment, *beaucoup de motifs me déterminèrent* à garder un silence absolu. Tout enfant que j'étais, j'avais le sentiment de mes souffrances, plus fort peut-être que n'auraient pu l'avoir des personnes beaucoup plus âgées que moi. Aussi ma langue était comme paralysée, lorsque je voyais quelqu'un des êtres préposés à ma garde. On m'envoya enfin un *garde-malade* qui, en se présentant chez moi, accompagné de plusieurs municipaux, me questionna beaucoup. Je le traitais comme les autres et ne lui répondis pas. Mais bientôt celui-là me fit nettoyer par une femme qui m'est inconnue; ce qui me procura de grands soulagemens; on me donna du linge et un habit grisâtre; mon lit fut arrangé et fourni de linge blanc; ma chambre fut purifiée, et les punaises qui me tourmentaient considérablement furent détruites; enfin pour me donner de la lumière on enleva un abat-jour qui l'obstruait. »

Le Prince dans l'abrégé de ses infortunes, n'a point voulu retracer le tableau des mauvais traitemens qu'il a endurés pendant sa captivité du Temple; les détails en sont donnés par tous les historiens. Je n'en parlerai point non plus, mais je dois mentionner deux circonstances dont il m'a plusieurs fois entretenu, et qui ont laissé, sur le corps du Royal pri-

sonnier, deux signes caractéristiques de son identité. Simon, un jour dans un accès de fureur poussa si violemment S. A. R. qu'en tombant sur l'angle d'une chaise, elle se blessa grièvement au-dessous du menton. On voyait très-distinctement la cicatrice qui témoignait de cet acte de violence. Une autre existait encore, à quelque distance des yeux, provenant d'un coup de serviette dont ce misérable avait fouetté le Prince au visage.

Pendant tout le temps que dura le règne de la terreur, le sort de l'enfant Royal n'éprouva aucun adoucissement; mais quand le 9 Thermidor, en amenant la chute de la Montagne, eut laissé entrevoir pour la France des jours moins mauvais, l'humanité entra dans la tour du Temple. *Simon lui-même* avait été guillotiné le 27 Juin 1794. La position des prisonniers obtint une grande amélioration dès ce moment, et, comme on le voit, on s'occupa un peu plus de la santé, de la propreté et du bien-être de l'existence captive du fils de Louis XVI. *Les nouveaux employés* de la prison, purent sans exciter le sombre ressentiment de leurs maîtres, donner un libre cours à leur sensibilité en faveur des opprimés. Ce fut à cette époque que des amis hardis et généreux s'employèrent activement, pour préparer et effectuer l'évasion de leur Roi Louis XVII. Mais avant d'en raconter les détails, je dois prouver historiquement que les circonstances du changement de politique en facilitèrent efficacement les moyens. Retournons un moment vers ces temps de la Convention, et pénétrons-nous bien de son esprit: elle se composait de deux partis bien tranchés. On voyait en première ligne, comme dominateurs, sous les ordres de Robespierre, les Montagnards ou Jacobins, auteurs des massacres de Septembre 1792, assassins de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et de Madame Elisabeth; venaient ensuite les Girondins constitutionnels monarchiques, qui, nonobstant l'établissement de la république, auraient sauvé

les jours de la famille Royale, si plus énergiques, la plupart d'entre eux n'avaient pas voté sous l'impression de terreur que leur inspirait la Montagne, par ses motions et ses exécutions sanguinaires. L'infortuné monarque, on peut le dire, fut sacrifié contre le voeu de la majorité de l'assemblée, parce que peu de personnes ont le courage de leurs opinions dans les débats publics, en présence d'un danger personnel possible. La majorité absolue pour la peine à prononcer, était de 361 voix; Louis XVI fut condamné à la peine de mort par 361 voix qui la votèrent sans condition. Ce fut probablement par suite de cette dernière considération, que le jugement de la Reine et de la Princesse Elisabeth ne furent point soumis à la Convention, mais aux juges révolutionnaires dont les arrêts de mort étaient dictés par Robespierre qui voulait leur supplice. Ces monstrueux assassinats, protégés par les baïonnettes du parti dominant, les forfaits qui les avaient précédés, les sanglantes fureurs qui suivirent, inspirèrent à la France, non moins qu'au parti modéré du gouvernement révolutionnaire, si je puis me servir de cette expression, un sentiment indéfinissable d'horreur. Le farouche Robespierre, *au but mystérieux alors*, avait suivi sans entraves son plan de destruction, mais ces scènes d'atrocités finirent avec lui pour ne plus se renouveler, dans les mêmes principes. Dorénavant la terreur avait disparu avec le guide des terroristes; revenus de leur épouvante, et pouvant sans péril se montrer *eux-mêmes*, les Girondins reprirent de l'assurance, et s'efforcèrent de rappeler la confiance publique, en substituant au système de mort un système de conservation. Jusque-là, pour des raisons que j'ai indiquées, et sur lesquelles il serait superflu d'insister, puisque le fait existe, on n'avait pas eu soif du sang du Dauphin. La mort de Louis XVII n'avait point encore été le complément obligé de celle de Louis XVI, son existence étant nécessaire aux hommes qui remuaient la

Montagne ; des flancs de cette Montagne écrasée ne surgirait point un cri gouvernemental d'extermination, contre les derniers restes du sang Royal ; les nouveaux triomphateurs durent nécessairement marcher en sens inverse de leurs prédécesseurs ; et c'est précisement ce qui arriva. Quand sonna le glas funèbre des Jacobins, les Girondins se reveillèrent comme d'un songe et pouvaient à peine comprendre que l'orphelin Royal fût toujours existant. Ils le prirent en quelque sorte sous leur protection, pour se réconcilier avec eux-mêmes, et offrir leur retour à des sentimens plus humains, en forme d'expiation aux mânes de ses Royaux parens. Plusieurs membres de l'assemblée même revinrent secrètement à des idées monarchiques plus compatibles avec celles d'une restauration quelconque, dont ils sentaient le besoin, et dont l'institution du Directoire aida à préparer les voies. Cette vérité n'est pas contestable pour quiconque a la vraie intelligence de l'histoire, et je dois en donner la clef, pour prédisposer le lecteur à la foi dans les événemens qui vont suivre.

Le gouvernement thermidorien, guidé par des idées de pacification, songea à mettre un terme à la guerre de la Vendée. On entra en négociation avec le général Charette. Charette l'un des hommes les plus marquans qui s'employaient à la délivrance du Dauphin, fit un acte de haute politique en écoutant les offres de paix qu'on lui proposa et en les sanctionnant par un traité. La Vendée étant soumise, et les Royalistes qui se battaient pour la légitimité ayant mis bas les armes, Louis XVII devenait nécessairement un être inoffensif aux yeux de la Convention, et la sécurité qui résulterait pour les hommes du pouvoir, de ce nouvel état de choses, fournirait de grandes chances de succès aux amis dévoués de l'orphelin. Le traité de pacification fut signé par les commissaires de la Convention et le général Charette, le 15 Février 1795. Ce ne fut point, de la part du héros

Vendéen, une abnégation de ses principes, c'était une tactique commandée par son dévouement lui-même à son Roi légitime, une concession momentanée faite aux ennemis du trône qu'il avait si vaillamment défendu, et dont il ne pouvait espérer le rétablissement, tant que le monarque eût gémi dans ses fers ; il importait avant tout de l'arracher des mains de ses oppresseurs, et le moment était plus opportun que jamais. Par décret du 8 Décembre 1794, soixante-treize députés mis hors la loi antérieurement avaient été rappelés, et peu de temps après rentrèrent à la Convention. On lit dans Touchard Lafosse:

«Les soixante-treize rappelés dans le sein de la Convention nationale, ont ressaisi le sceptre de la domination ; mais ce n'est plus sous les bannières de la Gironde qu'ils combattent.... Sous quelles couleurs est-ce donc? Je ne sais, mais ils ont appelé Pichegru — Pichegru qui correspond avec le prétendant, avec le Prince de Condé, depuis plusieurs mois.... Ce *traître* commande à Paris, il a fait déclarer Paris en état de siège. Ah! Boissy-d'Anglas ; Ah! Lanjuinais.... où conduisez-vous donc la révolution?

«Il est de fait que le concours de Pichegru à l'intérieur et de Barthélemy dans la diplomatie, ne donnait pas une haute idée du républicanisme qui gouvernait avant et après le 12 Germinal. *C'est beaucoup de ne pas avancer que le parti dirigeant visait dès-lors à une restauration monarchique*, mais j'attendrai pour émettre cette opinion que les événemens en aient révélé plus nettement la probabilité.... Il sera facile de reconnaître plus tard, que *Barthélemy* négociait à Bâle dans l'intérêt *d'une monarchie qui* jetait *au sein de la Convention même les bases de sa restauration.*

«La réaction marchait à Paris sur les confins de la contre-révolution ; un désarmement de tous les républicains proclamés anarchistes avait été opéré le 9 Avril: le 10, la

Convention s'était empressée de rapporter les décrets des 27 mars 1793 et 13 Mars 1794, prononçant la mise hors la loi des ennemis de la révolution, et la punition de leurs complices. Les ennemis de la révolution en conclurent sans doute qu'ils pouvaient l'attaquer ouvertement; c'est ce qu'ils feront au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor.

«Cette arrière-pensée monarchique, certes! devait en 1795 flétrir les hommes de la révolution; quelque recommandables qu'ils fussent d'ailleurs; car alors la foi jurée des représentans du peuple appartenait à la république; elle ne pouvait *sans trahison infâme*, dévier vers les Princes armés contre la patrie.»

Je n'ai sans doute pas besoin de dire, qu'en transcrivant des passages historiques, mon but unique est de confirmer la réalité d'un fait qui me semble avéré, par le nom d'un auteur connu, prévoyant bien que des assertions isolées de ma part pourraient paraître suspectes à une certaine classe de lecteurs; et que je suis loin d'adopter les couleurs dont les historiens revêtent leur récit. Le fait qu'il m'importe d'établir, étant incontestable, suffit aux conséquences qui en découlent, dans l'intérêt de la vérité que je défends; car il est tout-à-fait indépendant des opinions politiques de l'écrivain. En voyant qualifier de *trahison infâme* la conduite de ceux qui, en 1795, revinrent à des idées constitutionnelles monarchiques, soit de bonne foi, soit par des motifs intéressés, on ne peut que hausser les épaules de pitié; puisque ces représentans du peuple qu'on dit parjures quand ils abandonnent la république, avaient commencé par se couvrir d'un opprobre ineffaçable, en assassinant le monarque qu'ils avaient solennellement reconnu, et en faisant dévier vers cette république leur foi jurée qui appartenait au trône constitutionnel établi par eux. Mais laissons-là ces étranges aberrations de l'esprit de parti; je reviens à mon sujet.

Une clause secrète insérée dans le traité passé avec le

général Charette, prouvera, mieux que tous les commentaires possibles, les dispositions de bienveillance qui animaient en faveur de l'orphelin Royal des conventionnels convertis. La lettre suivante, écrite par Charette au Comte de Provence, va nous éclairer complètement.

« Monseigneur,

« Je viens apporter ma tête aux pieds de Votre Altesse Royale, » si elle me juge coupable en vertu de l'acte que j'ai signé. » Je traite avec la Convention, dite nationale. Je la reconnais, » je me sépare de votre cause sacrée, de celle de mon Roi, » pour laquelle j'ai combattu et versé mon sang; j'entraîne » dans ma défection mes officiers, mes soldats, et je souffre » que le drapeau tricolore se déploie paisiblement en des » lieux où jusqu'ici il n'a pu flotter qu'à la suite des plus » funestes défaites.

« Voilà mon crime, Monseigneur, je ne le nie ni ne » l'atténue.

« Maintenant voici mon excuse. Mon Roi et le vôtre est » prisonnier des bourreaux de son père, qui peuvent devenir » les siens; sa vie sacrée est perpétuellement menacée, tout » est donc permis, tout est donc légitime pour le rendre à » la liberté. Eh bien! cette liberté, je l'ai obtenue. Une » convention secrète entre les commissaires du pouvoir exécutif » et moi, convention dont je mettrai l'original sous vos yeux, » décide du sort de Sa Majesté. On remettra la personne du » Roi aux commissaires que j'enverrai à Paris; on consent » à ce qu'il revienne parmi nous, et une fois en notre pouvoir, » je présume qu'un soulèvement unanime le servira beaucoup » mieux que des efforts tentés pendant sa captivité. Avec lui » nous serons invincibles, et maintenant nous ne sommes rien » sans un Prince de la maison de Bourbon.

« Il est, ce me semble, inutile de discuter sur le mérite » apparent du traité que je viens de signer, de s'inquiéter

»s'il compromet ou non la monarchie, si je suis, moi qui »le dicte, à blâmer ou à louer; il faut ne voir que le motif »qui le détermine. C'est à lui que j'immole ma réputation, »mon influence, peut-être mon honneur à venir, et assu»rément mon repos; mais c'est pour le Roi que je me souille »de cette tache; Dieu et lui m'en laveront plus tard.

«On me donne toutes les assurances possibles de la fidélité »qu'on mettra à remplir la grande condition..... Si on y »manquait, j'aurais ma vie à vous donner en expiation de »ma crédulité.

«Un profond mystère, impénétrable aux agens de l'Au»triche, de l'Angleterre et aux partisans de la branche d'Or»léans, doit couvrir ce que je dépose en pleine confiance »dans le sein de Votre Altesse Royale. Vous devez me com»prendre; il est des traîtres partout, il y en a même dans »l'intimité de votre auguste frère.

«J'ai cru dans la circonstance devoir agir d'après moi »seul, afin que si l'affaire tourne mal, on n'en accuse pas »le régent de France, mais uniquement son très-dévoué et »respectueux serviteur, etc.»

La Jaunais, ce 20 Février 1795.

On conçoit bien que le Comte de Provence, informé d'un projet dont l'exécution nuirait aux siens, ne dut pas se faire faute d'intrigues pour en empêcher la réalisation. Voyons-le lui-même se dessiner à nos yeux, par la subtilité de ses écrits. Tous ces préliminaires sont d'une haute importance, avant que je raconte l'évasion; car ils laissent pressentir que l'évènement qui devait mettre un terme aux infortunes du Roi prisonnier, ne fit que créer pour lui une nouvelle carrière d'angoisses, dont son oncle et premier sujet fut le criminel auteur. Louis XVIII s'explique ainsi:

«Les événemens de la Vendée qui suivirent, appartiennent *à mon règne;* je m'en occuperai, lorsque j'aurai achevé de

décrire celui du malheureux Roi, mon neveu, *victime que la révolution eut hâte de dévorer.*

«En Mars 1794, *j'envoyai sur les lieux* une personne intelligente, à laquelle je pouvais donner toute ma confiance; je regrette que les circonstances m'empêchent de la nommer. Elle vit aujourdhui, et la sincérité de ses rapports, dont on n'a jamais soupçonné la source, a déplu à trop de personnes pour que je l'expose à l'animadversion de ceux qui verraient dans ses actions de l'espionnage et non du devoir. Cette personne, par sa position, ses alliances et son rang, *pouvait pénétrer partout*, aussi apprit-elle des choses qui me surprirent et que je tairai comme je tais son nom. *Ceux qui étaient d'intelligence avec les conventionnels* répandaient des nouvelles alarmantes, divulguaient aux généraux républicains les projets des royalistes. Peu furent découverts; *le plus grand coupable* d'entre eux, non seulement n'eut aucune punition, *mais on l'a depuis récompensé. J'ai moi-même augmenté sa fortune, bien qu'en connaissant ses oeuvres, contraint en cette circonstance comme en tant d'autres de vaincre ma répugnance par des raisons d'état.*

«Ce fut avec peine que j'appris la pacification de la Vendée; j'aurais souhaité que la guerre continuât sur ce point, car c'était, par le fait, la seule armée où mon titre ne fut pas contesté. Il m'arrivait de toutes parts des dénonciations contre Charette au sujet de cette paix qu'il signait intempestivement. Delaunay et Stofflet ne l'épargnaient pas; c'était à les entendre un homme vendu à la Convention. Je savais le contraire, et j'en fus d'autant plus persuadé que je vis ceux mêmes qui l'accusaient avec le plus d'acharnement, signer aussi de leur côté le traité de paix. Le Comte d'Artois fulmina contre Charette, puis contre Stofflet, Sapinaud et enfin contre toute la Vendée. Il ne parlait de rien moins que de faire fusiller les signataires de la capitulation.

«Je savais par Charette qu'un article secret de son traité

avec les commissaires de la Convention nationale, assurait à Louis XVII sa liberté; mais j'ajouterai que j'ignorais jusqu'à quel point je devais ajouter foi à ce fait. Il me paraissait probable que Charette, quelque peu honteux de sa démarche, s'efforçait de s'en justifier, en me la représentant comme un sacrifice momentané fait aux intérêts de la cause Royale.

«En conséquence, dès que je sus cette nouvelle, j'écrivis à Paris, aux agens de diverses classes que j'y entretenais, pour m'informer de ce qu'eux-mêmes pouvaient en savoir. Tous, à l'exception d'un seul, membre de la Convention nationale, ne comprirent pas ce que je leur disais. Je ne m'étais pas, il est vrai, expliqué très-clairement par prudence. Quant au membre de la Convention, il me répondit en ces termes:

«Charette ne vous a pas trompé, mais lui le sera. Il est »vrai qu'il a été convenu que le jeune Prince serait mis »hors du Temple. Ruelle et Richard n'ont fait, en s'y enga»geant, qu'exécuter les instructions du comité de salut public. »Sont-ils de moitié dans ce mystère d'iniquité, ou abusés »eux-mêmes? Je l'ignore; on ne peut pénétrer trop avant »dans la conscience d'un homme. Au reste, cette partie de »la négociation est tenue ici dans un profond silence; on »a paru surpris que je fusse si bien informé.

«Déjà on a tenu divers conseils; on s'est réuni en plusieurs »endroits, afin de décider ce qu'il convenait de faire, si on »nierait, *si on couperait court à l'intrigue*..... Tout est »à craindre..... J'ai quelque raison de croire que ce qui se »machine vous mène à la couronne de France, si on peut »donner ce nom à celle qu'on porte en exil.»

«Il y avait parmi les meneurs de la Convention quelques hommes qui, par des motifs particuliers, voulaient que les deux enfans de Louis XVI fussent rendus à leur famille. Je ne cite que les Jacobins à demi-convertis; c'étaient Tallien, Fréron et *Barras*, formant alors une sorte de triumvirat,

qui prétendait diriger les affaires. *Fouché* et *Cambacérès* marchaient aussi avec eux. Ces deux derniers venaient tout récemment de se rapprocher l'un de l'autre, bien qu'ils affectassent en apparence de se traiter avec froideur. Réunis aux trois premiers, ils entraînaient après eux Courtois, Clauzel, Hermann et nombre d'autres, qui, lassés des excès révolutionnaires, et épouvantés de la part qu'ils y avaient prise, désiraient vivement trouver l'occasion de rendre un service signalé à la monarchie, afin qu'elle leur pardonnât si elle était victorieuse.

« Cette masse de gens influençaient en partie les résolutions des comités exécutifs. Barras, dont la politique n'a jamais été bien connue que de moi, Barras, beaucoup moins coupable qu'on ne le pense, ne s'était point détaché entièrement de son ordre, et des principes qu'il avait reçus dans son enfance. Le souvenir du meurtre de Louis XVI le poursuivait sans relâche ; et dans une lettre qu'il m'écrivait pendant notre longue correspondance, il disait :

« Je ne sais comment on peut dormir ou manger tranquille lorsqu'on a tué son Roi. Des songes affreux troublent mon sommeil, et quand je me mets à table, je suis comme Théodoric, qui voyait dans tous les plats la tête de ce Boëce qu'il avait fait mourir injustement. »

« *Barras* après son crime, n'a pas cessé d'être royaliste ; il était donc celui qui, avec Tallien, aurait contribué le plus volontiers pour sauver le jeune monarque. Ce furent eux qui donnèrent l'idée de faire cette proposition à Charette, pensant que la chose une fois mise en négociation, pourrait s'effectuer peut-être.

« Sur ces entrefaites Charette, de concert avec le conseil supérieur de la Vendée, envoya deux commissaires à Paris pour suivre ostensiblement l'effectuation des engagemens pris avec la Vendée par le traité public, mais leur véritable mission était de presser l'exécution de la chose relative *à la liberté du jeune Roi*. Ces commissaires arrivèrent à

Paris, munis de lettres de créance qui les autorisaient à y suivre *toutes les affaires de la Vendée*, ils en avaient de particulières de Ruelle et de Richard pour Barras, Tallien et Fréron, avec lesquels ils s'abouchèrent dès leur arrivée. Persuadés qu'on ne ferait aucune difficulté pour leur remettre le jeune Roi, ils s'adressèrent d'abord à Tallien, qui leur déclara que la chose était moins aisée à faire qu'ils se l'imaginaient.

« Non, leur dit-il, qu'on veuille manquer de parole, mais parce que toutes les volontés ne sont pas encore réunies pour procéder à l'exécution de l'article secret. Les deux Vendéens, confondus de cette réponse dilatoire, répliquèrent que les commissaires de la Convention avaient tenu sur les lieux un autre langage et juré solennellement de remettre dans un court délai le fils et la fille de Louis XVI aux Vendéens; que ce point avait seul déterminé la pacification de la Vendée, et qu'il fallait tenir à une parole donnée en termes aussi précis, ou tout rompre.

« Tallien répéta qu'il fallait, pour remplir la clause du traité, obtenir l'assentiment général dans les comités, assentiment dont on allait s'occuper.

« Les deux députés, ayant pris congé de Tallien, se décidèrent à lui écrire une note énergique qui contenait ce qu'on connaît déjà. Ils la terminaient en certifiant qu'un refus mettrait le feu aux quatre coins de la Vendée, et que le dernier royaliste mourrait plutôt que de pardonner une telle trahison. Ils demandaient en outre une déclaration formelle et prompte sur les intentions de la Convention nationale.

« Cette note, peu conforme aux usages diplomatiques, irrita d'abord les Jacobins exagérés des comités. Ils prétendirent qu'il fallait arrêter Mr. de Scépeaux et Mr. de Béjari, et les envoyer au supplice. Barras, qui faisait partie du conseil, demanda si on voulait revenir au 7 Thermidor, que, quant à lui, il jouerait dans ce cas le rôle qu'il avait joué à cette époque.

« Il ne s'agit point, poursuivit-il, de punir les deux envoyés Vendéens de l'audace avec laquelle ils présentent leur demande, mais de savoir si on s'entendra ou non avec la Vendée entière sur le fond de la querelle. »

« Il ramena ainsi la question à sa simple expression ; c'était contraindre à la résoudre ; elle ne le fut pas cependant. Les Jacobins manisfestèrent leur opinion avec tant de véhémence, que les députés mieux intentionnés craignirent de compromettre l'existence du jeune Roi en insistant sur une détermination définitive. Fréron proposa de remettre le comité à quinzaine, sous prétexte qu'ayant le temps de réfléchir, on pourrait peut-être mieux s'entendre.

« Cette proposition fut acceptée, et les députés s'y soumirent forcément ; cependant le terme expiré, voyant que le comité ne se réunissait pas, ils écrivirent à Charette ce qui se passait, et en donnèrent avis aux autres généraux de la Vendée. Ceux-ci s'entendirent pour adresser une lettre collective et menaçante à la Convention, dans laquelle ils réclamaient impérieusement l'exécution pleine et entière du traité de paix tant dans ses articles secrets que publics.

« Cette déclaration, exprimée en termes véhémens et incisifs, produisit beaucoup d'effet. On parut balancer sur la détermination qu'on prendrait ; un nouveau système de conduite fut employé à l'égard du jeune Roi, on le traita avec plus de douceur. Tout cela ne contentait pas Messieurs de Scépeaux et Béjari ; cependant, ils patientaient, d'après l'avis que je leur fis donner par l'intermédiaire de cet excellent *Boissy-d'Anglas*, qui dans cette circonstance se conduisit mieux que ne l'auraient fait les plus fidèles royalistes. Les envoyés Vendéens demandèrent qu'on leur permît du moins de voir le jeune monarque dans la prison du Temple. Cette demande leur fut encore refusée. On prétendit qu'il fallait éviter par une démarche inutile de donner l'éveil au parti de la Montagne, et de lui fournir des prétextes pour

entraver la négociation. Je reçus sur ces entrefaites une lettre de Boissy-d'Anglas ainsi conçue:

« Les députés ne font que de vaines démarches, il y a trop » de machiavélisme dans la Convention pour qu'on vous rende » votre neveu. Les Jacobins ne se tiendront pas tranquilles, » ils complotent ouvertement, ils préparent un second 31 Mai; » n'importe, je serai à mon poste..... »

« En effet, il s'y montra dignement. La Convention ne s'endormait pas; déjà elle venait d'envoyer au supplice Fouquier-Tinville, Lebon et Carrier. Elle ordonna l'arrestation de Collot d'Herbois, de Barrère, de Vadier et de Billaud-Varennes. Leur arrêt de déportation s'ensuivit. Ces actes de justice, qui donnaient tant d'espérance pour la mise en liberté du jeune Roi, eurent lieu trop tard. Le coup était porté, une mesure atroce prise par quelques régicides dénués de toute vertu humaine, décida de l'existence de mon neveu. ***Il fut empoisonné dans un plat d'épinards;*** Romme l'un des misérables qui périrent peu de temps après, dit à Boissy-d'Anglas:

— « Encore quelques jours, et la question relative à la sortie du bambin sera résolue; il sortira en effet du Temple, mais non pas par les pieds !!!..... »

« Le 8 *Juin* suivant, *à deux heures de l'après midi*, Louis XVII, Roi de France et de Navarre, rendit le dernier soupir !!! »

La vérité se fera jour au milieu des nuages qui l'obscurcissent, et nulle personne de bonne foi ne pourra plus la méconnaître. L'histoire, sans s'en douter, prélude aux révélations qui vont venir, et déjà l'on conçoit que les membres puissans de la Convention qui s'entendaient avec Charette, eurent un intérêt immense à sauver les jours du Dauphin, d'un réaction possible, en trompant ceux de leurs collègues qui ne partagaient pas leurs sentimens.

« En 1795 il existait à Paris un comité royaliste ouvertement organisé. La Garde Nationale des sections du centre

était bourrée de partisans des Bourbons bien connus, auxquels les intrigues exercées dans les élections avaient obtenu des grades et conséquemment de l'influence; enfin, des agens de la royauté, au nombre de 3 ou 4 mille, s'étaient introduits à Paris, sous différents prétextes et par divers expédiens.» (Souvenirs d'un demi-siècle.)

On lit aussi dans les mémoires de Napoléon, recueillis et mis en ordre par le rédacteur des mémoires de Louis XVIII:

«Une paix désirable mettait un terme à la guerre civile, c'était la soumission de la Vendée; elle eut lieu d'un plein consentement réciproque, tout de franchise de la part du gouvernement. Des conditions honorables furent accordées aux rebelles, on traita avec eux comme on aurait traité avec un état voisin, de pair à pair. Ce fut une faute; on prétendit qu'il valait mieux moins de vanité satisfaite et plus d'avantage réel. Je ne pensais pas ainsi: je ne connais au pouvoir qu'une manière d'en finir avec des insurgés, c'est de commencer par les faire mettre à genoux, et puis de leur faire grâce. Ce premier point accompli, que les faveurs viennent ensuite, peu importe; l'honneur national n'en a point souffert. La Convention, ou, pour mieux dire, les commissaires dépassèrent leurs pouvoirs, en promettant aux Vendéens la liberté du fils de Louis XVI. Ce pauvre enfant languissait dans la Tour du Temple; les Jacobins, pendant leur règne, avaient oublié de le faire mourir, les honnêtes gens qui leur succédèrent en prirent le triste soin.

«Il est certain qu'effrayés de l'engagement contracté envers les rebelles, et dont les députés de ceux-ci réclamaient l'exécution avec une audace menaçante, les comités de la Convention se demandèrent ce qu'il fallait faire; la réponse fut, qu'il meure. Ainsi finit le malheureux Prince, que les amis de sa famille ont voulu compter au nombre des Rois de France.»

Nous lisons dans les *Mémoires et Souvenirs d'un pair de France:*

« Je n'oublierai pas non plus la mort de l'auguste enfant Roi qu'une politique infernale conduisit par degrés à son dernier jour. Nous fûmes quelques uns qui nous occupâmes de lui. Nous voulions l'arracher à ses fers et nous eûmes l'imprudence de manifester ce dessein; croyez-moi, nous dit Merlin de Douay, laissez-le sans vous occuper de lui, votre intérêt lui deviendra funeste. D'autre part, *les Vendéens, à qui l'on avait promis, de le rendre réclamaient l'exécution de cette promesse.* Louis XVII mourut pour nous mettre *tous d'accord.* Il courut mille bruits sur ce trépas; il y eut même des personnes qui soupçonnèrent que le Prince n'avait pas péri. Deux imposteurs prirent successivement son nom, le premier fut Hervagault; le second venu à une époque plus rapprochée de celle où nous vivons, trouva des partisans nombreux et en a même conservé encore. Il n'y a pas longtemps que j'entendais un brave Marquis me détailler tous les droits de Mathurin Bruneau à la couronne de France, il se montrait convaincu de l'identité de sa personne avec celle du fils de l'infortuné Louis XVI et de Marie-Antoinette. »

Enfin j'emprunte à Mr. Bourbon Leblanc, auteur du *Véritable Duc de Normandie*, ouvrage publié à Paris en 1835, *sous la direction du Prince*, les documens ci-après: les deux derniers sont extraits de la déclaration des chefs et soldats des armées catholiques et royales du 22 Juin 1795.

NOTE confidentielle de plusieurs membres du comité de salut public, au citoyen Guesno, représentant du peuple, en mission à Rennes:

« Il est impossible, cher collègue, que la République puisse se maintenir, si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le joug.

« Nous ne pouvons nous-mêmes croire à notre propre sûreté, que lorsque les brigands, qui infestent l'Ouest depuis deux années, auront été mis dans l'impuissance de nous nuire et de contrarier nos projets, c'est-à-dire lorsqu'ils auront été exterminés.

« C'est déjà un sacrifice trop honteux d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles, ou plutôt avec des scélérats dont la très-grande majorité a mérité l'échafaud.

« Ils n'ont pas mis plus de bonne foi que nous dans le traité, et il ne doit leur inspirer aucune confiance dans les promesses du gouvernement. Les deux partis ont transigé sachant qu'ils se trompaient.

« C'est d'après l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous pourrons abuser plus longtemps les Vendéens, impossibilité également démontrée à tous les membres des trois comités, qu'il faut chercher les moyens de prévenir ces hommes audacieux qui ont autant d'autorité que nous.

« Il ne faut pas s'endormir, parce que le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est près de souffler avec violence; le moment approche où d'après l'art 2 du traité secret, il faut leur présenter un fantôme de monarchie et leur montrer ce bambin pour lequel ils se battent.

« Comme il serait trop dangereux de faire un tel pas qui nous perdrait sans retour, les comités n'ont trouvé qu'nu moyen d'éviter cette difficulté vraiment extrême; le voici:

« . . . . . *Il faut supposer que les chefs insurgés ont voulu rompre le traité, qu'ils ont voulu se faire Princes des départemens qu'ils occupent, que les chefs agissent d'intelligence avec les Anglais, qu'ils veulent leur ouvrir la côte, piller la ville de Nantes et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines.* Il faut faire intercepter des courriers porteurs de semblables choses, *crier à la perfidie*, et mettre dans ce premier moment une grande apparence de modération, afin que le peuple voie clairement que la justice et la bonne foi sont de notre côté.

« . . . . . Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera.....

« Il faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit produire l'absence des chefs pour désarmer leurs conjurés.

« Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et le feu, mais en rendant des Vendéens *coupables* aux yeux de la nation *de tout* le mal *qu'ils souffriront*.

« .... Prends garde aux menées de Louvet ; il est vendu aux restes orléaniques et la guenon d'ambassadrice (Mme. de Staël) en dispose à plein ; nous le surveillons ..... *Boissy adopte toutes les mesures, il en sent l'urgence.*

« Le mot de *subsistance* sera pour les chefs, celui de troupeaux pour les armées ; emploie le mot tranquillité pour celui d'arrestation.

« ..... Adieu, cher collègue, salut et fraternité.

Signé, Tallien, Treillard, Syeyes, Doulcet, Rabaud, Marec, Cambacérès.

« Paris 18 Prairial an 3 (6 Juin 1795) »

« Le 4 Juin (16 Prairial), il fut convenu que Louis XVII et sa soeur seraient conduits le lendemain à St. Cloud ; Doulcet, Tallien, Cambacérès, Treillard, Rabaud, Syeyes, Rewbell, Guillet et Roux en signèrent la promesse. Et cela était la conséquence des négociations antécédentes ; car il avait été stipulé ainsi qu'il suit:

« Les articles secrets, dont l'exécution définitive est fixée au 25 Prairial prochain (13 Juin 1795,) auront leur *plein* et *entier effet*. Le comité de salut public prend les *mesures nécessaires* à cet égard ; les sacrifices qu'il est forcé de faire aux apparences ne le rendront que plus scrupuleux à tenir les paroles données. »

« *Signé*, Grenot, Guermeur, Guesno.

« Rennes, 9 Floréal an 3 (28 Avril 1795) »

« Le 27 Mai 1795, sur quelques indices qui nous firent craindre que le soi-disant comité de salut public cherchât à éloigner *l'observation du traité*, nous envoyâmes Mr. Chatellier à Paris, après avoir communiqué le 24 avec le soi-disant représentant du peuple Grénot. »

Il est donc bien démontré, que des chefs Vendéens réunissaient tous leurs efforts pour arriver aux moyens de sauver l'orphelin du Temple, que la Convention entière n'était pas dans le secret, et que parmi ceux qui le connaissaient, il y en avait de bonne foi, d'autres qui ne l'étaient pas. La note confidentielle émanée de conventionnels qui cherchaient à éluder l'exécution de la partie non avouée du traité, établit qu'on tenta, par des moyens perfides, de se soustraire à cet engagement, et ce qu'il y a de souverainement remarquable c'est que cette note est signée par Boissy-d'Anglas, l'homme du Comte de Provence. Nous apprenons en outre que Mr. Chatellier, émissaire Vendéen, était à Paris dès le commencement de Juin; voyons maintenant par les révélations du Duc de Normandie, quels sont ses libérateurs qui veillaient à la porte du Temple.

« A cette époque des amis avaient formé le projet de me soustraire à mes bourreaux; on ne tarda pas à en comprendre l'impossibilité. Un seul chemin conduisait à moi; et cette unique issue était si soigneusement gardée qu'on n'eût pas fait entrer ou sortir une souris sans être aperçu.

« La tourelle où était l'escalier avait une seule porte, près de laquelle jour et nuit s'exerçait une stricte surveillance, en dedans comme en dehors. Quiconque arrivait pour pénétrer dans la tour était conduit pour être fouillé devant le conseil municipal logé au rez-de-chaussée; au sortir de la tour, même investigation par ce conseil, dont on ne pouvait pas dépasser la porte, parce qu'un factionnaire y était constamment en faction, et que l'escalier qui correspondait à tous les autres étages, communiquait également avec le rez-de-chaussée, seule pièce occupée par les hommes de la municipalité. La consigne était d'y conduire tout le monde sans exception. Le corps de garde se tenait au premier étage qui, sans être divisé, composait une seule pièce voûtée comme celle du rez-de-chaussée; lorsque la sentinelle du premier

suspectait quelqu'un de ceux qui sortaient de la Tour, elle avait l'ordre, de même que pour ceux qui entraient, de les amener devant le conseil, lequel faisait reconduire tout individu jusqu'en dehors de la Tour par un ou deux municipaux. Cette rigoureuse surveillance avait été prescrite, parce que le projet de mon enlèvement s'était divulgué: mais mes amis avaient juré de risquer leur vie pour m'arracher aux mains de mes bourreaux qui avaient l'intention de me faire mourir.

«Par conséquent comme il était impossible de me faire évader, on résolut de me cacher dans la Tour même, pour faire croire à mes persécuteurs que j'étais sauvé. La pensée était audacieuse; toutefois c'était le seul moyen de faciliter l'enlèvement qu'on avait concerté. Rien n'était plus praticable que de me faire disparaître pour le moment. En sortant de chez moi, personne n'escortait ceux qui descendaient jusqu'au premier les objets dont je m'étais servi. Mes amis étaient donc bien convaincus qu'on pouvait me transporter plus haut sans aucun risque d'être découvert. En effet, quoique ma soeur fût enfermée *au troisième*, elle n'avait à cette époque, ni sentinelle, ni municipaux pour sa garde. L'expédient laissait entrevoir des chances presque certaines de succès. Alors un jour, mes protecteurs me firent avaler une dose d'opium que je pris pour une médecine, et bientôt je me trouvai moitié éveillé, motié endormi. Dans cet état je vis un enfant qu'on me substitua dans mon lit, et moi je fus couché au fond de la corbeille dans laquelle cet enfant avait été caché sous mon lit. J'entrevoyais, comme si c'eût été un rêve pour moi, que l'enfant n'était autre qu'un mannequin dont le masque représentait très-naturellement ma figure. Cette supercherie se passait au moment où la garde fut changée; celle qui la remplaça, se contenta de visiter l'enfant, afin de certifier ma présence, et il lui suffit d'avoir vu un être dormant dont le visage était le

mien, *mon silence habituel contribua encore à fortifier l'erreur de mes nouveaux argus.* Cependant j'avais entièrement perdu connaissance, et lorsque je repris mes sens, je me trouvai enfermé dans une grande pièce qui m'était tout-à-fait étrangère : c'était le quatrième étage de la Tour. De vieux meubles de toute espèce encombraient cet étage, au milieu desquels on m'avait disposé un gîte qui communiquait avec un cabinet pris dans une tourelle où l'on m'avait mis de quoi vivre. Toute autre issue était barricadée. Avant de m'y cacher, un de mes amis m'avait fait comprendre de quelle manière je serais sauvé ; sous les conditions de supporter toutes les peines imaginables sans me plaindre ; ajoutant qu'un seul mouvement imprudent entraînerait ma perte et celle de mes bienfaiteurs ; et il insista surtout pour que, quand je serais caché, je ne demandasse pas le moindre secours, *et conservasse toujours le rôle d'un véritable muet.*

« A mon réveil je me rappelai les recommandations de mon ami, et je pris la ferme détermination de mourir plutôt que de les enfreindre. Je mangeais, je dormais, et j'attendais mes amis avec patience. Je voyais mon premier sauveur de temps en temps, la nuit, lorsqu'il m'apportait ce dont j'avais besoin. Le soir même le mannequin fut découvert : mais le gouvernement d'alors trouva bon de tenir secrète mon évasion qu'il croyait consommée. *Mes amis de leur côté, pour mieux tromper les sanguinaires tyrans, avaient fait partir un enfant sous mon nom, dirigé, je crois, vers Strasbourg.* Ils avaient même accrédité l'opinion, et fait donner avis aux gouvernans que c'était bien moi qu'on dirigeait ainsi sur cette ligne. Enfin le pouvoir, à l'effet de masquer entièrement la vérité, mit à la place du mannequin un enfant de mon âge réellement muet, et doubla la garde ordinaire ; cherchant ainsi à maîtriser la croyance que c'était bien moi encore. Ce surcroît de précautions empêcha mes amis de consommer l'exécution de leur projet tel qu'ils

l'avaient concerté. Je restai donc dans ce maudit trou, où j'étais comme enterré tout vivant.

«J'avais à cette époque environ neuf ans et demi, et déjà accoutumé à la dureté par mes longues souffrances, je fis peu de cas du froid que je ressentais, car ce fut pendant l'hiver qu'on me claquemura au quatrième étage. Mes amis avaient su s'en procurer les clefs pour préparer auparavant ce qui était nécessaire à mon séjour. Personne ne pouvait soupçonner que j'étais là: cette pièce ne s'ouvrait jamais. Si quelqu'un s'y fût introduit, on n'aurait pas pu me voir, et l'ami qui me visitait, ne parvenait jusqu'à moi qu'en marchant à quatre pattes. S'il éprouvait des obstacles, je demeurais tranquille comme un malheureux au fond de mon oubliette.

«Très-souvent il y avait plusieurs jours que j'attendais la venue des êtres bienfaisans qui me nourrissaient. Mes lecteurs désireraient sans doute que je leur fisse connaître ces grandes âmes, ces magnanimes protecteurs. Je ne le puis dans ce récit. La prudence m'est commandée par les menées de mes ennemis politiques, qui se promettent de m'opposer en justice un individu, à l'occasion duquel on a déjà fait tant de dupes à mon préjudice: ainsi je dois les attendre devant les tribunaux. Que mes lecteurs prennent donc patience; car ces ennemis politiques sont de grands coupables et des loups recouverts de la peau de brebis; ce sont eux qui par leurs perfidies ont empêché et empêchent toujours la vérité de parvenir à ma soeur. Ce sont eux qui perpétuellement par leurs calomnies infâmes, trahissent la confiance de cette fille du Roi martyr, de cet ange de vertu, car c'est ainsi qu'ils l'appellent; mais ils ne craignent pas de lui préparer pour l'avenir de nouvelles angoisses, en égarant sa religion, et en lui refusant le bonheur de retrouver son véritable frère. Pourquoi toutes ces trames machiavéliques? Parce que le fils de Louis XVI ne leur convient pas: aussi,

ont-ils combattu tous mes efforts successifs pour me faire reconnaître, par les combinaisons des plus basses intrigues, *et par les faux Dauphins qu'ils tiennent constamment en réserve, et qu'ils jettent en avant, dès que le vrai Duc de Normandie élève la voix et réclame la justice qu'on lui doit.* Des ministres d'un Dieu de paix et de vérité n'ont pas rougi de souiller leur caractère afin de diviniser en quelque sorte le mensonge. Il en est qui, méconnaissant les devoirs de la religion, par un abus dont Dieu leur demandera compte un jour, ont répandu l'effroi dans des consciences droites qui croyaient à mon existence, et dont l'âme péniblement affectée, a cherché des guides et des directeurs selon l'esprit des doctrines de notre sauveur. En m'exprimant ainsi, mon intention n'est point d'exciter contre qui que ce soit, moins encore contre mes adversaires prêtres, aucun sentiment d'amertume. Je te prie donc, cher lecteur, de bien comprendre que mes ennemis m'ont réduit à la dure nécessité que je déplore souverainement, de proclamer des vérités désolantes à dire, pour le besoin indispensable de ma propre justification. En face des magistrats qui me jugeront, en face de l'Europe entière, chacun produira ses preuves; c'est là que je démasquerai mes contradicteurs: ils seront étourdis du poids de leur malice qui retombera sur leur tête; car malheur à ceux qui craignent l'éclat de la lumière! Le crime seul s'enveloppe dans les ténèbres, la vérité veut le grand jour, et je n'ai cessé d'invoquer son témoignage infaillible. Que tous les gens de probité soient donc pour la justice: je les appelle à mon aide, je les invite à dessiller les yeux de Madame la Duchesse d'Angoulême, à informer cette soeur infortunée des faits que j'avance ici.

« Nous étions encore enfermés dans la petite Tour, lorsque nous descendîmes un jour nous promener dans le jardin. Un jeune factionnaire placé au bout de l'allée, au fond du

jardin, nous faisait comprendre par signes, qu'il était un de nos amis; on l'avait mis là, pour nous empêcher d'aller plus loin. Ce factionnaire avait l'air d'être encore bien jeune, et malgré ses vingt-huit ou vingt-neuf ans, on lui en aurait donné dix-huit. *C'était une femme déguisée dont le mari avait été assassiné le* 10 *Août*. Plus tard je nommerai cet aimable et fidèle factionnaire et ma soeur reconnaitra la vérité.

«Pendant que j'étais seul au quatrième étage, bien des choses se sont passées sur lesquelles actuellement, pour raison, je m'abstiens de m'expliquer. Je ne puis que raconter ce qui m'était communiqué par mon ami Montmorin, ami fidèle jusqu'à la mort, et qui a été bien connu de Madame la Duchesse d'Angoulême dans d'autres circonstances.

«Le gouvernement révolutionnaire, par suite de sa position politique, avait jugé convenable de ne pas laisser divulguer l'état des choses; conséquemment il avait remplacé le mannequin par un enfant muet. Malgré cette ruse, et comme il existait bien des gens qui avaient parfaitement connu le véritable Dauphin, on donna l'ordre de ne laisser entrer aucune des personnes qui avaient cette connaissance afin d'éviter toute possibilité d'être trahi. Pour vérifier l'existence du prétendu Dauphin, on envoyait seulement des individus qui étaient dans le secret, ou d'autres qui ne me connaissaient pas. Je ne puis me rendre compte comment, en dépit de toutes ces précautions, le bruit s'est sourdement répandu que le véritable Dauphin n'était plus dans la Tour. De telles indiscrétions effrayèrent les agitateurs, et l'on décida de faire mourir l'enfant muet. A cet effet, on mêlait à ses alimens des substances qui le rendaient malade, et afin de détourner le soupçon d'un assassinat, Mr. Desault fut introduit, non pour le guérir, mais pour feindre l'humanité. Mr. Desault visita l'enfant, et vit bientôt qu'on lui avait donné une espèce de poison; il fit préparer un contre-poison par son ami Choppart, phar-

macien, *en lui déclarant que l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il avait connu auparavant.* La révélation de Mr. Desault se répéta : les meurtriers de ma famille pleins d'effroi, voyant que la vie du muet se prolongeait au travers de leurs tentatives d'empoisonnement, *lui substituèrent un enfant rachitique tiré d'un des hôpitaux* de Paris. Cette mesure les rassurait encore sur l'appréhension qu'ils avaient que par accident, on ne vînt à s'apercevoir que le muet l'était réellement ; et pour se soustraire à de nouvelles trahisons, ils firent *empoisonner Desault et Choppart.* Les soins donnés au dernier substitué, le furent par des médecins qui, n'ayant jamais vu ni le véritable Dauphin ni l'enfant malade, crurent naturellement que c'était moi qu'ils soignaient.

« Voici les preuves de ce que j'avance : tandis que j'étais encore enfermé avec mon père et Cléry, des amis dévoués s'étaient entendus pour enlever, la nuit, moi et mon père, pendant que des hommes fidèles eûssent monté la garde. La Providence a voulu que ce projet fût trahi, et pour en prévenir l'exécution, mes bourreaux ordonnèrent *qu'un verrou fût placé dans l'intérieur de l'antichambre*, où deux municipaux couchaient la nuit enfermés avec nous. C'était un moyen sûr d'éviter toute surprise, puisqu'ils étaient obligés d'aller ouvrir eux-mêmes à quiconque demandait l'entrée de l'antichambre. Afin de fixer ce verrou, on envoya un jour deux ouvriers pratiquer deux trous dans le mur ; *un d'eux*, pendant le déjeûner, s'approcha de mon père avec lequel j'étais dans l'antichambre et lui fit des signes : *nous n'étions que tous les trois, lorsqu'il remit trois rouleaux.* C'était de l'or, dont nous avions besoin en ce moment. L'ouvrier voulait encore parler et confier d'autres communications à mon père, mais il fut rappelé ; mon père pensant être découvert déposa les rouleaux sur moi et fit sortir l'ouvrier de chez nous. La crainte était mal

fondée ; quelques jours plus tard, mon père me chargea de remettre *un de ces rouleaux entre les mains de ma bonne tante.* L'homme qui les avait apportés se nommait *J. P.* Cet homme de bien avait reçu de mon père une lettre pour nos amis du dehors, et par sa conduite il s'était acquis une haute confiance : aussi fut-il chargé plus tard d'entreprendre mon enlèvement, pour lequel des hommes très-haut placés dans le gouvernement révolutionnaire avaient reçu de très-fortes sommes de la part d'un puissant personnage. *J. P. se présenta, et il reçut, non pas moi, mais le muet à ma place.* D'après les ordres qui lui furent donnés, il ramena l'enfant sauvé entre les mains de Madame Joséphine de Beauharnais, qui devint Impératrice des Français. Cette dernière, en voyant l'enfant s'écria : « Malheureux ! qu'avez-vous fait ? Vous avez livré par cette erreur le fils de Louis XVI aux assassins de son père. » Joséphine avait bien connu auparavant le véritable Dauphin, ainsi que l'enfant muet ; *car c'était elle qui l'avait procuré à Barras, lorsqu'il fut substitué au mannequin.* L'exactitude de ces faits sera prouvée irrécusablement en justice. Le malheureux muet était donc sorti au lieu de moi, et moi, je languissais encore dans la Tour. Remarquez bien qu'on avait trompé le personnage important qui avait fourni l'argent destiné à mon évasion : *ainsi la translation du muet n'était pas l'oeuvre de mes amis*, et cette circonstance explique les paroles de madame de Beauharnais : « Malheureux ! qu'avez-vous fait ? » Elle croyait pour le moment que l'entreprise avait été trahie, que reporté dans le lieu d'où j'avais été enlevé, ma perte devenait désormais assurée, et que Barras avait employé cette supercherie pour se tirer d'embarras. *Elle ignorait alors que l'enfant muet avait été remplacé par un autre très-malade.* Des motifs impérieux contraignirent le gouvernement à accélérer la fin de cette victime infortunée. Elle mourut, m'a-t-on dit, *le* 8 *Juin* 1795, et après

l'autopsie, *son cadavre fut déposé dans une caisse pour être ensuite enterré.* Cette caisse, ainsi que le cadavre, fut placé dans la chambre habitée autrefois par mon père. Pendant cette opération, j'avais reçu une forte dose d'opium. On me mit dans le cercueil, d'où l'on retira l'enfant autopsié, et le tout fut effectué presque à la même heure où on venait chercher le cercueil pour le transporter au cimetière. A peine l'enfant mort fut-il caché au quatrième étage, lieu où j'étais, que mes amis instruits de ce qui se passait, chargèrent dans une voiture le cercueil qui me renfermait. Certes, ceux qui ne savaient rien crurent qu'on allait m'enterrer. Mais la voiture était préparée. En allant au cimetière, on me mit dans la caisse, au fond de la voiture, dans un coffre qu'on y avait pratiqué, et pour laisser au cercueil la même pesanteur, on le remplit de vieilles paperasses qu'on retira du coffre. Dès que le cercueil fut enfoui dans la fosse, mes amis rentrèrent avec moi dans Paris. Là je fus confié aux mains d'autres amis, sans que je puisse me rappeler la moindre chose à cet égard. Lorsque je me réveillai, je me trouvai dans un lit et dans une chambre fort propre, seul, avec *ma garde-malade*, qui était *la jeune factionnaire du jardin du Temple.* Très-heureusement cette opération se fit rapidement, car à peine avais-je été mis en sûreté que le mystère de tout fut dévoilé. Mais malgré les efforts de mes persécuteurs à me ressaisir, j'étais sauvé et bien caché. Déjà *le public à cette même époque répétait que ce n'était pas moi qui avais été enterré.* Ces propos intimidèrent le gouvernement qui donna l'ordre à ses agens de *déterrer le cercueil*, de le clouer fortement et de l'enterrer ailleurs, afin qu'on ne pût le trouver en cas de recherche. Nonobstant ces mesures, partout on fit des investigations sous divers prétextes. Mes amis appréhendant que je ne vinsse à être découvert, me déguisèrent avec des vêtemens féminins et m'envoyèrent dans une

voiture hors de Paris, jugeant à propos de m'éloigner de la capitale. En même temps, pour donner le change à mes ennemis, *ils firent partir avec ses parens*, *sous mon nom*, *un enfant natif de Versailles.* Des serviteurs fidèles me reçurent en route avec la plus rigoureuse discrétion et les plus tendres soins, car je devais me rendre au milieu de l'armée Vendéenne. Les attentions les plus délicates dont j'étais entouré ne me préservèrent pas d'une maladie qui fut la suite inévitable de toutes les infortunes que j'avais eu à subir, et sous le poids desquelles succomba enfin ma santé. Je demeurai seul avec Madame .... qui ne me quittait pas. Dès que je fus à moitié rétabli, elle s'occupa de m'instruire *dans la langue Allemande*, afin que je pusse passer plus facilement pour son fils, quand les circonstances permettraient que je reprisse mes vêtemens. Elle était née en Suisse. Pendant tout le temps que je restai avec elle, dans le château d'un de mes amis, je ne voyais personne. Seulement un jour, il vint trois individus vêtus d'un uniforme que je ne connais pas; elle me dit que c'était le général Charette avec deux de ses amis.»

Pour satisfaire à toutes les exigences, je dois compléter le récit qu'on vient de lire, par d'importantes communications que le Prince, avec infiniment de raison, avait réservées dans le principe comme complément de l'abrégé des infortunes, pour les produire devant la justice sous la protection de laquelle il s'était placé.

Quoique enlevé par la violence à l'action des lois, il se flattait toujours que la question de son identité soumise aux tribunaux, suivrait régulièrement son cours; et jusqu'au moment de ses dernières illusions, la prudence lui conseillait de se tenir en garde contre la mauvaise foi; car de tous les faits que, depuis 1815, il a publiés, soit dans des lettres à sa famille, soit autrement, il en est peu qui n'aient pas été aussitôt mis dans la bouche de faux Dauphins, par les diffamateurs du fils de Louis XVI,

pour abuser indignement la foi publique. C'est ce que fait encore en ce moment l'imposteur Richemont, sous le nom duquel, de hauts personnages, assurément viennent de reproduire par la presse mille infamies, mille fois authentiquement et solennellement réduites au néant. Mais qu'importe la vérité aux artisans du mensonge! Ils pratiquent l'axiôme de Basile: ils calomnient parce qu'il en reste toujours quelque chose; c'est l'arme favorite des lâches et des pervers. Quant à l'intelligence elle leur fait défaut, à en juger par leurs oeuvres qui n'ont jamais manqué de les compromettre, et surtout par les *Mémoires* d'un contemporain, vrai chef-d'oeuvre d'impudence et d'inepties, dans lequel on fait *révéler* par Richemont qui en 1831 n'avait aucun souvenir de son enfance, ce que tout le monde sait par nous. Du reste il n'était pas difficile de nous copier; un sieur Viard est l'éditeur des nouveaux mémoires-Richemont, et cet imprimeur a encore le dépôt des ouvrages que j'ai fait imprimer chez lui, au nombre desquels il reste des exemplaires de mon dernier mémoire en diffamation distribué dans l'année 1840. Ce système de fourberie un peu usé, s'améliore par des réflexions trop tardives pour faire de nouvelles dupes. L'homme de la police condamné, pour la forme, par un jury de Paris, à la peine infamante de douze années de réclusion qu'il n'a jamais subies, a l'étrange effronterie d'annoncer qu'il va saisir les tribunaux de son action en réclamation d'état. J'avoue qu'il serait plaisant de voir les tribunaux accueillir, et le gouvernement Français protéger la rouerie de cet escroc, après avoir chassé de l'enceinte de la justice et du territoire Français, le fils de Louis XVI. L'expérience nous apprend que dans le siècle où nous vivons, l'on ne doit s'étonner d'aucun genre d'infamie.

C'est un projet d'imitation de la vérité qu'on n'aura pas la hardiesse de mettre à exécution; une ruse trop grossière

pour que nos grands hommes d'État qui sont à la tête de l'intrigue, en recueillent d'autre fruit qu'une dégradante confusion, car cette sotte annonce de leur faux Dauphin lui imprime le caractère de police que Mr. Gisquet a bien voulu constater authentiquement. Quel pitoyable jeu de fourberies! A quoi bon d'ailleurs tant de fracas en pure perte de la part de nos adversaires politiques?

Puisque ces Messieurs ont le pouvoir et les moyens d'acheter les consciences, pourquoi n'achètent-ils pas une famille obscure au Duc de Normandie? Ils ont donc trouvé de l'honneur et de la résistance dans la classe du peuple, puisqu'ils ne peuvent pas publier contre le Prince un acte de naissance plébéïenne! Du moins cette manoeuvre aurait dénoté de leur part une sorte de discernement : tant qu'ils ne feront que s'écrier : c'est un imposteur; loin de convaincre, ils révèlent leur impossibilité de le prouver. Quand une seule voix s'élèverait de tous les cabinets de l'Europe, des hôtels de toutes les ambassades pour répéter, c'est un imposteur, le bon sens du peuple répondra : un imposteur n'excite pas tant d'émoi dans la diplomatie; ce n'est pas par la calomnie, c'est par la vérité seule qu'on détruit un mensonge. Pauvres insensés qu'ils sont! Ils ne semblent pas se douter que toute leur puissance terrestre, toute effrayante qu'elle est, ne saurait anéantir une origine Royale que Dieu a marquée en quelque sorte du sceau de l'infaillibilité, et que toutes leurs machinations pour tenter de l'obscurcir, ne servent qu'à la faire briller d'un nouvel éclat. Ils ont peur d'une tombe aujourd'hui, ils attaquent les cendres d'un mort! Et ils voudraient faire croire à l'imposture du *Royal* décédé! Ils le voudraient, car eux-mêmes n'y croient pas; mais ce n'est pas ici le lieu de les démasquer; je reviens à l'orphelin du Temple, et vais rendre son récit parfaitement intelligible au moyen des explications qui vont clorre ce chapitre.

On conçoit par les notions qui précèdent, qu'il y a eu deux substitutions et par conséquent aussi deux enlèvemens. Le mannequin mis dans le lit du Prince à sa place, tout en favorisant une erreur momentanée, ne pouvait rester longtemps sans être découvert. Toutefois, il avait suffi, pour le premier moment que l'inspection habituelle satisfît les surveillans, lorsqu'ils viendraient jeter un coup d'oeil dans la chambre. On vit un enfant qui semblait dormir, dont la ressemblance imitée était celle du Royal prisonnier; on se retira. Mais le jour même, le municipal de fonction au Temple, envoya selon l'usage, une personne chargée de constater la présence du Dauphin. Cette personne n'apercevant aucun mouvement de la part de l'enfant, s'approcha du lit et découvrit la fraude; elle se hâta, dans son effroi, d'aller faire son rapport au comité de salut public qui, ne soupçonnant pas qu'il y eût dans l'intérieur du Temple un lieu ignoré où le Prince pût être caché avec sécurité, fut naturellement convaincu que l'évasion était consommée. Épouvanté des conséquences qui pouvaient résulter de la divulgation d'un événement aussi majeur, on l'enveloppa d'un profond mystère, et l'on prescrivit un silence absolu; en même temps, on maintint l'état de surveillance rigoureuse qui s'exerçait auparavant; seulement on changea la garde. *Barras* était un des membres de la Convention qui désiraient sauver le Prince; *Josephine de Beauharnais*, qui devint impératrice, était toute dévouée de coeur et de principes aux intérêts du malheureux fils de Louis XVI; intime dans ses relations sociales avec le futur président du directoire, ils s'étaient concertés tous deux dans l'exécution du plan qui venait de s'effectuer; les généraux *Hoche*, *Pichegru*, *Frotté*, et *Charette*, formaient seuls avec eux le comité libérateur du Dauphin. Ceux qui firent évader l'enfant muet, furent trompés sur la personne, et, pour plus de sûreté dans le succès de l'entreprise, on leur laissa

croire que celui qu'ils avaient libéré était réellement l'enfant Royal. Ce double mystère dut jeter et jeta en effet plus tard de la confusion et des méprises, sous le rapport de faits qu'on appliquait souvent au Prince, et qui concernaient, soit le muet, soit d'autres individus auxquels, par un calcul de haute perspicacité, on avait attribué la qualité de Dauphin sur divers points du Royaume, pour protéger la retraite du véritable. Il y a même encore aujourd'hui bon nombre de personnes qui, dans l'ignorance des particularités que je raconte, tout en étant convaincues de l'évasion, ont été facilement égarées sur les signes caractéristiques de l'identité, et ces circonstances ont valu au Prince, dans les temps de son séjour à Paris, de fréquentes interpellations sur des faits dont on ne voyait pas sans surprise qu'il refusât de se faire l'application, parce que alors il ne devait pas s'expliquer plus clairement. Le gouvernement, par l'entremise de *Barras*, remplaça le mannequin, par un enfant véritablement muet, pour mieux représenter le Dauphin qui avait affecté un mutisme constant. De nouvelles inquiétudes ne tardèrent pas à troubler le repos des gouvernans et pour sortir d'embarras, la mort du malheureux substitué devenait nécessaire; on lui administra un poison lent, et en même temps, par hypocrisie, on lui faisait donner des soins par le docteur Desault. Ce médecin reconnut sans peine les symptômes du mal, il fit préparer par son ami Choppart, pharmacien, des contre-poisons. Desault connaissait le Dauphin, il ne fut pas dupe du stratagême, et il eut l'imprudence de confier à Choppart qu'il était certain que l'orphelin du Temple s'était évadé. Choppart ou lui, eut probablement à se reprocher une indiscrétion qui parvint aux oreilles des autorités révolutionnaires; les transes continuelles qui les agitaient ne pouvaient se prolonger sans un danger imminent; d'autres personnes pouvaient découvrir la fraude, on pouvait s'apercevoir que

l'enfant était réellement muet, sa famille pouvait parler, surtout si une mort violente la privait de son fils; on ne songea plus à renouveler le poison pour aplanir les difficultés, mais on fit cacher le muet dans le château, et on lui substitua un enfant rachitique et *scrophuleux*, pris dans *l'Hôtel-Dieu* de Paris, qui mourut le 8 Juin 1795. Ce jour eut lieu l'évasion du Prince telle qu'elle est rapportée ailleurs.

Une assertion de la gazette de médecine du temps, qui ne fut pas comprise, et dont le souvenir s'est conservé, s'explique aujourd'hui et corrobore, d'une manière bien directe, la relation du Prince. L'enfant pris dans la salle Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu, qui mourut au Temple, *comme Dauphin*, avait été remplacé dans son lit, par un autre enfant bien portant. On publia *qu'un miracle s'était opéré à l'Hôtel-Dieu; qu'un enfant très-malade avait été guéri dans quarante-deux heures*. Cet enfant mort le huit Juin, était fils d'une jardinière du potager de Versailles. La mère, effrayée des suites possibles d'une supercherie dont elle avait été informée et dont elle se trouvait en quelque sorte complice, pour se soustraire aux investigations, se réfugia avec sa fille en Amérique où elle a été connue particulièrement de M. Cazotte. La soeur de l'enfant existait encore à la Martinique il y a quelques années.

Le Prince, à l'appui de ses intéressantes relations produit trois lettres de Laurenz qui, devenu après la sortie de Simon, le nouveau gardien de l'orphelin Royal, prit soin de lui dans *sa cachette* et concourut, dans l'intérieur du Temple, à faciliter les moyens d'évasion. Elles furent écrites au général *de Frotté*, et vont fixer les dates d'une manière précise.

Première Lettre.

«Mon Général,

«Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard, et »le premier plan a été exécuté parce qu'il était temps. »Demain *son nouveau gardien* doit entrer en fonction: »c'est un républicain nommé Cosmier, brave homme, à ce »que dit *Barras*, mais je n'ai aucune confiance en pareilles »gens. Je suis bien embarrassé pour faire passer de quoi »vivre à *notre prisonnier*, mais j'aurai soin de lui, et »vous pouvez être tranquille; les *assassins* sont *purgés*, »et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le »*petit muet a pris la place de l'Enfant-Roi*.

«Maintenant il s'agit seulement de le faire sortir de cette »*maudite Tour;* mais comment? *Barras* m'a dit qu'il ne »pouvait rien entreprendre à cause de la surveillance. S'il »fallait rester long-temps je serais inquiet à cause de la »santé du petit, car il a peu d'air dans son oubliette, où »le bon Dieu même ne le trouverait pas, s'il n'était pas »tout-puissant; et il m'a promis de mourir plutôt que de »se trahir lui-même.

«J'ai des raisons pour le croire. *Sa soeur ne sait rien* »*et la prudence me force de l'entretenir du petit muet*, »*comme s'il était son véritable frère*. Ce malheureux se »trouve bien heureux, et il joue, *sans le savoir*, si bien »son rôle, que *la nouvelle garde* croit parfaitement qu'il »*ne veut pas* parler. Ainsi, il n'y a pas de danger.

«Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de »votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive »voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

«Laurenz.

«Tour du Temple le 7 Novembre 1794.»

DEUXIÈME LETTRE.

« Mon Général,

« Je viens de recevoir votre lettre. Hélas! votre demande » est impossible: c'était bien facile de faire monter la vic» time, mais la descendre est actuellement hors de notre » puissance, car la surveillance est si extraordinaire que j'ai » cru être trahi. *Le comité de sûreté générale* avait, comme » vous savez, déjà envoyé les monstres Matthieu et *Rever» chon*, accompagnés de M. Harmant de la Meuse, *pour » constater* que notre muet est véritablement le fils de » Louis XVI! Général, que veut dire cette comédie? Je » me perds, et ne sais pas que penser de la conduite de » Barras. Maintenant il prétend faire sortir notre muet, » et mettre un enfant malade à sa place! .... Etes-vous » instruit de cela, et n'est-ce pas un piège?

« Général, je crains bien des choses: car on se donne » bien des peines pour ne pas laisser entrer personne dans » la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne » pas publique, car si quelqu'un examinait bien l'enfant, » il ne lui serait pas difficile de comprendre qu'il est *sourd* » de naissance et par conséquent naturellement *muet*. Mais » *substituer encore un autre enfant à celui-là;* l'enfant » *malade* parlera, et cela perdra notre *demi-sauvé*, et moi » avec; renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre » opinion par écrit.

« Laurenz.

« Tour du Temple le 5 Février 1795. »

TROISIÈME LETTRE.

« Mon Général,

« *Notre muet* est heureusement transmis dans le *palais* »*du Temple*, *et bien caché*. Il restera là ; et en cas de »danger on le prendra pour le Dauphin. A vous seul, mon »général, appartient ce triomphe. Maintenant je suis tran- »quille, ordonnez toujours, et je saurai obéir. *Lasne prendra* »*ma place quand il voudra* : les mesures les plus sûres et » les plus efficaces sont prises *pour la sûreté* du Dauphin. » Conséquemment je serai chez vous en peu de jours, pour » vous dire le reste de vive voix.

« Laurenz.

« Tour du Temple le 3 Mars 1795. »

Procédons maintenant à d'autres éclaircissemens qui vont répandre un nouveau jour sur la question d'identité. Un journal de Londres, le *Morning Herald* du mois de Novembre 1842, contenait un article ainsi conçu :

« Le chevalier Auriol vient d'offrir au gouvernement Français la vente d'un petit compas, auquel se rattache une histoire assez curieuse. Cet instrument, qui est renfermé dans un étui doré de manufacture anglaise, fut autrefois envoyé à Louis XVI avec d'autres instrumens d'astronomie, par un descendant de Sir Isaac Newton. Il paraît qu'ensuite *il fut donné par l'infortuné monarque au Dauphin, qui l'eut dans la prison du Temple, et où il le remit à un fidèle serviteur, qui l'avait aidé de son assistance pour tenter de le faire évader*. Le chevalier Auriol avait fait ses études à Brienne avec Napoléon et l'accompagna en Egypte. Là il eut l'occasion de montrer le petit compas à Napoléon qui, l'ayant admiré, en reçut l'hommage. Napoléon à son retour en France et devenu empereur, étant comme on sait superstitieux, attachait un grand prix à cet instrument.

Il fit graver dessus la lettre N. surmontée de la couronne impériale, s'en servit dans ses campagnes et ne le quitta qu'à sa captivité de Ste. Hélène. Alors, soit qu'il le considérât comme un talisman inutile, soit pour reconnaître la générosité désintéressée du donateur, il l'offrit à Madame Auriol. Le maréchal Soult est maintenant en négociation avec le chevalier pour en faire l'acquisition, afin de placer cette Royale et Impériale relique au nombre des autres objets, conservés à l'hôtel des Invalides, comme ayant appartenu à Napoléon. »

Nos amis Anglais me demandèrent des explications à ce sujet, et le Prince voulut bien me donner celles ci-après:

« Mon Royal père, dans le temps de sa douloureuse captivité, me donna en effet un petit compas qui était alors dans une boîte que je reconnaîtrais parfaitement, si elle m'était représentée. N'ayant pas vu le compas dont il est question je ne puis affirmer que c'est celui que je possédai au Temple, mais j'en pourrais également constater l'identité, si je le voyais. Madame la Duchesse d'Angoulême et moi, nous sommes les seuls à pouvoir expliquer comment le compas du Temple y fut introduit. Depuis long-temps j'étais dans ma *cachette*, lorsque les amis qui songeaient à me faire évader conçurent des doutes sur l'identité de ma personne, et voulurent s'en assurer par la remise que je leur ferais du petit compas. Je chargeai alors le fidèle Laurenz de présenter à ces amis le compas que m'avait confié Louis XVI. Depuis ce moment, j'ignore l'usage qu'on en a fait, car Laurenz ne me l'a point dit. Comment se fait-il que Napoléon en soit devenu propriétaire par le chevalier Auriol? Je ne puis me l'expliquer. »

Ces premiers renseignemens en provoquèrent de plus détaillés que le Prince me communiqua en ces termes:

« A l'époque où je fus enfermé avec ma Royale famille dans la grande Tour du Temple, ainsi que je l'ai dit, j'oc-

cupais avec mon infortuné père et le fidèle Cléry le second étage de la Tour. La chambre de mon père donnait sur l'angle droit de la cour et en y entrant, son lit était à gauche: le mien se trouvait aux pieds, du même côté. Entre mon lit et la muraille, vers le Temple, il y avait une porte d'entrée qui communiquait à un petit corridor, lequel menait dans une tourelle où se trouvait la *garde-robe.* Dans ce petit corridor, il y avait une croisée en face de la porte placée entre la chambre de mon père et celle de Cléry. Plus tard, cette porte fut fermée, afin que Cléry ne pût plus entrer dans la chambre de mon père, pendant la nuit, sans passer par l'antichambre gardée par nos geôliers, qui couchaient devant la porte principale. Dans ce temps-là, Cléry rapporta à mon infortunée mère qu'il avait entendu dire que je devais être séparé de ma famille. C'est alors que mon père décrivit dans un procès-verbal toutes les marques que je portais naturellement sur mon corps, afin que personne ne pût jamais se tromper sur l'identité de la personne de leur véritable fils. Pour ce motif le Roi et la Reine signèrent les papiers qui constataient ces signes, et mon père y apposa, comme cachet de vérité et d'authenticité, *une des trois faces du cachet* qu'il portait à sa montre, pendant sa captivité dans la Tour du Temple. Cléry étant enfermé dans sa chambre, pendant la nuit, mon père profita de cette circonstance pour faire un trou derrière une planche qui se trouvait adossée à la muraille, dans la garde-robe de la susdite tourelle, et y cacha entre autres papiers ceux que j'ai mentionnés ci-dessus qui me concernaient. Mon père me fit voir cette cachette et me défendit d'en parler à qui que ce fût. Il était convaincu que ma discrétion d'enfant était inviolable. J'étais alors dans ma huitième année. Brusquement, et sans que personne de ma Royale famille en eût été prévenu, je fus séparé de mon père et remis entre les mains de la meilleure et de la plus tendre

des mères qui ait jamais existé sur cette terre. Je n'ai revu mon infortuné père que le soir du 20 Janvier 1793, et depuis notre séparation, personne de nous n'avait eu accès dans la chambre que j'avais habitée auparavant avec lui. Plus tard des tigres à figure humaine m'arrachèrent des bras de ma bonne mère, et me reconduisirent dans la chambre de la Royale victime, où j'ai vu mon geôlier Simon coucher avec sa femme dans le lit de mon père, tandis que moi, je couchais dans le mien, à ses pieds; ces meubles n'ayant pas été changés de place. Je me gardai bien d'aller visiter la cachette: j'étais alors dans ma neuvième année. Cet homme grossier m'a fait bien du mal, mais il fut moins cruel que beaucoup d'autres. J'ai vu des êtres bien méchans et qui m'effrayaient plus que lui. Mes geôliers modernes l'ont surpassé en barbarie. Simon fut enfin remplacé par un être humain nommé *Laurenz*. Alors je fus enfermé seul dans la chambre de Cléry. La porte d'entrée du petit corridor fut condamnée, de sorte que je ne pouvais plus aller à la garde-robe dans la tourelle. La seule porte par où j'entrais dans ma chambre donnait sur l'antichambre de mon père, où couchaient mes nouveaux gardiens. *Laurenz* était envoyé par Madame *de Beauharnais*, sous l'autorité de *Barras*, pour adoucir mes peines et préparer les moyens de me sauver. Il était créole comme *Joséphine* que j'avais connue dans mon enfance, jusqu'aux derniers jours de notre résidence aux Tuileries. Son époux Mr. de Beauharnais était en liaison avec nos ennemis, et ce fut à cette circonstance que Joséphine sa femme, dut d'être protégée et sauvée par Barras qu'elle mit dans mes intérêts, et qu'elle détermina à l'assister, pour opérer ma délivrance. Laurenz ne me connaissait pas alors, je ne dirai point ici ce qui lui valut ma confiance toute entière. *Avant son introduction dans la Tour du Temple, l'imposture et la ruse de mes bourreaux politiques leur avaient fait envoyer, sous mon nom, un enfant de mon*

âge, *à mes amis Vendéens.* J'ai été informé de cette particularité par Laurenz.»

La révélation de ce fait inconnu jusqu'à ce jour, répandra une grande clarté sur les intrigues des ennemis du Prince; elle fait remonter l'origine des faux Dauphins à une époque antérieure même au faux décès, et prouve que déjà, — vers 1794, dans la prévision de la délivrance du fils de Louis XVI, on embarrassait l'opinion publique, en la préparant à prendre un imposteur pour lui. Mais ce qu'il y a de plus extraordinairement remarquable, c'est que c'est le 19 *Janvier* 1794, à l'aide *de Simon* et sous *Robespierre*, que Richemont fait évader le Dauphin *dans sa personne* et qu'il fixe lui-même la date où commença le rôle qu'il continue sous la direction des successeurs des anciens fourbes. La coïncidence de ces deux faits est immense dans ses résultats, pour éclairer les hommes consciencieux.

«J'avais, poursuit le Prince, confié le mystère de la cachette de la garde-robe à ma mère qui, par sa correspondance secrète, en avait fait confidence aux amis Vendéens. Après l'assassinat de mon malheureux père, le bruit s'étant répandu hors de ma prison que le véritable Dauphin n'était plus dans la Tour du Temple, nos amis qui savaient que mon père m'avait remis *telle* et *telle chose* me firent demander par Laurenz, sous la direction de Joséphine de Beauharnais, si j'avais toujours *ces objets*. Sur ma réponse affirmative, Laurenz me dit que mes amis désiraient que je les leur remisse par son intermédiaire, pour les rassurer sur mon identité avant ma délivrance.

«J'indiquai à Laurenz la cachette, en lui disant qu'il y trouverait aussi un petit compas de poche, dans un étui en maroquin rouge, que j'avais furtivement pris sur la petite table de mon père, lorsque les commissaires de la commune vinrent faire une perquisition tellement minutieuse, qu'ils fouillèrent mon père *jusque sous sa chemise* pour lui enlever

tout ce qu'il pouvait posséder encore. Ayant d'abord caché ce petit compas dans la chambre de Cléry, le lendemain je l'avais repris pour le mettre en sûreté dans le trou de la muraille. Laurenz a positivement remis les papiers en question, ainsi que le compas, au *général de Frotté*, qui, avant de quitter Paris les confia au Marquis de Briges, duquel les reçut, en dernier lieu, mon fidèle ami le Comte de Montmorin. Montmorin me délivra ultérieurement tout ce que lui avait remis M. de Briges à l'exception du compas dont je n'avais plus entendu parler jusqu'à ce jour.»

Comme tout ce qui tient aux détails de l'évasion du Prince, doit trouver sa place ici, j'ajoute une lettre que S. A. R. m'écrivit, du fond d'une prison de Londres où les intrigues de ses ennemis et le parjure de quelques misérables l'ont fait enfermer pendant neuf mois, pour priver de sa protection sa famille qu'ils voulaient plonger, comme en effet ils le firent brutalement, dans la plus désolante détresse. Ce précieux document avait pour but de répondre à d'absurdes allégations de la presse, et quoique le Prince n'aimât pas à donner des éclaircissemens partiels, qui, détachés du grand tout de son existence, brisaient l'enchaînement des faits, et ne présentaient qu'un intérêt secondaire à l'appât d'une frivole curiosité; néanmoins il ne put se refuser de condescendre aux instances de ses nobles et rares amis, et me transmit par écrit les explications qui vont clorre ce chapitre intéressant:

«Croyez-vous que l'aveugle voie plus clair près du soleil? Non, mon cher ami. Dans un ordre de choses politiques, où les aveugles se conduisent réciproquement les uns les autres, la vérité qui blesse est méconnue, et l'on y substitue l'imposture, que l'intérêt individuel accueille toujours avec passion. Vous savez que j'ai provoqué toutes les têtes couronnées; que j'ai jeté le gant à tous les Princes de l'Europe en leur notifiant ma légitimité: qu'ont-ils répondu? Ils m'ont

fait le but de leurs persécutions, et m'ont sacrifié à l'empire de leur raison d'État qui n'est autre que le domaine de l'iniquité. Je me suis présenté publiquement devant la justice de mon pays, et, parce que l'on était convaincu de mon identité avec l'héritier de la couronne de France, on m'a expulsé sans jugement. Je suis livré à la merci des hommes injustes; ils poursuivront l'oeuvre de ténèbres qu'ils ont commencée, et il n'y a point de puissance sur cette terre qui puisse me retirer de leurs mains. Je dois être la victime, afin que les peuples voient ce que c'est qu'un Roi, et que les Rois reconnaissent aussi par les humiliations dont ils me laissent abreuver, ce qu'ils sont eux-mêmes; c'est-à-dire, que leur pouvoir n'a rien de solide, car si la légitimité n'a pas de valeur dans ma personne, la leur n'en a point non plus hors du trône. En me rendant le jouet de leurs intrigues, ils apprennent aux peuples à les mépriser un jour. Entre peuples et Rois, tout se réduit pour eux à la loi du plus fort; malheur aux vaincus! La force seule impose le respect, et la soumission cesse, quand la force s'en va. Or, il arrive un temps où la force succède à la faiblesse des opprimés; et d'un commun accord aujourd'hui les peuples ne veulent plus être gouvernés que par la justice. Ce langage, mon cher ami, sera compris de bien peu de personnes; et l'on n'ouvrira les yeux que quand l'orage qui gronde aura lancé son tonnerre. Tous les souverains se sont retirés de moi inconsidérément, et ils ne réfléchissent pas que la tombe de ma légitimité pourra bien devenir un jour le sépulcre de leurs enfans. Je pardonne à tous ceux qui me persécutent, mais les pauvres aveugles ne savent pas ce qu'ils font, et qu'ils subiront les conséquences de leurs actions. Quant aux hommes de bonne foi, et aux amis de la vérité, je veux bien par vous, mon fidèle ami, leur donner de nouvelles preuves incontestables de mon évasion de la Tour du Temple. Voici des faits sur lesquels j'ai gardé

le secret jusqu'en 1835, époque où je chargeai de mes affaires Mr. Bourbon Leblanc :

« J'ai écrit que mes amis me firent sortir de la Tour du Temple dans le cercueil où l'on avait déposé l'enfant autopsié et *mort à ma place*. On sait aussi que, dès que le fidèle Laurenz m'eut caché dans le quatrième étage de la Tour, le gouvernement républicain crut que mon évasion hors du Temple, s'était effectuée le jour même ; et que, pour tromper le peuple, les autorités effrayées me remplacèrent par un enfant de mon âge qui était muet. Des amis riches et dévoués s'occupaient de me racheter, à prix d'argent, des mains de mes bourreaux. Ces nobles Français n'étaient point dans le secret de Madame de Beauharnais, ni de mes autres amis de la Vendée. Le gouvernement craignant donc que l'on ne pût pas toujours cacher l'état véritable de l'enfant muet, traita avec les agens de ces amis, et après avoir reçu des sommes considérables, il fut résolu que l'enfant en question serait remis entre les mains d'un homme bien connu d'eux, nommé Joseph Paulin, sous la condition qu'on ferait passer immédiatement cet enfant en pays étranger. Paulin reçut l'enfant *muet*, *caché dans une assez longue corbeille de linge*, et le conduisit, selon la convention de quelques initiés, dans une maison de Paris. Joséphine de Beauharnais la plus zélée de tous mes amis, apprit le lendemain que je me trouvais caché dans la maison d'un ami fidèle, elle vint m'y voir. Mais dès qu'elle vit le *jeune muet*, elle dit à Joseph Paulin qui était présent : malheureux ! qu'avez-vous fait ? Vous avez livré le fils de Louis XVI entre les mains de ses assassins ! S'apercevant aussitôt que Paulin ne comprenait rien à ce qu'elle disait, elle lui ordonna de mener l'enfant dans la Vendée, et de le remettre au général Charette ; ce qu'il fit. Paulin reçut ensuite une lettre de Joséphine pour le général, dans laquelle elle lui expliquait la fourberie du gouvernement républicain qui, dans l'intérêt de sa politique,

avait remplacé le muet par un enfant vraiment malade, pris à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Cet enfant mourut, et pour faire beaucoup de bruit, à cette occasion, on ordonna l'autopsie du cadavre, et l'on envoya au Temple des médecins de Paris, pour *constater la mort du Dauphin*. Le procès-verbal est rédigé de manière à ne pouvoir abuser l'homme impartial. L'imposture et ceux qui veulent en tirer avantage s'efforcèrent seuls d'en imposer à l'ignorance. Lorsque le corps de l'enfant eut été autopsié, on prescrivit son enterrement. Le chirurgien Pelletan recomposa la tête qu'il avait séparée en deux parties, et fit mettre le cadavre dans son cercueil où il resta toute la nuit. Vers le matin du jour de l'enterrement, ce cadavre fut ôté du cercueil et moi je fus mis à sa place. Deux de mes amis conduisirent au cimetière la voiture qui renfermait le cercueil, et dans laquelle, au fond, on avait pratiqué un coffre rempli de vieilles paperasses. Pendant le trajet l'ami qui était avec moi dans la voiture me retira du cercueil, me déposa dans le coffre et mit les vieilles paperasses, préparées pour cette fin, dans le cercueil, afin de conserver son poids, et le donna ensuite aux fossoyeurs pour l'enterrer. Mes amis se hâtèrent de retourner à Paris. La voiture roulait au galop des chevaux, et la rapidité du mouvement me réveilla de ma léthargie artificielle. Mon ami me donna quelque liqueur à boire, pour me fortifier, et m'habilla en fille. Nous descendîmes de la voiture pour en prendre une autre qui nous transporta dans une maison du faubourg St.-Germain, où je fus confié à une amie de Joséphine. C'est dans cette maison que j'ai revu le bon et fidèle Laurenz, et que je vis aussi Joséphine de Beauharnais. Lors de leur première rencontre, elle demanda à Laurenz, en ma présence, comment on s'était débarrassé de l'enfant mort. Laurenz lui répondit que le petit infortuné, dans la nuit d'après ma sortie de la Tour, avait été enterré dans le jardin du Temple; et afin de

faciliter les moyens de le retrouver, en cas de besoin, il désigna à Joséphine le lieu précis de la tombe. Le Comte de Frotté, le Marquis de Briges et le Comte de Montmorin furent également instruits de ce fait. Lorsque ma santé put me permettre de supporter le voyage, nous quittâmes Paris c'est-à-dire, moi et la dame qui s'était chargée de ma personne, pour nous rendre au château de Mr. Thor de la Sonde, où nous restâmes jusqu'à l'époque où je fus remis aux soins d'un général Vendéen. Je n'étais connu dans la Vendée que par mon nom de déguisement. Je passais pour la fille de la femme qui était avec moi, et nous vivions très-simplement dans une maison de campagne, où, sans m'occuper de ce qui se passait en dehors de mon jardin, je grimpais sur tous les arbres que je pouvais embrasser. Le surplus de ce qui regarde cette période de mon existence, est rapporté dans l'abrégé de mon histoire. Vers le temps dont je parle, Joséphine fit connaissance avec Napoléon qui ne croyait pas alors à mon existence, et pour l'en convaincre, parce qu'elle espérait le disposer en ma faveur, elle lui confia le secret relatif à l'enfant autopsié, et à son inhumation dans le jardin du Temple. Mes amis ayant été informés de cette communication faite à Napoléon Bonaparte, conçurent des soupçons sur Joséphine, et n'eurent plus la même confiance en elle. Les suites de cette défiance et de ces révélations ont été bien funestes à mon repos. Des ordres furent donnés par Napoléon pour rechercher le cadavre de l'enfant autopsié, il fut retrouvé dans l'état décrit par les médecins; et dès lors mon existence devint évidente pour lui. La tête de cet enfant âgé de dix ans, a été conservée telle qu'elle était après l'autopsie. Des témoins existent. Louis Philippe a redouté en 1836 les témoignages qu'il savait que je produirais devant la justice, voilà pourquoi il m'a fait conduire par ses gendarmes sur un paquebot d'Angleterre. Qui peut donc aujourd'hui me contester mon nom, mes droits, et ma légitimité ? »

Le Prince ayant en 1817 écrit à sa soeur une lettre dont le contenu se rapporte aux faits que nous venons de parcourir, il convient de la faire connaître en ce moment.

«Spandau, le 11 Mars 1817.

«A Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Angoulême, à Paris.

«Jusqu'à ce moment je n'ai pas reçu de réponse à toutes les lettres que je vous ai adressées, ainsi qu'au Roi. Quant à vous, mon coeur vous excuse: mais il n'en est pas de même relativement à Louis XVIII.

«Pour vous convaincre des intentions de cet oncle de mauvaise foi, je vous prie de vous adresser à un certain M. Lebas; cet homme fut le chargé d'affaires de ma mère adoptive après mon enlèvement du Temple. Il fut envoyé à cette époque, comme je le sais très-positivement, auprès du Comte de Provence; mais il ne put en obtenir d'audience.

«Ma mère adoptive était veuve d'un homme qui, comme beaucoup d'autres, a perdu la vie pour nous, par les mains des révolutionnaires. Je ne connais pas le nom de cette digne femme, je sais seulement que son second mari était Suisse de nation, et qu'elle avait fait sa connaissance par ce M. Lebas.

«La famille de cet homme et celle de M. Lebas avaient alors leur domicile à Genève. Madame, si vous avez reçu mes lettres et si vous n'êtes pas au nombre des barbares conjurés contre moi, vous avez maintenant le pouvoir et les moyens nécessaires de faire rechercher ce M. Lebas à Genève. Pour vous faciliter dans ces recherches, adressez-vous à *la soeur de Robespierre*, qui, si elle vit encore, a une entière connaissance de toutes les relations de M. Lebas qui connaît très-bien la dame que je vous ai désignée comme ma mère adoptive. Si vous voulez vous épargner ces embar-

ras de recherches, faites-moi venir secrètement auprès de vous: deux lignes de votre main me suffiront. Je me charge du reste. Croyez-moi, que mon existence ne soit pas plus longtemps l'objet d'un doute pour vous; ayez un courage moral assez élevé pour ne pas céder à une illusion personnelle dont la persistance vous rendrait coupable. En effet, si j'étais mort au Temple, mes persécuteurs se seraient empressés de vous montrer mes dépouilles mortelles, pour qu'il ne vous restât aucun doute de mon décès. Maintenant je vous le demande: a-t-on jamais mis sous vos yeux un cadavre qu'on vous ait dit être le mien? Pesez bien cette circonstance dans votre conscience, et vous ne repousserez pas plus long-temps votre malheureux frère qui vous chérit toujours.

«Charles-Louis,
«Duc de Normandie.»

L'ÉVASION PROUVÉE PAR L'HISTOIRE. — MÉDAILLES MYSTÉRIEUSES.

CHAPITRE VI.

Avant de poursuivre la narration du Duc de Normandie, nous devons nécessairement faire une pause, pour éclairer la conscience publique sur un événement qui, depuis 1795, a traversé mystérieusement les différens pouvoirs de France intéressés à le contester. En cela, tous les gouvernemens qu'a enfantés la révolution, y compris les deux restaurations menteuses et le gouvernement de Juillet, ont été admirablement servis par la plupart des historiens, qui se sont bornés à enregistrer le décès du Dauphin sur la seule garantie d'un acte, dont la forme et le fond ne sauraient supporter un examen sérieux. La question de la vie ou de la mort de l'orphelin Royal, que nos hommes d'État n'ont jamais osé aborder, est pourtant du domaine de l'histoire, et elle mérite sous tous les rapports l'attention des esprits graves,

car il s'agit d'une existence brisée par le mensonge, étouffée par la politique, anéantie par la loi qui doit protéger l'état civil des citoyens. Il faut enfin que l'on sache si, dans le 19e siècle, dont on vante les lumières, la civilisation, la chrétienté, un Français, par un commun accord d'arbitraire entre les souverains, a été dépouillé de son nom, de sa famille, de sa fortune, mis hors la loi commune et celle des peuples pendant cinquante ans de sa vie toute de proscription; s'il est vrai que, par de nouveaux outrages, on vienne encore troubler le repos de sa tombe, le deuil de sa famille inoffensive, frappée comme lui d'une effroyable réprobation; — s'il est vrai, en un mot, que cette victime des crimes d'État ait vainement demandé des juges, et que pour toute réponse, on l'ait chassée de pays en pays, la diffamant partout, sans jamais vouloir lui permettre de se défendre? Cette question toute d'humanité et de légalité, je dirai même de gouvernement, puisqu'elle se rattache à une royauté légitime, intéresse au plus haut point l'honneur des têtes couronnées. Les monarques jaloux de repousser l'odieuse complicité d'un grand crime Européen, devraient ne pas se montrer indifférens, quand il importe pour eux de s'assurer si de perfides conseillers n'ont pas compromis l'auguste caractère de leurs maîtres, en consommant et en perpétuant, sous le couvert de l'inviolabilité Royale, le plus criant abus de pouvoir dont on ait ouï parler depuis qu'il existe des États réguliers. Fort de la vérité que je soutiens, je demande hardiment d'avoir les ministres pour adversaires *consciencieux*; je les somme, au nom de la dignité que commande le poste éminent qu'ils occupent, et de la vérité qu'ils doivent au monde, de publier les documens qui, pour eux, attestent la mort du Dauphin au Temple, de prouver enfin par des actes juridiques qu'ils n'ont pas méconnu et persécuté sciemment le fils infortuné de Louis XVI. Dans l'absence d'une justification devenue une urgence

pour la moralité des gouvernemens, ces mots de l'exergue d'une des médailles mystérieuses: «*J'accuse, je juge, j'extermine;*» auront la puissance d'une condamnation sans appel.

Je n'ai point l'intention de produire tous les souvenirs recueillis, tous les passages d'écrits qui constituent depuis 1795 une tradition non interrompue jusqu'à ce jour, sur la réalité de l'évasion du Dauphin. J'en composerais un ouvrage trop volumineux; néanmoins je réunirai assez de matériaux dans le cadre de ce chapitre, pour trancher nettement la difficulté. La question d'identité d'ailleurs, dont la solution ne laissera rien à désirer, rendrait presque superflu l'examen de celle de l'évasion. Mais comme ceux qui nient l'une, nient l'autre, quoique la dernière soit enregistrée par l'histoire; il faut prouver le peu de bonne foi des contempteurs de la vérité. La nature de cette thèse m'oblige à un rapprochement d'événemens et de dates qui nous feront parcourir simultanément toutes les époques. Je ne m'occuperai point du plus ou moins de crédit des noms qui se trouveront sous ma plume, car lorsqu'il s'agit de l'appréciation d'un fait politique, l'autorité d'un grand écrivain n'est pas toujours une garantie de véracité. L'expérience est là qui le démontre, et Mr Thiers nous en fournit plus d'un exemple. On aurait tort de penser qu'une vérité historique a besoin de s'appuyer sur le témoignage d'un auteur auquel le public reconnaît du talent, et que la mode a accrédité. Ne voyons-nous pas tous les jours des historiens de renom, même des ministres d'État, nier certains faits de l'histoire qu'il ne leur convient pas d'admettre, et en propager de mensongers, par des motifs intéressés? Que de mensonges officiels depuis un demi-siècle pour effacer l'existence du Duc de Normandie! Ce sont précisément les hommes d'autorité que nous avons à combattre: c'est leur mauvaise foi que nous avons à démasquer. En consultant les écrits publiés, en transmettant des renseignemens privés, nous fai-

sons une sorte d'enquête historique devant le premier tribunal du monde; un jury composé de tous les gens de bien. C'est à ce juge infaillible, en se dégageant de tout préjugé, à déterminer l'importance des communications, par la nature même des détails et le désintéressement de ceux qui apparaissent comme témoins. Je donnerai donc, sans les discuter, les citations dont je me prévaux, laissant à l'intelligence du lecteur de bien comprendre que, dans le nombre, il y en aura qui, tout en démontrant l'évasion, ne s'accorderont pas sur certaines circonstances de détail; parce que peu de personnes ont connu la vérité toute entière, qu'elle a été retenue ou déguisée en partie, à dessein; ou qu'il s'est fait une confusion dans de vieilles réminiscences. Mais malgré les erreurs de mémoire ou volontaires, l'ensemble du tableau que je vais présenter, offrira une telle similitude de nuances sur le fond de la question, que le problême sera définitivement résolu. De quoi s'agit-il? D'un fait à justifier: et dans la plupart des questions de fait soumises aux tribunaux, mêmes celles qui sont criminelles, les témoignages de plusieurs, concordant sur un même point sans aucun concert frauduleux, décident de la liberté, de la vie ou de la mort d'un individu. On ne s'écartera pas de la règle commune, on n'inventera pas un absurde système de logique et d'évidence, parce qu'il y a lieu, non pas d'envoyer un criminel à l'échafaud, mais de proclamer une existence méconnue. Si je démontre que, toujours et dans tous les temps, les traces de l'évasion se sont conservées, qu'elles se sont multipliées, par un enchaînement de particularités et de témoignages qui tous se groupent pour l'établir; on sera bien forcé d'y croire, car l'erreur ne sera pas possible en face de renseignemens non suspects, provenant de sources et de lieux divers, et qui n'étant point l'effet de combinaisons portent nécessairement le cachet d'une vérité irrésistible. Cette conclusion n'échappera point aux esprits judi-

cieux, qui, loin de chercher à se fortifier dans une croyance erronée, comme le font les êtres superficiels ou les hommes de parti, étudient l'histoire afin de s'éclairer et de se former un jugement, sans en calculer les conséquences. J'avoue que je m'étonne d'avoir pu rencontrer dans un sujet qu'on a placé hors du droit commun, qu'on a tant déprécié par un déchaînement de passions politiques, d'aussi nombreux élémens qui sanctionnent si merveilleusement les parties les plus essentielles des relations de l'orphelin du Temple; et cependant je n'ai fait que ramasser çà et là quelques lambeaux de vérités éparses échappées à la proscription du despotisme, car bien des mémoires ont été revus, corrigés et altérés, beaucoup ont été supprimés et restent enfouis avec les papiers saisis de Barras, de Fouché et de Cambacérès.

Transcrivons d'abord les pièces officielles, *les seules* qui existent et qu'on puisse invoquer pour établir le décès du Dauphin.

Le 21 Prairial an 3 (9 Juin 1795), Sévestre, au nom du comité de sûreté générale, fit à la Convention le rapport suivant:

« Citoyens! *Depuis quelque temps*, le fils de Capet était » incommodé par une enflure au genou droit et au poignet » gauche; le 15 *Floréal* (20 Avril), les douleurs augmen- » tèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le » fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour le » voir et pour le traiter; ses talens et sa probité nous répon- » daient que rien ne manquerait aux soins qui sont dus à » l'humanité.

« Cependant la maladie prenait des caractères très-graves. » Le 16 de ce mois (4 *Juin* 1795), *Desault mourut.* » Le comité nomma pour le remplacer le citoyen Pelletan, » officier de santé très-connu, et le citoyen Dumangin, » premier médecin de l'hospice de santé, lui fut adjoint. » Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçaient

»des symptômes inquiétans pour la vie du malade; et à »deux heures un quart après-midi, nous avons reçu la »nouvelle de la mort du fils de Capet. Le comité de sûreté »générale nous a chargés de vous en informer. *Tout est »constaté. Les procès-verbaux en seront déposés aux »archives*. La Convention décrète l'insertion de ce rapport.»

Les procès-verbaux dont on parle n'ont jamais été déposés aux archives, parce qu'il n'en a point été rédigé. Ce langage n'était qu'un leurre commandé par la circonstance.

Vient ensuite le procès-verbal d'autopsie dressé à la Tour du Temple, le même jour 21 Prairial (9 Juin).

«Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président, Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit:

«Arrivés tous les quatre à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires *nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours*; les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, *vers les trois heures de rele-*

vée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la raideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses.

«Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme; le ventre était extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche. La tumeur du genou contenait environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles; celle du poignet renfermait une matière de même nature, mais plus épaisse.

«A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide; les intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étaient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

«Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étaient très-sains intérieurement, et ne contenaient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état, il était adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques semblables à ceux de la surface des intestins; sa membrane interne était saine, ainsi que le pylore et l'oesophage; le foie était adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre; sa substance était saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert

foncé. La rate, le pancréas, les reins et la vessie étaient sains; l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étaient remplis de tubercules lymphatiques, semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle était sain.

«Les poumons adhéraient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance était saine et sans tubercules: il y en avait seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'oesophage. Le péricarde contenait la quantité ordinaire de sérosité, le coeur était pâle, mais dans l'état naturel.

«Le cerveau et ses dépendances étaient dans leur plus parfaite intégrité.

«*Tous les désordres dont nous venons de donner le détail*, sont *évidemment* l'effet *d'un vice scrophuleux existant depuis long-temps*, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

«Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

«*Signé*, J. B. E. Dumangin, P. J. Pelletan, P. Lassus, N. Jeanroy.»

Voici enfin l'acte de décès:

Extrait du registre des actes de décès du 24 Prairial, de l'an 3 de la république (12 *Juin* 1795.)

«Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 de ce »mois (8 *Juin*), *trois heures après-midi*, âgé de dix ans, »deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-»Oise, domicilié aux Tours du Temple, section du Temple;

«Fils de Louis Capet, dernier Roi des Français, et de »Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche;

«Sur la déclaration faite à la Maison Commune par »*Etienne Lasne*, âgé de trente-neuf ans, gardien du

Temple, domicilié à Paris, Rue et Section des droits de »l'homme, N° 48.

«Le déclarant a dit être voisin;

«et par:

«*Remi Bigot*, employé, domicilié à Paris, Vieille-Rue »du Temple, N° 61;

«Le déclarant se dit être *ami;*

«Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de »ladite section, du 22 de ce mois (10 *Juin*).

«*Signé*, Lasne, Bigot et Robin, officier public.

«Pour extrait conforme, etc.»

Ne résulte-t-il pas clairement du procès-verbal d'autopsie et du rapport de Sévestre, qu'un changement notable s'est subitement opéré dans l'état de santé du prisonnier; même *qu'un vice scrophuleux existant depuis long-temps* n'avait jamais été soupçonné? *Depuis quelque temps*, dit Sévestre, le fils de Capet était incommodé *par une enflure au genou droit et au poignet gauche; le* 20 *Avril*, les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit et la fièvre survint. Le fameux *Desault* fut nommé pour le voir. Il est impossible de consigner des faits plus en rapport avec la substitution qui eut lieu le 3 *Mars* d'un *enfant scrophuleux* pris dans un hôpital. Il y aurait plus que de la frivolité à vouloir démontrer que jamais l'orphelin du Temple ne fut atteint d'une affection *scrophuleuse;* la pureté de son sang et le fond d'une santé brillante n'ont été mis en doute par personne. Un journal Anglais, *Court and Lady's Magazine*, faisait en 1839, sur la publication de l'abrégé des infortunes du Dauphin, ces judicieuses observations:

«Il y a une grande clarté dans la partie de la relation relative à la sortie du Temple; vraie ou fausse, comme monument littéraire, son mérite est incontestable.

«Nous allons maintenant comparer *avec les bulletins imprimés en* 1795, les autorités citées dans l'ouvrage, au sujet de

l'état de santé du Dauphin après la chute de Robespierre ; et nous arrivons à conclure que, quelle que soit la confiance que mérite ce récit, il servira certainement à établir un fait historique, c'est-à-dire *que le Dauphin n'est pas mort au Temple* ; fait que toutes les personnes qui ont lu soigneusement les bulletins et rapports du gouvernement révolutionnaire, doivent avoir admis : et telle est notre opinion *fondée sur ces documens*, dont nous avons la traduction sous les yeux. Nous nous étonnons qu'on ne s'en soit pas prévalu dans l'abrégé des infortunes. Nous demandons à ceux qui s'intéressent à la question, et qui ont lu les mémoires de Cléry et de madame Campan, de nous dire s'ils *reconnaissent* dans *le malade lymphatique* dont un fonctionnaire public donne la description, *ce Dauphin* vif et précoce ; ou *le malade scrophuleux mis à sa place*. Nous allons copier ce document, parce qu'il corrobore les preuves données que *la Duchesse d'Angoulême était tenue dans une complète ignorance de ce qui concernait son frère :*

« Mai, 1795.

« Voici le détail de la situation présente des enfans de Louis XVI au Temple :

« Ils n'ont aucune communication entre eux. . . . . Le 16 *Mars*, un fonctionnaire public, accompagné d'une autre personne, a visité le fils de Louis XVI. En entrant dans l'appartement, ils l'ont trouvé assis devant la table, la tête appuyée dans ses mains. Il *fixa plutôt avec égarement qu'il ne regarda* ceux qui entrèrent. On lui demanda s'il voulait dîner ; il répondit : *oui*. Son repas consistait en deux plats de viande, un entremets et du dessert. Il but et mangea de très-bon coeur. Les visiteurs essayèrent *de le relever de son abattement* sans pouvoir y réussir. Il joua seulement avec un petit chien que le fonctionnaire public avait amené avec lui.

«Le 17, au matin, les mêmes personnes lui apportèrent du café et de la crême qu'il aimait beaucoup. Il était au lit. Interrogé s'il voulait déjeûner, il dit: *oui*,..... il a deux serviteurs, l'un pour s'occuper de lui, l'autre pour nettoyer sa chambre. La cause de l'état phlegmatique et de tristesse *du Dauphin* est attribuée à son ci-devant gouverneur, le cordonnier Simon qui a été guillotiné comme complice de Robespierre, le 27 *Juin* 1794. Il ne s'occupe à rien dans sa chambre. On le voit fréquemment maintenant aux fenêtres du Temple. Il paraît plongé dans un profond état de découragement.»

Tous ceux qui ont appris les habitudes et la manière d'être du Dauphin, ne le reconnaîtront point dans l'enfant mentionné ci-dessus. S'il se borne à répondre oui aux questions qu'on lui adresse, cette circonstance dénote plutôt l'anéantissement moral et physique, qu'une résolution prise de ne pas parler. Et d'ailleurs le Prince, long-temps auparavant; ne faisait même plus de semblables réponses. Dès qu'il eut pu discerner par les bons procédés de Laurenz que c'était un ami digne de toute confiance, il se soumit entièrement à sa direction, et Laurenz lui avait fait cette recommandation: « si vous voulez continuer d'être muet pour » tout le monde excepté pour moi, je vous remettrai entre » les mains de vos amis. » Un nouveau motif de silence absolu était donc encore venu fortifier la détermination antérieure du Prince. « Les commissaires de la commune, dit l'auteur de » l'histoire de la captivité de Louis XVI imprimée à Paris » en 1817, *prétendirent dans un rapport* que le jeune » Prince, depuis le 5 Octobre 1793, jour auquel Hébert et » Simon l'avaient forcé de signer une déposition calomnieuse » contre la Reine, *semblait s'être condamné à un silence » et à une immobilité dont rien ne pouvait le faire sortir.»* Le bulletin au contraire devient fort intelligible, en admettant que *l'enfant visité* fut celui substitué au muet, et auquel s'appliquent en outre tous les détails du procès-ver-

bal d'autopsie; tandis qu'ils ne peuvent nullement s'expliquer, quand on veut les rapporter au Dauphin. L'ouvrage dont je viens de parler renferme d'autres particularités que je dois signaler. Le Prince nous a appris que Joseph Paulin avait remis au Roi trois rouleaux d'or et qu'il fut chargé par son père d'en donner un à sa tante. L'auteur rend compte d'une fouille faite par les municipaux dans la chambre de la Princesse Elisabeth, et ce qui va suivre est indubitablement un corollaire du fait révélé :

« Les municipaux trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de Madame Elisabeth *un rouleau de Louis* dont ils s'emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils l'interrogèrent soigneusement pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était Madame la Princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 Août, et que, *malgré les recherches*, elle l'avait toujours conservé. » Madame Elisabeth ne pouvait pas avouer la vérité.

Après la mort de Robespierre, des membres de l'assemblée nationale en grand costume allèrent faire une visite au Temple; *Barras* en était un; ils virent le Dauphin et sa soeur. *Les trois municipaux qui étaient au Temple le quittèrent* au bout *de huit jours*, trois jours après la visite de Barras, à neuf heures et demie;

« On frappa à la porte de la jeune Princesse pour la présenter à *Laurenz*, *commissaire de la Convention qui devait la garder ainsi que son frère.* Le lendemain, à dix heures, Laurenz entra dans sa chambre et lui demanda avec politesse si elle n'avait besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez elle, toujours avec honnêteté et ne la tutoyait point. Il ne fit jamais la visite des bureaux et des commodes.

« La Convention envoya au bout de trois jours une députation pour constater l'état du Dauphin. Les membres envoyés en eurent pitié et ordonnèrent qu'on le traitât mieux. *Lau-*

renz fit descendre un lit, le sien était rempli de punaises. Il lui fit prendre des bains, et lui ôta la vermine dont il était couvert. *Laurenz entrait chez lui* trois fois par jour; mais dans la crainte de se compromettre, il n'osait faire tout ce qu'il aurait voulu, étant surveillé. Madame Royale n'eut qu'à se louer de ses manières pendant le temps qu'il était de service. Il lui demandait souvent si elle n'avait besoin de rien, et la priait de dire ce qu'elle voudrait, et de le sonner quand elle aurait besoin de quelque chose.

« *Au commencement de Novembre*, arrivèrent des commissaires civils, c'est-à-dire un homme de chaque section qui venaient passer vingt-quatre heures au Temple, pour constater l'existence du Dauphin. »

Il y avait quarante-huit sections ayant un comité civil composé de six membres, ce qui formait un roulement sur deux cent quarante-huit individus. L'enlèvement a donc pu se faire à l'insu de ces commissaires qui changeaient tous les jours, de sorte qu'il pouvait s'écouler plusieurs mois avant que les mêmes individus commissaires revinssent à la garde du jeune prisonnier du Temple, qu'ils ne connaissaient point lors de leur entrée en service.

« Il vint aussi un autre commissaire nommé *Gomier*, pour rester avec *Laurenz*. Il eut un soin extrême du jeune Louis XVII. »

Certes il est difficile de sanctionner d'une manière plus directe les circonstances révélées par le Prince et qui précédèrent la substitution d'un enfant muet à sa place. Les changemens qui s'effectuent dans l'intérieur du Temple, ne semblent-ils pas des préparations préliminaires au dénouement qui survint; surtout quand on voit *Barras* prendre lui-même la peine de visiter les enfans de Louis XVI et de les faire présenter à Laurenz? Des documens qu'on ne peut nier, viennent de nous fournir une sorte de confirmation de la substitution d'un enfant scrophuleux à l'enfant

muet ; un acte également irrécusable va constater la présence au Temple d'un sourd-muet dans la prison du Dauphin, et donner aux lettres de Laurenz un caractère d'authenticité irréfragable ; j'en soumets l'appréciation au jugement des physiologistes expérimentés. *Le* 19 *Décembre* 1794, Harmand de la Meuse, Mathieu et *Reverchon*, se sont rendus au Temple à l'effet de faire une visite ayant pour objet spécial de s'assurer positivement de l'état réel du jeune Roi. Ce même jour, le *comité* de *sûreté* générale était aussi venu au Temple pour le même motif. Il est essentiel de ne pas perdre de vue que ce fut *le* 7 *Novembre précédent* que, d'après le récit du Duc de Normandie et les lettres de Laurenz, *un enfant muet* avait pris la place du Prince. Les détails si explicites de la démarche des hommes du gouvernement révolutionnaire, rédigés par l'un d'eux, démontrent invinciblement que l'enfant assujetti à un long interrogatoire, loin d'affecter un mutisme volontaire qui se serait trahi par des signes d'entendement, était véritablement *sourd-muet de naissance*. Les plus incrédules seront forcés de le reconnaître après avoir lu le document que je transcris:

«Nous arrivâmes à la porte ; le *Prince* était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer ; quelques unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux. Il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, *et il ne quitta pas son jeu.*

«Il était couvert d'un habit neuf en matelot, d'un drap couleur ardoise ; sa tête était nue ; la chambre propre et bien éclairée.

«Son lit était derrière la porte, en entrant. Au pied de ce lit en était un autre, qui avait été celui du savetier Simon.

«Après avoir entendu l'affreux récit de toutes les cruautés

de ce monstre, je m'approchai du Prince. Nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le gouvernement instruit *trop tard* du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui adressait, nous avait envoyés près de lui pour lui renouveler nous-mêmes des propositions qui pourraient lui être agréables, telles que d'étendre ses promenades et de lui procurer des objets de distraction. Je le priai de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

« Pendant que je lui adressais cette petite harangue, *il me regardait fixement* sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais, pas un mot de réponse.

« Alors, je particularisai mes propositions de cette manière: « J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, si » vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des jou- » joux, un ou plusieurs compagnons de votre âge? Voulez- » vous dans ce moment, descendre dans le jardin ou » monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des » gâteaux? »

« J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; *je n'en reçus pas un mot de réponse; pas même un signe ou un geste*, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me regardât avec une *fixité étonnante*, qui exprimait la plus grande indifférence.

« Alors, je me permis de prendre un ton plus prononcé. Je lui reprochai son opiniâtreté, en l'engageant derechef à nous indiquer ce qui lui serait agréable..... *Même regard fixe*, même attention, mais pas un seul mot.

« Je repris: « Vous voulez donc nous compromettre? » Quelle réponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont » nous ne sommes que les organes? — Ayez la bonté de » me répondre, je vous en supplie, ou bien nous finirons

» par vous l'ordonner. » — Pas un mot, et *toujours la » même fixité.*

« J'étais au désespoir, et mes collègues aussi. Ce regard, surtout, avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : « *Que m'importe? Achevez votre victime!* »

« J'essayai alors l'effet du commandement, et me plaçant tout près du Prince, je lui dis : « *Monsieur, ayez la » complaisance de me donner la main.* » Il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des nodus. Il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le Prince ne le témoigna pas. « L'autre main, » Monsieur! » — Il la présenta aussi; il n'y avait rien. — « *Permettez, Monsieur, que je touche aussi vos jambes* et vos genoux. » — Il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous les jarrets.

« Placé ainsi, le jeune Prince avait le maintien du rachitisme *et d'un défaut de conformation. Ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même; le buste très-court,* la poitrine élevée, *les épaules hautes et resserrées* : la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, *les cheveux longs et beaux*, bien tenus, châtain-clair.

« Maintenant, Monsieur, *ayez la complaisance de marcher.* » — Il le fit aussitôt, en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Je saisis ce moment pour lui représenter le tort que lui faisait le défaut d'exercice, et pour lui proposer la visite d'un médecin. — « Faites-nous signe, au moins, lui dis-je, que cela ne vous déplaira pas. » — *Pas un signe, pas un mot.*

« *Monsieur, ayez la bonté de marcher encore et un peu plus long-temps.* » — Silence et refus; il resta sur son

siège, les coudes appuyés sur la table. Ses traits ne changèrent pas un seul instant; *pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là.*

« On apporta le dîner du Prince. Nouvelle scène de douleur; il faut l'avoir vue et éprouvée pour y croire. Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir couvert de quelques lentilles; dans une assiette de la même espèce, était un petit morceau de bouilli noir et retiré, le fond d'une seconde était rempli de lentilles, dans une troisième, étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties; un couvert d'étain, point de couteau, et point de vin.

« Tel était le dîner du fils de Louis XVI! De l'héritier de soixante-six Rois! Tel était le traitement fait à l'innocence!

« Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne repas nous emmenâmes les municipaux dans une autre pièce, pour leur exprimer *notre indignation*, et ordonner que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir. Je voulus, à l'instant même, qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

« Je lui demandai s'il était content de son dîner? Point de réponse. S'il désirait du fruit? Point de réponse. S'il aimait le raisin? Point de réponse. Le raisin arriva: il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore? — Point de réponse.

« Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part, pour en obtenir une réponse, seraient inutiles. Je lui représentai que son silence était d'autant plus pénible pour nous, que nous ne pouvions l'attribuer qu'au *malheur de lui avoir déplu;* que nous proposerions, en conséquence, au gouvernement de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables. Même regard, et point de réponse. »

« Voulez-vous bien, Monsieur, que nous nous retirions? » — Point de réponse.

« Cela dit, nous sortîmes pour nous communiquer nos réflexions sur le *moral* et sur le *physique* du jeune Prince.

« Je demandai aux municipaux, dans l'antichambre, si le silence opiniâtre du jeune prisonnier datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition....... Ils renouvelèrent leur assertion à cet égard. Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des âmes sensibles, je la livre aux observateurs de la nature. Est-il possible, qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer ? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute ; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

« J'ignore si ce jeune Prince a parlé à Mr. Desault, lorsque ce médecin est allé le voir, parce que *peu de jours après notre visite au Temple* une intrigue me fit nommer par la Convention *commissaire au Grandes-Indes*. Je partis à cet effet pour Brest, où je restai plusieurs mois, et à mon retour j'appris que le *malade et le médecin étaient morts*.

« Enfin nous convînmes que pour l'honneur de la nation qui l'ignorait, pour celui de la Convention, qui *l'ignorait* aussi, nous ne ferions point de rapport en public, mais en comité *secret*, *dans le comité de sûreté générale seulement :* ce qui fut fait ainsi. »

Ce procès-verbal démontre incontestablement un changement de personne ; le prisonnier du 19 Décembre 1794 n'était pas le fils de Louis XVI, d'après le signalement qu'on en donne; ni celui du 16 Mars 1795, qui répondit constamment *oui*, aux questions qu'on lui adressa ; il était évidemment sourd et muet. Tous ceux qui ont vu des sourds-muets le jugeront tel, à l'attitude impassible, au regard fixe, à l'immobilité constante de la physionomie. Tout l'extérieur de sa contenance indique la stupéfaction d'un enfant qui

voit sans entendre, un état moral en quelque sorte hébété, signes ordinaires de surdité et de mutisme, dans le bas âge où les facultés de l'esprit n'ont pas encore acquis un grand développement. Ce ne sont point là les indices d'un silence opiniâtre et réfléchi, qui pendant le long interrogatoire, n'eût point absorbé jusqu'à la moindre apparence d'émotion. Mais en outre le Dauphin n'avait aucun défaut de conformation, ses jambes et ses cuisses, ses bras n'étaient point longs et menus, son buste court, ses épaules hautes et resserrées. Enfin, il n'avait plus ses beaux et longs cheveux. C'est Cléry qui nous l'apprend.

« Le Dauphin quoique déjà fort mal vêtu fut un jour privé » de ses habits ordinaires et couvert de guenilles dégoûtantes. « La femme Simon qui présidait à ce changement de costu- » me, l'appelait, par une allusion cruelle, le jeu du Roi » dépouillé. Pour achever la métamorphose, *l'impitoyable » geôlière abattit, sans miséricorde comme sans goût, » cette forêt de blonds cheveux qui ombrageait son front » Royal*, le plus bel ornement qui lui restât, les délices » de son auguste mère qui tant de fois avait pris plaisir à les » tresser de ses propres mains. »

Pourquoi enfin cette détermination de ne point faire de rapport *en public*, mais en *comité secret*, *dans le comité de sûreté générale seulement?* Cette réserve ne donne-t-elle pas un nouveau poids à la vérité des assertions du Prince? Ce mystère ne prouve-t-il pas l'intérêt majeur qu'avait le gouvernement à éviter par un silence obligé, tout commentaire dangereux?

Si nous nous reportons ensuite à l'acte rédigé *le* 12 *Juin*, pour certifier le décès du 8; il suffit de le lire pour se convaincre qu'il ne mérite aucune foi, particulièrement quand on envisage les circonstances dans lesquelles il fut fabriqué. Tout ce qui tient à l'état civil des personnes est d'un si puissant intérêt pour la sécurité des familles, que

le législateur a prescrit des formalités qui en sont la sauvegarde. Ainsi la déclaration de décès doit se faire par *les plus proches* parens *ou amis du défunt*, dans un délai fixé, hors duquel on est obligé de recourir aux tribunaux qui rendent un jugement sur un acte de notoriété. Le corps doit aussi être présenté aux déclarans, pour qu'il n'y ait pas d'incertitude sur l'identité du mort avec celui dont on enregistre le décès. Eh bien, que l'on consulte la loi du temps, le délai de rigueur était expiré le 12, et la date seule de l'acte en détruit la validité. Cet acte au surplus n'est signé que par deux témoins obscurs qui ne connaissaient pas le Dauphin, et sans la participation apparente d'un des commissaires de section préposé spécialement à la garde du Prince. Si l'acte, dans l'intention de ceux qui l'ont commandé, n'avait pas été destiné à couvrir un mensonge, conçoit-on qu'on n'eût pas fait constater l'identité du décédé par ceux qui avaient connu le Dauphin. Sa soeur était toujours au Temple, à l'étage supérieur; pourquoi n'aurait-elle pas été informée de la mort de son frère, et ne l'a-t-on pas appelée pour donner à la déclaration du décès la sanction de sa signature indispensable? Tous les procès-verbaux dressés au Temple, des recherches faites dans les chambres des illustres prisonniers, sont signés par elle. Puisqu'on prenait cette précaution pour des actes de peu d'importance, pour quel motif l'aurait-on négligée dans l'attestation d'un événement dont la certitude importait à l'Europe entière? La réponse naît des faits révélés, parce que la Princesse eût découvert une supercherie dont on appréhendait la publicité. L'orage révolutionnaire grondait sourdement encore, des passions haineuses fermentaient dans le sein de la Convention, il ne fallait qu'un mot imprudent pour soulever contre elle et le comité de salut public, de nouvelles fureurs populaires. Dans la séance du 2 Décembre 1794, une voix s'était écriée: « en dépit de toutes les manoeuvres, le fils de Capet,

» ainsi que les assignats à face Royale, *restera démonétisé.* « Dans la séance du 28, un membre de l'assemblée termina un rapport sur l'enfant-Roi en demandant qu'il fût pris des mesures *pour purger le sol de la liberté du seul vestige de royalisme qui y restât.* Le 22 Janvier 1795, Cambacérès avait dit à la tribune de la Convention ; « il est temps de déjouer des espérances cri- » minelles, et de fixer irrévocablement l'opinion du peuple. » Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de » la famille Capet, il y en a beaucoup à les expulser. Je » demande donc qu'il soit passé à l'ordre du jour sur toutes » les adresses qui tendraient à obtenir la liberté des prison- » niers du Temple. » L'avis de Cambacérès fut adopté. Il y avait donc une nécessité impérieuse de masquer l'évasion par un faux acte mortuaire, en prenant toutes les précautions possibles pour que le faux ne fût pas remarqué. Nul homme d'honneur, nul républicain n'eût voulu le certifier, on a dû alors recourir à des gens à gages, sans responsabilité, et l'officier de l'état civil, par ordre supérieur, a reçu contre les prescriptions de la loi, l'attestation de deux hommes du peuple qui ne pouvaient affirmer en conscience à quelle famille appartenait le décédé. L'enfant meurt le 8, et c'est le 12 seulement que l'acte de décès est rédigé, et le 10 que le commissaire de police donne son certificat ; et l'on veut que cet acte fasse foi ! Mais déjà le 9 le corps avait été disséqué ; il n'existait plus que les lambeaux d'un cadavre n'ayant plus forme humaine, et ces lambeaux d'ailleurs, on ne put pas les présenter aux déclarans, car l'enterrement avait eu lieu. A de pareilles indications l'effroi, l'embarras, l'imprévoyance, l'imposture se trahissent. Dans ces circonstances données, la signature de deux hommes honorables, jouissant d'une considération justement méritée, attesterait un décès, non l'identité du décédé avec le fils de Louis XVI. Que doit-il en être quand nous voyons figurer à l'acte deux individus, sans aucun caractère de moralité ; un Remi

Bigot pris dans la rue, qui peut-être n'était jamais entré dans la Tour du Temple, et qu'on qualifie dérisoirement ami d'un fils de France? Quant à Lasne, d'après les lettres de Laurenz qui fixent d'une manière précise la date des substitutions, il n'est entré en fonctions au Temple que postérieurement au 3 Mars 1795. Cette remarque est de la plus haute importance. Le Prince était alors relégué dans son oubliette depuis *le* 7 *Novembre* 1794 et le muet lui-même avait été remplacé par un autre enfant. L'enfant qui fut confié à sa garde n'était donc pas le Dauphin. Ce fait est positif. Or, en attestant le décès de cet enfant placé sous sa surveillance, en le nommant Louis-Charles Capet, il ne fait que redire les paroles qu'il a entendues sortir de la bouche des commissaires, que reproduire un mensonge qu'il croyait être la vérité, son témoignage est nul pour ce qui concerne l'identité.

Lasne existait encore en 1834; le gouvernement le fit comparaître en justice, dans le procès criminel de Richemont, pour qu'il répétât sa déclaration signée en 1795. Mais elle n'avait pas plus de force que dans le principe. Le Prince assisté d'un de ses avocats se rendit chez lui pour le voir et l'interroger. Ses réponses aux questions de S. A. R. démontrèrent le peu de confiance que cet individu avait lui-même dans ses premières assertions. Voici le résumé de l'interrogatoire tel qu'il fut adressé aux jurés par une lettre du Duc de Normandie, le 31 Octobre 1834:

«Je soussigné, certifie et déclare devant Dieu et sur ce que j'ai de plus cher, que dans l'année 1795, au mois de Juin, je n'étais plus au Temple; je déclare en outre que Mr. Lasne, qui a déposé hier devant la Cour d'assises dans l'affaire dont elle s'occupe, a fait une fausse déposition en avançant que le prévenu avait été chez lui à telle époque. C'était moi, accompagné de mon avocat. Nous nous rendîmes ensemble chez lui pour prouver à Mr. Lasne qu'il était ou

trompé ou trompeur à l'égard du fait avancé par lui sur la mort du Dauphin au Temple ; afin de montrer la vérité en présence de mon avocat, j'ai demandé d'abord son nom, puis je l'ai interrogé de la manière suivante :

— « Avez-vous été attaché à la famille Royale avant la captivité du Temple ?

— « Non, Monsieur, je n'ai jamais été attaché à la famille Royale.

— « Par quel moyen avez-vous fait la connaissance du Dauphin ?

— « J'ai été garde national. Étant un jour de garde au palais des Tuileries, lorsque mon tour de faction fut arrivé, j'ai vu l'enfant jouer dans le jardin.

— « Avez-vous vu très-souvent le Dauphin dans cette situation ?

— « Non, Monsieur, seulement lorsque j'ai monté la garde.

— « Combien de temps avez-vous été au Temple avant le décès de l'enfant que vous dites être mort entre vos bras ?

— « Monsieur, j'y étais environ depuis quarante jours.

— « Vous voyez bien, M. Lasne, que vous vous êtes trompé. Car premièrement il est très-difficile de reconnaître un enfant que vous dites avoir vu seulement quelquefois dans le meilleur état de santé avec une mise digne de son rang. Et vous auriez, dis-je, vu un enfant de son âge trois ans après, dans le plus misérable état, mal vêtu et presque mort ! Comment pourriez-vous prétendre, et plus encore, assurer que vous avez reconnu l'enfant des Tuileries après trois ans ! Rappelez-vous bien que lorsque vous êtes entré au Temple, le *Dauphin* était très-malade, presque agonisant.

— « Monsieur, je me rappelle très-bien que lorsque je suis entré au Temple, le Dauphin se portait très-bien, il n'était conséquemment pas malade.

— « (En prenant le menton de M. Lasne). Vous voyez

donc bien, mon vieux, que vous vous êtes trompé, car le *Dauphin était à cette époque très-malade;* et parce que vous aviez été le gardien d'un enfant bien portant, il est donc positivement clair que votre enfant mort n'était pas le Dauphin; je puis même vous assurer que je suis son premier ami et affirmer qu'il n'est pas mort.

« *Mon Dieu (en frappant dans ses mains), si cela était possible* !!

« Oui Monsieur, c'est très-vrai; il vit et vous le verrez.

— « *Je serai bien heureux, car vous voyez combien j'aime la famille Royale (en montrant tous les portraits de ma famille)*.

« Je suis en état de prouver devant la justice la conversation rapportée ci-dessus, mais je ne suis pas venu pour troubler le repos de ma patrie; je suis venu pour détruire les jongleries de mes adversaires, et pour empêcher qu'aucun homme au monde puisse s'emparer d'un nom qui n'appartient naturellement qu'à moi.

« Je déclare donc de nouveau que c'est moi qui ai écrit la lettre sous la date du 28 Octobre; pourquoi mes adversaires veulent-ils faire croire que cette lettre a été écrite en faveur de l'accusé.

« Il est bon de faire remarquer à Messieurs les jurés que je ne veux accuser ni la France ni le gouvernement actuel. Je ne demande rien que mon nom; c'est pourquoi je vous ai écrit de ma propre main pour vous déclarer que le prévenu n'est pas le Dauphin, vous en offrir toutes les preuves et me faire représenter par mon avocat, s'il est nécessaire, afin de démontrer que Richemont n'est qu'un faussaire et l'instrument d'une cabale machiavélique.

« CHARLES LOUIS,

« Duc de Normandie. »

A côté de cet acte de décès informe, et dont le contexte seul démontre l'absurdité, nous voyons les docteurs *Pelletan*, Dumangin, Jeanroy et Lassus, appelés le 21 Prairial an 3 (9 Juin 1795) pour faire l'autopsie du cadavre, déclarer, dans leur procès-verbal, qu'ils ont trouvé dans un lit *le corps d'un enfant* qui leur a paru âgé d'environ dix ans, *que les commissaires leur ont dit être celui du fils de Louis Capet*, et que *deux d'entre eux ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours.*

A l'époque où M. M. Pelletan et Dumangin furent nommés médecins du prisonnier du Temple, (*le* 5 *Juin* 1795); ils n'avaient jamais vu le fils de Louis XVI, ils l'ont avoué eux-mêmes. M. M. Jeanroy et Lassus n'avaient point suivi la maladie. Les deux premiers médecins ne pouvaient donc avoir d'autre garantie *de l'identité du malade et du décédé avec* le Dauphin, que *l'assurance* qui leur en était donnée par *les commissaires*, qui entretenaient sciemment ou par ignorance l'erreur commune. Tous les quatre n'attestent rien par eux-mêmes, que la déclaration qu'on leur a faite. L'un d'eux néanmoins, Mr. Jeanroy avait connu le Dauphin, et quelques jours après, il laissa entrevoir à la mère de Mr. Morel de St. Didier qu'il le savait vivant. — «Tout est donc fini, lui dit cette dame? L'infortuné fils de Louis XVI est mort! — Madame, lui répondit le docteur, *si le Prince a été sauvé du Temple, on le reconnaîtra entre dix mille, par un signe remarquable qu'il porte à la cuisse.*» — Mr. Morel de St. Didier que nous verrons plus tard envoyé par le Prince à Madame la Duchesse d'Angoulême, pour obtenir d'elle une entrevue, n'avait point oublié cette communication faite à sa mère; et près de partir pour Prague, quoique sa conviction à l'identité du Prince fût inébranlable, il éprouvait involontairement une secrète inquiétude, parce qu'il n'avait point été mis à même de

s'assurer de la réalité de l'existence de ce signe. Il avait raconté à son Royal commettant ce que sa mère lui avait confié, et il se surprenait étonné qu'on ne lui eût point dit : « Voyez et jugez. » Mais le Duc de Normandie comprenait trop bien la gravité de la démarche qu'il commandait, pour laisser son représentant s'éloigner sous l'impression d'une anxiété quelconque ; le signe indiqué a été certifié par un procès-verbal de médecin, et le commissaire Royal a pu porter à la soeur du Prince un témoignage de plus, dont lui-même personnellement pouvait, par sa mère et le docteur Jeanroy, attester l'authenticité.

Une autre observation, que je ne dois pas omettre, résulte du rapport de Sévestre, comparé avec l'acte de décès et le procès-verbal des médecins ; car dans une conjoncture aussi importante, les moindres erreurs deviennent capitales.

Sévestre annonce à la tribune de la Convention que *le comité de sûreté générale a reçu la nouvelle de la mort à deux heures un quart après-midi*. Le comité siégeait aux Tuileries, à une distance considérable de la prison du Temple. Un assez long laps de temps a par conséquent dû s'écouler entre le moment du décès et celui de l'information, et le décès devrait avoir eu lieu *avant deux heures un quart*. Eh bien ! Les commissaires ont déclaré que l'enfant était mort *vers trois heures de relevée*, et l'acte mortuaire énonce *trois heures après*-midi. Il y a là, de part ou d'autre, un mensonge palpable. On a trompé sur l'heure véritable du décès ; dès-lors la fausseté d'une partie de la déclaration donne le droit légitime de suspecter la véracité du surplus. L'instant précis de la mort de celui dont on certifie le décès, n'est point une désignation inefficace, car elle se lie à la validité de la déclaration. Si le rapport de Sévestre est vrai, l'acte de décès ne concerne pas l'enfant dont il parle ; s'il est faux, il justifie notre défiance contre la sincérité des hommes du gouvernement. Si l'on considère

en définitive que le rapport est du 9 et l'acte du 12, on concevra avec quelle hâte irréfléchie, malgré quatre jours de réflexion, cet acte a été rédigé; puisqu'on n'a pas même songé à le faire concorder avec une déclaration acquise au public trois jours auparavant, et à lui assigner une date antérieure à la dissection du cadavre. Tout nous dénote les perplexités du pouvoir exécutif, son impuissance à revêtir d'une apparente vérité la déclaration d'un fait faux.

«Des motifs impérieux, a dit le Duc de Normandie, contraignirent le gouvernement à accélérer la fin du dernier substitué.» Or c'était le 13 Juin, que devait définitivement s'exécuter la clause secrète du traité passé entre les commissaires de la Convention et les Vendéens; et il y avait une violente opposition de la part de plusieurs membres; on est forcé alors de convenir que la mort de l'enfant est venue fort *à-propos* mettre tout le monde d'accord. On avait été ballotté jusque-là par mille irrésolutions sur le parti à prendre, et on pourrait induire, d'un passage des souvenirs de Touchard-Lafosse, qu'effectivement le moment de la mort de l'enfant avait été avancé. Il dit en indiquant la reprise des hostilités Vendéennes:

«Cormartin fit dans cette circonstance des révélations singulières: il prétendit que l'on devait la reprise des hostilités à ce que le comité de salut public n'avait pas tenu certaine condition secrète du traité, par laquelle il s'était obligé à *rétablir le trône;* il soutint qu'au mois de Prairial an 3, les Chouans avaient envoyé à ce comité une députation chargée *de réclamer le départ de Louis* XVII *pour la Vendée.* Il ajouta que cette députation avait obtenu de nouveau la promesse que le jeune Prince paraîtrait incessamment dans l'Ouest, mais *qu'au retour des envoyés, on avait appris la mort subite de Louis-Charles de Bourbon.*

«Cormartin accusait-il la vérité? Deux feuilles de Paris, le *journal des Hommes Libres* et le *Messager du Soir*, im-

primèrent des articles dans le même sens..... *néanmoins le négociateur Chouan fut condamné à la déportation.* »

Lorsque l'enfant fut mort, on hésita de nouveau sur ce qu'il convenait de faire ; il fut décidé qu'on maintiendrait *l'erreur de personne*, en enveloppant de ténèbres cet événement, ainsi que l'acte qui perpétuerait l'imposture, pour ne pas trop éveiller l'attention publique. Voilà le secret de cette mort mystérieuse, plus mystérieusement encore enregistrée, et dont personne autre que deux gens salariés n'a voulu assumer sur soi l'effrayante responsabilité.

On conçoit maintenant pourquoi l'acte ne porte pas non plus la signature obligée du commissaire de section de service au Temple ce jour-là. Vraisemblablement il n'a pas voulu se compromettre en concourant par un faux authentique à la séquestration du fils de Louis XVI, qu'il savait très-vivant. Un Sieur Fournier sectionnaire surnommé l'américain, désigné par erreur comme Conventionnel dans de précédentes publications, vivait avec son frère ancien prêtre constitutionnel assermenté. Ce dernier desservit en 1831 une petite paroisse auprès de Paris. J'ai eu l'occasion de le voir dans le département de la Sarthe, et je le priai de rappeler ses souvenirs pour me dire quelle était la croyance publique dans le temps où l'on annonça la mort du Dauphin. Voici sa réponse :

« Nous étions à table quand on vint à la hâte prévenir » mon frère de se rendre à la Tour, parce que le fils de » Capet venait d'expirer. Il me quitta à l'instant. A son retour » il était furieux ; je le vois encore jeter avec rage son cha- » peau sur le parquet et me dire : je viens d'être témoin d'un » faux : le fils de Louis XVI s'est échappé du Temple. »

On doit joindre à ce témoignage celui de Courtois que j'ai rapporté ailleurs. J'y ajoute aussi celui de Reverchon, lié fort intimement avec Mme Delpèche que j'ai vue à Lyon en 1839 ; il était du nombre des Conventionnels qui désiraient sauver les jours du fils de Louis XVI, et il en avait

fait confidence à son amie. Mme Delpêche était liée également avec Joséphine. Ayant quitté Paris vers cette époque, elle pria Reverchon de lui annoncer le résultat de l'événement, il le fit le jour même de l'évasion; la lettre qu'il lui a écrite et que j'ai lue porte la date de Juin 1795, le timbre de la poste du temps, et annonce, *par des mots convenus*, que l'enlèvement du Dauphin venait d'avoir lieu. Cette dame est morte, il y a quelques années, à la suite de longues souffrances provenant d'un poison qu'on lui a administré en 1816, parce qu'elle avait fait connaître sa conviction que le Dauphin n'était pas mort au Temple; *et que ce Dauphin n'était pas Richemont.* Elle a eu la consolation avant de mourir, de donner de précieux gages de dévouement au Duc de Normandie, et plus d'une fois j'ai vu couler ses larmes, en apprenant les malheurs du Prince, et l'abandon où on le laissait.

Mr. le Baron O'Douovan, chevalier de St. Louis et de la légion d'honneur, a écrit de Belleville, en Juin 1838, à M. Armand imprimeur à Londres, une lettre dans laquelle il lui dit: «Un fait assez singulier est celui-ci; Mr. *Carelet* »élève en médecine en 1795, réside aux Invalides; il est »âgé de près de 80 ans; il m'a raconté que les médecins... »*Desseau*, *Girout*, *Bichat*, *Bosquiron et lui*, appelés à »constater la mort de Louis XVII, à la première révolution, »ont déclaré que le corps qui leur était présenté, n'était »pas le fils de Louis XVI.»

Il est clair dorénavant, pour tout homme doué d'un simple bon sens, que le gouvernement a été dominé par l'impérieuse loi de l'urgence, en laissant reposer la croyance à la mort du Dauphin au Temple sur les témoignages suspects que nous avons analysés; sur un document confectionné en dehors de toute légalité, qui donnerait lieu à contestation, s'il s'agissait d'un décès ordinaire, et qui, à plus forte raison ne saurait établir celui d'un fils de Roi, Roi lui-même, dont l'existence pro-

blématique, pouvait être la source de dangereuses machinations, entraîner les peuples dans une conflagration générale, et exciter un nouvel enthousiasme de guerre civile au sein des populations royalistes. C'est pourtant sur de pareils matériaux, au milieu de tant d'invraisemblances que l'opinion publique s'est formée, soutenue par le cortège des viles passions de l'individualisme. C'est par des mots sans portée et sans intelligence, toujours les mêmes et successivement reproduits depuis un demi-siècle, que les historiens propagent un mensonge politique ; c'est en se prévalant d'un écrit émané d'un gouvernement habitué à la fraude, aux trahisons, aux violences, aux assassinats, qu'on répudie les preuves offertes de l'évasion du Temple ; que pour les couvrir, tous les cabinets se sont lancés dans une voie d'illégalités compromettantes, et qu'ils ont suivi un système de barbarie atroce contre le Duc de Normandie, bien connu d'eux pour tel. On nous oppose l'histoire, je viens de la retracer ; qui voudrait nier l'évidence ! L'histoire n'est pas l'opinion d'un écrivain, mais bien un jugement rationnel basé sur des faits constans. Si le gouvernement né de la terreur s'est vu dans l'obligation de commettre un faux pour dissimuler l'existence de Louis XVII, ce ne seront pas les écrivains révolutionnaires qui l'auront publiquement dénoncé ; ils avaient trop de raisons pour laisser s'accréditer l'imposture. Les autres non plus n'auraient pas eu la hardiesse d'élever une controverse sous les yeux d'autorités qui assassinaient pour empêcher de parler, ou parce que l'on avait trop parlé ; la mort subite du docteur Desault et celle du pharmacien Choppart, comprimaient la parole. Qui donc a le courage de donner sa vie pour une vérité ? Il est bien peu de ces ames héroïques qui se dévouent, afin d'éclairer l'humanité, en affichant les crimes d'un pouvoir tyrannique ; la pusillanimité impose la réserve, l'intérêt pousse à la complicité. Pour dérober au monde la connaissance de

l'évasion du Dauphin, on commença en 1795 à combattre cette vérité par la logique des assassinats. Cette manière de raisonner a souvent depuis ensanglanté plus d'un bras homicide; mais pour déchirer le voile qui s'étend sur bien des tombes mystérieuses, il aurait fallu dévoiler un autre mystère, et nous n'avons pas subi un seul gouvernement qui ne tînt en réserve les moyens d'empêcher une manifestation importune, ou d'en paralyser les effets. Dans chaque pays, un arbitraire révoltant brise tout ce qui dérange les calculs de la politique. Il y a donc eu en tous temps obstacle de violence, à ce que la vérité de l'existence du Dauphin se répandît par des écrits qu'il est difficile de soustraire à l'inique action d'un mauvais vouloir tout-puissant. Nous nous en sommes convaincus nous-mêmes sans remonter aux jours révolutionnaires. N'a-t-on pas vu, en 1836 et ultérieurement, les procédés du pouvoir en France. Lorsque les tribunaux de Paris ont été, par une action régulière, investis du droit d'examen, une frayeur panique s'est emparée du gouvernement Français; les ministres ont défendu à la magistrature de s'occuper de l'affaire, on a arrêté le demandeur en réclamation d'état, on l'a jeté brutalement sur le sol étranger et l'on a, sans jugement, saisi tous les écrits publiés dans son nom. Dans une société ainsi gouvernée, rétablissez donc sous son vrai jour un fait proscrit par des raisons d'Etat: à moins que d'avoir un nom connu dans les lettres, ou puissant dans une nation; vous aurez beau crier au scandale on ne vous écoutera pas; vainement pour donner de l'écho à vos paroles, vous les livrerez à la presse; ceux qui exercent le monopole des opinions publiques arrêteront le cours de vos publications, les exposeront au ridicule par de hautains mépris; on ne vous lira pas. La voix de quelques individus est sans force, et les masses dominées par des influences despotiques, astreintes aux considérations de l'égoïsme, se montrent indifférentes aux ques-

tions qui ne touchent pas même de loin à leurs intérêts matériels. Voilà ce qui s'est vu et ce qui se verra toujours, tant que la conduite des hommes n'aura point pour bases les principes d'amour et de fraternité universels.

J'ai parlé de la mort de Desault ; il faut en déterminer la vraie cause. Plusieurs articles de biographie le font mourir le 1er. Juin, d'une fièvre ataxique. Dans l'un d'eux on prétend que des hommes de l'art, dont le savoir et la probité sont irrécusables, ont certifié après l'ouverture du cadavre, que le poison n'avait eu aucune part à la mort de ce chirurgien, et que celle presque subite de Choppart, arriva le 21 Prairial de l'an 3 (9 Juin 1795) par l'effet d'un *choléra-morbus.* L'auteur rapporte en même temps « *des* » *bruits généralement répandus que la mort prématurée* » *de Desault n'était pas naturelle ; et qu'on publia qu'il* » *avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter* » *à des desseins criminels sur la vie du jeune Prince* » *qu'il soignait.* » Pour apprécier la sincérité des hommes de l'art dont on invoque le témoignage, il faudrait connaître leurs noms, et la qualité dans laquelle ils ont opéré, en faisant l'examen du corps du défunt ; car s'ils ont agi à la réquisition des hommes du pouvoir inculpé, le cadavre portait pour eux la menace d'un arrêt de mort ; pour peu qu'ils laissassent soupçonner leur opinion de la présence du poison. Ces relations sont si souverainement contraires à la notoriété historique basée sur des témoignages décisifs, que je me crois autorisé à les ranger au nombre de tant d'autres faits controuvés, relativement à ceux qui se rattachent à l'existence du Dauphin. La mort violente du médecin de l'enfant substitué, étant une conséquence de l'évasion de l'orphelin Royal, ceux qui ne veulent pas avouer l'une, n'admettent pas l'autre ; il y a mêmes motifs de contradiction pour les deux. Au surplus, dans la biographie nouvelle des contemporains, la conclusion des hommes de l'art est loin d'être

positive. « Une autopsie scrupuleuse, y est-il dit, pouvait seule »détruire les soupçons et c'est ce qui arriva en effet ; *ou »du moins on crut reconnaître* que le poison n'avait eu »aucune part à ces trois événemens si rapprochés les uns des »autres.» Dans la biographie universelle on dit aussi : « Desault »mourut le 1er Juin 1795 pendant qu'il donnait ses soins »au jeune et infortuné fils de Louis XVI, languissant alors »dans la Tour du Temple. La courte durée de sa maladie »(3 jours) fit soupçonner qu'il avait été empoisonné ; *cette »opinion se confirma* quand on vit mourir aussi, en très- »peu de temps, le chirurgien *Choppart* qui lui avait succédé, »et enfin l'auguste malade. »

Mais si la vie du Docteur Desault n'a pas été prématurément terminée par le crime ; c'est un bien faible accessoire à retrancher de l'ensemble des faits démonstratifs de l'évasion, tandis que si l'empoisonnement est avéré, cette circonstance jette une clarté de plus sur l'événement principal. Je citerai mes autorités, et chacun sera maître d'adopter l'une ou l'autre version, suivant la capacité de son jugement, et de croire au choléra-morbus de 1795 si bon lui semble. Le député Sévestre disant brièvement dans son rapport : « Le 16 Prairial (4 Juin) *Desault mourut*, » a eu ses motifs pour être ainsi concis, et en présence des murmures accusateurs qui s'élevaient, il n'aurait pas manqué de s'expliquer sur la cause naturelle de sa mort extraordinaire, s'il avait été possible de l'attribuer à une fièvre ataxique. Voici ma réponse. Cléry dit à ce sujet :

« *Le mal inconnu dont le Prince était* atteint, empira tout-à-coup d'une manière si effrayante, que l'on craignit pour ses jours, s'il n'était promptement transporté dans un local plus sain, ou du moins soumis à une consultation des gens de l'art. Le transport à l'extérieur ne fut point adopté; on se contenta de désigner, pour lui donner des soins, le célèbre Desault, qui s'acquitta de ses fonctions avec tout le

zèle, l'humanité et l'intérêt que devait lui inspirer la situation physique et morale de son illustre malade. *Desault* n'eut pas la gloire d'achever la cure ou la douleur de la voir manquer. *En rentrant chez lui, dans la soirée du* 2 *Juin, il se sentit attaqué d'un mal subit qui l'emporta bientôt dans la tombe.*

«Cette mort imprévue donna lieu à beaucoup de conjectures aussi incertaines les unes que les autres. La plus généralement adoptée fut la plus injurieuse à sa mémoire: le bruit se répandit que Desault, après avoir administré un poison lent à son malade, avait été empoisonné lui-même par ceux qui lui avaient ordonné le crime. Ce fait en ce qui concerne l'officier de santé, est suffisamment démenti par le témoignage d'une vie irréprochable; quant au jeune Roi, les procès-verbaux des deux chirurgiens appelés pour visiter son cadavre, attestent, si *l'on peut toutefois s'en référer à des actes rédigés sous l'influence des gouvernans d'alors*, qu'il ne présentait aucune trace délatrice d'une mort violente.»

On lit dans l'histoire de la captivité de Louis XVI, déjà citée:

«*Pendant l'hiver, le Dauphin* eut quelques accès de fièvre; il était toujours auprès du feu. Laurenz et Gomier l'engageaient à monter sur la Tour pour prendre l'air; mais il y était à peine qu'il désirait descendre, parce qu'il ne voulait pas marcher. Laurenz s'en alla, et on mit à sa place Lasne, brave homme qui eut avec Gomier beaucoup de soin de l'enfant. Sa maladie empirait de jour en jour. Le comité de sûreté générale envoya pour le soigner le *chirurgien Desault*, il entreprit de le guérir, quoiqu'il reconnût sa maladie très-dangereuse. *Desault mourut*; on lui donna pour successeur Mr. Dumangin et le chirurgien Pelletan. Louis eut plusieurs crises fâcheuses. La fièvre le prit, ses forces diminuaient tous les jours et il expira, sans

agonie. L'immense majorité des Français, l'on pourrait dire des Européens, connaissant la profonde scélératesse de nos révolutionnaires, n'avait fait aucune difficulté d'attribuer au poison la mort prématurée du successeur légitime de Louis XVI. Au reste *la mort presque subite du célèbre chirurgien Desault*, *et celle du pharmacien Choppart*, qui *avait commencé avec lui le traitement de Louis* XVII, n'étaient que trop propres à redoubler tous les soupçons. Le procès verbal de l'ouverture du corps détruisit toute idée du poison. Au moment où nous écrivons, l'on affirme que *M. Pelletan* l'un des chirurgiens chargés de cette opération, possède encore *le coeur de Louis* XVII renfermé dans un vase de crystal que couronnent dix-sept étoiles.»

Weber s'exprime ainsi: «Louis XVII, depuis la mort de son féroce geôlier, n'eut de communication avec qui que ce soit, qu'au moment où on lui apportait ses alimens. Le reste du jour et toute la nuit il était seul. Hélas! l'infortuné souffrait, *son corps était couvert d'ulcères*, et aucune main amie ne soutenait sa tête défaillante, ne pansait *ses plaies envenimées*. *Ses jambes devenues difformes par des tumeurs*, refusaient de le soutenir. *Desault* vint enfin le visiter. *Desault fit un geste d'effroi, ou prononça une parole imprudente; Desault mourut le lendemain!!!*»

Mr. Abeillé était élève en médecine sous le docteur Desault, à l'époque de sa mort, et il en connaissait la cause. Épouvanté pour lui-même, il se retira en Amérique, où, pouvant parler librement, il raconta que l'empoisonnement de ce docteur suivit le rapport qu'il fit, que l'enfant qu'on lui présenta n'était pas le Dauphin. *L'Abeille Américaine*, journal rédigé par Mr. Chaudron, mentionne ce fait dans un article publié en 1817. Mme. Delisle, habitante de New-York, et venue à Paris en 1831 a déclaré avoir entendu rapporter cette anecdote par Mr. Abeillé lui-même et avoir lu en outre l'article précité, dans le journal Amé-

ricain. Mr. Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de feu la Duchesse douairière d'Orléans, certifie l'exactitude de ces renseignemens dans deux brochures qu'il a publiées en France après la révolution de Juillet, pour prouver que le Dauphin n'était pas mort au Temple. Les relations de personnes qui, comme Mr. Abeillé, ont vécu dans ces temps de sinistre mémoire, sont des témoignages directs sur la question, qui ne se discutent pas, lorsqu'on n'a nulle raison de suspecter la sincérité des personnes. L'effroi de Mr. Abeillé et son émigration précipitée, provenant sans doute de paroles échappées à son maître pendant sa douloureuse agonie, donnent une force irrésistible à ses paroles. Je joins ici un document confirmatif que je tiens d'un ancien habitant de l'Amérique :

«Je soussigné déclare qu'ayant habité New-York, (États-»Unis d'Amérique) j'y ai fait en 1830 la connaissance du »docteur Abeillé, ancien élève du docteur Desault qui soigna »le Dauphin fils de Louis XVI, dans la prison du Temple, »et que ledit docteur Abeillé m'a assuré plusieurs fois que »le Dauphin n'était pas mort au Temple; *mais que pour »faire croire à sa mort, l'on avait substitué à sa place »un autre enfant de son âge;* que cet enfant ayant été »empoisonné, l'on fit venir le docteur Desault pour le »soigner, que ce docteur ordonna des contre-poisons qu'il »fit prendre à l'enfant; mais que ne reconnaissant pas dans »cet enfant le Duc de Normandie, qu'il connaissait parfai-»tement, il eut l'imprudence de communiquer ses soupçons »à un de ses amis, et que *ledit docteur Desault est »mort empoisonné le lendemain même de son imprudente »communication.* C'est un fait public.

«Le docteur Abeillé, en sa qualité d'élève du docteur »Desault, craignant pour ses propres jours, a en consé-»quence quitté la France sur-le-champ, pour aller habiter »les États-Unis où il réside depuis cette époque. Lorsque

»je l'ai connu en 1830, il demeurait au N° 27 Reid Street
»Broadway, derrière Washington-hôtel, à New-York. Ces
»faits ne m'ont pas seulement été communiqués par le
»docteur Abeillé, mais bien aussi par Madame Delisle
»demeurant à New-York, Fulton-Street, depuis fort long-
»temps, amie intime du médecin Abeillé, ainsi que de
»moi-même.

«En foi de quoi, j'ai délivré la présente déclaration
»comme un hommage que je rends à la vérité.

«F. M. Estier.

«Londres, 22 Mai 1843.
«18 High-Street, Camden-Town.»

Une attestation de cette nature répond à toutes les objections. Nous voyons du reste encore la mort de Desault appréciée selon la vérité, par deux écrivains qui furent témoins des évènemens de cette époque, Madame la Comtesse d'Adhémar et M. Touchard-Lafosse. Madame d'Adhémar autrefois dame du palais de la Reine, et dont le mari avait été ambassadeur, appela l'attention du public sur la fourberie du comité de salut public, par ces paroles imposantes extraites des *Souvenirs* sur Marie-Antoinette:,

«La naissance d'un fils donna à la Reine l'influence qu'elle devait avoir. Le Roi charmé de revivre dans un Dauphin, en montra une tendre satisfaction à Marie-Antoinette; elle fut plus vive encore, lorsque la Reine mit au monde un autre Prince, que l'on qualifia de Duc de Normandie; malheureux enfant dont le règne s'est écoulé dans un cachot, *où toutefois il n'a pas trouvé la mort.*

«Certes je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs; mais en écrivant ceci, *au mois de Mai* 1799, *je certifie sur mon âme et conscience, être positivement sûre que sa Majesté Louis*XVII *n'a point péri dans la prison du Temple.* PROMIS AUX

VENDÉENS, ON LE LEUR A REMIS fidèlement : mais en même temps, par une politique infernale, et pour enlever tout prix à ce gage précieux, *on a répandu la nouvelle de sa mort.* On a osé publier un procès-verbal, dans lequel le consciencieux chirurgien Desault a refusé de reconnaître l'identité du cadavre qu'on lui présentait, avec celui du fils de Louis XVI. Les révolutionnaires indignés de son audace, eux, à qui un crime de plus ne coûte pas, *l'en ont puni par le poison.* Lorsque j'arriverai à ce moment fatal de notre histoire, *je me charge de réunir en un faisceau les preuves victorieuses de ce que j'avance*, mais je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le Prince est devenu. Je l'ignore. *Le seul Cambacérès* homme de la révolution, pourrait compléter mon récit, car là-dessus, il *en sait* beaucoup plus que moi. »

Touchard-Lafosse dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle* s'énonce de la sorte :

« Un événement sur lequel on n'est point encore fixé, après quarante ans de doute, vint s'intercaler entre la révolution du 1er Prairial et celle du 13 Vendémiaire. Je veux parler de la mort de Louis-Charles de France, fils du dernier Roi ; enfant, à peine parvenu à sa dixième année, que les Royalistes avaient élevé sur un trône imaginaire, sous le nom de Louis XVII..... Si l'on considère que ce fut depuis la chute de Robespierre qu'on l'isola de sa soeur ; qu'il mourut au moment même où l'on préparait dans les ports d'Angleterre cette expédition de Quibéron, dont le but hautement proclamé, était la restauration du trône des Bourbons ; que *deux médecins* qui le traitèrent dans les premiers jours de sa maladie, MM. *Desault* et *Choppart*, furent frappés *de mort subite* à cinq jours de distance ; enfin si l'on interpréte froidement et sans esprit de parti, *toutes les circonstances mystérieuses de cet événement*, l'on ne sera pas tenté de chercher parmi les notabilités

républicaines de l'époque, une main qui ait avancé le terme de cette innocente vie..... Il serait fort étrange que les Jacobins, qui avaient épargné le captif du Temple lorsqu'ils étaient tout-puissans, l'eussent frappé après leur chute; il serait plus étrange encore qu'ils en eussent trouvé les moyens au moment même où, proscrits à leur tour, ils avaient à soustraire leur propre vie aux périls dont elle était environnée. *Si Louis-Charles de Bourbon périt au Temple,* s'il mourut de mort violente, et ces deux faits sont *controversés*, il succomba sous les coups de ceux qui, avant comme après le 9 Thermidor, s'étaient faits républicains comme Tartuffe se faisait dévot; *il fut sacrifié par les continuateurs des trahisons d'un Robespierre*, par ces hommes qui, croyant la terreur usée, déposèrent la peau du tigre pour revêtir celle du renard..... Leur motif, leur but! Eh parbleu! l'on pourrait les dévoiler sans beaucoup d'efforts de raisonnement : ceux qui avaient organisé dans les ports de la Grande-Bretagne l'armement de Quibéron, ne s'étaient pas piqués de discrétion, on savait pertinemment, jusqu'en France, que regardant cette expédition comme décisive, si elle était bien secondée par les bandes Royales de l'Ouest, la puissance expéditionnaire devait marcher droit sur Paris en passant sur le corps des républicains. *Or, dans le projet formé d'une restauration* immédiate de la monarchie, projet dont les débuts étaient combinés d'avance, *le jeune captif n'était pas même nommé; on eût dit qu'on le considérait comme mort.* ... Interrogez le souvenir des vieux Anglais qui furent témoins de ces dispositions martiales, qui entendirent les propos dont l'émigration les accompagnait librement, et je garantis que leur dire sera conforme au mien.

« Il est aisé de voir que la mort ou la disparition du Dauphin ne pouvait servir en rien la révolution; on est contraint de reconnaître en outre que ce Prince ayant été

épargné par la terreur, il paraît absurde d'accuser le modérantisme post-Thermidorien de l'avoir assassiné. . . . . . *L'intérêt que sa mort devait servir était ailleurs* .... : il y était entreprenant, ébranlé pour marcher vers une restauration, et *cet intérêt* avait pour véhicule trop peu d'héroïsme et trop d'ambition *pour se contenter des honneurs satellites d'une régence......*

« Ce qu'il y a d'incontestablement historique, c'est la maladie du jeune Prince et *la mort subite des deux médecins qui l'ont soigné......* Quant au procès-verbal des médecins auxquels on présenta le corps, *qu'on leur dit être celui de* Louis-Charles de Bourbon, ouvrez le *Moniteur*, vous trouverez cette pièce, et si vous y remarquez des traces de la conviction de ces savans, c'est que vous serez doué d'une bonne foi bien confiante.

« Après cela, *les résultats de l'évasion équivalaient à ceux de la mort : un Roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel.*

« Je m'arrête en ce moment sur ce sujet ; je réserve pour une autre époque de mes *Souvenirs* quelques réflexions, assez convaincantes, ce me semble, se rattachant à un procès encore à juger au tribunal de l'opinion. »

Jetons maintenant un coup d'oeil sur la conduite du gouvernement depuis la fabrication du faux acte de décès.

A l'instant même où l'on répandait le bruit de la mort du Dauphin, des ordres multipliés s'expédiaient sur tous les points de la France pour rechercher et ressaisir sa personne. Cette vérité ne peut se méconnaître, et l'on n'a point oublié ces paroles du Conventionnel Courtois :

« Un jour viendra où des papiers que j'ai en ma posses-« sion, pourront être d'une grande utilité à un auguste » personnage qui a été enlevé de prison. La Convention » *avait ordonné de grandes* recherches *pour le ressaisir*,

»et sans aucun succès. *Plus tard*, on a déclaré qu'il »était mort en prison, sans qu'il ait été repris, ce qui »prouve incontestablement que ce personnage était réelle- »ment en fuite, et que *sa mort prétendue* n'était *qu'un* »*mensonge, celle d'un substitué à sa place.*»

Ce langage de Courtois confirme que la Convention avait cru l'enlèvement définitif effectué dès le premier moment de la disparition du Prince.

Il reste encore aujourd'hui des traces authentiques des ordres mentionnés ci-dessus, et de l'arrestation de plusieurs jeunes garçons qu'on croyait être Louis XVII. Il y eut même une grande activité de mouvement dans les premiers temps. Mr. Morin de Guérivière, l'un des plus ardens promoteurs du faux Dauphin Richemont et l'associé de sa fortune, étant âgé d'environ dix ans, à l'époque de l'évasion, voyageait sous la conduite d'un Sieur Jenais-Ojardias. Arrivé à Thiers, (Puy-de-Dôme) Ojardias confie son pupille à Mr. Barge-Réal pendant la durée d'un voyage qu'il est obligé de faire à Lyon. Mais les gendarmes qui ont entouré le petit voyageur à sa descente de voiture, qui l'ont suivi chez M. Barge-Réal, entendent ce dernier dire qu'il considère l'enfant comme un dépôt sacré!.... Pour le coup c'est le Dauphin! on n'en saurait douter. L'autorité locale est prévenue; elle accourt, dresse un procès-verbal, et M. Barge-Réal est constitué, à sa grande surprise, gardien responsable du jeune Morin de Guérivière.

L'erreur ne pouvait durer: Ojardias est de retour; on le mande, on l'interroge; et quand la méprise a été rendue manifeste, un ordre écrit, remis entre les mains d'Ojardias lui-même fait cesser la séquestration du prétendu Dauphin.

Voici la teneur de cet ordre :

« LIBERTÉ. JUSTICE.

» *Du Puy, le* 22 *Messidor an* III (10 Juillet 1795).

» ÉGALITÉ. HUMANITÉ.

» J. P. Chazal, représentant du peuple, délégué par la Convention Nationale dans les départemens du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, au procureur-syndic du district de Thiers.

« J'ai entendu Ojardias ; il a justifié de sa conduite ; *le fait qui lui était imputé est faux*, je vous autorise à lever les ordres qui retenaient *l'enfant* dans la maison de Barge-Réal, ainsi que ceux qu'on aurait pu donner contre la liberté d'Ojardias.

« Salut et fraternité.

« *Signé* J. P. Chazal,
« Certifié conforme
« Le procureur du district de Thiers :
« *Signé* Bruyère-Barante. »

Comme ce document appartient à l'histoire, je n'ai pas dû le passer sous silence, quoique aujourd'hui Mr. de Guérivière s'en prévale pour appuyer une imposture ; mais il est probable qu'alors il ne connaissait pas Richemont. Cette conjecture résulte d'un dialogue qu'il rapporte avoir eu lieu entre lui et un agent de police, par suite de la démarche qu'il avait faite. Ces détails sont une conséquence du premier fait, et je ne puis me dispenser de les y joindre. Ils éclaireront d'ailleurs la matière et fixent des antécédens qui nous expliquent peut-être, par quel concours de circonstances, l'associé de Richemont a été amené à jouer un rôle dans l'intrigue de son compère.

La *Quotidienne*, le 6 Novembre 1823, confirmait le fait par un article ainsi conçu :

«Le Sieur Morin a eu l'honneur de mettre sous les yeux »de S. A. R. Monsieur, une pièce qui atteste qu'à l'époque où courut le bruit de *l'enlèvement de Louis* XVII »*du Temple*, il fut arrêté comme soupçonné d'être l'auguste »enfant.»

Cet événement jeta l'épouvante au château, le bruit s'y répandit que Louis XVII s'était présenté aux Tuileries. La frayeur était d'autant plus grande que le Prince avait effectivement écrit de Prusse à sa famille, que, puisque ses lettres restaient sans reponse, il allait venir se confier à l'honneur Français. Mr. Desmarres, chef de la contre-police du château, fut chargé de prendre des renseignemens sur ce Morin de Guérivière; il y eut entre eux une entrevue que ce dernier raconte en ces termes:

«J'ai été chargé sur-le-champ, dit l'agent à de Guérivière, de mettre des espions en campagne. Il a dû vous venir le lendemain des femmes de la halle; le même jour vous avez dû recevoir la visite de deux personnes, dont l'une était M. le Marquis de Rivière. Quand j'ai eu pris par moi-même et par mes agens les informations dont j'avais besoin pour savoir au juste qui vous étiez, j'ai fait mon rapport ainsi que je le devais; mais quoique ce rapport soit exact, circonstancié et conçu de la manière la plus propre à tranquilliser les esprits, *je n'ose encore me flatter d'être parvenu à éclaircir tous les doutes, à dissiper toutes les inquiétudes* que votre démarche a fait naître. Cependant vous pouvez être sans aucune crainte, il ne vous arrivera rien, et je ne vous cache pas que vous le devez en partie à la connaissance de M. Hinault, chef de la police centrale.

— «Ce que vous venez de m'apprendre, Monsieur, me confirme de plus en plus *dans l'opinion où je suis que le Dauphin n'a pas cessé d'exister*; mais dites-moi, quelle conduite auriez-vous tenue si vous eussiez découvert en moi le *fils même* de Louis XVI?

— «La place qui m'a été dévolue n'était pas celle que je devrais remplir en raison de tout ce que j'ai fait pour les Bourbons; mais celui qui nous gouverne ne récompense pas autrement les anciens serviteurs du Roi son frère. Aussi je vous l'avouerai, si vous eussiez été Louis XVII, *comme je l'ai cru un moment*, mon intention était de venir me jeter à vos pieds, de vous avertir du danger que vous couriez, et de vous soustraire au ressentiment implacable de votre puissant ennemi. Croyez bien que le sujet le plus dévoué de Louis XVI, n'aurait pas livré le fils de son Roi au poignard d'un assassin.

«Un personnage en rapports suivis avec la cour, *conseilla* à Guérivière de garder l'original de l'acte de sa mise en liberté comme soupçonné d'être le fils de Louis XVI, enlevé du Temple, et de n'en donner en tous cas, qu'une copie collationnée par deux notaires. Il soutenait d'abord, que rien n'était plus invraisemblable et plus chimérique que *l'existence possible* de l'orphelin du Temple, mais vaincu par les faits beaucoup plus décisifs que toutes les objections imaginables, il s'écria :

«Eh bien, *Louis* XVII *existe*, je le sais : mais *les plus chers intérêts de la France* s'opposent à ce qu'il remonte présentement sur le trône de ses ancêtres, il en résulterait un bouleversement général, car ce Prince *ne consentirait jamais à ratifier les traités conclus avec les puissances étrangères*. Puisque vous paraissez si bien instruit, *s'il se trame quelque complot en sa faveur*, vous ne pouvez manquer d'en être informé ; et, dans ce cas *votre devoir* est d'en faire sans délai, votre déclaration *au garde des sceaux. Conservez précieusement la pièce que vous venez de me montrer ; un jour viendra, peut-être, où elle vous sera plus utile que vous ne le pensez.*»

Un Mr. de Tourzel, est-il ajouté, aurait dit à cette occasion : «Je tiens de *source certaine* que le fils de

»Louis XVI est vivant, et que sa santé ne se ressent nul-
»lement des souffrances affreuses qu'il a endurées au Temple.
»Ma conviction est telle à cet égard, que je n'ai pas
»craint de la manifester ouvertement *au Roi lui-même*,
»et de lui dire que sa couronne ne lui appartenait pas.»

A propos du nom de Tourzel, voici précisément qu'en 1800 un individu fut arrêté *comme étant le Dauphin* et déposé dans la prison de *Vire* et qu'une copie de son écrou extraite des registres de la geôle, a été remise à *Madame* de *Tourzel*. Il y aurait vraiment de la folie à vouloir arguer encore de l'acte de décès, pour soutenir la mort du Dauphin au Temple, en présence d'une pièce aussi concluante:

Signalement de Louis-Charles de France fait en la prison de Vire, le 10 Septembre 1800.

Age, environ 15 ans; taille, 5 pieds environ; cheveux châtain-clair; sourcils, grands, bien faits, bien frappés et plus foncés que les cheveux; les yeux saillants, vifs et très-beaux; le nez bien fait; front moyen; bouche moyenne; menton petit et fourchu; une lentille au coin de l'oreille droite, à environ un pouce et demi loin; une cicatrice sous le sourcil droit, occasionnée par l'opération qui fut faite à Mr. Louis dans la prison de Châlons; une autre petite cicatrice entre le nez et la lèvre supérieure; sur le milieu de la jambe droite, au défaut du mollet, du côté droit, une empreinte en forme d'écusson portant au milieu trois fleurs de lys, en haut la couronne Royale et autour les lettres initiales des noms de baptême de Mr. Louis, de son papa, de sa maman, de sa tante Elisabeth; au surplus le visage très-légèrement marqué de petite vérole.

Au bas est écrit: copié fidèlement ce 27 Mai 1835, à Paris, chez Mr. le Marquis de M.... sur une expédition au bas de laquelle se trouvent ces mots: *pour Madame de Tourzel.*

Signé, J. M. F. Cort.

Je déclare que cette copie est en tout conforme à celle qui m'a été remise par Mr. P.

Paris ce 20 Février 1837.

Hippolite Bérard,
Avocat à la Cour Royale. Rue Jacob, 20.

Mais ces deux arrestations ne sont pas les seules. Mr. Léon-Louis Maillard, demeurant autrefois boulevard et hôtel Beaumarchais à Paris, a été aussi, dans le temps du décès supposé, arrêté par ordre du Comité de sûreté générale, *comme étant le Dauphin évadé.* J'allai le voir en 1840, avec Mr. Briquet, avocat à la Cour Royale, et il nous raconta toutes les particularités de son arrestation.

Que l'on fouille *dans les archives du tribunal d'Angoulême*; on y trouvera *une décision judiciaire* (si toutefois elle n'a pas été supprimée à dessein,) qui, longtemps après le prétendu décès du Dauphin, ordonne qu'un enfant, arrêté comme tel, soit rendu à la liberté, *attendu qu'il avait été justifié qu'il n'était pas* le Dauphin.

Ceux qui voudront prendre la peine de parcourir le *Moniteur* de 1795, après le 8 Juin, y verront des rapports faits par divers membres du Comité de salut public ou de la Convention, révélant à des dates bien postérieures à celles du décès du Dauphin publiquement et officiellement annoncé, des démarches propres à entraver les autorités constituées, des enrôlemens pour l'armée catholico-royale, des cris de *vive Louis* XVII, des signes de ralliement et notamment *un cachet* sur lequel *on avait gravé le nom de Louis* XVII. On lit dans la feuille du 9 *Juillet.*

«Les Anglais ont vomi sur les côtes de Bretagne dix mille émigrés; ils ont sommé Belle-Isle de se rendre *à Louis* XVII.»

Dans la feuille *du* 11:

«L'amiral Anglais a fait sommer le général Bonneret,

commandant de Belle-Isle, de se rendre au nom *de Louis* XVII. Il leur a répondu qu'il était muni de vivres et d'artillerie; *qu'il ne reconnaîtrait jamais Louis* XVII.»

Dans la feuille *du* 31:

«Hardy rapporteur. — Tout souriait à ces contre-révolutionnaires de Rouen; tout semblait leur promettre un succès assuré. Les cris de vive le Roi, *vive Louis* XVII, s'étaient fait entendre pendant trois jours, à l'aide de leurs vils agens.»

Si le gouvernement n'avait pas connu l'existence du Prince, comment eût-il laissé insérer au journal officiel, des indications qui détruisaient la foi publique dans le décès enrégistré au commencement du dernier mois, sans faire suivre au moins ces indications de quelques mots explicatifs? C'est qu'il eût été dangereux de provoquer une controverse qui aurait donné de la notoriété à un fait généralement ignoré.

J'ai trouvé dans de vieilles archives une proclamation ainsi conçue:

PROCLAMATION DE M. DE PUISAYE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE ROYALISTE AU PEUPLE FRANÇAIS.

«Joseph Comte de Puisaye, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef de l'armée catholique et Royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par *Monsieur*, *Régent de France*.

«Français!

«Au nom de Dieu, de votre Roi et de vos Princes légitimes, nous venons vers vous avec des paroles de paix. Que la voix de la haine, de la vengeance et de la défiance ne se fasse plus entendre! Que toute dénomination odieuse de

partis, que le cri de ralliement des fléaux de notre malheureuse patrie soit anéanti pour jamais. Comme nous vous parlerons sans déguisement, écoutez-nous sans préjugé, et que l'Europe nous entende et nous juge.

«S'il est vrai que d'un bout du royaume à l'autre, un cri général se soit fait entendre contre cette faction parricide, qui depuis cinq ans a causé tous vos malheurs; s'il est vrai qu'enfin l'esprit de modération et de justice guide ceux qui prétendent vous représenter, et si cette modération n'est pas uniquement un voile spécieux dont ils se servent pour couvrir leurs secrets desseins d'abattre des rivaux afin de régner à leur place, et de vous replonger dans les convulsions des factions et les horreurs de l'anarchie: pourquoi ceux de vos concitoyens qui ont été forcés de fuir cette tyrannie que vos prétendus représentans affectent de désapprouver, n'ont-ils pas été rappellés dans le sein de leurs familles, et rétablis dans la possession de leurs droits et de leurs biens? Pourquoi *cet intéressant et auguste rejeton de tant de Rois, le fils de ce malheureux monarque, qui croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé Roi, rendu au trône de ses ancêtres*, et environné de ses gardiens et conseils que la nature et la loi lui désignent? Pourquoi cette religion sainte, qui depuis 14 siècles a fait le bonheur et la consolation du peuple, n'est-elle pas rétablie dans la pleine liberté de son culte et l'exercice public de ses ministres? Enfin, après avoir banni les scélérats qui désolaient la France, pourquoi paraissent-ils s'efforcer de conserver leur ouvrage et de recueillir les fruits de leurs crimes?

«Nous aussi, nous désirons la paix; mais peut-on donner le nom de paix à celle que ne peut garantir celui qui la signe, et dont la durée et la stabilité dépendent du triomphe et du pouvoir momentané d'une faction? N'avez-vous pas

remarqué la succession rapide de ces tyrans éphémères, qui, parvenus au pinacle du pouvoir, s'envoient mutuellement à l'échafaud avec une foule de citoyens paisibles? Qui, à peine instruits du nom de ceux auxquels ils doivent obéir, étaient le jour suivant envoyés à la guillotine pour avoir observé les décrets du jour précédent?

«Nous aussi nous aimons la modération et la justice. Mais le peuple ne sera plus la dupe de vains sons. Instruit par la triste expérience de ses malheurs passés, il saura maintenant distinguer les causes et les auteurs de ses désastres. L'enchantement d'un charlatanisme politique est rompu. Les mots de justice et de modération étaient aussi sur les lèvres de Robespierre et de Marat, lorsqu'ils égorgeaient leurs concitoyens. Et n'est-ce pas en profanant les noms sacrés d'humanité, de vertu et de justice, que tous les imposteurs ont trompé les hommes et inondé de sang l'univers?

«Que ceux, qui persistent obstinément dans l'exercice d'un pouvoir usurpé, prouvent, en le rendant au légitime propriétaire, que leurs professions de modération et de justice sont sincères et qu'ils ne sont point complices des crimes qu'ils poursuivent. La justice divine les a déjà employés comme ses instrumens pour punir les coupables. Quelques uns d'eux sont encore impunis; mais des services éminens peuvent effacer de grands crimes, et ceux qui soutiennent la cause pour laquelle nous combattons, doivent laisser au ciel le soin de la punition et de la vengeance.

«Et vous, généraux, officiers et soldats, qui fatigués d'être les instrumens de l'oppression et du crime, avez refusé de devenir les bourreaux de vos frères; vous qui, au moyen de la correspondance récemment établie entre nous, avez appris à apprécier nos sentimens, comptez sur notre parole et venez prendre dans nos rangs les places qui vous y sont offertes. Joignez-vous à nous pour rendre à la France son

antique prospérité. *Soyez* les sauveurs de notre patrie, *les libérateurs d'un jeune Prince prêt à récompenser vos services. Il est glorieux de recevoir le prix de la valeur, des mains d'un Roi qu'on a rétabli dans ses droits.*

« Au quartier-général de Carnac le 30 Juin 1795.

« Puisaye. »

Mr. de Puisaye aurait-il qualifié le Comte de Provence *régent* seulement, aurait-il levé l'étendard de *Louis* XVII, *le* 30 *Juin* si le Dauphin fut mort le 8 ? Un pareil langage eût été, par trop absurde, et couvert l'auteur de la proclamation de trop de ridicule, s'il n'eût pas eu la certitude que l'acte de décès était radicalement faux.

La qualification de régent attribuée à Monsieur par un de ses mandataires, le 30 Juin 1795, a été reconnue en 1797 par le Comte de Provence lui-même et sous l'autorité de sa signature. Je veux parler de sa proclamation datée de Vérone, que j'ai mentionnée dans le premier chapitre de cet ouvrage, en citant également la partie secrète du traité de Paris de 1814. J'ai sous les yeux *Le Court Journal de Londres* du 24 Mars 1832. L'éditeur à propos d'un fastidieux roman publié par Richemont, confirme la réalité des deux documens par ces réflexions :

« Quoique le récit que nous avons analysé, porte l'évidence de l'invention, à la simple lecture ; le mystère de la disparition de Louis XVII, et son sort ultérieur sont des faits à éclaircir. En vérité la croyance dans son existence a été entretenue par Louis XVIII lui-même ; autrement il ne se serait pas qualifié lui-même *régent de France, dans une proclamation que nous avons vue, datée de Vérone, le* 14 *Octobre* 1797 *; les puissances alliées non plus n'avaient pas la certitude en* 1814 *que Louis* XVII *fût mort*, et qu'il ne viendrait pas plus tard faire valoir ses droits à la couronne de France ; *car elles ont commencé*

la rédaction du traité secret de Paris de cette année par cette clause extraordinaire:

— « Quoique les souverains alliés, hautes puissances » contractantes, n'aient pas *l'assurance du décès du fils » de Louis* XVI, néanmoins la situation de l'Europe et » ses intérêts politiques réclament que Louis-François-Xavier, » Comte de Provence, soit placé à la tête du gouvernement » *comme Roi de France*; mais en même temps, dans leurs » secrets rapports avec lui, *ils ne le considèreront que » comme régent* du royaume, durant les deux années qui » suivront, pendant lesquelles ils se proposent de s'enquérir » pour se fixer sur ce fait qui déterminera ultérieurement » *quel sera le présent monarque de France.* »

« Véritablement si le neveu fut mort au Temple, comme on l'a prétendu, l'oncle se serait-il nommé lui-même régent, *deux* ans après; et *vingt* ans après, n'aurait-il pas été proclamé Roi de France par ses alliés? Il est aussi généralement connu que les hauts dignitaires de l'église gallicane *ont formellement refusé* de célébrer un service anniversaire en commémoration de la mort de Louis XVII, quoique *la famille Royale* ait à plusieurs reprises *insisté* pour l'obtenir. »

L'évasion de l'orphelin du Temple fut également révélée par *Charette*, lorsque par suite des mesures qu'il avait prises, il put, sans danger pour le jeune Roi soigneusement caché, proclamer son existence. La position de la Vendée, au milieu des vicissitudes de la guerre, du découragement de beaucoup, et de rivalités ambitieuses qui détruisaient l'harmonie entre les chefs, ne permettait pas de l'exposer à retomber, par un revers des armées royalistes, au pouvoir de ses ennemis. Il importait aussi, tout en enveloppant sa personne Royale de mystère, de réchauffer l'ardeur du dévouement Vendéen, en présentant la cause de la légitimité, comme le but sacré des constans efforts de ces valeureuses

populations. Si de criminels agens des spoliateurs de la monarchie Française, n'avaient pas, par mille menées insidieuses, entretenu des divisions incessantes dans les différens corps d'armée, anéanti la nationalité d'un soulèvement si pur dès le principe, et paralysé les héroïques sacrifices des soldats de la monarchie légitime ; sans doute le sang versé pour sa défense ne l'eût pas été en pure perte, et des milliers de braves, victimes de la trahison, auraient survécu avec leur chef magnanime, pour saluer, ivres d'orgueil, leur jeune souverain dans le palais de ses pères. Il est bon de fixer quelque peu son attention sur les événemens de cette époque, qui amenèrent la chute totale de la Vendée, au moment de ses plus belles espérances, lorsque le général Vendéen, fort des promesses secrètes du traité de pacification, se flattait de relever le trône de Louis XVI, en faveur du fils de France dont il venait si merveilleusement de briser les chaînes. Responsable des destinées de l'orphelin Royal, Charette ne pouvait plus compter que sur le succès de ses armes, car les hommes de la révolution qui, pour tenir leur parole, avaient dû tromper le gouvernement, ne pouvaient et ne voulaient point concourir à faire bénéficier le général des heureux résultats de l'évasion. L'intrépide soldat de la foi, avant de recommencer la vie aventureuse des combats, crut devoir faire un solennel exposé de sa conduite, dans deux manifestes, dont le dernier proclame hautement l'existence de Louis XVII. Le premier me rappelle un passage de l'histoire de la révolution par Thiers, dans lequel cet écrivain d'un ton arrogamment décisif, sans d'autres autorités que son opinion, nie la réalité des articles secrets du traité passé avec Charette. Ce nom étant un de ceux qui imposent, en raison du talent et de la haute position de l'historien, il ne faut pas laisser se propager une erreur aussi matérielle, dont pourraient abuser les faux argumentateurs dans leur marche tortueuse; car nous avons nos contradicteurs occultes qui ont eu con-

stamment l'art d'embrouiller la cause de la vérité. Nos adversaires politiques sont de ceux dont parle Morellet, qui voulant embrouiller une chose claire, « ne commencent jamais par le commencement, présentent le sujet dans toute sa complication, ou par quelque fait qui n'est qu'une exception, ou par quelque circonstance isolée, étrangère, accessoire, qui ne tient pas à la question, et ne doit entrer pour rien dans la solution. »

J'ai déjà relevé d'avance cette erreur par des documens qui précèdent. Toutefois, comme les assertions de l'auteur reçoivent un nouveau démenti, dans un écrit signé par le chef Vendéen dont il invoque erronément le témoignage, et que Mr. Thiers premier ministre, au mépris de la charte-vérité, a fait arrêter et chasser de France le Duc de Normandie; il n'est pas indifférent de prouver avec quelle légèreté probablement calculée, il a traité *certains points* de notre histoire. Il convient d'enlever jusqu'à l'ombre d'un refuge à la mauvaise foi. Voici ce qu'il dit, à propos de la pacification de la Vendée et de la mort du Dauphin:

« On dit partout qu'il fallait poser les armes, que l'Angleterre trompait les royalistes, que l'on devait tout attendre de la Convention, *qu'elle allait rétablir elle-même la monarchie* et que, *dans le traité signé avec Charette, se trouvaient des articles secrets portant la condition de reconnaître bientôt pour Roi l'orphelin du Temple Louis* XVII. Il est sans doute inutile de montrer l'absurdité du bruit répandu alors des articles secrets; comme si des représentans avaient pu être assez fous pour prendre de tels engagemens; comme s'il eût été possible qu'on voulût sacrifier à quelques partisans une république qu'on persistait à maintenir contre toute l'Europe! *Du reste, aucun des chefs en écrivant aux Princes et aux divers agens royalistes, n'a jamais osé avancer une telle absurdité.* Charette, mis plus tard en jugement pour avoir violé les conditions faites avec

lui, n'osa non plus faire valoir cette excuse puissante de *la non-exécution d'un article secret.* Questionné sur les prétendus articles secrets du traité de la Jaunaye, *il avoua qu'il n'en existait point. Puisaye* dans ses mémoires a jugé *l'assertion aussi niaise que fausse;* et on ne la rappellerait point ici, si elle n'avait été reproduite dans une foule de mémoires. Charette exhala, dit-on, un vif ressentiment contre les Princes *qu'il avait servis* et dont-il se regardait comme abandonné : sa mort décidait la fin de la guerre civile.

«*Le jeune Prince fils de Louis* XVI, *est mort d'une tumeur au genou, provenant d'un vice scrophuleux.*»

Indépendamment des actes officiels que j'ai cités ailleurs, et des témoignages historiques confirmatifs de la clause secrète, on verra, par les notions qui vont suivre, que cette assertion *niaise* et *fausse* a pour fondement des autorités irréfragables, et qu'elle entraîna, dans ses conséquences mystérieuses, la réaction royaliste qui se manifesta vers la fin de 1795 et le commencement de 1796. Mr. Thiers n'a pas su ou n'a pas voulu démêler les intrigues d'un parti contre-révolutionnaire, soutenu par des représentans, qui, trompés dans leurs vues ambitieuses, travaillaient sourdement à se ménager une haute position, sous une monarchie illégitime, en vendant au Comte de Provence la couronne de Louis XVII; car les assassins de Louis XVI ne pouvaient faire un bon marché qu'avec le Prince qui, comme eux, avait hâté la mort du Roi de France.

Le premier manifeste que nous allons lire, est mentionné à la date du 24 Juin, dans l'histoire de France de Frissard en ces termes:

« Charette publie un manifeste dans lequel il se plaint que *les conditions du traité* n'ont pas été observées; il reprend les armes et rassemble 12,000 hommes à Belleville.»

Voici ce document:

« AUX FRANÇAIS.

« *Manifeste de M. Charette, général en chef des Armées Royalistes de la Vendée.*

« Le moment est venu, de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps *les véritables causes secrètes du traité de pacification de la Vendée*, de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français, et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduit à cette apparence de conciliation avec la soi-disant République Française.

« Après deux ans de la plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les pages de l'histoire la plus barbare n'offrent point d'exemple, chargé en quelque manière du poids de tous les malheurs d'un peuple, dont nous avons été le chef et le soutien, nous devions désirer pour lui, sinon une paix entière et parfaite (ce qui n'était pas possible), du moins quelques instans de relâche aux maux dont nous avons été le triste témoin ; notre sensibilité, notre humanité, nous ont entraîné malgré même la voix de ce peuple malheureux (mais toujours fidèle à prodiguer son sang), à lui procurer les douceurs d'une tranquillité à laquelle il se refusait,

« Des délégués de la Convention nous sont envoyés: Canclaux, général des armées républicaines, Ruelle, représentant du peuple, se présentent d'abord à nous sous les dehors de la bonne foi, de l'humanité et de la sensibilité. Ils nous proposent la paix, ils connaissent les causes et les motifs qui nous ont mis les armes à la main, notre amour constant *pour le malheureux rejeton de nos Rois*, et notre attachement inviolable pour la religion de nos pères ; ils nous entraînent dans plusieurs conférences secrètes. Vos vues seront remplies, nous disent-ils, nous pensons comme vous, nos désirs les plus chers sont les vôtres ; ne travaillez plus

isolément, travaillons de concert, et dans six mois au plus, nous serons tous au comble de nos voeux. *Louis* XVII *sera sur le trône;* nous ferons arrêter et disperser les Jacobins et les Maratistes, la monarchie s'établira sur les ruines de l'anarchie populaire; vous ajouterez à votre gloire, celle d'avoir concouru et aidé immédiatement à cet heureux changement, au bonheur de votre pays et de la France entière. Pour confirmer la vérité de leurs intentions, d'autres Représentans, tels que Morison, Gaudin, Delaunay, et autres se présentent à nous dans les différentes conférences que l'on nous assignait, et auxquelles nous nous faisions un devoir de paraître: ils nous manifestent les mêmes intentions, nous persuadent qu'elles sont celles de la Convention, mais que pour y parvenir, il faut de la prudence et de la circonspection, qu'il ne faut pas fronder ouvertement l'opinion publique, et que ce n'est que par degrés que l'on peut parvenir à un nouvel ordre de choses. *Pour preuve de la sincérité de nos intentions et de nos désirs, disent-ils encore, vous conserverez vos armes, et il ne sera fait sur vous, ni sur votre territoire, aucune hostilité; vous vous ferez en apparence une nouvelle organisation militaire, qui, au fond sera la même, sous le nom de gardes territoriales; nous vous livrerons même une partie des scélérats qui ont incendié et commis les horreurs dont votre malheureux pays a été la victime; nous vous procurerons les poudres et autres munitions de guerre dont vous pouvez avoir besoin, etc.* Alors nous avons senti la joie renaître dans nos coeurs; nous avons senti plus vivement encore, que nous étions Français; nous avons cru toucher au moment heureux de voir renaître la douce tranquillité dans les lieux infortunés que le fer assassin et la flamme avaient épargnés à moitié. Nous avons consenti, quoiqu'avec toute la répugnance possible, à toutes les démonstrations extérieures qu'on exigeait de nous; nous avons

vaincu notre répugnance et fait taire notre ressentiment par le même motif. Les chefs des insurgens de Bretagne, d'Anjou, de la Normandie, du Perche, du Maine et autres Provinces connues sous le nom de chouans, ont suivi notre exemple et fait les mêmes sacrifices à leur amour-propre et à leur gloire.

« Déjà nos espérances étaient fondées sur la conduite pacifique et protectrice que l'on tenait à l'égard des Vendéens, qui se félicitaient en échange, des comestibles tant désirés par les malheureux habitans de ces grandes cités; notre crédulité s'augmentait encore par l'envoi que nous faisaient le général Canclaux, Ruelle, Morison, Gaudin, Delaunay, et autres, de poudres et autres munitions de guerre qu'ils faisaient faire au milieu des pays insurgés et dans les lieux les plus écartés, des soldats qu'ils voulaient livrer au juste ressentiment du peuple irrité des excès commis envers lui.

« Mais quel a été notre étonnement, ou plutôt, quelle a été notre indignation, lorsque nous avons vu notre confiance trompée par ces hommes versatils et de mauvaise foi, et toujours subordonnés aux circonstances.

« O Français, qui méritez encore ce nom-là; jugez de notre conduite et de nos sentimens. Ralliez-vous à nous, ou plutôt, imitez-nous. Sortez enfin de cette lâche apathie dans laquelle vous languissez depuis si long-temps. Ralliez-vous au centre commun de l'honneur et de la gloire des Français; cessez d'être, en apparence, les coupables adhérens de vos ennemis, et de servir vos bourreaux. Que l'expérience vous instruise, et préférez une mort glorieuse à une vie à jamais flétrie par le crime!

« A notre camp de Belleville, 26 Juin 1795.

« *Signé*, Charette. »

Le second manifeste de Charette m'a été communiqué par Mr. Bourbon Leblanc : c'est lui qui raconte :

« Charette n'ignorait point ce qui se passait dans la capitale. Les Vendéens avaient tous les deux jours des correspondans sûrs, qui munis d'une boussole, partaient des divers quartiers-généraux et se rendaient au travers des bois à Paris.

« J'en ai connu plusieurs, entre autres M. M. Guillemot de la Houssaye, et le Serteur que j'ai défendu devant le conseil de guerre qui jugea la conspiration royaliste de la Villeurnois, le Chevalier de Tessière, Mr. Cressac de Lubriac, le Marquis de Lambert, Charles Sourdat, surnommé Don Carlos, etc. etc.

« Les points de contact étaient : *l'Hôtel de Danemarck*, rue Feydeau, tenu par Mr. Godin, tapissier, le restaurant de Garmont, rue du Coq-Saint-Honoré, qu'on nommait alors le cul-de-sac du coq. »

« Discours du général Charette à son armée, lorsque influencée *à la fin de* 1795 *par les agens du Directoire*, elle se disposait à mettre bas les armes et à accepter les indemnités qu'on lui offrait :

« Que parlez-vous d'intérêts et de profits ? Qu'entendez-vous par des conditions lucratives ? Est-ce pour nous enrichir que nous faisons la guerre ? Sera-ce pour rétablir nos fortunes que nous ferons la paix ? Ne vous souvient-il plus du serment par lequel vous avez enchaîné vos destins à ceux de votre Roi ? Et vous voulez poser les armes ? Que dis-je ! vous voulez les mettre aux genoux des assassins qui règnent ? Des mains qui vous ont égorgés et dépouillés, vous recevez ces dons insultans ! Ceux qui ont incendié vos maisons vous offrent des gains ! Ils rétablissent vos maisons ; mais ce sera avec les ossemens de vos frères massacrés, avec votre sang qu'ils cimenteront les matériaux ! Allez donc, lâches et perfides soldats, allez, déserteurs d'une cause si belle que vous déshonorez ! Abandonnez au caprice du sort et à l'in-

stabilité des événemens *ce Royal orphelin que vous jurâtes de défendre*, ou plutôt, emmenez-le captif au milieu de vous, conduisez-le aux meurtriers de son père, soyez sans pitié pour son âge, pour ses grâces, pour sa faiblesse et pour ses revers. Lorsque vous serez en présence de vos nouveaux maîtres, devenez dignes d'eux, en faisant tomber à leurs pieds la tête innocente de votre Roi.»

(Puis se tournant vers F. Ch..... il lui dit:)

«Vous voyez, mon ami, dans quelle infamie peuvent tomber des âmes que l'intérêt domine; la vertu et l'honneur deviennent pour elles de vains mots, et leurs sermens sont un jeu; se pliant ensuite aux circonstances, elles varient avec les événemens et prennent la couleur du jour. Nos traîtres ont franchi les premières bornes, rien ne peut désormais les retenir; ils vont marcher à grands pas dans la carrière de la perfidie, ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils l'auront franchie toute entière. Je ne serais point étonné que sous peu de jours, *le fils trop malheureux de l'infortuné Louis* XVI, *fût arraché, malgré moi, de son asile et livré à ses persécuteurs.*

«*Pauvre enfant!* Quelle destinée est la tienne? Le ciel t'a-t-il formé dans un instant de colère? Ce n'est que des plus lugubres fils qu'est ourdie la trame de tes jours! Tu naquis au milieu des tempêtes, tu fus abreuvé des larmes maternelles autant que du lait de ta nourrice. Ton berceau, comme celui de Moïse, fut exposé sur le fleuve ensanglanté de la révolution, on te précipita dans un cachot que les vertus de ton père, l'amour de son épouse, la tendresse de ta soeur, la sagesse de ta tante, tes grâces naïves, ont embelli en peu de mois. Un martyre douloureux mais sacré, dévora ta famille. «Unique et débile rejeton de »ce grand arbre tranché par le glaive, tu n'as recueilli des »tiens qu'un héritage de malheurs, et pour y mettre le »comble, *à peine soustrait à la férocité de tes bourreaux*,

»tu vas devenir victime de la trahison de tes défenseurs, plus »féroces qu'eux. Eh quoi! tu retomberais sous la puissance des »tyrans! Quoi! tu serais replongé dans cette fosse aux lions, où »la vengeance te laisserait jusqu'à ce qu'elle osât se nourrir »de ton sang? non! non!» Tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée; *tant que je jouirai de la liberté, tu garderas la tienne;* ma vie est à toi comme elle le fut à ton père, mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre, mon bras s'usera pour te sauver.

«Souffrir pour son Dieu, mourir pour son Roi, c'est la devise d'un bon Français.

«*Signé*, Charette.»

«Cette pièce a été signée par tous les chefs et officiers de l'armée Royale de la Vendée, envoyée à celle de Normandie et du Maine, et conservée avec soin par un *officier existant* qui en était porteur.

«*Les archives de la préfecture de police de Paris en ont un exemplaire, sur lequel Mr. le Baron Tardif, qui a été secrétaire général de cette* préfecture, a copié le texte que je donne.

«J'ai eu l'honneur d'être lié avec Mr. le Baron Tardif, en raison du *Journal Royal*, dont Louis XVIII ne se souciait guère, et que ses fidèles ont étouffé.

«Au surplus, en l'an 4 (1796), les dépêches de Charette ont été interceptées, son portefeuille a été pris, lui-même fait prisonnier par l'adjudant-général Travot. Le général Clarcke, qui dirigeait le bureau topographique du Directoire dont j'ai été secrétaire-rédacteur, a rendu compte dans une lettre de l'interrogatoire subi par Charette; enfin en l'an 7 (1798), on trouve au *Moniteur* un rapport sur sa *correspondance secrète.*

«Il est donc impossible que l'on ne retrouve pas dans les

divers dépôts publics, la preuve *authentique de l'évasion* de l'Enfant-Roi.»

Trois phases remarquables de la révolution, et toutes les trois désastreuses pour l'orphelin du Temple, depuis son évasion mystérieuse, sont en corrélation entre elles, et font apprécier dès le principe, par quel genre de machinations, la libération du Prince ne fut pour lui que le commencement d'une nouvelle ère de souffrances. Un même esprit dirigea l'expédition de Quibéron, la reprise des hostilités Vendéennes, le mouvement insurrectionnel du 13 Vendémiaire; esprit de haine contre la légitimité. On va s'en convaincre. Touchard-Lafosse plus clairvoyant ou plus franc que Mr. Thiers, nous a montré dans les derniers passages que j'ai cités de lui, les continuateurs des trahisons de Robespierre, combinant les plans d'une restauration contre les droits du Royal orphelin; il dit ailleurs:

«J'arrive au fameux 13 *Vendémiaire* (5 Octobre 1795), coup d'état presque généralement dénaturé par les historiens; j'en appareillerai les précédens de manière à rendre la vérité appréciable pour tous, et, sous ce rapport, ma narration sera neuve encore.

«Environ un mois avant le mouvement de Vendémiaire, l'abbé Bernier avait été chargé par Stofflet, qui ne savait pas écrire, de rédiger une proclamation; il la lui envoya en lui mandant: Cette proclamation est l'expression de votre coeur et le cri de votre sentiment, il faut qu'on l'imprime de suite: *j'y ajoute les pouvoirs* du Comte de *Maulevrier pour le commandement des sections de Paris qui nous sont dévouées*. On en fera quatre copies; *l'une pour le Roi*, la seconde pour Monsieur, la troisième pour le Comité lui-même (celui formé à Paris), la quatrième pour vous.

«Ainsi voilà bien un délégué de Stofflet désigné pour diriger *les sectionnaires* que nous verrons agir contre le

gouvernement. Ce sera au nom et pour la cause des pieux enfans de Saint-Louis, que l'on armera les citoyens les uns contre les autres, bien plus, *ces Princes* qui veulent régner à tout prix, auront *des partisans* dans le sein même de *la représentation nationale*, et dix-neuf ans plus tard, *ces traîtres* feront scintiller aux yeux d'une génération nouvelle les plaques que leur aura méritées *leur trahison de* 1795.

«Tandis que l'on répandait dans l'Ouest la proclamation du général Vendéen, et que le Comte de Maulevrier qui, sans doute, ne voulait pas commander en personne les insurgés des sections, choisissait un chef pour le suppléer, une escadre Anglaise débarquait à l'Ile-Dieu M. le Comte d'Artois, avec sept à huit mille émigrés et trois mille cinq cents Anglais... Le Prince du sang jugea prudent de laisser un bras de mer entre son auguste personne et les armées républicaines. La coïncidence entre la marche invasive des troupes Royales et le mouvement des sections ne fut point établie, et le succès d'une contre-révolution était là.

«Mr. le Comte de Provence, intronisé *fictivement* depuis la mort ou *la disparition* de *Louis* XVII, *qu'un mystère avait enveloppé de son voile*, quoi qu'on ait pu dire de sa valeur présumée, ne vint pas lui-même en Vendée. *Sa Majesté* se contenta d'envoyer son frère dans l'Ouest, et ce frère se contenta lui-même de revoir les côtes de France en perspective. Mais Louis XVIII fit passer au général Charette un mot d'ordre et un mot de ralliement: *Saint-Louis le Roi et la Régence*; c'était déjà beaucoup. Il écrivait le 28 Septembre au Duc d'Harcourt, postiche d'ambassadeur qu'il entretenait à Londres:

«Que me reste-t-il donc? La Vendée. Qui peut m'y conduire? Le Roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article; dites aux ministres en mon nom que je leur demande *mon trône*. Tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux

pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de *mon Royaume;* dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France. Dites au cabinet de Saint-James que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir *mon trône*, ma gloire et le salut de mon royaume à un souverain aussi vertueux que le Roi d'Angleterre, et à des ministres aussi éclairés que les siens. »

Ainsi le royalisme de Paris qui n'était pas celui de la Vendée, s'insurgeait en Vendémiaire sous l'influence des agens du Comte de Provence, pour renverser le gouvernement à son profit, et en même temps le Comte d'Artois par une honteuse défection à l'Ile-Dieu, trahissait l'armée de la légitimité, qu'il livrait aux républicains. Dès que sous le couvert d'un faux acte de décès, et de la nécessité politique du mystère de l'évasion, le régent put hypocritement se prévaloir des faits publiés et de l'erreur commune, il s'empressa de prendre le titre de Roi, et le 24 Juin 1795 de Vérone, il notifia son avènement aux cours de l'Europe, aux Français, ainsi qu'au Prince de Condé. Cette démarche devenait un arrêt de proscription contre Louis XVII; ses droits politiques étaient envahis par un traître qui ne s'en départirait plus. Il nous apprend qu'il envoya aussitôt un mémoire à *Boissy-d'Anglas*, pour proposer un accommodement avec ceux qui gouvernaient alors le Royaume. Cette manoeuvre secondée par ses intrigues et ses agens, paralysait les effets de l'évasion de son neveu et créait, par la puissance de l'intérêt personnel, de nombreux partisans au monarque révolutionnaire. Les royalistes, comme l'a dit un homme d'esprit, faisaient leur lit, ils ne voudraient plus changer de draps. Louis XVIII se vante d'avoir fait réformer dans l'an 3 le mode de gouvernement, par *l'intermédiaire des personnes de la Convention qui correspondaient avec lui*, et que ce fut à ce moment que ses partisans de l'intérieur crurent trouver

l'occasion favorable pour rétablir le trône. Telle fut la vraie origine de la journée du 13 Vendémiaire. Les sectionnaires furent commandés par le général Danican que, sur la recommandation du comité Royaliste, Louis XVIII avait investi de sa confiance. On connaît les résultats de cet essai de contre-révolution qui fraya la route au despotisme de Napoléon. Les intelligences secrètes du Prince émigré continuèrent sous le directoire, et il reconnaît que ce ne fut pas la faute de *Barras*, s'il n'est pas rentré en France quatorze ans plus tôt.

Le Prince, dont le président temporaire de la Convention Barère, a dit: «quand le procès du Roi s'agite à la Convention Nationale, en Janvier 1793, le Comte de Provence se fait un parti pour précipiter son frère: Au 21 Janvier, à Coblentz, il écrit au Comte d'Artois: — «*enfin le grand* »*coupable est frappé!*» — Est-ce ainsi qu'on pleure la mort d'un frère, quand on n'est pas de la race de Caïn?» Ce Prince, après la chute de son agent Robespierre, a dû avoir de plus nombreux satellites encore dans la Convention, et nous ne pouvons pas en douter quand nous lisons dans ses mémoires:

«*Boissy-d'Anglas* m'écrivait après le 9 Thermidor: — dès que nous avons été délivrés de Robespierre et de ses amis, *j'ai pensé aux infortunés prisonniers* renfermés dans le Temple. Je me suis occupé des moyens de leur faire rendre la liberté, et j'ai acquis la triste certitude que la Convention, quoique ramenée aux actes d'une politique plus régulière, ne sera *juste qu'à demi*. Ainsi *le fils de Louis* XVI *ne sera plus une victime*, mais il restera *comme gage aux mains du pouvoir révolutionnaire.*» — Louis XVIII le fait néanmoins mourir *empoisonné*.

«Dès que *la mort* du Roi mon neveu eut fait passer la couronne de France sur ma tête, je m'adressai à *Boissy-d'Anglas* et à deux autres personnages influens que je puis

nommer aujourd'hui: c'étaient *Cambacérès et Tallien*; le premier m'avait déjà fait pressentir par un tiers qu'il désirait réparer ses torts *en m'aidant à rentrer en France.* J'appris que *Tallien* avait un besoin extrême de 50,000 francs. Je compris qu'on voulait alors des arrhes et je les fis compter. Tallien en retour me rendit divers services qui expliquent *la bonté* avec laquelle je le traitai après ma rentrée en France. Il ne fit pas cependant tout ce qu'il aurait pu faire. Je faisais un tout autre cas de Cambacérès. Je dois dire aussi que ses démarches furent tellement *circonspectes* qu'elles ne purent le compromettre, mais il ne se ralentit jamais. J'aurais dû l'appeler dans mon conseil en 1814 pour lui confier le portefeuille de la justice, avec la charge de chancelier.

«Les menées de Cambacérès et de Tallien, qui acceptaient mes propositions, échouèrent contre *les autres meneurs;* ces derniers prétendaient faire la loi et non la recevoir. Cambacérès leur dit sans succès: prenez-y garde : *vous refusez du Comte de Lille*, ce que vous n'obtiendrez pas d'un autre.

«Je vis entrer au directoire M. *Barthélemy*, qui m'appartenait déjà, ou plutôt n'avait jamais cessé d'être à moi. J'avais été en correspondance avec lui, presque aussitôt qu'on l'avait envoyé en Suisse. Il me communiquait les dépêches du directoire, et les autres nouvelles venues à sa connaissance qui pouvaient m'intéresser.

«L'abbé *de Montesquiou* commit la faute de refuser la coopération de Cambacérès qui la fit offrir aussi clairement qu'il pouvait le faire dans sa situation, et moi, j'eus à me reprocher de ne pas comprendre le parti qu'on pourrait tirer *de Fouché*, qui osa me faire parler de son repentir.

«On attribua la catastrophe du 18 Fructidor à l'imprudence du Duc de la Vauguyon, à la légèreté avec laquelle il avait conduit les affaires de l'intérieur. Barthélemy,

Pichegru et tous ceux sur qui je pouvais compter, surpris à l'improviste, sans pouvoir se défendre, payèrent de leur déportation à Cayenne, leur imprudence, leurs délais et leur fidélité. J'ai récompensé en 1815, comme j'ai pu, toutes les victimes de Fructidor; quelques-unes, en acceptant enfin à *découvert* leurs bons et loyaux services, toutes par des titres d'honneur; car, si presque tous les Fructidorisés, rentrés en France sous Bonaparte, avaient exercé des fonctions, moi absent, *c'était de mon consentement.* »

Il est donc impossible de nier qu'il y eût dans la Convention un parti de représentans disposés à faire bon marché de la république. Vauban dans ses mémoires sur les guerres de la Vendée, écrit à l'appui de cette vérité:

« Vers la fin de Juillet (1795) après la bataille de Quibéron, *le Comte de Puisaye* reçut beaucoup de lettres *de sa correspondance secrète.* Il y en avait plusieurs de Paris, écrites par *des personnes prépondérantes dans les factions qui gouvernaient alors la France.* On lui offrait des secours et des moyens pour soutenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez considérables pour l'utiliser; mais tout cela portait la condition de recevoir *M. le Duc d'Orléans* que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le parti dévoué à ce Prince était mené par les gens qui, alors, étaient le plus en crédit...; ceux qui, *dans le gouvernement républicain*, soutenaient les pays royalistes, mais qui les soutenaient *dans une direction de projets absolument différente*, se refusèrent à toute communication ultérieure. »

Le représentant du peuple Tallien était alors commissaire près les armées de l'Ouest, et vers l'époque de Vendémiaire, dit Touchard-Lafosse, une lettre saisie sur le paquebot la *Princesse Royale*, faisant la traversée d'Hambourg à Londres, contenait cette phrase singulière: « Je ne puis pas douter que *Tallien ne penche pour la royauté*, mais j'ai peine à croire que ce soit *pour la royauté véritable.* »

« Quoi qu'il en soit, ajoute le même écrivain, si Tallien conspirait pour la monarchie, il cachait bien son jeu..... Las d'entendre décrier le coup d'État de Vendémiaire, qu'il considérait avec raison comme le sauveur de la république, Tallien se leva un jour, courut à la tribune, et fit entendre cette sortie violente : « J'aurais dû dénoncer depuis longtemps » ceux qui, le 13 Vendémiaire, conspiraient avec les factieux » de Paris, ceux que les sections avaient pris sous leur pro» tection et qui, par une réciprocité facile à concevoir, pre» naient sous leur protection, les sections de Paris ; ceux qui » auraient été épargnés *du massacre général de la représentation nationale;* ceux pour lesquels des chevaux » étaient prêts non loin d'ici; ceux qui recevaient les prési» dens des sections rebelles; ceux auxquels ils disaient: » *dormez-vous?*..... non, sans doute, ils ne dormaient pas; » ils conspiraient le renversement de la république ; je le » répète, *leurs chevaux étaient prêts*, *ils marchaient bientôt* » *au devant du Roi*, *dont ils auraient été les principaux* » *ministres*..... Je connais ceux qui s'agitent encore, ceux » qui sont unis aux conspirateurs de l'intérieur. »

« Tallien est sommé de nommer les représentans qu'il accuse, il nomme Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Henri Larivière et Lesage. Dix-neuf ans plus tard les caresses *de Louis* XVIII justifièrent le discours de Tallien. »

Mais Tallien qui affectait le terrorisme, pour mieux dissimuler ses *menées royalistes*, dénonça dans ce temps au ministre de la police Cochon, une conspiration contre la représentation nationale, organisée dans les bureaux de la police ; et il fut reconnu que lui-même entretenait des communications secrètes avec un Anglais qui fréquentait *les royalistes, distribuait de l'argent et faisait le terroriste.* « Cette maladroite sortie de Tallien, observe Touchard, acheva peut-être de confirmer l'opinion presque générale, *que cet ancien montagnard était vendu au parti monarchique.*

Le mobile caché de la conduite de Tallien n'est plus douteux, lorsqu'on se rapporte aux autres parties citées des mémoires de Louis XVIII, où *les meneurs de la Convention, Tallien, Barras, Fréron, Fouché, Cambacérès, Courtois, Clausel, Hermann, Ruelle, Richard* et nombre d'autres, sont désignés par lui, comme lassés des excès révolutionnaires, et désirant vivement trouver l'occasion de rendre un service signalé à la monarchie, afin qu'elle leur pardonnât, si elle était victorieuse ; lorsqu'il indique Tallien et Barras comme disposés à *contribuer le plus volontiers pour sauver le jeune monarque*, et comme ayant donné l'idée *de la clause secrète*, par laquelle *on promettait que le jeune Prince serait mis hors du Temple;* lorsque nous avons vu la signature de Tallien au bas d'un acte du 4 Juin, sanctionner l'engagement pris de la remise de Louis XVII aux Vendéens.

Si nous voulions épuiser le sujet, nous n'en finirions pas avec le nombre des citations, car M. Thiers reste seul de son avis. Mais comme cet incident est un des plus importans dans la matière, et que c'est le point de départ de la politique anti-légitimiste du dehors et du dedans, par rapport à l'orphelin du Temple, j'ajouterai encore l'autorité de Barère, qui, en sa qualité de membre du Comité de salut public, a pu mieux que personne discerner la réaction anti-républicaine qui s'était formée dans la Convention depuis le 9 Thermidor. Les extraits suivans de ses mémoires sont un nouveau témoignage irrécusable :

« Le 9 Thermidor brisa le ressort révolutionnaire. Le pouvoir appartint dès-lors au premier occupant. Le parti le plus osé fut celui qui avait été le plus comprimé, *le royalisme girondin*.... les *Barras*, les *Fréron*, les *Tallien*, Merlin de Thionville, André Dumont, Monestier du Puy-de-Dôme ; les corrompus du parti Danton, et les fanatiques de la cause de Robespierre, les Legendre, les Courtois,

et certains habitués du Marais, ne formèrent plus *qu'une coalition contre-révolutionnaire*, à laquelle vinrent s'associer *des agens secrets de Louis* XVIII et *des émigrés rentrés* par autorisation des nouveaux comités. La persécution contre les patriotes et les républicains, désignés sous le nom de terroristes, fut si générale, si atroce, *que le royalisme* pur *crut qu'on agissait pour lui*. Il travailla en conséquence *les sections* de Paris, dont la tendance fut toujours monarchique, et qui espérèrent enfin revenir toujours à leur but.

« Les exécrables succès des Thermidoriens à Marseille, à Tarascon, à Avignon, à Nimes, à Toulouse, à Bordeaux, à Nantes, à Lyon et dans les principaux départemens, inspirèrent *aux Parisiens royalistes* une excessive témérité, au point qu'ils se perdirent le 13 Vendémiaire (5 Octobre 1795) pour s'être trop pressés de combattre. Là finit le règne contre-révolutionnaire des Thermidoriens. L'an 3 et sa constitution semblèrent arrêter leur marche. Mais la majorité des hommes lâches et vindicatifs de Thermidor n'avait fait que changer de camp. De la Convention Nationale éteinte, ils passèrent aux places *du directoire* exécutif naissant. Les mêmes hommes, les mêmes opinions de parti devaient amener les mêmes résultats. *Les tendances monarchiques* sanctionnées par l'établissement des deux conseils et du pouvoir directorial, *se renforcèrent tellement*, que si elles avaient été dirigées ou développées par des têtes fortes et habiles, *les affaires publiques auraient pris un cours contraire à la révolution* faite au nom de la liberté.

« Tallien, Barras, Boissy-d'Anglas, Treillard, André Dumont, voulaient être à leur tour membres du comité de salut public. La maxime favorite de ces Messieurs, était alors comme aujourd'hui : *ôte-toi de là, que je m'y mette.* Cambacérès, Clauzel, Pémartin, voulaient aussi tâter du gouvernement. Cela leur tenait bien plus à coeur *que de défendre la république*, qu'aucun de ces Messieurs n'avait

ni voulue, ni soutenue dans les temps de danger, où la liberté et son succès étaient très-problématiques.

« Les Fréron, les Tallien soldés par Coblentz et Londres, trouvèrent long-temps des imitateurs. Dès qu'un changement eut été opéré dans le comité, *les attaques contre le gouvernement républicain* commencèrent; *la république fut accusée par les réacteurs de* 1795 *qui agissaient* pour *les Princes emigrés.* Après le 9 Thermidor, Fréron rédigea *leur journal* intitulé : *l'Orateur du Peuple*, digne pendant de l'*Ami du Peuple* de feu Marat. Il y débuta par une invocation solennelle au sombre et féroce génie de Marat dont il se glorifia publiquement d'avoir été le collaborateur.

« Pendant la première période de la révolution depuis 1790 jusqu'en 1794, *Fréron* fut l'associé de *Marat*; il rédigeait avec lui *l'Ami du Peuple*, dont les dépenses étaient payées par Mr. de Calonne, *agent du Comte de Provence et du Comte d'Artois.*

« A la Convention Nationale, Joseph d'Orléans prononça le vote de la mort contre Louis XVI. Ce vote retentit à Coblentz sans douleur; mais non sans y fournir un prétexte de se débarrasser du votant. L'intrigue des Princes bannis était occulte mais puissante, à Paris, où elle avait des agens, *à la commune, aux Cordeliers, aux Jacobins*, et *à la Convention.* Le comité de salut public avait oublié que le Duc d'Orléans était à Marseille; mais les ennemis du Prince s'en occupaient sans doute. Sa perte avait été résolue à Coblentz dont les agens parvinrent à le faire revenir de Marseille, pour lui susciter des accusations et le faire condamner à mort. C'est à Louis XVIII qu'il faut reporter cette accusation, *lui qui a intrigué secrètement pour exciter le peuple contre son frère Louis* XVI, *contre Marie-Antoinette et Madame Elisabeth; comme cela est prouvé par des lettres et documens recueillis à Vienne, dans le cabinet de l'empereur, d'après le dire du Prince*

Charles. C'est la perfide et infatigable intrigue de Coblentz qui amena, *par le mouvement des sections* et de l'esprit de parti, la perte de toute cette minorité de la noblesse qui s'était réunie aux communes en Juin 1789. *Le Comte de Provence* fut l'intrigant le plus corrupteur et le plus perfidement habile, que la famille des Bourbons ait produit.»

Au surplus, nous n'avons pas la simplicité de croire que tous ces régicides, en favorisant la mystérieuse évasion de l'orphelin par un faux acte de décès, qui en annulait pour lui les avantages, aient eu l'intention de le replacer sur un trône rougi par eux du sang de sa Royale famille; la suite des événemens a prouvé qu'ils avaient une autre pensée, c'était de leur part tout bonnement une spéculation politique; ils connaissaient la criminelle ambition du Comte de Provence: ils se flattaient de traiter avantageusement avec lui du secret dont ils étaient possesseurs, et ils avaient agi de manière à ce que l'évasion ne profitât qu'à eux, et à Louis XVIII, s'il payait généreusement leurs bassesses. L'infortuné Louis XVII, condamné à *une vie de mort* dans son sépulcre politique, devait être en tous temps, comme ôtage, le passif instrument de toutes les ambitieuses prétentions, et si Barras, qui comme les autres jouait un double jeu, par ses rapports avec les patriotes et ses connivences occultes avec le régent, ne recueillit pas le fruit de sa conduite insidieuse, ses exigences, selon Barère, furent la cause du non-succès de ses négociations clandestines: «la journée »du 18 Fructidor an 5 n'eut lieu que parce qu'il ne put »s'accorder avec *le Bourbon* sur les conditions d'une res»tauration. Ce chevalier d'industrie prétendait être nommé »maréchal de France, ce qui ne convenait pas au Roi de »l'ancien régime.»

On trouve écrit dans la biographie universelle à l'article Barras:

« *Barras* devint un des principaux auteurs de la révolution du 9 Thermidor 1794. Nommé membre du comité de sûreté générale, il se déclara tout-à-fait contre les Montagnards, et se jeta dans le parti de la réaction. Lorsque le 1 Avril, la Convention fut assiégée par le peuple des faubourgs, Barras fit déclarer Paris en état de siège, et donner le commandement des troupes à *Pichegru*. En 1799 le ministre Anglais Pitt chargea un agent de faire à Barras la proposition de s'emparer de l'autorité, et *lui offrit à cet effet l'appui de son gouvernement*. Il paraît certain que d'un autre côté, le directeur prêtait l'oreille à des propositions de la part des Bourbons. Il se serait engagé, dit-on, à rétablir cette famille sur le trône, moyennant des conditions qui assuraient son propre avenir. »

Les mêmes renseignemens sont donnés dans la biographie nouvelle des contemporains: l'agent de Pitt était Mr. Ayries, et Mounier fut envoyé en Allemagne par Barras auprès des Princes, *avec des instructions secrètes*. On le voit donc, toutes les cupidités s'agitaient; il y avait assaut de corruptions, rivalité de mouvemens; la France était mise à l'enchère: tous les contendans se cachaient l'un de l'autre et se trahissaient mutuellement; ce fut ce conflit d'ambitions hostiles, qui prolongea encore un instant le règne d'un républicanisme usé.

Pendant que le Comte de Provence, si impatient d'ajouter l'autorité au titre usurpé de monarque, correspondait avec Charette qu'il trompait, avec ses complices de Paris, et avec le gouvernement Anglais, pour diriger immédiatement la marche des événemens dans le sens de ses calculs; quelle était l'attitude de la Vendée légitimiste? Elle succombait sous la trahison.

« *Hoche*, dit Joséphine, dans ses mémoires publiés par Mlle le Normand, aurait voulu réparer les désastres de la Vendée, mais la chose était impossible. Au moyen d'une

pacification avec les chefs principaux, il espérait avec le temps voir sortir ces provinces de l'anéantissement où elles étaient plongées depuis l'origine des guerres civiles. Ce jeune héros y apporta la candeur et la franchise d'un homme de bien; sa mission fut couronnée du plus heureux succès. Les royalistes depuis long-temps, redemandaient inutilement le fils de Louis XVI, ils offraient de poser les armes pour prix de cette restitution. *On prétend que cette clause fut l'un des articles secrets du premier traité;* mais alors les Vendéens ne pouvaient plus insister sur la translation du jeune Roi au quartier-général de leur armée. Le député Sévestre *avait annoncé publiquement sa mort à la Convention nationale.*

«Je recevais très-souvent des nouvelles du *mentor de* mon fils; j'étais liée avec les personnes qu'il affectionnait et qui aimaient à voir s'étendre la réputation du pacificateur de la Vendée. Il ne tarda point, après ce traité de paix, à nous communiquer des détails très-intéressans sur le célèbre, sur l'infortuné Charette: il louait son courage, il admirait sa modestie. Dans une des entrevues qui eurent lieu entre eux, après les complimens d'usage, et quelques félicitations réciproques sur leurs exploits, Charette dit à Hoche: — «Général, vous traitez avec de la bonne foi, et votre gouvernement se fait un mérite de n'en point avoir. Vous voulez ramener la paix dans la Vendée; et le directoire n'est point animé des mêmes sentimens; l'imposture et la fourberie composent la politique de ses membres, la droiture et la franchise des camps caractérisent la vôtre. Général, daignez me prêter quelque attention. Tous deux nous sommes Français; nous servons, il est vrai, sous des bannières différentes, mais nous n'en sommes pas moins des gens d'honneur! Eh bien, *la France nous verra succomber tous les deux dans cette lutte.*

«*Je périrai* pour m'être reposé sur des promesses....;

vos pouvoirs sont illimités, vous profiterez *de la trahison de nos faux royalistes*: je vous serai livré par eux,..... et vous, jeune guerrier, *vous mourrez comme moi*, *victime de l'honneur* dont vous aimez à vous couvrir par la signature de cette capitulation.»

Les tristes pressentimens du général Charette ne le trompèrent point; et ses paroles prophétiques reçurent, peu de temps après, une sanglante exécution. Il reprit les hostilités, et les continua plutôt par honneur, par fidelité à ses engagemens que dans l'espoir d'un succès sur lequel il ne comptait plus. La Vendée déjà avait été dissoute moralement par les sourdes machinations de l'étranger, elle devait tomber sous tous les élémens réunis pour la perdre; sa dernière heure avait sonné, car Louis XVII eût profité de ses triomphes. Les 8000 émigrés commandés par le Comte d'Artois, et 4,000 Anglais suivant Frissard, partis sur l'escadre Anglaise, se tenaient en vue des côtes; outre la force militaire, cette flotte se composait encore de cent quarante bâtimens de transport. Une apparence de débarquement avait été simulée: puis tout-à-coup l'escadre avait mis à la voile, laissant les royalistes dans la consternation, impuissans pour résister aux forces républicaines que ces perfides démonstrations avaient attirées contre eux. C'était en Novembre 1795. Tous les historiens reconnaissent que si le Comte d'Artois eût débarqué, à la tête de ces troupes auxiliaires, en combinant ses opérations avec Charette et Stofflet, il était possible de former une armée considérable qui, marchant sur Paris, avait des chances presque certaines, d'opérer la contre-révolution, et de retablir dans ses droits la monarchie déchue. Mais la politique des cabinets était loin de vouloir un pareil résultat, et les Princes du sang ne songeaient point à favoriser une restauration qui n'eût pas mis l'un d'eux sur le trône. Charette se battait pour la légitimité, on ne pouvait le détacher des intérêts de son Royal pupille;

on ruina son parti, on le dévoua à la mort. En apprenant la nouvelle du rembarquement, disent les historiens, «il »fit dire au Comte d'Artois que ce départ était l'arrêt de »sa mort, qu'il commandait 15,000 hommes, et que le »lendemain il ne lui en resterait pas 1,500; il écrivit »énergiquement au Comte de Provence qui s'en indigna: »*la lâcheté de votre frère a tout perdu.*»

«Tandis que le directoire exécutif prenait possession du gouvernement de la république, dit Touchard-Lafosse, ses adversaires les plus dangereux subissaient un échec décisif. Les Anglais et les émigrés débarqués depuis six semaines à l'Ile-Dieu, *contre l'avis du brave Charette* y étaient restés dans une étrange inactivité, après avoir obligé ce chef Vendéen à reprendre les armes pour protéger leur débarquement en terre ferme. Soit intrigue du cabinet de Saint-James, soit indécision du Comte d'Artois placé à la tête de cette expédition, les lenteurs furent telles, qu'elles laissèrent à l'habile général Hoche le temps de se porter contre Charette et de rendre impossible sa coopération au débarquement projeté. Ce contre-temps acheva d'anéantir le courage des bandes Vendéennes, leur ire contre les républicains dont ils venaient d'éprouver les ménagemens, s'évanouit; ces paysans fanatisés retournèrent à leur charrue. Il y avait trois ans que Son Altesse faisait de l'héroïsme de proclamation; dans le moment même où il conjurait ces braves de l'attendre, il s'embarquait pour retourner en Angleterre..... Charette se résigna à périr, victime de la fatale confiance qu'il avait accordée aux paroles du Prince.

«Stofflet, disait à cette occasion, dans sa rude franchise Bretonne: «les Princes brûlent toujours, en écrivant, de »rejoindre leurs défenseurs de l'Ouest, et comme ils n'arri»vent jamais, les bleus ont sacrédié raison de dire que la »flamme qui brûle au coeur des Bourbons *fait long feu.*»

Louis XVIII qui caressait l'Angleterre en 1795, plus

tard, sur le trône, l'accusa d'avoir fait mouvoir d'indignes ressorts pour empêcher la descente de son frère; il confessa en même temps que rien ne pouvait atténuer la honte de cette expédition qui entraîna la chute totale de la Vendée, et que *Charette avait été trompé*. Mais ne voulaient-ils pas tous alors un semblable dénouement, favorable aux erremens de leur sinueuse politique? C'est une question que l'on est en droit de se faire. Le commodore Waren, dont nous avons apprécié la conduite à Quibéron, payait encore là de sa personne et de ses conseils: l'expédition de l'Ile-Dieu en forme le complément; et quoi qu'on puisse dire aujourd'hui, ces deux événemens passeront à la postérité avec le caractère d'une trahison, dont ne se justifiera jamais l'Angleterre. Le mois de Juillet 1795 sera éternellement l'opprobre du ministère de Pitt, qui, dit à bon droit Napoléon dans ses mémoires — «*par un calcul barbare*, envoya à »la mort le reste vénérable de nos marins; car, ajoute-t-il, »ce n'était pas au fond la victoire que l'Angleterre voulait »pour ces débris de l'émigration, mais seulement *se débar-* »*rasser d'eux*. De quoi se plaint-on, disait à cette époque »un des hommes d'État du cabinet Britannique, à des »Anglais véritablement philanthropes qui déploraient ce »triste événement; *ne sont-ce pas toujours des Français* »*qui sont demeurés sur le champ de bataille?*» Quant aux circonstances de la destruction de la Vendée, par la défection de l'Ile-Dieu, elles n'ont pas besoin de commentaires. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas reconnaître dans cette expédition un piège tendu à la loyauté de l'immortel Charette. S'il était donné à l'esprit de l'homme de voir clair dans le mécanisme des rouages politiques de ces jours d'abomination, où le sang humain n'avait pas de valeur aux yeux de puissans révolutionnaires dont il nourrissait l'ambition; si l'on se trouvait initié à bien des pensées secrètes d'alors, on découvrirait dans la nature perverse

de certains êtres, un degré de férocité dont on n'aurait pas cru l'humanité susceptible. Que d'événemens sinistres; que de résultats sanglans; que d'horribles catastrophes ont été attribués à des causes accidentelles nées de circonstances imprévues, et qui pourtant furent la conséquence voulue de plans criminels: que de conceptions atroces, sorties de l'émigration ou des cabinets de l'étranger, qu'on impute toujours aux républicains! Mais une étude approfondie des hommes et des choses de ces temps-là, donne la clef de bien des incidens mal appréciés; on brise alors les apparences qui cachaient une affreuse réalité de combinaisons perfides et désastreuses.

Aussitôt que le général Vendéen se vit indignement abandonné par le représentant du Comte de Provence, par les Anglais et les émigrés, il comprit que c'en était fait de la légitimité, et qu'on lui ôtait tous moyens de servir la cause de son jeune souverain. Les derniers chefs de la Vendée périrent à cette époque, et selon le rapport de Louis XVIII qui avait des raisons pour être bien informé, ainsi que des autres historiens, Charette, sans asile et sans troupe fut réduit à se cacher dans les bois, poursuivi comme une bête fauve. Surpris le 23 Mars 1796, il se défend vigoureusement avec quelques braves, contre l'adjudant-général Valentin escorté de cent Grenadiers. Blessé de deux coups de feu, il s'enfonce dans les taillis. Cerné de toutes parts, il ne pouvait plus échapper. Il est encore découvert par la colonne du général Travot. Harassé de fatigue, blessé à la tête et à la main, dont un coup de sabre lui avait coupé trois doigts, il fuyait soutenu par deux Vendéens déterminés à partager son sort; mais sa destinée allait s'accomplir, il est fait prisonnier, et remet son épée au général Travot. Hoche prévoyant le sort qui lui était réservé lui avait auparavant proposé par écrit, de passer en pays étranger et de protéger sa retraite. Le moderne Bayard si lâchement

trahi dans ses chevaleresques projets, préféra la mort du martyre à une vie errante et sans gloire. Transporté à Nantes sur la Loire pour y être jugé, l'histoire raconte qu'en sortant du bateau, il dit, avec un soulèvement de poitrine convulsif: «voilà donc où m'ont conduit *ces gueux* »*d'Anglais et ces lâches....* » il n'acheva pas.— Condamné à être fusillé, le 29 Mars, il alla sur le lieu du supplice avec une noble contenance; refusa de se laisser bander les yeux, se tint debout, présenta courageusement sa poitrine aux soldats chargés de l'exécuter, et donna lui-même le signal de sa mort. En tombant, sa dernière parole fut pour son Roi. Ainsi finit le héros de la Vendée, l'illustre défenseur de Louis XVII, l'indomptable soutien de ses droits héréditaires! Oh! combien eussent été amères ses dernières pensées, si son âme eût entrevu dans un lointain avenir, le jeune Roi pour lequel il versait sa dernière goutte de sang, traversant un océan de tribulations, descendre dans une tombe ignorée sur la terre d'exil, n'ayant autour de lui pour lui fermer les yeux que sa famille née de la proscription! Ainsi nous verrons successivement ravir par le crime à l'orphelin Royal ceux qui l'arrachèrent aux mains des bourreaux de son père. Mais il est temps de revenir au sujet principal de ce chapitre, dont je me suis un peu écarté.

Si l'on présentait devant une cour d'assises, à l'appui d'une accusation criminelle, autant d'élémens de conviction que ceux qui sont passés sous nos yeux, contre la vérité de l'acte du 12 Juin 1795, il n'est pas un juré qui, sur son honneur et sa conscience, devant Dieu et devant les hommes, ne prononçât une condamnation capitale. Mais pour résoudre en faveur d'une victime politique, une question de vie, le public est bien autrement exigeant. Ce n'est pas assez pour nous de parler à la raison; nous avons encore à combattre toutes les influences des mauvaises passions, tous les subterfuges du mensonge, dont on a nourri

contre une famille opprimée, une opinion hostile à la vérité. Il nous faut réduire au silence, par la puissance de nos démonstrations, des gens qui ne veulent pas être convaincus, d'autres qui le sont et ne le confesseront jamais. La mauvaise foi, obligée de se taire devant l'évidence n'osera plus se montrer, car le ridicule flétrirait l'incrédulité hypocrite. La notoriété publique et l'histoire ne nous feront pas défaut dans l'examen de la question qui nous occupe en ce moment. Toutefois nous ne verrons point figurer ici les noms des anciens serviteurs de Louis XVI, dont je réserve les témoignages pour le lieu où je traiterai directement la question d'identité. Madame Delmas, *jeune factionnaire déguisé*, dont le Prince a parlé, et *Joseph Paulin*, le maçon *du Temple*, existaient en 1835. Ils ont eu l'ineffable satisfaction de revoir et de reconnaître le Royal enfant, pour lequel ils se dévouèrent si héroïquement. Leurs attestations ayant le double avantage de démontrer l'identité en même temps que l'évasion, je ne rapporterai point ici la partie qui concerne le Prince, depuis sa rentrée en France. Ce sujet est si plein de faits intéressans, qu'il est presque impossible de les classer avec méthode. L'intelligence du lecteur saura du reste recomposer avec discernement les anneaux d'une chaîne brisée par l'abondance de la matière. Voici la narration de Paulin, dictée par lui-même :

«Je venais de quitter le service et de me démettre du grade de sous-officier que j'avais dans l'armée, lorsqu'en 1792, Mr. de Toulon qui connaissait depuis long-temps mes opinions, et avec lequel j'avais quelques relations de famille, me fit entrer dans une association royaliste, où l'on s'occupait des moyens de sauver Louis XVI, alors enfermé au Temple.

«Le 26 Septembre de cette même année, jour auquel le Roi devait être séparé de sa famille, les membres de l'association réunis dans l'hôtel Caumartin, rue de Savoie, me

demandèrent si je voulais me charger d'une mission qui consistait à pénétrer au Temple, et à remettre entre les mains du Roi des lettres et de l'argent. J'acceptai cette mission, et me mis aussitôt en devoir de la remplir. Je savais que l'on faisait des travaux de maçonnerie dans l'appartement même que le Roi occupait au Temple, je pris le costume de manoeuvre et fus me placer au lieu où je savais que le maçon chargé des travaux dont je viens de parler avait contume de prendre des ouvriers. Je ne tardai effectivement pas à être employé. Comme je contrefaisais l'imbécile, on ne se méfiait pas de moi. C'est de moi que Cléry veut parler dans ses mémoires. Introduit au Temple sous le costume de maçon, je pus à l'aide de ce déguisement parvenir à m'approcher du Roi martyr. Je vis.... le séraphique Louis XVI, que je pleurerai jusqu'au dernier de mes jours.... Suffoqué par mes larmes.... je ne pouvais lui parler: « Mon ami, » me dit ce bon Roi, « ne vous affligez pas, et souvenez-vous que nous devons nous soumettre avec résignation aux tribulations que le ciel nous envoie. » Le Roi me tendit la main; touché de cet excès de bonté, je me reculai, et fléchissant le genou: « Sire, lui dis-je, je jure!.....» Mais le Roi m'interrompant: Non, non, mon ami, ne jurez pas, c'est imprudent....» Le Roi était très-agité; il allait et venait dans la chambre, et disait en joignant les mains, et les levant au ciel: « Mais mes enfans! mes pauvres enfans! que vont-ils devenir? Mon Dieu! avancez l'heure du supplice.»

« Je promis au Roi de veiller sur son fils et de lui consacrer toute mon existence.

« Le Roi me confia plusieurs lettres, et des instructions écrites pour son fils, en me recommandant de ne m'en dessaisir que quand je pourrais les remettre directement aux personnes qu'elles concernaient.

« Outre les papiers dont on m'avait chargé pour Louis XVI,

j'avais à lui remettre une somme de 40,000 francs, que nous avions rassemblée; j'en portais une partie sur moi, *l'autre était cachée dans mes outils de maçon*.... c'était... le 26 Septembre 1792. Tout-à-coup, au moment où je me hâtais de livrer cet argent au Roi, on cria du bas de l'escalier: «Allons donc, manoeuvre, allons donc....» Je reconnus la voix du traître L. ancien valet de pied du Roi. Il était alors membre d'un comité qui précéda celui dit du salut public. Cet homme existe encore. C'est le même qui exerçait les fonctions de gardien du Musée de Rouen.

«J'étais dans la plus affreuse perplexité, je n'avais encore remis au Roi que 2,000 écus, *en trois rouleaux d'or et* malgré ses instances pour m'obliger de descendre, je voulais m'acquitter entièrement de ma commission; un nouvel appel ne m'en laissa pas le temps. «Partez, me dit le Roi, partez, mon ami, ou vous êtes perdu.... Que Dieu veille sur vous!»

«Le Roi me pressa dans ses bras.... je rassemblai mes outils à la hâte, et je descendis précipitamment. J'oubliais de vous dire que c'était pour sceller des verroux à la porte du Roi, que j'avais été appelé. Le Dauphin était là. C'était un petit espiègle; il touchait à tous mes outils, et moi qui tremblais qu'il ne se blessât, je me fâchai pour le faire finir, et le Roi le gronda.

«MM. de Crosne et de Caumartin, qui m'avaient chargé de leurs lettres pour le malheureux Roi, ne me voyant pas revenir crurent que j'avais été découvert et arrêté; ils étaient dans une horrible inquiétude. Lorsque je les rejoignis à l'hôtel Mirabeau, rue de Seine, sauve-toi bien vite, me dirent-ils, ou tu vas être arrêté.... on t'épie....

«Effectivement, en regardant avec précaution par la fenêtre, j'aperçus un sergent du régiment Boulonnais, dans lequel j'avais servi. Je quittai promptement mon déguisement sans perdre un instant. M. de Crosne coupa ma barbe

avec des ciseaux, et je m'esquivai, sans que personne se doutât que j'étais ce maçon que l'on guettait.

« En 1794, je fis un voyage à Cambrai où j'avais des secours à recevoir. Je connaissais dans cette ville la marquise Monaldi, femme d'une grande vertu et plus qu'octogénaire. Je fus la voir en arrivant. Elle avait deux filles mariées à Cambrai. Le lendemain je me disposais à aller déjeûner chez M. de Verdelin, mon ancien capitaine, que j'avais rencontré la veille chez la marquise, quand tout-à-coup j'entendis un grand bruit dans la rue. C'était la vénérable marquise de Monaldi que l'on portait à l'échafaud sur une civière; elle était suivie de ses deux filles qui allaient partager son sort.

« Dans le même instant, on frappa à ma porte. J'allai ouvrir, et je me vis aussitôt saisi par plusieurs hommes au milieu desquels je reconnus un habitant d'Arras, nommé Richer. Je voulus me défendre, on s'empara de moi et l'on me traîna à la guillotine. J'ai vu la mort de bien près, mais Dieu m'en préserva. Je montai sur l'échafaud. Déjà ma tête était passée dans l'ouverture fatale, et du couteau suspendu tombait sur moi goutte à goutte le sang des victimes qui venaient de me précéder. Joseph Lebon, d'exécrable mémoire, était présent aux préparatifs de mon supplice: mais au moment où il allait s'accomplir, la guillotine fut démontée par la rupture de la traverse qui joint les deux poteaux. Cette circonstance singulière me sauva la vie, mais ne me préserva pas des baïonnettes de ces tigres altérés de sang; il m'en plongèrent deux coups dans le ventre, ce qui m'oblige depuis ce temps à porter une plaque de métal sur cette blessure. On me délia et on me reporta en prison. C'était précisément le 9 Thermidor que tout cela se passait. Soixante-seize heures après ma rentrée en prison, la nouvelle de la chute de Robespierre parvint à Cambrai, et entraîna celle de Joseph Lebon, par les

ordres duquel tant de victimes avaient péri. De bons soins me rétablirent.

«Lorsque je fus arrêté, j'avais sur moi une médaille frappée à l'effigie de Louis XVII ainsi que les instructions écrites de la main de son auguste père, que le feu Roi lui-même m'avait remises, pour les transmettre un jour à son fils.... Les coquins m'ont tout enlevé.... jamais, jamais je ne m'en consolerai.

«En 1795, la société dont j'ai déjà parlé, et à laquelle je continuais d'appartenir, n'ayant pu sauver Louis XVI, voulait au moins enlever son fils à ses bourreaux. De grands sacrifices avaient été faits auprès de *Carnot*, de *Cambacérès* et de *plusieurs autres* puissans d'alors, pour les rendre favorables à cette grande entreprise. Je me souviens d'avoir souvent, par l'ordre du Comte *de Frotté*, porté chez eux des sommes considérables en or. Madame *de Beauharnais* était au courant de toutes ces démarches et les secondait.

«Le 2 ou 3 Juin de cette même année 1795, je me trouvais à Rouen avec le Comte de Frotté, il me dit d'aller chez une pauvre femme qu'on appelait la mère Paultier, vinaigrière, demeurant rue Martin-Ville, au coin de la rue du Figuier, et que là on me donnerait de l'or qu'il fallait aussitôt porter à Paris.

«Je trouvai effectivement chez la mère Paultier un gilet en peau, dans la doublure duquel on avait cousu 48,000 fr. en or. Je revêtis ce gilet, et je m'acheminai sur Paris. En arrivant, je trouvai le Comte de Frotté qui m'y avait précédé. Il me dit que tout était disposé pour l'enlèvement *du Dauphin*.

«Ce fut *le 4 Juin* 1795, quatre mois avant la sortie de Madame Royale de la prison du Temple, que nous parvînmes *à sauver le jeune Roi*.... Il y a des choses que je me suis engagé par serment à ne jamais révéler; ce que je puis attester, c'est qu'il est sorti du Temple. C'est

moi-même qui remis *Louis* XVII dans les mains de *Charette*. On ne voulait pas que je me confiasse à la femme *Simon...*; on avait tort; car *elle-même a été bien utile....*

«Nous étions *trois* pour le sauver; je ne peux pas nommer *tous* ceux qui nous ont secondés, un serment nous lie.

«Le 4 *Juin*, nous attendîmes la nuit pour exécuter notre périlleuse entreprise. A l'heure convenue, une voiture de blanchisseur s'arrêta à la porte du Temple. A un signal, la porte de la prison s'ouvrit; j'étais resté à faire le guet. Environ vingt minutes après, on plaça dans la voiture un grand panier qui contenait du linge, mais ce panier avait un double fond, qui renfermait la fortune de la France. Nous nous remîmes en route le coeur rempli de joie et palpitant de crainte. Aussitôt que *le fils de Louis* XVI fut en sûreté, le Comte de Frotté s'empressa d'en porter la nouvelle à Madame *de Beauharnais*, qui, depuis devint l'épouse de Bonaparte. Le lendemain, en voyant *le jeune Prince*, Madame de Beauharnais parut très-fâchée. « Ah! malheureux! s'écria-t-elle qu'avez-vous fait? Vous allez livrer le fils aux poignards des assassins du père! » L'enfant resta caché jusqu'au moment où nous pûmes le faire sortir de Paris.

«Je fus ensuite *envoyé* au général *Charette* qui était dans la Vendée, pour lui porter *plusieurs* lettres, et le *procès-verbal* qui avait été dressé de l'évasion. Après l'affaire de Quibéron, je me trouvai en relation dans la Vendée avec *le général Hoche;* ce fut sous ses auspices qu'au commencement de l'hiver de.... j'entrepris le voyage de Rome, pour porter aux tantes du Roi la lettre dont ce malheureux Prince m'avait chargé dans la Tour du Temple: elle avait échappé aux cannibales de Cambrai: je ne l'avais pas sur moi quand je fus arrêté dans cette ville.»

L'enfant-Roi, nous le savons et nous savons pourquoi, n'a été délivré qu'après la mort de *l'enfant scrophuleux*;

mais Paulin n'a reconnu son erreur qu'en 1835, dans une entrevue qu'il eut avec le Prince. Ecoutons maintenant Mme Delmas.

« J'atteste, sur la foi du serment, que le jeune Prince a été enlevé *dans une bière*. Il était encore au Temple, lorsque le jeune enfant de l'hôpital mourut, et cette mort est cause de l'évasion du Prince. J'ai eu la confiance de Madame la marquise de Beauharnais. *On le fit partir pour l'Amérique*, lieu de naissance de Madame de Beauharnais. J'ai été voir Madame de Beauharnais, sous le directoire : elle m'a fait comparaître devant *Barras* après l'avoir instruit de l'amour que je portais au fils du Roi martyr. M. Barras me fit cadeau d'une tabatière de prix dont le fond contenait les quatre portraits en relief de la famille Royale. Je l'ai rencontré en 1824 sur le *Quai aux fleurs*, il m'a reconnue, et moi je n'ai pu le reconnaître que par un signe qu'il avait sous l'oeil gauche, tant il était changé par une maladie goutteuse. Il me dit : — « *de quelle injustice on s'est rendu coupable envers le Prince martyr!* Venez me voir ; je reste à Chaillot. Madame Ste. James et Madame Boulart me dirent ; vous avez eu une grande conférence avec Barras. Je répondis qu'il m'avait parlé du fils de Louis XVI. Est-ce qu'il vit encore ce pauvre enfant ? J'affirmai qu'il vivait et que c'était *Barras et Joséphine* qui l'avaient sauvé. Quelle injustice, me répliquèrent ces dames, que ce ne soit pas lui qui règne ! Les parens sont pires que les étrangers.

« *Signé* G. Delmas. »

L'intimité de Joséphine avec Barras était telle, que l'on assure que la Malmaison lui fut offerte par le directeur, *à titre de présent*. Touchard-Lafosse cite une lettre de Madame de Beauharnais qui l'en remercie.

Madame Delmas, je présume, n'était point au courant des diverses substitutions, et pensa comme les autres que

l'enfant embarqué pour l'Amérique était le Prince. Une anecdote assez piquante, qui se passa en 1814, offre une analogie frappante avec le récit de Paulin.

Madame de Lignac est supérieure d'une communauté à Tours. A l'époque de *la restauration*, elle était attachée à un pensionnat tenu par des religieuses, et fréquenté par de jeunes personnes appartenant à des familles distinguées. Deux de ses élèves se trouvaient réunies dans un appartement séparé, et une vive discussion s'était engagée entre les deux camarades. Madame de Lignac placée de manière à entendre la conversation sans être vue, fut frappée du dialogue suivant:

— «Je te dis que Louis XVIII est un usurpateur.

— «Mais c'est absurde ce que tu dis-là, ma chère; serais-tu devenue républicaine par hasard? Quelle désolation pour ta famille!

— «Je suis plus royaliste que toi, car ceux qui sont pour la royauté de Louis XVIII sont des révolutionnaires, et ceux qui, comme moi, la combattent, sont les seuls légitimistes.

— «Oh! mais c'est à mourir de rire! Louis XVIII usurpateur! n'est-il pas l'héritier des Bourbons? Le trône ne lui revient-il pas de droit? à qui donc appartient sa couronne?

— «A qui? à celui à qui les anciennes constitutions du Royaume la garantissent, au fils de Louis XVI, à Louis XVII enfin.

— «A Louis XVII! ma chère amie, vraiment je crains que tu ne sois folle. Tu connais assez peu ton histoire pour ne pas savoir que le Dauphin est mort dans la Tour du Temple.

— «Mensonge de l'histoire, il vit.

— «Ah! ça, voyons, explique-toi donc, car tu m'impatientes.

-- « Écoute : j'étais une toute petite fille à l'époque de la révolution. Mon père était très-attaché à Louis XVI et gémissait des malheurs de cette Royale famille, il s'entendit avec plusieurs de ses amis pour faire évader le fils de nos Rois ; et voici comment je l'ai appris. Dans le temps où l'on fait mourir le Dauphin, mon père fut absent pendant *trois jours et trois nuits.* Ma mère était fort inquiète mais ne disait rien. Le troisième jour il revint, il y avait du bonheur dans sa physionomie, il dit en embrassant ma mère : *il est sauvé.* Moi, toute petite enfant, je jouais avec mes joujoux, j'étais trop jeune pour qu'on se défiât de moi. Alors il explique comment, au moyen d'une substitution d'un autre enfant au Dauphin, on avait fait sortir du Têmple l'orphelin Royal, et enterré pour le Dauphin l'autre enfant qui mourut. Voilà ce dont je me souviens parfaitement, et quoi qu'il arrive, je ne crierai jamais : vive Louis XVIII. Je le répète, c'est un usurpateur. »

Il est possible que je ne rende pas exactement les paroles mais je garantis le fond de la narration. Madame de Lignac étonnée de cette révélation étrange la communiqua à la supérieure. Le père de la jeune personne existait, on lui rapporta la conversation de sa fille, et il affirma qu'effectivement il avait eu la consolation de concourir à l'enlèvement du Dauphin. Ces renseignemens furent donnés par Madame de Lignac à des amis du Duc de Normandie, afin qu'on en prît note, et elle déclara qu'elle se ferait un devoir de déposer en justice lors du procès. Mais les membres du haut clergé ayant décidé, dans leurs conciliabules de mensonges, qu'il ne fallait pas reconnaître le Roi légitime de France ; en vertu du droit de domination qu'ils s'attribuent sur les consciences, et particulièrement sur les religieuses qui font voeu d'obéissance absolue, ils défendirent à Madame la supérieure de jamais redire un mot de ses imprudentes révélations, et lui commandèrent le silence sur

cette affaire. Cette dame respectable profondément affligée de ce despotisme religieux sur lequel elle essaya de s'étourdir, comprimée dans l'élan d'un coeur magnanime, qui eut été fier de jeter dans le monde qu'elle a quitté, un cri accusateur et désintéressé contre les oppresseurs du juste, cette noble recluse, chargea Madame.... de déposer aux pieds du Prince son respectueux dévouement : « dites-lui » aussi, ajouta-t-elle, que depuis que je n'ai plus la liberté » de m'occuper de sa cause, Dieu a affligé ma maison » d'une manière sensible. « Elle a perdu quatre *de ses filles*, » écrivait sa digne amie. Comme une victime innocente, » elle souffre tout cela avec une grande résignation, elle ne vous » oublie point dans ses prières, Oh ! le meilleur des Princes. »

Nous avons l'intime conviction que si maintenant encore, nous faisions en justice un appel à la conscience de Madame de Lignac, elle prouverait à ses supérieurs ecclésiastiques, qu'ils ne sont que *des hommes*, et qu'on doit obéir *à Dieu* plutôt *qu'aux hommes*.

Les déclarations verbales ou écrites qui se sont manifestées de temps à autre, en faveur de l'existence du Dauphin, sont d'autant plus concluantes qu'il a fallu du courage, pour attester par un sentiment de justice, une vérité dangereuse à dire, et en s'exposant gratuitement à subir les implacables effets des haines politiques. Paulin nous a parlé de la femme *Simon*. Cette malheureuse, après la mort de son mari, a fait tous ses efforts pour réparer les torts de sa conduite antérieure. Elle fut instruite de l'évasion. Elle croyait, la pauvre femme, que cette bonne nouvelle répandrait la joie aux Tuileries et qu'on lui en saurait gré ! Aussi, au retour des Bourbons, chercha-t-elle, par tous les moyens imaginables, à parvenir jusqu'à Madame la Duchesse d'Angoulême.

On la repoussa des Tuileries ; toujours la soeur du Dauphin fut pour elle inaccessible.

On la consigna d'abord, puis on la resserra plus étroitement dans l'hospice qu'elle habitait; et afin de détruire les allégations de ce témoin importun, on la fit passer pour folle. Il doit exister encore des religieuses de cet hospice, rue de Sèvres, qui ont eu connaissance des dépositions de cette femme, et des mesures prises pour la séquestrer.

Madame du Buisson, demeurant à Orléans, a eu chez elle il y a environ quarante ans, le fils de Simon en qualité d'ouvrier. Ce jeune homme lui a souvent affirmé qu'il savait pertinemment que le Dauphin n'était pas mort au Temple.

Un médecin a déposé en 1834 devant la cour criminelle qui jugeait Richemont:

« En 1811 j'étais médecin attaché à un hôpital de Paris, dans lequel il y avait beaucoup de malades. Un jour que je parcourais les salles, je visitai une femme qui s'appelait Simon. Elle se plaignait des réglemens de la maison, ajoutant, « si mes enfans étaient ici, s'ils savaient que j'y suis, je ne serais pas si malheureuse. » — Je ne sais pas, lui répondis-je, ce qu'ils pourraient faire pour vous de plus que ce que l'on fait. » — « Oh! vous ne savez pas de quels enfans je » veux parler, j'entends mes petits Bourbons, que j'aime » de tout mon coeur. » — « Vos petits Bourbons? » — « Oui, j'ai eu sous ma garde les enfans de Louis XVI. » — Je fus surpris de ce langage; elle le répéta, je lui dis alors: mais le Dauphin est mort? » — « Non il n'est pas mort, » reprit-elle. — Alors elle me raconta comment il était sorti du Temple; mais j'ai oublié ces particularités. »

L'honorable et révérend recteur de Calverton, Buckinghamshire, un des membres de la famille du premier ministre d'Angleterre qui fut si affreusement assassiné au parlement, Mr. Perceval, a traduit en Anglais *l'abrégé des infortunes du Dauphin* dont ensuite il a fait hommage au Prince. Ce ne fut qu'après les investigations les plus directes et les plus

scrupuleuses, qu'il parvint à former sa conviction; mais quand il l'eut acquise, il voulut que l'histoire du Royal infortuné parcourût la Grande-Bretagne, sous le patronage d'un nom honorablement connu dans le sacerdoce et dans l'aristocratie. Sa profession de foi énergiquement et savamment développée dans une préface digne de remarque, comporte un témoignage d'une grande puissance morale; on y lit: « L'éditeur ayant eu occasion de lire *l'abrégé des infortunes du Dauphin*, on ne doit pas être surpris, que, convaincu de la vérité des réclamations dont il est l'objet, et de l'identité du prétendant avec le fils de Louis XVI, il se soit montré fier d'offrir à l'infortuné Prince l'humble assistance de cette publication. Il pense aussi qu'en proclamant les droits du Royal persécuté, et en s'efforçant d'adoucir, par là, les chagrins du fils méconnu du plus vertueux des monarques, il accomplit une tâche qui n'a rien d'incompatible avec les devoirs et le caractère d'un ministre de l'évangile.

« L'éditeur doit encore déclarer avec sincérité et conscience, qu'ayant fait la connaissance du Prince, ainsi que celle de son ami et avocat l'éditeur Français, il n'a jamais rencontré, dans ses relations sociales, deux personnes, dont la franchise de caractère, la loyauté et l'intégrité repoussent plus souverainement l'ombre d'une idée d'imposture.»

Mr. Perceval a de plus ajouté à sa traduction ces notes explicatives:

«Un gentilhomme Anglais, mon parent, se rendait en diligence, de Paris à Calais, dans le mois de Novembre 1837; ayant parlé du Dauphin à ses compagnons de voyage, une dame Française royaliste, qui parut ne rien savoir des réclamations du prétendant actuel, dit qu'il était positif que le Dauphin ne mourut point dans la Tour du Temple, et elle désigna la maison où *la femme Simon* était décédée, ajoutant qu'elle avait déclaré que l'orphelin du Temple s'était évadé.

«Pendant que ce volume était sous presse, il est aussi parvenu à ma connaissance sous l'autorité d'un Monsieur et d'une dame Anglaise qui avaient fait partie des détenus de Verdun, que les officiers de la garnison s'entretenaient entre eux de l'évasion du Dauphin comme d'un fait accrédité, et que dans un séjour qu'ils firent ensuite à Versailles, ils avaient entendu répéter ces propos.

«Une maladie violente termina la vie de Joséphine avec le règne de son ingrat mari. Cette mort qui arrivait si à propos ouvrit carrière à d'étranges soupçons. On murmura certains mots *d'un personnage* sur qui elle pouvait faire des révélations dangereuses, et le peuple, *qui aime toujours l'extraordinaire*, voulut en voir dans la fin prématurée de la première épouse de Bonaparte. (Voir les *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis* XVIII, *sa cour, et son règne*, publiées en 1829.)

«La femme de qualité ne donne aucune indication sur le nom du personnage en question. Mais plusieurs dames Anglaises, alliées à la famille de l'éditeur, qui étaient à Paris le printemps dernier, ont appris que les bruits qui circulaient à l'époque de la mort de Joséphine, en 1814, la supposaient empoisonnée, parce qu'elle aurait répondu à *l'empereur Alexandre*, qui l'avait visitée à la Malmaison en lui parlant de la restauration des Bourbons: *Pour la légitimité, Sire, vous n'y êtes pas encore.* Il ne pouvait alors y avoir d'autre légitimité que celle de Louis XVIII, si Louis XVII n'était pas vivant. Dans tous les cas, les soupçons qui s'élevèrent au sujet de la mort de Joséphine prouvent qu'en France, dès 1814, la croyance populaire était non seulement que le Dauphin avait été sauvé du Temple, mais aussi que Joséphine avait *coopéré à son évasion.*

«Les trois lettres de *Laurenz* citées par le Prince pour établir la substitution d'un enfant à lui, sous les auspices

de Joséphine, ont une sorte de caractère d'authenticité, tiré des circonstances suivantes: Nous sommes informés par Lacretelle, dans son *Histoire de France*, que Laurenz dont il fait mention, en rapportant la mort supposée de Louis XVII, était créole, et qu'il fut déporté par Bonaparte à Cayenne, comme un Jacobin dangereux. Madame d'Angoulême, dans son récit des événemens, etc., fait le plus grand éloge de Laurenz pour sa conduite noble et touchante envers elle, au temps de la date de ses lettres. Joséphine étant créole elle-même, il est tout naturel de croire qu'elle connaissait Laurenz, et qu'elle le savait digne de sa confiance. *Son bannissement à Cayenne* démontre que Napoléon avait de fortes raisons pour se débarrasser de lui; et d'après le témoignage honorable de Madame d'Angoulême en sa faveur, il est loin d'être prouvé qu'il fut déporté pour son Jacobinisme: on a lieu de présumer au contraire que cet homme était redouté par les ennemis des Bourbons comme dépositaire d'un secret important.

« Cambacérès avait eu de grands torts envers la maison de Bourbon; mais il se les était fait pardonner par de grands et *secrets* services; il avait des liaisons *mystérieuses* avec de puissans personnages. (*Mémoires d'une femme de qualité vol.* V, *chap.* V, *pag.* 73)

« Pourquoi, si Cambacérès eût rendu de grands services aux Bourbons les a-t-on tenus secrets après la restauration? C'est qu'il était dangereux de les révéler. Tous rapports avec cet homme ne pouvant que décrier les Bourbons, le mystère dont on les couvrit n'a pas lieu de surprendre. Mais plus ces liaisons avaient besoin d'apologie, plus il y avait de motifs de publier les services qui auraient pu les expliquer.

« Laurenz, dans sa première lettre du 7 *Novembre*, annonce que le recèlement du Dauphin, a été effectué. On doit supposer que cet enlèvement se fit dans les premiers jours de Novembre, ou peut-être justement à la fin d'Oc-

tobre. Dans le récit des événemens arrivés au Temple par Madame, Duchesse d'Angoulême, elle raconte qu'au milieu de la nuit, à la fin d'Octobre, elle fut éveillée par des coups frappés à sa porte ; quand elle eut ouvert *elle vit Laurenz et deux municipaux qui la regardèrent, puis se retirèrent sans rien dire.* Cette circonstance s'accorde parfaitement avec la lettre de Laurenz. On peut se rendre compte de l'entrée insolite et brusque chez Madame, au milieu de la nuit uniquement *pour la regarder*, par la découverte *de la figure* artificielle dans le lit du Dauphin, à cette heure là même. Car il est tout naturel de penser que lorsque les municipaux remarquèrent sa disparition, ils durent s'assurer si la Princesse elle-même n'était pas aussi évadée. En conséquence ils ne purent lui dire pourquoi ils étaient venus, et il était essentiel que Laurenz les accompagnât, pour simuler l'ignorance de la substitution. On n'avait jamais habituellement troublé son repos de la nuit, ainsi qu'on le faisait à l'égard du Dauphin, et elle reconnaît que Laurenz eut toujours pour elle les plus grands égards. »

Mr. Ledouarain de Lémos, dont la famille réside à Ploermel, me disait, en 1835, qu'étant officier dans la Vendée, il se rappelait très-exactement qu'on avait mis à l'ordre du jour de l'armée Royaliste la présentation de Louis XVII. Au milieu du corps d'armée, ajouta-t-il, parut un jeune enfant, en costume Royal, et qui fut salué des cris de vive le Roi. Était-ce le Dauphin, ou un enfant qui le représentait, pour ranimer l'élan des Vendéens, c'est ce que je ne puis assurer : mais cette cérémonie me semble être une protestation positive contre sa mort.

Dans la même année, un soldat Vendéen a déclaré :

« J'ai souvent entendu rapporter par ma mère, que le Dauphin, Louis XVII, avait passé en Vendée.

« Voici comment elle en avait acquis la certitude.

« Elle apprit un jour que son mari devait servir d'escorte à une voiture qui devait passer par Andrezé, son pays, village de l'arrondissement de Beaupréau, département de Maine et Loire, et après l'avoir supplié de lui confier ce qu'il allait faire, celui-ci lui avoua qu'il était requis pour accompagner le Dauphin, exigeant de sa part le serment de se taire.

« La femme de ce Vendéen connaissant l'heure d'arrivée de ladite voiture, se transporta sur la route du village d'Andrezé, près d'un lieu appelé: *Belle-Fontaine*. Là, elle vit clairement arriver cette voiture escortée par son mari et d'autres Vendéens choisis. Elle contenait un enfant blond et une dame âgée, vêtue de noir. Un Monsieur *Le Tessier*, vicaire d'Andrezé, servait de cocher.

« A son passage dans le village d'Andrezé, le peuple, malgré les précautions qu'on prit, devina la chose, et la voiture fut accueillie par des cris de: *Vive Louis* XVII!

« Cet événement dut avoir lieu vers le commencement de 96.»

Mr. le général Comte Dufailly connaissait l'évasion, qu'il justifie par ces paroles:

« En 1797, deux ans après la prétendue mort du fils de Louis XVI, je fus informé d'une manière positive, par Madame de G...., que le Duc de Normandie avait été sauvé du Temple, et que cet enfant n'avait pu sortir du Temple qu'après le décès de l'enfant que le Comité de salut public avait fait passer pour lui.

« J'ai appris en outre qu'en 1795, lors de son évasion, il fut transporté chez une dame d'origine *Allemande*, dont le mari avait été tué dans la journée du 10 Août, et qui demeurait à Paris, rue de Seine.

« J'ai su depuis que la femme *Allemande*, qui fut chargée de veiller sur l'enfant, se remaria.»

Mr. J. B. B. ex-sommelier de Louis XVIII, de 1814 à 1815, a dit aussi:

« A l'époque de la mort prétendue du Dauphin, un nommé La Pierre, porte-clés au Temple, me déclara que le fils de Louis XVI avait été *remplacé* dans sa prison *par un autre enfant*.

« Pendant que *Pichegru* se cachait à Paris, il vint souvent chez moi, il y resta même quinze jours pendant lesquels il y mangeait et y couchait. Plusieurs fois il me dit alors que le Duc de Normandie existait, et il ne m'a pas caché l'intérêt qu'il y portait.

« De 1814 à 1815, étant chargé des caves du Roi, j'eus plusieurs fois occasion de servir le vin sur la table, soit du Roi, soit de *M. de Blacas*, chez lequel les Princes alliés dînaient souvent. Le Prince Constantin de Russie dit un jour au *Duc de Berri*, en parlant du fils de Louis XVI!

« Et le Prince, en avez-vous des nouvelles? » — « Je n'en sais rien absolument, » répondit le Duc de Berri.

Mr. des Roches, du Hâvre, m'a écrit le 22 Février 1837 une lettre dans laquelle il me disait:

« Oui, Monsieur, je suis de votre opinion. Je crois à l'existence du Duc de Normandie, parce que dans ma destinée » de malheurs, en 1795, j'avais été fait prisonnier par les » Anglais sur un navire de Nantes. Revenu d'Angleterre peu » après dans un bateau Américain (Aurora), capitaine Champlain de New-York, j'écrivis à Mr. Beaudoin de Veautournon, pour lui demander des secours. Il m'en envoya, » et me parla dans sa lettre de plusieurs hauts personnages » qui pendant mon absence, avaient émigré pour Coblentz; » il m'écrivait en outre : » — « *il y a toujours espoir car » le Dauphin a été enlevé de la Tour du Temple.* » —

Un vieux militaire, il y a quelques années, a affirmé sur son lit de mort, en présence de plusieurs personnes, à l'hôpital Necker à Paris, qu'il avait été témoin *de la substitution* d'un autre enfant au Dauphin dans la Tour du Temple.

Mr. Bérard de Pontlieue, avocat à la Cour Royale de Paris, m'a écrit la lettre qui suit :

« Monsieur,

« Vous m'avez manifesté plusieurs fois le désir d'avoir une copie certifiée et authentique du témoignage écrit dont je suis dépositaire. Il m'a été confié par la personne même qui en est signataire. En le remettant entre mes mains, elle me dit : « Conservez précieusement ce papier. Il contient » la vérité et un jour il pourra être utile. Je vous affirme » tout ce qu'il renferme. Je suis prête à répéter en justice » ce témoignage sous la foi du serment; je le répéterais s'il » était nécessaire jusqu'au pied de l'échafaud. »

« Je dois ajouter que ce ton de conscience et de vérité de cette dame, en me répétant verbalement ce qu'elle avait écrit, m'a fait une grande impression. Car la vérité seule a un tel caractère. Cette dame jouit de toutes ses facultés intellectuelles. Elle m'a paru avoir un jugement droit et beaucoup de suite dans les idées. Les informations que j'ai prises sur elle me l'ont représentée comme une femme douée de probité, de conscience et d'une grande droiture de coeur qui la rend incapable du plus léger mensonge. »

DÉPOSITION.

« Je soussignée, considérant la brièveté de la vie et l'incertitude du moment de la mort, et voulant rendre hommage à la vérité, dans le seul intérêt de la justice, je crois devoir rendre le témoignage suivant, dont j'affirme la sincérité.

« Mon oncle, Jacques Moinac, premier confiseur de la cour (celle de Louis XVI), y était plus particulièrement connu, à cause de son excellent coeur, sous le nom de bon Jacques. Ses fonctions le mettaient souvent en rapport avec le jeune Duc de Normandie, qu'il voyait journellement. Son dévoûment à la famille de son Roi attira bientôt sur

lui un arrêt de proscription. Il n'évita la hache révolutionnaire que par la protection d'un compatriote puissant qui parvint à l'y soustraire.

« Louis XVI et la vertueuse Marie-Antoinette étaient montés sur l'échafaud. Jacques se dévoua à l'héritier de son maître. Ses protestations révolutionnaires avaient fait croire à la sincérité de son *sans-culotisme*. A force de flatteries et d'adresse, il avait gagné la confiance des farouches cerbères qui gardaient l'entrée du Temple, et dont il partageait les orgies, afin de pouvoir les accompagner quelquefois, lorsqu'ils gardaient le jeune prisonnier. C'était pendant ces fréquentes visites, qu'il trouvait moyen de glisser à l'enfant des boîtes de pastilles de bouillon qu'il composait lui-même.

« Cependant Jacques était devenu suspect aux époux Simon. Il crut prudent de se tenir éloigné du Temple.

« Ayant appris plus tard la mort de l'enfant, il affecta tant de joie, qu'après plusieurs refus, il obtint enfin la permission, en faveur de son *sans-culotisme* bien connu, de voir le *petit Capet* APRÈS SON DÉCÈS ; mais quelle ne fut pas sa surprise et son bonheur, en considérant attentivement les traits de l'enfant, d'acquérir la certitude que l'enfant mort au Temple n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il connaissait parfaitement, pour l'avoir vu tous les jours et plusieurs fois au Temple.

« Tout de suite, en sortant du Temple, mon oncle vint trouver M. de la Motte de Lyon, dont le fils fut coupé en morceaux et envoyé dans une malle à son père (ce fait est arrivé durant la terreur), et lui dit : « Je viens de voir l'enfant qui est mort au Temple. *Ce n'est pas le Prince.* » — « Nous en aurons la certitude aujourd'hui, » lui répondit M. de la Motte. En effet, M. de la Motte sut le jour même, d'un autre côté, que l'enfant qui était mort n'était pas le Dauphin, et que la *femme Simon avait contribué pour quelque chose à l'évasion.*

« Tous les faits ci-dessus m'ont été rapportés par mon oncle, M. Jacques Moinac, qui m'en parlait tous les jours quand nous étions seuls. Mon oncle est mort au commencement de la restauration.

» Paris, ce 21 Juillet 1839.

» Est signé à l'original, sur lequel cette copie est faite.

« Ve DESMAZES, née MOINAC.

« Je soussigné, certifie que cette présente copie est en tous points conforme à l'original dont je suis dépositaire, et qui m'a été confié par Madame veuve Desmazes elle-même. »

« Paris, ce 11 Juillet 1840.

« *Signé:* BÉRARD DE PONTLIEUE,
« Avocat à la Cour Royale, rue Jacob, nº 20.

« N. B. J'ai fait replacer immédiatement l'original en lieu de sûreté.

« A ce premier témoignage je pourrais en ajouter d'autres nombreux et imposans que j'ai entendus moi-même de la bouche d'anciens ministres, de généraux et de personnages de l'ancienne cour de Charles X, qui vivent encore; il résulte de ces aveux et de ces témoignages que j'ai recueillis depuis sept ans que je m'occupe de cette affaire :

« Que l'enfant qui est mort au Temple était un enfant substitué, et que le véritable fils de Louis XVI a été sauvé;

« Que l'on pourrait facilement arriver à la preuve d'identité ;

« Que Louis XVIII et Charles X ont eu connaissance de la sortie du Temple ;

« Que Louis XVIII a déclaré à plusieurs personnes qu'après lui, ce ne serait pas Charles X qui monterait sur le trône, *mais son neveu Louis* XVII, *et qu'il avait pris ses mesures pour cela* ;

« Qu'après la mort de Louis XVIII, M. de Villèle, en présence de plusieurs grands officiers de la couronne, s'empara de papiers qui se trouvaient dans le secrétaire du Roi, et défendit d'en faire mention au procès-verbal d'inventaire. Sur cette liasse de papiers étaient écrits ces mots : *affaire de Louis* XVII ;

« Que le pouvoir actuel a fait des faux et des mensonges pour empêcher la manifestation sur ce mystère politique, et qu'en cela, il a continué la marche des gouvernemens qui l'ont précédé;

« Que Madame la Duchesse d'Angoulême sur la question de la mort du Dauphin a répondu à un brave général vendéen, *qu'elle n'avait jamais pu avoir la certitude de la mort de son frère au Temple*, *mais qu'elle pensait qu'il était mort depuis.*

« Bérard de Pontlieue.»

La supposition de Madame la Duchesse d'Angoulême, que son frère serait mort *depuis son évasion du Temple*; s'il était vrai qu'une pareille pensée fût jamais entrée dans son esprit, justifie la réalité d'une imposture qu'on s'efforça d'accréditer sous *la restauration*. Je dînais un jour, en 1836, avec Mr. Appert, ancien curé de St.-Arnoult, chez Mr. Cahier, autrefois orfèvre de la cour, et je déversais avec assez d'énergie sur la soeur fratricide, le blâme qu'elle s'est attiré par sa conduite.

« Ne la jugez pas avec tant de sévérité, » me dit Mr. Cahier, « elle est dans l'erreur de bonne foi ; car j'ai vu » au château en 1824, un acte de décès qui attestait la » mort du Prince en pays étranger.»

Cette circonstance que j'ignorais, répondis-je, la rend encore plus coupable à mes yeux, et me dénote, de sa part, une profonde hypocrisie. Quoi! elle sait que son frère s'est évadé du Temple, et elle refuse de voir celui que

tant d'anciens serviteurs de son infortuné père ont reconnu ! Elle invoque un acte de décès postérieur à l'évasion, et cet acte, évidemment l'oeuvre des faussaires, a circulé avec mystère, pour tromper les ignorans; et plutôt que de le publier si la source n'en était pas impure, les Bourbons demeurent en silence sous le poids d'un opprobre qui flétrit leur race ! Monsieur, cessez de les défendre; vous venez de révéler leur infamie.

A cette même époque, en 1824, pour empêcher le Prince de venir à Paris, comme nous le verrons dans la suite, les prisons de la Prusse le cachaient au monde, et l'on faisait à la digne compagne de ses malheurs des offres séduisantes, pour qu'elle divorçât d'avec lui, afin qu'isolé de toute sympathie protectrice, il fût laissé sous les verroux des geôliers prussiens, à la merci de ceux qui voulaient le replonger dans l'obscurité.

J'ai connu à Londres en 1836 Mr. le Comte de Crouy, alors attaché à l'ambassade de Naples. Ayant des relations très-intimes avec une famille Anglaise qui connaissait le Duc de Normandie, il manifesta le désir de me voir, et nous eûmes ensemble de nombreuses entrevues.

« Nous sommes tous convaincus, me dit-il, en parlant des légitimistes, que le Dauphin n'est pas mort au Temple, et nous en avons la preuve, car je pourrais vous montrer des écrits du général de Frotté, qui constatent son enlèvement; mais il ne rapporte pas, comme vous, la sortie du Temple.

« Le mode d'enlèvement rapporté par Frotté, lui répondis-je, ne s'applique probablement qu'à un enfant substitué au Dauphin; car il y a eu deux enlèvemens, et le Prince seul peut expliquer ce mystère. Le général de Frotté ne pouvait pas dans des notes qui n'avaient rien de confidentiel, livrer un secret de cette importance. Vous qui faites partie d'une ambassade, vous devez savoir qu'en bonne diplomatie il y a toujours un dessous de cartes. Au surplus, puisque

MM. les légitimistes sont convaincus de l'évasion du Dauphin, je puis fixer leur opinion sur la question d'identité; l'honneur autant que le devoir leur impose l'obligation de s'assurer si le prétendant auquel j'ai dévoué mes services, est bien véritablement le fils de Louis XVI, et dans tous les cas de le démasquer, s'ils le croient un imposteur. Jusqu'ici leur tactique a été celle des lâches; à défaut de bonnes raisons pour justifier leur méconnaissance, ils se tiennent à l'écart et calomnient dans l'ombre le chef de la famille de France. Réunissez tous vos amis, je fournirai mes preuves.

— « Votre proposition est loyale et je la ferai connaître, d'autant plus que le marquis de Bonneval, décédé depuis peu de temps, a légué à Louis XVII cent mille livres sterlings, qui sont déposées chez un banquier de Londres, et doivent lui être remises, dès qu'il se sera fait reconnaître en justice.

— « Alors, qu'on nous communique le testament, et nous saisirons la justice Anglaise. La question désormais sera définitivement résolue, et il n'y aura plus de prétextes de mauvaise foi. Pourquoi, vous messieurs, qui pouvez facilement aborder la Duchesse d'Angoulême, ne lui faites-vous pas envisager qu'elle se déshonore en refusant de voir celui qui se dit son frère?

— « La chose n'est pas aussi facile que vous le pensez; *Madame la Duchesse d'Angoulême a défendu sous peine de disgrâce de jamais lui parler de cette affaire.*

— « Cette seule défense devrait ouvrir les yeux à ses faux amis, et s'ils n'étaient pas complices de la criminalité de cette femme, ils l'obligeraient à rentrer dans les voies de la vérité, ou s'éloigneraient avec dégoût de celle qui a l'infamie de renier son frère, pour conserver la spoliation de sa fortune; car elle dépense sept millions de rentes qui sont la propriété personnelle du Duc de Normandie, sans y comprendre ses droits héréditaires. Mr. le Comte, il n'y

a plus d'honneur en France, les malheurs du Prince seront la honte éternelle des partisans du Duc de Bordeaux, et des cabinets de l'Europe. Madame la Duchesse d'Angoulême est tombée dans l'abaissement, elle ne se relèvera plus. S. A. R. lui a envoyé Madame de Rambaud pour la convaincre si elle était franchement dans l'erreur, et elle l'a fait chasser de Prague par la police, sans la voir! Que pensez-vous d'une pareille conduite?

— « Je pense que si votre Prince voulait vous charger d'une nouvelle mission auprès de la Duchesse d'Angoulême, vous ne pourriez pas parvenir jusqu'à elle; à votre passage en Autriche, Metternich vous ferait jeter dans une forteresse; et s'il hésitait, *Madame solliciterait elle-même par écrit, l'emploi de cette mesure.* »

Mes fréquens rapports avec Mr. de Crouy, me l'ont fait considérer comme un homme qui, tout en ne voulant pas se brouiller avec la famille Royale, cherchait néanmoins à ne pas éloigner la faveur de lui, dans le cas où le Duc de Normandie viendrait à reconquérir ses droits. Je ne pus obtenir qu'il fût donné suite à la proposition par où j'avais débuté avec lui; et plus tard, l'ayant pressé de me mettre à même de provoquer une décision au sujet du testament de Mr. de Bonneval, il finit par m'avouer que les héritiers du marquis s'étaient partagé entre eux les valeurs déposées. Ces notions suffisent pour démontrer que l'existence du fils de Louis XVI, n'a été ignorée ni dans les salons *légitimistes*, ni à la cour de *la Reine Marie-Thérèse*, ni à celle de *Henri* V.

Un personnage qui, par la position qu'il occupe dans son pays, jouit à juste titre d'une haute considération, m'a communiqué, il y a deux ans, des faits d'une nature assez piquante: on ne les lira pas sans intérêt. Voici dans quels termes il me les transmet:

« Je désire particulièrement savoir si parmi les amis du

»Prince, il y a un Comte de la Châtre qui voyage en Italie »dans ses intérêts, et qui s'occupe à recueillir des documens »qui le concernent, à Rome et dans le Piémont. Je com- »prends qu'il pourrait en trouver à Rome, vu la remise »qui fut faite du Prince au pape Pie VI. Quant au »Piémont, quoique je ne me souvienne pas que le Prince »l'ait jamais habité, j'ai pensé que cela pourrait avoir »quelque rapport avec ce Comte, plus tard Duc de »Montmorency, *qui fit insérer en* 1833 *une clause de* »*dédit de la maison qu'il habita à Turin avec sa femme,* »*fille du célèbre écrivain Comte de Maistre, au cas où* »*Louis* XVII *remonterait sur le trône de ses ancêtres.* »Ce gentilhomme passa aux yeux de la cour de Turin pour »un monomane. Il n'était au contraire qu'un croyant bien »instruit qui s'était imaginé bonnement que son véritable »seigneur et maître, étant avoué par ceux qui l'avaient connu »jadis, finirait par l'être de fait comme de droit.

«Madame R.... me mande qu'elle a vu à Nice l'ex-con- »ventionnel et régicide *sergent Marceau,* presque centenaire, »frère du célèbre général Marceau, qui lui a dit *qu'il savait* »*positivement que le Dauphin n'était pas* mort au *Temple* »et que, sans avoir jamais rien fait pour *Louis Philippe,* »il en recevait une pension de 1200 francs sur sa cassette »privée, *sans doute pour lui* fermer la bouche. Lorsque »la dame le pressa de lui en dire davantage, il s'y refusa »en disant: «Je ne le puis, Madame, il ne faut pas être »ingrat envers ceux qui nous font du bien.» Ce remarquable »vieillard jouit de toute la lucidité de son esprit et d'une »parfaite mémoire.»

Je connais Madame R.... et elle m'a depuis, en présence de témoins, confirmé l'exactitude de ces renseignemens. De semblables autorités dominent la croyance par leur précision et la qualité des témoignages; car on ne peut récuser celui d'anciens révolutionnaires qui n'ont pu, sans l'entraînement

irrésistible de la vérité, s'inscrire en faux contre un acte de leur gouvernement. Des républicains modernes, instruits vraisemblablement par leurs prédécesseurs, ont été les moins opiniâtres à méconnaître le Duc de Normandie, et j'en ai entendu, parmi les plus influens du parti, déclarer hautement que s'ils arrivaient au pouvoir, ils s'empresseraient aussitôt d'ouvrir au Prince les portes de la justice, pour qu'il rentrât dans son nom et dans son patrimoine.

Madame la Duchesse d'Abrantès, tout en disant que les propos ci-après qu'elle nous rapporte dans ses mémoires, sont bons à mettre au rebut des nouvelles, se fait l'écho d'un incident qui pour moi est très-significatif.

«Un jour mon beau-frère, Mr. de Geouffre, vient me trouver avec un air fort alarmé et me demande avec beaucoup d'émotion un moment d'entretien!

— «Qu'avez-vous! lui dis-je, vous êtes bien ému!

— «On le serait à moins! me dit-il, je viens de voir arriver chez moi un de nos parens qui vient de Bologne, et qui voulait venir vous trouver; mais j'ai retardé ce moment et je crois que vous m'en saurez gré.

— «Moi! m'écriai-je tout étonnée et pourquoi? quel est ce parent?

— «C'est un Stéphanopoly, comme nous en avons cinquante dans notre parenté, me dit mon beau-frère. Celui-ci est Corse, mais depuis fort long-temps établi en Italie; il est ici depuis huit jours avec sa soeur. Il est porteur d'une lettre d'un parent à nous, que je connais, et il est d'abord venu chez moi, parce que le hasard l'a fait descendre en effet dans l'hôtel où je loge.

«Giacomo Stéphanopoly est carbonaro; mon frère me dit, il faut que ce jeune homme parte, il m'effraie ici.... Stéphanopoly partit. Mon frère lui donna des lettres pour l'Allemagne. Pendant quelque temps nous eûmes des nouvelles. Au bout de cinq semaines elles cessèrent tout-à-coup.

On fit des recherches ; on apprit qu'il avait été assassiné de deux coups de couteau dans une mauvaise auberge assez solée. Il était évident qu'il avait été puni par la terrible association. Quant au Roi Louis XVIII, il avait tout-à-fait la volonté de le tuer. Il arrivait ici pour cette affaire ; ce Roi tout impotent lui semblait une chose hors nature. Il avait été reçu dans une venta, et il avait prêté le serment d'obéir aux ordres, et par suite d'exécuter tout ce que fait une personne indifférente.

« Une particularité bizarre, c'est que Stéphanopoly, lorsque je discutais avec lui, me parlait du Roi et même de la malheureuse Duchesse d'Angoulême, avec une sorte de mépris très-haineux ; enfin, le jour où il trouva Albert chez moi, il me disait que Louis XVIII ne serait pas longtemps *sur le trône usurpé.*

« Qu'entendez-vous par ces paroles? lui dis-je.

« Il se tut alors et ne dit plus rien, mais un moment aprè la même phrase revint. Alors je le pressai, et il me dit *qu'un détestable crime avait* été commis, et se penchant à mon oreille, il me dit *que Louis* XVII *vivait encore.*»

L'auteur du *Cimetière de la Madeleine*, publié en l'an 1800, s'écriait: «et toi jeune tige du lis si précieux et si »chéri, le glaive a-t-il fait aussi pénétrer ta tête sur l'abîme »de la mort?» Cet écrivain ne laisse aucun doute sur la notoriété acquise de l'évasion du jeune Roi Louis XVII en 1795. Mais comme le Comte de Provence a toujours eu des complices puissans, dans tous les gouvernemens qui se sont succédés depuis la terreur jusqu'à Napoléon, Regnault Warin, dont les deux premiers volumes *avaient causé l'arrestation*, publia, l'année suivante, en 1801, dans le complément de son ouvrage, une relation tout-à-fait romantique dans laquelle il fait tomber le *Prince fugitif* aux mains de l'exécrable Carrier, et l'infortuné, selon lui, meurt de chagrin dans un cachot.

« Le *Journal du Commerce*, du 3 Décembre 1832, à l'article où il rend compte de l'ouvrage intitulé : *Histoire secrète du directoire*, s'exprime ainsi :

..... « Franchissons le reste pour arriver au chapitre XI. où commence l'intérêt historique ; c'est là que se développe une série de révélations importantes....

« La première nous apprend l'existence d'un comité secret de la Convention, qui décida du sort des Bourbons demeurés en France, et qui empêcha le renouvellement de quelque autre Cromwell, de l'étrange projet que *les Anglais* avaient conçu, de faire épouser Madame Royale par Robespierre.

« La seconde de ces révélations n'est pas moins curieuse ; mais par malheur elle est incomplète. *Il s'agit du jeune Louis* XVII ; il paraît certain qu'on a trompé le public sur la véritable époque et sur le lieu de sa mort. Cambacérès en convenait, mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point.

« On sera porté à croire qu'il y eut là dedans un grand mystère, et que ce conventionnel y était initié, si l'on se rappelle les ménagemens dont les Bourbons rentrés usèrent envers ce régicide, et l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort.

« Cette saisie illégale, qui dépouilla momentanément les héritiers de l'archi-chancelier de leurs titres de famille, eut pour objet d'y faire le triage des papiers qui pouvaient découvrir ces mystères Royaux. Ce triage eut lieu dans le plus grand secret, au ministère de la justice ; et l'on n'a jamais su ce que la dynastie avait trouvé dans ces écrits qui semblaient lui causer tant d'épouvante. »

« Dans les premiers temps du consulat, Fouché alors ministre de la police, vint apprendre à Bonaparte qu'un jeune homme que l'on venait d'arrêter et de conduire en prison, prétendait être le fils de l'infortuné Louis XVI. Déjà le 21 Janvier de l'année 1800, on avait vu un drap mortuaire

de velours noir, croisé de blanc, tapisser le portail de l'église de la Madeleine : le testament du Roi fut même affiché dans diverses églises, et répandu dans les salons. Bonaparte en conçut de l'inquiétude, et donna des ordres pour faire disparaître ces marques de la douleur des Français. Quant à l'imposteur (car il le jugeait tel), il dit confidentiellement à Fouché de le faire retenir dans un lieu secret pour ne point alimenter l'espoir ou la curiosité du peuple. » (*Mémoires de Joséphine.*)

Plus bas se trouve en note communiquée.

« Il n'en était point ainsi de Joséphine. Sa tante, Mme. Fanny de Beauharnais, lui avait révélé que le Dauphin, fils de Louis XVI, avait été sauvé de la Tour du Temple, que Mr. de T..... était dépositaire des documens les plus secrets sur cet enlèvement ; aussi l'excellente Joséphine se croyant à moitié convaincue de l'existence précieuse du descendant de tant de Rois ne put s'empêcher de dire au ministre de la police générale : « Fouché, je vous ai préparé à l'événement du retour de Bonaparte, je vous ai été constamment favorable auprès du directoire depuis votre arrivée d'Italie ; je vous ai fait maintenir dans votre place sous le consulat : jurez-moi en ce moment sur l'honneur, et pour prix de mes bienfaits, que vous respecterez les jours de cet imposteur..... Imposteur?..... mais si, par hasard, il était possible qu'il fût véritablement ce qu'il avance, ne serait-il pas assez à plaindre d'être né sur le trône ?... Au contraire, si c'est un émule des Perkins, des Pugatcheff, etc, vous saurez bien sévir contre lui. » Continuant, elle ajoute : « Ce prisonnier n'offrirait-il point quelques-uns des traits de la Reine Marie-Antoinette ? Répondez franchement à ma question, ajouta-t-elle d'une voix émue et en pressant affectueusement sa main. Fouché, vous lui servirez de mentor, et deviendrez pour lui un guide fidèle ! Je réclame de votre bienveillance en sa faveur le bienfait d'un exil

calculé. Quant à moi, je me charge de pourvoir à tous ses besoins..... » Ici le ministre parut attendri..... « Jurez-moi de nouveau le plus inviolable secret ; vous en sentez les conséquences, surtout à l'aurore d'un nouveau règne. Le moderne César ne paraît nullement disposé à jouer le rôle de régent. Qui sait même si cet homme extraordinaire ne voudra point tenter de monter sur le trône en dépit de vos vieux Jacobins ?..... Mais dans la disposition où se trouvent les esprits, une si audacieuse combinaison pourrait faire naître des troubles politiques et provoquer une explosion dangereuse. Attendons tout du temps. » Fouché demeura surpris de la recommandation et de la confidence ! Comme il estimait et croyait Joséphine, *il se le tint pour dit.* Il lui promit de protéger l'imposteur, mais qu'il chercherait à dévoiler ses ruses..... On ne sait, dit-on, ce que ce jeune homme est devenu, mais ses bienfaiteurs n'auront pu l'ignorer !!! »

A l'occasion de cet événement, l'auteur rapporte le fait suivant, extrait des mémoires pour servir à l'histoire.

« Un jeune tambour du régiment de Belgioso est condamné pour une faute légère, à passer par les baguettes. Au moment où l'on se dispose à exécuter la sentence, il demande instamment à parler à son colonel ; il a, dit-il, un secret de la plus haute importance à lui communiquer. Conduit devant le colonel, il lui déclare qu'il est le Dauphin, fils de Louis XVI ; qu'il a jusqu'à ce jour enseveli ce secret dans le silence le plus profond ; qu'il était résolu de ne le faire jamais connaître qu'à sa soeur, mais que, près de subir un châtiment honteux, il n'a pu supporter l'idée d'un pareil avilissement ; qu'il conjure le colonel de vérifier toutes les preuves qu'il est prêt à produire, et de suspendre l'exécution de l'affreux châtiment auquel il est condamné.

« L'officier, également frappé de la bonne mine de ce jeune tambour, de la facilité avec laquelle il s'exprime, de

ses manières polies, et de l'accent de vérité qui anime ses discours, prend le parti de soumettre cette question inattendue au général en chef, dont le quartier était à Turin. Il traite le jeune Prince avec des égards particuliers, et le fait partir dans une voiture attelée de quatre chevaux..... Le public accourut à l'envi lui rendre ses hommages; on ne le traitait que de *Monseigneur*, *votre Altesse Royale*. Le général en chef crut devoir écrire *à Vienne*, et reçut ordre de traduire le prétendu Dauphin devant une cour martiale; *de le combler d'égards et d'honneurs, s'il disait la vérité;* et de le punir sévèrement, s'il n'était qu'un imposteur.

« Le jeune soldat, effrayé de l'épreuve à laquelle on allait le soumettre, avoua, dit-on, qu'il était *le fils d'un horloger de Versailles*, et qu'il n'avait eu recours à ce stratagème que pour se soustraire à la peine cruelle à laquelle il était condamné.

« Cet événement, consigné dans quelques journaux, fit beaucoup de bruit, et, quoiqu'il présentât tous les caractères d'un roman, les amis du merveilleux persistèrent dans l'espérance de voir paraître un jour l'héritier légitime de la couronne.

« Cette scène extraordinaire s'était passée à Turin. Les journaux étrangers en avaient donné tous les détails, et malgré les soins du Directoire, ces faits n'étaient pas tout-à-fait inconnus en France.

« D'un autre côté, quelques habitans des provinces de l'Ouest se flattaient de posséder parmi eux le fils de Louis XVI. On prétendait l'avoir reconnu dans la personne d'un jeune ouvrier, qui, sous des habits communs, cachait sa haute naissance. Ainsi tout se réunissait pour favoriser l'illusion du peuple, et ce Directoire, autorité tyrannique et ombrageuse, tremblant au bruit d'une feuille agitée par le vent, poursuivait avec animosité les distributeurs d'une prophétie,

où semblaient se rattacher ces divers ouï-dire, et plus il la proscrivait, plus elle était lue avec avidité. »

Dans la correspondance saisie et supprimée en l'an 5 (procédure de Babeuf), on lit : — « Que quelques personnes avaient été assassinées *à Vitry, parce qu'elles étaient dépositaires du secret de l'évasion du Dauphin de la prison du Temple*, ainsi que *le chirugien Desault* que l'on disait *avoir été empoisonné pour le même motif.* » Dans un autre passage il est écrit : *nous avons perdu les traces du fils de Capet.*

Serait-ce à cette cause qu'il faudrait attribuer la mort mystérieuse de Mr. du Petitval, *à son château de Vitry;* et préludait-on déjà aux drames sanglans dont les assassinats des généraux Hoche, de Frotté, Pichegru, du malheureux Fualdès, des Ducs d'Enghien et de Berry furent d'horribles épisodes ? Il y a lieu de le croire ; car les détails authentiques que donne Madame la Duchesse d'Abrantès sur cette affaire ténébreuse de Vitry, prouvent qu'elle fut dirigée par les agens d'un pouvoir qui s'était placé au-dessus des lois et de l'humanité.

« Dans la nuit du 1er au 2 Floréal de l'an 4, une troupe d'assassins s'introduisit dans le parc de Mr. du Petitval, à Vitry : la première victime fut Madame Duchambon, belle-soeur de Mr. du Petitval ; les monstres l'assassinèrent ainsi que sa femme de chambre, *mais ne volèrent rien*. Ceci est fort remarquable et doit être suivi dans toute cette affaire affreuse. La belle-mère de Mr. du Petitval fut massacrée à coups de sabre dans son lit, ainsi que sa femme de chambre ; le valet de Mr. du Petitval fut aussi une des victimes. Quant à son maître, il périt d'une manière plus étrange et qui devait encore augmenter l'obscurité répandue sur cette mystérieuse et atroce affaire.

« On prétend que le 1er Floréal, Mr. du Petitval avait reçu une *lettre anonyme* dans laquelle on le *prévenait qu'il*

eût à fuir; parce que cette même nuit du 1er. au 2, il devait être arrêté, qu'en conséquence on lui conseillait *de se sauver* mais *surtout d'emporter ses papiers.* Ceci a été dit sans pouvoir être prouvé; mais ce qui est positif, c'est que, la veille de cette horrible boucherie, on vit à Vitry même, un grand nombre de ces soldats de la légion de police, alors casernée à Paris, qui avait pour colonel un nommé Prévost, ancien comédien, et ne valant pas beaucoup mieux que les soldats sous ses ordres. Ces soldats étaient répandus dans le village, buvant dans les différens cabarets. Tout ceci va se rejoindre avec un dernier fait.

«Mr. du Petitval fut trouvé dans l'une des allées de son parc, assommé de plusieurs coups de bûches qui lui avaient fracassé la tête. Il était presque habillé, et il est sûr que le malheureux était sorti de son appartement pour se sauver *emportant ses papiers avec lui*, car le lendemain on trouva sur la côte des vignes, lieu appelé le Saint-Martin, le *portefeuille* de Mr. du Petitval, mais absolument vide. Près du cadavre était un bouton de métal blanc sur lequel était gravé: *légion de police.* Il est probable que Mr. du Petitval avait arraché ce bouton à l'un de ses assassins en se débattant. Son malheureux enfant qui était proscrit comme ses parens, sans doute fut sauvé par un de ces hasards qu'on ne peut expliquer. Il était confié aux soins de sa femme de charge. Effrayée par le bruit sinistre des assassins et le bruit plus affreux encore des cris de leurs victimes, cette femme sortit de sa chambre, ayant l'enfant dans ses bras, et traversant le vestibule, elle trouva une foule d'hommes en vestes blanches, *coiffés d'un bonnet de police, ayant le sabre à la main.* Ces hommes ne lui dirent rien et la laissèrent tranquillement passer. Il est probable qu'ils crurent que cet enfant était le sien; car autrement pourquoi auraient-ils épargné le fils de celui qu'ils venaient de massacrer pour une cause qui bien certainement devait demander

extinction d'héritiers, pouvant un jour réclamer et venger.

« Rien ne fut volé. On retrouva l'argenterie et toutes les choses de prix que renfermait le cabinet de Mr. du Petitval. Sa belle-mère et sa belle-soeur avaient des diamans, des montres; tous leurs bijoux furent retrouvés sur leur cheminée et dans leur secrétaire. *On eut la maladresse de ne pas faire voler autre chose que des papiers.*

« On porta plainte. Elle fut reçue; des procès-verbaux, par suite d'enquête furent dressés et recueillis, et pendant quelques jours une sorte d'activité sembla vouloir assurer que la justice allait prendre en main la vengeance; mais tout-à-coup les poursuites parurent se ralentir, *et bientôt tout demeura enseveli dans un mystère impossible à pénétrer.*

« Sous le Directoire, les assassins de la famille du Petitval furent à l'arbri du châtiment légal et juridique. Trois ans après, Mr. Dubois préfet de police s'occupa à prendre des renseignemens. Le greffe de la justice de paix ne présentait aucun papier sur les assassinats. Au greffe de la cour criminelle et au parquet de l'accusateur public, il n'existait pas la moindre pièce non plus qui eût rapport à cette odieuse affaire. Il y a dans cette absence totale de procès-verbaux un sujet de réflexions bien terribles et bien accusatrices. »

Mme. d'Abrantès rend compte ensuite d'une démarche qui fut faite auprès du premier consul, par un parent des du Petitval, pour l'engager à prendre le soin de la vengeance comme chef de l'Etat. Mme. Bonaparte insistant pour qu'il vît cette personne, envers laquelle *elle s'était engagée;* « J'ai déjà dit, répondit le premier consul, que je ne voulais » pas donner d'audience pour cette affaire. *J'ai promis à » Cambacérès,* » ajoute-t-il en s'adressant à Duroc qui paraissait le regarder avec étonnement, « je ne puis agir autrement. » Néanmoins il céda. *Joséphine* lui présenta *son protégé* qui lui remit aussitôt un mémoire relatif à cette affaire.

« Cette affaire est délicate, » dit le premier consul, « son » horreur en augmente les difficultés. Vous accusez avec de » simples preuves morales ; elles ne suffisent pas au tribunal » de la loi ; à celui de l'opinion, c'est autre chose. *La » richesse de ceux que vous accusez* ne les blanchira pas » devant l'une ni devant l'autre. Mais il est à croire que » leur *position dans la vie*, si ce n'est dans le monde, » leur aura fourni des moyens de sûreté... vous me croyez » plus de pouvoir que je n'en ai et que *je ne veux même » en avoir ;* mais *quand je l'aurais, je n'en userais pas ;* » la justice est là. Pourquoi l'un de vous ne l'invoque-t-il » pas ? Si vous craignez les conséquences, adressez-vous à » l'autorité pour qu'elle ait à connaître du crime, et le » ministère public fera son devoir. Quant à moi, je ne suis » pas en mesure de vous prêter appui en cela. J'en suis fâ- » ché... d'autant... que... » mais rapporte « Mme. d'Abran- » tès, » comme s'il eût craint de laisser deviner sa pensée, il s'arrêta aussitôt et congédia le solliciteur. Lorsqu'il fut parti : « mais c'est une infamie, » dit Bonaparte. « Comment » nos neveux pourront-ils croire que des Français ont été » égorgés par des Français à une lieue de Paris sans que » ce crime ait été vengé par les lois, et cela dans l'heure » qui a suivi ! C'est affreux ! » Il se promenait rapidement, et il relisait le mémoire. « Cela n'est pas croyable ! Et une » police inerte, au moins, si elle n'est pas coupable !... » hum... *qu'on aille dire au citoyen Cambacérès que j'ai » à lui parler :* » poursuivit-il en se tournant vers Duroc, et il sortit en frappant la porte avec force.

Les démarches du parent de tant de victimes assassinées, demeurèrent sans résultat, et Napoléon, sur une dénonciation aussi directe, n'ordonna pas d'office à la justice de pénétrer dans les profondeurs du mystère, il ne communiqua point au ministère public le mémoire accusateur ! Evidemment *une puissante raison d'État le retenait.* Quelle est-elle ?

Je l'ignore. Mais quels que fussent les motifs de sa détermination, on comprend qu'il ne voulait pas ébruiter les causes de l'épouvantable catastrophe, qui pourrait fort bien se rattacher aux *révélations* de la correspondance de Babeuf. *Cambacérès* réclamait l'impunité des riches coupables; et précisément Cambacérès connaissait l'évasion du Dauphin; en 1794, il présida l'assemblée, puis le comité de salut public, et fut nommé *ministre de la justice sous le Directoire;* c'est donc à lui qu'on doit attribuer l'inertie de la justice au moment des crimes. Enfin, quoiqu'il fût dans la catégorie des régicides bannis en 1815, l'usurpateur en 1818 le fit revenir en France où il mourut, et après sa mort, on opéra la saisie de tous ses papiers. Ce qu'il y a de certain, c'est que la scandaleuse protection de Louis XVIII eut pour unique principe le besoin d'acheter son silence sur l'existence de Louis XVII. Tous ces faits rapprochés les uns des autres, ne prouvent pas sans doute une relation obligée entre l'évasion du Dauphin et les assassinats de l'an 4, mais ils favorisent des inductions que rendent probables tant d'autres atrocités commises pendant cinquante ans, pour empêcher de jeter un regard inquisiteur dans la tombe politique de l'orphelin du Temple.

Nous avons parlé d'assassinats, il en est deux que je mentionnerai ici; ceux des généraux *Hoche* et *de Frotté*, qui, ainsi que Charette, ayant contribué à sauver les jours du Roi de France, payèrent de leur vie cet acte de sublime dévouement. La nature de la mort de Hoche n'est point diversement interprétée, il fut empoisonné. Seulement l'histoire a laissé mystérieuse la cause déterminante du crime. Avant de présenter quelques considérations sur cet événement, il faut d'abord constater la matérialité du fait. Nous savons qu'à l'époque où il s'était agi d'entrer en négociation avec les Vendéens, ce général fut chargé du commandement des armées de l'Ouest. Sa modération, sa douceur, son humanité

le firent chérir par les habitans de ces contrées, et par ceux-là même que ses devoirs l'obligeaient à combattre. Son autorité ne lui conférant point les moyens de prévenir tous les maux que suscitaient les ordres barbares venus de Paris, il aurait volontiers renoncé à son commandement; mais il ne put y parvenir. Alors eut lieu le traité de pacification.

«Il regardait comme inviolables, dit Josephine dans ses mémoires, *les conditions* auxquelles la Vendée avait souscrit. Avant ses entrevues avec Charette, il ne pouvait croire à la disimulation de ceux qu'il servait. Ayant acquis la triste certitude qu'il n'était qu'un chef sans pouvoir, revêtu seulement d'un titre honorable; que sa mission n'avait eu pour but que de diviser entre eux les officiers supérieurs de l'armée Royale, que l'amnistie proposée ne recevrait point son exécution, que le feu et la flamme continueraient long-tems leurs ravages, et qu'un jour tous les fléaux se réuniraient dans ce malheureux pays, pour anéantir ses dernières espérances, il ne put donc souffrir de manquer à sa parole; que dis-je? *à la foi promise;* le général des trois armées de l'Ouest osa présenter des réclamations au fameux tribunal d'oligarches, avec la fierté d'un romain, sans faiblesse et sans honte, et la fermeté d'un Français, sans peur et sans reproche. Pour récompense des innombrables services qu'il avait rendus, il *mourut*, dit-on, *de la mort de Socrate.*

«Ce fut une perte que je sus aprécier avec la plus vive émotion. J'avais conçu pour ce brave guerrier une estime si particulière que la plupart de mes amis conjecturaient en 1795 que mon alliance avec lui devait être prochaine.»

Une note de l'éditeur nous révèle un fait bien lumineux.

«Diverses conjectures s'établirent alors sur la fin prématurée du général, les uns en accusèrent le Directoire. La vérité est que sa mort ne sembla point naturelle. De là les mille et une versions qui circulèrent dans tous les salons de

Paris. La faculté de médecine n'aperçut point de traces positives de poison, elle hésita de prononcer. Hoche répétait très-souvent : — « Je suis victime, je meurs victime, et je n'ignore point d'où le coup part. » Quelques heures avant qu'il ne rendît le dernier soupir, il écrivit une lettre à Mme. Bonaparte ; *il lui révéla un secret fameux*, et l'invita à ne point négliger d'en faire usage, quand les circonstances pourraient le lui permettre. La mémoire du général Hoche était précieuse à Joséphine ; elle n'en parlait jamais qu'avec le sentiment d'une profonde tristesse. *Elle s'était convaincue que cet ancien ami avait bu* à la coupe de Néron, mais *jamais elle ne déclina devant personne le nom de son persécuteur.* »

Madame la Duchesse d'Abrantès, dans ses mémoires, donne aussi des notions qui ne sont point à négliger ; elle dit :

« La mort de Hoche eut lieu immédiatement *après le* 18 *Fructidor ;* c'est un grand événement dans l'histoire de notre révolution que la mort de cet homme. Lorsqu'il mourut, la voix publique s'éleva comme un cri accusateur contre le Directoire. C'est une grande question à résoudre que celle qui doit amener une décision qui dit : *ces hommes sont des* meurtriers. Mais la pensée ne peut être comprimée ; elle est libre de parcourir toutes les preuves dans lesquelles elle peut lire une conviction ou une réfutation. La mienne s'est fort occupée de cette mort de Hoche. J'ai surtout bien discuté avec moi-même *tous les antécédens du* 18 *Fructidor ;* lorsque mon âge m'a permis de profiter des documens précieux, qui sont en ma possession. *J'ai vu que le général Hoche avait été constamment le but de la haine d'un parti alors malheureusement* puissant, quoique n'agissant que dans l'ombre.

« Le résumé de la correspondance de Hoche prouve que le Directoire a été perfidement cauteleux avec le général

qui, franc et loyal républicain, s'est laissé jouer par un gouvernement sans foi, *et dont quelques membres voulaient alors vendre la patrie.*

«Un nommé Lacombe, *homme de Barras*, vint, comme *un vrai mouton de police*, s'offrir à Hoche pour diriger ses propres affaires. Le piège était trop grossier, disait Hoche, j'ai presque été tenté de me fâcher qu'on me crût assez simple pour m'y laisser prendre. Il écrivait le 30 Fructidor:

«Ils veulent me perdre, je vais les foudroyer avec des »preuves de feu. Croient-ils donc que je me suis dessaisi »de ce qu'ils ont eu la bêtise de mettre à ma disposition? »Je les connaissais trop bien. Mais il me faut des appuis; »la vertu en a bien plus besoin que le crime, dans cette »époque de désastres. Hélas! que pouvons-nous après ce »qui s'est passé!»

«Le malheureux n'aurait pas dû provoquer lui-même un ennemi d'autant plus lâche qu'il était coupable et faible. A peine un mois s'était écoulé depuis la date de cette dernière lettre, que le général Hoche était mort. Depuis long-temps j'ai soulevé son linceuil, j'ai interrogé ce cadavre qui, quelques minutes après le dernier soupir, devint si terriblement accusateur, qu'une voix générale s'éleva pour frapper du nom de meurtriers ceux qui devaient poser sur le front de Hoche une couronne civique, et non la planche de sapin d'une bière. Quant à ma propre opinion, elle me donne la conviction que *le général Hoche est mort assassiné.*

«Si je me suis un peu étendue sur ces détails, c'est que cet homme est non seulement l'une de nos plus grandes figures historiques; mais sa mort présente un fait éminemment remarquable dans les fastes révolutionnaires. Tout ce qui tient à cet évènement à la fois national et *mystérieusement tragique*, appartient, il me paraît, au domaine de l'histoire et c'est pour cela que je n'ai voulu rien omettre de ce qui était authentiquement à ma connaissance.»

Hoche a été assassiné; c'est un fait historique qu'aucun écrivain n'a mis en doute. Pourquoi l'a-t-il été, et par qui? Voilà le mystère à éclaircir. Pourquoi? parce qu'il avait été l'un des libérateurs de Louis XVII. Par qui? par ceux qui ne voulaient pas le retour de la légitimité.

Mr Thiers disculpe le Directoire, il prétend que c'est absurde de lui attribuer l'empoisonnement, parce que personne du Directoire n'était capable de ce crime étranger à nos moeurs, et que personne surtout n'avait intérêt à le commettre. On suppose avec plus de vraisemblance, selon lui, que Hoche aurait été empoisonné dans l'Ouest.

Il y a de l'ingénuité à vouloir absoudre le Directoire, par la raison que les sanguinaires tyrans de la France, qui l'avaient couverte de sang et de deuil, étaient *incapables* d'un crime d'empoisonnement. Mr Thiers ne conçoit pas l'intérêt qu'on aurait eu à se défaire du général Hoche. Cet intérêt est facile à démontrer, du moins en ce qui regarde Barras; et il n'est point équivoque, s'il est vrai que Hoche connût la clause secrète du traité de pacification de la Vendée, relative à Louis XVII, comme en effet, il dût la connaître, en sa qualité de général en chef des armées de l'Ouest; si enfin l'on veut admettre qu'il concourut à la délivrance du Prince. Barras n'ignorait point qu'il était possesseur de ces deux secrets. Les talens militaires de Hoche, sa position prépondérante dans l'armée, ses sentimens d'honneur, son incorruptible loyauté, le rendaient dangereux contre les projets du directeur; Hoche n'eût jamais consenti à lui laisser vendre la patrie au Comte de Provence, et Barras négociait alors ce honteux marché; il y a lieu même de présumer qu'il s'était compromis aux yeux du général, dans les précédens de l'affaire du 18 Fructidor. Mr. Thiers lui-même nous met sur la voie d'une pareille conclusion, en avançant que, dans ses rapports avec Hoche, il avait agi à l'insu de ses collègues, *pour avoir seul dans sa main les moyens d'exécution.*

Que s'était-il passé? Rewbell, Lareveillère et Barras formaient une espèce de triumvirat dans le Directoire, contre Barthélemy et Carnot. L'auteur de *Monsieur de Talleyrand* me paraît avoir parfaitement saisi le dessous des cartes du jeu de l'intrigant directeur, quand il dit:

«Barras était le chef du triumvirat, mais il était loin d'initier ses deux acolytes dans ses propres secrets; par exemple il leur cachait soigneusement *ses correspondances occultes avec Louis* XVIII, que l'on nommait alors le prétendant, mais il les faisait concourir, par les mesures qu'ils prenaient en commun, au succès de ses négociations en préparant le terrain. Carnot, l'honnête homme du lieu, était, malgré sa rare intelligence, la dupe de ses collègues; Barthélemy récemment entré au Directoire représentait le symbole presque avoué des royalistes, dont le parti grossissait de jour en jour, et semblait se multiplier par ses intempestives agitations. Barras en sa qualité de votant de la mort de Louis XVI était dans la position où se trouva Fouché en 1815. Fouché, plus adroit et mieux servi par les circonstances, exécuta un plan que Barras avait conçu; et l'on peut dire que la manière dont il fut bientôt après récompensé, prouve que Barras n'avait pas tort, en voulant bien prendre toutes ses précautions, avant de rappeler les Bourbons en France. Il fallait absolument à son ambition future, à sa sécurité même, que *le service* vînt bien *évidemment* de lui *et de lui seul*. Or, dans le moment même où il pensait à la possibilité d'une restauration *par voie politique*, dans le sein des conseils, un grand nombre de députés, *ayant à leur* tête *Pichegru* et Willot, *rêvaient aussi cette restauration*, mais la préparaient *par voie de conspiration;* ainsi Barras et Pichegru devaient être d'autant plus ennemis, que tous les deux voulaient la même chose, et que le triomphe de l'un deviendrait nécessairement la perte de l'autre. Barras comprit bien sa position, on ne

saurait nier que dans toute cette échauffourée, sa conduite ne fut pas sans adresse, sans une certaine habileté.

«Au milieu de ces intrigues, Barras devait se montrer *ostensiblement* le chef du parti opposé *à celui qu'il aurait voulu servir* en *secret*, *mais seul*, comme nous venons de le dire; et ce fut *pour venger la république* qu'il résolut de *se défaire des royalistes* du conseil des cinq-cents et du conseil des anciens, du comité royaliste et des journalistes qui conspiraient tout haut et à la face du soleil. D'ailleurs le royalisme ne se grossissait pas seulement dans Paris, *les agens des Princes déchus* parcouraient les provinces; *l'Angleterre donnait quelques subsides pour alimenter les agitateurs*.

«Barras donc fit ses combinaisons en silence, car la réussite était subordonnée au secret. La grande difficulté consistait d'abord à faire une première violence à la constitution, afin de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de troupes. Un article de cette constitution défendait formellement aux troupes d'outrepasser un rayon de douze lieues tracé autour du lieu où les conseils étaient assemblés. La violation eut lieu en effet. Le triumvirat directorial jeta les yeux sur Hoche, pour qu'il fît avancer dans le voisinage de Paris plusieurs brigades placées sous ses ordres, et pour le récompenser de ce service, on lui montra en perspective le portefeuille du ministère de la guerre. Croyant obéir à un ordre légal du pouvoir exécutif, seul pouvoir que dût reconnaître l'armée, Hoche promit et donna à sa promesse un commencement d'exécution. Mais Hoche ignorant que Barras et ses deux collègues agissaient en arrière de Carnot, en parla inopinément à ce dernier, qui, ne se doutant de rien, ouvrit tout-à-coup les yeux. Hoche, mécontent, furieux même d'avoir vu son beau caractère compromis malgré lui dans une intrigue, refusa de servir les projets des triumvirs.»

Barras, en faisant dépasser par une partie des troupes

de Hoche, le rayon constitutionnel, avait donc manoeuvré sans la participation de Lareveillère et de Rewbell.

Le général, menacé d'une accusation par Carnot, pour avoir franchi les limites constutitionnelles, ne savait que répondre. Les deux collègues de Barras, eux-mêmes, ne pouvaient venir à son secours, et Barras qui avait donné l'ordre n'osant pas ou ne voulant pas en prendre sur lui la responsabilité, laissa le général sans défense. Hoche indigné contre Barras, retourna à son quartier-général attendre l'issue des événemens.

Sur ces entrefaites, Bonaparte intervint dans ce conflit d'intrigues, par des paroles foudroyantes contre les réactionnaires; l'armée d'Italie en masse jura une haine à mort aux ennemis de la république. Le Directoire fut intimidé, et Barras, attendant un jour plus favorable à ses desseins, au lieu d'un mouvement royaliste auquel il s'était préparé, si les chances eussent été *pour lui*, fit un mouvement révolutionnaire contre les royalistes. Après le succès de la bataille, on emprisonna, on proscrivit, on parut revenir au régime de terreur. Qu'est-il besoin actuellement de demander qui avait intérêt à la mort de Hoche, Hoche qui, tout-puissant à la tête de quatre-vingt mille hommes, se disposait à publier un mémoire justificatif pour lui, accusateur contre le Directoire, c'est-à-dire *contre Barras*. Impuissant pour le proscrire, on l'a empoisonné.

L'opinion de Bonaparte, extraite des mémoires de Napoléon, fournit un complément auquel je n'aurai plus rien à ajouter, il dit:

« Des trois directeurs unis, l'un s'était *in petto* séparé des autres, et menait sa barque à part. Barras se connaissait incapable de conserver longtemps le pouvoir souverain, il savait que des mains plus habiles, plus fermes et plus dignes surtout le lui enlèveraient, et il avait peur des proscriptions à venir ou de la justice populaire. Voulant donc mettre à couvert son existence, son repos et sa fortune, voulant sur-

tout augmenter ses richesses, n'ayant aucune opinion fixe, et très-indifférent au bonheur de sa patrie, il imagina de se retourner vers les Bourbons, et de leur faire acheter chèrement leur retour. Il eut, dès cette époque, des rapports avec l'abbé de *Montesquiou*, chef, à Paris, du comité royaliste et en correspondance directe avec le Comte de Lille. J'ai su ceci positivement et de la bouche d'un membre du conseil des cinq-cents qu'il employa aux premières démarches. Il y eut des lettres réciproques du Comte de Lille à Barras et de Barras au Comte de Lille. L'affaire était en train, lorsque la pétulance des royalistes, et le double jeu entrepris par l'abbé de Montesquiou, refroidit Barras, le mit de mauvaise humeur, et, lui présentant des dangers, le détermina provisoirement à faire *volte-face* et à combattre la royauté devenue alors dangereuse pour lui, sauf plus tard à renouer avec elle; Barras voulait que les Bourbons dussent *à lui seul* leur retour au trône. Lorsqu'il vit, à côté de ses négociations, une conspiration organisée en grand, que la sienne disparaîtrait dans celle-là, il changea de batterie, et *pour contraindre le prétendant à revenir à lui*, il manoeuvra de manière à lui enlever tout autre moyen de réussite qui ne s'appuyerait pas uniquement sur sa coopération.

«J'ai connu tous les détails, le mystère, les ramifications du 18 Fructidor. Le fait, au demeurant, eut le cours que tendait à lui imprimer la politique astucieuse de Barras; le parti royaliste fut anéanti, et aussitôt le directeur renoua plus que jamais avec le Comte de Lille.

«Hoche eut une scène terrible avec Barras. Vous vous êtes adressé à moi, lui dit-il, comme au défenseur de la patrie, et vous avez fait de moi un traître ou tout au moins un intrigant; j'ai cru obéir au pouvoir exécutif, *et je ne faisais que manoeuvrer dans l'intérêt d'un* seul homme; mon honneur est compromis, ma loyauté est maintenant douteuse, tout cela est votre ouvrage; *un jour viendra où* je vous en *demanderai compte.*

«Je ne me suis jamais bien rendu compte de la manière dont l'intrigue avait été conduite, et comment Hoche, qui n'avait parlé qu'à l'émissaire de Barras et à celui-ci, avait cru servir tout le Directoire. *Il a dû y avoir là-dessous quelque chose de bien embrouillé qu'on démêlerait imparfaitement.* Hoche parla d'une dénonciation qu'il adresserait simultanément au corps législatif, et au peuple Français; aimé des soldats, sa haine pouvait devenir dangereuse..... il mourut empoisonné..... par qui le fut-il? Je ne nommerai personne; n'ayant entre les mains aucune preuve légale, *quant à la réalité du crime, je l'affirme.*

«Hoche mourut dans des douleurs atroces, et dans le mois qui suivit le 18 Fructidor; les médecins qui le soignaient connurent aussi la cause de sa mort. Quant à lui, il n'en douta pas.

«Je suis empoisonné, dit-il, je porte la peine de ma bon-»homie et de ma confiance; j'aurais dû savoir que ceux dont »l'âme n'a pas reculé devant les forfaits les plus exécrables »de la terreur, ne recculeraient pas devant le trépas d'un »homme qui aime sa patrie.»

Le secret fameux dont Hoche entretient Joséphine, était relatif, n'en doutons point, aux intérêts de Louis XVII, et nous ne devons pas aller chercher la cause de sa mort, ailleurs que dans les moyens qu'il avait de nuire aux criminelles connivences de Barras avec l'émigration. Ni lui, ni Pichegru, quelque éloge que Louis XVIII ait fait de ce dernier, n'auraient jamais trahi la cause du Royal orphelin dont ils étaient les héroïques libérateurs. Pichegru, pour mieux paralyser de coupables tentatives, a pu feindre d'entrer dans les vues du Comte de Provence, mais ne fut jamais son partisan; il connaissait trop bien la profonde scélératesse de ce Prince. Au surplus le titre de régent, dont on ne pouvait dépouiller l'oncle de Louis XVII, obligeait à des rapports directs avec lui, jusqu'au moment où les circonstances eussent permis de

le traiter selon le mérite de ses oeuvres. Je viens d'indiquer une cause à la mort violente de Hoche, la seule cause possible; sa coopération à la délivrance du Dauphin. Mais dira-t-on, cette conclusion possible, ne saurait être que la conséquence d'un fait qui ne résulte à peu près encore que des assertions du Prince. Qui prouve que Hoche a participé à l'évasion du Temple? Ici l'objection est sérieuse, et il est de mon devoir d'y répondre. Cette preuve, nul gouvernement n'a le droit de la réclamer, car il la possède dans ses archives; il n'en est pas un qui n'ait reçu dans le temps, les procès-verbaux rédigés à cette occasion. Toutefois comme les gouvernemens nient, le public a besoin de lumières, et je vais le convaincre, par la révélation d'un fait que, quant à présent, je me bornerai à raconter. Il existe un cachet représentant un Dauphin dont la tête est surmontée de la couronne de France; au-dessus est écrit: *respect aux mânes;* au-dessous l'on voit un mausolée; on lit au bas: *priez;* et sur la façade du mausolée, sont gravés quatre noms immortels comme la voix impérissable de l'histoire; *Hoche*, *Pichegru*, *de Frotté*, *Joséphine*. Ce cachet a été légué au Prince par ses nobles sauveurs, pour qu'il fût entre ses mains un monument indestructible de la vérité. Ce cachet, nous le possédons.....

Je remets à parler de la mort de Pichegru, quand arrivera celle si horriblement tragique de l'infortuné Duc d'Enghien. Nous attendrons également que les événemens nous aient conduits à l'année 1814 pour faire connaître la cause présumée du mal subit auquel succomba Joséphine, à la suite de démarches qu'elle fit près de l'Empereur de Russie, dans les intérêts de Louis XVII. Nous allons dire un mot maintenant sur la mort du général *de Frotté*. Mr. Thiers, dans son histoire du consulat, la rapporte ainsi:

« Dans le mois de Janvier de l'année 1800, Mr. de Frotté voyant comme les autres chefs royalistes, mais malheureusement trop tard, que toute résistance était impossible

devant les nombreuses colonnes qui avaient assailli le pays, Mr. de Frotté pensa qu'il était temps de se rendre. *Il écrivit, pour demander la paix*, au général Hédouville, qui, dans le moment, était à Angers, et, en attendant la réponse, *il proposa* une suspension d'armes au général Chambarlhac. Celui-ci répondit que, n'ayant pas de pouvoirs pour traiter, il allait s'adresser au gouvernement pour en obtenir, mais que, dans l'intervalle, il ne pouvait prendre sur lui de suspendre les hostilités, à moins que Mr. de Frotté ne consentît à livrer immédiatement les armes de ses soldats. C'était justement ce que Mr. de Frotté redoutait le plus. Il consentait bien à se soumettre, et à signer une pacification momentanée, mais à condition de rester armé, afin de saisir plus tard la première occasion favorable de recommencer la guerre. Il écrivit même à ses lieutenans des lettres dans lesquelles, en leur prescrivant de se rendre, il leur recommandait de garder leurs fusils. Pendant ce temps, *le premier consul irrité de l'obstination de M. de Frotté, avait ordonné de ne lui point accorder de quartier et de faire sur sa personne un exemple.* Mr. de Frotté, inquiet de ne pas recevoir de réponse à ses propositions, voulut se mettre en communication avec *le général Guidal*, commandant le département de l'Orne, *et fut arrêté avec six des siens, tandis qu'il cherchait à le voir.* Les lettres qu'on trouva sur lui, lesquelles contenaient l'ordre à ses gens de se rendre, mais en gardant leurs armes, *passèrent pour une trahison.* Il fut conduit à Verneuil, et livré à une commission militaire.

« La nouvelle de son arrestation étant venue à Paris, une foule de solliciteurs, entourèrent le premier consul et *obtinrent une suspension de procédure, qui équivalait* à une grâce, mais le courrier *qui apportait l'ordre du gouvernement arriva trop tard.* La constitution étant suspendue dans les départemens insurgés, Mr. de Frotté avait été jugé sommairement, *et quand le sursis arriva*, ce jeune et

vaillant chef *avait déjà subi la peine de son obstination.* La duplicité de sa conduite, *bien que démontrée*, n'était cependant point assez comdamnable pour qu'on ne dût pas regretter beaucoup une pareille exécution, *la seule*, au reste, qui ensanglanta cette heureuse fin de la guerre civile. »

Ce récit auquel il ne manque que la vérité, et que Bonaparte démentira lui-même par ses aveux, pris du reste comme exact, n'établit *aucune duplicité* dans la conduite de Frotté. On l'arrête au moment où il allait parlementer avec un des généraux du premier consul, pour entrer en accommodement; il avait demandé la paix; on attendait les ordres du gouvernement; il s'agissait de négocier; et on l'accuse de trahison! Lui, confiant dans l'honneur militaire, il veut se mettre en communication avec le commandant du département, on se joue de sa bonne foi, on se saisit de sa personne, on le juge et on le fusille sur-le-champ! Eh bien, je ne vois là qu'un abus de la force, qu'une insigne lâcheté; cette exécution, *la seule* de cette époque, même ainsi expliquée, couvre un mystère; c'est un assassinat; on avait un intérêt puissant à se défaire du général de Frotté, et sa mort n'a point eu lieu sans la volonté expresse de Napoléon: il faut le démontrer. Nous invoquons à cet égard trois autorités qui tranchent nettement la question.

« Bonaparte parvenu au consulat, dit Joséphine dans ses mémoires, s'occupa d'abord de pacifier entièrement la Vendée. Beaucoup de royalistes finirent par se rendre. Mr. de Frotté voulut imposer des conditions plus dures : *il prétendait que le malheureux fils de Louis* XVI, *le dernier Dauphin*, *existait.* Il réclama pour ce jeune Prince la couronne de France. *C'en fut assez*, pour le faire rayer sur-le-champ de la liste qui proclamait l'amnistie. Le premier consul lui en écrivit en ces termes:

« Général, votre tête est aliénée, tout prouve aujourd'hui que le jeune Louis XVII est mort au Temple; *d'ailleurs et dans tous les cas* vous ne seriez jamais excusable devant Dieu et

devant les hommes d'éterniser cette guerre civile. Vos officiers sont prêts à l'abandonner et je vous engage à imiter leur exemple.

«Lorsque ceux qui se disaient les amis de Mr. de Frotté le pressaient d'accepter l'amnistie que lui offrait encore une fois le premier consul ; — laissez-moi, leur dit cet intrépide Vendéen, je ne veux faire ni la guerre avec vous, ni la paix avec Bonaparte. — Cette courageuse résistance fut en effet comme le signal du déchaînement de ses ennemis.

«Je ne peux m'empêcher de rappeler ici les propres paroles du premier consul, à la nouvelle qu'il reçut de la mort de cet homme courageux. «La cour de Mittau, dit-il, »vient de faire une grande perte ; car avec quelques géné»raux d'un mérite aussi distingué, le prétendant aurait pu »espérer de se voir un jour rappelé sur le trône de France ; »mais ne pouvant gagner les Vendéens, pour servir ma »cause, je dois les affaiblir, les décourager, *et faire périr »ceux d'entre eux* qui refuseraient de poser les armes. Je »plains Mr. de Frotté ; j'aurais été glorieux de le compter »dans mes rangs ; *cependant si je lui eusse fait grâce*, il »aurait pu devenir dangereux *pour l'un comme pour l'autre »parti :* le plus sage dans cette circonstance était *de s'en* »défaire.»

Les détails de cet odieux événement nous sont appris par un témoin oculaire : voici sa déclaration :

«Je soussignée, certifie que Mme. Corbière, septuagénaire, demeurant rue des Carmes, à Angers (Maine-et-Loire) m'a attesté sa véracité dans le récit suivant, dont elle a approuvé la rédaction comme en tout conforme à la vérité.

«Les royalistes de la Bretagne recouraient aux armes, exaspérés qu'ils étaient par les mesures impolitiques qui rétablissaient pour eux le système de la terreur. Ceux d'Alençon fondant toutes leurs espérances sur le Comte de Frotté, entretenaient avec lui de secrètes intelligences, tant par moi

que par feu Mme. Mazière, maîtresse de l'hôtel de Bretagne à Alençon.

«Nous avions fait passer au Comte une liste de quinze cents royalistes dévoués, qui n'attendaient qu'un signal pour relever l'étendard Royal et combattre pour sa défense.

«Bonaparte, instruit des mouvemens de la Bretagne, et redoutant les suites d'une lutte qui pouvait devenir funeste à la république ébranlée par les déplorables résultats du congrès de Rastadt, Bonaparte écrivit de la manière la plus pressante au Comte de Frotté, pour le déterminer à abandonner *une cause, disait-il, à jamais perdue, et pour laquelle le sang français rougirait inutilement le sol de la patrie.*

«Le Comte de Frotté répondit à l'époux de Joséphine, *que lui, Bonaparte, ne devait pas ignorer que l'orphelin Royal avait été sauvé du Temple;* et il suppliait le premier Consul de donner au monde une preuve éclatante de sa magnanimité, en se déclarant l'appui *du fils de Louis* XVI, *auquel, ajoutait-il, je serai fidèle jusqu'à mon dernier soupir.*

«Peu de temps après, *le général Guidal se rendit au château de Flair, résidence du Comte de Frotté*, auquel il remit la réponse de Bonaparte. *Je l'ai lue*, et le souvenir en est trop profondément gravé dans ma mémoire pour jamais l'oublier. Il disait à Mr. de Frotté..... *Je ne pense pas que vous vouliez continuer la guerre civile pour défendre la cause de cet enfant, quand bien même il existerait, ce que d'ailleurs je ne crois pas; mais venez toujours,* NOUS EN REPARLERONS.

«Abusé par cette phrase artificieuse, et par sa confiance dans la loyauté militaire, pressé par les sollicitations *du général Guidal*, qui l'engageait à se rendre à Paris, le Comte se livra à ses ennemis. A la suite d'un grand repas qu'il avait offert au général et aux officiers de son état-major,

on se mit en marche pour se rendre à Alençon, où une soi-disant *garde d'honneur* attendait le Comte, et l'on plaça des factionnaires à toutes les portes de l'hôtel de Bretagne où il était descendu.

« Ces mesures avertirent suffisamment les habitans d'Alençon des dangers de Mr. de Frotté. Effrayée par le bruit qui s'en répandait, j'accours à l'hôtel de Bretagne, où je trouve Mme. Mazière plongée dans la plus affreuse perplexité. Elle m'apprend que le Comte est gardé à vue, et que les ordres les plus sévères sont donnés pour ne laisser entrer personne dans sa chambre.

« Et la liste, m'écriai-je, nous sommes tous perdus!..... Il faut ravoir la liste! — Il faut mieux faire, dit cette héroïque femme, il faut sauver le Comte!..... venez, suivez-moi. Elle me fit monter dans un grenier où nous trouvâmes, sous une trappe, un petit escalier raide comme une échelle; il conduisait à la porte d'un cabinet qui communiquait à la chambre occupée par Mr. de Frotté. Pendant trois quarts d'heure nous *grattâmes* inutilement à la porte; enfin il nous entendit et demanda *qui est là?* — C'est nous! dit Mme. Mazière, passez la main sous la tapisserie, et poussez le bouton que vous trouverez..... la porte s'ouvrit..... Nous venons vous sauver, dit-elle, une charette couverte, attelée de bons chevaux et conduite par un homme sûr, vous attend dans la cour..... vous êtes prisonnier; fuyez tandis qu'il en est encore temps, demain il sera trop tard. — C'est impossible! Je suis sous la sauve-garde de l'honneur militaire, je ne peux croire que Bonaparte soit capable d'y manquer.

« Alors il nous mit au fait de sa correspondance avec le premier Consul, et nous fit lire la lettre dont je vous ai cité le passage relatif à Louis XVII. Ah! Monsieur le Comte! m'écriai-je à mon tour, croyez-nous, sauvez-vous. Si ce n'est pour vous, *faites-le pour la conservation du dépôt*

sacré de la France!..... ménagez-vous pour lui!..... vous pouvez lui être utile encore; c'est vous qui l'avez sauvé!.... Qui vous l'a dit? — Je le sais! vous seul pouvez nous le rendre! — Et il vous sera rendu, ce dépôt précieux; mais il vaut beaucoup mieux pour lui que je m'entende avec Bonaparte que de rejoindre les Vendéens. D'ailleurs, soyez sans inquiétude sur votre liste, elle est brûlée.

«Sourd à toutes nos prières, le Comte de Frotté persista dans sa fatale résolution. Le lendemain il se mit en route pour Paris, et trouva la mort à vingt lieues d'Alençon, à *Verneuil*, où il fut fusillé par les ordres transmis à Murat.

«C'est par Mr. Despré, père d'un député de ce temps, que j'avais été instruite de la part que Mr. de Frotté avait eue à la délivrance de Louis XVII. Dans le nombre de ceux qui s'y sont employés, il y avait un homme bien dévoué qui se nommait *Joseph*. Un ami de Mr. Desault, qui était, je crois, son aide chirurgien, rendit dans cette occasion beaucoup de services à Mr. de Frotté; on appelait ce jeune homme Valentin.

«J'atteste l'exactitude de cette rédaction faite à Angers, Mai 1837.

«*Signé:* Fl. Vauvert.»

C'est de Joseph Paulin qu'il est question ici.

Enfin un témoignage sans réplique, vint en Angleterre d'une manière fortuite, sanctionner encore la vérité des révélations du Prince, en ce qui regarde de Frotté, et la véritable cause de sa mort tragique. Au moment de la publication de l'édition Anglaise *de l'Histoire des infortunes du Dauphin*, le journal *le Times* imprima un article qui lui attira de la part de M. le Baron de Thierry, la lettre ci-dessous:

A M. l'éditeur du *Times*.

«Dans votre feuille d'hier se trouve un long article concernant les *infortunes du Dauphin*. Quelque étranges que

soient ces détails et l'existence du fils de Louis XVI pour ceux qui connaissent l'histoire des premières années du Prince, cependant, il y a de fortes raisons pour croire à la réalité des documens rapportés par le Duc de Normandie, dans la publication dont vous entretenez vos lecteurs.

« *Un* des principaux agens qui se sont employés pour arracher le Dauphin de la prison du Temple, ***fut le Comte de Frotté***, général Vendéen, à la famille duquel ***je suis allié***, ma soeur ayant épousé ***son frère***. J'ai eu, par conséquent, les moyens de m'assurer que le Comte de Frotté a été ***le principal instrument de l'évasion du Dauphin et de sa fuite dans la Vendée***, où quelque temps après, il organisa la guerre si célèbre dans l'histoire de France.

« Napoléon, premier consul, voulant rétablir la paix, ***négocia*** sur ce point avec le Comte de Frotté, et lui ***déclara*** que si le général mettait bas les armes, et rendait ainsi la tranquillité à cette portion de pays, ***il lui accordait un sauf-conduit*** pour aller résider où bon lui semblerait. Cette proposition fut agréée par Mr. de Frotté, qui choisit Paris pour lieu de résidence. ***Sur sa route, vers cette ville, néanmoins, en approchant de Verneuil, avec son sauf-conduit à la main, le général fut brusquement arrêté, puis barbarement et traîtreusement fusillé.*** Je défie qui que ce soit de contredire ce fait. Maintenant, pourquoi le chef du pouvoir d'alors en France commit-il un acte si contraire au droit des gens, à la justice et à l'humanité, si ce n'est parce que le général de Frotté connaissait le lieu où le Dauphin était caché, et parce qu'il importait à la police de Bonaparte de détruire le moindre vestige d'une existence si dangereuse pour l'exécution de ses desseins?

« Comme le jour n'est pas éloigné où le Duc de Normandie réussira à obtenir la reconnaissance de ses droits, comme fils de Louis XVI, suspendons notre jugement, jusqu'à ce que le temps ait décidé la question, et abstenons-nous

d'outrager par l'épithète d'imposteur, un personnage aussi aimable et aussi inoffensif que l'est le Duc aux yeux de tous ceux qui le connaissent.

«Il ne cherche pas à renverser les trônes et à soulever des révolutions sanguinaires; il demande seulement à faire sortir sa famille de l'obscurité qui l'entoure, et à lui donner dans la société la position qui lui est due par sa naissance, sans toutefois vouloir contrarier le voeu de la nation Française, qui a déposé la branche aînée des Bourbons en faveur de la branche cadette.

«Je suis, etc.

«Baron T. de Thierry.

« Londres, 4 Décembre 1838. « 4 Cleveland Square St.-James. »

Mr. le Baron de Thierry s'est fait présenter dans la famille du Prince; je l'ai beaucoup connu alors; il fut longtemps dévoué à la cause et à la personne de Don Miguel.

Mr. Labreli de Fontaine, en 1832, faisait au gouvernement Français un raisonnement, auquel on n'a jamais répondu que par des illégalités qui le rendent péremptoire. « De deux choses l'une, ou *le Duc de Normandie est mort*, ou *il existe.* Si vous le prétendez *mort*, des faits sont cités qui détruisent votre assertion. Parmi ces faits il en est qui, pour être prouvés, ont besoin de votre assistance; donnez-la et la preuve sera faite; refusez-la, et nous en conclurons avec raison que vous reculez devant une vérité que vous connaissez, et que vous avez intérêt à tenir dans l'ombre. *S'il existe*, l'acte que vous représentez est *faux;* si vous vous contentez de nier, il est toujours argué de *faux*, et l'ordre public est intéressé à ce qu'il soit annulé ou justifié par tous les moyens possibles...... Il est du devoir de tous de percer l'obscurité qui couvre encore quelques faits de notre première révolution; il faut confondre l'imposture et rendre hommage à la vérité. Eviter la lumière, *c'est*

s'avouer craintif, la fuir, *serait se déclarer vaincu.* »

La conduite des pouvoirs a dans tous les temps donné à l'existence du Duc de Normandie, la consistance d'un aveu public et d'une reconnaissance officielle; autrement dès l'apparition du premier faux Dauphin, ils se fussent empressés de provoquer une décision judiciaire, sur laquelle eût pu s'asseoir l'opinion publique incertaine. Loin de là, ils ont eux-mêmes multiplié les doutes, et entretenu l'erreur commune, par des dénis de justice et des actes de violence qu'on n'emploie jamais contre le mensonge. Pour détruire une imposture, il suffit de laisser à la justice son cours régulier. Le scandale des abus de pouvoir masque une vérité dont on redoute l'éclat. C'est insulter au bon sens que de dire à quelqu'un *vous êtes un fourbe;* et de l'arracher aux tribunaux seuls compétens pour le juger, dans la crainte qu'il ne le soit pas. Calomniateurs maladroits, laissez-le donc se démasquer; il sollicite une sentence qui doit vous rassurer, si vous n'êtes pas des imposteurs vous-mêmes, et pour lui fermer la bouche, vous le baillonnez! Que signifie cette terreur qui jure avec vos paroles? Cessez vos manoeuvres d'iniquité, ou laissez ouvert le sanctuaire des lois à qui gémit sous l'oppression de vos crimes d'Etat. J'aime bien mieux cette franchise des complices de l'usurpation, qui s'écriaient pour repousser Louis XVII: « C'est » un homme prescrit: il arrive trop tard, nous avons » Louis XVIII. » Celui qui invoqua la prescription contre son souverain légitime, est un avocat d'un grand renom, un conseiller puissant dans le parti henriquinquiste. Je le nomme, *c'est Mr. Berryer.* Qu'on aille interroger les électeurs d'Yssengeaux, (Haute Loire); eux-mêmes m'ont déclaré que Mr. Berryer avait pris devant eux l'engagement sacré de proclamer à la chambre des députés l'existence du fils de Louis XVI. Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa parole? Je l'expliquerai ultérieurement, *le comité* légitimiste avait changé

d'avis. Puisque j'ai prononcé le nom de Louis XVIII, reportons nous un instant à la monarchie créée perfidement par l'étranger en 1814 et de nouveau reconnue en 1815 pour imposer à la France, *sous une usurpation conditionnelle*, un état permanent de servitude politique ; justifions que les Bourbons ont aussi confirmé l'existence de Louis XVII, en ne le comprenant pas dans le service funèbre institué en mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth. A cette époque Louis XVIII, hypocritement, fit pratiquer des fouilles pour exhumer du cimetière de Sainte-Marguerite les restes de son Royal neveu, *qu'il savait vivant*, cherchant à faire croire aux dupes qu'il voulait les déposer dans les caveaux de Saint-Denis. Il feignit d'être affligé qu'on ne pût en découvrir les moindres vestiges ; et pourtant il n'ignorait point qu'à l'époque de l'enlèvement, le cercueil sorti du Temple fut retiré du cimetière où on l'avait enterré, et enfoui dans un autre, afin d'effacer les traces d'une fosse qu'il était dangereux de laisser apparente. Cette précaution n'avait point échappé à ceux qui s'étaient vu ravir avec tant de dépit, l'infortunée victime de leur politique ambitieuse. Ils redoutaient qu'on ne parvînt à découvrir la fraude, par la seule inspection de l'intérieur du cercueil ; car, s'il eût réellement contenu le corps de l'orphelin Royal, au lieu de le cacher au monde, on se fût empressé de l'exposer aux regards de tous, comme démonstration d'une vérité qui ne pouvait pas être trop éclatante. La déclaration faite à la police, et signée Charpentier, rapportée dans Peuchet (*Mémoires de tous*) constate l'exhumation.

« Le 25 Prairial an III (13 Juin 1795,) vers cinq heures après-midi, quelqu'un se présenta chez moi de la part du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, m'enjoignit de me rendre de suite au comité ; ce que je fis. Là, un membre me donna l'ordre de revenir le même jour à

dix heures du soir avec deux de mes ouvriers munis chacun d'une pioche.

« A l'heure prescrite, nous arrivâmes tous trois au comité, où, après avoir attendu jusqu'à *onze heures*, un membre revêtu de son écharpe, sans entrer dans aucune explication, nous fit monter dans un fiacre qui nous conduisit jusqu'à l'extrémité du Jardin des Plantes. Il nous fit alors descendre et l'accompagner à pied jusqu'au cimetière de *Clamart*, en continuant d'observer le plus profond silence. Ici je crois devoir faire remarquer que cette démarche paraissait enveloppée d'un mystère impénétrable. La voiture dans laquelle nous étions partis du comité, n'était précédée ni suivie d'aucune escorte.

« Lorsque nous entrâmes au cimetière il pouvait être *onze heures et demie ;* celui sous la direction duquel nous avions marché commanda à l'homme qui nous avait ouvert la porte de se retirer. Cet homme, qui avait vraisemblablement son habitation dans l'enceinte du cimetière, ne se le fit pas répéter, il obéit sur-le-champ. Pour nous, je veux dire mes ouvriers et moi, nous attendions: un instant s'écoula, et le membre du comité s'étant assuré qu'il n'y avait plus personne après nous, nous fit avancer *sur la droite*, seulement à une distance de huit à dix pas de l'entrée. Alors il nous dit qu'il fallait nous dépêcher de creuser, à la place où nous nous trouvions, une *fosse* large de *trois pieds sur six* de longueur et autant de profondeur ; nous nous conformâmes à ce qui nous était prescrit, du moins *quant à la largeur*, mais deux ouvriers ne pouvant travailler ensemble dans un espace de *six pieds*, nous dûmes donner à la fosse une étendue de *huit pieds* pour la longueur.

« Nous avions déjà dépassé de plus d'un pied la profondeur exigée, lorsque nous entendîmes le bruit d'une voiture qui ne tarda pas à s'arrêter.

« Au même instant on nous fit cesser le travail, la porte

du cimetière s'ouvrit, et nous vîmes sortir de la voiture trois autres membres du comité révolutionnaire revêtus de leur écharpe, comme celui qui nous avait amenés.

« Chacun de nous put apercevoir en même temps un cercueil large de *huit à dix pouces* et long de quatre pieds et demi, que les membres du comité, avec l'aide du cocher, prirent eux-mêmes la peine de descendre et de déposer à l'entrée du cimetière ; après quoi on nous invita à sortir, mes ouvriers et moi.

« Cependant un moment après, nous fûmes introduits de nouveau, et nous eûmes lieu de remarquer que dans l'intervalle le cercueil avait été placé dans la fosse, et on l'avait recouvert d'à-peu-près cinq à six pouces de terre.

« On nous chargea de combler la fosse ; et l'opération terminée, on nous ordonna de fouler la terre avec nos pieds et de la tasser de toutes nos forces.

« Nous conclûmes que le *projet était de faire disparaître dans cet endroit, au moins autant que possible, la trace d'une terre fraîchement remuée.*

« Tout étant ainsi consommé, pour ce qui nous regardait, on nous fit la recommandation très-expresse de garder le secret sur l'opération à laquelle nous avions concouru. On nous dit même à ce sujet qu'on *saurait retrouver celui d'entre nous qui aurait commis la moindre indiscrétion.*

« Enfin on remit à chacun de mes ouvriers un assignat de *dix francs ;* quant à moi, on me promit une récompense que je me gardai bien d'aller chercher par toute espèce de raisons, et qui, sans ces raisons mêmes, ne m'aurait guère tenté, surtout après que j'avais entendu l'un des *quatre* membres du Comité, se permettre de dire en riant : *Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille.* »

Les recherches ordonnées par le gouvernement furent vaines ; il devait en être ainsi, puisque l'enfant mort au

Temple, y avait été enterré, et que l'on fouillait la terre là où n'était pas le cercueil. L'auteur des mémoires de Napoléon nous l'apprend par des renseignemens qui tout en sanctionnant le mode d'évasion rapporté par le Prince, donnent aussi à penser qu'une seconde soustraction du cercueil et un autre enfouissement ailleurs avaient eu lieu. Qu'on ouvre le tome premier, à la page 211, on y lira:

« Ce n'est point *qu'au moment de la mort de Louis* XVII »un autre bruit ne se soit propagé: on prétendit que le »Dauphin avait été enlevé de sa prison, du consentement »des comités; qu'un autre enfant, mis à sa place, avait été »promptement sacrifié, victime d'une politique odieuse, afin »que l'on pût nier la remise *du Roi de France* à ses ser- »viteurs; et, bien que la parole eût été tenue, en annuler »l'effet par le bruit de cette mort.

«Joséphine, dès l'époque de notre mariage, me parut »convaincue de l'exactitude de ce second récit; elle se croyait »très-avant dans cette intrigue, et m'en parla avec bonne »foi, me désignant à qui le Prince avait été remis, en quel »lieu on le cachait, et en quel temps on le ferait reparaî- »tre; je levais les épaules, et, dans ce récit, je ne pouvais »voir que la simplicité d'une femme crédule; plus tard, »je voulus savoir ce qu'il en était réellement. Je me fis »d'abord présenter le procès-verbal des hommes de l'art; »je fus surpris de cette phrase: *On nous a représenté un* »*corps qu'on nous a dit être celui du fils de Capet*; ce »qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du »Dauphin; d'ailleurs aucune autre pièce ne constatait l'iden- »tité. Je sus que le médecin du Prince avait refusé de signer »ce procès-verbal; que lui-même avait cessé de vivre peu »de temps après. Je fis faire des fouilles au cimetière de »Sainte-Elizabeth, au lieu indiqué de la sépulture du ca- »davre... *La bière*, encore assez bien conservée, ayant été »ouverte en présence de Fouché et de Savary, *se trouva vide.*»

Afin de mieux tromper par les apparences, on s'était fait remettre par Mr. Pelletan l'indication suivante :

« Après avoir scié le crâne en travers, au niveau des orbites, pour faire l'anatomie du cerveau *du fils de Louis* XVI, qui m'avait été ordonnée, j'ai remis la calotte du crâne en place et l'ai couvert de quatre lambeaux de peau que j'ai cousus ensemble ; enfin j'ai enveloppé toute la tête d'un linge ou d'un mouchoir, ou peut-être d'un bonnet de coton fixé au-dessous du menton ou de la nuque comme il se pratique en pareil cas.

« On retrouvera cet appareil, s'il est vrai que la pourriture ne l'ait pas détruit; mais *certainement la calotte du crâne existera encore enveloppée de ses linges ou bonnet de coton.* »

Le docteur *Pelletan*, connu de tout Paris comme un homme estimable et respectable sous tous les rapports, fit alors de pressantes démarches à la cour des Tuileries, pour remettre à la famille régnante *le coeur de l'enfant mort au Temple*, qu'il avait soustrait le jour de l'autopsie, et conservé religieusement ; car sur la déclaration des commissaires, il le croyait celui de Louis XVII. J'ai lu la pétition qui fut présentée à Louis XVIII et à la Duchesse d'Angoulême. Ils n'ont pas osé accepter ce coeur, qui devait être aussi à leurs yeux, celui du Royal prisonnier du Temple, s'il fût véritablement mort le 8 Juin 1795. Louis XVIII avait dit à Mr. Pelletan fils : « Je sais que votre père a un dépôt à me remettre ; dites-lui qu'il ait patience, que *le moment actuel n'est pas favorable*, qu'il attende. » Un temps assez long s'écoula depuis ces paroles. Mr. Pelletan attendait. Enfin il fut invité par *Mr. Decazes*, ministre de la police générale, à se rendre dans son cabinet. Là, le ministre s'exprima en ces termes : — « *Le Roi m'a dit* » *qu'il savait que vous aviez le coeur de Louis* XVII, et » m'a demandé ce qu'il fallait faire. Sire, lui ai-je répondu » il *faut prendre ce coeur*. Eh bien ! ajouta Sa Majesté,

»occupez-vous-en. C'est pour cela, continua le ministre, que »je vous ai appelé.» Mr. Decazes voudrait-il bien nous dire pourquoi, malgré cet ordre formel de son maître, la famille Pelletan *attend toujours?* Pourquoi lorsque Mr. Pelletan écrivait à la Duchesse d'Angoulême: «Je ne saurais »exprimer, Madame, combien mon coeur est navré de tant »d'oppositions. Je ne puis les concevoir. C'est aux pieds »de V. A. R. que je viens déposer mes chagrins et ma »perplexité, sur les moyens de me décharger d'un objet »aussi précieux, et qui a toujours été celui de ma vénéra- »tion.» Pourquoi Madame la Duchesse d'Angoulême n'a pas daigné faire une réponse quelconque? Pourquoi fatigué des importunités du loyal pétitionnaire, on s'en est débarrassé par un silence inexplicable alors pour ceux qui respectaient dans le dépôt offert, les derniers restes d'un monarque de France, et qui donna lieu à mille réflexions plus ou moins offensantes pour la famille Royale? Comment il se fait enfin que ce coeur, objet d'un profond mépris, est devenu en définitive la pâture des poissons de la Seine? Mr. Decazes ne nous le dira pas: je vais répondre pour lui. C'est que tous ils savaient très-bien que l'enfant auquel s'applique l'acte de décès, n'était pas l'orphelin du Temple. L'embarras de la position s'accroissait des fallacieuses recherches faites pour reprendre à la terre les ossemens du Royal prisonnier, sous le mensonger prétexte de lui décerner une sépulture digne d'un Roi de France. Notons bien qu'à cette époque, tous les membres de la famille Royale avaient reçu des lettres de Prusse, du Duc de Normandie, par lesquelles il les pressait de le reconnaître. Les souverains aussi avaient été informés par lui officiellement de son existence; ils avaient appris le lieu de sa résidence, s'ils l'eussent ignoré auparavant. En repoussant le coeur de l'enfant autopsié, n'était-ce pas ratifier la vérité de la signature du réclamant? Et si le Charles-Louis de Spandau n'eût été pour

les Bourbons qu'un imposteur ; n'était-ce pas le cas de faire un grand éclat de dénégation, en acceptant le coeur et en le présentant ostensiblement au monde comme celui de Louis XVII. Mais là n'était pas la difficulté ; une imposture de plus n'eût pas répugné aux usurpateurs. Toutefois il aurait fallu pouvoir profiter de cette imposture, et ils ne se dissimulaient point le danger d'en courir les chances. L'article secret du traité de Paris effrayait encore leurs pensées, le clergé de la cour connaissait parfaitement l'histoire du Duc ; Mr. le Duc de Montesquiou pair de France, tenait positivement de Louis XVIII la réalité de l'évasion de Louis XVII, ayant été employé dans plusieurs missions secrètes relatives à cette affaire ; beaucoup de hauts personnages et nombre de personnes en France et à l'étranger, n'avaient pas la certitude de la mort du Dauphin au Temple ; le cardinal, nonce du pape à Paris, au retour de Louis XVIII, avait emporté à Rome des pièces importantes qui concernaient Louis XVII, et l'oncle usurpateur n'avait pu les retirer d'entre ses mains. Tous les conventionnels qui avaient su l'évasion n'étaient pas morts. Ce coeur accepté, on ne pourrait pas le garder secrètement dans un bocal, il faudrait le transporter à Saint-Denis. Or, si une pompe funèbre eût traversé les rues de la capitale, simulant d'emporter avec un saint recueillement le coeur du Royal prisonnier du Temple, pour le joindre aux cendres du Roi martyr ; si l'annonce officielle de cette lugubre cérémonie eût retenti par la presse : plus d'une voix, on le savait, eût crié au scandale et à la profanation. Cette conséquence, on l'appréhendait, et voilà comment, tandis que d'une part on affectait, pour la forme, de rechercher les prétendues dépouilles mortelles du Dauphin, celles de l'enfant enterré sous son nom ; de l'autre, on refusait d'accepter le coeur de cet enfant. On consulta, on délibéra longtemps, et il fut convenu que le mieux était de s'abstenir et de se taire. C'est ainsi que Louis XVIII a

témoigné lui-même formellement de son usurpation, qu'il a brisé le trône de vertus qu'une longue déception avait élevé à *l'angélique Duchesse d'Angoulême*, qu'il a révélé en un mot l'apostasie *du parti légitimiste*! »

Terminons cette longue série d'énumérations démonstratives de l'évasion, par une puissance de vérité que les artisans du mensonge n'ont pas eu la faculté d'anéantir. Je veux parler des médailles mystérieuses. Un journal mensuel intitulé la *Voix d'un Proscrit*, se publia à Paris, sous les auspices du Duc de Normandie, en 1839 et 1840.

Cette publication quoique peu répandue, en raison de l'égoïste indifférence du siècle, et de la nature du sujet, fut néanmoins une source de mal-aise pour les flatteurs du Duc de Bordeaux, et les autres ennemis politiques du Duc de Normandie. La police de France n'osa pas attaquer les rédacteurs du journal, ils étaient trop nombreux, et un procès criminel contre les soutiens du Royal proscrit, eût tourné à la honte des persécuteurs de la vérité. On se borna à faire traiter par un autre journal, de sale intrigue, les réclamations du fils de France; à republier un tas de mensonges officiels sous l'autorité du nom de Mr. *Dejean, conseiller d'Etat, directeur de la police du royaume*, qui avait eu l'excessive bonté de prendre pour l'éditeur de ses calomnies, le Sieur Morin de Guérivière, le complice de Richemont; enfin, à faire grand bruit de la trahison de M. M. Gozzoli, Laprade avocat, Laprade prêtre, de Chabron, Roydor, de Cosson père et fils, et à se prévaloir d'un libelle diffamatoire signé et distribué par eux. Je n'en parle ici que pour mémoire; ce n'est pas le moment de raconter la honteuse palinodie de ceux qui ne s'étaient attachés à la personne du Duc de Normandie, que par un intérêt d'ambition dont le calcul n'iraït pas au delà de 1840. Revenons aux médailles mystérieuses. Un des hommes les plus honorablement connus par une indépendance de caractère et une énergie de conscience

qu'aucune considération ne put ébranler, pas même celle des dangers personnels auquels il fut exposé, Mr. Sauquaire de Souligné, a consacré sa longue et estimable carrière à écrire des mémoires historiques et secrets sur les révolutions et les grands événemens des dix-huitième et dix-neuvième siècles.

« Mr. de Souligné, » m'écrivait encore dernièrement quelqu'un que ce respectable vieillard honora de sa confiance, « avait l'intime conviction que Louis XVII s'était évadé du Temple; tous ceux qui connaissaient sa haute probité et l'élévation sublime de son caractère, ne doutaient pas, après l'avoir entendu, que ce Prince infortuné n'existât toujours. Mr. de Souligné ne parlait que de ce qu'il a vu de ses yeux, que de ce qu'il a entendu dire aux puissans personnages avec lesquels il avait des relations; mais sa parole était une autorité près de ceux qui savent que dans une matière aussi importante, il n'aurait pas avancé un seul mot qui ne fût l'expression d'une conviction, et il était trop au-dessus du commun, pour se faire une conviction facile. »

Mr. de Souligné ne s'était point occupé de la question d'identité, parce qu'il n'avait point été à même de l'examiner. Il fut si fortement frappé par la lecture des documens que nous fournissions à l'éditeur de la *Voix d'un Proscrit*, qu'il entra en rapport avec lui, annonçant qu'il se proposait de mettre à la disposition de S. A. R. un volume de son manuscrit qui ne comprendrait que les faits propres à dissiper tous les doutes sur l'évasion du Dauphin du Temple, et sur la conduite criminelle de Louis XVIII. L'analyse des faits connus et garantis par le témoignage de Mr. Sauquaire de Souligné, va démontrer que les preuves consignées dans nos écrits antérieurs et dans les livraisons de ces nouveaux mémoires, sont loin d'être isolées.

Ce fut par la lettre suivante du 22 Mai 1839 que nous apprîmes la masse de trésors historiques que possédait Mr. de Souligné, relativement au Dauphin.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu dans *le Siècle* du 1er Mai l'annonce du mémoire historique et judiciaire que vous publiez sous le titre de la *Voix d'un Proscrit*. C'est avec une émotion profonde, et avec tout l'intérêt qu'inspire une grande infortune, que je me détermine à vous faire une communication aussi importante pour votre publication que pour l'illustre personnage qui en est l'objet. Avant d'entrer en matière, je dois spécifier que je demeure étranger à toute espèce de considération politique, et que mon unique désir serait de voir s'allumer le flambeau de la vérité au sein d'un ténébreux et terrible chaos historique.

« Au mois de Janvier 1838, le hasard m'a mis en relation à P..... avec Mr. S..... de S....., célèbre sous la restauration par un rôle important sur la scène politique, rôle qui lui a attiré les persécutions et la haine personelle du feu Roi Louis XVIII. Mr de S..... ne s'occupe uniquement aujourd'hui que d'opérations industrielles sur une grande et remarquable échelle; néanmoins il a écrit ses mémoires, et j'ai lu, entre autres manuscrits dont il est l'auteur, une chronique sur la vie de Louis XVIII. C'est particulièrement ce dernier ouvrage qui a si directement et si intimement rapport avec votre publication, que j'ose assurer, avec une ferme conviction, qu'il ne vous sera possible de trouver nulle part que là des faits aussi convaincans, des preuves aussi irrécusables, des événemens aussi positifs que ceux mentionnés par Mr de S..... La chronique contient des détails ignorés; elle peut rendre *au proscrit* un service tellement grand que sans ce service sa cause n'avancera pas d'un pas, sa voix se fit-elle entendre pendant de longues années. En effet, la sensibilité a été tellement usée, on a tellement embrouillé, fatigué, mystifié l'intérêt et l'opinion, que pour les réveiller ou les faire revivre il faut qu'il s'élève une autorité grave, et d'autant plus imposante qu'elle sera dés-

intéressée ; qu'elle aura toute la puissance de l'impartiale histoire ; que ses témoignages sont irrésistibles ; que son objet principal est moins de parler du Dauphin que de dévoiler l'inouïe et perfide conduite de son oncle.

«Je sais que Mr. de S..... ne livrera pas facilement son ouvrage à la publicité. Il a résisté jusqu'à ce jour aux vives sollicitations de ses amis, sa résolution étant de ne permettre l'impression de ses mémoires qu'après sa mort. Il a tant souffert, tant de hauts et implacables ressentimens ont semé sa vie de tant de catastrophes, qu'il ne voudrait plus en exciter de nouveaux. Il ne serait pas impossible cependant d'ébranler sa résolution, en lui donnant des motifs puissans. Jouissant de quelque crédit sur ses affections, mes amis et moi ne pouvons, Monsieur, que vous offrir notre concours pour le déterminer à vous livrer une oeuvre dont nous regardons la portée comme aussi glorieuse pour lui que fondamentalement attachée au succès de la cause que vous défendez.

«Une courte analyse des faits, traités par Mr. S..... de S....., ne sera point inutile pour confirmer mes assertions. Ma mémoire est encore tout imprégnée du souvenir des principales circonstances qu'il a retracées, et que quinze mois n'ont pas effacées de mon esprit.

«Le système arrêté de longue main par le Comte de Provence pour préparer une accusation d'adultère contre la Reine, en la poussant à tout ce qui pouvait la compromettre, et son acharnement à la poursuivre depuis le jour où l'on annonça sa grossesse.

«Les journées des 5 et 6 Octobre à Versailles dont les déplorables excès n'eurent pour instigateur que le Comte de Provence, et non pas le Duc d'Orléans comme on l'a cru jusqu'à ce jour.

«Le baptême du premier enfant de Louis XVI et la protestation contre la légitimité de cet enfant, faite devant les

trois évêques baptisans, et déposée au parlement par le Duc de Fitz-James.

« L'abandon complet de la famille infortunée le jour où elle s'enfuit.

« Les scènes de joie cruelle auxquelles se livra Louis XVIII sur le Rhin, lorsqu'on lui annonça la mort de son frère et celle de sa belle-soeur.

« Tout ce qui précède ne se rapporte pas directement au Dauphin, mais il en résulte déjà que la coupable ambition du Comte de Provence tendait à précipiter son frère du trône pour s'y placer, et que la proscription qui a frappé le Dauphin n'est que la conséquence de la haine portée à son père.

« L'évasion du Dauphin, sorti du Temple *à la sollicitation pressante de Joséphine*, alors maîtresse de Barras; et les détails complets de cette évasion, ainsi que la substitution du cadavre d'un enfant du même âge que le Dauphin.

« *L'empereur Alexandre et le général Justus Grumer recevant à la Malmaison l'aveu du secret de la part de l'Impératrice Joséphine.* Le retour d'Alexandre à Paris, ses communications aux puissances, et ce qu'ils exigent du Comte d'Artois, pour ne pas divulguer le secret.

« Joséphine empoisonnée huit jours après ses aveux.

« Empêchement constant de la cour de Rome contre le sacre de Louis XVIII et refus d'un service funèbre pour le Dauphin.

« Réprimande sévère de l'évêque de Troyes à un curé de son diocèse pour avoir élevé un catafalque au Dauphin.

« Le clergé de Paris refusant d'assister au convoi de Louis XVIII parce qu'il ne confessa pas son usurpation.

« Le célèbre chirurgien Desault, mort d'une mort violente quelques jours après avoir déclaré que le cadavre par lui visité au Temple, n'était pas celui du Dauphin.

« Preuves constatant que Napoléon connaissait l'existence du Prince.

« Une Comtesse de haute maison éconduite par la Duchesse d'Angoulême à qui elle apportait la prétendue chevelure de son frère.

« Fable et jongleries de Mathurin Bruneau, inventées par Louis XVIII et son ministre Decazes, afin de détourner l'intérêt public du véritable personnage.

« Les médailles mystérieuses que possédait le général Foy, constatant que Louis XVII ne fut pas reconnu comme Roi de France par ses oncles; qu'il fut mis en liberté le jour même regardé comme celui de sa mort. Napoléon ayant trouvé ces médailles, le 20 Mars, dans la chambre de Louis XVIII, en fit dresser un inventaire.

« Un déjeûner chez Mr. le Comte de Chabrol, où le récit de tout ce qui précède fut fait devant plusieurs personnes marquantes, par un interlocuteur qui le tenait de l'auteur lui-même. M. M. de Luxembourg et de Fitz-James se trouvaient à ce déjeûner, et ils finirent par dire à l'interlocuteur: *Le Dauphin a pris les ordres; nous avons déjà le Duc de Bordeaux; assez d'un prétendant! nous ne saurions que faire d'un second.* Il vivait donc à cette époque (*automne de* 1832), de l'aveu même de ces personnes!

« Je termine mon analyse que la brièveté d'une lettre me force de circonscrire; mais assez de faits s'y trouvent accumulés, monsieur, pour vous prouver que l'auteur de la chronique en sait beaucoup sur le sujet qui vous intéresse. »

Le 19 Juin vint une seconde lettre.

« Monsieur,

« J'ai le désagrément de ne pas avoir réussi dans mes tentatives près de M. Sauquaire de Souligné, sa réponse que j'ai l'honneur de vous transmettre vous fera connaître

sur quels motifs se base son refus. Si cependant vous persistiez à obtenir son manuscrit, je pense que vous feriez bien de vous adresser à M. Guitter, notaire à Perpignan, et premier adjoint du maire. C'est un homme de grand mérite et mieux placé que moi pour obtenir de M. de S. une communication que je n'ai pu vous faire avoir. Comme moi M. Guitter a lu avec admiration le manuscrit dont il s'agit, et il est en meilleure position que moi pour influencer l'auteur.

« Si je conseille cette démarche, c'est que je suis convaincu que l'intervention de M. Sauquaire de S. est indispensable dans la question qui vous occupe, pour l'amener à plein succès. Les preuves qu'il possède sont tellement *exubérantes d'évidence* (mots du général de Foy à M. de S.) qu'après les avoir connues il n'est plus besoin d'autres témoins. Il en existe cependant, et ce sont les médailles frappées par ordre de Louis XVIII, et que possède M. de S.

Lettre contenue dans la précédente.

Perpignan, le 16 Juin 1839.

« Dans la communication que vous avez faite, mon jeune ami, je reconnais ces nobles et généreux sentimens qui remplissent votre ame, et vous assignent un rang dans cette élite où de tout temps je cherchai à placer mes affections et à en mériter. Ne vous excusez pas d'une indiscrétion, vous n'en avez pas commise ; car, en vous remettant ma *chronique*, je ne songeai pas à vous confier un secret. L'historien n'écrit pas en cachette, mais pour proclamer la vérité, pour instruire ses semblables et au mépris des dangers. Je suis resté fidèle à mes principes, depuis l'époque déjà ancienne où je publiai dans le journal *la Renommée*, *les Mystères de la faction dévoilés*, par moi signés en grosses lettres, et où je prophétisai dans *les trois règnes de l'histoire d'Angleterre* la chute de la dynastie. Et lorsqu'en 1821, n'ayant pu avoir

raison de moi par deux cent quatre-vingt-cinq jours de prison ou plutôt de cachot, on voulut m'enlever du même coup la vie et l'honneur, ce fut moi qui, pendant cinq jours, convertissant mon banc d'accusé en tribunal d'accusation, portai une telle épouvante parmi mes Royaux ennemis, que leur organe (Vatisménil) fut forcé, pour m'arrêter, de renoncer à la réplique!.... Or, avec mes soixante-onze ans, vous n'ignorez pas que j'ai encore toute l'énergie de mon ancienne virilité;.... ce n'est donc pas par méticulosité que je résiste aux instances que vous me faites. Je n'emprunte jamais les motifs de mes déterminations à la pusillanimité.

«J'habitais Gentilly en 1832 (si je ne me trompe pas sur l'époque) lorsque un homme respectable, ancien lecteur ou bibliothécaire de Madame la Duchesse douairière d'Orléans, vint me faire des communications. Quelque temps après vint un autre Monsieur dont j'ai oublié le nom, mais qui demeurait du côté de la Bastille, et *qui dans son enfance fut arrêté en Auvergne comme le fugitif du Temple.* Finalement il m'amena celui qu'il disait être le Duc de Normandie, publicateur d'une rapsodie intitulée ses *Mémoires.* Si celui dont il s'agit en ce moment est le même individu, il doit se rappeler qu'en lui remettant quatre pages en forme d'avis ou consultation *pour le réclamant*, je déclarai sans hésitation, et même avec sévérité, que son premier acte devait être un désaveu public, éclatant *de ces mémoires farcis de fables, de niaiseries, de platitudes*, indignes du fils d'un monarque et même de tout réclamant. Je ne sais si mon visiteur était *l'escroc Richemont* ou tout autre, mais, quel qu'il fût, il n'était et ne pouvait être à mes yeux qu'un personnage supposé. Depuis, je n'entendis plus parler de toute cette affaire.

«Que si le personnage d'aujourd'hui est le même, je ne veux ni ne puis avoir rien de commun avec lui, parce que je ne suis ni de ceux qui s'en laissent imposer, ni de ceux

qui participent à l'intrigue. Si au contraire il s'agit d'un personnage digne d'estime ; si au lieu d'un cheval de carton, d'un prétendu officier général de quatorze ou quinze ans, servant sous Kléber, en Egypte, on me met sur la ligne de faits croyables, possibles, faits dont je ne pense pas qu'on puisse trouver un juge plus compétent que je ne le suis, si je vois qu'on se présente le front haut, découvert, comme cela est de rigueur pour tout homme qui veut intéresser et se faire respecter, alors je viendrai en aide pour faire triompher la vérité ; et vous savez si j'ai une massue qui peut assommer les infâmes et monstrueux proscripteurs d'un innocent et infortuné déshérité, sur lequel j'ai écrit plus d'une page touchante.

« Faites passer ces quelques lignes à votre correspondant.

« Sauquaire de Souligné. »

Mr. Sauquaire de Souligné, lorsqu'il écrivait, n'étant point au courant de la marche suivie par le Duc de Normandie, conseillait de saisir la justice. Lui qui avait été sous les étreintes de l'obsession d'un pouvoir arbitraire, ne pouvait pas croire néanmoins aux dénis de justice dont on frappa le Royal réclamant : mieux instruit, il n'aurait pas dit dans sa lettre :

« Le réclamant n'a pas besoin d'être présent pour intenter une action. Bien plus, l'intenter serait le moyen de se rouvrir les portes de la France ; car l'éclat étant fait, quelle serait la puissance qui, en face de la presse et dans les circonstances où nous sommes, *oserait faire disparaître le réclamant ?* Dans sa position il faut avoir la hardiesse de son droit. En cas d'absence, on procède par voie d'enquête ; *il n'est aucun tribunal qui osât rejeter la demande, car le code est là.* Mais elle entraîne de grands frais, puis, avant d'en appeler à la justice, il faut avoir éveillé l'intérêt, avoir fixé l'opinion sur le fait originel, *la mort supposée ;*

et c'est à un historien, plutôt qu'à un réclamant à obtenir ce triomphe sur *un mensonge officiel* et admis comme vrai depuis quarante-quatre ans. Si ma chronique, si mes *irrésistibles médailles*, ou quelques pièces semblables avaient été publiées, avaient obtenu du crédit, le fait principal ayant été établi, la réclamation aurait eu un grand retentissement. »

La suite de cet ouvrage prouvera que la presse a puissamment rassuré les fonctionnaires prévaricateurs, en calomniant avec eux leur souffrante victime ; qu'un ordre avait été donné *de faire disparaître le réclamant ;* et que, malgré le code et la Charte, la demande judiciaire a été rejetée. Quant à l'homme respectable, dont parle Mr. de Souligné, et qui vint lui faire des communications en 1832 ; c'est Mr. Labreli de Fontaine que nous avons déjà mentionné. Nous copions à ce sujet une note de l'éditeur de la *Voix d'un Proscrit*, rigoureusement conforme à la vérité.

« Mr. Labreli de Fontaine fut une des rares dupes de Richemont, qu'il prit pour le fils de Louis XVI jusqu'au procès de 1834, qui vint dessiller les yeux de tous ceux que cet imposteur avait trompés. Le Monsieur qui demeurait du côté de la Bastille est Mr. Morin de Guérivière, qui sert encore de compère à Richemont aujourd'hui. Ce Mr. Morin de Guérivière passe son temps à colporter partout des pamphlets orduriers contre le proscrit de Camberwell. Dernièrement il a fait distribuer à profusion dans le faubourg Saint-Germain un petit libelle de cinq pages, dont trois sont entièrement remplies par des documens de police d'une incroyable niaiserie. Les deux autres sont du crû du distributeur. Le tout est pompeusement intitulé : *Cinq ans d'intrigues dévoilées*, par Mr. Morin de Guérivière dont les accointances avec l'hôtel de la rue de Jérusalem, sont clairement établies par le contenu de cette petite production. »

Mr. Labreli de Fontaine n'est pas la seule personne recommandable que les instrumens du mensonge aient cherché

à mêler à leurs manoeuvres, en trompant leur bonne foi; mais partout ils ont été éconduits ignominieusement. La correspondance qui se suivit avec Mr. de Souligné, amena enfin ce digne antagoniste des abus de pouvoir, à vouloir concourir avec nous au triomphe de la justice. Il fit connaître lui-même sa détermination par la lettre ci-après:

Monsieur,

«Celui qui vous remettra cette lettre a toute ma confiance.....

«Poursuivi par l'usurpateur et par sa complice, avec un tel acharnement que Mr. de Peyronnet, en faisant répandre dans tout Paris les détails de l'assassinat arrangé aux Tuileries si habilement qu'on se croyait assuré de son accomplissement sur moi dans les déserts de l'Alente en Portugal, croyait n'avoir plus besoin de dissimuler et disait hautement: *nous voilà débarrassés du seul ennemi redoutable que nous eussions; mais il nous a coûté cher:* au moins 1,500,000 fr. Après avoir, sur la Tamise, échappé à deux brigands, dont un fut noyé dans la lutte, après, après..... je n'en finirais pas s'il fallait tout dire, enfin, condamné à mort le 7 Février 1824, j'avais titre assurément à me porter comme historien, l'accusateur du monstre couronné que déjà j'avais failli faire étouffer de colère, par les accusations que je lançai de ma tribune d'accusé en Mars 1821, accusations si accablantes qu'un seul journal (*le Courrier Français*) osa en publier un lambeau, entre autres ces trois mots en italique: *J'accuse, je juge, j'extermine*, empruntés à l'exergue de l'une des médailles mystérieuses, mots qui le frappèrent tellement qu'en les lisant il renversa avec furie sa table de déjeûner et tout ce qui la couvrait.

«J'avais alors le travail très-rapide; j'avais écrit environ dix-huit volumes sous ce titre: *Mémoires historiques et secrets sur les révolutions et les grands événemens des*

18e *et* 19e *siècles*. Je me disposais à les publier, quand mon libraire, l'un des shériffs de la cité, Mr. Wittaker, fit faillite et j'allais le remplacer lorsque Charles X fut chassé.....

« Mes mémoires étaient restés dans mes cartons, lorsque mettant à profit, il y a douze à quinze mois, quelques loisirs et pour satisfaire quelques amis, je mis au net le volume concernant Louis XVIII et son infortuné neveu.

« Ces quelques lignes, Monsieur, vous indiquent assez combien je diffère de vous, quant au but et à la manière de traiter les événemens. Chez vous, ce neveu est le seul et unique personnage principal; chez moi, il n'intervient que comme un témoin contre l'usurpateur, quoique je m'occupe longuement de lui. *Vous flétrissez, vous écrasez avec raison son exécrable soeur*, et je n'en parle qu'en passant..... Historien, je me borne à mettre *hors de toute contestation deux faits éclatans. La délivrance du Dauphin et son existence en* 1814..... rien de plus. Tandis que vous dites: *Je l'ai trouvé, le voilà*..... Quant à la mission de Martin envoyé à Louis XVIII de Gallardon que je connais beaucoup, pour en avoir tiré un habile berger à qui je confiai pendant plusieurs années sur mes domaines, dans la Sarthe, un troupeau de huit cents mérinos; je n'y crois pas et elle n'a rien changé, absolument rien, au sort de l'illustre infortuné; puisqu'il est encore déshérité, méconnu et sous les poignards... Quelques hommes de grande influence sérieusement frappés des preuves et des témoignages que vous présentez, étaient résolus à s'abonner et à répondre à vos livraisons, lorsque le miraculeux les a fait changer d'avis, et déplorer qu'on l'eût introduit comme moyen, dans la défense d'une cause pleine d'un haute importance, et dont on aimerait à se faire le soutien.

« Je veux maintenant, Monsieur, vous prouver que sans être convaincu, je suis néanmoins entraîné par les témoi-

gnages, et surtout par les deux assassinats, par l'acte inouï de violence, et de détestable illégalité de notre royauté bourgeoise, que je m'intéresse sérieusement à l'une des victimes les plus touchantes des Royales scélératesses.

« Je romps l'unité du but, la coordination systématique de mes mémoires, où tout se tient et s'enchaîne si intimement, que pour bien sentir et comprendre ce qui tient à la France, il faut avoir lu le discours préliminaire, un vol. puis un vol. sur l'Autriche, un vol. sur la Prusse, un vol. sur l'Allemagne, deux vol. sur la Grande-Bretagne, et deux autres sur la Russie, comme il faut aussi avoir lu les antécédens de mon exposé des faits, de mes assertions relatives au Dauphin, en sorte que ma chronique perd sensiblement de son poids historique par l'isolement où je consens à la placer; ce qui est un sacrifice pour un écrivain; et puis, en la publiant, je suis assuré de blesser profondément le pouvoir, comme ne permet pas d'en douter l'acte de violence de 1836.

« Je dois terminer cette trop longue lettre. Je puis vous procurer le procès-verbal (ou sa copie publiée) qui constate que, le 20 Mars, Louis XVIII avait oublié dans sa chambre la mystérieuse médaille de Louis XVI, et qu'il la portait habituellement pendue à son cou; car cette pièce qui n'est pas indispensable pour l'historien, l'est absolument pour le proscrit, puisqu'elle consacre virtuellement l'authenticité des médailles; pour qui elles furent frappées; et conséquemment la délivrance du Dauphin, ainsi que sa non reconnaissance comme Roi par son oncle.

« Comme on pourrait n'avoir pas à Paris les médailles, je vous en donnerai la description détaillée, en vous faisant observer que je ne puis en permettre la publication pour de très-graves motifs.

« Sauquaire de Souligné. »

Monsieur Sauquaire de Souligné, par un noble entraînement pour la cause du malheur a bien voulu autoriser la publication du médaillier mystérieux. La lettre qu'il a écrite à ce sujet, et le témoignage indestructible des médailles sur l'évasion du Dauphin, termineront ce chapitre, en même temps que le premier volume de ces mémoires.

« Perpignan, le 13 Mars 1840.

« Monsieur,

« Une attaque de goutte m'a empêché de vous adresser plus tôt cette lettre; mais j'espère qu'elle arrivera assez tôt, pour vous autoriser à publier la description du médaillier mystérieux dont je suis dépositaire, et pour la saisie duquel Louis XVIII a fait, ou a ordonné de faire tant de visites de police, tant d'actes violens et sans exemple; puisqu'il a porté l'audace jusqu'à violer le droit des gens sur la personne, les papiers, et même les écrins, la caisse et la bourse de mon ami, le commandeur d'Oliveira, ambassadeur portugais, lorsqu'il était sur le point de s'embarquer au Hâvre pour Lisbonne, le 15 Novembre 1822..... Oui, Monsieur, l'ambassadeur fut sommé par un sbire de l'usurpateur, d'ouvrir la caisse qui contenait son or et la bourse qu'il avait sur lui!..... On ne se demande pas quel pouvait être le but d'une telle fouille. Au reste, je vous le répète, ou j'ai l'honneur de vous le dire pour la première fois, rien ne manque à l'authenticité de ce médaillier *qui constate la délivrance du Dauphin, le jour même qui fut assigné à sa mort* et qui prouve que le Comte de Lille ne le reconnaissait pas comme Roi de France. Un procès-verbal, ou inventaire très-minutieux de tout ce que le Royal fugitif avait pu laisser dans son appartement, fut dressé par ordre de Napoléon, le 20 Mars 1815, avant qu'il pénétrât de sa personne dans cet appartement. Cet inventaire décrit jusque dans ses moindres détails, l'une des six médailles, celle de Louis XVI, et porte qu'un ruban

noir plus que fané, témoignait que cette médaille avait dû être suspendue journellement au cou de quelqu'un, et probablement au cou du Roi

« Cet inventaire a dû nécessairement être déposé aux archives, je l'ai lu et je l'ai fait lire à un certain nombre d'amis, dans un journal qui prit naissance au retour de Napoléon et qui cessa de paraître après sa chute.

« En quelque nombre et de quelque importance que puissent être les témoignages des personnes vivantes, jamais ils n'auront la force de celui qui est inscrit dans ce singulier médaillier; puisque là, c'est l'oncle lui-même, qui constate la délivrance de son Royal neveu. •

« Celui qui vous remettra ce billet, vous fera voir les six médailles qui sont actuellement dans ses mains, afin qu'il ne manque rien à votre conviction sur la fidélité et la minutieuse exactitude de la description que j'en fais.

« Sauquaire de Souligné. »

« Description de six médailles frappées pour Monsieur, Comte de Provence (Louis XVIII), pour consacrer les principaux événemens de la révolution Française, et trouvées dans sa chambre aux Tuileries, le 20 Mars 1815, après sa fuite précipitée.

« Première médaille. — Image de Louis XVI couronné de palmes. Autour on lit: Louis XVI, *Roi de France, immolé par les factieux.* De l'autre côté: — Une femme assise, accoudée sur une urne funéraire; autour de la tête de la femme un nuage d'où sort la foudre qui vient frapper l'urne; à ses pieds on voit une couronne et les attributs de la royauté; autour on lit: *Pleurés et vengés-le.* Enfin sous l'urne : le XXI Janvier MDCCXCIII.

« Deuxième médaille. — Image de Marie-Antoinette. Autour on lit : Marie-Antoinette. Reine de France. Au bas: Loos (nom du graveur.) De l'autre côté : — Une furie tenant d'une main une torche allumée, de l'autre les ba-

lances de la justice. Dans l'un des bassins on voit une couronne enlevée par le poids d'un glaive qui se voit dans l'autre bassin. Pour exergue on lit : *J'accuse, je juge, j'extermine.* Enfin au bas : Le XVI Octobre MDCCXCIII.

« Troisième médaille. Image de Madame Elisabeth. Autour on lit : Elisabeth de France, soeur de Louis XVI. Au dessous : Loos. Au revers, on voit un vautour qui déchire une colombe enchaînée, avec cet exergue :

Ces loups sans s'émouvoir regardent les faucons,
Du sang de la colombe arroser les vallons.

« Quatrième médaille. — Image du Duc d'Orléans. Autour on lit : Philippe-Joseph-Egalité, ci-devant Duc d'Orléans. Au-dessous : Loos.

« Au revers, on voit un serpent enlaçant dans ses noeuds un glaive et une main de justice et cherchant à atteindre une couronne. Autour on lit :

De sa montagne, enfin le monstre sur la cime,
Reçoit par ses égaux le prix du dernier crime.

Le VI Novembre MDCCXCIII.

« Cinquième médaille. — Image du Dauphin et de sa soeur. Autour on lit : Louis-Charles et Marie-Thérèse-Charlotte, enfans de Louis XVI.

« Au revers on voit une toile qui semble cacher quelque chose ; au-dessous on lit : *Quand sera-t-elle levée ?*

« Sixième médaille. — Image du Dauphin. Autour on lit : Louis, second fils de Louis XVI, né le 27 Mars 1785. Au-dessous : Loos. Au revers, on voit la toile de la médaille précédente relevée, et le temps ou le génie de l'histoire qui écrit sur le marbre : REDEVENU LIBRE LE 8 JUIN 1795. »

Je suis loin d'avoir rassemblé toutes les autorités d'où résulte la vérité traditionnelle de l'évasion du Temple ; mais

il serait superflu d'insister davantage devant une évidence acquise. Les nombreux documens que j'ai cités se lient entre eux avec tant de précision, s'enchaînent si admirablement avec le récit du Duc de Normandie, que vouloir les combattre, ce serait faire abnégation du sens commun. Que pourrait-on d'ailleurs ajouter à une démonstration aussi décisive que celle des médailles, où nous voyons la libération du Dauphin providentiellement révélée par l'usurpateur de son trône, qui en avait fait buriner la date sur l'airain et qui portait sur son coeur la date du 21 Janvier 1793, comme un monument de sa permanente ignominie. Circonstance bien frappante encore ; ce fut au moment même où la colère du peuple le chassait honteusement du palais des Rois qu'il souillait de sa présence, que, dans sa hâte d'effroi, il laissa derrière lui la trace indélébile de son usurpation au lieu même où il l'avait consommée. Nous avons donc satisfait aux exigences de cette première partie des *Intrigues Dévoilées*, nous imposons silence à la mauvaise foi, nous la refoulons dans les repaires ténébreux où elle a pris naissance. L'acte de décès du 12 Juin 1795 rentre au néant, les crimes seuls dont il fut la source subsistent, avec ses iniques conséquences. Les historiens et les hommes d'Etat ont donc assorti l'histoire à leurs opinions, par un criminel calcul, et en se prévalant d'une assertion fabuleuse, émanée d'un faux authentique, matériellement démontré ; ils ont scandaleusement trompé la foi publique, sur un des événemens les plus graves de l'histoire contemporaine, quoiqu'il se soit trouvé associé à toutes les pensées de la politique depuis un demi-siècle ; ce fait je le soutiens hardiment, car ils en savent plus que moi sur le sujet que je viens d'élucider : puisque tous les Etats possèdent dans leurs archives les preuves authentiques de l'évasion ; et c'est par suite de cette connaissance qu'ils en ont, que certains cabinets ont poursuivi d'une haine infatigable, l'héritier de la vieille monarchie française

révolutionnairement épargné. Aussi je n'écris pas pour les puissances d'iniquité: je les livre à leur conscience. Je m'adresse à la classe des hommes de probité, à cette partie de la société dont le témoignage émané d'une âme droite, et d'un coeur vertueux, en honorant l'écrivain véridique, le dédommage des rumeurs d'une opinion publique toujours erronée, quand ne représentant pas l'expression franche, spontanée et indépendante de la voix du peuple, elle est l'écho d'une caste, d'un parti politique ou religieux qui l'a formée à son profit, la dirige par son influence, et la maintient dans son intérêt.

Si maintenant, jetant un regard vers le passé, nous recueillons nos souvenirs; si nous considérons avec intelligence dans son ensemble et dans ses détails, la marche de la politique en France et à l'étranger pendant la période que nous avons parcourue; nous commençons à voir clair dans les oeuvres de la diplomatie; et remontant aux causes occultes de bien des événemens nous nous en expliquons les effets; nous saisissons le fil d'une trame infernale qui n'est point encore rompue. La nature de cet ouvrage ne me permet pas de suivre avec développement les désastreuses théories de la révolution Française. J'ai dû souvent me borner à de simples indications, remettant à la sagacité du lecteur le soin d'appliquer et de conclure. A peine Louis XVI eut-il en main les rênes de l'état, que de criminelles ambitions s'éveillèrent, au sein même de sa famille; une lutte non moins acharnée que ténébreuse s'organisa contre son autorité; on calomnia ses intentions; on lui ôta le mérite des institutions par lesquelles il voulait lier la force de la monarchie aux intérêts de la nation; on l'entrava dans ses actes; on lui ravit, par le mensonge, l'affection et la confiance du peuple; on embarrassa son gouvernement par des résistances toujours renaissantes; on l'obligea à la convocation des États-Généraux. Une grande vérité historique que l'on n'avait jamais bien fait ressortir, c'est que les

bouleversemens de la France, les forfaits de la terreur, tous les actes d'atroce barbarie qui font la honte de l'humanité, n'ont point eu pour principe l'esprit de réforme introduit dans l'assemblée des Etats; ils furent le fruit des manoeuvres de hauts conspirateurs, jaloux de se substituer à la place du monarque légitime. Quelques hommes de sang, le Comte de Provence mystérieusement en tête, ont, par la soif du pouvoir, soulevé les passions populaires et fait concourir avec les factions de l'intérieur, pour en accroître l'irritation, la coalition de l'étranger.

La criminalité de Louis XVIII ne peut être mise en doute par personne. Il fut le bourreau de sa famille, pour parvenir à la régence; et par la régence, il parvint à l'usurpation de la couronne. Après l'évasion de son neveu, il agit simultanément comme Roi ou comme régent, selon le caractère des personnes avec lesquelles il se mettait en rapport; selon la nature de ses machinations. Il se fit des partisans au milieu de toutes les factions en France, des soutiens à l'étranger, en hypothéquant à sa royauté illégitime, l'honneur et l'indépendance de sa patrie; trompant, divisant, trahissant, immolant à sa rage d'ambition jusqu'à ses propres instrumens, quand ne pouvant plus s'en servir, il redoutait l'usage qu'ils pouvaient faire de la connaissance de ses secrets. Cet homme prit toutes les faces, même celle du dévouement à ses souverains, pour mieux triompher des obstacles; il sut avec une rare sagacité s'approprier toutes les apostasies; il eut la capacité de tous les crimes, la bassesse de toutes les hypocrisies, la perfidie de toutes les corruptions, il offrit le type d'un caractère de scélératesse dont l'histoire n'offre pas d'exemple; ses oeuvres l'ont jugé.

Les fermens de désorganisation suscités dans l'intérieur, s'accrurent des provocations de l'extérieur. Toutes les intrigues furent soldées par d'immenses subsides; les mouvemens dans Paris et les troubles dans les provinces furent organisés sous la direction d'émissaires commissionnés,

venus en aide aux anarchistes de France. On excita, pour les affaiblir l'un par l'autre, les partis ennemis, on les poussa aux derniers excès; et dans un but masqué de destruction, sous prétexte de vouloir concourir au rétablissement de l'ordre, les meneurs de la coalition révolutionnant pour leur propre compte, par une série de réactions sanguinaires, jetèrent la France dans l'affreux état de convulsions où nous l'avons vue; ils croyaient le moment arrivé d'en faire une seconde Pologne, d'effacer son nom sur la carte de l'Europe, et de s'en partager les dépouilles.

Le traité de Pilnitz dans lequel intervinrent lâchement les Princes émigrés, voilait l'arrière-pensée des hauts signataires, et en 1794, quoiqu'on eût reconnu Louis XVII, Barrère nous apprend que le comité de salut public s'empara de papiers et documens diplomatiques, au nombre desquels se trouvaient des instructions développant les dispositions de ce traité, et les moyens d'exécution et de coopération de chacune des puissances coalisées et partageantes, une carte générale d'Europe gravée à Londres, et dont le graveur avait laissé en blanc l'espace occupé par la France; enfin une carte de France, sur laquelle étaient tracées les diverses parts que devait obtenir chaque puissance.

Comme je ne traite pas une question générale de politique, j'en ai dit assez pour convaincre que le fils de Louis XVI ne pouvait pas avoir pour appui les Bourbons, ni les puissances qui tournèrent l'esprit de la révolution de 1789 contre l'antique monarchie Française. Le Duc de Normandie, Prince populaire et national par ses malheurs, a dû, comme unique héritier des haines ambitieuses auxquelles on sacrifia sa famille et sa patrie, recueillir le patrimoine de souffrances que lui avaient préparé les ennemis de son nom, les spoliateurs de ses droits. On se pénétrera mieux de cette vérité quand nous l'aurons vu constamment tenu hors du droit commun par une politique inquiète, intéressée néanmoins à sa conser-

vation, dont tous les pouvoirs se firent un moyen pour toutes les hypothèses possibles. Les vieilles machines révolutionnaires mises en action dans nos plus grands jours de calamités subsistent toujours, prêtes à fonctionner encore, en cas d'opportunité. Le machiavélisme des hommes d'État est persévérant, progressif et jamais rétrograde. Plus le résultat voulu par eux semble s'éloigner; plus ils s'étudient à faire naître une occasion de revenir à leurs vues primitives. La politique envahissante dont les cabinets de Vienne et de Londres offrent de parfaits modèles, consiste à se laisser aider par les événemens, à savoir les attendre et surtout en profiter. Ce ne sont pas les traités qui font les nations amies; ils ne servent le plus souvent qu'à couvrir de perfides pensées, jusqu'à l'heure où l'intérêt qui sommeillait, faute de moyens d'action efficace, commande de n'en tenir aucun compte. Bien des combinaisons traîtresses se sont ourdies à l'ombre de vaines démonstrations d'entente cordiale entre les gouvernemens. Les alliances ne sont, pour ainsi dire, qu'un armistice, un temps de repos dans la lutte des nations. Les haines politiques ne s'éteignent qu'avec la cause qui les entretient. La France a trop de poids dans la balance des pouvoirs Européens, pour n'être pas constamment l'objet des rivalités militantes contre sa nationalité. On redoute l'union des Français entre eux; nos divisions intestines, tout en retardant les prospérités de l'intérieur, fortifient les tendances hostiles de l'étranger, dont la politique est entée sur les erremens du passé. Aussi, quoique la légitimité en France soit devenue la souveraineté du peuple, à partir de 1830; la diplomatie des cours n'a pas voulu reconnaître la véritable, parce que, en la laissant reposer, mensongèrement, sur la personne du Duc de Bordeaux, on tient en réserve un brandon de discorde qui pourrait encore, au besoin, allumer un vaste incendie. En persistant toujours à repousser le Duc de Normandie dans sa famille, on maintient une intri-

gue contre la France; cette famille, complétement isolée, qui ne revendique que le nom et la fortune de ses pères, n'a point de parti politique à opposer à d'autres; le jour où on la verrait rentrer authentiquement dans ses droits civils, Henri V n'aurait plus d'importance aux yeux de l'Europe; ses partisans et lui seraient effacés, et l'on perdrait avec eux une chance possible d'agitation, pour un avenir *possible*. Voilà ce que les Français n'ont pas compris. Ces considérations méritent une sérieuse attention, car il a été depuis cinquante ans dans la triste destinée de la France de voir le bien-être des masses sacrifié aux ambitieux de l'intérieur et aux ennemis du dehors. On a indignement trompé la nation, en lui cachant l'existence du fils de Louis XVI. On l'a rendue complice, à son insu, d'une grande injustice Européenne, en lui faisant accepter le Comte de Provence et le Comte d'Artois, comme les héritiers de la monarchie. Elle a donc tout à craindre d'une politique qui s'est jouée amèrement de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la vérité, la justice, et l'humanité, par l'odieuse proscription du Duc de Normandie, uniquement parce qu'il était, contre les projets de la diplomatie étrangère, une puissance redoutable comme être moral et de principe. Puissent les Français mettre enfin à profit les leçons de l'expérience, en s'unissant entre eux, dans l'intérêt du bonheur commun, par une harmonie vraiment patriotique; que toutes dénominations de parti cessent, qu'il n'y ait plus chez nous qu'une grande famille de frères justes et vrais en tout; la France deviendra l'arbitre de la paix du monde et en assurera la stabilité par sa force compacte, car alors seulement elle sera crainte et respectée.

FIN DU TOME PREMIER.

INTRIGUES DÉVOILÉES

OU

LOUIS XVII, DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE.

INTRIGUES DÉVOILÉES,

OU

LOUIS XVII,

DERNIER ROI LÉGITIME DE FRANCE,

Décédé à Delft, le 10 Août 1845,

PAR

Mr. GRUAU DE LA BARRE,
Ancien Procureur du Roi.

Un roi que l'intrigue a découronné est toujours un imposteur, lorsqu'il n'a pour juge que la puissance intéressée à le déclarer tel.
TOUCHARD-LAFOSSE.

Madame, on n'assassine pas un imposteur!
Paroles de Mr. Morel de St. Didier à Mad. la Duchesse d'Angoulême en 1834.

Je ne voudrais pas affirmer que Mr. Naundorff *n'est pas* le Dauphin; mais je ne voudrais pas qu'il fût reconnu; parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe.
Paroles de Mr. de Rochow ministre prussien.

TOME DEUXIÈME.

ROTTERDAM.
H. NIJGH.

1847.

Imprimé chez C. Blommendaal à La Haye.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

1795 à 1804. — LE PAPE PIE VI. — LE DUC D'ENGHIEN FUSILLÉ. — PICHEGRU ÉTRANGLÉ DANS SA PRISON.

CHAPITRE VII.

Peu de temps après sa délivrance, le Prince obligé de quitter Paris, nous nous le rappelons, se rendit dans la Vendée, déguisé sous des vêtemens féminins ; il y fut retenu par une longue maladie ; le général Charette le visita, et plus tard on le remit entre les mains du général de Frotté. Pendant que l'enfant Royal vivait ainsi soigneusement caché, Marie-Thérèse, sa soeur, sortait aussi du Temple. Vers la fin du mois de Décembre 1795 elle avait été échangée à Bâle contre les députés Camus, Quinette, Bancal, Drouet, Lamarque, le général Beurnonville, ex-ministre de la guerre, et les ambassadeurs Maret et Sémonville. Elle *ignorait alors le sort de son frère.* Retraçons quelques circonstances relatives à Madame, et fixons bien les faits qui concoururent avec les premières années de l'évasion.

« Dès que Marie-Thérèse eut mis le pied sur le sol Autrichien, il lui fut impossible d'entendre une voix française résonner à son oreille. Des émigrés étaient accourus en foule sur son passage, ils ne purent en approcher. Des Hulands,

des Pandours, des Talpaches, interposèrent constamment leurs figures sauvages entre les proscrits et la fille de leur Roi. On alla jusqu'à menacer d'une fusillade les français qui oseraient enfreindre l'étroite consigne que les officiers Autrichiens avaient reçue à cet égard. L'angélique prisonnière du Temple ne cessa point d'être captive sur les États de son oncle. « Elle traversa les contrées germaniques, a dit un historien, observée, épiée et baîllonnée. » Qui donc avait pu exiger que la fille de Louis XVI ne communiquât point avec les émigrés?... Qui? *Celui* dont toute la politique, toutes les démarches eurent pour but un seul intérêt; *le sien.* » (Touchard Lafosse.)

On conçoit qu'il importait essentiellement d'isoler Madame de toute communication qui pût la rendre moins docile aux exigences du Comte de Provence, et d'empêcher aussi que le secret de l'existence de son frère ne parvînt jusqu'à elle; car le bruit s'en était répandu, et ceux qui se tenaient quelque peu au courant des affaires publiques ne l'ignoraient point. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, vivement impressionnée par les exemples de vertu qu'elle avait puisés sous les yeux des Royaux martyrs, avait quitté la tour du Temple comme elle y était entrée, pure et innocente, étrangère encore aux crimes de la diplomatie, n'ayant dans son coeur que l'énormité de ses douleurs, dans sa pensée, que le souvenir d'une enfance entourée de tous les bonheurs de la terre, et la contemplation des amertumes de sa vie actuelle. Un oncle perfide n'avait point pu, sous les verroux de sa prison, abusant de la faiblesse et de l'inexpérience de son âge, flétrir en elle les sentimens de la nature, et faire de cette fille vertueuse une femme politique. Elle ne voyait point en lui le calomniateur de sa mère, le bourreau de sa famille, et ne pouvait soupçonner qu'il voulût l'associer aux crimes de son abominable ambition. Elle ne savait pas que dans la lettre testamentaire écrite à Madame

Elisabeth par la Reine, il y avait des conseils pour ses enfans, qui plus tard ont été supprimés par Louis XVIII, et que l'infortunée Marie-Antoinette, à cette heure suprême de la vie, où la vérité seule prévaut dans les paroles d'un mourant, disait à la seule amie qui lui restât: « *Recommandez à mes enfans de se méfier de leur oncle Louis-Stanislas-Xavier.* » Elle n'était point informée qu'un codicille secret de son père avait été remis à Mr. de Malesherbes, dépositaire en outre des dernières confidences de son Roi, et que pour qu'elles n'arrivassent pas jusqu'à l'héritier de la couronne, toute la famille de Malesherbes avait péri sur l'échafaud par un ordre émané de Coblentz. Enfin l'histoire n'avait point non plus révélé tant d'autres oeuvres de scélératesse du Comte de Provence. Confiante et crédule comme on l'est à 17 ans, la candeur de son âge éloignait d'elle l'idée qu'elle dût se tenir en garde contre les insinuations d'un fourbe jouant l'honnête homme, le parent affectueux, pour s'emparer plus efficacement de toutes les facultés de son esprit, et l'enlacer, dès ses premiers pas dans la vie publique, de sa désastreuse influence, à tel point que désormais elle ne s'appartînt plus. Si, avant de subir l'état d'asservissement qui envahit tout son être, au moment où elle fuyait sa patrie, les lieux chers à tous les nobles coeurs et qu'on n'oublie jamais, surtout quand on laisse derrière soi les cendres de ceux qu'on a le plus aimés; si quelque voix amie lui avait dévoilé qu'il lui restait toujours un frère sur la terre de France, que l'orphelin, compagnon de sa dure captivité, survivait avec elle aux ruines de sa maison, Madame, j'en suis convaincu, livrée aux premières émotions de son ame, à ses inspirations personnelles, n'aurait point forfait à ses devoirs de soeur et de sujette. Mais il devait en être autrement dès que les paroles du Roi usurpateur se seraient fait entendre à elle. En effet, nous savons comment elle reçut la communication de Mr. Thor de la Sonde, l'ami

dévoué de son frère. Peut-être même est-ce à la démarche de cet homme généreux, rapportée à la page 418 du premier volume, que nous pourrions attribuer la découverte de l'asile du Prince et son enlèvement, ainsi que nous le raconterons tout-à-l'heure; car dès les premiers instans de sa liberté, Madame fut assujettie à l'empire des machinations du bourreau de son frère. Le Comte de Provence lui avait écrit, *comme Roi*, dans le mois de Juin 1795, et Boissy d'Anglas son agent, par des raisons faciles à pressentir, ne remit la lettre à S. A. R. *qu'à sa sortie du Temple.* L'usurpateur lui disait:

« Ma chère fille,

« De tous les vôtres, il ne vous reste plus que moi, moi » qui serai votre second père, car je vous adopte pour mon » enfant bien-aimée. Votre frère, notre seigneur et Roi, » est allé rejoindre au ciel tout ce que nous aimions sur la » terre; nous vivrons pour les pleurer; car les venger... » leurs dernières volontés s'y opposent... Il est des circon- » stances où les Princes doivent immoler leurs affections par- » ticulières à l'intérêt public; nous ferons tout ce qu'il » faudra pour concilier ceux que la Providence a remis en » nos mains. Je vais commencer par employer tous les moyens » possibles de rompre vos fers: on vous rendra à mes in- » stances, les souverains joindront leurs sollicitations aux » miennes, et les Jacobins, qui n'ont rien à craindre de vous, » auraient honte de vous garder plus longtemps. Vous vien- » drez donc partager mon exil et l'adoucir par votre présence. » Si je ne puis vous faire oublier le passé, j'espère du moins, » par ma tendresse, vous aider à en supporter l'odieux sou- » venir. Tous ceux qui vous aiment ici vous attendent avec » impatience. Vous manquez à notre coeur, nous brûlons de » vous serrer dans nos bras, etc. »

Ce langage hypocrite mêlé à un mensonge audacieux, produisit l'effet qu'en espérait son auteur; le Dauphin fut méconnu par sa soeur qui devenue à Mittau en 1799, Duchesse d'Angoulême, commença une ère de criminalité qui dure toujours. Puisse-t-elle, dans le calme de sa vie solitaire, loin des honneurs qui l'ont perdue, sondant les plaies envenimées de sa conscience, oser envisager la vérité qui sera son juge devant Dieu, songer qu'elle n'a bientôt plus qu'un instant pour revenir à la vertu; que des neveux et nièces sont tout prêts à lui pardonner pour eux et pour leur père assassiné moralement par elle, et qu'à moins d'obtenir ce pardon, et de restituer aux enfans de son infortuné frère le patrimoine et le nom de leurs aïeuls, les absolutions de tous ses confesseurs, ne la rendront point pure au tribunal de l'Éternelle justice. L'iniquité de la méconnaissance de son frère l'y suivra avec ses affreuses conséquences, et son ame en répondra!

Lorsque Madame arriva à Vienne, je l'ai déjà dit ailleurs, le cabinet Autrichien voulut s'emparer d'une partie de notre territoire, au moyen d'un double mariage entre la fille de Louis XVI et l'Archiduc Charles, le Duc d'Angoulême et l'Archiduchesse Ferdinande, soeur de l'empereur: à ces conditions, ce cabinet aurait reconnu Louis XVIII Roi de France et de Navarre. Louis XVII était sacrifié à la cupidité des parens de sa mère.

Louis XVIII a déclaré: «qu'il ne pouvait donner son consentement au mariage exigé pour sa nièce, parce que dans sa dernière entrevue avec sa famille, le Roi son frère avait fait promettre à Madame Royale de n'avoir jamais d'autre époux que son cousin germain le Duc d'Angoulême, que Madame avait donné sa parole, que ce serment était sacré et qu'il ne serait jamais violé.»

La question n'était pas là. Ce Prince tant de fois parjure ne se fût fait aucun scrupule de briser un serment de

plus, si son intérêt l'eût commandé à son ambition.

Mais cette exigence de Louis XVI et ce serment de sa fille, ne furent qu'un expédient mensonger, dont l'astucieux Comte de Provence masquait sa politique. Le témoignage du Duc de Normandie est formel à cet égard, et quelques considérations majeures le confirmeraient au besoin, si l'on se reporte à l'instant où Louis XVI réunit sa famille pour lui faire ses derniers adieux. Ce n'est pas dans ce moment d'émotions si pénibles pour tous, que le Roi se fût occupé d'un intérêt si secondaire, en ordonnant à sa fille un mariage qu'aucun motif ne pouvait justifier. Si telle avait été la volonté du Roi, il n'aurait certes pas omis d'en faire mention dans son testament, et la Reine aussi eût rappelé, dans son dernier écrit, cette recommandation à sa fille. Le Duc d'Angoulême avait d'ailleurs autrefois été promis à Mademoiselle d'Orléans. En vain Louis XVIII prétend-il que la conduite du père rendait la fille indigne de cette alliance; il pensait autrement en 1791, car afin de *sauver la monarchie*, il insista auprès de la Reine pour qu'elle consentît de nouveau à ce mariage et de plus, pour qu'elle donnât Marie-Thérèse au Duc de Chartres. Il nous apprend lui-même que la Reine lui répondit avec cette navrante dignité:

«Moi, depuis que je suis Reine de France, j'ai vidé à nombre de reprises la coupe de l'infortune et des affronts; je me suis vue indignement insultée; poursuivie dans mon honneur, menacée dans ma vie; des scélérats m'ont traînée avec ma famille dans la prison des Tuileries, où nous sommes aujourd'hui; j'ai dû supporter les impertinences de l'hôtel de ville, les calomnies de gens sans aveu, et néanmoins aucun coup ne m'a frappée aussi douloureusement que celui-ci. Il n'y a donc plus de Roi en France, plus de majesté du trône, plus de respect humain, puisqu'un Duc d'Orléans, mon assassin, l'ennemi de mon mari, de mes enfans, celui qui, depuis tant d'années me prend pour but de ses infa-

mies, peut impunément me flétrir d'un acte aussi audacieux! Qui! Moi! Je donnerais ma fille au fils de cet homme, à un Jacobin niais! *Je leur fournirais à l'un et à l'autre un moyen d'usurper le trône sur mon fils!* Que plutôt mon fils, ma fille, mon mari, moi-même, disparaissions dans la tempête que ce misérable a suscitée! Et vous mon frère, comment avez-vous pu consentir à devenir le solliciteur d'un tel homme? J'ai peine à le concevoir. »

Nous, nous le concevons aujourd'hui; cette tactique était fort adroite, pour dépopulariser le Duc d'Orléans, en le rapprochant de la cour, et faire reporter sur l'auteur de la négociation, si elle réussissait, toutes les faveurs du parti anarchique. Au mois de Janvier 1793, le Roi et la Reine avaient pu lire dans le plus profond des pensées du Comte de Provence et du Comte d'Artois; leur refus de revenir en France sur l'ordre de leur maître et les instances de leur souveraine, lorsque la constitution venait d'être acceptée pour loi de l'État, les plaçait visiblement dans les rangs des ennemis du trône. Le monarque et son auguste épouse, lâchement abandonnés par les Princes du sang, ne savaient que trop bien alors qu'ils ne seraient pas les protecteurs de leur fils. Le mariage de Marie-Thérèse avec le fils du père dont les intrigues à l'étranger compromettaient et la sécurité de la monarchie, et les jours du Roi et de la Reine, fournissait un autre moyen d'usurpation, et ce n'est pas dans de pareilles circonstances, la veille du 21 Janvier, que le Duc d'Angoulême eût été imposé pour époux à la fille du Roi immolé par l'oncle et trahi par le père du Duc. Il reste bien démontré que ce mariage fut un des traits de la subtile politique du régent. La fille de Louis XVI n'aima jamais son frère. Son orgueil s'humiliait de penser qu'il deviendrait un jour son maître, et de le voir comblé d'égards qui la plaçaient au-dessous de lui. D'anciens serviteurs du Roi Louis XVI me l'ont attesté. Le Comte de Provence qui connaissait le caractère sec et

hautain de sa nièce, son insensibilité, son égoïsme, comprit dès-lors tout le parti qu'il pourrait tirer de ce caractère exceptionnel de femme, tout ce qu'il pourrait obtenir d'elle en intéressant son orgueil à une combinaison de sa politique usurpatrice, qui lui laissait entrevoir qu'elle serait un jour Reine de France. Ce fut donc par suite de ces calculs, qu'aussitôt après son arrivée *à la cour de Mittau*, il s'empressa de la marier au fils aîné de son frère, pour l'avoir toujours sous ses yeux, dominer ses moindres volontés par la sienne, et la plier aux fins qu'il se proposait. Aussi écrivait-il après le mariage à ses agens: «Mes fidèles sujets verront avec »attendrissement *l'unique rejeton du Roi martyr* que nous »pleurons, *fixé à jamais près du trône. J'avoue*, dit-il »encore, que *je tenais extrêmement à ce mariage.* J'aurais »vu avec une peine véritable Madame Royale *unie à tout »autre qu'à l'héritier présomptif de la couronne;* à tel »point j'avais à coeur de conserver au trône tous ses avan»tages.» Les leçons du Comte de Provence ont produit leur fruit, et il a fait de la fille de Louis XVI, la femme d'aujourd'hui, si différente de ce que son infortuné frère se la représentait dans ses rêves de bonheur, que bien souvent il m'a dit avec attendrissement: — «Cette femme, mon ami, n'est pas ma soeur; je croirais plutôt qu'elle a été changée au Temple.»

Au surplus quand Louis XVIII connut les prétentions de la cour de Vienne, le serment qui ne devait jamais être violé ne formait pas un obstacle. Le cardinal Maury avait été chargé par l'ambassadeur de l'Empereur auprès du St.-Siège de négocier avec *le Comte de Lille* la double alliance dont nous avons parlé; mais le Comte de Lille qui s'était fait Roi, voulait que les négociations eussent lieu avec *le Roi de France.* «Retournez vers l'ambassadeur, répondit-il au cardinal, *que l'on me reconnaisse* Roi *de France publiquement;* et alors nous négocierons *d'une manière plus con-*

venable une double alliance. Le cabinet de Vienne ne se rendit point aux exigences de l'usurpateur, qui changea de batteries, et se vanta ensuite de n'avoir pas voulu consentir au démembrement de la France. Mais ce fourbe à tant de faces diverses, a bien pris soin de nous céler les offres qu'il fit faire à Bonaparte lors de ses premières campagnes d'Italie: nous les trouvons ainsi consignées dans le troisième volume des mémoires de Napoléon.

« Le 18 Septembre 1796 je reçus un paquet qu'un paysan avait apporté aux avant-postes; il était pour moi; j'en pris connaissance; c'étaient de nouvelles propositions, non moins brillantes que les précédentes; on m'accordait une souveraineté à mon choix *en Italie* ou dans les Pays-Bas; on se portait fort de me faire céder la Sardaigne, si je préférais quitter le continent; enfin on m'offrait en totalité l'île de St.-Domingue avec une armée de vingt mille hommes pour en faire la conquête. Un post-scriptum ajoutait que si *la Provence* était plus à mon gré, le Roi de France consentirait à me la donner *en toute propriété*, à titre de principauté indépendante, pourvu que je marchasse avec mon armée pour le rétablir dans le reste de son royaume. On ajoutait que si l'une de ces offres m'était agréable, je n'eusse qu'à faire tirer cinq fusées pendant la nuit du 18 au 19, et qu'à la vue de ce signal, des commissaires munis de pouvoirs pour traiter avec moi, se présenteraient aussitôt. »

A ces faits qu'il n'était pas indifférent de classer ici, n'oublions pas d'ajouter les trahisons de Quibéron, de l'Ile-Dieu, la mort du général *Charette*, la désorganisation de la Vendée, l'empoisonnement du général *Hoche* en 1797, et l'assassinat du général de Frotté au mois de Janvier 1800. A peine deux ans se furent-ils écoulés depuis l'évasion, que le Dauphin, privé d'un de ses plus énergiques défenseurs, au milieu d'une population désormais impuissante pour le protéger, retomba au pouvoir de ses ennemis. Son Altesse Royale continue son récit en ces termes:

«Ma maladie a duré long-temps, et se développait sous un aspect bien singulier, j'étais enflé à toutes les articulations, et je marchais péniblement; quand tout-à-coup il se forma sur tout mon corps des ulcères, dont je porte encore aujourd'hui les cicatrices. Cette crise dissipa les douleurs qui me déchiraient, et peu à peu ma guérison se consolida.

«Malgré le mystère qui nous enveloppait et la solitude dans laquelle nous vivions, malgré les plus strictes précautions, et les soins de la plus inquiète sollicitude, nous ne pûmes pas néanmoins échapper à la trahison; des gendarmes entrèrent nuitamment dans notre résidence, m'arrachèrent de mon lit, pendant que j'étais avec Madame.... et me reconduisirent en prison.

«Tandis que j'étais relégué au château dont j'ai parlé, le Marquis de Briges accompagné d'un Suisse natif de Genève, entretenait de fréquens rapports avec Madame ....; il avait encore une amie, autrefois dame du palais de ma bonne mère. C'étaient eux qui fournissaient alors à tous nos besoins. J'ai vu Mr. de Briges, de loin, toujours déguisé en vieux paysan; mais à cette époque il m'était inconnu. Il suivait une correspondance régulière avec Madame de Beauharnais, qui me fit encore évader de ma nouvelle prison. On me remit entre les mains du Marquis de Briges, près duquel je trouvai une jeune fille appelée Marie, et *son chasseur Jean*, dont le véritable nom est *Montmorin*. Mes lecteurs ainsi que tous les vrais Français auront occasion, dans le cours de mon histoire, d'admirer la fidélité de cette ame chevaleresque.

— Le Comte de Montmorin était un jeune seigneur qui faisait partie des prisonniers de la conciergerie du palais à Paris, lors des massacres du 2 Septembre 1792. Laissé pour mort au milieu des cadavres, il parvint à sauver sa vie. Depuis ce moment, son existence fut un mystère; il la consacra, par un dévouement sublime, et la plus rare intrépidité, à protéger les jours de son jeune monarque. Nous le verrons mou-

rir de la mort des braves, en versant son sang pour sa défense. C'était une de ces ames d'élite qui ne transigent jamais avec l'honneur et préfèrent l'héroïsme du devoir au sordide intérêt matériel. Combien sa belle conduite fait ressortir la honteuse défection de la noblesse, qui n'a eu que des outrages à offrir au dernier rejeton de nos Rois; qui n'a encore que de lâches mépris pour sa mémoire et sa famille délaissée! Obligé de parcourir une série d'infortunes imposée par deux générations à une famille Royale, tombée plus bas dans l'échelle sociale que les derniers d'un État, puisqu'on lui refuse même une origine; l'esprit s'arrête un instant pour contempler l'homme de bien dont la mémoire vivra grande comme sa fidélité, chère à tous les nobles coeurs. On éprouve un sentiment délicieux par la pensée de son héroïsme; on l'envie, on voudrait avoir été lui; et l'ame se sent un moment soulagée du spectacle des crimes de la politique. Le Marquis de Briges aussi, non moins brave que son *chasseur*, avait échappé providentiellement au massacre des Vendéens, abandonné presque mourant sur un champ de bataille; après sa guérison il se voua sans partage au culte de la légitimité. —

«Ces deux amis ainsi que le brave général de Frotté, jusqu'à son assassinat, dirigèrent en commun mes affaires. On fit venir un homme avec son fils qui était de mon âge. Cet homme reçut l'argent qui lui était nécessaire afin de s'embarquer pour l'Amérique, et quand ces mesures furent exécutées, nous prîmes nous-mêmes nos dispositions pour aller à Venise, où nous restâmes quelque temps. Enfin nous partîmes pour Trieste, et de là pour l'Italie, où nous fûmes protégés secrètement par le saint-père *Pie VI*. J'ai en ma possession la copie conforme d'une pièce en latin me concernant, signée de lui: *Pius-Sextus*. Je viens de dire le saint-père: oui, cher lecteur, il l'était dans toute l'acception du mot. Je n'ai jamais revu un vieillard plus noble et plus vénérable, un Roi qui n'a point eu d'imitateurs.

« Ma mère adoptive, la dame Allemande, avec laquelle j'avais demeuré depuis ma sortie du Temple, et en présence de qui j'avais été si violemment enlevé pendant la nuit, s'était remariée. Elle avait épousé un très-honnête homme, horloger de son état. Tous les deux vinrent nous rejoindre en Italie. Tant que nous fûmes ensemble, je passais presque tout mon temps avec l'horloger, ayant un goût très-prononcé pour les arts mécaniques. On lui avait procuré quelques outils, et il m'apprenait à monter et à démonter des montres, ce qui me donna une connaissance superficielle de l'horlogerie.

« Pendant les premiers jours de ma résidence dans ce pays, j'avais d'abord été caché au fond d'un cloître. Mais bientôt le Pape jugea à propos de m'en retirer, pour me séquestrer avec mes amis dans une maison de campagne tout-à-fait isolée. La bonne dame et Marie s'occupaient du ménage. Le Marquis de Briges était souvent absent ainsi que *le chasseur*. Quant à moi, je ne sortais pas de la maison. Je m'étais toujours flatté de revoir ma véritable mère, car jusque-là je n'avais jamais pu obtenir de réponse satisfaisante, lorsque j'insistais pour en avoir des nouvelles. Marie à qui j'en parlais baissa les yeux et laissa échapper un soupir. — Marie, lui dis-je extrêmement ému, je veux savoir le lieu qu'habite ma mère. — Ta mère! me répondit-elle en fixant sur moi des yeux remplis de larmes... Ta mère! — et elle hésita. — Oui, repris-je, ma mère, où est-elle? — Aux mots qu'elle sanglota plutôt qu'elle ne les articula: — « Ta malheureuse mère n'existe plus! » la foudre aurait éclaté sur ma tête, la terre se serait entre-ouverte sous mes pas; que je n'aurais rien éprouvé d'aussi prompt, d'aussi terrible que ce que je ressentis en entendant ces désolantes paroles. Je fus complètement étourdi, je ne pus ni parler ni réfléchir, mes lèvres s'agitèrent pâles et convulsives, mes genoux se dérobèrent sous moi, mon coeur sembla, par des bonds précipités vouloir sortir de ma poitrine. Je fis un effort et, élevant les

bras au ciel, je ne pus que bégayer ces mots: *Maman! Maman!* ma vue se troubla, un froid glacial parcourut tous mes menbres, je tombai sans connaissance.

« Revenu aux sentimens de ma douleur, je compris toute l'étendue des infortunes qui devaient désormais assaillir ma pénible existence; je l'envisageai, ce qu'elle fut, comme une suite continuelle de tourmens, de trahisons, de cachots et de traitemens les plus inhumains, sur une terre qui me rejetait, où presque seul dans l'univers, renié par ma soeur, dépouillé par mes oncles, je me voyais contraint à m'envelopper d'un mystère impénétrable. Tel a été en réalité ma vie permanente, car ce n'est qu'au travers d'un océan de tribulations que j'ai été conduit à l'état d'anéantissement par lequel je suis effacé devant la sagesse du siècle.

« Marie fut long-temps inconsolable de sa douloureuse franchise à mon égard, et mes amis la lui reprochèrent sévèrement. Quelque temps après l'arrivée de la dame Allemande et de son mari, l'homme et son fils embarqués avant nous, nous retrouvèrent également, et vinrent pour nous servir. Mais quand l'armée révolutionnaire pénétra en Italie, mon vénérable protecteur Pie VI tomba au pouvoir de mes ennemis politiques, mes persécutions recommencèrent et nous forcèrent de nous cacher. Nous enterrâmes secrètement nos petites richesses, et quittâmes au milieu de la nuit notre asile. Il était déjà trop tard, car une horrible trahison que je ne mentionnerai pas autrement ici, me précipita dans de nouvelles calamités. L'homme avait disparu avec son fils, et la maison que nous avions occupée jusque-là, et qui appartenait à un ami du saint-père, fut brûlée. Déja un affreux évènement avait jeté l'épouvante dans nos coeurs: la bonne dame et son mari étaient morts presque subitement le même jour. Ce fut notre chasseur qui, après quelques jours d'absence, reparaissant tout-à-coup, nous prévint avec effroi que nous avions été trahis, qu'il fallait fuir précipitamment.

Que se passe-t-il donc, demandai-je à Marie? La jeune fille se jeta à mon cou en pleurant, elle tira un *médaillon* de son sein, et me le remettant: « *Charles*, me dit-elle, quoi qu'il »arrive, garde toujours ce précieux gage de la tendresse de »tes parens, et ne t'en sépare jamais.» — Ce médaillon contenait deux portraits; celui de mon père et celui de ma mère, ainsi qu'un papier où cette dernière avait écrit son nom et le mien avec la date de ma naissance. Dans ce moment des cris: il faut partir, se font entendre: nous nous éloignâmes. Quelques jours après nous étions à bord d'un bâtiment qui voguait pour l'Angleterre.

«Mes infortunes ont été inouïes: mon but n'étant pas d'exciter la pitié, je n'en rapporte qu'une faible partie, les circonstances seulement qui sont des documens utiles à mon procès. Je ne puis donc passer sous silence l'horrible assassinat du Marquis de Briges et de la jeune Marie qui moururent empoisonnés. C'est ainsi, que disparaissaient tous par le crime mes nobles amis, victimes de leur dévouement à ma personne. A la suite de cet évènement déplorable, je fus pris sur mer, reconduit violemment en France, n'ayant plus d'autre ami que Montmorin, qui seul échappé à mes persécuteurs suivait, sans que je le susse, furtivement mes traces. Pour moi, aussitôt après mon débarquement en France, je fus emprisonné. Il y avait déjà cinq jours que j'habitais ma nouvelle prison, lorsque deux individus dont j'ignore encore le nom vinrent me voir, et m'engagèrent à me faire moine, m'assurant que c'était mon seul moyen de salut. Ils me firent subir un long interrogatoire, à peu près dans les termes suivans, car je me rappelle parfaitement leurs demandes et mes réponses; ma vie solitaire, dans la nuit de mes cachots ayant perpétuellement retracé à mon esprit l'image des angoisses dont toute ma carrière fut si largement abreuvée.

«Comment t'appelles-tu?»

— Charles-Louis, répondis-je tranquillement à l'interrogateur, et sans me laisser intimider par le ton d'autorité que cet homme prenait avec moi.

— Quels sont tes parens?..... Leurs noms?

— Le Roi Louis XVI était mon père, et Marie-Antoinette, Reine de France, fut ma mère.

— A quelle époque tes parens quittèrent-ils les Tuileries?

— J'ignore la date précise.

— Fut-ce en été ou en hiver?

— Ce dut être un jour d'été, car le ciel était magnifique et le soleil très-chaud; c'était de bonne heure.

— Etait-ce à pied ou en voiture, que tu fuyais avec eux?

— Nous ne fuyions pas!..... nous étions tous à pied.

— Quels étaient les individus qui t'accompagnaient?

— J'étais avec mon père, ma mère, ma soeur et ma tante.

— Il y avait encore d'autres personnes; pourquoi ne les nommes-tu pas?

— Oui!..... Il y avait aussi Madame de Tourzel, ma gouvernante.

— Marchais-tu ou te portait-on?

— J'étais à pied entre ma mère et Madame de Tourzel, l'une et l'autre me tenaient chacune par une main.

— Où te mena-t-on ainsi?

— J'ignore le nom des lieux où nous nous rendîmes.

— Mais au moins tu sauras nous les décrire?

— Oui: c'était pour moi comme si j'eusse été dans une vaste salle de spectacle.

— Restas-tu long-temps dans cette salle?

— Non; l'on nous fit monter dans une espèce de loge, devant laquelle il y avait un treillage qui cependant n'empêchait pas de voir et d'entendre tout ce qui se passait dans la salle au-dessous de nous. Cette loge me fit l'effet d'une grande caisse carrée.

« A ces mots mon interrogateur se mit à rire, sans doute

de la comparaison que je venais de faire; puis il continua:

— Que se passa-t-il dans cette salle?

— Je ne saurais vous l'expliquer, parce que je n'entendis qu'un bruit confus de voix sans pouvoir distinguer une parole.

— En quittant ce lieu où te conduisit-on?

— Après avoir traversé une sorte de cour plantée d'arbres, nous arrivâmes à un autre bâtiment composé de plusieurs petites pièces, et je restai avec Madame de Tourzel dans la plus reculée.

— Et de là?

— Deux jours après on me conduisit au Temple avec ma famille.

— Quelles sont les personnes qui partagèrent ta captivité?

— Mon père, ma mère, ma soeur, ma tante, M. Hue de Chamilly, Madame de Tourzel, Pauline sa fille, Madame la Princesse de Lamballe, et une autre dame dont je ne sais plus le nom.

— Est-ce que tous vous habitiez la même pièce?

— Non; il y en avait plusieurs: nous avions chacun notre chambre; cependant ma soeur et moi nous couchions dans la chambre de ma mère.

— Tu n'as donc plus revu ton père, à dater de ce jour?

— Au contraire, il était presque toute la journée avec nous; souvent aussi on nous conduisait dans sa chambre le matin. Bientôt après on ne lui permit plus de communiquer avec nous, après quoi je ne le revis plus qu'une seule fois: le jour où il nous fit ses derniers adieux.

— Fut-ce ton père qui alla vous trouver dans la chambre que vous habitiez alors, ou fut-ce vous qui allâtes dans la sienne?

— On nous conduisit, moi, ma mère, ma soeur et ma tante, dans la salle où mangeait habituellement mon père qui nous y attendait

— Ton père était-il seul alors?

— Non ; Cléry était avec lui.

— Personne autre que Cléry ?

— Personne que lui et nous.

— Et en quittant ton père, où te conduisit-on ?

— Dans la chambre de ma mère.

— Dès ce moment tu restas donc toujours avec elle ?

— Oui, jusqu'à l'instant où arraché de ses bras, je fus transféré dans une autre prison et abandonné à la merci d'un barbare gardien.

— De qui veux-tu parler ?

— D'un monstre ! de Simon.

— Quels sont ceux qui t'ont fait sortir du Temple ?

— *Je ne les connais pas.*

— Mais comment s'opéra ta délivrance ?

— *On me mit dans une grande manne d'osier ; puis, ainsi caché, on m'emporta. Du moins ce fut ainsi que je suppose que je sortis de prison.*

— Tu étais donc bien peu surveillé, pour qu'on ait pu exécuter un tel projet ?

— Une femme que l'on m'avait donnée pour nouvelle gardienne et un officier public, un municipal, je crois, étaient présens lorsque cela arriva : sans doute tous deux étaient dans le secret.

— Où te transporta-t-on ?

— *Je ne saurais le dire, parce que ayant perdu connaissance presque aussitôt que je fus mis dans cette manne, ce ne fut que lorsque j'eus recouvré mes sens, que je me trouvai dans un lit, au pied duquel se tenait debout une femme que je voyais pour la première fois.*

— Son nom ?

— Je ne l'ai jamais su. Je pris l'habitude de l'appeler *maman*, parce qu'elle avait pour moi tous les soins et toute la tendresse d'une mère.

— Comment fus-tu séparé de cette femme ?

— Une nuit on m'arracha violemment de chez elle.

— Qui?

— Je l'ignore.

— Où te mena-t-on?

— Je ne le sais pas.

— Tu dois te rappeler les lieux que tu habitais avant ton dernier embarquement.

— Certainement! il me semble que je les vois encore.

— Eh bien! Comment s'appelaient-ils?

— C'est ce je ne saurais vous dire.

— Mais au moins quels sont les noms de ceux qui se sont dévoués pour toi?

— *Je ne l'ai jamais su.*

— Tu mens!

«A cette parole insolente, prononcée d'un ton plus insolent encore, je sentis le rouge me monter au visage; je ne pus dissimuler un geste de colère que mon interlocuteur comprit parfaitement. Aussi se hâta-t-il d'ajouter avec un sourire ironique:

«Quoi! tu ne sais pas même le nom des individus qui ont demeuré avec toi?.... C'est impossible, c'est incroyable te dis-je; tu mens!....»

«A ce nouveau démenti, j'eus toutes les peines du monde à retenir mon indignation; peut-être l'aurais-je laissée éclater si je n'avais songé à la position délicate dans laquelle je me trouvais. Je maîtrisai ce premier mouvement, et je dis avec assez de calme:

«Monsieur, je n'ai jamais menti!... J'ai répondu avec sincérité à toutes les questions qu'il vous a plu de m'adresser jusqu'à présent. Mais à mon tour, je vous demanderai qui vous êtes et de quel droit vous venez ici m'interroger; car moi je ne vous connais pas.

— Eh que t'importe!... Est-ce que tu as besoin de savoir qui je suis.... de connaître mon nom?... Cependant,

si tu veux me signaler les noms de ceux qui ont vécu avec toi, peut-être consentirai-je à te dire ce que je suis et comment on m'appelle ici.

— A ce prix je ne vous en nommerais pas un seul, quand bien même je les connaîtrais tous.

— Réfléchis bien! peut-être auras-tu lieu de te repentir de cet entêtement. Je te le répète, une entière franchise de ta part, les aveux que j'exige de toi, peuvent seuls contribuer à améliorer ton sort.

— Je vous l'ai déja dit, Monsieur, *les amis dévoués qui m'ont accompagné et protégé jusqu'à ce jour ne m'ont jamais décliné ni leurs noms ni leurs qualités.*

— Ne leur as-tu jamais fait de question à ce sujet?

— Pardonnez-moi, une fois ou deux.

— Eh bien?

— Mais ils me firent entendre qu'une semblable confidence de leur part, pourrait leur devenir fatale, dans le cas où ils viendraient à tomber entre les mains de leurs ennemis ou des miens — ce qui, me dirent-ils, était la même chose. — M'en rapportant à la fidélité et au dévouement dont ils m'avaient déja donné tant de preuves, cette réponse me suffit; et je continuai de leur accorder toute ma confiance, sans jamais leur renouveler de semblables questions.

— Tu me diras, j'espère, le nom de celui qui t'accompagnait en dernier lieu?

— Vous le connaissez peut-être mieux que moi.

« A ces mots, mon interrogateur se pencha à l'oreille de son collègue; et quoique lui parlant à voix basse, je distinguai parfaitement ces mots: — « Quelle prévoyance!.... Quelle astuce!.... En vérité nous avons affaire à des gens bien dangereux!.... »

« Je ne compris rien à ces réflexions. Puis m'adressant de nouveau la parole:

«Au moins, reprit-il, me nommeras-tu l'endroit où tu as laissé cet ami?»

«Je venais enfin d'ouvrir les yeux, et de pressentir ce que toutes ces questions pouvaient avoir d'hostile pour moi et mes amis. Peut-être en avais-je déja trop dit! Aussi pris-je à l'instant la résolution de ne plus répondre aux questions qui pouvaient encore m'être faites, et de ne faire connaître cette détermination que par signe.

«Mon interrogateur reprit:

— Quel était cet homme? avait-il une profession?

«Je ne fis d'autre réponse qu'un mouvement de tête négatif.

— Est-ce que vous ne m'entendez pas, ajouta-t-il encore?

«Même refus de ma part, exprimé de la même manière.

— Ne voulez-vous donc plus me répondre?

«Ici je lui fis comprendre par un mouvement de tête très-affirmatif qu'il avait deviné parfaitement mon intention.

«Ah! s'écria-t-il, c'est-à-dire que vous ne voulez plus parler!... C'est bien!»

«Et tournant avec vivacité et une sorte de dépit le reste des feuillets du volumineux cahier qu'il tenait à la main, il écrivit quelque chose au bas du dernier feuillet, y appliqua une espèce de cachet et se retira avec son scribe, en me lançant un coup d'oeil qui avait quelque chose de menaçant.

«Quant à moi, je regardai tranquillement et d'un air de pitié ces deux hommes s'éloigner, sans chercher même à m'expliquer le but et le motif du long et minutieux interrogatoire que je venais de subir; en songeant cependant que celui des deux qui remplissait les fonctions de secrétaire avait exactement, et au fur et à mesure des demandes qui m'étaient adressées, consigné sur le papier chacune des réponses que j'avais faites.

«Au bout de quelque temps, je fus conduit au milieu de la nuit à bord d'un petit bâtiment, embarqué et trans-

porté sur un port, où des gens armés et une voiture m'attendaient. Mes conducteurs me firent monter dans la voiture et s'étant placés à mes côtés, notre voyage continua. Il ne m'était pas permis de descendre, même quand nous changions de chevaux; la voiture restait constamment fermée. Après une route de quatre jours et quatre nuits, on me remit en prison. Une femme qui me semblait être un homme travesti, fut la seule personne que je vis; c'est elle qui me servait. Je fus cruellement maltraité dans cette prison qui me renferma jusqu'en 1803. J'avais tiré de mon sein le médaillon que m'avait donné Marie, contemplant les traits de mes infortunés parens, et devant ces précieuses images, cherchant l'oubli de la ténébreuse destinée qui m'enveloppait de son invincible fatalité; lorsque deux inconnus, dont la voix m'annonça la présence, entrèrent dans ma chambre où ils continuèrent pendant quelques minutes leur conversation sans s'inquiéter de moi. J'eus le temps de soustraire à leurs regards la miniature que je tenais. Sur un geste du plus âgé, je me levai et je m'approchai de lui. Il me dit alors: « D'imprudens amis ont rendu votre perte nécessaire; mais *nous ne voulons pas de votre sang. La seule mort qui pèse sur vous est celle de votre nom. Ne comptez donc jamais sur l'héritage paternel. Quant aux traîtres qui plus tard pourraient tenter de vous faire reparaître, dites-leur que nous avons avec nous celui qu'ils n'ignorent pas devoir vous remplacer.*

— Mes amis, répondis-je, auront assez d'énergie pour ne point céder aux menaces: leur dévouement m'est connu; et j'ai foi dans la sainteté de ma cause.

— Eh bien! *vos amis périront*, et leur supplice ne vous sauvera peut-être pas.

— Vos menaces sont inutiles, car elles ne changeront rien à ma résolution.

— Pas plus que celle-ci ne changera votre sort. Au reste,

ajouta cet homme, en me regardant fixement, voici nos ordres et nos instructions.

« Jusqu'alors cet homme n'avait été avec moi qu'insolent; dès ce moment il devint brutal dans son langage, et cherchant à prendre une attitude imposante et un ton de voix qu'il crut rendre solennel, il ajouta :

— On demande de toi la renonciation volontaire à tes droits de naissance; à ce prix un asile sûr te sera accordé dans un couvent.

— Vous pouvez me tuer! je suis en votre pouvoir: mais me faire renoncer aux droits que je tiens de ma naissance, exiger que je répudie le noble nom que je porte, vous n'y parviendrez jamais..... Allez Monsieur, laissez-moi et retirez-vous.

— Ta mère aussi ne voulut pas céder! marmotta entre les dents ce misérable en s'éloignant... Tu es bien le fils de ta mère! va! le même sort t'attend.

« Et cet homme me délivra enfin de sa présence en emmenant avec lui son acolyte. »

La sagacité du Prince et son discernement surent dissimuler de satisfaire positivement à l'hostile investigation de ses cruels persécuteurs. On a dû remarquer avec quel soin il évita de donner les éclaircissemens qu'on espèrait obtenir de lui ; et qu'il n'a pas fait connaître le véritable mode d'évasion. Pour préparer de longue main les obstacles les plus puissans contre une réclamation possible de sa part, dans un avenir quelconque, ses ennemis ne reculèrent devant aucun crime. Ainsi donc, en conséquence des menaces qu'ils venaient de proférer contre lui, ils calculèrent combien il serait important de détruire sa ressemblance avec sa Royale famille. Afin d'atteindre ce résultat, trois hommes vêtus de noir, eurent l'affreux courage de faire subir une torture atroce à ce rejeton de tant de têtes couronnées, au fils de leurs anciens Rois. On ne peut de sang-froid arrêter ses pensées sur de tels actes de barbarie.

« Maîtres de leur prisonnier sans défense, ces trois individus

envahirent un soir subitement la chambre de la nouvelle prison où l'on avait traîné Son Altesse Royale après son interrogatoire. Sur l'ordre qui fut donné à sa gardienne, elle se retira. Alors, tandis que l'un d'eux liait les membres du Prince au dos d'une chaise, un autre le tenait par la tête, puis le troisième tirant un portrait de sa poche, et jetant alternativement les yeux sur la peinture et sur le Prince, fit un signe à ses complices qui, armés de petits instrumens à mille pointes, qu'on ne peut mieux comparer qu'à un faisceau d'aiguilles, lui portèrent une multitude de coups au visage. Bientôt il se sentit inondé du sang qui jaillissait en abondance de ces innombrables et imperceptibles blessures. Cette atrocité consommée, les assassins lui lavèrent la figure avec une éponge imbibée d'une sorte de liqueur; puis ils se retirèrent, sans qu'il fût sorti de leur bouche d'autres sons qu'un ricanement qui avait quelque chose de satanique.

«La gardienne rentra alors: elle s'empressa de délier le Prince et de lui prodiguer des secours, il était hors d'état de proférer une parole.

«Le lendemain, sa figure enfla tellement que sa vue était entièrement couverte; insensiblement son état s'aggrava à un tel point, qu'il éprouva les plus cuisantes souffrances. Il les supporta néanmoins avec le courage que donne la résignation de l'innocence. Mais de brûlantes démangeaisons qui le tourmentaient continuellement, ayant succédé à l'intensité de la douleur; il ne put résister au besoin de porter les mains à son visage et de le frictionner avec force; il était entièrement recouvert d'une croûte épaisse, que ses ongles déchiraient par lambeaux, et qu'il enleva comme si c'eût été un masque. Il se sentit alors inondé de sang; la souffrance qui suivit fut si excessive que le malheureux Prince perdit connaissance. Un liniment préparé par sa gardienne lui apporta quelque soulagement, et il se rétablit, grâce aux soins affectueux que cette femme ne cessa de lui prodiguer. Ce témoignage de sympathie, de

la part d'une servante de prison, dont les fonctions journalières contribuent à l'endurcissement du coeur, est un cri bien puissant contre les misérables qu'elle flétrissait de sa compassion pour leur Royale victime. C'étaient sans doute des hommes que dans le monde on appelle gens *comme il faut*, et en sortant d'accomplir l'office d'un bourreau, ils auront été recevoir le salaire de leur crime par un surcroît de considération et les faveurs du maître. Je regrette de ne pouvoir livrer leurs noms à l'exécration publique, car si la politique se joue de l'honneur, de la liberté et de la vie de ceux qui la gènent et qu'elle désigne froidement aux tortures de son inquisition, les grands inquisiteurs ne devraient pas échapper à la malédiction des peuples. On ne pouvait sans frémir, sans se trouver sous le poids d'une indicible anxiété, entendre de la bouche du Prince le détail de ses angoisses. Peu à peu le gonflement de ses yeux s'étant en quelque sorte fondu, il recouvra l'usage de la vue. S'approchant un jour de la fenêtre de sa prison qui, grillée de barreaux de fer, s'ouvrait intérieurement, pour chercher dans la fraîcheur de l'air un adoucissement aux ardeurs de ses maux, il l'ouvrit: les carreaux de vitres appliqués sur la muraille, formèrnt glace, et reflétèrent une tête monstrueuse qui n'avait plus rien d'humain. Il recula d'horreur, épouvanté de la vision, et ne pouvant s'imaginer que c'était lui qui s'apparaissait à lui-même; un instant après, il revint se considérer encore, et s'assura, avec les mains, que si son esprit se refusait à croire à la hideuse altération de ses traits, ses yeux ne le trompaient point. Sa peau devint cuivrée et tachetée, ainsi que le sont les plaques de cuivre battues à neuf par le marteau de l'ouvrier. Le Prince porta long-temps sur sa figure les traces de cette horrible opération; elles s'y étaient empreintes comme les marques d'une épaisse variole. Elles finirent néanmoins par s'effacer presque tout-à-fait; et après bien des années, son teint reprit

une partie de son ancienne fraîcheur, et sa physionomie, son éclat; toutefois lors de son arrivée en Prusse, son visage paraissait gravé comme celui d'une personne qui a eu la petite vérole; son épouse se le rappelle parfaitement. Le Prince prenait habituellement sa fille aînée sur ses genoux, trouvant un triste bonheur à contempler son joli visage qui, par une ressemblance frappante, lui rappelait sa mère et sa soeur; il la fixait silencieusement et pleurait. Pourquoi pleures-tu lui disait l'aimable enfant? Tu ne le comprendrais pas, ma fille, lui répondait son père: un jour tu le sauras. La Princesse Amélie n'a point oublié qu'à l'âge de huit et neuf ans, elle promenait fréquemment ses petits doigts sur la figure de son père, et lui demandait en les touchant, pourquoi il avait tant de si *petites piqûres d'épingles* sur toute la figure. Ces questions ingénues d'un enfant qui reviennent aujourd'hui, comme la démonstration morale d'une cruelle vérité, attristaient douloureusement l'auguste méconnu, remplissaient son coeur de père de toutes les amertumes de sa vie; et rendaient plus vivace la misère du Roi découronné, en faisant surgir dans son ame un orage de pensées, grosses de toutes les déceptions de la terre, de toutes les souffrances humaines accumulées sur sa tête; le contraste de sa situation présente et de ses grandeurs passées, ajoutait au tableau déchirant de la petite-fille de Louis XVI interrogeant des plaies Royales, assise sur les genoux du modeste horloger, et lui disant dans un langage bien expressif pour son père, qu'il portait écrit sur son front, par la cruauté de ses semblables, l'arrêt de sa fatale destinée, l'avenir de désolation qu'il laisserait pour héritage aux successeurs des Rois de France. Aussi l'homme d'affliction regardait sa fille bien aimée, avec un sourire où se peignait la profonde mélancolie de son ame, détournait la tête et ne répondait pas. Ces ressouvenirs d'une époque mystérieuse pour la famille du Duc de Normandie, ont aujourd'hui une éloquence bien persuasive.

rapide dans les occasions périlleuses,
quel on reconnaît les hommes destinés
Le Duc d'Enghien, au moyen d'un
e son séjour à Paris, et lui fait offrir
de connétable, *s'il voulait rétablir*
e. « Je ne puis servir leur cause,
lotte, mon honneur me lie à la
mais puisqu'un homme, puisque
'est confié à moi, il ne lui
d'Enghien parte donc à
jours, ne pourrait plus
rie. » C'est ainsi qu'un
urs le moyen de
parence. — (Mé-
IV, Jean, Roi

violemment assailli, tant
mon existence toujours menacée,
é ma santé, me contraignirent à pren-
repos, avant de me mettre en route
ces entrefaites, *Pichegru* fut envoyé
e pour s'entendre avec lui. Le monde
ce parent, inaccessible aux sentimens
nt que les suggestions d'une politique
e moi des révélations de Pichegru, trahit
de mes amis, et que *mon dernier asile*
de fuir, nous nous dirigeâmes vers Et-
e forcée eut bientôt achevé d'épuiser
d'anéantissement, hors d'état d'aller
n'étions plus qu'à environ une journée
notre destination, non loin de la ville de
, après m'avoir fait cacher, en me
us strictes précautions, me quitta,
e découvrirait pas quelque moyen de

Je ne dois pas omettre non plus de mentionner dans cette circonstance, que déjà par un autre acte de cruelle barbarie, en disséquant en quelque sorte le signe naturel que le Prince portait à la cuisse, on s'était efforcé de faire disparaitre cette preuve irrécusable d'identité, enregistrée dans le procès-verbal signé du Roi et de la Reine. L'infortunée victime d'une férocité de cannibales, avait opposé la résistance que la faiblesse de son âge pouvait lui permettre, et dans sa lutte, rencontrant l'instrument de ses bourreaux, elle se fit une profonde blessure circulaire au petit doigt de la main droite. La large cicatrice qui en résulta, devint un nouveau témoignage d'identité.

« Après tant de tourmens, ajoute péniblement le Royal orphelin, que me restait-il à redouter? Ma vie ne devait plus être qu'une longue chaîne de souffrances; je n'avais plus de pitié à espérer de la part de mes implacables ennemis. Il y avait dans tout ce qui me concernait, tant de mystères inexplicables pour moi, que mon esprit était sans cesse assiégé des plus poignantes terreurs. Néanmoins je possédais encore alors des amis qui s'intéressaient à mon sort; Montmorin fut assez heureux pour me faire recouvrer la liberté, par la volonté de la bonne Joséphine, qui sut tromper Napoléon son mari à l'aide du ministre Fouché. Pendant l'hiver de 1803, *jusqu'au commencement de* 1804, mes amis s'occupèrent activement de mes intérêts. Il fut convenu que je me rendrais à *Ettenheim*, auprès du *Duc d'Enghien*, qu'on avait mis dans le secret de mon existence, lorsqu'il s'était rendu secrètement à Paris.

— Lorsque Bernadotte était ministre de la guerre, le Duc d'Enghien vint secrètement à Paris, c'était pendant l'été de 1799. Bonaparte était encore en Egypte. Le gouvernement républicain n'avait plus de force, et le parti des Bourbons espérait de se relever promptement. Le général Bernadotte attirait alors tous les regards, tant par l'éclat de sa renommée,

que par cette décision rapide dans les occasions périlleuses, qui est le caractère auquel on reconnaît les hommes destinés à jouer un grand rôle. Le Duc d'Enghien, au moyen d'un ami commun, lui confie son séjour à Paris, et lui fait offrir en même temps l'épée de connétable, *s'il voulait rétablir les Bourbons sur le trône.* « Je ne puis servir leur cause, répondit le général Bernadotte, mon honneur me lie à la volonté de la nation Française ; mais puisqu'un homme, puisque le descendant du grand Condé s'est confié à moi, il ne lui arrivera point de mal. Que le Duc d'Enghien parte donc à l'instant ; car son secret, sous trois jours, ne pourrait plus être le mien, et je le devrais à la patrie. » C'est ainsi qu'un coeur vraiment magnanime trouve toujours le moyen de concilier les devoirs les plus opposés en apparence. — (Mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV, Jean, Roi de Suède et de Norwège.)

« Les fatigues qui m'avaient si violemment assailli, tant de vicissitudes inouïes dans mon existence toujours menacée, ayant gravement altéré ma santé, me contraignirent à prendre quelque temps de repos, avant de me mettre en route pour l'Allemagne. Sur ces entrefaites, *Pichegru* fut envoyé au *Comte de Provence* pour s'entendre avec lui. Le monde voudra-t-il croire que ce parent, inaccessible aux sentimens de la nature, n'écoutant que les suggestions d'une politique ambitieuse, abusa contre moi des révélations de Pichegru, trahit l'imprudente confiance de mes amis, et que *mon dernier asile fut dénoncé.* Obligés de fuir, nous nous dirigeâmes vers Ettenheim. Notre marche forcée eut bientôt achevé d'épuiser mes forces; je tombai d'anéantissement, hors d'état d'aller plus loin, lorsque nous n'étions plus qu'à environ une journée de marche du lieu de notre destination, non loin de la ville de Strasbourg. Mon ami, après m'avoir fait cacher, en me recommandant les plus strictes précautions, me quitta, afin de s'assurer s'il ne découvrirait pas quelque moyen de

transport, pour terminer notre course. A peine l'avais-je perdu de vue, qu'un bruit de galops se fit entendre, c'était des cavaliers armés qui parcouraient la route; effrayé je fis un mouvement pour me cacher davantage derrière un buisson; ce léger bruit attira de mon côté l'attention d'un de ces hommes qui vint droit à moi; dépliant ensuite un papier qui contenait probablement mon signalement, il m'examina, et demanda d'un ton brusque:

— Où est ton camarade?

« A cette question, revenu de mon premier effroi, je compris tout le danger que courait mon fidèle Montmorin, et je répondis avec une apparente tranquillité que je ne savais pas de quel camarade on voulait me parler. Plusieurs autres cavaliers s'étaient rapprochés. Malgré des gestes et des paroles menaçantes, je ne songeai plus qu'à assurer le salut de mon ami par un silence absolu, je fus conduis à Strasbourg et mis au secret dans la forteresse jusqu'à ce que des gendarmes vinssent m'y prendre. Enlevé dans une chaise de poste, je roulai pendant trois jours et trois nuits sans interruption. Au milieu de la troisième nuit on me renferma au fond d'un cachot.»

Les événemens que nous racontons, servent eux-mêmes à fixer les époques: l'orphelin Royal ne pouvait pas les lier entre eux par des dates, dans la réunion de souvenirs qui recomposent l'ensemble d'une vie solitaire et fugitive, passée tantôt dans l'obscurité des prisons, tantôt dans des retraites isolées, toujours loin des hommes. L'arrestation du Prince à Strasbourg, et son incarcération dans une prison d'État, nous reportent aux derniers jours du consulat; et l'esprit évoquant le passé, voit aussitôt apparaître une couronne impériale, toute dégouttante du sang d'un Bourbon, que des mains républicaines placent triomphalement sur la tête d'un de leurs généraux, dont l'ambition jusque-là dissimulée se complétait enfin. Nous lisons dans *les mémoires secrets sur Napoléon Bonaparte, écrits par un homme*

qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans, que le premier consul effrayé un moment de l'opposition présumée qui semblait devoir mettre obstacle à son élévation, fut sur le point de borner ses désirs à se faire reconnaître souverain d'Italie. Les bases du traité projeté méritent d'être rapportées.

«La France restitue sans dommages aucuns ni subsides quelconques, à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, toutes les conquêtes qu'elle a faites depuis le commencement de la guerre de 1792, jusqu'à la ratification du présent traité, à l'exception de ses possessions d'Italie, aujourd'hui comprises sous le nom de république Italienne.

«Napoléon Bonaparte président de la dite république Italienne, en sera déclaré et reconnu Souverain sous le nom *de Roi de Lombardie.*

«Sa Majesté l'empereur d'Autriche s'engage, promet de le faire reconnaître comme tel par les électeurs composant le corps Germanique. Le royaume de Lombardie sera héréditaire dans la dynastie de Napoléon. Les mâles seuls seront habiles à succéder.

«La famille Royale de France et la famille impériale d'Autriche sont à jamais exclues du trône de Lombardie.

«Voulant mettre un terme aux factions qui désolent la France, Louis- Stanislas- Xavier, *frère du dernier Roi*, est rappelé sur le trône de France.

«Napoléon Roi de Lombardie s'engage si besoin était, et c'est ce qu'il ne croit pas, d'appuyer de la force de ses armes et du pouvoir que la France lui a confié, la rentrée de Louis XVIII dans ses États, et de concert avec Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, l'aider à l'affermir sur le trône de ses pères.

«*Sa Majesté Louis* XVIII s'engage de son côté à reconnaître Bonaparte, Roi de Lombardie, et à employer ses bons offices près des cours étrangères pour le faire reconnaître tel.

« La France restera nantie du Hanovre, jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

« Ce dernier article est à la discrétion de Sa Majesté le Roi de France.

« Tous les États envahis rentrent sous la domination de leurs anciens maîtres, et notamment la Hollande.

« Le présent traité sera soumis à la sanction des autres puissances de l'Europe, *sans exception.*

« Les puissances belligérantes ne poseront les armes qu'après l'entière ratification du présent traité. »

On doit remarquer avec quelle perfidie de rédaction, qui toutefois n'en exclut pas la maladresse, se trouvaient formulées les clauses du contract hypothétique. Les souverains à élire, ainsi que les rédacteurs de l'acte, connaissaient certainement l'existence du Dauphin, puisqu'ils s'abstenaient de prononcer son nom, et qu'ils n'osaient pas se prévaloir du faux acte de décès, pour mentionner la mort de Louis XVII. Il convenait néanmoins de l'écarter, sans donner lieu à des récriminations ou à des débats possibles, qui, une fois provoqués, auraient passablement embarrassé la diplomatie. On n'ignorait point que le fils de Louis XVI avait alors des soutiens énergiques, qui n'eussent pas manqué d'élever la voix en sa faveur, si le rappelé sur le trône de France l'eût été par droit d'hérédité légitime. Toutes les difficultés s'aplanissaient d'un trait de plume, et on tranchait nettement la question de la vie ou de la mort de l'orphelin du Temple, au moyen d'une fourberie politique, en qualifiant, comme on le faisait, le Comte de Provence, *frère du dernier Roi;* car, Louis XVII, ayant été reconnu, après la mort du Roi son père, par toutes les puissances; Louis- Stanislas- Xavier était, non *le frère*, mais *l'oncle* du dernier Roi. Lui-même avait, en qualité de régent, notifié officiellement le nouveau règne dont la date remontait au 21 janvier 1793, et pourtant on l'annulait. Ce n'était point par une omission irréflé-

chie; je vois là au contraire une combinaison machiavélique traîtreusement ourdie. En énonçant que le Comte de Provence arrivait au trône, comme *frère du dernier Roi*, *par élection* sans égard aux principes de légitimité; la France n'était plus sensée compter au rang des monarchies depuis la mort de Louis XVI, on créait donc une nouvelle dynastie; l'héritier légitime se serait ainsi trouvé exclu par la sanction de toutes les autres puissances *sans exception;* et quiconque se fût avisé de protester ensuite, aurait reçu pour réponse ces paroles devenues presque proverbiales: *il est trop tard.* Quelque puissantes que soient ces inductions, nées d'un contrat politique dont tous les termes sont pesés avec discernement; je ne les produis que comme un incident curieux, d'où ressort une fraude d'autant plus manifeste, que le mensonge se trahit par lui-même dans les mots *obligés* qui viennent après: Sa Majesté Louis XVIII.

Ce traité momentanément mis en projet, décelait la profonde politique d'un adroit ambitieux qui, pour parvenir à son but, pensait alors devoir obtenir préalablement son introduction dans la famille des Rois. Tant que sa puissance avait été flottante et incertaine, il louvoyait. L'histoire a généralement passé sous silence un fait bien significatif devenu la cause de plus d'un résultat mal interprété; c'est que Bonaparte avant son retour d'Egypte, avait promis de rappeler au trône la famille des Bourbons: l'impératrice Joséphine en parle dans ses mémoires écrits par Mlle Le Normand, et la femme de qualité, dans les siens, dit à ce sujet:

« Barras, séduit par les agens de Louis XVIII, et voulant rendre la couronne à ce Prince, songea que pour y réussir il fallait rallier à la cause Royale le général Bonaparte qui était alors en Egypte..... Barras lui écrivit. Il s'établit entre eux une correspondance très-active. Bonaparte répondit au directeur qu'il était prêt à entreprendre la contre-révolution, *mais que de l'Egypte il ne pouvait rien pour la cause*

Royale; qu'il fallait donc le rappeler en France, et *surtout lui faciliter les moyens de faire la traversée sans péril.* Cela parut raisonnable à Barras ainsi qu'à Sa Majesté. *Louis* XVIII *s'adressa directement au ministère Anglais*, et Bonaparte revint sain et sauf à Paris. Là il amusa Barras de pourparlers, de belles propositions; celui-ci, malgré sa finesse crut à la bonne foi du Corse; il ne fut détrompé qu'au moment où Bonaparte, maître de la révolution au 18 Brumaire, le traita si durement; aussi le haïssait-il de tout son coeur.»

En rapprochant des événemens connus, ceux rapportés par le Duc de Normandie, nous répandons un grand jour sur des époques marquantes de la révolution, dont tous les élémens n'ont pas été développés parce que le voile des mystères politiques en recouvrait la partie la plus essentielle. Par exemple, le 18 Fructidor (Septembre 1797) doit avoir été amené par l'organisation d'un plan contre-révolutionnaire dont Pichegru connaissait le secret. Louis XVIII entretenait une foule d'agens chargés de contrecarrer les efforts des amis de son neveu, et dans tous les cas, de faire tourner le dénouement à son profit: son comité était en grande activité d'intrigues. *C'est vers cette époque* que Mr. Thor de la Sonde porta à Madame Royale la connaissance de l'évasion de son frère, et précisément aussi vers ce temps qu'eut lieu l'enlèvement du Prince et *sa première réincarcération.* Louis XVIII abusant plus tard des communications de Pichegru, soulève contre lui des soupçons terriblement accusateurs au sujet de l'arrestation de 1797. Dans ces circonstances, Pichegru qui ne voulait pas se battre pour un usurpateur resta inactif. «Il ne se mit pas en mouvement, lit-on »dans *les mémoires de Napoléon Bonaparte*, il attendait... »il attendait... Il est certain que ce furent ses indécisions, »ses tâtonnemens, sa manière de vouloir préparer les choses »de longue main, *qui arrêtèrent tout.* Il demeura immo-»bile au moment où l'urgence commandait une action ra-

»pide, et quand il rentra en France avec un projet sinistre »contre ma personne, il intrigua, *et ne fit encore rien du »tout*... dès l'avant-veille il tomba dans un état *d'affaisse-»ment moral* qui surprit ses amis les plus aveugles. On le »vit insensible à tout ce qu'on lui apprenait, aux sollicita-»tions des conjurés, ne leur répondant que par monosyl-»labes, en répétant : — *Je ne ferai rien*, *tant que je »n'aurai pas des ordres de là-bas.* »

On a prétendu que Pichegru attendait les ordres de Louis XVIII; c'est une absurdité ; un chef de conjurés n'arrive pas jusqu'à l'avant-veille du jour où la conspiration doit éclater, sans savoir ce qu'il fera ; il ne se laisse pas arrêter sans résistance. La conduite de Pichegru présente un côté mystérieux que l'histoire n'a point éclairci ; certainement Pichegru n'était pas l'homme du Comte de Provence, quoiqu'il ait dû avoir des rapports avec lui ; mais ce brave général n'a jamais trahi les intérêts du Royal enfant dont il fut l'un des libérateurs. On s'explique qu'ayant appris l'arrestation de S. A. R. il soit, par l'effet de ce fâcheux contre-temps, tombé dans un *affaissement moral*, et qu'en définitive il ait *refusé de faire aucun mouvement. Il ne fit rien non plus*, ajoute-t-on, *en* 1804. Pourquoi ? Par le même motif assurément ; parce que le Dauphin fut encore emprisonné. Pichegru, chargé de s'entendre avec le régent, et trompé probablement par son langage hypocrite, lui confia le lieu de la retraite de son neveu ; et l'oncle odieusement perfide en informa Napoléon. Le Dauphin prit la fuite, et Pichegru ne put rien faire, tant que le jeune monarque ne serait pas dans une place de sûreté. Il attendit... il était bien forcé d'attendre ; et pendant qu'il attendait, Bonaparte merveilleusement servi par ses espions, et par les émissaires du Comte de Provence, fait arrêter Pichegru, le Dauphin, et le Duc d'Enghien. Tous ces événemens s'enchaînent entre eux ; il en jaillit des lumières qui éclairent les points obscurs des époques les

plus fatales aux destinées du Duc de Normandie. Ils nous montrent Louis XVIII toujours là, dans sa haine infatigable, toujours ténébreux dans son insatiable ambition, et s'associant aux ennemis de son nom, dût-il même servir leurs intérêts, pour empêcher l'héritier de Louis XVI de rentrer dans le patrimoine de ses pères. La Duchesse d'Angoulême aussi invoqua en 1836 l'appui du gouvernement de Louis-Philippe contre son frère. Malheur donc aux proscrits politiques! Il n'est point pour eux d'asile impénétrable sur la terre! pas de lieu de repos qui ne soit accessible à leurs persécuteurs. Revenons à Bonaparte.

Joséphine qui n'a laissé que des souvenirs doux et enchanteurs; Joséphine, toujours dévouée à ses anciens Rois, subit avec effroi la suprême dignité que lui imposa son titre d'épouse. Mais ce ne fut pas sans avoir épuisé auparavant tous les charmes de la séduction pour arrêter l'essor ambitieux de Napoléon, et pour lui faire partager les nobles penchans de son coeur, qui la portaient à replacer son Royal protégé sur le trône de France. Elle lui écrivait:

Au Général Bonaparte.

«Mon ami,

«Pour la dixième fois, peut-être, je relis votre lettre, et j'avoue que l'étourdissement qu'elle me cause ne cesse que pour faire place à la douleur et à l'effroi. Vous voulez relever le trône de France, et ce n'est pas pour y faire asseoir ceux que la révolution en a renversés! C'est pour vous y placer vous-même! Que de force, dites-vous, que de grandeur dans ce projet, et surtout que d'utilité! Et moi je vous dis: que d'obstacles pour le faire agréer! Que de sacrifices pour l'accomplir! Quelles incalculables suites, quand il sera

réalisé ! Mais admettons qu'il le soit : vous arrêterez-vous à la fondation du nouvel empire ? Cette création, disputée par des voisins, n'entraînera-t-elle pas la guerre avec eux, et peut-être leur ruine. Leurs voisins à leur tour, le verront-ils sans terreur, et n'essayeront-ils pas de la repousser par la vengeance ? Et au-dedans, que d'envieux, que de mécontens ! Que de complots à déconcerter, que de conspirations à punir ! Les Rois vous dédaigneront comme parvenu, les peuples vous haïront comme usurpateur, vos égaux comme un tyran. Aucun ne comprendra la nécessité de votre élévation ; tous l'attribueront à l'ambition ou à l'orgueil. Vous ne manquerez pas d'esclaves qui ramperont sous votre puissance, jusqu'à ce que secondés par une puissance qu'ils croiront plus formidable, ils se relèvent pour vous renverser. Heureux encore si le poignard, si le poison !... Une épouse, une amie peut-elle fixer son imagination tremblante sur de si funestes images ?

« Ceci m'amène à moi, dont je m'occuperais peu, s'il ne s'agissait que de moi-même ; mais le trône ne vous inspirera-t-il pas le besoin de nouvelles alliances ? Ne croirez-vous pas devoir chercher, dans de nouveaux liens de famille, de plus sûrs appuis à votre pouvoir ? Ah ! quels qu'ils soient, vaudront-ils ceux que la convenance avait tissus, que les affections les plus douces semblaient devoir éterniser ? Je m'arrête à cette perspective, que la crainte, faut-il le dire, que l'amour trace dans un avenir effrayant. Vous m'avez alarmée par votre essor ambitieux ; rassurez-moi par le retour, par l'assurance de votre modération. »

Un jour qu'il lui avait dit : « Il ne me reste plus qu'un pas à faire, et je veux le franchir, » elle le conduisit près d'un portrait de son père qui était à demi-caché et lui dit :

« Regarde, cet homme portait ton nom : de même que ce tableau est relégué dans cette sombre galerie, de même il vécut à l'écart : tu n'aperçois sur ses habits aucun signe de

la puissance et de la grandeur ; on ne dit rien de lui, sinon il fut heureux... pour le devenir il faut renoncer à l'ambition, *rappeler au rang suprême les descendans de tes Rois; les replacer sur le trône*, alors tu seras le premier des hommes! »

Bonaparte insensible aux généreuses inspirations d'une femme magnanime, dédaigna de se mériter avec elle l'immortalité de la gloire, en restaurant la vieille monarchie française; il préféra fougueux conquérant, altéré de la soif du pouvoir despotique, passer à la postérité avec les taches de sang qui souilleront à jamais sa mémoire. Qu'importe au monde qu'il ait été grand capitaine? Que reste-t-il de ses victoires? Des générations éteintes! Il n'y a de vraiment grands que les bienfaiteurs de l'humanité; et Bonaparte en fut le fléau. L'illustration n'est point pour ceux qui sont la verge du courroux du Seigneur. Ses oeuvres sanguinaires, en révélant un génie oppresseur, indigneront toujours le coeur de l'homme de bien; et le culte de ses admirateurs sera dans tous les temps une profanation de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la justice et la vérité. Napoléon, feignant parfois de se montrer favorable aux Bourbons, déguisait astucieusement sa pensée; il manoeuvrait pour mieux tromper sur ses vues ultérieures; il préparait les moyens de son ambition, certain d'en assurer le succès quand son pouvoir et son influence seraient assez solidement assis. Son langage dicté par les circonstances, était relatif aux temps, aux lieux, aux personnes; c'est ainsi qu'il parvint graduellement jusqu'aux marches du trône, laissant en éveil tous les intérêts; maître toutefois de les dominer par l'ascendant d'une volonté soutenue d'une force militaire qu'il avait su se ménager insidieusement. Mais aussi, suivant les occasions, et pendant que sa domination grandissait, il se dévoilait à des yeux clairvoyans, et se faisait entrevoir aux principaux révolutionnaires, sans l'appui desquels il ne pouvait

franchir le dernier pas. Peu à peu le masque tombait et la figure du frénétique égoïste reprenait sa vraie physionomie. Le Comte de Provence lui ayant écrit en 1800, pour demander qu'il le plaçât sur le trône, il lui répondit : « Vous ne devez pas désirer rentrer en France, car il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres. » Et cet homme qui affecte là de se montrer si avare du sang humain, a parcouru le monde comme un torrent destructeur, pour soutenir et accroître son empire, dispersant sur la terre des millions de cadavres ! A propos de cette lettre, il disait aussi : « La France subirait encore six comités de salut public, mais les Bourbons, elle les vomirait en trois mois ; je ne pouvais pas songer à les rappeler. » Enfin il avait répondu à un agent royaliste chargé de lui faire des propositions : « Quant à ce qui est des Bourbons, je ne leur conseille pas de s'approcher de nos frontières ; je suis environné des hommes qui ont mis à mort leur Chef et qui sont si repentans qu'ils recommenceraient encore. »

Ces paroles sinistrement prophétiques, et qui nous sont apprises par Talleyrand, ne tardèrent pas à recevoir la sanction du sang Royal. Le souple diplomate, l'assermenté de tous les gouvernemens de France, y compris celui de 1830, faisait partie des conseils secrets du premier Consul, avec Fouché dont il dit : — « L'égorgeur féroce en 1793 et 1794, protégea les royalistes sous l'autorité de Napoléon, et fit volte-face vers les sans-culottes et les impériaux, et les Bourbons remontés sur le trône. Les hommes étaient des marionnettes qu'il faisait jouer à son profit. Dès son premier renvoi *en* 1803, *il se mit en correspondance avec Louis* XVIII *qu'il leurra d'espoir ; il fit tuer le Duc d'Enghien* et il parut l'avoir protégé. »

Mr. de Talleyrand, ministre des relations extérieures sous le consulat, pensant un jour tout haut, s'exprimait ainsi devant Mr. d'Hauterive :

— « Non, d'Hauterive, soyez en sûr, il n'y a point de stabilité à espérer pour un gouvernement nouveau sans alliance ; il faut au premier consul et à la France une grande alliance, une alliance de famille. Mais voilà la difficulté ; deux grandes familles seules existent en Europe, la maison de Bourbon et la maison d'Autriche ; *il faudrait épouser l'une, et écraser l'autre.* »

La maison de Bourbon fut écrasée, et un peu plus tard la maison d'Autriche épousée. Ce fervent sectateur de Machiavel a osé prétendre se justifier de toute participation aux crimes de 1804 qui ont amené ces résultats: c'est un excès d'impudence, et j'admire la bonhomie du renégat politique, qui pour se disculper, s'est prévalu de la haute faveur dont il a joui sous Louis XVIII ; comme si la mort du Duc d'Enghien, la proscription du Duc de Normandie, qui déblayaient la route que le Comte de Provence se frayait aussi vers le trône de France, n'expliquaient pas d'une manière bien autrement concluante, le rôle de Talleyrand sous la restauration.

« L'affaire de M. le Duc d'Enghien, dit un auteur, a sur elle un voile mystérieux et terrible, qui rend la main presque frémissante, lorsqu'on veut le soulever. Cependant il faut en parler ; l'histoire doit tout dire. Que de versions n'y a-t-il pas eu sur cet événement déjà si malheureux par lui-même ! »

Ce début de l'écrivain semblait promettre une révélation ; mais il ne nous apprend rien que nous ne sussions déjà ; si ce n'est que l'auteur a sa propre conviction, relativement à l'Empereur, sans prétendre l'imposer à personne, c'est ainsi au contraire que l'histoire ne dit rien du tout. Il était réservé à l'une des Royales victimes du Corse couronné, de nous fournir des lumières qui vont éclairer les préliminaires horriblement sanglans des jours précurseurs de l'Empire. Tous les hommes d'État qui ont concouru plus ou moins aux terribles exécutions de 1804, ont cherché plus tard à

en reporter l'infamante responsabilité, les uns sur les autres, par des récriminations réciproquement accusatrices. Les historiens aussi ont eu chacun leur version, et si l'on devait prendre pour vrai tout ce qui a été dit et écrit sur cette effroyable catastrophe, Napoléon lui-même aurait voulu sauver le Duc d'Enghien; et cet assassinat, l'oeuvre d'une infernale politique non moins que celui de Pichegru, n'aurait été consommé que par une complication d'incidens surgis d'une sorte de fatalité; je laisse à l'histoire impartiale la tâche d'assigner aux coupables leur juste part de criminalité. Mon but unique est de faire connaître la cause provocatrice des brutales fureurs de Bonaparte contre le petit-fils des Condés; et que la séquestration du Duc de Normandie dans une prison d'État, fut due aux mêmes motifs.

Le sang du Duc d'Enghien n'a point été versé, selon le jugement accrédité par l'histoire, parce que ce Prince aurait émis sur le général Bonaparte une opinion humiliante pour son orgueil, et parce que le général Bonaparte, furieux de propos qui tendaient à amoindrir ses talens militaires, voulut en outre, avant de s'asseoir sur le trône de Louis XVI, devenu celui de Louis XVII, offrir aux hommes de la révolution un gage de sécurité, en leur donnant la tête du dernier des Condés pour caution qu'il était loin de songer à renverser l'édifice dont ils avaient posé les bases. Cet abominable forfait, dans ce sens, eût été une férocité gratuite et sans but. Le caractère connu du premier consul, ses victoires au nom de la république, sa conduite au siège de Toulon et tous les antécédens de sa vie militaire, Vendémiaire et Brumaire; ses entourages, ses liaisons, les fonctionnaires appelés aux emplois publics, son insatiable personnalisme; son ton de maître absolu dans les moindres actes de sa volonté; la manière dédaigneuse et hautaine avec laquelle il avait traité devant ses conseillers intimes la question de restauration des Bourbons; c'étaient là autant de témoignages peu équi-

voques, que le sceptre dont on le supposait capable de disposer en faveur de la famille déchue, il le prendrait dans ses mains despotiques; et que si de sa voix habituée au commandement, il prononçait la clôture du règne républicain, ce serait du haut d'un trône soutenu par les débris de la souveraineté populaire. Disons donc qu'il ne mêla point son nom à celui des bourreaux de la famille Royale, par la raison qu'on lui prête : raison tellement puérile, qu'elle ne pouvait entrer dans l'esprit d'un profond politique; d'autant plus qu'en plaçant le diadème sur sa tête, il donnait par son attitude la plus irrécusable des garanties que, d'après ses sentimens personnels, la cause des Bourbons était irrévocablement perdue; il s'agissait pour lui d'être ou de n'être pas : voilà la question qu'il a décidée par le sang. Nous allons nous en convaincre.

Que se passait-il au mois de Mars 1804, et dans des temps antérieurs? Un vaste plan de contre-révolution avait été organisé, par des combinaisons politiques d'intérieur et d'extérieur qui, tout en masquant des intérêts divers, se réunissaient dans un but commun, celui de la destruction du Gouvernement consulaire. La Prusse et l'Angleterre y figuraient comme puissances occultes. La Prusse, d'après les souvenirs du Duc de Normandie, agissait alors franchement pour le replacer sur le trône, et cette opinion se fortifie des principes contre-révolutionnaires, dégagés de tout esprit de conquête qui avaient animé Frédéric-Guillaume II, lors de la première coalition. La politique du nouveau monarque Prussien, *au fond*, était toujours la même. Le Duc d'Enghien et le général Pichegru, incorruptibles champions de la royauté légitime, devaient diriger le mouvement de cette grande entreprise, l'un du dehors, l'autre du dedans. Louis XVII, en se rendant à Ettenheim avait été informé par son fidèle Montmorin, qu'il serait *le chef nominal* de la coalition. Quant au cabinet britannique, le gouvernement consulaire,

fort d'une sorte de nationalité, lui faisait effroi, il la menaçait de venir l'attaquer au sein même de la capitale de ses Etats; il voulait avant tout s'en débarrasser. Sa coopération cachait sans doute, comme toujours, des arrière-pensées et quelque perfidie contre l'héritier de la couronne, car l'Angleterre s'était ménagé la haute direction du mouvement; elle payait, comme à Quiberon; et comme à l'Ile-Dieu, le comte d'Artois promettait de s'embarquer, pour faire une promenade maritime en vue des côtes de France. Le Duc d'Enghien prévenu qu'il inspirait des soupçons à Bonaparte, (témoignages historiques par M. Desmarets) répondit: «En ce moment, l'ordre du conseil privé de Sa Majesté Britannique (du 13 au 14 Janvier 1804) enjoint aux émigrés retraités de se rendre sur les bords du Rhin, sous peine d'être déchus de leur pension.»

On lit dans les mémoires du Prince de Talleyrand:

«Le cabinet de Londres, on ne peut le nier, ne combattait pas Napoléon avec des armes loyales; il avait semé sur le continent Européen une foule d'agens qu'il avouait et dont la mission cruelle était de parvenir à l'assassinat du premier consul. Dans le nombre de ces hommes coupables, on signalait, comme étant les plus acharnés à remplir leur infame mission, Sir Spenser Smith, ambassadeur de George III auprès de l'électeur de Wurtemberg, et Sir Drake remplissant les mêmes fonctions à la cour de Munich.

«Mais ce n'était pas assez de ces hommes placés en dehors de la France, il fallait à l'Angleterre des coeurs fermes et tous d'exécution, elle les trouva dans des personnages aveuglés par leur royalisme, et qui ne virent pas que le crime était le but de leur entreprise.

«Après la capitulation des bandes Vendéennes, la paix de l'Ouest conclue en 1800, le fameux George Cadoudal, venu à Paris, avait été appelé par le premier consul, qui s'était efforcé de le ramener envers lui à des sentimens moins hosti-

les ; George, tout à son Roi et à son opinion, demeura inébranlable et ne voulut entendre à aucun accommodement ; c'était l'un de ces caractères de fer et de flamme, au courage indomptable, à l'énergie barbare, homme de demi-civilisation, incapable de comparer deux idées, mais tout à sa cause pour laquelle il lui importait autant de vivre que de mourir ; colonne du royalisme ; dans la Vendée, sa vaillance, ses talens militaires, sa fidélité admirable l'avaient élevé de la cabane de son père au grade bien acquis de Lieutenant-général des armées Royales, de grand' croix de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis.

« George professait deux cultes : celui de son Dieu, celui de son Roi ; autant attaché à l'un qu'à l'autre, nul ne serait parvenu à les séparer dans son âme, et son coeur de bronze ne battait que pour ces deux noms ; insensible à l'amour, sans ambition, sans vanité humaine, le service militaire devenait une partie de sa religion ; grand de sentimens, et au physique, sa physionomie martiale en imposait ; on pouvait se confier à lui comme à la tombe ; et une fois entré dans une voie quelconque, il lui fallait arriver au bout ou mourir en chemin ; car reculer lui était impossible.

« Il y avait en même temps à Londres un autre personnage, héros sur un champ de bataille et maladroit intrigant en pleine paix, celui-là jouissait d'une réputation militaire Européenne, c'était Pichegru : *on l'avait vu, au 18 Fructidor*, céder à force de s'attarder et se laisser vaincre par des gens qui ne le valaient pas ; mais on lui croyait encore du génie et de l'adresse ; sa renommée demeurait pure, et rien qu'à l'entendre parler on se figurait que, pour lui, entreprendre et exécuter serait aussi facile.

« *A la fin du mois d'Août* 1803 on débarqua George Cadoudal sur la côte de Normandie, avec huit de ses camarades, entre Dieppe et le Tréport, sous la falaise de Biville... Enfin *le* 16 *Janvier* 1804, Pichegru déterminé

à vaincre et à périr, foula le sol de la France, en compagnie de son ex-aide de camp Lajollais et du major Russillon. George pour assurer la venue de Pichegru, quitta sa réserve, et alla au devant de lui, afin de lui faciliter l'entrée de Paris. »

On lit également dans l'histoire du consulat par Thiers:

« Le gouvernement britannique, dans son anxiété eut recours à tous les moyens, même ceux que la morale avouait le moins, pour conjurer le coup dont il était menacé. Pendant la première guerre il avait fomenté des insurrections contre les pouvoirs de toute forme qui s'étaient succédé en France. Depuis, quoique ces insurrections fussent peu présumables, sous la forte administration du premier consul, il avait gardé à Londres, et soldé même pendant la paix, tous les états-majors de la Vendée et de l'émigration.

« L'emploi des Chouans et de leur chef George Cadoudal, ne pouvait avoir qu'un effet, celui de tenter quelque coup abominable, comme la machine infernale, ou tel autre pareil. On jugera du reste par les faits eux-mêmes du degré de complicité des ministres Britanniques dans les projets criminels médités de nouveau par l'émigration Française réfugiée à Londres. »

Ces faits on les trouvera dans l'histoire générale; la fin que je me propose ne m'oblige point de m'en occuper. J'ajouterai pourtant encore ce passage des mémoires de Madame d'Abrantès.

« Lorsque la conspiration de George fut découverte, on fut quelque temps avant d'en arrêter les deux principaux chefs, qui étaient ce même George et Pichegru. Des papiers saisis par les agens de Regnier, alors grand juge et ministre de la police, avaient éveillé *d'autres inquiétudes et généralisé les dangers*... Ces papiers concernaient autant que je puis me le rappeler, un M^r^. Drake, ministre de la cour

de Londres près celle de Munich. Cet homme avait écrit une lettre qui se rattachait *à la conspiration* anglaise, ainsi qu'on l'appelait alors, et cette lettre, dont voici une des phrases, avait, comme je l'ai déjà dit, donné des inquiétudes:

«*Il importe peu par qui l'animal soit terrassé, il suffit que vous soyez tous prêts à joindre la chasse, lorsqu'il faudra le mettre à mort.*»

Les écrivains, en retraçant les tragiques événemens de ces jours néfastes, les qualifient: conspirations de George Cadoudal; et lorsqu'on a parcouru leurs écrits, on reste sous la pénible impression qu'il s'agissait d'assassiner Bonaparte. Il importe de repousser cette odieuse inculpation, du moins en ce qui touche les généreux partisans du fils de Louis XVI; notamment le Duc d'Enghien et Pichegru. Leur caractère de loyauté bien connu, suffirait pour écarter tout soupçon injurieux à leur mémoire. De braves militaires comme eux combattent leurs adversaires et ne les assassinent pas. Chefs d'une contre-révolution, c'était à la tête d'une armée qu'ils devaient chercher à reconstituer la monarchie légitime. S'il se trouvait parmi les coalisés, des gens payés pour l'assassinat; ces lâches moyens restaient ignorés de ceux qui les eussent rejetés avec indignation; j'offre pour garant de cette opinion le témoignage non suspect du second consul, et d'un agent supérieur de la haute police.

«George, a écrit Mr. Desmarets en 1833, n'était pas un assassin; en scrutant avec attention son entreprise de 1804, avec Pichegru, on voit qu'elle repose sur des combinaisons politiques, où la mort du premier consul est un moyen inévitable, sans doute, mais non pas un but formel et direct. Aussi, il est constant que George a été *plus de cinq mois* à Paris *sans rien tenter*, ayant bien les moyens de le tuer, s'il n'eût voulu que cela.»

«C'était de vrais projets politiques, passant par les agens les plus élevés, aboutissant (en Angleterre) au ministère le

plus important, celui des affaires extérieures, et coûtant jusqu'à des millions.» (Thiers.)

«J'affirme, dit Cambacérès, en face même de Napoléon, que jamais le Duc d'Enghien n'a songé à un assassinat; on en a la preuve dans les rapports de la police; on sait qu'il a chassé de sa présence un misérable qui lui proposait de tuer le premier consul. Or ce qu'il n'a pas voulu à cette époque, il ne peut l'approuver aujourd'hui. Je le justifie donc pleinement de cette inculpation; non que je prétende qu'il verrait sans peine sa famille exclue à perpétuité de la couronne, et que, dans l'avenir, il refuserait de contribuer à la lui rendre. Mais alors, il le fera *en homme d'honneur à la tête d'une armée*. Voilà ma réponse aux allégations du sénateur Fouché.»

Le sénateur Fouché, tombé dans une sorte de disgrâce, avait été dépouillé du ministère de la police, supprimé pendant quelque temps; Joséphine contribua puissamment à le faire réintégrer dans ses anciennes fonctions. Cet homme criminellement astucieux, par une infernale tactique, sut se rendre important, nécessaire même dans les événemens de 1804, et s'en servit perfidement pour reconquérir la confiance de Bonaparte. Joséphine l'ayant interrogé sur la conspiration, il lui répondit: «rien ne prouve que l'on ait voulu *assassiner* le premier consul, seulement il semble positif que plusieurs de ces affidés ont formé le dessein de se revêtir de l'uniforme des guides, et, à la faveur de ce déguisement, de l'enlever, pour le transporter en Angleterre.»

La question d'assassinat n'a pas besoin d'être plus positivement écartée. Saisissons bien à présent la complication des intérêts rivaux mis en jeu quant à l'attitude du parti royaliste. Frissard rend compte des événemens par ce court exposé: «Conspiration ayant pour but de ramener *Louis* XVIII sur le trône de ses pères, en consacrant par une charte solennelle, une partie des résultats de la révolution.»

L'histoire n'ayant pas voulu reconnaître l'existence de Louis XVII, n'a pu prononcer que le nom de Louis XVIII; mais l'histoire elle-même nous fournit les moyens de combattre cette erreur capitale. Il est possible et même vraisemblable que le Comte de Provence fût le Roi élu par l'émigration, et peut-être aussi promis par l'Angleterre à ceux des conjurés auxquels le Prince légitime ne convenait pas. Ce qu'il y a du moins d'incontestable, c'est que le régent n'entrait pour rien dans les projets du Duc d'Enghien et du général Pichegru, car il se tint en dehors de l'entreprise, *par ses actes extérieurs.*

«Il fut référé, dit Thiers au sujet de cette conspiration, »à Louis XVIII, alors retiré à Varsovie. Ce Prince toujours »fort peu d'accord avec son frère, le Comte d'Artois, »dont *il désapprouvait* la stérile et imprudente activité, »*repoussa cette proposition, et résolut dès lors de rester* »*étranger à toutes les menées nouvelles dont la guerre* »*allait redevenir la funeste occasion.*»

Pourquoi donc Louis XVIII, ordinairement si actif dans les ressources de son ambition, s'abstenait-il de toute participation *apparente* à la grande entreprise qui se préparait? Toutes les chances promettaient un résultat heureux; l'influence énergique de deux personnages d'une haute portée politique, annonçait une de ces luttes nationales qui décident du sort des peuples, et d'où dépendaient les destinées futures de la France; la vieille monarchie de nos Rois et un empire à créer au profit de la révolution, formaient l'enjeu des partis; la légitimité et la république allaient se trouver en présence dans une affreuse mêlée; le moment était décisif; et pourtant, dit-on, Louis XVIII, *désapprouvait l'insurrection!* Il sommeillait en Pologne! Lui, le conspirateur de toutes les époques, l'agitateur des sections au 18 Fructidor! lui qui avait proposé d'acheter le trône de France contre une de ses plus belles provinces; qui l'avait demandé

aux assassins de sa famille, au consul, aux émigrés à l'Angleterre, à tous les intrigans, à toutes les corruptions, il sommeillait! C'eût été bien mal le connaître. Disons la vérité qui résulte des communications du Duc de Normandie. Il repoussa la proposition d'un mouvement contre-révolutionnaire qu'il savait devoir être tout dans les intérêts de son Roi Louis XVII, puisque Pichegru en avait conféré avec lui. Mais cette improbation masquait une terrible arrière-pensée. Périsse à jamais la monarchie Française, se dit-il, plutôt que de la voir restaurer en faveur du souverain légitime. Alors la trahison veilla, elle chassa de sa retraite le fils de Louis XVI, elle s'attacha à ses pas pour cheminer avec lui sur la route d'Ettenheim, et s'arrêter sanglante dans les cachots et les fossés de Vincennes, et dans la vieille maison du Temple. Toutefois comme le succès n'en était pas certain, il avisa aux moyens de bénéficier de la victoire, si la bataille s'engageait: les Princes et l'émigration furent représentés. Des documens recueillis par l'histoire, sans que les écrivains qui les donnent en comprissent la gravité, aident à l'intelligence de la partie mystérieuse des événemens dont nous parlons, au moyen des révélations du Dauphin.

«En arrière de George Cadoudal et de Pichegru, dit l'auteur des mémoires du Prince de Talleyrand-Périgord, venaient, en seconde ligne, le Marquis de Rivière et les deux frères de Polignac..... *Tous trois avaient en secret des pouvoirs autrement étendus que ceux confiés à Pichegru et à Cadoudal; ils les exhiberaient à propos et donneraient à l'entreprise cette dignité qui lui manquait*, car enfin, quoique Pichegru et Cadoudal fussent de braves militaires, des héros même, si on voulait, ils n'en étaient pas moins *des gens de peu*, et la haute noblesse qui se joindrait à eux incontestablement pour renverser la république ne leur obéirait qu'à peine, tandis qu'elle verrait à sa tête avec transport un Rivière ou un Polignac.»

La nature de ces pouvoirs secrets, quoique déguisée, se laisse aisément deviner. C'est une amère dérision de vouloir insinuer que Pichegru, l'un des plus grands généraux de l'époque, était un homme de peu, et qu'il avait besoin d'être rehaussé par la dignité de trois gentilshommes qui n'étaient quelque chose que par leur nom. Le Comte de Provence en sa qualité de régent, entretenait nécessairement des relations avec Pichegru, et lui-même dans ses mémoires, nous donne la mesure de haute considération dont il l'honorait, par ces paroles d'une de ses lettres au général, du temps du Directoire : « *Je dépose en vos mains, Monsieur, toute la plénitude de ma puissance et de mes droits.* » *Le Duc d'Enghien* aurait donc aussi été un homme de peu, puisque chef de l'entreprise avec Pichegru, *il ne méritait pas non plus une confiance illimitée!* Ces renseignemens précieux démontrent que la haute noblesse, et par conséquent les Princes émigrés, déserteurs de la cause de Louis XVI, avaient leur parti occulte, favorable en apparence au but de la contre-révolution ; mais qu'aussitôt la contre-révolution effectuée, leurs agens exhiberaient leurs pouvoirs, pour détourner en *faveur du Roi des émigrés* les résultats de la victoire, et refuser de reconnaître Louis XVII. Sachant les chefs militaires d'Enghien, Pichegru et Cadoudal, incapables de forfaire à l'honneur, ils devaient arborer d'abord leurs couleurs, se réservant après le combat de crier : *Vive Louis* XVIII. Les noms de Messieurs de Rivière et de Polignac seuls sont un argument confirmatif de cette interprétation, non moins que la clémence de Bonaparte en leur faveur après leur condamnation.

« Au moment où le Marquis de Rivière fut saisi, on trouva en le fouillant qu'il portait suspendu au cou et appuyé sur le coeur, un portrait de S. A. R. Monsieur le Comte d'Artois, au revers duquel il y avait cette inscription : « *A mon fidèle aide-de-camp de Rivière pour les voyages périlleux qu'il a faits pour mon service....* »

Quand nous serons arrivés à Paris, j'aurai à raconter comment les deux frères Polignac dont la famille fut si libéralement comblée des faveurs de Marie-Antoinette, ont payé à leur Roi proscrit, fils de leur Royale bienfaitrice, la dette de la reconnaissance.

Le motif qu'on assigne aux pouvoirs secrets de M. M. de Rivière et de Polignac se trouve en outre démenti par les honneurs qu'ils rendaient eux-mêmes *à l'homme de peu;* c'est un fait historique. Dans les entrevues mystérieuses que Pichegru entretenait avec les principaux personnages de la conspiration, on avait pour lui les égards qui ne s'adressent qu'à *quelqu'un d'une haute* considération. Lorsqu'il entrait dans l'appartement, *tout le monde se levait et ne s'asseyait plus, même Messieurs de Polignac et de Rivière, à moins qu'il ne le permît.* Il était donc revêtu d'un caractère auguste, ajoutant à son mérite personnel, sans que plus tard il dût emprunter sa dignité de trois mandataires de la haute noblesse, qui s'inclinaient devant lui, et reconnaissaient évidemment dans sa personne le représentant d'un Prince. Ce Prince ne pouvait être que Louis XVII, car le général avait été l'un de ses sauveurs, et le Duc d'Enghien, d'accord avec lui, défendait la même cause; on n'a pas oublié que ce Prince venu secrètement à Paris, avait, selon le récit du Duc de Normandie, été mis dans le secret de son évasion. Madame d'Abrantès rapporte qu'il s'y rendit à l'époque des affaires du 18 Fructidor, circonstance assez remarquable d'où l'on peut induire encore que les intérêts de Louis XVII n'y étaient pas étrangers. Un bruit étrange recueilli lors de la mort sinistre du Prince de Bourbon, et jusqu'à ce jour inexpliqué, me semble concerner le mystère de l'évasion du Dauphin. Louis Blanc, dans le deuxième volume de son histoire de dix ans, dit à ce sujet: «La cour n'ignorait pas qu'il y avait depuis longtemps, dans la maison de Condé, un secret dont deux personnes étaient toujours dépositaires.....

on n'a jamais su, et on ne sait rien encore de ce secret, *sinon qu'il est important et redoutable.»*

Dans tous les cas, nul ne peut mettre en doute que les noms du Duc d'Enghien et du général Pichegru, lors des événemens de 1804, ne se rattachassent à un vaste projet de restauration.

Joséphine un jour, à cette époque, demanda au chef de la police, qu'elle voyait très-souvent à la Malmaison, quel était le sujet de ses fréquentes visites nocturnes. Le ministre lui sembla embarrassé, il ne savait que répondre. Elle n'insista pas davantage, et finit bientôt par découvrir une partie de ce qu'elle désirait pénétrer. « Une dépêche que je trouvai, dit-elle, par hasard sur le bureau de Bonaparte, et signée Dubois, préfet de police, me mit à peu près au fait. Je vis que l'on dévoilait au premier consul un nouveau plan de conspiration, et qu'un nommé *Querelle, condamné à mort, et sur le point d'être exécuté avait demandé sa grâce, en promettant de faire d'importantes révélations. Il ne s'agissait, selon lui, que de rétablir les Bourbons sur le trône et de remettre en vigueur l'ancien gouvernement.* C'en fut assez pour éveiller la surveillance d'une police devenue ombrageuse par nécessité. Je feignis d'ignorer entièrement que j'étais presque initiée dans ce double mystère; je laissai Bonaparte quelques jours à lui-même, flotter d'incertitude en incertitude... Des courriers arrivaient et repartaient à chaque instant du jour, et les dépêches se succédaient rapidement. *J'appris enfin par Murat que nos frontières continuaient d'être menacées, qu'un débarquement de plusieurs émigrés venait d'avoir lieu sur nos côtes.* Chacun raisonnait sur cette apparition imprévue, et débitait des fables dans tous les cercles de la capitale, avec cet air de mystère qui éveille et pique en même temps la curiosité. Les cent bouches de la renommée, si souvent mensongères, *répandaient déjà la nouvelle qu'un Prince de la maison*

de Bourbon ferait l'honneur aux nouveaux débarqués, de se mettre à leur tête.» (Mémoires de l'impératrice Joséphine.)

Ces propos, comme il en transpire toujours dans une vaste conspiration, par suite de communications obligées et de manoeuvres occultes, pour en étendre les élémens, traduisaient la vérité, sans que la plupart de ceux qui les tenaient en connussent les principales circonstances. « *George déclara* dans son interrogatoire, *qu'une conspiration extérieure existait*, et que, *pour la mettre à exécution on attendait l'arrivée d'un Prince Français.*» On porta des soupçons, dit l'auteur de Mr. Talleyrand, sur le *Duc d'Enghien*, dont la présence à Ettenheim sur la rive droite était connue.

Tous les débats des procès criminels qui ont eu lieu, conconfirment la déclaration de Georges, en laissant toujours mystérieux le nom du Prince, resté le secret des chefs supérieurs. Les hommes disposés à soutenir la cause des Bourbons savaient qu'ils se battraient pour la monarchie, contre le consulat, mais on ne leur en avait pas dit davantage. De là, mille conjectures que les écrivains nous donnent comme des vérités.

« On prenait tous les jours de nouveaux complices de la conjuration qui ne laissaient aucun doute sur l'ensemble et les détails du plan, *et sur la présence d'un jeune Prince à la tête des conjurés...* Ils déposaient qu'ils étaient venus à Paris dans la plus haute compagnie; qu'ils avaient avec eux les plus grands seigneurs de la cour des Bourbons, notamment M. M. de Polignac et de Rivière; et enfin ils déclarèrent positivement qu'ils devaient avoir *un Prince à leur tête. On répandait parmi eux que c'était le Duc de Berry.....* de tous les témoins entendus dans l'instruction, aucun ne doutait *de la présence d'un Prince* dans la troupe qui allait débarquer prochainement. On ne variait que sur ce point; on ne savait si ce serait *le Duc de Berry* ou *le*

Comte d'Artois.... Des espions étaient venus observer les préparatifs du gouvernement contre l'Angleterre. Bonaparte en avait fait arrêter, juger et fusiller quelques-uns. Deux convaincus par l'instruction de crimes que la loi punissait de mort, furent condamnés, et se laissèrent fusiller sans rien avouer ; *mais en déclarant qu'ils étaient venus pour servir la cause du Roi légitime*, laquelle serait bientôt triomphante sur les ruines de la république. » (Histoire du consulat par Thiers.)

Voilà tout le secret de la coalition; elle s'était formée au nom et pour le bénéfice du Roi légitime. Ces derniers mots présentaient un double sens, dont le véritable n'était interprété que par ceux qui connaissaient l'existence du Dauphin. Pour les autres le Roi légitime était Louis XVIII ; et cette opinion a prévalu dans l'histoire, tout en reconnaissant que Louis XVIII ne prit aucune part à la conspiration, qu'il désapprouvait la stérile activité de son frère ; et qu'il était vaguement question *d'un jeune Prince*, que l'on ne désigne pas autrement, comme devant paraître à la tête des contre-révolutionnaires. Ajoutons aux aperçus qui précèdent les principales circonstances du fatal dénouement de la conspiration ; elles repousseront victorieusement l'idée qu'on doive attribuer la mort du Duc d'Enghien aux considérations politiques dont parlent la plupart des historiens. L'auteur des mémoires secrets sur Napoléon Bonaparte, donne des éclaircissemens auxquels, soit par ignorance, soit par une réticence calculée, il semble n'attacher aucune importance : mais on trouve une si frappante corrélation entre eux et ceux donnés par le Duc de Normandie, qu'il en jaillira une lumière complète.

« Bonaparte, dit-il, s'était formé une compagnie d'espions ; toutes les parties de l'administration tant civile que militaire avaient les leurs. Les grands personnages de l'Etat en avaient jusque dans leurs familles et dans leurs sociétés. Cette

bande, qu'il nommait plaisamment sa compagnie télégraphique, était indépendante de la police générale, dont les agens chargés de surveiller la masse du peuple étaient eux-mêmes surveillés. Le nombre de ces dangereux stipendiaires s'élevait au mois de Mars 1803 à trois mille six cent quatre-vingt douze y compris le détachement ambulant; c'était une centaine des plus instruits, des plus déliés, et surtout des plus audacieux de la troupe... Ces mouches du premier rang étaient chargées de s'attacher aux grands agens secrets dans les cours étrangères, de les surveiller, de rendre compte des liaisons qu'ils formaient et de leur occupation habituelle. La surveillance de la famille des Bourbons, et les arrestations majeures à l'étranger étaient encore de leur département; c'est à l'un de ces malheureux que l'on doit la lettre qui détermina le consul à faire assassiner le Duc d'Enghien.

«Nous étions au commencement du mois de Février 1804, le chef de bataillon Rosey, personnage accrédité près Mr. Drake, alors ministre d'Angleterre à la cour de Stuttgard, fit prévenir le premier consul que l'ambassadeur Anglais entretenait des intelligences en France, par l'entremise des agens qu'il avait sur la rive droite du Rhin, tant à Weissenburg qu'à Offenbourg, où la Baronne de Reich était principalement signalée. On ne perdit point de temps, et d'habiles mouches furent aussitôt dépêchées sur la rive droite du Rhin. Le chef de bataillon Rosey devait secrètement les aider dans leurs commissions. Le 2 *Mars* on remit une lettre au premier consul; elle était d'un des espions qui s'était introduit dans la société de la Baronne de Reich. — Après de nombreux détails dans lesquels il était question du Duc d'Enghien, l'espion ajoutait: — «Quant à la Baronne de Reich, c'est le centre commun de toutes les intelligences qui se pratiquent en France. Pellier donnera le résumé *des autres détails*. Ceux de la partie M. et L. sont *sur la feuille blanche servant d'enveloppe; il faut passer le tout au cylindre chauffé.*»

« *Ce rapport secret fit sur Bonaparte un effet aussi prompt que terrible.* Il s'enferma dans son cabinet ; une heure après il envoya chercher le général Murat, gouverneur de Paris. Sitôt qu'il fut arrivé Bonaparte lui parla avec vivacité. Le général se mit auprès d'un bureau et prit des notes pendant un bon quart d'heure, après lequel il se retira. Resté seul, le premier consul se mit à la croisée : il y avait beaucoup de monde dans le jardin. Il se retira dans son cabinet *et fit demander son épouse.* J'ignore ce dont il fut question entre eux ; mais en se retirant *elle était pâle et triste.* Son époux lui dit : Que voulez-vous ? c'est le seul moyen. — Il s'arrêta ; elle reprit même le chemin du cabinet avec lui, mais ils n'y entrèrent pas. Calmez-vous, lui dit-elle. — Mais je suis calme, très-calme ; d'ailleurs j'ai médité cette affaire. — Plus bas, ou rentrons. — *Non je suis trop affectée ; je vous quitte. Ah ! mon ami ! je vous écrirai. Au nom du ciel, ne précipitez rien.* Le soir même elle se rendit à la Malmaison, où j'appris que le lendemain Cambacérès fut la trouver.

« Le lendemain matin parmi les diverses personnes qui vinrent lui faire leur cour, le premier consul aperçut l'ex-jacobin qu'il avait séduit, le même qu'il avait chargé de pressentir sa secte sur les desseins que Bonaparte avait sur le trône de France. J'ai à vous parler, lui dit-il tout bas, laissez écouler la foule. A peine furent-ils seuls, que Bonaparte le prit sous le bras, et se mit à se promener de long en large, et tout en parlant. J'ignore quelle objection lui fit l'autre. Le consul lui dit : *Je vais vous en convaincre*, venez ; et il l'entraîna dans son cabinet, où ils restèrent longtemps. On annonça Cambacérès : il revenait directement de la Malmaison, il lui remit une lettre.

« *C'est de mon épouse*, dit le consul en la prenant, sans l'ouvrir ; je gage en savoir le contenu ; mais tout ce qu'on peut me dire est inutile, c'est un parti pris, *tout me le*

commande, oui, monsieur, tout me le commande. Cambacérès était debout, le dos tourné au feu; il ne répliqua rien. Tous les deux sortirent. Je remarquai que le consul avait mis la lettre dans le gousset de sa culotte.

« Depuis cette époque jusqu'au 10 Mars, il y eut tous les jours des conférences secrètes dans le cabinet du consul. Peu de personnes y étaient admises; et c'étaient toujours les mêmes. J'étais tout yeux et tout oreilles; mais je n'entendais ni ne voyais rien. Je savais cependant qu'il s'agissait de quelque grand projet. J'étais sûr que tout souriait à Bonaparte dans cette affaire, et qu'elle était pour lui d'une grande importance. Une joie sombre, mais bien prononcée, perçait en lui. »

C'était la joie farouche d'un despote qui, sur le point d'atteindre le degré d'élévation si ardemment convoité, avait failli se voir enlever le fruit de tant d'efforts, pour usurper la suprême puissance. Une audacieuse conjuration l'enveloppait de ses vastes réseaux, sans qu'il s'en doutât. Il frémissait encore du péril imminent auquel il échappait si fortuitement, car, *sans la révélation d'un des conjurés*, rapporte Mr. Desmarets, la perte de Napoléon était inévitable; et maintenant, revenu de sa terreur profonde, il tenait les fils de la conspiration; les chefs, jetés dans des cachots, y gémissaient, frappés d'impuissance. Enfin le diadème allait orner sa tête; il était donc joyeux, et sombre en même temps; car il avait résolu de frapper un grand coup, d'abattre les têtes qui pouvaient toujours compromettre son repos, non pas, comme on a dit par ignorance, pour donner un gage à la révolution, mais pour la dominer, pour la confisquer à son profit, en brisant à la manière des comités de salut public, dont le nom fait frissonner d'horreur, les obstacles qu'il redoutait. Un mot, un seul mot pouvait le perdre encore, deux hommes puissans possédaient ce secret; il lui importait qu'ils périssent, mais silencieusement et sans bruit. L'orgueil

de son ambition le poussait à la cruauté. Avant de monter sur le trône, le rougir de sang, du sang d'un Bourbon, du sang de personnages illustres, parce qu'ils représentaient un principe, et que ce principe nuirait à la sécurité de son avenir; cette pensée était accablante sans doute, pourtant il ne recula point dans la voie du crime où il s'était lancé; la passion du pouvoir l'emporta, il se fit assassin. On conçoit bien qu'il fut sombre, sa gloire s'éclipsait devant l'opprobre qui s'attacherait désormais à sa personne.

Dans la violence de ses terreurs, Bonaparte avait commandé une loi par laquelle tout individu qui récèlerait George, Pichegru et soixante de leurs complices désignés, serait puni de mort, et quiconque connaîtrait leur retraite sans la dénoncer serait puni de six ans de fers. Cette loi barbare passa immédiatement sans réclamation. A peine était-elle rendue, qu'elle fut suivie de précautions inouïes; on pouvait craindre que les conjurés, pourchassés de la sorte, ne songeassent à prendre la fuite. *Paris déclaré en état de siége* fut fermé; tout le monde put y entrer, personne n'eut la permission d'en sortir, pendant un certain temps. La garde à pied fut placée par détachemens à toutes les portes de la capitale; la garde à cheval fit des patrouilles continuelles le long du mur d'octroi. Les matelots de la garde, distribués dans des canots, stationnèrent sur la Seine pendant le jour et la nuit. Enfin des mesures de police et un emploi extraordinaire de force armée, excitèrent dans la capitale la plus effroyable anxiété; l'ordre était donné de faire feu sur tout individu escaladant les murs d'octroi pour s'enfuir. Ces actes de brutal arbitraire, relatés dans l'histoire du consulat par Thiers, peignent mieux que toutes les paroles, l'épouvante qui s'était emparée de l'esprit du premier consul, et on se l'explique, en admettant que le fils de Louis XVI fût l'âme du complot, à l'occasion duquel on replaçait presque la France dans un de ses jours de crises révolutionnaires. Le

danger était donc bien imminent et la cause bien importante à taire.

On arrêta Moreau le 15 Février. Le 28 Pichegru trahi par *un ami*, qui le vendit à la police pour 100,000 francs, fut conduit au Temple, et mis au secret, gardé à vue par deux gendarmes le jour et la nuit. On se saisit de Georges Cadoudal le 9 Mars au carrefour de l'Odéon. Au moment de son arrestation, ayant tué d'un coup de pistolet l'un des agens de police, cet événement attira de nombreux spectateurs qui semblaient le protéger de leur bienveillance. Il s'écria : « Messieurs, je veux donner la preuve que Bonaparte » a fait des promesses aux Vendéens relativement au retour » des Bourbons, qu'il n'a pas remplies..... » Un séide de la police secrète s'étant trouvé là, donna un coup de sifflet, et plusieurs hommes apparurent, en se précipitant comme des lions sur le malheureux proscrit. *Le Dauphin aussi* à cette époque, découvert aux environs de Strasbourg, avait été transféré *à Vincennes*. Mais le chef de la force armée extérieure, le Duc d'Enghien, restait libre sous la protection du droit des gens. Le 28 Février, on lui avait appris l'ordre du jour de Strasbourg, sur la découverte de la conspiration. Tant que S. A. R. ne serait pas à la merci du futur Empereur, le despote avait lieu de trembler, sous l'appréhension d'un péril d'autant plus menaçant que, d'un moment à l'autre, l'insurrection pouvait éclater, en France et sur les frontières, pour délivrer les prisonniers ; et par un de ces coups brusques de désespoir, culbuter le gouvernement consulaire. Bonaparte décida qu'il fallait s'emparer du Duc d'Enghien. Un conseil secret fut tenu le 10 Mars, et sur une courageuse opposition du consul Cambacérès, nous disent *les Mémoires de Talleyrand Périgord*, Napoléon aurait répondu :

« Vous êtes devenu bien avare du sang des Bourbons ; en vérité pouvez-vous croire à la possibilité de faire venir par ruse le Duc d'Enghien sur notre territoire, après que les journaux

de l'Europe lui auront donné l'éveil. Vous voulez faire, Messieurs, de la politique de sentiment, vous vous arrêtez à un prétendu droit des gens toujours invoqué par les faibles et que les forts ne respectent jamais; il faut avant tout, lorsque l'on veut être puissant, se défaire d'un vain respect pour un nom et pour une famille. Le Duc d'Enghien, quoiqu'on prétende le contraire, est dangereux à notre repos; il intrigue, il arme contre nous; à quoi bon le ménager? on doit saisir son ennemi partout où on le rencontre. Le Margrave de Bade se fâchera; eh bien! qu'il nous déclare la guerre, ce sera plus tôt fait avec lui. Je tiens l'avis du sénateur Fouché pour bon et utile, et j'aviserai à m'en servir; ce qui m'étonne, c'est que sur une telle matière il n'y ait pas unanimité de sentimens.»

«Parler ainsi, c'était vouloir qu'on opinât du bonnet, cependant chacun essaya de maintenir son opinion, de la défendre; mais enfin un JE LE VEUX fortement articulé termina tout, il ne fut plus question que d'obéissance.»

«Napoléon donna ses ordres immédiatement. En présence du général Berthier, il prescrivit aux colonels Ordener et Caulaincourt la conduite qu'ils avaient à tenir. Le colonel Ordener devait se rendre sur les bords du Rhin, prendre avec lui 300 Dragons, quelques pontonniers et plusieurs brigades de gendarmerie, pourvoir ces troupes de vivres pour quatre jours, emporter une somme d'argent, afin de n'être pas à charge aux habitans, passer le fleuve à Rheinau, courir sur Ettenheim, envelopper la ville, enlever le Prince et tous les émigrés qui l'entouraient. Pendant ce temps un autre détachement, appuyé de quelques pièces d'artillerie, devait se porter par Kehl à Offenbourg, et rester là en observation, jusqu'à ce que l'opération fût achevée. Tout de suite après, le colonel Caulaincourt devait se rendre auprès du Grand-Duc de Bade, pour lui présenter une note contenant des explications sur l'acte qu'on venait de commettre.

L'explication consistait à dire, qu'en souffrant ces rassemblemens d'émigrés on avait obligé le gouvernement Français à les dissiper lui-même ; que d'ailleurs, *la nécessité d'agir promptement et secrètement*, n'avait pas permis une entente préalable avec le gouvernement Badois.

« Les ordres qu'il venait de donner furent ponctuellement exécutés. Cinq jours après, c'est-à-dire le 15 Mars, le détachement de Dragons, avec toutes les précautions ordonnées, partit de Schelestadt, passa le Rhin, surprit et enveloppa la petite ville d'Ettenheim avant qu'aucune nouvelle de ce mouvement pût y parvenir. Le Prince qui avait reçu antérieurement des conseils de prudence, mais qui au moment même n'eut point d'avis positif de l'expédition dirigée contre sa personne, se trouvait alors dans la demeure qu'il avait coutume d'habiter à Ettenheim. En se voyant assailli par une troupe armée, il voulut d'abord se défendre, mais il en comprit bientôt l'impossibilité. Il se rendit, déclara lui-même son nom à ceux qui le cherchaient sans le connaître, et avec un vif chagrin de perdre sa liberté, car l'étendue du péril lui était encore inconnue, il se laissa conduire à Strasbourg, et enfermer dans la citadelle. » (Thiers)

« Dans la nuit du 10 au 11 Mars, dit l'auteur des Mémoires secrets, le gouverneur de Paris, le général de brigade Hullin, et un autre militaire que je ne connais pas, furent introduits dans le cabinet du consul. Un quart d'heure après, Murat sortit du cabinet avec un paquet fermé. Je sus, lorsqu'il fut rentré dans le cabinet, que le paquet venait d'être envoyé chez le ministre de la police. Murat, Hullin et l'autre militaire se retirèrent peu de temps après.

« Deux jours après, Madame Bonaparte revint de la Malmaison. Sitôt que son époux en fut instruit, il ramassa plusieurs papiers et passa chez elle.

« Je mis à profit les ordres qu'il m'avait donnés de fouiller les cartons relatifs à la construction du Panthéon, et d'en

extraire ce que M. Viel architecte, avait écrit sur ce sujet.

« Des papiers de la plus haute importance étaient semés, ça et là : mais c'était sur des sujets étrangers à mes recherches. J'avais fort peu de temps, je me hâtai.

« Une lettre de Madame Bonaparte à son époux vint m'éclairer à demi sur les événemens qui depuis quelques jours excitaient ma curiosité. Je n'avais pas le temps d'en prendre copie ; je la parcourus seulement. Si mon coeur ne m'abuse pas, c'était un chef d'oeuvre de raison et de tendresse ; elle y plaidait l'intérêt et la gloire de son époux et la *cause d'un Prince qu'elle ne désignait que par cette qualité.* Dans toute *la lettre cependant il n'était question que de la détention du personnage dans une prison d'Etat.....* »

« La lecture de cette lettre était beaucoup pour moi ; mais elle ne me nommait point le Prince à la liberté duquel on en voulait, et c'était le plus important à savoir. Je n'avais pas alors connaissance du fatal rapport qu'avaient fait les espions que le premier consul entretenait sur la rive droite du Rhin ; ce ne fut que sept mois après la catastrophe que le rapport qui y avait donné lieu me tomba entre les mains, c'est-à-dire, trois semaines avant qu'il ne *fût brûlé avec divers autres papiers relatifs à cette malheureuse affaire.*

« J'étais tellement désorienté, que je ne m'avisai point de penser à la victime que l'on voulait sacrifier. Comment, au surplus, aurais je pensé au Duc d'Enghien ? Je savais que depuis trois ans il demeurait à Ettenheim ; qu'avant de s'y établir et d'y acquérir une propriété, il en avait demandé l'agrément à l'électeur de Bade ; que celui-ci avant de rien accorder, en avait prévenu Bonaparte qui, sur les bons rapports de l'électeur, avait acquiescé à cet établissement.....

« Le 11 Mars, sur les onze heures du soir, fut introduit dans le cabinet de Bonaparte le même militaire qui, quelques jours avant y était venu avec les généraux Murat et Hullin. Le consul était seul. Après avoir gardé le militaire

un grand quart d'heure, il le congédia: son dernier mot fut *de la diligence surtout.* Cet homme était le général Ordener: c'est ce que j'appris le soir même.

« Quatre ou cinq jours après, Madame Bonaparte fit demander à son époux quelques instans d'audience. Qu'elle vienne, dit-il tout haut; mais si c'est pour ce que je présume, assurez-la bien qu'elle n'obtiendra rien. Quelques instans après, nous la vîmes arriver. Le consul la reçut sur la porte du cabinet, qu'il ne voulut point fermer, afin d'empêcher son épouse de s'expliquer hautement; cependant elle ferma la porte elle-même. Alors ce ne fut plus qu'un bruit sourd pendant à peu près dix minutes. Joséphine se retira chez elle; son visage était inondé de larmes, qu'elle ne cherchait point à cacher. Son époux me dit de la suivre jusque dans l'anti-chambre, et de venir lui dire ce qu'en diraient ses femmes. J'y restai bien une demi-heure. Madame Bonaparte avait versé des pleurs et s'était mise au lit. Ses femmes me dirent seulement que c'était une grâce qu'elle avait sollicitée près de son époux qui la lui avait refusée. Cette confidence n'étant point de nature à être rapportée au consul, je ne lui parlai que de l'état où se trouvait son épouse. « C'est sa faute, dit-il brusquement et sans faire attention qu'il me parlait, le Duc a mérité son sort; *l'univers ne peut le sauver.* Je le lui ai dit vingt fois, elle persiste. » Et puis, s'apercevant que j'étais là, « Je ne sais plus ce que je dis; cela me trouble. » Il regarda sa montre. « Je veux sortir dans une heure. » Il se mit ensuite à la fenêtre, en parlant toujours très-haut, mais comme il avait la tête en dehors, il me fut impossible de rien entendre.

« A peine étais-je rentré chez moi, que les mots du consul se retracèrent à ma mémoire. Quel est ce Duc que l'univers ne peut sauver? Le malheureux doit donc périr? CE N'EST PAS LE PRINCE DONT JOSÉPHINE PLAIDAIT LA CAUSE DANS UNE LETTRE que j'avais parcourue quelques jours avant? NON!

CELUI-LÀ NE DEVAIT QU'ÊTRE DÉTENU. Un Duc! C'est le Duc d'Enghien, il n'y a pas de doute. Tout mon sang se refoula vers mon coeur.»

— Rappelons ici les paroles du Duc de Normandie; elles vont achever une révélation incomplète et rendre évident que le Prince qui fut détenu dans une prison d'État et dont Joséphine plaida la cause si instamment, c'était celui qu'elle avait délivré en 1795, de sa captivité du Temple avec l'aide de Hoche, de de Frotté, de Pichegru; celui qu'elle avait constamment soustrait à d'autres emprisonnemens par l'influence qu'elle exerçait sur le caractère *de Fouché;* que ce Prince en un mot était Louis XVII, l'orphelin Royal qui nous a dit: — «Pendant l'hiver de 1803, *jusqu'au commencement de* 1804, mes amis s'occupèrent de mes intérêts, *Pichegru fut envoyé au Comte de Provence* pour s'entendre avec lui. Cet oncle dénaturé abusa contre moi des révélations de *Pichegru*, trahit la confiance de mes amis, et mon dernier asile fut dénoncé. Obligés de fuir, *nous dirigeâmes notre marche vers Ettenheim, résidence du Duc d'Enghien qui avait appris le secret de mon existence, lorsqu'il se rendit à Paris. Je fus arrêté aux environs de Strasbourg* et mis au secret dans la forteresse de cette ville. Enlevé ensuite dans une chaise de poste on m'enferma dans un cachot.» Le Prince a su plus tard que cette prison d'État était *la Citadelle de Vincennes.* Nous verrons dans la suite de son récit que Montmorin l'informa de la mort du Duc d'Enghien, et que la véritable cause n'en était point ignorée de ses protecteurs.

«Le 19 Mars un courrier apporte la nouvelle que le Duc d'Enghien n'est plus qu'à trente-six lieues de la capitale; le lendemain matin un autre apprend au consul que le Prince arrivera au plus tard à cinq heures du soir à la barrière Saint-Martin. Un courrier est aussitôt envoyé au-devant, avec l'ordre de faire filer la voiture le long des murs, et de

conduire le Duc au donjon de Vincennes. L'aide-de-camp de Bonaparte est aussitôt expédié au gouverneur de Paris, avec ordre de réunir sur-le-champ un conseil de guerre spécial, composé de sept membres, présidé par le général Hullin, que le dit conseil se rendrait sur les dix heures du soir au château de Vincennes, à l'effet de juger un conspirateur contre la sûreté de l'Etat et la personne du premier consul.»

«Au moment de l'arrivée du Duc d'Enghien à Vincennes, (où rien n'était préparé pour y recevoir l'auguste prisonnier), le concierge de cette forteresse parut très-surpris d'entendre le bruit des armes, le cri des sentinelles, le hennissement des chevaux sur le pont-levis du château à une heure si avancée. Il se passa quelques secondes avant de pouvoir arracher cet homme de son état d'insensibilité. Alors un officier lui dit à voix basse: «En avant pour éclairer!» Aussitôt il remarqua une chaise de poste dont les stores étaient baissés: il l'entendit rouler lentement sous les sombres voûtes, et s'arrêter au pied du donjon principal. Tout à coup il en vit descendre un jeune voyageur dont la chevelure blonde, la taille élégante, et le regard doux, laissaient entrevoir une figure mâle, mais dont les traits cependant paraissaient altérés. Le plus profond silence regnait parmi l'escorte qui paraissait nombreuse, l'obscurité la plus profonde semblait ajouter encore à la stupeur générale; la vue de ce lieu était bien faite pour préparer l'âme du prisonnier à se pénétrer de la juste inquiétude que devait produire sur lui l'arrivée du commandant des gendarmes d'élite. Cet officier, d'un seul mot, le fit déposer dans une chambre où l'on remarquait à peine quelques débris d'ameublemens. «Je pourrais trouver un local plus commode pour ce citoyen, l'appartement du grand Condé, par exemple! — *Qui t'assure un lendemain pour lui?* répond au concierge une voix sombre et farouche; occupe-toi simplement de préparer un lit, et d'apporter pour cet homme quelques rafraîchissemens.» La cloche de neuf

heures était sur le point de se faire entendre, tout reposait paisiblement dans Vincennes. Le crime seul veillait au donjon. L'esprit du concierge fut durant quelques minutes tellement préoccupé de ce qu'il voyait qu'il ne s'aperçut pas des obstacles que l'on allait lui imposer..... « On ne sort pas, lui dit la sentinelle.

— Mais c'est moi, je suis du château.

— Que m'importe qui tu es, j'ai reçu l'ordre de ne laisser entrer et sortir que les voitures. — J'aurais affaire dans le village. — Alte-là, vieux soldat, où je tire sur toi! —

« Parvenu à faire lever la consigne, le vieillard parcourut toutes les rues de Vincennes pour se procurer des vivres; il frappa inutilement à la porte de quelques traiteurs, et obtint non sans peine, *un reste de gibelotte de lapin et du vin du pays*. Muni de ces provisions, il s'empresse de rentrer au donjon, et les dépose entre les mains des gardes. Il dresse un lit à la hâte, et considère en même temps le prisonnier. Quelle fut sa surprise de reconnaître le Duc d'Enghien! Confondu, stupéfait, il ne put articuler une seule parole. « Est-ce une vision, se disait-il, produite par le désordre de mon imagination? Mes yeux peuvent-ils me tromper à ce point? N'ai-je pas vu à Chantilly Monseigneur le fils du Duc de Bourbon; mais en fallait-il plus à mon coeur pour s'assurer que c'était le Prince lui-même? » Alors feignant d'avoir oublié quelque chose, il se fait ouvrir le passage. Arrivé chez lui, il prépare à la hâte un bouillon, débouche une bouteille de vin de Bordeaux qu'il avait en réserve, prend des draps fins, sa plus belle chemise, et remonte sur-le-champ. Là un froid mortel le saisit à l'aspect de l'officier supérieur qui le regarde attentivement; il était tourmenté de crainte et de pressentimens les plus affreux. « Est-il donc à la merci de monstres dénués de tout sentiment d'honneur et d'humanité, se disait ce brave homme? » Les militaires qui environnaient le Duc étaient plongés dans un grand abattement.

Quant à l'auguste prisonnier, sa tête reposait sur l'une de ses mains; il paraissait absorbé dans de profondes réflexions; il voyait clairement que son retour en France n'aurait pas le résultat dont l'avait flatté le colonel Orden***; mais il était loin de s'attendre à un dénouement aussi affreux.

« Le concierge profita de ce moment de silence pour poser sa bouteille et son bouillon sur la table du Prince, (les autres mets étaient encore intacts). Cet honnête homme faisait tous ses efforts pour être reconnu du malheureux Prince qui le regarda avec attention et bienveillance.... Il approche ses lèvres du bouillon, le goûte et fait un signe de tête; le vin lui parut excellent. Les farouches gardiens s'aperçurent qu'il était sur le point de vouloir adresser quelques questions à ce vieux vétéran. Alors ils lui ordonnèrent sèchement de s'éloigner sur-le-champ!....

« Le Prince reposa deux heures, s'éveilla plusieurs fois, écrivit même sur ses tablettes. Mais, sortant tout à coup comme d'un profond assoupissement, il dit à M. Noirot: « Je désirerais parler à Bonaparte; je vous l'ai déjà demandé. Il doit avoir reçu une lettre de moi datée de Strasbourg..... les ministres l'ont peut-être interceptée. Si cela est, un homme comme lui doit se défier des abus d'autorité auxquels se livrent des courtisans sans frein et sans principes. L'heureux conquérant est estimé du chef de ma famille; moi-même je rends hommage à ses talens militaires.... Veuillez bien me conduire vers lui. » La position de Noirot devenait très-délicate. Ses yeux étaient humides; il s'inclina et fit un signe négatif. « Au moins, Monsieur, procurez-moi le moyen de pouvoir correspondre avec le premier consul. » — « J'ai des ordres contraires, s'écrie l'officier supérieur! » Alors le Prince fit une exclamation que lui arrachèrent malgré lui la surprise et l'horreur de sa position. Heureusement, le souvenir de sa famille, le souvenir d'une femme adorée, produisirent une diversion à ses chagrins, et l'empêchèrent de se livrer au désespoir.

«Durant quelques instants, le Prince examina un portrait en miniature qu'il tira de son sein; il le porta vers sa bouche, y imprima un baiser douloureux; ensuite il coupa une mèche de ses cheveux; il la renferma avec soin dans l'intérieur du médaillon qui reposait sur son coeur..... Il venait de retomber dans un assoupissement profond quand on le réveilla.

«Le premier consul demande à vous voir,» lui dit-on! Le malheureux Prince n'osa point s'en flatter... Aussitôt conduit devant ses juges, toute illusion fut détruite à l'instant même. Les membres du conseil de guerre tressaillirent à son aspect. On lui adressa quelques questions pour la forme auxquelles il répondit avec la plus grande fermeté. On l'écarta un moment... Alors il traça à la hâte quelques lignes au crayon pour Bonaparte; l'officier supérieur s'en chargea... Un bruit sourd se manifesta dans cette assemblée. Le président Hullin prononça en tremblant la sentence de mort: il eût voulu pouvoir se dérober à la vue des hommes. On lui doit cette déclaration, qu'il insista auprès de l'officier supérieur pour obtenir un sursis à l'exécution du Prince. Mais S****y demeura inflexible. Le Duc d'Enghien fut entraîné aussitôt par un escalier aussi étroit que rapide qui conduisait dans les fossés secs du château. Là, le malheureux Prince découvrit un spectacle d'horreur et de désolation. Il reporte ses yeux avec inquiétude vers ceux qui l'environnaient. Un silence morne et profond régnait partout; pas un ami ne s'offrait à ses yeux; le vent chassait au loin les nuages de fumée des flambeaux qui s'élevait en tourbillons. «Que signifie cette fosse,» dit le Duc? — «C'est la vôtre.» Alors l'officier commandant ordonna à sa troupe de s'arrêter non loin de ces bords... Aussitôt le bruit d'une fusillade prolongée se fit entendre... En recevant le coup fatal, le Prince était tombé dans sa fosse, une pierre énorme fut lancée sur sa tête; le sang jaillit; ses yeux s'éteignent; il ne reste plus

dans son corps aucune étincelle de vie. » (Note secrète sur les Mémoires de Joséphine.)

« Plusieurs personnes étaient la même nuit réunies chez le premier consul. Sur les deux heures du matin, un courrier venu de Vincennes remet une lettre à Bonaparte. Celui-ci passe dans son cabinet, y reste peu de temps, appelle un aide-de-camp, lui remet une lettre avec l'ordre de courir à Vincennes, et de ne revenir qu'avec une réponse. Cette affaire terminée, il revint au milieu du cercle, mais quelqu'effort qu'il fit, il ne put prendre part à la conversation. A cinq heures du matin, le même aide-de-camp arrive, remet un billet au premier consul, qui en brise le cachet et le lit, après quoi il ajoute tout haut : « Il y a assez longtemps ; je » n'en entendrai donc plus parler ! »

« Le lendemain, tout le château savait que le Duc d'Enghien avait été fusillé dans les fossés du donjon de Vincennes. » (*Mémoires secrets sur Napoléon Bonaparte.*)

Si nous avons le courage de nous arrêter un instant sur les sinistres détails de cette horrible exécution, il en ressort une vérité irrésistible ; c'est que la hâte de Bonaparte, à précipiter la catastrophe, prouve qu'il avait le double but de tuer un adversaire redoutable, avant même qu'on sût qu'il le tenait en son pouvoir ; et de l'empêcher, par une mort brusque et nocturne, de prononcer un mot qui, dans ce moment de crise imminente, pouvait soulever contre lui des milliers de bras pour la délivrance des Royaux prisonniers et le rétablissement de la monarchie légitime. Les historiens ou mémorialistes, qui n'ont point eu à se disculper de leur coopération à ce drame sanglant, affirment que la fosse avait été creusée d'avance, la veille du simulacre de jugement ; ce qui établit l'incontestable préméditation du crime, et que la mort du Prince était résolue avant son enlèvement.

L'enlèvement du Prince, par la violation de toutes les

lois civiles, politiques et sociales; son transfert immédiat dans la prison de Vincennes, où il fut tenu au secret le plus rigoureux; l'assemblée subite de la commission militaire, autrement dite, comité d'assassinat; le jugement prononcé à huis clos, avec une promptitude révoltante, sans que le Prince eût la liberté de se défendre, sans qu'aucun témoin, aucune charge fussent produits dans l'accusation exepté les rapports des espions de police; enfin l'attentat consommé, aussitôt après, pendant la nuit, à la lueur d'une lumière placée à quelque distance; de sorte qu'au lever du soleil, Paris dans la stupeur, apprit l'arrestation de la Royale victime par l'annonce de son supplice: — Tous ces faits irrécusables, auxquels on n'a pu assigner de raison spécieuse, attestent l'existence d'un mystère incompris jusqu'à ce jour, mystère au surplus avoué par Bonaparte qui, en apprenant du conseiller d'État Réal, directeur de la police, que *Pichegru* était à Paris, lui disait: «Ah! je comprends maintenant les choses, je »vous ai dit, Réal, *que vous ne teniez pas le quart de* »*cette affaire-là.* Eh bien! *à présent même vous n'avez* »*pas tout; mais vous n'en saurez pas davantage.*» Le besoin du silence était donc bien impérieux; puisque l'ordonnateur de tant de monstrueuses iniquités s'aggravant l'une par l'autre, tout entier à l'intérêt de son ambition, n'eut même pas le temps de songer à se ménager une apparente excuse aux yeux de l'Europe étonnée de tant d'audace; et qu'à la veille de s'imposer l'égal des souverains, il semblait leur jeter à la face, par un pur caprice de volonté sanguinaire, la tête d'un de leurs frères, comme une sorte d'engagement pris de n'avoir pour règle de conduite que la fougue de ses passions. Lui, si habilement servi par ses agens, ne songea pas même à colorer l'odieux du meurtre judiciaire, qui conserva toute son infamante gravité aux yeux du public, dont le cri général a proclamé l'innocence du Duc d'Enghien. « Le chef du gouvernement, a dit un auteur, ne

voulait pas que Paris à son réveil, apprît qu'un Prince de de la maison de Bourbon respirait si près de la capitale, dans le donjon de Vincennes... cet horrible sacrifice devait se consommer dans l'ombre, afin qu'il fût dit que toutes les lois avaient été violées, toutes, même celles qui prescrivent la publicité de l'exécution, comme une dernière garantie offerte au malheur, contre l'illégalité et la barbarie des supplices... Les plus modérés répétaient : mais *à quoi bon*, pour la puissance du premier consul, faire périr un innocent ? » Bonaparte avait un tel effroi que quelqu'un ne vînt à saisir la moindre trace de cette malheureuse affaire, « *dont les détails furent toujours secrets et le seront* encore long-temps,» dit encore l'écrivain qui n'a pas quitté Bonaparte depuis quinze ans, que les papiers qui la concernaient, furent brûlés. Par quel motif n'a-t-on donc pas osé dire pourquoi un Prince français placé sous la protection du droit des gens, a été arraché violemment de son domicile, par l'invasion d'une force armée qui insulta si criminellement au respect que commande l'inviolabilité du sol étranger ? Pourquoi on a suspendu le cours de la justice même exceptionnelle, contre l'infortunée victime de ce criant abus de la force ? Pourquoi dans cinq heures de nuit, après un enlèvement suivi d'une longue route, on l'a jugée, fusillée, enterrée ? Qu'on ne croie pas cependant que Bonaparte fût peu soucieux de son honneur et de sa réputation. Personne plus que lui n'était sensible au blâme et jaloux de considération. S'il ne s'était pas agi d'une question de souveraine puissance, il n'eût pas choisi le moment où il voulait se poser en maître en face du monde, pour affronter l'opinion publique par des forfaits silencieux. Mais il ne pouvait parler sans compromettre sa fortune politique ; il se tut, et pour régner, il se voua à l'infamie, en marquant sa place au rang des assassins de la famille Royale.

Comme on avait parlé *d'un jeune Prince*, et qu'en effet

l'orphelin du Temple était incarcéré à Vincennes ; pour ôter tout prétexte à des conjectures inquiétantes, le jour où l'infortuné Duc d'Enghien subit le martyre de son dévouement à son Roi légitime, le premier consul tint un conseil d'État et terrifia l'assemblée par ces sombres paroles :

« On murmure peut-être, parce que j'ai fait arrêter et exécuter le Duc d'Enghien. On a prétendu *qu'un autre Prince* de la même famille était caché chez l'ambassadeur d'une grande Puissance. Que l'on sache que si ce Prince était venu à Paris, il eût été arrêté, jugé et mis à mort ; que l'on sache que l'ambassadeur lui-même eût été fusillé. »

Ces propos ont été rapportés par Cambacérès à *Louis* XVIII, en 1814, *dans une audience secrète* que lui accorda l'usurpateur. Le sang versé dans les fossés de Vincennes, donnait pour le public, un sens irrésistible à cette explication indirecte. Nul ne pouvait plus entretenir le soupçon qu'un autre Prince dût accompagner le Duc d'Enghien, car enfin, se demanderait-on, pourquoi Bonaparte l'eût-il épargné ? Il n'avait pas eu horreur du sang Royal. Nous savons néanmoins qu'il accorda sa vie à la sollicitation de Joséphine, et nous ne devons pas nous en étonner. Le monarque destiné à mourir dans un cachot, privé de tous ses soutiens, n'inspirait plus l'épouvante ; et d'ailleurs isolé comme il allait l'être, l'acte de décès tenu en réserve contre lui, le rendrait toujours inoffensif. On l'avait défiguré dans sa dernière prison ; et puis en lui annonçant que *ses amis périraient*, on lui avait dit aussi qu'on tenait en réserve *un faux Dauphin*, dont l'apparition viendrait toujours dénaturer la sienne et la rendre inefficace. Bonaparte, non plus, n'ignorait point que la France devenue bientôt impériale par sa volonté toute-puissante, qui ne devait plus rencontrer de résistance, confondrait dans les honneurs de l'Empire, la noblesse monarchique avec les citoyens de la république. Le pouvoir qui distribue les faveurs, devient légitime pour les ambitieux ; et la cour du moderne

Néron en fournit aussitôt la preuve. Il pouvait donc sans danger se faire un mérite de condescendre sur ce point aux larmes et aux prières d'une femme magnanime, qu'il n'avait point encore songé à remplacer par une Archiduchesse d'Autriche. Fouché ne fut sans doute pas étranger à la conservation de cette vie Royale. Loin d'avoir intérêt à la mort du fils de Louis XVI ; ce fourbe qui joua tous les gouvernemens, et qui, dès cette époque, correspondait avec le Comte de Provence, prévoyait tout le parti qu'il saurait tirer comme moyen de se faire craindre et désirer, de l'existence du représentant de la Royauté légitime. Ses prévisions ne l'ont point trompé.

Occupons-nous du dernier acte de cette atroce tragédie. La mort du Duc d'Enghien ne rassurait pas entièrement le premier consul. Il lui fallait encore du sang. Je ne parle pas des exécutions de George Cadoudal et de ses coaccusés ; j'entends qu'il lui fallait abattre une seconde tête, par un nouveau forfait qu'enséveliraient les noirs réduits d'une prison. Pichegru, non moins à craindre que le Duc d'Enghien, devait payer aussi de sa vie, la connaissance qu'il avait de l'existence du fils de Louis XVI, et son attachement à sa personne. Mais on ne devait pas le juger, car sa défense présentait un côté formidable. Le vainqueur de la Hollande avait de nombreux partisans, il était aimé du soldat ; on connaissait sa brusque franchise, sa loyale énergie ; et si de son banc d'accusé, il se portait accusateur ; s'il démontrait tout l'odieux de l'assassinat du fils des Condés ; s'il faisait des *révélations ;* Bonaparte était encore perdu. Il en avait de terribles à faire, d'après une note extraite des Mémoires de Joséphine, à l'occasion des journées des 13 Vendémiaire et 18 Fructidor, et sur les menées secrètes de Bonaparte pour arriver à la suprême puissance, etc. etc.

L'invisible force organisée pour seconder le coup d'État, n'était pas dissoute quoique affaiblie par l'arrestation des chefs;

le danger pouvait renaître à l'appel d'une voix puissante. Le premier consul avisa; un peu plus ou un peu moins d'odieux ne l'arrêta plus dans les voies de son ambition; il ordonna la mort. On a voulu faire croire au suicide du général; cette opinion s'évanouit devant des documens décisifs. Le fait du meurtre est avoué par Bonaparte lui-même dans *les Mémoires de Napoléon*, où il dit: « Oui, Pichegru a péri par une autre main que la sienne. » — Qui l'a donc assassiné si ce n'a pas été par vos ordres? — Qui... il ne me convient pas de le dire... »

Joséphine aussi, tout en voulant disculper Bonaparte, a écrit:

« Bonaparte n'ordonna point le meurtre de Pichegru: mais il fut coupable d'une haute imprudence, en disant avec humeur devant.... « Quand donc serai-je débarrassé de cet » homme là: il m'ennuie, il me fatigue... je suis dans l'im» possibilité de le renvoyer à Sinnamari; et cependant je » ne *puis me résoudre à le faire juger*. Louis XI était » plus heureux que le premier consul. » Ces lâches le comprirent et jurèrent la perte de l'infortuné général... Pour satisfaire en quelque sorte les ressentimens de Bonaparte, espérant par là lui être agréable, D***, M***, S*** demeurèrent unanimement d'accord d'envoyer au Temple quatre Albanais, avec ordre de fouiller Pichegru, et de s'emparer de ses dépêches. Ce n'était qu'un vain prétexte pour le sacrifier. Ces misérables ilotes se jetèrent sur lui comme des furieux et le frappèrent; le malheureux leur opposa de la résistance. L'un lui tenait les mains, l'autre les jambes, un troisième le bâillonnait et le dernier, dit-on, lui posant le pied sur la gorge, l'étrangla avec sa propre cravate... Le concierge n'était point dans le secret; mais les ordonnateurs du crime étaient là. Le malheureux Pichegru avait pressé la main de l'un d'eux, en lui rappelant leur ancienne amitié. Le coeur de *** fut aussi froid qu'un marbre;

il demeura insensible pendant l'exécution. On posa le corps de manière que l'on pût supposer que le prisonnier s'était suicidé. Toutefois, l'erreur était impossible, et le mensonge trop grossier. La veille de ce grand attentat, le bruit avait été répandu au château que Pichegru s'était empoisonné. »

Nul ne pourra croire que les ordonnateurs et les consommateurs de cet abominable assassinat aient pu s'introduire au Temple, dans la chambre de Pichegru, et l'étrangler sans la volonté expresse de Napoléon, sans son ordre formel. L'auteur des Mémoires secrets sur Napoléon Bonaparte va fixer notre jugement.

Mais avant d'en finir sur ce chapitre par cette dernière citation, il est bon de faire remarquer que les intelligences entre Pichegru et Moreau, s'il y en a eu de directes, ne démontrent point que Moreau ait consenti à coopérer alors au retour des Bourbons. Georges Cadoudal dans son interrogatoire déclara : « Que Pichegru et Moreau ne s'étaient point réconciliés, et par conséquent n'avaient pu se revoir ; il persista à nier avoir jamais vu Moreau de sa vie, avant le jour où ils furent mis en jugement ensemble. » Cette affirmation assez en rapport avec les sentimens connus du général, a rendu sa position bien différente de celle du Duc d'Enghien et de Pichegru.

« Bonaparte, rapporte l'écrivain dont j'ai parlé, redoutait Pichegru bien plus que Moreau. Depuis longtemps il avait juré la mort de cet illustre partisan de la Royauté ; il n'ignorait pas que Pichegru n'était point un homme à garder des ménagemens. Il craignait en lui son impétuosité, son éloquence, et sa rare intrépidité. Ce qui le lui rendait encore extrêmement redoutable, c'étaient *d'importans secrets* qu'il avait sur les affaires des 13 Vendémiaire, 18 Fructidor *et autres*. Ces secrets compromettaient furieusement le premier consul ; leur publicité devait le perdre dans l'esprit des Français. Pichegru avait eu l'imprudence de dire en Angleterre, que

si, de retour en France, il trouvait l'occasion de parler en public, il démasquerait si bien le perfide qui donne des lois à son pays, qu'il le ferait lapider. Ces propos plus qu'indiscrets furent bientôt sus de Bonaparte par le moyen de deux de ses plus fameux espions en Angleterre, les sieurs M.... et M....d. Que ces deux hommes sont à plaindre s'ils éprouvent chaque jour un remords par forfait qu'ils ont commis ou fait commettre! Après de pareils rapports, on croira facilement que Bonaparte, se voyant maître de la personne de son ennemi, ne balança pas à s'en défaire. Il craignait tant de le manquer, que, dans l'ordre donné pour l'arrêter, on lisait ces mots affreux: « *S'il résiste, tuez-le.* »

Les détails circonstanciés que nous fournit l'auteur sont si peu connus, et d'un si haut intérêt, bien que douloureux à parcourir, qu'il m'est impossible de ne pas les transmettre presque dans leur entier; ils viennent comme complément d'une grande révélation d'horreurs qui expliquent, par la manière barbare avec laquelle on s'est défait des protecteurs du Dauphin, le secret des vicissitudes inouïes de sa cruelle destinée, et qu'après sa longue carrière de persécutions, il n'ait dû avoir que le repos de la tombe sur la terre étrangère. Tous les crimes dont l'existence du Duc de Normandie fut la cause, font nécessairement partie de son histoire. Les signaler, c'est aussi apprendre aux peuples qu'ils ne doivent jamais espérer de bonheur sous la domination de l'égoïsme. L'ambitieux qui reporte tout à lui, et qui n'arrive au pouvoir que par l'effusion du sang, n'est qu'une bête féroce qui, pour sa satisfaction personnelle, s'élève au-dessus des lois de l'humanité: il se compose une puissance de mensonge et d'injustice, tandis que les félicités publiques ne peuvent naître que de l'abnégation de soi-même pour le bien général, et de la pratique de la vérité, dans la conduite des hommes du pouvoir. La France depuis plus d'un demi-siècle en fait la triste expérience, et elle expiera long-temps peut-

être encore, par ses funestes divisions, le sang de ses Princes versé par les ambitieux qui ne surent que se disputer l'orgueil de la régenter, sans paraître même se douter qu'elle ait le droit de vouloir être heureuse; car la justice absolue dont on a constamment fait mépris, est et sera toujours l'unique base des prospérités nationales. Je ne crains pas de l'affirmer, dans ma croyance religieuse; peu m'importe l'opinion du monde; tant que la politique n'aura pas fait cesser l'état de proscription, si criminellement imposé à l'innocente famille du fils des martyrs de la révolution Française; tant qu'elle ne lui aura pas rendu son nom Royal et ses droits civils; elle a semé des persécutions, elle ne recueillera que des tempêtes. La Providence ne peut permettre que l'iniquité prospère dans les empires et fasse la joie des familles. La chute de Napoléon et la vie errante des Bourbons de 1814, sont une bien puissante manifestation de l'éternelle justice, son action n'a point d'époque, celle-là ne passe point avec les générations, car les générations sont les peuples du Roi de l'univers. Revenons à l'infortuné général que nous avons laissé au Temple, dans ce séjour de larmes qui rappellera toujours de si amers souvenirs.

Pichegru avait une amie qui, devenue veuve quelque temps avant la conspiration où il se trouvait impliqué, vint à Paris pour le voir. N'ayant pu obtenir cette permission du grand-juge, elle sollicita une audience du premier consul, sans néanmoins lui expliquer le sujet dont elle avait à l'entretenir. Elle eut ordre de se présenter.

« Au premier mot de Pichegru, raconte l'auteur des Mémoires secrets, Bonaparte fronça le sourcil et ne laissa pas continuer la suppliante. — Que puis-je faire pour vous, Madame? Quel intérêt prenez-vous à Pichegru? Qui êtes-vous? — Je suis son amie: je ne sollicite point pour lui, je ne vous demande que la permission de le voir; partout elle m'a été refusée. — Votre démarche est de la dernière

inconséquence, les suites peuvent en être funestes. — Je les ai calculées. — Votre ami est un conspirateur, vous le savez. — J'ignore s'il a conspiré, et ce n'est pas pour m'en instruire que je demande la permission de le voir. — Quoi! vous ne savez rien de ses projets. — Rien, parfaitement rien. J'ai appris son retour et son arrestation, tout le même jour. — Eh bien! de quelle utilité vous sera cette entrevue? — J'aurai le plaisir de le voir, d'adoucir un moment ses chagrins. Je lui conseillerai de se mettre au niveau des circonstances, de modérer l'impétuosité de son caractère; enfin de ne pas se perdre lui-même.

— Vous connaissez bien votre ami! et si vous voulez répondre de bonne foi, vous m'avouerez que vous ne comptez pas beaucoup sur l'espoir de l'obliger à se contraindre. — Bonaparte garda quelques momens le silence, ensuite il passa dans son cabinet après avoir fait asseoir cette dame. Il fut quelque temps sans reparaître. Enfin il revint avec deux billets à la main; l'un des deux était cacheté. Il me donna tout bas l'ordre de le faire parvenir à son adresse: c'était au grand-juge. Cette dame, se doutant à peu près de ce dont il s'agissait, eut le courage de dire au premier consul: Si c'est de ma personne dont vous voulez vous assurer toute démarche à ce sujet devient inutile. Une voiture m'attend sur le Carrousel, indiquez-moi l'endroit où je dois me rendre, j'y vais suivre l'escorte que vous voudrez bien me donner. Calmez-vous, madame, lui dit Bonaparte, on n'en veut point à votre liberté, au contraire, je prie le grand-juge de se relâcher en votre faveur des ordres qu'il a reçus. Demain il vous remettra une permission de voir votre ami; mais je tiens dans ma main un billet qui, si vous parvenez à le lui faire signer, vous garantira cette faveur tout le temps que vous voudrez en jouir. Cet écrit ne compromettra nullement votre ami; c'est tout simplement justice qu'il me rendra et il ne tiendra qu'à lui qu'il n'en soit jamais parlé:

son silence à cet égard sera toujours le garant du mien. Ecoutez, et je vous fais juge. « Je déclare, moi Pichegru, que »dans l'affaire du 13 Vendémiaire, an IV, le général Bonaparte »s'y est comporté en brave militaire et généreux citoyen, qu'il »n'a fait que ce que tout autre aurait fait à sa place; que si »j'en ai parlé autrement, soit en France, soit chez l'étran»ger, c'est par une suite de mes démêlés avec lui et de la »différence de nos opinions; que rien ne me contraint à »faire cet aveu; que je le dois à la vérité et au repos de »ma conscience, et qu'à l'avenir tout acte contraire à la »présente déclaration doit être regardé comme nul et l'effet »d'un nouveau ressentiment envers le général. Fait à Stras»bourg ce 15 Nivôse an V. »

« La suppliante, pendant la lecture de ce billet, était devenue pâle; dans ses regards se lisait le peu d'espoir qu'elle avait de pouvoir obtenir de son ami la signature d'un pareil billet; si le consul eût regardé cette dame dans le moment, il en eût fait l'observation. Cependant elle sut se composer. Le désir de pénétrer jusqu'à Pichegru, de lui sauver peut-être la vie, lui fit oublier momentanément les difficultés qu'elle trouverait à satisfaire les désirs de Bonaparte. J'accepte la commission, lui dit-elle, l'amitié fait aussi des miracles. Je ne négligerai rien pour réussir. — En ce cas, voici le billet; je ne vous dirai pas qu'il ne doit être vu de qui que ce soit. Je m'en rapporte aux dangers que pourraient vous faire courir la plus légère indiscrétion à cet égard. Dans tous les cas cet écrit ne peut me nuire, l'écriture n'en est pas de moi. — Il en imposait, c'était lui qui l'avait tracé.

« Sitôt que cette dame fut sortie, il fit entrer divers personnages. Je ne pouvais m'empêcher de blâmer la légèreté avec laquelle il confiait un écrit de cette importance, surtout rédigé de sa propre main. L'amie de Pichegru ne pouvait-elle pas en faire un mauvais usage? L'accusé lui-même ne pouvait-il pas le produire en justice? Quelle preuve en

faveur des moyens qu'il se proposait d'employer, pour convaincre le tribunal et le public que Bonaparte était un lâche ambitieux, et le plus vil des intrigans ! Combien j'étais dupe alors ! Le Consul n'était point homme à laisser aller ainsi sa proie. Cette dame, dont on n'avait pas même pris l'adresse, fut arrêtée en arrivant chez elle, où deux agens de police l'attendaient. Ils la prièrent de monter dans une voiture qu'ils tenaient prête et dans laquelle ils la suivirent. On avait adjoint à ces Messieurs une autre personne du même sexe que la détenue ; c'était pour lui tenir compagnie jour et nuit.

— Cette femme était la très-humble servante de la police, chargée de surprendre les secrets de l'amie de Pichegru, et par elle, ceux du général. Je passe sous silence les honteuses manoeuvres dont elle fut l'instrument. —

» Le lendemain, deux grands personnages de l'inquisition consulaire vinrent, dans deux voitures, chercher les deux prisonnières. Celui qui avait la direction de l'amie de Pichegru se confondit en excuses auprès d'elle, de ce que les circonstances forçaient le gouvernement de la priver pour quelques jours de sa liberté, mais que les égards dus à son sexe, et le peu de part qu'elle avait dans ces mesures de rigueur, ne contribueraient pas peu à faire adoucir sa détention.

« Tandis que l'agent de police jouait son rôle de commande auprès de la véritable détenue, qui n'en croyait pas un seul mot, sa compagne jouait une espèce de drame avec l'autre alguazil..... Après quelques grimaces elle suivit son guide qui n'était autre que son mari.

« L'amie de Pichegru la vit partir sans la plaindre, car elle n'avait pas un instant été dupe de cette comédie ; cependant elle m'a juré que toute autre qu'elle pouvait y être trompée, tant le naturel était bien imité. L'agent de police qui attendait que la première voiture fût éloignée, n'avait point encore dit à sa prisonnière où il avait l'ordre de la conduire. Elle osa le lui demander. Madame, lui dit-il,

vous obtenez une faveur que bien d'autres ont sollicitée sans l'obtenir ; je vous conduis près le général Pichegru. — En effet le premier consul me l'avait promis ; mais d'après ce qui s'est passé je n'y comptais plus. — Peu d'hommes gardent aussi religieusement leur parole. — Elle suivit donc l'hypocrite délateur jusqu'*à la conciergerie.* Elle attendit quelque temps dans une pièce séparée, après quoi on vint la chercher pour l'introduire auprès de l'illustre accusé.

« Avant d'entrer dans le récit de cette entrevue, j'avertis le lecteur que les détails qu'il vient de lire m'ont été donnés par l'amie de Pichegru ; elle y ajouta même les détails de l'entrevue qu'elle avait eue avec son malheureux ami.

« Je n'avais pas besoin de cette confidence ; car j'avais copié le récit de cette entrevue sur la note du sténographe, et des gens apostés pour en recueillir les détails. Cependant je ne fus pas fâché de voir ce récit confirmé par un des principaux personnages. Si le lecteur ne trouve pas dans ce qui suit toute la liaison dont un rapport est susceptible, il n'oubliera pas que c'est un fait copié, d'après ce qui en a été écrit par des gens qui ont entendu le tout à travers des communications pratiquées dans les murs ou autrement ; car j'ignore comment on s'y est pris ; que je ne puis rien changer à ce récit fait à la hâte et tracé comme la parole. Je dirai seulement qu'il est probable que le premier consul avait donné l'ordre de prendre toutes les précautions possibles pour ne point perdre un mot de ce qui serait dit ou fait dans cette entrevue.

« Laissons écrire les espions.

« Avant l'arrivée de la dame, Pichegru se promenait dans la chambre ; il regarda quelque temps à travers ses barreaux ; ensuite il s'assit contre sa table dans l'intention d'écrire : il y avait du papier blanc et deux ou trois feuilles remplies d'écriture. Après avoir réfléchi quelques minutes, il se mit à écrire. Il semblait s'applaudir de son travail,

qu'il relisait tout bas à chaque phrase. Tout à coup la clef dans la serrure se fait entendre. Aussitôt il se lève, roule ses feuilles écrites, les étend dans sa cravate, qu'il se passe autour du cou. Sa surprise fut extrême en apercevant derrière les guichetiers la dame qu'il reconnut aussitôt. « Quoi! vous, Madame, en ces lieux! Quel Dieu vous a donc prêté sa puissance pour vous faire parvenir jusqu'à moi? » La dame trop émue s'était évanouie. Ils étaient seuls, car on avait refermé les portes. Pichegru allait appeler du secours, lorsque cette dame le retint. Revenue à elle, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre sans pouvoir se parler. Rendus à un état plus calme : — Enfin je vous revois donc, dit-elle au général! — Ce bonheur est si grand que j'ose à peine y croire! Mais, dites-moi, qui peut vous avoir fait obtenir la permission d'arriver jusqu'à moi, tandis qu'elle est refusée à toute ma famille? — Ne pourrait-on pas nous écouter et entendre ce que nous disons? — Je ne crois pas; l'épaisseur des murs... cependant n'approchons pas de la porte. — Vous me demandez qui peut m'avoir obtenu la permission d'arriver jusqu'ici? Mon ami, je l'avais sollicitée près du grand-juge et n'avais rien obtenu. — Je le crois bien; il a des ordres sévères; d'ailleurs c'est un hypocrite bien digne du maître qu'il flagorne. — Ne sachant comment faire, et voulant à tout prix vous voir, je me hasardai à demander une audience au premier consul. Je l'obtins. Après lui avoir soumis ma demande, et répondu aux diverses questions qu'il m'a faites, j'ai obtenu la permission de vous voir. — C'est impossible, Madame! le lâche ne connaît pas les sentimens de l'amitié. Il y a des promesses, des conditions : il y est intéressé. — Parlez plus bas, je vous instruirai de tout; mais avant, dites-moi, ne ferez-vous rien pour vous tirer de cette malheureuse affaire? — Madame, on ne rétrograde pas sur ses opinions, les miennes sont connues; quelque soit le sort qui m'attend, je me prononcerai toujours contre

l'astucieux charlatan qui fait, depuis longtemps le malheur de mon pays et celui de l'Europe entière. — Je ne viens pas combattre votre opinion ; vous savez que je me suis toujours imposé silence sur ces sortes de matières ; mais je viens vous demander si vous ne feriez pas quelques démarches auprès de votre ennemi ? — Qui ? moi ! — Doucement, Monsieur, je ne vous propose rien, je connais vos principes ; mais souffrez au moins que l'amitié, quoique sûre de ne pas réussir, vous laisse entrevoir quelques expédiens. —

« Madame, il n'en est pas pour moi, dans le sens dont vous venez de me parler. Qui ? moi ! pour prolonger de quelques jours une existence qui doit finir, j'irais salir, en un seul jour une vie sans tache et sans reproche ; j'irais aux yeux de l'univers, implorer la commisération d'un perfide que j'ai signalé comme le plus dangereux et le plus vil de tous les hommes. J'aime à croire, Madame, que vous me rendez justice, que vous ne m'avez jamais soupçonné capable d'une pareille indignité.

« L'amour que je porte à mon pays, l'honneur et mes principes ont mis entre Bonaparte et moi une barrière d'airain. Il veut mon sang, et sa personne m'est en horreur. Il n'en doute pas ; mais ce qu'il ne sait point, c'est que pour verser ce sang dont il a soif, il faut qu'il me donne pour juges des bourreaux tels que lui. Si, dans les juges, dans les gardes, dans l'auditoire, dans ses satellites même, il est encore quelques restes d'humanité et d'amour pour sa patrie, je réponds de ma cause et sa dernière heure aura sonné. Voilà, dit-il, en arrachant sa cravate et déployant les papiers qu'il y avait cachés, voilà son arrêt de mort. Là se trouve la masse de tous les forfaits qu'il a commis depuis le siège de Toulon jusqu'à ce jour, soit en Italie, soit en France. En plein tribunal je démasquerai l'assassin ; je rassemblerai toutes mes forces, je triplerai mon éloquence ; à ma voix, sortiront de leurs tombeaux *Frotté*, *Hoche*, *d'Enghien*, *Klébert*,

le premier lâchement égorgé, sous le prétexte d'une entrevue, *le second empoisonné*, *l'autre assassiné*, le dernier percé d'un coup de poignard. A ces quatre illustres victimes viendront se joindre les malheureux habitans fusillés dans Lodi, à Pavie, à Venise et dans les Marches; à leurs cris se mêleront ceux des Français mitraillés sur les degrés de Saint-Roch. Je traînerai l'auditoire dans les nombreux cachots et prisons de la capitale et du royaume. Y verra-t-on sans frémir et sans trembler pour soi cette foule d'innocens qu'un monstre y fait entasser? Non, Madame, de pareilles vérités entraînent la multitude, et qui sait les exposer avec feu est toujours sûr du triomphe. — Croyez-vous, Monsieur, qu'on ne vous imposera pas silence? Bonaparte n'aurait-il pas prévu votre dessein, et donné des ordres en conséquence? — Il ignore mon projet, on m'a donné huit feuilles de papier; je dois, il est vrai, les représenter écrites ou non; mais j'avais su m'en procurer d'un autre côté. — Hélas! ne craignez-vous pas que l'on vous fouille, que l'on visite vos effets? — J'ai déjà subi cette inspection, en tout cas, avant de m'arracher cet écrit il faudrait m'arracher la vie. — Mais, Monsieur, avant de recourir à ces extrémités, s'il était des moyens..... — Le général se lève tout-à-coup, et prenant les deux mains de son amie: Tenez, ma chère! c'est en vain que vous balancez, vous avez quelque chose à me communiquer; on ne vous a point laissé pénétrer jusqu'ici sans y mettre des conditions; on nous laisse sans témoins, on a fermé la porte crainte de nous gêner, en voilà plus qu'il faut pour me convaincre que vous avez quelque chose à me dire. Ne me célez rien, je vous en prie, et quelle que soit la commission dont on vous a chargée, je vous engage à vous en acquitter. — Oui, Monsieur, puisqu'il faut vous l'avouer, j'ai quelque chose à vous remettre, mais jurez-moi, sur l'honneur, de m'écouter avec calme, de ne point m'interrompre, de lire le billet que je vais vous remettre, de me

le rendre ensuite signé ou non signé. — Je vous jure, sur l'honneur, tout ce que vous exigez, puisque vous me laissez la liberté de signer ou de refuser ma signature. — Mon ami, je suis moi-même prisonnière d'Etat; je devais m'y attendre, en sollicitant la permission de vous voir; mais ce malheur est bien compensé par le plaisir que j'éprouve aujourd'hui. Je n'ai donc obtenu cette faveur insigne qu'à la condition seule de vous remettre ce billet et de vous engager à le signer. On compte beaucoup sur mes instances auprès de vous, et sur notre ancienne amitié. J'ai tout promis; mais, mon digne ami, je me borne aujourd'hui à vous remettre cet écrit, je n'ajouterai pas un seul mot en sa faveur ou contre lui; imitez-moi, vous me l'avez juré. Pichegru prit alors le billet, le parcourut avec un sourire dédaigneux, et le remit à celle qui le lui avait donné. Il ajouta: Ah! Madame, quelle pièce à réunir à mon mémoire! L'écriture est de lui; ce serait un coup de mort! Mais l'amitié me défend de le garder; je vous perdrais. — Et vous aussi, Monsieur; car on se porterait aux plus grandes extrémités pour vous arracher une pièce aussi importante. — O! le lâche! il m'a jugé d'après lui. — Votre serment, Monsieur; je n'enfreins pas le mien. — Vous avez raison. Et vous, mon amie, vous, privée de votre liberté pour moi, ce nouveau malheur me..... — Pourquoi, malheur, je suis de cent lieues plus proche de vous; comptez-vous cela pour rien; — Femme généreuse! dites-moi, comment allez-vous lui remettre son billet? — Je ne le remettrai jamais qu'à lui. Quelque soient ses ordres, j'aurai donc l'occasion de parler à lui-même. Peut-être obtiendrai-je quelque chose; les circonstances pourront m'inspirer. — Vous avez raison; l'honneur, le courage et l'espérance, voilà ma devise. — Mon digne ami, en lui serrant la main, je vous quitte..... Des larmes roulaient dans ses yeux. Ils frappèrent à la porte, on vint leur ouvrir, et ils se séparèrent.

Certifié vrai, D. B. V.

« Le même inspecteur qui l'avait amenée à la conciergerie la reconduisit dans sa prison, rue de Vaugirard.

« Le lendemain de l'entrevue avec Pichegru, S. et D. vinrent en voiture chercher cette dame et la conduisirent à Saint-Cloud. Elle fut introduite chez le consul, qui la reçut dans son cabinet. C'est d'après les détails qu'elle m'a donnés à Dijon que je vais décrire cette scène à laquelle je n'assistai pas, étant resté auprès de M. M..... aux Tuileries.

« A peine cette dame fut-elle entrée, que le consul lui dit avec un rire sardonique: Eh bien, Madame, votre ami a-t-il payé la perte de votre liberté de quelques complaisances? L'amitié a-t-elle fait des miracles? Il régnait dans ces deux demandes un ton d'insulte et de mépris si perçant que cette malheureuse dame en fut atterrée.

« Comment, ajouta-t-il cruellement: Vous ne répondez pas? Allons je vois cela, vous n'avez pas de bonnes nouvelles à me donner; calmez-vous; jamais votre ami n'a trop aimé à me faire plaisir. C'est réellement un malheur pour lui. Enfin, que vous a-t-il dit? ne me cachez rien, je suis accoutumé à ses éloges? Elle ne lui répondit qu'en lui remettant son billet. Il ne prit pas la peine de l'ouvrir, il le jeta sur son bureau. C'est alors qu'oubliant ce qu'il devait à son rang et le respect que l'on doit au malheur, il continua de persiffler indignement l'amie de Pichegru..... et il la congédia..... Cette dame est restée, pendant treize mois, détenue à la Force, séparément sous un autre nom que le sien.

« Le soir même de l'entrevue avec Pichegru, Bonaparte reçut, comme il l'avait demandé, le détail de leur entretien: ce fut son aide-de-camp qui le lui remit, mais ce n'était point l'original, ce n'en était qu'une copie, dans laquelle on avait adouci tous les termes outrageans dont le général Pichegru s'était servi. Il s'en aperçut, parce que le papier était propre, les phrases en ordre et les mots sans abrévia-

tions. Ceci, dit-il à son aide-de-camp, n'est point la note du sténographe; retournez vite chez le grand-juge et dites-lui que je veux l'original et non pas de ses oeuvres. Au bout d'une demi-heure l'aide-de-camp revint avec la note désirée. Le consul était alors enfermé avec le général Murat. Il m'avait donné l'ordre de lui remettre de suite le paquet que rapporterait l'aide-de-camp. Il n'en fit point part à l'heure même au général. Le lendemain il y eut un conseil secret où assistèrent trois personnages seulement, Messieurs C., M., M.; il y fut résolu que Pichegru ne paraîtrait point au tribunal; que sa hardiesse, son éloquence, et sa rare intrépidité pouvant compromettre le premier consul et la sûreté de l'État, il était urgent d'attaquer le mal dans sa racine. Alors Pichegru fut condamné à l'unanimité à mourir sous les verroux. Le genre de mort les embarrassa quelque temps. Bonaparte trancha la question en leur disant: Messieurs, il me suffit que vous ayez jugé que ce conspirateur ne doit pas, pour le bien l'État, mourir publiquement par la main d'un bourreau. Je ferai aviser aux moyens de s'en défaire secrétement et sans bruit. C. et M. observèrent qu'il fallait terminer cette affaire plus tôt que plus tard; car avec un pareil homme, il y avait beaucoup à craindre; le dernier surtout appuyait pour que la chose se fît d'une manière à pouvoir persuader le public que Pichegru s'était suicidé. Je ferai plus, dit le consul, je veux qu'un procès-verbal constate le suicide et que tout Paris l'apprenne sans délai. Le lendemain Bonaparte se consulta avec S. et M. sur les moyens de mettre à exécution le projet de la veille. S. proposa de faire choix de quatre gendarmes, de les payer grassement, et d'aller sur le minuit à la prison de Pichegru, et sous prétexte de le transférer autre part, on le ferait passer dans les corridors les plus isolés et que là les gendarmes le poignarderaient tout-à-coup; qu'ensuite on le porterait dans sa chambre, et que près de lui on laisserait un poignard

teint de sang pour faire croire à son suicide. M..... rejeta vivement cet avis, en assurant que jamais un gendarme ne se prêterait à son exécution... S. lui cita l'affaire du Duc d'Enghien. C'était autre chose, répliqua M... L'affaire du Duc d'Enghien était une exécution militaire, d'après un jugement rendu, et terminée par peloton commandé par un officier. Un poison subtil me paraîtrait plus convenable. Le consul ne leur prêtait déjà plus d'attention ; il se promenait en songeant, ensuite revenant à eux, il leur dit : Ne cherchez plus : Pichegru sera étranglé cette nuit, et pour l'exécuter j'ai trouvé les gens qu'il faut. Je vous les donne en dix à deviner. Sur leur aveu qu'ils ne savaient sur quels gens arrêter leur pensée : Eh bien ! leur dit-il, je lui expédierai quatre de mes mameloucks. J'en ai précisément plusieurs qui ne parlent pas un mot de français ; au surplus, je saurai bien les faire taire. Les deux coupables flatteurs applaudirent à l'ingénieuse cruauté du consul.

« La nuit même à une heure, quatre robustes mameloucks, à la tête desquels étaient quatre estafiers de la haute police, furent très-secrètement introduits dans l'intérieur de la conciergerie ; on avait pris soin d'éloigner du lieu de cette horrible exécution tout ce qui aurait pu entendre le bruit et s'y porter. Les assassins en chef étaient placés dans les avenues en attendant le résultat.

« A peine la porte du cachot de Pichegru fut-elle ouverte, que les quatre mameloucks, à demi-ivres, se précipitent sur l'infortuné. Il s'était levé au bruit des verroux. Il couchait avec son caleçon. Autour de sa cuisse gauche était la cravate dans laquelle étaient ses précieux papiers. Quoique surpris par ses assassins, il roulait pêle-mêle avec eux ; ils eurent toutes les peines du monde à lui passer le noeud fatal. L'infortuné n'avait poussé qu'un cri ou deux que ses bourreaux l'avaient étouffé. Les chefs arrivés, et certains qu'il n'existait plus, jetèrent le cadavre sur le lit, s'emparèrent de la cra-

vate qui renfermait ses papiers, firent une exacte perquisition partout. Ensuite ils firent une espèce de corde avec la même cravate qu'ils passèrent au cou du cadavre en la tortillant fortement avec un bàton de chaise, comme si l'infortuné s'était suicidé. Le lendemain le porte-clefs, qui n'était point dans le secret, fut effrayé à la vue du général étranglé sur son lit. Il courut en prévenir le concierge. Celui-ci feignit la surprise, et en fut prévenir des gens qui le savaient aussi bien que lui. L'évènement fut constaté par un procès-verbal concerté d'avance en conférence secrète; et le même jour, tout Paris lut dans les journaux que le général Pichegru s'était étranglé dans sa prison avec sa cravate et un tortillon. Ainsi finit le vainqueur de la Hollande. Quatre malheureux Africains tranchèrent les jours d'un homme dont le courage et le génie pouvaient dignement servir la France et son Roi. J'ignore si ce que m'a dit M. de L....., mon ami, est vrai; il m'a juré que les mêmes quatre mameloucks avaient été fusillés la nuit d'ensuite dans la plaine de Grenelle. J'appris seulement d'un lieutenant de la compagnie, que depuis huit jours il leur manquait sept hommes; mais il n'en savait pas davantage, et je ne jugeai pas à propos de l'instruire du sujet de ma curiosité.

« Cependant Bonaparte, très-certain que son dangereux ennemi n'existait plus, parut beaucoup plus tranquille. Mais il ne put dissimuler son mécontentement contre les rédacteurs du procès-verbal. Il faut, dit-il à D....., que vos agens soient les plus stupides, et les plus ignorans de tous les hommes. La manière dont ils racontent le suicide en démontre l'impossibilité. Comment peut-on faire croire qu'un homme puisse se tortiller lui-même un mouchoir autour du cou et s'étrangler? Sitôt que le tortillon aurait serré la jugulaire, n'est-il pas prouvé que l'individu ne conserverait plus assez de force pour achever sa destruction? N'était-il pas plus simple de publier qu'il s'était pendu dans sa prison.

Si cette gaucherie est un effet de la malveillance, je le saurai, je vous l'assure.

«Quoi qu'il en soit, rien ne pouvait plus s'opposer à ses projets. Moreau partait pour le Nouveau-Monde, Pichegru n'existait plus, les royalistes marchaient à l'échafaud, et le sang du Duc d'Enghien avait rangé tous les Jacobins autour de l'ambitieux. La plupart des cours étrangères ayant besoin de repos, n'attendaient que la décision du procès de Moreau pour se déclarer en faveur du nouvel Empereur et le reconnaître avec ce titre. Dans tous les cabinets il était des ministres achetés à la cause du consul. La Prusse seule coûtait trente millions, et cette exigeante vénalité du cabinet Prussien fut la principale cause de la haine qu'il portait à ce malheureux royaume, que dans la suite il accabla des plus odieuses vexations. Les ministres de Berlin furent, je l'avoue, d'une sévérité et d'une dureté sans exemple. Le consul était indigné de leurs procédés; mais ce n'était pas le temps d'éclater; et cependant, si la correspondance de son ambassadeur eût été interceptée, la Prusse aurait vu à découvert les sentimens du nouvel Empereur à son égard.....

«Ce fut un spectacle bien digne de l'observateur et du philosophe, que le changement qui s'opéra tout à coup, non seulement dans la personne de Bonaparte, mais généralement dans tout ce qui fut obligé de l'approcher. Son intéressante épouse ne fut point exempte de la métamorphose; elle ne l'abordait plus qu'avec réserve et dignité. Je ne vis plus de ces épanchemens dont elle seule faisait les frais. La mort du Duc d'Enghien, celle de Pichegru, l'exil de Moreau, l'avaient cruellement affectée. Son époux ne tenait plus la même place dans son coeur; intérieurement elle se reprochait cette teinte de refroidissement involontaire. Elle voulut étouffer d'affreux souvenirs; vains efforts. «Ils sont toujours là, »disait-elle à Madame de L....., en mettant la main sur son »coeur, le souvenir de ces illustres victimes me suit partout,

»ma chère dame. Que cela me fait du mal! Je veux n'y »plus penser, et cependant je ne le puis. La vue de mon »époux me reporte toujours au moment de leur supplice.»

Les moindres particularités relatives aux épisodes si tragiquement mémorables de l'époque que nous avons parcourue, répandirent sans doute autant d'ombres mystérieuses sur la face des événemens; il n'en est point d'indifférentes aujourd'hui que de nouvelles lumières nous sont acquises, et que la vérité des paroles du Prince méconnu alors comme depuis, a reçu la plus puissante des démonstrations, le témoignage du sang, confirmé par sa détention irrécusablement établie. Les deux assassinats commis avec des circonstances qui pèsent oppressivement sur l'âme, par une impression d'angoisses qu'on ne peut exprimer, ne suffirent pas pour dissiper entièrement les terreurs de Bonaparte.

«Il ne pouvait entendre prononcer devant lui le nom de Badouville, *aide-de-camp de Pichegru*, et possédant toute sa confiance, sans tressaillir d'effroi..... Le nom de Coco par lequel on désignait Badouville dans la correspondance saisie avec les équipages de Mr. de Kinglin, ex-général au service d'Autriche, inquiéta singulièrement le premier consul. Sous la figure d'un niais, cet homme savait parfaitement remplir son rôle. — Arrêté avec Pichegru, il fut cependant relâché après la mort de son général. Exilé à quarante lieues de la capitale, on observa attentivement toutes ses démarches.... — *Bonaparte le croyait dépositaire de sa correspondance;* — aussi ne jouissait-il que d'une ombre de liberté. On finit par se fatiguer d'une surveillance aussi active, *et Fouché parvint à le faire oublier.*» (Note sur les mémoires de Joséphine.)

L'idée que le confesseur de George pouvait avoir été initié par lui au but secret de la conspiration, le rendit également suspect au sombre despote. Les condamnés avaient demandé des prêtres; on leur en envoya pris dans le clergé de Paris. Mais Cadoudal réclama spécialement l'assistance de l'abbé

Kéravenant premier vicaire de St. Sulpice, un de ses compatriotes Bretons. Mr. Appert, ancien curé de canton, l'a connu alors, et il me disait dernièrement : « Il y à lieu de supposer que Bonaparte le croyait instruit par George du mystère dont il appréhendait la manifestation publique. Ce respectable ecclésiastique était habituellement d'un abord très-gracieux. Après avoir rendu le pénible service que lui imposait son ministère, il parut d'un tristesse et d'une taciturnité indéfinissables. Je le vis, et fus frappé de son air extraordinaire, dont il ne voulut jamais réveler le motif. Il ne tarda pas à être inquiété par la police soupçonneuse de cette époque. D'abord *arrêté*, et ensuite *interrogé*, malgré le secret inviolable auquel est tenu un confesseur ; sa détention, sans cause apparente, se changea dans un exil à trente lieues de Paris, qui dura pendant tout le temps du règne de Napoléon. Cette mesure arbitraire lui fit sans doute comprendre, dans l'intérêt de sa propre sécurité, l'urgence d'un silence absolu. Je le revis quelques années avant la restauration sans pouvoir obtenir de lui plus d'éclaircissemens sur la cause étonnante de sa disgrâce. » Cette atteinte portée sans raison avouée à la liberté d'un prêtre qui n'avait à se reprocher que d'avoir reçu, aux pieds d'un échafaud dressé par le crime, les dernières confidences d'un ami de Pichegru, mourant avec lui pour son Roi légitime, a cessé d'être énigmatique, et ce n'est pas une induction forcée que de la rattacher aux fils ténébreux des événemens, dont nous comprenons enfin les mystérieuses horreurs. Un aveu précieux du Duc de Rovigo dans ses mémoires, vient encore répandre un nouveau jour sur les actes de cette affreuse tragédie, en y mêlant les temps de l'usurpation de 1814. « Pendant mon ministère, dit l'ancien ministre de la police, j'ai acquis par moi-même la preuve que l'on avait enlevé des archives du palais de justice les pièces du procès criminel sur lesquelles on avait osé condamner la Reine de France, au point que le dossier de ce

procès se réduit à quelques chiffons dérisoires ; et j'ai su que, *dans les premiers jours de la restauration*, *en* 1814, l'un des secrétaires *de Mr. de T*..... n'a pas cessé de faire des recherches dans les archives sous la galerie du Muséum. Je tiens ce fait de celui qui a reçu l'ordre de l'y laisser pénétrer. Il en a été fait de même, au dépôt de la guerre, *pour les actes du procès de Mr. le Duc d'Enghien*, où il ne reste que la sentence. »

Quel intérêt pouvait donc avoir le Comte de Provence en 1814, de faire disparaître les preuves de l'assassinat du Duc d'Enghien. Cet intérêt est manifeste et nul ne peut le contester, puisque c'est lui, l'usurpateur du trône de Louis XVII, qui le fit arrêter par Bonaparte en 1804. Il fallait, autant pour lui que pour Mr. de T..... prévenir toute indiscrétion ; et ces recherches minutieuses, à l'effet d'enlever les papiers d'une nature compromettante, viennent singulièrement à l'appui d'une vérité basée sur des considérations d'une telle force, qu'elles acquièrent la consistance de faits historiquement démontrés.

1804 à 1810. — LE CACHOT. — DÉLIVRANCE. — LE DUC DE BRUNSWICK. — MORT DE MONTMORIN. — BERLIN.

CHAPITRE VIII.

Vainement nous voudrions nous soustraire aux pensées douloureuses que soulèvent les crimes de la terre, poursuivant sans relâche une tête proscrite, et nous offrant le scandale d'une lutte acharnée contre l'existence importune du fils des Rois. Le sujet nous y ramène malgré nous, et l'homme de bien se sentira ému péniblement jusqu'aux dernières pages de cette lamentable histoire. Il nous faut actuellement rentrer à Vincennes où, près de la fosse sanglante du Duc d'Enghien, dans un véritable caveau, gémit enseveli l'héritier du trône de France auquel, par une sorte d'amère dérision on a fait grâce de la vie; mais pour la torturer par de longs jours de deuil qui ne finiront qu'avec la vie de son corps. Tout espoir est plus que jamais perdu pour lui, sa destinée s'accomplira dans les larmes; car il ne peut plus qu'avoir pour ennemis l'Europe entière et sa propre famille, qui se sont irrévocablement placés en état d'hostilité patente contre la France légitime. Quatre années vont le cacher au monde, dans la tombe de son cachot, comme s'il ne comptait plus

parmi les membres de l'humanité. Joséphine l'abandonne, tant il est vrai que la prospérité éloigne du malheur des autres! Il faudra qu'elle aussi tombe dans l'infortune, et voie sa couronne impériale près de passer sur la tête d'une autre, pour songer à se rappeler les souffrances de l'orphelin du Temple autrefois son Royal protégé, et dont, avant d'être devenue souveraine, elle avait si héroïquement fait ouvrir les prisons. La plus dure de ses captivités passera inaperçue pour elle au milieu des joies du nouvel empire, et ce ne sera qu'aux premiers symptômes du déclin de la gigantesque puissance, qu'épouse bientôt répudiée, sa disgrâce certaine réveillera en elle de nobles sentimens étouffés par l'intérêt personnel; ce sera seulement alors que, sur le point de sortir du palais de ses Rois envahi par un époux ingrat qui l'en chasse, elle redeviendra tout dévouée à l'innocent orphelin, auquel le cruel spoliateur de ses droits a donné pour demeure une prison d'État, pour Diadême, la voûte d'un cachot. Mais n'anticipons pas sur les époques. La sublime Joséphine de Beauharnais réparera enfin un abandon de quelques années; et quand Bonaparte succombant victime de son ambition insatiable, le sceptre passera dans les mains d'un Bourbon révolutionnaire, nous la verrons, elle femme généreuse, s'immoler à son amour pour son Roi légitime. En attendant cette dernière et plus criminelle usurpation, puisqu'elle se consommera dans la famille du Prince, comprenons, si nous le pouvons, comment la nature de l'homme peut résister à une accumulation de traitemens barbares, dont la seule pensée étourdit la raison. Nous ne saurions même nous en faire qu'une bien imparfaite idée, dans le faible aperçu que nous en présente le récit du Prince. Nous allons un instant habiter avec lui son cachot, où il nous transporte, ainsi qu'il suit, par l'affreuse description d'une vie de tortures qu'on croirait exagérée, si le tableau en était imaginaire.

« Nous arrivâmes je crois, à minuit : on me fit descendre de ma voiture, et marcher à pied assez loin. Nous nous arrêtâmes devant une porte qui donnait dans un haut édifice : mes conducteurs ouvrirent cette porte, au-delà de laquelle nous traversâmes un long corridor qui se dirigeait à droite et à gauche, tellement que je ne savais plus où j'étais. On me déposa dans une oubliette d'une *obscurité noire*, qui n'avait d'autre ouverture que la porte : j'y fus enfermé et j'entendis aussitôt, par le bruit sourd de leurs pas, que mes conducteurs s'éloignaient. La nuit la plus ténébreuse m'enveloppa. Au moment où je me trouvai seul, je fus en proie aux plus sinistres appréhensions. Il me semblait que j'étais environné de spectres hideux prêts à me dévorer ; de précipices ouverts à mes pieds ; le froid de la mort engourdit tous mes membres ; une angoisse inexprimable pesait sur mon esprit et me serrait le coeur ; je frissonnais, je n'avais ni la force ni la volonté de faire aucun mouvement ; je ne l'osais pas ; la terreur me clouait comme anéanti à ma place. J'ignore combien de temps avait duré cette situation, lorsque les verroux se retirèrent et bientôt un homme avec une lanterne sourde parut devant moi ; il m'apportait une soupe qui me sembla mêlée de vin, et qu'il me fit manger en sa présence. Cet homme était mon geôlier, il me fit coucher et s'éloigna. La soupe était bien chaude. Elle me remit un peu de mes cruelles fatigues, et l'épuisement de mon corps l'emportant sur l'abattement de mon ame, je m'endormis. Lorsque je me réveillai, en vain je cherchai la lumière. Il m'était impossible de m'imaginer que mon cachot n'avait point de fenêtre : aussi je croyais avoir dormi toute la journée et m'être seulement réveillé pendant la seconde nuit ; je le croyais d'autant plus que mon geôlier revint avec sa lanterne. Il ne m'apportait pas cette fois une bonne soupe au vin : mais il mit, sur ma table de gros bois, une cruche d'eau, et un petit pain rond d'environ deux ou trois livres singulièrement

coupé en forme de vis, quoique aucun morceau n'en eût été séparé. Il s'éloigna sans proférer un seul mot. Malgré l'amertume du chagrin qui me dévorait, je me rendormis, et me réveillai encore dans l'obscurité la plus complète. Je me levai, car j'avais faim. J'allai, en tâtonnant, vers la table sur laquelle je trouvai la cruche; pour le pain, il avait disparu. Alors je m'imaginai qu'il existait avec moi d'autres êtres vivans qui habitaient mon cachot. Retombé sur mon gîte, le sommeil ne me ferma plus les yeux; la faim me tourmentait trop péniblement. Attentif à ce qui pouvait se passer autour de moi, je ne tardai pas à entendre les pas de mon geôlier, le bruit des verroux et la porte s'ouvrir. Cet homme m'apparaissait sous l'aspect d'un de ces spectres dont on parle dans les légendes des temps passés. Il m'apportait du pain et de l'eau. Vainement je lui demandai qui avait pris le pain que je n'avais pas mangé; vainement je le priai de me dire où j'étais. Pas un mot de réponse, il se retira comme s'il eût été muet. Je mangeai tout de suite la moitié de mon pain, je bus de l'eau et je me recouchai. A mon réveil, je cherchai le reste de mes provisions; elles n'y étaient plus, comme auparavant. Il fallut donc prendre patience jusqu'au retour du geôlier. Pourtant, il me semblait que mes yeux avaient changé, soit par l'habitude des ténèbres, soit que la clarté du jour fût plus grande. Je voyais à la voûte de mon cachot une espèce de soupirail qui laissait pénétrer quelques rayons de lumière dans cette tombe où j'étais enterré tout vivant. Je pouvais au moins distinguer mes mains lorsque je les faisais passer devant mes yeux, de même que le soupirail. C'étaient les seuls objets visibles; il m'était de toute impossibilité d'entrevoir à n es pieds.

«Je languissais depuis je ne sais combien de jours, dans cette horrible réclusion, et mon pain m'était fréquemment enlevé, sans que je pusse découvrir le voleur. La faim qui m'assiégeait, me prescrivait la prudence. Alors, aussitôt que

j'étais approvisionné, après avoir mangé la moitié du pain, j'enveloppais le reste en me couchant dans ma couverture. Cette précaution n'empêcha pas qu'à mon réveil je ne retrouvais plus rien. J'avais, il est vrai, remarqué qu'il se faisait du bruit autour de moi sans que je pusse en deviner la cause. Je résolus alors de pénétrer ce mystère; je m'enveloppai, comme de coutume, avec le reste de mon pain et je feignis de dormir. Bientôt des hôtes qui me parurent de la grosseur d'un lapin, piétinèrent sur moi, je précipitai ma main droite pour en saisir un, mais à peine l'eus-je attrappé, que je me sentis percer un de mes doigts. Effrayé, je lâchai prise bien vite; mon sang coulait abondamment, et j'éprouvais un vive douleur. La cicatrice que je porte au doigt est une attestation de la vérité de ce récit. Intimidé, je me vis contraint par la suite de manger tout mon pain d'une seule fois, si je voulais éviter de le partager avec mes voisins à longue queue; car je supposais que c'étaient de grands rats, ainsi que j'en ai depuis acquis la certitude. J'ai souvent été maltraité par ces animaux et foulé au lit sous leurs pieds. Quand je ne leur laissais pas de quoi assouvir leur voracité, ils faisaient beaucoup plus de tapage, et quand volontairement je leur jetais par terre de la pâture, ils avaient le grognement de petits cochons. Meilleurs que certains hommes, ils ne m'ont fait d'autre mal que de piller mon pain, par l'instinct de leur conservation. Les hommes au contraire ont attenté à ma vie et à mon honneur.

«Mon gîte se composait d'un monceau de paille étendue par terre dans un coin de mon cachot, et d'une couverture de laine; il formait un carré voûté, humide et froid; je ne recevais jamais ni linge ni vêtemens. Il arriva un temps que je n'avais plus de chemise. Ma redingote ainsi que mon pantalon n'existaient qu'en lambeaux, et pour me bien couvrir, il me fallait entourer mon corps de cette couverture mille fois trouée par les rats, qui vraisemblablement en avaient fait

le coucher de leurs petits. J'étais âgé de dix-neuf ans lorsque je fus enseveli au fond de ce souterrain, réduit ténébreux qui ne me permettait d'entrevoir ni les rayons du soleil, ni les lueurs de la lune. Toute idée du jour s'était effacée de mon esprit, de même que celle de la division du temps. Je me figurais, par le délâbrement de mes vêtemens, que ma captivité n'avait pas duré moins d'un demi-siècle. Je savais tous les pas de mon cachot, et mes oreilles pouvaient saisir dans le lointain ceux de mon geôlier. A l'exception de ce bruit, je n'en entendais pas d'autre que celui des tambours, qui me semblait le bourdonnement d'un tonnerre fort éloigné. Le soupirail par où l'air ou la lumière aurait pu pénétrer plus abondamment, me produisait l'effet d'un long tube, dont l'extrémité eût plongé dans de l'eau sale que le soleil éclairait à sa surface, ou eût été masquée par des toiles d'araignées. L'espace entre les murailles dessinait un carré d'un diamètre d'environ douze pieds. Seul, sur ce point inaperçu de la terre, abandonné de tout le monde, je réfléchissais avec amertume qu'il ne me restait plus d'amis; je me regardais comme ayant devancé l'heure de mon ensevelissement éternel. Le plus souvent, réduit à une sorte d'abrutissement, je ne parvenais pas même à démêler l'objet distinct de mes pensées grosses de toutes mes souffrances passées; mais néanmoins j'ai le souvenir qu'une sensation fixe m'absorbait tout entier; c'était l'image de ma bonne mère; je la voyais, elle me parlait; ses gémissemens se confondaient avec les miens. Je sentais brisé en moi le courage de la vie. Une indifférence presque stupide ne laissait même pas place à l'idée de me relever de mon accablement, et pourtant je n'avais pas atteint le terme de tous mes maux; quarante années me restaient encore à parcourir sous l'oppression des haines de la terre. Mes cheveux, que je ne pouvais pas couper, étaient redevenus longs et bouclés, ma barbe avait considérablement épaissi, et quand je venais à tâter mon visage avec la main, je me

serais pris pour une bête fauve. Mes ongles avaient tellement cru, qu'ils se brisaient par morceaux, et je ne pouvais me soustraire au mal qui en était la conséquence, qu'en les rongeant avec les dents.

« Je n'essaierai point de décrire l'horreur de ma situation, dans ce repos de la tombe, au milieu d'une nuit sépulcrale, où ma vie n'était qu'une agonie de tous les instans. Quelles paroles pourraient peindre une si affreuse réalité de misère et d'anéantissement! Malgré l'effrayant état de stupeur, le sombre désespoir de mon âme pendant mes longues heures d'insomnie, j'étais presque arrivé au point de repousser le sommeil, qui, loin de m'apporter l'oubli de mes maux, les aggravait encore par de continuelles visions de terreur. L'uniformité de mon existence inactive avait rétréci le cercle de mes idées comme les facultés de mon corps, et détendu tous les ressorts de ma vie. Enfin je n'attendais plus que la dissolution complète de mon être, je l'envisageais comme une grâce divine, et je n'avais plus de pensées que pour entrevoir le moment où le bienfait de la mort changerait ce tombeau de la vie dans la sépulture d'un cadavre; j'avais fait le sacrifice de moi-même, et je m'étais résigné à ne plus revoir la surface du globe. Tel je languissais dans l'attente de ma fin prochaine, quand subitement je fus réveillé au milieu de la nuit par deux êtres, qui m'appelèrent par mon nom. Une vive lumière frappa ma vue; un inconnu dirigeait sur moi une lanterne sourde. Je me levai entouré de ma couverture, plongé dans un état de saleté repoussante, et saupoudré des hachures de la paille qui, n'ayant pas été renouvelée, s'était broyée sous mon corps. A cet aspect, à celui de ma figure sauvage, et de l'effroyable misère dont toute ma personne offrait l'affligeant spectacle, mes libérateurs s'écrièrent saisis d'une émotion de surprise et d'attendrissement: « Eh quoi!! qu'est-ce que cela veut dire? » Mon

geôlier qui était présent avec sa lanterne, faisait des signes de tête affirmatifs, en disant: « *Oui, Oui, c'est bien lui-même!* » Cet homme avait sur la joue gauche une longue balafre qu'avait vraisemblablement produite un coup de sabre; *il me prit par la main pour montrer un de mes doigts qui portait une cicatrice dont la cause était connue de mes sauveurs*, — celle dont nous avons parlé ailleurs. — Ces amis courageux m'emmenèrent immédiatement hors de mon cachot. Dès que j'eus respiré l'air libre je tombai évanoui, et lorsque je repris connaissance j'étais dans une voiture qui roulait si rapidement qu'on eût dit qu'elle avait des ailes. A la pointe du jour, nous nous arrêtâmes dans une retraite où une chambre isolée avait été préparée pour moi; après m'avoir fait prendre une bonne soupe, on me mit dans un lit bien chaud. Je sentais comme un feu vivifiant parcourir mes veines, il me semblait renaître, et je m'endormis bientôt. au bout de quelques heures d'un sommeil réparateur, on me fit prendre un bain, on me nettoya; ma barbe fut rasée et mes cheveux coupés. La représentation de mon extérieur auparavant éveillait l'épouvante: le lendemain je fus vêtu proprement. Je n'avais point encore vu mon ami, ne sachant pas que ce fût lui qui m'avait sauvé; aussitôt qu'il s'offrit à ma vue, il s'élança vers moi, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, sans pouvoir proférer une parole: nous ne pûmes que mêler nos larmes ensemble, dans une étreinte aussi douce qu'inespérée. Montmorin me tint longtemps pressé sur son coeur, comme s'il eût voulu me dire par ce langage muet de son amour, que la mort seule devait désormais nous séparer. Je lui adressai mille questions auxquelles mon impatience ne lui laissait pas le temps de répondre. Je reçus là de mes amis les plus tendres empressemens. Je ne sortais pas pour éviter d'être repris. Un homme plein de sollicitude venait de temps en temps, auprès de moi, cherchant à prévenir mes moindres besoins, et chaque fois qu'il entrait,

ou qu'il sortait, il avait toujours soin de fermer la porte à double tour. Mais toutes les attentions délicates dont j'étais entouré ne purent détruire chez moi le germe d'une maladie qui se déclara avec les caractères les plus inquiétans. Peu s'en fallut, qu'en fixant le terme de mes souffrances, une mort prématurée ne vînt détruire en un jour toutes les espérances de mes amis, les plus nobles efforts du dévouement, tant de fatigues, tant d'essais périlleux entrepris à ma considération. Cependant la Providence qui veillait sur moi, et dont je ne cherche point à pénétrer les immuables desseins, me réservait pour une destinée que l'avenir seul pourrait révéler au monde. Je me rétablis presque miraculeusement; et à peine pouvais-je chanceler sur mes jambes, que mon asile fut découvert par mes persécuteurs. Nous n'avions dû notre tranquillité passagère, qu'aux poursuites dirigées vers l'Allemagne contre quelques uns de nos amis, nos traces ayant été perdues. Le courage et la confiance en moi-même commençaient à remplir de nouveau mon coeur. Je partis rapidement, accompagné du seul ami Montmorin. Accablés, exténués de tant de secousses, nous arrivâmes à Francfort-sur-le-Mein, où nous prîmes quelques jours de repos, et où nous échangeâmes nos vêtemens chez un juif; nous étions alors au printemps de 1809. Je sus dans cette ville, de mon fidèle chasseur, que j'étais demeuré environ quatre ans au fond du cachot dont j'ai donné la description. En arrêtant le compte de mes jours de détention, depuis mon emprisonnement dans la Tour du Temple avec ma famille, je réunissais en ce temps-là dix-sept années de captivité plus ou moins rigoureuse, car lors-même que j'étais entre les mains de mes amis, je me trouvais encore captif. Sachant que Madame Joséphine avait été ma protectrice, je m'informai auprès de Montmorin pourquoi elle m'avait laissé si long-temps dans la misère? J'appris que Bonaparte, son mari, avait pénétré le secret de sa coopération

à me soustraire à ses persécutions, et que pour la détourner de contrarier ainsi continuellement les ordres qu'il prescrivait contre moi, il avait été assez persuasif pour lui laisser entrevoir que son intention était d'élever après lui son fils Eugène sur le trône de France. L'amour-propre d'une femme, dont la loyauté d'ailleurs n'était pas équivoque, avait prévalu sous les charmes d'une ambition aussi séduisante. Montmorin ajouta: « C'est cependant elle qui vous a sauvé cette dernière fois, et qui a révélé à vos amis le lieu de votre détention, qu'ils eussent toujours ignoré sans ses bienveillantes communications. » «Ne croyez pas, » continua-t-il, «que sa présente conduite soit l'effet de sa grandeur d'âme: non, c'est tout simplement un calcul d'avenir; le projet de son mari est de se séparer d'elle après votre mort, et de convoler à un second mariage. Voilà le motif auquel vous devez votre liberté. » Napoléon qui n'avait pas décidé de se débarrasser de moi directement, se flattait sans doute que la rigueur de ma détention, le froid et l'humidité d'un souterrain où l'air ne se renouvelait jamais, seraient un poison lent mais certain, qui viendrait en aide à sa politique, si toutefois il n'entrait pas dans ses intentions de me faire mourir, avant de contracter son second mariage.

«Mon ami m'avait aussi, dans une autre circonstance, appris les détails relatifs à notre dernière séparation, lorsque, sur la route de Strasbourg, j'avais été emmené par la maréchaussée. «En arrivant avec une voiture, me dit-il, à l'endroit où je vous avais laissé, vous ayant cherché vainement, je ne doutai plus de l'affreux malheur qui m'enlevait jusqu'à l'espoir de vous rejoindre, et de découvrir le lieu de votre nouvel emprisonnement. Comme je présumais qu'on vous entraînait dans l'intérieur de la France, j'en pris aussi la route, afin de me concerter avec vos amis. Votre infortuné cousin, le Duc d'Enghien fut également arrêté. *Un des nôtres tombé au pouvoir de nos ennemis*,

fut assez lâche pour trahir le Prince qui se croyait en sûreté à Ettenheim. Comme vos persécuteurs avaient tout à craindre de cet homme énergique, on s'empara de sa personne et on le fusilla. Nous fûmes accablés de ce funeste événement, et pendant long-temps nous ressentîmes avec amertume les coups du sort qui venait de nous frapper si cruellement.... «oui,» ajouta-t-il péniblement: «le Duc d'Enghien a été sacrifié à la politique ombrageuse de Bonaparte. *Notre secret fut la cause de sa mort.*» Mon ami, à l'appui de ces communications, me donna beaucoup d'éclaircissemens, que je ne crois pas devoir publier maintenant, et qui tous avaient rapport à mes intérêts. J'omets aussi bien des incidens de voyage, bien des particularités qui ne sont pas indispensables à la liaison des faits, réservant de plus amples explications, comme témoignages à l'appui de la vérité, pour le temps de la justice, s'il arrive jamais pour moi; car alors seulement je serai certain que l'imposture ne pourra pas s'en servir, en s'appropriant et en dénaturant mes paroles.

«On sait que dans le temps de mon emprisonnement à la tour du Temple avec mon père et Cléry, de nombreux amis songeaient à me délivrer des mains qui me tenaient enchaîné. Ma bonne mère partageait ces espérances. En conséquence, comme je l'ai dit, elle écrivit elle-même toutes les marques que je portais sur mon corps, afin qu'en cas d'évasion, je fusse dans tous les cas infailliblement reconnu. Ce papier se trouvait avec d'autres preuves, entre les mains de Montmorin, et pour les mettre en sûreté, il les avait cousus dans le collet de ma redingote, en me recommandant avec instance de ne les confier à personne, parce que ce serait la démonstration irrécusable de mon identité devant les Rois et leur justice. C'est de là qu'est venu le bruit que la Reine de France avait marqué ses enfans, tantôt par une bague, tantôt par un tatouage, tantôt par d'autres moyens; et surtout qu'elle avait fait à la cuisse gauche de son fils

l'image du St.-Esprit en forme de pigeon : j'atteste que toutes ces versions sont autant d'erreurs, et je m'en rapporte à Madame la Duchesse d'Angoulême elle-même. Il est vrai qu'en effet, la nature a tracé sur ma cuisse gauche l'image d'un pigeon, les ailes ouvertes et plongeant. Ce signe dessiné par des veines, a été parfaitement décrit par ma mère ; et mon père, en confirmant la description de sa conformité, l'a scellée de sa signature et de l'empreinte du cachet dont il se servait à la tour du Temple.

« Quand nous eûmes reçu des nouvelles de mes amis de France, avec une lettre de crédit, nous quittâmes à la hâte Francfort, et suivîmes en poste la route de Bohême. Nous arrivâmes après une longue course en Allemagne, où nous trouvâmes dans une ville située au milieu d'une vallée sur l'Elbe, un homme qui nous conduisit auprès du Duc de Brunswick, lequel nous donna des lettres de recommandation *pour la Prusse.* Nous nous reposâmes dans une petite ville appelée Semnicht sur la frontière d'Autriche, ensuite nous partîmes pour Dresde, dont on nous refusa l'entrée. Nous fûmes obligés de prendre un long détour, et nous gagnâmes *le royaume de Prusse.* Nous descendîmes à un village et nous logeâmes dans une auberge dont je n'ai pas conservé le nom. C'était le soir, nous étions excessivement fatigués ; en conséquence, aussitôt après avoir soupé, nous nous retirâmes dans une espèce de chambre pour nous coucher. Nous venions de nous endormir profondément, lorsque nous fûmes réveillés, arrêtés comme espions, nous disait-on, et conduits chez le commandant d'un corps d'armée qui, depuis le même soir, occupait ces environs : c'était le major de Schill. Montmorin lui remit la lettre du Duc de Brunswick ; il parut entièrement satisfait, et me demanda avec bienveillance s'il y avait long-temps que j'étais en Allemagne. « Depuis peu seulement, » lui répondis-je, « au surplus, » ajoutai-je en désignant d'un geste mon ami, « Mr. Jean pourra donner à mon

égard les renseignemens désirables.» A ces mots l'officier supérieur me sourit gracieusement, et se tournant vers Jean: — «Eh bien, Mr. Jean, nous nous en rapportons à vous..... mais ne sommes-nous pas déjà d'accord? Au reste, faites vos dispositions comme vous le jugerez convenable.» — Alors, s'adressant à moi: «Vous avez beaucoup souffert, Monsieur,» me dit-il, «mais j'espère que le malheur a enfin cessé de vous persécuter.» — Nous causâmes quelques instans, ensuite un jeune officier ayant reçu, relativement à nous, les ordres de son chef, un logement nous fut assigné dans l'hôtel même où se tenait le quartier-général. Je ne me rappelle plus à quel propos je demandai à mon ami s'il avait été instruit de la proposition étrange que m'avaient faite antérieurement les envoyés de mes ennemis, de me retirer dans un couvent; et s'il connaissait l'enfant qu'on devait investir de mon nom, de ma qualité et de mes droits. «Tant que je conserverai la vie,» me répondit-il, «les complots de vos persécuteurs seront déjoués; mais si je venais à la perdre, je vais vous confier un secret dont vous ferez usage avec prudence.» Alors il me rapporta une particularité remarquable relativement à mon évasion du Temple, et qui m'éclaira sur les menées de la politique, au sujet des faux Dauphins qu'on m'opposerait. Ce n'est pas ici le moment d'en parler. Depuis ma dernière délivrance, un changement s'était opéré dans la manière d'être de Montmorin avec moi. Il ne me tutoyait plus. Lui ayant manifesté le désir que la même intimité continuât de régner entre nous; «non, mon Prince,» me répondit-il, «cela ne se doit pas; les temps sont chan»gés; je vous conjure de me laisser à cet égard ma volonté, »personne ne doit soupçonner nos relations d'autrefois.»

«L'officier-général nous garda près de lui jusqu'au moment où la petite armée fut écrasée par les Westphaliens. Pendant notre marche, je ne savais pas trop ce qui se passait: j'entendais parler d'une réunion avec le Duc de Brunswick.

Chaque jour nous étions poursuivis par un fort corps de troupes qui nous attaqua dans une ville. Le brave commandant n'ayant pas les moyens de nous protéger, nous fit partir sous une escorte de cavalerie, à la tête de laquelle était un jeune officier, Comte d'Allemagne, qui se nommait, si mes souvenirs ne me trompent pas, Veptel, ou Vetel. Nous ne tardâmes pas à être rencontrés et enveloppés par un corps, d'une force bien supérieure à la nôtre, qui se rua sur nous en masse. Nous essayâmes de fuir, mais la retraite étant impossible, nous tombâmes au pouvoir de l'ennemi. Néanmoins mes compagnons se formèrent en cercle autour de moi, et nous nous défendîmes courageusement, car on nous criait: point de quartier. Le jeune Comte, seul, qui avait un bon cheval, put échapper. Mon fidèle Montmorin tomba près de moi, le sabre à la main, la tête fendue par un misérable qui lui porta un coup par derrière; déjà antérieurement il avait perdu son shako. Moi-même je fus blessé; l'ennemi ayant tiré sur moi, mon cheval se cabra, reçut le coup dans la poitrine, et tomba mort, de sorte que mon pied gauche demeurant engagé sous lui dans l'étrier, malgré mes efforts, je ne pus parvenir à me débarrasser. Alors un fantassin s'approcha de moi et m'asséna sur la tête un violent coup de la crosse de son fusil. Ce fut pour moi l'effet d'un coup de foudre qui m'étourdit tellement, qu'il me semblait que, comme une boule, la terre tournait autour de moi. J'ignore combien de temps dura cette situation; car quand j'eus repris mes sens, je me trouvai dans un hôpital. Les facultés de mon âme et de mon corps étaient encore fortement ébranlées, et toutes les personnes qui m'environnaient me semblaient des géans: mes membres mêmes, mes doigts par exemple, me paraissaient de la longueur de sapins; mes jambes lourdes et épaisses comme des tonneaux. Malgré ce pénible état, je fus transporté dans une charrette étendu sur de la paille, circonstance dont le souvenir est au-

jourd'hui comme la réminiscence d'un rêve. Lorsque mon rétablissement touchait à peu près à sa fin, je me vis dans la forteresse de Wesel, sur la frontière de France. Parmi tous les individus qui s'y trouvaient renfermés, plusieurs, soit de l'armée de Brunswick, soit de celle de Schill, furent illégalement, par ordre de Napoléon, condamnés aux galères à Toulon. J'étais du nombre de ces malheureuses victimes du despotisme sans savoir pourquoi. On nous transféra dans l'intérieur de la France, jetés de prisons en prisons, comme des brigands. Je n'avais pas un sou pour subvenir à mes besoins. Sur le champ de bataille on ne m'avait rien laissé que *ma redingote*, que je retrouvai à l'hôpital de Wesel, sur mon grabat.

«Je me trouvai donc rigoureusement seul au monde, en présence de mes infortunes, sans qu'aucune main amie dût jamais essuyer mes larmes! Le dernier de mes bienfaiteurs qui, comme les autres, s'était voué au malheur, en partageant le sort de son Roi proscrit, avec une si courageuse fidélité, n'existait plus. Je ressentais continuellement dans mon coeur le coup qui l'avait frappé à côté de moi. C'était comme un cauchemar incessant, dont l'étouffement oppressait mes jours et mes nuits. Homme rare et d'une amitié inébranlable au milieu des plus grandes traverses, il s'était flatté de voir triompher la justice de ma cause, c'eût été sa plus belle récompense; et il était mort sans doute, en pensant que moi aussi j'en avais fini avec les hommes! Oh! pourquoi tous ces héros de la légitimité, qui se sont perdus sans me sauver, ne m'avaient-ils pas abandonné à mon inflexible destinée! Ils se fussent épargné à eux et à moi de cruelles déceptions, d'affreux tourmens inutiles; je n'aurais pas à gémir sur des tombes que j'ai vues s'ouvrir en place de la mienne; et moi, ne souffrant que de mes propres douleurs, d'amers et ineffaçables souvenirs ne viendraient pas ajouter à mes peines personnelles, des regrets qui pèseront sur mon âme, jusqu'à ce qu'une

pierre sépulcrale me sépare du monde et de l'éternité. Mais mon sort qui n'aura jamais d'égal sur la terre, voulut que tant de sang versé pour ma défense, le fût en pure perte, et devînt une nouvelle aggravation de mes peines. Comment la nature humaine peut-elle survivre à tant de violentes secousses, qui avaient depuis près de vingt ans, battu ma frêle existence? Je ne le concevais pas, et pourtant trente autres années encore devaient passer sur ma tête, non moins lourdes, non moins calamiteuses, au travers d'un monde hostile, où je ne trouverais plus qu'une égoïste indifférence; où j'aurais à déplorer de nouveaux assassinats politiques, à subir, à la suite d'apparentes sympathies, des trahisons successives et un triste abandon, après la lassitude de dévouemens ambitieux trompés dans leur attente; où je n'aurais pas même les joies de la famille, puisque je serais condamné à laisser mes souffrances en héritage à mes enfans! C'est bien ici le cas de courber sa raison devant les impénétrables décrets du Tout-Puissant. L'excès de mes maux se perdit dans l'épuisement de tout mon être, et je retombai dans l'accablement du désespoir. Je n'avais plus rien à regretter, plus personne à aimer sur la terre. Plus que jamais insensible à l'existence, que m'importait la mort! Elle s'était tant de fois montrée à moi si effroyable, qu'elle ne pouvait plus m'épouvanter. Le sentiment d'un horrible état de souffrances corporelles, et les rigueurs de ma dure captivité, n'affectaient pas même mon esprit, je m'étais complètement oublié, pour ne penser qu'à mon fidèle Montmorin, pour bénir sa mémoire.

«Nous fûmes néanmoins si maltraités en route par les Français qui nous escortaient, que ceux qui voulaient avoir pitié de nous étaient repoussés par ces cris: «Ce sont des gens des bandes de Brunswick et de Schill.» Ce traitement me fit retomber malade, car je n'étais pas entièrement remis de mes blessures et de mes fatigues; de sorte que l'escorte fut forcée de me laisser au milieu d'un village, où j'avais perdu

connaissance. Une pluie fine dont je fus bientôt humecté, me rappela de ma léthargie. Il m'était impossible de me tenir debout ; une femme et je crois aussi sa fille s'approchèrent de moi et m'offrirent leur assistance. La soif me dévorait, mon sang brûlait, et ma tête était dans un état d'étourdissement complet ; tous les objets tournaient devant mes yeux. En essayant de parler et ne le pouvant pas, le mouvement de mes lèvres donna à comprendre combien j'étais altéré. Cette femme m'apporta du lait que je bus abondamment. Enfin il arriva une charrette et je fus transporté à l'hôpital de la ville voisine. J'y rencontrai un convalescent nommé Friedrichs, hussard du régiment de Schill, qu'on appelait simplement Frédéric. Friedrichs m'eut bientôt reconnu, et ne doutant pas de ma discrétion, il me persuada de déserter avec lui. Ce projet ne tarda pas à s'exécuter. Quand ma santé fut rétablie, nous profitâmes d'une nuit pendant laquelle il fit un grand orage. Nous descendîmes dans une cave que j'aurais volontiers prise pour un tombeau, car il y avait des caisses qui ressemblaient à des cercueils. De là, nous n'avions à franchir qu'une petite croisée ovale, au travers de laquelle était une croix de fer qui nous empêchait de nous glisser en dehors par cette ouverture. Les caisses dont je viens de parler nous servirent d'échafaudage ; et bientôt, la vieille croix de fer, déjà fort endommagée par la rouille, fut brisée : nous sortîmes et nous nous trouvâmes dans un enclos entouré de murs fort élevés, gardé par deux factionnaires qui, pour se mettre à l'abri de la pluie battante, s'étaient enfermés dans leur guérite. Nous avions de grandes précautions à prendre, dans la crainte d'attirer l'attention des factionnaires par le plus léger bruit. Je fus donc obligé de faire la courte-échelle à Friedrichs qui monta avant moi sur le mur. Il portait sur lui un bissac, dont je ne connaissais pas alors le contenu. Ce bissac dont il me tendit l'extrémité, me servit de corde pour grimper après

lui. Toutefois malgré cet aide et tous mes efforts réunis, je ne pouvais y parvenir. Je fis du bruit, et aussitôt un *qui vive*, de la part des sentinelles, retentit à mes oreilles. Soit par peur d'être repris, soit par le résultat immédiat de la volonté de la Providence, à ce danger imminent je résumai, en une dernière et brusque tantative, tout ce qui me restait de courage et de vigueur, et j'arrivai comme un éclair, sans pouvoir m'expliquer comment, auprès de mon compagnon, sur le sommet de la muraille. Nous ne sautâmes pas de l'autre côté, mais nous tombâmes dans un fossé profond. Ma chute fut loin d'être heureuse, car je ne pouvais plus marcher. Je ne saurais concevoir pourquoi l'on ne nous poursuivit pas. Friedrichs me prit sur ses épaules, et nonobstant la gêne qu'il dût éprouver de cette charge, nous ne tardâmes pas à atteindre un bosquet dans l'épaisseur duquel il me déposa. Là, il me remit mon pied qui s'était démis par ma chute, et réussit si bien que, peu à peu, je ne ressentis plus de mal. Il pleuvait toujours, et il faisait si noir, que de temps en temps seulement, les éclairs nous laissaient entrevoir notre chemin. L'orage se dissipa insensiblement et le jour parut. Nous nous croyions déjà loin du lieu que nous venions de quitter, et nous cherchions un asile qui pût nous servir de cachette ; quelles ne furent point au contraire nos angoisses et nos inquiétudes, en remarquant que nous étions au même point de départ que la veille, et que dans l'obscurité nous n'avions fait que tourner tout autour. Nous aperçûmes de loin du mouvement. Ce pouvait être des ouvriers ; toutefois nous crûmes que c'étaient des gens qui nous poursuivaient. Par bonheur les blés hauts et très-épais nous offrirent un abri. Nous résolûmes donc d'entrer dans un champ, pour nous mettre à couvert jusqu'à la nuit prochaine. Grand Dieu ! quelle affreuse journée ! Jamais le souvenir ne s'en effacera de ma mémoire. La pluie avait duré jusqu'à dix heures environ, et c'était vers onze

heures que nous nous étions couchés dans la boue. Le ciel s'était éclairci ; et un soleil ardent nous tourmentait tellement que la moitié de notre corps, brûlé par les rayons qui dardaient sur nous, se retournait alternativement sur la terre humide pour se rafraîchir. Le soir, au lieu de ressembler à des individus de la race humaine, nous présentions plutôt l'aspect de deux de ces êtres immondes qui se fussent vautrés dans la fange. La journée s'écoula sans que nous prissions aucune nourriture. Si nous voulions humecter notre langue, il nous fallait mâcher des tuyaux de blé. Néanmoins, au milieu de ces tortures et de ces poignantes privations. quand le soleil sur son déclin ne put plus nous atteindre, nous nous endormîmes, et la nuit avait déjà commencé lorsque Friedrichs me réveilla pour nous mettre en route. La faim et la soif nous tourmentaient si cruellement, que nous fûmes contraints d'aller piller les fruits d'un jardin, qui ce me semble attenait à un petit hameau isolé. La haie fut franchie en un clin d'oeil, et les arbres visités. Des poires vertes et des pommes aigres firent notre déjeûner, notre dîner, et notre souper : nous en remplîmes nos poches, et continuâmes notre voyage nocturne. A la pointe du nouveau jour nous nous enfoncions, soit dans une forêt, soit dans un bosquet, soit dans l'épaisseur des blés. Force nous était bien de ne marcher que la nuit, puisque ni l'un ni l'autre nous n'avions de passe-port.

«Je ne me propose point de raconter l'immense série de souffrances dont ce voyage fut traversé ; me bornant toujours au récit de ce qui est indispensable à la suite de mon histoire et à la liaison des faits. Passant donc rapidement sur les intervalles qui ne seraient qu'un aliment à la curiosité, je me transporte immédiatement en Allemagne, où nous arrivâmes après mille et mille vicissitudes; j'eus la douloureuse infortune d'y perdre mon ami Friedrichs. Voici de quelle manière: pendant nos laborieuses courses, il avait pris sur lui, suivant ses propres expressions, d'aller *fourrager*, lorsqu'il jugeait le moment opportun. J'ignore

par quel moyen il obtenait un résultat si efficace; il me laissait toujours caché avec un bissac et son retour nous approvisionnait constamment de pain, de fromage, de fruits, etc..... Comme nous ne marchions que la nuit à travers champs, à la bonne aventure, nous nous détournions souvent de notre route et fûmes assez long-temps à gagner le Rhin. Enfin arrivés sur la frontière de Westphalie, un jour, après avoir voyagé toute la nuit, inondés par une pluie qui tombait à torrens, et quand l'horizon commençait à paraître, nous nous réfugiâmes dans une forêt où, par bonheur, il y avait un arbre dont le tronc était creux et assez grand pour nous recevoir tous deux. Nous descendîmes au fond, en attendant le moment où Friedrichs devait aller renouveler nos vivres. Nous avions toujours la précaution de nous arrêter dans le voisinage d'un village, lors même que nous eussions pu prolonger notre route; souvent aussi la fatigue ou des obstacles nous contraignaient à faire notre halte plus tôt que nous ne l'eussions voulu.

« Déjà plus d'une fois et tout en cheminant, Friedrichs qui était Berlinois m'avait parlé d'un régiment de Hussards en garnison à Berlin, et donné quelques renseignemens sur l'état militaire en Prusse. Je songeais, avec une sorte d'exaltation, que peut-être je pourrais prendre du service dans ce corps. Ayant mis de nouveau la conversation sur ce sujet, je demandai à mon ami si nous étions encore loin de Berlin, il me répondit: « aussitôt que nous aurons laissé la Westphalie derrière nous, nous pourrons voyager sans crainte, et si par hasard on nous arrêtait, nous dirions que nous sommes des déserteurs Prussiens; » parce que alors, pensait-il, nous nous rapprocherions de notre but.

« Il était environ neuf heures, quand Friedrichs me quitta pour se procurer des vivres. Le bissac à côté de moi, je restai blotti dans le chêne creux, je m'endormis bien tran-

quille sur son sort, selon ma coutume, tandis que lui remplissait sa tâche habituelle. Pendant son absence un grand chien noir me découvrit, et par ses aboiemens attira l'attention de son maître qui le suivait et me retira du creux de l'arbre: c'était un berger qui gardait ses moutons dans les alentours. Il m'adressa aussitôt cette question bien naturelle: « Comment diable vous trouvez-vous là?» Cette rencontre inattendue me fit frissonner; mon hésitation à répondre et mon air effrayé le frappèrent; «N'ayez pas peur,» me dit-il en riant, « si vous êtes ce que je suppose, vous trouverez en moi un ami, » et il me tendit la main avec bonté. « Je suis un déserteur Prussien » lui répondis-je.

— «Oh! oh! » fit-il en m'interrompant, « un déserteur Prussien!..... c'est Westphalien que vous voulez dire?..... »

«Je me tus et baissai les yeux.

— « Soyez sans inquiétude, ajouta le vieillard, moi aussi j'avais un fils dans l'armée Westphalienne..... mais s'il est encore vivant il doit être actuellement en Espagne, dans l'armée de Napoléon. »

«Je crus m'apercevoir que ce souvenir amenait des larmes dans les yeux de ce bon père, et sa voix me sembla émue. Ma situation lui inspira de la pitié; il essaya de me persuader à demeurer auprès de lui jusqu'au soir, me promettant même de me cacher quelques jours dans son grenier à foin pour, disait-il, me refaire un peu. Je lui fis comprendre que je n'étais pas seul, et qu'il fallait attendre le retour de mon camarade qui était allé chercher de la nourriture au village voisin. Le berger me demanda le signalement de Friedrichs, et quand il le connut, il s'écria: « Ah! vous ne verrez plus ce brave homme, les chevaliers de la corde l'ont pris. Il n'y a pas long-temps qu'ils l'ont reconduit par ici dans la ville voisine. » — « Qu'est-ce que les chevaliers de la corde, » lui dis-je? — « Ce sont, » me répondit-il, « les nouveaux gendarmes. »

« Dès lors il réussit à me faire accepter son offre bienveillante, et à me dissuader d'entreprendre la recherche de mon compagnon, projet que je m'étais mis en tête. Il m'assura et me fit entendre que Friedrichs pourrait peut-être plus facilement se sauver sans moi ; qu'il était imprudent de m'exposer à un danger réel, et non profitable à mon ami ; et tout en parlant ainsi, pour maîtriser ma détermination et m'attacher à lui, il s'empara du bissac de Friedrichs, et le mit sur son dos. Vers le soir je le suivis dans sa maison, où il me présenta à sa vieille femme qu'il appelait mère, ajoutant : « Voilà aussi un fils malheureux ; fais-lui du bien, parce que le bon Dieu protègera peut-être notre enfant en Espagne : » et alors, les deux vieilles gens pleurèrent ; car c'était leur fils unique. Je partageai leur souper, ensuite on me mena coucher dans le grenier à foin. La bonne femme avait pour moi tous les soins imaginables.

« Je goûtai cette touchante hospitalité jusqu'au matin du troisième jour, où le bon berger, craignant que je ne vinsse à être remarqué, me conseilla de partir. En me conduisant loin de son village sur le grand chemin, il me dit : « vous voilà maintenant plus en sûreté : croyez-en ma vieille expérience car j'ai été soldat autrefois. Si l'on vous arrête, déclarez que vous êtes de Weimar, afin qu'on ne vous ramène pas dans ce pays, car vous seriez perdu. » Il me remit, avec le bissac de mon pauvre Friedrichs, trois pièces d'argent, du pain et un demi-boudin, en me disant adieu. Il me quittait avec l'attendrissement d'un père qui prend congé de son fils. Je ne pus que faiblement exprimer à ce brave homme toute ma gratitude pour sa noble conduite, en lui serrant affectueusement la main. Il refusa de me mettre à même de lui témoigner un jour ma reconnaissance, en accédant au désir que j'avais de connaître les moyens de retrouver plus tard ou lui ou les siens. Ancien militaire, il

craignait de se commettre à l'indiscrétion d'un jeune homme qu'il s'imaginait être déserteur. Quand nous nous séparâmes ; «que Dieu vous garde,» ajouta-t-il; «vous n'avez pas besoin de savoir, ni mon nom, ni celui de mon village.» Il se retourna et s'éloigna de moi. Aussi long-temps que je pus suivre des yeux cet honnête vieillard, je le contemplai avec une silencieuse admiration ; et, dès que je l'eus perdu de vue seulement, je continuai tout pensif la route qu'il m'avait indiquée. Lorsqu'il parut pour la première fois devant moi au chêne creux, je le prenais pour un être d'un autre monde, tant je fus surpris de la manière singulière dont il était habillé. Il portait sur la tête un chapeau de feutre noir ayant par derrière une longue corne, et pour protéger son front contre le soleil un large bord en forme de toit, qui servait à ombrager son visage. Le reste de son corps était couvert d'une espèce de redingote en toile blanche, et sur son dos pendait un sac de cuir orné de franges: il tenait entre ses mains brunies à l'ardeur du soleil une longue perche, au bout de laquelle il y avait une sorte de petite bêche dont il se servait pour jeter de la terre à ses brebis. Ses bottes étaient d'une forme si bizarre qu'elles me paraissaient d'un autre siècle, et ses cheveux longs, blancs comme la neige, flottaient sur ses épaules. Le souvenir agréable que je conserve de cet homme a toujours occupé mes pensées.

«Je poursuivis donc mon pélerinage, et j'arrivai bientôt dans le pays des Saxons, où, me l'avait annoncé le berger, je n'avais plus à redouter la présence des gendarmes pendant le jour. Il m'avait conseillé, pour la nuit, de suivre la méthode adoptée par Friedrichs, celle de coucher dehors. En conséquence, changeant seulement les temps de repos, le jour, je voyageais; la nuit, je prenais mon sommeil à la belle étoile. Friedrichs, par l'influence de ses observations, m'avait déterminé à adopter le parti de servir dans l'armée Prussienne. Pour lors je me dirigeai sur la ville de Berlin,

la seule où je pusse mettre mon projet à exécution. Je demandais à tous ceux que je rencontrais le chemin qu'il me fallait prendre, et si j'avais encore une longue route jusqu'à Berlin. Soit qu'ils ne comprissent pas bien mes questions, soit qu'ils se les figurassent adressées par pure plaisanterie, ils me guidaient à tort et à travers, de sorte que je finis par aller tout à l'opposé de ma destination. Par suite de cette marche incertaine, je me trouvai un jour dans une grande forêt dont l'issue était masquée par son immensité. La soif me tourmentait; je cherchai au travers des bois quelques fruits pour me rafraîchir. Je découvris une espèce de framboises sauvages noires, produites par un tronc très-épineux: mais en les cherchant je m'étais totalement égaré. Au milieu de mon embarras, j'entendis derrière moi un cornet de postillon; je me tournai de ce côté, et j'aperçus loin de moi une chaise de poste. Arrivé sur la grande route, je m'assis tristement, en attendant la voiture, sur une pierre qui portait pour inscription: *Doctor Martin Luther*. Au moment où le postillon allait passer, je le priai de me dire si j'étais sur la route de Berlin et s'il s'y rendait. Un jeune homme qui occupait la chaise s'écria: «halte-là, *beau-frère* (expression du pays),» et aussitôt il me questionna, ou par un sentiment de curiosité, ou par l'intérêt que lui inspirait mon triste état. Touché sans doute de mes réponses il me proposa une place à côté de lui, en disant qu'il voulait bien me mener jusqu'à Wittenberg. J'acceptai sans balancer et j'entrai dans la voiture. Lorsque nous nous fûmes remis en route, il me dit:

— Avez-vous remarqué la pierre sur laquelle vous étiez assis tout à-l'heure? elle est assez curieuse.

«Sur ma réponse insignifiante il ajouta;

— Vous n'êtes donc pas de ce pays-ci?

— Je suis de Wismar, répondis-je.

— De Weimar vous voulez dire — reprit le jeune

homme en souriant — que portez-vous là dans cette besace?

— Mon Dieu! je l'ignore, car elle appartient à mon camarade, et je ne l'ai pas visitée.

— Comment, vous l'ignorez! Vous portez une besace et vous ne savez pas ce qu'elle contient; c'est singulier, — répliqua-t-il.

«En même temps il s'en empara pour y regarder; n'en ayant sorti que des haillons, mon nouveau protecteur se mit à rire inconsidérément et me tint des propos absurdes, tout en me conseillant de jeter ce bissac dehors parce qu'il pourrait me compromettre. Il saisit lui-même les haillons et se disposait à les lancer hors de la voiture, quand s'arrêtant brusquement, il s'écria halte-là; il y a autre chose là-dedans, et avec son canif, il coupa les coutures. Nous trouvâmes enveloppés dans divers lambeaux plus de seize cents francs en or. A cette vue je fus stupéfait. L'étranger me fixa malignement comme pour deviner ma pensée. Je n'en avais qu'une, celle de songer que je pourrais peut-être restituer un jour la somme entière dont je me trouvais bien involontairement possesseur, et témoigner convenablement à mon brave ami, toute mon admiration de son généreux procédé. Je me vis forcé de raconter à mon compagnon tout ce qui s'était passé entre Friedrichs et moi, depuis notre évasion.

— Oh! observa-t-il, vivement, votre camarade avait le coeur bien noble; puisqu'il vous a abandonné son argent lors de son arrestation et qu'il eût pu le reprendre s'il eût voulu, surtout au moment où il se voyait replongé dans la misère. Certainement il a mieux aimé tout perdre que de vous trahir et de vous faire partager son danger. Quelle âme généreuse, répétait-il!

«Nous atteignîmes Wittenberg, et je descendis avec le jeune voyageur à l'hôtel de la *Grappe d'or*. Là nous prîmes une chambre commune. Ma première occupation fut de

changer mes vêtemens. Il fit lui-même ma barbe et m'arrangea les cheveux, et bientôt je n'étais plus reconnaissable. « Maintenant, » me dit ce bienfaisant inconnu, « comment vous faire passer la frontière de Prusse? On est très-sévère et vous n'avez pas de passe-port. Eh bien! nous trouverons des moyens. » Il fit venir quelqu'un de sa connaissance qui lui prêta son équipage dans lequel je fus transporté le lendemain à Treinpretzen, première ville sur la frontière de Prusse. Là il me reprit dans une chaise de poste jusqu'à Potzdam, d'où il me fit conduire à Berlin, dans une autre voiture particulière; étant parti avant moi, il m'y avait devancé, et m'attendait aux portes de la ville; il remit son passe-port à la police comme étant le mien, pour me faire entrer. Ma voiture franchit la barrière, et je me trouvai dans la capitale de la Prusse.

« L'aspect de la belle allée de tilleuls que nous traversâmes, la quantité de palais considérables qui embellissent cette cité vraiment remarquable, le mouvement d'une foule bigarrée, l'étalage du grand monde; ce spectacle en un mot si nouveau, si saisissant pour un pauvre prisonnier abordant enfin un port de salut, après avoir échappé à mille dangers; tout me devint un objet de contemplation, dont la pensée délicieuse m'apporta un instant le bienheureux oubli de moi-même. Ce fut au milieu de cette sorte d'extase que je suivis mon généreux inconnu à l'hôtel de *l'Aigle Noir*, où il me logea. »

1810 à 1815. — SPANDAU. — LETTRES DE BOURGEOISIE. — CHARLES GUILLAUME NAUNDORFF. — RESTAURATION.

Chapitre IX.

« Avant de nous séparer, mon compagnon de voyage et moi, j'appris qu'il était de Weimar, et se nommait Naundorff. J'espère, lui dis-je, en prenant congé de lui, que nos relations amicales continueront ici, et que nous nous reverrons quelquefois. — « Je serai heureux, » me répondit-il affectueusement, « de vous consacrer mes premiers instans de liberté » — et il me fit ses adieux, en promettant qu'avant peu il viendrait me serrer la main. Néanmoins je ne le revis pas tout de suite. Le malheur est susceptible ; il m'était pénible de penser que cet homme m'avait oublié, comme on fait en général de toutes les rencontres de voyage. Mais pour moi je n'étais point insensible à l'indifférence d'une personne qui, par des services réels, avait semblé me promettre un point d'appui, dans ma déplorable vie d'isolement. Après quelques jours de repos, je me procurai des renseignemens sur le régiment dont Friedrichs m'avait entretenu ; mon désir d'embrasser l'état militaire, et le besoin de me faire une position quelconque, le plus promptement possible, redoublaient l'impatience où j'étais

de voir mes projets se réaliser. Je m'adressai au commandant, et satisfis à ses questions, suivant les instructions de mon ami. L'accueil que je reçus de cet officier supérieur, et ses paroles sévères, dissipèrent aussitôt toutes mes illusions. « Monsieur, me dit-il d'un ton sec, il faut que vous sachiez que Sa Majesté n'admet jamais d'étrangers dans ses armées. » Je fus atterré non moins qu'humilié de ce refus ; et je ressentis douloureusement que, dans mon état de proscription, je serais dorénavant partout étranger sur la terre. Je rentrai à mon hôtel, l'ame ulcérée, sans espoir d'un avenir meilleur.

« Je revis enfin Mr. Naundorff que j'informai de mon désappointement ; il me conseilla de m'adresser directement au Roi, m'assurant qu'il me serait facile d'aborder Sa Majesté après la parade, comme il y en avait de nombreux exemples. Des circonstances particulières m'empêchèrent de tenter cette démarche. Je dus suivre une autre résolution, d'autant plus que mon argent, ou plutôt celui de Friedrichs, avait beaucoup diminué. Nous touchions alors à la fin de 1810. Je ne saurais préciser autrement l'époque à laquelle j'arrivai à Berlin, car dans mon existence, auparavant si bouleversée, je n'avais su ni les jours de la semaine, ni la semaine du mois, ni le mois de l'année. C'était le cas de mettre à profit les connaissances que j'avais acquises dans l'horlogerie. En conséquence je m'établis comme horloger, pour gagner mon pain, Schützenstrasse No. 52, dans un appartement que je louai. Je venais de me mettre en rapport avec un horloger nommé Pretz, chez lequel j'achetai une montre. Je connus ensuite un autre horloger, Weiler, qui me soutint à mon début, de sorte que mes affaires prirent une tournure assez favorable en peu de temps. Une lueur d'espérance rend à l'homme abattu par les plus durs revers, le courage de les surmonter et de dominer sa destinée ; je repris confiance en moi-même. Je me croyais enfin pour toujours à l'abri des orages qui avaient si violemment battu ma tête, à chaque instant me-

nacée de la foudre, et je me flattais de rencontrer des jours tranquilles, sous la protection des lois d'un gouvernement juste et paternel. Mais quelques rayons de soleil seulement, éclairèrent de temps en temps le sentier de ma vie; le plus souvent mon étoile malheureuse me guida vers de nouveaux abîmes, où moi, pauvre orphelin abandonné, je ne pourrais éviter de tomber. Mon inexpérience du monde, la simplicité de mon coeur, l'ignorance où j'étais de n'importe quelle situation d'existence, firent de moi une proie facile pour des hommes hypocrites, méchans, qui barreraient constamment la route que j'avais à parcourir. Les passions de l'injustice me suivront partout; et lorsque par mon industrie, par mon zèle, par une application soutenue, je serai parvenu, à la suite d'expériences nombreuses, bien amères et bien poignantes, à me créer une honnête indépendance; le souffle de l'adversité ramènera sur moi les tempêtes, et me replongera dans un état continuel d'agitations. Crédule que j'étais! Il me semblait que ma soeur, si tendrement aimée, serait heureuse de retrouver son frère; qu'il me suffirait de me nommer, pour qu'elle s'empressât de me voir, et que son premier regard me reconnaîtrait, aux traits ineffaçables de notre famille, que la nature qui ne trompe pas, a empreints sur toute ma personne. Cette pensée de joie terrestre qui soutint tant de fois mon courage près de défaillir, s'est évanouie comme tant d'autres; il ne me reste plus que celle de la douleur, mêlée au regret d'avoir déchiré le voile impénétrable qui couvrait et ma naissance et mes malheurs.

«Le Magistrat de la ville de Berlin ne tarda pas à me soulever des difficultés, par la raison que je n'avais pas été autorisé à exercer ma profession; il me cita devant lui. Selon les indications que j'avais reçues de Weiler, je réclamai le droit de bourgeoisie. On exigea *mon extrait de naissance, mon passe-port, et un certificat de bonne conduite* de la magistrature de ma dernière résidence, m'ordonnant de les

déposer dans les bureaux de la municipalité. On conçoit que je ne possédais aucune de ces pièces. Sur ces entrefaites, Madame Sonnenfeld, veuve d'un horloger de ce nom, natif de Ratsweil, avait bien voulu s'occuper de l'intérieur de mon ménage; c'était une femme de bien. Voici comment je l'avais connue. Naundorff me l'avait recommandée en la faisant passer pour sa soeur. Obligé, me disait-il, de s'absenter pendant quelque temps, il me remit une lettre pour elle, en m'annonçant qu'elle se présenterait chez moi. Quelques jours après je reçus sa visite. Quand elle me vit, elle crut s'être trompée et demanda Mr. Naundorff.

« C'est moi-même, Madame, lui répondis-je, que désirez-vous? »

« A ces mots une pâleur subite se répandit sur son visage; elle me jeta un regard où se peignait l'inquiétude, et réitéra sa question avec une si navrante anxiété, que je me sentis ému, quoique je ne pusse comprendre le motif de son trouble.

« N'êtes-vous pas Madame Sonnenfeld, lui demandai-je? »

« Cette question parut la déconcerter tout-à-fait; elle laissa péniblement tomber sa tête sur sa poitrine, et fut sur le point de s'évanouir. Je lui communiquai la lettre de Naundorff; il nous avait trompés tous deux. Une explication devenue nécessaire s'ensuivit. Cette dame avait environ cinquante ans, et un fils âgé qui ne la rendait pas heureuse; en apprenant que je ne l'étais pas moi-même, elle consentit généreusement à se mettre à la tête de mon ménage, qu'elle dirigea avec un désintéressement et un ordre admirables. Pendant tout le temps que je possédai cette amie, je n'eus qu'à me louer de son dévouement et de sa sollicitude pour moi. Dans la position embarrassante où me plaçaient les réclamations du Magistrat de la ville, je n'hésitai pas à lui confier le secret de ma naissance, et à lui faire part de ma nouvelle tribulation.

« A cette révélation, l'étonnement de Madame Sonnenfeld fut

tel qu'elle ne put d'abord proférer une parole ; mais lorsqu'elle fut revenue de la surprise qu'une confidence d'un si haut intérêt devait naturellement lui causer, elle me fit judicieusement observer que l'intervention d'un ami sûr, investi d'un caractère public, me devenait indispensable, « puisque, » ajouta-t-elle, « vous avez besoin de l'appui du gouvernement, si vous voulez exercer en paix votre état. » En même temps elle me suggéra l'idée de recourir à la bienveillance de Mr. Le Coq, qui était Français, et occupait à cette époque la place de président de la police générale du royaume de Prusse. J'adoptai cette démarche, et je l'informai par écrit de mon origine ainsi que de ma situation à Berlin, le priant de solliciter en ma faveur la protection du Roi.

« Mr. Le Coq vint me visiter, et m'ayant mis ma lettre sous les yeux, il me demanda si c'était bien moi qui l'avais écrite ? Sur ma réponse affirmative, il me questionna beaucoup et désira que je lui communiquasse des preuves de mon identité. J'avais pu conserver ma redingote de Francfort, et en ayant décousu le col devant lui j'en tirai les papiers qu'on y avait cachés, et je les lui montrai. Il reconnut l'écriture de ma mère, ainsi que le cachet et la signature de mon père. Il me quitta alors pour aller prendre les ordres du Roi à mon égard. Le lendemain il me pria de lui confier mes papiers pour les soumettre à Sa Majesté. Je les refusai d'abord, et j'insistai afin d'être moi-même présenté au Roi. Il observa que ma requête pour le présent ne pouvait être accueillie ; mais, ajouta-t-il, « vous verrez Sa Majesté dès que le président des ministres, le Prince de Hardenberg aura lu vos documens. » Après avoir eu la précaution de couper en zigzag *l'empreinte du cachet de mon père*, que j'ai toujours conservée depuis, je remis à Mr. Le Coq tous les écrits. Il prit seulement l'écriture de ma mère, et s'éloigna en me promettant de me secourir, et que je n'aurais plus à essuyer aucun tourment, parce qu'il allait s'occuper

de ce qui me concernait *vis-à-vis des magistrats de Berlin.* Malgré cette assurance, quelques semaines plus tard, le magistrat me cita encore devant lui. Je me transportai aussitôt chez Mr. Le Coq; il garda l'assignation, et m'affirma que je devais être sans inquiétude, que je ne tarderais pas à être fixé sur mon sort, et que le délai de la solution provenait de ce que le ministre n'avait pas encore statué sur mes affaires. Au bout d'un temps assez rapproché le président de la police me manda chez lui, et me dit: «il est impossible de vous laisser à Berlin, il y a trop de danger pour vous et pour nous; car le Magistrat *n'a pas le droit de vous dispenser de produire les justifications exigées par la loi.* Il m'interrogea ensuite sur l'individu qui m'avait rencontré dans la forêt, près de Diebingen. Je ne pus lui donner d'explications, sinon que je savais seulement son nom de famille qui était Naundorff, natif de Weimar. Mr. Le Coq envoya chercher son passe-port à la police, et m'engagea, pour me soustraire à mes persécuteurs, à m'établir dans une petite ville près de la capitale, sous le nom de mon ami. «Pour vous en faciliter les moyens,» continua-t-il, «je vous enverrai une patente; vous serez libre ainsi de choisir le lieu qui vous conviendra, et quand le Magistrat de votre nouvelle résidence voudra se faire représenter vos pièces, vous lui répondrez que vous les avez *déposées* entre mes mains.» Je lui répliquai que je n'avais pas d'argent qui pût suffir à mon déménagement. «Oh! c'est vrai,» s'écria-t-il; puis ouvrant son secrétaire, il me donna un rouleau d'or en me disant: «acceptez cela pour le moment; j'aurai soin de votre avenir.» Je retournai chez moi; peu de jours s'étaient écoulés, quand un homme de la police, que je n'ai jamais connu, m'apporta à ma résidence une patente d'horloger, sous le nom de *Charles-Guillaume Naundorff.* Je restai dès lors tranquille jusqu'en 1812, époque à laquelle je changeai ma résidence actuelle pour celle de Spandau. Mr. Le Coq m'en avait intimé l'ordre en me prescrivant les

plus rigoureuses recommandations d'être discret, et en me répétant que la plus légère imprudence me perdrait; parce que le Roi de Prusse n'était pas maître de faire ce qu'il voulait; qu'il importait donc de toute nécessité que je portasse *un nom emprunté*, pour me soustraire au pouvoir de Napoléon, contre l'influence duquel le gouvernement ne pourrait pas me protéger. Le président examina avec plus d'attention le passe-port de Mr. Naundorff, afin de s'assurer si le signalement pouvait un peu se rapporter à moi. « *Cheveux noirs*, dit-il hautement, *yeux noirs; non cela ne se peut pas.* Dites à votre Magistrat ce que je vous ai conseillé; *que vos papiers sont restés entre les mains du président de la police, qui vous les a demandés, et que par conséquent c'est à lui que l'autorité municipale doit s'adresser pour en avoir communication:* Je m'occuperai du reste. » Il écrivit sur un morceau de papier les noms *Charles-Guillaume* et le mit dans sa poche. Je me rendis donc à Spandau; et lorsque le magistrat me demanda mes papiers pour me conférer le droit de bourgeoisie, je fis la réponse qui m'avait été prescrite par Mr. Le Coq, et je priai le bourgmestre de les réclamer à Berlin. *Mon nom imposé fut inscrit sur les registres*, et on me donna la permission de demeurer dans cette ville. Je ne sais pas si le président avait oublié ce dont il était convenu avec moi, car il avait répondu au bourgmestre: *Charles-Louis Naundorff.* Nonobstant cette inadvertence, si toutefois c'en était une, j'obtins le droit de bourgeoisie, sous les noms de *Charles-Guillaume*, et l'acte qui le constate fut reçu solennellement devant les conseillers de la cité. Cet événement eut lieu en 1812. »

— La vérité de ces déclarations va se trouver établie par le concours des gouvernemens de France et de Prusse, de qui nous tenons les actes ci-après. Je dois faire remarquer qu'il se trouvera une différence dans l'orthographe du nom propre; quant au Prince, qui probablement dans le principe

n'y avait pas fait attention; il a toujours signé *Naundorff*. Voici la requête qu'il présenta pour obtenir d'être nommé bourgeois:

« Actum Spandau ce 25 Novembre 1812.

« En vertu d'assignation paraît:

« 1. L'horloger Charles-Guillaume Nauendorf en personne, habitant, et dépose:

« Je suis venu de Berlin ici avec la permission du Magis-» trat de cette ville pour m'y établir comme horloger. Etant » tenu aux termes de la loi de me faire conférer le droit de » bourgeoisie, je présente à cet effet un certificat du 2 No-» vembre c. in originali, du président Royal de la police, con-» seiller d'Etat à Berlin, Monsieur Le Coq. Je sollicite donc en » conséquence mon admission comme bourgeois dans cette ville.

« D'après l'injonction qui m'a été faite par le très-hono-» rable Magistrat, je me suis déjà procuré l'uniforme de la » garde nationale, et je suis prêt à prêter le serment pres-» crit de bourgeoisie.

« 2. Le marchand M. Jean-Chrétien-Samuel Beckmann.

« Le même dit: etc. etc.

« Pour copie conforme,

« Berlin le 26 Mai 1836.

« Welff,

» Inspecteur secret de la chancellerie au ministère de l'intérieur et de la police. »

Suit le certificat de M. Le Coq:

« Nous certifions par le présent acte que Charles-Guillaume » Nauendorf, horloger, pendant son séjour dans cette ville, » s'est comporté en habitant paisible et régulier; et que » d'ailleurs, il n'existe point ici de renseignemens défavorables » sur son compte.

« Berlin le 2 Novembre 1812.

« Le conseiller d'état Royal et président de la police de Berlin,

« *Signé*, Le Coq. »

C'est sur le vu de cette pièce *unique*, que les droits de bourgeoisie furent conférés par l'acte suivant :

« Le Magistrat de la ville Royale Prussienne de Spandau, » située en la Kurmark, *certifie et reconnaît* par ces pré» sentes, que l'horloger Charles-Guillaume Nauendorf, *après » avoir justifié des qualités* requises, a été admis comme » bourgeois de cette ville ; et vu que le susnommé a prêté » ce jourd'hui par-devant nous le serment dont la teneur » suit :

« Je Charles-Guillaume Nauendorff proteste et jure que » j'ai été reçu comme bourgeois de cette ville, par le Ma» gistrat d'icelle ; que je serai fidèle et soumis à S. M. le » Roi de Prusse, mon très-bien aimé seigneur et maître, et » que je serai obéissant à l'illustre Magistrat de la dite ville. » Je jure en outre de coopérer de tout mon pouvoir au bien » et à la prospérité de cette ville et de sa bourgeoisie, de » remplir consciencieusement toutes les obligations qui me » sont imposées comme bourgeois ; et particulièrement de » me soumettre sans aucune restriction aux articles de l'or» donnance générale pour les villes, du 19 Novembre 1808, » de les maintenir, et enfin de me conduire en toutes cir» constances de la manière convenable à un citoyen zélé et » fidèle, aussi vrai que Dieu me soit en aide par son fils » Jésus-Christ.

« Et attendu que ledit horloger, Charles-Guillaume » Nauendorff, a pris l'engagement solennel de s'acquitter » ponctuellement et fidèlement de tous les devoirs et de » toutes les obligations de bourgeois et de citoyen, ledit » Magistrat déclare que le susdit Charles-Guillaume Nauen» dorff, horloger, jouira de tous les droits et privilèges dont » jouissent les bourgeois de Spandau, avec promesse de lui » garantir la jouissance de ses droits de bourgeoisie à lui ac» quis contre tous et chacun, tant qu'il ne s'en montrera » pas indigne.

« Délivré, pour lui servir de document authentique, et »scellé du sceau de la Ville, à Spandau le huit Décembre »1812.

« Le Magistrat de la Ville,

Signé, Kattfuss.

Enfin un dernier acte est ainsi conçu :

« *Actum* Spandau, le 8 Décembre 1812.

« En date de ce jour devant le collège des Magistrats, le »serment de bourgeoisie prescrit a été prêté actu corporali.

1°. Par Jean-Chrétien-Samuel Beckmann, marchand.

2°. Par Charles-Guillaume Nauendorff, horloger.

« *Ont été restituées ensuite au marchand Beckmann*, »*les pièces présentées par lui ; telles que la lettre de* »*bourgeoisie de Berlin, son certificat de réception comme* »*marchand, et le congé de la garde nationale ;* et on a »communiqué à tous les deux le réglement concernant les «incendies.

« Le Sieur Beckmann a acquitté les droits dus pour l'acte »de bourgeoisie par la somme de *dix-huit gros*, et le sieur »Nauendorff, par celle de *six thaler dix huit gros*, attendu »que *le premier* étant déjà *bourgeois à Berlin*, y a ac- »quitté *les droits principaux.* »

« *Signé*, Charles Guillaume Nauendorff.
Jean Charles Samuel Beckmann.

« Pour copie conforme,

Berlin, le 26 Mai 1836.

« *Signé*, Welff. »

« Inspecteur secret de la chancellerie au ministère
« de l'intérieur et de la Police. »

La vérité que nous cherchons résulte évidemment de tous ces documens authentiques. En attestant la restitution des pièces présentées par Beckmann, qui étaient celles rigoureusement requises, suppléées en partie par *la lettre de bour-*

geoisie de Berlin; le Magistrat constate nécessairement que Naundorff, au contraire, n'a produit aucun papier, puisqu'on ne lui en rend point. On lui fait payer en outre six *thaler;* parce qu'il n'était bourgeois d'aucune ville de Prusse, quoique, comme Beckmann, il eût habité Berlin. Eh bien! Dans de pareilles circonstances, la question relative au Duc de Normandie trouve sa solution, *à la municipalité de Spandau*, où il doit exister une indication, pour y abriter la responsabilité de la magistrature. On voit que le moyen de s'assurer de la véritable origine du bourgeois Charles-Guillaume Naundorff est aussi simple que décisif, car les faits, qui en sont la justification, ne peuvent être désavoués par personne.

Un individu, *dont la bonne moralité est garantie par le président de la police de Berlin*, sans nul doute *en pleine connaissance de cause*, demande, en 1812, son admission dans les rangs de la bourgeoisie de Spandau; on le reçoit, et on lui fait prêter serment sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff. On ne peut donc pas ignorer d'où il vient, le lieu de sa naissance, quelle est sa famille. Néanmoins nous verrons plus tard les ministres Prussiens nous dire ingénûment, que les antécédens de ce personnage, *avant* 1810, sont un mystère impénétrable; c'est à dire qu'ils cachent un mystère, que des raisons d'Etat défendent de dévoiler. Mais ceux-là même qui tiennent ce langage, ont fourni la preuve de leur imposture. Les droits de bourgeoisie relèvent essentiellement, comme privilège exclusif, des attributions des communes. L'autorité du Roi lui-même, et le despotisme ministériel, n'ont ni la puissance, ni la faculté de faire un bourgeois contre la volonté des Magistrats municipaux; et les Magistrats non plus ne peuvent prononcer l'agrégation de quelqu'un au corps de la bourgeoisie, à moins que le postulant ne satisfasse aux prescriptions impératives de la loi. La première condition qui serait imposée par le seul bon sens, si la loi se taisait à cet égard, c'est

incontestablement de faire connaître par un acte régulier, *le lieu de sa naissance*, *le nom de son père et de sa mère*, *les endroits de résidence antérieure*, et de justifier d'une conduite constamment probe et honnête. Autrement on introduirait tous les jours des gens notés d'infamie, dans la respectable corporation des bourgeois des villes, qui deviendraient ainsi le refuge facile des criminels de tous pays, échappés à la justice de leur nation.

Charles-Guillaume Naundorff, déclare le Magistrat de Spandau, *a prouvé les qualités requises*. Comment? En déposant son acte de naissance et les autres pièces de rigueur? Produisez-les, au lieu de crier bien haut: *c'est un imposteur;* et la lumière éclairera le monde. L'honneur du gouvernement Prussien lui fait une loi de répondre à mon appel, car je proclame hautement avec le Duc de Normandie, que ce Naundorff n'a rien prouvé *par lui-même*, devant la magistrature qui a reçu son serment de bourgeois. Si son acte de naissance était là, on ne lui aurait pas inventé tant de généalogies par des paternités ridicules, démenties l'une par l'autre; et il y a bien longtemps qu'on s'en fût prévalu contre lui, pour détruire à jamais ses prétentions d'origine Royale; cette conclusion est forcée. Alors si ce n'est pas *personnellement* que Naundorff a prouvé *les qualités requises*, la preuve a dû en venir certainement de quelque autre part; car on n'aura pas l'absurdité de prétendre, que la Magistrature de Spandau a admis, comme bourgeois, un aventurier sans nom, sans famille *connus*. Elle a donc agi *sur un ordre du cabinet Prussien*; et cet ordre n'a pu être donné qu'en faveur d'un haut personnage, dont le gouvernement voulait assurer *l'incognito*. Il n'y a peut-être pas en Prusse un second exemple, d'un droit de bourgeoisie *conféré par ordre*, sans justifications d'aucune qualité. Dès lors les explications du Duc de Normandie conservent toute leur force, et trouvent leur sanction dans le résultat

obtenu. Les qualités requises ont été prouvées par Mr. Le Coq, le président de la police de Berlin, qui n'ayant pu se compromettre, en certifiant la bonne conduite *d'un inconnu*, la moralité d'un étranger *nouvellement* arrivé en Prusse, a nécessairement reçu des communications secrètes satisfaisantes, sur *l'individualité* nationale de *son protégé*. De là le besoin du mystère, de là l'urgence de contrevenir à la loi. Naundorff qui ne peut satisfaire aux exigences prescrites en pareil cas, se réclame du président de la police; Mr. Le Coq est consulté, et le bourgmestre reçoit pour réponse l'ordre d'admettre le postulant, *attendu que ses titres sont entre les main du gouvernement;* et ces titres ne sont autres que *les papiers d'identité* remis à Berlin. Cette conséquence palpable, la logique des faits commande de l'admettre. Voici comment cette affaire a été traitée, comment elle l'a été illégalement, hors du droit commun; pourquoi l'on courbe silencieusement la tête, sous le poids des plus graves accusations, comment en un mot il reste clairement établi par la Magistrature de Prusse et son gouvernement, que *le bourgeois de* 1812 est bien réellement, *Charles-Louis Duc de Normandie*, dernier fils de Sa Majesté Louis XVI. Vouloir nier cette vérité si éclatante, c'est vouloir fermer les yeux à la lumière; la combattre par le système de diffamation, dans lequel la politique s'est renfermée depuis 1814; c'est ajouter à la honte d'une criminelle méconnaissance, le scandale de toutes les fourberies qui se débitent *par ordre* sous la plume des journalistes, dans les sales productions d'agens salariés, tels que *les Morin de Guérivière et les Richemont*, et même jusque dans les ambassades et les ministères; quoique ces impostures se démontrent invinciblement par un coup d'oeil jeté sur les registres de la municipalité de Spandau.

Nous aurons lieu d'apprécier ultérieurement à leur juste valeur, de prétendus documens officiels, officiellement pu-

bliés, pour tromper la conscience publique sur une existence Royale, dont la mémoire portera aux âges les plus reculés l'opprobre des diplomaties du 19e siècle. Si ce n'était pour le besoin de révéler toutes les turpitudes des hommes de mensonge, et pour l'enseignement des peuples; nous pourrions nous dispenser de porter plus loin l'examen d'une question désormais résolue. A chaque pas que le Prince va faire maintenant dans la vie, malgré le voile imposteur dont on a enveloppé sa personne; son identité se révèlera à l'intelligence de l'homme de bien, sous l'autorité des machinations de ses plus ardens détracteurs. Nous sommes parvenus à une époque où les preuves ressortiront des faits; et ces faits, l'oeuvre d'une politique trahie par sa marche tortueuse, se passeront en face du monde, non plus dans les ténèbres d'un cachot. Dans sa vie obscure en Prusse aussi, l'étranger qui ne pouvait dès 1810 se préparer à jouer plus tard le rôle de faux Dauphin de France, laissera entrevoir son origine Royale, par une multiplicité d'incidens minimes en apparence, par un mot, une réflexion, des manières qui, comme preuves morales, offriront le caractère d'une puissance irréfragable; car ce sera le langage de la nature se produisant au dehors presque instinctivement. L'identité reposera sur des faits qui vont s'entrelacer, sans disjonction, pendant chaque jour, comme les anneaux soudés d'une chaîne.

« Peu de temps après mon établissement à Spandau, » continue le Prince, « je me conciliai l'estime et la confiance de mes concitoyens. Je me perfectionnai dans l'état d'horloger et j'acquis bientôt une sorte d'aisance. Un jour Mr Le Coq se trouvant à Spandau, vint chez moi et s'informa avec bonté de ma nouvelle situation; puis en me quittant, il laissa à Mme Sonnenfeld quelques pièces d'or. Je crois utile de dire ici que cette dame, en public, passait pour ma femme; et j'étais loin de songer à rectifier la croyance commune à cet égard, pour éviter des questions dangereuses,

en raison de la nécessité du silence qui m'était commandé. En 1836, de faux renseignemens, transmis sur mon compte par les ministres prussiens ont converti en fait cette opinion erronnée: mais ce n'est pas le moment d'en parler. Je me livrai donc avec une assiduité soutenue, aux travaux de ma profession, pour laquelle je trouvais un grand encouragement dans la protection mystérieuse qui veillait à mes intérêts. Mon projet était aussi d'amasser une somme suffisante, pour aller à la recherche de ma soeur, dont j'ignorais la résidence. Ma plus douce jouissance d'avenir, que j'entrevoyais en perspective, était de ne devoir qu'à moi les moyens de réaliser le voeu le plus cher à mon coeur. Peu de mois avant la retraite de l'armée française, chaque jour des régimens traversaient Spandau. J'eus alors l'occasion de faire la connaissance d'un officier français nommé *Marsin* ou *Marassin*, qui se trouvait dans l'état le plus déplorable. Je l'habillai complètement, car ses vêtemens tombaient en lambeaux, et je lui remis quelque argent, au moment de son départ. Dans ces circonstances, soit que Mr. Le Coq eût peur, en raison de la gravité des événemens politiques, soit qu'il fût guidé par d'autres sentimens, il vint me voir, et me donnant encore de l'argent, il insista du ton le plus pressant, pour me recommander le plus inviolable secret. J'avais un double motif de suivre strictement cette ligne de conduite, car je redoutais moi-même d'être découvert. Heureusement la garnison de cette ville se composait de Hollandais et de Polonais. On logea dans la maison où je demeurais un officier, ami du commandant français, et par lui je savais tout ce qui se passait. Il me semblait entrevoir la chute de Napoléon; en conséquence *j'écrivis à M. Le Coq*, en lui demandant conseil sur la conduite que j'aurais à tenir, dans la crise qui se préparait; et s'il ne jugeait pas comme moi, le moment favorable, pour faire valoir mes droits, et sortir de mon *incognito*: mais *je ne reçus point de réponse* du président

de la police. Je m'adressai ensuite au Prince *de Hardenberg*, qui garda *le même* silence. La ville de Spandau ayant été bloquée par les troupes russes et prussiennes, je m'y trouvais enfermé; elle avait reçu auparavant des renforts polonais dont les rangs étaient infestés de la fièvre jaune ou typhode et décimés par elle. J'avisais aux moyens de sortir de la place, quand à mon tour je tombai malade, et le fléau m'atteignit si gravement que je perdis connaissance, et fus long-temps hors d'état de savoir ce qui se passait. La ville étant ensuite bombardée par les assiégeans, tout le monde, afin de se soustraire à la mort, se précipitait au fond des caves; les malades même y étaient transportés. Seul, le pauvre étranger, qui n'avait pour protecteur que Dieu et la bien malheureuse Mme. Sonnenfeld, seul, le proscrit de l'univers restait exposé, dans son lit de souffrances, aux ravages des bombes et des boulets de dix batteries. Malgré la terreur générale, ou plutôt à cause du danger dont je n'avais pas le sentiment, Mme. Sonnenfeld ne me quitta pas un instant. Sa sollicitude pour moi, lui faisait oublier le soin de sa propre conservation, et sa courageuse assistance lui acquit des droits éternels à ma reconnaissance.

« Déjà quatre faubourgs étaient dévastés, lorsque les Russes pointèrent leurs batteries sur l'intérieur de la ville; et le même soir, vers dix heures, elle brûlait aux quatre coins. Quoique la majeure partie des maisons devînt la proie des flammes, durant le cours de cette nuit désastreuse, le feu s'arrêta, comme par une sorte de prodige, à la maison que j'habitais. Je me sers ici du mot prodige, parce que les bâtimens dépendans de mon habitation, qui étaient adjacens à la maison et sous le même toit, furent consumés jusqu'aux fondemens; ma chambre seule fut épargnée et n'éprouva pas le moindre endommagement. Ce fait est si public qu'aujourd'hui, la vérité pourrait en être attestée par plus de

six mille habitans de Spandau. La destruction de cette ville à cette époque est historique.

« Après le rétablissement de ma santé et la délivrance de Spandau, *je fis connaître par écrit ma position et mes droits au Roi de Prusse, aux Empereurs de Russie et d'Autriche; j'écrivis encore au Prince de Hardenberg et à M. Le Coq*, pour me plaindre de leur silence, et leur redemander mes papiers: je ne reçus jamais de réponse. Déjà en 1809 *l'Empereur d'Autriche et celui de Russie* avaient été informés par Montmorin de mon arrivée en Prusse; et en 1811 un avis direct me concernant avait dû parvenir aussi à l'Empereur de Russie et aux autres Souverains, transmis de France par Mr. Thor de la Sonde, l'ami dont j'ai parlé, et qui était neveu de l'ambassadeur de France en Espagne, sous Louis XVI. Peu de temps après mes dernières démarches auprès du ministre et du président de la police de Berlin, j'appris que le Comte de Provence était monté sur le trône de mes pères sous le nom de Louis XVIII: ma famille avait envahi mon héritage! Je pris aussitôt la résolution de me rendre secrètement à Paris, pour me faire reconnaître de ma soeur. Mais lorsque je me trouvai prêt à partir, la catastrophe de 1815 m'obligea à reculer l'exécution de ce projet. »

Les événemens auxquels nous reportent les années 1814 et 1815 sont, pour le moraliste et le vrai philosophe, un sujet de graves méditations, un grand enseignement pour les peuples, et la leçon des Rois; si, remontant aux causes providentielles de si étranges résultats, ils veulent y voir, comme nécessité des lois éternelles de la création, la conséquence des oeuvres de l'homme. La France, après avoir laissé assassiner sa famille Royale, subi toutes les sortes de gouvernemens populaires, encensé le despotisme d'un soldat couronné, parcourant ainsi pendant le quart d'un siècle un cercle de déceptions politiques; la France revient au point

de départ de 1791, et replace le sceptre dans la maison de Bourbon, exclue par elle du trône à perpétuité! Les gouvernemens qui, au lieu de calmer la France révolutionnaire, soulevèrent ses fureurs, pour abattre sa puissance; ont été contraints durant quatorze années, de courber leur orgueil devant la marche triomphante des armées françaises, dont nulle force humaine ne pouvait arrêter l'invasion! Bonaparte, géant politique et guerrier, comme le Jupiter de la fable, par un mouvement de sa volonté, remue le monde qui tremble sous ses pas, couvre l'Europe de deuil et d'humiliations, fait et défait des Rois, selon son caprice, que partout il impose avec la verge de son absolutisme; et dans l'espace de quelques mois, cet Empereur d'une souveraineté pour ainsi dire sans bornes, cet homme presque fabuleux, frappé de vertiges, au plus haut de sa puissance colossale, trouve la cause de sa destruction dans les principes mêmes de son élévation; il tombe avec ses cohortes, comme tombent les feuilles dans les forêts, battues par un souffle de la tempête! Cachots, proscriptions, supplices et crimes nombreux, ont servi sa haine contre le fils légitime de France, impuissant dans la vie obscure à laquelle il l'a condamné; et tandis que lui, le grand Napoléon, va régner tristement à l'île d'Elbe, pour bientôt après mourir misérablement au milieu d'inabordables rochers, des Bourbons, qu'il ne redoutait pas, s'emparent du trône devenu vacant; ces Bourbons eux-mêmes laissent le chef de leur dynastie vivre pauvre et proscrit; et passant rapidement, ils verront aussi leur couronne usurpée sur la tête d'un de leurs sujets! Tous ces dénouemens imprévus auxquels les générations futures auront de la peine à croire, ne sont certes point des inconséquences de la raison humaine, ou le fruit de ses combinaisons; ils tiennent à des voies providentielles, dont on ne se doute guère dans les écoles d'enseignement moral; ils se rattachent au problème non encore expliqué des destinées de l'humanité,

aux profonds mystères de la nature, qui ne trouvent leur solution que dans le livre impérissable de l'éternité. Mais ne perdant pas de vue, que je ne traite point une question religieuse, ni de politique générale; je dois me montrer sobre de faits et de réflexions, me restreignant aux aperçus qui rentrent plus spécialement dans l'histoire du Duc de Normandie. Je ne développerai point non plus avec détail les motifs secrets qui firent écarter en 1814 le Roi Louis XVII. Je les ai déjà suffisamment indiqués, et l'intelligence du lecteur suppléera à mon silence, car ils ressortiront pleinement des éclaircissemens qui vont suivre. Qu'est-il besoin d'ailleurs de s'appesantir sur la cause déterminante d'un fait accompli? C'est le fait qu'il m'importe d'établir, et bientôt, nul ne se permettra plus d'en douter. Certainement, si nous vivions dans une société d'hommes, qui connussent leurs devoirs d'amour envers leurs semblables, et qui voulussent la justice pour tous; si l'intérêt matériel ne dominait pas la politique des gouvernemens, et que les principes d'honneur et d'intégrité fussent le mobile de leurs actes; nous n'aurions point à gémir sur des souffrances, qui sont une satire bien amère des lois civiles, politiques et religieuses de l'époque actuelle; nous n'aurions point à nous indigner que de tous les rangs sociaux, les clameurs d'un *tolle* général aient couvert la voix du fils des Rois, qui vainement demanda justice à la terre, et qui la demande encore du fond de sa tombe ignorée. En effet, à moins que par une étude approfondie de l'histoire des nations, on n'ait su pénétrer dans les replis les plus ténébreux du coeur de l'homme dévié de la loi primitive, qui n'est autre que l'esprit de Dieu; à moins qu'on ne se fasse une juste idée des machinations de la diplomatie, des exigences de l'égoïsme public et privé, et des causes de la destruction de l'ancienne monarchie de France, en 1793; on ne voudra pas comprendre comment la chute de Napoléon, qui aurait dû, aux yeux des gens ignorans en politique,

rendre le fils de Louis XVI à la vie commune, en le faisant rentrer dans les privilèges de sa naissance, l'en ont éloigné pour toujours; pourquoi sa propre famille et les souverains coalisés l'ont rejeté indignement. Qu'on réfléchisse donc que les mesures étaient prises d'avance en cas d'événemens ; que les grands ambitieux et les ennemis de nos prospérités nationales étaient toujours debout, toujours agissans; qu'on n'avait qu'un but, celui d'assurer le triomphe des doctrines de la révolution et de la consolider par une seconde usurpation qui, du reste, a été payée par des ignominies, que le représentant de la légitimité n'eût jamais acceptées.

On ne peut trop le répéter, les pouvoirs et les factions, qui s'étaient entendus afin d'anéantir la monarchie légitimede France, n'avaient pas brisé le trône de Louis XVI, pour le réédifier en y faisant asseoir son fils.Nous savons que la politique est sans pitié, les arrêts de l'ambition sans appel : tout ce qui leur fait obstacle disparaît frappé de leur anathème. L'héritier des Royales victimes du grand crime Européen ne pouvait avoir pour héritage que la proscription, les douleurs et la misère. Sa destinée avait été écrite avec le sang de son père, le 21 Janvier 1793. On devait détourner la tête de lui, car son existence était un remords qui troublait la conscience des coupables. La haine des ennemis de la France, trop long-temps comprimée sous la main de fer de Napoléon, reprit, à la chute du colosse, toute sa pernicieuse consistance, pour se reproduire sous d'autres formes. En 1814, moins que jamais, on ne voulut tolérer en France un gouvernement national. La pensée seule des gloires de l'empire épouvantait les Rois de l'Europe, la nation eût été trop forte avec la légitimité; la légitimité fut bannie. *Mais quelques avantages matériels ne compenseront jamais le mal moral, que les aveugles conseillers de leurs augustes maîtres ont fait à leurs dynasties, en montrant une royauté pauvre et humiliée par eux s'éteignant dans l'exil.*

Telle est la rigoureuse vérité. Le gouvernement militaire, l'une des plus grandes phases de la révolution française, a fait place à une autre organisation factieuse; les anciens meneurs ayant mis le pouvoir à l'enchère, ne pouvaient conséquemment le vendre à un Prince qui n'avait à leur offrir en échange, que les infortunes dont il leur était redevable, un ardent amour de l'humanité et de nobles idées pour la gloire et la grandeur de sa patrie, où il ne voyait que des frères, tous dignes de sa sollicitude, car il avait pardonné devant Dieu comme Joseph; il ne voulait être Prince et Français que du jour de sa rentrée en France, pour unir entre eux tous les hommes par les liens de l'amour et du bonheur commun. Les vertus du fils de Louis XVI ont soulevé contre lui la répulsion des gens d'orgueil et d'iniquité; l'étranger l'a rejeté, parce qu'il eût rallié sous son drapeau sans tache la nation toute entière, et qu'il eût été le père d'un peuple, dont il avait connu les besoins, en éprouvant avec lui les oppressions du pouvoir, les misères de l'ouvrier, la souffrance des prisons, et le choc de toutes les injustices. Le seul degré de l'échelle sociale qu'il n'eût pas parcouru, avait été celui de la richesse: mais il pensait que les Rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les Rois; que tous les dépositaires de la suprême puissance ne doivent que la justice aux grands et aux heureux du siècle, réservant toute leur bienveillance pour les classes inférieures, les seules qu'on néglige, et les seules pourtant qui composent la force des États. Qu'on ne se demande donc plus, comme je l'entends dire encore fréquemment: Pourquoi le Duc de Normandie ne s'est-il pas présenté en 1814? Quel intérêt avait-on à ne pas vouloir de la légitimité? Ces questions, qui ne sont d'aucune importance pour celle de l'identité, sont depuis long-temps résolues par l'observateur judicieux qui sait se rendre compte des événemens, et juger des

causes par les effets. En jetant un coup-d'oeil sur les élémens de la restauration, on s'en expliquera les motifs.

L'auteur des *Mémoires d'une femme de qualité* a publié un ouvrage intitulé: —*Extraits des Mémoires de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun.* — Il existe une édition qui ne parle pas du message dont il va être question; mais nous allons en faire précéder le récit, des menées du diplomate le plus hypocrite et le plus dangereusement influent, auquel Louis XVIII dut principalement sa couronne. L'exposé qui suit n'aura pas besoin de commentaires.

Le 30 Janvier 1809, Mr. de Talleyrand fut renvoyé de sa place de grand-chambellan. « La forme de ce renvoi, dit-il, me fut plus dure que le fond. Je n'eus pas assez de générosité pour pardonner l'offense..... Dans la circonstance, Napoléon fit une faute d'autant plus grave, qu'*in petto* je ne le reconnaissais pas pour le souverain légitime de la France. *Usurpateur* à mes yeux, *dès le moment* où il ne me retenait plus par les liens de la reconnaissance, je m'éloignai de lui, et me rapprochai de mes *Princes réels*, de ceux vers qui me portaient mes *affections*..... C'était au moment où l'Autriche recommençait la guerre..... Ernest quitta la France, s'embarqua et vint chercher un asile sur la côte anglaise. Je lui avais donné tout ouvertes des lettres de recommandation pour *les ministres dirigeant le cabinet de la Grande-Bretagne*, et des papiers sous enveloppe à remettre à leur adresse.... Ce fut par lui, et *sans aucune trahison*, que je m'adressai à *S. M. Louis* XVIII *et au ministère anglais;* je ne leur dévoilais aucun secret qui pût nuire à la France. Je ne manquai même pas à la confiance de plusieurs années dont l'Empereur Napoléon m'avait honoré; je les prévenais que j'étais libre, que désormais débarrassé de toute contrainte de position, je leur offrais mes conseils et mon concours, dans le seul but de ramener sur le trône de France *la famille légitime*, qui en avait été si injustement dépossédée.....

« Le 30 Mars..... je me hâtai d'écrire à *l'Empereur Alexandre* pour le conjurer de venir loger chez moi : *à cela peut-être était attaché tout le succès de l'entreprise*....

— Il avait raison, l'Empereur Alexandre en descendant chez Mr. de Talleyrand, se trouva nécessairement placé sous l'empire de la duplicité d'un homme-puissance qui, par ses antécédens, devait être ennemi de la légitimité et conséquemment de Louis XVII. Je suis même convaincu que, pendant son temps de faveur auprès de Bonaparte, initié aux plus grands secrets d'État, mêlé dans les précédens du meurtre du Duc d'Enghien, il ne fut pas étranger à la source des malheurs de l'orphelin du Temple. Louis XVIII dit dans ses mémoires que le Prince de Talleyrand « acquit sur sa Majesté Impériale, pendant son séjour en France, l'ascendant que Bonaparte avait exercé précédemment. » —

« Je lisais la réponse du Czar, lorsque je vis entrer le Duc de C..... Il m'apportait de la part de Napoléon des pleins pouvoirs pour traiter de la paix aux conditions qui lui seraient imposées... Monsieur le Duc, dis-je... comme Napoléon n'a aucun droit à la couronne que celui de l'avoir prise, je me crois très en droit de revenir à *mes maîtres légitimes ;* et puisque la France veut un Roi, *Louis* XVIII remonte sur le trône de ses pères, voilà ce que ma franchise ne veut pas vous cacher...

« La soirée du 30 Mars s'écoula pour moi à donner des audiences. J'étais le seul homme important demeuré à Paris ; on m'accordait un pouvoir que je n'avais pas, et dont je profitai sans façon. Je continuai de catéchiser les sénateurs qui s'empressaient de m'inviter à les conseiller, et surtout à me mettre à leur tête : je le leur promis.... *J'envoyais des émissaires sûrs vers* les Jacobins qui sommeillaient... Ainsi je *préparais tous les élémens d'une révolution nouvelle*... Ma maison était le rendez-vous de *tous les amis des Bourbons*... Je ne me livrai pas au repos dans la nuit du

30 au 31 Mars. Ce ne fut que vers les quatre heures du matin que je reçus l'assurance positive que S. M. l'Empereur de Russie logerait chez moi... Le 1er Avril 1814 fut un grand jour ; le sénat rassemblé sous ma présidence, écouta les rapports qui lui furent faits ; je déclarai au nom des monarques alliés, qu'aucun ne reconnaîtrait désormais Bonaparte ni sa famille ; que cette exclusion donnée, les mêmes souverains laissaient au peuple français le choix du gouvernement à établir, et la nomination de la famille Royale qui régnerait sur nous. On m'écouta avec un silence religieux ; puis on convint qu'il était impossible de déterminer aussi promptement de l'avenir de la nation ; qu'avant tout d'ailleurs, et pour sortir de l'anarchie où l'on était depuis le départ de la régente, (que le narrateur avait éloignée de Paris par ses intrigues,) il convenait d'abord de nommer *une autorité souveraine qui régulariserait les actes à venir.*

« En conséquence de cette détermination, on décida que le gouvernement de transition, (*le passage de Bonaparte à Louis* XVIII) serait formé de cinq membres, savoir : *moi président*, l'abbé de Montesquiou Fezensac, le Duc de Dalberg, le Marquis de Jaucourt, et le Comte de Beurnonville. Le Baron de Vitrolles devint le secrétaire d'Etat de ce nouveau pouvoir exécutif...

« La réputation de l'abbé de Montesquiou datait de *l'assemblée constituante... Louis* XVIII faisait un cas infini de ce capitan ; je savais que *déjà* il lui destinait *in petto un portefeuille.* Dès la mort de Louis XVI, l'abbé de Montesquiou était devenu, à Paris, *le chef suprême du gouvernement occulte que le régent et puis le Roi* avaient opposé jusqu'en 1814 à la Convention, aux comités, au directoire, et à Bonaparte. Assurément ce gouvernement avait peu fait ; on lui devait les malheurs de la Vendée, la pauvre levée de boucliers en 1799, les désastres de Lyon. J'aime à croire

qu'il n'avait dirigé ni les poignards de la conspiration d'Arena et de Cerrachi, ni l'explosion de la machine infernale; mais il devait prendre tout à son compte la série de sottises et d'âneries qui avaient amené la perte du *Duc d'Enghien*, de *Pichegru*, de George Cadoudal et de ses Vendéens intrépides; tels étaient les droits de l'abbé de Montesquiou.

« Le Duc de Dalberg et le Marquis de Jaucourt procuraient au gouvernement provisoire un vernis libéral qui lui rallierait *la faction jacobine.*

« Le Comte de Beurnonville, militaire distingué, connu dans l'armée, était encore un choix excellent; il n'embarrasserait pas, il s'effacerait *au moment convenu*, et il ne formerait obstacle en aucun temps, en aucun lieu; je pouvais donc me regarder comme *le chef réel* du gouvernement provisoire, à cause de la liaison étroite qui existait entre l'abbé de Montesquiou, le Duc de Dalberg et moi; bien que divisés souvent de votes, *les mêmes principes, les opinions pareilles nous réunissaient.* »

— Mr. de Talleyrand avait, comme on le voit, parfaitement bien composé le gouvernement transitoire, pour que les intérêts de Louis XVIII prévalussent. Ce fourbe politique, pour se disculper de la part qu'il a prise à l'assassinat du duc d'Enghien, croit se faire oublier en semblant gémir sur ce crime auquel, bien certainement, d'autres hommes d'Etat qui lui ont participé; je me bornerai pour toute réponse à ses paroles hypocrites par dire avec madame O. du C., dans ses mémoires de Louis XVIII: « Mr. de Talleyrand était né pour l'intrigue, et l'on peut dire qu'il n'a pas manqué sa vocation; depuis l'assemblée constituante jusqu'à la restauration, il a intrigué pour et contre tous les gouvernemens: pour eux, quand ils commençaient à s'établir ou qu'on pouvait espérer d'en être bien récompensé, contre eux, quand ils commençaient à chanceler et qu'il y avait plus à gagner avec leur successeur... On a, dans ces derniers

temps, évoqué contre lui les affreux souvenirs de l'assassinat du Duc d'Enghien; pour se défendre il a accusé le Duc de Rovigo, mais s'il a réussi à montrer que l'ancien ministre de la police était coupable au gré de bien des gens, *il n'a pas aussi bien réussi à prouver que lui-même était innocent*; au demeurant, il a rendu de *tels services* à la maison régnante qu'il avait le droit d'écrire à Louis XVIII, dans une lettre qu'il a rendue publique: «Les ennemis de votre auguste famille ne me pardonneront pas de l'avoir deux fois replacée sur le trône de France.» Poursuivons.

«Le 2 Avril 1814, les souverains alliés se rendirent à l'Opéra sur ma prière. J'avais organisé la compagnie.... Des vivats accueillirent Leurs Majestés, et une voix unanime leur demanda les Bourbons... «Que le sénat se prononce, me dit l'Empereur, et cette belle cause sera gagnée.»

«A deux heures du matin on me réveilla, j'avais donné l'ordre que mon sommeil ne fût pas respecté, *tant je craignais une fausse démarche.*

«Qu'est-ce?

— Un messager de Joséphine.

— Elle a peur, la pauvre femme, je n'ai point pensé à elle.

« C'était un parent de cette auguste dame; il m'apportait une révélation étrange; la voici tout entière:

«Joséphine venait, comme veuve du vicomte Alexandre de Beauharnais, d'épouser le général Bonaparte. Celui-ci était à peine à la tête de l'armée d'Italie en 1796, lorsqu'une dame, amie de la nouvelle mariée, lui conta que Louis XVII, détenu à la prison du Temple, en avait été enlevé positivement au jour même où, comme défunt, on l'ensevelissait. Caché d'abord dans Paris pendant deux mois environ, chez la dame Baratrice, il en était sorti pour être transporté dans la Vendée. Là, deux attaques consécutives d'empoisonnement, et trois tentatives dans le but de le livrer

à ses premiers bourreaux, avaient déterminé Charette et Stofflet, seuls en possession du secret, à faire partir le jeune Roi pour Lisbonne.

« Toutes les preuves possibles, celles écrites surtout de ce fait, furent mises sous les yeux de Madame Bonaparte. On voulait, par elle, gagner son mari, dont la réputation pointait, et l'engager, avec le concours de son armée victorieuse et de celle des Piémontais et des Napolitains qui se trouvaient dans ces parages, de tenter la contre-révolution.

« Joséphine en vraie folle, topa au projet; elle en écrivit à son mari, qui la fit outre-quereller par ses frères, Joseph et Louis; il lui fit la défense de se mêler de billevesées pareilles, et Joséphine donc rompit la négociation et les choses en restèrent là. Plus tard Napoléon, devenu premier consul, s'étant rappelé la chose, se fit dire par sa femme le nom de la dame entremetteuse; il l'envoya chercher. Elle était morte depuis un mois, mais son fils vivait; il répondit à l'attente de Bonaparte, et remit dans ses mains les papiers montrés auparavant à Joséphine, et dont sa mère ne s'était plus dessaisie; de plus ce Monsieur, sorti d'une des plus illustres familles du département de Paris, instruit des détails de l'affaire, la révéla complètement au premier consul; il en résulta pour celui-ci une rapide et superbissime fortune, que son nom seul et sa position ne suffisaient pas à expliquer, et qui, depuis, a eu des vicissitudes, sans jamais redescendre pourtant. Aujourd'hui même, et plus que jamais, son étoile se ravive; tout me prouve que le secret mystérieux est pour lui un bon talisman; que Mr. le Baron de R.....t passe sa vie à le redouter, il fera bien: à bon entendeur salut.

« A entendre Joséphine, Napoléon, dès ce jour-là, obtint la preuve entière et irréfragable de l'existence de Louis XVII; il en recueillit de toutes parts des lumières, si bien que souvent il disait dans son interrègne: « Quand je voudrai, je sèmerai la discorde dans la famille du prétendant. »

« 1814 *venu, Joséphine avait reçu de Napoléon l'ordre exprès de me communiquer ce que je rapporte.* Il envoyait un double, certifié conforme par lui, des actes, titres, pièces, documens, en un mot tout, hors les originaux, et les originaux seuls étaient nécessaires; car comment s'embarquer dans une affaire aussi capitale sur la foi d'écrits sans valeur; je ne m'y arrêtai pas un moment; je ne vis là qu'une des mille roueries dont Fouché avait donné le modèle, et je congédiai l'honnête parent de Joséphine, *en lui recommandant un secret dont la divulgation exposerait sa vie.* Lui, qui en comprenait l'importance, a tenu parole, et, tant qu'il a vécu, n'en a soufflé mot; aussi *sa réserve* lui a toujours valu une position fort agréable et quelque argent comptant.

« Je ne perdis pas une heure pour faire à S. M. Louis XVIII le récit de la bizarrerie de cet incident, dont je ne parlai ni à *l'Empereur de Russie* ni au Roi de Prusse. *Le premier à la suite de la seconde visite qu'il fit à la Malmaison, me parut instruit de ce fait bizarre:* il me demanda ce que j'en pensais.

« Je battis la campagne d'abord afin de prendre conseil avec ma diplomatie; puis, affermi sur mes étriers:

« L'Empereur sait qu'en temps de guerre et envers les ennemis toutes ruses sont bonnes. »

— Une ruse,... je ne vois pas pourquoi Joséphine voudrait.....

— Et si Bonaparte veut par là diviser les royalistes, si la guerre civile vient à s'allumer entre eux, lui, ne profitera-t-il pas de leur querelle?

— Soit, *mais si Louis* XVII *existe?*

— Eh bien! qu'il paraisse, l'heure est favorable: les juges naturels (les monarques alliés) sont assemblés, qu'il réclame ses droits avec ses titres, alors on le reconnaîtra; mais si un prétendant apparaît sans preuves, ou si les preuves nous sont communiquées sans la présence du prétendant, la

prudence diplomatique veut qu'on se refuse à donner dans le panneau. »

«L'Empereur, ne me paraissant revenu qu'à demi, me dit :

— Vous avez raison, il faut que Joséphine me fasse connaître le lieu où se cache le fils de Louis XVI ; Napoléon doit le savoir. »

— Tout me prouve qu'il lui sera plus facile de réunir çà et là des documens que de vous procurer la vue du jeune Roi ; en attendant, poursuivons la restauration de la monarchie, les monarques ne feront faute pour la diriger. »

« L'Empereur me crut sur parole, je n'allai pas à la Malmaison, *et Joséphine s'avisa de se laisser mourir tout-à-coup d'une esquinancie fâcheuse ; dès lors, il ne fut plus parlé de Louis* XVII. »

La vérité racontée, quant au fond, a été dénaturée dans les détails. Je regarde comme superflu de signaler en quoi. Le lecteur qui se rappellera la conduite de Joséphine à l'égard du Dauphin, remarquera facilement les parties de la narration altérées à dessein. Elle-même concourut à la délivrance du fils de Louis XVI ; elle ne l'avait donc point apprise par d'autres ; mais il était impolitique apparemment de révéler les faits tels qu'ils s'étaient passés. Sa coopération à l'enlèvement de l'orphelin du Temple est un fait prouvé, et il trouvera ultérieurement encore une nouvelle confirmation. Si l'on parcourt *L'Empire ou dix ans sous Napoléon*, par un ancien chambellan, Paris, tome III, 1836, ouvrage attribué à Mr. de Canisy, on y trouve ce passage remarquable au sujet d'une entretien confidentiel de Joséphine avec Bonaparte:

«Il courut dans le temps un bruit assez singulier : on dit qu'au *moment de sa dernière séparation*, Joséphine sollicita de son époux une conversation secrète... Napoléon n'en répéta rien, Joséphine garda le même silence. Une fois pourtant ses enfans la pressent de leur dévoiler ce mystère...

»J'ai promis de ne jamais révéler, sans le consentement de Bonaparte, ce que vous souhaitez de savoir, leur répondit-elle ; contentez-vous d'apprendre que, *dans un moment décisif*, j'ai été assez heureuse pour donner à l'Empereur un dernier gage de mon amour, en le *prévenant d'un fait* qui, plus long-temps ignoré de lui, aurait pu avoir plus tard une influence funeste sur sa destinée. *Mes enfans, les morts ne reposent pas tous dans les tombeaux.*»

Il y a lieu de supposer que le fait mystérieux dont il s'agit est relatif à la délivrance du Prince en 1808, favorisée par Joséphine. Peut-être se flattait-elle, par cette révélation, de disposer son époux à maintenir les noeuds sacrés de leur mariage. Dans tous les cas c'était véritablement un précieux gage d'amour qu'elle lui donnait, au moment de consommer son douloureux sacrifice. Il devenait important que Bonaparte, trompé sans doute sur le sort de son Royal prisonnier de Vincennes, sût qu'il était en fuite. Si les Souverains avaient compris leur devoir envers l'héritier d'un de leurs frères, le fait communiqué aurait infailliblement influé, d'une manière funeste, sur le sort de l'Empereur. En 1814, quand le dévouement conjugal ne pouvait plus rien pour la destinée impériale accomplie, la femme aux grandes inspirations éleva la voix en faveur de son Roi légitime, et ne voulut pas être témoin de l'usurpation du Comte de Provence, sans faire valoir devant les monarques coalisés, les droits imprescriptibles du Roi Louis XVII, reconnu antérieurement par eux tous. L'Impératrice qui avait été à même d'apprécier la magnanimité de l'Empereur de Russie, sa grandeur d'ame, son désintéressement dans la question débattue, savait parfaitement que, si l'Empereur était mis en position de soutenir avec conviction les droits de l'orphelin Royal, il aurait l'autorité de le faire reconnaître. En se confiant à un traître, elle paralysa en même temps l'effet de ses courageux efforts. Déjà antérieurement, Louis XVIII nous apprend : «*qu'elle*

entretenait une correspondance active avec le Czar, et qu'il craignait quelque caprice chevaleresque de la part d'Alexandre.» Cette femme héroïque ne se borna pas au message envoyé à Mr. de Talleyrand ; elle fit encore une vaine tentative auprès d'un homme sur les sentimens duquel elle croyait pouvoir compter ; et lui aussi craignit de s'exposer à compromettre sa fortune publique, en demandant justice pour le Roi de France. On l'a vu peu de temps après, siégeant à la Chambre des Pairs, étouffer sous la toge les remords que cause toujours une faiblesse coupable. C'est lui-même qui nous raconte l'appel fait par Joséphine à son loyal concours, dans la circonstance décisive d'où dépendait l'avenir de Louis XVII, et son refus de s'associer à une noble mais périlleuse entreprise.

«Il y avait plusieurs jours, dit-il, dans *les mémoires et souvenirs d'un Pair de France*, que je n'avais vu l'Impératrice Joséphine à laquelle j'étais demeuré fidèle malgré les événemens, lorsque le 24 Avril, je reçus une lettre d'elle par l'entremise du Comte B....., attaché à sa personne par les noeuds du sang. Elle me priait de venir le lendemain déjeûner à la Malmaison, où elle avait à m'entretenir de choses qu'elle ne voulait pas confier au papier. Je répondis que je serais exact au rendez-vous, et je sortis pour aller voir un de mes collègues, le Comte..... Je lui appris dans la conversation où j'allais le lendemain. Ce cher ami qui ne bougeait pas d'auprès de Joséphine tant qu'elle était puissante, qui l'avait beaucoup moins vue à dater du divorce, et point du tout depuis le 31 Mars, me représenta, avec un véritable intérêt, qu'un gouvernement qui s'établit regarde toujours avec méfiance ceux qui conservent des relations avec la puissance expirante ; que si je voulais parvenir à la pairie, une fausse démarche pouvait m'en priver, et que *dans tout ce qui touchait à la politique il fallait faire taire le coeur pour n'écouter que la raison.* J'arrivai le

lendemain à ce séjour d'une splendeur qui achevait de disparaître. Une garde nombreuse et française ne l'environnait plus. Il n'y avait plus là qu'un piquet de cosaques envoyé par *l'Empereur Alexandre dont la conduite envers Joséphine fut admirable. Il ne cessa point d'aller la voir en grande cérémonie*, il pouvait le faire sans danger; car lui n'avait rien à demander à la nouvelle cour de France. Je vis autour de moi, lorsque je mis pied à terre, une solitude complète. Les flatteurs avaient déjà oublié le chemin de la Malmaison, et la majesté que rehaussaient la bonté et la grâce, ne trouvait guère d'autre distraction que dans la culture des fleurs qu'elle aimait passionnément.....

« L'huissier de la chambre, resté fidèle à son poste, parce que sans doute ses gages étaient payés exactement, m'annonça. Joséphine m'attendait, elle était seule. Mes yeux se remplirent de larmes, et je ne craindrai pas de dire qu'un mouvement spontané me fit tomber à ses pieds..... La conversation continua sur ce ton quelques minutes; enfin elle tourna sur des objets plus sérieux. Le premier point des deux que nous traitâmes était d'une telle importance, il était fait pour amener de si étranges résultats, que je reculai devant la mission dont Joséphine voulait me charger; je suppliai l'Impératrice de renoncer à ce qu'elle prétendait entreprendre à cet égard; je tâchai de lui faire concevoir le péril qui résulterait pour elle *d'une révélation pour le moins imprudente, et dont les suites devenaient incalculables;* je ne lui cachai pas que ma perte était assurée dans le cas où je la seconderais. La véhémence avec laquelle je lui parlai, lui arracha *un sourire mélancolique, mais ne la détermina pas à suivre mon conseil*; elle se contenta de me répondre:

« Je sens en effet que j'ai eu tort de chercher à vous » placer dans une position aussi pénible; votre dévouement » pour moi ne peut aller jusqu'à me seconder dans une af-

»faire qui au fait n'est pas la mienne, et dont je pourrais »ne pas me mêler, sans pour cela faire tort à aucun de ma »maison.»

«Lorsqu'elle m'eut parlé ainsi, je redoublai la vivacité de mes instances, *me flattant de l'amener à brûler les documens qu'elle me montra, et qui contenaient des secrets capables de bouleverser l'Europe, si jamais ils étaient mis au jour;* ce fut en vain.

«*Ma résolution est prise, me dit-elle, j'en parlerai* »*à l'Empereur Alexandre; il est juste, et sans doute,* »*puisqu'il veut que chaque chose soit mise en son rang,* »*il prendra* les intérêts d'un MALHEUREUX JEUNE HOMME.»

«Je ne fis plus d'objection; Joséphine agit comme elle me l'avait annoncé, *elle révéla ce qu'elle aurait dû taire,* car peut-être enfin elle-même était trompée dans ce qu'on lui avait fait croire aveuglément; *sa mort presque subite,* qui arriva peu de temps après, ensevelit à jamais dans de profondes ténèbres la connaissance d'un cas fort singulier, et *délivra d'un témoin redoutable.*»

L'auteur des mémoires historiques et secrets de l'Impératrice Joséphine, attribue également sa mort à une cause mystérieuse, par ces paroles: «Le silence des historiens contemporains laissera toujours ignorés à la postérité les vrais motifs qui purent accélérer la mort de Joséphine: ce secret est pour jamais renfermé dans sa tombe. Il n'appartient à personne de le révéler aux Français. Joséphine, génie céleste et tutélaire, Oh! si tu pouvais aujourd'hui abaisser tes regards jusque sur cette terre d'iniquité, tu serais émue d'une sainte pitié en voyant les souffrances des ****. Qu'est-ce que la mort auprès des tourmens qu'ils endurent? Mais l'image d'une ombre offensée et qu'on n'a pas appaisée, poursuivra sans cesse les coupables, et des reproches toujours renaissans leur déchireront l'âme.»

On lit dans une note: «Le peuple fut généralement per-

suadé, en apprenant la fin prématurée de l'ex-Impératrice, qu'une main coupable lui avait administré la cigüe. Plusieurs manifestèrent hautement leurs soupçons. Rien cependant ne prouve que ces suspicions soient réellement fondées. Ce qui avait pu servir à les accréditer, c'est *l'ingratitude et le noir sourire* de celui que l'on supposait *l'agent d'une intrigue criminelle.* »

La mort inattendue de Joséphine arriva *le* 29 *Mai* 1814. La dame de qualité, à ce propos, nous révèle qu'on *murmura* certains mots *d'un personnage sur qui elle pouvait faire des révélations dangereuses.* Ce personnage était *Louis* XVII; nous ne saurions plus en douter; et l'histoire en outre confirme que les révélations dangereuses ont été faites. L'Empereur Alexandre, dont la noble conduite en France lui a conquis l'admiration de tous, avait reçu ces révélations dans les visites qu'il fit à la Malmaison. Nous raconterons bientôt, par quelles machinations Louis XVIII, avec son ministre de Cazes, s'efforça de paralyser les bonnes dispositions du grand Empereur pour l'orphelin du Temple, en revêtant du caractère auguste de prétendant l'imposteur Richemont.

Il devenait urgent de bâcler l'usurpation. Le 2 Avril, le sénat qui tenait ses pouvoirs des constitutions de l'empire, se fait le représentant de la France, pour déclarer qu'il n'existe plus; la déchéance de Napoléon est prononcée, sa famille exclue du trône, le peuple Français et l'armée sont déliés du serment de fidélité. C'est toujours de la sorte que se font les affaires des nations; par quelques meneurs de partis, qui ne manquent jamais de parler au nom des masses qu'on ne consulte point, et dont les intérêts, mis en avant pour la forme, n'entrent pour rien dans les nouvelles combinaisons du pouvoir qui s'improvise : partant de ce principe, Mr. de Talleyrand affirme à l'Empereur Alexandre que *toute la France*, moins quelques Jacobins incorrigibles et une poignée de Bonapartistes à sentimens, veulent les Bour-

bons; c'est-à-dire *Louis* XVIII. Pendant ce temps, le Comte d'Artois se hâtait de marcher vers Paris, afin d'en prendre possession: ses conseils, assimilant le droit politique au droit civil, lui avaient probablement dit qu'en fait de trône, *possession vaut titre:* il y entra le 12 Avril. Aussitôt, pour se rendre populaire, il promet au nom du Roi son frère l'abolition des droits réunis, que Louis XVIII maintient. A peine arrivé, il se plaint amèrement que le gouvernement provisoire ait refusé aux monarques la remise des conquêtes de *l'usurpateur*, et il veut qu'on leur accorde tout ce qu'ils demandent, pour les payer de leur complaisance à fouler aux pieds, *dans leur propre avantage*, les droits inviolables du Roi légitime, son infortuné neveu; comme s'il n'entrait pas dans les devoirs de solidarité entre Souverains, de venir en aide à l'un de leurs frères souffrant! Mais d'après ce que j'ai entendu dire, telle n'était point la mission pour laquelle son frère l'envoyait en France avant lui. Il avait été chargé de voir le nonce apostolique et d'obtenir de lui les papiers concernant Louis XVII, dont Louis XVIII le savait dépositaire. Le Comte d'Artois n'ayant pas réussi dans son message, les journaux firent mention d'une sorte de défaveur dans laquelle était tombée S. A. R. parce qu'elle avait inconsidérément promis l'abolition des droits réunis.

«Le premier acte de Monsieur fut de recevoir soixante millions que l'intègre Baron de la Bouillerie ramenait de Blois en vertu des traités, savoir: quarante millions en diamans, quatre millions en vaisselle plate, deux millions d'objets précieux, et quatorze millions en or qui ne firent pas un long séjour dans les coffres de l'Etat, où le Roi ne trouva rien... ils furent diminués d'un quart à peu près dans une matinée, que les courtisans qui environnaient le Prince se partagèrent.

«Le même jour, une convention folle abandonna les cinquante-quatre places fortes encore défendues par nos troupes, et renonça à toute autre limite de la France, que celle

existante au 1er Janvier 1792. Les munitions de guerre et de mer, les armes, bagages, approvisionnemens de sièges, de camp, renfermés dans les citadelles, seraient à jamais perdus pour la France; les prisonniers rendus réciproquement et en retour du sacrifice de la valeur d'un milliard, consommé d'un trait de plume par S. A. R., on nous accorda la paix, (*et Louis* XVIII.)

« Au nombre des pertes que Monsieur imposa à la France je compterai onze mille canons en bronze et mille en fer, trente-un vaisseaux de ligne, douze frégates, des corvettes, des péniches, etc. *Une guerre d'extermination n'aurait pu produire un résultat aussi funeste.* » (Mémoires de Talleyrand-Périgord.)

« Le Comte d'Artois, dit Madame la Duchesse d'Abrantès, dans ses mémoires sur la restauration, avait souri, en signant l'abandon de tout ce qui pouvait nous faire respecter au moins un peu, dans cette lutte de Rois à Rois qui allait s'ouvrir à Vienne. En vérité, on frémit d'une indignation nationale, en lisant ce qui fut fait dès les premiers pas de la famille Royale en France..... Anvers, Valenciennes, toutes les places fortes du nord pouvaient être rendues; mais non pas avec toutes leurs richesses. Un témoin digne de foi, Mr. van Roosmalen, dont l'honneur et la sévère probité ne laissent aucun doute, m'a affirmé avoir vu, étant sur les remparts de Valenciennes, défiler, *pendant cinq jours*, des fourgons, des charriots, des voitures de toutes espèces remplies de fer, de plomb, de bois de charpente, de toiles, d'outils, de canons, etc., etc..... Ces voitures formèrent un cordon sans intervalle autour de la ville qu'elles tournèrent sans y entrer, pour gagner la frontière. On sait les matériaux immenses qui furent trouvés dans Anvers. Trente vaisseaux de guerre dans le bassin, autant dans les chantiers; une immense artillerie évaluée à plus de cent cinquante millions, *tout fut livré à l'Angleterre.* »

Au prix de pareilles humiliations, le Comte de Provence était Roi effectif; il data son règne du huit Juin 1795, et octroya sa charte pour se créer une légitimité constitutionnelle, à défaut de celle dynastique. Le honteux traité qu'il accepta avec empressement pour prendre position, fut imposé par Lord Castelreagh, du côté de l'Angleterre, Metternich représentant de l'Autriche, et pour la Prusse par Mr. de Hardenberg, *le spoliateur des papiers d'identité* du Duc de Normandie, et qui, malgré les instantes réclamations du Prince, venait de confisquer indignement ce dépôt sacré, *au profit de la coalition.* Qui donc oserait prétendre encore qu'on ignorait l'existence de Louis XVII, lorsqu'on acquiert la certitude qu'il avait écrit aux souverains, que le ministre Prussien, dépositaire de ses preuves, contribuait à faire admettre Louis XVIII; et que l'Empereur Alexandre avait été sollicité par Joséphine de prendre en main la défense du Royal orphelin? Il devient clair, ce me semble, mais d'une clarté étourdissante, que le jour du traité de 1814, on prononça définitivement la suppression du fils de Louis XVI; on le recloua plus fortement que jamais dans le cercueil politique où l'avait fait entrer le faux acte de décès de 1795. Les représentans des pouvoirs de l'Europe, en sanctionnant la Royauté de Louis XVIII, pour la reconnaissance de laquelle des ressorts immenses avaient été mis en jeu par le Comte de Provence, depuis l'immolation de Louis XVI, proscrivirent chez nous la légitimité monarchique, avec une volonté délibérée, dans un calcul machiavélique contre la France, afin de susciter de nouvelles commotions, pour l'appauvrir et la ruiner. Ces considérations majeures nous conduisent presque rationellement aux articles secrets du traité de Paris, que Louis XVIII avoue par ce passage de ses mémoires:

«*Des clauses secrètes étaient attachées à ce traité de paix.....*» Mais ce n'est pas de lui que nous apprendrons

la plus importante que j'ai rapportée ailleurs ; celle par laquelle :

« Bien que les hautes puissances contractantes souveraines alliées *n'aient pas la certitude de la mort du fils de Louis* XVI ; la situation de l'Europe et les intérêts politiques exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir en France Louis-Stanislas-Xavier, Comte de Provence, sous le titre de Roi ostensiblement, mais *n'étant de fait*, dans *leurs transactions secrètes*, que *régent du royaume* pour les *deux années* qui vont suivre ; *se réservant* pendant ce laps de temps, *d'acquérir toute certitude sur un fait, qui déterminera ultérieurement quel doit être le souverain régnant de la France.* »

Nous concevons actuellement que cette certitude à acquérir n'était qu'un prétexte diplomatique, pour tenir l'élu des ennemis de la France, sous la férule des hauts signataires qui l'intronisaient dans son usurpation ; avec l'arrière-pensée de le soumettre bientôt à de nouveaux opprobres ; car ils le savaient disposé à dévorer tous ceux de leurs exigences, plutôt que de ne pas régner.

Un fait digne de remarque, c'est que Lord Castelraegh, ministre de Sa Majesté britannique, motiva sa présence au traité, dans ces termes :

« S. A. R. le Prince régent, ayant eu pleine connaissance dudit traité, y accède au nom et pour Sa Majesté, *pour autant que la chose regarde les stipulations à la possession en souveraineté de l'île d'Elbe, et des Duchés de Parme, Plaisance et Guastalla ;* mais S. A. R. ne doit pas être considérée comme étant partie intervenante *aux autres conditions et stipulations y convenues.*

« A Paris le 17 Avril 1814.

« Signé Lord Castelreagh. »

Le gouvernement britannique observait et délibérait. Pourquoi cette réserve de la part d'un Prince à qui Louis XVIII

a pourtant fait l'honneur de se dire redevable de la couronne? Là est tout le secret de la perfide politique anglaise. En 1814 rien ne se décidait, on montra le trône au Comte de Provence, où, moyennant salaire, on lui permit de s'asseoir provisoirement pour se préparer à de plus dures soumissions qu'on se promettait de réclamer, en 1815, sous le coup de la menace insérée dans les articles secrets, et de la réserve de l'Angleterre, car, avant même le départ de Bonaparte, son retour était en perspective; avec les ignominies qu'aurait à supporter la France dont, dit Louis XVIII, «on s'était attaché au congrès de Vienne à reculer les limites, de manière à ce qu'elle ne fût momentanément d'aucun poids dans la balance politique lorsqu'il s'agissait du partage des dépouilles.» L'assertion relative à Bonaparte, doit s'appuyer de quelques éclaircissemens historiques.

Dans une audience mystérieuse que Louis XVIII, peu de temps après son installation, donna à Fouché, celui-ci se vantait d'avoir cherché à se débarrasser de Bonaparte. «Je lui ai écrit, dit-il, pour l'engager à se retirer aux États-Unis: il n'en veut rien faire, ce qui prouve qu'il a une *arrière-pensée* sur la France.» Une autre conférence ayant encore eu lieu entre ces deux personnages, lors du débarquement de l'ex-Empereur; le Duc d'Otrante affirma que les amis de Bonaparte, *dès le jour de son abdication*, n'avaient cessé de correspondre avec lui; que leurs agens couvraient les routes d'Italie et la Méditerranée, qu'il en pourrait nommer mille, et il nomma les principaux. On ne peut guère aujourd'hui révoquer en doute que la facile abdication de Fontainebleau, ne masquât l'espoir d'un retour presque certain après le départ des troupes étrangères. Napoléon n'était pas homme à se dévouer pour la paix. Les impérialistes, pour relever la puissance de leur maître, comptaient sur l'impopularité d'un gouvernement qui ne pouvait manquer à son début, en raison des vieilles idées de l'émigration, de dé-

plaire à la France: l'immoralité de la politique extérieure, son esprit d'animosité contre une nation trop prépondérante dans les affaires de l'Europe, devaient aussi merveilleusement servir de véhicule à ces grandes combinaisons machiavéliques.

« Je voudrais bien, dit l'auteur des mémoires d'un pair de France, partager l'opinion de certaines gens qui ne voient dans les événemens du 20 Mars 1815, que le résultat d'une résolution désespérée, d'une volonté unique, et non le complément d'une vaste conjuration, ourdie avec un art infini et une haute supériorité de génie; mais par ma position, j'ai pu connaître une foule de circonstances; j'ai vu et obtenu la communication de pièces tellement probantes *qu'il m'est démontré jusqu'à l'évidence*, que Napoléon ne revint parmi nous, que parce que son retour avait été préparé, avant même qu'il se mît en route vers l'île d'Elbe...

« Il y eut une puissance plus particulièrement intéressée à préparer notre décadence, une puissance qui ne cessa jamais de conspirer notre ruine, et dont l'amitié fallacieuse nous sera toujours funeste: cette puissance, c'est l'Angleterre. Je n'entrerai point dans le détail des intrigues que le cabinet de Londres ourdit pour nous perdre, parce que je ne pourrais le faire qu'en compromettant deux de mes amis; tout ce que je puis dire, c'est que Napoléon n'eût jamais quitté l'île d'Elbe, si l'Angleterre et l'Autriche ne lui eussent fait des promesses qu'elles se gardèrent bien de réaliser; car elles ne voulaient que replonger la France dans une série de calamités dont elle n'a pu se tirer qu'à grand' peine.

« On comprendra facilement combien fut grande la joie des conjurés, lorsque les émissaires d'Angleterre venant les chercher dans Paris, les engagèrent à agir plus ouvertement sous l'assurance qu'on leur fournirait de nombreux secours; ceci leur inspira un nouveau courage; ils ne balancèrent plus à s'avancer dans leur projet, ce fut alors que l'envoyé de Napoléon partit pour retourner auprès de lui; il

avait bien employé son temps en France, il ne s'éloigna qu'après avoir vu les ex-sénateurs...

«Le 26 Février Napoléon sortit du palais, un coup de canon donna le signal, il retentit dans toute l'Europe. Les détails de la traversée de Napoléon sont connus. On sait que nul obstacle ne le gêna sur la route. *Les Anglais qui favorisaient son retour*, avaient retiré leurs croisières; la fatalité écarta les nôtres.....

«Le Prince de Metternich fut le principal instigateur du retour de Napoléon: il trouvait celui-ci trop près de l'Europe; il le voulait ou mort ou exilé plus loin. Il le leurra par ce traité dont plusieurs personnes ont eu connaissance et que le général Haller alla négocier en son nom à l'île d'Elbe..... Le diplomate autrichien s'était mis en tête que pour dédommager son maître de l'abdication forcée de Marie-Louise et du Roi de Rome, il retiendrait, sous le prétexte spécieux de veiller au maintien de la soumission des Français à la volonté du Roi, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence; qu'avec ces provinces on indemniserait plus tard les Rois de Bavière et de Sardaigne, lorsque l'on s'emparerait de leurs États pour les réunir, soit au royaume de Bohême, soit au royaume Lombardo-Vénitien. Cette pensée en 1814 et 1815 fut celle qui domina tous les conseils de l'Empereur d'Autriche; on tendait à reprendre tout l'ancien domaine du Duché de Bourgogne ou de la suzeraineté de l'empire d'Allemagne.

— La France ne dut son salut qu'aux rivalités cupides de la politique extérieure qui, se combattant l'une par l'autre, ne put parvenir à se mettre d'accord. —

«Le Prince de Bénévent à qui le Roi devait déjà peut-être la couronne, la lui donna une seconde fois. Je tiens de bonne source que si, changeant de rôle, cet habile diplomate avait voulu (au congrès de Vienne) prendre en main la cause de Napoléon, il eût conquis facilement la volonté

du Czar, et que l'Empereur d'Autriche, qui avait en secret traité avec son gendre, se serait également séparé des intérêts de la maison de Bourbon. Mais Mr. de Talleyrand fut cette fois autant fidèle que délié. Il écarta les intrigues secondaires; il enflamma le Roi de Prusse, il effraya Mr. de Metternich, et fit presque rougir l'agent anglais de la connivence de son cabinet avec Napoléon. Ses efforts arrachèrent la déclaration foudroyante qui acheva d'enlever à l'Empereur des Français tout prestige de Majesté.»

Par suite de toutes ces manoeuvres de la diplomatie, Louis XVIII qui ne sut pas se réveiller de la honteuse léthargie où le tenaient plongé, et les vapeurs de sa frénétique ambition, et les ballottemens de la coalition; ce pauvre monarque dans la nuit du 19 au 20 Mars 1815, quitta lesTuileries avec plus de précipitation qu'il n'y était entré, allant demander à ses bons amis les alliés, de venir relever pour lui le sceptre qu'il n'avait pas pu tenir d'une main assez ferme, et que sans coup férir, il avait laissé tomber aux pieds de Napoléon.

Je ne reproduirai point les événemens qui se sont passés jusqu'à la signature du second traité de paix avec les puissances alliées; tout le monde les connaît. Le fait que je me proposais d'établir est manifeste, la France a été vendue au Comte de Provence, par les révolutionnaires et les cabinets étrangers, parce qu'il était pour les premiers un gage de sécurité, contre leur passé sanguinaire, et pour les autres, un élément de troubles et de divisions intérieures; pour tous, le principe vivant de tous les désordres qui avaient désorganisé la plus belle nation du monde, dont on voulait perpétuer les chances de dissolution. Ecoutons Louis XVIII lui-même, nous rendant compte de ses impressions en acceptant une royauté dégradée d'avance:

«Le 16 Septembre, nous dit-il, *jour néfaste*, je connus enfin ce qu'on prétendait m'imposer. On remit officiellement à mon cabinet la note suivante:

« Les plénipotentiaires des quatre cours alliées posent » comme *ultimatum* les conditions suivantes : une ligne de » démarcation nouvelle du côté du Nord, placera le canton » de Condé hors de la France ; il en sera de même pour les » territoires de Philippeville, Marienburg et le canton de Gi- » vet ; Sarrelouis et Landau appartiendront à l'Allemagne du » côté de l'Est ; le fort de Sas sera cédé à la confédération » Helvétique ; le fort de l'Ecluse sera également placé hors » de la France. Cette puissance renoncera à tenir garnison » dans Monaco ; les fortifications d'Huningue seront démolies ; » une contribution de guerre de six cents millions sera im- » posée ; de plus la France se chargera d'une partie des frais » nécessités pour le rétablissement du système défensif » des puissances ; cent cinquante mille hommes occuperont » provisoirement les positions militaires le long des frontières, » on leur confiera les places de Valenciennes, Bouchain, » Cambray, Maubeuge, Landrécy, le Quesnoy, Avesne, » Rocroy, Longwy, Thionville, Bitche et les têtes de pont » du Fort-Louis. L'occupation militaire sera limitée à sept » ans, mais elle pourra finir avant ce terme, si au bout de » trois ans les souverains alliés réunis s'accordent à reconnaître » que les motifs qui portaient à cette mesure ont cessé » d'exister. »

« Ces conditions parurent accablantes; elles indignèrent les véritables Français, et pourtant, combien elles étaient douces en comparaison de celles qu'on avait d'abord présentées, où il ne s'agissait de rien moins que de l'enlèvement de plusieurs provinces.»

Ce Prince anti-national, eut donc bien raison de s'écrier: « *Paris est à moi, car on me l'a fait acheter cher.* » Il n'avait pas manqué de faire un pacte avec les régicides, jusqu'au moment où il se croirait assez fort pour proscrire, renier ses engagemens, et se lancer hardiment dans les voies de l'arbitraire, des proscriptions et des exécutions sanglantes,

pour crimes de trahison ; tandis que lui, traître à son Roi légitime, était sur son trône usurpé le premier felon de son royaume. — Il promit d'employer les talens de *Carnot*, et voulut qu'on lui accordât *la croix de St.-Louis*. Il eut même une entrevue secrète avec lui. Mais l'ancien membre du comité de salut public publia, en retour de cette Royale bienveillance, un mémoire apologétique du régicide. — Son penchant le portait vers Barras, qui le servait depuis quinze ans. — Il regrettait que *Cambacérès*, au lieu de suivre Marie, Louise à Blois, ne fût pas demeuré à Paris. C'était un des hommes d'État qu'il aurait consulté préférablement à tous les autres ; aucun obstacle ne l'eût empêché de l'employer. « Je l'aurais vu avec plaisir à la cour, ajoute-t-il impudemment, car je ne le comptais pas au nombre des régicides ; il est certain que son vote, dans le procès du Roi mon frère, avait été combiné de manière à le servir plutôt qu'à lui nuire. » J'ignore jusqu'à quel point Madame d'Abrantès s'est crue bien informée ; mais elle déclare dans le seizième volume de ses mémoires que « Cambacérès avait non seulement voté la mort ; mais que s'élançant à la tribune, il avait voté *pour que la sentence fût exécutée dans les* 24 *heures.* » La femme de qualité, la favorite de Louis XVIII, assure qu'il lui fit offrir a présidence d'une cour, celle de cassation, ou de la chambre des comptes. — Il reconnaît que dès le commencement de 1808, il reçut les premières communications directes de *Fouché* ; ce maître fourbe, vers la fin de 1811, dans un mémoire politique, lui livra les plans et les secrets de Bonaparte, qu'il envoya aussitôt au Prince-régent d'Angleterre. » — Quand on a vu le Prince de Bénévent et le Duc d'Otrante, les conseillers intimes du frère de Louis XVI, les principaux artisans de ses deux usurpations; on peut apprécier les nécessités de sa position critique, en présence de l'existence de son neveu ; la mesure de terreurs sous la sujétion desquelles il a signé le déshonneur d'une

nation qu'il n'était pas digne de gouverner. Son témoignage écrit est précieux.

«Ma loyauté, dit-il, me commande d'avouer que moi et les miens, avons contracté envers le Prince de Talleyrand une dette que des Rois seuls peuvent acquitter. Sans lui, sans son adresse, les événemens eussent pris une autre face; et selon toute apparence, je serais encore en Angleterre..... Si le Prince de Talleyrand a pu réclamer la gloire de la restauration en 1814, le Duc d'Otrante a beaucoup aidé à celle de 1815... Si le rôle que le Duc d'Otrante joua en 1815, a quelque ressemblance avec celui que remplit en 1814 le Prince de Talleyrand, la gravité des circonstances donna la suprématie au premier.» Il le choisit pour son *ministre de la police*, et les remords d'une honte ineffaçable le forcèrent de confesser, que la consommation de son sacrifice lui avait fait venir la rougeur au front. N'est-ce pas en effet le comble de l'abjection, d'avoir investi de cette haute confiance et introduit scandaleusement au rang de ses ministres secrétaires d'Etat, l'un des plus hideux révolutionnaires, quoiqu'il fût couvert du sang de Louis XVI, ancien terroriste, le dévastateur de Lyon et le complice de l'assassinat du Duc d'Enghien! Il y avait sans doute une loi bien impérieuse qui lui commandait d'acheter le silence de cet infâme, et nous nous expliquons cette conduite, car Louis XVII était là, car Fouché le savait. Toute la cour le soutint, ainsi que le noble faubourg St.Germain, ainsi que l'émigration qui faisait partie des bagages de Louis XVIII. Tous ces faux légitimistes, qui ne voulaient point non plus du fils de Louis XVI, s'étaient pris d'une grande affection pour le vieux républicain, avant l'heure où l'on se crut assez puissant pour le frapper d'anathême.

«C'était là un événement si étrange, a dit un homme d'État, que nul ne voulait y croire, lors même que Fouché administrait déjà.» Du reste toute réflexion ultérieure de-

viendra superflue devant deux renseignemens peu connus.

« Le Roi, dit Mme. d'Abrantès, sans aimer Mr. de Talleyrand, sentait qu'il lui avait une grande obligation pour ce qu'il avait fait à Vienne; aussi disait-il souvent un mot qui prouve que, comme moi, il voyait une autre chose que le trône et la famille des Bourbons dans la restauration. « Mr. de Talleyrand, disait Louis XVIII, *m'a rendu* de plus » grands services *qu'à la restauration.* »

Dans un écrit publié à Genève en 1838, sur le Duc de Normandie, l'auteur se demande: mais pourquoi la restauration l'a-t-elle méconnu; pourquoi sa famille, pourquoi les légitimistes le repoussent-ils encore maintenant? Pourquoi? « Oh! dit-il bien judicieusement, pour comprendre ce mystère d'iniquité, il faut lire l'histoire du prétendant, il faut surtout être au fait des machinations ténébreuses des partis à l'époque de la révolution française, il faut connaître le *véritable caractère* de Louis XVIII et savoir l'ambition de régner qui le dévorait. Trois motifs aujourd'hui empêchent les siens de le reconnaître; *la honte*, *l'orgueil*, *la politique.* La honte d'avouer un crime odieux, connu des chefs, connu de la famille des Bourbons, et dont le principal auteur fut Louis XVIII. L'orgueil qui leur fait repousser un Prince qui s'est allié à une famille toute plébéienne. La raison politique qui voit la restauration d'Henri V s'écrouler devant un homme qui n'a aucune de leurs idées, un homme qui, pour se sauver de leurs persécutions, s'est réfugié parmi le peuple, qui a travaillé et gagné son pain comme le peuple, qui a souffert ses misères, a connu ses privations, qui durant vingt années enfin, a vécu de la vie du peuple; non, cet homme n'a rien de commun avec le parti légitimiste et ne peut lui convenir. Il ne peut pas davantage être le chef d'un autre parti. Et s'il était possible que la Providence, qui l'a conservé d'une façon si miraculeuse, le destinât un jour à jouer un rôle dans sa patrie, ce rôle ne pourrait être

qu'une mission de paix, l'oubli du passé et l'union entre tous les Français.

« D'après les considérations qui précèdent, la conduite de la famille des Bourbons, celle des divers pouvoirs qui se sont succédé en France, n'a plus rien d'inexplicable ; on comprend les raisons des uns et des autres pour garder le silence, et l'on commence à saisir le fil qui a amené sur la scène tous ces faux Louis XVII, dont la mission était de faire des dupes pour tuer, par leur imposture, la croyance à l'existence du véritable Dauphin. Bien d'autres choses encore s'éclaircissent. Ces paroles de Napoléon à Sainte-Hélène, «*Louis* XVIII *est un usurpateur on saura cela un jour*,» n'ont plus rien d'ambigu. Et voilà qu'aujourd'hui le Prince diplomate mourant, semble vouloir mettre sa conscience et sa réputation à l'abri, dans le cas d'une reconnaissance future, possible, par cette déclaration bien extraordinaire, qu'il dépose à la suite de son testament, comme marque d'un tardif remords. Il dit «*que dans son opinion, les Bour-*»*bons, en* 1814, *ne remontèrent pas sur le trône en vertu* »*d'un droit héréditaire et préexistant!.....*»

C'en est assez sur ce sujet. J'ai soulevé un coin du voile qui masquait le vrai jour sous lequel on doit envisager les événemens de 1814 et 1815. Ce premier pas dans la nouvelle ère politique surgie de ces époques, rendra plus intelligible la marche subséquente des pouvoirs en France et à l'étranger à l'égard du Royal proscrit; de même que ce qui nous reste à raconter des voies d'une restauration, qu'un vieux général avec la rude franchise du soldat a bien justement qualifiée: *une halte dans la boue.*

1815 à 1824. — LETTRES DU PRINCE A SA FAMILLE. — SON ENVOYÉ. — SON MARIAGE. — BRANDEBOURG.

CHAPITRE X.

Tout le temps du règne de Louis XVIII se passera en continuelles terreurs, depuis que le fait de l'existence de son neveu n'a pu rester ignoré pour tout le monde ; depuis qu'il a su les notifications officielles faites auprès des monarques au nom du Roi légitime. En France comme à l'étranger il y avait un *statu quo* des rouages politiques, nouvellement organisés, à maintenir ; c'est le but auquel tendront tous les efforts de la diplomatie ; et l'on ne se fera pas faute de menées ténébreuses, de crimes même, pour prévenir la manifestation publique d'un vérité qui, accueillie par la nation, eût entraîné nécessairement la ruine de l'usurpation. On verra sur l'horizon politique, la colonne de la légitimité, dans la personne du Prince, amoncelant sur sa tête les plus violens orages ; et lui, fort de la vérité, toujours inébranlable comme ces rochers que viennent blanchir les vagues d'une mer en fureur. Malheur à ceux qui se diront ses amis! Déjà la mort presque subite de Joséphine, et les murmures auxquelles elle donnait lieu, devenaient un avertissement sinistre pour ceux

qui, connaissant le secret non moins redoutable que redouté, auraient la conscience du devoir, l'énergie de l'honnête homme et la sympathie d'un bon coeur. On ne pardonne point à une victime de l'arbitraire, l'intérêt qu'elle excite, les injustices dont on s'est rendu coupable à son égard; et les haines politiques se grandissent de toute l'innocence des persécutés, de tous les forfaits consommés pour les assouvir. Comme je n'écris pas l'histoire de la restauration, je ne m'occuperai point de ses actes sanguinaires, de ses cours prévôtales, de ses mille et une condamnations, de ses proscriptions dont on exempta les régicides qui avaient rendu des services au Comte de Provence et qui se trouvaient mêlés aux affaires de Louis XVII ; des réactions enfin, dont l'esprit se peint avec horreur dans ces paroles du général Donnadieu à Louis XVIII, rapportées par la femme de qualité; «*Vive Dieu, Sire! depuis trois jours le sang n'a pas cessé de couler.*» Les écrivains, d'ailleurs, n'ont pas manqué d'indignation pour anathématiser les violences de ce gouvernement anti-national. Je me bornerai à l'indication des faits, qui se rattachent spécialement à la question traitée dans ces mémoires. Plusieurs d'entre eux concourant par la date avec le séjour du Prince à Spandau, seront l'objet d'un chapitre particulier, pour ne pas interrompre l'intérêt de sa narration, en ce qui touche les particularités relatives à cette période de l'existence Royale.

Aussitôt après les cent jours, et la rentrée des Bourbons à Paris, le Duc de Normandie avait pris de nouveau la résolution de s'y rendre. Mais chacun des malheurs dont sa vie a constamment été traversée, eut toujours un contre-coup qui froissait en même temps et son coeur et ses intérêts. Mme. Sonnenfeld tomba dangereusement malade; il ne dut plus alors songer à son départ. La reconnaissance lui faisait un devoir de ne pas délaisser, dans un pareil moment, la femme généreuse qui lui avait donné tant de gages d'attachement,

et n'avait pas craint de compromettre son repos et sa santé, lors des soins affectueux qu'elle lui prodigua durant le siège de Spandau. Cependant une circonstance inespérée fournit à S. A. R. l'occasion d'écrire à sa famille. *Marassin* ayant échappé aux désastres de Russie, retourna en France à cette époque : on lui avait rendu la liberté. En passant à Spandau il n'oublia pas l'accueil bienveillant qu'il avait déjà reçu de l'horloger, et il vint le voir pour réclamer de nouveau son assistance. Il est impossible de se représenter avec vérité l'état de délabrement des derniers débris de la grande armée. Ce malheureux officier était devenu méconnaissable. Quelques restes de vieux haillons couvraient à demi son corps rongé par la vermine, et dégoûtant des plaies qu'engendre la malpropreté. Quand on a éprouvé par soi-même les angoisses de la misère, il n'est point d'infortunes auxquelles le coeur ne se sente le besoin de compatir. Marassin avait un double titre à la commisération du Roi méconnu ; il souffrait et il était Français. Laissons parler le Duc de Normandie :

« J'aurais voulu, dit-il, pouvoir soulager en lui les maux de tous mes compatriotes. M'entretenir avec un Français, et lui faire du bien, me rapprochaient en idée de la France, pour qui mon coeur n'avait pas cessé de battre un instant. Je le logeai chez moi ; je le nettoyai, je pansai ses plaies ; je le traitai comme un frère, et fis enfin pour lui ce que j'aurais désiré qu'on fît pour moi en semblable circonstance. Je fus assez heureux pour que mes soins le rendissent à une parfaite santé. Marassin, après sa guérison, se disposant à repartir ne savait comment m'exprimer tout ce qu'il éprouvait de gratitude envers moi. Il se jeta à mes genoux pour me remercier ; me protestant qu'il sacrifierait sa vie avec bonheur, s'il le fallait, comme un témoignage d'amour, en retour de mes bienfaits, d'une charité dont le monde offrait si peu d'exemples. « Vous m'avez redonné l'existence, me disait-il, elle vous appartient désormais ; je suis entièrement à votre disposition : que

puis-je faire pour vous?» Touché de ces épanchemens d'une belle âme; vous ne savez pas, lui répondis-je, que la France est ma patrie, et que j'ai pour chaque français la sollicitude d'un père pour ses enfans; si vous me connaissiez, vous sentiriez que je dis vrai. Au surplus j'ai foi dans la sincérité de vos paroles, et je vais vous mettre à même de me rendre un service de la plus haute importance. Je lui confiai alors le secret de mon origine, et l'embarras de ma situation pour faire parvenir sûrement de mes nouvelles à ma famille. J'avais déjà adressé une lettre à ma soeur, et son silence me portait à croire qu'elle n'était pas arrivée à sa destination (voir la page 419 du tome premier.) A cette communication, l'étonnement du brave militaire fut extrême; il me réitéra avec plus de chaleur encore ses protestations de dévouement, m'assurant en même temps d'une fidélité à toute épreuve, si je le jugeais capable de m'assister dans la réclamation de mes droits. Il y avait entre lui et moi un grand rapport d'âge, de taille et de physionomie. Je le chargeai de préparer les voies à mon retour, en annonçant l'existence de Louis XVII; et afin de donner plus d'éclat à sa mission, de sonder plus directement l'opinion publique, nous convînmes qu'il se revêtirait lui-même des noms et qualités qui m'appartenaient. Je lui fis faire une étude approfondie des principaux évènemens de ma vie, et l'informai avec détail des preuves qui établissaient l'identité de ma personne d'une manière irrécusable. Il était porteur de lettres pour ma famille, et notamment pour ma soeur, qui lui faciliteraient les moyens de s'introduire auprès d'elle. Je le prévins que probablement, ses prétentions et ses démarches éveilleraient l'oeil de la police et que tôt ou tard on l'arrêterait. Ce devait être là le moment des explications; et il avait ordre de déclarer hautement devant les tribunaux qu'il n'était que mon envoyé. Quand il fut bien préparé au rôle qu'il allait jouer, je l'habillai convenablement, je lui remis de l'argent pour son

voyage, et *une petite boîte de fer blanc*, dans laquelle j'avais enfermé ses dépêches: ensuite il partit, en me renouvelant ses assurances de dévouement et d'éternelle reconnaissance. Aussitôt après son départ, je prévins ma soeur par la lettre suivante de l'envoi de mon émissaire à Paris:

« Spandau.

« A Madame la Duchesse d'Angoulême à Paris.

«Ma bien aimée soeur, pardonne-moi si, répudiant toute »étiquette de cour, la tendresse d'un frère, qui ne t'a jamais »oubliée, dicte ces lignes; car je te le dis: j'existe, c'est »moi, je suis ton véritable frère. Exiges-en toutes les preuves »je m'engage à te les fournir, mais à une condition, c'est »que tu m'appelleras près de toi, et avec le plus profond secret; »ne voulant ni troubler la tranquillité de notre famille, ni »nuire à son bonheur, et désirant plus que toute autre chose, »entretenir dans notre patrie cette paix intérieure dont, »hélas! elle n'a été que trop long-temps privée.

«Ne mets plus en doute mon existence. N'ai-je pas souf- »fert autant que toi et en même temps que toi, au Temple? »Pour t'en convaincre, me faut-il te rappeler ce jour où je »te revis avec tant de joie après avoir été si cruellement »séparé de notre bonne mère et de notre vertueuse tante? »Eh bien! Souviens-toi que ce même jour tu fus traînée »devant des juges, et que personne au monde, si ce n'est »moi, moi ton frère, ne pourrait te décrire le lieu où je »te revis ensuite; non, personne ne saurait te répéter l'i- »nique interrogatoire que ces hommes, ces monstres, osèrent »te faire subir, ainsi qu'à notre vertueuse tante.

«Ces faits seuls devraient t'éclairer, te fixer sur la vérité »et justifier ainsi la prière que je t'adresse aujourd'hui. Et »pourtant il est encore bien d'autres confidences que je »pourrais te faire, si je ne craignais de les confier au papier.....

« Si tu n'osais te laisser guider par toi seule, tu pourrais
» t'adresser au Roi notre oncle, Louis XVIII, à qui je fais
» part de tout ceci, *par un exprès que je lui ai envoyé*,
» sans cependant lui avouer que je t'avais écrit. . . . .

« Charles-Louis
« Duc de Normandie. »

« Le temps se passa, et je n'entendis parler ni de ma soeur ni de Marassin. J'ignore ce qu'il est devenu. On m'a dit qu'il avait été conduit dans la prison de Rouen, qu'un individu, condamné en police correctionnelle, sous le nom de *Mathurin Bruneau*, lui avait été substitué et qu'on l'avait fait disparaître. Désolé de ce silence mais non découragé, j'écrivis encore en 1817 à Madame la Duchesse d'Angoulême. (Voir la lettre à la page 490 du tome premier.)

« En 1818, j'envoyai au Duc de Berry une déclaration formelle, dans l'intérêt de l'avenir de ses enfans; j'avais également prévenu mes oncles, que le voeu le plus ardent de mon coeur, mon unique ambition, consistaient à être reconnu par ma famille, à rentrer dans mon nom et dans mes droits de Prince français: mais que le fils de Louis XVI, peu désireux d'une couronne rougie du sang de son père, de sa mère et de sa tante, voulait n'apporter aucun changement à l'état politique de l'Europe, et surtout ne pas troubler le repos public; je laissais donc le trône à qui le possédait; je m'engageais à en garantir la survivance, par un acte solennel qui serait converti en loi du royaume, tant au Comte d'Artois, qu'aux Ducs d'Angoulême et de Berry et aux descendans de ce Prince, si l'aîné avait atteint vingt-cinq ans, lors du décès du dernier des Princes que j'investissais de mes Royales prérogatives. Au cas contraire, convaincu que les temps de minorité et de régence, sont des époques funestes au bonheur des peuples, dans les siècles de corruption et à la suite des grandes tempêtes politiques;

je me réservais de reprendre l'exercice de l'autorité souveraine, jusqu'au jour où le représentant du Duc de Berry aurait complété sa vingt-cinquième année. A ces conditions combinées de manière à concilier tons les intérêts, je redonnais de la force à ma patrie, par la consécration du principe de légitimité; je m'associais à la joie de ma famille, en régularisant sa puissance usurpée; je réhabilitais l'honneur des souverains qui m'avaient rejeté dans leurs transactions; me condamnant moi-même à la mort politique, pour le salut de tous; je leur ouvrais une voie facile pour la reconnaissance et la pratique de la justice; je vivifiais les élémens d'ordre et de tranquillité; et ma royauté se bornait à ce seul acte d'amour: il ne restait donc plus de prétexte à personne de refuser de m'entendre, puisque je n'élevais la voix que pour dire avec mon infortuné père: j'oublie tout et je pardonne. Nul n'a su me comprendre; on ne m'a tenu aucun compte des sacrifices que je m'imposais si loyalement, et plus je me montrais généreux, plus j'irritais l'animosité de mes persécuteurs. Que le monde juge et prononce; on m'a contraint à ne plus garder de ménagemens, car j'ai mon propre honneur à sauver, la dignité de mon sang Royal à défendre. Fils de Louis XVI, la vérité que je démontre, flétrira mes calomniateurs titrés, de l'infamie qu'ils ont vainement cherché à déverser sur moi.

«Fatigué des tentatives infructueuses que j'avais faites, pour ramener ma famille à l'acquit sacré de ses devoirs, j'étais plus que jamais déterminé à aller en France me placer sous la sauve-garde de l'honneur national et de l'intégrité de la Magistrature; lorsqu'une dernière maladie de Madame Sonnenfeld me retint encore à Spandau: j'eus la douleur de la perdre dans le cours de l'année 1818. Cet événement jeta dans mon âme une tristesse profonde; je retombais dans la solitude de mes malheurs, privé de toute consolation. Après le décès de mon amie, et pour des raisons particulières, je

pris le parti de ne plus essayer de reparaître sur la scène du monde et de m'effacer pour toujours dans un oubli éternel. En conséquence je résolus de me marier. Néanmoins je ne le fis pas sans en prévenir auparavant Madame la Duchesse d'Angoulême, lui déclarant que si elle persistait dans son silence avec moi, je ne tarderais pas à réaliser mon projet.

«J'avais eu occasion d'aller quelquefois dans une maison bourgeoise où l'on me témoignait beaucoup d'intérêt. Là résidait depuis quelque temps une jeune personne de quinze ans, dont le beau-père était ami de ceux que je fréquentais; elle se nommait Jeanne Einert. Cette enfant, d'une beauté remarquable, joignait à toutes les perfections d'une riche nature développée par l'innocence et la santé, une douceur de caractère et une pureté de moeurs si parfaites, qu'elle pouvait passer pour la plus sage et la plus modeste des filles de la ville. Ayant perdu son père dans son bas-âge, les héritiers collatéraux s'étaient emparés de sa fortune, et sa mère peu habituée aux affaires de justice, abandonnée à ses seules lumières, par un concours de circonstances fatales, n'avait pas eu l'énergie de faire respecter les droits de sa fille mineure et les siens. Il était trop tard pour réclamer en leur faveur lorsque je les connus. Le désir de voir la jeune orpheline, vers laquelle je me sentais entraîné par un penchant irrésistible, me ramena plus souvent dans la maison dont j'ai parlé; chaque jour me founissait l'occasion de l'admirer davantage. La candide jeune fille de son côté, se laissait aller au plaisir de m'entendre. Bientôt mes sentimens furent partagés; je lui offris mon coeur et ma main: Jeanne devint ma fiancée. Ma soeur, mon oncle, et mon cousin le Duc de Berry, me prouvant par leur silence obstiné que je ne devais plus me flatter d'obtenir d'eux une reconnaissance volontaire, le 18 Octobre, j'épousai Jeanne Einert, avec le consentement de ses parens. Notre mariage fut célébré d'après les lois prussiennes et sous le rit protestant. Mais *je*

fus dispensé de produire mon acte de naissance. Bien des années se sont écoulées depuis cette époque ; et je bénis chaque jour l'instant où j'ai choisi cette fidèle compagne de mes malheurs. Si le courage moral et la vertu, si la noblesse des sentimens, la résignation chrétienne et le dévouement absolu à tous les devoirs d'épouse et de mère, ont encore quelque prix aux yeux des hommes ; celle qui en fut le modèle accompli m'apportait en dot le plus beau titre à l'estime et à la considération publique. Elle a supporté avec une énergie peu commune les désastres de ma vie déjetée. Mère d'affliction, épouse désolée, toujours j'ai trouvé en elle la femme forte et affectueuse, s'élevant au-dessus de l'adversité qui me suivit partout, pour en adoucir les rigueurs par une aménité sans égale. Quoique née loin d'un trône, elle en eût fait l'ornement et j'aurais été fier de la présenter aux Français, s'il fût entré dans les vues de la Providence que je reprisse le rang qu'avaient occupé mes ancêtres, car la première noblesse est celle du coeur. Ceux qui sont si fiers de leurs parchemins, ont, par leur conduite envers moi, terni leurs blasons, et la compagne du fils de Louis XVI, Duchesse de Normandie, sera toujours la plus digne et la plus noble d'eux tous.

« Les premières années de notre union se passèrent tranquillement, sans qu'aucun incident fâcheux vînt troubler le bonheur de notre vie intérieure. J'avais oublié le monde et ma famille Royale ; un moment mes ennemis semblèrent m'oublier aussi. Mais leur réveil allait bientôt être terrible, dès l'instant où les joies de la paternité redonneraient un nouveau cours à mes premières idées. Ce dont je ne saurais me consoler ; c'est de ne pas être resté fidèle à ma détermination de vivre constamment ignoré dans ma modeste boutique d'horloger. Hélas ! les pensées de l'homme appartiennent à Dieu, qui en dispose l'effet suivant ses desseins. Je devins père, et le coeur d'un père parle autrement que celui d'un

homme qui ne tient à aucun lien d'affection sur la terre. J'écrivis à ma soeur pour l'instruire de cet événement (page 421 du tome premier.) Madame la Duchesse d'Angoulême, comme par le passé, garda un coupable silence. Néanmoins si j'avais pu pendant quelque temps renoncer pour moi-même à reconquérir le nom illustre, dont l'injustice m'a dépouillé; ce nom, je le devais à mes enfans, et je ne voulus négliger aucun moyen de les faire rentrer dans l'héritage civil, dont nulle puissance sur la terre n'a le droit de les priver. Je recommençai donc une lutte indéfinie contre les passions de la politique. *En* 1820, j'écrivis pour la dernière fois *au Duc de Berry* qui me fit enfin une réponse, dans laquelle ce Prince me révélait qu'il avait été trompé à mon égard. La lettre était consolante pour moi, et datée si je me le rappelle bien, *du* 3 *Février; dix jours après*, il fut assassiné. J'ai su qu'il avait insisté auprès de Louis XVIII pour qu'il descendit de son trône usurpé, et qu'il me rendît la couronne!!! Je fis en même temps des démarches pour forcer le ministre Prince de Hardenberg à me restituer mes documens écrits. A cet effet je lui adressai la lettre suivante:

«Spandau, le 27 Mars, 1820.

«A Son Altesse Monseigneur, le Prince de Hardenberg.

«Monseigneur,

«Vous aurez eu la conviction, d'après les papiers que vous »m'avez fait demander, en 1811, par le président de police, »Mr. Le Coq, au nom de votre souverain, que j'ai accompli »ma trente-cinquième année. Vous me connaissez et vous »n'ignorez pas le nom sous lequel je vis ici. Je suis main- »tenant père de famille, et j'ai par conséquent l'obligation »sacrée de donner à mes enfans au moins mon nom véritable.

»Le silence que vous avez gardé jusqu'à ce jour me fait »présumer que vous êtes aussi au nombre de mes ennemis »politiques ; loin de vous demander justice, je réclame seule- »ment de vous, Monseigneur, la restitution de mes papiers. »Je n'ai nullement l'intention de vouloir troubler la tran- »quillité de ma patrie, mais je demande, dans l'intérêt de »mes enfans, qu'on me rende le nom qui m'appartient. Si »vous ne pouvez rien faire pour moi sans le consentement de »votre souverain, ou si vous ne voulez pas faire droit à ma »juste demande, je vous prie de me faire délivrer un passe- »port pour Paris, sous mon nom légitime.

«Dans le cas où vous laisseriez encore cette lettre sans »réponse, je trouverai moyen d'aborder le Roi, car la vérité »ne doit jamais craindre.

«Charles-Louis,
«Duc de Normandie.»

«Le ministre ne me répondit pas. Des motifs que je ne puis encore publier, m'avaient décidé à me rendre moi-même en France, pour y voir ma soeur. Mais en demandant un passe-port au Prince de Hardenberg, je lui livrais mon secret; on va voir par quelles odieuses machinations je fus arrêté dans l'exécution de mes desseins. Pendant tout le temps que j'habitai silencieux la ville de Spandau, jusqu'à la fin de l'année 1821, je n'eus qu'à me louer de la conduite des habitans avec moi, et des égards dont j'étais l'objet de la part des personnes les plus recommandables de l'endroit. Quoique simple horloger, j'étais accueilli avec bienveillance dans les maisons les plus distinguées. J'avais fait la connaissance intime des gens de bien, M. M. Preis, Plischkofski, Poppe et Winter, maîtres supérieurs de l'école publique de la ville. Ces hommes éminement respectables, surtout Preis et Winter, avaient établi une académie pour la culture de la musique vocale et instrumentale; et par leur concours je ne tardai pas à devenir membre de cette société. On trouva

ma voix agréable, et, comme j'ignorais la science de l'harmonie, M. M. Preis et Winter, professeurs de musique et directeurs de celle de Spandau, me donnèrent des leçons sur plusieurs instrumens. Après un certain temps d'étude, quand ils me crurent assez habile, ils me prièrent de me réunir à eux, dans les jours solennels, pour célébrer à l'église, pendant les offices, les louanges du Seigneur. Ce fut alors que, pour la première fois, j'assistai aux cérémonies du culte protestant, sans toutefois m'associer à ses croyances, car je restais Catholique par la pensée, bien que mon éducation eût été nulle sous tous les rapports; puisque j'avais été emprisonné au Temple à l'âge de sept ans et demi.

«Personne ne savait qui j'étais, excepté le bourgmestre Mr. Kattfus, qui me sembla avoir été instruit sur mon compte, soit par le gouvernement, soit par le président de la police. Ce qui me suggéra cette opinion, c'est qu'il me traitait avec beaucoup de considération. Un jour je fus invité par ce Magistrat à un dîner public à l'hôtel dit *Palais*. On me fit asseoir en face du bourgmestre qui m'entretint avec beaucoup d'intérêt. Quand le repas fut fini, il se leva et m'embrassa cordialement en me disant: «*Ce n'est pas ici votre place;*» et tandis qu'il me tenait la main, je voyais des larmes dans les yeux de ce vénérable vieillard. J'étais donc autorisé à soupçonner que Mr. Le Coq lui avait confié le secret de ma naissance; car Mr. Kattfus se trouvant à mon arrivée à Spandau, premier bourgmestre de la ville, c'est lui qui m'avait reçu bourgeois, d'après les recommandations du président de la police. Depuis mon mariage nos relations amicales se continuèrent toujours les mêmes, et je fus souvent invité avec ma femme à dîner chez le bourgmestre.

«Dans le temps où je renouvelais mes tentatives en France et à Berlin pour opérer ma reconnaissance, il arriva à Spandau un événement qui me décida à quitter la ville. Le trésorier municipal, Mr. Daberkow, était devenu

bourgmestre; ses talens et sa probité justifiaient le choix de ses concitoyens. Mais sa naissance obscure le rendit aussitôt l'objet de la jalousie des classes supérieures. Des cabales s'organisèrent contre lui. Irrité contre toute injustice, d'autant plus que je ressentais par moi-même l'amertume des oppressions du pouvoir, je regardai comme un devoir de me réunir au petit nombre des amis de Mr. Daberkow; et je le soutins dans sa résistance à combattre l'autorité du ministre de Hardenberg qui voulait le faire destituer par le conseil de la ville. Mon opposition et l'énergie dont je l'appuyai par mes écrits, firent voir au ministre que je ne le redoutais pas. L'indignation que sa conduite à mon égard excitait en moi, redoublait la vivacité de mes démarches en faveur du bon droit. Le Prince de Hardenberg prévoyant que je puiserais une grande force, dans la protection du premier Magistrat de la cité, pour contrarier le but auquel je tendais, le maintien de la nomination de Mr. Daberkow, insinua au Roi la nécessité d'employer le bourgmestre destitué au service de l'État; et sur un ordre du cabinet de Sa Majesté, cette lutte assez connue de tous les habitans de Spandau, cessa subitement; et Daberkow, promu à un poste plus avantageux, prit sa résidence à Brandebourg. Ce dénouement me jeta dans le désespoir, je quittai Spandau pour aller me fixer au lieu qu'habitait l'ancien bourgmestre. Là, une même difficulté que par le passé se présenta encore, au sujet des papiers qu'il me fallait fournir pour y obtenir les droits de bourgeoisie. Le nouveau Magistrat de ma dernière résidence envoya à celui de Brandebourg un certificat de bonne conduite dans lequel je fus noté comme le modèle de la bourgeoisie. Voici mon acte d'admission :

« DÉCRET.

« Sur la requête présentée par l'horloger Charles Naundorff, du 19/23 Février.

«Nous faisons savoir à l'horloger Nauendorff, à Spandau,
»en résumé :

« Qu'il n'existe aucun empêchement à ce que sa demande
»d'être admis au nombre des bourgeois de cette ville, et de
»jouir des privilèges y attachés, appuyée d'un certificat de
»bonnes moeurs et de bonne conduite, soit accueillie; mais
»qu'il lui reste encore à verser la somme de huit Reichsthaler
»pour avances des frais de bourgeoisie.

«Brandebourg, le vingt-six Février mille huit cent vingt-
»deux.

«Le Magistrat.»

«J'étais père alors de deux enfans; songeant toujours à mon départ pour Paris, le devoir avant tout me prescrivit de pourvoir à leur tranquillité pendant mon absence. J'achetai en conséquence une maison à Brandebourg. Cette acquisition me mit en rapport avec un malhonnête homme, et m'engagea dans un procès qui ne me permit point de quitter la Prusse sans perdre l'honneur; deux faux témoins furent produits contre moi; et au moment où j'étais en mesure de prouver leur perfidie, on m'arrêta soudainement sous le misérable prétexte que j'avais voulu répandre de faux écus de Prusse. Nous touchions à l'année 1824. Le procès relatif à ma maison durait déjà depuis près d'un an. Irrité des entraves sans cesse renaissantes que je rencontrais sous mes pas, je venais de récrire à Louis XVIII, en réclamant de lui formellement les droits sacrés que je tenais de ma naissance, et lui déclarant que si l'on persistait à me méconnaître, j'irais moi-même enfin plaider ma cause devant la nation française... Je le savais malade, et j'espérais que le besoin de se mettre en paix avec sa conscience, donnerait peut-être quelque poids au dernier appel que je faisais à sa justice. Mais c'était en vain que je comptais sur la loyauté de mon oncle; au lieu de me répondre, il souleva contre moi en

Prusse la plus monstrueuse des iniquités, dont les atroces combinaisons tendaient à me faire enfermer à perpétuité, dans une maison d'infamie. »

Avant de nous occuper de cette accusation de fausse monnaie, qui se rapporte à l'année 1824, nous devons aller en France, où de graves événemens réclament un moment d'attention ; car ils constateront, par des précédens d'une haute portée, que les ennemis politiques de Louis XVII ne reculèrent devant aucun crime, pour l'empêcher de reparaître sur la scène du monde. La terreur de son nom avait fait de l'usurpateur, l'égal du tyran de Syracuse ; de ses flatteurs, autant de Damoclès, effrayés de l'effroi de leur maître. Nous aurons à parler des assassinats de Fualdès et du Duc de Berry, du vol de papiers du conventionnel Courtois, du procès de Mathurin Bruneau, et de Martin, le prophète de Gallardon. Mais auparavant, comme nous n'aurons pas l'occasion de revenir à Spandau, il est certains points de physionomie dans la vie de l'horloger, qu'il convient de grouper ici, pour faire connaître dans quelles conditions morales vint le frapper la diffamation judiciaire, *légalisée* par la magistrature de Brandebourg. Les détails qui vont suivre, sont le résultat de témoignages que confirmerait encore aujourd'hui la notoriété publique des habitans des villes où le Prince a séjourné. Ceux qui l'ont connu, n'ont point oublié sa pose majestueuse, sa belle figure qui reflétait le calme d'une conscience irréprochable ; parfois, avec une teinte de mélancolie, signe d'un deuil profond, que réveillaient dans son ame des pensées douloureuses. Son regard vif et pénétrant, doux et paisible, sa démarche fière sans affectation, sa conversation variée et attrayante, le ton tranchant de sa parole, les nobles manières enfin de toute sa personne, donnaient lieu à beaucoup de réflexions ; on l'appelait en public le bel horloger, et l'on se disait en confidence que cet étranger était plus qu'il ne paraissait être ; que sa naissance était grande.

« Il portait en effet, » a dit un artiste, peintre remarquable, »
» une de ces bonnes figures qui inspirent, et qu'il suffit de
» voir une seule fois, pour désirer la voir toujours ; elle ap-
» pelait la confiance, en attestant la sécurité parfaite d'un
» homme droit, dont la conscience et le coeur sont d'accord
» avec tout ce qui est bien. J'ai interrogé l'observation phi-
» losophique, sur le caractère dont la nature s'explique par
» les éclats instantanés des expressions, des habitudes, ou
» des penchans pour ainsi dire inévitables de tous les hommes.
» J'ai jugé alors, comme étant un des meilleurs caractères que
» je connaisse, celui du Prince que je signale ; on peut jouer un
» rôle, on peut le prendre avec une adresse extraordinaire, y tenir
» long-temps, long-temps encore, c'est possible, mais toujours le
» conserver, cela ne se peut. Oui, quand on a étudié les mouve-
» mens mystérieux et inexplicables de la physionomie, dans le
» calme ou dans les impressions ; ce je ne sais quoi de grand
» et de dignement modeste dans la conversation, et jusque
» dans les gestes, il est juste de nier qu'il y ait de la ruse ou
» de la fraude. Oui, cette belle face tranquille, quand elle
» me regardait, m'a fait une impression des plus agréables ; et
» quand sa main serrait avec affection la mienne, il me semblait dire
» silencieusement et comme pénétré: « *Oui, c'est moi, comme*
» *c'est toi-même qui, malgré toi, hésites à me reconnaître.* »

Ces observations judicieusement énumérées, frappaient plus ou moins, selon le dégré d'instruction de chacun, les personnes qui se trouvaient en rapport avec l'horloger. Il y avait en outre quelque chose de si extraordinaire dans son silence sur sa famille, et sur lui-même, tant d'excentricité dans certains actes de sa conduite que, jusqu'au jour où l'on put en comprendre le mystère, il dut passer aux yeux de bien des gens pour un être bizarre. Quoique très-sociable par caractère, son penchant le portait à la solitude ; il fuyait les hommes, comme s'il eût craint leur contact. Le matin assez habituellement de très-bonne heure, il aimait à con-

templer les beautés de la nature, dans des promenades isolées. Ayant rencontré un jour Mr. Muller, officier prussien, qui parlait français, il se lia avec lui, et l'invita à venir le voir fréquemment, uniquement pour avoir l'occasion de s'entretenir *dans sa langue maternelle.* Ce fut un sujet de réflexions pour sa femme, car elle le croyait d'origine allemande.

Il était toujours vêtu de noir; le dimanche lui rappelait sans doute un jour de douleur, ainsi que d'autres époques de l'année, car alors il s'enfermait dans sa chambre, et ne prenait de nourriture qu'après le coucher du soleil. *Tous les* 21 *Janvier*, également, amenaient la même retraite et le même jeûne. Qu'avait donc de commun avec lui, lui demandait-on, cet anniversaire du plus grand des crimes de ce monde, qui avait détruit la monarchie française, et pourquoi le passait-il dans un deuil silencieux? Pour toute réponse il disait: « *C'est un voeu que j'accomplis.* » Mais ce voeu ne pouvait avoir été fait que par le fils de la victime Royale. Il pleurait devant Dieu, seul témoin de l'amertume de son ame; il n'avait point d'ami à qui se confier sur la terre. A une pareille date, la douleur muette et mystérieuse de l'étranger ne pouvait être que la révélation d'un coeur brisé, qui n'avait pas la liberté de souffrir en face des hommes; et qui, d'ailleurs, pour être tout entier à ses pensées déchirantes, se recueillait dans l'isolement.

Mr. Weiler, horloger de Berlin, fut un de ceux qui, dès 1810, eut des relations de bienveillance avec Mr. Naundorff; un de ses parens disait en 1836 à un avocat que le Prince envoya à Berlin, pour y réclamer ses papiers:

« Un jour que je parlais à Mr. Weiler de Mr. Naundorff » je le pressais beaucoup de me dire ce qu'il en savait et » de me faire connaître qui il était; car toutes les fois que » j'avais adressé cette question à Mr. Naundorff, il s'était tu; » ou m'avait répondu seulement: « *C'est mon secret.* »

Weiler me dit : « *C'est un homme qui a été bien mal-*
»*heureux, et qui fera peut-être un jour beaucoup de*
»*bruit ; sa naissance pourra exciter beaucoup d'intérêt.* »

« Je me suis toujours rappelé, continua-t-il, qu'en 1811
» ou 1812 Mr. Naundorff étant venu nous voir dans un atelier
» de tourneur, nous répondit aux mêmes questions : « *Eh*
» *bien ! si j'étais né Prince, cela vous surprendrait-il ?* »
» Ce propos nous fit rire ; depuis il ne reparut plus à l'a-
» telier. »

Voici une autre particularité, racontée à Berlin au même avocat, et de qui je la tiens :

« Le Prince, à Spandau, était lié d'étroite amitié avec Mr. Preiss, homme de bien par excellence, et jouissant de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens. Mr. Preiss pratiquait avec soin l'amitié d'un homme qui lui paraissait digne de toute son estime ; souvent ils allaient converser ensemble dans un jardin que le fils de Louis XVI cultivait de ses propres mains, sur les bords de la Sprée ; souvent aussi dans les épanchemens de l'amitié, Preiss avait vu couler les larmes de son ami ; il avait entendu ses soupirs ; mais jamais il n'avait pu obtenir d'explications sur la malheureuse histoire des grandes infortunes qui avaient agité si cruellement son existence. Seulement Mr. Naundorff lui dit plusieurs fois, *qu'il avait beaucoup d'ennemis et de grands ennemis qui avaient fait périr sa famille, et qui le poursuivaient toujours.* Malgré les instances réitérées de Mr. Preiss et de Mme. Blüber, veuve d'un capitaine qui le voyait aussi fréquemment, il refusa toujours de donner aucune explication à ces paroles qui, en révélant une profonde mélancolie, affligeaient sincèrement ses excellens amis.

« Un jour seulement, c'était en 1822, le Prince avait quitté depuis quelques mois la ville de Spandau, pour aller résider à Brandebourg, il revint à Spandau terminer quelques affaires, et il avait accepté un logement chez son ami.

La servante trouva un matin, dans le lit de l'hôte de Mr. Preiss, *un médaillon d'or attaché par un ruban noir*; elle porte ce médaillon à Mme Preiss qui le remet à son mari: celui-ci reconnaît aussitôt *le portrait de Louis* XVI. Mr. Naundorff était sorti, et quand il rentra, Mr. Preiss lui présentant le médaillon, lui dit: *voici ce que vous avez perdu, c'est le portrait de Louis* XVI! Mr. Naundorff devint tout-à-coup, suivant les expressions de Mr. Preiss, «*comme craintif et tout tremblant*,» et prenant son ami par le bras, il lui montra le ciel; «*Aussi vrai qu'il y a un Dieu là-haut*, lui dit-il, CET HOMME ÉTAIT MON PÈRE*!..... Mais n'en dites jamais rien; car ce secret vous perdrait avec moi.*»

Quand le Prince se maria, il était habillé de noir, et il désira que sa jeune fiancée le fût aussi, quoique cette singularité parût extraordinaire à celle-ci et presque d'un fâcheux présage. Cet évènement qui éveille toutes les pensées de joie, quand un amour pur et les charmes de la vertu en forment le lien, ne put suspendre, dans l'esprit de l'orphelin, la puissance des souvenirs. Il associa à cette auguste cérémonie la mémoire de sa Royale famille, par les signes extérieurs de la tristesse, témoignant dans ce jour solennel, que le deuil de son ame faisait aussi partie de la communauté, et qu'il était inséparable de son coeur. Il voulait même que ses enfans dès leur bas âge, portassent aussi des vêtemens de deuil, et ce ne fut que sur les instances de la mère qu'il se relâcha de cette exigence.

Son épouse ignora long-temps avec qui elle était mariée. Pendant le cours de la détention de Mr. Naundorff à Brandebourg, le bruit de ses prétentions étant parvenu jusqu'à elle, elle commençait à comprendre les demi-confidences de son mari: toutefois ce ne fut que plus tard qu'elle eut la conviction de la vérité par le commissaire de justice Petzold

de Crossen. Elle aimait Charles à l'adoration, et ne pouvait cependant pas se défendre d'une sorte de crainte respectueuse, en présence de cet homme bon, doux, affable, toujours affectueux ; mais si imposant par la dignité de ses manières. On conçoit que n'ayant point connu son acte de naissance puisqu'il n'en avait point produit, elle ne savait rien de son père ni de sa mère ; elle le questionna plusieurs fois à cet égard ; le plus souvent il détournait la tête, et ses yeux se remplissaient de larmes. Alors elle évitait ce sujet de conversation qui, m'a-t-elle dit, le bouleversait tellement, qu'il conservait long-temps de la tristesse, et ne se livrait plus à son travail avec le même abandon. Il lui répondit un jour que son père, sa mère et sa tante avaient péri pendant la révolution française, et qu'il n'avait plus qu'une soeur. — Eh bien ! reprit son excellente femme, fais la venir avec nous, mon ami, elle partagera notre modeste existence, nous travaillerons pour elle ! — Elle est riche, ajouta-t-il ; et elle me méconnaît ! Oh ! si seulement je pouvais la voir pendant un quart d'heure ; je suis convaincu qu'elle se précipiterait dans les bras de son frère ! — Il en parlait beaucoup, car il l'aimait cette soeur, aujourd'hui si coupable ! Dans une autre circonstance, tirant de son sein un médaillon sur lequel était peinte la miniature de Marie-Antoinette : « Voilà ma mère, » dit-il, en la mettant sous les yeux de sa femme. Il y avait au bas une inscription, s'apercevant qu'elle cherchait à la lire, il retira brusquement le portrait, et l'effaça avec sa langue. Frappée du costume, elle s'écria : — Mais c'est-là le portait d'une Reine. — Tout ce que je puis te dire, repliqua l'horloger, c'est qu'il n'y a pas dans le monde un second homme comme moi. J'espère qu'il viendra un temps où je te logerai dans un château. — Comment toi, avec les économies de ton petit commerce, tu veux acheter un château ? Tu plaisantes ? — Non non, je ne plaisante point ; tu ne sais pas qui je suis. Supporte avec courage un

état de détresse que je ne devrais pas avoir connu. Un jour, ma fille, on se mettra à genoux devant toi ; et tu te verras honorée ; mais tu seras moins heureuse peut-être ; tu perdras ta simplicité et prendras de l'orgueil. Alors nous vivrons la plupart du temps séparés, car j'aurai de grandes affaires. — Pourquoi ne t'expliques-tu pas davantage ? Je n'ai donc pas ta confiance ? — Pressé de questions, l'infortuné brusquait l'entretien. — Ne m'interroge plus, ajoutait-il, j'ai de bien amers chagrins ; je ne voudrais pas te tromper par une dissimulation forcée ; tu es trop jeune pour me connaître ; l'heure des révélations arrivera, jusque là, continue d'être bonne et ne t'afflige pas.

Ces saillies d'une ame oppressée, que tourmentent d'importunes réminiscences, avaient toujours lieu dans ces retours d'abattement où plonge un malheur sans fin. L'orphelin se repentait d'en avoir trop dit et pas assez. Ce n'était jamais sans de profondes émotions qu'il s'oubliait par des paroles échappées, comme par mégarde, à l'entraînement de la nature. Des pensées secrètes l'agitaient ; un besoin incessant de les communiquer et de les retenir en même temps, trahissait sa muette douleur ; il combattait, il parlait, et pourtant épouvanté de son avenir, il ne se dévoilait pas. A quoi bon exciter des regrets, troubler un coeur sans désirs, attrister la compagne de sa vie, si l'adversité ne devait pas cesser d'assombrir sa destinée ! C'est alors que par un de ces élans de désespérante résolution qui rive le malheur à sa place, il prit pour confidens sa plume et son papier. Après avoir raconté les principaux événemens de son inconcevable existence, et signé de son nom de Prince, il cacha le manuscrit au fond d'une boite à ressort de pendule, dans laquelle il avait pratiqué un double fond. L'histoire de l'orphelin du Temple reposait là, enfouie, pour passer inaperçue de main en main, et apprendre par accident, à une génération quelconque, comment avait vécu et comment était mort le dernier Roi légi-

time de France. Sa femme épiait tous ses mouvemens, depuis que par des mots couverts et des réticences, il était devenu pour elle un être de mystère. Qui avait-elle donc épousé, elle qui avait donné sa foi à un horloger? Son meilleur ami souffrait; il souffrait affreusement, la fréquente altération de son visage, les pleurs qu'il dissimulait, son langage, tout en lui attestait la vérité de peines bien cuisantes. Et ces peines, elle en ignorait la cause; elle ne pouvait en prendre sa part, pour en alléger le fardeau, pour essayer par son amour et une tendre sympathie, de dissiper les sombres pensées de celui, au bonheur duquel, elle eût fait volontiers le sacrifice d'elle-même! C'en était trop pour son coeur d'épouse. Elle se promit de surprendre les secrets qu'on lui taisait; non par un sentiment de frivole curiosité, mais pour accomplir la vocation de la femme qui l'appelle à être un ange consolateur. Ayant remarqué qu'il l'évitait pour écrire, et qu'une pendule était dépositaire des écrits; elle profita d'une de ses courtes absences, pour ouvrir la pendule, et en retirer momentanément l'objet de sa convoitise. Palpitante d'émotion, elle saisit le papier, le déplie; et au moment où elle s'apprêtait à lire, le retour inopiné de son mari la glace d'effroi. Tremblante et silencieuse, elle demeure immobile sous le poids de la confusion. Le Prince sans proférer une parole, lui arrache l'écrit des mains, le déchire et en brûle les morceaux. La naïve jeune femme ne retira de cette innocente inquisition qu'un surcroît de curiosité qui ne fut point satisfaite.

— «J'ai deux noms,» lui avait dit son époux aussitôt après son mariage: Charles-Guillaume, lequel des deux préfères-tu? J'aime bien *Charles*. — «Oh! que tu me fais de plaisir;» — et il l'embrassa en pleurant. Nous savons déjà qu'à la naissance de sa fille aînée, il lui donna le prénom *d'Amélie*, en souvenir du voyage de Varennes, parce qu'il avait été celui de sa soeur, pendant son déguisement. Que de fois n'a-t-il

pas pris cette enfant sur ses genoux! Il attachait sur elle un regard douloureux et disait: « *Comme tu ressembles à ma pauvre mère!* » Sa troisième fille fut appelée *Marie-Antoinette*, et la dernière *Marie-Thérèse.* Il devait sans doute paraître fort étrange qu'un bourgeois de Prusse donnât à ses enfans des noms historiques, portés par une Reine et une fille de France.

Tout dans les habitudes de cet homme extraordinaire, inexplicable alors et incompris, se rapportait à des causes inconnues de ceux qui le pratiquaient. Toutes les époques de sa vie sont pleines d'incidens lumineux qui s'éclairent mutuellement, pour démontrer aux plus incrédules sa naissance Royale. Il avait une tournure d'esprit très-poétique, une riche imagination et un génie supérieur qu'il devait tout à la nature, puisque l'éducation n'avait point perfectionné ses facultés intellectuelles. Dans le cercle de ses connaissances intimes, toutes adonnées à la culture des beaux arts, on avait organisé un théâtre de société, où il contribuait pour sa part à remplir le rôle d'un acteur. Un honnête ouvrier et sa femme moururent en laissant deux orphelins, dont l'un était aveugle. Ils intéressèrent le coeur de l'étranger, qui les prit sous sa protection. Pour améliorer leur sort, l'idée lui vint de composer une tragédie, dont ses malheurs feraient le sujet principal. Il mit donc en scène les plus tristes circonstances de sa vie; quand sa pièce fut achevée, il en fit la lecture et demanda qu'on la jouât. Elle obtint un succès complet, fut vivement applaudie, et produisit une très-forte somme pour ses protégés. Ayant envoyé sa composition à la direction de la censure, afin d'être autorisé à la faire imprimer, on lui répondit que sa pièce était remplie de beautés; mais qu'on refusait la permission sollicitée, parce que le dénouement était par trop tragique; qu'il dépassait toutes les bornes du vraisemblable. En effet si l'on donnait en spectacle les crimes de la politique à son égard, le public révolté ne supporte-

rait pas la représentation de pareilles horreurs. Que ceux qui ont étudié à fond le coeur humain, que les observateurs physionomistes nous disent, s'il n'est pas incontestable que les mouvemens instinctifs de la nature révélaient mystérieusement une vérité, que la politique a si odieusement confirmée depuis.

Je ne parlerai point des malheureux que le Prince a soulagés, et de ses actes de bienfaisance. La charité était un besoin de son coeur, et il se faisait du bien à lui-même quand il assistait la misère. Je ne puis cependant passer sous silence un des traits les plus saillans de son caractère, en fait d'aumône. Il ne pouvait voir de sang-froid, un de ces malheureux, comme il y en a tant, qui sont à peine couverts. Les vêtemens de ma garde-robe ont souvent été donnés par lui, pour couvrir des pauvres. Quand plus tard cherchant un habit je ne le trouvais pas, il me disait: «Mon ami vous ne le reverrez plus, j'ai rencontré un mendiant qui n'était pas vêtu, et je lui en ai fait cadeau en votre nom, je vous en paierai un autre.» Mais c'était après s'être dépouillé lui-même qu'il faisait de ces emprunts-là à ses amis. Tel avait été l'horloger de Spandau. Sa femme s'apercevant que ses vêtemens disparaissaient, les mettait sous la clef. Le voyant un jour rentrer sans redingote, elle le gronda amicalement. Le lendemain les deux époux sortent ensemble pour faire une visite. Arrivés à une maison de misérable apparence, le mari conduit sa femme dans une chambre sans meubles, où gîsait sur la paille toute une famille. A ce spectacle une vive émotion colora les joues de la bonne Dame, et pendant que l'horloger distribuait des paroles de consolation à ses pauvres, elle détachait timidement ses vêtemens de dessous, et les laissant tomber sur le plancher, elle dit à son mari: «Mon ami, allons-nous en!» «Viens, Jeanne, lui répondit-il; mais tu ne me gronderas plus, n'est-ce pas?»

Voilà pourtant celui que la politique transforma en

un voleur, un incendiaire, un faux monnayeur. Mais dans les ames de cette trempe, il n'y a pas de place pour le crime. Que l'infamie retombe sur la tête des fauteurs du mensonge, sur ceux qui pour prévenir la manifestation de leurs trames criminelles, ont torturé l'innocence, et dévoré les jours du juste, rassasié de l'amertume de leurs oppressions. Je m'abstiens de toutes réflexions en ce moment. Nous reviendrons sur ce sujet, et en regard de ce tableau touchant de la vie de l'homme de bien, nous étalerons les hideuses productions de l'imposture. On a osé les reproduire, on les jugera. Nous nous fussions dispensés d'en parler, si nous ne savions pas que les ministères se les communiquent encore, quoique la voix du peuple en Prusse ait depuis long-temps prononcé contre les arrêts de la justice. L'indignation les accueillit, l'étonnement et la douleur furent universels à Spandau, quand on les connut. Je puis en produire le témoignage.

«Je dinais chez un aubergiste nommé Heintz,» rapporte l'avocat que j'ai mentionné. «J'avais placé à table devant moi, le portrait en miniature du Prince. Ce brave homme le reconnut aussitôt. *O guter Herr Naundorff! Sehr guter Herr Naundorff!* s'écria-t-il aussitôt, en prenant le portrait qu'il baisa avec transport.

« *Il était, ajouta-t-il, fier, bon, aimant à rendre service.*
» *Oh! pourquoi n'est-il pas resté à Spandau, avec nous qui*
» *l'aimions tant; car à Brandebourg il a été bien persé-*
» *cuté, bien malheureux! Lorsque j'ai appris qu'il était en*
» *prison pour fausse monnaie, je ne l'ai pas cru; et je*
» *ne le crois pas encore, il était si honnête homme, si*
» *obligeant!* »

Les anciens concitoyens du bon horloger, n'ont pas pu l'oublier; ils l'ont toujours environné de la plus haute estime. Le souvenir qu'ils en conservent encore aujourd'hui, est, ce me semble, sa plus puissante justification, en même temps que la flétrissure des actes ténébreux de leur magistrature.

Ayant appris par les journaux, sa proscription en Angleterre, ils lui firent écrire pour avoir de ses nouvelles. Je ne puis mieux terminer ce chapitre qu'en citant la réponse du Prince, ainsi que l'extrait d'une lettre écrite de Berlin en 1845 à ..... par l'un des hommes les plus honorables et les plus dignes de foi de Hollande, qui ayant eû l'occasion de voir le Prince, alla questionner sur son compte les habitans de Spandau.

« Londres.

« Braves habitans de Spandau,

« Un de vos respectables concitoyens Mr. Ambtsmann Joper s'est adressé à moi, pour avoir de mes nouvelles. Je suis charmé de voir que le souvenir de l'ancien horloger de votre ville, n'est pas entièrement éteint dans le coeur de ses honnêtes habitans, et que les calomnies de mes adversaires ne l'ont pas altéré. Il est très-vrai, mes chers concitoyens de Spandau, que mon apparition au milieu de vous en 1812, s'opéra d'une manière extraordinaire. Mais c'était le seul moyen de la Providence, pour faire échapper l'orphelin du Temple à la fureur de ses bourreaux politiques. Quoique j'aie bien souffert, j'adore cette Providence, qui par ma propre misère, m'a fait comprendre ce qu'il faut pour le véritable bonheur des peuples. Mes ennemis m'ont fait descendre dans l'enfer, comme les juifs y ont fait descendre notre Sauveur Jésus-Christ; non pour y attacher le diable, mais bien pour y voir la racine de tous les maux de la société humaine. Et croyez-moi, mes chers concitoyens, ce que j'ai vu, lorsque j'étais dans l'enfer *à Brandebourg*, ne sera pas perdu pour ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains de la justice, et très-souvent hélas! entre les mains de gens attachés à la prétendue justice, qui mériteraient plutôt d'être à la place de l'accusé; car l'accusé se trouve fréquemment dans une position malheureuse, par suite de fautes graves dont la source vient de ceux qui font les lois. Moi

j'ai été victime d'une criante injustice ; mais un grand secret couvre les criminels qui m'ont jeté en enfer. Un jour la justice se fera ; alors l'innocent sera justifié ; et le monde entier verra pourquoi il a bien fallu que le fils de Louis XVI bût ce calice.

«Ne pensez pas, mes amis, que je veuille accuser votre vénérable famille Royale. Non, au contraire. Aussi je sais maintenant que même votre Roi, est tout-à-fait innocent de toutes les persécutions et de toutes les injures qu'on m'a faites. Je sais de plus qu'il ne m'aurait pas refusé sa bienveillance, pendant mon séjour en Prusse, s'il n'avait pas été la dupe des infames instrumens placés auprès de lui par les créatures soldées de mes ennemis. Au surplus je pardonne à ceux qui m'ont fait tant de mal ; et peut-être y en a-t-il beaucoup qui n'ont pas su ce qu'ils faisaient. J'ai toujours été homme paisible, et si mes adversaires eussent été dans la grâce de Dieu, ils m'auraient compris, et non pas réduit à la nécessité de défendre ce que l'honnête homme a de plus cher.

«Je regrette bien sincèrement que Sa Majesté se laisse égarer à mon égard, car je ne suis ni l'ennemi de sa famille, ni celui d'un pays dans lequel j'ai vécu assez long-temps tranquille. Je me suis même adressé à S. A. le Prince Royal : *il a été trompé également comme son père*. Je suis affligé je le repète, de cet aveuglement ; l'avenir montrera qu'on a persécuté l'homme le plus juste et le plus vrai ; et d'autres que moi auront des remords. Oui, mes chers concitoyens, je suis le fils du Roi-Martyr de France. Si je n'ai pas voulu être ce que je suis ; c'est parce que j'avais choisi l'état dans lequel j'ai passé près de dix ans au milieu de vous. L'injustice et les crimes de mes adversaires, m'ont forcé de me défendre contre l'accusation qu'ils m'ont fait subir à Brandebourg ; quoiqu'ils me sussent irréprochable. C'est mon innocence outragée qui m'a fait sortir de la léthargie dans

laquelle de longs malheurs m'avaient plongé ; j'en suis sorti tout-à-fait maintenant, et tant que la Providence qui m'a sauvé, soutenu jusqu'ici, ne m'abandonnera pas, je saurai faire prévaloir les traits de l'innocence et de la vérité.

« Je vous envoie ci-joint quelques fragmens de ma véritable histoire ; donnez-les à lire à tous les habitans de Spandau qui comprennent le français, et dites-leur que je serai à jamais et dans toutes les circonstances l'ami de leur ville.

« Agréez, mes chers concitoyens, la plus haute estime

« de votre ami,

« Charles-Louis, Duc de Normandie,

« autrefois connu sous le nom de Naundorff. »

« Berlin ..... 1845.

« Hier nous avons été à Spandau, où je me suis informé, » en trois lieux différens, après le malheureux *Charles-Louis*, » actuellement décédé à mon grand chagrin. Partout on l'avait » estimé *comme un noble et excellent homme*, et chez la » veuve d'un de ses amis, je trouvai une charmante petite » gravure de son portrait, qu'on eut la bonté de me céder. » Toutes les particularités qu'on me raconta de lui, étaient » parfaitement d'accord avec ses communications. J'ai visité » une maison qu'il a occupée autrefois, et j'ai aussi vu celle » de sa femme avant leur mariage..... »

MARTIN DE GALLARDON. — LOUIS XVIII.

CHAPITRE XI.

L'année 1816, en France, fut remarquable par un de ces prodiges qui font époque dans l'histoire du monde ; je veux parler d'une apparition. Ce fait aussi authentiquement démontré que tous ceux qui commandent la croyance commune, reçut d'ailleurs un témoignage irrécusable de la part de Louis XVIII, et des premiers fonctionnaires de l'État, politiques et religieux. Il eut un grand retentissement en Europe, et produisit une immense sensation aux Tuileries. Beaucoup d'écrivains l'ont signalé, la plupart en le travestissant : très peu lui ont conservé le caractère de vérité imposante que la bonne foi ne peut méconnaître ; aucun ne l'a envisagé sous son véritable point de vue. Je ne relèverai point tout ce que l'on a écrit d'absurde à ce sujet, me renfermant dans mon simple rôle d'historien. Aux yeux des hommes graves, les rieurs ne sont pas pour ceux qui ont essayé de faire rire. Dans un évènement providentiel qui doit servir à éclairer les destinées de l'humanité, il n'y a rien que de très-sérieux ; car Dieu, dont les voies confondent l'orgueil de la science, ne

se communique pas à nous, par *ses serviteurs d'un ordre supérieur*, pour que nous ne mettions pas à profit ses enseignemens. Je sais qu'il est des vérités *étranges* que ridiculisent les beaux esprits; que le ricanement des sots accueille; que la suffisance et la présomption frappent d'anathème; parce qu'elles accusent l'impuissance intellectuelle: on croit faire preuve d'un esprit supérieur, en les rejetant sans examen. Malheur au surplus à qui tentera de déraciner des erreurs populaires profitables à ceux qui les entretiennent! Je laisse libre, à toutes les classes d'incrédules et de sceptiques, le vaste champ des commentaires et des dénégations. Aucune considération ne m'empêchera jamais de proclamer une vérité utile, dût un haro universel couvrir ma voix pour l'étouffer. Un temps arrive où la raison la ramasse; c'est une semence morale qui tôt ou tard produira ses fruits. L'ignorance et la superstition finissent par épuiser l'ame, qui sent le besoin de revenir à des croyances, propres à régénérer le monde tombé dans la confusion des ordonnances de sa façon. Que de choses se passent sous nos yeux, dont le principe échappe aux plus grandes intelligences! Nous ne faisons pas un pas sans être environnés de mystères; sans courber notre esprit devant des, pourquoi? et des, comment? qui restent sans réponse. Si l'homme ne croyait que ce qu'il comprend absolument, que ce qu'il peut se prouver par lui-même, il n'y aurait pas de foi possible dans la plupart des choses de la vie. Qui comprend Dieu? et néanmoins qui voudrait le méconnaître dans l'immensité de ses oeuvres? Nous est-il donc donné de connaître toutes ses voies?... Non, assurément. Qu'est-ce que la vie, et par conséquent qu'est-ce que la mort? Nul n'a encore bien défini ni l'une ni l'autre. Ainsi il devient absurde de démentir un fait attesté, selon toutes les règles de certitude, par le motif qu'on ne le conçoit pas. Telles sont les apparitions, qui infailliblement ne sauraient être insignifiantes; Dieu, l'infinie perfection, ne fait rien

sans sagesse et sans but. Napoléon, qui n'était pas un esprit ordinaire, me paraît avoir parfaitement saisi la question. *La chronique des Tuileries* rapporte qu'il disait :

« Les raisonnemens des hommes ne m'ont jamais convaincu » que les apparitions soient impossibles. Je pense que, si » l'on admet dans toute son intégrité le dogme de l'immor- » talité de l'ame, il n'y a plus qu'un faible effort de con- » viction à faire, pour croire aux esprits, s'enveloppant par » fois des formes humaines qu'ils ont déposées avec la vie » physique. »

Je dois dire encore que les différentes sectes chrétiennes ayant, pour bases de leurs croyances, les apparitions, les théologiens doivent se montrer prudens dans leurs critiques. Si après avoir lu ils déclaraient : *c'est imposible ;* en voulant borner la puissance et la sagesse de Dieu, ils attaqueraient le fond de leur doctrine, puisque nous lisons dans les Écritures *qu'un ange apparut en songe à Joseph ; que les apôtres Pierre, Jacques et Jean virent Moïse et Elie s'entretenant avec le Christ ; et qu'après la mort de Jésus, un ange roula la pierre de devant l'entrée du sépulcre, s'assit dessus et parlant aux femmes, leur dit d'aller en Gallilée, avec les disciples du Seigneur, pour l'y voir.*

Notons bien que dans les apparitions il n'y a point de miracle, selon l'acception irrationnelle donnée à ce mot. Tout est loi de la sainte omniscience, dans la nature des globes sans nombre qui forment l'univers de l'Eternel, dont notre petite terre fait partie, comme un point dans l'infini, lié au grand Tout de l'immensité. Par miracle on doit entendre seulement les choses *surnaturelles*, c'est-à-dire *incompréhensibles* à l'homme aujourd'hui, parce qu'elles sont au-dessus de la portée des intelligences de ce monde.

Pour moi, qui crois, — que l'humanité a été créée dans le ciel, par l'organisation spirituelle des individus, destinés

à habiter des corps terrestres ; — que l'humanité peuple tous les globes du firmament dont Dieu est le centre, et le principe d'où tout émane ; — que les ames sont préexistantes à la naissance des corps ; — et que toutes les parties du grand Tout correspondent avec la source primordiale, par des transformations infinies dont l'homme est le complément ; — pour moi, les apparitions ne sont que des messagers célestes qui, ayant accompli leur destinée d'ici-bas, habitent *une des demeures dans la maison de notre père céleste ;* (Jean ch. XIV vers. 2) et par la miséricorde de Dieu, reviennent de temps à autre visiter leurs frères terrestres, pour leur apprendre la sagesse et les rappeler à la pratique des lois divines méconnues ; car nous attendons, selon la promesse de Jésus-Christ, *de nouveaux cieux et une nouvelle terre,* où la justice habite. (Pierre, seconde épitre, chap. III vers. 13.)

Une autre observation majeure que je crois devoir présenter, avant la relation des prophéties du paysan de la Beauce; c'est que la mission qui lui fut imposée, — dans le domaine spirituel, car je ne m'en prévaux pas comme moyen d'identité, — avait pour but spécial, d'abord d'annoncer l'existence du fils de Louis XVI, ensuite de le reconnaître. Pourquoi dira-t-on? Parce que Dieu l'a voulu ainsi. Or comme Martin ne pouvait accomplir cette mission que par l'intermédiaire du sacerdoce romain, son guide céleste a dû tenir un langage propre à lui ménager l'appui des hauts dignitaires ecclésiastiques : l'homme est l'instrument des voies de Dieu. Pour éviter toute dissertation, dont ce n'est pas la place ici, je passerai sous silence les communications qui seront les plus étrangères au sujet principal. J'avoue aussi avec franchise qu'il y a des prédictions, que des faits accomplis rendent littéralement impossibles. Mais s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, on sera forcé de reconnaître beaucoup d'analogie entre la vie du Prince et celle de Jésus-Christ. Qu'on ne se méprenne point sur le

sens de mes paroles ; je n'établis qu'une comparaison, dans l'immense disproportion des attributs.

Quand Jésus-Christ vint, *en naissant* sur la terre, accomplir sa mission Evangélique, il eut pour précurseur Jean-Baptiste qui prépara ses voies. Les juifs incrédules ou feignant de l'être, firent passer notre Seigneur pour un fourbe, parce qu'il se disait fils de Dieu, *créateur et père de toutes les ames*. Ses disciples croyaient qu'il règnerait sur Israël, et ne voulaient pas comprendre que son royaume n'était pas de ce monde. Leurs successeurs, aussi aveugles que leurs devanciers, sont devenus des puissances politiques, pour conserver et étendre le domaine de St. Pierre qui ne consistait, dans la primitive église, que dans ses filets de pêcheur, sa barque et son bâton. Jésus-Christ prêcha la doctrine de Dieu que les ordonnances des hommes avaient remplacée. on l'a crucifié, en haine de ses paroles de vérité ; il n'a été compris et confessé qu'après sa *résurrection spirituelle*.

L'orphelin du Temple, aussi comme Jésus, aura eu son précurseur ; comme lui, il a été traité d'imposteur, par la tourbe des incrédules et des fourbes qu'il démasquait ; parce qu'il n'entrait pas dans les vues intéressées de ceux qui le méconnurent, de l'avouer devant le peuple, attendu qu'il était le symbole de la vérité. Il a encore eu ses partisans qui, trompés par leur interprétation des prophéties, s'attachèrent à sa cause dans l'espoir de régner avec lui sur la France. Sa mort qui n'a été que le dernier terme d'un long crucifiement, a détruit toutes les illusions de l'orgueil ; et peut-être l'avenir nous le révèlera-t-il comme l'élu de Dieu, pour une vocation toute spirituelle. Dans ce sens, beaucoup des paroles de Martin ne seraient plus inintelligibles, du moins, quant à l'esprit, car les temps de Dieu sont de toutes les générations, et n'ont pas d'époques. La vie du juste, que la société entière a constamment repoussé de son sein, en condamne les doctrines, la morale et les principes. Ses

souffrances, auxquelles ont applaudi les scribes et les pharisiens de nos jours, doivent être sans doute un utile enseignement pour l'humanité ; elles font sentir le besoin d'une réforme organique, pour reconstituer sur des bases d'absolue vérité, un monde, dont toutes les classes ont participé au triomphe de cinquante ans d'iniquités permanentes, sanctionnées par les juges de la terre, civils, politiques et religieux. Telles sont les impressions que j'ai puisées dans l'histoire de l'orphelin du Temple, en l'étudiant religieusement. Nous allons voir la Providence le manifester, par un de ses envoyés célestes. Elle eut alors de grands desseins, qui ne peuvent tendre qu'à éclairer les hommes, et à les rappeler d'erreurs fondamentales qui égarent les plus débonnaires. Ce sont là autant de considérations que je soumets aux graves penseurs, amis de tout ce qui est vrai, et qu'un besoin de conscience m'a empêché de retenir au fond de moi-même.

Dans la narration que je vais faire, je ne rapporterai rien qui n'ait été attesté par Martin lui-même, et par de nombreux témoins dont la plupart sont existans. Après la révolution de Juillet, je me proposais d'aller voir Martin à Gallardon. Afin de ne pas faire une course inutile, j'écrivis à M. l'évêque de Chartres pour le prier de me transmettre quelques renseignemens. Sa réponse étant un témoignage de haute compétence, qui garantit la moralité et la probité du paysan, je la donne en commençant.

« Monsieur,

« Je vous avoue que ne voyant aucun indice réel de l'intervention divine dans ce que Martin a éprouvé, je ne crois pas au principe surnaturel de ses visions. L'effet de cette persuasion est de me rendre assez peu attentif à ce qui le concerne. Cependant *comme il a acquis beaucoup de célébrité*, j'apprends par le bruit public ce qui lui arrive d'important. Je sais donc que depuis trois mois, il n'a point paru

dans Gallardon ; j'ignore quel lieu il a choisi pour asile. Quant à M. le curé de cette paroisse, il est vrai aussi que par suite d'une espèce de *soulèvement populaire* il a été obligé de se retirer et qu'il n'a pu encore retourner à son poste. Il est dans sa famille à Brezolles, chef-lieu de canton, où vous pouvez lui écrire.

« Ce qu'on vous a dit, Monsieur, qu'un très-grand personnage avait fait consulter Martin, est au moins fort douteux. J'ai des notions là-dessus qui me persuadent que ce bruit qui est fort répandu, est sans fondement. Du reste si je ne crois pas à la mission surnaturelle de Martin, je n'hésite pas à croire que *c'est un fort honnête homme*. Il y a un intervalle immense entre l'illusion et *l'imposture.*

« Agréez ma considération très-distinguée,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Claud. Hip. év. de Chartres. »

« Chartres, 7 Décembre 1830. »

M. l'évêque ne voit aucun indice réel de l'intervention divine, dans ce que Martin, *le fort honnête homme* a éprouvé, et il l'attribue à *l'illusion.* C'est une manière comme une autre de répondre, quand on ne tient pas à mettre la raison de son côté. M. Appert, ancien curé de St-Arnould, fut lié intimement avec le prophète ; il n'a pas été épargné dans les persécutions, de la part de son évêque, M. Blanquart de Bailleul, parce qu'il n'a pas voulu se soumettre *à l'ordre* qu'il lui avait intimé de pas croire à Martin, ni au fils de Louis XVI. J'ai par écrit, signé de ce digne ecclésiastique tous les détails des apparitions ; en le prenant pour guide, l'erreur est impossible, car sa parole fait autorité pour tous ceux qui ont connu sa science, ses vertus, et son énergique amour de la vérité.

« L'empressement, dit-il, qu'on a mis à connaître avec

»exactitude les détails relatifs à la mission extraordinaire du »paysan Martin de Gallardon auprès de Louis XVIII, qui »en fut singulièrement frappé, a provoqué la publication »prématurée des révélations faites à cet humble villageois, »qui n'a pu, à cette époque, en communiquer que la partie »la moins intéressante. Les efforts employés pour y suppléer »ont altéré même la vérité, dans toutes les éditions an»térieures à celle de 1832, intitulée: *le Passé et l'A»venir;* et cette dernière, publiée deux ans avant la mort »de Martin, est nécessairement incomplète.

«La Providence m'ayant placé, pendant les derniers mois »de la vie de Martin, dans une situation tellement spéciale, »qu'elle lui imposait l'obligation de m'instruire de ses révé»lations, je crois servir la vérité et la justice, en publiant »un précis, dégagé de dissertations désormais superflues.

«Ce fait passé inaperçu de plusieurs, oublié de beaucoup »d'autres, est cependant demeuré incontestable; il a même »excité une vive curiosité, lorsque le principal objet de la révé»lation demeurait encore secret. Mais dès qu'il a été divulgué, »diverses personnes se sont élevées, soit contre les vérités »*choquantes* qu'il révélait, soit contre l'incorruptible organe »chargé de manifester ces vérités. La tâche de la discussion »a été remplie par *M. de Cazes, ministre de la police, en* »1816, qui, entreprenant, avec toutes les préventions de »la philosophie du siècle, toute la sagacité de son génie, »et toutes les ressources de la médecine, de découvrir la »source des révélations, et de leur assigner une caractère de »fausseté, n'est parvenu, par l'inutilité de ses efforts, qu'à »constater authentiquement que Martin, exempt de toute »influence physique ou morale, n'était *ni fou, ni dupe,* »*ni imposteur.* La profonde impression que Louis XVIII, »très-peu suspect de crédulité, n'a pas su dissimuler, devrait »faire un peu réfléchir les personnes portées à rejeter de »prime-abord ce qui contrarie leurs préventions. Au reste

»avec ceux qui ne recherchent pas la vérité de bonne foi, »il n'y a pas de discussion possible, et pour les amis de la »vérité, il suffira d'en donner un exposé fidèle.»

Thomas-Ignace Martin, âgé d'environ trente trois-ans, père de famille, homme paisible, exempt de superstition, religieux sans ostentation et sans minuties, ennemi du merveilleux, gai, d'humeur égale, tout entier aux soins de sa culture, était, le 15 Janvier 1816, occupé à étendre du fumier dans un de ses champs, assez distant de Gallardon, sis au milieu d'une plaine entièrement découverte. Il pouvait être deux heures après midi, quand, sans avoir vu arriver personne, il se trouve en présence d'un très-beau jeune homme, d'environ cinq pieds, un ou deux pouces, mince de corps, le visage effilé, d'un extérieur délicat, très-blanc, vêtu d'une redingote de couleur blonde totalement fermée et pendante jusqu'aux pieds, ayant des souliers attachés avec des cordons, et sur la tête un chapeau rond à haute forme. Ce jeune homme dit à Martin:

«Il faut que vous alliez trouver le Roi, que vous lui disiez »que sa personne est en danger, ainsi que celle des Princes; »que de mauvaises gens tentent encore de renverser le gou»vernement; que plusieurs écrits ou lettres ont déjà circulé »dans quelques provinces de ses États à ce sujet; qu'il faut »qu'il fasse faire une police exacte et générale dans tous ses États, »et surtout dans la capitale. Il faut aussi qu'il relève le jour »du Seigneur afin qu'on le sanctifie; ce saint jour est mé»connu par une grande partie de son peuple; qu'il fasse »cesser les travaux publics ces jours-là; qu'il fasse ordonner »des prières publiques pour la conversion du peuple, qu'il »l'excite à la pénitence, qu'il abolisse et anéantisse tous les »désordres qui se commettent dans les jours qui précèdent »la sainte quarantaine. Sinon toutes ces choses, la France »tombera dans de nouveaux malheurs.»

Martin un peu surpris lui répond que d'autres feraient

mieux cette commission. «*Non*,» reprend l'inconnu, «*c'est vous qui irez.*» Martin insistant sur ce qu'il s'expliquerait beaucoup mieux lui-même; «*ce n'est pas moi qui irai*,» lui répliqua-t-il, «*ce sera vous; faites attention à tout ce que je vous dis, et vous ferez tout ce que je vous commande.*»

Après avoir dit ces mots, ses pieds parurent s'élever de terre, sa tête s'abaisser, et son corps se rapetissant finit par s'évanouir à la hauteur de la ceinture. Martin plus effrayé de cette manière de disparaître, qu'il ne l'avait été de l'apparition subite, voulut s'en aller, mais il ne le put, et fut ainsi forcé de continuer son ouvrage, qui se trouva terminé beaucoup plus tôt, ce qui accrut encore sa surprise. De retour chez lui, il en parla à son frère, et tous deux allèrent rendre compte à leur curé de cet évènement: le curé traita le tout d'illusion. L'apparition se renouvela en divers lieux, et chaque fois qu'elle se présentait, Martin prenait la fuite.

Le dimanche suivant, Martin retrouve le même personnage à l'entrée de l'église, qui entre avec lui, prend de l'eau bénite, et assiste religieusement à tout l'office de vêpres, auprès de Martin, se conformant en tout aux usages des fidèles. L'office terminé, l'inconnu accompagne Martin jusque chez lui, et lui dit avant de le quitter: «*Acquittez-vous de votre commission et faites ce que je vous dis: vous ne serez pas tranquille, tant que votre commission ne sera pas faite.*»

Après six ou sept apparitions, le curé de Gallardon, toujours informé par son paroissien de ce qui lui arrivait d'étrange, crut devoir l'adresser à M. Charrier de la Roche, évêque de Versailles. Trois jours après l'entrevue de Martin avec l'évêque, le personnage lui apparut encore et lui dit:

«Votre commission est bien commencée, mais ceux qui »l'ont entre les mains ne s'en occupent pas. J'étais présent, »quoique invisible, quand vous avez fait votre déclaration.

»Il vous a été dit de me demander mon nom, et de quelle »part je venais: mon nom restera inconnu; je viens de la »part de celui qui m'a envoyé, et celui qui m'a envoyé est »au-dessus de moi.» (en montrant le ciel.)

Martin lui dit encore: — Comment vous adressez-vous toujours à moi, pour une commission comme celle-là? Il y a tant de gens d'esprit. — «*C'est pour abattre l'orgueil.* Pour vous, »il ne faut prendre d'orgueil de ce que vous avez vu et »entendu. Pratiquez la vertu; assistez à tous les offices qui »se font à votre paroisse, les dimanches et les fêtes; évitez »les cabarets et les mauvaises compagnies où se commettent »toutes sortes d'impuretés, et où se tiennent toutes sortes »de mauvais discours; ne faites aucun charroi les dimanches »et les fêtes.»

Dans de nombreuses apparitions postérieures, l'envoyé céleste «se plaignait de la lenteur apportée à cette mission, et »déplorait l'aveuglement de la famille Royale qui, rentrée »deux fois en France, comme par miracle, *avait pour ainsi »dire tout oublié.* Ceux, disait-il encore, *qui ont l'affaire »en main sont enivrés d'orgueil. La France est dans un état »de délire:* elle sera livrée à toutes sortes de malheurs.» Et une autre fois: «Si l'on ne fait pas ce que j'ai dit, la »majeure partie du peuple périra; la France sera livrée en »proie et en opprobre à toutes les nations. Vous leur an»noncerez aussi en quel temps la France pourra rentrer en »paix. Ces choses je vous les dirai quand il en sera temps. »Dans une autre apparition, il lui dit: «*Vous irez trouver »le Roi;* vous lui direz ce que je vous ai annoncé, *il pourra »admettre avec lui son frère et ses fils.*» En même temps il l'avertit «*qu'il serait conduit devant le Roi*, qu'il lui »découvrirait des choses secrètes du temps de son exil; mais »que la connaissance ne lui en serait donnée, qu'au moment »où il serait introduit en sa présence.»

Martin s'imagina qu'il se délivrerait de ces importunités

en quittant son pays. Il n'en avait encore communiqué la pensée à personne lorsque son mystérieux visiteur lui apparut dans sa grange et lui dit : « Vous aviez formé le dessein de » partir, mais vous n'auriez pas été loin, il faut que vous » fassiez ce qui vous a été annoncé. »

A chaque apparition Martin en rendait compte à son curé, qui de son côté en instruisait fidèlement son évêque. Mais celui-ci, au lieu de traiter cette affaire avec des conseillers ecclésiastiques, crut devoir la déférer au ministre de la police, auquel même il communiqua les lettres du curé de Gallardon. Pour rectifier cette fausse direction qui ne fut connue que quelques jours plus tard, le 2 Mars, l'envoyé dit à Martin, « Allez vous acquitter de votre commission, que votre pasteur » aille à Chartres, qu'il fasse assembler le conseil ecclésias- » tique, qu'il soit nommé une députation qui se rendra auprès » du supérieur. Il la multipliera et saura où l'envoyer. Si » l'on veut encore résister à ces choses, vous leur annoncerez » la prochaine destruction de la France, il arrivera le plus » terrible des fléaux, qui rendra le peuple de France en » horreur à toutes les nations. »

Martin s'acquitta de cette commission. Mais le curé qui était en relation immédiate avec son évêque, ne tint aucun compte de la recommandation, et continua de traiter l'affaire avec lui. Il ne reconnut sa méprise qu'à la vue d'une de ses lettres à l'évêque de Versailles, renvoyée par M. *de Cazes*, ministre de la police, à M. le Comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, qui le manda à Chartres, quelques jours après, avec Martin. Le 5 Mars, veille de cette comparution, l'envoyé dit à Martin : « Vous allez bientôt paraître devant » le premier Magistrat de votre arrondissement : il faut que » vous rapportiez les choses comme elles vous ont été an- » noncées, il ne faut avoir égard ni à la qualité ni à la » dignité. »

Le 6 Mars, Martin comparut devant M. le Préfet, ainsi

que le curé de Gallardon. Nous trouvons dans *la relation concernant les événemens qui sont arrivés au Sieur Martin, laboureur, par M. S***, ancien Magistrat*, le récit des particularités suivantes:

— «M. le curé fut introduit le premier, et interrogé séparément. Quelle est donc l'affaire qui se passe chez vous? lui dit le préfet. Voici un ordre du ministre avec une de vos lettres datée du 14 Février. Je ne m'attendais pas, repartit le curé, que ma lettre à mon supérieur canonique dût être communiquée au ministre. Dans son entretien qui dura trois quarts d'heure, il rapporta tous les événemens à M. le préfet, comme il les avait écrits, jour par jour, d'après les rapports que Martin lui en avait faits, et répondit aussi aux objections que lui fit M. le préfet: au surplus, lui dit-il, il ne s'agit que de l'entendre, vous saurez par lui-même ce qui en est. M. le préfet fit donc entrer Martin, qui resta seul avec lui plus d'une heure. Martin fort naïvement et sans être en rien embarrassé, lui raconta tout ce qui lui était arrivé depuis le 15 Janvier jusqu'à ce jour; il en détailla toutes les circonstances et soutint son dire avec fermeté. Cependant frappé de la contenance du bon villageois, de son assurance, de sa naïveté, M. le préfet le fit sortir pour quelque temps, et prenant à part M. le curé, il lui témoigna toute sa surprise, le pressant plusieurs fois et avec instance de lui dire ce qu'il pensait de tous ces faits si extraordinaires, sur quoi M. le curé, ne jugeant pas qu'il convînt de se déclarer le premier, se contenta de lui répondre: Monsieur, écrivez-en à M. l'évêque, il sait l'affaire aussi bien que nous; puisque je lui en ai fait des rapports journaliers, demandez-lui ce qu'il en pense. Oui, repartit le préfet, je lui écrirai, mais je vais envoyer Martin au ministre, car il faut qu'il le voie et qu'il l'entende lui-même. Aussitôt il fit rentrer Martin et lui dit devant M. le curé: mais si je vous mettais en prison, pour faire de pareilles annonces, continueriez-vous à

dire ce que vous dites? «Comme vous voudrez,» répondit Martin, sans paraître effrayé, «je ne puis dire que la vérité.» Et si vous paraissiez devant une autorité supérieure à la mienne, poursuivit M. le préfet, par exemple devant le ministre, répéteriez-vous, soutiendriez-vous ce que vous venez de me dire? «Oui monsieur, et devant le Roi lui-même,» répliqua Martin sans émotion, mais avec fermeté. A ces mots la surprise du préfet redoubla; il le témoigna par signe à M. le curé, et ayant fait sortir Martin: je me détermine à l'envoyer au ministre, dit-il au curé; vous allez faire un certificat que je joindrai à une lettre pour le ministre. Martin étant revenu, sur l'ordre du préfet, avez-vous été à Paris, lui dit-il, «Non, Monsieur, répondit Martin, je n'y ai jamais été.» Eh bien! vous allez y aller avec quelqu'un qui vous y conduira. Cette annonce, bien loin d'affliger Martin, parut être l'objet de ses désirs, il crut trouver dans ce voyage le moyen d'atteindre son but et de remplir ce qu'il nommait sa *mission.*» —

Le lendemain 7 Mars, Martin partit pour Paris, sous la garde de M. André, lieutenant de gendarmerie. Ils arrivèrent le 8, et se rendirent directement à l'hôtel du ministre de la police. Au moment où ils entraient dans la cour de l'hôtel, le messager céleste apparaît à Martin, sans que son compagnon s'en aperçoive, et lui dit: «Vous allez être interrogé de »plusieurs manières, mais n'ayez ni craintes, ni inquiétudes »et dites les choses comme elles sont.»

Je reprends ici la relation de M. S***, ancien Magistrat.

— «Le ministre donna l'ordre qu'on interrogeât Martin qui fut conduit auprès d'un secrétaire: celui-ci entreprit Martin, et lui demanda ce qu'il avait vu à telle et telle époque jusqu'à ce moment. Vous pouvez le savoir, lui dit Martin, vous avez vu les écrits; et en effet le secrétaire les avait encore devant lui. Il l'interrogea sur plusieurs points durant l'espace d'une demi-heure.

«Ensuite de ce premier interrogatoire, un autre secrétaire

qui était présent, fit approcher Martin, lui fit à peu près les mêmes questions, et le tourna de tous sens pour le faire couper. Martin répondit à tout nettement, sans se démonter; les secrétaires se retirèrent, et Martin reconnut alors la vérité de ce qui lui avait été dit: «*Vous confondrez l'incrédulité, et ils n'auront rien à vous répondre.*»

«Après les secrétaires le ministre fit entrer Martin dans son cabinet, où il le tint pendant trois quarts d'heure, et le retourna de nouveau de tous sens sur ce qu'il avait vu, entendu, et fait écrire par M. le curé. Il prit aussi le ton d'autorité qu'il crut le plus propre à imposer à ce simple campagnard; mais il ne put déconcerter Martin qui lui répondit fort exactement, et sans témoigner en aucune sorte être ému par toutes ses questions.

«Le ministre voulut encore le sonder pour savoir si quelque intérêt n'était pas le principe de ses démarches; sur quoi Martin lui répondit: «Ce n'est pas de l'argent que je »veux, il faut que j'aille parler au Roi, et que je lui dise »ce qui m'est annoncé, ça m'a toujours été recommandé, »et je ne serai pas tranquille tant que ma commission ne »sera pas faite.»

«Mais, lui dit le ministre, vous voulez aller parler au Roi, c'est une chose qui n'est pas possible, moi-même je ne puis y aller que d'après un ordre par écrit. «Je ne sais pas »tout cela, répliqua Martin, mais il m'a toujours été dit »qu'il fallait que j'aille au Roi, et que j'y parviendrais.»

«Ensuite revenant au personnage dont Martin rapportait les ordres et les annonces, le ministre lui demanda comment l'homme qui lui apparaissait était habillé? Quelle taille il avait? Quelle figure? S'il paraissait âgé? Martin lui répondit: «Tout cela est dans les écrits, mais je vais vous le dire encore, »puisque je le voyais comme je vous vois; il était habillé d'une »redingote blonde, qui était boutonnée jusque sous le cou, et »pendante jusque sur ses pieds; il avait des souliers noués avec

»des cordons, et un chapeau rond à haute forme sur la tête; »il a un peu plus de cinq pieds, une figure blanche et mince; »il est aussi bien mince de corps, il ne paraît pas âgé, et »même il vient encore de m'apparaître, comme nous entrions »dans votre cour, dans la même forme que je l'ai toujours »vu; il m'a dit que je n'aie aucune crainte de paraître devant »ceux qui étaient pour m'interroger.» Eh bien! lui dit le ministre vous ne le verrez plus, car je viens de le faire arrêter et conduire en prison. «Eh! comment, repartit Mar»tin, avez-vous fait pour le faire arrêter, puisqu'il disparaît »tout de suite comme un éclair?» S'il disparaît pour vous, reprit le ministre, il ne disparaît pas pour tout le monde. Et s'adressant à un de ses secrétaires: Allez voir, lui ordonna-t-il, si cet homme que j'ai dit qu'on mette en prison y est encore; quelques instans après, le secrétaire revint et fit cette réponse: Monseigneur, il y est toujours. «Eh bien! »dit alors Martin, si vous l'avez fait mettre en prison, vous »me le montrerez et je le reconnaîtrai bien, je l'ai vu assez »de fois pour cela.» —

Toutes ces enquêtes ne s'étant pas terminées à l'honneur de la sagacité ministérielle, on tenta de convaincre Martin de folie, quoique rien d'ailleurs n'appuyât cette suppostion. Le lieutenant de gendarmerie André l'avait logé dans un hôtel de la rue Montmartre, où tous les deux occupaient ensemble une chambre à deux lits. M. André avait ordre de surveiller Martin de près, de bien écouter tout ce qu'il lui dirait, et d'en faire incontinent son rapport au ministre, de nuit comme de jour, à chaque nouvelle communication. Le ministre, avant de congédier Martin, l'avait fait examiner par quelqu'un qui tâta soigneusement sa tête, en lui écartant les cheveux à droite et à gauche, pour voir s'il ne découvrirait point la *bosse de la folie*, et Martin avait dit très-tranquillement: «Regardez tant que vous voudrez, je n'ai jamais eu de »mal de ma vie.»

On fit visiter Martin plusieurs fois par le docteur Pinel, médecin renommé pour les maladies mentales; Martin était toujours prévenu auparavant de ses visites, par son inconnu. — « Le 9 Mars, ce docteur se rendit à l'hôtel de la rue Montmartre, et demanda à parler à M. André. M. André étant absent, on l'adressa directement à son compagnon de voyage, qui se trouvait en bas, et avec qui M. Pinel lia bientôt conversation. Martin ayant conduit dans sa chambre M. Pinel: Vous êtes donc, lui dit le docteur, venu de Chartres avec M. André? — Oui. — Vous êtes donc de connaissance avec M. André? — Non, avant de venir ici je ne le connaissais pas: c'est M. le préfet qui l'a envoyé avec moi. — Comment donc M. le préfet vous envoie-t-il comme ça à Paris? — M. le préfet m'envoie à Paris pour parler au ministre. — Ah! *diable*, vous allez parler au ministre, vous? — Je ne suis pas à le voir, je l'ai vu hier. — Ah! *diable*, vous avez vu le ministre? — « Oui, je l'ai vu hier, » et vous, pourquoi venez-vous me questionner? Il m'a été » dit ce matin qu'il viendrait un docteur me visiter; je ne » sais pas ce que c'est qu'un docteur, mais je pense bien » que c'est vous qui êtes le docteur; vous venez voir si je » suis frappé d'imagination, si j'ai perdu la tête; mais il » m'a été dit que ceux qui vous envoient sont plus fous que » moi. » Sur ces entrefaites, M. André vint à l'hôtel de Calais, et le docteur Pinel s'entretint avec lui en l'absence de Martin qui alla prendre son repas. En descendant M. Pinel lui dit: L'appétit va-t-il bien? Martin répondit: « Ça ne manque pas par là. » — (Relation de S***, ancien Magistrat.)

Après cette visite du docteur, le messager céleste dit encore à Martin: « Il faut que vous alliez parler au Roi; » quand vous serez en sa présence, je vous inspirerai ce que » vous aurez à lui dire, je me sers de vous pour abattre » l'orgueil et l'incrédulité. Si vous ne parvenez pas à ce

»but la France est perdue.... On tâche d'écarter l'affaire, »*mais elle se découvrira par une autre voie.* »

Le dimanche 10 Mars, même apparition au matin: «Je »vous avais dit que mon nom resterait inconnu; mais puis- »que l'incrédulité est si grande, il faut que je vous dé- »couvre mon nom. Je suis l'archange Raphaël, ange très- »célèbre auprès de Dieu, j'ai reçu le pouvoir de frapper »la France de toutes sortes de plaies. *Si la France ne se* »*hâte pas de mettre fin à ses désordres;* elle sera dans »l'agitation jusqu'à l'an 1840.»

Le 11 Mars, l'ange ordonne encore à Martin d'aller parler au Roi, ajoutant: «Au moment que vous serez devant lui, »on vous inspirera ce que vous aurez à lui révéler. Le Roi »est entouré de gens qui le trahissent, et on le trahira en- »core. Il s'est sauvé un homme des prisons; on a fait croire »au Roi que c'était par finesse et par l'effet du hasard: mais »la chose n'était pas telle. Elle a été préméditée; ceux qui »auraient dû se mettre à sa poursuite, ont négligé les moyens, «ils y ont mis beaucoup de lenteur et de négligence, ils »l'ont fait poursuivre quand il n'était plus possible de l'at- »teindre.» En quittant Martin, l'ange lui annonça encore pour le même jour, la visite du même médecin, qui vint tard; et Martin lui en témoigna sa surprise.

Ce même jour, Martin et M. André étaient allés se promener ensemble: ils étaient seuls, lorsque M. André fit la rencontre d'un de ses amis et s'entretint avec lui l'espace d'une heure. Le lendemain matin nouvelle apparition, dans laquelle l'ange lui dit: «Ceux qui étaient hier avec vous se sont entretenus de vous, vous n'entendiez pas leur langue (ils avaient parlé en Anglais): mais ils ont dit que vous veniez pour parler au Roi, et l'un a dit à l'autre que, quand il serait retourné dans son pays, il lui donnât des nouvelles pour savoir comment la chose se serait passée.» Martin rapporta ceci à M. André, qui en témoigna une extrême sur-

prise, car il était sûr que le villageois ne connaissait ni la langue anglaise, ni l'homme qui l'avait entretenu : il ne put s'empêcher de dire que cela lui paraissait incompréhensible. Puisque l'ange vient vous visiter, mon cher Martin, ajouta-t-il, faites-le moi donc voir la première fois qu'il viendra.

Le mardi, 12 Mars, sur les sept heures du matin, comme Martin finissait de s'habiller, l'ange se montra près de la fenêtre et lui parla ainsi : « On ne veut rien faire de ce » que je dis ; plusieurs villes de France seront détruites, il » n'y restera pas pierre sur pierre ; la France sera en proie » à tous les malheurs ; d'un fléau on tombera dans un autre. » Dans ce moment, Martin dit à M. André : « puisque vous » désirez le voir, le voilà qui me parle. » Le lieutenant saute aussitôt hors du lit, vient à la place que lui indique Martin, étend les bras, et fait le mouvement de quelqu'un qui cherche à attraper quelque chose. Pendant ce temps, Martin voyait l'ange changer de place, et se retirant de côté. M. André, ne sentant ni n'entendant rien, dit alors à Martin : c'est étonnant que je ne voie ni n'entende rien, comment peut-il se faire que l'un voie et entende, et que l'autre ne voie ni n'entende rien. Passe encore pour voir ; mais au moins je devrais entendre. Martin répond : je ne comprends pas non plus ; mais il faut bien que l'un voie et entende, et que l'autre ne voie et n'entende pas, puisque je le vois et que je l'entends.

Sur les dix heures nouvelle apparition, dans laquelle l'ange dit à Martin : « On va prendre des informations de vous dans » votre pays, pour savoir les personnes que vous fréquentiez. » Sur-le-champ, il en donna avis à son frère. Voici un extrait de sa lettre qui est arrivée le 14, par la poste à Gallardon.

Paris le 12 Mars 1816.

« Mon frère,

« Je t'écris cette lettre pour te faire savoir que je suis en

»bonne santé. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'ouvrage.
»Tous les jours de nouvelles questions. *La même apparition*
»*m'a dit qu'on allait prendre des informations de moi*
»*à Gallardon, pour savoir les personnes que j'y fré-*
»*quentais*. Je te dirai que l'incrédulité est si grande, qu'il
»a été obligé de me dire son nom. Je crois bien que ce
»sera long, parce qu'on ne veut rien croire à toutes ces
»choses, quoiqu'ils se trouvent confondus à toutes les fois...
»qu'on ne prenne aucun chagrin de moi, parce qu'il m'a
»promis assistance dans tout ce que j'ai à répondre. A tout
»moment il me dit de nouvelles affaires.... tu diras à ma
»femme qu'elle ne prenne aucun chagrin de moi.... mais il
»faut que je fasse la volonté de celui qui m'a envoyé; et
»je ne puis me dispenser de faire ce qu'il me commande....»

Suivant l'avis qu'avait reçu Martin, le ministre écrivit le 15 à M. le préfet, et le 16 M. le curé de Gallardon reçût du préfet la lettre dont voici le texte:

«Veuillez m'informer, Monsieur, des relations antérieures
»de Martin à Gallardon, et ne me laissez rien ignorer de
»ce qui le concerne.... Je suis....»

J'emprunte encore ici le récit de *l'ancien Magistrat* qui contient des détails du plus piquant intérêt. Je ne puis trop environner l'événement principal de témoignages de certitude, ressortissant de tous les efforts tentés pour empêcher l'affaire d'arriver au dénouement prescrit par l'ange.

— «Aussitôt, M. le curé prit dans le pays les informations les plus exactes sur Martin, et dès le lendemain il envoya sa réponse à M. le préfet.

«Lorsque Martin fut revenu au mois d'Avril à Gallardon, M. M. Pinel et Royer-Collard, médecins, demandèrent à M. le curé la même lettre de Martin et celle du préfet, pour constater le fait et l'insérer dans leur rapport. M. le curé les leur envoya aussitôt en original. Elles ont été déposées à l'hospice de Charenton.

« L'après-dîner, le lieutenant sortit avec Martin ; ils allèrent ensemble proche le Val-de-Grâce, et le docteur Pinel, que M. André alla voir dans ce quartier, lui remit des papiers qu'il porta de suite à l'hôtel du ministre, toujours accompagné de Martin, avec lequel il revint à l'hôtel de Calais. Il paraît qu'il y a eu d'abord deux rapports particuliers faits par M. Pinel au ministre de la police, au sujet de Martin, et ce fut d'après ces rapports que le ministre crut devoir l'envoyer comme on va le dire, à la maison de santé de Charenton. Cependant, tout en déclarant que Martin était atteint d'une *hallucination de sens*, ou aliénation intermittente, M. Pinel assura qu'il lui avait toujours répondu d'une manière directe et sans manifester aucune trace de délire.

« Le mercredi 13 Mars, sur les neuf heures du matin, M. André mena chez le ministre Martin qui resta dans la première chambre, où étaient plusieurs secrétaires ; le lieutenant seul parla au ministre, lequel lui remit des papiers. En sortant il reprit Martin, et comme il marchait devant lui, à six ou sept pas de distance, l'archange parut devant Martin : *On va*, lui dit-il, *vous conduire dans une maison où vous allez être détenu, et votre conducteur s'en retournera seul dans son pays.* Lorsqu'il eut rejoint M. André, celui-ci lui dit : Nous allons nous promener. « Oui, répondit Martin, vous allez me con» duire dans une maison où je resterai pour être examiné, » interrogé et questionné, et vous, vous vous en retournerez » seul chez vous. » — Non, nous nous en retournerons ensemble. — « Non, nous ne nous en retournerons pas ensemble, » mais on a beau faire, malgré tout ce qu'on fait contre moi, « je parviendrai à parler au Roi, et on verra bien que les » affaires ne viennent pas de moi-même. Il faut nécessairement » que je les fasse. » M. André lui dit : On fera comme l'on voudra, il faut bien que je fasse aussi ce qu'on m'a commandé. Ils prirent donc une voiture de place, et se rendirent à Charenton.

« Ils y arrivèrent sur le midi, et furent trouver aussitôt le directeur de la maison de santé. En remettant Martin entre ses mains, M. André le lui recommanda comme un homme droit, religieux et digne de tout intérêt. Le directeur (M. Roulhac du Maupas) ayant lu les papiers et les ordres que M. André lui apportait de la part du ministre, interrogea Martin devant son conducteur: Qu'est-ce que vous avez? lui dit-il. « Moi, je n'ai rien, » répondit Martin. Sur la demande de M. le directeur, M. André dit que, depuis huit jours que Martin était avec lui, il ne lui avait rien vu faire d'extraordinaire, et qu'il n'était pas nécessaire de le retenir à l'étroit. « Vous pouvez me visiter, » dit Martin au directeur, qui lui répond: Je ne suis pas médecin; pourquoi vous envoie-t-on ici? Martin, sans hésiter, lui rapporte la suite des évènemens, et les diverses apparitions qui lui sont arrivées depuis le 15 Janvier; sa comparution chez M. l'évêque de Versailles, chez M. le préfet à Chartres, et enfin devant le ministre à Paris. Le lieutenant confirme son témoignage sur plusieurs points, comme en ayant été le témoin depuis qu'il était avec lui. Martin en finissant dit à M. le directeur: « Vous verrez que je ferai tout ce qui m'est com-» mandé, et que je ne resterai pas ici. »

« M. André fait ses adieux; Martin le reconduit avec le directeur, et en le quittant, il lui dit: « Vous voyez bien que » vous vous en allez, et moi je vais rester. » Je sais bien répond M. André, que vous me l'avez dit en venant, mais il a fallu que je fisse ce que le ministre m'avait commandé.

« Ensuite le surveillant fit monter Martin à sa chambre. Là, il l'interrogea sur les divers évènemens qui lui étaient survenus, et il répondit avec la même exactitude qu'il l'avait fait devant M. le directeur. De là il fut conduit dans une chambre qu'on venait de lui assigner dans le corridor ou dortoir commun.

« Il paraît que cette réclusion fit d'abord sur Martin une

impression pénible, lorsqu'il se vit ainsi entièrement séparé de sa famille, de ses amis et de toutes ses habitudes. Mais cette impression ne fut pas d'une longue durée; d'ailleurs il ne pouvait se trouver en meilleures mains, et M. le directeur ne tarda pas de son côté à le connaître pour ce qu'il était, surtout après avoir reçu une lettre honorable pour Martin, que lui écrivit M. le curé de Gallardon aussitôt qu'on lui eut appris que son paroissien était entré dans la maison de santé.

« Le même jour de son arrivée, sur les quatre heures après-midi, M. Royer-Collard, médecin en chef, fit son cours de visite à l'hospice de Charenton. Quand il fut au tour de Martin, il lui demanda ce qu'il avait, et Martin répondit comme à tous les autres: « Je n'ai rien. » Cependant, lui dit M. le médecin, il y a quelque chose pour que vous soyez ici? « Je l'ai dit, répliqua-t-il, à M. le directeur. » Là-dessus M. Royer-Collard l'engagea de même à dire avec franchise ce qu'il savait à cet égard, lui promettant de l'écouter avec bonté, et de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le rendre à sa famille. Martin, sans hésitation, mais aussi sans empressement, commença de nouveau le récit des évènemens qui lui étaient arrivés. Dans ce moment il était observé par les médecin, chirurgien et surveillant de la maison: le docteur, tout en l'écoutant, lui tâtait le pouls, et le fixait avec beaucoup d'attention.

« Pendant tout son récit, Martin ne montra ni trouble, ni émotion marqués; son visage ne changea point de couleur; le ton de sa voix demeura constamment le même: seulement, en rapportant les paroles de l'ange, son oeil paraissait s'animer un peu. Lorsqu'il eut cessé de parler, le médecin en chef lui conseilla de prendre du repos, et de ne pas trop s'occuper des objets dont il venait de l'entretenir, et il le mit à l'usage d'une tisane rafraîchissante. Martin l'assura qu'il avait l'esprit parfaitement tranquille; qu'il n'était nullement échauffé, que sa santé était excellente

en tout point, qu'il ferait cependant tout ce qui lui serait ordonné. En le quittant, le médecin en chef recommanda à son collègue, médecin adjoint de la maison, au surveillant des malades, au premier élève en médecine, et à tous les infirmiers du quartier où il avait été placé, de l'observer attentivement, de suivre toutes ses démarches, et de lui rendre un compte très-exact de ce qu'il ferait ou dirait.

« Tout ce qu'on vient de dire au sujet de Martin dans l'article précédent, d'après Mr. le médecin en chef, est confirmé par un autre témoin, élève de la maison de santé qui a fait sur Martin une relation particulière. « Il avait été envoyé, dit-il, par le ministre de la police, d'après un certificat qui le déclarait atteint de *manie intermittente avec hallucination de sens*. Nous le vîmes, le 13 Mars 1816, dans l'après-midi; l'impression pénible que sa réclusion avait d'abord produite en lui, paraissait entièrement dissipée: sa physionomie, sa parole et sa contenance n'avaient rien qui décelât une maladie d'esprit; il répondit avec beaucoup de simplicité et de bon sens aux questions qu'on lui fit, touchant les motifs qui avaient pu occasioner les mesures qu'on avait prises à son égard. »

« Dans la journée du 15, Martin écrivit la lettre suivante à son frère Jacques:

« Mon frère,

« Je t'écris cette lettre pour te faire savoir que je suis en » bonne santé; je souhaite de tout mon coeur que la présente » vous trouve tous de même. Je te dirai que je suis à l'hos- » pice de Charenton, depuis le 13 de ce mois. Je te prie de » faire aller l'ouvrage. Je te dirai que je ne prends aucun cha- » grin; mais je sais que ma femme est dans un grand chagrin: » pour moi, je mets tout à la volonté de Dieu. Je te dirai » que je serais content si je voyais quelqu'un de mes parens. » On croit que c'est par fantaisie que je tiens toujours le

»même langage; tu me connais bien puisque nous avons »toujours été ensemble. Je te dirai que je suis toujours le »même. Je prendrai toujours les remèdes qu'on me fera pren»dre; mais tout cela sera inutile, parce que je suis toujours »bien comme je suis, et que cela ne venait pas de moi, mais »la chose m'est bien commandée: tant que ma commission ne »sera pas faite, je ne serai pas tranquille.»

«A l'arrivée de cette lettre à Gallardon, toute la famille de Martin fut dans le trouble et le chagrin, surtout sa mère, qui ne pouvait s'empêcher d'éclater, et qui eut besoin pour se remettre des avis et exhortations de M. le curé. Déjà dans toute la commune la disparition subite de Martin avait fait quelque sensation; mais le secret ayant été gardé, on n'en put alors découvrir le véritable motif. Sur ces entrefaites, M. le préfet reçut une lettre de Paris, où on lui marquait que Martin avait été jugé pris de folie par les médecins. Il en fit part à M. le curé, qui lui fit réponse qu'il respectait infiniment les talens des docteurs; mais qu'il ne pouvait souscrire à leur décision, d'après la connaissance qu'il avait de son paroissien; qu'au reste, si Martin était fou, c'était un bon fou, à qui il ne fallait d'autres remèdes que ceux qu'on lui administrait, savoir: de l'héberger et de le bien nourrir, mieux qu'il n'était chez lui en travaillant beaucoup. En même temps, M. le curé écrivit au ministre pour lui dire ce qu'il pensait de Martin, qu'il retenait pour les causes majeures dont lui-même avait été confident et dépositaire. Il lui dit en deux mots que Martin était à la fois fidèle serviteur de Dieu et sujet dévoué pour le Roi. Il finit par représenter à Son Excellence que c'était la saison de labourer et d'ensemencer les terres: en conséquence, il demandait qu'il permît à Martin de revenir, sur l'assurance qu'il se représenterait à la première demande qui lui en serait faite: que si Son Excellence ne jugeait pas à propos de renvoyer Martin, elle voulût bien donner des ordres pour que ses terres ne restassent pas incultes. Le

ministre répondit par une lettre des plus honnêtes, écrite de sa main ; elle était en même temps honorable pour Martin et en outre elle renfermait un billet de 400 francs de la caisse du Roi : Son Excellence chargeait M. le curé d'en toucher le montant chez le receveur-général à Chartres, pour le remettre à la femme de Martin et pourvoir au soin de sa culture. »

Martin très-bien traité à Charenton jouissait de toute la liberté possible, et il n'en fit usage que pour partager les travaux des jardiniers. Le 15 au matin l'ange lui avait parlé ainsi :

« Puisqu'on vous traite de la sorte, je ne viendrai plus vous » voir. Qu'on fasse examiner la chose par des docteurs en théolo- » gie, et l'on verra si elle est réelle ou non. Si on ne veut rien » croire, ce qui est prédit arrivera. Pour vous, mettez votre » confiance en Dieu : il ne vous arrivera aucun mal ni aucune » peine. Je vous donne la paix ; n'ayez nul chagrin ni in- » quiétude. »

— « Il n'y eut rien de nouveau depuis le 16 jusqu'au 22 Mars, concernant la personne de Martin ; mais le 18 du même mois, M. Royer-Collard, qui le suivait avec une attention toute particulière, donna onze questions au directeur de la maison de santé, qui les adressa de suite au curé et au maire de Gallardon. Le médecin en chef avait en vue de s'assurer du caractère de Martin, de son genre d'esprit, de ses opinions, de sa conduite, etc.

« Le 22 Mars, Jacques Martin, frère de Thomas, arriva sur les neuf heures du matin à l'hospice de Charenton. Autant qu'on a pu en juger par ses discours, il s'y montra comme un homme rempli de sens et de droiture. Après avoir passé une partie de la journée avec son frère, il fut mandé l'après-midi dans la chambre où étaient assemblés les docteurs avec M. le directeur et les principaux de la maison. Interrogé sur son frère Thomas et sur tous les points qui faisaient le sujet des onze questions qu'on venait d'envoyer dans sa

commune, il répondit que l'on avait toujours observé chez Martin un caractère extrêmement doux et modéré; qu'on n'avait jamais remarqué en lui d'idées exaltées, sur quelque point que ce fût; qu'il avait toujours mené une conduite irréprochable et basée sur des sentimens religieux bien entendus et dégagés de tout fanatisme et superstition; que les révolutions, de quelque nature qu'elles eussent été, n'avaient jamais produit sur son esprit une impression remarquable; qu'il avait toujours joui d'une bonne santé, au physique comme au moral; et que personne de sa famille n'avait eu de maladie d'esprit: il ajouta que lui-même étant à labourer avec son frère, il vit ce dernier s'arrêter un jour dans l'attitude d'un homme qui écoute; il voulut alors s'arrêter aussi, mais il fut obligé de courir après son cheval qui continua de marcher malgré lui: son frère lui fit part de ce qui s'était passé.

«Dans le même temps que Jacques Martin rendait ce témoignage, le curé de Gallardon recevait, ainsi que le maire, le paquet renfermant les onze questions données le 18 Mars au directeur, par M. Royer-Collard. Leurs réponses à ces questions furent uniformes et précises; elles présentent Martin comme un homme franc, ouvert, modéré, remplissant ses devoirs fidèlement, mais sans ostentation, ennemi de la révolution, mais sans aigreur, ami du Roi sans apparat, d'humeur gaie, d'un caractère ferme; point crédule, point ami du merveilleux, incapable de servir un parti aux dépens de la sincérité et de la vérité.

«Ces réponses qui furent d'abord adressées à Chartres, à M. le préfet, arrivèrent à Charenton le surlendemain du départ du frère de Martin; en sorte qu'il ne pouvait y avoir aucune collusion de part et d'autre, quoiqu'il y eût dans tous les témoignages une si grande conformité.

«Jacques Martin était reparti dès le 23 Mars pour Gallardon, laissant son frère dans une parfaite tranquillité, sans

qu'on remarquât en lui la moindre émotion, même au moment de l'adieu.

«Le lundi 25, Martin fut visité par M. le médecin en chef, qui lui demanda s'il voyait encore quelque chose; non Monsieur, repondit ingénument celui-ci; car l'ange m'a dit qu'il ne reviendrait plus. Il reviendra encore, lui dit M. le docteur, vous le verrez, c'est une affaire commencée; il faut qu'elle finisse.

«Le mardi 26, sur les sept heures du matin, comme Martin commençait à écrire à son frère pour lui recommander l'ouvrage des champs, l'ange parut à côté de la table sur laquelle il écrivait. Martin a rapporté cette apparition dans la lettre suivante, qui a été copiée avant qu'on la mît à la poste.

«Maison Royale de Charenton, le 26 Mars 1816.

«Mon frère,

«Je t'écris cette lettre pour te marquer que je suis tou»jours en bonne santé; je souhaite de tout mon coeur »que la présente vous trouve tous de même. Comme j'ai »commencé à t'écrire, la même apparition m'est apparue; »il m'a dit les choses en ces termes: *Mon ami, je vous avais »dit que je ne reviendrais plus vous voir, je vous assure »que j'aurais une grande douleur si mes démarches étaient »inutiles. Je vous assure que le plus terrible fléau est »prêt à tomber sur la France, et qu'il est à la porte. »Les peuples, en voyant arriver ces choses, seront saisis »d'étonnement et sècheront de frayeur. Ce qui avait été »prédit autrefois est arrivé comme il avait été annoncé, »de même la chose arrivera, si l'on ne pratique pas ce »que j'ordonne. La France n'est plus que dans l'irréli»gion, l'orgueil, l'incrédulité, l'impiété, l'impureté, et »enfin livrée à toutes sortes de vices: si le peuple se pré-*

»*pare à la pénitence, ce qui est prédit sera arrêté; mais* »*si l'on ne veut rien faire de ce que j'annonce, ce qui* »*est prédit arrivera.* L'archange me dit aussi que je ne »pouvais désirer une meilleure santé; que l'on me fasse vi- »siter par les docteurs les plus savans, qu'ils ne pourraient »trouver aucune maladie en moi; il me dit aussi que si je »suis retenu, c'est que l'on veut faire une épreuve de moi; »il dit que c'est une erreur de vouloir m'éprouver, après »toutes les choses qui sont écrites.» Martin a aussi déclaré que l'ange lui avait dit, avant de disparaître: *Je vous donne la paix, n'ayez ni chagrin ni inquiétude.*

«Martin écrivait cette lettre à mesure que l'ange lui parlait: il le voyait à côté de lui et n'osait cependant le regarder jusqu'au visage, seulement il distinguait qu'il avait une main comme appuyée sur la fenêtre. L'apparition finie, il porta sa lettre au surveillant qui l'ayant lue en son particulier, crut devoir la remettre à M. le directeur. Cette lettre a été lue par diverses personnes, et de suite elle a été communiquée au ministre de la police: elle n'est arrivée à Gallardon, par la poste, que huit jours après.

«Depuis que Martin était retenu à l'hospice de Charenton, il était, comme on l'a vu, sujet à la visite du médecin: mais il n'y parut point les 27 et 28 Mars. Nous allons encore le suivre à ce sujet, dans un rapport particulier concernant une apparition qui lui arriva ce dernier jour.

«Le jeudi 28 Mars, sur les cinq heures après midi, comme »je me promenais dans le jardin, l'archange se présente »devant moi, et me dit: *Pourquoi n'allez-vous pas à la* »*visite?* Je lui réponds, j'y vais: il me dit, mais bien »brièvement: *Elle est faite;...* et moi, c'était par exprès que je tardais toujours à y aller; je m'amusais tant que je »pouvais parce que tous ces gens-là qui étaient de la visite «se moquaient de moi; l'ange ajouta: Vous ne voulez pas »mentir, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. L'ange

» de lumière ne peut annoncer les choses de ténèbres, l'ange
» de ténèbres ne peut annoncer les choses de lumière ; qu'on
» profite de la lumière tandis qu'on a la lumière ; pour vous,
» mettez votre confiance en Dieu, il ne vous arrivera aucun
» mal. »

« Le même jour 28 Mars, M. le Gros, surveillant, fit venir Martin dans sa chambre, et mettant la conversation sur les apparitions de l'ange : Puisque vous le voyez ainsi, lui dit-il, quand vous le verrez, vous lui demanderez qu'il me prenne sous sa protection, je serais bien aise d'être sous la protection d'un ange. « Oui, répondit Martin, je le lui demanderai. » Il n'eut pas la peine de le faire ; car, dès l'apparition suivante, l'ange le prévint et lui dit : *Quelqu'un de la maison vous a demandé que je le prenne sous ma protection, vous lui direz : Que tous ceux qui professent la religion, et qui la pratiquent avec une ferme foi, seront sauvés.*

« Martin, dans une autre occasion, avait cru aussi pouvoir se permettre de faire quelques questions à l'envoyé céleste ; mais il lui fut dit qu'il n'avait point de questions à faire, et qu'on lui dirait tout ce qu'il fallait. Nous tenons ce fait de lui-même. » —

En reléguant Martin parmi les fous, on avait voulu le couvrir d'un ineffaçable ridicule, et ainsi que l'ange l'avait dit, *on se promettait d'écarter l'affaire et de la cacher au Roi ; mais elle devait se découvrir par une autre voie.* De nouveaux personnages vont se trouver mêlés à l'affaire, et la débarrasser des obstacles qui arrêtaient sa marche. M. Dulondel envoyé par le grand aumônier, archevêque de Reims, pour examiner Martin, et l'interroger, a rédigé un procès-verbal qu'il termina par ces paroles : « Martin m'a assuré que toutes les fois que l'archange lui parle, c'est toujours avec une douceur ineffable, toujours très-clairement, et en peu de mots. Je puis attester qu'ayant causé long-

temps avec Martin ; je l'ai trouvé dans une raison parfaite : son nouveau genre de vie, si opposé aux habitudes qu'il avait chez lui, ne lui donne pas la moindre inquiétude ; il a une femme et des enfans, et s'en remet entièrement à la sainte volonté de Dieu sur leur sort et sur le sien. En un mot, il jouit d'un calme surnaturel, il a une grande douceur, une piété sans exaltation, il m'a dit que sa dévotion consistait à garder les commandemens de Dieu et de l'église. Il est d'une naïveté et d'une simplicité qui ne peuvent se concevoir. Enfin il est à son aise avec tout le monde. Fait à l'hospice de Charenton, ce 29 Avril 1816.

« Signé, l'abbé Dulondel. »

En même temps M. le vicomte *Sosthène de Larochefoucauld*, aide-de-camp du feu Roi Charles X, ayant été informé de l'enlèvement et de la séquestration de Martin, qui restait exposé, sans protecteur, à toutes les tracasseries de la police de M. de Cazes, s'occupa activement de cette affaire, ainsi qu'il le rapporte dans des mémoires publiés en 1837. Ces mémoires, je le présume, ont eu pour but essentiel de combattre la croyance à l'existence et à l'identité du fils de Louis XVI. Mais l'auteur n'a pas été heureux, dans les conclusions qu'il tire de faits attestés par son propre témoignage ; car ses écrits ont déterminé de nombreuses convictions. Nous aurons maille à partir avec le noble Vicomte, un peu plus tard ; pour le moment, je vais donner son récit en ce qui concerne Martin, tel qu'il est dans l'ouvrage ; et sans aucune réflexion. Le voici :

« A peu près à cette époque, une aventure fort extraordinaire, dont je parlerai un jour plus en détail, occupa tous les esprits. Un nommé Martin, homme simple, sans éducation, d'une vie parfaitement régulière, estimé, honoré par tous ceux qui le connaissaient ; cet homme, dis-je, étant tranquillement occupé à cultiver son champ, fut frappé tout-à-

coup, dit-il plus tard, par une vision et l'apparition d'un ange ; il affirmait avoir entendu très-distinctement une voix qui lui donnait une mission pour le Roi, et lui offrait en même temps un moyen sûr de forcer Sa Majesté de croire à sa véracité. Il hésista d'abord ; mais, ne pouvant plus douter il se mit en route. M. de C.... sut qu'un homme qui disait avoir une mission céleste demandait à voir le Roi ; *et il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher d'approcher de Sa Majesté. Tout à coup l'homme disparut sans que l'on sût où il était....*

« C'était chose reconnue et convenue dans le pays que Martin avait des visions, des révélations, des communications avec des êtres surnaturels. Cela ne faisait de mal à personne ; et non seulement ces bruits ne nuisaient en aucune façon à la réputation d'honnête homme dont Martin jouissait, mais au contraire même, il en retirait peut-être quelque considération auprès des esprits forts et des esprits faibles du canton. Les gens sages s'en occupaient peu, soit qu'ils fussent médiocrement disposés à croire aux visions de Martin, soit que la réalité de ses visions ne leur fût pas clairement démontrée. D'ailleurs comme Martin ne demandait rien à qui que ce fût, qu'il avait à peu près de quoi vivre, qu'il était laborieux, pacifique, chrétien pratiquant, et d'ordinaire silencieux ; il était en bonne intelligence avec son maire et son curé : *en somme, Martin était estimé universellement dans Gallardon, et même aux environs...*

« Quelque remarquables que fussent les incidens au milieu desquels cet homme s'était naguère présenté, j'aurais, depuis sans doute, fait comme tout le monde, et je n'y aurais plus pensé si, il y a quelques années, une circonstance ne fût venue de nouveau se rattacher aux précédentes visions de Martin. *Un centième ou deux centième Louis* XVII, *s'appuyant sur l'ancien visionnaire, a surgi en* 1833, *et l'apparition de ce nouveau Dauphin sur la scène poli-*

tique, *a eu quelque retentissement.* Qui sait ce qu'un jour, les chroniqueurs, *éditeurs et inventeurs de mémoires authentiques* ne trouveraient pas à dire sur ce double sujet? *Il faut par le simple récit de la vérité les prévenir et les déconcerter.* Je vais donner quelques détails sur ces deux aventures. Il est bien entendu, toutefois, que je ne me charge ni d'expliquer, ni de justifier ce qui paraîtra inexplicable ou même *ridicule* dans cette histoire. » — Ou dans le langage de l'historien Légitimiste-Henriquinquiste. — « Je raconte seulement ce que j'ai vu et su par moi-même de ces singuliers incidens. » — Nous raconterons aussi, nous, ce que nous savons des rapports de M. le Vicomte Sosthène de Larochefoucauld, aide-de-camp du Comte d'Artois, puis du Roi Charles X, avec le Duc de Normandie, lorsque S. A. R. était à Paris.

« La terre d'Eclimont, habitée par ma grand'-mère, Madame la Duchesse de Luynes, est située à quelques pas de la petite ville de Gallardon, patrie du saint pèlerin, et à quatre lieues de Rambouillet. Le bruit des entretiens *socratiques* de Martin y était parvenu. On n'avait nulle raison, au château, de désirer d'en savoir davantage. Dans les promenades aux environs, et lorsqu'on rencontrait le *visionnaire*, on lui disait quelques *bonjours* bienveillans, c'était tout, puisqu'il ne demandait pas autre chose; et pendant mes visites et mes chasses à Eclimont, j'avais, comme tous les habitans du château, pris ma part des récits populaires qui couraient sur Martin, sans avoir jamais eu ni le désir de le rechercher, ni la curiosité de l'entretenir, ni même l'avantage de l'apercevoir.

« Aucun de nous, à coup sûr, ne songeait sérieusement à ce brave homme, lorsqu'un jour étant à Paris, je reçus datée de Gallardon, la lettre *très-pressée* d'un ecclésiastique bien connu de ma famille et parfaitement respectable. Il m'instruisait que, la veille ou l'avant-veille, dans la nuit,

Martin, le visionnaire, Martin, la célébrité et peut-être la gloire du pays, avait été non pas ravi au ciel tant s'en faut! mais enlevé par la police, et conduit probablement à Paris. Cet enlèvement nocturne et sans cause connue avait surpris et affligé tout le monde. On s'inquiétait sur le sort de Martin; on me suppliait de m'intéresser en sa faveur et d'être utile à ce digne homme dont les visions, encore une fois, ne faisaient de mal à personne, tandis que celles que la police semblait avoir eues à son sujet pouvaient devenir fort désagréables pour lui.

«Ce sentiment de protection naturelle, cette sorte d'habitude de patronage que l'on éprouve et que l'on contracte dans les familles pour les gens qui vous entourent, furent vivement contrariés en moi à la réception de cette lettre, et le furent même, je dois en convenir, plus vivement que de raison. A part le motif d'une charité toute simple vis-à-vis de cet homme dont je n'avais jamais entendu dire que du bien, cette nouvelle me causa une impression que je ne puis définir. Je me promis de ne pas rester inactif devant cette oeuvre de violence.

«A cette époque, non seulement tout ce qui tenait à la maison de *Monsieur* était sans crédit auprès du ministère, mais en était même fort mal accueilli. On n'était pas obligé de savoir cela à Gallardon, et on s'imaginait que ma qualité d'aide-de-camp du frère de Louis XVIII devait me faire ouvrir les portes de tous les bureaux et les cabinets de tous les ministres. Pour moi, qui ne pouvais douter du contraire, je me serais bien gardé de faire la moindre démarche de ce côté. Comme le ministre influent commençait dès lors, à se défier des relations politiques qui s'établissaient entre le Roi et Madame la Comtesse du C...., et qu'il ne pouvait ignorer la part que j'y prenais, je me trouvais naturellement en état de suspicion, et le mauvais vouloir était complet à mon égard. Dans cette situation, il me semblait même confusément,

que l'enlèvement si extraordinaire de Martin pouvait bien cacher quelque commencement d'intrigue souterraine qu'il était bon de connaître et de déjouer, mais qu'on ne pouvait déjouer et connaître qu'en agissant directement et sans laisser apercevoir qu'on était instruit de la capture du visionnaire. Une intervention patente en sa faveur aurait été ou nuisible ou inutile, maladroite ou dangereuse; il fallait donc qu'elle fût secrète, et que la rapidité des informations fût jointe au mystère des démarches. Puis, s'il faut tout dire, et si je me souviens bien de toutes les causes de l'impression que je ressentis alors, il y avait, sur toute cette aventure, une sorte de couleur romanesque et de voie ténébreuse qui excitaient ma curiosité. De plus, sans indices et sans ressource, il fallait lutter contre le pouvoir et le crédit du premier ministre; cela était tentant pour mon caractère, enfin c'était le parti du faible contre le fort. J'aime assez cette lutte, et je me décidai à agir.

« Mais de quel côté se diriger? Où porter les démarches? Qu'avait-on fait de Martin? Dans quelle prison, dans quel lieu, dans quel pays avait-on pu le transporter?... D'analogie en analogie je m'arrêtai à visiter d'abord toutes les maisons de détention d'aliénés; il pouvait y avoir quelque rapport naturel entre un visionnaire et un insensé, et la police pouvait avoir cherché, par ce rapprochement, à masquer ou à justifier sa violence.....

« Je restai convaincu que Martin n'était point enfermé à Bicêtre. Ma pensée alors se tourna naturellement vers Charenton..... Arrivé à l'hospice... je fus admis à visiter les coins et les recoins de l'établissement.

« De longues heures s'étaient déjà passées, et je commençais à désespérer de pouvoir rencontrer et protéger le pauvre Martin, lorsque, dans une petite chambre, tout au bout d'un immense corps de logis, nous trouvâmes un homme, parfaitement calme, assis sur le pied d'un lit tout étroit, un ecclé-

siastique à ses côtés, qui était venu le visiter, je pense
lui donner des forces, si elles eussent été nécessaires: il n
vit entrer et nous regarda sans aucune espèce d'émotion.
« Comment vous nommez-vous? » lui dis-je. — « Martin, »
répondit-il. Ce n'était pas la première fois que, dans le co
de mes deux visites, quelques-uns des individus que j'a
interrogés m'avaient dit se nommer ainsi, sans qu'aucun d'e
en définitive, fût celui que je cherchais; néanmoins, si
nom vulgaire n'était pas une raison pour me faire croi
dans cette nouvelle occasion, que j'avais enfin réussi,
n'était pas non plus un motif de désespoir, et je contin
mon interrogatoire: — « De quel pays êtes-vous, mon br
homme? » — « De Gallardon, mon bon Monsieur. » Cette f
j'étais bien sur la trace, et je n'avais pas fait buisson-cre
J'éprouvai intérieurement un mouvement de joie que je
réprimer et cacher, et je repris le cours de mes questi
avec le sang froid nécessaire pour que le directeur qui m'
compagnait ne pût se douter de rien. — « Et pourquoi êt
vous ici, lui dis-je. » « Ma foi, Monsieur, je n'en sais rien. »
» Il a été amené et écroué ici l'autre nuit comme visionnai
» me dit tous bas le directeur. — Il faut convenir, lui
» pondis-je sur le même ton, que s'il est toujours dans l'é
» de tranquillité où nous le voyons en ce moment, il n'o
» guère de danger pour le repos public et qu'on eût bi
» fait de le laisser chez lui (en effet tout dans la physionon
» l'attitude et les paroles de Martin annonçait la plus pa
» faite sérénité). C'est vrai, continua le directeur et depu
» qu'il est dans la maison on ne l'a pas entendu remuer. Com
» ment, Martin, repris-je à haute voix, vous ne savez p
» pourquoi vous êtes ici? — Non, Monsieur. — Mais com
» ment y êtes-vous venu? — Un Monsieur est arrivé ch
» moi avec deux gendarmes du pays; ils m'ont montré u
» papier: ils m'ont dit de les suivre, nous sommes mont
» en voiture et ils m'ont amené ici. — Vous n'êtes pas in

»quiet de vous voir ainsi loin de chez vous et de votre fa-»mille? — Non, Monsieur, l'ange m'a dit qu'il ne m'ar-»riverait rien. — Nous y voilà, me dit le directeur à l'oreille.— »L'ange! m'écriai-je, l'ange vous a dit cela? Ne vous a-t-il »pas dit autre chose? — Oui, Monsieur; mais je ne puis »le dire. — Eh bien! qu'allez-vous faire? — J'attends. — »Quoi? — *Qu'on vienne me prendre pour me conduire »chez Louis* XVIII. — Chez le Roi! — Oui, Monsieur. — »Pourquoi cela? — Parce que l'ange m'a dit que je lui »parlerais, et il faut que je lui parle. — Mais comment »l'ange a-t-il pu s'adresser ainsi à vous? — Il y a quelques »jours, j'étais à travailler dans les champs, et tout à coup »j'ai vu l'ange, vêtu de blanc, qui était auprès de moi: »Il faut que tu ailles parler à Louis XVIII, m'a-t-il dit. — »Et que vous a-t-il chargé de lui apprendre? — Je vous »le répète, Monsieur, je ne peux pas vous le dire et il »m'a ordonné de ne le dire qu'au Roi.»

«Je ne puis disconvenir que la physionomie, le ton et l'assurance de cet homme me frappèrent. Il aurait été difficile de rencontrer une figure plus honnête et plus douce que la sienne. Toutes les fois qu'il répondait à des questions communes ou insignifiantes, il n'avait guère d'autre allure que celle d'un paysan fort simple, mais dès qu'on en venait à l'ange et à la mission qu'il avait reçue, les traits et les discours de Martin s'élevaient et prenaient quelque chose de solennel et d'inspiré. Plus que jamais, ma curiosité fut émue et mon intérêt excité.

«Un examen prolongé aurait pu finir par donner des soupçons à mon conducteur obligeant et n'aurait, d'ailleurs, produit aucun résultat, car, lorsque d'une ou d'autre façon, on essayait d'amener Martin à révéler ce que l'ange l'avait chargé d'annoncer à Louis XVIII il répétait toujours, sans hésitation et sans emphase: «Je ne puis le dire qu'au Roi lui-même.» Nous le laissâmes dans sa triste cellule, paraissant

fort assuré qu'il parlerait à Sa Majesté. Afin de ne faire naître aucun doute dans l'esprit du directeur, je visitai avec rapidité quelques autres parties de la maison, et je revins promptement à Paris.

« Il y avait, à coup sûr, quelque chose d'étrange et de remarquable dans cette affaire. *Martin n'était certainement ni un fou, ni un imposteur, ni un factieux, rien en lui ne trahissait la fourberie ou la cupidité.* La bonne réputation dont il jouissait à Gallardon me revenait en mémoire. Pourquoi donc la police l'avait-elle fait arrêter? Que voulait-elle faire de cet homme? Comment avait-elle été instruite de cette vision vraie ou prétendue. Martin, assurément, n'avait été dénoncé ni par son curé, ni par son maire qui, au contraire, le protégeaient et l'avaient toujours reconnu pour un chrétien fervent et pour un citoyen paisible. Il vivait en bonne intelligence avec tous ses voisins. Etait-ce quelqu'un d'entre eux qui avait voulu lui jouer ce mauvais tour? La police voulait-elle donner quelque suite à cela? Comment depuis deux jours, ne l'avait-on pas fait interroger? Pourquoi même, avec les précautions d'usage évidemment superflues d'ailleurs à l'égard d'un homme si calme et si connu dans son pays, ne l'avait-on pas immédiatement conduit en présence du Roi? La chose, en définitive, pouvait en valoir la peine. Le Roi savait-il cette arrestation, cette séquestration et les bizarreries dont elle était entourée? *Quant à la mission de Martin en elle-même, j'avais lu assez d'ouvrages sur les visions, et j'avais entendu raisonner assez de graves personnages sur ce sujet, pour savoir qu'il ne suffit point qu'une dédaigneuse incrédulité rejette toute appréciation à cet égard. La science et la bonne foi éclairée fournissent sur ce point des exemples qu'on ne saurait révoquer en doute. Les décrets et les moyens de Dieu sont infinis, et la vision de Martin ne devait donc pas être repoussée seulement à cause de son caractère et de la position de l'individu.*

« Toutes ces réflexions me poursuivaient pendant mon retour à Paris. Qu'avais-je à faire maintenant et comment conduire cette aventure jusqu'au bout ? Evidemment le Roi n'en était pas instruit, il m'en serait revenu quelques nouvelles. J'avais à coeur, dans tous les cas, de retirer le plus tôt possible ce pauvre Martin de la détestable situation où il était placé. Depuis que je l'avais vu, c'était la pitié plus encore que la curiosité qui me pressait. Je ne doutais pas d'ailleurs, que l'intérêt charitable de ma grand'mère et de Madame de Montmorency ne s'éveillât vivement en faveur de cet honnête homme qu'elles connaissaient déjà, aussitôt que le bruit de son arrestation serait parvenu au château d'Eclimont ; et en effet, en arrivant je trouvai des lettres de ma famille par lesquelles on m'invitait à faire sur-le-champ tous mes efforts pour retirer Martin de ce mauvais pas. Il était maintenant plus que jamais impossible de m'adresser à la police, qui n'est pas la justice. Selon sa coutume, et afin d'avoir toujours raison, elle n'aurait pas manqué d'inventer mille motifs, soi-disant bons, pour justifier sa conduite et prolonger la détention arbitraire d'un honnête homme, qu'on pouvait tout au plus accuser de rêverie et qualifier de mélancolique. L'important, surtout au point où en étaient les choses, était de prévenir, de devancer les rapports et l'action de la police, et l'empêcher par là de faire disparaître son prisonnier ou de l'obliger à rendre compte de sa capture ; et pour y parvenir, il fallait mettre Martin sous une sauvegarde plus puissante que la mienne, et, s'il était possible, plus puissante aussi que celle du ministre.

« Je n'hésitai plus alors, et à peine arrivé aux Tuileries pour prendre mon service, *après avoir raconté à Monsieur et à Madame la Duchesse d'Angoulême cette singulière histoire*, je fis demander au Roi une audience immédiate. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder aussitôt et me fit entrer dans son cabinet.

— «Eh! bon Dieu, Vicomte de Larochefoucauld, dit »le Roi en m'apercevant, qu'y a-t-il donc de si pressé? — »Au fond, peut-être bien peu de chose, Sire, mais peut- »être aussi beaucoup. Dans tous les cas, le Roi me saura »gré de ma démarche, j'en suis sûr, car il s'agit, d'abord, »de la liberté d'un de ses sujets. — S'il en est ainsi, vous »ne vous êtes pas trompé. Voyons, de quoi est-il question? — »Je viens confier au Roi, comme à l'homme le plus raison- »nable et le plus spirituel de son royaume, une aventure »que sa prudence et sa perspicacité peuvent seules mener à »bonnes fins. — Expliquez-vous. — Je fis au Roi le détail de tout ce que je savais au sujet de Martin. Quand j'eus fini. — «Vous avez raison, me dit Louis XVIII; tout ceci est sin- »gulier.... Nous verrons. — Je prendrai la liberté de faire »observer au Roi que, s'il en parle à M. de Cazes, le mi- »nistre, malgré tout, pourra bien en prendre quelque mau- »vaise humeur, laquelle, en définitive retomberait sur ce »pauvre diable qui n'en peut mais. — C'est juste; mais »soyez tranquille, j'arrangerai tout cela comme il faut. — »On ne peut douter d'aucune des paroles du Roi; aussi, si »le Roi avait la bonté de me donner la sienne, je me reti- »tirerais bien rassuré sur toutes les suites de cette affaire. — »Je vous la donne, reprit-il avec le sourire fin et poli qu'il »laissait toujours échapper à dessein, quand il voulait montrer »qu'il avait compris toute la pensée de son interlocuteur. »Je vous la donne; bonjour, Monsieur de Larochefoucauld, »et ne m'oubliez jamais quand vous aurez quelque bonne »action à faire.» Je m'inclinai profondément, et je sortis.

«Je connaissais trop bien Louis XVIII pour douter un moment que sa curiosité avait été éveillée par le récit que je venais de lui faire, et qu'il ne laisserait pas longtemps mon homme de Gallardon enterré dans les mystiques rêveries de sa triste chambre à Charenton. Avec un esprit grave et ferme, Louis XVIII aimait assez les petites affaires, les choses bi-

zarres, les aventures curieuses; c'était un goût de vieillard et un reste de *fine fleur* de l'ancien régime; cela lui composait un fond de récits et d'anecdotes qu'il aimait à raconter le soir *à l'ordre*, parce qu'il les racontait à merveille, en y ajoutant, comme de raison, une infinité d'incidens et de traits qu'il tirait de son imagination et qui avaient un grand succès, un succès véritable et mérité, royauté à part. Dès le lendemain, en effet, il fit venir Martin.»

Les communications de M. de Larochefoucauld excitèrent à la cour une grande sensation. Le curé de Gallardon fut mandé par l'archevêque de Reims; la lettre portait que toute affaire cessante, il devait se rendre immédiatement à Paris. Une longue conférence eut lieu le 2 Avril, entre cet ecclésiastique et le grand-aumônier. Le prélat parlant de Martin, dit d'un air soucieux: «C'est aujourd'hui qu'il »paraît devant le Roi; je ne sais quelle impression ceci »pourra faire sur Sa Majesté.»

Dans les jours précédens, Martin avait eu une apparition: voici comment il l'a rapportée: «Le dimanche 31 Mars, »j'étais sur les deux à trois heures de l'après-midi dans le »jardin; l'ange m'a apparu et m'a dit: «Il y aura encore »des discussions: les uns diront que c'est une imagination, »les autres que c'est un ange de lumière, et d'autres que »c'est un ange de ténèbres. *Je vous permets de me toucher.*» »Il me prend la main droite avec sa main droite, et me la »serre,» réellement, comment Martin l'a dit à M. le directeur en lui prenant la main, «aussi sensiblement que je sers actuel-»lement la vôtre. Il ouvre sa redingote par devant; quand elle a »été ouverte, cela m'a semblé plus brillant que les rayons du »soleil et je n'ai pu l'envisager. Je fus obligé de mettre ma »main devant les yeux. Il ferme sa redingote et quand elle »fut fermée, je n'ai plus rien vu de brillant; il m'a semblé »comme auparavant. Cette ouverture et cette fermeture se »sont opérées sans aucun mouvement de sa part. Il retire son

»chapeau en arrière et me dit, en touchant son front av
»la main: « L'ange rebelle porte ici les marques de sa co
»damnation, et vous voyez que je n'en ai pas.» Il me d
»en finissant: « Rendez témoignage de ce que vous avez v
»et entendu.»

— « Le soir du même jour, sur les quatre heures aprè
midi, un officier supérieur, qui avait, comme l'a dit Martin
de grosses épaulettes en or, vint pour le demander à l
maison de santé. Ils se promenèrent ensemble environ un
demi-heure, et Martin répondant à ses diverses questions
lui fit encore le détail de tout ce qui lui était arrivé;
ajouta: « Il m'a toujours été dit qu'il fallait que je par
»au Roi; mais je crois qu'il n'est guère possible de parler a
»Roi.» Non, à la vérité, lui dit l'officier; mais on pour
bien vous y faire parler. Martin finit par lui faire le rappo
de l'apparition toute nouvelle qu'il venait d'avoir.

« Le lendemain 1er Avril, le médecin en chef, M. Roye
Collard fit venir Martin dans le cabinet de M. le directe
et lui dit: « Je m'en vais bientôt faire mon rapport, vous
serez pas longtemps ici; ne vous l'avais-je pas bien dit q
vous verriez encore quelque chose? car il faut qu'une affai
commencée comme celle-ci ait une fin. Il m'avait pourta
bien dit, reprit Martin, qu'il ne reviendrait plus; et mo
lui dit le docteur, je savais bien qu'il reviendrait encore.

« Le 2 Avril fut le dernier du séjour que Martin fit à
maison de santé. Comme il était à son dîner, on le deman
chez M. le directeur. Il y trouve un Monsieur qui lui di
Mon ami, vous allez venir à Paris avec moi. « Eh! bien, r
»pond Martin tranquillement, s'il faut aller à Paris, je ve
»bien y aller.» Je ne sais pas pourquoi, lui dit-on; ma
si vous voyez aujourd'hui le Roi, cela ne vous étonnerait
pas? « Non Monsieur, dit Martin, puisque je ne suis ici q
»pour aller lui parler. Il m'a toujours été annoncé que j'ir
»lui parler.» Ils partirent ensemble, et arrivèrent à l'hôt

de la police. Le ministre donnait ce jour-là audience ; Martin pour pouvoir lui parler, fut obligé d'attendre que son audience fût finie. » — (Relation de S*** ancien Magistrat.)

Nous voici parvenus à la dernière période de ce grand évènement. Nous l'avons suivi dans sa marche lente et toujours progressive, dans ses développemens successifs, dans ses étranges complications, depuis son point de départ, le champ de la Beauce, jusqu'au palais des Tuileries, où nous allons bientôt entrer avec l'humble villageois. Le mystérieux inconnu l'avait bien dit à Martin : « Vous irez parler au Roi. » En dépit des prévisions de la sagesse humaine, les obstacles suscités par l'esprit du mensonge, se sont applanis par les obstacles mêmes. Le grand aumônier a présenté l'affaire à Louis XVIII, comme digne de sa Royale attention, comme un sujet de la plus haute gravité, qui ne méritait pas d'être livré à la risée des hommes. Sa Majesté bien à contre-coeur peut-être, dominée par mille sentimens divers, a subi l'empire du merveilleux ; elle a voulu voir et entendre le représentant d'un envoyé céleste, qui disait avoir à lui communiquer des choses qu'il ne pouvait dire qu'à elle seule. Rien d'ailleurs dans toutes les paroles de Martin, n'avait été de nature à l'offusquer ; mais par prudence, afin de rester le maître des secrets qu'on pourrait lui dévoiler, Louis XVIII n'admit personne à l'entrevue. Le 2 Avril le ministre de la police, de Cazes, reçut l'ordre de faire sortir Martin *de la maison des fous*, et de l'introduire dans le cabinet du Roi. Ce résultat causa une sorte de stupéfaction à la cour, nul n'avait envie de rire ; les personnages les plus sérieux étaient sous le poids d'une vive anxiété ; car on savait que M. M. Pinel et Royer-Collard avaient définitivement déclaré, que *la science de la médecine ne fournissait pas de moyens d'expliquer un phénomène semblable à celui qui concernait Martin.* On avait lieu d'être singulièrement frappé, en effet, que sur la parole d'un simple paysan, ce

dernier obtint l'immense faveur d'un tête à tête avec le Roi. Mais quand Martin se retira, un sentiment indéfinissable s'empara de tous les esprits, car le Roi était profondément ému, et il avait pleuré! Long-temps, long-temps il ne fut plus question que de Martin, et chacun se demandait avec inquiétude: Qu'a-t-il donc pu dire au Roi qui l'ait tant affecté?

Voilà des faits constans, inattaquables, qu'on ne se fût pas permis de nier en 1816, sans se couvrir de ridicule, parce que le ridicule eût atteint les plus éminens personnages, qui les garantissaient par l'autorité de leur nom. Mais les impressions passent avec le temps, et la vérité devient mensonge, sous la plume et dans la bouche de ceux qui sont intéressés à la méconnaître. Nous allons la redire, avec Martin, qui l'a consignée dans des écrits déposés en main sûre, desquels la relation authentique que je donne, a été extraite. Elle m'a aussi été certifiée par la personne respectable à qui Martin, dans une correspondance suivie, rendait compte jour par jour de ce qui lui arrivait d'extraordinaire. Toutefois avant de raconter les circonstances précises de l'entrevue de Martin avec le Roi, et de reproduire les paroles *littéralement textuelles* du Roi et de Martin, il est bon de placer en tête de ce récit fidèle, la version qu'en ont donnée Louis XVIII, la femme de qualité, et M. le Vicomte Sosthène de Larochefoucauld. Leurs écrits, de même que beaucoup d'autres qui en parlent, ont totalement défiguré l'imposante physionomie de la céleste mission. Je me restreins à ces trois citations, comme les plus remarquables, et les plus propres à éclairer sainement la conscience publique, par la nature même de leur dissimulation. Quiconque voudra consulter l'histoire à cet égard avec impartialité, saura discerner le jeu des diverses passions, le langage des intérêts froissés, la dénégation de commande, l'esprit de prévention et, je dois ajouter, la mauvaise foi de ceux qui démentent ou déna-

turent l'évènement, *pour écarter les conséquences de l'affaire*, croyant absurdement par-là s'y soustraire. Mais les faits, plus puissans que les paroles, dominent la raison et dissipent les ténèbres de l'erreur ou du mensonge. La lumière qui perce en dépit de la malveillance, reçoit un nouvel éclat des efforts qu'on fait pour l'obscurcir : on va s'en convaincre. Commençons par Louis XVIII.

« Il est un fait que je ne ferai qu'indiquer. Je veux parler de cette *comédie*, dans laquelle on me fit jouer un rôle de moitié avec ce bon cultivateur de Gallardon, ce pauvre Martin, qui voyait à volonté l'ange Raphaël face à face ; les égards que je dois à la religion, m'interdisent de m'expliquer librement sur cette anecdote. Je ne veux pas non plus affliger des personnes que j'aime et que dans cette circonstance on trompa encore plus que moi, car *je ne fus dupe que de ma curiosité*. J'aurais dû résister à la fantaisie qui me prit de voir cet intermédiaire des volontés célestes.

« *Je m'inscris en faux contre toute relation publiée ou qu'on mettra au jour, pendant ma vie ou après mon décès, dans laquelle il sera question de mon entretien avec Martin ;* s'il me plaisait de le faire connaître *tel qu'il eut lieu réellement, je surprendrais bien des gens.* Tout ce qu'on saura c'est que, *les conducteurs de ce fil de marionettes, perdirent l'envie de faire suivre la première représentation par une seconde.* Martin retourna à son village. M. de Cazes resta près de moi, et la *direction des affaires retenues en mes mains, ne tomba pas dans celles à qui on la destinait, au moyen de ce tour de passe-passe.*

« *Le message de Martin*, et l'explosion récente du baril de poudre, dans le petit escalier des Tuileries, sont les deux impertinences que je me sens le moins disposé à pardonner. »

Nous reviendrons sur ce passage des mémoires de Louis XVIII. Écoutons à présent un témoin de l'entretien Royal avec le messager de l'envoyé céleste. L'amie intime du Roi,

le personnage le plus prépondérant de sa cour, Madame la Comtesse du Cayla, tout en faisant une relation inexacte de la partie principale de l'affaire, doit mériter toute confiance, dans l'appréciation qu'elle en donne, contre son Royal maître. Il est évident qu'elle n'a pas voulu publier le secret qui déplaisait à *la cabale royaliste.* La femme de qualité s'exprime ainsi :

« Comme tous les vieillards, le Roi quelquefois revenait à sa jeunesse par l'imagination, et continuait en paroles les conquêtes du Comte de Provence. Il redisait le passé avec une éloquence si vraie, qu'on croyait y être ; mais, tout Roi qu'il était, il lui fallait se contenter du souvenir. Ce fut pendant qu'il était dans cette disposition tendre ou mélancolique, qui l'éloignait un peu du positif et de la réalité de la vie, qu'il se décida à accorder audience à un personnage mystérieux condamné jusque-là, par la police et la médecine, à n'être qu'un fou et un visionnaire.

« Vers le 15 Janvier, un laboureur, nommé Martin, du bourg de Gallardon, près de Chartres, cultivait son champ, lorsque lui apparut un jeune homme d'une rare beauté, qui d'une voix douce et céleste, lui dit : « Martin, allez trouver le Roi, et dites-lui que son gouvernement est en danger. »

« Ne se doutant pas encore à qui il avait à faire, Martin se promettait bien de ne pas obéir sans demander avis à plus savant que lui. L'inconnu réitéra son ordre, et disparut comme un fantôme. Martin de retour au village, consulta son curé, qui l'envoya à l'évêque de Versailles. Celui-ci, persuadé de la bonne foi du laboureur, l'engagea à demander de sa part au mystérieux personnage quel était son nom. Le 30 Janvier, l'inconnu se montre encore, mais refuse de se faire connaître, malgré la demande faite de la part de monseigneur. Cependant ce jour-là et d'autres, Martin reçoit l'ordre de se rendre à la cour, et il lui est même prédit qu'il finira par y être appelé. Les fonctionnaires publics succèdent au curé et à

l'évêque pour examiner Martin, qui se présente avec assurance chez M. de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, le descendant de celui qui dut sa fortune au tour d'escamotage par lequel il détruisit les preuves du mariage du cardinal Dubois. M. le préfet est frappé de la candeur de ses réponses, et le fait partir pour Paris. Mais comme ce singulier ambassadeur était adressé au ministre de la police, il arriva sous l'escorte obligée d'un gendarme. M. de Cazes reçut Martin avec un scepticisme digne de son prédécesseur Fouché; il redoutait une supercherie, et un ministre de la police aime moins qu'un autre à être mystifié. Toutefois il fut frappé de l'assurance et de l'air naïvement inspiré de Martin; aussi, quand il en parla au Roi, ce fut avec l'air moitié sérieux et moitié badin d'un jeune philosophe de bonne compagnie, qui est prêt à croire tout ce qu'on voudra: *mais le Roi, qui n'aimait pas non plus les mystifications, lui dit froidement de remettre Martin entre les mains du docteur Pinel.* Le pauvre laboureur venait surtout, disait-il, révéler au Roi les périls de la monarchie; c'était empiéter sur les attributions de M. de Cazes, et Son Excellence ne fut pas fâchée que Louis XVIII refusât de lui-même l'audience demandée. Mais le grand aumônier, à son tour, fut piqué contre M. de Cazes; selon lui, à l'autorité ecclésiastique appartenait exclusivement l'examen d'une semblable affaire. La police n'entendait rien aux apparitions surnaturelles; et quant aux médecins, ils étaient par métier des matérialistes, qui ne croyaient pas aux anges, parce qu'ils n'en avaient jamais disséqué.

« On pourrait bien dire que le ciel sait toujours faire servir à ses desseins les petites passions des hommes. Le conflit des vanités ministérielles et ecclésiastiques, rappela maintes fois le souvenir de Martin, qui, pendant ce temps-là, continuait à avoir ses apparitions à Charenton. Il avait dit à M. Pinel: « Vous venez voir si j'ai perdu la tête, mais *il m'a*

été dit que ceux qui vous envoient sont plus fous que moi.»
M. Pinel n'en avait pas moins déclaré dans son rapport, que Martin était atteint d'une *hallucination de sens* ou *aliénation intermittente*. Le pauvre homme se plaignit douloureusement à l'apparition, de l'endroit où l'avaient conduit ses conseils; mais l'envoyé céleste lui dit que ses épreuves allaient finir, et, pour l'en convaincre, il se montra à lui dans tout l'éclat de la gloire séraphique. Martin ne put douter qu'il n'eût un ange devant les yeux; c'était Raphaël en personne, mais visible pour lui seul; car deux élèves internes qui le guettaient, le bistouri à la main, n'aperçurent rien, excepté un air de béatitude extatique sur le visage du laboureur de Gallardon. Hélas! bientôt le torrent d'une douche qui vint tomber sur l'occiput du pauvre homme interrompit soudain sa céleste vision.

«Cependant l'ange Raphaël tenait parole à son envoyé; l'archevêque de Reims persistait à réclamer l'examen de cette affaire, et le petit accès de mélancolie Royale dont je parlais étant survenu, Sa Majesté se laissa doucement aller à un doute, et puis à une légère teinte de curiosité superstitieuse.

«Qu'en pensez-vous?» me dit-il. Ma curiosité de femme vint au secours de Martin.

— «Sire, il faut le voir,» dis-je. En ce moment entrait M. Alibert, qui, la veille, en docteur avisé, m'avait secrètement demandé des nouvelles de la mélancolie du Roi; M. Alibert, le plus spirituel des docteurs, m'a toujours dit qu'il n'y avait que d'ignorans Esculapes qui négligeaient la médecine morale: il se faisait raconter jusqu'aux rêves de son Royal malade, et Sa Majesté l'ayant mis sur le chapitre de Martin, M. Alibert lui répondit après lui avoir tâté le pouls:

«Sire, je n'ai pas vu ce visionnaire; mais tout ce que j'en entends dire me fait supposer qu'il y a quelque chose de très-particulier dans sa folie, *si toutefois il est fou*. On


LOUIS
Roi de France
et
(Charles Louis Duc de Normandie)

assure qu'il doit prouver sa mission à Votre Majesté, en lui révélant des choses qui ne sont connues que d'elle. *Sire, il n'y a donc plus que vous qui puissiez juger de l'imposture ou de la folie de Martin.*

— «Mais, docteur, dit le Roi, admettez-vous la possibilité d'une apparition?

— «Sire, j'admets tout ce qui prouverait que le ciel s'occupe de Votre Majesté et de la fortune de la France. D'ailleurs un fou peut quelquefois donner un bon avis: il y avait jadis à la cour même des fous bouffons, que le monarque ne dédaignait pas de consulter.

— «Mais, docteur, vous éludez la question! croyez-vous aux apparitions?

— «Sire, je crois aux personnes qui y croient. La foi rend tout possible. Si Jeanne d'Arc avait été incrédule, elle n'eût pas délivré la France des Anglais.

«Sans doute, mais nous n'avions pas alors une académie des sciences pour analyser les miracles. Cependant je verrai Martin: cela nous divertira; et si nous nous brouillions avec le docteur Pinel, je m'en rapporte à vous docteur Alibert, pour attester que c'est d'après vos avis et non ceux de Monsieur de Reims, que nous accordons audience à ce visionnaire.

«De peur de compromettre sa dignité et sa réputation de Roi philosophe, Louis XVIII, tout en cédant aux sollicitations du grand-aumônier, et à la curiosité d'une femme, eut encore la précaution de se faire amener Martin par M. de Cazes lui-même: je crois vraiment que dans un siècle comme le nôtre, si l'ange Raphaël avait daigné venir en personne à la cour au lieu d'y envoyer Martin, il eût été présenté comme lui par le ministre de la police, malgré tout ce qu'auraient pu dire, et le grand-aumônier, et le Marquis de Dreux-Brézé, et le Marquis de la Live.

«Vous voulez donc parler au Roi, dit M. de Cazes à Martin; mais qu'avez-vous à dire à Sa Majesté?»

« Cette question n'avait pas été oubliée la première fois que M. de Cazes l'avait interrogé. Martin ne fut pas plus intimidé la seconde fois que la première, par Son Excellence, et répondit encore que les choses ne lui seraient annoncées que lorsqu'il serait en présence du Roi. M. de Cazes fut donc obligé de se mordre les lèvres, et laissa Martin seul dans le cabinet de Sa Majesté : plus heureuse que lui, j'étais dans ma cachette privilégiée, l'oreille appliquée au trou de la serrure, palpitant d'impatience, et maudissant le moindre bruit qui menaçait de me faire perdre une parole de ce singulier entretien.

« A la barbe de M. le Marquis de Dreux-Brézé, Martin avait traversé tous les appartemens des Tuileries, en habit de gros drap gris, en souliers ferrés et en guêtres de cuir : ce fut dans ce costume que je le vis entrer dans le cabinet du Roi, d'un air d'assurance et sans montrer de surprise. Le Roi était assis à sa table, dans son fauteuil, et décoré de tous les ordres de la royauté. Martin s'avança vers lui sans hésiter, et le saluant, le chapeau à la main, lui dit :

« Sire, je vous salue !

— « Bonjour, Martin, répondit Sa Majesté. » En s'entendant appeler de son nom, Martin eut encore l'air plus à son aise ; et il semblait attendre qu'on lui dît de s'asseoir ; telle fut la bonté du Roi, ou, si l'on veut, ses égards pour un homme qui venait à lui de la part d'un archange, qu'il lui fit prendre un siège. Martin ne se le fit pas dire deux fois et quand il fut assis :

« Vous savez, Sire, pourquoi je viens ? continua-t-il.

— « On m'a dit, reprit le Roi, que vous aviez quelque chose à me communiquer ; quel est le sujet de votre voyage ? Nous sommes seuls. »

« J'aime à croire que, dans la préoccupation d'un moment aussi solennel, Sa Majesté avait tout à coup oublié que j'étais à peu près comme présente ; car je ne saurais supposer

capable d'un petit mensonge, ou même d'une restriction mentale, un monarque cité avec raison pour sa loyauté. Je ne fis pas alors cette réflexion, et j'étais tout oreilles.

«Sire, dit Martin, je suis envoyé par l'ange Raphaël, une des grandes puissances du Paradis; il m'a apparu plusieurs fois, en me disant que je devais me présenter au Roi, et qu'une fois seul avec lui, il m'inspirerait les utiles conseils que les bonnes âmes lui ont demandés pour vous dans leurs prières.

— «Eh bien! parlez, dit le Roi.

— «Sire, vous avez été trahi, et vous le serez encore.

— «Le trône est-il ébranlé? Est-ce ma personne ou ma famille qu'on menace? Faut-il craindre la mort ou l'exil?

— «La mort viendra à son heure, reprit Martin, mais Dieu a exaucé les prières de votre exil, vous aurez un tombeau à St. Denis.

— «En effet, dit le Roi, c'était souvent l'expression de mes désirs, je demandai encore plus souvent au ciel le tombeau que la couronne de mes pères.

— «Dieu vous a écouté dans sa miséricorde, mais vous n'avez pas assez fait pour sa sainte religion; vous vous êtes appuyé sur les hommes, et ils vous ont trahi, les uns par leur incapacité, car Dieu n'était pas en eux, les autres par leur méchanceté, car le démon était leur Dieu, le démon de l'orgueil et de l'impiété; dans ce moment la négligence de ceux qui vous servent encourage vos ennemis; les prisons elles-mêmes s'ouvrent pour vos captifs.

— «Vous voulez parler de Lavalette? dit le Roi.

— «Je ne sais pas son nom, dit Martin.

— «N'importe; mais qui a fait échapper le prisonnier?

— «Sire, la lenteur de la poursuite dénonce ceux qui devaient présider à sa garde.

— «C'est que, voyez-vous, Martin, les femmes qui veulent nous tromper sont plus subtiles que la police.

— Oui, Sire, il y a de la subtilité là-dedans, mais défiez-vous de ceux qui vous servent; la paix intérieure ne sera rendue à la France qu'en 1840. Jusque-là les conspirations mineront le trône; une main aiguise un poignard!»

«Le Roi tressaillit, et moi-même je tremblai à ce mot, qui semblait une menace contre le sein du Roi.

«Une main aiguise un poignard, continua Martin, hâtez-vous de multiplier les jeunes plants, car on veut arrêter la sève dans la branche qui bourgeonne. Le malheur en a déjà flétri une, il faut greffer celle qui peut encore orner le vieux tronc de feuillages et de fruits.

— «Mais, dit le Roi, qui comprit l'allusion de ce langage figuré, puisque l'ange qui vous envoie est le même qui maria le jeune Tobie, et délivra sa fiancée des démons, ne pourrait-il pas rendre fécondes toutes les branches de l'arbre.»

«Martin s'était animé dans son langage, et avait pris peu à peu un tel ascendant de fascination sur le Roi, par son air de prophète, qu'on eût dit un maître instruisant son disciple; *je n'ai jamais vu Sa Majesté plus attentive à une conversation.* Martin répondit à la dernière question:

— «Sire, l'arrêt est irrévocable.

— «Mais, demanda encore le Roi, il existe déjà une femme et des enfans, une union légitime, devons-nous les reconnaître.

— «Sire, vous ne dites pas toute votre pensée: vous ne voudriez pas une alliance conjugale avec les ennemis de la France et de la religion catholique. Suivez votre inspiration, elle est bonne: le poignard arrivera trop tard, un baptême de sang se prépare, mais la vie naîtra de la mort.

— «Nous tombons dans l'Apocalypse, dit le Roi, qui plus tard se rappella cependant, dans une cruelle circonstance, cette obscure prédiction.

— «Sire, continua Martin, la suite vous éclairera; mais hâtez-vous, le jour du poignard est écrit.

— « *Le Roi lui prit la main: permettez-moi de toucher dit-il, la main que l'ange a serrée dans la sienne.*

— « Ah! Sire, votre main aurait été serrée comme la mienne par cette glorieuse main, et j'osai répondre à l'ange quand il me donna l'ordre de venir ici: Que n'y allez-vous vous-même.

— « Eh bien, que vous répondit-il?

— « Qu'il n'était pas en son pouvoir de vous accorder ce que vous désiriez le plus en ce moment, et qu'il lui en aurait trop coûté de vous refuser en personne.

— « Ah! je sais, dit le Roi un peu embarrassé, et baissant la voix; il ne laissa parvenir jusqu'au trou de la serrure que le nom à peine articulé du Roi David.

— « Mais vous savez tout, Martin? reprit Louis XVIII d'une voix plus ferme.

— « Je ne sais que ce qu'on m'a appris; mais, pour vous prouver ma mission, je vous dirai que vous avez fait une promesse que vous n'avez pas tenue: vous y êtes encore à temps... ou vous devez renoncer à recevoir jamais l'huile sainte sur votre front.

— « *Gardez-en le secret, dit le Roi, il n'y a que Dieu, vous et moi, qui saurons jamais cela.* (LE SECRET DE QUOI?)

— « Je serai muet; mais n'allez pas à Reims, si vous ne dégagez pas votre parole, car il est écrit que la cérémonie du sacre serait fatale..... »

« L'entretien devenait intéressant, *je vis le Roi lever les yeux au ciel, en joignant les mains en croix, et une larme coula sur sa joue;* mais soit lassitude d'attention, soit que la voix plus étouffée de Sa Majesté devînt réellement moins distincte, je n'entendis plus que des paroles *inintelligibles* pour moi; l'audience de Martin se termina par les formules d'une conversation ordinaire.

— « Sire, je vous souhaite une bonne santé, dit-il, et je

vous demande la permission de m'en retourner au sein de ma famille; il m'a toujours été annoncé qu'il ne m'arriverait aucune peine ni aucun mal.

— «Il ne vous en arrivera pas non plus, lui dit le Roi, vous vous en retournerez demain avec des papiers, *et pour ce soir mon ministre vous donnera à souper et à coucher.*

— «Sire, comme il plaira à Votre Majesté.» Louis XVIII sonna; le ministre n'était pas loin, il se présenta, et emmena Martin. Ils n'étaient pas hors du cabinet, lorsque j'affectai de me montrer; M. de Cazes ne put ignorer que j'avais été l'invisible confidente de tout ce qui s'était dit entre le Roi et Martin. Quant au Roi, il tressaillit à ma vue, et se frotta les yeux comme s'il sortait d'un rêve.

«Vous avez tout entendu? me dit-il.

— «Tout, répondis-je hardiment.

— «*Eh bien! vous voyez que cet homme n'est ni fou ni imposteur.* Je ne sais plus que penser d'une semblable mission.

— «Sire, je dois vous laisser à vos réflexions après une pareille scène.» Et je sortis, parce que j'étais moi-même pressée d'aller confier au papier le récit de cette bizarre entrevue. Je trouvai encore Martin et M. de Cazes dans les appartemens. Le laboureur de Gallardon avait témoigné le désir de visiter le palais. Sa mission finie, il était redevenu l'homme des champs curieux de tout voir, et promenant autour de lui des yeux surpris. *Aux égards que lui témoignait le ministre*, les courtisans devinèrent que le pauvre laboureur était un personnage important sous ses grossiers habits. On trouva dans sa simplicité l'expression d'une dignité naturelle. Le paysan du Danube ne fut pas mieux accueilli des sénateurs romains après son discours: chacun eût voulu inviter Martin à sa table, mais le ministre de la police ne le céda pas même au grand aumônier, et seule j'eus la faveur de le revoir chez M. de Cazes ce jour-là: nous nous aper-

çûmes bientôt que la discrétion de Martin égalait sa confiance ; *il y avait des réticences dans ses plus franches réponses au sujet de la mystérieuse entrevue.* En récompense, une fois sur le chapitre de ses tribulations à Charenton, il n'en finissait pas ; il ne pouvait concevoir que le docteur Pinel l'eût pris pour un insensé. Le lendemain, il partit pour son village, après que *M. de Cazes lui eut fait accepter une gratification au nom du Roi.*

« Ce fut à mon tour d'être questionnée : M. de Cazes fit jouer toutes les petites ruses du métier, pour m'amener à lui faire connaître tout que je savais et tout ce que je ne savais pas : par bonheur, mes escarmouches avec mon cher Duc de Rovigo et l'odieux Duc d'Otrante m'avaient aguerrie contre les finesses de la police ministérielle. *J'eus l'esprit d'inventer et de broder un petit conte qui ne fit qu'attester au Roi mon admirable discrétion.*

« Qui fut encore mystifié ? ce fut le grand aumônier, qui s'était imaginé que Martin venait recommander à Sa Majesté le rétablissement des jésuites : dans son désappointement sur les résultats de cette entrevue, il se plaignit que le ministre de la police avait pu influencer le député de Raphaël.

« Cependant, je jouissais presque autant du plaisir de passer aux yeux du Roi pour savoir tous ses secrets, *que j'aurais joui de les posséder réellement.* C'était désormais entre nous à la vie et à la mort : en effet, malgré quelques orages, *j'ai dû à cette circonstance un accroissement sensible de la faveur de Louis* XVIII *jusqu'à la fin de ses jours.*

« *Le Roi dit à plusieurs personnes de sa cour que Martin lui avait fait des révélations ; mais comme il ne voulut jamais s'expliquer davantage, les conjectures se multiplièrent.* Les esprits forts continuèrent à ne voir qu'un fou dans ce modeste laboureur : la majesté Royale avait été compromise par cette condescendance superstitieuse

qui lui avait fait obtenir audience, et les anciens chambellans de Bonaparte, oubliant que leur maître avait eu son homme rouge, riaient d'un rire séditieux en se moquant de notre crédulité de courtisans. Les fidèles, au contraire, ayant remarqué que Sa Majesté *avait pris un air grave pour parler de Martin*, se contentaient d'en parler eux-mêmes à mots couverts. Était-ce un révélateur politique, ou un homme inspiré. La question restait indécise; *mais il courut entre autres bruits celui de la prochaine apparition de Louis* XVII, *et il fut bien avéré pour quelques crédules que l'ange Raphaël avait envoyé Martin au Roi pour le sommer de restituer la couronne à son neveu.* Ce bruit, qui a fait plusieurs fois des dupes depuis la restauration, se reproduira dans ces Mémoires, où je dirai jusqu'où a pu aller la crédulité de certains royalistes.

« Au bout de quelque temps, des intérêts plus positifs vinrent distraire la cour de tous les petits propos occasionnés par l'audience accordée à Martin. Le Roi lui-même fut bientôt délivré de sa mélancolie sentimentale par un accès de goutte. »

Le langage de M. de Larochefoucauld n'est pas moins remarquable que celui de la Comtesse, en ce qui regarde Louis XVIII.

« Quoique personne, dit-il, n'ait assisté à cette conférence, comme peu de temps après, j'en sus tous les détails, je puis les rapporter aujourd'hui en toute sûreté de conscience et avec toute certitude. Quand le bon homme entra, sans paraître embarrassé, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté lui dit avec bonté et pour le mettre tout à fait à son aise. « Bonjour, » Martin. — Bonjour, Sire, répondit celui-ci, avec un » mélange de dignité commune et de familiarité respectueuse; » j'étais bien sûr que je finirais par vous parler! — Vous » avez donc quelque chose à me dire? — Oui, Votre Majes- » té. — Eh bien! dites, mon enfant, dites, je suis prêt à » vous entendre. — Oh! Sire, c'est qu'il m'est ordonné de

»ne parler que devant toute votre famille. — Et qu'est-ce »qui vous a ordonné cela? — Sire, c'est l'ange! — L'an- »ge! qu'est-ce que c'est ça, l'ange?» La question avait pour but de faire raconter à Martin lui-même tout ce que, depuis la veille, le Roi savait déjà par moi, afin de comparer les deux rapports. Le récit de Martin fut conforme à ma narration, et comme j'en avais été étonné moi-même, ainsi que je l'ai dit plus haut, Louis XVIII fut à son tour singulièrement frappé du changement qui s'opérait dans le ton et les paroles de Martin le paysan, lorsqu'il arrivait aux détails de la vision de l'ange et de la mission qui lui avait été donnée. Il termina sa relation par ces mots: «Et l'ange »me dit: tu iras trouver Louis XVIII, tu éprouveras des »difficultés pour parvenir jusqu'à lui, mais tu les surmon- »teras. Et effectivement, Sire, j'allais faire mon voyage à »pied, quand Votre Majesté me l'a fait faire en voiture. »Ensuite a continué l'ange, quand tu seras devant le Roi »et en présence de toute sa famille, tu lui annonceras ce »que je vais te dire. — Eh bien! voulez-vous me le confier »maintenant? — Certainement Votre Majesté, aussitôt que »les Princes et les Princesses seront arrivés. — Mais, Mar- »tin, c'est qu'il est à peu près impossible de les réunir à »présent, et qu'aujourd'hui passé, je ne sais plus si je pour- »rai vous revoir. — Alors, Sire, comment donc faire? — »Ecoutez, si je vous promets de redire à mon frère et à »mes neveux tout ce que vous m'aurez confié, cela vous »suffira-t-il? — Oui, Sire; mais il faudra le dire aussi à »vos nièces. — Je vous le promets. — Vous me le pro- »mettez? — Oui. — Eh bien! Sire, l'ange m'a chargé »d'annoncer au Roi *qu'il occupait une place qui n'était* »*pas à lui*. — Bah! dit Louis XVIII, surpris et quelque »peu troublé; et à qui donc appartient-elle? — Sire, »*l'ange ne me l'a pas dit*, mais il m'a chargé, en outre, »pour que vous ne doutiez pas de la vérité de ma mission,

»de vous dire quelque chose que vous seul au monde pouviez »savoir. — Qu'est-ce? demanda le Roi, de plus en plus »étonné. — Sire, c'est qu'une fois, il y a bien long temps, »et alors vous étiez jeune encore, vous trouvant à la chasse, »dans les bois de Versailles, avec votre frère Louis XVI, »et vous étant arrêté un moment, vous vous étiez dit à »vous-même que si, pendant la chasse, un coup de fusil était »malheureusement tiré à votre frère, c'est vous qui seriez »Roi. — A ces paroles l'émotion de Louis XVIII augmenta, et »quelques larmes vinrent mouiller ses paupières. — « *Cela »est vrai!* s'écria-t-il. Quel souvenir venez-vous réveiller en »moi! Mais quel est l'homme dont l'esprit n'a point été »rapidement traversé par des pensées que la bonté de Dieu »n'a jamais laissé germer dans son âme! Mon bon et saint »frère qui m'entend, sait le fond de mon coeur et que j'au»rais volontiers donné ma vie pour conserver la sienne!» L'émotion de Louis XVIII s'était accrue durant cette scène, et ses pleurs coulaient. Lorsqu'il fut remis, *il congédia Martin et resta soucieux et triste toute la journée, sans que personne de sa cour pût en pénétrer la cause.*

«*J'ai acquis la certitude que, fidèle à la promesse qu'il avait faite, Louis* XVIII *avait religieusement raconté à sa famille la confidence du visionnaire;* l'étonnement des Princes n'avait pas été moindre que celui du Roi. Quant à Martin, il semblait parfaitement heureux, joyeux et soulagé d'avoir rempli sa mission; telles étaient l'honnêteté et la simplicité de cet homme, qu'il refusa tout ce que le Roi avait ordonné de lui offrir et de lui faire accepter. — «Je n'ai besoin de rien.... Si fait, cependant, ajouta-t-il, »je voudrais bien avoir quinze francs, car je me sens fatigué, »et je serais bien aise de ne pas m'en retourner à pied.» Il revint à Gallardon, ne parla à qui que ce soit de ce qui lui était arrivé, *du moins jusqu'à la mort de Louis* XVIII, *époque à la quelle il crut que sa parole était*

dégagée, et rentra dans sa précédente et profonde obscurité.

« *Ce que je puis attester*, » écrit-il ailleurs à Madame du Cayla, « vous le savez comme moi, Madame, *c'est que le Roi fut lui-même extrêmement frappé d'une chose que lui dit cet homme, chose, ajoutait le Roi que personne ne pouvait savoir que* LE CIEL et lui.... Depuis ce temps Martin a repris sa vie ordinaire; il a éprouvé quelques persécutions dans son village, et il a été constamment *surveillé*. Je laisse à ceux qui me liront, à juger ce *bizarre incident;* tout ce que je puis dire, c'est que *des gens fort graves demeurèrent convaincus que Martin n'était point un imposteur.* »

Voici maintenant le récit fidèle des communications faites au Roi, telles que pourraient les attester bien des personnes honorables que je connais, qui toutes ont entretenu des relations habituelles avec Martin, et telles que je les ai sues de la bouche du fils de Martin en 1840. Dieu n'a pas permis que son oeuvre providentielle pût être, même en apparence, confondue avec les actes de l'imposture, ou les moyens de l'homme. L'autorité directe de l'élu de Gallardon subsiste sans altération, par une succession de témoignages non interrompue jusqu'à l'année 1834; époque à laquelle *il est mort assassiné*, par les artisans du mensonge; parce qu'il n'a pas voulu retracter la parole de l'envoyé de Dieu. Je transcris la narration de Martin toute entière, et sans y rien changer, quoique nous connaissions déjà une partie des détails par les récits qui précèdent. Mais le sujet est si attachant d'intérêt que, malgré quelques redites obligées, le ton de naïve sincérité du narrateur donnera une nouvelle force à la vérité, racontée simplement, sans qu'aucune affectation d'esprit la dépare.

— « Le mardi 2 Avril, ainsi que je l'ai dit, Louis XVIII donna l'ordre à M. de Cazes que Martin lui fût présenté. Un sécretaire du ministre porta au directeur de la maison de Charenton, un billet écrit de la main du même ministre, ordonnant de lui envoyer Martin, qu'on venait chercher

dans un cabriolet. Le billet portait encore que, le lendemain Martin retournerait dans son pays, puisque le médecin en chef pensait qu'il n'y avait point de traitement à lui faire; en effet, M. Royer-Collard avait déclaré qu'il ne regardait point cet homme comme aliéné. » (Relation de S*** ancien Magistrat.)

Quand Martin entra chez le Roi, il n'éprouva pas la moindre surprise; quoique Sa Majesté l'ait reçu portant les divers ordres, cordons et marques distinctives de la dignité Royale: il était habillé dans le costume villageois que nous lui connaissons: laissons-le raconter.

«Le mardi 2 Avril, comme j'étais à dîner, il vint quel-»qu'un de la part du ministre de la police générale qui, »depuis quatre semaines, me retenait tant à Paris qu'à Cha-»renton; ce Monsieur me dit qu'il venait me chercher pour »aller à Paris.

«Nous arrivons à l'hôtel de la police, où le ministre me »dit: — Vous voulez donc parler au Roi? — Oui, et ma »commission ne sera pas faite, avant que je lui aie parlé, »comme on me l'a toujours dit, et que je lui dise ce qui »m'est annoncé. — Mais qu'avez-vous à dire au Roi? — »Je ne sais pas pour le moment ce que j'ai à lui dire, les choses »me seront annoncées quand je serai devant le Roi. — Eh »bien, puisque vous voulez y aller, je vais vous y conduire: »vous allez voir un bon Roi qui est notre père à tous. — »Mais il ne me disait pas qu'il avait reçu l'ordre du Roi de »m'y mener.»

«Il passe dans une autre chambre pour prendre son habit »d'ordonnance, et dans cet intervalle l'apparition m'a dit: «*Vous allez parler au Roi, et vous serez seul avec lui; »n'ayez aucune crainte de paraître devant le Roi pour »ce que vous avez à lui dire; les paroles vous viendront »à la bouche.*»

«Et en effet, je n'ai point du tout été embarrassé dans tout »ce que je lui ai dit, depuis le commencement jusqu'à la

»fin; et c'est la dernière fois qu'il m'a apparu, toujours »dans le même costume que toutes les autres fois, depuis le »15 Janvier, car il n'a jamais changé.

«Le ministre vint me trouver, et dit à quelqu'un en lui »donnant une lettre: vous allez mener cet homme-là au pre- »mier valet de chambre du Roi. Nous partons, mon conduc- »teur et moi, le carrosse était prêt pour nous conduire; mais »j'ai dit: ça n'est pas la peine, j'irai bien à pied, il n'y »a pas loin, il n'y a que la Seine à traverser. Le ministre »part après nous; mais comme il était en carrosse, il est »arrivé plus tôt que nous. Nous arrivons aux Tuileries sur les »trois heures; nous montons jusqu'à l'appartement du Roi; »nous avons trouvé dans tout ce qui était en avant et dans »les alentours, bien des gardes, et personne ne m'a rien dit. »Celui qui me conduisait a remis sa lettre au premier valet »de chambre du Roi qui, après l'avoir lue, m'a dit: sui- »vez-moi. Mon conducteur est resté-là, et n'a pas été plus »loin; j'entre dans la chambre du Roi au même moment »que le ministre en sortait.

«Le Roi était assis à côté de sa table, sur laquelle il y »avait bien des papiers et des plumes. J'ai salué le Roi et je »lui ai dit, mon chapeau à la main; Sire je vous salue; le »Roi m'a dit; bonjour Martin; et j'ai dit en moi-même il »sait bien mon nom toujours. — Vous savez, Sire, sûrement »pourquoi je viens? — Oui, je sais que vous avez quelque »chose à me dire, et l'on m'a dit que c'était quelque chose »que vous ne pouviez dire qu'à moi. Asseyez-vous. — J'ai »pris un fauteuil et je me suis assis vis-à-vis du Roi; il »n'y avait que la table entre nous deux; et quand j'ai été »assis, je lui ai dit: comment vous portez-vous? Le Roi »m'a répondu: je me porte un peu mieux que ces jours »passés; et vous comment vous portez-vous? — Moi, je me »porte bien. Je dis ensuite au Roi: *faites appeler votre* »*frère et ses fils, car ils doivent savoir ce que j'ai à*

»*vous dire;* et le Roi m'interrompit en disant: *Cela est* »*inutile; je leur dirai ce que vous avez à me dire.* Après »cela je racontai au Roi toutes les apparitions que j'avais »eues. Quand je lui parlai de l'homme sauvé de prison, le »Roi me dit; *Je le sais bien, c'est Lavalette.* Je continuai »en lui disant: Il m'a été dit: «Que le Roi examine tous »ses employés, et surtout ses ministres.» — Ne vous a-t-il »pas nommé les personnes? — Non, il m'a été dit qu'il »était facile au Roi de les connaître; moi je ne les connais »pas. Lui ayant dit toutes les particularités des apparitions, »le Roi me dit: Je sais tout cela; l'archevêque de Reims »m'a tout dit; mais il me semble que vous avez quelque »chose à me dire en particulier, et en secret: et alors *je* »*sentis venir à ma bouche les paroles que l'ange m'avait* »*promises.*» — En ce moment, d'après les explications de Martin, il fut un organe totalement passif; ne connaissant que par ses oreilles ce qu'il venait de dire, et n'étant pas le maître de s'arrêter; mais se sentant forcé de parler. —

«Et je dis au Roi: «Le secret que j'ai à vous dire, C'EST »QUE VOUS OCCUPEZ UNE PLACE QUI NE VOUS APPARTIENT PAS.» »Le Roi alors m'interrompit en disant: Comment! comment! »mon frère et ses enfans étant morts, je suis le légitime »héritier. Et moi alors je lui dis: «Je ne connais rien à tout »cela, mais je sais bien *que la place ne vous appartient* »*pas; et c'est aussi vrai ce que je vous dis, qu'il est vrai* »qu'un jour, étant à la chasse avec le Roi Louis XVI votre »frère, dans la forêt de Saint-Hubert, le Roi étant devant »vous d'une dixaine de pas, *vous avez eu l'intention de* »TUER *le Roi votre frère.* Louis XVI était monté sur un »cheval plus grand que le vôtre, et venait de passer; *vous* »*avez été embarassé par une branche d'arbre qui s'est* »*ployée, de manière à vous empêcher en passant sous* »*l'arbre de commettre ce meurtre:* et votre frère avait pas- »sé *sans être embarrassé* par les branches du même arbre.

»Vous aviez un fusil à deux coups, *dont l'un était pour »votre frère le Roi;* et vous auriez tiré l'autre en l'air, »*pour faire croire qu'on aurait tiré sur vous; et vous »auriez accusé quelqu'un de sa suite.* Le Roi a rejoint sa »suite, *et vous n'avez pu réussir dans votre projet. Mais »vous avez conservé ce dessein pendant longtemps, et »vous n'avez jamais eu une occasion favorable pour le »mettre à exécution.* Vous *ignoriez* en ce moment *que la »Reine fût enceinte.*»

«Le Roi dit: *O mon Dieu! O mon Dieu!* CELA EST BIEN »VRAI! Il n'y a que Dieu, vous et moi qui sachions cela. »Promettez-moi de garder, sur toutes ces communications, »le plus grand secret; et je le lui promis. Après cela je lui »dis: «*Vous faites des préparatifs pour votre sacre; »mais prenez bien garde de ne pas vous faire sacrer; »car si vous le tentiez, vous seriez frappé de mort au »milieu de la cérémonie du sacre.*» Dans ce moment et »jusqu'à la fin de la conversation *le Roi pleura toujours;* »et je continuai alors à lui dire: «Souvenez-vous de votre »détresse dans l'adversité, du temps de votre exil; vous avez »pleuré sur la France; et il fut un temps où vous n'aviez »pas l'espoir d'y rentrer, voyant la France alliée avec tous »ses voisins.» — Oui, il a été un temps où je n'avais au- »cun espoir. — «Dieu n'a pas voulu perdre la famille Royale, »il a fait rentrer la famille des Bourbons. Mais où sont les »actions de grâces qui ont été rendues pour un tel bienfait?

«Pour châtier encore une fois la France, l'usurpateur a »été tiré de son exil. Ce n'a pas été par la volonté des »hommes, ni par un effet du hasard, que ces choses ont »été permises ainsi: il est rentré sans forces, sans armes, »sans qu'on se mette en défense contre lui: Vous avez été »obligé de quitter la capitale. Croyant tenir encore une ville »de France, vous avez été obligé de l'abandonner.» — »*C'est vrai, je croyais rester à Lille.* «Quand l'usurpa-

»teur est rentré, il s'est formé un gouvernement, une ar-
»mée; et quand il s'est présenté aux ennemis, du premier
»coup il a été sans ressources, sans asile, sans armes, et
»rejeté de ses sujets. Vous êtes encore rentré en France:
»où sont les actions de grâces qui ont été rendues à Dieu
»pour un miracle si éclatant? — *C'est vrai, dit le Roi,*
»*je n'y ai pas pensé.* Je lui dis: «*Le bon Dieu ne vous*
»*en a pas donné la pensée*, PARCE QUE VOUS N'AVEZ PAS
»LE DROIT DE RÉGNER: c'est à CELUI qui a le droit de règner:
»qu'il est réservé de s'acquitter de cela.» — Je continuai en
»lui disant: «Il m'a toujours été dit que je parviendrais à
»vous parler, et que je parviendrais à faire l'affaire qui
»m'avait été annoncée, et je vois bien qu'il ne m'a pas
»trompé, *car je suis avec vous.* Il m'a été dit que *vous*
»*ne chancelleriez pas pour croire quand je vous dirais les*
»*choses.* — Non, *je ne puis chanceler*, PUISQUE C'EST LA
»VÉRITÉ. Ne vous a-t-il pas dit comment il fallait que je
»m'y prenne pour gouverner la France? Alors je lui répon-
»dis: «DESCENDEZ DU TRÔNE, et laissez l'affaire à gouver-
»ner à *qui en a le droit.* Envoyez dans les provinces des
»gens de confiance, *pour préparer le règne* DU PRINCE
»LÉGITIME, qui *sera aimé, craint et respecté de ses sujets.*»

«Il m'a été annoncé de vous dire que si vous ne faites
»pas ce qui vous a été annoncé, vous ferez tomber la France
»dans de nouveaux malheurs; que les Rois de France doi-
»vent se rappeler qu'ils portent le titre de *Rois très-chré-*
»*tiens*, quoique je ne sache pas si cela est comme cela;
»qu'ils doivent se rappeler leur devoir de faire *rentrer* le
»peuple *dans la chrétienté.*»

«Alors le Roi en me recommandant surtout *le secret*, me
»dit qu'il me promettait de faire toutes les recherches pos-
»sibles pour trouver *celui duquel je lui avais parlé, et le*
»*mettre à sa place.* Moi je lui ai répondu: «*Il m'a été dit*
»*que cela ne vous serait pas difficile.*» Après cela m'ayant

»dit que l'ange qui m'avait apparu était celui qui condui-
»sait Tobie le jeune à Ragès, et qui le fit marier, il m'a
»pris la main en disant: *que je touche la main que l'ange
»a serrée;* priez toujours pour moi. Après que le Roi
»m'avait fait des questions sur le curé de Gallardon, j'ai répété
»au Roi ce que je lui avais déjà dit au sujet des dimanches
»et fêtes, et des désordres, etc.... comme il a déjà été dit;
»et je *lui ai particulièrement rappelé* LE PRINCIPAL OBJET
»DE MA MISSION, DE RENDRE SA PLACE A QUI DE DROIT;»
»et le Roi m'a répondu: je ferai en sorte de remédier à tout.»

L'entretien a duré cinquante cinq minutes. Martin, en se retirant a dit au Roi: je vous souhaite une bonne santé. Il m'a été dit qu'une fois ma commission faite, je retournerais dans mon pays; et qu'il ne m'arriverait aucun mal. — Il ne vous en arrivera pas non plus; vous vous en retournerez demain. Le ministre va vous donner à souper et à coucher, et des papiers pour vous en retourner. — Mais je serais content si je retournais à Charenton pour leur dire adieu. — Cela ne vous a-t-il pas fait de la peine d'être à Charenton? Y avez-vous été bien? — Pas du tout de peine; et bien sûr que si je n'y avais pas été bien je ne demanderais pas à y retourner. — Eh bien! puisque vous désirez y retourner, le ministre vous y fera conduire de ma part. Martin a été rejoindre son conducteur qui l'attendait, et tous deux se rendirent à l'hôtel du ministre. Là, Martin fut de nouveau interrogé par M. de Cazes, sur le sujet dont il avait entretenu Sa Majesté. Martin répondit respectueusement que c'était le secret du Roi, et qu'il ne pouvait pas le révéler. Le ministre affectant alors un ton léger, reprit: «Et moi, qu'en pensez-vous?» Ce que j'en pense, dit Martin, par un mouvement indélibéré, et comme poussé par une impulsion intérieure: «C'est que *si l'on vous rend justice, vous serez pendu*, Monseigneur.» La curiosité du ministre n'en demanda pas davantage, et Son Excellence congédia Martin en lui remet-

tant deux cents francs de la part du Roi, que le bon villageois refusait d'accepter, mais qu'il accepta en définitive, sur l'observation qu'on ne pouvait en aucune sorte refuser un don de Sa Majesté.

Nous allons en rester là pour le moment sur ce chapitre, dont je donnerai la suite, quand Martin reçut d'en haut l'ordre d'aller reconnaître le Prince. L'apparition ultérieure du Roi légitime de France *dont*, *en* 1816, *personne ne soupçonnait l'existence*, sinon CEUX qui l'avaient spolié de son héritage, donna aux *révélations* du paysan de Gallardon un cachet d'authenticité surhumaine, que la démence seule et la mauvaise foi politique ont pu désavouer. Nous comprenons alors le criminel but des dénégations effrontées du Roi usurpateur; son intérêt à travestir la vérité, dont il a fait mépris malgré la connaisance personnelle qu'il en avait, malgré l'avertissement céleste qu'il ne respecta que sur le point relatif à son sacre; car les préparatifs de la cérémonie furent contremandés. Conséquemment il croyait aux paroles de Martin, il en redoutait la menace, *et son refus de se faire sacrer*, qu'on ne pouvait concevoir dans le temps, est, de sa part, la sanction la plus solennelle, qu'aux yeux de ce lâche égoïste, l'homme n'était pour rien dans l'oeuvre qui venait de s'accomplir. Un *impertinent* démenti, loin de rien changer à un résultat non équivoque, en devient la plus irréfragable confirmation. Louis XVIII d'ailleurs nous est bien connu, pour avoir affirmé toujours le contraire de la réalité, dans les questions compromettantes qui lui étaient personnelles. Il n'a donc pas eu la simplicité de croire que nous prendrions au sérieux son *fil de marionettes*, et *son tour de passe-passe*. C'est lui qui a voulu faire l'escamoteur, mais si gauchement qu'il n'a pas su dérober au public le fil de son charlatanisme. M. le Vicomte Sosthène de Larochefoucauld, dans l'une de ses inconséquences d'esprit, qui me semblent le fond de son caractère, traite de *bizarre incident* l'affaire de Martin: il a eu son motif pour parler de la sorte; son langage et sa conduite envers l'auguste Dauphin, son

Roi légitime, lors de sa réapparition à Paris, nous ont apporté la preuve, que le mot d'ordre, dans le parti de la noblesse de France, était de méconnaître le fils de Louis XVI. Quant à la Majesté usurpatrice, vainement elle a essayé, après réflexion, de persuader qu'elle aurait été dupe d'une intrigue impraticable. Elle était trop jalouse de respect pour son autorité et sa personne Royales; trop fière de la réputation d'homme d'esprit et de savant du premier ordre, pour accepter bénévolement une mystification. Si la mission de Martin n'eût pas été terriblement sérieuse contre lui; si la dignité du souverain eût été outragée par un vil blasphémateur, abusant du nom sacré de Dieu pour régenter, comme un petit garçon, le grand monarque de France, et pour lui commander, contre la vérité, de descendre d'un trône illégitimement occupé: il n'eût pas manqué d'appeler toute la sévérité des lois sur la sacrilège imposture et ses auteurs; et le faible instrument d'un ridicule complot, facile à découvrir, n'aurait point échappé à l'animadversion d'un ministre tout-puissant, et de son maître indigné d'un tel excès d'audace. Si l'on n'avait pas craint le doigt de Dieu qui rendait inviolable alors la personne de son serviteur; le pauvre laboureur se serait vu à l'instant écrasé sous l'implacable arbitraire d'un gouvernement qui, pour affermir l'usurpation, se signala par ses actes de violence, contre celui qui aurait dû régner, et contre ceux qui le savaient. Mais ce qui répond à toutes les subtilités *des chroniqueurs et inventeurs de mémoires authentiques;* c'est que Louis XVIII, témoigna sa bienveillance à Martin, en lui faisant remettre, par le ministre de la police, une gratification de deux cents francs, et qu'il fut comblé d'égards, en sortant du cabinet du Roi. M. Acher, dans une relation qu'il a donnée de l'événement, cite plusieurs lettres de l'adjoint de Gallardon, qui toutes s'accordent avec ce que nous avons raconté; et une entre autres du 5 Avril 1816, où il rapporte ces expressions naïves de Martin: « à l'interrogatoire du Roi, le Roi a bien versé des larmes et

m'a dit : — VOUS ME DITES LA VÉRITÉ. » Le même auteur ajoute encore : « S. A. R. Madame la Duchesse de Berry, » ayant demandé à S. M. Louis XVIII comment elle devait » répondre à des Princes de sa famille qui lui avaient écrit » d'Italie, et désiraient avoir des informations relativement à » Martin, le Roi répondit que « *Martin était un fort hon- » nête homme, qu'il lui* avait donné de bons conseils, dont » *il espérait avoir profité.* Le Roi parlait en présence de » plusieurs témoins ; c'était au déjeûner. »

Le directeur de l'hospice de Charenton écrivait aussi à un ami le 2 Avril 1816 : « Tout est terminé d'aujourd'hui, *la » conviction est entière, et la scène arrosée de larmes.* » La mission est complètement remplie, et comme elle devait » l'être.... Le bon-homme part demain pour son pays, la » paix et la tranquillité dans l'ame comme toujours.... »

Immédiatement après ce dénouement, pour prévenir des indiscrétions qu'on appréhendait, M. le Comte de Breteuil, préfet de Chartres, fut transféré à une autre préfecture : M. André, le lieutenant de gendarmerie qui avait conduit Martin à Paris, fut éloigné à une grande distance, et l'on contraignit l'évêque de Versailles à placer dans une autre paroisse le curé de Gallardon. Ce fut dans ces circonstances que Marassin, l'envoyé du Prince, se trouvant à Paris, mit en grand émoi, le Roi, sa famille, sa cour et ses ministres. Toutefois comme il convenait de détourner l'attention publique, du but principal de la mission de Martin, dont il transpirait quelque chose, le Roi écrivit à tous les évêques, pour qu'ils eussent à ordonner des prières publiques dans leur diocèse, afin d'appeler les bénédictions de Dieu sur la France, et de la préserver des malheurs dont elle était menacée.

MATHURIN BRUNEAU. — COURTOIS. — FUALDÈS. — LE DUC DE BERRY.

Chapitre XII.

Lorsque *Marassin* fut arrivé à Paris, il se conduisit comme il avait promis de le faire, conformément aux instructions de son Royal bienfaiteur. Il fixa sa résidence dans une hôtellerie de Versailles où, par ses allures mystérieuses, il attira bientôt l'attention publique, et celle des agens de l'autorité. On l'arrêta *entre Versailles et Paris;* et contrairement à la loi des juridictions, qui rendaient les tribunaux d'une de ces deux villes seuls compétens, pour connaître de la prévention, il fut transféré et incarcéré à *Rouen*. Je ne saurais indiquer précisément l'époque; mais ce doit être dans les premiers mois de l'année 1816; et ce ne fut qu'en 1818 que la justice, par un jugement de circonstance, prononça, à cette occasion, une condamnation correctionnelle, *contre un autre individu*, auquel on donna le nom de *Mathurin Bruneau;* quoiqu'il soit demeuré constant dans les débats judiciaires qu'il ne s'appelait point ainsi. Le gouvernement qui était toujours sur le qui-vive, depuis que la famille régnante avait été officiellement informée de la présence en

Prusse du Duc de Normandie, et de ses démarches pour se faire reconnaître, tenait déjà ses faux Dauphins en réserve, tout prêts pour un cas imprévu. Le dédale ténébreux des oeuvres de la police, et les ressorts mis en jeu pour tromper le public, ont enveloppé l'évènement principal d'une telle complication de faits, qu'il en est résulté, pour des témoins de l'époque, des méprises inévitables, et une confusion difficile à débrouiller quant aux incidens. Plusieurs arrestations concoururent à peu près en même temps; et il ne fut question que *d'une seule*, de celle de *Mathurin Bruneau*. Comme il s'agissait de voiler une substitution de personne à une autre, le génie de M. de Cazes avait compris la nécessité d'affubler son homme postiche, mis en présence du public, d'un nom qui ne permît à aucune famille de le réclamer, afin de prévenir toute possibilité de découvrir la rouerie du gouvernement. Toutes les polices sont soeurs: celle d'aujourd'hui pour ne pas avoir tort, voudrait bien donner raison à celle de 1816; cette manoeuvre se conçoit, et s'explique par un intérêt semblable à détruire l'impression des écrits de vérité, que commence à accueillir la raison des masses. Quelque suspectes que doivent être les assertions provenant d'une source aussi impure; il est cependant des indications dont il est bon de prendre note.

Les Mémoires d'un Contemporain, cette production de de l'imposture que j'ai signalée, et sur laquelle je reviendrai, fait débarquer *à St.-Mâlo*, en Août 1815 l'agent de police *Richemont*, comme *Duc de Normandie;* on lui fait échanger son passe-port avec *son secrétaire, qui est arrêté;* et le *faux Duc* va tranquillement à Paris voir *Fouché*, ministre de la police, *le Prince de Condé* et Madame la Duchesse douairière d'Orléans. On le recommande à *Louis* XVIII qui le repousse; au mois de *Mai* 1816, le Prince de Condé le présente à *la Duchesse d'Angoulême* qui l'écoute pendant un assez long temps et finit par lui tourner le dos; *le Duc*

de Berry présent à l'entrevue, le console par des paroles bienveillantes; on ne l'arrête point, et on le laisse s'acheminer librement *vers le midi de la France;* de là après avoir écrit à tous les cabinets de l'Europe, il s'embarque pour Edimbourg, où l'attendait son secrétaire dont le gouvernement français avait eu la bonté de ne pas vouloir le priver, car à peine arrêté à St.-Mâlo, on l'avait fait partir pour l'Angleterre. « Alors, dit-il, parut *Mathurin Bruneau*, » quêteur d'aventures qui, ayant eu, comme toute la ville » de St.-Mâlo, où il venait d'arriver, connaissance de ce qui » s'était passé tout récemment, voulut faire croire qu'il était » l'homme envoyé de France, et qu'il revenait d'Angleterre. » L'incarcération *de mon secrétaire — Duc de Normandie de » la police*, — dont le motif secret n'était plus un mystère » pour personne, fournit à *Bruneau* l'occasion de propager » d'abord prudemment et ensuite ouvertement, le bruit du » retour du personnage; puis *d'insinuer qu'il était lui- » même l'homme en question!....* De là son arrestation en » Décembre 1815, son transfert dans la prison de Rouen, » et la condamnation qui le frappa en 1818. »

Ce travestissement de la vérité, qui part évidemment de haut lieu, ne profitera point aux grands imposteurs que représente *leur compère Richemont*. La fourberie se démasque elle-même; car le langage que je viens de reproduire et les faits qu'il tente à accréditer, ne peuvent s'accorder qu'avec un rôle de police. On nous donne très-stupidement une seconde édition de la comédie jouée en 1816. Mais ce qu'il y a de plus dégradant pour ceux qui patronisent *les Mémoires d'un Contemporain;* c'est que, pour combattre une origine Royale qu'ils connaissent aussi bien que moi; ils ont eu la bassesse d'acheter la coopération du Sieur Viart, leur éditeur, qui, en 1840, étant le représentant de Mme. Lacombe, rue d'Enghien, No. 12, a imprimé mon mémoire judiciaire, dont tous ces lâches plagiaires ont eu l'effronterie

de s'approprier les principaux passages, mutilant l'imposante physionomie de la vérité, dans son ensemble, par une pitoyable caricature. S'il n'était pas indigne de l'honnête homme de se mettre en contact avec des salariés de la police, j'aurais rappelé judicairement à l'éditeur-imprimeur de cette audacieuse publication, les lois sur les contrefaçons qu'il paraît avoir oubliées; et je lui aurais appris à respecter le nom d'un personnage auguste qu'il diffame aujourd'hui, et dont souvent en ma présence, il a déploré amèrement les cruelles infortunes. Mais le mépris public fait raison de ces oeuvres d'infamie, qui relèvent le triomphe de la justice aux yeux des peuples: les gens de bien y puisent de nouveaux motifs de conviction en faveur d'une victime politique, que certains hommes d'État, en s'avilissant, ne pourront jamais avilir.

Madame la Duchesse d'Abrantès nous parle, dans ses mémoires, de deux arrestations de *Mathurin Bruneau*; le passage suivant de ses écrits, répandra quelques lumières sur des intrigues, auxquelles il paraîtrait que *Richemont* eut sa part de représentation.

«1816 s'avançait, *le ministère de M. de Cazes* était en pleine activité.... Que l'on juge de mon étonnement lorsque...., *Mathurin Bruneau* fut arrêté! Et par un autre hasard, il se trouva que ce fut mon frère, M. de Permon qui, étant alors lieutenant-général de Police *à Lyon*, le fit arrêter dans une sorte de tabagie, de cabaret borgne, à *Notre-Dame de Fourvière*.... Il y eut une sorte de procession de lettres, d'envois de toutes choses, et particulièrement d'argent. Je sais bien qu'Albert m'a dit que, n'étant encore qu'au vingt-deuxième jour de sa captivité, il avait déjà reçu, pour *Son Altesse Royale*, une somme *de quatre-vingt mille francs;* un seul envoi était un jour de *trente mille francs*. Albert m'a dit les noms des gens qui croyaient être probablement grandement récompensés par Louis XVII lui-même.

« Cet homme était *ordinaire;* s'il eût été supérieur, je ne sais où cela aurait conduit le Roi Louis XVIII.

« Ce *Mathurin Bruneau* était un sabotier de Vezin, près de Chollet', dans la Vendée. Je ne l'ai jamais vu, mais mon frère m'a affirmé qu'il était aussi convaincu que de son existence, que cet homme était un intrigant, comme tous les hommes qui, dans les pays étrangers, ont joué ce même rôle.... Il était grossier; il était évident qu'il ne connaissait que de ouï-dire une foule de choses que le Dauphin devait savoir, et qui eussent déclaré la justice de sa cause: c'était, selon Albert, *un misérable.*

« Il prenait les titres suivans; et lorsque Albert entra dans la prison pour l'interroger, il le trouva assis sur son lit, et lui tournant le dos. A la première interrogation il fit un mouvement, et se retournant vivement, il parut très-surpris qu'un homme osât être assis devant lui. — Albert poursuivait ses questions pendant ce temps-là, et il fut quelque temps avant d'obtenir une réponse.

— Quel est votre nom?

— *Charles de Navarre — Charles de France.*

— Ce ne sont pas là vos noms. — Comment cela?... Je m'appelle aussi *Dauphin Bourbon*; et enfin Louis XVII!! Et je trouve étrange que vous ayez la hardiesse d'être assis devant moi.

« Albert avait bonne envie de rire; mais il était dans ses fonctions de magistrat, et il devait être sérieux.

« Oui, poursuivit le prisonnier, je suis Dauphin de France! ma soeur Thérèse le sait bien. Je suis Charles de Navarre, Charles de Bourbon! Je suis le Roi de France, et je veux mon royaume!....

« On sait la fin de cette histoire: *elle a attiré l'attention de toute l'Europe. Mathurin Bruneau* fut conduit ensuite à Paris et interrogé, puis *il fut à Rouen, et c'est de Rouen que sa trace était perdue de* 1818 *à* 1819; du reste,

c'était un très-mauvais sujet. J'étais en Italie au commencement de cette aventure, et alors *tout ce qui pensait avait l'oeil tendu vers la France pour des choses de cette importance....* On n'en parla que comme *d'une vision évoquée par un coquin. Mais cette vision pouvait prendre un corps; elle l'aurait fait même si Louis* XVIII *n'eût employé le meilleur moyen d'ôter toute envie de continuer une aussi sotte conspiration; elle serait devenue une chose de la plus haute importance, s'il l'eût fait juger à la chambre des pairs.* Ce *Mathurin Bruneau* mis sur le banc des accusés à la chambre des pairs, devenait là Louis XVII! Et comme chez nous les modes prennent toutes les figures, elles auraient pris celle d'une victime de l'ambition d'un oncle malade. Quelle conception étonnante! Il y aurait eu alors une vérité, c'est que Louis XVII existait, et que deux cents personnes auraient voulu mourir pour lui! Mais Mathurin Bruneau à la police correctionnelle n'était plus qu'un intrigant, un faiseur de sabots, en effet, dont on partagerait la détention à Poissy.... La mort n'est pas effrayante comme cela! Poissy, Melun, ah! quelles tombes vivantes!! Non, non, plutôt mourir — ou plutôt rester tranquille.

« Nota. *Bruneau fut arrêté deux fois* comme on le sait, il le fut autre part aussi, mais il le fut à Notre-Dame de Fourvières également. »

Il est manifeste pour tout homme sensé, que le *misérable* dont il s'agit obéissait à l'impulsion d'une puissance occulte qui le protégeait invisiblement, *pour attirer l'attention publique de ce côté*, et déverser le ridicule sur le nom de Louis XVII; car le public confond aisément le mensonge avec la vérité, quand, sous un nom patronymique, on institue des fourbes, pour singer un personnage véritable. En comparant entre eux le récit du *Contemporain* et celui de Madame d'Abrantès, l'homme qui chemine de Paris en 1816, *vers le midi de la France*, *et le Mathurin Bruneau de Four-*

vières, apparaissent comme un seul individu qui a toutes les allures de *Richemont*. La ville de Lyon fut un vaste champ d'exploitations pour cet intrigant, dès 1816; il y a fait de nombreuses dupes. J'en ai acquis la certitude par moi-même, et j'ai connu des personnes qui m'ont assuré lui avoir donné de l'argent, et le croire Louis XVII, jusqu'au moment où l'arrivée du Dauphin à Paris en 1833, laissa voir *Richemont* sous son vrai jour, revêtu d'un caractère de police, que confirment, à chaque page, *les Mémoires d'un Contemporain*. Ce fut donc dans ces circonstances que M. de Cazes, afin de réunir sur un même point tous les fils de cette vaste machination, fit condamner, par la magistrature de Rouen, un individu quelconque, sous la dénomination de *Mathurin Bruneau*; qui passa pour *Marassin arrêté près de Versailles*; pour *l'individu arrêté à St.-Mâlo*; et pour *celui arrêté à Lyon*. Pourtant dans la rigoureuse exactitude des faits, ce *Mathurin Bruneau* ne fut introduit clandestinement dans les prisons de Rouen, que pour être substitué à *Marassin*, dont on redoutait la parole et la détermination. Ainsi se perdirent les traces du loyal émissaire du Duc de Normandie.

Voici une anecdote assez curieuse qui m'a été racontée à ce sujet, et qui donnera une haute idée des ressources intellectuelles de Louis XVIII et de son ministre de la police, en fait de supercheries, pour se tirer d'un mauvais pas. Marassin, avant et depuis son arrestation, avait si habilement joué son rôle de Dauphin, au moyen des enseignemens qu'il avait reçus à Spandau, qu'il ébranla la conviction de plusieurs personnes, à tel point que j'en ai vu une à Paris, en 1836, qui persistait à vouloir qu'il fût lui-même le fils de Louis XVI. Il fallait paralyser l'effet de communications qui ne pouvaient venir que de l'orphelin du Temple. A cette intention, Louis XVIII remit à M. de Cazes la montre qui avait appartenu à Louis XVI, pour qu'il la fît voir à leur

Mathurin Bruneau. Le portrait du Roi, et celui de la Reine aussi, je crois, se trouvaient dans l'intérieur de cette montre, masqué par un double fond à secret. Le ministre ayant donné ses instructions à *Bruneau*, envoya deux individus le visiter, porteurs de la montre. Dans le cours de l'entrevue la montre fut négligemment mise sous les yeux du prisonnier qui s'écria aussitôt: «D'où avez-vous cette mon-»tre? c'est celle du Roi mon père; voyez, dit-il, en la pre-»nant, et poussant le petit ressort à secret, qui laissa à »découvert le portrait de Sa Majesté: voyez, c'est là mon »père!» De là grand ébahissement de la part des affidés de la police. La chose se répéta et l'on se disait: «C'est »pourtant un imposteur! Comment a-t-il pu savoir ce fait »si extraordinaire qui ne pouvait être connu que du Dauphin?»

Prouvons maintenant la substitution; elle va ressortir de documens irrécusables, qui démontreront en même temps la véracité des renseignemens fournis par le Duc de Normandie. Dès que S. A. R. fut en rapport en France, avec des amis disposés à servir ses intérêts, ses premiers soins se portèrent vers la recherche de son envoyé *Marassin.* On se rappelait encore à Versailles l'arrestation du *Louis* XVII *de* 1816; mais on n'en savait pas davantage, sinon, que ce personnage mystérieux avait donné lieu au procès de *Mathurin Bruneau, à Rouen*, que beaucoup de monde avait cru qu'il était réellement celui qu'il prétendait être; et que la police l'avait fait disparaître *secrètement.* Le Prince se fit aussitôt conduire à l'hôtellerie où le *prétendant* avait logé avant son incarcération. On s'y souvenait encore de cette étrange aventure et de l'individu qu'elle concernait. Le Prince donna une description exacte du signalement et des habillemens de *Marassin*, avant son départ de Prusse, sans oublier *la petite boîte de fer-blanc*, et tous ceux qui furent témoins des explications, demeurèrent convaincus de l'identité de la personne arrêtée en 1816, avec l'officier Français auquel le Duc de

Normandie disait avoir confié des papiers pour la famille Royale. La Providence a permis, que nous pussions aussi retrouver la trace de ces papiers.

M. F. G. se trouvant en 1828 chez M. le Baron de Rasac, sous-gouverneur des pages, avec M. de Pontac de Bordeaux officier aux gardes-du-corps, et dont le fils était alors page du Roi, on vint à parler de *Louis* XVII et de l'affaire de *Mathurin Bruneau.* M. de Pontac raconta sur ce sujet le fait suivant :

«Un neveu de M. de Vioménil eut la curiosité, dès le »moment où l'on parla de la présence à Rouen de l'orphelin »du Temple, d'aller s'assurer par lui-même de la chose. »Arrivé à Rouen, il eut un assez long entretien avec le per- »sonnage qui se disait le fils de Louis XVI, et lui trouva »des manières et un langage qui ne semblaient pas démentir »l'origine à laquelle il prétendait. Le personnage lui témoi- »gna beaucoup de confiance; jugeant que sa position de »neveu de M. de Vioménil et de garde-du-corps lui donnait »la facilité d'obtenir une audience de Madame la Duchesse »d'Angoulême, il lui demanda s'il consentirait à se charger »*d'un paquet de papiers très-importans, et à le remettre* »*lui-même à Madame la Duchesse d'Angoulême.* Le neveu »de M. de Vioménil accepta, et dès qu'il fut de retour à »Paris, il obtint une audience de Madame; *à peine avait-* »*il exposé l'objet de sa mission, que Madame la Duchesse* »*d'Angoulême l'interrompant très-vivement, lui dit:* «C'EST UNE AFFAIRE DE POLICE; PORTEZ CELA A LA POLICE; »JE NE VEUX PAS Y JETER LES YEUX, NI M'EN MÊLER.»

«Le garde-du-corps ne prit pas le temps de la réflexion; »et suivant l'impulsion qui lui était donnée, il fut tout de »suite porter le paquet de papiers au ministre de la police »générale, *M. de Cazes.* Peu de temps après, lisant dans »les journaux les réponses plus que communes de *Mathurin* »*Bruneau*, devant les magistrats, il s'écria: «*Ce n'est pas*

»*là, le personnage que j'ai vu, avec lequel j'ai causé;*
»*et qui m'avait frappé par son excellent ton, son esprit,*
»*et le sentiment des convenances!*» En effet il y avait eu
»SUBSTITUTION; et il est à croire que *la remise du paquet*
»*de papiers avait éveillé la police, et provoqué cette ma-*
»*noeuvre grossière et habile* en même temps.»

Pour établir que le procès de *Mathurin Bruneau* couvrait un mystère, il suffirait du passage ci-après extrait des mémoires d'une femme de qualité:

«Le 2 Décembre 1817, M. de Cazes, ministre de la police,
»recommanda à la censure de ne laisser parler du procès
»de *Mathurin Bruneau*, qui s'instruisait alors, que d'après
»le dire du journal de Rouen. Pourquoi? *Parce que ce*
»*journal devait représenter les débats de cette affaire*
»SOUS UN CÔTÉ GROTESQUE.»

Cette mesure despotique tendait indubitablement à interdire la publication de faits qui auraient excité l'intérêt public en faveur du fils de Louis XVI, et révélé le lieu de sa résidence. En 1840, dans le nom de S. A. R. et dans le mien, je portai plainte en diffamation contre le gérant du journal *Le Capitole*, qui avait publié sur le Duc de Normandie, et les rédacteurs de *La Voix d'un Proscrit*, un article calomnieux, imputé au *gouvernement Prussien et émané du ministère de l'intérieur de France.* Ce fut alors que je fis imprimer et distribuer à Paris le mémoire judiciaire dont j'ai parlé. Comme je ne pouvais pas me dispenser de signaler les machinations de la police, lors du procès du faux Mathurin Bruneau, M. Xavier Laprade, avocat, m'adressa le 12 Novembre de la même année, la lettre qui suit:

«Monsieur,

«Je me fais un devoir de vous communiquer les deux faits suivans, qui m'ont été racontés par les témoins honorables dont je cite les noms: aux yeux des hommes de bonne foi,

ces faits ne seront peut-être pas sans portée pour la solution de l'immense question au triomphe de laquelle vous consacrez vos efforts.

«Au mois de Février 1836, étant parti de Niort pour venir à Paris, à mon passage à Poitiers, j'eus l'honneur d'aller faire une visite à M. le Vicomte de Curzay, ancien député de la Vienne et préfet de la Gironde à l'époque des fatales journées de Juillet. Je ne cachai pas à M. de Curzay l'objet principal de mon voyage qui était de voir le personnage que des hommes dignes de toute ma confiance m'assuraient être le fils de Louis XVI. J'entrai à ce sujet dans beaucoup de détails, et voici, en résumé, autant que je puis me le rappeler aujourd'hui, ce que me dit M. le Vicomte de Curzay: «Je vous engage, mon ami, à mettre de »la prudence dans cette affaire qui pourrait bien être un »piège de la police pour nous diviser: vous me ferez plaisir »si vous voulez me tenir au courant de ce que vous apprendrez, car il ne faut pas rejeter de premier abord et sans examen.

«Le Dauphin n'est point mort au Temple, du moins je »le crois; j'ai acquis cette conviction à la restauration en »1816 et 1817; je connus des détails très-remarquables; et »à l'époque du procès de Mathurin Bruneau, je fis le voyage »de Rouen pour voir le prisonnier et vérifier certaines circon»stances. Là j'acquis la certitude qu'il y avait eu substitution »de personnes; et que Mathurin Bruneau n'était que l'homme »postiche de la police, substitué au véritable prisonnier qu'on »avait fait disparaître tout-à-coup.

«A ce premier fait j'ajouterai le suivant qui m'a été raconté plusieurs fois par M. le Marquis de la Roche-Aymon, pair de France, et par Madame la Comtesse de la Roche-Aymon, sa tante.

«Le concierge de Madame la Comtesse de la Roche-Aymon possédait sur le mystère de l'évasion du Temple des notions très-précises; cette circonstance, qui était connue, le fit

citer par le ministère public à comparaître devant le juge d'instruction de Rouen. Il paraît qu'il fit des révélations si graves à ce magistrat, que le ministre de la police de cette époque, M. de Cazes, qui dirigeait toute cette affaire, se chargea d'éviter au témoin les frais de son retour à Paris. Ce malheureux ne reparut plus à son domicile; et les recherches que fit Madame la Comtesse de la Roche-Aymon demeurèrent infructueuses.

«Je vous livre ces faits, Monsieur, sans commentaires; vous les apprécierez sans doute, comme je l'ai fait moi-même.»

M. Bourbon Leblanc, avocat, qui par une coïncidence bien frappante, avait été choisi, en qualité de défenseur, par un prisonnier *autre que Mathurin Bruneau*, m'a aussi transmis par écrit les précieux renseignemens que je transcris ici textuellement:

«Un personnage annonce qu'il vient réclamer la couronne de France; il est porteur d'un passe-port parfaitement en règle. Il vient se constituer lui-même devant les autorités, les charge de lettres pour la famille Royale, et dit à l'officier auquel il remet ces lettres, que pendant qu'il attend la réponse, il est du devoir de l'officier de le garder à vue...

«On se saisit bientôt de sa personne, sous le prétexte qu'il n'était autre qu'un certain *Charles Philippeau*, de la commune de Montsaureau, disparu depuis longtemps, et inutilement recherché par sa famille... Il est amené dans les prisons de Rouen, où pendant 15 mois, il reste confondu *avec les condamnés*, dans la maison d'arrêt appelée Bicêtre. Il continua d'adresser des lettres aux ambassadeurs étrangers et aux plus grands personnages de France.

«Madame la Duchesse d'Angoulême lui envoya M. M. de M..... et de M.....; car elle était pertinemment au fait de l'enlèvement ou de l'évasion du Temple; les détails dans lesquels le prisonnier était entré, ont persuadé à la Princesse qu'il était sinon son frère, tout au moins le mandataire de

celui-ci, car dans une lettre, sous le No. 3, datée du 18 Mars 1816, il lui écrivit en ces termes:

«Vos ambassadeurs, ma soeur bien aimée, m'ont remis »le 15 courant, pour *preuve de votre aveu*, la dernière fois »que je vous ai écrit le 2 de ce mois, *un seul mot de vous* »comme je devais l'espérer après les tentatives répétées si »infructueusement; ils ont rapproché nos coeurs et franchi »pour jamais les barrières élevées par le crime.»

«J'extrais textuellement ce paragraphe sur la copie de la lettre qui m'a été soumise et que j'ai conservée.

«La gravité des personnages qui se donnèrent la peine de me venir trouver, et leur insistance pour que je m'occupasse du soin de démêler la vérité au milieu de tant d'apparences favorables, et la haute confiance qu'ils daignaient m'accorder en raison de ce que j'avais été moi-même spectateur et acteur, dans tous les évènemens qui se succédèrent du mois de Juillet 1794, au mois de Septembre 1797, furent autant de motifs qui me déterminèrent à faire le voyage de Rouen.

«Je m'y rendis en effet en véritable explorateur; je parcourus dans cette ville, tous les degrés de l'échelle sociale. Je rassemblai, je comparai, j'analysai toutes les relations, tous les renseignemens, tous les indices, et par ce que je savais personnellement, je tirai la conséquence rigoureuse que le prisonnier, *s'il n'était pas le Prince lui-même*, ne pouvait être *qu'un agent politique parfaitement renseigné*.

«Je cherchai dès lors à voir le prisonnier lui-même, auquel des amis et des confidens s'étaient déjà attachés.

«Quelques intimes acceptèrent de me présenter et de me conduire à la prison de Saint-Lô, où le réclamant avait été transféré, mais ma déconvenue fut complète. La justice du temps, qui l'avait laissé en libre communication, pendant *deux ans*, trouva qu'il était de sa haute prudence de le mettre *au secret*, dans la maison d'arrêt appelée la conciergerie.

« Je retournai à Paris ; à peine avais-je mis pied à terre qu'un essaim de curieux et de curieuses envahit mon domicile, rue de la Chaise No. 20.

« Pressé de nouveau, je fis un second voyage avec l'intention formelle, appuyée de quelques moyens d'introduction, d'avoir au moins un entretien avec le prisonnier lui-même.

« Sous le nom de *Charles Philippeau*, le prisonnier était encore à la conciergerie, et au secret ; un des guichetiers, qui l'aimait beaucoup, lui annonça que je viendrais, malgré cela, le visiter ; et pour qu'il ne s'y trompât pas, il lui remit un morceau de ruban de l'ordre de St.-Hubert de Lorraine, dont je suis officier, le prévenant que je lui ferais voir le semblable lorsque je serais près de lui : ce qui eut lieu dans une tournée de service, pour la visite des prisons, faite par le Lt.-Colonel de la gendarmerie, commandant à Rouen, M. de Bretteville, ancien officier dans l'armée Royale, qui me permit de l'accompagner.

« Sachons si cet homme dit la vérité ; voilà tout ce que se proposaient de connaître les hauts personnages qui me mirent en rapport avec M. de Bretteville.

« La porte s'ouvre ; le colonel entre, je le suis ; la porte se referme et nous nous trouvons en présence d'un jeune homme de trente à trente-cinq ans, vêtu d'un pantalon et d'une veste de couleur grise, un berret sur la tête, un cigare à la bouche. Deux petites moustaches naissantes couvraient sa lèvre supérieure. Sa pose est noble, son regard doux, sa taille de cinq pieds un pouce, ses pieds petits, ses mains blanches et potelées et d'une jolie forme. Qui a vu le portrait de *Louis* XIV aux moustaches naissantes, par le célèbre peintre sur émail Petitot, connaît comme moi-même la ressemblance exacte du prisonnier en question.

« Après les politesses d'usage, M. le commandant ayant demandé à *M. Charles*, c'est ainsi qu'on désignait le prisonnier, s'il n'avait pas de plaintes à former contre les gardiens

et autres gens de service, annonça à M. Charles que j'étais avocat, et tout disposé à entreprendre sa défense, s'il m'en offrait de justes moyens.

«Je confirmai cette assurance en découvrant à M. Charles le cordon de St.-Hubert de Lorraine, masqué par le parement sous le revers de mon habit, que jusque-là j'avais tenu boutonné. M. de Bretteville ne s'aperçut pas de mon mouvement; mais M. Charles l'ayant remarqué et saisi rapidement, devint tout à coup très-expansif, de réservé qu'il était auparavant.

«Si vous êtes réellement le fils de Louis XVI, lui dis-je, et que vous acceptiez mes services, vous ne trouverez en moi ni un orateur sublime, ni un jurisconsulte du premier ordre; mais un défenseur qu'aucune menace n'effraiera, qu'aucun danger n'arrêtera, et que l'or ne saurait corrompre.

«Si, au contraire, une folle pensée et *quelque ressemblance avec la victime Royale*, vous ont conduit dans le chemin de l'erreur, eh bien! je ne vous abandonnerai pas pour cela; mais obtenant de vous-même un aveu sincère, j'emploierai tout, pour que la peine que vous avez encourue, soit aussi légère que la loi peut le permettre.

«M. Charles répondit avec dignité que s'il était coupable, la mort seule devrait expier l'énormité de son crime, puisque évidemment il aurait voulu, par l'usurpation, changer la loi fondamentale qui consacre l'ordre de successibilité au trône, et tenter de porter le désordre et la guerre civile dans sa patrie.

«Il fut en conséquence convenu entre nous, qu'il m'indiquerait à son juge d'instruction, comme étant l'avocat de son choix; que je plaiderais l'incompétence du tribunal de police correctionnelle et le renvoi devant la cour d'assises, et que j'accepterais jugement devant la chambre des pairs, si Louis XVIII la saisissait.

«Beaucoup de questions et de réponses furent échangées sur des faits relatifs aux journées des 5 et 6 Octobre, 20

Juin, 10 Août et 2 Septembre, à Versailles, au voyage et au retour de Varennes, aux Tuileries, à l'Hôtel-de-Ville, à l'assemblée nationale et au Temple.

«Sa présence d'esprit ne l'abandonna pas, et son PROFESSEUR ne lui avait rien caché de ce qu'il devait savoir, pour emporter de première lutte la conviction des personnes qui, par pratique et par profession, ne connaissent pas les moyens de parvenir sûrement à la vérité en semblable matière.

«Au surplus, l'élévation de ses pensées, la pureté de sa diction et son élocution facile, firent une si profonde impression sur M. de Bretteville qu'il sortit embarrassé de savoir par quelle politesse il lui marquerait son respect. Il assura à M. Charles que ne pouvant être l'arbitre de son sort, tout au moins, il ferait tout ce qui serait en son pouvoir, pour rendre moins pénible sa captivité.

«M. de Bretteville est mort avec la conviction que c'était bien au fils de l'infortuné Louis XVI qu'il avait parlé.

«Je rendis compte aux personnages qui, par l'intermédiaire de M. de Bretteville, m'avaient mis en contact avec le prisonnier; ils avaient exigé ma parole d'honneur de leur dire franchement ce que j'en penserais.

«Est-ce lui? n'est-ce pas lui? A ces questions je répondis: il ne m'a rien dit pour me dissuader, il ne m'a rien dit non plus qui pût me convaincre.

«La première entrevue lui est favorable; mais quoique l'entretien ait été fort long, il m'a été tout à fait impossible d'arriver au fond de l'affaire. Il m'a choisi pour défenseur; s'il persévère à m'appeler à lui, les pièces en main, j'aurai tout moyen de le pousser pas à pas jusqu'à son dernier retranchement, et alors je vous dirai nettement et sans ambiguité ce qui me paraîtra vrai.

«Pour le moment ce qu'il convient de faire, c'est de forcer à ce qu'on le mette en jugement.

«Cependant, me répliquait-on, de Bretteville, présent à

votre entretien, est demeuré pleinement convaincu, parce que le prisonnier, sans hésitation, vous a répondu exactement sur tous les points.

« C'est vrai, mais un agent politique, spirituel et bien préparé, peut en faire autant.

« Pendant que je discutais avec les honorables patrons qui m'avaient aidé et se proposaient de m'aider constamment dans mon ardente recherche pour connaître la vérité, toute la famille Philippeau, appelée à grands frais des environs de Saumur arrivait à Rouen.

« Le président Isabelle eut beau faire, seul ou soutenu par ses collègues, la mère Philippeau ne voulut pas absolument reconnaître le fils qu'elle pleurait, dans l'individu qui lui était présenté.

« Ratouis et moi, nous sûmes par M. Maury, maire de la commune de ... que de même que la famille Philippeau, il n'avait rien trouvé dans le prisonnier qui ressemblât aux Philippeau, mais qu'il avait déclaré une ressemblance avec les *Bruneau* de la commune de Montsaureau, et que le tribunal avait eu pour lui, toute la déférence due à un dignitaire de son espèce.

« Eh bien! dis-je à Ratouis, vous le verrez, le prisonnier à qui l'on cherche une origine, sera bientot transformé en *Bruneau*.

« C'est ce qui arriva.

« Je revins rapporter à Paris le détail de ce que j'avais fait, vu et entendu.

« Tous furent d'accord avec moi sur la marche à suivre, et cette marche était de forcer, bon gré, malgré, les tenans de Louis XVIII à faire subir au prisonnier ou plutôt à subir eux-mêmes l'épreuve d'un jugement.

« Mais comment les forcer? par la publicité, oui, sans doute; mais alors la presse était entièrement captive.

« Je me déterminai donc à faire courir en manuscrit : *Les Pourquoi de* 1817.

« Je disais : un personnage mystérieux a été arrêté parce qu'il a dit être le fils de Louis XVI ; s'il dit la vérité, pourquoi le méconnaître ? Si c'est un imposteur, pourquoi ne le juge-t-on pas ?....

« Ce n'est qu'en Mai 1817, qu'après avoir été transféré à la conciergerie de Rouen, il a été interrogé par le juge d'instruction. Pourquoi cette lenteur dans une affaire qui touche de si près aux intérêts de l'auguste famille des Bourbons ? Pourquoi, lorsque un brandon de guerre civile est placé dans une province, ne pas se hâter de l'éteindre ? Pourquoi, lorsqu'il s'agirait même d'un extravagant ou d'un imposteur grossier, lui infliger, par anticipation, la peine cruelle de deux années de détention ?

« Quel que soit le prisonnier de Rouen, la justice existe pour lui comme pour tout autre ; et c'est offenser la religion, la morale et la loi, que de le punir avant qu'il soit condamné...

« Toutes les personnes qui ont assisté aux premiers momens de l'existence du fils de Louis XVI n'ont pas été moissonnées par la mort ; pourquoi, puisque, doué d'une prodigieuse mémoire, le prisonnier de Rouen entre dans les plus petits détails sur l'enfance de l'intéressant héritier de tant de Rois, ne pas le confronter avec Madame de Tourzel qui fut sa gouvernante, l'abbé Davaux qui fut son instituteur, et la femme Simon qui fut sa geôlière ? Pourquoi ne pas confondre de suite l'imposture, et laisser l'opinion flotter incertaine sur des récits que la prévention rejettera avec trop de dédain ; que la crédulité accueillera avec trop d'enthousiasme, et que l'esprit de faction peut rendre redoutables au repos public.

« En dernière analyse, quel que soit le prisonnier de Rouen, il est homme, et comme tel, il a droit à la protection des lois.

« Il est *innocent* ou *coupable* : s'il est innocent, la liberté lui appartient ; s'il est coupable, la mort seule peut lui faire expier l'énormité de son crime.

« Et puisqu'il est vrai que rien ne prouve que Louis XVII soit mort au Temple, tout Français qui aime la patrie*, les Bourbons et la liberté, doit désirer, pour l'honneur même de la famille Royale, qu'un jugement solennel et public fixe, d'une manière irrévocable, la vérité.

« Il doit s'écrier comme nous, pourquoi, depuis deux ans, ne le juge-t-on pas ?

« Charles Philippeau, ou Mathurin Bruneau ou tout autre, quel qu'ait été le condamné de Rouen, travaillant l'imposture pour son propre compte ou pour celui d'une puissance occulte, ne donna pas même l'occasion d'examiner avec soin ce point d'histoire : LE DAUPHIN EST-IL MORT AU TEMPLE ?

« On fit plus : on signala parmi les AFFREUX RÉVOLUTIONNAIRES et les ennemis déclarés de la *légitimité* l'auteur de ce même *Bulletin manuscrit*. Que vient-il, disait-on, nous parler de Louis XVII lorsque Louis XVIII est assis sur le trône ? Tant pis pour Louis XVII s'il existe, il arrive trop tard.

« D'ailleurs, voilà un acte de décès ; donc il est mort ; donc toute réclamation doit s'évanouir devant la représentation de cet acte public. »

« Les *Pourquoi* mirent en émoi la cour du Comte de Provence et sa police : comment faire pour arrêter une publication insaisissable par sa nature, et qui grâce au zèle des hommes qui veulent que chacun ait ce qui lui appartient, se multipliait d'une manière incessante et indéfinie ? On prit le parti de me faire arrêter, et l'on employa le moyen banal et policier d'une poursuite en escroquerie, ne pouvant pas qualifier *délit de la presse*, *complot*, *ni horrible attentat*, *la pensée*, ni la rédaction du petit mémoire....

« M. le préfet de police, Anglès, lança son mandat, et je fus conduit et gardé au secret pendant quinze jours à la préfecture de police.

« Je fus interrogé par M. Narthus, commissaire aux interrogatoires, et qui insista tout particulièrement pour savoir ce

que la police savait parfaitement, quel était l'auteur des *Pourquoi de* 1817.

« M. Narthus ayant clos son procès-verbal causa beaucoup avec moi, et je ne fus pas sans m'apercevoir, qu'à la préfecture de police de Paris, on avait l'idée que le Dauphin n'était pas mort au Temple. Cette idée était exacte; on en avait la preuve, dans la proclamation de Charette, que cette même préfecture garde dans ses archives.

« La quinzaine de secret complètement écoulée, je fus transféré à la *Force* et quelque temps après, conduit devant M. le juge d'instruction Roger, qui m'interrogea.

« M. Roger avait clos son procès-verbal, et je lui demandai la permission de lui faire remarquer un *oubli grave* dans *l'instruction;* c'est qu'il ne m'avait nullement parlé des *Pourquoi* de 1817.

« Cette pièce, me répondit-il, n'est pas encore venue de la préfecture de police.

« Elle n'en reviendra jamais, lui répliquai-je; et en effet, il n'en a plus été question.

« *Pendant que j'étais à la Force*, on jugeait à Rouen un prisonnier *quelconque*, à qui l'on avait conféré les noms de Mathurin Bruneau.

« Les journaux rendaient compte des débats, et dans les réponses du prévenu, je ne retrouvais pas celui que j'avais vu, ni ses paroles, ni ses pensées.

« On me tint captif malgré toutes mes réclamations, mais dès qu'il fut condamné, je fus appelé au tribunal, ainsi que Ratouis; nous fûmes relaxés tous deux le jour du Mardi-gras 1818.

« On avait pris ce jour, pour que l'affaire eût moins d'éclat dans le public, et l'on avait adopté ainsi un excellent moyen, pour que je ne protestasse pas contre ce *Mathurin Bruneau*, qu'on faisait figurer.

« Le faux Mathurin Bruneau joua son rôle à merveille,

n'objecta rien de sérieux ou de convenable, ne réclama ni l'incompétence du tribunal, ni l'assistance d'un avocat; il ne se pourvut pas par appel, et fut conduit sans se plaindre à Gaillon.

« Il y avait, et je l'ignorais complètement, *deux personnes* dans le prisonnier de Rouen. Je n'ai pas pu m'assurer par moi-même de la vérité de ce miracle, puisque l'on avait pris la délicate précaution de me tenir captif, jusqu'à ce que tout eût été consommé.

« En effet, tandis qu'escorté par la gendarmerie, le faux Marthurin, jouant du Louis XVII en grossier saltimbanque, se rendait à la maison de correction de Gaillon, un capitaine conduisait à pied, au Hâvre, *un autre Louis* XVII, qu'on soustrayait à la mort contre lui jurée.

« Les deux voyageurs, de peur de fâcheuses rencontres, évitaient et les voitures publiques et les voitures particulières, vivaient en bons amis, confortablement, mais tout à fait *incognito*.

« L'embarquement opéré au Hâvre pour l'Amérique, le capitaine, homme décoré et franc-maçon revint heureux d'avoir accompli sa mission. Il n'en fit confidence que depuis 1830 à M. Primorin Hartmann, chevalier de la Légion-d'Honneur, et ancien capitaine de dragons, de qui je tiens ce fait; il en eut lui-même connaissance de la bouche du capitaine missionnaire, dans une réunion de la loge, dont il était le vénérable. M. Primorin Hartmann était en 1832, commissaire de police du quartier du marché aux chevaux, à Paris.

« Dans l'affaire contre le faux Mathurin Bruneau, à Rouen, l'avocat du Roi qui portait la parole devant le tribunal de police correctionnelle, traita le prisonnier d'aventurier, et n'hésita pas néanmoins à dire, comme emporté par l'esprit de vérité :

« Que, quant à l'évasion *du Dauphin*, *les recherches » qu'il avait faites à ce sujet*, *lui avaient prouvé qu'elle » était certaine.* »

Louis XVIII n'est point resté silencieux sur cet évènement, dans ses écrits : à la suite des explications que j'ai données, son langage ne sera point inintelligible, et là comme ailleurs, sa pensée exprimée ne sera pas celle véritable.

« Tandis que le Prince Bernadotte gagnait un royaume, dit-il, j'étais en danger de perdre le mien, ou du moins de me voir dans la nécessité de le céder, le cas échéant, en vertu d'une décision judiciaire, puisqu'il m'était reclamé par mon propre neveu S. M. Louis XVII. C'était à s'écrier avec Sémiramis :

« Les morts, après quinze ans, sortent-ils du tombeau ?

« On se rappellera peut-être qu'en 1817, un second fourbe (le premier s'appelait Hervagault), se présenta avec une certaine audace, en se qualifiant de Charles de Navarre, Dauphin de France, fils de feu Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette. Les badauds, qui ne manquent jamais, se montrèrent sous un jour bien ridicule dans cette occasion. Ils accueillirent avec empressement un misérable *va-nu-pieds* qui prétendait porter le plus beau nom du monde. Je n'entrerai pas dans les détails de cette fable absurde dont le tribunal correctionnel de Rouen fit justice, en condamnant à trois mille francs d'amende, à cinq ans de prison et à une surveillance illimitée le nommé Mathurin Bruneau, né à Vezin le 10 Mai 1783, de Mathurin Bruneau et de Jeanne Benein, sabotiers audit lieu de Vezin.

« Ce fourbe qui manquait d'adresse et non d'effronterie, était soutenu par les libéraux, lesquels espéraient par son aide diviser les royalistes. Quelques dupes furent les complices involontaires de cette intrigue, dont tous les fils se rattachaient à un complot perturbateur. »

On lit encore dans les *Soirées de Sa Majesté Louis* XVIII:

« Les faux Dauphins ne manquent pas : il y en a luxe et surabondance. Avec quelle facilité les badauds se laissent prendre aux billevesées qu'on leur débite ! Ils les accep-

tent comme vérités d'Evangile, et lorsqu'on les détrompe, ils meurent d'envie de dire des injures à qui les veut tirer de l'erreur.

« On aime, en histoire principalement, tout ce qui est extraordinaire, on recherche les récits mensongers, on admet sans réflexion l'existence de personnages que des mystificateurs supposent, et puis on discute, on raisonne sur eux, comme si réellement ils avaient apparu dans cette vallée de mensonges et de misères.....

« Si le Masque de Fer a trouvé tant d'admirateurs crédules, il fallait s'attendre que le Roi mon neveu, descendu au tombeau dans l'enceinte étroite et cachée d'une prison, ne manquerait pas d'intrigans qui, voulant profiter de cette position particulière, le feraient revivre après sa mort, surtout lorsque le lieu de sa sépulture est même ignoré. A Hervagault, a succédé Mathurin Bruneau, qui osa se dire Louis XVII sous la main de fer de Bonaparte, et qui, aujourd'hui, me redemande son sceptre. Celui-là, autant que l'autre, a des partisans, des séides, une cour, et des ambitions qui se reposent sur la sienne. La justice, en le condamnant, ne gagnera pas la cause du bon sens. *On va jusqu'à dire qu'il y a deux hommes*, l'un mon neveu, véritablement retenu à l'écart depuis son arrestation ; le second *un polisson bien connu qui jouera son rôle en présence des juges*, et que la condamnation qui le frappera, en le laissant de côté, *pèsera sur Louis* XVII. Ainsi, *ma nièce est une soeur dénaturée, je suis un monstre d'oncle, Monsieur est sans loyauté, et ses fils sont pour dérober la couronne à leur cousin-germain.*

« Je m'ébahis que l'on soit si prompt à calomnier, si facile à embrasser le parti des faibles. Deux classes se conduisent ainsi : la moutonnière, si nombreuse ; la friponne, accoutumée à pêcher en eau trouble ; enfin ceux qui ne veulent aucunement des Bourbons, aident à la propagation de ces bruits ridicules qui nuisent à la famille Royale, sans profiter au-

cunement au fourbe paré d'un nom si beau, si respectable et dont il traîne la responsabilité dans la boue. »

Enfin, Madame la Comtesse du Cayla, en nous rendant compte d'un entretien qu'elle eut avec son Royal ami, dans *l'année* 1816, porte témoignage de la vive anxiété du Roi, de sa terreur et de son dépit mal déguisés, à propos du procès de Rouen. Son langage vient directement à l'appui des assertions du Duc de Normandie, et confirme qu'il y avait derrière le rideau, un personnage embarrassant, dont on s'efforçait péniblement, mais en vain, de dissimuler les traces. S'il ne se fût agi que *du misérable va-nu-pieds*, *du polisson*, que la fourberie de la police a fait frapper d'une condamnation mensongère, Louis XVIII n'eût pas pris la peine d'en entretenir ses veillées avec ses familiers du Château. La question qui déjà n'est plus problématique, se trouverait résolue par ce seul extrait des *Mémoires d'une femme de qualité:*

« Vers ce temps-là, un matin, je trouvai Louis XVIII fort *soucieux*; il était devant sa table, examinant avec soin *une liasse de papiers*. Il me fit signe de m'asseoir; et sans me dire mot, continua son examen. Quand il eut fini :

« Madame la Comtesse, me dit-il *en resserrant les papiers* dans un porte-feuille, savez-vous que je suis à la veille de ne plus être Roi de France?

— « Au sang-froid de Votre Majesté, répliquai-je, je dois croire qu'elle renonce volontairement à la couronne.

— « En effet, repartit le Roi, cette fois, ce n'est ni une république, ni un usurpateur qui me dépossèdent du trône; je le restitue au légitime héritier, au fils de mon frère, à mon neveu, à Louis XVII.

— « A votre neveu, Louis XVII!

— « A lui-même; il vient en personne me demander l'héritage de son père.

— « Je vous dirai, Sire, comme dans Athalie :

Les morts après vingt ans, sortent-ils du tombeau?

— « Que voulez-vous ? Voilà le second tome de l'histoire d'Hervagault ; un autre faux Dauphin. Celui-ci prend les titres de *Charles de Navarre*, *Charles de France*, *Dauphin Bourbon* et celui de Baron de Voisin, quand il veut garder l'incognito. Tant y a qu'il a trouvé des dupes. De sottes femmes, des hommes non moins sots se rangent autour de ces aventuriers. Croiriez-vous que parmi les plus dévoués partisans du nouveau monarque, on cite Madame la Comtesse Turpin de Crissé ?

— « Mais, Sire, une imposture si grossière n'abusera pas longtemps la crédulité publique.

— « *C'est ce qui vous trompe*, Madame, répondit Louis XVIII ; le jeune homme est beau garçon, il se prétend Roi de France : la chose est merveilleuse, incroyable, on aime l'incroyable et le merveilleux. Et puis il est si beau de se faire le champion d'un grand Prince tombé dans l'infortune, d'aider un Roi de France méconnu à reconquérir sa couronne ! Il n'en faut pas davantage pour tourner bien des têtes. *Enfin, un comité est déjà organisé afin de recueillir dans Paris des souscriptions volontaires en faveur de Louis* XVII, car ce grand Prince est arrivé sans le sou dans sa capitale, un sujet fidèle lui a prêté un habit.

— « Le Roi me disait tout cela sur le ton de la plaisanterie, mais *la mauvaise humeur et le dépit perçaient à travers cette gaieté affectée*. Il m'apprit ensuite que le nouveau Louis XVII était un sabotier de Vezin près Chollet, qui avait nom Mathurin Bruneau ; que ses partisans, dont le nombre augmentait tous les jours, avaient fait des démarches en sa faveur auprès de Madame Royale, et que *lui-même avait eu l'effronterie de lui écrire comme à sa soeur*.

— « Mais, Sire, lui demandai-je, est-ce que toute cette farce ridicule ne vous fait pas rire.

— « Non, répliqua-t-il ; *je ne ris point de ce qui peut*

troubler la paix de mon royaume. Quand les esprits sont agités, tout peut devenir un sujet de désordre. Il ne manque pas de mécontens qui saisiront avec joie le premier prétexte pour mettre les choses sens dessus-dessous : la révolution n'est pas finie.

— « Mais la chambre des pairs vous aura bientôt débarrassé de Mathurin Bruneau.

— « Non, non, elle ne s'occupera jamais de cette affaire-là ?

— « Ne doit-elle pas prononcer sur tous les complots tendant à changer l'ordre de la succession au trône ?

— » Il est vrai : mais ce sabotier n'aura pas l'honneur d'être traité comme un criminel d'État.

— « Votre Majesté le traduira-t-elle devant une cour prévôtale ?

— « Ce serait encore trop pour lui : je l'enverrai à la police correctionnelle. L'usurpateur sera jugé avec les filous et les escrocs. Les adhérens de Louis XVII s'exposeraient peut-être à perdre la tête avec lui dans une conspiration contre le trône ; pas un ne voudra être complice d'un intrigant subalterne. Six mois de réclusion à Poissy épouvanteront ceux que la mort n'aurait pas intimidés. » — Je fus frappée du grand sens de ces paroles : le Roi continua : « On vous parlera de cette affaire, *répondez à tout le monde que l'impertinence du sabotier m'a fort* ÉGAYÉ. » — *Au fond Sa Majesté, n'était pas si joyeuse qu'elle le voulait bien dire. Mais je me risquai volontiers à mentir* POUR COMPLAIRE *à Sa Majesté.* »

Cette époque fut une des plus critiques pour le gouvernement de la fausse restauration ; il y avait une fièvre nationale qui agitait toutes les classes ; l'opinion publique se trouvait travaillée par tous les partis ; et le plus menaçant était sans contredit celui de la légitimité proscrite, qu'une classe d'hommes de bien songeait sérieusement à remettre à sa place.

Jamais Louis XVIII n'avait ressenti plus violemment les angoisses d'une puissance illégitime. Sa police était dans une alerte continuelle ; elle avait mis en mouvement tous ses ressorts ; en action, toutes ses perfidies, pour empêcher l'éclat de la vérité, pour préserver l'usurpation d'une ruine imminente, au milieu de ce conflit d'intérêts s'entrechoquant sourdement. Le conventionel Courtois que nous savons avoir connu le secret de l'évasion du Temple, et par les papiers de Robespierre, les mystérieuses connivences du Comte de Provence avec ce hideux terroriste, mourut vers ce temps à Bruxelles ; son fils, rapporte Barère dans ses mémoires, vint recueillir ce qui restait de ses effets et papiers. Il fit imprimer en Belgique une notice d'une demi-feuille d'impression, qu'il distribua aux refugiés, dans laquelle il présentait le tableau des persécutions que depuis la loi dite d'amnistie de Louis XVIII du 12 Janvier 1816, le ministère de la police générale de M. de Cazes lui avait fait éprouver.

« Cette notice, dit l'écrivain, rapportait que M. Courtois, qui, sous l'empire, s'était retiré dans un petit domaine qu'il avait acheté dans les Vosges, se croyait ignoré lors des proscriptions des *ex-conventionnels votants*, mais qu'ayant éprouvé quelque inquiétude d'après des rapports qui lui avaient été faits, il avait espéré obtenir de M. de Cazes l'autorisation de rester en France, dans son manoir des Vosges, en offrant à ce ministre de lui remettre plusieurs documens historiques sur les Bourbons, et *des correspondances trouvées dans les papiers de Robespierre* dont il avait levé les scellés en qualité de commissaire nommé par le comité de sûreté générale... A peine la lettre de M. Courtois fut-elle parvenue à Paris, que M. de Cazes se hâta d'ordonner au préfet des Vosges de faire sortir du territoire français cet ex-conventionnel banni par la loi du 12 Janvier 1816, et de saisir tous ses papiers et documens. Le préfet des Vosges fait aussitôt investir la maison de M. Courtois, le fait arra-

cher de son lit, quoique malade, *et lui ordonne de livrer tous ses papiers*. M. Courtois répond qu'ils ne sont plus en sa possession; mais il est enlevé de son habitation et mené de brigade en brigade à la frontière des Pays-Bas. Après son départ, on fouille toute la maison, on ouvre les matelas de son lit, et l'on y trouve *les papiers convoités par M. de Cazes* à qui ils furent aussitôt envoyés. Le favori de Louis XVIII s'empressa de faire valoir son zèle en déposant sur la table du Roi les papiers saisis chez M. Courtois. Le testament olographe de Marie-Antoinette, en faisaît partie; S. M. trouva convenable à son hypocrisie politique de le faire publier, en affectant les plus respectueux égards pour la mémoire de Marie-Antoinette, ne se souvenant plus qu'étant Comte de Provence, il avait cherché à déshonorer cette femme par des pièces déposées au parlement de Paris, et dans lesquelles l'origine de ses enfans était mise en doute.

« Depuis la révolution de 1830, M. Courtois fils, a intenté à M. de Cazes un procès devant un tribunal de Paris en restitution des papiers, pièces et documens qu'il avait fait saisir et qu'il s'était appropriés en 1816, dans la maison de son père. M. Courtois fils a demandé à l'ancien ministre de la police des dommages et intérêts, pour toutes les pertes qu'il lui a causées. Mais selon les usages et coutumes de Paris, l'affaire fut sans doute arrangée, puisque les résultats en sont demeurés inconnus.»

Passons à d'autres épisodes bien autrement caractéristiques des terreurs de l'usurpateur, et de son ministre favori qui ne tomba, pour ne plus se relever, disait-on en 1820, que *lorsque le pied lui eut glissé dans le sang du Duc de Berri*. C'est pendant que M. de Cazes dirigeait la police générale du Royaume, que ce fils de France succomba sous le poignard de Louvel, et que, quelques années auparavant, la ville de Rodez fut témoin de l'assasinat de M. Fualdès, procureur criminel près la cour d'assises de l'Aveyron,

homme intègre et environné de la considération générale. Ces deux crimes, qui consternèrent la France et l'Europe, ainsi que les noms des assassins connus, ont été livrés par l'histoire à l'exécration des siècles; mais le mobile atroce qui fit mouvoir la main des meurtriers, n'a jamais été bien ouvertement signalé. Il fallait le fait de l'existence du fils de Louis XVI, pour que l'oeil pût plonger dans les recoins le plus ténébreux de ces mystères d'abomination, et en découvrir les horreurs. Je vais les éclairer d'un nouveau jour, par des considérations d'une telle gravité, qu'il sera impossible à la raison de ne pas voir dans les deux victimes assassinées, deux holocaustes sacrifiés à la dynastie illégitime de France. En reproduisant les principales circonstances de crimes qu'on ne peut rappeler sans frémissement, je puiserai aux sources authentiques des débats judiciaires et des écrits du temps qui les ont enregistrées. Le lecteur impartial sera à même de se former une conviction par le rapprochement des particularités qui s'enchaînent à la cause du Duc de Normandie. La justice a frappé quelques têtes; mais les grands coupables ont continué de vivre honorés à l'abri de l'impunité qui les cache.

Je m'occuperai d'abord de l'horrible affaire du département de l'Aveyron; et pour que le tableau que j'en vais présenter, soit en tout conforme à la rigoureuse vérité, je ferai un résumé succinct de tous les renseignemens imprimés, composant mon récit des relations de la presse de cette époque.

Les annales des tribunaux n'offrent pas d'exemple d'un crime plus atroce que celui qui a été commis le 19 Mars 1817, sur la personne de l'infortuné Fualdès. Le criminel désir de s'emparer du bien d'autrui ne peut pas expliquer, d'une manière satisfaisante pour la raison, la fureur des assassins... L'intimité qui régnait entre M. Fualdès, Jausion et Bastide les principaux assassins, ne permet pas de douter

qu'ils ne professassent tous les trois les mêmes opinions politiques ; leur conduite au mois de Mars 1815, ne laisse pas le moindre doute à cet égard. Jausion, lors du fameux siège de Lyon, avait pris une couleur très-prononcée dans le *parti Royaliste ;* il fut arrêté, traîné dans les cachots, et allait être victime de la réaction, lorsqu'une personne aussi courageuse que charitable trouva moyen, au péril de ses jours, de le soustraire à la mort qui l'attendait. Son père né dans la classe des riches propriétaires, a constamment joui de l'estime et de la considération publiques. Jausion était beau-frère de Bastide ; parent par sa femme, de l'infortuné Fualdès, et son ami depuis vingt ans, ils avaient tous les deux les mêmes habitudes de société. Quant à Bastide il avait épousé, grâce à sa fortune et à la réputation de son père, une demoiselle appartenant à une famille honorable. Il cultivait une propriété, appelée le Domaine de Gros, sur laquelle il demeurait. Personnellement il n'a jamais joui d'aucune considération ; il avait une physionomie dure et un regard faux ; il était proche parent de Fualdès, et de plus, son filleul. Lui et Jausion tenaient un rang distingué dans la société ; parens et amis de la victime, ils mangeaient souvent à sa table, et étaient admis *en communication de ses affaires et de ses intérêts, et aussi de ses secrets.*

Bancal, qui est mort pendant l'instruction, et que l'on a, dit-on, fait empoisonner *parce que l'on craignait ses révélations*, était, ainsi que sa femme et d'autres complices, sorti de la lie du peuple. La maison Bancal lieu de débauche de la classe la plus obscure et la plus vile, est celui où l'égorgement de la victime a été consommé.

Quelques habitans du pays, qui ont voulu pénétrer plus avant que la justice dans l'horrible dédale de cette affaire, ont prétendu que l'assassinat de Fualdès devait d'abord s'exécuter dans une remise ou écurie attenant à la maison Bancal ; que cette remise s'étant trouvée fermée en dedans

par un mendiant qui s'y était couché, c'est alors qu'on fit entrer Fualdès dans la maison Bancal.

On assure que le même soir, à la même heure, un rendez-vous avait été donné par deux jeunes gens à deux dames du pays, dans cette même maison Bancal, et que lorsqu'on poussa la victime dans la maison, les deux dames y étaient déjà arrivées. On suppose que la femme Bancal, ayant entendu du bruit à sa porte, les fit cacher, l'une dans un petit cabinet qui fut fermé à clef, l'autre sous un lit. Selon cette version, la première de ces dames serait *Madame Manson*, dont nous devons dire un mot pour la rendre compréhensible dans le rôle d'incohérence qu'elle a joué constamment, chaque fois qu'elle entrait en scène.

Madame Manson avait pour père M. Enjalrand, président de la cour prévôtale de l'Aveyron. Née avec beaucoup d'esprit, une grande vivacité de caractère, des passions très-vives, élevée à la campagne, et ne connaissant en quelque sorte le monde que par la lecture des romans, qui en donnent une très-fausse notion, dangereuse pour les imaginations trop impressionnables; toute sa vie a été un tissu d'évènemens romanesques, et d'aventures extraordinaires. Madame Manson s'était séparée de son époux, et vivait alors avec un fils unique, fruit de son mariage et pour lequel elle avait une tendresse d'autant plus vive, qu'elle craignait toujours de s'en voir séparée. *Le rôle mystérieux* qu'elle joue, est le plus important de tous ceux de cet horrible drame. La première impression qu'elle a faite lui a été favorable; on supposait qu'elle allait jeter des lumières positives dans ces affreuses ténèbres: l'attente générale a été trompée. Les contradictions sans nombre, les réticences sans fin, les paroles mystiques, les rétractations, le silence obstiné de Madame Manson, n'ont pas tardé à lui faire perdre l'intérêt qu'elle avait d'abord inspiré.

M. Fualdès père, venait d'obtenir une pension de retraite.

Les assassins l'ont frappé au moment où il allait terminer dans une paisible et honnête aisance, une carrière qui fut toujours sans reproche. Il avait le ton sévère, mais il était juste, bon, humain. Quelques uns de ses assassins avaient reçu, le jour même du crime, de nouvelles marques de son humanité, et deux pains envoyés à la famille Bancal, par Madame Fualdès, pour l'aider à nourrir sa famille, furent quelques heures après teints du sang de la victime.

M. Fualdès fils, d'après ses propres aveux, fréquentait les cercles de la haute société à Paris, et visitait les ministres, les Princes et la cour; ce qui donne une haute idée de la considération attachée au nom de son père, et fait supposer que leurs opinions politiques étaient en rapport avec celles de la noblesse royaliste. Comme il s'agit d'un assassinat politique, ces premières observations ne sont pas sans importance. L'auteur de la notice qui m'a fourni ces renseignemens, la termine en disant, à propos de Madame Manson:

«Une chose difficile à expliquer, *c'est ce secret qu'elle persiste à garder*. L'imagination s'égare à le chercher, et la vérité semble s'évanouir, au moment où l'on espérait l'atteindre. Les personnes qui ont été voir Madame Manson depuis qu'elle est en prison, se sont convaincues qu'aucune ambition de renommée n'est entrée dans son esprit. Elle semble disposée à garder *son secret*, sans vouloir se faire un mérite de son silence. Satisfaite d'avoir été placée sous les verroux, à l'abri de tout danger, elle semble attendre sans impatience et sans crainte, le moment où elle paraîtra devant les juges, pour y répondre à l'accusation de faux témoignage; et elle n'a plus à redouter, dit-elle, que *les deux coupables qui ne sont* pas connus. Il est évident que Madame Manson n'a pas dit tout ce qu'elle sait. Les dépositions de plusieurs témoins, l'opinion généralement répandue dans le pays, sont autant de preuves en faveur de cette conjecture, publiquement exprimée aux débats, que *tous les*

coupables ne sont pas dans les fers. Qui sait si ceux des assassins encore enveloppés d'un voile qui devient tous les jours moins impénétrable, n'ont pas été conduits au crime *par la fureur des partis*? Bientôt peut-être cet horrible mystère va paraître au jour ! »

Ainsi l'on s'exprimait en 1817 ; et depuis, cet affreux évènement était tombé dans une sorte d'oubli. Mais le mystère s'est révélé avec celui de l'existence de l'orphelin du Temple. Ce que Madame Manson n'a pas dit, *son secret*, se rapporte infailliblement aux motifs de l'assassinat, que les débats publics n'ont pas fait connaître. Je me bornerai à extraire de ces débats les indications relatives à la partie mystérieuse de l'atroce assassinat, que viendra compléter la communication *du secret d'État* que possédait Fualdès ; et de l'intérêt du gouvernement usurpateur *à s'emparer des papiers* qui en constataient la démonstration.

Dans la soirée du 19 au 20 Mars 1817, M. Fualdès fut attiré dans un piège, sous le prétexte d'une négociation avantageuse de quelques effets de commerce, par les instigateurs de son assassinat, qui, depuis longtemps avaient prémédité l'horrible dessein d'attenter à ses jours. Dès qu'il fut sorti de chez lui, pour se rendre au lieu où l'attendaient ses bourreaux, des espions postés à différentes distances se hâtèrent d'aller en informer leurs complices. Des joueurs de vielle avaient été placés, près de la maison Bancal ; ils firent entendre pendant une heure le son de leurs instrumens, et disparurent le lendemain de très-bonne heure. Le malheureux Fualdès fut arrêté au coin de la rue. Un mouchoir fut mis dans sa bouche pour l'empêcher de faire entendre ses cris plaintifs ; néanmoins quelques soupirs prolongés, quelques gémissemens étouffés, furent entendus dans le quartier. On traîna la victime dans la maison Bancal, elle fut étendue sur une table et égorgée avec un couteau de boucher ; son sang fut pris dans un baquet et donné à un cochon qui ne

put le finir; le surplus fut jeté. Ajoutant l'outrage à la cruauté, l'un des complices osa dire pendant la consommation du crime, que M. Fualdès ne ferait plus le.... On trouva dans ses poches quelques pièces d'argent qu'on donna à la femme Bancal, en lui disant: *prenez cela, nous ne tuons pas cet homme pour de l'argent.* On trouva aussi une clef qui fut remise à Bastide, et on lui dit: *Va-t-en ramasser le tout.* Des sentinelles avaient été posées près du lieu du supplice et ailleurs, et l'on entendit des sifflemens, des cris de rappel et de ralliement dans la rue, et dans la maison même de Bancal. Tous ces faits, que je copie dans l'acte d'accusation, prouvent que ce complot d'assassinat avait de vastes ramifications, et qu'une main invisible et puissante présidait à son exécution. Aussitôt après la consommation de cet exécrable forfait, le cadavre fut placé sur deux barres, enveloppé dans un drap et dans une couverture de laine et porté dans la rivière de l'Aveyron, par quatre individus précédés et suivis par les principaux assassins, dont deux étaient armés d'un fusil. Quand le corps eut été précipité dans l'eau, les deux individus armés qui avaient surveillé les porteurs, leur déclarèrent qu'ils tueraient quiconque oserait dire un mot sur ce qui venait de se passer.

La Providence a permis que le cadavre flottât sur l'eau, qu'il fût aperçu et reconnu au point du jour. A l'instant même une consternation générale se répandit dans la ville, tous les coeurs étaient glacés d'effroi. Le même jour, Bastide alla frapper à la maison du parent qu'il avait assassiné la veille, et demanda s'il y était, lorsque déjà depuis quelques heures toute la ville retentissait de la nouvelle de son assassinat. Bastide monta dans les appartemens, et ouvrit tous les placards, tiroirs, sécretaires ou meubles, pour les fouiller, et s'emparer *des papiers* qu'ils contenaient. Un bureau fut enfoncé dans le cabinet de M. Fualdès, avec une hache, par Jausion qui avait eu aussi l'audace inconcevable de s'introduire dans le domicile de sa victime.

Onze individus furent arrêtés et mis en accusation ; recueillons les parties essentielles des dépositions des témoins, qui tendent à attribuer une cause mystérieuse à cette abominable catastrophe. Madame Manson appelée pour la première fois à déposer, *le* 22 *Août*, lance un regard expressif sur les accusés, et tombe évanouie. Revenue à elle, elle éprouve de fortes convulsions, et s'écrie d'un air effrayé: qu'on ôte de ma vue ces assassins! Elle répète la même exclamation à plusieurs reprises. Cette séance du 22 *Août*, dans laquelle les émotions et les paroles de Madame Manson furent si dramatiques, et si accablantes contre les accusés, doit fixer particulièrement l'attention, parce que Madame Manson s'efforça *de justifier sa conduite* dans une lettre qu'elle écrivit *au garde des sceaux*, après la déclaration du Jury.

M. le président fait au témoin une courte, mais touchante exhortation, où l'on a remarqué ces deux idées principales: Le public est convaincu que vous avez été poussée dans la maison Bancal par accident et malgré vous. On vous regarde comme un ange destiné par la Providence à éclaircir *un horrible mystère*. Quand même il y aurait eu quelque faiblesse de votre part, la déclaration que vous allez faire, le service immense que vous allez rendre à la société en effaceraient le souvenir. Tâchez de calmer votre imagination; n'ayez aucune crainte, vous êtes dans le sanctuaire de la justice, en présence de magistrats qui vous protègent. Faites connaître la vérité. Ne vous êtes-vous pas trouvée à l'assassinat de M. Fualdès.

— Je n'ai jamais été chez la femme Bancal.

Après un moment de silence.

— Je crois que Jausion et Bastide y étaient.

— Si vous n'y étiez pas présente, comment le croyez-vous?

— *Par des billets anonymes que j'ai reçus, par les démarches qu'on a faites auprès de moi.* Madame Pons,

soeur de Bastide, est venue chez moi *pour me faire rétracter* la première déclaration que j'avais faite à la préfecture.

— Qu'avez-vous promis à cette Dame Pons?

— Je lui ai promis de rétracter ma première déclaration parce qu'elle était fausse, j'avais dit que j'avais été chez la femme Bancal, et je n'ai jamais été dans cette maison, que lorsque M. le préfet m'y a conduite.

— Ce n'est point ce que vous avez dit à d'autres témoins irréprochables qui seront appelés.

— J'ai été à la préfecture plusieurs fois, j'ai fait des aveux imprudens, ils sont faux, je les ai retractés. Je l'avais promis à Madame Pons; ces aveux m'avaient été arrachés par la crainte de mon père. Si vous saviez ce dont j'ai été menacée.....

Nouvel évanouissement de Madame Manson. Quand elle a repris ses sens, elle dit au président: — Demandez à Jausion s'il n'a pas sauvé la vie à une femme chez Bancal? Jausion conteste ce fait. Les yeux de l'accusé rencontrent alors ceux de Madame Manson; elle détourne les siens en s'adressant au président et s'écrie: O Dieu! — Pressée de nouveau elle dit: Il y avait une femme chez Bancal, elle y avait un rendez-vous, elle ne fut pas sauvée par Bastide....

— Par qui? il y avait Jausion et Bastide.

— Je vous dis qu'il y avait une femme chez Bancal; Bastide voulait la tuer, Jausion la sauva.

— Mais Bastide et Jausion nient d'avoir été chez Bancal.

— Bastide et Jausion n'ont pas été chez Bancal?...

— Accusés Jausion et Bastide, dit le président, vous étiez chez Bancal. Qui de vous deux a voulu sauver?....

Madame Manson d'une voix forte: Non pas Bastide! non pas Bastide!

— Si vous n'étiez pas chez Bancal, qui vous a dit qu'il y avait une femme qu'on a sauvée? la connaissez-vous?

— «Plût à Dieu que je la connusse! Le moment n'est pas loin peut-être où cette femme se montrera.

Elle tombe encore en syncope; peu à peu elle revient, donne des détails sur ce qui s'est passé chez Bancal pendant l'assassinat, qu'elle prétend qu'on lui a racontés.

— Ne fit-on pas faire un serment à cette femme qui fut sauvée par Jausion?

— Madame Manson en lançant un regard courroucé sur les accusés: On dit qu'on fit faire un serment terrible sur le cadavre.

M. le maréchal de camp Desperrières déclare qu'à la suite des secours qu'il a donnés à Madame Manson au moment de son premier évanouissement, elle lui a dit en présence de plusieurs personnes: sauvez-moi de ces assassins; qu'ayant fait alors tous ses efforts pour la rassurer, elle lui avait répondu: vous ne serez pas toujours près de moi, général, s'ils échappaient, ils saigneraient tous les honnêtes gens du département. Qu'on m'interpelle, je dirai la vérité.

— Dites donc la vérité, Madame, lui dit le président; nous l'attendons avec impatience.

— Madame Manson: je voudrais savoir pourquoi les accusés font tant de démarches auprès de moi, s'ils ne sont pas coupables.

Le président fait placer une haie de soldats entre le siège du témoin et les accusés pour lui en dérober la vue, et la rassurer contre ses propres craintes. Le président s'adressant aux accusés, dit: Vous le voyez Bastide, vous étiez dans la maison Bancal au moment de l'assassinat. Est-ce vous qui avez proposé?.....

Bastide interrompant le président persiste à dire qu'il n'y était pas, quoi qu'en dise Madame Manson. Celle-ci interrompant Bastide frappe avec force de son pied et s'écrie — *Avoue donc, malheureux!*

Tous les coeurs ont frémi. Après quelques instans du plus morne silence le président dit: comment pouvez-vous accuser

aussi fortement les prévenus et ne pas avouer que vous avez été dans la maison Bancal?

— Comment peuvent-ils le contester? il y a tant de témoins qui déposent contre eux.

Le président presse instamment la Dame Manson de dire la vérité. — *Je ne puis la dire*, réplique-t-elle. Je ne puis pas dire que j'aie été chez Bancal.... et cependant tout est vrai.... appelez les témoins à qui j'en ai parlé; je ne dirai rien.

Le dimanche qui suivit le jour de l'assassinat, d'après une de ses déclarations, un homme lui remit une lettre dans un peloton et disparut. — On lui disait: «Une femme a pris ton nom, elle était chez Bancal; si cela vient à se découvrir, ne nie pas, tu ne risques rien, tu n'as rien vu ni rien entendu.... tu n'as rien à craindre; *si tu as des dettes elles seront payées; et après le jugement, tu n'auras pas besoin du secours de ton père;* prends garde, si tu ne brûles pas cette lettre dès l'avoir lue, si tu en parles jamais, tu ne peux nous échapper; on saura bien t'atteindre, et le poignard ou le poison nous délivrera de toi. Tu seras soupçonnée, tu auras tout contre toi; avoue, tu n'as rien vu. Tu ne causes aucun malheur, pourvu que tu soutiennes que tu étais sans connaissance....» Un autre jour à dix heures du soir, on lui jeta un billet par la fenêtre, où il y avait: «*tu n'as rien vu, tu n'as rien entendu*.... Une autre fois on lui écrivit sur un petit morceau de papier: «*Si tu parles, tu périras.*» Elle a nié ensuite tous ces faits.

Le préfet et plusieurs autres témoins dignes de foi déclarent, que Madame Manson leur a avoué positivement, qu'elle était chez Bancal pendant l'assassinat; que quand on la fit sortir, on exigea d'elle la promesse *du plus grand secret*, sur tout ce qu'elle avait pu voir ou ENTENDRE; que les principaux auteurs du crime n'étaient ni Jausion ni Bastide, qu'il y en avait d'autres; que si elle parlait, *il y aurait bien*

des destitutions; qu'il en était encore *deux autres* qui jouaient un rôle, et qui n'étaient pas arrêtés; qu'elle ne les connaissait pas; que ces gens-là tenaient à tant de familles, que tôt où tard elle paierait bien cher son imprudence.

Interrogée par le président sur ces révélations, elle répondit qu'elle avait fait un faux récit. *Toutes les paroles* de cette femme ne furent qu'aveux, rétractations et réticences. Dans une des dernières audiences, un juré lui demande: *Quel est le secret* dont vous nous avez plusieurs fois parlé?

— Il se rattache aux motifs qui m'ont détermininée à faire une fausse déposition à la préfecture. Ces motifs m'empêchent de parler; ne m'en parlez pas davantage.

— Quels sont ces motifs?

— Je ne puis les dire; *c'est un secret*; je ne le dirai jamais.

L'un des défenseurs, en interpellant Madame Manson avait dit: craignez-vous les accusés? ils sont tous dans les fers; la dame Manson s'est écriée de sa place; *non pas; tous n'y sont pas dans les fers!* Ces terribles paroles firent une vive sensation dans tout l'auditoire.

— Nommez-les. — *La vérité ne peut sortir de ma bouche.*

C'est sous l'impression de ces étranges paroles que se sont terminés les débats. Il demeura constant que Madame Manson s'était trouvée dans la maison Bancal, qu'elle savait *tout* et qu'elle se taisait, retenue par une influence supérieure. Elle a publié en 1818 des mémoires explicatifs, adressés à sa mère, qui n'expliquent rien, pour détourner l'attention publique du but caché de ses réticences, et de son faux témoignage. Arrêtée à l'issue du procès pour rendre compte de sa conduite devant la justice, elle écrivit; «Je suis de plus en »plus séquestrée. Imaginez-vous le plus rigoureux secret, »les ordres les plus précis, afin qu'il ne sorte pas une ligne »de ma main. Mon Dieu *que ces gens sont précautionneux!* »le moyen de les tromper!»

Les mémoires de Madame Manson sont eux-mêmes un tissu d'absurdités, d'incohérences, et d'insigne mauvaise foi; quel qu'en puisse être le motif: ils ont été publiés dans l'intention évidente de faire croire que ce qu'elle n'a pas voulu dire était sans gravité. Mais son langage ne peut décevoir l'homme clairvoyant, habitué à ne plus être dupe de paroles fallacieuses. Des interprétations chimériques ne détruiront jamais le sens véritable de ses assertions mystérieuses, verbales ou écrites; et le lecteur expliquera pour elle la pensée qu'elle n'a pas voulu rendre intelligible.

Que signifie ce passage: « L'affaire de M. Fualdès a médusé tout le monde: *les gens en place ne sont pas sans inquiétude*... Ne me parlez pas des gens faibles; ils sont plus dangereux que les méchans... que de maux réservés à un état gouverné par un souverain sans énergie; un Roi faible est ordinairement le précurseur d'un tyran. Nous l'avons vu de nos jours: Louis XVI prépara la révolution dont Napoléon a profité. *Quelle digression! Peut-être pas si grande qu'elle vous le paraît;* CAR *si l'affaire de Fualdès a été une sanglante tragédie, le règne précédent en fut une, dont on compterait difficilement tous les actes.* »

A quel propos le nom de Louis XVI vient-il se mêler à celui du malheureux Fualdès, dont l'affaire qualifiée sanglante tragédie, est mise en parallèle avec d'autres semblables du règne de Napoléon? Ne semblerait-il pas qu'on voudrait en atténuer l'infamie, en donnant à entendre que Bonaparte aussi, a commis de nombreux crimes politiques, pour faciliter et affermir son élévation. Ceux qui connaissent le secret de cette sanglante tragédie, ne pourront se défendre de penser à l'orphelin du Temple, au Duc d'Enghien, et à tant d'autres nobles victimes du despotisme impérial.

Madame Manson n'a point réussi, par des subtilités dénuées de sens, à détruire la gravité de ces assertions écrites par elle à M. le préfet, avec tout le calme de la réflexion:

« En vous seul je mets toute ma confiance. S'il en est temps encore, tâchez que mes dépositions ne soient pas remises.

« Je voulais aller me jeter aux pieds du premier président, *lui tout avouer*, mais non, c'est à vous, à vous que je le dirai.

« Oui, Monsieur, je suis décidée ; un instant de plus, *et je disais tout.* MAIS MA SÛRETÉ : mais demain je vous le dirai. Vous me répondez de tout, *du secret surtout.*

« Je me vois obligée de lutter contre une famille désolée, contre une ville, un département, contre la France entière, qui crie vengeance et qui l'obtiendra. Le ciel est juste, ce crime est sans exemple. Hé quoi ! *Je serais donc la seule qui soutiendrais des assassins !*

« *Il y a des choses....* ah ! si je n'étais pas mère !..... jamais, non jamais.....

« *Vous voulez mon secret, j'y consens ;* bientôt il sera public. Bientôt vous serez peut-être à même de solliciter ma grâce. »

Elle avait appris, dit-elle, quelque chose de très-important, mais elle n'osait le dire à personne. M. Fualdès fils était *le seul* à qui elle eût pu le confier. Elle lui écrivit, le 22 Août, qu'elle avait quelque chose d'essentiel à lui communiquer. La veille, fatiguée d'entendre dire que M. Enjalrand prenait intérêt aux accusés, et liait la langue de sa fille par ses menaces, elle lui écrivit cette *fameuse lettre* qui a fait tant de bruit, sûre qu'elle serait lue au tribunal, et qu'elle justifierait son père aux yeux du public.

« Je prie mon père de se tranquilliser, il sera satisfait, s'il est réellement vrai qu'il ne prenne aucun intérêt aux accusés. Quant à moi j'ai de fortes preuves qu'il n'y en prend pas. *Je suis décidée à frapper le grand coup, tout le tribunal va être étonné ; je dirai la vérité toute entière. Les malheureux périront et tel.... brûlez ma lettre ; si*

l'on était prévenu tout serait perdu. Les défenseurs prendraient des mesures. Tout m'a éclairée hier, et personne ne s'en doute....»

Malgré cette promesse énergique, lorsque M. le président l'avait interrogée sur cette lettre, elle avait répondu : Mon père est un imprudent, il aurait dû la brûler. — Pourquoi outragez-vous sans cesse votre père? Il vous a montré le chemin de l'honneur. Qu'avez vous entendu dire par ces mots : *je suis décidée à frapper le grand coup?* — J'ai déjà dit que mon père aurait mieux fait de brûler cette lettre. Dans l'entrevue qu'elle eut avec M. Fualdès fils, elle se borna à lui dire: *prévenez votre conseil de prendre garde qu'il n'y ait pas de motifs de cassation dans la procédure;* et dans une lettre qu'elle écrivit au *ministre de la justice*, elle lui disait: *Que votre Excellence ne me reproche pas ma conduite dans la séance du 22 Août.... si la procédure n'eût pas été cassée*, j'eusse offert moi-même ma tête; elle devait tomber. Mon crime fut involontaire, n'importe....» Et pourtant encore, elle a écrit qu'elle *avait l'entière conviction de la culpabilité des prévenus!*

M. Fualdès lui disait: — «Ah! Madame, vous seule avez »l'air de douter de leur culpabilité, vous seule voudriez les »sauver. Mais, non, je me trompe: *une autorité puissante »et respectable pour vous, vous empêche,...* je crois, que vous »me comprenez. — Un frisson mortel s'empara de moi, »dit-elle; *je vis que mes soupçons étaient fondés*, ma »tête se troubla, je devins comme insensée. Je dis : vous les »croyez coupables! Hé bien! Ils périront, vous serez vengé.»

La conduite de Madame Manson, si contradictoire avec ses paroles, attesterait la démence, si nous n'étions pas forcés de voir en elle une femme, dont les devoirs de conscience luttent avec les terreurs de l'esprit, qui finissent par l'emporter sur la vérité. Je crois à l'une de ses déclarations; qu'avant de sortir du lieu de l'assassinat, elle fut traînée auprès du

cadavre de la victime, et contrainte, la main levée sur lui, de prêter serment de ne rien dire, sous peine de la mort. Je crois aussi qu'une puissance invisible pour d'autres, mais qui s'était imposée à elle, toujours menaçante, la maintint continuellement sous le poids de ses appréhensions. Il reste maintenant à démêler quelle était la nature du *secret* qu'elle n'a pas voulu dire : nous en trouverons l'indication dans les élémens mêmes du procès. Reprenons quelques particularités des débats.

«Il paraît évident, a dit Madame Manson dans ses mémoires, qu'il y avait une femme chez Bancal pendant l'assassinat. *Le parti de M. Fualdès* croit bien que c'était moi ; mais soyez sûre que le parti *contraire* est convaincu que je ne sais rien, et *qu'il croit*, par ses poursuites, *se mettre à l'abri des soupçons.*

«Le procès de M. Fualdès est un dédale obscur dont tout le monde me demande le fil, et tout le monde en sait autant, et *peut-être plusieurs* plus que moi. *Je suis tourmentée par les deux partis à la fois. Celui de M. Fualdès* crie vengeance, et m'accuse *de vouloir sauver des scélérats ;* et *le parti contraire, bien sûr que je ne dirai rien*, parce que je ne sais rien, *me pousse plus vigoureusement encore.*»

Dans ces derniers paragraphes, le mot *parti* ne peut s'entendre que de gens opposés d'intérêt, par leurs opinions politiques ; et en effet on prête à Anne Bénoît, accusée, les propos suivans :

«Ils cherchent bien à tout découvrir, mais ils n'y parviendront pas ; ils ne sont pas assez fins. On ne saura pas qui c'est. Ce sont les nobles ; c'est pour affaire d'opinion. Elle nomme M. de P. Elle dit aussi que ceux de la police avaient contribué à l'assassinat ; qu'ils faisaient semblant de chercher les assassins, mais qu'ils étaient du nombre.»

«Qui a commis ce crime, se demandait le défenseur de

Bastide? On présenta d'abord la mort de I
l'effet d'un suicide, ou d'un ressentiment pe
esprit de parti, qui aurait fait tomber
un holocauste immolé à la fureur des f
ne plaise, continue l'orateur, que je veuille
sée ni la vôtre sur de semblables suppositio

Le procureur-général lui-même, constate
tions *d'assassinat politique* se sont glissées
des débats, par des réflexions qui, si elles
le mystère, le rendent du moins plus pa
lendemain de l'assassinat, dit ce magistrat
sûrs que les regards publics les fixaient déj
de les détourner en jetant des soupçons pr
justice. Nous voyons dans la procédure leur
manoeuvres à ce sujet. Ils cherchaient, ain
à semer des bruits tendant à faire croire q
Roi étaient les auteurs de cet horrible c

Pour que de pareils discours pussent
crédit, il fallait donc que les amis du Roi e
d'animosité contre l'intègre Fualdès? Mada
milieu des embarras de sa position, laissa é
du Roi, dont la dignité se trouva ainsi dire
mise, dans cette lugubre solennité où la m
mort. Tous les aveux que j'ai faits, avait d
m'ont été arrachés par la violence, et par
casionner des meurtres. En effet de quoi
menacée? D'un côté, je crois voir mes frè
une affaire avec M. Clémandot, où néce
qu'un doit périr: je frémis! De l'autre, *o*
ordre du Roi qui m'exile de ma patrie,
jamais de mon enfant, le seul bien qui n
refuse tout moyen d'existence, un père e
que son honneur est attaché à ma déposition...
ses dont je ne me souviens même pas.... Je

de m'être trouvée dans la maison Bancal le 19 Mars.

Vient ensuite Bastide qui s'écrie dans sa défense, de manière à indigner le procureur-général : « *Une détestable ambition a créé des dangers, pour supposer des services.* » Ces récriminations *accusatrices* ne présentaient qu'un sens facile à déduire ; on ne pouvait y voir qu'une audacieuse inculpation jetée haut, surgie du point obscur de l'affaire ; et il est impossible de ne pas penser avec un témoin, « qu'un crime aussi atroce devait se rattacher à une combinaison profonde, qu'entourait le plus grand des mystères, et *qu'il se liait* à des intérêts immenses. » Terminons : voici un fait que je me borne à raconter, qui, s'il eût été connu alors, aurait donné le mot de l'effroyable énigme que l'impatience publique s'efforçait si péniblement de deviner.

Duroc, aide-de-camp de Napoléon, avait sous la direction de Joséphine, concurremment avec Fouché, protégé les diverses évasions du fils de Louis XVI, ET DES PAPIERS *qui contenaient ce dangereux secret d'État avaient été confiés à la probité incorruptible de M. Fualdès*; CES PAPIERS, LE GOUVERNEMENT VOULAIT LES AVOIR !

« Peu de temps après le dénouement du procès, M. Fual-
» dès fils, qui était venu habiter Paris, traversant le jardin
» des Tuileries, s'arrêta un instant devant le château, et dit
» à une personne qui l'accompagnait, en désignant du geste
» les appartemens de Louis XVIII : — *Ah! le misérable!*
» *C'est lui qui m'a fait assassiner mon pauvre père;*
» *mais il n'a pas eu ce qu'il voulait avoir. Si je parlais!*
» *Si je disais le secret que je sais!* » (Voix d'un Proscrit.)
Quant à Madame Manson, elle n'est plus indéfinissable, en présence de ce passage révélateur des *Mémoires d'une femme de qualité:*

« Lorsque Madame Manson vint à Paris, son désappointement fut extrême : mais si elle manqua de produire sur le public l'effet qu'elle espérait, *elle se dédommagea avec*

le Comte de Cazes, qui, la traitant avec une galanterie particulière, obtint *une bourse entière pour son fils et une pension de quinze cents francs pour elle.* On voit combien le ministre plaçait convenablement *les bienfaits du Roi.* »
Le lecteur décidera en quoi Madame Manson a pu se mériter la protection scandaleuse du ministre de la police, et la bienveillance Royale.

Je me suis un peu étendu sur les détails de l'assassinat Fualdès, parce qu'ils étaient presque ignorés de la génération actuelle, et que c'est une des pages sanglantes de notre histoire qui ne doit pas être oubliée. La marche insolite du crime et de ses accessoires, ainsi que de la procédure criminelle, n'avait pas d'ailleurs révélé la vraie physionomie de cet abominable forfait, auquel il importait, pour l'enseignement du monde, de rendre son hideux caractère d'attentat politique. Parlerai-je à présent d'un autre évènement bien sinistre, qui tient aussi une des premières places dans les annales des crimes d'État, dont a été souillé le règne de *la restauration?* Il le faut bien, puisqu'il se lie aux infortunes du Duc de Normandie, quoique, en vérité, la raison semble défaillir, quand on arrête sa pensée sur le machiavélisme des gouvernemens. En énumérant tant d'existences détruites pour assouvir la féroce ambition du frère de Louis XVI, on croirait être hors de son bon sens; et pourtant nous sommes loin de savoir toute la vérité, car il n'est pas facile aux peuples de pénétrer dans les repaires ténébreux où se concertent les crimes d'État. La puissance qui les ordonne en anéantit les preuves et les instrumens; et il y a presque toujours, parmi ceux qui exécutent, une énergie de discrétion que l'intelligence a peine à comprendre, et qui est un sujet d'effroi pour l'humanité, dans l'état de dégradation où l'ont fait tomber les passions de l'égoïsme. Le seul moyen d'éclairer le monde fructueusement, est de mettre à découvert les plaies de l'individualisme, cette peste publique qui ronge

la société, et d'où proviennent tous les désordres qui nuisent au bonheur commun. C'est une tâche pénible sans doute; mais elle a sa récompense dans le bien qui en découle; car les écrits de vérité finiront tôt ou tard par contribuer à la régénération sociale, dont le besoin se fait sentir chaque jour plus impérieusement.

Le 13 Février 1820, un cri lugubre frappa de stupeur les habitans de Paris; le Duc de Berri en sortant de la salle du grand Opéra, vers une heure de la nuit, venait d'être assassiné. Louvel, son assassin, avait pu tranquillement, sous l'oeil pour ainsi dire de la police, attendre sa victime, s'élancer sur elle, et la frapper au coeur d'un coup de poignard. Nous emprunterons les paroles de M. de Châteaubriand pour raconter les détails de cet horrible évènement.

«Le dimanche 13 Février, M. le Duc et Madame la Duchesse de Berri allèrent à l'Opéra, où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ces temps de l'année. Ils profitèrent d'un entr'acte pour visiter dans leur loge M. le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans. M. le Duc de Berri caressa les enfans et joua avec le jeune Duc de Chartres. Témoin de cette union des Princes le public applaudit à diverses reprises.

«Madame la Duchesse de Berri, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée et voulut se retirer. Il était une heure moins quelques minutes. M. le Duc de Berri la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle.

«Le carrosse de Madame la Duchesse de Berri s'était approché de la porte, les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis longtemps le Prince ne souffrait pas qu'ils sortissent; un seul en faction présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le Comte de Choiseul, aide-de-camp de Monseigneur, était à la droite du factionnaire

au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu.

« M. le Comte de Ménard, premier écuyer de Madame la Duchesse de Berri, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à Madame la Comtesse de Béthisy; Monseigneur le Duc de Berri leur donnait la main droite. M. le Comte de Clermont Tonnerre, gentilhomme d'honneur du Prince, était derrière lui, attendant S. A. R. pour le suivre ou le précéder.

« Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre un factionnaire et un valet de pied qui relevait le marche-pied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le Prince au moment où S. A. R. se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à Madame la Duchesse de Berri: Adieu, nous nous reverrons bientôt. L'assassin appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du Prince, le frappe de la main droite au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. de Choiseul, prenant ce misérable pour un homme qui en rencontre un autre en courant, le repoussa en lui disant: Prenez donc garde à ce que vous faites. Poussé par l'assassin sur le Comte de Ménard, le Prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion, et tout à coup il dit: *Je suis assassiné! cet homme m'a tué.* »

« *Qui*, se demanderont les générations futures, écrivait l'éditeur du *Mémorial Angevin*, *qui* dirigea le fer sous lequel succomba Berri? Quel *intérêt* fit cette plaie à la France? Qui a pu vouloir sa mort? Louvel.... mais Louvel n'avait rien à reprocher, rien à prendre à sa victime! *Son bras fut invisiblement dirigé.* L'historien, en poursuivant les investigations, devra se dire: sont-ce les Bonapartistes qu'il faut accuser de ce crime? Captif à Sainte-Hélène, pourra-t-on lui répondre, Bonaparte ne possédait qu'une gloire déjà trop entachée par l'assassinat d'un Bourbon.

Sont-ce les républicains ? Mais c'est encore une erreur. Berri n'était pas seul appelé à monter sur le trône ; après lui venait une kyrielle de collatéraux. *Sa mort isolée* n'était donc d'aucun intérêt pour les républicains. *Qui donc a dirigé le poignard*, ne manquera pas de se dire l'histoire ? Pour nous *la cause de cet assassinat fut un impénétrable mystère.* Puisse l'histoire mieux enseignée en signaler le véritable auteur à l'exécration du genre humain. »

Ce mystère a cessé d'en être un, depuis que nous savons que le Duc de Berri avait pris chaudement à coeur les intérêts de Louis XVII, son Roi légitime, sans égard aux *convenances* de Louis XVIII, dont il combattit l'usurpation avec une vigueur de caractère, qui tient de l'héroïsme.

Le général Dufailly, dès 1812, avait eu en Prusse pleine connaissance que Louis XVII y vivait caché à Spandau sous le nom d'un horloger. Il apprit à cette occasion *le dépôt* qui avait été fait, entre les mains du président de la police Le Coq, des papiers authentiques portant le signalement du Dauphin, écrits et signés au Temple par le Roi et la Reine pour constater son identité. Le général Dufailly convaincu de cette grande vérité, en *avait informé Madame la Duchesse d'Angoulême, à la restauration*, et cette courageuse communication lui avait valu une sorte de disgrâce à la cour. Le Duc de Berri ne pouvait pas l'ignorer. *Madame Delmas* dont nous nous rappelons le témoignage, avait accès auprès du Duc, comme ayant été sa nourrice ; elle le prévint officiellement de l'évasion de l'orphelin du Temple. Dans ces circonstances, et après avoir reçu des nouvelles directes de Spandau du Roi-horloger, le loyal fils de France, seul de sa Royale famille, incapable de transiger avec les devoirs de sa conscience, seul grand parmi tous les grands de la terre, voua désormais sa personne au culte du malheur, à la cause de son souverain légitime, traîtreusement abandonné dans les conseils des Rois par leurs ministres. Fidèle au vieil

honneur de l'antique noblesse, *Fais ce que dois, advienne que pourra*, fut sa constante devise; il n'eut plus qu'une pensée, plus qu'un désir, celui de replacer Louis XVII dans le palais de ses pères, avec le rang qu'il devait occuper, fier d'en être le premier sujet. Il associa à ses nobles inspirations le Comte de Repenties, son ami et son compagnon d'exil, confident de son mariage en Angleterre, et comme lui, époux d'une Anglaise. Il l'envoya donc en Prusse, en 1819, pour qu'il s'assurât de l'identité du fils de Louis XVI. Les preuves que le Comte rapporta ayant été concluantes, c'est alors que le Duc de Berri répondit aux lettres du Duc de Normandie; il lui disait: «Prenez patience, je m'occupe »de vos intérêts; vous pouvez compter sur moi, mais il ne »sera pas facile d'amener mon oncle à déposer la couronne »qui vous appartient, pour vous la rendre.» Depuis ce moment jusqu'à l'heure de son martyre, S. A. R. ne négligea aucune occasion opportune de plaider la cause de la justice. Le Comte de Repenties survécut peu de temps à son Royal ami, et sa fille, frappée de terreur n'a pas osé produire les documens qu'elle possède. Voilà des faits que la mauvaise foi peut nier, mais qu'elle n'aura pas la capacité de détruire; ils ont été trop connus. Dans un temps assez rapproché du jour où la victime Royale fut immolée, elle avait eu avec son oncle une discussion violente, dans laquelle elle attaqua ouvertement son usurpation, et le somma de descendre du trône, pour le restituer à l'héritier légitime de la couronne de France. L'usurpateur démasqué avait peine à contenir sa criminelle indignation. Vainement essaya-t-il par mille et une considérations menteuses, d'ébranler la chevaleresque résolution de son neveu, qui demandait et voulait la reconnaissance de Louis XVII; il ne put s'en faire un complice. Enfin Louis XVIII pour en finir avec un entretien dont il redoutait l'éclat et les conséquences, dit au Duc de Berri: «Si je reconnaissais votre cousin, que deviendriez-vous? C'est

»dans votre intérêt que je conserve le trône, afin que vous »l'occupiez après moi.» *Eh! mon oncle*, répliqua aussitôt le héros de la légitimité, PLUTÔT LA JUSTICE QU'UNE COURONNE! «*Prenez garde! prenez garde! Monsieur de »Berri, sortez à l'instant de mon cabinet!....*» Telles furent les dernières paroles de cette mémorable conférence qui entendue et rapportée, ne laisse aucun doute sur l'unique cause de l'attentat du 13 Février.

M. le Comte Louis Duwalès, colonel en retraite du département du Tarn, dans une lettre adressée au rédacteur de la *Voix d'un Proscrit*, en 1839, parle d'un parti nombreux qui se proposait de rappeler la royauté légitime, d'accord avec le Duc de Berri. Ce témoignage, qui pourrait être confirmé par beaucoup d'autres, démontre clairement dans quel intérêt politique a été commandée la sanglante catastrophe que nous déplorons. Voici la lettre :

«J'avais une connaissance assez exacte d'une partie des faits intéressans que contiennent vos livraisons; je l'avais acquise dans les années qui se sont succédé depuis 1816. Alors a commencé le drame où le matérialiste Comte de Provence remplit le premier rôle. A l'époque où ce drame obscur fut mis en scène, je me disposais à me rendre à *Rouen*, où une foule de personnes, habitant Paris, Versailles et les environs, se rendaient pour tâcher de voir *le personnage mystérieux qui y était détenu passant pour le fils de Louis* XVI.

«Je consultai sur mon projet un ami intime de mon grand-oncle, sous les ordres duquel il avait fait ses premières armes. Cet ami était retiré à Paris où je me trouvais alors, et où il jouissait d'une retraite de maréchal-de-camp. Il combattit fortement mes intentions, en me faisant observer que la police avait les yeux sur tous ceux que la curiosité ou un intérêt bien senti portaient à faire ce voyage. Il ajouta qu'ayant perdu toute ma fortune par l'effet des révolutions,

je risquais encore de perdre mon grade, qui était ma seule ressource.

«Je vous parle ainsi au nom de l'attachement que je »vous porte, me dit-il, je serais ingrat envers votre oncle, »si, dans cette occasion, je ne cherchais pas à vous donner »des preuves de ma reconnaissance. Vous avez une tête ar»dente, et vous finiriez par vous compromettre. *Oui, le fils »de Louis* XVI *existe*, je sais bien des choses que je ne puis »vous dire encore. Ménagez-vous pour l'occasion où vous »pourrez lui être utile; ce moment arrivera tôt ou tard; »ensuite, dans cette arrestation mystérieuse de Rouen, il »n'est rien moins certain que l'individu arrêté soit le fils de »Louis XVI.»

«Peu de temps après, je fus obligé de partir pour aller rejoindre mon régiment. Depuis cette époque jusqu'en 1820 j'ai rencontré beaucoup de sympathie chez un grand nombre de personnes qui partageaient ma conviction sur l'existence du Dauphin. Dans toute la Provence depuis Toulon jusqu'à Marseilles et Arles, *c'était une opinion* générale.

«*En* 1820, *avant l'assassinat du Duc de Berri, un rassemblement avait été organisé pour soutenir cet excellent Prince, qui voulait opérer un mouvement pour faire reconnaître et proclamer le Roi légitime.* J'étais entré dans cette noble conspiration avec plusieurs autres colonels qui devaient soutenir ce mouvement; *l'assassinat du Prince fit tout contremander.*

«Bien certainement, si je me fusse trouvé à partie, je faisais subir au Comte de Provence le sort du Roi-Brasseur de M. d'Arlincourt. Depuis que ses scélératesses m'étaient connues, je l'avais en exécration; et j'ai souvent bien regretté d'avoir tant fait pour soutenir les vues usurpatrices d'un pareil homme. Mais j'ignorais son usurpation et la noirceur de son âme.»

Je me rappelle encore parfaitement les vastes rumeurs de

l'opinion publique. La presse royaliste était sans pitié pour M. de Cazes; on l'accusait hautement d'avoir dirigé le bras de l'assassin, *sans dire le pourquoi*. Madame la Duchesse de Berri déclara qu'elle quitterait la France s'il n'était pas chassé du ministère. Le Comte d'Artois ne fut pas moins acerbe dans ses récriminations. Il signifia à son frère que désormais il lui serait impossible de supporter la vue de M. de Cazes. M. Martainville, rédacteur du *Drapeau Blanc*, libella un acte formel d'accusation contre ce ministre, et M. Clausel de Coussergues dit à la chambre des députés:

« Messieurs, il n'y point de lois qui fixe le mode d'accu» sation des ministres, mais il est de la nature d'une telle » délibération, qu'elle ait lieu en séance publique et à la » face de la France. Je propose à la chambre de porter un » acte d'accusation contre M. de Cazes, ministre de l'inté» rieur, *comme complice* de l'assassinat de Monseigneur le » Duc de Berri; si on le permet je vais développer ma » proposition. »

Mais quand la puissance qui gouverne, commet un crime public sous le couvert de l'irresponsabilité qu'elle s'octroie, elle frappe de cécité la justice; et ne lui laisse parvenir que ce qu'elle veut qu'elle sache. D'ailleurs M. de Cazes avait pour défenseur le Roi lui-même, qui nous l'apprend dans ses mémoires par un langage singulièrement hardi.

« J'avais indiqué, dit-il, un conseil d'Etat.... Les membres du conseil du cabinet que j'avais choisis parmi les ministres d'Etat, étaient en liaison avec les députés de la chambre; aussi j'étais certain que ce qu'il me conviendrait de leur dire serait répété. Je crus devoir défendre M. de Cazes, je me plaignis *de l'accusation de complicité* dans l'assassinat de M. le Duc de Berri, que les ultras *faisaient rejaillir sur moi*.

— « Sur vous, Sire! s'écrièrent à la fois M. M. de Lally Tolendal et de Fontanes, nul n'en a *rien dit*, et l'absurdité de la chose.....

« Messieurs, repris-je, *n'est-ce pas arriver jusqu'à moi*, que de reprocher ce grand malheur à M. de Cazes? Pensez-vous que si son système n'était pas le mien, je le laisserais le maître de poursuivre? Non, sans doute, il exécute ma volonté, et voilà tout. D'ailleurs *sans parler de cette inculpation qui retombe sur ma personne*, il y a longtemps que je suis en butte à des calomnies de ce genre... »

Louis XVIII prenait donc scandaleusement la responsabilité des actes de son ministre qui lui était cher, sans craindre, aux yeux du plus grand nombre, de rougir son manteau Royal du sang du Prince assassiné. Aussi, le renvoi de M. de Cazes du ministère fut-il plutôt un triomphe qu'une disgrâce. Louis XVIII nous dit encore:

« L'affaire du ministère terminée à la satisfaction générale, je revins à celle de mon cher et malheureux ami. La violence d'un parti despote l'enlevait à ma confiance; et lorsque pour céder à des exigences impérieuses, je consentais à m'isoler sur le trône, je voulus du moins donner aux calomniateurs la preuve éclatante que je détestais leurs mensonges; et de moi-même je réglai les récompenses que j'accordais à M. de Cazes pour son dévouement et sa loyauté.

« Je lui donnai le brevet de ministre d'État et de membre du conseil privé. Je le maintenais par-là au plus haut degré de la position sociale, puisque je lui ouvrais à perpétuité l'entrée du conseil. Je fis ensuite de ce ministre un Duc et pair de France. Ce titre avait d'autant plus de prix que, loin de le prodiguer, je l'avais reservé uniquement pour le petit nombre de gens de l'ancien régime, sur lesquels il me plaisait de verser mes faveurs. Aucun homme nouveau ne l'avait encore obtenu.

« Je regarde la dignité de Duc et pair comme la plus éclatante dans un gouvernement, comme celle dont l'obtention est la meilleure preuve de mon estime et de mon affection; et certes, tant que je régnerai, nul ne la polluera

par une admission inconvenante. On savait là-dessus mon opinion ; et ce fut au château un deuil général que ce Duché, que cette noble couronne posée sur la tête de M. de Cazes. On aurait voulu l'accabler d'une pleine disgrâce. Mais que ne dit-on pas lorsqu'on apprit que le congédié était appelé à l'ambassade d'Angleterre qui, dans la circonstance présente était certes la première parmi les plus dignes?

«M. de Richelieu eut à ce sujet plus d'une lance à rompre. Certains osèrent lui dire que, puisqu'il consentait à de pareils choix, il devait s'attendre à être abandonné de ses amis; qu'il fallait opter entre les royalistes et M. de Cazes. Le Duc répondit que ce qui se faisait avait lieu par mon ordre, et qu'il engageait les mécontens à se plaindre au Roi. Nul ne se hasarda à le faire. Monsieur seul me dit qu'on trouvait étrange de voir récompenser, d'une manière aussi éclatante, un homme qui méritait un châtiment.

— Et pourquoi, s'il vous plaît? demandai-je.

— Mais pour sa conduite criminelle.

— A quelle époque?

— Pendant son administration.

— Et ma signature, ne la lui ai-je pas confiée librement?

— *Il a trempé dans le meurtre de mon malheureux fils!*.

M. de Cazes s'était jeté aux pieds du Roi, en le conjurant de le protéger contre la malice de ses adversaires; et le Roi lui avait répondu: «*La victoire ne vous manquera pas ici.*» On voit que S. M. tint libéralement sa parole. L'histoire dira peut-être un jour sans déguisement, pourquoi le meurtre d'un fils de France devint pour M. de Cazes un titre aux immenses faveurs de Louis XVIII. Car en admettant que ce ministre fût innocent, une opinion publique imposante le soupçonnait complice de l'horrible attentat; cette opinion méritait des égards, et c'était le cas du moins de ne pas l'affronter audacieusement, en récompensant l'homme de la haute police, parce qu'il s'était conduit de manière à soulever contre

lui l'indignation presque générale! Il y a des propos qu'on ne peut redire que tout bas; mais il est un fait bien connu alors que je dois rappeler ici.

Au moment où l'on faisait subir à Louvel son premier interrogatoire, les personnages présens furent vivement impressionnés de voir M. de Cazes lui parler bas à l'oreille; et leur dire, *qu'il lui demandait si le poignard était empoisonné?* Il semblait avec raison à tous que la question aurait dû s'adresser à voix haute. «Le trouble du ministre était visible, a dit Madame du Cayla, car déjà de tous côtés des voix, injustes selon elle, l'accusaient d'une atroce complicité.» Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'on crut généralement à Paris que, pour s'assurer le silence de l'assassin, on lui avait fait espérer qu'il serait délivré par un mouvement populaire en allant au lieu du supplice. La moindre agitation dans la foule le faisait tressaillir; ses regards inquiets, quelques mots qui lui échappèrent, tout dans sa contenance et dans sa physionomie annonça son cruel désappointement; lorsque, arrivé au pied de l'échafaud, le bourreau se saisit de sa personne pour le lier sur la planche fatale. Le misérable n'avait pas plus compris que les autres scélérats de son espèce, que, quand ils ont accompli leur tâche de sang, leur mort devient nécessaire, comme un gage de sécurité pour ceux qui les ont mis à l'oeuvre.

La conduite du Roi, dans cette solennelle occurrence, et ses réflexions ultérieures, donnèrent lieu également à de fâcheuses interprétations contre lui. Les mesures avaient été habilement combinées, pour faire croire à un complot républicain, même à une révolution, dont la mort du Prince aurait été le signal. Mais c'était pour jeter de l'incertitude sur la véritable cause de l'assassinat, en donnant une fausse direction à l'opinion publique, et détourner surtout l'idée *d'un intérêt isolé*, dans cette effroyable catastrophe. Il n'y avait ni complot ni révolution: Paris resta calme, et

tous les propos qui tendaient à égarer les esprits, n'étaient que des manoeuvres de police. Dès que l'infortuné Prince sentit qu'il était frappé à mort, il manifesta vivement le désir de voir le Roi; et le Roi, à cette horrible nouvelle, lorsque déjà toute la famille Royale entourait le lit de l'auguste moribond, le Roi demanda froidement: «*Y a-t-il du danger pour moi?*» Ce ne fut qu'à cinq heures, quatre heures après le coup de poignard, que Sa Majesté se rendit à ce voeu sacré de la victime expirante; ce ne fut que, quand déjà la violence du mal, ayant fait de rapides progrès, les symptômes devenaient de plus en plus alarmans; quand trois bulletins avaient été portés aux Tuileries, ce fut alors seulement que Louis XVIII quitta le château pour venir contempler la scène de douleur, et voir mourir son infortuné neveu, qui surmontait de cruelles angoisses pour répéter à chaque instant, d'une voix presque éteinte; *Que je souffre! Que cette nuit est longue! Le Roi vient-il?* Sans doute il aurait voulu lui parler de Louis XVII, à cette heure suprême où toutes les paroles de celui qui nous quitte, sont des paroles d'amour, de vérité et de justice. Le Roi arriva enfin, morne, impassible; il entra. Le mourant parut revivre; il n'eut plus que la force de demander grâce pour la vie de *l'homme*, et il expira: sa belle âme alla recueillir la récompense de son noble martyre, martyre comme tant d'autres, sans profit pour le Royal méconnu, dont on effaçait le nom avec le sang de ses généreux défenseurs.

Le Duc de Berri, en renonçant à l'espoir d'une couronne qui ne pouvait lui échoir que par une succession de voies criminelles, en se dévouant pour son Roi légitime, s'est acquis une gloire impérissable. Il a légué à son fils, orphelin avant de naître, et né pour ainsi dire de la mort, selon la parole du serviteur de Dieu, de nobles devoirs à remplir; il lui a tracé de son sang la ligne de conduite, hors de laquelle il ne peut que forfaire à l'honneur. Que la presse,

notre seul moyen de correspondre avec lui, lui porte un langage que ses courtisans ne feront jamais entendre à ses oreilles ! Retenu dans les liens de l'iniquité, sous de coupables influences, source des actes violens par lesquels on a sanctionné la méconnaissance du prince son maître, dont il était devenu le fils d'adoption, jusqu'ici le Duc de Bordeaux ne paraît pas être soucieux de se montrer digne de la mémoire d'un père qui vécut sans peur, et qui mourut sans reproche. Puisse-t-il secouer le joug des flatteurs intéressés à le maintenir dans une trompeuse sécurité de conscience ; et reportant ses regards vers le berceau de son enfance, arrosé des larmes de son auguste mère, comprendre qu'il ne peut, sans se couvrir d'ignominie, et renier sa Royale origine, continuer de faire un pacte avec les fauteurs de l'injustice ! Un Prince avant tout, doit être honnête homme, et ne pas se parer de la dépouille des orphelins de la branche aînée de sa maison. A lui seul il appartient de venger noblement la mort de Berri, en préférant comme lui les joies de la conscience aux pompes d'une grandeur usurpée. *Plutôt la justice qu'une couronne* ! Le Duc de Bordeaux peut prétendre aux respects du monde ; *mais Henri* V, JAMAIS !

Ces observations qui se présentent naturellement à l'esprit, comme un hommage dû aux mânes du Prince assassiné, et comme une leçon de vertu pour ses enfans, me ramènent à Louis XVIII. Quelques nouveaux passages de ses écrits, en attestant de quelles ténèbres l'instruction du procès criminel fut enveloppée, par l'action d'une puissance invisible, complèteront ce qui me reste à dire, pour l'intelligence d'un abominable forfait, inspiré par le même esprit de domination que celui qui dicta le meurtre du Duc d'Enghien. Il résultera des étranges communications écrites du chef suprême de la justice, que tout en feignant de rechercher les complices de l'assassinat, on

les protégeait d'une inviolabilité impénétrable ; ce qui démontre invinciblement que Louis XVIII avait intérêt à ne pas laisser déchirer les voiles du mystère. Il est, je pense, impossible de se méprendre sur le sens véritable des demi-révélations qu'il nous fait en ces termes :

« L'assassinat du Duc de Berri fut un événement terrible, qui retentit dans toutes les cours de l'Europe..... Il y a dans cette affreuse histoire *des profondeurs* qu'on ne pénétrera jamais bien. Non, le meurtre de mon malheureux neveu n'est pas un crime isolé ; et *cependant* dans le procès public, *la chose parut prouvée :* il résulta de l'universalité des dépositions que *l'assassin était seul. Cela n'est pas vrai*, mais on a agi comme il convenait de le faire, pour éviter de plus grandes catastrophes peut-être..... *Tout a été extraordinaire dans ce meurtre, décidé et exécuté par une seule personne.* L'instruction écrite et connue, plus de cinquante commissions rogatoires délivrées, plus de douze cents témoins entendus ; *rien de tout cela ne put jeter de la clarté sur cette horrible affaire ;* les preuves morales furent nombreuses, mais il fallut s'arrêter là. Ce fut en frémissant de colère que M. Bellart, faisant fonctions de procureur-général à la cour des pairs, comme il l'était à la cour Royale, me déclara cette nouvelle.

— Il n'y a donc que le coupable de connu ! m'écriai-je.

— Sire, *il en existe un autre bien plus criminel sans doute ; mais rien ne le désigne nominativement ; il se rit de la justice.*

— Et si le prévenu parlait ?

— *Il ne parlera pas.*

« On essaya néanmoins d'arriver à la manifestation de la vérité par tous les moyens présumables au pouvoir de la justice. Ils furent vains, *le coup ayant été monté avec une habileté sans exemple.* La cour des pairs, de son côté, apporta à ce procès une attention scrupuleuse, *mais comme on ne lui montra rien, elle ne put rien voir...*

« La mort du Duc de Berri fut préméditée. Louvel en fut l'instrument, et celui qui le poussa à ce crime horrible pouvait employer les vers de Mahomet, de Voltaire :

Je demande un bras qui par moi seul conduit,
Se charge seul du crime et m'en laisse le fruit.

« On trouve dans tout ce qui précède la catastrophe un enchaînement de perfidies, une masse d'intrigues, un travail effrayant de précautions pour détourner de soi la main de la justice. Le procureur-géneral Bellart, que je voyais souvent pendant l'instruction du procès, me disait avec l'accent du désespoir :

« Sire, il jaillit de mille endroits des étincelles; mais aucune assez forte pour produire la lumière ; on sent partout l'action de l'acteur réel de cette scéleratesse ; on entrevoit bien sa physionomie, mais noyée au milieu de tant de vapeurs, qu'il faut, pour la reconnaître, avoir une haute expérience de la perversité humaine. Toutes les routes où je m'engage me conduisent d'abord droit à une maison bien connue dans Paris, et lorsque, le coeur palpitant d'horreur, j'en approche et crois que j'y vais entrer, tout-à-coup s'ouvre un sentier qui m'en écarte. ou un brouillard qui me la fait perdre de vue, et cependant je suis certain que le meurtrier en est sorti, et que tôt ou tard la justice y rentrera, mais à quelle époque ?

« *Je n'osais point pousser de questions M. Bellart; ma délicatesse respectait le mystère dont le magistrat s'enveloppait;* mais ces paroles ambiguës me livraient à d'étranges soupçons ; je ne me permettrai pas de les révéler; tout est péril en de telles matières ; il faut, quand on ne peut frapper les grands coupables, les environner d'une clarté foudroyante qui puisse convaincre les plus stupides, et leur épargner ainsi jusqu'à l'accusation.

« Les révélations qui suivirent le crime furent vagues. On poussa l'astuce, dans certain lieu, jusqu'à diriger des dénon-

ciations, dont ensuite eux-mêmes firent ressortir la fausseté: on alla jusqu'à se faire accuser par des compères, afin de pouvoir les contraindre à démentir leur récit et à justifier, *contraints par la force de la vérité, les innocentes victimes de leurs calomnies.*

«Ce manège était visible, et nous crevait les yeux; M. Bellart en devenait fou. Il aurait donné sa vie pour descendre dans ce dédale. Je ne me suis jamais bien rendu compte de la déposition faite d'abord avec fracas par un M. Marigné, royaliste, disait-on, bâti à chaux et à sable, et que depuis il dut avouer être fausse de tous points. Ce double coup de temps produisit un effet fâcheux; il retourna l'opinion publique si bien, tant en France on ne va qu'aux extrêmes, qu'il y eut un instant où l'on ne douta plus que ce ne fussent *les royalistes*, dont la malice perverse avait assassiné M. le Duc de Berri.

«Je vis un jour arriver M. Bellart, le visage enflammé, les yeux lançant des éclairs:

«Sire, me dit-il, quel sera le devoir de ma charge, si des accusations précises, directes, soutenues, mettent en cause l'un des premiers sujets du Roi?

— De ne pas suspendre le cours de la justice; d'aller en avant; vous serez soutenu, si on ne peut mordre à la procédure.

— Et si, par un tour d'escamotage, ce qui est noir devenait blanc?

— Alors, mon cher Monsieur, tant pis pour vous; ce sera vous que l'on mettra en cause.

— J'ai des preuves, Sire, des preuves évidentes, des aveux irréfragables; ils tomberont comme un tonnerre de haut et sur haut.

— Prenez bien garde, dis-je sérieusement, qu'il en soit cette fois comme celle du Marigné et de..... je ne sais plus qui. On vous hait, parce que vous nous aimez; on cherche

sans doute à vous prendre en faute. Vos ennemis qui sont les nôtres, ont de l'adresse, de l'astuce; réfléchissez à votre position, à la mienne, à celle de celui contre lequel on provoque en apparence un éclat fâcheux, dont en réalité, il lui reviendra un avantage immense. Monsieur le procureur-général, poursuivis-je, il y a plus de quarante ans que le même système se perpétue, qu'on nous porte des coups invisibles, qui n'en sont pas moins mortels. Que nous est-il revenu, par exemple, de l'enquête solennelle instruite par le Châtelet, lors de l'affaire des 5 et 6 Octobre? Rien.... rien absolument. On augmenta la rage de nos bourreaux en soulevant leur masque; mais comme on ne put le leur arracher tout-à-fait, il fallut entendre proclamer leur innocence. Eh bien, aujourd'hui, la même scène se renouvellerait, *et on vous demanderait compte de ce que vous avez voulu être juste.* »

Il est probable qu'un ordre aussi émané de haut, commanda de se taire; car Louvel *seul* fut trouvé coupable; et le public n'entendit point gronder le tonnerre du procureur-général; ses preuves évidentes restèrent dans ses cartons: la tête de l'assassin tomba, et la justice du Roi fut satisfaite. Mais la vérité s'est fait jour depuis par des témoignages extra-judiciaires, on ne doute plus aujourd'hui que le gouvernement ne l'ait étouffée aux abords de la chambre des pairs; et l'on prononça tout bas, des noms accolés à celui de Louvel, que l'histoire n'a pas encore osé enregistrer, pour ne pas reconnaître Louis XVII.

1824 à 1828. — JUSTICE DE BRANDEBOURG. — INCENDIE. — FAUSSE-MONNAIE. — EMPRISONNEMENT.

Chapitre XIII.

Pendant qu'en France on assassinait les témoins de l'existence du fils de Louis XVI, on diffamait judiciairement en Prusse, ce Prince méconnu, par une absurde accusation de fausse-monnaie. L'usurpateur avait l'oeil partout, et partout il trouvait de serviles instrumens, pour le seconder dans les moyens d'annihiler moralement et politiquement, le présent et l'avenir du Roi légitime de France. Le gouvernement prussien s'est à jamais déshonoré par sa conduite à l'égard de ce fils des Rois, qu'il s'était donné pour ôtage, en le cachant dans les rangs de sa bourgeoisie. Il n'y a peut-être pas eu, auparavant, d'exemple d'un mépris de toute justice, aussi effrontément pratiqué, que celui qui se rattache à cette procédure criminelle. Elle fut la suite d'une trame odieuse qui sera la honte éternelle de leurs auteurs; car on a flétri l'innocence au nom d'un monarque éminemment juste, mais scandaleusement trompé par de perfides conseillers. Si S. M. eût entendu les gémissemens de la victime, le cri d'indignation de toute une ville en sa faveur, les

juges, j'en suis convaincu, auraient été prendre la
de l'opprimé dans la maison d'infamie où ils le tinre
fermé, pour que ses plaintes ne parvinssent pas au
du trône. Ce procès dont il faut bien rendre compte
qu'on s'en prévaut encore aujourd'hui, contre la véri
un de ces souvenirs qui pèsent si affreusement sur l
qu'on voudrait pouvoir l'oublier. Combien n'accroît-
les déchiremens du coeur, quand la nécessité oblige l'h
de bien à se remettre en face des pervers qui l'ont as
moralement; et à reproduire les détails d'une calomni
cielle, dont la maligne influence subsiste toujours, q
ministres, dans les rapports occultes de leur diplomat
transmettent traîtreusement, et qui sort des cabine
hommes d'État, pour courir le monde par toutes les
d'une publicité salariée, protégée par la puissance des
exploitée par la tactique des partis, et entretenue par
les sortes d'adulateurs. C'est là l'horrible position qu
faite à l'orphelin du Temple: « on l'a contraint, » di
amèrement, « *à employer la moitié de sa vie à déf
l'autre.* » Et encore, comment répondre à une opinio
blique qu'on égare mystérieusement; à des chuchote
qui se répandent dans l'ombre? Comment recueillir
les impressions qui sont hostiles, pour les détruire, lo
les détracteurs de la vérité, prodigues de mensonges
breux, n'ont jamais eu le courage de la combattre o
tement? A des faits patens, mille fois constatés, à de
moignages nombreux, à des documens irrésistibles, on
opposer que la calomnie, dont les blessures sans cesse ra
ne se referment jamais; car le coeur des méchans e
foyer d'astuce et de corruption, d'où s'exhalent à ch
instant des émanations malfaisantes, et leur langue en
sonnée, communiquant sa contagion à qui les écoute,
duit une peste morale aussi funeste dans ses ravages,
ceux d'une épidémie contre laquelle les ressources

science sont impuissantes. Qu'on juge alors quels doivent être les effets pernicieux de fausses imputations, commandées par ordre supérieur, et sanctionnées, si je puis parler ainsi, par l'illégalité des lois, et les iniques arrêts de la justice, comme celle émanée de Brandebourg, que nous avons à raconter! La calomnie prend alors un caractère d'autorité qui impose aux gens superficiels; elle sert d'aliment à l'hypocrite malveillance qui triomphe, merveilleusement aidée par toutes les coteries. On la répète sans la discuter, sans remonter à son principe, et comme le but est d'enlever, par la diffamation, à celui qu'on veut perdre, les moindres témoignages d'intérêt, on n'admet aucune justification possible. Cette marche de l'imposture, la politique l'a suivie insidieusement contre le Duc de Normandie, depuis 1824 jusqu'à ce jour. Aussi, tandis que nous avons vu des masses de *légitimistes*, aller en pèlerinage faire inscrire leurs noms *pour souvenir* à la chancellerie du Duc de Bordeaux; la vie de leur Roi *légitime* s'est éteinte dans une sombre solitude, et sa tombe n'a été arrosée que des larmes de sa famille d'exil. Les gens sensés comprennent bien que la calomnie est un calcul, souvent le fruit d'une basse envie, toujours l'oeuvre de la perversité qui croit se mettre à l'abri du soupçon, en déchirant des réputations irréprochables; mais c'est le petit nombre. La probité d'ailleurs se tient à l'écart et ne sait pas lutter avec avantage contre l'intrigue. Quelques voix amies de tout ce qui est juste et vrai, n'ont jamais assez de force pour étouffer les échos de la malignité et redresser des opinions factices, car la raison et le bon sens sont encore une monnaie de contrebande; il suffit d'être vrai, pour ennuyer ou déplaire; absurde pour être applaudi. L'esprit de notre littérature moderne ne contribue pas peu à fausser les jugemens, en égarant les imaginations, par la peinture des plus révoltantes immoralités. Au lieu de chercher à ramener l'homme à l'amour du bien, par le tableau de toutes les

vertus sociales, on ramasse çà et là, tous les genres d
ruption, pour en outrer les conséquences; et l'on se f
monde de romans, dont l'exagération du crime compose
istence. Le public tenu dans un état permanent d'émot
pour des personnages imaginaires, pour d'affreux mal
imaginaires, constamment sorti de la vie positive, tou
hors du naturel, s'use la sensibilité pour des chimères;
alte dans le besoin de jouissances matérielles, que l'éloq
développe avec tous les charmes de la séduction; le
alors devient attrayant; et tout en s'indignant par la pe
une pente irrésistible entraîne à se laisser impressionne
le mensonge, à ne savoir plus démêler le vrai du fau
les victimes des oppressions du monde réel, ne trouven
de sympathies dans des coeurs blasés sur des sensations
nesques. Cette vérité est affligeante à dire; mais c'
l'esprit du monde actuel; l'esprit perverti par la lect
tant d'écrits légers qui font vogue, où l'égoïsme se
nifie dans le triomphe des passions individuelles. La
écrite, trop sérieuse pour une société irréfléchie, reste
les libraires ou au fond des bibliothèques, sans attir
coup d'oeil d'attention. Ces observations sont loin d'êt
placées ici; car la vérité de l'existence du fils de Loui
n'a été contredite que par des mensonges, des non-se
des absurdités; et ce sont là les argumens qui ont fait fo
Comment en serait-il autrement dans l'opinion publ
puisque la politique les a fait convertir en arrêts de ju
par la magistrature de Brandebourg, et qu'elle insulte e
à la raison commune, par des publications que la
propage, sous le nom d'agens irresponsables? Si l'on
se faire une idée des ressources de l'imposture dans sa m
re de combattre l'identité du fils de Louis XVI, qu'o
la *Gazette des Tribunaux* des 26, 28 et 29 Septe
1847: on y trouvera un ridicule appendice des *Mém
d'un Contemporain*. L'auteur anonyme, voulant redo

une nouvelle face au roman *d'Hervagault*, revu, corrigé et augmenté, jette par ci par là des noms et des faits puisés dans nos écrits, qu'il mêle dénaturés à de nombreuses inepties, données en pâture à la sotte crédulité. *On veut bien pourtant aujourd'hui reconnaître l'évasion;* mais on s'efforce de rendre introuvable le Royal évadé. — Le Dauphin, c'était Hervagault, qu'on fait mourir au Temple en 1795 à la place de l'enfant-Roi, et qui ressuscite en 1798 pour être condamné le 11 Août 1799 à deux années de prison, par le tribunal de Vire. Ce Dauphin a fait peur au directoire, à Fouché et, ce qui est plus extraordinaire à Bonaparte, qui n'ont pu l'empêcher d'avoir dans ses prisons une nombreuse cour, et de succulens repas avec les royalistes. Il a été sacré par Pie VI en présence de vingt cardinaux et marqué de deux stigmates sacrés, à l'aide d'un fer rouge, par la main infaillible du vicaire de Dieu, qui ayant la prescience divine, a voulu par là que le fils des Rois pût confondre *dans l'avenir* les imposteurs et les ambitieux *qui lui disputeraient son nom*. Un des stigmates représentait une fleur de lis sur la jambe droite, et l'autre sur le bras gauche se composait des mots: Vive le Roi. Voilà des caractères d'identité par l'autorité infaillible du pape, qui ne peuvent tromper personne. Il a été reconnu par neuf grandes puissances, l'Angleterre, le Portugal, l'Autriche, la Prusse, la Sardaigne, la Suède, le Danemarck, la Russie, et la cour de Rome. George III, Roi d'Angleterre, l'a appelé son cher enfant. Il avait été fiancé à la Princesse Bénédictine de Portugal, et en définitive devait se marier avec la fille d'un bâtard de Louis XV, quand il fut arrêté à Vitry-le-Français et condamné à quatre ans de prison en 1802. Là, malgré les ordres sévères de Fouché, ministre de la police, il vécut en Prince sous les verroux, ayant son secrétaire et deux domestiques pour le servir, ainsi qu'une cour assidue à le visiter. Conduit à Reims, le jugement de Vitry fut confirmé par le tribunal d'appel. Ensuite

il fut transféré à Soissons, puis secrètement au fort de J
où il était, quand vint la restauration. L'évêque de
était son premier ministre: il avait la liste de ses parti
au rang desquels étaient inscrits, le Duc de Berri, *le
d'Orléans*, le Prince de Condé, le Prince de Bourbo
Prince de Conti. Or la politique qui sait parfaitement
moter, a soufflé sur ce Prince et il a disparu. L'auteu
ces curieuses révélations, s'écrie bonnement: « Qu'est de
»le condamné de Châlons, de Vitry et de Reims?
»ce que nul aujourd'hui ne saurait dire. Mais toujour
»il que quelque opinion qu'on se forme de ce personnag
»depuis a trouvé *d'inhabiles imitateurs*, on ne saurait
»que sa mystérieuse disparition, n'ait été de nature à o
»un bien large champ aux soupçons intéressés, et aux
»jectures accusatrices.» Pour moi, je pense que si
s'adressait dans la rue de Jérusalem, à Paris, hôtel d
préfecture de police, ou directement à *l'ex-Baron de
chemont*, on pourrait avoir des nouvelles du *Prince pe*

Occupons-nous actuellement des manoeuvres qui f
pratiquées en Prusse, contre le Duc de Normandie. Si les
qui vont suivre paraissent étranges, inexplicables, selon le
ordinaire des événemens; ils révèlent par eux-mêm
fatale et perpétuelle influence d'un génie malfaisant,
pagnon inséparable de la vie du Prince.

Lorsque nous avons quitté Brandebourg, et interr
notre récit, *M. Naundorff* venait d'être arrêté,
*le prétexte qu'il avait fabriqué de faux écus
Prusse.* C'était vers le commencement de l'année 1
époque où il avait *imprudemment* écrit à Louis XVII
intention formelle d'aller en France. Nous n'avons
oublié non plus qu'il avait acheté une maison, à l'occ
de laquelle il était en procès avec son vendeur. Un con
d'incidens extraordinaires se trouvant mêlé à la procé
criminelle, il est indispensable de bien faire ressorti

circonstances dans lesquelles on forgea, contre le Duc de Normandie, cette mensongère accusation. Elle fut le dénouement d'un plan infernal, combiné avec une complication de malignités telles, qu'on ne peut y arrêter sa pensée sans éprouver un dégoût qui suffoque. Les ennemis de S. A. R. virent avec rage le succès de son travail et de son commerce en horlogerie, qui l'avaient mis à même de se faire une réserve d'économie pour son voyage de France. Il fallait donc le ruiner, le déshonorer, lui enlever la confiance publique, *l'empêcher de quitter la Prusse*, et, pour se délivrer d'un état d'anxiété devenue insupportable, s'y prendre de manière à le faire enfermer dans une maison de réclusion. Telles furent sans aucun doute les combinaisons de la politique, pour l'exécution desquelles il se rencontra en Prusse de criminels agens, sous l'administration du premier ministre, Prince de Hardenberg, l'un des signataires du traité de Paris et comme tel protecteur de l'usurpation du Comte de Provence; le détenteur enfin du dépôt sacré que l'héritier de Louis XVI avait confié si loyalement à son honneur. Le déroulement successif des malheurs qui, sans cause étrangère à la politique, ont abreuvé les jours de celui qu'on voudrait faire croire appartenir à une basse famille allemande, sera plus démonstratif de son origine Royale que tous les raisonnemens propres à l'établir. L'enchainement et l'appréciation des faits qui nous restent à raconter, sont un miroir où la vérité se réfléchit par une lumière indestructible.

« L'individu de qui j'avais acheté ma petite maison, » continue le Prince, « était un homme d'une insigne mauvaise foi. Le procès qu'il me suscita reposait sur des billets faux qu'il m'attribuait et dont il exigeait de moi le paiement. Mon bon droit fut reconnu par les juges de première instance, qui rendirent une décision en ma faveur. Le faussaire appela de ce jugement, et produisit deux faux témoins qui se parjurèrent, en affirmant devant la justice qu'ils m'avaient vu

signer les faux billets. Pendant les débats de ce procès j'avais été demeurer chez M. Schernebeck, ex-maître de poste. Il était veuf et riche, et tenait en réserve, au fond d'une caisse placée dans sa chambre à coucher, quelques centaines d'écus disponibles pour des cas imprévus. Il avait un caractère fort jovial, et comme je fuyais le monde, toutes mes soirées se passaient chez lui; de sorte que je pouvais remarquer les allures de sa fille aînée qui tenait le ménage. Sa conduite ne m'échappa point, et je m'aperçus qu'elle volait son père. Un soir M. Schernebeck vint causer avec moi et me demander conseil pour que je l'aidasse à découvrir le voleur qui, me disait-il, était dans sa maison. Il avait découvert que son argent disparaissait peu-à-peu, et ne soupçonnait pas quel pouvait être l'auteur de cette soustraction frauduleuse. — Etes-vous vraiment assez aveugle, lui répondis-je, pour ne pas vous en douter? — Comment Monsieur, s'écria-t-il! — Eh bien! repris-je, souhaitez-vous de voir votre voleur? — Oui, et sur-le-champ, s'il vous plaît! — Au même instant j'appelai sa fille aînée, je fermai la porte, et j'ordonnai à son père de visiter ses poches. Il la fouilla et saisit une fausse clef qui servait à ouvrir sa caisse. La malheureuse enfant n'avait que 17 ans, elle s'était laissée aller à cette action coupable par l'influence pernicieuse d'une mauvaise connaissance qu'elle fréquentait habituellement. Voyant sa friponnerie connue, elle se jeta aux genoux de son père en avouant ses torts et en implorant son pardon, sous la promesse de se corriger. J'eus la satisfaction de réconcilier la fille avec le père; je promis un secret inviolable, et ensuite je quittai la maison, parce que je m'étais convaincu que les soupçons avaient d'abord plané sur moi : Schernebeck me l'avoua en me disant *qu'on m'avait calomnié auprès de lui*. Je me logeai chez un maître-tailleur, nommé Krabath. Quelques semaines plus tard, un matin, un homme de la police vint me prévenir qu'on avait assassiné mon ancien hôte, affectant

d'ajouter que *des suspicions* s'élevaient contre moi. La véritable innocence conserve toute l'énergie de sa dignité. Je m'habillai à la hâte et me rendis aussitôt chez la personne assassinée. Schernebeck n'était pas mort; je le vis assis dans un fauteuil, entouré de la police. Ayant sollicité et obtenu l'autorisation de faire des recherches en présence du magistrat, la vérité m'apparut, et je découvris l'auteur de l'assassinat: c'était la fille aînée. Je communiquai le résultat de mes investigations au bourgmestre, M. Zander, qui je crois, était parent de cette famille. On arrêta la coupable, et le lendemain elle confessa son crime. Par la clémence du Roi, et en raison de sa jeunesse, elle ne subit qu'une condamnation à huit ans d'emprisonnement. La ville entière de Brandebourg peut rendre témoignage que je dis vrai.

«Dans ce même temps, je reçus la visite de deux individus dont la mine ne prévenait pas en leur faveur. Ils m'apportaient à raccommoder une tabatière à musique, me disant qu'ils n'avaient pu encore trouver d'ouvriers capables de faire les réparations nécessaires à cette pièce, et que ma réputation d'habileté les avait conduits chez moi.

«J'examinai attentivement la boîte, et je les assurai que peu d'heures me suffiraient pour la remettre en bon état. — Ne vous pressez pas; me dit l'un d'eux, nous reviendrons dans quelques jours; puis l'autre me demanda de quel pays j'étais. Je suis Prussien, lui répondis-je. — *Votre dialecte n'est cependant pas celui de Prusse*, observa le premier. Il allait sans doute continuer la conversation, lorsque sur quelques mots de son compagnon, adressés en italien, ils me quittèrent tous les deux. Quelques jours après, des voleurs s'introduisirent nuitamment dans mon atelier, plusieurs montres de prix et une somme d'argent me furent enlevées, mais la tabatière à musique ne le fut pas, quoique beaucoup plus en évidence que les autres objets volés. Au bout d'un certain temps les deux étrangers ne revenant pas chercher

leur tabatière, mes soupçons se portèrent sur eux, et j
signalai aux autorités de Brandebourg, en les dénoı
comme les auteurs présumés du vol commis à mon préju

«Environ un mois plus tard me trouvant un jour à Be
j'aperçois sur le quai qui borde la Sprée un des deu
dividus qui mettait en vente plusieurs montres. Je m'appı
et ayant pris des mains de cet homme, pour les exami
deux des montres qu'il étalait, j'en reconnus aussitôt
que le sous-officier Eichler m'avait donnée à répareı
qui avait disparu, dans la nuit du vol. Mon premier ı
vement fut d'arrêter le fripon, mais l'effronté coquin dét
déjà à toutes jambes, avant que j'eusse eu le temps d
saisir par le collet, laissant la foule étonnée qu'il n'eû
même redemandé les deux montres; j'expliquai pour
Malgré mes recherches, et les démarches de la police, i
impossible de le retrouver.

«Je commençais à me consoler de la perte que j'ı
faite, ayant remboursé la valeur des montres, aux perso
à qui elles appartenaient, quand un évènement bien
désastreux me plongea dans la consternation. C'était co
un avant-coureur des affreuses calamités dont j'allais bie
être frappé, et qui devaient anéantir à jamais mes espéra
et ma tranquillité; empoisonner jusqu'à la dernière h
de mon existence.

«Depuis peu ma femme m'avait rendu père, pour la t
sième fois, d'une fille qui fut nommée Bertha-Julia, et
soins que nécessitait son état, me faisaient alors veiller
tard. Une nuit que j'avais prolongé mes travaux plus que
coutume, je me disposais à me mettre au lit, lorsque tout-à-c
j'entends frapper à ma porte, et retentir au dehors ces cris
vrans: *au feu! au feu!* Je me couvre à la hâte de quelques v
mens, et au moment où je sortais précipitamment de ma chan
à coucher, je me trouve subitement enveloppé par une
mense clarté qui, dans le saisissement que j'éprouvais

sembla venir de notre propre maison. Je ne songeai plus qu'à sauver ma famille. Je prends un de mes enfans dans mes bras, ma femme se charge du plus jeune et nous gagnons la rue pour nous mettre à l'abri du danger. A peine avions-nous dépassé le seuil de la porte que nous nous apercevons que le second de nos enfans avait été oublié dans son lit. L'un de mes ouvriers court le chercher et nous rejoint bientôt. La pauvre mère succombant sous le poids de ses émotions, perd connaissance et se laisse tomber sur le pavé avec son enfant. Je l'enlève et je la dépose chez un de nos voisins ainsi que ma petite famille. Rassuré sur le sort de ces êtres chéris, et un peu revenu de mon trouble, je retournai chez moi, pour arracher aux flammes le plus qu'il me serait possible de ma modeste fortune, et aider ensuite à mes concitoyens, à arrêter le cours de l'incendie. Mais que l'on se figure, si l'on peut, la douleur dont je fus accablé au spectacle qui frappa ma vue; j'avais cédé à une terreur panique: c'était le théâtre de la ville, composé des bâtimens d'un ancien couvent qui brûlait; à la vérité, une seule maison déjà endommagée par le feu, le séparait de la mienne. Au milieu de la nuit, dans l'égarement de l'effroi, la méprise était inévitable; n'importe! Cette erreur capitale fut la cause de *ma ruine, qui, avec cette funeste catastrophe vint fatalement en aide aux* projets haineux de mes cruels spoliateurs, dont l'exécution devenait plus que jamais urgente, pour leur assurer un sommeil tranquille et des jours sans épouvante. *On voulait en finir avec moi, simultanément en France et à l'étranger;* car Louis XVIII et M. de Cazes avaient trompé *l'Empereur de Russie* sur mon compte, en me déconsidérant à ses yeux, par un vil manège de leur agent Richemont, et ce Louis XVII de leur fabrique, jouait alors son rôle en Italie. Ces paroles ne seront pas obscures pour tout le monde, et jetteront peut-être une vive lumière dans l'esprit de plus d'un monarque bassement abusé par

des conseillers de son gouvernement. Je reviens à l'incendie.

« A la faveur du tumulte et de la confusion qui règnent dans ces sinistres occcurences, des gens sordides, dont l'infâme métier consiste à exploiter à leur profit les désastres publics, avaient envahi mon domicile, et pillé la maison. *Tous les objets de prix, toutes les valeurs numéraires avaient disparu.* Une partie du mobilier gisait détériorée dans la rue ; le reste était sous l'eau, le jeu des pompes ayant inondé les appartemens en même temps que l'extérieur du corps de logis, pour empêcher la communication du feu de ce côté. Je me trouvais complètement ruiné. Néanmoins remontant mon courage prêt à défaillir, je dus me soustraire à cet aspect de désolation, m'oublier en quelque sorte momentanément, dans l'intérêt général, afin de porter mon assistance sur le lieu de l'incendie. A la pointe du jour, on était parvenu à se rendre maître du feu. Je recueillis alors les débris de ma propriété qui avaient échappé à la destruction ou au pillage, et je rentrai chez moi le corps brisé par la fatigue, l'âme affaissée par le chagrin. Ainsi donc un instant avait suffi pour détruire l'aisance et le bonheur de ma vie ; je me retrouvais avec une femme et trois enfans, comme au commencement de ma carrière d'ouvrier, en présence d'un absolu dénuement. Etourdi du coup, et comme frappé d'anéantissement, je fermai machinalement ma porte au verrou, et je m'étendis sur un matelas, où je ne tardai pas à tomber dans un sommeil presque léthargique. Ma femme qui n'était pas de retour, inquiète de ne pas me revoir, prit ses enfans et revint à la maison ; il lui fallut appeler un serrurier pour ouvrir la porte, et elle ne put me réveiller de mon engourdissement qu'en me secouant avec force. Je ne peindrai point mes nouvelles sensations lorsque, entouré de ma famille qu'un évènement si brusque plongeait subitement dans la misère, je contemplai avec plus de sang-

froid notre ménage démeublé, qui la veille encore était si riche du fruit de mon travail. Je veux me borner à raconter. J'avais depuis longtemps appris à m'élever au-dessus de mon sort, à me raidir contre le malheur; l'énergie ne me fit pas défaut dans la circonstance. Mes devoirs d'époux et de père me redonnèrent la vigueur d'âme dont j'avais besoin, pour les accomplir; et grâce à la généreuse assistance d'un noble ami, le professeur Reichenow, je pus reprendre mon commerce d'une manière assez avantageuse, mais en vain je redoublais d'efforts afin de me relever de ma chute. Mes persécuteurs ne me perdaient pas de vue; leur présence invisible était là, comme partout ailleurs où il y avait moyen de me nuire. Le moment allait enfin arriver où, après tant de secousses violentes, un dernier choc me briserait. Je devais tomber, moi, l'héritier des Rois, par la volonté de leurs ministres, à la honte de la France et pour l'opprobre de ma famille, qui se plaça en tête du concert Européen formé contre moi sur les ruines de notre antique monarchie! Je devais tomber plus bas que le plus vil des hommes, humilié jusqu'à la confusion, par les Princes dont je marchais l'égal, et par mes propres sujets! Ceux qui m'interrogèrent dans l'une de mes prisons ne m'avaient pas trompé; car les mêmes hommes révolutionnaires se sont continués sous tous les gouvernemens, seulement avec un changement de costume; et ces paroles cruelles ne sont point sorties de ma mémoire:

«Nous ne voulons pas de votre sang. La seule mort qui »pèse sur vous est celle de votre nom, *ne comptez donc »jamais sur l'héritage paternel. Quant aux traîtres* qui »plus tard pourraient tenter de vous faire reparaître, ILS PÉ»RIRONT.» Les infâmes! il ont fidèlement observé la foi du crime.

«Nous allons voir s'accomplir sous les yeux et au nom de la magistrature de Prusse, le grand drame d'iniquités commencé dans l'hôtel du premier ministre. Mes occupations habituelles ne consistaient pas simplement dans le détail

des travaux qui concernent l'horlogerie et son comm
je consacrais une partie de mon temps aux études de l
canique. Utilisant les ressources intellectuelles que l
vidence m'avait données, quoique perdu au milieu du m
j'avais l'ambition de devenir un jour le pacificateur d
tions, par des inventions de guerre tellement destruc
que toute lutte de peuple à peuple devînt impossibl
raison des moyens d'extermination. Déjà j'avais déc
une puissance explosive, bien supérieure à celle
poudre à canon, qui, renfermée dans des projectiles
nouvelle construction, amènerait infailliblement tôt o
la réalisation du but que je me proposais, et j'en
parlé à quelques personnes de ma connaissance. Par su
ces communications, sans importance alors, des propo
surdes, à l'instigation de mes ennemis politiques, circu
sur mon compte; et, singulière aberration du sens com
le gouvernement de Potzdam ordonna au conseiller de j
M. Voigt, de m'accuser d'avoir mis le feu méchamm
la salle de spectacle. Tous ces divers incidens se pas
avant mon emprisonnement et l'atroce accusation de f
monnaie. Je ne pouvais d'abord m'expliquer une aussi c
injustice, qui tenait vraiment de la folie; car à quelle inte
aurais-je commis ce crime d'incendie? Et comment n'
on pas reculé devant l'absurde de la chose, lorsque
seul, dans tout le voisinage, j'en subissais le contre-
par la perte totale de ma fortune? Mais la haine ne
sonne pas. Une mesure immédiate de l'autorité pri
cette occasion, répandit une funeste clarté dans mon e
Après le premier interrogatoire, *on me fit promettre
l'honneur de ne pas quitter les États prussiens, et pri
palement la ville de Brandebourg, sans une autoris
spéciale, avec menace de me faire arrêter sur-le-cha
si je violais mon engagement.* Puis ensuite on m'eng
à faire choix d'un défenseur.

« Qu'ai-je besoin d'être défendu, m'écriai-je indigné ? Ne suis-je pas innocent ? Et d'ailleurs je fais réserve de tous mes droits pour obtenir satisfaction de cette forfaiture de la régence, dussé-je, s'il le faut, m'adresser directement au Roi.

« M. Caproni référendaire, présent à mon interrogatoire, et touché sans doute de ma position déplorable, en face d'inimitiés dont l'influence se manifestait si perfidement, me proposa de se charger de ma défense. Cependant par un sentiment de juste fierté, je refusais cette offre généreuse, lorsque le conseiller Voigt lui-même, avec un ton d'excessive bienveillance, me fit comprendre la nécessité de l'accepter ; car, me disait-il, « *je ne conçois rien à cette accusation*, » et il faut vous faire défendre, afin que le tribunal qui » rendra son jugement reconnaisse plus facilement votre in- » nocence. » Les magistrats chargés de la poursuite, pleins d'honneur et d'intégrité, ne dépassèrent pas les devoirs de leur charge, et pour ne pas entraver mes moyens de justification, en ajoutant la rigueur à une infortune imméritée, ils me laissèrent ma liberté. Je puisai de grands motifs de consolation dans les témoignages d'intérêt et de justice de la part de mes concitoyens, et surtout de mes voisins. Ils m'attestèrent par leur touchante sympathie, qui ne se démentit pas un seul instant, combien ils étaient révoltés de voir mon innocence et mon courage mis à de si rudes épreuves, par la turpitude de mes ennemis. L'enquête à laquelle on procéda eut bientôt fait apparaître avec évidence l'énormité de la diffamation dont on me noircissait à dessein. Ce fut dans ces circonstances, lorsqu'on prévit un résultat qui tournerait à la honte des instigateurs de cette trame inique, c'est alors que, sur les ruines de cette accusation d'incendie, qui se démolissait d'elle même, *on bâtit l'accusation de fausse monnaie*, que je n'ai encore fait qu'indiquer, mais dont je vais m'occuper actuellement. Les deux instruc-

tions marchaient ainsi concurremment, et mon procès relatif à ma maison était toujours pendant devant la cour d'appel. Pour fortifier indubitablement les élémens de la nouvelle calomnie on m'avait emprisonné; voici dans quelles circonstances :

« M. Reichnow, ce brave ami qui m'avait prêté le secours de sa bourse pour remonter mon commerce, était depuis quelque temps menacé de perdre la vue. Se voyant dans la nécessité d'aller à Berlin consulter un docteur oculiste, et étant presque aveugle, il me pria si instamment de l'accompagner que je dus céder à son désir. Après trois jours d'absence, le 15 ou 18 *Septembre* 1824 à *neuf heures du soir* environ, je rentrais à Brandebourg. A peine eus-je mis le pied dans ma maison et embrassé ma femme et mes enfans, que le conseiller de justice *Schulz*, escorté d'une demi-douzaine de gardes de police, envahit mon domicile avec un ton *d'arrogance* et de *brutalité* qui ne serait pas même excusable envers l'homme le plus criminel; car il est des égards d'humanité qu'un magistrat, moins que tout autre, ne doit jamais enfreindre, pour peu qu'il sache respecter son caractère. On opéra aussitôt sous mes yeux, *dans le plus profond silence, et sans m'en dire le motif*, une perquisition générale et minutieuse, en bouleversant toute la maison. Cette formalité rigoureuse de la loi, dont on n'use ordinairement qu'avec une grande réserve, et dans des cas d'urgence absolue, préalablement motivée, ne produisit, et ne pouvait produire aucun résultat, à l'appui d'une dénonciation quelconque, évidemment calomnieuse. Néanmoins M. Schulz, après cette flagrante violation de mon domicile, qu'il n'avait pas même daigné justifier légalement à mes yeux, au milieu des sanglots de ma famille, m'ordonna *grossièrement* de le suivre à la maison de ville. Là *en m'accablant d'injures*, il m'accusa d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie, et notamment de faux-écus de Prusse; il me fit alors subir un premier interrogatoire, auquel je ne compre-

nais pas un mot, et enfin, je fus transféré de la maison de ville dans la maison de justice, où l'on m'écroua à onze heures du soir.

«Pour soutenir cette infamie, ce juge instructeur *fit* déposer par un *faux-témoin* que le 15 ou 18 *Septembre*, *vers sept heures du soir*, j'avais jeté dans la Sprée un sac vraisemblablement rempli de faux écus; et afin de prêter plus de couleur à son imposture, ce témoin complaisant ajouta qu'il était si près de moi, que l'eau lui avait jailli au visage; quoique le pont sur lequel il prétendait être, eût trente pieds d'élévation, et ce dégoûtant parjure, affirmé par serment, fut inscrit sur les registres; le tout hors de ma présence. Plusieurs jours après, M. Schulz m'appela à la chambre d'instruction et eut l'impudence de me dire: «Voulez-vous nier encore le fait? Voilà un témoin qui vous a vu jeter le sac.» Le ciel avait permis, comme on le sait, que je fusse absent de Brandebourg *le* 15 *ou* 18 *Septembre*, et que mon retour ne s'effectuât qu'à *neuf heures*, instant auquel eut lieu mon arrestation immédiate. Cet alibi offrait un témoignage matériel contre la veracité d'une déposition mal calculée, parce que la voiture publique qui arrive ordinairement de Berlin à Brandebourg à sept heures du soir, par un accident imprévu, avait éprouvé ce jour-là un retard de deux heures. Nonobstant cette efficacité d'une lumière éclatante, le juge n'en continua pas moins la procédure avec une animosité qui trahissait son rôle, et le but mystérieux de l'accusation. Je fus en conséquence forcé de faire venir de loin les compagnons de voyage que j'avais eus. Il fut démontré que le témoin qu'on m'opposait était un misérable parjure; je demandai qu'il lui fût fait l'application de la loi contre les faux-témoins, le juge me refusa cette nouvelle justice, et persuada à un autre individu nommé Liebheit, étudiant et fils de la propriétaire de la diligence, de donner aussi, dans le sens de l'accusation, un faux-témoignage. Je contraignis le juge

d'instruction de répéter en face de moi le menson
jeune homme se destinait à la carrière du sacerdoce ; et
il fut en ma présence, je lui demandai s'il avait bie
le chemin que la religion lui traçait, et si mentir en
était une bonne préparation pour se rendre digne du
tère qu'il ambitionnait? Comment l'entendez-vous, Mo
me répliqua-t-il? Je sommai alors le magistrat de
déposition du témoin. Le jeune homme indigné s'écria!
sieur, *je n'ai pas déposé ainsi.*» Je repris auss
parole et j'apostrophai l'homme de justice en ces t
Voilà donc encore un individu séduit par vous, M
Schulz! Il me répondit sèchement: «Accusez-le si v
voulez.» Mais me tournant vers le témoin, je le rassu
ces courtes observations: «Je n'ai pas l'intention d'u
sévérité envers vous, en raison de l'état que vous désir
brasser, par considération pour votre âge, et parce qu
n'avez fait que céder à une suggestion perfide. Vous
comprendre dans quelle situation je me trouve. Mon i
réclamerait peut-être que je requisse contre vous l'ap
tion de la loi contre les parjures: néanmoins je vou
donne.» Un autre motif me portait encore à l'indulge
juge d'instruction s'était vu contraint d'anéantir le témo
qu'il avait traîtreusement défiguré dans sa forme de rédac

— A ces préliminaires, il devrait suffire d'opposer le
ficats de Berlin et de Spandau, qui garantissaient la
conduite du bourgeois horloger, depuis son arrivée en
jusqu'en 1822, le témoignage honorable et unanin
habitans de cette dernière ville, dont le Prince ava
le concitoyen pendant dix ans. Nul n'avait élevé la voix qu
bénir le nom de l'étranger, et son souvenir est toujour
dans le pays. Est-il présumable que, dans un court
de temps, un citoyen qui fut constamment vertueux, dev
subitement un profond scélérat; et que sans transition
la voie du crime, selon les trois accusations portées c

M. Naundorff, il pût être *un voleur*, *un incendiaire*, *un faux-monnayeur ?* La vérité des motifs secrets d'aussi atroces imputations ressortirait seulement de l'invraisemblance d'une telle culpabilité. Si même l'honneur et la noblesse de ses sentimens, notoirement reconnus, n'avaient pas été la plus forte garantie de sa probité, peut-on supposer qu'il aurait compromis de la sorte l'origine Royale qu'il revendiquait à la connaissance du ministre de Hardenberg, et du président de la police de Berlin ; au moment même où il se disposait à aller la faire reconnaître en France? Il y avait des considérations si puissantes en faveur de son innocence, que le soupçon d'une faute quelconque ne pouvait pas ternir son caractère irréprochable d'homme de bien, dans l'esprit d'un magistrat qui aurait voulu la justice. Mais le cours de la procédure démontre ostensiblement que l'indigne juge d'instruction, chargé de la diriger, obéissait servilement à des injonctions d'ordre supérieur, pour diffamer, *par autorité de justice*, l'infortuné fils de Louis XVI, et l'empêcher de se rendre à Paris.

Quelque pénible qu'il soit de revenir sur cette accusation, quelque fastidieux qu'en soient les détails, mon respect pour la mémoire du Prince, l'honneur de son nom m'obligent d'en développer la marche insidieuse, car ses ennemis en ont fait une page secrète de leur histoire diplomatique; il faut mettre leur infamie au grand jour, pour éclairer la conscience publique, et que le mensonge, dans l'histoire des peuples, n'occupe pas la place de la vérité. Ici les rôles sont changés ; et afin que tout le monde sache que, loin de redouter la lumière, je l'invoque comme la justification de l'innocence calomniée, je me porte hautement l'accusateur du gouvernement prussien. Je veux le forcer *par son silence* à se reconnaître coupable, ou, *par des débats contradictoires*, à nous ménager un recours vers la justice du trône, en appelant l'attention de Sa Majesté le Roi de Prusse sur une flagrante prévarication

de sa magistrature, qui doit une réhabilitation auth
au caractère atrocement méconnu de l'héritier des I
France. Cette éclatante réparation, due à la Royale
de l'illustre opprimé, est d'autant plus impérieusemen
mandée à la magnanimité du monarque qui gouve
Etats avec une si éminente sagesse, que la simple l
des actes du procès suffit pour en révéler la criminal
que la mauvaise foi, sous l'autorité de son gouverne
s'en fait toujours un moyen de persécution, contre des l
et des Princesses dont elle s'efforce avec une nouvell
sistance de flétrir le nom sans tache. Les faits prin
de l'exposé qui va suivre, sont puisés en partie d
communications officielles qui, quoique marquées a
de la haine la plus prononcée, et de la plus odieuse
die, sont néanmoins la sanction la moins équivoque d
seignemens fournis par le Duc de Normandie. Pour co
au récit tout son intérêt, je le maintiendrai dans le
Son Altesse Royale.

«Depuis bien des années, il circulait en Prusse d
dérics d'or et des écus faux, sortis d'une fabrication ex
par une association de faux-monnayeurs, dont faisaien
Engel père et son fils, ainsi que *Sydow et son*
l'origine en est de beaucoup antérieure à 1810. La r
rition de faux écus à Brandebourg engagea le magis
l'endroit à prescrire aux agens de police une surve
sévère, pour découvrir ceux qui en mettraient en circu
L'attention fut dès lors particulièrement dirigée sur le
missionnaire *Sydow*, ancien maquignon, qui déjà an
rement, *dans l'année* 1805, avait été puni pour partici
à un crime de fausse monnaie. Le soupçon existant con
individu reçut sa justification presque immédiateme
commissionnaire Dulitz étant venu prévenir le magistr
Sydow avait offert de lui vendre de faux-écus, 10(
70 bons. Autorisé à entrer en négociation avec le faux

nayeur, et à se procurer de fausses pièces d'argent, Dulitz rencontra Sydow et lui dit qu'il avait la possibilité de placer de faux-écus, ce jour-là, vers la fin d'Octobre 1824. *Sydow* lui apporta chez lui 7 *écus* pour lesquels il lui remit en échange trois écus douze gros. Le vendeur l'avait engagé à ne pas les placer dans la ville, mais à la campagne. Il ajouta qu'il n'avait que ces 7 de disponibles, qu'il y en avait *beaucoup de murés*, *et qu'il lui en vendrait autant qu'il en voudrait avoir*. Dulitz en commanda aussitôt 30, et portant au magistrat les 7 qu'il avait reçus, il l'informa que *Sydow* lui avait aussi parlé de faux frédérics d'or, et qu'à leur première entrevue, il le mettrait en rapport avec *le véritable fabricateur*, *le maître serrurier Engel fils*. Il était convenu qu'ils se rencontreraient tous les trois sur les fossés de la ville, le 15 Septembre. *Sydow* avait aussi promis des frédérics d'or tellement bien imités que la contrefaçon était imperceptible. La forme, avait-il dit, n'en était pas entièrement achevée, et la composition en coûterait beaucoup d'argent; pourtant ce serait une magnifique affaire, si lui Dulitz pouvait fournir l'argent. Dulitz eut ordre de ne pas manquer au rendez-vous.

«Le magistrat suspendit l'arrestation des deux inculpés jusqu'après le résultat de la nouvelle entrevue annoncée par Dulitz, et il prévint en même temps la justice de ville et de campagne de ce qui venait de se passer; ces dernières commencèrent aussitôt leurs recherches. De son côté le premier bourgmestre chargea le secrétaire de la ville et deux agens de police de se placer en sentinelles à l'entrée des fossés, le 15 Septembre, sans se faire remarquer. Sur les onze heures du matin, au jour indiqué, Dulitz rencontra Sydow qui lui réitéra l'engagement de lui compter 30 écus faux, et de lui amener celui de qui il les recevait, *le maître serrurier Engel fils*. Il le quitta pour aller chercher ce fabricateur, et les écus. Au bout d'un quart d'heure, *Engel*

arriva. Dulitz alla à sa rencontre et lui demanda s'il
pas vu Sydow. *Engel* répondit que probablement
s'étaient pas rencontrés, parce qu'il ne venait pas de
lui; il fit aussi la remarque qu'il ne pouvait pas trop
à lui, qu'il le chipait quant à l'argent. Alors Dul
faisant sonner l'argent qu'il avait dans sa poche, lui
des 30 écus qu'il devait apporter. *Engel* répliqua qu
ouvrier étant à la maison, il n'avait pu les app
mais qu'il pouvait fixer un autre moment et qu'il
remettrait sans faute. Sur cette observation Dulitz lui di
désirerait avoir avec les 30 écus un double frédéric
et qu'il reviendrait à deux heures. *Engel* accepta la
position, et lui fit observer que *les faux frédérics é*
de 1808. Pendant ces pourparlers, *Sydow* avait été
par les agens de police, et Engel le fut à l'instant où
retirait.

«Les deux inculpés, à leur premier interrogatoire,
rent le fait dont on les accusait, mais lorsqu'on proc
leur confrontation avec Dulitz, *le maître serrurier*
avoua le premier sa culpabilité, *Sydow* en fit autar
ils reconnurent l'exactitude de la déclaration de Dulit
fut alors que le faux-monnayeur Engel s'avisa tout-à
de me désigner comme le fabricateur et son associé.
les termes de sa dénonciation: «Six semaines à peu
»avant *le* 15 *Septembre*, M. Naundorff me fit l'ouve
»qu'il pouvait fabriquer de faux-écus; il me demanda
»assistance et me pria de lui procurer quelqu'un pour
»ter ses écus. Comme je venais de m'établir récemm
»que je n'avais pas de fortune, j'acceptai la propos
»Il me promit un tiers de bénéfice. Je m'ad
»à *Sydow* qui consentit également à travailler avec
»Sydow m'ayant averti que le commissionnaire D
»*quatre semaines auparavant, lui avait demandé de f*
»*écus*, je lui en remis *sept* que M. Naundorff avait

»qués pour échantillon, et dont *il m'avait fait cadeau*, »en me promettant de m'en apporter au plutôt davantage. »Sydow pour ces sept pièces me donna un écu; il ignorait »mes rapports avec M. Naundorff; mais *ce dernier savait* »*que Sydow ferait le débit. Sydow* et M. Naundorff sont »venus chez moi séparément, le premier, pour me demander »une continuation de fabrication, le second pour accélérer l'émis- »sion. Celui-ci y vint encore *le* 15 *Septembre*, au matin, me pré- »venir qu'il allait chez le professeur Reichnow pour chercher »400 écus qu'il devait payer *à midi*, pour l'achat de sa »maison, et que pour cette raison, il ne pouvait pas me »remettre les 30 *écus faux promis à Sydow; que je ne* »*les aurais* qu'à deux heures. M. Naundorff me dit aussi »qu'il ferait des pièces d'or; mais que pour cela, il lui »faudrait une avance, n'ayant pas le moyen d'en faire les »frais. *Je n'ai jamais été présent à la fabrication;* je »n'ai connu les procédés de M. Naundorff, que d'après la »description qu'il m'en a faite. Il avait *une petite boîte en* »*bois* que j'ai vue chez lui, confectionnée par le menuisier »Lissman. Cette petite boîte lui servait de forme; c'est-à- »dire qu'il la remplissait de craie, et imprimait dedans un »bon écu : au moyen d'un trou pratiqué au milieu de la »boîte, il coulait ensuite dans la forme imprimée de l'étain fon- »du, qui prenait l'impression des deux côtés. Un jour il fit »un essai devant moi. J'ai su par lui que l'étau qu'il em- »ployait s'était brisé pendant une opération.

« Voilà l'absurde dénonciation qui a servi de base aux indignes traitemens que j'ai eu à supporter : elle compose à elle *seule* toutes les charges de la procédure. C'est sur *la parole unique d'un faux-monnayeur*, que j'ai été traîné dans les prisons de la Prusse, outragé, vilipendé! Le juge instructeur Schulz, par un calcul de scélératesse, foulant aux pieds les devoirs sacrés de la justice, ne s'est pas même douté qu'une dénonciation a besoin d'être prouvée, en dehors

de la dénonciation ; toutes les observations de mon accusateur se transformèrent en témoignages de vérité, discutés, enregistrés par lui. La collusion entre ces deux hommes était manifeste ; c'étaient deux compères qui se soutenaient mutuellement. Quoique victime de ce pacte d'iniquité, je pourrais à peine croire aujourd'hui qu'un magistrat se fût ravalé aussi bas, si des pièces authentiques que j'ai sous les yeux, en confirmant mes souvenirs, ne me l'attestaient pas de nouveau.

« Ce perfide arrangement de dénonciation avait lieu contre moi, pendant que j'étais à Berlin. Le juge Schulz se disposait à m'y faire arrêter, lorsqu'étant informé que je devais revenir le 18 Septembre, il se tint prêt à agir ainsi que je l'ai rapporté plus haut. Sans un dessein prémédité de me flétrir calomnieusement, il était impossible d'apporter la moindre importance à l'inculpation dont j'étais l'objet. L'immoralité du dénonciateur, aux termes de la loi, la rendait inadmissible, surtout contre un citoyen honorablement connu, d'une réputation intacte, comme était la mienne, lorsqu'à la fin de l'année 1822, j'avais été reçu bourgeois de Brandebourg. Provenant d'une source aussi impure, elle ne pouvait pas justifier la perquisition faite à mon domicile, et, après que cette perquisition avait été insignifiante, la mesure arbitraire de mon arrestation. Les démarches de la police et les faits appris par elle antérieurement, la frappaient en outre d'invraisemblance, car les rapports de Sydow et d'Engel avec Dulitz révélaient les vrais faux-monnayeurs.

« Peu de temps après mon arrivée à Brandebourg, j'avais besoin d'un serrurier, tant pour des réparations à faire à ma maison, que pour une grande pendule à laquelle je travaillais. Je sortis de chez moi pour en chercher un, et j'entrai dans la première boutique portant enseigne de serrurier, c'était l'atelier *d'Engel père et fils*. Etranger dans la ville, je ne les connaissais pas autrement. Je leur proposai l'ouvrage en question dont le fils se chargea. Ce dernier s'établit

bientôt à son compte, continua d'être mon serrurier, et comme on le pense bien, je n'eus de rapports avec lui que pour les travaux de son état. Je me servais aussi quelque fois de sa forge. Ce ne fut que quelques jours après mon emprisonnement que je connus le nom de mon accusateur, et la culpabilité de la conduite d'Engel, car je le croyais honnête homme. A l'horreur que j'exprimai, de voir mon nom sali par la parole d'un tel misérable, le juge fit la sotte réflexion que, «du moment qu'Engel était mon ouvrier, cette »circonstance prouvait qu'il avait dit la vérité; qu'ayant eu »besoin d'associé pour la fausse-monnaie, j'avais dû nécessai»rement m'adresser à lui; que sa dénonciation était vraie, »puisqu'il l'avait faite.» J'insistai pour obtenir la confrontation avec lui, le juge la retarda pendant un mois environ si je me le rappelle bien; mais ce dont je suis certain, quand elle eut lieu, et ce que le monde ne voudra pas croire, tant la prévarication du juge est exorbitante; c'est qu'à l'instant même, où mon accusateur parut, M. Schulz eut l'audace de s'écrier: «*Engel, dites-lui donc en face, de qui »vous avez reçu les faux-écus, car il ne veut pas l'a»vouer.*» Alors l'accusé, à qui le juge prescrivit toujours par des interpellations ce qu'il avait à dire, répondit: «c'est de M. Naundorff que je les ai reçus!» Ce concert du juge avec le dénonciateur, affiché devant moi si effrontément, m'apporta l'accablante certitude que la calomnie l'emporterait sur les droits de l'innocence, que ma perte était jurée, et que M. Schulz en serait l'artisan. Quand la magistrature devient résolument oppressive, le malheureux opprimé n'a plus qu'à courber la tête, et à recueillir toute l'énergie de son ame, afin de dominer son infortune. Tout habitué que j'étais à l'injustice des hommes, il me fallut une nouvelle sorte de courage, à l'effet de dévorer silencieusement la poignante humiliation d'avoir à me défendre d'un crime imaginaire, et devant un magistrat qui ne voulait pas accepter

un mot de justification de ma part; tandis que l'homme qui s'était avoué coupable, devenu accusateur et témoin à la fois, en même temps que le guide de l'instruction en sous-ordre, était à chaque instant consulté et justifié dans ses mensonges, comme s'il eût été le co-associé de mon interrogateur, qui prenait souvent le rôle d'accusateur à son tour. La dénonciation servait de base à ses dissertations; il inventait des suppositions pour la soutenir, et comme ses suppositions n'avaient aucune consistance, il les fortifiait par la dénonciation. C'est un cercle vicieux, duquel il n'est pas sorti un instant pendant tout le cours de l'instruction. *Je défie le gouvernement prussien d'oser me contredire.*

« Ma conviction, que j'étais poursuivi par une main invisible qui n'osait pas se montrer en face, était probablement partagée par beaucoup de personnes persuadées de mon innocence; car plusieurs ne craignirent pas de me faire passer des avis. Mais à quoi bon! La puissance occulte qui avait commandé l'injustice, était représentée par le juge instructeur: je ne pouvais que succomber, car il était arrêté d'avance que les faux-témoins et les illégalités remplaceraient la vérité contre moi, et seraient la loi de la magistrature dans cette occurence.

« Informé par une main inconnue qui s'intéressait à moi, que *le père* de *mon* dénonciateur *Engel* avait déjà été poursuivi comme faux-monnayeur, en 1821, époque à laquelle j'habitais Spandau, j'en fis la remarque au juge d'instruction qui, pour toute réponse, *me menaça de voir ma peine doublée, si je continuais à nier le crime qui m'était imputé.*

« A ces mots, je lui répondis tranquillement: Vous connaissez les faux-monnayeurs mieux que moi, la dénonciation faite en 1821 en est la preuve. Il me regarda fixement, et ajouta d'un ton presque irrité: « *Je vous donne ma parole de* »*juge, que l'homme qui fut alors l'objet d'une dénoncia-*

»*tion n'a jamais eu de relation avec celui qui vous a dé-*
»*noncé.*» Si cela est vrai, repris-je, je dois renoncer à faire jaillir de cet incident les preuves de mon innocence; mais alors je vous prie de constater, dans votre procès-verbal, l'aveu que vous venez de me faire. En effet, ce magistrat y inséra la phrase suivante: «On a fait observer à l'accusé »que celui qui avait été dénoncé en 1821, n'avait eu aucune »relation avec l'autre accusé *Engel.*» Que doit-on penser de la parole du conseiller de justice Schulz, lorsqu'il est prouvé, par les actes du procès, que *l'homme qui avait été dénoncé en* 1821, *est le père de mon accusateur*, *de cet Engel?* De plus, ce même *Engel père* avait eu un ouvrier condamné comme faux-monnayeur. Un frère de Sydow avait également été poursuivi et convaincu de fabrication de fausse monnaie, *avant même que je fusse arrivé en Prusse;* en 1805. Enfin selon le rapport des commissaires de la monnaie, les faux-écus produits en 1824 étaient sortis de la même fabrique que les anciens, et avaient paru à Brandebourg depuis 1815. Le juge d'instruction ne pouvant détruire ce fait démonstratif des criminels motifs de l'accusation portée contre moi, a osé me dire. «Cela ne vous servira à rien, *car il est possible* »que vous ayez fait en 1815 *les préparatifs* dont vous »vous êtes servi en 1824.» Je demandai l'audition du témoin qui avait dénoncé *Engel père*, comme *fabricateur* de faux-écus. Le juge, dans l'excès de son animosité contre moi, ne sut pas même déguiser sa criminelle complaisance pour mon accusateur; il me refusa la justice d'entendre le témoin d'un fait qui démontrait l'intérêt *d'Engel fils* à m'imputer un crime reproché *à son père*, et dont *lui-même* s'était rendu coupable, d'après ses propres aveux: et il eut même l'impudeur de motiver son refus illégal en disant: «Que, comme il ne s'agissait pas du *fils*, dans cette accu- »sation du témoin au sujet *du père*, il n'y avait pas lieu »de faire des recherches contre ce dernier, car si l'on venait

»à découvrir que *le père* était coupable, cette culp
»n'aurait pas d'influence contre *le fils;* qu'on pourrai
»au plus *soupçonner légèrement qu'Engel fils* aurait
»*d'Engel père les sept faux-écus remis à Sydow*,
»d'ailleurs pour qu'un fait fût cru en justice, il fallait
»fût certifié par *deux témoins irréprochables.*» Et
en présence de pareilles observations, que ce juge é
me déclare convaincu de fabrication de ces *sept écus*
la dénonciation isolée d'un faux-monnayeur, dont le
accusé par un témoin désintéressé, n'est pas même de
suspect! Il demeura encore prouvé dans l'instruction
le 19 *Août* 1823, *mon dénonciateur Engel* fut inf
par *Sydow* que des écus faux avaient été distribués pen
la foire. La préexistence de faux écus fut de même att
par des témoins qui en avaient reçu en 1822, et tr
de cachés dans du sable, qu'on voulut bien ne
m'attribuer, toutefois après m'avoir fait l'outrage de
mettre en présence de ces témoins; mais on se garda
d'exposer à cette épreuve *Engel* qui avait remis 7 faux-
à *Sydow*, avec promesse de 30 pour le 15 Septembre
Sydow qui avait été poursuivi en 1805 ainsi que son fi
Les vérificateurs ayant affirmé que ces écus provenaien
de la même fabrique que ceux de 1824, ces faits con
démentaient l'atroce dénonciation de mon calomniat
puisqu'il déclarait n'avoir eu de relations avec moi pour fa
monnaie, que *six semaines avant mon arrestation.* «Qu
»porte! disent les écrits du juge instructeur; Naundo
»tort de croire que toutes ces circonstances me feront
»pecter d'imposture *les dires d'Engel.*»

«Il fut établi en outre qu'*Engel fils* avait fait l'achat de
taux propres à la fabrication de la fausse monnaie; et comn
demandai qu'on fît une enquête relativement à ce fait,
lui porta dans la prison son livre de compte, sur le
il écrivit avoir acheté ces métaux d'après mon ordre.

homme honorable, un référendaire à la cour de justice ; m'instruisit secrètement de cette nouvelle iniquité ; j'en fis le reproche au conseiller Schulz : Qu'imagina-t-il ? il fit déposer par le géôlier « Que celui-ci avait présenté à mon »accusateur son livre de compte ; mais qu'il avait la certi- »tude que cet individu n'y avait rien ajouté. »

« Alors à quoi bon lui livrer ce registre, avant de l'examiner en justice ? Il fut de notoriété publique que peu de temps après ma détention, la maison de justice fut forcée par des voleurs qui auparavant avaient leur entrée libre chez le geôlier, et que la caisse du receveur fut enlevée. Ce geôlier fut chassé de son poste à cause du vol et pour d'autres manquemens essentiels à ses devoirs. La déposition de cet homme immoral, fonctionnaire dépendant du juge d'instruction, ne pouvait donc avoir aucune force contre l'irrégularité de la remise du livre de compte entre les mains de l'accusé, d'autant plus que le témoin, eût-il été honorable, n'avait pas prêté le serment prescrit par la loi. Cette déposition non moins mensongère que l'inscription, fut cependant admise, parce que loin de rechercher la vérité, on prenait à tâche d'en faire mépris. Là, encore la complicité du juge avec mon dénonciateur est prouvée par ses propres paroles. Un narré fait par lui, qu'il dit extrait des actes de la procédure, et que la Prusse a envoyé au gouvernement français en 1836, porte textuellement : « On pourrait dire qu'Engel a *ajouté* l'indication du registre, »relative à M. Naundorff ; *mais cela n'est pas, parce* »*qu'il dit le contraire.* Quant à l'achat des matériaux, »*l'usage* auquel ils étaient destinés n'est pas *prouvé ;* mais »*il est probable* que M. Naundorff voulait en faire de »faux écus.

« Une accusation procède rarement en justice sans un corps de délit, et jusque-là, il n'y avait que la dénonciation du

faux-monnayeur ; le juge Schulz ne fut pas embarrass
en trouver un. Disposant à sa volonté de la cliqu
gens tarés et des faux-témoins, il intima à comparaître
lui le caissier Neuman, receveur des deniers publics,
j'avais payé pour l'acquisition de ma maison 450 *écus de*
se, *huit jours avant mon arrestation*, selon mes souv
le 15 *Septembre*, selon l'écrit de M. Schulz. Ce Neu
averti sans aucun doute par la police que depuis
jours il circulait de faux-écus, et qu'on était à la rech
de faux-monnayeurs, dut se tenir sur ses gardes, et e
ner avec plus de soin l'argent qu'il recevait. Le mi
considéré avec l'oeil vigilant d'un receveur de deniers pu
soupçonneux *par circonstance : il le trouva bon*, l'enca
me donna quittance. Plus tard, *après le* 18, entendant
mon nom à une accusation de fausse monnaie, il
l'argent qu'il a en caisse, reconnaît à l'oeil et au to
celui que je lui ai remis, quoiqu'il se trouve confond
l'argent qu'il a reçu avant et depuis mon versemer
précisément alors, devenu plus clairvoyant par mon ar
tion illégale, il découvre que j'ai eu l'adresse de faire
sous ses yeux 15 *faux-écus*, sans qu'il s'en aperçût.
était bien sûr; mais comme il craignait la sévérité de la loi c
les parjures, il refusa d'affirmer sa croyance par serm
ainsi que je l'exigeais formellement suivant mon droit.
témoignage était donc nul, puisqu'il lui manquait la
tion d'une garantie due à la défense. Toutefois le juge Scl
peu difficile en fait de preuves d'une accusation qu'il s
mensongère, s'en contenta à défaut d'une meilleure
constituer le corps de délit.

« Qui serait assez peu intelligent pour ne pas discerner
ce témoin avait, comme les autres, été imposé dans s
claration. Peut-on raisonnablement supposer qu'un com
ble de deniers publics ne remarque pas incontinent s'il e
de fausses pièces dans l'argent qu'il reçoit ; et qu'il att

l'avertissement de la justice, pour y voir clair. Un caissier qui enregistre de l'argent tous les jours, d'un grand nombre d'individus, pourrait-il, avec une ombre de probabilité, assigner le nom de la personne qui lui aurait remis des écus faux, non reconnus d'abord, à une époque antérieure plus ou moins reculée? Une prétention aussi dérisoire ne se réfute pas; elle se détruit d'elle-même. Notons bien que les 15 écus présentés par Neuman, après leur singulière transformation de bonnes pièces en pièces fausses, ont été reconnus, sur la vérification qu'on en a faite, *ne contenir aucune parcelle d'argent*, ce qui pour tout le monde rendait la méprise *impossible au moment de la perception.*

«Il convenait ensuite d'expliquer comment le 15 Septembre, jour de l'arrestation des deux faux-monnayeurs qu'on me donne pour complices, j'aurais eu la témérité de porter 15 faux écus à un fonctionnaire public, obligé par état de savoir distinguer le vrai du faux. En réponse à cette objection, on lit dans le procès-verbal: «Qu'en agissant ainsi, »j'y mettais de la ruse, espérant tromper le receveur, et »me réservant en cas de découverte, de prétexter de mon »ignorance; que je ne risquais pas plus avec lui qu'avec tout »autre particulier; que d'ailleurs j'avais compté et posé sur »son bureau les 450 écus, *deux par deux, pour mieux »cacher les faux.*»

«Il y a dans ce langage une subtilité d'intelligence difficile à saisir. Alors il fallait aussi que j'eusse la capacité de prévoir que le caissier n'y verrait goutte le jour du versement, puisqu'il n'a eu de clairvoyance, je dirai même une clairvoyance surnaturelle, que près de huit jours après l'apurement de mon compte, et plusieurs après mon incarcération! Quelle abnégation du sens commun! Quel aveuglement dans la perpétration de l'iniquité! Le receveur aussi, a compté les écus *deux par deux*, il les a examinés partiellement; et il n'en aurait pas reconnu un seul de faux sur 15! Mais

il y a de la folie dans cette allégation. C'est du moins une sottise inqualifiable. Cette seule circonstance éclaire visiblement la fausseté de l'étrange perspicacité ultérieure du caissier, et la perversité du juge instructeur. Eh bien! je viens d'indiquer, avec une rigoureuse exactitude, les pitoyables erremens sur lesquels, pendant plus d'un an de détention préventive, on fit rouler toute la procédure. On ne la justifie pas autrement que *par la dénonciation* d'un criminel pris la main dans le sac, comme on le dit vulgairement, et qui, sans songer à se défendre, avoue tout ce qu'on veut, pourvu toutefois que ses aveux deviennent une charge contre moi; et ensuite, par *les 15 écus métamorphosés*. Ce sont là les fameux élémens de la sentence, à l'occasion de laquelle on fait tant de fracas; et qui, souillant d'une tache ineffaçable la dignité de la magistrature prussienne, sera la honte éternelle de son gouvernement.

« Le lâche imposteur Neuman, comme Judas, bourrelé par les remords d'une conscience agitée, succombant sous le poids de l'ignominie attachée au nom de celui qui trahit l'innocence pour la perdre, treize jours après mon transfèrement dans une maison de correction, se pendit de désespoir au palais de justice, dans l'appartement même où il avait coopéré aux intrigues du juge. Ce suicide ne put être attribué qu'à son faux témoignage et à son repentir trop tardif. Cet événement me rappelle la femme du nommé Tison, que j'ai vue au Temple aux pieds de ma mère et de ma tante, se tordant les bras, s'arrachant les cheveux et, avec la démence du désespoir, demandant pardon aux victimes Royales de ses calomnies, d'avoir porté contre elles une accusation aussi atroce que mensongère. Regrets stériles aussi! Les méchans se prévalurent de l'accusation, dont les hommes de bien s'indignèrent; il en fut de même à mon égard de la fourberie du caissier.

« Il existait une autre difficulté sérieuse. Si un receveur

de deniers publics a pu recevoir pour bons des écus faux, à plus forte raison un particulier doit-il être excusable, s'il a commis la même erreur. L'erreur ne démontre pas l'intention de frauder, car dans ce cas, Neuman en possession de faux-écus, eût dû être compris aussi dans l'accusation. L'intention de mal faire, seule, rend l'action répréhensible, il fallait encore prouver contre moi cette intention. Or le juge Schulz qui a tout prévu, qui a réponse à tout, combattit cette grave objection en déclarant: «Que j'avais agi »frauduleusement, *parce que le contraire n'était pas »prouvé*, que l'on aurait pu croire à mon innocence, s'il »n'y avait pas eu *la dénonciation d'Engel.*

«Distribuer de la fausse monnaie même en pleine connaissance de cause si l'on veut, ce n'est pas non plus *la fabriquer*. Comment démontre-t-on que j'ai fabriqué les faux-écus dont Neuman m'a si ridiculement rendu responsable? On le démontre, selon M. Schulz, *par la dénonciation d'Engel qui n'avait aucun intérêt à mentir*. Ce misérable pourtant n'avait pas osé soutenir m'avoir vu faire la fabrication de l'argent. Il s'était contenté de dire qu'il savait que j'en fabriquais, parce que *je le lui avais appris* dans nos relations habituelles; comme s'il était vraisemblable qu'en venant me fixer à Brandebourg, peu soucieux de ma réputation, et de l'estime de mes concitoyens, j'eusse eu des rapports de société, et de confiance pour des entreprises criminelles, avec mon ouvrier serrurier. La considération dont je jouissais réfute d'aussi grossières impostures, sans que l'honnête homme s'astreigne au pénible soin d'en faire ressortir la malignité. Je dois en outre ajouter que je vois écrit dans la relation du juge Schulz: «Que la ressemblance des »écus de 1824 avec ceux de 1822 et 1810, prouve en ma »faveur, mais que ce n'est qu'une supposition de laquelle »on doit conclure qu'il peut y avoir eu d'autres fabricateurs; »qu'on ne doit pas charger *Engel*, car on perdrait de vue

»*qu'il n'est pas soupçonné de fabrication; qu'il n'y a* »*que moi* qui aie pu fabriquer les 15 écus, *qu'Engel* »*est digne de la plus haute confiance*, que son dire est »justifié, et qu'il n'a parlé contre moi que *par amour de* » *la vérité.* »

« La garantie de véracité donnée par le juge instructeur, sans égard à mon caractère honorable et partout respecté, aux assertions d'un criminel avéré, dépasse toutes les bornes de l'impudence, et ne saurait se qualifier convenablement. La société n'a pas assez de mépris pour en couvrir ce juge audacieux, qui s'est fait bassement le panégyriste d'un scélérat, afin d'assouvir contre moi son animosité frénétique. On ne peut faire un pas, sur le terrein judicaire où il s'est placé, sans rencontrer l'absurde en face de la forfaiture; sans être révolté de son cynisme, de sa honteuse connivence avec un être infime, parce qu'il s'était fait mon accusateur. La nécessité de se défendre contre de pareilles turpitudes est une amertume de plus pour l'innocence outragée. Tout homme impartial, qui lira les renseignemens fournis à mon sujet au gouvernement français par les ministres prussiens, se demandera comment ceux-ci ont été assez inconsidérés, pour afficher la honte du gouvernement du feu Roi, leur auguste souverain, en mettant au jour une oeuvre d'infamie; comment ils ont pu contre-signer des calomnies surannées, mensongèrement reproduites avec amplification. L'aveuglement de la haine n'explique même pas cet oubli du respect qu'on doit à l'honneur national, car les écrits menteurs qu'on m'oppose, sont un des plus puissans témoignages que j'invoque en ma faveur. Cette partie de la procédure apporte une preuve irrécusable des captieuses arguties auxquelles le juge instructeur s'est trouvé réduit, pour bâtir une accusation telle quelle, en dépit du bon sens et contre l'évidence des faits; c'est entre beaucoup d'autres, un exemple de la logique du mensonge. «On aurait pu croire, a dit l'homme de la

»justice, à mon innocence, si la remise des 15 faux-écus »qu'on m'imputait eût été *isolée* dans la cause. *Seule* elle »ne présentait aucun caractère de gravité, mais *la dénon-* »*ciation d'Engel l'a rendue criminelle.* Il dit ensuite que »si la dénonciation d'Engel était *seule*, on aurait dû me dé- »charger de toute accusation, mais *que le paiement fait à* »*Neuman*, devait faire supposer le crime de fausse mon- »naie.» Ainsi une dénonciation non justifiée, fortifie une supposition gratuite, comme cette supposition fortifie la dénonciation: on ne saurait déraisonner plus niaisement.

«Pour en finir avec la pénible récapitulation de ce passé de mes infortunes, il me reste à parler de la boîte dont on a prétendu faire un instrument de fabrication. Ce point de l'affaire, comme tous les autres, démontrera l'immoralité du juge. Mon dénonciateur, qui savait par expérience la rubrique des faux-monnayeurs, avait dépeint une petite boîte en bois remplie de craie, disait-il, dont il affirmait que je me servais, pour la pression des faux-écus, et comme il la croyait perdue, il l'assimilait hardiment à celles qui servent aux faux-monnayeurs. Il ajoutait même que l'étau employé à cet usage s'était brisé au milieu d'une opération. Il était déjà incroyable que j'eusse fabriqué de la fausse monnaie dans ma maison ouverte à tout le monde, sous les yeux de ma femme, de mes enfans, et d'un ouvrier témoin de tous mes actes. Mais admettons la chose possible dans le système de l'accusation; les faits précisés de la sorte, devaient être concluans pour ou contre moi. L'épreuve allait confondre le calomniateur ou justifier la dénonciation.

«Je n'avais jamais eu en ma possession une boîte pareille à celle décrite par le faux-monnayeur, mais bien une autre qui devait me servir à une expérience d'horlogerie: voici comment. Mon atelier étant fort étroit, les poids d'une pendule d'enseigne, établie dans la croisée, m'exposaient à un danger possible, si la corde qui les soutenait venait à se casser; en

tous cas, ils pouvaient briser dans leur chute des objets de prix. Pour remédier à cet inconvénient, je fis confectionner une boîte destinée à les remplacer ; elle était hermétiquement fermée avec des clous en fer tout autour. Je me proposais de lui donner la pesanteur nécessaire en y introduisant du plomb fondu, par un trou pratiqué exprès sur l'un des côtés. Je l'aurais ensuite placée sur des roulettes pour la faire mouvoir lentement dans la direction d'un plan incliné. Tel était mon projet, dont je n'avais fait de mystère à personne. Comme j'avais d'autres travaux à terminer, avant de complèter cette entreprise, mes enfans s'amusaient avec la boîte dans leurs jeux, la remplissaient de sable au travers du trou, et la traînaient attachée à un ruban, en guise de voiture. Elle avait disparu sans que je susse ce qu'elle était devenue. Cette foudroyante pièce de conviction n'ayant pas été trouvée à mon domicile, lors de la perquisition du 18 Septembre, le juge Schulz, et l'homme de sa confiance, mon dénonciateur, tiraient de ce fait la conséquence que *j'étais coupable*. C'est une assez singulière façon de procéder en matière criminelle. Ce fut néanmoins constamment celle du conseiller de justice. Tous ses *raisonnemens*, toutes ses *conclusions* se déduisent de *possibilités*, car il ne pouvait exister de charges réelles, au soutien d'une prévention calomnieuse. Enfin, persistait-il à dire, prouvez en représentant la boîte que vous ne l'avez pas employée à un usage criminel. Je n'entrerai point dans le détail des indignes procédés mis en oeuvre par le juge, sous la direction de mon accusateur, pour m'incriminer à cette occasion. Ils tournèrent tous à la confusion du magistrat. Tandis qu'il se torturait l'esprit, afin de créer contre moi une hypothèse la moins absurde possible, je pensai que la boîte en question, dont la disparition était si malignement *interprêtée*, avait pu tomber dans un égout, de dix pieds de profondeur, où l'on jetait les balayures de la maison. Le juge le fit aussitôt vider, et effective-

ment l'instrument *supposé* du crime en fut retiré. La boîte tenait encore au ruban que j'ai mentionné ; elle était si fortement clouée et collée, qu'il fallut la forcer avec un ciseau pour l'ouvrir. Le menuisier Lissman qui l'avait confectionnée, affirma que le bois dans l'intérieur était tout neuf, et qu'elle n'avait jamais servi à aucun usage. Nulles traces de brûlures, nulles marques de craie, nuls indices de pression extérieure avec l'étau ne se faisaient remarquer. L'indication de la place où devaient se trouver les axes pour recevoir les roulettes était visible ; bref, le juge après mille et une suppositions, cinq ou six expertises, et de longues dissertations avec l'accusé, fut forcé de conclure, que l'inspection de la boîte, le résultat des vérifications et des témoignages entendus, me donnaient raison *contre les dires de mon dénonciateur*. Il avait infâmement *menti*. Cet imposteur balbutiait tout confus, cherchant à se raccrocher à de nouveaux mensonges, lorsque le juge, peu disposé à se dessaisir de sa proie, le rassura en lui disant: « N'est-ce pas Engel que si la boîte n'a pas servi immédiatement, elle aurait pu servir médiatement ? » Oui Monsieur, fut la réponse. On lit à cet endroit du procès-verbal :

« Que les recherches faites ont été *sans résultat*, et *qu'il* » *n'y eut que les dénonciations d'Engel contre moi* ; — » aveu bien significatif, — qu'à la vérité cette boîte ne m'avait » pas servi à faire de la fausse monnaie ; et qu'elle paraissait » véritablement destinée pour un poids d'horloge, mais qu'elle » était *suspecte*, parce que je l'avais laissée dans les mains » des enfans, affectant négligemment de la mettre en évi- » dence, pour détourner de moi les soupçons, que si cette « boîte ne m'avait pas servi, je *pouvais* en avoir eu une » autre ; que si l'on n'avait rien découvert de compromettant » dans les perquisitions, c'est que j'avais agi avec précaution, » pour empêcher la découverte des *preuves* ; que *probable-* » *ment* j'avais détruit les instrumens du crime *avant mon*

»*départ pour Berlin*, et que l'affaire n'avait pas changé »de face. »

« Avec une aussi abominable doctrine et d'aussi abominables juges, quel est le citoyen vertueux qui pourra ne pas succomber victime de la calomnie , quand la matérialité des faits justificatifs, se repousse par des conjectures que le juge *invente*, et sur lesquelles en définitive, il fonde une criminalité factice, qu'on aurait pu de la sorte rétorquer contre lui-même ou contre tout autre ; quand le mandataire de la loi, par des présomptions insensées, travestit l'innocence en culpabilité, tandis qu'il couvre de son indulgence protectrice, le hideux colomniateur? Le juge Schulz en effet n'eut que des égards pour mon dénonciateur Engel, saisi en flagrant délit d'émission de fausse monnaie, et *déclaré fabricateur* par son *co-associé Sydow*. Toutes les violences de son iniquité furent pour l'homme irréprochable, diffamatoirement accusé.

«Pendant que ces manoeuvres se pratiquaient à l'ombre des lois violées sans pudeur, j'obtenais une entière satisfaction ailleurs; le tribunal d'appel confirmait le jugement de première instance relatif à ma maison. Les deux faux-témoins employés dans ce procès civil, s'étaient mêlés à mes calomniateurs, pour fortifier l'accusation de la régence de Potzdam, et ils avaient parcouru la ville, répandant partout le bruit que j'étais l'auteur de l'incendie de la salle de spectacle. Mais malgré ma situation déplorable et la difficulté où je me trouvais de me défendre efficacement contre ces trames odieuses, ces vils agens de mes ennemis politiques furent démasqués presque providentiellement, condamnés au carcan, et à deux ans de travaux forcés. L'accusateur principal paya son iniquité de trois mois de prison, et le magistrat de Brandebourg fut chargé des frais et dépens. Il est au sein de l'infortune des compensations qui soulagent, et le juste opprimé, au travers des persécutions, a aussi ses mo-

mens de joie. L'estimable M. Voigt, mon juge d'instruction, dans cette première affaire criminelle, heureux d'avoir concouru à ce résultat équitable, vint lui-même me féliciter dans ma prison, en m'annonçant que la cour suprême m'avait solennellement justifié. La justice qui m'était rendue par des magistrats consciencieux, fut un crève-coeur pour le juge Schulz. Ce triomphe excita son ressentiment à un tel point d'exaspération, qu'il eut la bassesse de m'insulter en disant : « Votre acquittement par rapport à votre dernier pro»cès, ne prouve pas votre innocence. Désabusez-vous, si »vous espérez *vous échapper aussi facilement d'entre* »*mes mains* » Misérable! m'écriai-je, j'exige à l'instant même qu'il soit fait un rapport à la cour suprême, et je réclame un autre juge d'instruction. Je le contraignis à rédiger un procès-verbal qu'il a fait disparaître, car il me répondit: «Je veux d'abord finir l'instruction de première »instance, et alors je vous en choisirai un autre.» J'ai appris que, sous le titre de *renseignemens sur ma vie privée*, il avait envoyé à la cour suprême des calomnies infâmes sur mon compte, qui depuis ont fait l'objet de *communications diplomatiques*, et dont la flétrissure rejaillira sur le gouvernement prussien de cette époque, non moins que sur les hommes d'État qui, de nos jours, les ont renouvelées, sachant qu'elles provenaient des vils détracteurs de l'héritier légitime des Rois de France.

«Ce juge dépravé, pendant plus d'un an que dura l'insidieuse procédure, et qu'il remplit sa charge de bourreau judiciaire, ne m'épargna pas les apostrophes les plus injurieuses, les outrages les plus directs et les plus sanglans. La rage et la passion d'un énergumène ressortaient de ses moindres paroles, son procès-verbal en fait foi. Toutes les pages de l'instruction revèlent qu'il ne cherchait pas à convaincre un coupable qu'il savait ne pas l'être; mais à torturer une victime livrée à la brutalité de tous les genres de persécutions, et

que le monde avait mise hors la loi. Questionné sur ma famille et ma naissance, ainsi que sur mes antécédens avant d'arriver à Berlin, je ne pus que répéter ce que j'avais dit autrefois, que j'étais de *Weimar*, et faire une espèce de roman sur ma vie jusqu'en 1810. J'aurais pu me considérer comme délié de l'engagement que j'avais pris de me taire sur ma naissance; puisque les conjonctures n'étaient plus les mêmes, et que M. M. Le Coq et de Hardenberg n'avaient pas daigné répondre à mes justes réclamations. Je ne leur devais plus d'égards. Mais il me répugnait douloureusement de dévoiler ma véritable origine, aux débats d'une aussi dégoûtante affaire. Il fallait une circonstance, comme celle que je vais raconter, pour m'y résoudre. Le magistrat de Brandebourg, à la prière du juge d'instruction, prit des renseignemens à Weimar, et le 22 Décembre 1824, je fus mandé à comparaître devant mon interrogateur Schulz, pour recevoir la communication suivante :

«Il résulte d'un écrit du conseil de la ville de Weimar, »du 17 Décembre 1824, adressé au magistrat de la résidence »de Brandebourg, qu'après une recherche minutieuse dans »les registres d'églises du pays, le nom de Naundorff n'a pu »être trouvé ; et que les plus anciennes familles ne se souvien»nent pas *qu'il ait jamais existé à Weimar quelqu'un »du nom de Naundorff.....* mais il est venu au magistrat »de Berlin une information, qu'un Naundorff était natif »de Halle, et que sa profession n'était pas celle d'horloger.»

«Ce Naundorff de Halle, qu'on ne put pas identifier avec moi, ne pouvait être que le voyageur qui m'avait remis son passeport à Berlin, et que M. Le Coq avait retiré de la police, lorsqu'il me fit obtenir des lettres de bourgeoisie à Spandau. Il fut au surplus constaté formellement par le gouvernement prussien dans cette circonstance décisive, que le nom de Naundorff, qu'il reconnaissait n'être pas le mien, ne fournissait aucune trace sur ma véritable origine ; car dans un autre

écrit du 13 Juillet 1836, signé du ministre Rochow, et transmis au gouvernement français, on lit:

«Où ledit Naundorff, *avant son arrivée à Berlin*, »a-t-il résidé? *D'où est-il venu?* Quels étaient ses papiers »constatant la famille à laquelle il appartient? *Il a été im-»possible de se procurer des renseignemens à cet égard.* »Aussi les journaux du bureau des étrangers ne contiennent »aucune notice sur lui. Cependant le propriétaire chez lequel »il a résidé, le tonnelier Stettin, Schützenstrasse N° 52, »semble pouvoir se souvenir que Naundorff avait d'abord »*logé dans un hôtel.*»

«Je reviendrai plus tard sur cet aveu remarquable du ministre: le moment n'est pas venu de m'en prévaloir contre les mensonges de la politique. Il ne s'agit actuellement que de la question relative à la fausse monnaie. Mais je ne puis me dispenser de faire remarquer dès maintenant, que le ministre Rochow se targue d'une ignorance qui n'existait pas pour lui, et qu'il a dû savoir pertinemment par le président de la police de Berlin, *quels papiers de famille je possédais* en y arrivant, et conséquemment *d'où je venais*. Lui-même en administre la preuve par sa déclaration que j'avais résidé chez le tonnelier Stettin, *Schützenstrasse* N° 52, en sortant d'un *hôtel* où j'étais descendu. Ce dernier fait est exact, et se trouve consigné dans les écrits que j'ai publiés. Or, en 1824, je n'en ai rien dit au juge d'instruction, et *M. Le Coq qui m'avait fait partir de Schützenstrasse* N° 52, *en* 1811, *pour Spandau*, est le seul qui ait été à même de donner ce renseignement. Ce magistrat a nécessairement transmis le surplus de mes communications relatives à ma naissance Royale, et aux papiers que je lui avais remis. Si le ministre n'en parle pas; c'est qu'il ne pouvait le faire sans reconnaître mes droits et ma qualité de fils de France; et comme la politique des gouvernemens lui prescrivait le silence à cet égard, il a perfidement dissimulé la

vérité, tout en établissant, pour ceux qui connaissent mon histoire, *la sincérité de mes indications, au sujet de mes rapports avec le chef de la police de Berlin en* 1810.

« Mon juge d'instruction, enchanté de pouvoir me donner un démenti sur l'origine que je m'étais attribuée, le fit avec une impertinence qui me révolta, ajoutant : « Si vous êtes » d'une honnête famille, pourquoi ne pas dire la vérité? » Je n'hésitai plus alors à la dire, espérant que cet incident me délivrerait de tout contact avec cet homme pervers, en faisant porter mon affaire devant le conseil du Roi. — Monsieur, répliquai-je, JE SUIS PRINCE NATIF, et malheureux sans le mériter; mais ce n'est point à moi de vous découvrir ce mystère. Si la justice veut en pénétrer les profondeurs, qu'elle s'adresse à S. M. le Roi de Prusse, qui a été instruit de ma haute position sociale par le prince de Hardenberg, et par M. Le Coq. Si ce langage n'eût pas été celui de la vérité, conçoit-on que j'aurais compromis mon innocence par un mensonge effronté et d'une dangereuse conséquence, puisque j'invoquais le témoignage du premier ministre et celui du président de la police du royaume. Je savais que les lois prussiennes sont sans indulgence contre quiconque usurpe de faux titres et de fausses qualités. Ma déclaration ne pouvait donc être que la sanction de faits antérieurs dont je ne redoutais pas l'examen. — « Bah! » reprit arrogamment le juge, cela n'est pas vrai. » J'ajoutai avec calme: ce n'est pas à vous de me juger: écrivez au Roi, voilà votre mission. — « Alors conclut-il, *nous trans-» mettrons ces ouvertures au ministre de Hardenberg pour » prendre ses ordres.* » A l'instant même il fut rédigé un procès-verbal constatant ma réclamation, que M. Schulz, M. de Renné référendaire à cette époque et moi, nous signâmes. Depuis ce moment, personne ne s'est plus enquis de ma naissance et on me laissa en repos sur ce sujet. Mais je signalerai bientôt quel fut le résultat de cet incident, qui,

en me plaçant dans une position tout exceptionnelle, aurait dû appeler l'attention directe des conseils du Roi sur une affaire, qui devenait de la compétence Royale. Comme témoignage infaillible de ma véracité, je renvoie aux pièces de la procédure déposées dans les archives judiciaires de Prusse. Toutefois ce qui ne s'y trouvera pas probablement, *c'est l'ordre donné par le ministre de Hardenberg.* On pourra s'en faire une idée, lorsque j'aurai mis sous les yeux du lecteur l'acte final de cet obscur machiavélisme. J'affirme au surplus positivement, que S. M. le Roi de Prusse, m'a fait assurer par son ministre de Rochow, *qu'elle n'avait su ce qui me concernait, qu'en 1829, par un mémoire que je lui ai envoyé de Crossen.* Ainsi j'ai pour moi la parole du Roi, que le premier ministre eut la criminalité de ne pas informer son souverain de ma réclamation, pour me priver de la justice du trône, et rester le maître de me persécuter plus librement.

« Le bruit de la déclaration que j'étais *Prince natif*, circula au dehors et produisit d'étranges rumeurs dans la ville. Afin d'en atténuer l'importance, on suivit en Prusse la même tactique que celle suivie en France à l'égard de la femme Simon, qu'on fit passer pour folle, dès qu'elle eut révélé à *Madame la Duchesse d'Angoulême* que son frère n'était pas mort au Temple. De même dans cette circonstance, les contempteurs de la vérité s'efforcèrent d'accréditer l'opinion que j'étais soudainement devenu fou. Mon beau-père entendant répéter de toutes parts ces inconcevables propos : « Ce pauvre Naundorff est fou ; » alla tout désolé en prévenir sa belle-fille, dont on se peindrait difficilement la douleur. Ce fut un coup de massue qui tomba sur son coeur déjà si affreusement déchiré. Il était nuit, et les portes de la prison ne s'ouvraient plus pour personne. La malheureuse femme alla se coucher, le désespoir dans l'ame. Mais vers minuit, l'agitation de ses pensées, l'excès de son inquiétude, ne lui

permettant aucun repos, elle se lève, et, après s'être bien assurée que ses enfans dormaient, sans songer que probablement elle faisait une démarche inutile, elle va frapper à la porte de la prison. Elle y resta longtemps dans les angoisses de l'attente avant d'entendre le moindre mouvement d'intérieur. Enfin une voix s'écria au travers du guichet : — Que voulez-vous? — Je voudrais voir mon mari. — Oh! c'est Madame Naundorff! Eh bon Dieu! Madame, qui vous amène à cette heure? — On m'a dit que mon mari était malade, je veux savoir comment il se porte. — Mais votre mari se porte aussi bien que quand vous l'avez vu. — N'avez-vous rien remarqué en lui d'extraordinaire? — Absolument rien et je ne vous comprends pas. — C'est qu'on répand le bruit qu'il est fou, ajouta ma femme d'un ton presque perdu dans le tremblement de sa voix. Le concierge qui avait toujours été plein d'égards pour elle la tranquillisa complètement, et elle retourna se mettre au lit, un peu moins tourmentée. Néanmoins elle ne reprit son calme habituel que le lendemain matin lorsqu'elle eut obtenu la permission de me voir: il en fallait une, à chaque fois que quelqu'un du dehors voulait me parler, et elle ne me voyait jamais sans témoin, car *j'étais tenu au secret le plus rigoureux*, comme un criminel d'État. Obligée de s'adresser à mon juge instructeur, cette femme courageuse avait besoin d'une force d'ame supérieure, pour surmonter sa répugnance à solliciter, de cet homme violent et cruel, l'autorisation d'entrer dans ma prison : il la recevait toujours avec insolence. Une agitation nerveuse s'emparait de lui, quand il ne pouvait éviter sa présence; car il se tenait toujours à l'écart, pour ne pas lui accorder la consolation d'un moment d'entretien avec moi. La belle conduite de l'épouse, de plus en plus affectueuse, qui grandissait d'énergie, en raison de celle de mes oppresseurs, fatiguait sa haine et le mettait mal à l'aise. Toute permission était refusée d'avance, mais la persistance

de l'inébranlable solliciteuse à le guetter sur son passage, au moment où il s'esquivait en courbant honteusement la tête, le forçait à parler ; sa figure se contractait par la violence des contraintes qu'il subissait, et tout en grimaçant, le mot de permission était sèchement prononcé. Alors, comme pour se dédommager de cette condescendance imposée par l'ascendant d'un noble caractère, il ne manquait jamais de lui faire les réflexions les plus outrageantes à propos de moi. Non content d'avoir par ses brutales illégalités, réduit à l'état de veuve délaissée une épouse de vingt-deux ans, d'avoir plongé dans la misère une mère de trois enfans en bas âge, en la privant arbitrairement du chef de sa maison ; il prenait encore une sorte de joie féroce à narguer des souffrances qui étaient son ouvrage, et il lui disait sans cesse, tant il se croyait sûr du succès de ses intrigues, qu'elle ne me reverrait plus en liberté ; que ma vie s'éteindrait dans une prison perpétuelle, que j'étais indigne de son attachement. Il lui conseillait le divorce, il la pressait de m'abandonner et de prendre un second mari. Il entrait dans ses vues, n'en doutons pas, d'étouffer la seule voix qui pût lui demander compte de sa conduite et de ma personne ; de rompre le seul fil protecteur qui pût conduire jusqu'à moi, dans un monde où j'étais de trop. Mais la femme forte sortit de cette lutte impie du crime avec la vertu, sublime dans son dévouement d'épouse, admirable dans sa sollicitude de mère.

« Vers ce temps, et pendant que j'étais encore dans la maison de justice, un nouveau chagrin vint ajouter à ceux dont le poids m'accablait si pesamment, me faire sentir plus amèrement, avec l'injuste privation de ma liberté, la malignité de mes persécuteurs. La mort toujours si accablante quand elle entre dans une famille, vint encore attrister mes sombres pensées, par un de ces coups qui, dans les conditions ordinaires de l'homme, brise le coeur d'un père. J'appris que ma seconde fille était dangereusement malade. Cette enfant réu-

nissait dans sa personne tous les charmes qui font l'orgueil et les délices des parens. Je demandai d'aller la voir un instant; cette faveur me fut d'abord refusée. A force d'instances, cependant, je finis par l'obtenir. Escorté par la force armée, j'allai pleurer quelques heures en famille, embrasser ma petite Berthe pour la dernière fois, car elle mourut le lendemain, et je rentrai dans ma prison avec une angoisse de plus dans ma vie, contraint de laisser à son intense et solitaire douleur la pauvre mère qui aurait eu tant besoin des consolations de l'amitié.

«Bonne Johanna, hélas! en unissant ton sort au mien, tu n'épousas que la souffrance. Combien avaient été courtes et fugitives les heures de ton bonheur! L'hymen qui fait la joie des autres, ne fut pour toi qu'une source de permanente infortune; et le temps de la jeunesse qui sourit le plus à l'existence, avait flétri la tienne par l'affliction; car dès ton entrée dans le monde, tu n'en connus que les noirceurs. Tes yeux déjà fatigués des larmes que tu versas sur moi, s'épuisant à pleurer ta fille, te refusèrent presque la lumière; et pourtant le repos même ne t'était pas permis, puisque le jour et la nuit te trouvaient l'aiguille en main pour combattre la misère, et rendre moins dure la vie des deux enfans qui restaient à ta charge. Non, la bouche de l'homme ne saurait redire l'anxiété de mon ame alors. Mais qu'importe au monde qui me repousse le souvenir de nos malheurs! L'amertume en est pour moi, et Dieu m'est témoin que tes peines me furent plus sensibles que les miennes. Toi aussi, je le sais, femme héroïque dans ta fidélité, tu oubliais tes douleurs par mes propres douleurs: sois bénie, ange de ma consolation!

«A mon retour, un de mes compagnons de captivité, détenu dans un cachot voisin du mien, ayant été, je ne sais comment, informé de mon origine princière, me dit qu'il savait de bonne part, que Louis XVII était gardé dans la

maison de ville et qu'il serait bien curieux de le voir. Soupçonnant d'après ce propos, que ce prisonnier pouvait être un espion, je ne lui répondis pas. C'était un juif qui plus tard fut mis en liberté, sans que j'aie su depuis d'où il tenait ces renseignemens sur le fils de Louis XVI!

— A cette occasion, nous allons introduire le lecteur avec le Prince sous les verroux de sa prison, et l'initier aux pensées de son ame, pendant ce temps de sa séquestration d'avec les hommes, afin de le montrer tel qu'il était en présence de lui-même. Ce sont là des communications inséparables du récit de ses infortunes, d'autant plus que tout ce qui tient à caractériser la physionomie d'un personnage illustre, ne peut manquer d'intéresser vivement ceux qui étudient son histoire, et de leur faire mieux apprécier la grandeur de celui qui, reportant toutes ses pensées vers Dieu, pendant que les hommes déprimaient son corps, domina ses accusateurs de toute la puissance de sa noble nature. Enfermé dans la Tour du Temple en 1792, à l'âge de sept ans et demi, jusqu'en 1795; errant ou emprisonné depuis son évasion, jusqu'en 1810, époque à laquelle il fixa sa résidence en Prusse; on conçoit que les seuls souvenirs de son enfance, lui rappelaient quelques cérémonies religieuses, dont il avait été témoin dans la chapelle de Versailles; mais que jamais sa raison n'avait été dirigée vers les grandes vérités morales qui attachent l'homme à un culte par la croyance. Lors de sa résidence en Italie, ayant d'abord été caché au fond d'un cloître, il y revit pour la première fois les mêmes cérémonies qu'il avait vues à Versailles, et il ne possédait pas plus de lumières sous ce rapport qu'auparavant. Ce fut à Spandau, que ses idées se reportèrent méditativement sur la contemplation des mystères de la nature et sur les destinées humaines ici bas. Laissons le Prince nous entretenir de ses réflexions.

« Je me réunissais à Spandau, comme je l'ai dit, dans les

jours solennels, pour chanter en choeur avec mes a
la société de musique pendant les heures d'office du
protestant. Le ministre montait ordinairement en chai
ses sermons étaient toujours longuement consacrés à
parler de Jésus-Christ que je ne connaissais point.
je devins désireux de m'instruire sur cet article de
chrétienne; en conséquence je me procurai l'évangile,
m'assurait être l'histoire de la naissance, de la vie et
mort de notre Seigneur. Après avoir parcouru une
des faits qui ont rapport à lui, je crus remarquer t
contradictions, d'injustices et même de mensonges, qu
ce que j'avais lu me parut être une invention des homm
je n'approfondis pas davantage le sujet. Mon opini
l'existence de Dieu était bien différente, car mes yeu
rendaient témoignage des oeuvres de la création, do
infinies merveilles prouvaient leur auteur. Mais quelle
vait être la nature de Dieu? Que demandait-il de l'ho
Ici mon esprit retombait dans les ténèbres de l'igno
Tous les prétendus éclaircissemens que j'avais entend
la bouche du prédicateur luthérien, ne contribuaient
obscurcir mes idées sur ce point délicat. Etait-ce ma f
pour n'avoir pas été témoin de tous ses sermons; était-c
du ministre? Je n'en savais rien. C'est dans cet ét
perplexité et de combats intérieurs, et tandis que tou
facultés de mon entendement s'épuisaient à la recherche
vérité, dont l'intelligence était devenue un besoin de
ame, c'est alors que vint m'atteindre l'infame accusat
fabrication de fausse monnaie, et que je fus incarcéré
la maison de justice, où l'on me traita avec une c
qu'aucune cause apparente ne pouvait légitimer. En v
réclamai du papier pour écrire, et des livres pour lir
eut la cruauté de me refuser ces consolantes distractio

«Toutefois je rencontrai plus de sensibilité chez la f
de mon geôlier, qui, émue d'un sentiment de pitié

prêta un vieux livre, c'était l'évangile. Quoique je le connusse déjà, je l'ouvris par désoeuvrement, et je tombai sur le chapitre de l'ascension. Qu'est-ce que le ciel, me dis-je, et comment Jésus-Christ y est-il monté? Ce sujet fit naître en moi des réflexions et me suggéra des calculs que je ne reproduirai point. Je dirai seulement que m'étant mis à calculer de mémoire, bientôt je me perdis dans la complication des chiffres. Je voulais néanmoins poursuivre mon idée. Pour un prisonnier, surtout pour celui qui l'est injustement, c'est un grand bien dans sa position, de pouvoir s'oublier entièrement, par une application d'esprit qui donne à ses pensées une direction étrangère à ses souffrances. N'ayant pas la facilité de suivre mon opération sur le papier, je montai sur la fenêtre de ma prison, afin d'en arracher un clou que j'apercevais, et de la pointe duquel j'espérais me servir pour tracer les chiffres le long des murailles. En vain j'essayai de le retirer; il était tellement enfoncé dans le bois, que tous mes efforts furent superflus. Fatigué de mes tentatives inutiles, je me détournais pour descendre, lorsque je remarquai sur un poêle qui était là, un morceau de craie dont je m'emparai à l'instant. Bientôt les planches du cachot furent couvertes de calculs; car on devine bien aisément que j'avais fait du plancher ma table à écrire.

«La conclusion qui me frappa, par suite de mes observations, c'est que les auteurs des évangiles n'ayant jamais compris *ce qu'est le ciel*, leur témoignage ne peut offrir de garantie pour la réalité d'autres faits qui n'ont de fondement que leur parole. En un mot, je trouvais si peu de concordance entre les écrits des apôtres, tant de rapports incompatibles avec les caractères constitutifs de la vérité, et l'infinie majesté de l'Eternel, que mon esprit refusa formellement de se soumettre à la doctrine du nouveau-testament. Je me dis seulement: si Jésus-Christ a réellement existé, tel qu'on le représente, adressant des reproches mérités au

sacerdoce injuste des Juifs, c'était alors un homme juste; et son amour de la justice, m'inspirait pour lui la plus haute estime. S'il fut crucifié, pensais-je encore, par l'ordre de ceux qui trompaient le peuple, son supplice n'a rien qui m'étonne: une longue expérience m'avait démontré, que les hommes dévorés du zèle de la justice, ne rencontraient pas le bonheur ici bas; surtout quand ils prêchent la saine morale, que n'aiment pas à entendre les fourbes qui spéculent sur leurs impostures, et vivent aux dépens d'autrui.

«Un jour, je voulais vérifier si je ne m'étais pas trompé dans mes calculs antérieurs; je repris à cet effet ma plume de circonstance, et recommençai mon travail. Entièrement absorbé dans ce genre d'occupation, je ne m'étais pas aperçu que l'inspecteur des prisons, qui venait me visiter, se tenait derrière moi. Irrité de ce que je faisais si peu d'attention à lui, il s'écria: — Que faites-vous là? — Je calcule, répondis-je froidement, le temps qu'il faut pour monter au ciel. — Bah! personne ne peut le savoir. — Vous avez raison, mais croyez-vous que votre corps, après la résurrection générale doive monter au ciel, pour y jouir de la vie éternelle? — Certainement. — Eh bien! ajoutai-je, si vous voliez aussi rapidement qu'une balle d'arquebuse, c'est-à-dire, de manière à traverser par seconde un mille allemand, après une course de plus de quatorze mille ans vous n'auriez pas atteint le plus haut des soleils connus; et lorsque vous seriez arrivé au terme de ce voyage, vous ne découvririez point encore votre ciel *imaginaire*. — Quelle religion professez-vous donc, me demanda cet homme; il paraît que vous ne croyez pas en Dieu? — Dieu et *votre ciel*, Monsieur, observai-je, sont deux choses bien différentes; Dieu existe, et le ciel *qu'enseigne votre doctrine*, n'a de réalité que dans la tête de ceux qui ne comprennent pas Dieu. — Et vous, homme sans religion, le comprenez-vous? Où est votre Dieu sans ciel? — Pour moi, lui dis-je, Dieu est là

où bien du monde ne le cherche pas. Apprenez-moi où est votre ciel, et je vous indiquerai où est mon Dieu. Monsieur l'inspecteur se gratta la tête, et me quitta sans proférer une parole.

«La nuit me trouvait habituellement monté sur la fenêtre de mon cachot, d'où je contemplais, avec une délicieuse admiration, l'apparition et la disparition des astres. Leur révolution réglée me constatait de plus en plus le règne du Tout-Puissant, qui les avaient fixés là où ils se mouvaient chaque nuit de la même manière. Pourtant je lisais et relisais l'évangile, et je n'y reconnaissais point le Dieu du firmament. De plus en plus aussi je sentais battre mon coeur d'amour pour Jésus-Christ, mais uniquement par l'effet d'une sympathie de sentimens envers un infortuné, parce qu'il a succombé victime des assassins qui l'ont immolé pour cacher leur crime. Dominé par ces considérations, je mis l'évangile de côté, et l'observation des astres devint ma seule étude. Pour ne rien perdre de mon application, je dormais pendant le jour et je veillais durant la nuit. Au fur et à mesure que je pénétrais par mes réflexions dans l'immensité de ces oeuvres infinies du créateur, et que je suivais leur cours si miraculeusement ordonné, mon enthousiasme allait toujours croissant, et bientôt je me sentis invinciblement transporté d'une adoration sans bornes pour l'auteur de tant de merveilles. C'était un livre qui manifestait à ma raison l'évidente existence de Dieu, et l'infini de son incontestable sagesse. Dieu souverainement parfait, me disais-je, n'avait pu sans but tirer du néant tous ces prodiges de magnificence, ni cette terre non plus, qui n'est effectivement qu'un astre errant et subordonné, au milieu de ceux qui brillent d'un éclat si pur autour du monde, et qui sont vraisemblablement habités par des êtres dont nous ne saurions nous former une idée. Pendant que je nourrissais dans mon esprit de semblables sensations, j'oubliais la terre, les hommes, et leurs iniquités

pour ne vivre qu'en présence de Dieu, confiant d
sagesse, et me reposant dans son amour. Mais je me retr
au point du jour, ému de mes souffrances imméritées
prochant de moi par la pensée les angoisses de ma f
famille barbarement assassinée, me voyant frappé c
elle de réprobation, et ne pouvant comprendre po
Dieu laissait sacrifier l'innocence et la vertu par la per
des crimes. J'osais presque alors demander compte à l'É
de ses incompréhensibles décrets par rapport à ses créa
que je n'apercevais jetées sur ce globe, que pour y t
péniblement une carrière de tourmens. Dans cette dés
appréciation de notre destinée terrestre, je me proposais
même comme un exemple vivant.

«On fait dire aux Évangélistes que Jésus-Christ ava
quemment chassé du corps de l'homme des démons,
plusieurs parfois, possédant simultanément un seul indi
agissaient de concert pour le porter au mal. Mes
nocturnes semblaient me ménager l'explication de ces
ges des *Saintes-Écritures*, qu'au lieu d'entendre à la l
j'interprétais comme autant de paraboles.

«Mon cachot occupait le troisième étage de l'étab
ment, et l'on emprisonnait des criminels de toutes
dans les chambres qui l'entouraient. Dès qu'un nouvel
y prenait possession de son logement, aussitôt ses com
le circonvenaient, pour lui prescrire son système de dé
devant la justice des hommes. Cependant l'instructi
faisait toujours dans un langage que je ne comprenais p
c'était le mode de communication adopté entre tous le
tenus. Les mots emblématiques circulaient de porte en p
jusqu'aux recoins les plus éloignés de la prison, au tr
de trous que les prisonniers avaient pratiqués dans ch
cloison qui séparait les divers lieux d'incarcération. Au m
de cet ingénieux stratagème, dont ils n'usaient que po
concerter sur leurs affaires, tous les habitans de la m

s'instruisaient de ce qui se passait entre eux. Un jour, un individu, appelé Suppe, fut placé dans un cachot à gauche attenant au mien ; sa complice sous le nom de sa femme, avait été déposée de l'autre côté, à droite ; de sorte que je me trouvais au milieu d'eux. Cet homme n'ignorait point que j'étais là ; et, afin de me faire servir à ses desseins, il me protesta qu'il était innocent, qu'étranger au pays, ses ennemis l'avaient accusé, pour sauver les vrais coupables, et qu'il serait perdu, si je ne lui prêtais pas mon appui. — Comment puis-je vous assister ? répondis-je par le trou de communication ; je ne vous connais point, et je suis malheureux moi-même. C'est précisément, me dit-il, parce que je sais que vous êtes malheureux, que je m'adresse à vous, car vous ressentez, plus péniblement que moi, l'amertume d'une position, qui, telle que la vôtre, assimile l'innocent au coupable. Au surplus, ajoutait-il, je suis Français d'origine, c'est pourquoi j'ai confiance en vous ; au nom de Dieu, je vous en conjure, ne me trahissez pas. Mon coeur n'eut pas la force de résister ; *innocent et Français ?* me disais-je. En conséquence, je lui demandai quel service il attendait de moi. — Répéter à ma femme ce que je vous confierai. J'en pris l'engagement ; et il ne tarda pas, par mon intermédiaire, à l'initier dans un projet qu'il méditait, dont il m'avait été impossible de soupçonner la moindre apparence : celui de s'évader. Cette malheureuse était enceinte ; son état, qui réclamait des soins particuliers, avait excité la commisération de la femme du geôlier. Entourée dès lors de beaucoup moins de surveillance, elle put recevoir fréquemment les secours que ses amis du dehors lui envoyaient, et elle abusa des égards qu'on lui prodiguait, pour étendre jusqu'à ces derniers la mystérieuse correspondance. Peu de temps après, les connaissances de Suppe vinrent lui apporter, sous la fenêtre du lieu de sa réclusion, les instrumens nécessaires, à l'aide desquels il devait préparer ses moyens d'évasion. Il

était déjà trop tard, quand je découvris que ma complai
aveugle favorisait une entreprise qui répugnait à mes
de justice; et, fort de ma conscience, je résolus de r
laisser consommer l'exécution du projet. Toutefois, j
promis le secret; ma position devint embarrassante. S
près de sortir par l'ouverture qu'il avait établie au t
du plancher inférieur de sa chambre, s'approcha du
que j'ai mentionné pour me dire adieu. Ce n'est pas
lui représentai-je avec énergie, que j'ai consenti à
servir. Si vous êtes innocent, comme vous l'affirmez, qu
vous besoin de fuir? Je vous commande de rester ici
trement, j'appellerai le geôlier. — Grand Dieu! s'écri
quel funeste désappointement! C'est à présent que je par
coupable; car on remarquera tout le désordre de ma ch
et ce serait en vain que je nierais d'en être l'auteur.
est facile, au contraire, lui répondis-je de faire tourn
événement à votre avantage. Demain matin, dès le poi
jour, mandez le juge d'instruction; déclarez-lui que
vous êtes aperçu de l'ouverture qui existe au planche
insistez pour obtenir d'être transféré dans une autre p
Il appréciera votre apparente bonne foi; il verra dans
démarche de votre part une preuve que vous êtes étr
au fait dont vous l'informez, et vous vous gagnerez sa
veillance. — *Vous vous abusez bien, reprit-il, sur l*
nion que vous avez conçue du caractère de cet hom
méanmoins je cède à vos désirs. Souffrez seulement que je
blisse dans leur premier état les planches que j'ai coupée
manière à cacher, le mieux possible pour le moment
traces de mon délit; demain, vous ne m'empêcherez
de partir, j'en suis sûr. Suppe, après avoir réparé co
nablement les conséquences de sa mauvaise action, r
à moi et me dit: *Je sais qui vous êtes, et j'ai ap*
l'intrigue qu'on ourdit contre vous. Votre juge d
struction est le mien, et n'ignore pas plus que

les noms des misérables dont vous occupez la place en prison. Singulièrement frappé d'un pareil langage je l'engageai à me dévoiler la vérité. Il me fit des révélations qui rendaient palpable l'iniquité d'une accusation arrangée contre moi, dont je subissais si douloureusement la perfidie, il ajouta ensuite: Je suis tout disposé à répéter mes indications devant la magistrature, si vous le jugez convenable. — Je vous le demande instamment, lui répondis-je, pour peu qu'il soit en votre pouvoir d'en produire la justification. Comptez alors sur ma reconnaissance, quand on m'aura rendu justice, je vous promets de m'employer à obtenir votre mise en liberté.

«Par suite de cet incident, Suppe, transféré dans une autre maison de détention, parvint, sans ma participation, à opérer sa délivrance. Sur ces entrefaites, j'avais acquis quelque connaissance du jargon des malfaiteurs, et mon aptitude à interpréter leurs termes d'argot, me mit à même, durant mes nuits méditatives, d'approfondir l'homme et de peser sa justice. Les détenus savaient toujours se ménager les facilités de s'aboucher avec leurs complices, à l'extérieur de la prison; et ils s'accordaient ensemble sur les témoignages qu'il importait de rendre devant les juges. Sous l'influence de semblables artifices, sous la garantie du parjure de témoins, qui abritaient leurs faux sermens à l'ombre d'une réputation usurpée de probité religieuse, j'ai vu condamner l'innocence et absoudre le crime. C'est ainsi qu'on jurait au nom *de Dieu, du fils et du Saint-Esprit*, par de viles considérations d'intérêt quelconque, que l'homme criminel était vertueux, et l'homme vertueux, criminel. Ha! pensai-je péniblement en moi-même, voilà les esprits immondes dont parle l'évangile! Qu'est-ce donc alors que la justice de Dieu, qui permet que tant d'horreurs se commettent impunément? Victime de ces manoeuvres de l'impiété, précipité dès mon bas âge au fond d'une mer de douleurs, n'ayant à chaque pas de ma carrière rencontré que des abîmes; si mes ennemis

m'accordaient un souffle pour respirer, c'était afin de m'étreindre un instant après, par l'oppression de plus cruels tourmens. Le présent n'offrait à ma résignation qu'affreuses misères à supporter, et l'avenir! pouvais-je l'envisager sans désespoir, livré comme je l'étais aux mains d'une puissance ténébreuse, qui, sciemment et de dessein prémédité, rendait des arrêts au profit de la corruption, et flétrissait la plus constante intégrité? Qu'allais-je devenir, dans mon état actuel de misère et d'abandon, au milieu d'une société dont les seules pensées qui se reportassent sur moi, n'étaient que des pensées de trahison et de colère? Écrasé par l'amertume de ces réflexions, mon ame tomba dans une agonie mortelle; sans force, sans espoir, sans aucun autre sentiment de vie en quelque sorte que celui de ma tristesse profonde, je me jetai sur mon grabat de paille, où, malgré mon accablement, m'étant endormi, j'eus les deux rêves suivans:

«Je vis entrer dans mon cachot mon juge d'instruc-»tion, accompagné d'un être à figure hideuse; tous les »deux portant une épée. Ils m'en remirent une également, »et me provoquèrent à me battre avec eux; mais à peine »étais-je armé, qu'ils se précipitèrent, en même temps, l'un »et l'autre sur moi. Entièrement occupé à me défendre »contre l'inconnu, je n'étais pas libre de faire face au juge, »qui se tenant derrière moi, profita de l'avantage que lui »donnait sa position, pour couper la lame de mon épée, à »trois pouces au-dessous de la garde. L'acier tomba à mes »pieds, et j'entendis un éclat de rire satanique, semblable »à celui qu'on dit être le rire des anges de l'enfer, qui »m'annonçait le triomphe de mon adversaire. Mes deux as-»saillans s'éloignèrent alors, et le fracas avec lequel ils fer-»mèrent la porte me réveilla. Bien convaincu que j'avais »rêvé, je me rendormis aussitôt. Une nouvelle vision vint »encore agiter mes esprits.

«La porte de mon cachot s'ouvrit une seconde fois, et »j'aperçus *le Prince Royal de Prusse*, qui, déposant entre »mes mains une épée magnifique, me dit : Accepte cette »épée, on ne te la brisera pas aussi perfidement que la »première. Je voulus le remercier, mais le mouvement de »mon corps, me réveilla. Alors l'espérance, qu'on me per- »mette de me servir de cette figure, qui est la béquille »de l'infortune, redonna de la vie à mon ame ; car je m'étais »adressé au Prince Royal pour mes affaires, par un jeune »homme du Palais de justice, qui m'avait rendu ce service.

«C'était doublement un rêve. Je me figurais que l'épée qui ne devait pas se briser entre mes mains, était l'épée de la justice que j'obtiendrais enfin par la volonté du monarque. J'ignorais alors que le procès-verbal constatant ma déclaration d'être *Prince natif* n'avait pas été mis sous les yeux du Roi, ainsi que je l'avais requis positivement. Cette circonstance me conduit à faire connaître le dénouement de la procédure, dont on a pu juger le véritable caractère.

«Suppe, le prisonnier dont j'ai parlé, n'espérant pas que sa déposition serait reçue et inscrite fidèlement sur les registres de l'instruction par le juge Schulz dont il démasquait la profonde scélératesse à mon égard, avait transmis ses informations à un autre conseiller de justice. Il communiqua franchement des indices d'une telle évidence, qu'ils auraient dû faire reculer mon juge instructeur devant l'odieux d'une procédure, dont il lui fut démontré que les secrets motifs n'étaient plus un mystère. Mais l'indigne magistrat qui dirigeait la trame de mes persécuteurs, loin de se déconcerter, en présence d'une manifestation qui attestait sa bassesse, substitua le mensonge à la vérité, pour assurer plus efficacement le succès de ses insidieuses machinations. Suppe, appelé devant lui, déclara en outre' avoir eu une conférence avec *Engel mon dénonciateur*, qui lui dit que j'étais *innocent*, et que s'il m'avait accusé, c'était dans l'espoir de faire *sa position*

meilleure. Un nommé Ritter qui occupait une autre partie de la prison, affirma également que mon dénonciateur avait rétracté son accusation devant lui. Sur l'observation qu'il lui fit, «*ainsi puisque cet homme est innocent*, vous ne »pouvez pas vous dispenser de reprendre la dénonciation,» Engel lui répondit ces paroles révélatrices d'une pensée secrète qu'il n'osait mettre au jour et que l'on devine aisément: »*M. Naundorff ne doit pas m'en vouloir, je lui en deman»derai pardon, je n'ai pas pu faire autrement, mais je »ne puis reprendre ma dénonciation quand cela me coû»terait la vie.*»

«Ces deux individus, séparés l'un de l'autre, désintéressés dans la question, en reproduisant les aveux *d'Engel*, ne pouvaient que dire la vérité, car, sans avoir pu se concerter ensemble, ils attestaient le même fait. Cette partie de leur déposition est rapportée dans le procès-verbal signé Schulz. La dénonciation, qui d'ailleurs ne s'appuyait que des paroles du dénonciateur, se trouvait donc anéantie par les aveux du même dénonciateur. Que restait-il de tout ce monstrueux échafaudage d'imposture! L'iniquité du juge, son criminel mandat de faire condamner à tout prix l'intègre horloger, pour flétrir le fils de Louis XVI. Eh bien! l'iniquité triompha. L'aveu de la calomnie, sorti de la bouche du calomniateur, et certifié par deux témoins, ne fut d'aucun poids dans l'esprit du juge Schulz, *qui accepta* sans hésitation, sans contrôle, tout ce qu'il plut à ce faux-monnayeur de me faire dire et d'inventer contre moi. Il rejeta ces deux dépositions formelles, et pour qu'on ne se méprît pas sur les motifs de son déni de justice, il les consigna par écrit en observant que: «les preuves de la rétractation d'Engel étant »émanées de gens *sans moralité*, il y avait lieu d'en suspecter »la sincérité.» Pour ce magistrat méprisable, il n'y eut d'admissibles, que les dires des faux-témoins et des faux-monnayeurs, dont l'immoralité convenait à sa conscience, parce qu'ils fon-

daient une accusation voulue par lui. En un mot pour couronner l'oeuvre d'injustice et de déraison, il déclara encore que: «si Engel avait vraiment tenu les propos qu'on lui repro»chait, il n'avait pu le faire que *d'une manière évasive* »*et ironique;* que tout ce que j'avais dit et présenté pour »ma défense, *ressemblait trop à un prétexte;* qu'il y »avait *plus de raison* de croire *à la dénonciation*, car »Engel y avait toujours persisté, redisant qu'il n'avait parlé »contre moi que par *amour de la vérité;* et d'autant plus »qu'ayant été ruiné, *j'avais dû* avoir la pensée de faire »de la fausse monnaie; d'où il *s'en suivait* que, *selon tout* »*ce qu'avait dit mon dénonciateur, j'en avais effective*»*ment fabriqué.*»

«Mais ce n'était pas assez de me noircir d'un crime dégradant inventé par un fourbe, et ratifié par un homme à qui la loi commandait de protéger l'innocence; on a de plus ajouté au tableau d'une dépravation si complète et si instantanée dans l'espace de moins d'un an, que j'étais aussi convaincu d'avoir tenté de m'évader de prison par violence. Le juge Schulz, pour remplir par rapport à moi dans toute sa plénitude sa mission de dénigrement, ne devait pas même avoir le semblant d'une volonté de justice.

«Voilà, comme on le voit, ma criminalité bien établie, par suite de laquelle, en même temps que par l'effet de ma déclaration, d'être *Prince natif*, et d'après des *instructions particulières*, je fus, sans jugement, transféré dans une maison de correction, où je reçus plus tard la notification de la sentence suivante:

«Attendu que, bien que les *indices* qui s'élèvent contre »l'accusé Charles-Guillaume Naundorff, *ne soient pas suf*»*fisans pour le condamner;* une condamnation devient né»cessaire dans ce cas, parce qu'il s'est conduit pendant le »cours du procès comme *un menteur impudent*, se disant »*Prince natif*, et laissant *supposer* qu'il appartient à *l'au*»*guste famille des Bourbons.*»

« Quelle inconséquence dans les voies de l'arbitraire! Je dois aussi moi, à mon tour, faire une interpellation, et je demande qui a précisé dans cette procédure que j'appartenais à la famille des Bourbons; car je me suis borné à indiquer textuellement que j'étais *Prince natif?* Le ministre de Hardenberg, dont on a pris les ordres, a pu seul compléter ma pensée, et il ne l'a fait que sur le vu des papiers qu'il avait exigés de moi par M. Le Coq, en 1811 : ce fait n'est pas contestable. Voilà pourquoi on m'emprisonna ténébreusement, pour une assertion prétendue mensongère, au lieu de me faire un procès direct pour usurpation de titre. Cependant la déclaration que j'étais *Prince natif*, qui n'a été *contredite* ni par M. Le Coq, ni par le ministre, a conservé toute sa pnissance accusatrice, et pèse de tout son poids sur le gouvernement prussien. On voulait me cacher aux yeux du monde sous les verroux d'une nouvelle Tour du Temple ; dans ce but, on me poursuivait par une calomnie dont les bases n'avaient pu se soutenir en justice ; si j'avais sans droit usurpé un nom auguste ; si, à l'appui d'une imposture, j'eusse eu la témérité d'invoquer faussement le témoignage du président de la police, et celui du tout-puissant ministre de Hardenberg, en présence de mon ennemi le plus acharné, le juge Schulz, il n'est pas concevable que ces hommes d'une haute autorité, eussent gardé un silence qui les condamne, en laissant leur magistrature et leur gouvernement se déshonorer par un scandaleux abus de pouvoir, plutôt que d'invoquer ouvertement contre moi la juste application des lois. Ils auraient dû réfléchir, qu'en me retenant en prison parce que j'avais dit que j'étais *Prince natif*, — paroles qu'ils ont traduites eux-mêmes par *héritier légitime de la couronne de France*, ils autorisaient à tirer une conclusion entièrement opposée à celle qu'ils se proposaient de faire admettre. De quel droit, sans jugement, ont-ils donc eu l'effronterie de donner à comprendre, par leur obscure sentence, que

je ne suis pas Prince? S'ils n'avaient pas été convaincus que je disais la vérité, je ne puis trop le répéter, ils n'auraient pas craint de poursuivre publiquement un pauvre horloger, pour crime de lèze-majesté; s'ils n'avaient pas su que j'étais réellement un Bourbon, ils n'auraient pas hésité à me citer en jugement, pour obtenir contre moi une décision légale, qui m'eût interdit à jamais la possibilité de me prévaloir des mêmes prétentions. Mais cette marche toute naturelle contre un imposteur était impratiquable contre l'homme vrai. Mon procès aurait fait du bruit, j'aurais contraint le ministre et le président de la police de donner leur témoignage devant les tribunaux, contradictoirement avec moi; le vol de mes papiers eût été légalement constaté, et le Roi eût appris, par les débats judiciaires, la présence de l'orphelin du Temple dans ses États, et les persécutions dont j'étais la victime. Tel est le motif pour lequel les fauteurs du mensonge ont reculé devant un éclat qui eût dévoilé leur fourberie. On s'explique de la sorte, et non autrement, la conduite tortueuse des délégués du pouvoir qui, après m'avoir dépouillé de mon manteau Royal, s'efforcèrent encore de couvrir de boue le simple habit de citoyen qu'ils me contraignaient à porter: leur marche a été en Prusse celle adoptée plus tard, en 1836, par le gouvernement français. On m'a condamné sans vouloir m'entendre, et le pouvoir calomniateur a produit son oeuvre d'imposture en témoignage contre la vérité par lui calomniée!

« Voir une semblable prostitution de la justice triompher devant des tribunaux et légalisée par des ministres, c'est, on peut le dire, *l'abomination de la désolation.* Si telle est en Prusse la marche ordinaire dans les affaires criminelles, bon Dieu! quel sujet de terreur pour l'honnête homme, que peut atteindre chaque jour la haine d'un magistrat! J'aime à croire, pour la majesté du monarque, que je sais digne de vénération, qu'on lui cache ces infamies judiciaires; s'il les savait, son

noble coeur en frémirait d'une sainte colère. L'amour de son peuple qu'il a su conquérir par ses vertus, m'est un sûr garant de ce que serait alors la sublime énergie de son Royal caractère, dans l'accomplissement des oeuvres de haute équité, qui réclament l'intervention du souverain contre la félonie de ses représentans. Mais que les guides du pouvoir exécutif sont coupables, si d'aussi monstrueuses iniquités s'échappent inaperçues, sous l'oeil de leur surveillance, ou si, les connaissant, ils les laissent impunies. C'est ainsi que les conseils des Rois, chargés du dépôt sacré de l'honneur de leur maître, rapetissent la majesté du trône, et ravissent aux Princes de la terre les respects publics et la sympathie des masses. Semblent-ils donc ignorer, ces indignes serviteurs des monarques, qu'en foulant aux pieds, ne fussent que les droits d'un seul, qui sont les droits de tous, ils portent atteinte à ceux de la nation toute entière; car dès qu'il est reconnu qu'un gouvernement corrupteur, peut violenter la conscience des magistrats chargés de défendre l'honneur, la fortune, et la vie de leurs justiciables, il n'y a plus de garantie sociale; tout citoyen est à la merci des caprices de de l'arbitraire? Ne savent-ils pas que, lorsque les hommes constitués en dignité se font des artisans de persécution, ils ébranlent les fondemens de l'autorité légitime; ils sont traîtres à leur Roi, car les Rois n'ont été institués que pour rendre la justice, et hors de là tout pouvoir est une usurpation, une calamité publique. Si cette vérité est dure à entendre pour les hommes du pouvoir, qu'ils apprennent aussi que l'outrage envers l'innocence a ses limites, et qu'il arrive toujours un temps où la toute-puissance de Dieu la fait reconnaître, où le nom des victimes de l'oppression passe honoré à la postérité, à côté du nom maudit de leurs oppresseurs. Malheur aux Rois, malheur aux nations, dont les ministres dorment d'un sommeil tranquille, pendant qu'on arrache du sein de sa famille un citoyen paisible et inoffensif, pour le jeter sur

la paille d'un cachot, comme on m'y a jeté impitoyablement, par des raisons d'État devenues un supplément au code des lois criminelles! J'ai présenté l'analyse du grand chef-d'oeuvre d'inepte imposture, que la politique a fait revivre en 1836, lors de mon expulsion de France; on connaît l'ensemble de la procédure ourdie contre le fils des Rois, dans un sens diffamatoire, par un infamant système de prévarication: qui donc osera dire encore que j'ai été fabricateur de fausse monnaie en Prusse? Un homme de beaucoup d'esprit me redisait avec raison à ce sujet, que s'il était accusé d'avoir mis dans sa poche les tours de Notre-Dame de Paris, il commencerait par prendre la fuite, car il n'est pas d'absurdité que ne consacre la justice, quand elle a résolu d'être injuste; c'est le loup de la fable qui immole l'agneau à sa faim carnassière. Plus de douze mille habitans de Brandebourg savaient fort bien que ce n'est pas moi qui faisais de la fausse monnaie; personne n'a jamais prétendu que j'en eusse mis en circulation. Au contraire, tous ceux qui ont eu des relations d'affaires avec moi, ont donné sur mon compte le témoignage le plus favorable. Mais mes ennemis, pour écraser leur victime, trouvèrent dans le juge Schulz un vil exécuteur de leurs machinations. Moins heureux que la femme de Joachim à Babylone, condamnée par les juges, ses calomniateurs, nul homme puissant ne s'est rencontré sur ma route, pour m'arracher au supplice, et faire lapider l'auteur de mon inique réprobation. L'Europe doit apprendre et mes plaintes légitimes et les sourdes menées de ceux qui, pour masquer leurs crimes à mon égard, et en conserver l'avantage, m'ont rendu le jouet de leurs trahisons. Déjà en 1810, quand je me confiai à la bonne foi d'un ministre prussien, je devins le but d'une politique envahissante et expectante; la pensée de me trahir fut aussitôt une détermination. Mon ancien ami, l'honnête horloger Weiler, dont les conseils et l'assistance me furent d'un grand secours, lors de ma résidence à Berlin, avait

reçu de moi sous le sceau du secret, la confidence de mon origine Royale. Notre intimité fit supposer, je présume, au Prince de Hardenberg, qu'il n'ignorait point le mystère de ma naissance. J'allai le voir en 1828, en partant pour Crossen, et ce loyal ami, révolté de la persistance de mes persécuteurs à me poursuivre sans relâche, me révéla: «qu'en 1811, dès que j'eus quitté Berlin, il avait eu à subir »divers interrogatoires relatifs aux secrets de mon origine, »et *qu'on lui dit alors que j'étais probablement destiné* »*à passer ma vie en prison.*» L'acharnement du juge Schulz trouve son explication dans les dernières paroles de l'honorable Weiler. Assassiner celui qu'on dépouille, ou enchaîner sa liberté; c'est le seul moyen de jouir du vol avec sécurité. Telle devait être la tactique de mes spoliateurs. Nul ne pourra comprendre de quel excès d'amertume ils ont nourri mon âme par les raffinemens de leur cruauté. Ils m'ont vu haletant et courbé sous le faix de leurs brutales fureurs; et les lâches me chargeaient encore! Quoique mon innocence seule me protége, leur puissance n'en saurait briser l'énergie. J'ai acquis le droit de leur tenir un langage qu'ils ne sont pas habitués à entendre, et de leur dire, comme autrefois une victime à son tyran: *frappe, mais écoute.* Ma voix, soutenue par la presse indépendante, ne se perdra point sous les voûtes silencieuses d'une prison, ou dans le cabinet des ministres: je l'élève haut, afin qu'elle retentisse au coeur des souverains, et qu'elle éveille leur sollicitude en faveur de leurs peuples, contre les actes secrets de leur gouvernemens; afin qu'ils apprennent que, sans qu'ils s'en doutent, on insulte aux faibles dans leur nom. En vain l'on s'étourdit sur les injustices de ce monde, Dieu recueille les larmes de l'opprimé, et il en demandera compte au centuple à ceux qui les ont fait verser, non moins qu'aux monarques qui, sourds aux cris de l'oppression, n'auront pas daigné prendre la peine d'en pénétrer la source, pour commander la justice.

« Soumis à l'abjection du régime de ma nouvelle prison, j'eus à subir toutes les rigueurs imposées en commun à tous les prisonniers, et un genre d'ignominie tout particulier pour moi; car, recommandé sans doute à la brutalité des chefs, on se faisait un cruel plaisir de me tourmenter à chaque instant du jour.

« Qu'on s'imagine, si l'on peut, la nature des sensations que moi, fils des Rois de la terre, je dus éprouver, lorsque je me vis ainsi traité et confondu, au milieu de la corruption et des crimes, dans la compagnie d'êtres qui sont un objet de dégoût pour le monde! Je me figurais descendu en réalité au centre de l'abîme infernal. Il y avait dans cet établissement une église destinée aux détenus, et tous étaient obligés de s'y rendre, le dimanche, pour assister à l'office. Un prédicateur ne manquait jamais de développer quelques passages de l'Écriture-Sainte; il s'étudiait à peindre l'énormité des péchés de ceux qui dérobent le bien d'autrui, ou qui se rendent coupables d'autres iniquités au préjudice du prochain. Au cours d'un sermon fastidieux, il forçait et défigurait tellement le sens du texte évangélique qui en faisait la matière, que les malheureux prisonniers avaient à subir les regards dédaigneux des habitans de la ville qui se pressaient en foule à ces réunions, comme à un spectacle. Combien n'y en avait-il point parmi ces curieux qui, par des actes coupables non recherchés, s'étaient plus ou moins rendus dignes des peines infamantes, dont on avait flétri ceux qui étaient ainsi gratuitement exposés à la honte publique! Je me demandai souvent en quoi de pareilles démonstrations religieuses, qu'on travestissait en scènes de scandale, pouvaient être agréables à Dieu, à Dieu miséricordieux! Un jour, à la fin du discours du ministre, les assistans célébrèrent la fête de la commémoration de Jésus-Christ. Les hypocrites qui, par leur attitude indécente avaient insulté aux droits sacrés du malheur, et je range parmi eux les

supérieurs aussi bien que leur famille, prirent part
quet d'amour, en mémoire du Seigneur qui, lui,
pas condamné les pécheurs. Le ministre ensuite disti
restes de la table sainte *aux impies*, pour qui l'or
eu auparavant que des signes de mépris.

«Immédiatement après cette communion, mécon
plus indignement encore les exemples de justice et
rité donnés par Jésus-Christ, ainsi que les comman
de Dieu, nos maîtres profanateurs firent fouetter une
de cinquante ans, parce qu'elle avait secrètement as
mari qui, séparé d'elle, était relégué dans une autre part
maison. Le mari lui-même n'échappa pas à la bruti
cet ignoble châtiment. L'un et l'autre expiaient un crim
n'avaient point commis, et dont il répugnait à la ra
les supposer un moment coupables. Ces deux inforti
nommaient Wolf: c'étaient de riches propriétaires. U
unique, qui faisait autrefois leur bonheur, restait
dans la plus poignante douleur, privée prématuréme
père et d'une mère, qui ne vivaient que pour la
heureuse. Wolf étant un jour à Berlin pour les affa
son commerce, un incendie dévora toute sa fortune
de ce sinistre événement, dont les fatales conséquen
venaient pour eux irréparables, sa femme aussi était
de son domicile. Qu'importent à la perversité humaine
vraisemblances et les faits matériels justificatifs, quan
intérêt d'accuser! Poussé par le démon de la vengean
beau-frère de Wolf dénonça sa propre soeur d'avoir
feu chez elle. Elle fut condamnée; et son mari, qu
trente lieues du pays, subit la même condamnation,
convaincu, aux termes de la sentence, non d'être l'
du crime, mais attendu que le témoignage de son beau
l'avait rendu suspect d'être complice de sa femme!
dant cet infâme calomniateur, trois semaines avant sa
ciation, avait répété publiquement, et informé le mag

par une lettre anonyme, que la propriété de Wolf serait incendiée. Huit ans de travaux forcés; ce fut là l'inique jugement qui assignait une prison pour résidence à ces deux êtres si essentiellement malheureux, tout couverts encore des cendres qui consommaient leur ruine! Ce que les flammes avaient épargné de leur courte opulence, était tombé en partage à la justice, pour acquitter les frais du procès. J'ai eu l'occasion de pénétrer jusqu'aux plus secrètes pensées de leur âme: leur sort était affreux, et j'oubliais volontiers mes souffrances pour ne compatir qu'aux leurs; car il ne leur restait plus sur la terre que leurs chagrins, leurs larmes, et le souvenir de l'injustice de leurs juges. Une impression d'un autre genre pesait encore avec amertume sur leur coeur: c'est que leurs sentimens de probité, qui eussent dû les protéger devant les tribunaux, étaient en quelque sorte une des causes de leur affliction présente. Forts de leur conscience, ils ne surent pas se tenir en garde contre les artifices d'un magistrat prévaricateur. Leur ignorance des ressources de la mauvaise foi les avait donc livrés sans défense à la merci du juge d'instruction, qui assura le triomphe de l'iniquité dont ils étaient victimes, en tirant contre eux un astucieux avantage de leur simplicité de caractère.

«Tel était pourtant le tableau vivant des dépravations humaines, dont les ombres, passant et repassant incessamment sous mes yeux, se refléchissaient dans mon esprit comme autant de spectres qui l'effrayaient! J'en avais conçu une teinte de tristesse si accablante, qu'elle empoisonnait lentement toutes les heures de ma languissante existence. Les reclus indépendamment de leurs peines personnelles, avaient de plus à souffrir l'arbitraire des gens qu'on appelle supérieurs d'une maison de correction, dont les moindres caprices sont une loi despotique qui s'exécute à l'instant. Ils sont loin d'exercer leur autorité dans des vues d'amélioration; et l'abus qu'ils en font, conduit souvent à de nouveaux crimes ceux

qu'ils sont chargés de ramener à la vertu par leur do
et leur bonne conduite.

« Au nombre des chefs subalternes, il y en avait un n
Koursabi ou Krussabi, généralement détesté à cause d
violentes injustices. Personne n'était à l'abri des corre
corporelles qui, commandées par cet homme, étaient p
toujours le résultat de son bon plaisir et non d'une f
châtier. Un jour de dimanche au sortir de l'office, où Ko
avait communié, un jeune homme se promenait l
lui, dans la cour qu'il inspectait. Tu me manques de re
misérable! s'écria-t-il, et aussitôt il lui fait administrer
coups de bâton. Ce traitement non mérité exaspéra
l'innocent outragé, ainsi que les autres prisonniers
quelques semaines plus tard, il lui porta plusieurs co
couteau à la gorge, et fut soutenu dans cet attent
quelques autres de ses camarades. La lutte fut terrible
la plupart des prisonniers et moi-même, nous l'arrac
des mains de ses assassins et lui sauvâmes la vie. C'é
un bel exemple de charité offert par des *impies* à ce
tout en les qualifiant ainsi avec des paroles de dédai
discontinuaient pas d'avoir le nom de Jésus-Christ à la b
au milieu même des actes les plus réprouvés dans so
évangile.

« La puissance haineuse qui me poursuivait, se re
encore là dans cette circonstance. On ne voulait m'ép
aucun genre de diffamation. J'étais un des libérate
Koursabi, et néanmoins il eut la lâcheté de m'accuser
figuré parmi ses assassins. Heureusement que l'enquêt
ciaire faite à cette occasion, en prouvant mon innocen
fin aussitôt à cette nouvelle accusation calomnieuse. L'é
condamnation prononcée contre moi, prolongeait ma dét
de trois années encore; mais mes ennemis l'eussent
indéfinie; et ils ne le cachaient pas, car Koursabi rép
ma femme ce que le juge Schulz lui avait dit tant d

que je ne recouvrerais plus la liberté. Ils furent trompés dans leur attente.

— A cette époque de 1824, on faisait circuler aux Tuileries un faux acte de décès, qui attestait que j'étais mort en pays étranger. Ce fait est digne de remarque, et parait avoir une corrélation assez directe avec celui de mon emprisonnement, qu'on s'efforçait de rendre perpétuel par tous les moyens imaginables.

« Ce dernier événement me fit reporter de nouveau mes regards sur moi-même; mon imagination me représenta, en somme et en détail, toutes les angoisses de mon ame, tous les supplices de mon corps, qui avaient si rudement assailli le pauvre orphelin délaissé, depuis son séjour dans la Tour du Temple. Les passions de la terre m'avaient enveloppé, comme le sont ces points élevés dans l'horizon, par la foudre grondant avec fracas, qui les sillonne en tous sens. Ces sombres orages perpétuellement refoulés au-dessus de ma tête, m'étourdissaient toujours de leurs sourds mugissemens, et, frappé d'immobilité par une puissance irrésistible qui m'enchaînait sous les éclats du tonnerre, je n'avais aucune force pour fuir, aucun asile pour m'y réfugier à l'abri de leurs ravages. Néanmoins en rappelant à ma mémoire les pensées de mon coeur et les actions de ma vie, je me sentais irréprochable. Pourquoi donc, encore enfant, avais-je été si maltraité à la prison du Temple; et depuis, pourquoi tant d'années d'emprisonnement dont je n'entrevoyais pas le terme? Pourquoi tant de persécutions, contre moi qui n'avais jamais fait de mal à personne? Si telles étaient alors mes considérations, combien les événemens qui ont suivi n'ont-ils pas grossi l'amertume de mes impressions ultérieures! J'ai continué d'être pourchassé de retraite en retraite, à l'instar d'un animal dangereux; il n'a jamais existé en ma faveur ni loi, ni justice, ni civilisation; plus de six mille de mes jours ont été consumés dans des demeures que les

maitres et prétendus sages du monde n'ont bâties que pour y renfermer les criminels! Au rang de mes plus ardens détracteurs, on compte des hommes qui se sont fait une réputation de sainteté par l'austérité de leurs pratiques religieuses; et le prêtre même, qui se dit disciple de Jésus-Christ, n'a pas été le moins violent dans la distribution de ses outrages! On m'a diffamé sans retenue; et les auteurs de cet état d'abjection qu'ils m'ont fait par leurs mensonges, sont les premiers à donner, pour cause de leur répulsion, l'opinion qu'ils ont propagée sur mon compte et le déshonneur des traitemens ignominieux que j'ai subis de leur part! Ces hypocrites encore, en même temps qu'ils se montrent pleins d'arrogance envers moi, ne rougissent pas d'être souples, indulgens, respectueux envers des gens dissolus, notoirement déshonorés par leurs injustices; parce que ces derniers sont riches, qu'ils ont un nom, du crédit et de la puissance. Tels j'ai vu les hommes, tels ils sont partout; esclaves de leurs penchans désordonnés, sourds à la voix de l'honneur, de la vérité, de la justice, et de la vraie religion. Quand ce déplorable aspect de l'espèce humaine frappait mon esprit, mille fois, avant que Dieu m'eût éclairé par les voies de sa miséricordieuse providence, mille fois mes lèvres ont prononcé le murmure. J'invoquais la justice du ciel, je me surprenais malgré moi conjurant les foudres de l'Éternel, et je lui demandais d'écraser ces loups ravissans qui corrompent les ames, et assassinent les corps, pour dévorer les dépouilles de l'opprimé. Dans ces accès de délire, j'allais même jusqu'à reprocher à la sagesse infinie d'avoir créé l'homme pour son malheur. Pourquoi, O Dieu tout puissant, m'écriais-je, l'homme existe-t-il? à quelle fin me laisses-tu mon existence? Que veux-tu encore de moi, et qu'ai-je fait pour mériter tant de maux dont tu as chargé ma tête? Tu sommeilles dans ton ciel, et le crime torture impunément l'innocence sur la terre que tu as donnée à l'homme! Mais

la voix de ma conscience s'élevait aussitôt contre ces égaremens de la douleur, ma raison reprenait le dessus; et réfléchissant que la sagesse infinie n'a pu former les créatures humaines que pour sa gloire et leur bonheur éternel, je remettais mon sort entre les mains de Dieu, bien convaincu que quand l'homme souffre sans sa faute, c'est un des moyens de divine miséricorde pour le plus grand bien de son ame.

«Je n'en dirai pas davantage sur ces jours de ma réclusion, ni sur l'affaire de la fausse monnaie. Personne ne peut plus se méprendre sur la vraie cause de mon emprisonnement. M. le Baron de Seckendorff, inspecteur-général de l'établissement où j'étais renfermé, eut bientôt su me distinguer du reste des prisonniers, et il me procura tous les adoucissemens compatibles avec les devoirs de sa charge. Plus tard, informé que l'on redonnait de la publicité à une calomnie judiciaire dont il connaissait la source, ce loyal fonctionnaire du gouvernement prussien, et le plus compétent, sans contredit, pour émettre sur mon compte une opinion conforme à la vérité, me fit parvenir son témoignage écrit, dans des termes qui, vu sa position dépendante, constituent une autorité irrécusable. Il a fallu que le sentiment de la justice eût bien de l'empire sur son esprit, pour qu'il ait eu le courage de se prononcer de la manière suivante:

«Je sousigné, atteste et certifie à tous ceux qu'il appartien-»dra, que pendant la durée de mes fonctions d'inspecteur-»général de la maison de correction sise à Arnstadt, Brande-»bourg, j'ai fait la connaissance d'un détenu nommé Naundorff, »ci-devant horloger à Brandebourg, lequel, je puis l'assurer, »en mon âme et conscience, se distinguait par une très-bonne »conduite, qu'il y vivait tranquille et *éloigné de ses compa-»gnons d'infortune*, remplissant exactement ses devoirs, se »livrant aux travaux dont il était chargé, *et se résignant »parfaitement à sa triste situation;* qu'il s'est rendu en »outre très-utile dans la filature de laine de l'établissement;

«Que cette bonne conduite ayant été constatée légalement »et portée à la conaissance du Roi, Sa Majesté a ordonné »de le faire mettre en liberté un an avant l'expiration du »temps qu'il devait passer en prison;

«*Que pour ma part, je me suis convaincu après les »épreuves et les observations les plus minutieuses, que »le nommé Naundorff est un homme très-honorable, mo- »ral, dans tout le sens du mot, un honnête homme*, et »que s'il a donné lieu autrefois AU SOUPÇON *d'avoir com- »mis quelque faute*, je ne crois pas que ce fut par suite d'un »défaut de son coeur ou de son esprit; enfin que, quelque »soit son sort à l'avenir, je lui souhaite le plus grand bon- »heur de tout mon coeur, convaincu que je suis qu'il res- »tera toujours fidèle à ses *sentimens honorables*, dans le »bonheur comme dans le malheur.

«Crossen le 23 Avril 1836.

«*Signé*, Baron de Seckendorff.»

«Dans un autre écrit, le Baron de Seckendorff déclare positivement «*qu'il a regardé la condamnation de Bran- »debourg comme une erreur de la justice.*» Il m'écrivit encore la lettre ci-après:

«Crossen le 27 Mai 1836.

«Pendant que les bruits les plus inquiétans se répandaient »à Paris sur votre situation, je ne pouvais néanmoins me »procurer des renseignemens positifs. Je chargeai donc mon »fils, qui était alors secrétaire de poste, et séjournait sou- »vent des semaines entières à l'ambassade de Prusse à Paris, de »tâcher d'employer tous les moyens possibles, pour vous entre- »tenir de vive voix, et vous offrir ses services ainsi que les miens, »mais il ne parvint pas à vous découvrir. Je l'avertis d'être sur »ses gardes, et de ne trahir aucunement l'intérêt qu'il vous »portait, de crainte d'être poursuivi par la police de Paris,

»qui regardait alors tous les jeunes gens se mêlant de ces »sortes d'affaires comme des Carlistes. Elle portait un oeil »attentif sur eux et les entourait d'espions. Néanmoins mon »fils ne balança pas longtemps à se rendre auprès du pré- »sident de la chambre, pour prendre auprès de lui des »renseignemens concernant vos affaires, qui plus tard furent »livrées entre les mains de la police. Le président ignorait »alors ce qu'était devenue cette affaire, ainsi que votre »personne. Vraisemblablement vous partageâtes, dit-il, le »sort des autres treize qui se présentaient avec les mêmes »prétentions; cependant il promit de s'informer davantage »et de lui donner plus de détails, mais cette promesse n'eut »pas de suites. Mon fils s'adressa alors à l'ambassadeur de »Prusse lui-même; celui-ci lui montra un long écrit de vous »et ajouta qu'il n'y pouvait rien faire, et qu'il n'avait plus »entendu parler de vous. *Mon fils fut plus tard averti »qu'on ne pouvait vous appliquer aucune peine à cause »de vos droits positifs;* mais que, pour se débarrasser de »votre présence, on vous avait transféré dans une maison »d'aliénés. Un des amis de mon fils lui raconta avoir vu un »aliéné, qui prétendait être le Dauphin; aussitôt mon fils »se hâta de s'y rendre et s'informa de vous, mais tous ses »efforts furent vains. Je priai alors ma soeur qui habite «Dresde de s'informer de vous dans cette ville; mais celle-ci »ne sut rien de positif à votre égard. Elle m'écrivit qu'elle »s'était entretenue avec une de ses parentes, la chambellante »de Weissenbach, née Princesse d'Estignac à Frauenhayn, »près de Grossenhayn, une amie de la Duchesse d'Angou- »lême; *cette dernière lui dit qu'elle était trop convaincue »de la mort de son frère, pour prêter jamais l'oreille »à quoi que ce soit sur ce sujet.*

«Après tous ces essais infructueux, je lus plus tard avec »un grand intérêt la tournure favorable que votre position »prenait d'après les rapports des journaux. La présence de

»M. l'avocat Laprade et de Madame de Génerès de Surville
»augmentèrent ma joie par leur confirmation de votre heu-
»reuse situation, et de l'approche du moment où cet en-
»chaînement miraculeux de votre sort devait enfin se résoudre
»tout à fait à votre avantage.

«Pour vous persuader combien je prends part à votre sort
»autant que mes moyens me le permettent, je m'abstiens
»de toute autre assurance. J'espère aussi que vous compren-
»drez le motif qui m'empêche d'accorder actuellement à
»ma plume la liberté de tracer *votre rang et vos titres;*
»bientôt, j'espère, on reconnaîtra *leur légitimité*, mon
»coeur alors en sera rempli de joie; mais dans ce moment
»il faut que je me restreigne au langage humble d'un ami
»sincère, amitié que je veux vous prouver non seulement
»par des paroles; mais encore par des faits que je vous
»tracerai par ces lignes, des démarches que je fis à cet
»égard.

«Après que votre situation se fut présentée sous un jour
»si brillant, et que vos droits et vos titres furent presque
»reconnus et signalés par le public, ainsi que par les hommes
»les plus éminens, sans que le gouvernement s'y soit opposé;
»bref dans l'état où se trouve actuellement l'affaire, *la
»Duchesse d'Angoulême ne pourra vous refuser, sans se
»compromettre, l'entrevue que vous désirez depuis si long-
»temps.* Me souvenant encore des avis ci-dessus mentionnés
»de ma soeur, d'après Madame la chambellante de Weis-
»senbach, amie de la Duchesse, et que cette dernière montrait
»quelque intérêt pour vous, je pensais alors que je pourrais
»parvenir à mon but et vous en avertir; je continuai à
»écrire à ma soeur à Dresde, comme la copie ci-jointe le
»prouve, mais la réponse d'hier détruisit mes espérances,
»comme vous la trouverez ci-jointe, malheureusement je
»suis trop faible pour y arriver.

«S'il importe dans votre situation actuelle d'avoir une

»entrevue avec la Duchesse ou avec Charles X, je me per-
»mets de vous faire observer que le chemin le plus sûr serait
»de vous faire accompagner à Prague par quelques uns de
»vos plus chauds partisans qui le sont en même temps de
»Charles X. Ceux-ci pourraient se présenter comme média-
»teurs, et faire couronner de succès vos désirs, s'ils ne
»redoutaient pas de faire planer quelques soupçons d'ame-
»ner un co-héritier suspect. Si vous désirez prendre votre
»chemin par Crossen ou Grossenhayn, je m'offre volontiers
»à vous accompagner et à essayer si je pourrais disposer
»Madame la chambellante de Weisenbach, à Frauenhayn,
»de m'accorder une lettre de recommandation pour la Du-
»chesse, si toutefois vous pensez qu'une telle lettre pourrait
»vous être utile..... J'essayai aussi un autre moyen pour vous
»être agréable, je cherchai à profiter de l'occasion du passage
»des Ducs d'Orléans et de Nemours, ainsi que de leur suite,
»pour sonder ce qu'on pensait de vous à la cour de Louis-
»Philippe, et quelle disposition on avait contre vous, pen-
»sant que cela pourrait avoir quelque intérêt pour vous.
»Dans ce but, je me fis présenter, et je fus invité à table
»et placé vis-à-vis de l'ambassadeur français M. Bresson, et à
»côté de l'adjudant du Duc d'Orléans. Je dirigeai la con-
»versation sur les beaux environs de Crossen, et sur ce que
»*le lieu était devenu célèbre par le séjour d'un Dauphin*
»*retrouvé qui y séjourna pendant plusieurs années*, et
»duquel on a souvent fait mention à la chambre des députés.
»L'affaire paraissait tout étrange et sans intérêt à M. l'ad-
»judant, mais l'ambassadeur répondit: — c'est M. Naun-
»dorff, je sais fort bien qu'il a vécu ici comme horloger,
»ensuite il s'informa sur l'avocat, et à la distance où j'étais
»je ne pouvais entendre clairement, pensant qu'il s'informait
»sur *Petzold;* je lui dit que celui-ci était mort. — Quoi!
»s'écria-t-il, il est mort? Je sais pourtant qu'il était ici
»avec Madame de Générès de Survillé il y a peu de temps. —

»Après avoir éclairci ce mal-entendu, l'ambassadeur con-»tinua. — Naundorf a été transféré de Berlin à Spandau, à »cause de fabrication de fausse monnaie. Je cherchai à prou-»ver que M. Naundorff avait été établi à Spandau pendant »plusieurs années, et qu'il y avait toujours passé pour un »homme probe; mais de là qu'il fut transféré en prison »*par pur soupçon*, où j'appris à le connaître avec avantage. »Quelque temps après il fut gracié par le Roi. L'ambassadeur »dit alors d'un ton railleur à l'adjudant: — Ah! *C'est le Roi »de France!* — Je répondis alors que ce n'était nullement son »but, qu'il se contenterait de la reconnaissance de son titre »et de son rang, ainsi que de la fortune qui lui revenait. »La conversation s'arrêta là, et je ne pus trouver aucun »moyen pour parler davantage sur cette matière sans me »rendre suspect. Le Duc d'Orléans qui n'était séparé de »l'ambassadeur que par un couvert, a dû entendre la con-»versation, vu que je parlai à dessein à voix haute; mais »je doute qu'il y portât la moindre attention, sa conversation »avec le Major de Marche sur la Landwehr paraissait trop »l'occuper.

«Excusez les longs détails où je suis entré.... Ils doivent »seulement vous prouver avec quelle sincérité je pense toujours »à vous, et combien je désire vous obliger autant que mes »moyens me le permettent. Convainquez-vous-en et disposez »de moi en toute circonstance.... le professeur Petzold, »qui est un de vos chauds partisans, s'entretient souvent de »vous avec moi. Combien nous nous réjouirions si votre temps »vous permettait de nous écrire quelques lignes! Dans l'es-»pérance que votre situation se change bientôt favorable-»ment.

«J'ai l'honneur d'être votre très-dévoué

«Baron de Seckendorff,

«Major-Adjudant.»

« Je termine par quelques passages de la lettre du Baron, écrite à Dresde à sa soeur, veuve d'un conseiller intime de la légation, et par un extrait de la réponse :

« Crossen le 28 Avril 1836.

« Chère Soeur,

« Dans une affaire extrêmement importante, j'ose avoir » recours à ta bonté. Tu m'écrivis que tu avais parlé pour » M. Naundorff à Madame la chambellante de Weissenbach, » née Princesse d'Estignac, amie confidentielle de la Duchesse » d'Angoulême, et que cette dernière ne pouvait ajouter foi » aux prétentions de Naundorff; *parce qu'elle avait des » preuves trop certaines que son frère était mort pendant » la révolution, et que d'ailleurs le genre de vie de Naun- » dorff ne pouvait faire supposer qu'un sang royal coulât » dans ses veines.*

« Ce dernier jugement me paraît trop hasardé; surtout » si l'on réfléchit combien l'homme est assujetti ici-bas à mille » contrariétés. La Duchesse eut le bonheur, après une période » de peu de souffrances, d'être élevée à la cour de Vienne; » son frère n'a pas eu le même bonheur: la Duchesse devait- » elle à son sang royal d'être devenue ce qu'elle est réelle- » ment? Devait-elle pour cela rejeter son frère qui fut sauvé » par hasard d'une mort certaine, parce qu'il ne fut pas » toujours ce qu'il aurait dû être, si le sort ne l'eût arraché » dans un âge tendre de la position où sa naissance l'avait » placé, malgré les diverses situations dans lesquelles il gran- » dissait, et malgré les écueils contre lesquels son sort le » lançait? Néanmoins, *les traces de sa naissance ne sont » pas entièrement effacées, une certaine noblesse le dis- » tingue par sa manière de penser et par sa tenue exté- » rieure, tellement que je suis convaincu que, s'il eût » été élevé Roi, il serait devenu un des Princes les plus » distingués.*

«Le caractère noble et distingué de la Duchesse ne permet »pas de croire que c'est par crainte *d'un co-héritier* qu'elle »repousse son frère..... Les développemens ultérieurs et les »faits des temps modernes ont attesté tant en faveur de N. »qu'il est difficile de douter de l'apparition d'un Dauphin.

«On peut bien s'imaginer que Louis XVI et sa famille »aient eu quelques fidèles partisans, et qu'ils soient parvenus »à sauver le malheureux Dauphin ; il importait donc beau- »coup à ce dernier de tenir en profond secret sa délivrance, »et de faire croire à la mort du Dauphin..... De là prit racine »la conviction de la véritable mort du Dauphin ; il en résulta »qu'un voile de ténèbres couvrit alors N., ce qui rend son »apparition maintenant étonnante pour tout le monde....

«J'ignore toutes les preuves que N. a pu donner à ses »nombreux partisans à Paris, mais le résultat a prouvé que »ces preuves étaient importantes. *N. partit d'ici sans ar- »gent pour se rendre à Paris, appuyé seulement sur la »justice de sa cause et sur la droiture de sa conscience.* »Maintenant il vit publiquement à Paris comme Prince re- »connu et fêté par les hommes les plus distingués qui s'im- »posent pour lui les plus grands sacrifices. Pourra-t-on croire »que tous ces hommes soient légers ou trompeurs? Cela seul »suffirait pour donner de vraies preuves de sa légitimité comme »véritable Dauphin. Qu'un autre dépourvu de tout, comme »l'était N, essaie de s'élever au degré où il se trouve main- »tenant, que quelqu'un l'essaie se fondant sur la duperie: »il échouera aussi bien que les autres faux Dauphins qui »ont été saisis et condamnés....

«Il est très-croyable que le Dauphin, lorsqu'il fut arraché »à sa famille à l'âge de huit à neuf ans, eut souvenir »de certaines intimités et de certaines scènes qui s'étaient »passées dans l'enfance entre lui et sa soeur, et qui ne »pourraient se dire que tête à tête. Si N.... pouvait alors »rappeler à la mémoire de la Duchesse de tels souvenirs,

»ils seraient les preuves les plus sûres pour l'univers entier, »ainsi que pour la Duchesse, qu'il est le véritable Dauphin. »N.... soutient de pouvoir donner de telles preuves à la »Duchesse: *s'il n'était pas sûr de lui, il n'oserait pas »s'avancer aussi loin;* car il pourrait détruire son oeuvre »entière par la moindre fausseté dans ses assertions: tout »parle donc en sa faveur en sollicitant si vivement cette »entrevue avec la Duchesse. S'il eût été un trompeur, il »n'eût pas osé offrir de telles preuves qui lui offrent tout »à perdre.

«Que peut donc hasarder la Duchesse, si enfin elle ac-»cordait cette entrevue à N..., seulement d'un quart d'heure, »pour revoir ce frère qu'elle croyait perdu, ou pour démas-»quer un trompeur? A mon avis elle n'a rien à risquer, au »contraire elle n'a qu'à gagner. Si N... ne peut compléte-»ment justifier sa naissance dans cette entrevue, elle a pour »elle le repos du coeur; elle se protège contre les reproches »qui pourraient se réveiller dans les derniers instans de sa »vie, d'avoir repoussé son légitime frère; elle éloigne d'elle »l'idée *d'égoïsme* qu'on pourrait lui attribuer, de vouloir se »débarrasser d'un co-héritier importun...

«Dans la position où se trouve l'affaire de N..., une dame, »pleine de sentimens et de religion comme la Duchesse, ne »peut rester étrangère à toute participation; comme soeur, »elle ne peut rester froide spectatrice, lorsqu'il s'agit de l'es-»pérance de retrouver un frère, espèrance qui intéresse cha-»que ami impartial; elle accordera, j'ose croire, l'entretien »dont le résultat déterminera la sentence et les conclusions.

«C'est donc après avoir longuement développé mes idées »que je m'adresse à ta bonté, en te priant instamment ainsi »que ton fils, en mon nom, d'intercéder auprès de Madame »la chambellante de Weissenbach, en lui présentant cette »lettre, afin que celle-ci se charge, soit verbalement, soit en »écrivant à son amie la Duchesse d'Angoulême, de la dis-

»poser à l'entrevue avec N... en me faisant connaître le »délai que la Duchesse accorderait; *j'aurais soin alors du »reste....* Personne ne m'a chargé de solliciter cette audien»ce, mais je sais trop bien que N... l'a vivement réclamée »antérieurement, et je crois qu'elle pourrait lui être très»utile. C'est donc de ma propre volonté que je fais cet essai, »et je me réjouirai si je pouvais le surprendre à l'improviste »par le consentement d'une entrevue de la Duchesse.

«Cette affaire a un grand intérêt pour moi, non seulement »comme homme, parce qu'elle est unique dans l'histoire; »mais encore parce que je suis animé d'un enthousiasme »religieux, me regardant, quelle que soit l'issue de cette »affaire, comme *l'instrument que la Providence a choisi »pour l'éclaircir.* Lorsque j'obtins la grace de N... et que »je lui procurai une existence dans cette contrée, *il fit »connaissance avec feu Petzold, commissaire de justice, »qui fut peut-être le seul homme dans le monde qui ar»racha cette affaire des ténèbres où elle se trouvait.* Il »s'y intéressait avec zèle et mit tout en ordre pour être »présenté à la chambre des députés de Paris. Si N... eût »resté à Brandebourg, il vivrait encore dans l'obscurité, et »l'on n'aurait qu'un pressentiment ténébreux de sa nais»sance. Que je m'estimerais heureux s'il obtenait une en»trevue! Je pourrais me flatter alors d'avoir mis la première »pierre à cet édifice. Je connais trop ton bon coeur, pour »que je doute que tu ne feras pas tout pour me procurer »cette joie.

«Ma femme et mes enfans te saluent cordialement.

«Ton fidèle frère,
«Baron de Seckendorff.»

«Dresde le 22 Mai 1836.

«C'est à dessein, mon cher frère, que je n'ai pas répondu »trop précipitamment à ta lettre; d'abord le mauvais état

»de ma santé me rendait réellement trop pénible d'écrire, »mais comme je prévois très-peu d'amélioration dans mon »état, je ne veux plus tarder à te répondre. J'ai lu ta »chère lettre avec le plus grand intérêt et avec un sentiment »douloureux.

«Je ne veux point ici parler de l'opinion, si le nommé »Naundorff est le véritable ou non légitime Dauphin. Je »ne veux point entrer en discussion, si la Duchesse d'An- »goulême a raison ou tort de refuser l'entrevue si souvent »réclamée. Je voudrais seulement te convaincre que tu réclames »de moi des choses impossibles, de vouloir obtenir une au- »dience par l'intervention de Madame la Comtesse de Weis- »senbach à Frauenhayn. Je ne suis pas avec elle sur un »pied trop amical. J'estime très-haut toutes les politesses et »amitiés qu'elle me témoigne, mais la différence d'années, »son état élevé et ancien, le cercle habituel du beau monde »qui l'environne, et aussi le peu d'occasions qui se présentent »pour la voir et lui parler, mettent entre nous une ligne de »séparation. Ni mes fils, ni mes belles-filles ne sont en »rapport avec elle ou avec son mari. Cependant si j'étais »intimement liée avec elle, en supposant un moment qu'elle »voulût m'être agréable dans une circonstance quelconque, »je suis persuadée qu'elle ne voudrait jamais intervenir »entre la Duchesse et le prétendu N... Un jour, je me »souviens, Madame de Weissenbach me fit une visite, au »moment même où tu appelais mon attention sur N..., et »désirais des informations sur lui. Dans ce but je parcourais »les mémoires de Louis XVII, je lui demandai son opinion »et elle me dit ce que je t'écrivis alors. Mais j'ignore si »elle avait entendu cette réponse de la bouche de la Du- »chesse, ou si elle l'avait seulement entendu raconter par »d'autres personnes; cependant il est possible qu'elle l'ait »entendue de la Duchesse elle-même qui se trouvait à cette »époque ici. Madame de Weissenbach la voyait alors très-

»souvent, l'accompagnait jusqu'à Tœplitz et restait plusieurs »jours avec elle... Dans cette position la Comtesse de Weis- »senbach ne peut se mêler aucunement de cette délicate »affaire, d'autant plus que je n'ai jamais entendu dire »qu'elle fût en correspondance avec la Duchesse. Ce qui »rend encore plus douteux le succès de son intercession, »c'est que *la Duchesse n'est nullement telle que tu la »dépeins, généreuse, franche et bonne; il m'a été dit »que quoique religieuse elle est très-sévère, impérieuse »et entêtée dans ses opinions.*

«On m'avait raconté, car cette affaire m'a constamment »très-intéressée à cause de toi, qu'une vieille dame fran- »çaise (*Madame de Rambaud*) qui s'était trouvée près des »enfans de Louis XVI à l'époque fatale, avait séjourné »pendant un certain laps de temps dans la famille de »Naundorff, et prenait une part active à leur sort; qu'elle »serait partie pour Prague dans le but de disposer la Du- »chesse à cette entrevue tant désirée: tous ses efforts furent »vains. Si une telle personne, connue de la Duchesse lors- »qu'elle était jeune et heureuse, n'a rien produit, Madame »de Weissenbach doit nécessairement produire moins d'effet »sur elle.....

«J'ai lu hier dans les journaux de Leipzig tout ce qu'on »m'avait écrit de Berlin sur les espérances du nouveau »Dauphin à Paris, et de la présence de son avocat à Berlin. »Il y a six ou huit semaines, il m'a été raconté que la fille »aînée de N... qui à ce qu'on prétend *a une ressemblance »frappante avec la malheureuse Reine Antoinette* et qui »passe pour une jeune personne fort aimable, se rendit à »Berlin avec un homme d'affaire *pour réclamer les papiers »constatant la légitimité de son père;* depuis ce temps »je n'ai plus rien entendu de cette affaire.

«Ta fidèle soeur,

«Henriette de Weissenbach.»

« Le fait dont il s'agit dans la lettre est erroné. Ce fut M. Laprade, avocat, et Madame la Baronne de Génerès qui se rendirent à Berlin, par mon ordre, pour redemander au gouvernement les papiers que le Prince de Hardenberg m'avait frauduleusement soustraits. Mais après mon départ de Crossen, Charles X étant passé par cette ville, ma fille aînée, suivant le conseil de deux de nos amis, le frère du brave Petzold et le Docteur en théologie Gäbel, présenta une requête à l'ex-Roi, elle fut prise par le cardinal Latil et demeura sans réponse. Dans une autre circonstance, le Prince Royal de Prusse et l'Empereur de Russie traversèrent aussi la ville de Crossen. Ma fille Amélie fut encore conseillée de s'adresser aux Royaux voyageurs. Elle se plaça sur leur passage une lettre à la main. La calèche s'arrêta, l'Empereur et Son Altesse Royale firent approcher la jeune enfant, ils la prirent un instant auprès d'eux, et après quelques minutes de conversation bienveillante, le Prince prit la lettre et la mit dans la poche de sa capote de voyage, avec promesse de la lire et de faire une réponse. Aucun de ces Princes cependant n'a répondu, et le tableau de la détresse où était alors plongée ma famille n'a point ému de commisération leurs Royales entrailles ! »

MORT DE LOUIS XVIII. — CROSSEN. — PETZOLD. — EMPOISONNEMENT. — DÉPART POUR LA FRANCE. — 1828 à 1833.

CHAPITRE XIV.

— Louis XVIII n'étant encore que Monsieur, s'ennuyait un jour à Versailles, même sa rêverie était maussade ; c'est lui qui nous l'apprend : il calculait les probabilités de l'avenir qui ne se dessinait pas assez vite selon ses vues. Toutes ses pensées sans doute se rapportaient à son ambition que le présent ne satisfaisait point. Un nuage épais qui se formait laissait entrevoir dans le lointain une violente tempête, le trône de son frère si ardemment convoité par lui, allait être battu par l'orage ; en recueillerait-il les débris ? Il comptait peut-être aussi le nombre des existences dont il lui faudrait se défaire, et songeait aux meilleurs moyens de son élévation. « Les choses, nous dit-il dans ses *Soirées*, ont fini par s'arranger » comme je le souhaitais ; mais mon Dieu ! que de chemin » il a fallu faire, et quelle immense ellipse à parcourir ! Le » ciel m'est témoin que je regrette beaucoup plus les circon» stances du départ, que je n'ai été heureux de celles de » l'arrivée. » Louis *le désiré* était effectivement si peu heureux dans son usurpation, de l'amour de son peuple,

que, s'ennuyant encore, quoique souverain, il alla jusqu'à envier la tranquille existence d'un maire de campagne. Était-ce le poids des remords qui pesait sur son ame et l'oppressait? Non, l'ambitieux n'en a point; il n'existe que pour lui; tout doit céder à ses penchans, et le Comte de Provence, monarque parvenu, avait à lutter continuellement contre une opinion publique qui le fatiguait de son opposition, et contre la gêne de mon existence, source de terreurs qu'il ne pouvait maîtriser à son gré. Le spoliateur ne dort jamais en repos, tant que la victime dépouillée peut subitement apparaître à ses regards inquiets, et pousser un cri retentissant d'accusation. Et puis, dans les satisfactions de la terre qui n'ont pas pour principe la vertu, l'abnégation de soi-même et l'amour de ses frères, la satiété suit la jouissance, car la réalité ne répond point à l'attente; le vide de l'ame qui se fait sentir, démontre que là n'est pas la source du véritable bonheur. Nul n'a plus de dégoût de la vie que l'égoïste qui, ne sachant plus quoi désirer, a épuisé tous les genres de vanités de ce monde; que le potentat qui, ayant trouvé partout sur son passage des hommes faciles comme instrumens de ses corruptions, en est venu au point de mépriser l'humanité: telle fut vraisemblablement la cause des accablemens d'esprit du Roi qui s'ennuyait.

— Pendant que je gémissais sous l'oppression de la politique en Prusse, ce Prince, l'auteur principal de toutes mes infortunes, succombant à une dissolution de son corps, qui l'avait rendu presque un cadavre avant sa mort, voyait approcher le moment suprême où aboutissent toutes les déceptions de ce monde, pour faire place à l'éternelle vérité. Le 16 Septembre 1824, il rendait compte à Dieu d'une longue carrière chargée de crimes; et là, devant le tribunal de la souveraine justice, il apprenait qu'on ne se joue pas impunément des devoirs de la conscience. Les ames de ceux qu'il avait tués, et les amis de l'orphelin qui n'étaient plus, l'at-

tendaient pour porter témoignage contre lui. Son ame aussi, dégagée des liens terrestres et sortie de son aveuglement, se jugeait elle-même ; elle apercevait sans déguisement se dérouler l'immense série de ses jours d'iniquités, et les conséquences incalculables de ses oeuvres à réparer. Ce n'était plus qu'une ame ordinaire, sans cour et sans courtisans, subissant la loi commune de l'immuable et infinie sagesse, qui ne fait acception de personne, et devant laquelle les ames des Rois, comme celles du peuple sont égales. Une grande vérité, qu'on n'enseigne pas, apparaît pour lors à nos yeux dessillés ; c'est que ce sont les suites des actions qui portent avec elles la récompense ou la punition selon les oeuvres ; que toutes les injustices de la terre, toutes les infractions au précepte d'amour, qui n'ont pas été effacées avant la mort, par une réparation en entier, par un pardon sollicité et obtenu de ceux auxquels on a porté préjudice ; c'est que toutes ces transgressions à la loi céleste, vainement modifiée par celle de l'homme, subsistent pour le malheur de l'ame, afin que, de génération en génération, elle satisfasse à toutes les victimes souffrantes de ses mauvaises actions, jusqu'à ce qu'il entre dans les vues de la miséricorde divine d'en arrêter les conséquences. Quelles que soient les doctrines de la terre, il est une prison, dont l'ame coupable ne sortira pas, à moins qu'elle n'ait payé jusqu'au dernier *quadrain* à ses frères injuriés par elle et aux descendans de leurs descendans ; et cette prison, dont ne parlent pas les théologiens, est un corps terrestre. Tels furent les enseignemens de Jésus-Christ, qui ne nous sont point parvenus dans leur pureté primitive, et qu'on retrouve encore dans l'évangile qui nous reste, quand on veut le bien comprendre. Un repentir tardif qui ne remédie à rien, à l'heure où la vie nous échappe, est une illusion funeste pour la conscience, pernicieuse dans l'ordre social, car elle y perpétue les iniquités, par la facilité de s'en faire absoudre : c'est la contrition de l'homme

qui ne peut plus mal faire. La saine raison ne saurait admettre que le repentir, sans la réparation, puisse entrer dans les voies de l'infinie justice, qui veut une satisfaction égale à l'offense, et que l'injure soit permanente, tant qu'elle porte ses fruits, tant qu'il en reste des traces sur la terre, par la succession des existences que le crime a bouleversées. Ainsi il est écrit dans le livre du Très-Haut. Les passions de l'homme ont pu falsifier la morale; mais la parole de Dieu ne passera point.

— Ces considérations qui sortent de mon sujet, m'ont été suggérées par la mort de l'usurpateur, dont des gens dévots et des prêtres ont voulu faire un bienheureux. M. Sosthène de La Rochefoucauld qui, ne lui en déplaise, a connu l'existence et la proscription de son Roi légitime, a eu le courage de dire, dans ses mémoires, en parlant des derniers instans du détenteur de mon héritage :

« Louis XVIII envoya chercher son confesseur, il assembla » sa famille pour lui dire un dernier adieu, et cessant d'être » Roi, il ne s'occupa plus que de *ses devoirs de chrétien.* » *Il les remplit de manière à édifier* tous ceux qui étaient » présens, et il sembla puiser une nouvelle force dans la » religion. »

— Un prêtre aussi, rapporte le même écrivain, a osé profaner la chaire que le monde nomme la chaire de vérité, en disant dans son oraison funèbre *sur ce grand Prince:*

« Laissons au temps le soin de mettre à découvert les » sources de notre salut.... Aussi bien, y a-t-il rien de caché » qui ne doive être révélé tôt ou tard! et ce qui ne se confie » qu'au petit nombre, ne sera-t-il pas un jour manifesté à » l'univers! Un Roi, dit Salomon, qui monte sur le trône » pour rendre la justice, dissipe l'iniquité d'un seul de ses » regards. Qu'arrivera-t-il s'il est secondé par les conseils » d'une amitié dévouée, courageuse, qui parle sans dégui- » sement et sans fard. »

— N'est-ce pas un horrible blasphème que de tenir, au nom de la religion, un pareil langage à l'égard d'un homme qui occupa sciemment, sur le trône de France, la place de son maître renié par lui, dépouillé de sa fortune et condamné à la misère ; tandis que lui, sujet traître, régent infidèle, monarque oppresseur, se pavanait au milieu des pompes Royales de son usurpation ? Où donc était cet ami dévoué qui le seconda dans la justice, lui, qui n'eut pour confidens, que des complices et des esclaves de ses criminelles volontés ? Le noble Duc de Berri lui parla sans déguisement et sans fard, et il mourut assassiné ! Voilà pourtant le *chrétien*, dont la mort a édifié tous ceux qui en furent témoins ! Quel sacrilège ! Et l'on croit que Dieu, l'amour infini, qui commande la justice à tous et pour tous, se contente d'une confession et d'une absolution, à défaut d'une réconciliation sur la terre avec ceux qui souffrent par notre faute ! C'est une amère dérision. J'entends autrement la religion de l'Éternel que j'ai étudiée à l'école du malheur, et que m'ont apprise les persécutions des hommes. Mais ce qui met le comble au scandale que je viens de signaler, c'est que *le grand Prince a avoué son usurpation*, qu'il l'a *reconnue, dans son testament, ordonnant que je fusse proclamé Roi après sa mort ;* et que les dispensateurs du pardon de l'église ne lui ont pas imposé le devoir de la déclarer hautement, en face de sa cour, afin que l'héritage de ses crimes ne fût pas recueilli par d'autres usurpateurs, certains comme lui de mon existence, et appris par son exemple à la méconnaître.

— Ce fait que j'indique ici seulement, recevra un plus ample développement, lorsque je citerai les témoignages des anciens serviteurs du Roi, mon auguste père. Si nous voulons l'envisager à présent sous son véritable point de vue, quant à son auteur, nous ne saurions le considérer que comme un dernier acte d'hypocrisie ; qui formait le complément d'une

vie toute d'imposture, solennellement certifiée par lui-même; car s'il avait voulu sincèrement que je rentrasse dans mes droits, il eût réalisé comme Roi, de son vivant, un acte de réparation, qui ne pouvait s'accomplir que par une autorité ferme et absolue; au lieu d'en commettre secrètement l'exécution à ses successeurs, intéressés à maintenir une usurpation devenue une raison d'Etat, dans la politique intérieure et extérieure, et un voile qui masquait aux yeux du public le déshonneur de ma famille. C'est en effet ce qui arriva; M. de la Rochefoucauld nous informe: « Que le » testament de Louis XVIII a été brûlé avec d'autres papiers » dont, dans ses derniers momens, le Roi avait ordonné la » destruction. » Ce résultat devait être prévu, et il faut croire qu'il était voulu même par le testateur; puisqu'il n'avait pas pris les mesures propres à assurer ma reconnaissance. Mourir Roi, honoré jusqu'à son dernier soupir, et n'être pas témoin de sa honte par un aveu humiliant, tel fut probablement, dans cette circonstance, la pensée dominante de l'être individuel qui sacrifia tout à lui: peu lui importait après sa mort l'opinion du monde. Mais le sentiment du Moi lui survivrait. Il semble en vérité que, par une déclaration furtive, dans un écrit qui passerait nécessairement au contrôle de mes ennemis, ses anciens co-associés dans le partage de mes dépouilles, il n'ait eu pour but que de les couvrir de plus d'ignominie, sous la garantie irréfragable de son nom, et de jeter l'opprobre à la face de son frère et de sa nièce. Ne pouvant plus effacer la flétrissure de son règne, il flétrissait d'avance celui du Comte d'Artois, sachant bien qu'il aurait en lui un lâche imitateur. C'est ce que l'événement a prouvé; l'acte de dernière volonté du fourbe mourant dans l'impénitence, n'a produit d'autre effet que d'attester plus énergiquement la criminalité de Charles X, et de la Duchesse d'Angoulême. Je reprends la suite de mon récit:

« Ma détention se prolongea jusqu'à l'année 1828, époque

à laquelle je fus mis en liberté sur un ordre émané du cabinet de Sa Majesté le Roi de Prusse. Le fils irréprochable du Roi-Martyr avait donc encore à subir l'humiliation d'être gracié. Cette apparente clémence Royale, dont il me fallut accepter l'amertume, dans l'intérêt de ma femme et de mes enfans, m'imposait en même temps l'obligation de quitter immédiatement la ville de Brandebourg, et de m'éloigner de Berlin. On ne me laissait pas même le choix des moyens de nourrir ma famille; l'on ne voyait sans doute pas la nécessité que je vécusse, puisque l'on me chassait sans pitié des lieux où j'étais connu avantageusement, pour livrer mon sort à l'aventure dans des contrées lointaines, qui ne m'offriraient partout que la misère. Pour soutenir l'énergie de mon ame au sein de l'infortune qui l'affaissait, *le Baron de Seckendorff, inspecteur-général de la maison correctionnelle* que je quittais, m'avait procuré un emploi à Gassen. Mais cette ressource ne pouvait m'être profitable, qu'autant que j'aurais eu l'argent nécessaire pour entreprendre un aussi long voyage avec une femme et deux jeunes enfans: j'étais totalement ruiné. Un gentilhomme, il est vrai, M. de Hagen, fils du préfet Baron de Hagen à Hohennauen, me devait, sur une lettre de change 2,500 frs. avec l'intérêt depuis quatre ans. J'allai le trouver à son domicile, à huit lieues de Brandebourg, et je ne pus obtenir de lui que la promesse qu'il m'enverrait mon argent au bout de quelques jours; *je n'ai plus entendu parler de lui*, et n'ai pu parvenir à me faire payer.

« A peine étais-je de retour, que le bourgmestre Zander me cita devant lui pour m'informer que le procureur du Roi, qu'on appelle juge du Dôme, avait reçu l'ordre de me réemprisonner si je ne partais pas sur-le-champ pour le lieu de mon exil. Afin d'échapper à ce nouveau trait de malice de mes persécuteurs, je n'eus d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance; je me vis en conséquence forcé de vendre à moitié perte le peu d'objets de notre ancien ménage

que ma pauvre femme, malgré sa position nécessiteuse et au prix des plus grandes privations, s'était fait un bonheur de me conserver. Je réservai seulement quelques articles d'horlogerie et quelques portions de lit pour mes enfans, derniers débris d'une fortune arrosée de mes sueurs. J'abandonnai ensuite une ville qui fut tant de fois témoin des angoisses que l'acharnement des hommes imposa à ma résignation. Ayant confié nos effets à un batelier qui devait les transporter à Berlin, nous nous rendîmes aussitôt à cette ville par une voiture publique. Mais un vent contraire empêchant le batelier de partir, huit jours s'écoulèrent pendant lesquels nous l'attendîmes, et dans ce laps de temps, j'épuisai complétement mes dernières ressources; de sorte que pour acquitter nos dépenses, je fus réduit à vendre encore, presque pour rien, des objets auxquels je tenais beaucoup. C'est alors que Weiler me fit la révélation dont j'ai parlé ailleurs, et je fus plus que jamais convaincu que, si le plan arrêté de me faire disparaître pour toujours, n'avait pas réussi, je le devais à l'inébranlable affection de ma femme, qui repoussa avec mépris les offres séduisantes dont on l'importunait durant ma captivité, afin de la décider à se détacher de moi. Enfin nous nous mîmes en route pour notre destination. Le temps fut affreux pendant ce voyage. Johanna se désolait; l'aspect des nuages anoncelés sur nos têtes, lui représentait mille figures sinistres, et son esprit alarmé ne pressentait que persécutions et nouvelles misères. Ces noires prévisions de l'avenir vers lequel nous marchions, n'étaient pas de vains pronostics: lorsque j'arrivai à Gassen, l'emploi qui m'avait été promis était donné à un autre. On voulut bien cependant, à titre de libéralité, me gratifier de seize écus par mois, au lieu de quarante sur lesquels je comptais. Indigné de cette perfidie, je me retirai à Crossen, petite ville prussienne sur la frontière de la Silésie, à une date dont je n'ai pas conservé la mémoire: je me souviens seule-

ment que c'était un dimanche vers le soir: Je me v
core à cette heure sur le marché de Crossen avec q
huit francs dans ma poche pour toute fortune, ento
ma famille en pleurs, ne sachant où aller me repose
ami et n'ayant que Dieu pour appui : lui seul rele
courage et me rendit capable de supporter, avec foi
Providence, le spectacle déchirant qui me navrait le

«Je descendis à l'auberge *des trois Tilleuls*, da
anxiété d'esprit impossible à rendre. Le lendemai
rayon d'espoir adoucit l'horreur de cette situation; j
dressai au bourgmestre de Crossen, M. Medtke
obtenir la permission de m'y établir. Ce magistrat m
avec bonté, et me renvoya, pour l'examen de mes p
à M. Petzold, Syndic et commissaire Royal de la j
le plus excellent homme que j'aie connu dans ma v
appréciera bientôt sa grandeur d'ame et la sublime f
de son caractère. J'obtins sans difficulté l'autorisation
sollicitais, sur la remise de mon passe-port de Brande
de mes deux lettres de bourgeoisie, et de l'ancien ce
de bonne conduite de Spandau. Je louai ensuite un m
logement chez le boucher Schlesau dont la femme pr
à la mienne ainsi qu'à mes enfans, les soins les plus
tifs. Mais tous les frais que nécessitèrent ces démarch
lettre de bourgeoisie, et les dépenses de l'auberge en
rent mes dernières ressources pécuniaires; je me trouvai d
dénuement si absolu, qu'en prenant possession de ma der
j'eus l'atroce douleur de mettre mes enfans au lit san
de pain à leur donner. Ces innocentes créatures, de
au malheur comme leur père, commençaient aussi bien
à boire à la coupe d'affliction qui m'avait été prépar
mon bas-âge. Les difficultés de ma position me ren
circonspect, et d'autant plus à plaindre que je n'osai
fier à personne mes embarras, dans la crainte d'éveil
soupçons fâcheux, de perdre tout crédit à mon début

ruiner mon avenir. L'aveu de la misère est une triste recommandation pour celui qui cherche à se faire un établissement en pays étranger : je souffrais donc en silence. La Providence cependant ne m'abandonna point ; elle vint à mon aide en permettant qu'un paysan des environs s'adressât le lendemain matin à mon hôtesse, pour la prier de lui indiquer un bon horloger, qui pût faire à sa montre une légère réparation. Celle-ci m'ayant désigné, ce brave homme entra chez moi, je réparai la montre à l'instant même ; et grâce à l'argent que je reçus pour prix de ce travail, j'eus de quoi subvenir aux plus urgentes nécessités de ma famille. En outre le digne magistrat de la ville, auquel j'avais inspiré de l'intérêt, et qui portait sur moi un oeil de sollicitude, devina ma détresse et s'empressa généreusement de m'assister. En même temps d'autres personnes bienveillantes me procurèrent de l'ouvrage ; je travaillai jour et nuit ; bientôt je fus remarqué favorablement par mes concitoyens ; mon intelligence m'attira leur confiance, et mon activité me replaça encore dans une position sinon heureuse, du moins satisfaisante. Je ne tardai pas même à réunir une telle quantité de pratiques, que je me vis obligé de m'adjoindre un ouvrier.

« Néanmoins je ne devais pas me flatter de jouir en paix longtemps de la liberté qui m'avait été octroyée ; la haine de la politique n'est pas de celles qui sommeillent jamais, et l'amélioration de mon état ne convenait point aux desseins perfides de mes ennemis. A peine avais-je retrouvé quelques jours de tranquille existence, que la calomnie et la persécution se remirent à ma poursuite, afin de m'enlever le peu d'aisance qu'à force de travail j'étais parvenu à me procurer. Les magistrats de Brandebourg, chargèrent celui de Crossen de me demander, par exécution, le remboursement de cent et quelques écus, reste des frais du dernier procès ; et l'on divulguait, avec une officieuse malveillance, tous les détails de la diffamation judiciaire qui motivait ces nouvelles

rigueurs. La magistrature du lieu de ma résidence
sous sa protection, et refusa de se prêter à cette
exigence. Mais l'autorité calomniatrice atteignit le bu
se proposait malignement ; le public induit en er
mon compte par de sourdes communications, ne vit
moi qu'un prisonnier libéré, flétri dans sa réputatio
retira son estime ; ma profession devint insuffisante
besoins de mon ménage, et je dus me résigner à d
mens dont je n'entrevoyais plus le terme. Ne pou
rester indéfiniment sous le poids d'une aussi injuste d
qui paralysait mes seules ressources d'existence, je pré
ministre de la justice une requête, par laquelle je le
d'ordonner la révision de mon procès. J'en appel
justice du Roi, à celle de ses ministres, à la puiss
lois du pays ; et pour prouver qu'on avait surpris la
de mes juges, je me bornais à demander que l'on
tât les pièces authentiques de la procédure. Sollic
inutiles : ceux qui avaient commis l'iniquité étaient
là, pour en prévenir la réparation.

« La pensée qui ne m'avait pas délaissée un instant
de tenter encore une démarche auprès de ma famil
revint avec plus de force que jamais : je n'aperce
d'autre planche de salut, dans ma situation dése
J'avais appris d'ailleurs que Charles X occupait le t
France, et ce changement de règne me redonnait de l
Dans la lettre que j'écrivis, je m'abandonnais à la gé
de mon oncle, et me mettais pour ainsi dire à sa m
lui faisais part également de mon aptitude à accroître
militaire de ma patrie, par des découvertes que j'av
tes, et pour donner plus d'importance à mes paroles,
çonnai moi-même un petit canon à percussion monté
affût, que le Colonel Netter et un autre officier supérie
lesquels j'entretenais quelques relations, considéraient
un chef-d'oeuvre d'invention. J'allai ensuite à Berlin

l'ambassadeur de France, M. le Comte d'Agoult, pour le prier de transmettre à son souverain mon canon et ma lettre. Le Comte me reçut avec affabilité, et se chargea de faire passer le tout à son maître. Je me persuadais que le père du loyal Duc de Berri me reconnaîtrait et viendrait à mon secours, d'après les détails que je lui communiquais. Mais je fus bientôt cruellement désabusé, car peu de temps après ma visite à l'ambassadeur, ce ministre fut inopinément rappelé par sa cour; et je ne reçus de nouvelles, ni du Comte d'Agoult ni de Charles X. Pourtant j'acquis la certitude que ma commission avait été fidèlement accomplie; un journal de Paris ayant annoncé qu'on avait envoyé de Prusse, au Duc de Bordeaux, un fort joli petit canon. Lors de mon retour en France, je sus en effet d'un de mes amis, qui avait été attaché à la maison des pages, que mon cadeau faisait partie des joujoux du jeune Prince, et qu'on le disait venu de Prusse, sans toutefois prononcer le nom du donateur. Au moment où je me disposais à retourner à Crossen, je rencontrai à Berlin d'anciens amis de Spandau qui, heureux de me revoir, insistèrent pour que je m'arrêtasse quelques jours dans leur ville. Ces témoignages d'attachement que je recevais de mes anciens concitoyens depuis ma sortie de prison, en m'attestant qu'ils n'avaient pas cru aux calomnies de Brandebourg, répandirent dans mon coeur une de ces joies que l'homme innocent, mensongèrement accusé, peut seul comprendre. Néanmoins comme j'avais promis à ma femme de ne pas rester absent plus de quatre ou cinq jours, je me refusais de me rendre à leurs instances. Mais il me fut impossible de résister; ils me firent violence en me dépouillant de ma redingotte et me portèrent, pour ainsi dire dans leur voiture, qui nous conduisit à Spandau. On fêta ma bienvenue avec une touchante cordialité, et quand enfin il me fallut dire adieu à mes braves amis, je les quittai avec la pensée délicieuse que le faux-monnayeur, condamné comme tel

parce qu'il s'était dit Prince natif, restait toujours pou eux le bon et honnête horloger de Spandau.

« De retour au sein de ma famille, je vécus plus qu jamais éloigné des hommes, ne prenant de distractions qu dans ma vie intérieure. Les seules consolations que je goû tasse, mêlées de bien des déboires, provenaient de l'amou de mes enfans et de leur mère. *Marie-Antoinette* naqui en 1829 ; le nom que je lui donnai paraissait bizarre, e l'on ne concevait pas qu'un *Allemand* pût appeler ains sa fille: mais il était écrit dans mon coeur, longtemps avant sa naissance, avec le souvenir de ma tendre mère. Ma fill Amélie passait une partie du jour avec moi, j'avais pu m procurer un piano, et je lui enseignais les premiers élémen de la musique: je lui donnais aussi quelques notions de la langue française. La plupart du temps, debout à mes côté ou assise sur mes genoux pendant que je travaillais, cette chère enfant me charmait par son babil, apprenait et récitait ses leçons, ou écoutait quelques anecdotes de mes pénible voyages, que je lui racontais en conformant mon langage à la portée de son âge. Je me plaisais à suivre le développement de son intelligence, m'étudiant surtout à former de bonne heure sa raison, pour la fortifier contre l'avenir nébuleux, gros d'orages, dont je prévoyais que son existence serait assaillie. Je lui inspirais encore un grand amour pour Dieu et une soumission entière à sa sainte volonté. Ces sentimens avaient soutenu mon courage au plus fort de mes angoisses, je ne pouvais donc trop tôt les inculquer à mes enfans, auxquels ma destinée présageait une carrière de douleurs. Combien mon esprit était assiégé de sombres pensées, lorsque j'envisageais le sort futur de ces rejetons des Rois, manquant souvent du nécessaire ; et moi, né le maître du palais qu'habitait Charles X, ne pouvant pas toujours satisfaire à tous leurs besoins! Dans ces conditions déplorables où je me trouvais par l'effet des intrigues de la magistrature de Brandebourg,

le bruit de mon origine Royale circula à Crossen et parvint aux oreilles du commissaire Royal de la justice, le Syndic Petzold. Toujours renfermé dans mon atelier placé au rez-de-chaussé et donnant sur la rue, je travaillais assez habituellement jusqu'au milieu de la nuit. Un soir, plus fortement accablé que de coutume par mes tristes réflexions, seul, et pendant que ma famille dormait paisiblement, tout entier à mes peines qui surchargeaient mon coeur, je m'écriai presque involontairement: «*Hélas! tout est perdu!*» A peine eus-je laissé échapper cette exclamation, que j'entends derrière moi ces paroles: «Non, tout n'est pas perdu, quand »on a du courage.» C'était le commissaire de justice Petzold, homme de bien par excellence, aux sentimens nobles et généreux, à l'âme chaleureuse, magistrat sans faiblesse, d'une haute intégrité, et citoyen non moins distingué par sa naissance que par ses talens. «Excusez-moi, me dit-il, d'un »ton bienveillant, si je me suis permis de vous écouter. Je »vous ai vu souvent travailler bien avant dans la nuit; vous »sortez peu, votre existence m'a paru entourée de mystère, »j'ai beaucoup vu et encore plus observé dans ma vie, je »soupçonne ici des chagrins profonds qu'on cache au monde, »et si vous me jugez digne de votre confiance.....» en me disant ces mots il me tendit affectueusement la main.

«Je me tus d'abord, mais lui ayant offert un siége, il prit place à côté de moi, et nous engageâmes ensemble une conversation dans laquelle M. Petzold chercha principalement à faire renaître en moi une espérance que j'avais perdue; ensuite il me souhaita le bon soir et s'en alla: il était plus de minuit.

«Le lendemain en me levant, je fus étrangement surpris de trouver dans un petit papier quatre fréderics d'or. Malgré toutes mes conjectures, je ne pouvais deviner d'où cet argent me venait, heureusement que bientôt mon bienfaiteur se trahit, en faisant auprès de moi une démarche semblable

à celle qu'il avait faite précédemment. C'était encore M. Petzold. J'avais donc enfin rencontré, dans le désert de ma vie, un ami vrai et puissant.

«Tant de générosité et de délicatesse demandaient une confiance sans bornes; ne pouvant pas douter des bonnes intentions de ce magistrat, je me découvris à lui entièrement et me confiai à son honneur, sans lui laisser rien ignorer des cruels incidens de mon séjour en Prusse. Je ne bornai pas non plus mes autres communications, au récit des particularités de mon évasion, et aux temps qui suivirent, mais encore, pour preuve d'une vérité dont je ne voulais pas qu'il restât l'ombre d'un doute dans son esprit, je lui montrai mes papiers confidentiels, et lui remis la lettre que le Duc de Berri m'avait adressée, ainsi qu'une autre écrite, en 1803, par Louis XVIII, alors connu sous le nom de Comte de Lille, au Duc d'Enghien qui l'avait informé de mon existence. M. Petzold prit ces deux lettres et les déposa en ma présence dans un tiroir à secret de son bureau. Peu de temps après, quand il fut complétement instruit de ce qui me concernait et qu'il eût acquis une conviction irrésistible de l'identité de ma personne, il écrivit à Sa Majesté le Roi de Prusse et à Charles X, pour qu'on lui traçât la conduite qu'il devait tenir dans mes intérêts. Ce digne ami déclarait respectueusement au Roi de France entre autres choses: «Que si les Bourbons »s'opiniâtraient à me refuser la justice que je réclamais d'eux, »il le rendait responsable de toutes les conséquences que »pourraient entraîner un oubli de leur devoir si bassement »calculé, et une dureté de coeur si longtemps entretenue. »Il le prévenait qu'il dénoncerait par la voie de la presse »française toutes les particularités parvenues à sa connaissance »touchant cette importante affaire.» Cette lettre, comme la mienne, comme toutes celles écrites antérieurement, resta sans réponse. M. Petzold écrivit aussi à ma soeur, pensant que le témoignage d'un magistrat prussien ne serait pas dédaigné

par Madame la Duchesse d'Angoulême, dans une question aussi grave que celle de l'existence de son frère. La réponse ci-après le détrompa péniblement sur l'opinion qu'il s'était faite du caractère de la fille de Louis XVI :

«J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée »pour Madame la Dauphine; *je l'ai remise à Son Altesse »Royale*, qui m'a chargée de vous mander *qu'elle ne »voulait nullement se mêler de l'affaire dont vous désiriez »l'entretenir*: je m'empresse de vous en instruire, Monsieur, »et j'ai l'honneur d'être,

«Votre très-humble et très-obéissante servante,

«La Duchesse de Damas.»

«ce 16 Juin 1829.

— Ma soeur n'a pas voulu se mêler de l'affaire de son frère, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas voulu me restituer la fortune qui m'appartient: voilà le véritable sens d'une détermination dont elle subira l'ignominie, puisqu'on m'a forcé à une justification publique. En 1830 je renouvelai mes instances sans plus d'efficacité : peu de temps après, ma famille fut expulsée de France, et le Duc d'Orléans s'empara du trône de mes pères. Charles X à son tour prit la route de l'exil, emportant la malédiction du peuple, dont il avait voulu ravir la liberté, en le replaçant sous le bon plaisir des ordonnances. L'Europe le vit tomber sans s'émouvoir; et si l'on en croit l'histoire; » lorsqu'il parcourut en Angleterre son trajet d'exil, pour aller prendre sa résidence au château d'Holyrood, les Anglais ne lui épargnèrent ni l'injure ni l'insulte. Quand, le 28 Juillet 1830, on était venu lui annoncer que le sang coulait dans Paris, il avait pensé qu'il ne s'agissait que de quelques factions, dont il suffirait de foudroyer l'audace: mais quand il vit que la résistance était générale, intrépide, persévérante, *il se demanda s'il n'avait point commis quelque erreur qui voulait être ex-*

piée. Alors il eut une grande défaillance, et saisi de cette lassitude dans l'orgueil, la plus amère de toutes et la plus profonde, *il ne songea plus qu'à s'humilier sous la main de Dieu.* »
Pourtant cette feinte humilité ne fut que celle du bigotisme; l'usurpateur détrôné, parce qu'il n'avait pas eu pour base de sa puissance la justice et la vérité : le Roi fugitif, que la nation rejetait avec mépris, et qui n'avait plus du moins un intérêt d'ambition à me méconnaître, ne songea même pas, si l'on en juge par sa conduite ultérieure, que chaque instant de son règne, à jamais fini, n'avait été qu'un crime permanent; il persévéra dans les voies de l'iniquité à l'égard du fils de ses anciens maîtres, et scandalisa toujours l'homme de bien, par l'affectation de ses fausses vertus religieuses. Sa disgrâce et son bannissement ne le rapprochèrent pas de moi; les Bourbons,mes ennemis sur le trône, demeurèrent mes persécuteurs dans leur état de proscription : *ils avaient encore mon héritage civil à garder*. Malgré leur injustice envers moi je n'en avais pas moins conservé les sentimens d'une franche amitié pour eux; dès que je les sus arrivés à Holyrood, je leur envoyai un exprès, porteur de mes dépêches : on s'est renfermé dans le même silence que par le passé.

« M. Petzold de son côté ne restait point inactif; il sollicita dans mon nom, avec une opiniâtre persévérance, la révision des actes de la procédure de Brandebourg; il la déclarait infâme, et s'engageait à prouver la fourberie du juge d'instruction. Le ministère n'accueillit pas sa demande; il la maintint et réitéra ses instances, il prit en même temps le parti d'écrire au Roi lui-même, et se rendit à Berlin dans le cabinet de Sa Majesté, dont il ne put parvenir à obtenir une audience. Inébranlable dans son amour pour la justice, ce vertueux magistrat ne se laissa point aller au découragement, il ne cessa d'adresser ses incessantes réclamations tantôt au ministère, tantôt à la cour. Il remit un mémoire que j'avais rédigé, entre les mains du premier conseiller

du cabinet, M. Albrecht, dont il reçut, avant de quitter Berlin, une lettre conçue en ces termes laconiques:

«Monsieur,

«Je réponds à la demande que vous m'avez adressée hier. »Il m'est impossible de vous dire avec certitude si vous aurez »ou non une réponse prochaine.

«Berlin le 11 Mars 1831.» «Albrecht.»

«Mon chargé d'affaire revint ensuite à Crossen; mais il repartit bientôt pour Berlin, afin de faire tenir aux ambassadeurs des différentes puissances qui s'y trouvaient des écrits de ma part. M. Petzold, publiquement et sous les yeux du gouvernement, se transporta successivement aux divers hôtels des ambassadeurs accrédités et remit à chacun d'eux mes notes explicatives, dans lesquelles je protestais contre tous les actes illégaux dont j'avais été constamment la victime depuis mon entrée dans la prison du Temple, jusqu'à mon incarcération dans les États de Sa Majesté prussienne.

«L'ambassadeur d'Espagne répondit:

«Berlin le 17 Juillet 1831.

«Monsieur le commissaire.

«En vous accusant réception de la lettre que vous m'avez »fait l'honneur de m'adresser en date du 15 courant, sur »la position actuelle, et le désir de celui que vous nommez »*le Duc de Normandie;* mon devoir m'oblige à la trans- »mettre à mon gouvernement, et à me borner envers vous »à cette réponse.

«J'ai l'honneur d'être

«Monsieur,

« Votre très-obéissant serviteur,

« L. J. de Cordova,

« Ambassadeur d'Espagne.

«M. Petzold, syndic de la ville de Berlin.»

«L'ambassadeur d'Autriche envoya cette réponse:

«Monsieur Petzold est informé de la part de l'am
»Autrichienne, qui lui fait remettre la note qu'il y a d
»qu'elle ne peut se mêler en rien de l'affaire en q

«Berlin le 18 Juillet 1831.»

«L'ambassadeur de France avait promis à M. Pet
donner connaissance à Louis-Philippe de ma réclamatio
lui faire tenir la réponse de son Souverain, si celui-ci ju
propos de lui en adresser une. Vainement plusieurs m
coulèrent dans l'attente, nulle réponse ne survin
mandataire écrivit alors au Roi des Français, lui dé
que s'il gardait un plus long silence, il porterait me
mations devant la chambre des pairs et devant ce
députés. En effet vers la fin de 1831, je transmi
deux chambres une pétition, dans laquelle j'établissa
revendiquais mes droits. *Un ordre du jour*, sur le r
qu'on en fit, fut tout ce que j'obtins de l'intérêt e
justice de ces Messieurs.

«En outre, pour que mon affaire vînt à la conna
du public, mon inappréciable et intrépide défenseu
connaitre par des insertions dans des journaux alle
qui furent répétées par ceux de France. On lit d
Constitutionel du 27 Août 1831, No. 239:

«*La Gazette de Leipzig* publie dans ses annonce
»vis suivant, qui ne laisse pas que d'être curieux:

«A Crossen, à peu de distance de Francfort-sur-l'Oder,
»*sous un nom supposé*, le fils du Roi Louis XVI,
»Charles, Duc de Normandie, et après la mort de s
»aîné, Dauphin de France.

«Pour bien asseoir l'opinion sur son compte, il écr
»toire de sa vie, de ses souffrances. Forcé de la faire
»mer, il cherche un éditeur pour les conditions.

«On pourra s'adresser, franc de port, à son man
»spécial, le commissaire de la justice Petzold à Cr

« Cette notice de la presse fixa sérieusement l'attention de M. Albouys, ancien juge d'instruction à Cahors, qui, par atttachement au principe de la légitimité, avait donné sa démission en 1830. Cet ancien magistrat écrivit aussitôt à mon mandataire, pour lui demander de plus amples informations; M. Petzold lui répondit:

» Crossen le 15 Janvier 1832.

« Monsieur,

« J'ai à vous dire bien des complimens de M.... mon *con-*
» *stituant*, de la marque que vous venez de lui donner
» autant de votre bonté que de votre confiance... Il désire
» ardemment que le jour approche bientôt qui dévoile enfin
» *la vérité de la chose*, et la montre *telle qu'elle est*. Il
» le désire d'autant plus avec empressement, pour vous don-
» ner la satisfaction que *vous ne vous êtes pas intéressé*
» *pour une chose vaine et sans fondemens*.

« Nous sommes bien-aises que vous ayez eu la bonté d'écrire
» à Madame la Duchesse d'A. Si vous recevez de réponse
» nous souhaitons que vous nous en fassiez savoir le contenu...
» Au lieu de M. d'Argoult comme je crois lire dans votre lettre,
» j'ai voulu nommer M. le Comte d'Agoult, autrefois (1829)
» ambassadeur français à la cour de Berlin, étant celui avec
» qui M. mon *constituant* a eu un long entretien, sans avoir
» reçu quelque résolution à l'égard de sa demande.

« ..... Relativement aux observations faites dans votre
» lettre, je me permets de vous faire remarquer quelque
» peu.

« Ad 1°. Pour prouver son existence ou que la démonstra-
» tion de sa mort ne s'ensuivit pas au Temple, *il y revient*
» *que sa soeur le sait exactement*. Voulez-vous encore
» d'autre témoignage dont vous pouvez vous informer le plus
» vite; ayez la bonté de vous adresser à M. de T..... ex-
» officier à Paris, rue... N°... près de l'école de Médecine:

»*celui-ci a connaissance exacte que le fils de Louis* XVI
»*a été enlevé du Temple.* Il demande entre autres l'expli-
»cation sur un objet que mon Client *hésita* de donner *au*
»*premier abord*, c'est-à-dire des *sceaux* qui se trouvent
»sur des papiers déjà nommés.

«Ad 2o. Pour l'identité de sa personne, ce serait sans
»doute le point principal qui est à prouver: tout considéré
»il faut presque croire que le gouvernement de ma patrie
»*n'a pas sujet de douter de son identité...*

«Comme j'ai l'honneur de parler à un homme qui connait
»les lois et qui en est au fait, il suffit de dire que le code
»criminel chez nous inflige les peines les plus sévères à toute
»diffamation incompétente et, enquête faite, les exécute
»rigoureusement et sans délai: aussi l'étranger a déjà puni
»une telle faute.

«L'*Observateur Autrichien* de l'année passée rapporta
»qu'en 1819 on a arrêté à Modène un nommé Bourlon qui
»se disait de Normandie, etc. (Richemont.) Après des com-
»munications données au gouvernement français d'alors, il
»a été emprisonné à Milan jusqu'en 1825.

«Ad 3o. Une négation se résout quelquefois dans une
»affirmation, et le cas actuel en paraît exiger l'application.
»*L'usurpation d'un attribut*, que le gouvernement révoque
»en doute, imposerait à celui-ci l'obligation de prouver
»qu'il s'agit ici d'une imposture.

«Un tel renvoi aurait aussi moins de difficulté pour un
«gouvernement qui dispose de tant de moyens, que la
»démonstration de la vérité pour un individu, si les circon-
»stances le mettent hors d'état d'effectuer sa légitimation
»en telle manière qu'on la demande.

«Ad 4o. Ce qui regarde les sept huitièmes d'individus qui
»ont tenté jouer le rôle d'un fils de Louis XVI, il serait
»à examiner si tous eux ont été réellement disposés de pré-
»tendre à ce nom. Pour en juger il faudrait savoir sur

»quelles preuves et circonstances était fondé leur dire, mais »quels qu'ils soient, après que l'imposture de tous ces individus »a été reconnue et punie, pourquoi *à lui seul* accorder »l'indulgence qu'il ne demande pas et qu'il n'a jamais »recherchée.

« Ad 5°. Pour l'erreur involontaire qui pourrait avoir lieu, »je remarque que loin de toute faiblesse intellectuelle, il »faut avouer qu'il a de l'esprit, du jugement et même de »la sagacité, et que sa conversation est intéressante. En »outre, vous êtes bien honnête d'y mettre quelque valeur »que je m'intéresse pour lui, *et certes par conviction;* »mais j'espère que le temps ne sera plus loin, où son affaire »parlera elle-même et le plus persuasive... où la vérité de »de ses assertions sera reconnue, et où on ne tardera plus de »lui rendre justice et de remédier à sa situation nécessiteuse.

« Ad 6° et 7°. Quant à ses papiers, qui pour sa légitima- »tion sont de poids, je vous en rapporterai sitôt que je les »aurai reçus.

« Ad 8°. Évidemment c'est de mon constituant, dont la »*Gazette de France* a fait mention: c'est-à-dire il s'appelle »Naundorff... il est horloger, un métier que ses amis »l'ont fait apprendre pour son amusement.... Ce métier lui »a fourni de quoi vivre et subsister...

« *Signé* Petzold.

Nota. — « J'ai reçu une lettre de quelqu'un qui s'inté- »resse de l'affaire en question, mais dont le nom je ne suis »pas encore autorisé de nommer. »

— En voici quelques extraits:

« .... Je rends mille grâces à cette divine Providence, de »vouloir que je publie ma conduite envers....

« .... Malgré que..., se soit permis de venir enlever quan- »tité de papiers, je trouvai cinquante articles bien condi- »tionnés de l'existence de Sa Majesté: pour preuve la manière »et par qui il avait été enlevé du Temple, etc,

« Je puis prouver tout ce que j'avance ; *et il n'y a pas » de souverain qui n'ait reçu en* 1818, *des lettres de » moi à ce sujet.*

« Je dirai toujours qu'il a été enlevé du Temple par un » de mes amis.

« Pro verâ copiâ in fidem publicam testatur, a 15 Januar. » 1832.

« *Signé*, Petzold, Notar. »

— Ce document est d'une haute portée comme autorité dans la question qui me concerne ; car il émane d'un magistrat prussien, qui était tellement recommandable sous tous les rapports, qu'il n'est pas permis de vouloir affaiblir l'importance de son témoignage. Or il résulte bien clairement de son exposé :

Que M. Albouys a écrit à la Duchesse d'Angoulême à mon sujet ;

Que j'ai eu en 1829 un long entretien avec le Comte d'Agoult, ambassadeur de France;

Que M. de T... qui n'est autre que *M. Thor de la Sonde*, a eu connaissance de mon évasion, et que pour s'assurer de mon identité, il me demandait l'explication d'un *cachet* dont les papiers me concernant étaient *scellés*. Ce cachet porte les noms de *Hoche*, *Pichegru*, *Frotté*, *Joséphine* ;

Que *le gouvernement prussien n'a pas sujet de douter de mon identité* ;

Que le code criminel prussien rend passible des peines les plus sévères, tout individu usurpateur d'un titre, que l'exécution rigoureuse s'en fait sans délai, et qu'il y a eu des étrangers condamnés pour ce motif ;

Que c'est au gouvernement prussien, qui nie le droit à un attribut, a en prouver l'usurpation ; et que l'on aurait dû me faire l'application de cette disposition de la loi ; si l'on n'avait pas été convaincu de la vérité de mes préten-

tions, qu'on n'avait nulle raison d'user pour moi d'indulgence ;

Que l'intérêt que me porte M. Petzold est basé sur la conviction, et que les papiers pour ma légitimation sont de poids ;

Qu'il a reçu une lettre d'une personne qu'il ne peut nommer, laquelle a trouvé cinquante articles bien conditionnés de mon existence, laquelle a écrit en 1818 a tous les souverains relativement à moi, laquelle enfin atteste que j'ai été enlevé du Temple par un de ses amis.

— Toutes ces indications ne viennent-elles pas d'une manière merveilleuse sanctionner plusieurs passages de mon histoire? Qui serait donc assez insensé pour prétendre que le hasard pût produire de tels rapprochemens, pour donner à une imposture les caractères de la vérité? On verra plus tard par quel enchaînement admirable de voies providentielles, je me suis trouvé en rapport, à mon arrivée à Paris, avec les anciens serviteurs de mon Royal père, et avec la veuve de M. Thor de la Sonde.

«A la suite de toutes les démarches qui avaient lieu en Prusse, le ministère refusa, par l'écrit ci-après, la remise des pièces relatives à mon procès:

«Votre requête du 24 du mois passé, tendant à un »examen de l'affaire concernant l'horloger Naundorff, a été »remise, par l'ordre du Roi, au ministère de la justice. Votre »mandant a certainement le droit de réclamer par vous con- »tre le juge qui a informé dans son procès. La plainte doit »être portée à la cour d'appel; mais la demande en révision »ne peut être suivie que devant le tribunal qui a connu de »l'affaire dans le principe. Dans la communication du 5 Août »il n'a point été ordonné, comme vous paraissez le croire »erronément, que l'affaire de révision dût être portée né- »cessairement au protocole. Quant au mode de requête »et à sa rédaction, *vous n'avez pas besoin pour cet effet*

»*des actes de l'instruction.* Naundorff doit savoir pourquoi »il a été mis en accusation, jusqu'à quel point il était in»nocent, et comment il peut prouver cette innocence alléguée, »par des preuves nouvelles et directes; comme par exemple »s'il y a eu des documens falsifiés ou des témoins gagnés; »il vous suffira donc de le questionner sous ce rapport, et »ensuite d'envoyer la requête au tribunal où l'instruction »s'est faite auparavant; si ce tribunal d'après la teneur des »actes, trouve qu'il y ait lieu de faire subir à Naundorff un »nouvel interrogatoire sur ces actes mêmes, il ne manquera »pas d'envoyer les pièces à la justice du lieu, pour procé»der à l'interrogatoire, par là il sera satisfait à tout ce que »Naundorff peut désirer et à tout ce que les lois permettent. »Ce dernier doit également savoir quels sont ses motifs de »plainte contre son juge instructeur, ainsi il aura à vous »communiquer ses griefs, sans le vu des actes. Quand de »votre côté, vous aurez reconnu le bien-fondé de ses pré»tendues plaintes, vous serez alors en état de formuler la »requête. D'après cette explication de l'écrit du 5 Août, »on doit en rester là.»

«Berlin le 24 Octobre 1831.

«Pour le ministre de la justice et par ordre supérieur.»

Signature illisible.

«Au Syndic de la ville et commissaire de justice M. Pet»zold à Crossen.»

«Néanmoins, et vers ce temps, M. Petzold, par son insistance à demander justice au Roi, et par sa parfaite connaissance des lois, triompha du mauvais vouloir ministériel, et par un ordre de Sa Majesté, les actes de la procédure criminelle furent mis à sa disposition. Mais juste ciel! de quelle source de cuisans chagrins fut pour moi cette concession Royale dont je me réjouissais avec mon fidèle ami, et qui faisait toute ma force. Je n'en recueillis pas le profit, et

ma destinée devait s'accomplir dans les larmes. Il me fallait, ou me soumettre silencieusement à l'opprobre qu'on avait déversé sur moi; ou m'exposer à des luttes perpétuelles contre les crimes des puissances politiques que mes plaintes, soutenues par un commissaire de justice incorruptible, allaient soulever plus implacables que jamais dans leurs inimitiés.

«Il n'y avait pas longtemps que M. Petzold était en possession des papiers du procès, et les examinait pour aller plaider ma cause devant le Roi et ses ministres, lorsqu'un matin deux étrangers sous un prétexte simulé demandèrent à me parler. L'un d'eux était revêtu d'une capote militaire; l'autre portait des habits bourgeois. Une allure mystérieuse, des regards d'intelligence imprudemment échangés, quand les miens ne se fixaient pas directement sur eux, et, plus que tout cela, l'embarras visible de leur contenance, joint à l'incohérence de leurs paroles, m'imposèrent, vis-à-vis de ces visiteurs inconnus, toute la réserve que me commandait ma situation critique. Vainement s'efforçaient-ils par d'insidieuses questions de m'amener à quelques communications touchant mes prétentions comme Prince Royal, je m'en tins avec eux au simple langage de la politesse, ne jugeant pas convenable de satisfaire une curiosité qui me semblait cacher de la perfidie. Enfin peu satisfaits sans doute de mon ton de froideur, et du peu de succès de leur démarche, ils me débarrassèrent de leur présence. Ils étaient à peine sortis, que je vis entrer chez moi un tailleur, nommé Maue, que j'avais pour voisin. Il venait en toute hâte, l'air singulièrement intrigué et les manières ridiculement composées, me demander si je connaissais les deux personnages dont j'avais eu *l'insigne honneur* de recevoir la visite.

«Eh! quel est cet honneur si grand, lui répondis-je en souriant, et si peu fait pour mon humble position, qu'il ne me reste qu'un regret, celui de n'avoir pas pu échapper, comme je le désirerais, à la gracieuse importunité de ces deux individus.

— Comment! reprit Maue, choqué de mon ton de ma réponse irrespecteuse, vous aviez tout-à-l'heu vos côtés le Prince de Carolath et le Baron de Senden, crétaire intime. Si cela n'est pas un honneur pour vou trouverez-vous de semblables dans le monde? Vous é difficile, Mein Gott!

— Mon cher Maue, répliquai-je, s'il y a de l'l dans cette rencontre, l'honneur était pour eux et n moi.

«La figure stupéfaite de mon voisin devint si con cette observation de ma part, car il ne savait rien naissance, que je ne pus retenir un grand éclat de ri l'interdit au point de ne lui laisser de parole que pour l'exclamation, Mein Gott! Mein Gott!

«Cependant un incident aussi extraordinaire me de sinistres soupçons; j'en informai aussitôt M. Petz priant d'aller à *l'Hôtel de Londres*, où le Prince rolath était descendu, pour tâcher d'apprendre de de son secrétaire le motif de leur démarche. M. Pet rendit à l'instant même.

«Le Prince et le Baron de Senden nièrent d'abord fussent venus chez moi; mais pressés par mon charg faires, à qui j'avais communiqué tous les détails de l' vue, ils finirent par avouer le fait, et lui *reproc* dans les termes les plus violens, *la légèreté de sa co dans cette affaire.* — «Monsieur, ajouta le Prince de Ca »*vous êtes magistrat, n'est-ce pas? Eh bien!* »*tel, vous ne devez pas vous mêler des réclamatio* »*cet homme.*»

— «Prince, répondit M. Petzold, puisque vous incrimi »conduite, plus spécialement parce que je suis mag »c'est comme magistrat que j'aurai l'honneur de vou »que *mon client n'est autre que le fils de l'info* »*Louis* XVI. Je suis sur le point de provoquer une en

»sur sa naissance Royale, le nom et les titres qu'il prétend »lui appartenir; si par le résultat de cette enquête il était »prouvé qu'il n'est qu'un imposteur, je serais le premier »à invoquer contre lui la plus grande sévérité de nos lois; »mais aussi, dans le cas contraire, il est de mon devoir, »comme honnête homme et comme magistrat intègre, de »faire usage en sa faveur de tous les documens qu'il m'a »remis, et de toutes les preuves que je possède sur la lé»gitimité de ses plaintes.»

«La noble fermeté de ce langage ne trouva pas grâce devant le superbe dédain de l'Altesse et le stupide orgueil du Baron, aussi tous les deux s'écrièrent :

— «Voudriez-vous donc, Monsieur, pour un seul homme, »pour un étranger vous voir exilé de votre patrie, ou, ce »qui serait pire, *la plonger dans une guerre interminable »avec la France?*»

— «Mon client, répliqua M. Petzold, est loin de désirer »la guerre: il ne demande qu'une chose, c'est qu'on lui »rende justice, que les plaintes qu'il élève, et les lois dont »il réclame l'exécution, ne soient pas plus longtemps foulées »aux pieds, comme on l'a fait jusqu'ici avec tant d'impudeur.»

— «*Je rappellerai à M. Petzold*, fit observer M. de »Senden, en l'interrompant vivement, *qu'il y a en Prusse »des forteresses où l'on renferme les personnes qui s'ob»stinent à se mêler des affaires qui ne les regardent pas.*»

— «Ce que vous dites n'est que trop vrai, Monsieur le »Baron, reprit avec une généreuse fierté le noble défenseur »de la justice; mais *je sais aussi que servir un Roi »malheureux et proscrit; c'est servir noblement sa pa»trie.* Je sais encore qu'à Sa Majesté seule appartient le »droit de désigner ceux pour qui sont destinées les forteresses »dont vous parlez, et je vous déclare qu'avant huit jours »je solliciterai l'honneur d'une audience de Sa Majesté, pour »l'instruire de l'affaire qui, selon vous, ne me regarde pas.»

— «C'EST CE QUE NOUS SAURONS BIEN EMPÊCHER ; SOYEZ »EN SÛR,» furent les paroles menaçantes qui terminèrent l'entretien. Le courtisan furieux tourna brusquement le dos à son interlocuteur, et mon ami s'éloigna outré de l'insolent accueil qu'on lui avait fait, honteux pour son pays qu'il y eût des gens qui avilissent un beau nom, en ne permettant pas à un magistrat d'être juste, quand la justice leur déplaît.

«J'étais père alors de quatre enfans; Charles venait de naître. M. Petzold résolut plus que jamais de surmonter toutes les entraves que le génie du mal suscitait, pour prévenir ma réintégration dans mes droits; et désireux de manifester hautement le mépris que lui inspiraient les basses persécutions du Prince de Carolath, il me logea chez lui avec toute ma famille. J'avais brisé peu auparavant mon enseigne d'horloger, et cet excellent ami, pendant une année que nous demeurâmes dans sa maison, fournissait libéralement à toutes nos dépenses. Obligé de faire une absence, il me prévint qu'immédiatement après son retour il se rendrait à Berlin, et qu'il n'en reviendrait pas qu'il n'eût obtenu une audience particulière du Roi. Quand il revint de son petit voyage, il se trouva assez gravement indisposé: une forte inflammation intérieure mit sa vie en danger et il n'en dut la conservation qu'à l'habileté du docteur Heinsius. Il se livra de nouveau aux fonctions de son cabinet, consacrant la presque totalité de ses loisirs au succès de mes affaires. Mais hélas! nous étions loin de prévoir que, pendant que lui et moi nous nous livrions à l'espoir d'un prompt et heureux dénouement, le crime veillait à sa porte, et que la mort, qui viendrait comme complément des menaces proférées contre lui naguère, serait le moyen employé pour l'empêcher d'arriver jusqu'au Roi. La femme qui tenait son ménage, et qui, jusque-là avait paru prendre le plus vif intérêt à la santé de son maître, lui présenta un jour une tasse de bouillon qu'il reçut sans défiance: à peine en eut-il

bu la moitié qu'il s'écria en repoussant cette femme : « *Mon* » *Dieu! vous m'avez empoisonné.* » La misérable s'éloigna sans dire un mot ; et bientôt des coliques aigües, accompagnées d'affreux vomissemens, constatèrent le crime. Pendant que ce vénérable magistrat était en proie à d'horribles convulsions, on vint en hâte me chercher. Jugeant aussitôt l'imminence du danger, je courus moi-même chez M. Heinsius, dont je réclamai les secours immédiats. Le docteur et moi nous nous rendîmes sur-le-champ auprès de M. Petzold : une potion qui lui fut administrée sembla calmer un peu ses souffrances. Mais c'était un calme trompeur : les symptômes alarmans qui suivirent ne me présagèrent que trop la fin prochaine de l'homme de bien qui, victime du plus lâche attentat, succombait martyr de son dévouement à la personne d'un étranger malheureux, auquel, pour l'honneur de son gouvernement, il aurait voulu que justice fût rendue. En voyant cette vie si pure s'éteindre par le poison, parce qu'elle m'avait été consacrée, je dus recueillir les derniers efforts d'une ame depuis longtemps épuisée à souffrir, afin d'y trouver encore un sentiment de résignation, la force de ne pas maudire mon existence et ceux qui ne la nourrissaient que de leur haine. Le jour et la nuit je ne quittai pas un seul instant le chevet du cher malade, mes yeux interrogeaient les siens pour y chercher l'espoir de le conserver à ma tendresse : vain désir! La science de la médecine et les soins de la plus affectueuse sollicitude furent impuissans contre les ravages de l'empoisonnement. L'infortuné ! il se tordait sur son lit dans d'indéfinissables tourmens, le front couvert d'une sueur froide, la bouche horriblement contractée, et tous ses membres agités de mouvemens convulsifs. Il demanda qu'on l'assît dans son fauteuil, à peine y était-il que la crise tant redoutée se manifestant, nous annonça qu'il fallait nous préparer à la consommation du cruel sacrifice. Tout à coup une effroyable convulsion roidit tout son corps; c'était la fin de la lutte

avec la douleur. Sa respiration n'était plus qu'un râle sourd et saccadé. Ses lèvres décolorées laissèrent échapper un sourire amer qui peignait les pénibles impressions du mourant; nos sanglots accueillirent sa dernière pensée, et ses adieux nous furent jetés par ces paroles qu'il semblait adresser de préférence à son frère: « *Les lettres..... les papiers du Prince..... gardez..... cachés..... là..... là.....*, » et il indiquait des yeux son bureau. Puis il retomba anéanti par l'effort qu'il venait de faire, et il demeura dans une muette agonie jusqu'à neuf heures du matin, qu'il expira. C'était le 16 Mars 1832, juste six mois après, jour pour jour, où il avait envoyé mes pétitions aux deux chambres des représentans de la France. Son cadavre devint noir et son bas ventre si enflé, qu'on fut forcé de prendre des précautions pour arrêter les progrès de l'enflure. Je sollicitai son frère de faire faire l'autopsie: il n'eut pas le courage de s'y résoudre. Je dus donc concentrer en moi-même ma conviction intime, que le défenseur du Royal orphelin avait été immolé, parce qu'il avait pensé que dans ce monde on devait pouvoir toujours efficacement recourir à la protection des Rois contre l'oppression de leur gouvernement; et que des assassins n'auraient pas osé étouffer sa voix, en se mettant à l'abri derrière l'inviolabilité du pouvoir persécuteur. Cette opinion d'un assassinat fut celle de tous ceux qui connurent les détails de la maladie, et je reproduirai à ce sujet ce passage de la lettre de M. Charles Gäbel, où il dit:

« Cependant deux ans étaient écoulés, et nous commençâ-» mes l'an 1832, *comme notre bon Petzold mourut.* Je l'ai » vu dans sa maladie, une fois je lui parlai tout seul. Il » était un homme d'un grand amour pour la justice; il avait » beaucoup de droiture et de bienfaisance; mais ses bonnes » actions ne devait savoir personne. Il serait à présumer que » sa vie lui a été ôtée. La cause en doit être cherchée dans

»sa protection de M. Naundorff; car celle-ci était magnifi-
»que, et digne d'un fils Royal qui est abandonné de tous
»ses parens, et persécuté de tout le monde, afin que celui-
»ci ressente que tous les hommes ne sont pas méprisables
»quand même la plupart.»

«M. Petzold d'un caractère si doux, d'une amitié si dévouée, bon citoyen, vertueux magistrat, était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Son décès fut un deuil pour le pays; et les regrets publics attestèrent la considération dont il jouissait. Non, jamais de ma vie, les circonstances douloureuses de la mort de ce loyal ami ne s'effaceront de ma mémoire. Quand déjà depuis longtemps cette belle ame avait quitté son corps inanimé, mon esprit ne pouvait croire à la réalité du spectacle que j'avais sous les yeux. Mes mains pressaient les siennes avec angoisses; je l'appelai par son nom, la mort seule était silencieuse; et ce morne silence en me rappelant à la vérité d'une séparation accomplie, faisait place à une longue désolation. Quand eut lieu l'ensevelissement, quand les planches du cercueil cachèrent à ma vue les traits de celui que j'avais aimé d'un amour de vénération, je ne pouvais croire encore que je ne le reverrais plus. Avant qu'il fût déposé dans la terre, mes nuits sans sommeil se passaient au milieu des agitations du délire; je me relevais et, comme un insensé, j'allais redemander au cerceuil l'ami que je ne voulais pas qui fût mort: il fallait qu'on vînt m'arracher à moi-même. Oh! c'est qu'il est des douleurs qui tombent si lourdement qu'elles écrasent; la sensibilité commune n'y suffit plus, et on ne peut les endurer que par une sur-excitation qui tient momentanément de la folie. La pensée de l'homme ne saurait embrasser toute l'étendue de celles que j'ai eu à dévorer; car pour les comprendre, il faudrait avoir été moi-même; pour apprécier dignement l'ami que je pleurais, il faudrait avoir été comme moi son ami. Le souvenir de cet homme incomparable me

retrouve aujourd'hui, comme si sa perte était d'hier pas un de mes jours, où son ombre chérie ne sa attrister mon coeur, au milieu de tant d'autres suj fortune. Un ami aussi vrai, dans le malheur surtou bien si précieux, qu'au prix d'un pareil trésor je point consenti à remonter sur le trône de mes pè toujours présentes à l'imagination les visites que je tombe. En contemplant le marbre qui recouvrait la mortelle du meilleur des hommes, je ne pouvais cher de redire cette exclamation du désespoir, qu échappée trois ans auparavant: hélas, tout est perd tout était perdu pour moi, je n'entendrais plus c amie qui m'avait redonné du courage.

« Trois personnes furent témoins de cet événement qui me replongeait dans l'abandon et frappait d'an ment tous mes efforts pour forcer à me rendre jus mort tragique d'ailleurs du seul ami que je pos m'inspirait l'effroi de m'appuyer sur l'amitié de quelq homme généreux; puisque toujours le prix du dév à mes malheurs avait été le fer ou le poison.

« Aussitôt après le décès de mon noble défens mit les scellés sur tous ses papiers et on confia s net à M. Lauriscus qui devait occuper sa place pr ment. Il avait connu toutes mes affaires, ayant été au cabinet de l'ancien commissaire de justice. C' bien brave homme et il me promit qu'il allait cont suite de mes réclamations. Quatre semaines plus tard, *que j'eusse pu obtenir la remise d'aucun des d qui m'appartenaient*, il mourut subitement. Tous le de M. Petzold furent saisis et jusqu'à ce jour, je retrouver ceux que je lui avais confiés.

« On lut alors dans une gazette de Hambourg — *Le pondant Impartial*: « Que l'horloger de Crossen »disait Louis XVII, était le fils d'un chaudronnier.

crivis sur-le-champ au directeur de cette feuille, pour le sommer de faire connaître le nom du chaudronnier qu'il me donnait pour père. Le rédacteur en chef de la gazette répondit, dans une lettre qu'il adressa à M. Henri Petzold, frère du décédé, «qu'il regrettait de ne pouvoir faire droit »à ma demande; parce que d'abord *le chargé d'affaires »du gouvernement français s'y était formellement opposé*, »et qu'ensuite la censure de Hambourg ne donnait jamais »son visa à une réclamation semblable à la mienne.» D'aussi dégoûtantes manoeuvres en démontrent le but mystérieux. Lorsque la puissance qui dirige la presse s'en sert pour calomnier et ne permet pas la défense, la calomnie est prouvée, le calomniateur se dénonce lui-même.

«Dans l'inextricable complication de mon sort, que me restait-il à faire? Rien qui pût l'améliorer. La nature du trépas de l'intègre magistrat, mon protecteur, me dévoilait affreusement que je ne parviendrais point à lasser les animosités de la politique, et que je finirais moi-même par succomber dans la lutte. Néanmoins je ne pouvais pas rester inactif; j'importunai les pouvoirs de mes écrits, et je les compromis par leur silence obstiné. Je réitérai mes instances auprès du Roi de Prusse, en lui adressant des lettres signées *Louis-Charles, Duc de Normandie.* Je traçai encore une fois sur le papier l'histoire de ma vie, et je l'envoyai à l'autorité supérieure de la censure, pour obtenir le droit de la faire imprimer: au bout de deux mois, on me renvoya mon manuscrit lacéré, auquel étaient jointes les observations suivantes, plus absurdes encore qu'elles n'étaient désobligeantes.

«Le manuscrit qu'on m'a présenté et qui est intitulé: »*Existence et Aventures du Duc de Normandie*, ne con»tient rien qui soit contre les moeurs; mais il est tel, que »je dois refuser la permission de le laisser imprimer; car »s'il était publié, *il pourrait amener des discussions di»plomatiques, qui feraient probablement demander com-*

»*ment on a pu en permettre la publication.* Cet écrit, »bien qu'il porte le caractère de l'invention et de la fable, »pourrait malgré cela être mis en usage par un parti qui »cherche tous les moyens pour accomplir ses projets. A cela »vient encore se joindre le caractère du mensonge et l'as-»surance que voudrait donner l'auteur qu'il est le *Duc de* »*Normandie*: C'EST ÉVIDEMMENT UNE INSOLENTE PRÉTENTION. »Que ce soit par un dérangement d'esprit, ou dans une »intention coupable, cette prétention de l'auteur ne peut »être connue publiquement; ce qui arriverait pourtant si »l'autorité suprême de la censure ne s'opposait à cette pu-»blication. Nous avons une censure, et les gouvernemens »qui n'en ont point, peuvent se convaincre aisément de sa »nécessité. Je passe d'ailleurs sous silence, que l'horloger »Naundorff m'est connu par les pièces authentiques du pro-»cès criminel qu'il a eu à soutenir devant le *Caminergericht* »et puis, le contenu de son manuscrit exprime trop claire-»ment l'intention qu'il a d'induire en erreur ceux qui le »liraient.

«Par ces motifs, je dois refuser l'impression de ce ma-»nuscrit que je vous renvoie ci-joint, en vous laissant libre »d'employer les voies légales si vous appelez de cette dé-»cision.

«Berlin le 19 Avril 1832.

«*Signé*, BARDUA.»

«N'ayant plus de ressources que dans la presse moins dépendante des journaux, et voulant frapper l'opinion publique par l'énergie de mes plaintes, pour contraindre mes oppresseurs à m'en demander compte devant la justice, ou à en sanctionner le mérite par leur silence, j'écrivis au rédacteur en chef de *La Comète*, journal qui se publiait à Leipzig, en le priant de donner de la publicité aux ré-

clamations qu'on m'avait défendu d'imprimer en Prusse. Je ne déguisais rien de tout ce que j'ai raconté jusqu'ici, notamment sur les persécutions du gouvernement prussien; aussi je ne reproduirai que les parties de cet écrit qui ne sont pas connues du lecteur. Ma lettre, *ainsi que le mémoire renvoyé par M. Bardua*, fut insérée sous la date du 1er Août 1832, précédée de cette note du rédacteur:

— «Nous appelons particulièrement l'attention de nos »lecteurs sur cet article:

«Crossen le 18 Juillet 1832.

«Monsieur,

«Les Princes qui ne craignent pas la vérité, ceux qui »aiment au contraire à l'entendre, devraient au moins dési»rer que la presse cherchât à lutter contre les abus qui »peuvent échapper, en certaines circonstances, aux yeux »mêmes des monarques les plus éclairés. Je crois cependant »que la liberté de la presse, cette voie si salutaire, devien»drait peut-être une arme dangereuse entre les mains du »vice, si on lui laissait le droit de la manier sans restriction: »mais chacun doit jouir du privilège sacré de dire la vérité, »dès qu'il se rend responsable de ce qu'il avance; c'est par »ces motifs que je suis persuadé que l'article suivant peut »être inséré textuellement dans *La Comète*. J'en attends »donc la publication de vous, Monsieur le rédacteur, avec »d'autant plus de confiance, que vous défendez toujours »avec plaisir, je le sais, les intérêts des opprimés.

«Je dois vous déclarer en même temps, et d'une manière »solennelle, que je dis la vérité dans sa plus rigoureuse »exactitude, et que c'est par cette raison que j'ai joint mon »cachet à ma signature.

«Je compte sur la justice de tous les Allemands et de »tous les Français, pour qu'ils ne s'étonnent point si j'ex»pose au grand jour et à la face de mes persécuteurs toutes

»ces vérités. Au reste, je me fais fort de prouver tout
»j'avance *à quiconque* se présenterait à moi d'une
»franche et ouverte, pour essayer de lutter contre d
»blables faits.

«Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considérati
»tinguée.

«Louis-Charle
«Duc de Normand

«Les décrets du Tout-Puissant seront toujours inc
»hensibles pour les hommes; il semble même que la
»Providence choisisse à dessein ses victimes. On con
»néanmoins que ce que je dis ici n'est qu'une fictio
»une semblable pensée doit être repoussée par la
»attendu que l'immense miséricorde de Dieu la dés
»l'Être-Suprême veut le bien sans conditions: l'homn
»poussé par la violence de ses passions, se jette dans
»opposée et devient le plus ordinairement l'instrum
»ses misères et de sa perte. Heureux celui qui n'offr
»sa malheureuse destinée, dans ce monde, l'occas
»le poursuivre. Si le coup qui le frappe vient de Di
»Roi des Rois mettra tôt ou tard un terme à ses sou
»ces, si telle est sa volonté: les hommes moissonn
»autre chose sur cette terre d'épreuves que ce qu'ils
»semé eux-mêmes?

«L'Europe a eu et aura encore longtemps l'att
»fixée sur le sort des derniers descendans de l'antiq
»mille des Bourbons! Eh bien! qui osera douter aujou
»que Dieu ait appésanti sa main puissante sur elle?..

«L'Europe est intéressée à recueillir des éclaircis
»à ce sujet; et c'est une tâche bien pénible pour mon co
»me voir, pour ainsi dire, contraint de les fournir; cep
»je suis certain d'avance, que ceux qui pourront appr
»délicatesse et l'importance de la lutte que depuis tant d'

»j'ai eu à soutenir contre moi-même, ne me refuseront pas
»au moins l'intérêt que mes longs malheurs ont le droit
»d'attendre d'eux.

«On m'a fait de toutes parts le reproche d'avoir gardé trop
»longtemps le silence sur tout ce qui se rattachait à moi.
»J'affirme ici que je n'ai caché à personne le secret de ma
»naissance; au contraire, je l'ai dit et je le répète encore
»tous les jours à qui veut l'entendre....

«Beaucoup de faits s'étant éclaircis durant ma captivité
»de seize ans, maintes réflexions se présentèrent à mon
»esprit, mais alors ma position m'engageait à me taire, en
»cédant principalement aux sages représentations que me fit,
»en 1811, le président de la police de Prusse M. Le Coq...

«Ma notice biographique est entre les mains du Roi de
»Prusse depuis plus d'un an; bien que Sa Majesté soit peut-être
»enchaînée par des considérations impérieuses, jamais du
»moins je n'ai éprouvé d'elle ni de son cabinet rien qui put
»m'offenser: à plus forte raison m'est-il permis de demander,
»de quel droit un de ses employés subalternes s'arroge ce
»privilège? M. Bardua prétend me connaître par les pièces
»authentiques de mon procès! Peut-on se vanter de connaître
»et d'apprécier un homme d'après de telles pièces.

«Je le répète, on m'a condamné injustement et contre
»toutes les lois. J'ai demandé la révision de mon procès au
»ministère de la justice; j'attends la décision.

«Si je suis celui que je prétends être, mes longs malheurs
»méritent au moins quelques égards; si je ne le suis pas,
»*pourquoi me persécuter sourdement et ne pas faire pu-*
»*bliquement mon procès?* Pourquoi m'a-t-on calomnié dans
»les gazettes de Hambourg? Hélas! si je n'étais que le fils
»d'un pauvre ouvrier, je n'aurais pas été si malheureux. Craint-
»on que je vienne à reclamer une couronnne qu'on a dérobée
»à ma naissance et à mes droits? Je ne désire que la tran-
»quillité, rien de plus.

«Que celui qui croit mon esprit aliéné revienne de son »erreur; que celui qui me considère comme un méchant »vienne à moi, il se persuadera facilement que je ne con-»nais d'autre vengeance, que l'oubli et le pardon, et que »je voudrais faire à mes ennemis autant de bien qu'ils m'ont »fait de mal.

«Je permets aux petits aboyeurs de japper après moi, car »la nature leur a refusé les moyens de mordre. Mais que »les tigres se gardent d'éveiller le lion qui dort devant la »demeure de ses lionceaux, se fiant à la puissance de sa »force. Qu'on me laisse donc reposer en paix.

«Quant à vous, braves et loyaux Allemands, je ne puis »dire que du bien de vous. Un de vos compatriotes se joint »à mes persécuteurs; je ne lui en veux pas; il ne l'a fait »que par aveuglement. Si jamais la politique de la Prusse »voulait ma perte, alors, bons Allemands, ne pensez plus »à moi; mais n'abandonnez pas ceux qui m'attacheront »éternellement à l'Allemagne par des liens aussi chers que »sacrés: c'est vous nommer ma femme et mes enfans....

«Mon chargé d'affaires M. Petzold, ne s'est pas seule-»ment borné à communiquer, par mon ordre, des notes aux »réprésentans des Rois de l'Europe; mais encore il leur a fourni »une partie de ma biographie. Cette circonstance était donc »suffisante pour amener des ouvertures diplomatiques....

«Que M. Bardua prétende que mon écrit porte le carac-»tère du mensonge, soit: à lui permis de le croire; mais »ce n'était pas là une raison pour s'opposer à l'impression »de mes mémoires: et encore bien moins un motif pour »essayer de me livrer à la honte de passer aux yeux de mes »contemporains; pour un menteur et un impudent; il appar-»tient à tout le monde de me juger d'après ce qu'on vient »de lire.

«Louis-Charles,
«Duc de Normandie.»

« Le jour où parut, dans son entier, l'article dont je ne donne ici qu'un extrait, la même *Comète* de Leipzig contenait l'insertion ci-après :

« Il existe à Crossen un homme dont on ne connait pas »la famille, et qui est regardé par *les gens bien informés*, »comme le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Je »n'ai pu résister au violent désir de voir un homme qui a »dû éprouver des vicissitudes aussi étranges. Je me rendis »donc à Crossen, et lui demandai une entrevue, qu'il vou- »lut bien m'accorder. Malgré les traces bien visibles du »malheur dont sa physionomie mélancolique portait l'em- »preinte, je ne pus m'empêcher de reconnaître dans ses yeux »attristés par la souffrance, et dans tout son air, une grande »analogie avec la race des Bourbons. Il fut d'abord silencieux »et réservé ; mais bientôt il s'aperçut de l'émotion dont je »n'étais pas maître, et rassuré sur le but de ma visite, il »s'écria : « Oui ! je suis le fils du malheureux Louis XVI »et de Marie-Antoinette, plus malheureux encore, qui ont »péri sous la hache révolutionnaire.... Mais je donnerais vo- »lontiers dix années de mon existence pour être né le fils »d'un pauvre artisan : je n'aurais pas été en proie à des »persécutions odieuses, à des souffrances aussi amères. »

« *Ce discours était empreint d'une profonde mélanco- »lie, et portait tous les caractères de la vérité* ; *et j'ac- »quis la conviction intime qu'il était sincère : car on »peut bien feindre la joie, mais jamais la douleur.*

« Je ne pus me défendre d'une impression profonde en »voyant qu'un Prince, à qui la belle France était promise »dès sa plus tendre jeunesse, était obligé de se résigner à »des chagrins aussi violens.

« Il me raconta diverses particularités de sa vie privée, »mais quelle que fût ma curiosité, un sentiment de convenance, »et la crainte de réveiller des souvenirs cruels, m'empêchè- »rent d'entrer avec lui dans des détails qui l'auraient trop »vivement affecté.

«En le quittant, je cherchais à m'expliquer quels avaient »pu être les desseins de la Providence en conservant ce »rejeton des Rois, et je garde encore une bien vive impres»sion de cette entrevue.»

«Sur ces entrefaites, un nouvel abus de pouvoir avait été délibéré contre moi; et quand on voulut le mettre à exécution je fuyais loin de la Prusse. Peu de temps auparavant, je venais de tenter une dernière fois de faire parvenir encore une lettre à Charles X. Toujours d'accord avec mes sentimens d'honneur et d'attachement pour ma famille, j'engageais mon oncle à venir en Prusse, à l'effet de se réconcilier avec moi. Que ma soeur fasse connaître cette lettre si elle l'ose; c'est à elle que je l'adressais. Je l'informais que je connaissais les projets de la Duchesse de Berri qui se trouvait en ce moment dans la Vendée. Je manifestais mon étonnement et mes craintes de la sécurité dans laquelle vivait S. A. R., la sachant pertinemment entourée de traîtres et d'individus, qui n'attendaient que le moment favorable pour la livrer à ses ennemis.

«Comme j'aurais dû m'y attendre, ma lettre resta sans réponse; mais une main inconnue m'écrivit de Berlin; «Que »Sa Majesté le Roi de Prusse, par le conseil de ses ministres, »avait donné l'ordre de me faire arrêter et de me déposer »dans une forteresse; que je n'avais que le temps de me »sauver.» Je suivis sans balancer ce bienveillant conseil, et c'est alors que je suis parti pour la France dans les derniers jours du mois de Juillet 1832. Il était temps que je prisse la fuite, car le bourgmestre, dans la semaine de mon départ, se présenta à mon domicile, et questionna beaucoup ma femme pour savoir où j'étais, et quand je reviendrais; il lui montra un papier important, disait-il, qu'il ne devait remettre qu'à moi. Son désappointement fut grand en apprenant que je n'étais plus à Crossen.

«Le lendemain de l'avertissement mystérieux je demandai

à la police un passe-port pour l'étranger; on me le refusa, en m'objectant que le gouvernement seul pouvait me le délivrer; je le réclamai en conséquence pour Berlin. Je le reçus sous les noms de *Charles-Louis, natif de Versailles*. Je feignis aussitôt de partir pour Berlin, mais au lieu de suivre cette route je quittai secrètement le royaume. Mon intention était de me rendre à Nantes, et d'y voir, s'il était possible, la mère du Duc de Bordeaux. Je ne communiquai ce projet qu'à ma fille aînée, dont j'avais reconnu la force de caractère, quoiqu'elle n'eût encore que treize ans. La sensibilité et la santé délicate de ma femme qui, sans que je le susse était enceinte d'Edmond, me faisaient craindre de l'affecter trop vivement, et de m'exposer à une résistance que j'aurais eu de la peine à vaincre; je la prévins seulement, que mes affaires m'appelaient en Saxe où je me proposais de passer quelques semaines. Je pris donc en particulier ma fille et je lui confiai que, pour échapper à mes ennemis, je devais m'éloigner de la Prusse. «Je vais rentrer dans ma patrie, »lui dis-je; mon absence sera longue, et peut-être ne vous »reverrai-je pas avant deux ans: je reviendrai alors vous »chercher, et vous serez heureux. C'est un secret que tu »dois garder, comme s'il était enseveli dans la tombe, et »tu n'en diras rien à personne, pas même à ta mère, quoi »qu'il arrive: ma vie en dépend. Sois la consolation de cette »bonne mère et son soutien dans ses peines. Assiste-la sui»vant tes forces, et autant que ton âge peut te le permet»tre. Sois bonne et brave, Dieu t'inspirera ce que tu dois »faire; mets ta confiance en lui, il n'abandonne jamais ceux »qui l'aiment.» Cette excellente enfant voulait absolument m'accompagner. Ce désir qui flattait mon coeur rencontrait un obstacle dans l'impossibilité d'un voyage que je ne pouvais effectuer qu'à pied, et dans l'affection de sa mère qui n'aurait pu consentir à se séparer d'elle. Malgré la joie que j'aurais eue de présenter aux Français la petite fille de Marie-

Antoinette que, par sa physionomie et tout son extérieur, elle rappelle si douloureusement à ceux qui ont connu l'infortunée Reine, je dus me priver de cette jouissance. Amélie pleura beaucoup, me tint longtemps serré dans ses bras, et en me faisant ses adieux elle me promit la discrétion que j'exigeais d'elle, elle me jura de respecter mes ordres, de ne rien négliger pour accomplir religieusement mes recommandations. La noble enfant a tenu fidèlement ses promesses. Dieu seul fut témoin des anxiétés dont fut abreuvée la vie de ma famille, jusqu'au moment où, ayant rencontré des amis dévoués, je pus lui transmettre quelques secours. A la mort de mon digne ami, sa succession se trouvait obérée par des pertes dues à la déloyauté de personnes en qui il avait mis sa confiance; son frère, pour honorer la mémoire de celui que nous regrettions, acquitta toutes ses dettes en sacrifiant lui-même la presque totalité de sa fortune. Nonobstant la gêne qu'il éprouvait, son bon coeur lui fit aliéner le peu de valeurs qui lui restaient, afin d'en assister ma famille. Toutefois cette ressource dans nos malheurs se tarit, et toutes les angoisses de la détresse succédèrent à une aisance que le dévouement ne pouvait plus prolonger.

« Après la naissance de mon troisième fils qui vint au monde huit mois après mon départ, au milieu de la plus poignante misère; une seule chambre contenait la mère et ses cinq enfans. La femme du fils de Louis XVI fut obligée de reprendre ses travaux d'aiguille, et ne les discontinua même pas dans les jours où celle qui devient mère a le plus besoin de repos et de soins particuliers. Ma fille aussi, grandie par le courage et la raison, avant l'âge de maturité, ne songea plus qu'à des occupations sérieuses. Le jour entier, et une partie des nuits à la faible lueur d'une lampe presque éteinte, toutes les deux rivalisaient d'émulation pour suffire aux nécessités de l'existence de tous. Amélie gagnait par jour deux bons gros à peu près, autant que sa mère; mais très-souvent

lorsqu'elle allait porter son ouvrage à une marchande nommée Richter qui tenait un magasin, et leur fournissait des commandes; cette bonne dame, soupçonnant leur affreuse situation, payait plus que le prix du travail. Alors la chère enfant revenait triomphante rapporter l'argent à sa mère qui l'arrosait de ses pleurs. Cruel effet des vicissitudes humaines! J'avais vu l'Archiduchesse d'Autriche Reine de France, et Madame Elisabeth, soeur du Roi mon père, raccommoder leurs vêtemens à la Tour du Temple; et tandis que péniblement je franchissais à pied la distance qui sépare la Prusse de ma patrie, pour y chercher un refuge contre ma fatale destinée, la fille de France, née dans la boutique de son père horloger, à treize ans, veillait pendant les nuits pour aider sa mère à combattre l'indigence. Mettons un voile sur ces scènes de désolation: ici je m'arrête: il y a pour moi trop d'accablement dans ces souvenirs. Si je retrace, de temps à autres, quelques épisodes de mon douloureux passé; c'est un ver rongeur que je jette dans la conscience de ceux qui m'ont chassé et dépouillé de mon héritage; c'est pour apprendre aux riches qu'il est bien des misères honteuses, dont les cris de souffrances terrestres s'élèveront contre eux au tribunal du Souverain Juge, parce que, s'il existe tant de malheureux ignorés et qui gémissent silencieusement, la cause en est dans la dureté de coeur de nos frères, devant lesquels la pauvreté s'humilie, sans obtenir en retour l'assistance.

«Quand je partis pour mon grand voyage, j'avais quatre écus dans ma bourse; pour tout équipage, les vêtemens que je portais sur moi, un bâton et une gibecière où j'avais mis quelque linge de corps: mais j'étais riche alors d'espérance, car je croyais aller au devant de l'amour des Français. J'arrivai bientôt sans contre-temps jusqu'à Dresde, où je sollicitai une audience de la famille Royale, avec laquelle j'avais des liens de parenté. Par l'effet des intrigues du

confesseur du Roi, nommé Kunits, la police m'intima l'injonction de sortir de Saxe, sous prétexte que mon passe-port n'était pas pour l'étranger. Il me fallait en conséquence repartir pour la France. Entreprendre un pareil trajet était difficile, puisque je n'avais point de passe-port et par contre-coup point d'argent. J'étais dans l'incertitude sur le moyen de me tirer de ce mauvais pas, quand le Tout-Puissant vint à mon aide. Un homme, qui arrivait de Pologne et dont j'avais fait connaissance en route, me proposa d'aller lui-même trouver l'ambassadeur de France à Dresde, qu'il saurait forcer, m'assura-t-il, à régulariser mon passe-port. J'acceptai cette offre, et voici ce qu'il me raconta à son retour :

«Dès que l'ambassadeur eut lu le passe-port, il s'écria : »Vous n'êtes pas Français. — Que vous importe, Monsieur, »répondit mon envoyé ? ce n'est pas à vous de me juger. »Voulez-vous signer ou non ? — Je ne le puis, vous êtes »Prussien. — Encore une fois ce n'est pas votre affaire : »je vous demande votre signature pour la France, et je »vous prie de me dire si vous consentez à me la donner? »Adressez-vous à mon secrétaire, homme insolent, répliqua »l'ambassadeur en s'enfermant dans sa chambre. — Je me »suis laissé redire deux fois ces dernières paroles, ajouta le »messager. Il alla ensuite faire sa demande à M. le Baron »de Belleval, secrétaire de l'ambassade, en lui faisant ob-»server que l'ambassadeur l'adressait à lui, afin qu'il visât »son passe-port pour France. — Vous voulez donc aller »dans ce pays, lui dit le secrétaire? — Sur la réponse af-»firmative, *M. de Belleval secoua la tête*, signa et remit »le passe-port.»

«J'attendais mon messager devant l'hôtel de l'ambassadeur. Je le remerciai du service important qu'il m'avait rendu, et je retournai à mon hôtel où je vérifiai que j'étais parfaitement en règle. Cette difficulté aplanie, il en restait

une autre. Je possédais environ quatre sous, et mes dépenses n'étaient pas payées. En montant l'escalier, je rencontrai, avec un jeune homme et deux filles charmantes, un petit homme brun, qui me prit d'abord pour quelqu'un de sa connaissance, et me pria de venir dans sa chambre en s'écriant: «Oh! oh! vous voilà.» Cette exclamation me fit croire à mon tour qu'en effet il me connaissait. Je le suivis, mais nous nous aperçûmes aussitôt l'un et l'autre de notre erreur. Cet étranger avait une physionomie angélique et un coeur ouvert; après un moment de conversation, il me prit en amitié, et apprenant que je passerais par la ville de Freyberg qu'il habitait, il m'engagea à visiter sa famille à mon passage; c'était un ministre protestant nommé M. Kishauer. Il partit le même jour; enchanté de l'invitation que j'avais reçue, qui me tirait d'embarras, le lendemain je louai une voiture jusqu'à Freyberg, où je me proposais de m'arrêter, et de demander des secours à ma nouvelle connaissance. A une halte que nous fîmes dans la vallée de Plauen, mon cocher s'amusa à boire une bouteille de bière et me pria d'avoir la bonté de la payer attendu qu'il n'avait pas d'argent sur lui: je la payai trois sous, et conséquemment il ne m'en restait plus qu'un. Arrivé dans la ville et à la demeure du ministre, une femme d'environ quarante ans, fort aimable, m'accueillit comme un ami longtemps attendu. Elle prévint son mari et fit venir ses enfans qui m'accablèrent de bienveillance. Je profitai de ces épanchemens de bonne amitié pour révéler ma situation, sans toutefois laisser entrevoir qui j'étais. «Eh! mon ami, »qu'importe, me dit le mari, si l'on est véritablement ami; »il faut le prouver par ses actions: combien vous faut-il?» Je demandai vingt-cinq écus. «Pas davantage?» reprit-il, «les »voilà.» Cette bonne famille me pressa de rester quelques jours avec elle; ce que j'acceptai. Je renvoyai mon cocher, en lui remettant l'argent que je devais au maître de l'hôtel

où j'étais descendu à Dresde, ainsi qu'il avait été convenu entre nous deux avant que je le quittasse. J'eus la satisfaction de reconnaître par un léger service l'hospitalité qu'on m'accordait si généreusement. Le fils de la maison se disposait à prendre une patente d'horloger dans la ville, mais pour l'obtenir, il était tenu de présenter le chef-d'oeuvre exigé en pareille circonstance. Il s'agissait d'une pendule. Le jeune aspirant s'inquiétait beaucoup par la crainte de ne pas réussir. Je mis la main à l'oeuvre avec lui, et je surmontai les difficultés du travail qui l'effrayaient, de sorte qu'il fut certain d'être admis dans la corporation des horlogers.

«Je quittai ensuite ces braves Saxons: le fils m'accompagna assez loin sur la route de France. Deux heures après qu'il eut prit congé de moi, je retrouvai sous un arbre, près de la grande route, l'homme qui à Dresde s'était occupé de mon passe-port, et qui retournait dans sa patrie. Ayant de l'argent alors, je m'empressai de lui offrir le paiement des soins qu'il s'était donnés pour moi. C'était un Souabe; il prit sa valise sur son dos et me suivit. Je le défrayais dans les auberges; ce qui le faisait prendre pour mon domestique qui portait mes effets. A la frontière de Bavière, nous fûmes conduits chez l'inspecteur de la quarantaine, en raison du choléra qui régnait à cette époque, et pour la vérification de nos passe-ports. En voyant le mien il me dit: « *La nuit dernière, de grands seigneurs sont aussi* »*passés par ici, ils se sont informés si vous aviez déjà* »*franchi la frontière.* » Sur ma demande on me répondit que c'était *l'ambassadeur de France et son secrétaire M. de Belleval.* Je ne fis aucune réflexion, mais soupçonnant là quelque perfidie, je pris mes précautions. Arrivés ensuite dans une petite ville, nous nous reposâmes pendant la nuit dans un hôtel rempli d'officiers polonais réfugiés. Le lendemain nous continuâmes notre voyage. Les Polonais qu ne quittèrent cet endroit qu'un jour après nous, nous rejoi-

gnirent néanmoins, parce que mon compagnon marchait lentement. Tous ensemble alors nous fîmes la route jusqu'à Hoff, où ils me persuadèrent de rester avec eux au même hôtel. Un de ces officiers m'engagea à louer une voiture jusqu'à Nüremberg, me promettant de m'y rembourser ce que j'aurais payé pour le transport, aux frais d'une société qui s'y était formée en faveur des polonais fugitifs. Deux autres officiers montèrent avec nous, et le trajet s'effectua rapidement. Dans cette dernière ville, je liai connaissance avec un négociant nommé Drechsler, qui me sollicita beaucoup de lui dire qui j'étais, prétendant que je n'étais pas ce que je voulais paraître. J'ignore ce qui pouvait lui suggérer cette croyance : toujours est-il que le chef de la société de Nüremberg me traita avec une haute bienveillance, et m'offrit de voyager sur les fonds de la société avec les Polonais jusqu'en France. J'acceptai cette proposition, pour me soustraire à l'inquisition de l'ambassadeur français ; et me croyant dorénavant assuré des moyens d'accomplir mon voyage, je partageai avec les Polonais l'argent que j'avais économisé. Ces réfugiés étaient commandés par un prêtre appelé Dombrowsky, dont le docteur d'un régiment polonais, notre compagnon, me prévint qu'il fallait me défier parce qu'il projetait de me faire du mal. A Heilbronn nous vîmes un grand nombre de bourgeois qui, réunis dans un hôtel, attendaient les étrangers dans la compagnie desquels je marchais. Pendant le dîner Dombrowsky leur parla longuement, et à la fin du repas on porta plusieurs toasts en criant : à bas le tyran, à bas les traîtres ! En même temps tous tombèrent sur moi comme des furieux, vociférant que j'étais un espion. Je ne saurais me rendre compte comment ce Dombrowsky, prêtre de l'église catholique, que je n'eusse jamais supposé capable d'une pareille bassesse, avait pu se douter que je portais sur moi la lettre de bourgeoisie de Brandebourg. Il voulut faire envisager cette pièce comme

un faux passe-port, et dans le dessein de me n
misérable me l'avait enlevée furtivement : je présu
en effectua la soustraction durant une nuit qu'il cou
moi dans la même chambre. Pour faire cesser la
que des insensés irrités par ce prêtre m'avaient s
je m'étais retiré dans ma chambre. Ce fut alors qu
browsky, après avoir jeté dans les latrines ma l
bourgeoisie, et avant de quitter Heilbronn, m'accu
porteur de faux papiers; et à l'appui de sa dénonci
allégua qu'il m'avait vu la jeter dans l'endroit que je
désigner. Sur des données aussi vagues, on fit venir
à minuit; je fus arrêté et mis en prison. Le len
conduit devant le juge d'instruction, le magistrat
manda pourquoi je m'étais défait ainsi de ce préten
passe-port. Je le requis de faire amener mon accus
face de moi, afin de montrer que c'était un impost
avait joué cette intrigue, dont je ne devinais pas la
La chose est impossible, m'objecta le juge, parce
Polonais sont déjà partis. — Eh bien! repris-je,
m'accuse-t-on? d'être porteur d'un faux passe-po
savez-vous pas lire, et comment pouvez-vous prend
un faux passe-port une lettre de bourgeoisie d'une des
Prusse? C'est une grande calamité chez vous, ajo
de faire arrêter un honnête homme sur la plain
délateur que vous ne connaissez pas, et que vous av
échapper à une juste punition. Il me reprocha cet
ment comme l'effet de mon imprudence à me trouv
la compagnie de pareilles gens. Je fus rendu à la lil
je retournai à mon hôtel, où l'on me fit payer mo
si cher que je ne conservais pas un sou. Je ne perdi
tant pas courage et seul je continuai ma route en m
fiant à la Providence.

« Que le lecteur ne s'imagine pas que la malice du
polonais ait produit le résultat fâcheux qu'il en es

bien au contraire. Cet homme était un instrument providentiel qui, contre son gré, en essayant de me nuire, me rendit un service signalé. J'ai su depuis que les prisons, sur les frontières de France, m'attendaient. L'incident dont j'ai parlé fut l'unique cause de mon salut, en me mettant dans la nécessité de continuer seul ma route et avec plus de circonspection. Je pourrais rapporter une foule d'anecdotes qui me sont arrivées, dont les détails, j'en suis sûr, intéresseraient vivement le lecteur, si, plutôt que de complaire à une frivole curiosité, mon but n'était pas de me restreindre aux faits substantiels et justificatifs de mon histoire. Je ne passerai pourtant pas sous silence un événement d'une nature si originale qu'il est à peine croyable.

«On sait que je n'avais plus d'argent, lorsque je quittai Heilbronn. Après avoir marché toute la journée, sans boire et sans manger, le soir de mon départ, au moment où j'arrivais dans un village dont j'ai oublié le nom, j'éprouvai un tel excès de fatigue, et une soif si dévorante, que je me sentis incapable d'aller plus loin, sans prendre des rafraîchissemens. Mais comment faire? Il me répugnait de révéler ma misère et mes besoins. La Providence vint encore à mon secours. Je me décidai à entrer dans une maison quelconque, qui ne fût pas une auberge, pour y demander un verre d'eau. Je choisis de préférence la plus éloignée du bourg. Ayant frappé à la porte, quand elle fut ouverte, je me trouvai en présence d'une femme qui sanglotait. Emu de sa douleur; — vous paraissez bien désolée, Madame, lui dis-je, serait-ce une indiscrétion de vous demander la cause de vos chagrins? je voudrais qu'il fût en mon pouvoir d'y apporter quelque remède. — Hélas! Monsieur, me répondit-elle, il n'y a que Dieu qui puisse prendre pitié de moi! Mon mari atteint d'une maladie mortelle vient d'être abandonné par le médecin; il est à la dernière extrémité: son agonie a déjà commencé. — Je me fis conduire près du lit du malade,

il avait perdu connaissance et sa respiration n'était plu
râlement. Frappé comme d'une sorte d'inspiration, je di
femme: Consolez-vous, votre mari ne mourra pas et il dîn
main avec vous.—Quoi! Monsieur, reprit la pauvre afflig
êtes médecin; et vous pourriez le sauver? Oh! mon Dieu!
me conserviez mon mari, je ne saurais comment vous tém
ma reconnaissance. — Ayez confiance en Dieu, répliqua
vous le répète votre mari ne mourra pas. On conçoit q
une assurance pareille, je devins aussitôt l'objet des att
de l'épouse, elle me fit servir un bon repas, et dès
fus bien restauré, je donnai tous mes soins au malad
dant longtemps je lui passai légèrement les mains sur
les parties du corps, et notamment sur la poitrine, e
ainsi le dégager de son oppression en ranimant la circ
du sang. Je m'aperçus bientôt que mes prévisions n
vaient pas trompé. Au bout de quelques heures la respirati
redevenue libre. Le malade ouvrit les yeux, repri
naissance et articula ces mots qui me firent tressai
joie: — «Oh! que vous me faites de bien!» — La
témoin de l'amélioration qui se manifestait si pr
ment dans l'état de son mari, me prenait pour u
descendu des cieux tout exprès pour la consoler, et
savait déjà de quelle manière m'exprimer toute sa gr
Je lui désignai plusieurs ingrédiens dont elle comp
potion que j'administrai de temps à autres au mal
passai toute la nuit à le soigner, continuant le même
ment; il alla toujours de mieux en mieux; le lendemain n
ne souffrait plus; il avait de l'appétit et je lui fis p
un bouillon. Quand vint l'heure du dîner, il mani
désir de se mettre à table avec nous, ce à quoi je co
volontiers, car, quelqu'ait été le genre de la mala
principe du mal n'existait plus, il y avait vraie co
cence, et il put s'habiller, se lever et marcher sans
tance de personne. J'avoue que je considérai ce merv

dénouement, que je ne m'expliquais pas à moi-même, comme un événement providentiel. Mais il devait avoir son côté plaisant. Vers la fin du repas, le médecin bien convaincu que son malade était mort, venait rendre visite à celle qu'il croyait veuve, et lui faire ses complimens de condoléance. A peine eut-il entr'ouvert la porte de l'appartement où nous étions, qu'il voit le mari assis à table au milieu de nous. A cette vue il demeure saisi d'immobilité, la bouche béante et l'oeil hagard, il nous regarde et, comme s'il eût été poursuivi par des spectres, referme brusquement la porte et s'enfuit, sans avoir osé proférer une parole. Mon malade était parfaitement rétabli quand, après quelques jours de repos, je me vis dans la nécessité de prendre congé de mes hôtes. J'étais accablé de demandes pour me rendre auprès des malades, et les médecins du pays se disposaient par jalousie à me faire un mauvais parti. Je n'ai pas besoin de dire que je fus traité par la femme et son mari avec tous les égards qu'ils croyaient devoir à un docteur du premier mérite. On voulut me faire accepter de l'argent que je refusai, trop heureux de de m'être refait de mes fatigues à l'aide de la Providence dont l'intervention m'avait si visiblement protégé. J'eus encore à recueillir un autre avantage de cette rencontre si extraordinaire. Le matin de mon départ, un parent de la maison traversant le bourg dans son cabriolet, s'y arrêta pour s'informer de la santé du malade. On ne manqua pas de lui conter l'aventure avec tous les détails qui me concernaient. Curieux de me voir, il remonta aussitôt en voiture et m'eut bientôt rejoint. Il m'offrit une place à côté de lui et, pour avoir le plaisir de causer avec moi, il me rapprocha des frontières de France : je touchai enfin le sol de la patrie qui me rejetait depuis quarante ans. Ici j'aurais beaucoup de renseignemens à donner ; mais des considérations majeures m'imposent le silence.

« Arrivé à Strasbourg, je partis pour Nantes, où je de-

vais être mis en rapport avec Madame la Duchesse de Berri On m'y avait donné un rendez-vous. Le premier accuei que me firent les Français fut une trahison. Lorsque j me trouvai à l'endroit désigné, Je fus aussitôt entouré pa des individus qui me reconduisirent mystérieusement a bureau des diligences, et en payant ma place, me firer immédiatement repartir pour Strasbourg. La police exerçai alors une grande surveillance à l'égard des voyageurs e je n'avais point de papiers que je pusse montrer sans m compromettre. Aux portes de la ville de Strasbourg, au moment où l'on visait les passe-ports, je réfléchissais e moi-même comment je pourrais me tirer d'embarras, quan un individu que je ne connais point me remit secrètemen un permis de séjour qui, en me laissant mon incognito satisfit aux exigences des autorités. Je crus qu'il était pruden de me retirer momentanément en Suisse, d'où j'écrivis à l Duchesse de Berri, en adressant ma lettre à quelqu'un qu je savais attaché à la personne de S. A. R: je la prévena de se défier de son entourage. Le billet suivant m'annonç que mes lettres étaient parvenues à leur destination:

« Vous recevrez une réponse de Madame la Duchesse elle » même d'ici à douze jours. »

« C..... »

« Cet écrit me porte à croire que si ultérieurement la dign épouse du féal Duc de Berri ne s'est pas occupée de moi c'est qu'elle aura été égarée sur mon compte par les traître qui s'emparent de la confiance des Princes pour en fair des instrumens de leurs calculs ambitieux. Il est constant qu' l'époque du soulèvement de la Vendée, la mère du Du de Bordeaux m'était dévouée, car, indépendamment de l'écri qu'elle m'a fait remettre, on m'a assuré que quelqu'un lu ayant parlé de mon existence, elle lui répondit ces nobles paroles

« Si Louis XVII existe, qu'il paraisse, le moment est fa » vorable; je me bats pour la légitimité, et je serai fièr

» que mon fils soit le premier aide-de-camp de son Roi. »

« Mais ces bonnes dispositions de la Princesse ne convenaient pas à ceux qui, ennemis de l'héritier légitime du trône, spéculaient sur la royauté de Henri V. A son insu sans doute, on m'empêcha d'arriver jusqu'à elle ; et trahie elle-même, elle fut arrêtée avant l'expiration du délai qu'elle m'avait fixé pour me transmettre personnellement ses loyales intentions. J'attendais à Genève la réponse promise quand, victime encore des intrigues de mes persécuteurs, je fus sommé par le chef du gouvernement du Canton, M. Cramer, d'en sortir dans les vingt-quatre heures. J'allai à Berne où je sollicitai la protection de M. le Comte de Bombelle, ambassadeur d'Autriche. Je le priai de se charger d'une lettre que j'adressais à Prague à Madame la Duchesse d'Angoulême. Non seulement ce ministre me reçut avec bienveillance, de plus il expédia ma lettre à Vienne en me donnant l'assurance qu'elle parviendrait à Prague. Peu de temps après la police de Berne me fit arrêter, et grâce à l'intervention de l'ambassadeur, dont je n'ai eu qu'à me louer, mon arrestation ne dura que six heures. Un nommé Legeard, chez qui je logeais à Berne, m'apprit confidentiellement que, tandis que j'étais détenu, une voiture avait été disposée pour me conduire sur la frontière de France : je ne pus me soustraire à la persécution, qu'en m'éloignant de la Suisse pour me rendre sous un autre nom à Paris, où j'arrivai le 26 Mai 1833. Je ne veux pas oublier de mentionner que des Suisses m'ont soutenu dans mes malheurs pendant mon court séjour au milieu d'eux, quoique ne me connaissant pas. Je dois à la générosité de plusieurs d'entre eux d'avoir pu entrer en France, et la traverser sans danger. Peuple hospitalier, reçois donc ici les témoignages de ma reconnaissance. Tu ne fus point complice des intrigues de la politique qui m'ont chassé de chez toi ; et si j'avais pu faire un appel à tes anciens souvenirs de fidélité à la monarchie légitime de France, en te découvrant

mon origine; je suis convaincu que ton vieux p
eût protégé mes droits et ma liberté. Le peu de
tu m'as fait ne sortira point de ma mémoire ; et je
pellerai toujours aussi la pauvre servante qui veill
nuit près de mon lit, lorsqu'étant à Berne j'y s
malade, épuisé de fatigues et de chagrins.

FIN DU TOME DEUXIÈME.